Gc
929.809492
R11s
v.2
1780898

REYNOLDS HISTORICAL
GENEALOGY COLLECTION

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 00729 2607

490

SCEAUX ARMORIÉS

DES

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

(BELGIQUE — ROYAUME DES PAYS-BAS — LUXEMBOURG

ALLEMAGNE — FRANCE)

RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

PAR

J.-TH. DE RAADT

V. 2

TOME II

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

OSCAR SCHEPENS et Cie, ÉDITEURS

16, rue Treurenberg, 16

—

1899

490

Fig. 1.

Fig. 2.

1780898

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LIV.

Fig. 1. Pierre de Bar, écuyer, jadis chef de rotte, dans l'armée brabançonne, à la bataille de Bäsweiler (1374).

Fig. 2. Hughes de *Gone*, jadis combattant à la même bataille.

Fig. 3. Sceau de d[lle] Elisabeth d'IJssche, employé par Marie *Clutings*, veuve de Gérard Leckarts, jadis combattant à la même bataille (1374).

Fig. 4. Guillaume van Surpele (1374).

Fig. 5. *Gierlaœ*, sire de Montjardin, chevalier, châtelain de Waremme (1374, 1375).

H

Haaften. Waleran van *Haefften,* témoin de Gisbert Kock, au contrat de mariage de sa fille, 1431 : écu cassé. C. : deux jambes de cheval. S. : deux lions *(Geld.).*

— Waleran van *Haefften* (et *Haiften),* drossard de Buren, 1443, 6 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel. Mêmes C. et S. (S.-T., c. 8, et *Geld.).*

— Othon van *Haeften* (fils d'Alard), échevin de *Deijl* (Deil), 1444 : même écu, chacun des trois pendants du lambel chargé d'une croisette (?). C. : une tête et col de chien braque, cour. *(Geld.).*

— Gisbert van *Haeften,* échevin de Deil, 1444, 3 : même écu que Waleran (1443), le 2me pendant du lambel chargé d'une lettre g. A la s. de l'écu, une dlle, le front ceint de feuillage et tenant de la main gauche un casque, cimé de deux pattes d'ours *(Geld.).*

— Arnould van *Haefften,* parent de Gisbert die Kock, le vieux, et de Gisbert die Kock, le jeune, frères, et arbitre dans leur différend au sujet de biens à *Deijll,* 1509 : même écu que Waleran (1443). Cq. cour. C. : deux jambes de cheval *(Geld.).*

— Arnould van *Haeften* (fils de Nicolas), *heemraad* de Tielerwaard, 1516 : les mêmes armes (complètes) que le précédent (un seul et même personnage ?) *(Geld.).*

— Waleran van *Haefften,* sgr. de Herwijnen, témoin de Jeanne die Cock van Neerijnen, à son contrat de mariage avec Rodolphe van Lennep, 1528 ; témoin de son parent *Herberen* die Cock van Neerijnen, partageant avec son beau-frère Rodolphe van Lennep, drossard de Middeler, *huijshaeffmeester,* etc., les biens de feu Gisbert die Cock (fils de Guillaume) et de feu Jeanne van *Emskercken,* 1531 ; témoin dudit *Herberen,* à son contrat de mariage, 1535 : mêmes armes complètes *(Geld.).*

Haaften. Othon van *Haefften,* échevin de *Tuijll* (Tuil), 1552 : mêmes armes complètes (Ibid.).

— Jean van *Haefften* (fils d'Othon), échevin *illec,* 1559 : mêmes armes complètes (Ibid.) (voir **Arkel, Renesse**).

Haamstede. *Goede,* dame de *Haemstede* et de *Berghen,* décl. que Jeanne de Brabant, comtesse de Hainaut, lui a prêté *(geleent) hoer huijs . . . dat men hiet Alebrechtsberghe, omme in te wonen ende te verwaren, tot hore behoef, dat ic 't hoer weder op leveren sal,* et qu'elle *(Goede)* sera remboursée des frais de construction qu'elle pourrait y faire, 1346 : parti ; au 1er, un lion, l'épaule chargée d'une roue ; au 2d, une croix cantonnée de dix merlettes, 2 dans chacun des 1er et 2e cantons, et 3 dans chacun des 3e et 4e, toutes rangées en pal (**Haarlem** ?). L'écu accosté de deux dragons rampants, adossés, les pattes de devant retranchées par le cadre du champ. L. : ✠ *S' Bone de Bergis dn'e de Hamesteden* (B.).

Comp. S. van Leeuwen, *Batavia illustrata,* p. 1192.

— Florent van *Haemstede,* chev., 1427 : un lion cour. (l'épaule fruste). Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. T. d. : un ange. L. : *S' Florentii de Haemstede militis* (A. G. B., Chartes échangées avec Lille).

Un sire de *Haemsteden* fut tué à Stavoren, en 1345. GELRE lui donne : *den scilt van goude | een leeu van keel die ridder houde | ende in die borst een zilveren rat.* Dans son texte, il peint ainsi cet écu : d'or au lion de gueules, armé et lamp. d'azur, l'épaule chargée d'une roue d'argent.

Haar. *Johan van der Haer*, bourgeois d'Utrecht, promet à l'évêque d'Utrecht de lui inféoder de la terre allodiale, à mesure des dommages à occasionner à la *hoeve lants die gheleghen is te Vredelant bider Veenbrugghe*, que sa femme *Aleijd* tient en fief dudit prélat et où l'on va placer un four à briques, 1389 . trois losanges *(Utrecht)*.

Her Willem van Haer porte, d'après GELRE : de gueules à trois losanges d'argent.

Haardt. Henri van der *Hairt*, bourgmestre de Neuss, 1446 : une croix, les bras supérieur et dextre fleuronnés, les deux autres bras terminés en crochets, relevés, celui du bras inférieur à s. (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2363) (Pl. 8, fig. 185).

Haarlem. *A., miles de Harlem, dictus Persin, quod nos quadam gravi egritudine laborantes et de salute corporis quodammodo desperantes*, donne une rente à l'abbaye d'Egmont, avec le consentement de son fils aîné, Jean, chev., 1255, *apud Velse* (Velsen) : type équestre ; le bouclier à deux fasces, accompagnées de sept (3, 3, 1) flanchis ; la housse fascée de . . . (très fruste et cassé) (*Egmond*).

— *Willem van Harlem*, écuyer, h. du comte de Hollande, 1298 : une croix et douze merlettes, rangées en orle. L. : ✠ *S' Willelm de Harlem* (Fl.).

— *Nycholaus de Harlem, conventus Huysensis, leodensis dyocesis, ac totius ordinis fratrum Sancte Crucis prior generalis*, 1479 : type ogival ; fort endommagé ; au bas : un écu chargé d'un cœur (Tournai, Croisiers) (voir **Arnhem, Haamstede**).

Voici, d'après GELRE, l'écu de *her Symon van Haerlem*, h. du « duc » de Hollande : de gueules à la croix et à douze merlettes, rangées en orle, le tout d'argent.

Haasdaal, voir **HASKENDALE**.

Haastrecht. *Willelmus de Haestrecht*, échevin de Bois-le-Duc, 1482 : deux fasces bretessées et contrebretessées, accompagnées d'une fleur de lis au point du chef. L. : . . . . *lli de Haestr scabini in Busc* . . . . (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45) (voir **Rijnestein**).

HABBEKE *(Johannes de)* (Abbeke), échevin de Bruxelles, 1416, 24, 5 : un parti-émanché ; au fr.-q. chargé en cœur d'une fleur de lis, p. c. ; au chef de quartier échiqueté. L. : *S Iohannis de Habbeke* (Brux.).

HABOSCH (Louis van) tient un bois de la sgrie de ter-Ruwen, appartenant à Adrien van Gavere, chev., sgr. de Masnuy-Saint-Pierre, ter Donckt, ten Doerne, la Schelden, 1541 : un chien braque passant, accompagné en pointe d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée (Els.) (voir **Wolf**).

Hadekink, voir **Haidekinck**.

HAEFSDONCH *(Walterus de)*, échevin de Vilvorde, 1329 : trois losanges et un semé de billettes. L. : . . . . . *van* . . . . . *donc* (Brux.).

Haeghe[n], voir **Hag[h]e[n]**.

Haec, voir **Hac[k]**.

Haecht (Les échevins de), 1336, 67, 1416, 41, 54, 1528 : trois fleurs de lis, p. c. L'écu accompagné de trois dragons, 1 au-dessus, passant à s., 2 rampants, affrontés. L., 1441, 54 : ✠ *S' scabinorvm de Haght* (Mal. et S.-G.).

— Godefroid van *Haeght*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Vorsselaer ; i. t. : 120 mout., 1374 : une cotice et une fasce bretessée et contrebretessée broch. L. : *S Godefridi de Haech* . . (B.).

— (Arnould van), feudataire de Jean, sgr. de Merode, etc., 1495 (n. st.), 1516 : une branche de rosier sèche, fleurie de trois pièces, surmontée de deux pointes de flèche renversées, 1 à d., posée en bande, 1 à s., posée en barre *(Afflig.)*.

Haeck, voir **Hac[k]**.

Haelen (Les échevins de), 1262, 1636 : une aigle éployée *(Léau*, N° 8, et S.-T., c. 14 et 16).

HAELT (Othon van), h. du duc de Clèves, 1418 : une croix. Cq. cour. C. : un coq. L. : *Seg' Ot van Haelt* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

HAEMBROICK *(Jorijs* van) (Hammerbruch?), bailli de Xanten, pour l'archevêque de Cologne, 1413 : un lion. L. : *S' Ioris* . . . . . *mbroc* (Ibid., N° 714).

Haen (Arnould de), sc. le contrat de mariage de Chr. van Rossum, 1563 : un chevron, accompagné de trois trèfles. T. s. : une femme nue. L. : *S Arnt die Haen* (S.-G.).

— (Lothaire de), sgr. de *Bourgesch* et de *Schwerdorff*, décl. tenir, du roi de France, deux tiers du château de Bibingen-lez-Remich, démoli et presque totalement en ruines, etc., 1681 : un coq essorant. Cq. cour. C. : un coq essorant (cachet en cire rouge) (C. C. B., N° 45713c).

— (Philippe-François de), fondé de pouvoir d'Anne-Marguerite de Haen, veuve du sieur Henri Bergerotte, remet au roi de France le dénombrement d'un quart de la sgrie de Bertrange, 1681 : même écu et C. Cq. cour. (cachet en cire rouge) (Ibid., N° 45713a) (voir **Hane**).

Haenewijk. Jean van *Haenwijch*, sc., a Louvain, parmi les marchands (*comannen*), un acte du receveur de Brabant, 1377 : une marque de marchand (B.) (Fig. XXIII).

— *Gerardus de Haenwijc (Hanewijck)*, échevin de Louvain, 1427, 8 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux pals ; aux 2e et 3e, une fasce, surmontée à d. d'un coq. L. : ✠ *S' Gerardi de Haenwïc scabi' lovan* 1432 ; même écu. L. : ✠ *S Gerardi de Haenwich scab' lova* (S.-G., *Afflig.* et M. Rouffart).

Haenkenshooft, voir **Serarnts**.

Haept (Roger van der), échevin d'Anvers, 1580 : trois croisettes pattées, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Rotger van der Haept* (N.-D., Anvers, Chap.).

Haergier (Jacques), abbé de l'abbaye des S. S. Pierre et Paul, reçoit une rente du receveur des *groote brieven* a Bruges, 1469 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle contournée ; aux 2e et 3e, d'hermine a la bande, chargée de trois quartefeuilles. Deux crosses d'abbé, en sautoir, broch. sur l'écu. T. : un ange. L. : *S Iacobi Hae . . . . . abbatis . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 134).

Haes, voir **Flandre**.

Haesbaert (Pierre) (fils de Martin), h. servant de Christine van Cauwenberghe, veuve de Jean Buusterman, qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief a Leerne-Saint-Martin, 1580 ; dit sceller de son propre scel, mais celui-ci, assez fruste, porte un autre nom de famille que le sien : trois lions (Fiefs, N° 3280).

Haesbijt (*Ghelaude*), h. du Vieux-Bourg, a Gand, 1502 : écartelé ; au 1er, un burelé ; au 2e, trois lions. Le bas de l'écu est cassé. C. : une tête et col de lion (entre un vol ?) (C. C. B., Acquits de Lille, I. 229) (voir **Halsberg**).

HAESBROECK (Guillaume van), échevin du duc de Brabant, dans sa cour a Halen, 1434 : une clef (*Holzschlussel*), accompagnée au flanc s. d'une étoile (Ch. et doc. div., c. I).

— *Gayfier van Haesbroec* (Hazebrouck), jadis prisonnier a Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 333 1/3 mout., 1374 : une fasce de cinq fusées. L. : . . . *difer de Hasebreve* (B.).

— Thierry van *Haesbroec*, chev., jadis prisonnier a Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 1000 2/3 mout., 1374 : même écu, brisé d'un lambel a cinq pendants (non brochant). C. : un lièvre assis, levant la patte droite de devant. L. : *S Tieri de Hasebreve* (B.).

Appelé *Godevaert van Haesbroeck*, chevalier(1), il reçoit, en 1385, le solde de sa dite indemnité de 333 1/3 mout. Le sceau est tombé (B.).

D'après Gelre, *Haesbruec*, en Flandre, porte : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules et au lambel à trois pendants d'azur, broch.

D'après Corn. Gailliard (*L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*, XVIe siècle), le seigneur de Haesbroeck portait *de gueulle a la fesse losangé, de cinq losanges d'argent, et cry : Helpt Godt, Haesbroeck ! Helpt godt, Haesbroeck !*

Le même roi d'armes donne à *Haesbrouck* (Hazebrouck) *ce lieu a present sans changer : de gueulle, a la fesse fusele de neuf, d'argent*

Haesdonck. *Johannes de Haesdonch*, échevin de Vilvorde, 1379 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un lion broch., iss. du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, une bande de cinq losanges. Cq. cour. C. : une tête et col d'oiseau a long bec (héron ?). L. : *Sigillvm Ioh de Haesdvnc* (Brux.) (comp. les armes de **Serariis**) (voir **HAEFSDONCH**).

Haesenbergen. *Johannes de Hazenberghe*, échevin de Louvain, 1449 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch. chargé d'un lion iss. d'une champagne. L. : ✠ *S Ioh . . . . . e Hasenberge scab lov* (S.-G.).

1e franc-quartier représente les armes de Redinghen.

Ha[e]g[h]e[n], **Haye**. *Jehans de le Haye*, chev., h. du comte de Flandre, 1286, 94 (n. st.) ; plain ; au chef charge de deux écuss., chacun de . . . a l'écuss. plain. L. : ✠ *S' Iehan de le Heye chevalier* (*Nam.*, Nos 189 et 259) (Pl. 8, fig. 186).

— *Baras de le Haie, sires de Sars*, chev., h. du Hainaut, 1339, a Valenciennes ; une bande, chargée de trois lions leopardés, posés dans le sens de la bande. L. : . . *Willavme Barat chr sign de S . . .* (B., N° 535) (voir **Sart**).

— Pierre van der *Haghe*, échevin de Bruges, 1354 : un chevron, chargé de trois fers a cheval et accompagné en pointe d'un rameau (d'églantier, fruité de deux pièces ?) (C. C. B., N° 107).

— *Baudris de le Haye, escuyers*, reçoit, du Brabant, 35 florins d'Anvers (a lui dus pour ses services dans la guerre de Flandre), 1357, 10 octobre : une bande, accompagnée au canton s. d'un écuss. (?) (fruste), et un lambel, broch. sur la bande (un peu fruste.) L. : ✠ *S Baudri de le Haye* (B., N° 1435).

— Adam van der *Haghen*, jadis prisonnier a Basweiler, sous l'écoutete de Maestricht ; i. t. : 49 mout., 1374 : trois fers de lance de tournoi (a double pointe), ou rocs d'échiquier. L. : *S' Adaem van der Haghen* (B.) (Pl. 8, fig. 187).

— Henri *Haghen*, échevin de *Berk* (Reinberg), 1388, 9 : plain ; au chef chargé de trois merlettes, accompagnées a d., au haut, d'une petite croisette. L. : *S Hinrici Haghen* (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Willem van der *Haghe*, échevin d'Ypres, 1407 : plain ; au chef chargé d'un lion iss. d'un bâton broch.

sur l'écu. Cq. cour. C. cassé. S., à d. : un griffon accroupi; à s. : cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

Ha[e|g|h]e|n], Haye. Jean van der *Hagen*, échevin de Bois-le-Duc, 1420 : un arbre (Mal.).

— Josse van der *Haghe*, dit *Rubbijns*, tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 ; dans le champ du sceau, une fleur de lis (Fiefs, N° 3931).

— Guillaume van der *Haye*, fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Berlaere, 1430 : une branche d'églantier, fruitée de quatre pièces (Ibid., N° 3490).

— Henri van den *Haghe* sc. le contrat de mariage d'Herman van Diepenbroek, son parent, 1438 : un trèfle renversé, sans tige. C. : une gerbe de blé *(Geld.)*.

— Adrien van der *Haeghe*, abbé de Zoetendael, 1464, 70, 1, 3 : deux têtes de more accostées. L'écu posé sur une crosse. T. : un ange. L. : *S Adriani abbatis de dulci valle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379, 240).

— *Willem in die Haye*, échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour *(vroenhoff)* à Montenacken, 1465 : un disque chargé d'une fasce et d'un sautoir broch.; ledit disque accompagné de sept merlettes, rangées en orle. L'écu entouré d'une haie. L. : *Sigillū Wilhelmi in* . . . . (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Jean van der *Hagen*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1490 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, accompagnés en pointe de la lettre u. T. : un ange (Mal.).

— Jean van der *Haghen*, fils de maître Liévin, décl. tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, *een huus* . . . *up de hoochpoorte* (à Gand), 1521, 17 septembre : trois hures de sanglier. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Iohan* . . . . (Fiefs).

— *Henrion del Haye, dit Dongelbert* (= berg), tient, du Brabant, le fief dit *Bernart*, à Ottignies, 1532 (n. st.) : un lion et un filet broch. (Av. et dén., N° 4263).

— Henri van der *Haegen* tient, de la sgrie de Fauquemont, une terre de 12 bonniers, sous Heerlen, 1537 : une croix gringolée, cantonnée en cœur de quatre besants, ou tourteaux (Ibid., N° 5465).

— François *de la Haye*, boucher à Lessines, tient, du château *illec*, un fief dans cet endroit, 1546 : une étoile à huit rais, accompagnée en chef à d. d'un besant, ou tourteau. S. s. : un léopard lionné (Fiefs, N° 10387).

— Jean *de le Haye*, h. de fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1546 : un cor de chasse. S. s. : un griffon. Le sceau porte : *de le Hae* (Ibid., N°s 10279. 81, 3, 99).

Ha[e|g|h]e|n], Haye. Antoine *de le Haye*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1561 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief) (voir **Laho**).

— Henri van der *Haegen*, lic. en droits, échevin de Bruxelles, 1615 : gironné de . . . et de (contre-)hermine de huit pièces. C. : une tête et col d'aigle (?) entre un vol (Brux.).

— François-Hyacinthe van der *Haeghen*, dit *d'Eesbecque*, écuyer, sgr. de Mussain, Bossart, etc., nommé greffier de Mussain, Nicolas-Jacques Hanon, lic. en droits, à Braine-le-Comte, avocat au Conseil de Hainaut, 23 novbr. 1729 : (écu ovale), écartelé; aux 1er et 4e, gironné de (contre-)hermine et de . . . de huit pièces; aux 2e et 3e, contre-écartelé; *a* et *d*, un sautoir et une face broch.; *b* et *c*, un lion. C. : un lion iss. Sans L. (Cachet en cire rouge) (M. Hanon de Louvet) (voir **Bergh, Buisseret, Eesbeke, Feluy, Halewijn, Janssone, Clerc**).

L'armorial ms. de St-Trond donne deux autres blasons de van der Hagen : A, d'argent à deux fasces de sable, surmontées d'un croissant de gueules. B, gironné de sable et d'argent de huit pièces (?).

D'après GELRE, *Jan uten Hagen*, h. du « duc » de Hollande, portait : d'azur à la croix, cantonnée de quatre merlettes, le tout d'argent.

L'armorial de France, de la fin du XIVe s., publié par DOUET DARCQ, donne à un *mgr. Jean de la Haye : d'or a une bende de gueules a trois coquilles sur la bende*.

CORN. GAILLIARD (*L'Ancienne Noblesse de la contée de Flandres*, XVIe siècle), blasonne ainsi l'écu du seigneur VAN DER HAGHEN : *d'argent, a trois lyons de sable, coronné, langue et armé tout de geulle*.

Le seigneur de OELDEGHEM (Oordeghem) : *d'asur au lyon d'argent, coronné, armé et lampassé de geulle.*

Le seigneur de le HAYE, *au pays d'Alost* (Alost) : *à tourteles, a la tour lune d'or.*

Le seigneur de WYNTRE : *de gueulles, couronné, lampassé et armé d'or, et crye : Au mont! Au mont Hautrmet!* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la contée de Flandres*, XVIe siècle).

Le seigneur de LA HAYE, *en la chastellenye de Lylle : de sable, a l'escusson et troes estoles d'argent, mais a present, il portent d'asur a l'escusson et les troes estoiles d'argent, et crye : Wauryn! Wauryn* (WAVRIN) (Ibid.).

Haghedorn (Roland), chev., sc. un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 : une flèche, posée en bande, la pointe en haut. L. : ✠ *S' Rolandi Haghedore militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509).

— *Roilken Hagedorn*, h. du duc de Clèves, 1418 : même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756) (voir **Ooij, Snoec, Vossem**).

Haghelinc (Pierre), suppôt *(knape)* du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux, et une bordure componée. L. : . . . . . *er* . . . . (Fl.) (voir **Handzaeme**).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Pl. LV.

Fig. 1. *Reynerus dictus Mispelken*, échevin de Saint-Trond (1261).
Fig. 2. Rogier de Leefdael, châtelain de Bruxelles, chevalier (1326, 31).
Fig. 3. Charles d'Immerseel, sgr. de *ter Hameïjlen* (1391).
Fig. 4. Jean Bont, chancelier du Brabant (1428).
Fig. 5. Lambert de Cock, petit chanoine de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles (1451).
Fig. 6. Daniel van Surpele, échevin et bourgmestre de Diest, mort en 1583.

Hahn. Guillaume *vam Haen*, et *Hayn*, chev., jadis bailli et drossard du comte de Berg, 1365 ; sc. un acte dudit comte, 1368 : plain ; au chef chargé d'un croissant contourné. L. : ✠ *S' Wilhelm milit vam Haen* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 781, 2, 820).

Haijbeijken (Laurent), echevin de la cour de *Lenculen*, 1432 : un fascé ; au fr.-q. chargé d'une ramure de cerf. L. : . . . . . *ns Haibeikens* (B.).

Certains échevins de la cour de *Lenculen* scellent aussi comme échevins de Maestricht.

Haidekinck (Swedet) se décl. indemnisé, par le comte de Cleves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1412 : un chien sautillant. L. : ✠ *S' Swedet Hadekinc* (!) (Duss., *Clèves-Mark*, N° 708).

Haye (Guillaume), échevin de Saftingen, 1470, 2 : un poisson, posé en fasce, accompagné en chef a d. de . . . . L. . *S Willem Haey . . Pieters* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 51-2).

Haye (de la), voir **Hag[h]e[n]**.

Hailloy. *Colart van Hailloil*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 454 mout., 1374 : un lion et un semé de marteaux. L. : ✠ *Si Colart de Flema* (B.).

— Jean *van Hailloil*, jadis prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 324 2 3 mout., 1374 : un lion, accompagné de sept marteaux, rangés en orle. L. : ✶ *S Iohans de . lema . .* (B.). (Comp. les armes des **Champs** et **Clievere**).

Haijmanne (Henri van der), h. du comte de Hollande, sc. un acte des époux Nicolas van Borssele, chev., sgr. de Brigdamme, et Marie van A[e]rnemuiden, 1401 : plain ; au chef chargé de trois étoiles (molettes?), a cinq rais (C. C. B., N° 113).

Hainaut. *Balduinus, comes hainoensis, marchio namurcensis*, 1195 : type équestre, le comte tenant une bande-role. L'écu, vu de côté, présente un barré. L. : ✠ *Baldvinvs marchio namvcen . . . . omes hainoensis*. C.-sc. : un écu chevronné (de six pieces, les 2e, 4e et 6e gravées en creux). L. : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Chartes des comtes de Hainaut).

— Guillaume, oncle du comte de Flandre et de Hainaut, juillet 1200 ; 1204 : écu pyriforme, parti ; au 1er, un semé de fleurs de lis ; au 2^d^, un bandé de six pieces. L. : *S* ✠ *Willelmi avonculi* (!) *cois Flād et Hain̄* (Mons, Conseil de Hainaut et Sainte-Waudru).

Le barré et le *bandé* de ces deux sceaux représentent la mouture, dextre, respectivement senestre, d'un *chevronné*. Ce *chevronné* est Hainaut ancien.

Le second des deux personnages est ce Guillaume, qui était, d'après Vredius (*Genealogia*, Table 2), seigneur de Chateau-Thierry, fils de Baudouin IV, le Bâtisseur, comte de Hainaut et de Flandre. Son neveu, cité dans la legende de son sceau, est Baudouin de Constantinople. Sur le contre-scel de Baudouin, comte de Hainaut, frère dudit Guillaume (reproduit par Vredius), on aperçoit un écu à trois chevrons, qui, sur le boucher de son sceau équestre, se presentent de moitie et semblent former trois fasces.

Voici, d'après Gelre, *Oud Hennegouwen* : chevronné d'or et de sable de six pièces, la 1re pièce de sable relimee. C. : une tête et col de cerf de sable, langue de gueules, ramé d'or, terminé en volet.

Hainaut. *Fernandus, comes Flandr et hain̄*, 1214 : type équestre, fort endommagé ; le bouclier à un lion. C.-sc. : un écu a trois chevrons. L. : ✠ *et comes Hainoie* (Mons, Chartes des comtes de Hainaut, N° 15).

— *Phelippe, contesse de Haynnau*, 128.-129. (la date est déchirée : *mil deus cens quatrevin . . . . . .*) : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main gauche, une rose et accostée de deux écus ; A, un lion ; B, un burelé et un lion cour. (a la queue simple), broch. (**Luxembourg**). L. : ✠ *Sigillvm Philippe comitisse Haynonie*. C.-sc. : écu, parti des deux blasons de la face. L. : ✠ *Clavis sigilli comitisse Haynonie* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Guillaume, comte de), de Hollande et de Zélande, sgr. de Frise, 1323 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse, à quatre lions. C. et ornement du chanfrein : une aigle (entière) contournée. L. : *S' Gvill'i dei gra comitis Ha . . . . . l' Z . . andie ac dni Frizie* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 288).

— (Jean de), sire de Beaumont, 1332 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un panache de plumes de coq, iss. d'une cuve d'hermine. Le volet garni au bas de six glands de passementerie. Sans L. (*Nam.*, N° 535).

— (Jean de), sire de Beaumont, 1344 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse, à quatre lions et au lambel broch. C. et ornement du chanfrein : un lion assis (Tournai, Chartrier).

— (Jeanne de) sc. un acte de Guillaume, duc de Juliers, 1361 : parti ; au 1er, un lion ; au 2^d^, deux lions, rangés en pal (Duss., *Col.*, N° 846).

— *Drouart de Haynnault*, lieutenant du bailli de Vermandois, 1364, 5, 6, 7 : quatre lions (Tournai, Chartrier) (voir **Bavière, Henau, Jauche, Juliers, Mark, Namur, Poele**).

Gelre donne ainsi les armes de Guillaume, comte de Hainaut, etc., tué à Stavoren, en 1345 : d'or à quatre lions, les 1er et 4e de sable, les 2e et 3e, de gueules. Volet d'argent, double de sable. Cour. de gueules. C. : une queue de paon.

HAININ. *Huars de Henin*, 1285 : trois lions. L. : ✠ *S' Hvart de Hennin* (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 389.

HAININ. Jean de *Henin*, sgr. de Boussu, chev., 1298 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à une bande. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Iohis de Henin milit dni d. Boussu* (Mons, *Hainaut*).

— Jean de *Henin*, chev., sgr. de *Boussut* (Boussu), h. de fief du Hainaut, 1344 : une bande et un lambel à cinq pendants broch. C. : une boule entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Secreti mei* (B.).

— Jean, sgr. de *Haynin* et de Louvignies, chev., 1466 : une croix engrêlée. Cq. cour. C. : deux pieds de cerf adossés. S. : deux griffons (B.) (voir **Brognart, Museur**).

— Thomas-Philippe d'Alsace, archevêque de Malines, 1728 : une bande. L'écu, dans un cartouche, posé sur une croix archiepiscopale, soutenant le chapeau de cardinal. L. : *Thomas tituli S Caesarei S R E presb cardlis de Alsatia archiepus mechlin primas Belgii* (A. G. B., Chart. div., 1re Section).

Hairwijck *(Sarach)* (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1626 : parti ; au 1er, coupé ; *a*, un cerf posé, contourné ; *b*, trois poissons contournés, posés en fasce, rangés en pal ; au 2d, aussi trois poissons (non contournés), posés en fasce, rangés en pal. C. : un cerf iss. (U.).

HAISTEDE (Chrétien van) prend en amodiation, du chapitre d'Essen, son *hof to Kutzede* ; son père, Pierre, se porte caution pour lui, 1400 ; tous deux : trois coquilles, rangées en fasce (Duss., *Essen*, N° 148).

Hac[k], Ha[c]ke, Haeck, etc. Jean *Hacke*, bourgeois de Malines, 1356 : trois losanges couchés, accolés en pal et touchant tous les bords de l'écu, le losange du milieu chargé d'un écuss. à la croix nillée (Fl.).

— Jean *Haken*, h. de l'archevêque de Cologne, sc. un acte du bailli d'Arnsberg, 1373 : deux crocs, passés en sautoir, adossés (Duss., *Col.*, N° 944) (voir **Wissel**).

D'après Gelre, *de Haec*, au duché de Berg, portaient : de gueules à deux fers de croc d'argent, affectant la forme de demi-fleurs de lis, passés en sautoir. Le même donne ainsi l'écu des *Haken*, vassaux de l'évêque de Munster : d'argent à trois (2, 1) fers de croc triangulaires, légèrement arrondis, de gueules.

— Lambert *Hake*, caution d'Englebert, comte de la Mark, 1389 : même écu que Jean, 1373. L. : *Sigillu Lamberti dei Hacke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 525).

— *Wilhelmus Hac, Marcelii (filius)*, échevin de *Tuel* (Tuil), 1389 : un sautoir noueux, accompagné de trois merlettes, rangées en chef, 1 à d. du sautoir, 1 au point du chef, 1 à s. du sautoir *(Geld.)*.

Hac[k], Ha[c]ke, Haeck, etc. Gérard *Hake*, sgr. de *Rummene* (Rummen), 1389 : une croix ancrée, accompagnée au 1er canton d'un croc arrondi. L. : ✠ *Sigil Gerar . . . . . ck* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Pierre *Haec*, échevin du métier de Hulst (Flandre zéland.), 1405 : un crampon contourné, accompagné en chef à d. d'une étoile. L. : *. . . . ter Haec Wov- . . . . . .* (probablement = fils de Gauthier) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 161).

— *Ghiselbertus Hac*, échevin de Zalt-Bommel, 1408, 13 : un sautoir bretessé (!), accompagné en chef d'un poisson, posé en bande, recourbé à d. *(Geld.)*.

— Gauthier *Hacke*, échevin de *Tuel* (Tuil), 1417 : trois pals de vair ; au chef chargé de trois marteaux penchés ; un filet broch. sur l'écu *(Geld.)*.

— Rodolphe *Hacke*, échevin de *Tyla* (Tiel), 1436 : trois pals de vair ; au chef chargé de deux coquilles *(Geld.)*.

— *Ghijselbertus, dictus Hack de Randwick*, échevin de *Tijela* (Tiel), 1443 : un lion. T. : un ange *(Geld.)*.

— Gisbert *Hac* (fils de Jean), échevin de *Deijl* (Deil), 1444 : trois pals ; au chef chargé d'un lambel *(Geld.)*.

— Paul *Haec*, échevin du métier de Hulst, 1454 : même écu que Pierre, en 1405. L. : *S' Pavvels Haec . . . . es* (= *f Joes*, fils de Josse ?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235).

— *Ghiselbertus Haeck*, échevin de Bois-le-Duc, 1474 : trois têtes de bélier (Mal.).

— Daniel *Haec* sc. pour son fils Jean, tuteur de damoiseau Hughes van *Maerke* (fils de sire Louis), qui, comme héritier de son frère, damoiseau Jacques, tient, du château de Gand, un fief à Waerschoot, 1541 : un oiseau, perché sur une branche (Fiefs, N° 3400).

— Jean *Haec* sc., pour un autre, le dénombrement d'un fief à Waerschoot, tenu dudit château, 1562 : un meuble formé d'un triangle et d'une tige verticale, terminée en chevron abaissé (lutrin ?), accosté en pointe de deux fleurs de lis. L. : *Sigillvm . . . . Haec* (Ibid., N° 3405) (Pl. 8, fig. 188) (Comp. le blason de Jean **Ghe[ij]linck** ; voir **Bellinkhoven, Brouwer[e], Flingern, Fuschi**).

Hakeren, voir **Limminghen.**

Haccart (Pierre), bourgeois de Tournai, reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Courtrai, inscrites aux noms de Roger de Vrient et de dlle Marguerite *le* Vrient, 7 mai 1462 : une croix ancrée, cantonnée de quatre coquilles, et un lambel broch. C. : une coquille (?) entre un vol. L'écu accosté de deux h. sauv., armés de boucliers et de massues. L. : *Seel Piere Haqvar*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Haccart (Pierre), bourgeois de Tournai, reçoit lesdites rentes, 9 et 11 decbr. 1462 : une croix ancrée, cantonnée de quatre bagues chatonnées. L. : . . . . *ard Hakart* (Ibid., I. 391) (voir **Hacquart, Pipelarde**).

Hackfort. *Henricus de Hacvo[e]rt, armiger,* reçoit, du Brabant, une rente, a Maestricht, 1379 : une fasce. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon. L. : *S' Henrici d'Hacvort* (B.) (voir **Beinum, Eijl, Meeckeren, Ruijter, Tille**).

Voici, d'après Geire, le blason de *Henric van Hacvoort*, Gueldrois : d'argent à la fasce d'azur. Le cq. d'or. Volet d'argent doublé de gueules. Cour. d'azur. C. : une tête et col de dragon d'argent, lamp. de gueules.

— Jacques van *Hacforden*, écuyer, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une fasce. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Iacob van Hacvoerden* (Arnhem, *Rekenk.*).

— Gérard van *Hacforden*, écuyer, fils dudit Jacques, sc. ledit traité, 1418 : même écu. Sans timbre. L. : *Ghert van H . . . . rde* (Ibid.).

— Bernard *Hacvoert* sc. un acte de Henri de *Ruter*, 1428 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis *(Geld.)*.

— Jean et Henri *Hacfoirt*, frères, sc. un acte de Jean van *Beijnhem* et de sa femme, *Jutt (Hacfoirt)*, 1443; Henri : même écu *(Geld.)*.

Le sceau de Jean est tombé.

— Alard *Hackfoirt* sc. un acte de Gossuin van Bemmel, 1494 : même écu. C. : un lévrier assis *(Geld.)*.

— *Stijn Hackforts* vend a sa sœur Ide, veuve de Jean van *Welderen*, une terre a Setten, 1521 : même écu *(Geld.)*.

— Olivier *Hackfoirt* et *Stijn Ruijthers*, sa femme, constituent une rente, 1521; promettent de rendre indemne Bernard van *Welderen*, juge a Nimegue, leur répondant envers Josse van Bemmel et sa femme, Anne Vaecks, 1538; le mari : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier *(Geld.)*.

Sur le sceau de 1521, le lévrier est en arrêt, sur le sceau de 1538, il est assis.

— Marguerite (sans nom de famille), veuve d'Arnould van *Boickholt* (Bocholtz), sc. le contrat de mariage de sa fille, Sophie, avec Guillaume van *Eijll*, 1535 : même écu, la fasce chargée de trois (deux?) besants ou tourteaux. L. : *S Margriet van . . . fort (Geld.)*.

— *Brant Hackfoirt*, juge en Overbetuwe, 1550 : même écu que Bernard (1428). Meme C. qu'Olivier (1521); le lévrier en arrêt. L. : *S' Bernt Hacfort (Geld.)*.

Haccourt (Renier de), jadis prisonnier a Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 356 mout., 1374; il sc. pour sa sœur Clémence, veuve de Guillaume *Doue*, tué *illec*, sous la même bannière; i. t. : 52 mout., 1374 : un sautoir, cantonné de quatre merlettes. L. : *Si Renkin de Haevr* (B.).

D'après Hemricourt (édit. Salbray), Haccourt porte : *de gueules a un sautoir d'argent a quatre merlettes d'argent.*

Haccourt (Rasse de), chev., échevin de Liége, vers 1375 : même écu, brisé en cœur d'un besant, ou tourteau (C. de B.).

Hacquart, voir **Haccart, Prévôt**.

Hacquegnies, voir **Jauche**.

Halanzy. Arnould *van Hallengy*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 197 mout., 1374 : trois roses. L. : ✠ *S Arnov* (!) (B.).

Haledet, voir **HALLANDAS**.

HALDENVELT, voir **Schönberg**.

Halen (Jean de), sgr. de Lillo, chev., fils de Marie de Ghistelles, 1404; Jean van Halen, chev., sgr. de Lillo et de *Haveleers* (et *Hevelcers* = Hévillers), tuteur de Tristram *uuten Zwane*, son parent *(neve)*, reçoit une rente sur la sgrie de Cruijbeke, 1407 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol, le tout iss. d'une cuve. S. du cq. : deux griffons. L. : *S Iehan de Mirabelle sire de Lillo* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 39, 65, 66).

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1505 : écu cassé. C. : une tête et col de lion, entre un vol, iss. d'une cuve (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II) (voir **Ghistelles**).

Her Vrancke van Halen, Brabançon, portait, d'après Geire : de gueules au lion d'or, armé, lampasse et cour. d'azur. Volet d'argent. C. : une tête et col de lion d'argent, (!), lamp. de gueules entre un vol de sable, iss. d'une cuve du même.

HALENDAS, voir **HALLANDAS**.

Halewijn (Halluin). Olivier de *Haleuin[e]*, chev., h. du comte de Flandre, 1291 (n. st.) : type scutiforme; trois lions cour. et un baton broch. L. : ✠ *S' Oliv . . de Haleuine*, 1294 : sceau rond, meme écu. L. : *S' Olivier d' Halvin chr (Nam., Nos 228 et 258)*.

— *Watiers de Haleuin*, chev., h. dudit comte, 1294 (n. st.) : trois lions cour. et un lambel broch. L. : *S' domini Walteri de Haleuine* (Ibid., 258-9).

— (Gauthier van), h. dudit comte, 1333 (n. st.) : trois lions et un bâton broch. (Fl.).

— Gérard van *Haeleuijn*, chev., jadis prisonnier a Basweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 1394 2/3 mout., 1374 : trois lions cour.; écuss. en cœur,

plain, au chef d'hermine. C. : un cygne iss., essorant. L. : ✶ *Gverart de Halevvin* (B.).

L'écusson en cœur est représenté plutôt : coupé d'hermine et de . . . .

Dc here van Haelwin, h. dudit comte, blasonnait, d'après Gelre : même écu, sans l'écuss. de Lichtervelde. Le cq. d'or. C. : un lion iss. de sable, lamp. de gueules, cour. d'or, entre un vol d'argent.

. . . . . *van Haelwijn,* h. du comte de Flandre, portait, d'après Gelre : d'argent à trois lions de sable, cour. du même, écuss. en cœur : d'azur, au chef d'hermine (**Lichtervelde**). Bourlet, non colorié. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué de gueules, entre un vol, coupé d'hermine et d'azur.

Le sceau de Halewin *: d'argent à trois lyons de sable, coronné, lampassé et armé d'or, et lyez: Halewyn' Halewyn'* Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres.)*

Halewijn (Daniel van), prisonnier *illec*, sous la même bannière ; 1. t. 880 mout., 1374 : le sceau est tombé (B.).

— Jacques de *Halluwin*, sire *du Cantin et de le Bourde*, chev., franc échevin des alleux du Tournaisis, 1377 (n. st.) : trois lions (assez fruste, sans brisure visible) (Tournai, Chartreux, c. 10).

— (Moreal van), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant ; 1. t. : 200 mout., 1378 : trois lions cour. L. : *S Watier van Halewin* (B.).

— Daniel van *Haleuijne* donne quittance à la ville de Gand, 1378 : trois lions et un lambel broch. C. : deux têtes barbues, adossées. L. : *S Daneel van Alewine ruddre* (Ville de Gand).

— Gerard van *Haelwine*, sgr. de Lichtervelde, h. du château et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : mêmes écu et C. que Gérard, 1374. T. : deux h. sauv., sans massues (Fiefs, N° 2672).

Ecusson en cœur plain, au chef d'hermine.

— Guillaume de *Haelwin*, sgr. d'*Uutkerke* (Uytkerke) et de *Bueghenhout* (Buggenhout), chev., décl. avoir été dispensé, par le duc de Bourgogne, des droits sur deux rentes sur le tonlieu de Bruges, 1405 : trois lions cour. ; écuss. en cœur, à la croix. Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. L. : *S* . . . . . *Ha* . . *weyne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 39).

— *Hector van Halewine*, bourgeois de Bruges ; l'acte a trait à un fief, acheté par lui, naguère, fief sis à Lampernisse et relevant du bourg de Furnes, 1440, 14 sept. : mêmes écu et C. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ector vā Haleuī* (Ibid., l. 42).

Ecusson en cœur à la croix.

— Jean de *Haleuin*, dit *de le Haye*, bailli de *Ziesselles* (Sijsseele), 1446 : trois lions cour. et une bordure componée. C. : un lion cour., iss. d'une cuve (Ibid., l. 239).

Halewijn (Guillaume de), bailli de Blankenberghe et d'Ostende, décl. que le bailli de Bruges l'a dispensé de la moitié des droits sur un fief à Lisseweghe, acheté de Jean de *Bueckemare*, 1441 : trois lions cour., accompagnés en cœur d'une rose, et un filet broch. C : un . . . (buste barbu ?) entre un vol. L. : *Willem vā Haleuī . . . va* [*Haultkerke* (Ibid., l. 42).

— Josse van *Haleuin*, mari de la veuve de *Montfraut* Jooris, reçoit une rente sur la recette des *brieven van der Camere van Vlaendren*, 1469 : écu cassé. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : *S Io* . . . . . *Haleuine* (Ibid., l. 134).

— Jean van *Haleuin* tient, de Jean van den Walle, du chef de sa cour de Walle, un fief à Belleghem ; sa femme, Isabelle Denijs, tient un fief *illec*, de Georges Gilloen, du chef de sa sgrie de Coijghem, 1502 : trois lions cour. ; écuss. en cœur au chevron, accompagné de trois . . . Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. S. : deux lions (Ibid., N° 1288) (voir **Adin**, **Damhoudere**, **Eechoute**, **Jaghere**, **Carette**, **Coninc**, **Cruijce**, **Luxembourg**, **Marschalk**, **Peijs**, **Quaetjonc**, **Wittem**).

La cour dite « de Walle » était située sous Courtrai.

Halfhuijs. Guillaume *Halfhuus* reçoit, du Brabant, 20 livres de *grote laken ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions = 22 *grote laken ghelts)*, à valoir sur 98 livres et 5 escalins de *grote laken ghelts*, 18 novembre 1357 : un parti-émanché ; au fr.-q. chargé d'une cotice ondée, en barre, accompagnée au canton d'un cor de chasse. L. : *S VVillem Halfhvrs* (B., N° 1527) (Pl. 8, fig. 189).

Sur la planche, le dessinateur a représenté, par erreur, une *coquille*, au lieu du cor de chasse.

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1464, 71, 81 : un parti-émanché, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais ; au fr.-q. chargé d'une fasce et d'un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. : un cygne, posé dans une cuve, le col entouré d'une cour. T. d. : un h. sauv., appuyant sa massue à terre. L , 1464 : *S' Ian Halfhuys* (Brux., Ch. et doc. div., c. I, et E. G., l. 356).

Halijng (Dom Edmond de), religieux et *trescensier* de l'abbaye du Val-Saint-Lambert (Cîteaux), remet au roi de France, de la part de son couvent, le dénombrement d'une partie de la sgrie de Villers-Sainte-Gertrude (Luxembourg), 1685 : une barre, soutenue d'une bastogne et un lion iss. de la barre. L'écu accosté de deux palmes (cachet, sans L.) (C. C. B., 45713e) (Pl. 8, fig. 190) (voir **Halling**).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, Halijng portait taillé d'azur et d'or, à la barre broch., soutenue d'une bastogne, le tout de gueules, le champ d'azur chargé d'un lion d'or, iss. de la barre.

HALLANDAS (Henri de) (**Haledet**), chev., reçoit un paiement du *rentier* de Brabant, 1371 (n. st.) : six

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LVI.

Fig. 1. Nicolas de Maere, maieur de Saint-Nicolas (1386).
Fig. 2. Jean de Maere, échevin de Saint-Nicolas (1386).
Fig. 3. Pierre de Maere, échevin de Saint-Nicolas (1551).
Fig. 4. Simon van Schoote, maieur de Saint-Nicolas (1551).
Fig. 5. Jan Vercouteren, échevin de Saint-Nicolas (1551).

(3, 2, 1) fleurs de lis. L. : *S Heinrci* (!) *de Hallendas militi* (B., N° 2373).

Henricourt orthographie *Halendas* : Haledet, dépendance de Clermont-lez-Namdrin. Salmay attribue à cette famille : de sable, semé de fleurs de lis d'argent.

HALLANDAS. Henri de *Halendas*, écuyer (fils d'Alard de Senzeilles), échevin de Liége, vers 1430 : de vair en chevron renversé, au chevron de .... Cq. cour. C. : une tete et col de chien braque. L. : *S* ..... *Soumangne* (C. de B.) (voir **Fraipont**).

Halle (Jean van), échevin de Léau, 1313 : trois piles, la 1re chargée d'une étoile a cinq rais. L. : ✠ *S' Iohis de Halle scab leu (Léau*, N° 28).

— *(Gerardus de)*, échevin *illec*, 1353 ; chev. et échevin, 1358 : trois piles (S.-T., c. 5bis ; *Léau*, N° 46, et B.).

— (Gérard van), chev., et Jean Wagheman, de *Leuce* (Léau), reçoivent, des receveurs des *aides* (*beden*), en Brabant, 125 vieux écus, déboursés par eux, *in den orber der selver beden*, 1359 : même écu. L. : ✠ *S' Gerardi dic de Halle mili'* (B., N° 1714).

— *(Johannes de)*, échevin de Léau, 1359 : même écu (*Léau*, N° 49).

— (Jean van), echevin de Tirlemont, 1371, 88 : un lion et une bordure (simple). L. : ..... *anis de* ..... (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (Hughes van der) et Arnould Stumpe *(1re loca ;* son sceau est tombé), sc. un acte de leur parente *(nichte)*, *Jutte* Dunkering, 1372 ; Hughes van der Halle, Jean Carreep, Rodolphe Wevel, Albert Mulert, *Hessels soen*, *Godike* Mulert, son frere, Jean van *Oestenwolde*, dit *Smediken*, Henri et *Ghiselbert* van *Oestenwolde*, freres, et *Ludike* Bunke (ne scelle pas) jurent de ne jamais rien entreprendre contre l'évêque d'Utrecht, 1381 : cinq cotices et une tranple broch. L., 1381 : *S Heyho* ..... *Hal* .. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 411, et *Utrecht)* (Comp. les armes de **Wevel**).

— Renier van der *Hallen*, chev., jadis prisonnier a Basweiler, dans l'armee brabançonne ; i. t. : 2048 mout., 1374 : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : *S Hev* (sic ! pour *Her) Reiner va der Hale* (B.).

Gelre cite parmi les Brabançons : *her Gerit van der Hallen*, portant un ecu de sable, au chef d'argent, chargé de *trois* pals de gueules, et, plus loin, parmi les hommes du duc de Juliers : (un autre ?) *her Gerit van der Hal*, avec le même ecu, mais à deux pals. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien braque, coupé d'argent et de sable, lanzué et orellé de gueules. A un *her Gerrit mytten baerte*, tué à Stavoren, en 1315, Gelre attribue le même écu, les deux pals chargés, chacun d'une étoile à cinq rais d'or. Volet de sable. C. : un vol de l'ecu. Dans son texte, il dit de *Heer Gherardt mitten baerde : hi dede den roc van sabel an | een houdt van zilver tuee staken van kele, | ... op elche stake een sterre van goude | van vif tacken* ....

Halle (Jean van), héritier de son frere Gauthier, tué a Basweiler, sous la banniere de *Wibre* ; i. t. : 20 mout., 1374 ; trois piles. L. : .. *Iohannes d* ... *lle de Leuc* .. (Leau) (B.).

— *Anseel van Halleer*, jadis prisonnier a Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 342 2/3 mout., 1374 : une bande, chargée en cœur d'une manche mal taillée, posee dans le sens de la bande, ladite bande accompagnée au canton s. d'une merlette. L. : ✠ *S Anc* ... *de Halle* (B.).

— Wignand van der *Hallen* sc. pour Paul van den *Wier* et *Henneken*, son varlet, jadis prisonniers a Basweiler, sous la banniere de Fauquemont ; i. t. les deux : 728 moutons, 1374 ; reçoit une rente sur le tonlieu de Galoppe, 1375 ; W. van der H., a Galoppe, reçoit de son frere Lambert, pour le duc de Brabant, cent doubles moutons, *as van der beden (beden) des vars*, *dorps*, *van bevelnisse und geheis mijns heren van Gronsselt* (Gronsveld), 1375 : une ancre renversée. L., 1374 : *S* Wi ... *van der Halle* (B.).

— Lambert van der *Hallen*, écoutete de Galoppe, près de *Witthem*, reçoit, pour les héritiers de Martin van *Gulpen* (Galoppe), tué a Basweiler, sous la bannière de Wittem, des acomptes sur une i. t. de 86 mout., 1374, 5, 6 : une ancre renversée. L. : ✶ *S Lambecht* (!) *van der Hallen* (B.).

— *Willame de Chambrelenc* (et *Camberlenc)*, reçoit, du Brabant, une rente, par le chatelain d'Aymeries, 1375 : meme écu. L. : *S' Wi* ..... *van der Halle* (B.).

— *(Johannes de)*, échevin de Léau, 1376 : plain ; au chef denché, chargé a d. d'une étoile a cinq rais. L. : *S Iohans de Halle scabini leuens* (Abb. d'Orjente, A. G. B.)

— (Guillaume van), echevin de Léau, 1377 : trois piles, la 1re chargée d'une merlette (*Leau*, N° 56).

L'*Invent. des chartes de Léau* blasonne : « écu emmanche (!) au chef », et une autre fois : « écu emmanche », tout simplement.

— *(Johannes de)*, echevin de Léau, 1380 : trois piles. L. : ✠ *S' Iohis de Halle scab leue* (Ibid.).

— (Harper van), *Kuchenmeister* de l'archevêque de Cologne, 1389 : un lion (Duss., *Col.*, N° 1124 1/2).

Il n'y a pas d'étoile en chef à d. (Voir Fahne, *Coeln Geschl.*, II, p. 53, 1383).

— (Pierre van), et van der *Hallen*, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixiemes, sur une créance de 547 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7 : une ancre renversée. L. : ✶ *S' Petri de Halle* (B.).

— (Francon van), échevin de Tirlemont, 1397 : un lion et une bordure (simple). L. : ... *ranconis de Halle scabi th* ..... (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Halle (Jean van), même qualité, 1440 : même écu. L. : ✠ *S Iohis de Halle scabini then . .* (Ibid.).

— (Jean van), concierge du duc de Bourgogne, à Bruges, 1407 (l'acte de 1407 l'appelle : *de Heijle*). 12, 4, 6 ; *Jehan le paelfernier, dit le* (?) *Hales*, 1415 ; *Hennequin de Halle*, palfrenier du duc de Bourgogne, 1417 ; *Jehan de Hales*, dit *paelfernier*, reçoit une pension annuelle de 60 francs, 20 sols, 8 den. par., sur l'espier de Bruges, 1422 : trois tierces ; au chef chargé à d. d'un fer de moulin. S. : deux griffons. L. : *S Iehan de Halle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40, 41, 376).

— (Pierre van), secrétaire du duc Antoine de Brabant, 1411 : écartelé ; aux 1er et 4e, une ancre (l'anneau en haut) ; aux 2e et 3e, une bande de trois losanges. S. s. : un aigle. L. : *S Petri de Halle* (B.).

— (Francon van), alleutier au quartier de Tirlemont, 1421 : un lion et une bordure (simple). L. : ✠ *Sigillum Franconis de Halle* (S.-G.).

— (Thierry van), vassal de Gauthier Roese, de Wareumme, résidant à Saint-Troud, dans sa cour féodale qu'il tient en tief du sgr. d'Oreye *(Orle)*, 1422 : trois piles, la 1re chargée de . . . (S.-T., c. X).

— *(Gerardus de)*, échevin de Léau, 1424 : trois piles, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais *(Heijl.)*.

— (Arnould van), échevin de Tirlemont, 1440 : un lion et une bordure (simple). L. : ✠ *S Arnoldi* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.)

— (Michel), h. de fief du bourg de Bruges, 1443 : un sautoir, cantonné de quatre feuilles de tilleul, les tiges en haut. L. : . . . *chel Halle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43).

— *(Iohannes de)*, échevin de Léau, 1447 : trois piles, la 1re chargée d'une étoile (à six rais). L. : *S Iohannis de Halle scabi leuven* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— (Jean van), sacristain *(coster)* de Sainte-Pharaïde, à Gand, 1453 : trois rocs d'échiquier et un bâton en barre, broch. L. : *Sigillum Ihois de Halle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 101).

— (Francon van), échevin de Tirlemont, 1456 : un lion cour. et une bordure (simple). L. : *S Francois de Halle scabi te* (S.-G.).

— (Pierre del), de Braine-l'Alleud, tient, de dlle Catherine, veuve de Jehan de *Zelque*, un fief à Braine-l'Alleud, 1470 : une étoile (Av. et den., reg. 576).

— (Jean van), échevin de Tirlemont, 1503 : un lion et une bordure (simple). L. : . . . . . *le scabini* . . . . . (S.-G.).

— (Guillaume van) (fils de Guillaume), échevin de Léau, 1503 : trois piles (S.-G.).

Halle (Thierry van), même qualité, 1517, 22 : même écu. L. : . . . . . *erici de Halle scabi leuven*. (S.-G. et *Heijlissem*).

— (Arnould van), échevin de Tirlemont, 1522, 4, 5 : un lion, à la queue fourchée, surmonté d'un lambel. L. : ★ *S Art va Halle scabi the* (Gr. scab., *Louvain*, c. 1835).

— (Othon van), échevin de Léau, 1525 : trois piles. L. : *S Ottois de Halle scabini leuven* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.)

— (Henri van), échevin de Tirlemont, 1553 : un lion (à la queue simple), surmonté d'un lambel (Ord.).

— (Daniel van), échevin de Léau, 1569 : trois piles (Ibid et *Heijl.*).

— (Daniel van) échevin de Léau, 1604, 28 : trois piles. L. : *S Daniel van Halle* (Abb. d'Oriente, c. 3, A. G. B., et *Heijl.*).

— (Guillaume van), échevin *illec*, 1646 : trois piles (Ord.) (voir **Berghe** [1432], **Broeck**, **Galoppe**, **Colijns**, **Taillerie**, **Verken**).

Hallet. *Colars de Haley*, châtelain de Hannut, déc. avoir reçu, du comte de Namur, *diez livrees de terre, . . . sour trois bonniers dalnes, . . . que je tieng entre Tiesnes* (Thisnes) *et Hanut, asavoir est deus bonniers qui gisent au bos et diez et wit verges qui gisent derriere lospital de Hanut*, 1300, le jour de la Saint-Jean-Baptiste : trois forces renversées. L. : . . . . *Colart de Halley* . . . . . (*Nam.*, N° 305).

— *Wericus, dictus Morial de Halley, filius domini Baldewini Morial, pie memorie, militis, armiger*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : même écu, au lambel brochant. L. : ★ *S' Weri Morea de Haley* (B., N° 445).

Sur Hallet, et, en particulier, *Morea* (Moreau) de Hallet, voir Hemricourt, *Miroir des nobles*.

— *Walterus, dictus de Halley*, sc. pour *Johannes de Meijlem* (Melen), *armiger*, qui s'engage à servir ledit duc, à cheval, dans la même guerre, 24 avril 1339 (!) : trois forces renversées ; au fr.-q. broch. à trois merlettes. L. : ✠ *S' Valier . . . . . de Hall . .* (B., N° 517).

— Gauthier van *Halleer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 968 mout., 1374, 8 : trois forces renversées. L. : ✠ *S Watelet de Halel* (!) (B.).

— Guillaume van *Halleer*, prisonnier *illec*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutine ; i. t. : 276 mout.,

1374 : même écu. L. : *S Wil. m. fis Watier d Berteri* (Bertrée) (B.).

Hallet. Jean van der *Abdien* et *del Abie* (Abbaye) (fils de Baudouin), prisonnier *illec*, sous ledit Clutinc ; i. t. : 20 moul., 1374, 8 : trois fasces renversées ; au fr.-q. broch., chargé d'une bande. L. : *S Ioh fis Baudoyn de Hale* (B.).

— Libert van *Halley*, dit van *Cortijs* (Corthijs), écoutete, a St-Trond, pour l'évêque de Liége, 1468 : trois fasces renversées (Ord.).

— (Martin), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1558, 64, 75, 9, 84, 91, 1620 : un chevron, accompagné en chef de deux fleurs de lis et en pointe d'une hure de sanglier. T. s. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite. L. : *S' Martin H . . . . .* (Hosp. de Soignies, a Soignies, et Mons, H. de fief).

Martin et Antoine s'appellent Hallet, tout court, sans particule. Il est probable qu'il faut dédoubler ce premier (1564-1620).

— (Antoine), même qualité, 1606, 8, 11, 9, 20 : mêmes écu et T. L. : *Anthoine Hallet fz Martin* (Mons, Cour féod. reg. VIII ; H. de fief) (voir **Berg, Bertrée, Durant. Gonderstorff, Jammaert, Marbais, MARCHIN**).

Martin et Antoine H., père et fils, scellent en 1608.

Halling (Pierre) (fils de François), échevin de Rotterdam, 1579 : un chevron, accompagné de trois lions naiss. C. : un lion iss. (U.) (voir **Halijng**).

Hallinc (Corneille), mari de *Belot[t]e*, fille naturelle de maître David Bousse, conseiller et premier maître des comptes du duc de Bourgogne, a Lille, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1451, 5, 60, 1, 3, 6 : la moitié inférieure d'une croix nillée, surmontée d'un merlette. S. s. : un griffon. L. : *S Cornelis Hallinc f Boudin* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 395).

Halmale (Georges van), bourgeois d'Anvers, jure fidelité au comte de Flandre, 1358 : un lion, un semé de billettes et une bande broch. L. : *S' Gregorii de Halmale* (Fl.).

La bande est fruste.

— (Georges van), échevin d'Anvers, 1378, 9, 83 : un lion, un semé de billettes, et un bâton broch. (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

— *Philippus de Halmair* (?), *discretus vir, oppidanus antuerpiensis*, 1386 : un lion et un semé de billettes ; a la croix latine, posée en bande, mouvant des bords de l'écu et broch. (N.-D., Anvers, *Chapell.*, *capsae* 6-10).

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1404, 9, 52, 71 ; chev., en 1471 (2 personnages) : un lion et un semé de billettes. C. : un lion iss. (Ibid., *capsae*, 6-10, 11-15, et Hôp. S.-Elis *Buiteng.*, c. I. et II).

Halmale (Constantin van), même qualité, 1503 : même écu, brisé d'un lambel. Même C. (N.-D., Anvers, *Chapell.*, *capsae* 1-5).

— (Henri van), chev., même qualité, 1602 : même écu, surbrisé d'une bordure engrêlée. Même C. (114 lettres scabin.).

— (Aimé-Louis-Edouard, comte d') tient, du Brabant, la s^gie de Pellaines, acquise, en 1751, de Marguerite de Villers, vicomtesse-douairière de Thisquen, de d^lle Isabelle de Villers de Chapeauville et d'Anne de Pellaines, toutes filles de feu Philippe, baron de Villers, et de feu Marguerite-Isabelle van der Heijden a Blisia, 1754 : un lion et un semé de billettes. Ecu couronné. T. : deux h. sauv., appuyant leurs massues a terre (Av. et den., N° 7394).

Hals. *Hughe Jan Hals sone*, échevin de Middelbourg (Zélande), 1420 : un croissant versé, accompagné de trois (2, 1) étoiles a cinq rais (C. C. B., c. 80).

Halsberg. Liévin van *Halsenberghe, alias Haesbyt*, bailli de la châtellenie du Vieux-Bourg, 1502 : écartelé ; aux 1re et 4e, de . . . a cinq trangles ; aux 2e et 3e, un lion en chef a s. et un lion léopardé en pointe ; au fr.-q. charge d'une croix échiquetée (**Camere**). C. : une tête et col de lion entre un vol, chargé de cinq tranglets. L. : *S Lwini Haesbüt* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 229).

Halslach, voir **Cronenburg**.

Halstwich, voir **Galen**.

Ham, Hamm, Hamme. *Walterus dictus de Ham*, échevin de Tirlemont, 1278, 87 (n. st.) : trois pals retraits. L. : . . . *alt . . . d . . . . . ni thenesis* (S. G.).

— *Walters dou*, et *de Ham*, *avoué* pour Jean de Namur, fils de Gui, comte de Flandre, 1294 (n. st.) : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée a d. d'une merlette. L. : ✠ *S' Walteri de Hamme* (*Nam.*, N° 258).

— Ferry de *Ham*, chev., sc. un acte de Ferry de *Cronenberg*, écuyer, 1332 : de . . . a l'écuss. plain, surmonté d'un lambel a cinq pendants. C. : deux cornes de bœuf, garnies de plumes (*Lux.*, c. IV, I. XVI, N° 67).

— *Albrecht* et *Alef vamme Hamme*, promettent de constituer a Adolphe, comte de Berg, une rente de 7 marcs, sur des gages dans l'archevêché de Cologne et dans le comté de la Mark, 1339 ; *Albrecht* : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, et un lambel a quatre pendants, broch. L. : ✠ *S' Alberti de Hamme*. *Alef* : type scutiforme ; une barre (?), chargée de trois besants, ou tourteaux, et un lambel (a 3 pendants) broch. L. : ✠ *S Alef van den Hamme* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 428).

Ham, Hamm, Hamme. Guillaume van der *Hamme*, un des héritiers de *mire vrauwen van der Heide* (voir **Beerst**), 1343 : même écu que *Waters*. L. : *Willem van der Hamme (Zwyveke)*.

— Maître Jean de *Ham*, h. du comte de Namur, 1352 : trois (2, 1) aiguières, surmontées de trois piles. L. : *S Iohannis de Ham (Nam.*, N° 774) (Comp. **Mathieu**).

— Jean van *Hamme*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le site de Rotselaer ; i. t. : 1210 mout., 1374 ; sc. pour Jean van *Hamme*, son fils naturel, prisonnier *illec* sous la même bannière ; i. t. : 28 mout., 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir et une fasce broch. ; aux 2e et 3e, une bande de cinq losanges. L. : ★ *S' Ians va Ha' ridders heer vā Ochesel* (Ockerzeel).

Entre la Saint-Jean 1385, *Johannes de Ham*, releva, du Brabant, par la mort de feu son père, le chev. Jean, *omnia bona que tenet apud Hoekenzele et Bourdene* (C. C. B., reg. 17144, f° 175 v°).

— Jean van *Hamme*, prisonnier *illec*, sous ladite bannière ; i. t. : 97 mout., 1374 : même écu, mais le sautoir broch. sur la fasce et le 1er (!) quartier brisé en cœur d'une étoile. L. : ✠ *S Ian van* ..... (B.).

Voici, d'après GELRE, les blasons de deux membres de cette famille, hommes du duc de Brabant : 1° *Her Willem van Hamme* : écartelé, au 1er et 4e, d'argent à la bande de cinq losanges de gueules ; au 2e et 3e, d'or à la fasce d'azur et au sautoir de gueules broch. ; 2° *Her Jan van Hamme* : même écu.

De Grimbergsche oorlog (voir p. 107) dit du *here van Hamme met Vermanderen : Hy droeg den scilt meer noch min | Van goude, daer stonden in | Van keelen drie manen dere* (II, v. 3266-8).

— Jean *uten Ham*, échevin de Heusden (Brab.), 1378 : trois losanges, accompagnés en cœur d'un oiseau et surmontés d'un lambel (Mal.).

— *Egidius de Hamme*, échevin de Bruxelles, 1390 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'un écuss. à la fasce, sommée d'un lion iss. L. : *S' Gielis van Hamme* (B.).

— Everard van den, et *uijt den Hamme* renonce, envers le comte de Clèves, à toutes prétentions sur ses biens de Clèves, *gelegen tgegen Griet aver den Rijn, daer Dierich van Wisschel, bastart, sijn lijf an besat, ind an den have toe Wyel*, etc., que feu son père, Guillaume *uyt den Hamme* et le frère de celui-ci, *Loef*, avaient tenus en fief, 1401 ; donne un acte à ce sujet, 1405 : de . . à l'écuss. plain. L. : *S Evert (van ?) den Ham* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 638) (Comp. **KEILDONCK**).

— Philippe van *Hamme*, prêtre, curé de Cruijbeke, 1429 : trois (2, 1) bourses, accostées, chacune, de deux fiches coniques, la pointe en bas (clous sans têtes, aiguilles ?) T. : un personnage (ange ?). L. : .... *n Ha* . . . (C. C. B., Acquits de Lille l. 113).

Ham, Hamm, Hamme. *Johannes de Hamme*, échevin de Bruxelles, 1434, 9 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un sautoir broch. ; aux 2e et 3e, une bande de cinq losanges. C. : une tête d'âne, engoulant le cq. T. d. : une dlle. L. : *S Iohannis de Hamme* (Brux.).

— *Hubertus de Hamme, braxator, commorans in Zichenis* (Sichem, Sichen ?), 1456 : une fourche, à deux fourchons, accostée de deux trèfles. L. : . . . . . *erti de Hamme . . . . (Heijlissem)*.

— *Johannes de Ham*, échevin de Bois-le-Duc, 1469 : trois pals de vair ; au chef chargé à d. d'une coquille (Mal.).

— Jean van *Hamme*, échevin de la prieure de Millen, en sa sgrie de ce lieu, 1499 : les lettres **i** et **o** en chef et **s** en pointe (S.-T., c. 9).

— Libert van *Hamme*, conseiller du Roi et receveur du quartier de Bruxelles, 1559 : même écu que *Jean, chev.* (1374), le 1er (!) quartier brisé en chef d'une étoile. C. cassé (Elseghem).

— Jérôme van *Hamme*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616, 8, 9 : écartelé ; au 1er et 4e, une fasce et un sautoir broch. ; aux 2e et 3e, une bande de cinq losanges. Une étoile broch. en cœur sur l'écartelure. C. : une tête de cheval, engoulant le cq. L. : *S Ieronimi deHamme* (C. C. B., c. 47 et 48).

— Damoiseau Guillaume van *Hamme*, échevin de Bruxelles, 1669 : même écu, mais sans l'étoile. C. fruste. T. : deux personnages (dlles ?). L. : .... *Hamme* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.) (voir **Grimberghe, Lose, Mersch, Veen**).

Le seigneur de HAMME, *près Thyelt : d'or, a lesequier de douze pieces de gueulle.*

La mayson surnommé SCHALCK : *pareilles* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la contée de Flandres*).

Le seigneur de LE HAMME, *au pays d'Alost : d'asur, au lyon d'or, lampassé armé, et a la bordure onde tout de gueulle*, surnommé DE LUE.

Hamaide *(Mesire Ernous, sire de le)*, sc. des actes de Jean, dit sire d'Audenarde, etc., 1280, et d'un Avesnes, 1281 : trois hamaides et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : .... *de le Hameide* . . . . . (Mons, *Hainaut)*.

— *(Jehan de le)*, chev., reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, 1363 : trois hamaides, la 1re chargée à d. d'un annelet. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux aiguières affrontées. L. : *S Iehan de le Hamaide* (B., N° 1828) (Comp. **Abeele**).

— (Gérard *delle*), échevin de Liége, vers 1382 : de . . . ; au fr.-q. burelé, au lion broch. (C. de B.).

Hamaide *(Messire Ernoul de le), signeur de Rebais,* chev., pair du Hainaut, 1397 (n. st.) : trois hamaides, la 1re chargée au milieu d'un . . . (besant, tourteau?). L. : ✱ *S Arnoul dele Hamaide (Nam.*, N° 1263).

— *(Noble homme messire Jehan, seigneur de la), de Condet et de Renaix*(?), sc. un acte du lombard Louis Coste, 1415, 4 mai : même écu. Cq. cour. C. : deux aiguières affrontées. S. : deux léopards hommés, accroupis. T. du timbre : deux anges volants. L. : *S' Iehan signē de le H . . . . . .* (B.).

— Jean *de le Hamedde*, écuyer, sgr. de *Cherens* (Chereng) et de Tresquieres, à Baisieux, 1505 : trois hamaides, la 1re chargée a d. de . . . . C. cassé (Tournai, Chartreux, c. H).

— *(Jehan de le),* sgr. de *Lussegnies* (Lussignies) *et demourant a Villemeau sur Tournezies* (Willemeau), tient, comme héritier de sa femme, dlle Marguerite *des Pres*, du château de Flobecq, le fief de *Gaumerauges*, 1525 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois hamaides ; aux 2e et 3e, de . . . a l'écuss. plain et à la bande broch. C. : deux aiguières accostées (Fiefs, N° 10263).

— *Jehan del Hameude,* échevin de l'église St-Jean-l'Evangéliste, de Liége, dans sa cour de Merdorp, 1533 : trois hamaides. L. . . *Ieh . . . . . Hamaide (Heylissem).*

— *Messire Charles de le Hamayde,* chev., sgr. de Chéreng, Henripont, Ecaussinnes, 1631 : même écu. L. : *. . . . arle . . . . . ama . . .* (M. Hanon de Louvet) (voir **Hameijde, Hurtefale, Trazegnies**).

Die here van Hameye, homme du « duc » de Hainaut, portait, d'après Gelre : d'or à trois hamaides de gueules. Capeline de sable. Bourlet d'argent. C. : deux aiguières grises, affrontées. L'armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, donne au sire de la *Hamete : d'argent a trois hamètes de gueules.*

Le seigneur de Le Hamme(?) : *d'or, à trois a meyles de gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la comtee de Flandres*).

Hamal. *Eustacius, miles de Hamele,* et *Eustacius de Hamelen, miles,* 1281, 2 : une fasce de cinq fusées et une escarboucle broch. L. : ✠ *S Eustacii de Hamele militis* (S.-T., c. 2).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne cet écu très incorrectement, comme, d'ailleurs, presque toutes les descriptions héraldiques y sont fautives. Voir, sur Hamal, Hemricourt, *Le Miroir des Nobles.*

— *Willem van Hamele, here van Elderen.* 1337 : une fasce de cinq fusées. L : ✠ *S' Wilhi d Hamele dni de Oder milit* (=Odeur) (B., N° 380).

— (Jean, sire de), Gérard Roidstocke et Jean, sire de Schleiden *(1° loco),* tous chev., remettent de la part de Wenceslas, duc de Luxembourg, etc., à Arnould de Charneux, chev., et à Henri, dit *vam Jonghe,* écoutète d'Oppenheim, la trêve conclue entre ledit duc et le comte de Namur, laquelle durera jusqu'au 13e jour après la Noel ; 26 novbr. 1356 ; *Jhan, heere von* (?) *Hamele,* reçoit, du Brabant, 745 vieux écus, pour les pertes faites, par lui et les siens, dans les guerres contre les comtes de Flandre et de Namur, notamment a Assche et au siège de Bruxelles, 1357, 25 août ; *Jan, here van Hamele,* chev., reçoit, du Brabant, pour *Ghijsbrecht van den Wijere,* son parent *(neve),* 150 vieux écus, a titre d'acompte, pour les services rendus, par lui et ses compagnons, dans la guerre de Flandre, 1358 (n. st.), 5 janvier ; reçoit du Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1362, 3 : une fasce de cinq fusées. C. : une tête et col de bélier. L. : ✠ *S Ioh . is dni de Hamale milit (Nam.*, N° 813, et B., Nos 1351, 1567, 1779, 1854).

Hamal *Johannes, dominus de Hamalia,* reçoit, du Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1368 (n. st.), 5 mars : même écu. Volet diapré. C. : une tête de bélier. L. : ✠ *S Iohīs dn̄i de Hamalia* (B., N° 2173).

— (Eustache de), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 1250 mout., 1374 : même écu, brisé en chef a d. d'une étoile. C. : une tête et col de bélier. L. : ✠ *S Evstacii de Hamale* (B.).

— Daniel van *Hamele*, écoutète de l'abbé de St-Trond, 1443, 7, 50, 5, 61 : même écu, mais, au lieu de l'étoile, un croissant. Même C. (S.-T., c. 7 et 9, et Ord.).

— Jean van *Hamel*, écoutète de St-Trond, 1578 : même écu, sans brisure. Même C. (Ord.).

— (Jean de), sgr. de Petite-Somme, décl. tenir, du roi de France, ladite sgrie et une maison au village de *Venain* (Wenin) (prévôté de Durbuy), 1682 : même écu (plein) (ovale). C. : une tête et col de bouc (cachet en sire rouge) (C. C. B., 45713e).

— (Dlle Al. de), cachet sur une lettre à la comtesse de Dion-le-Mont, à Nivelles, 1719 : écu en losange, à la fasce de cinq fusées. Manteau, doublé d'hermine, sommé d'une cour. (Coll. de l'auteur) (voir **Alfter, Brusthem, IJseren, Palen, Proost, Robijns, Trazegnies**).

Hemricourt blasonne Hamal : « *d'argent a une Farhe de coingnelee de geules* » (Salbray, p. 301). D'après Gelre, le *here van Hamal*, h. de l'évêque de Liége, portait : de gueules à la fasce de cinq fusées d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de bélier d'hermine, accorné d'or.

Hambach. voir **Menden.**

Hambroec, dit van der Beversluijs (Pierre van), échevin d'Anvers 1430, 1, 6, 8 : trois pals retraits. C. : un vol (N.-D., Anvers, *Chapell.. Capsae* 6-10).

HAMBROICH (HAMBROYCH), voir **Harscheidt, Spee.**

Hameijde (Josse), h. du duc de Bourgogne, dans la châtellenie de Courtrai, 1406 : dix (4, 3, 2, 1) billettes. L. : *Sigil . Ioes . . . eide* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280).

— Rogier *Hamaide*, même qualité, 1441 : même écu, mais brisé d'un croissant, entre la 2e et la 3e rangée de billettes. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S . . . . . er Hameide* (Ibid., l. 57-58).

— *IJsoije Hameijds*, veuve de Josse Eppe (génitif = *Eps*), reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1445, 8 : même écu, sans brisure. L. : *S Isoie Ameide* (Ibid., l. 391).

Hamelberghe *(Ghiselbert)* sc. pour Jean Scilder, bourgeois d'Oldenzaal, qui donne un acte avec le curé d'Ootmarssum et d'autres, 1384 : un bélier sautillant. L. : *S Ghisebrecht v . . . . . (Utrecht).*

Hamer (Georges de), prêtre, reçoit un paiement pour le prévôt de N.-D., à Bruges, 1417 : un hérisson. L. : . . . . . *Hamer* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

Hamere (Jacques de), amman du métier de *Belle* (Bailleul), 1474 : un sautoir, cantonné de quatre trèfles. L. : . . . . . *Ham . . .* (Ibid., l. 391).

— *(Adriaen d'), amman ende bij provisie bedienende de bailliuagie van den lande van Nevele*, 1632 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un croissant. L'écu, dans un cartouche, accompagné au haut des lettres A D (M. Hulin, à Loo-ten-Hulle).

Hamers (Arnould), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 126 mout., 1374, 5, 6 : deux fleurs de lis, p. c., 1 en chef à d., 1 en pointe et un marteau en chef à s. L. : ✠ *S' Arnoldi dicti Hamers* (B.) (Pl. 8, fig. 191).

Hamert (Gisbert van) (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1419 : une fasce, chargée d'une étoile et accompagnée de trois (2, 1) marteaux. S. s. : un aigle. L. : *S Ghïsbrt Wils* (U.).

HAMESINGHEN, voir **Colpach.**

Hamme, voir **Ham.**

Hammerstein. *Arnoldus, burgravius de Hamerstein*, sc. un acte de *Wilhelmus de Elze*, 1268 : trois marteaux penchés. L. : ✠ *S' Arnoldi burgravii de Hamarst* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 53).

— *Gerardus, burgravius de Hamerstein*, et sa femme, *Mechildis*, donnent au couvent de Grafenthal une terre près de Sinzig, 1335 : même écu. L. : ✠ *S' Gerardi burgravii de Hamerst* (Ibid., N° 383).

D'après GELRE, *dye here van Hamersteyn* portait : d'or à trois marteaux penchés de gueules. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'or, chargé (!) d'un marteau de l'écu et garni d'un vol d'or, chaque aile chargée d'un marteau de l'écu.

Hammiin *(Colïin)* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 fl., à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison sise près de l'enceinte *(neven de veste)* (maison expropriée pour cause de l'agrandissement du parc ducal), 1432 : une croix engrêlée, accompagnée de deux croissants, 1 au canton d., 1 au canton s. L. : . . . . . *e H* . . . . . (B.).

Hamptia. *Colart, filx Pirar de Hameteal*, échevin de la haute cour et franchise de Floriffoux, 1417 : un fer de pelle. L. : *S' Colar de Hamtia (Nam.*, N° 1342).

— *Colar de Hamptiaux*, échevin de Floreffe, 1516 : un équerre, côtoyant le chef et le bord s. L. : . *Colart de . . . . . (Nam.*, N° 1385).

Han (Jean, sire de), chev., h. du comte de Namur, 1294 : trois lions et un lambel broch. L. : ✠ *S Iohan de Han chevalier (Nam.*, N°s 262, 266).

— (Bauduin de), écuyer, *pers* (pair) *del chastial de Namur*, 1330 : trois lions et un lambel à cinq pendants broch. L. : . . . . . *sire de . . . (Nam.*, N° 514).

— (Henri, sgr. de), en Champagne, reçoit, du Brabant, une rente sur Jodoigne, 1391 : un burelé, au lambel à cinq pendants. C. : un vol. L. : *S Henry de Hens* (B.).

Hanaerts, voir **Hannaerds.**

Hanart. Jean *Hannart*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa fille *Hanette*, 1474, 5, 7 ; reçoit une rente viagère pour lui et sa fille *Hanette*, procréée avec sa première femme, Jeanne Narret, 1482 ; reçoit une rente viagère pour sa femme, Marie de Thiennes, fille de feu Evrard, rente léguée par sa belle-mère, Sainte Hideux, veuve dudit Evrard, 1484 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose. L. : *S Iehan Hanart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687, 1688).

— Ursmer *Hannart*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1476, 83, à Binche ; receveur de d^lle^ *Ysabeau* Rousseau, sa belle mère, veuve de Jean Bourgois, demeurant à Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour ladite d^lle^, la fille de celle-ci, *Annelete* Bourgois, femme dudit Ursmer, et la sœur de celle-ci, *Amalberge* Bourgois, femme de Jean Colissart, le fils, 1484 : un chevron, accompagné en chef d'un croissant et d'une rose et en pointe d'une étoile. L. : *Seel Ursmer Hanart* (Ibid., l. 1685, 1687, 1688).

Hanceil (Jean), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Seraing; i. t. : 70 mout., 1374 : un lion, charge d'un écuss., fruste. L. : *S Iohan Han . chai* (B.).

Handzaeme Jean van *Ansamen*, suppôt *(knape)*, sc. un acte des doyens, chefs-hommes et bonnes gens du métier des courtiers *(makelaers)* de Bruges, avec d'autres chefs-hommes, des hôteliers et des suppôts de ce métier, 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois boules. L. : *S' Ioh'is de Ansame* (Fl., N°s 1409 et 1410).

Hane *(Lodewicus dictus)*, et *Regula*, sa femme, de l'aveu d'Everard, Godefroid, Albert, Jean, *Alheydis* et *Jutta*, leurs enfants, affranchissent des serfs, 1341 : un coq. L. : *S Lod . . ici Hane de Wikede* (Duss., *Werden*, N° 97 1 2).

— (Jean van den), dit *Vijlein* (et *Vilain*), échevin de Bruxelles, 1355, 62, 3 : une bande ondée, chargée de trois châteaux, ou portes, munis, chacun de trois tourelles, posés dans le sens de la bande, et accompagnée au canton s. d'un maillet penché. L. : *S Iohannis de Gallo des* (!) *Vilein* (B. et Brux.).

— (Englebert van den), échevin *illec*, 1358, 63, 64 : même écu, sans maillet. L. : ✠ *S Ingelb'ti de Gallo* (E. G., I. 132, et Brux.).

— (Thielman van), jadis prisonnier a Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1376 : une fasce, accompagnée de quinze billettes, 9 (5, 4) en chef, 6 (3, 2, 1) en pointe. C. : un vol, chargé d'une bande et d'un semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (B.).

— (Jean) *Hanen, vriscepen* du duc de Brabant, dans sa cour de Dormael, 1428 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Iohis Hane scbi dorm* (S. G.).

— (Gérard), échevin du duc de Brabant, dans sa cour de *Dormale*, 1468 : même écu. L. : ✶ [*S*] *Gherardi Hane scabi de Dormle* (!) *(Heijlissem)* (voir **Limminghen**).

Haneffe. Jean de *Hanneff*, échevin de Saint-Trond, 1645 : une croix, cantonnée de quatre merlettes contournées. C. cassé (Ord.) (voir **Neufchâteau, Rochefort, Seraing**).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond : d'argent à la croix, cantonnée de quatre merlettes, le tout de sable.

Haneron, voir **Hanneron**.

Hanet (ou **Havet**?) *(Pierart)*, échevin d'Odomont, 1460 : une hache penchée, accostée de deux roses, tigées et feuilles, 1 en chef à s., 1 en pointe à d. L. : *S Pirart* . . . . . (C. C. B., c. 36).

Hangest *(Willaumes de)*, bailli d'Amiens, 1294 : une rose. L'écu accosté de deux fleurs de lis. L. : ✠ *S Williavm . . . . angest lainne* (Fl.).

Hangest (Guillaume de), le jeune, 1310 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre lions cour. L. : ✠ *S Gvill de Hangest . . . . . ne* (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 1215. GELRE donne au *here van Haengest*, en France : d'or à la croix de gueules. Cq. couronné d'or. C. : une tête et col de chien braque de gueules, langué d'or, terminé en volet, doublé d'azur.

Haniel (Thierry), (fils de Gérard), échevin de Heusden (Brabant), 1497, 1504 : un mouton passant (Mal.).

Hanin, voir **Dansaert**.

Hanckaert *(Godefridus)*, échevin de Louvain, 1478 : un arbre sec, arraché, dans lequel perchent deux merlettes; bordure engrêlée. L. : *S Godefridi Hanckart scabini lo . . .* (S.-G.).

— *Arnoldus Hanckart*, échevin *illec*, 1515 : le même écu, sans bordure, mais brisé au flanc d. d'une étoile. L. : *S Arnoldi H . . . . . louan* (Saint-Pierre, A. G. B.) (voir **Hannequart**).

Hannaerds (Jean), échevin de Tervueren, 1366, 77 : un bœuf passant. L. : ✠ *S' Ian Hannaerts* (S.-G.).

— *Gosen Annaerds*, même qualité, 1402, 5 (n. st.) : un lion. L. : *S'* ✶ *Goesen Hanaerst* (!) (S.-G.).

— *Goesen Annaerds*, même qualité, 1413 (n. st.) : un lion. L. : ✶ *Goe . . n Hanaers* (S.-G.).

— *Goesen Hannarts (Hannairts)*, même qualité, 1417, 9, 20 : un lion. L. : *S Goesen Hanaerts* (S.-G.).

Hannart, voir **Hanart**.

Hannarts (Jean), échevin de Landen, 1456 : écartelé; chaque quartier chargé d'un lion; un croissant broch. sur l'écartelure (S.-T., c. 9).

Han[n]ebiert (Pierre), alleutier du Hainaut, sc. un acte relatif à une terre à Beclers, 1398; sc. en 1400 : une rose à six feuilles et une cotice broch. L. : *S Pierart Hanebiert* (Tournai, Chartrier).

— Louis *Hannebert*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1511; alleutier, 1512 : écartelé; aux 1[er] et 4[e], une rose; aux 2[e] et 3[e], une bande. C. : un vol. S. : deux griffons (Tournai, Croisiers).

Hannekart, voir **Hannequart**.

Han[n]ecot, voir **Heneko**.

Han[n]eman (Jean), le jeune, bourgeois de Louvain, sc. un acte avec Everard van Grimde, 1358 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écuss. à trois tierces. L. : ✶ *S Ian Haneman* (B., N° 1690).

L'acte l'appelle *Hanneman de Jonghe*, sans prénom.

— (Jean), jadis prisonnier a Basweiler, sous sire Jean Godenarts; i. t. : 148 mout; 1374 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écuss. à quatre burelles. L. : ✠ *S' Iohannes* (!) *Hanneman* (B.).

Hannequart (et **Hennekart**) (Jean), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme, *Yzabeau de lescaille*, 1473, 4, 7, 81 ; h. de fief du Hainaut, 1481 : écartelé ; aux 1er et 4e, un *Agnus Dei*, regardant, passant ; 2e et 3e, un lion et un chevron abaissé, broch. (**Gillard** ?). T. s. : une femme nue, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *Seel Iehan Hannekart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687, 1688) (voir **Hanckaert**).

Hanneron. *Colart Haneroen*, receveur du prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1439, 40 : trois têtes de chien braque. T. : un ange. L. : . . . . . *ert Haenroen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42 et 378).

— *Colart Haneron*, même qualité, 1452, 3 : même écu. C. : une tête de chien braque. L. : *S Colar . Haneron* (Ibid., l. 378).

— Jean *Haneron*, et *Henneron*, bourgeois de Tournai, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Courtrai, 1445, 8, 61, 2 : un chevron, accompagné de trois trèfles, les tiges fendues en chevron. C. : une étoile entre un vol. S. : un lion et un griffon. L. : *S Ieha Hanero fil Andriev* (Ibid., l. 391).

Les quittances ce 1445 et 1448 citent sa femme Agnès le Musle.

— (Nicaise), conseiller du roi et son receveur général pour Ypres, Courtrai, etc., 1504 ; pour Bruges et le Franc, 1505, 6 ; receveur général de Flandre, 1519, 21, 2 : trois roses, tigées et feuillées. S. s. : un aigle, sur lequel chevauche un homme, nu-tête, tenant de la main gauche une badine. L., 1504 : *S Nicase Hanneron* 1504 (Ibid., l. 35-37, 132, 197) (voir **Christiaens**).

N. B. Le millésime 1504 fait partie de la légende du sceau.

Hannesche. *Baudes de Hanech, homme de loi, manant en le baillerie de Waseige* (Wasseiges), 1331 (n. st.) : trois étriers et un bâton broch. L. : ✠ *S' Badet de Haneche (Nam.*, N° 524).

— *Jehans de Hanech*, h. du comte de Namur, 1354, 5, 9 ; maieur de Namur, 1358, 9 : trois mouchetures d'hermine (d'hermine plain ?) ; au chef denché, chargé au point d'une étoile. L. : ✶ *Sg Iohannis de Hanech (Nam.*, N°s 784, 9, 859, 830, 847) (Pl. 8, fig. 192).

Hanneton (Renaud), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1511 ; franc-alleutier, 1512 (n. st.) : une croix, chargée de cinq . . . (roses, coquilles ?). S. s. : un griffon (Tournai, Croisiers).

Hannière. *Mestre Jehan Haniere* reçoit, du comte de Flandre, 20 livres par., *pour ma pencion de cest present parlement*, 1314 (n. st.) : un chevron ; au fr.-q. d'hermine plain. L. : *S' Magr . . oh'is dict, Hanniere cl' ici* (Fl., N° 1277).

Hannosin, voir **Laurent**.

Hannosset (Christophe), chev., conseiller et receveur général du roi au quartier de Bruxelles, 1666, 7, 8 : d'hermine à la fasce entre deux burelles. C. : une étoile à cinq rais. L. : Sigil Christo Po Pon Annotes (sic) (C. C. B., c. 48).

Dans la légende du sceau, le P du mot Pon est formé d'un monogramme de deux P adossés, ressemblant plus au moins au Φ grec.

Hannut. *Henricus de Hanuto, armiger* (voir **Racourt**), 1339 : trois forces renversées. L. : ✶ *S Helman de Hanvt* (B., N° 510).

— *Robertus de Hanuto, armiger* (voir **Racourt**), 1339 : même écu, brisé de trois billettes, 1 au point du chef, les 2 autres en pointe, accostant la 3e force renversée. L. : *S Robier de Chierwe* (Ibid.).

— Gauthier van *Hanuijt*, échevin de Tirlemont, 1364 : de menu vair, au fr.-q. chargé d'un lion (Gr. scab., *Louvain*, c. 5643).

— *Wautelet van Hannuijt*, le bâtard, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 32 mout., 1374 : même écu, brisé d'un bâton. L. : ✠ *S Wotre va Hanvt* (B.).

— Eustache van *Hannuijt*, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur ; i. t. : 250 mout., 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, de vair ; au fr.-q. chargé d'un lion ; aux 2e et 3e, un sautoir. L. : ✠ *S Stas de Hanvvt* (B.).

— Gérard van *Hannuijt*, prisonnier *illec* ; i. t. : 110 mout., 1374, 8 : trois forces renversées, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Gerars de Chestias* (B.).

Id est : château de Hannut, voir Hemricourt, passim, e. a., p. 245 (édit. Salbray).

— Godefroid van *Han[n]uijt*, chev., prisonnier *illec* ; i. t. : 1192 mout., 1374, 5 : de vair à trois forces renversées. L., 1374 : *S Mes Godefrois de Gim[mi ?]* ; 1375 : ✠ *S' Godefroit Germea* (B.).

Le même auteur du XIVe s. dit : *Germeal de Hanut* (Ibid., p. 144).

— *Wautelet van Hannuijt*, prisonnier *illec* ; i. t. : 178 mout., 1374, 6 : de vair à une (seule) force renversée. L. : *S Wavltir de Hannov Germv* (B.).

— Jean *Malechar* (tout court), et *Melechar van Hannuijt*, prisonnier *illec* ; i. t. : 32 mout , 1378 : trois forces renversées ; au fr.-q. broch., chargé d'un sautoir. L. : ✠ *Iohans Malchar* (B.) (voir **Malsart**, **Torre**).

Gérard, Godefroid, *Wautelet* de Hannut et Jean *Malchar* combattirent, à Basweiler, sous la bannière de sire Jean Godenards.

Hanoyse (Jean), maire et échevin *delle vilhe et hacoir de Seve* (Saives), 1346 : un croissant (B.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LVII.

Fig. 1. Josse van Havere, échevin de Saint-Nicolas (1551).
Fig. 2. Adrien Jan Seghers, échevin de Waesmunster (1632).
Fig. 3. Jean de Cauwere, maïeur de Saint-Nicolas (1648).
Fig. 4. Adrien Baert, échevin de Saint-Nicolas (1648).
(Ce dernier sceau sera décrit dans le « Supplément ».)

Hanon (Pierre), h. de fief du Hainaut, 1524, 6, à Braine-le-Comte : une clef en cœur, accompagnée en chef de deux étoiles à cinq rais et au flanc d. d'une rose ; le flanc s. et la pointe cassés. T. : à s. derrière l'écu : un Saint-Pierre, coiffé de la tiare, tenant de la droite la croix pastorale et de la gauche une clef. L. : *Seel Piere Hanon* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

Pierre et Gery H., frères, ont scellé ensemble l'acte de 1526 ; le sc. de Géry est tombé.

— (Géry), 1527, à Braine-le-Comte : une clef en cœur, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. S. s. : un aigle essorant. L. : *Seel* . . . . . (Ibid.).

Il scelle également en qualité d'homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

— Charles-Adrien Hanon, officier au service d'Autriche, appose sur une lettre adressée, en 1750, à sa sœur M.-G. Hanon, à Braine-le-Comte, un cachet à ces armes : de *gueules* au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'une clef, *surmontée* d'une étoile, en pointe. Cq. cour. C. : un lion iss., brandissant un cimeterre (M. Hanon de Louvet) (voir **Buterne, Douillet, Haeghen, Hove, Hulin, Colins, Maleingreau, Neufvilles, Pattey, Saquin, Ville, Waitte**).

Hanon de Louvet porte actuellement : d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles à cinq rais du même, la 3e surmontée d'une clef d'or. C. : un lion d'or, armé et lamp. de gueules, iss., brandissant un glaive d'argent, garni d'or. Devise : *Esto quod es.*

Sur la pierre tumulaire de Marie Hanon († 1704) et de Nicolas Parmentier († 1687), son époux, dans l'église de Br.-le-C., et sur le portait de Nicolas H. († 1659), chez M. Hanon de Louvet, *illec*, on aperçoit un compas, au lieu du chevron.

Au-dessus du portail de l'église de Saint-Martin de Tours, à Oisquercq, en Brabant, se trouvent les armoiries des Hanon, tenues par deux anges, avec la devise : *Esto quod es.*

Dans la même église, en la chapelle de la Vierge, repose le corps de *Venerable Homme Maistre Nicolas Hasnon, bachelier en theologie, doyen de la Chrestiennete de Nivelle . . . personne de ceste eglise . . . et pasteur . . . qui apres avoir rebasty et embelly ceste eglise a ses frais . . . est decedé . . . le 28e de Janvier de l'an 1674 . . .*

Dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Géry, à Braine-le-Comte, se trouve un vitrail qui est orné de ces armoiries, que l'on remarque aussi sur la grille en fer forgé clôturant cette chapelle : un chevron, accompagné de trois étoiles, la 3e surmontée d'une clef. Cq. cour. C. : une étoile à cinq rais. Devise : *Esto quod es.*

Dans cet oratoire ont été enterrés des membres de la famille Hanon, depuis le commencement du XVIe siècle.

Hanot *(Jeannet)*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1538 : une hure de sanglier, surmontée à d. d'une molette. C. : une aigle iss. (Mons, Sainte-Waudru, c. I).

— (Mathieu), le fils, même qualité, 1541 : même écu, mais une rose à la place de la molette. C. cassé (Mons, H. de fief).

Hansbeke. Gauthier van *Ansbeke*, échevin de Bruges, 1310 : trois anses de marmite, rangées en pal. L. : *S' Walteri de Anzebeke* (Fl.).

— *(Johannes de)*, échevin de Malines, 1340, 9, 53, 60 : trois (2, 1) anses de marmite (P., c. II, et Mal.).

Le seigneur de ANSEBEQUE : *de gueulle, au chevron d'ermynes, a trois croes anere d'argent sur le gueulle, et crye : Ghystelles ! Ghystelles !* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancluene noblesse de la contee de Flandres*).

Hanswijk. *Johannes de Hanswijc*, juré de la ville de Malines, 1299 : trois billettes (Duss., *Jul.-Berg*, N° 132).

— Henri van *Hanswijck*, échevin *illec*, 1604, 11, 12 : trois billettes vidées ; au fr.-q. chargé d'une fasce, sommée d'un lion iss. C. : un lion iss. (Mal.).

HANSTADEN, ou **HAUSTADEN** (**Haustadt**?) *(Willelmus de)*, *miles*, a reçu en fief, du duc de Luxembourg, *quinque vini plaustra, que apud villam ductam Meylen iuxta Renum habui*, 1362 : trois pals ; au chef plain. L. : . . *Wilhelmi d . . . . . aden milit . . (Lux.*, c. III, l. X, N° 7).

Hantes (Les échevins de la ville de), 1562 : dix (4, 3, 3) losanges. T. : un h., portant de la droite un bâton. L. : *S eschevinal de la france vil de Hantes* (Bon de Royer de Dour).

Hanxleden (Godefroid de), conseiller du comte de la Mark, 1393 : une ancre de maçonnerie, posée en bande. C. : un vol (Duss., *Col.*, N° 1163).

— *Gadert* (!) *van Hanxlede*, drossard de Bilstein (Mark), 1417 : même écu. L. : ★ *S' Godert van Hanxlede* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746).

— *Hunoldt* et *Johan van Hanxlede*, drossard[s ?] *toe der Vredeby* (Fredeburg), 1417 ; tous deux : une ancre de maçonnerie, posée en barre (!). L. L. : *S' Hvnolt va Hanixled ; S' Iohan van Hanixlede* (Ibid., N° 746).

Hapart, voir **Happa[e]rt.**

Happar *(Jehan)*, maieur de l'église Saint-Paul, de Liège, à Avennes, 1454 ; *Johan Happar, dit Rosseal*, tenancier à Avennes, 1454 : une fasce entre deux burelles (C. C. B., c. 108) (voir **Happa[e]rt**).

Happa[e]rt (Léon) reçoit, pour le sgr. de Gaesbeek, 184 vieux écus, des échevins de Vilvorde, 1357 : écartelé ; au 1er et 4e, trois fleurs de lis, p. c. ; au 2e, un lion, au 3e cassé. Cq. cour. C. : un bonnet, ou chapeau, pointu. L. : *S Lvennis . appaert* (B., N° 1243).

— Jacques *Happart*, ayant assisté à la campagne du duc Antoine de Brabant contre les seigneurs luxembourgeois, sc. un acte de *Goedart van Warwelle*, 1412 : une tour (B.).

Happa[e]rt *(Gerelmus dictus)*, échevin de Bruxelles, 1418, 9 : écartelé ; au 1er et 4e, trois fleurs de lis, p. c. ; aux 2e et 3e, un lion. Un maillet penché, broch. en cœur sur écartelure. Cq. cour. C : un bonnet arrondi, garni d'une plume d'autruche, iss. de la cour. S. : deux aigles. L. : *S Gerelmi dci Happart* (Brux. et B).

— Jean *Hap[ar]t*, maieur et échevin de la cour de Saint-Paul, à Avennes, 1480 : une cotice, accompagnée au canton s. d'un étrier. L. : . . . *ohan* . . . *pa* . . (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

— (Louis), échevin d'Anvers, 1491, 1502 : même écu que *Gerelmus*, mais les fleurs de lis complètes, et sans maillet. T. s. : une dlle (M. Schuermans et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I).

— (Jérôme), échevin *illec*, 1523, 4 : même écu, brisé d'une étoile broch. sur l'écartelure. Cq. cour. C. : bonnet arrondi. T. s. : une dlle (114 lettres scab. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III).

— (Corneille), échevin *illec*, vers 1545 : même écu, les fleurs de lis, p. c. (avec étoile). C. : un chapeau, retroussé d'hermine, garni d'une plume d'autruche (sans cour.). L. : *S Cornelii Happaert* (N.-D., Anvers, Chap.).

— (Jean), même qualité, 1631 : écartelé ; au 1er, trois fleurs de lis, p. c. ; au 2e, un lion. Le bas est cassé (Anvers, Arch. Comm., *Besch. v. eigend. buiten Antw.*, I).

— (Damoiseau Robert-Hyacinthe-Joseph), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1732 : écartelé ; aux 1er et 4e, de simople au lion ; aux 2e et 3e, de gueules a trois fleurs de lis, p. c. C. : un chapeau de tournoi, orné d'une plume d'autruche (M. van der Elst) (voir **Bienne, Happar**).

HARACOURT. *Margriet van Harracourt* (elle signe : *Margrit van Haracourt*), *jouffrauwe zu Falckenstein und Euvrlinge* (Everlange), reçoit une rente à Bastogne, 1533 : une croix ; écuss. en cœur a la fasce. L. : . *Margr . . t . . . . Har . . . . .* (C. C. (B.. Acquits de Luxembourg, c. 2050 bis).

L'écu est quelque peu fruste. Il est possible qu'il y ait eu un lambel et encore un meuble au 1er canton.

HARBEKE (Jean) (sans partic.), écuyer, sc. un acte de *Lewe van Hulse*, 1389 : un fascé. L. : *S' Iohannis de Horbec* (Duss., *Col.*, N° 1126).

Harbonnières. *Mestre Manessier de Herbonieres* reçoit, du comte de Flandre, *ma pencion de cest present parlement*, 1314 (n. st.) : de . . . au chef de . . . ; au sautoir broch. sur le tout. L. : ✠ *S' Manasse . . de Harbon cl' i (= clerici)* (Fl., N° 1278).

— Jean-Denis de *Harboniere* (il signe : de *Harbonier*), gentilhomme de la Salle du roi à Bastogne, sgr. en partie de Cobreville (comté de Chiny), décl. tenir, du roi de France : « laditte qualité de noble et exempte de touttes charges et impositions publiques » et une partie de la sgrie de Cobreville, 1682 : neuf (3, 3, 3) besants, ou tourteaux, placés dans la partie inf. du champ, accostés de deux lions affrontés, tenant, ensemble, une couronne, posée en chef. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Ce même cachet (en cire rouge) est apposé, comme sien propre, par P. du *Champ* (il signe : du *Camp*), au dénombrement qu'il remet, au roi de France, de la part de Marie-Marguerite Muller, dame-douairière de la sgrie de Waha et du hameau de Charneux (Ibid., 45713c).

D'après E. Tandel, *Les Comm. luxemb.*, cette dame était veuve de J.-Gerard de Bande, chev., capitaine, etc., sgr. de Waha (V, p. 36).

HARCHE (Jean de), maieur *en féauté* de Liége, 1420-5 : un gironné de seize pièces ; écuss. en cœur à la croix, accompagnée aux 1er, 3e et 4e cantons d'une merlette et au 2e d'une rose. T. : un ange. L. : . *Iohan de Harc* . . (C. de B.).

Harchies (Jean, sgr. de), chev., h. de fief du Hainaut, 1344 : de . . . à cinq trangles ; au fr.-q. plain. Un lambel broch. sur l'écu. L. : ✠ *S' Iehan de Harechies* (B.) (Pl. 8, fig. 193).

Hardenberg (Henri) et Robert Stâel (voir **Stael**) (ils semblent posséder en commun le *hoff toe Boedensvelde)* font un échange de serves, avec l'abbé de Werden, 1430 : deux chevrons. L. : *Sigillum Hinrich Ha . . . . . rg* (Duss., *Werden*, N° 97b).

Gelre donne à un *Nevelūc vā Hardenberch*, h. de l'evêque de Munster : de gueules à deux chevrons d'argent.

Harderwijk (Les échevins de), 1418 : un lion cour. (à la queue simple) et un semé de billettes. L. : *Secretvm civitatis de Herderwiic* (Arnhem, *Rekenk.)*.

Hardevust *(Godefridus, filius quondam Hildegeri, dictus)* tuteur des enfants de Gertrude, veuve de Herman, écoutète de Deutz, chev., 1292 (n. st.) : deux bras nus, passés en sautoir, iss. des bords de l'écu. L. : ✠ *S' Godefridi Hardewst* (Ville de Cologne, N° 567 (voir **Vijgh**).

Hardinck, voir **Herdinck**.

Hardit *(Colart)*, maieur d'Ath, 1344 : trois sangliers passants. L. : *Seel Cola . . . Hardi . .* (B.) (voir **Canivette**).

— *(Jaquemin)* reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère pour lui et sa femme, Marie Canivette, 1403 : dans le champ du sceau, deux léopards lionnés, adossés, accompagnés, dans la partie sup., d'un cœur, surmonté d'une couronne. L. : *S . . quemin . . . . .* (Tournai, Chartrier).

Harduemont (Godefroid, sgr. de), 1355, 76 : neuf (3, 3, 2, 1) fleurs de lis et un lambel broch. C. : un vol. L., 1376 : *S Godefridi dni de Hardewemont* (S.-T., c. 8, et *Heijlissem*).

Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles, passim.*

— Jean van *Harduwemont*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 4452 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis et un lambel broch. ✱ *S Iohan de Hardevemon* (B.).

— Arnould, bâtard de *Herdewemont*, prisonnier *illec*, sous sire J. Godenarts ; i. t. : 100 mout., 1374 ; dit sceller de son propre sceau : même écu, brisé d'un bâton. L. : *S' Ienrin de Hardevemon* (B.) (voir **Oreye, Oupeye, Rocour, THILIESSE**).

L'écu de ce dernier sceau porte donc une double brisure : lambel et bâton.

Harduin (Hubin), échevin de Liége, 1352 : deux fasces ; au fr.-q. chargé d'une croix (C. de B.).

Hareche, voir **Pontillas**.

Haren (*Adam, dominus de), miles*, vassal du sire de Fauquemont, 1276 : un fascé de huit pièces. L. : ✠ *S Ade militis de Haren* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 15).

— *Gossuinus*, frère dudit Adam, même qualité, 1276 : même écu, une étoile (à six rais) broch. à s. sur les deux premières pièces. L. : ✠ *S Gos . wini de Haren militis* (Ibid.).

— *(Gossuinus de)*, h. de Waleran, sire de Fauquemont et de Montjoie, 1283 : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Goss . . . . de Haren militis* (Ville de Cologne, N° 469b).

— Mgr. Gossuin *de Hare*, même qualité, 1283 (n. st.) : même écu, mais l'étoile à six rais. L. : ✠ *S' Gosvini de Hare militis (Nam.*, N° 161).

— Monseigneur *Ogier de Hare*, frère dudit, même qualité, 1283 (n. st.) : un burelé (de 15 pièces) et trois (2, 1) faucons broch., *posés* en pal. L. : ✠ *S' Ogeri ml'is et advocati t̄iectnis* (avoué de Maestricht) (Ibid.) (voir **Borneken**).

Voir Hemricourt, *op. cit.*

— (Rogier van), sgr. de *Biecke*, reçoit du Brabant, par la ville de Lierre, du chef de la guerre de Flandre, 30 vieux écus et 30 gros de Flandre, à valoir sur les frais *van drie ghelavien*, 17 mai 1357 ; il reçoit, du Brabant, 405 3/4 vieux écus, pour ses services, frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, 21 novembre : un burelé (de 16 pièces) à trois (2, 1) faucons brochants. L. : ✠ *Si' Rogier ua Hare* (B., N°s 1086 et 1538).

Sur ce dernier sceau, les faucons se trouvent dans la position normale.

Haren (Gérard van), h. de fief de Henri van Oijenbrugghe, sgr. d'un bien, non cité nommément, 1367 : trois anilles ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion iss. de la pointe. Seul, l'écu subsiste (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Comp. **Oijenbrugghe.** Dans l'acte de 1367, il s'agit, entre autres, de biens *op de Zenne te Heffene* (Heffen) *in Zennebroec.*

— (Adam van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 312 mout., 1374 : un fascé (8 p.) ; au fr.-q. chargé de quatre pals (**Merode**). L. : ✠ *S' Adaem de Haren* (B.).

— (Gérard van), prisonnier *illec*, sous la bannière de Linter ; i. t. : 50 mout., 1374 : une cotice, accompagnée de six fleurs de lis, p. c., 3 (2, 1) à s., 3 à d., celles-ci côtoyant le bord de l'écu. L. : ✱ *S Gherart van Haren* (B.) (Pl. 8, fig. 194).

— (Jean van), *clerc heritable du sanc (dou sancg)* en la ville de Gand, 1453, 4 : trois fermaux ronds. C. : quatre plumes. L. : *S Iohannis de Haren* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109).

— (Nicolas van), échevin de Borg-Heers, 1522 : les lettres Chr, accompagnées de deux étoiles à cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe (S.-T., c. 13).

— *Everhart van Hairen*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1526 : de . . . à quatre burelles ; au fr.-q. chargé de trois cotices. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne (Duss., Commanderie de Biesen, N° 72).

— (Mathieu van), échevin de Malines, 1535 : une marque de marchand (Ibid.) (Fig. XXIV).

— (Thomas de), h. de fief du sgr. d'Ohain, 1618, 23 : un h. sauvage, s'appuyant sur sa massue, de la main droite, accosté de deux roses, tigées et feuillées, 1 en chef à d., 1 en pointe à s. (Els.) (voir **Broekhuizen, Poucques, Stevens**).

Harent (Jean van), receveur de messire Jean de Baenst, sgr. de *Bernem* (Beernem), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1462 : une poule, accompagnée au point du chef d'une étoile. L. : *S Ian van* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Harff. *Dominus Henricus de Harve, miles, officiatus* et vassal du comte de Looz à *Harve*, sc. un acte de *Cornelius Bucke de Harve* et de *Jacobus de Elroyde* et de leurs femmes, *Elsbe* et *Greta*, qui prennent, dudit comte, un moulin, à *Harve*, 1341 ; sc. un acte des frères Prinzele van Caster, 1341 ; sc. en 1343 : plain ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Henrici de Harve* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 441, 442, 462).

Her Henric van Harve, h. du duc de Juliers, portait, d'après Gelre : d'argent, au chef de gueules, chargé d un lambel d'azur. Cq. d'or. Volet d'argent. C. : un

chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni d'un vol d'argent et sommé d'une boule de gueules.

Harff. *Roverus de Harve, miles*, vassal du comte de Looz, frère du chev. *Henricus de Harve*, 1341; *Reuver van Harve*, 1343 : coupé; au 1er, un lambel, chacun des trois pendants chargé de deux billettes; au 2d, plain (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 441, 462).

— Jean van *Harve*, chev., ami et conseiller de Guill., duc de Juliers, et de sa femme, Marie de Gueldre, 1367; sc. un acte avec Werner de Breitenbend, 1369, une charte de son parent *(maig)*, Renier van *Alderode*, 1370, etc., etc., 1371, 6 : même écu que Henri (1341). L. : *S' Iohannis de Harve milit'* (Ibid., Nos 794, 835, 843, 864, 921).

— *Roufer van Harve*, chev., ami et parent *(maig)* dudit *Alderode*, 1370 : même écu, mais le lambel a trois pendants, chacun de ceux-ci chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : . . . *ermanni milit' Rov* . . . (Ibid., No 843) (Pl. 8, fig. 195).

— Jean van *Harve*, chev., reçoit un acompte du drossard de Fauquemont, 1378 : même écu que Jean (1367). L. : *Iohannis de Herve* (!) *militis* (B.).

— Marie-Catherine de *Harff*, veuve *de* Baexen, dame de Noville, sc. un acte de Jean-Werner *a* Baexen, 1681 : plain; au chef chargé d'un lambel. L'écu sommé d'une cour. à 7 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Sur le sceau de cette dame, la lambel est à trois pendants.

Hargnies. *Gillion de lo Harigny*, h. de fief du roi de Bohême, sc. un acte du prévôt d'Aymeries (voir **Aubry**), 1326 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné de huit coquilles, rangées en orle; au bâton broch. sur le tout. L. : ✠ *S' Gillion de Harigni* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Boins**).

D'après l'armorial de la fin du XIVe s., publié par Douet Darcq, « *le sire de Caregunxis* (?) » *(sic!)* (lisez : Hargnies) portait : *d'azur à un escuçon d'argent à une oille de coquilles d'argent.*

Harcourt. *Jehan de Harecourt*, le jeune, chev., 1281, 6 (n. st.) : type équestre; le bouclier et la housse à deux fasces, surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Iohannis de Harecovrt militis.* C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secret Iohis de Harecovrt* (Fl.).

— *Jehan, sgr. de Harecourt*, chev., 1296 : type équestre; le bouclier cassé; la housse à deux fasces. L. : . . . . *hannis* . . . . . C.-sc. : un écu à deux fasces. L. : . . . . . *ohis de Har* . . . . . (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, Nos 294, 393 et 804.

— (Mgr. Louis de), vicomte de *Chastelleraut* (Châtellerault), 1375 : écartelé; aux 1er et 4e, deux fasces; au 2d, un lion; au 3e, un lion cour. et une bordure, chargée de besants. Cq. cour. C. : une queue de paon. S. du cq. : deux aigles, dont le col est entouré d'une cour. L. : *S' Loys de Har* . . . . . *ast* . . . *a* . . . . (S.-G.).

Harcourt (Louis de), vicomte de *Chastelleraut*, sgr. d'*Arscot* et de *la Faubeche* (Vaelbeek?), donne à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, 20 bonniers, moitié eau, moitié bruyère, à Veldonck, 20 juin 1375 : même écu. Cq. cour. Mêmes C. et S. du cq. L. : *S' Lois de Harcovrt visct de Chast* . . . *aut* (S.-G.).

— (Jean, comte de), sc. deux actes de son oncle Louis, ci-dessus, 1375 : deux fasces. Cq. cour. C. : un panache de plumes de coq, iss. d'une cuve. T. : deux h. sauv., iss. de l'encadrement du champ. L. : . . *Ieh co* . . . . . (S.-G.).

— Jean, comte de *Harecourt* et d'*Aubmalle* (Aumale), vicomte de *Chastelleraut*, sgr. d'Aerschot, rappelle à ses officiers d'Aerschot et de la *Faubesche* sa récente lettre, leur annonçant qu'il a cédé à son frère, Louis de *Harecourt*, l'usufruit de ces deux terres, et leur ordonne de lui servir les revenus de celles-ci, 15 juin 1405 : même écu. Cq. cour. C. : une queue de paon. S. : deux aigles (sans les cour.), munis, chacun, d'une couverture fascée, flottante. L. : . . . . . *e d Ha . covr* . . . . . *Chastel* . . . . . (S.-G.).

— *Johannes de Haricuria*, évêque de Tournai, 1434 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge, entre un ange et le Christ, chacun sous un dais; au bas, un évêque, agenouillé, accosté de deux écus : A, une tour, surmontée de deux . . . , et un semé de fleurs de lis; B, écartelé; aux 1er et 4e, deux fasces; au 2e, cinq (2, 3) croisettes, surmontées d'un lambel; au 3e, trois bandes (Tournai, Chartrier, c. 10) (voir **Stalle**).

Her Lodewych van Harcoert portait, d'après Gelre : écartelé; aux 1er et 4e, de gueules à deux fasces d'or; au 2e, de sable au lion d'or; au 3e, d'argent au lion de gueules et à la bordure (simple) de sable (sans besants). Volet d'hermine. Cour. du même (!). C. : une queue de paon au naturel. Gelre donne au *greve van Haercourt*, h. du roi de France : écartelé; aux 1er et 4e, de gueules à deux fasces d'or; aux 2e et 3e, d'azur à trois bandes d'or. Volet d'argent. Cq. cour. d'or. C. : un plumail de coq, en pomme de pin, d'or, iss. d'une cuve d'argent.

D'après l'armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, voici l'écu du comte de Harcourt : *de gueules à deux fesses d'or.*

Harlebeke (Jean van), chev., sgr. de *Lembeke* et de *Wackine* (Wacken), reçoit, du receveur de Brabant, par Jean, bâtard van Harlebeke, 10 livres de Louvain, pour une rente féodale, pendant une année, 2 juillet 1365; il reçoit, par le même, vingt livres de Louvain, arrérarges de ladite rente, pen-

1780898

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Fig. 7.

Fig. 8.

Pl. LVIII.

Fig. 1. *Henricus de Eger* (1342).
Fig. 2. Henri *van den Eger*, chevalier (1350).
Fig. 3. *Henricus de Egher*, échevin de Wesel (Prusse rhénane) (1353).
Fig. 4. *Henricus de Egher*, même qualité (1364).
Fig. 5. Elbert *van den Egher* (1395).
Fig. 6. *Jutta*, femme dudit Elbert (1395).
Fig. 7. Etienne *van den Egher* (1395).
Fig. 8. *Sander van den Egher* (1421).

dant deux années, 24 juin 1367 : un chevron et une bordure engrêlée. Volet d'hermine. C. : deux membres d'aigle, en chevron renversé, tenant, chacun, une boule. L., 1365 : *S ..... Harlebeke ..... Wakine;* 1367 : *S' Iehan de Harlebheke* (!) *chevalier* (B., Nos 1987, 2138).

Harlebeke. Jean van *Arlebeke,* chev., sgr. de *Lembeke, Wackene* et *Derleke* (Deerlijk), autorise l'amman de Bruxelles à faire un paiement à *Janne den Jonghen van Lembeke bi Halle* (Hal), etc., au profit de l'église et des pauvres de *Lembeke,* 1377 : mêmes écu et C. (B.).

D'après GELRE, *Arlebeke,* en Flandre, portait : d'or au chevron de gueules, à la bordure engrêlée de ... (non coloriée).

— Gilles de *Harlebecque* reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur sa vie et celles de sa femme, *Jehane Berengiere,* et de son fils *Hanequin,* 1404 : une fasce, surmontée d'une croisette, et une bordure engrêlée. L. : ..... *lebeke* (Tournai, Quitt.).

— (Les prévôt et échevins de la ville d'), 1436, 1542, 3 : une croix, cantonnée de vingt besants, chargés, chacun, d'une croisette (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1 et 412) (comp. **Biervliet**).

Le champ est de gueules, le croix et les besants sont d'or. Voir *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres,* par CORN. GAILLIARD.

D'après le même roi d'armes, *le viconte d'Aerlebeque,* portait : *gyronné d'or et d'asur de huict pièces, à l'escuson de gueulle sur le tout, et crye à la bataille : Haerlebeque! Haerlebeque!*

Harman. *Dyrick Herman* (!), bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : trois belettes sautillantes. L. : *S Teoderici Harman* (Duss., *Clèves-Mark,* N° 775).

HARNELLY, ou **HARNILHY** (Robert van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 1100 mout., 1374 ; sc. pour Jean de Tréveray (i. t. : 53 1/3 mout.) et *Warnion* de Seigneulles (i. t. : 346 2/3 mout.), tous deux prisonniers, sous ledit comte, 1374 : dans le champ du sceau, un lion couché, coiffé d'un cq., au volet flottant, semé de fleurs de lis et au lambel, chacun des trois pendants chargé de deux besants, ou tourteaux ; ledit cq. cimé d'une tête et col de cygne. L. : *S Robert de Har . elly segr d G̃tuiller* (Gertwiller ?) (B.).

Peut-être faudrait-il lire : *Harvelly* et *Harvilhy* ?

Harnes. *Michael de Harnis,* mai 1225 ; *miles,* 1227 : type équestre ; le bouclier et la housse : de ... à l'écuss. de ... et au lambel à six pendants broch. L. : ✠ *Sigillv* ..... *s.* C.-sc. : un écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigill' Michaelis de Harnes* (Fl. et Tournai, Chartrier).

— *Jehans, sires de Harnes, chlrs.,* mari de noble dame Marie de Mortagne, *mere al hoir de Mortagne, castelaine de Tournay,* 1288 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion, à la queue fourchée (sans lambel). C. : un éventail. L. : *S' Ioh' is dñi de Harnes militis.* C.-sc. : écu aux mêmes armes, brisé d'un lambel. L. : ✠ *S' Mikiel de Harnes chlr* (Ibid.) (voir **Gavre**).

Le contre-scel provient donc d'un de ses proches parents (peut-être de son fils).

Harots zone, voir **MEER.**

Harre de NOIREMONT (Henri-Philippe de) (voir **Thiribut**), 1683 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix pattée (!) ; aux 2e et 3e, trois losanges. L'écu sommé d'une cour. et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b) (voir **Thiribut**).

Harzée. *Jaquemin de Herzeyes,* jadis prisonnier à Basweiler, sous Montjardin ; i. t. : 290 mout., 1374 : une aigle. L. : *S' Iakemin de Harsee* (B.).

— Louis de *Herzeyes,* chev., prisonnier *illec,* même bannière ; i. t. : 879 mout., 1374 : une aigle et un lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✶ *S' Lvdovici de Harsees* (B.) (voir **Blehen**).

Harscheidt. *Arnoldus de Arscheyt, vir nobilis,* de l'aveu de Georges, doyen de Saint-Géréon, à Cologne, de Jean, prévôt du monastère de Werden, de Thierry, chanoine de Saint-Géréon, de Henri *de Arscheyt,* laïc, ses frères, de *Jutta,* dame d'*Arenvels* (Arenfels), et de Béatrice, chanoinesse séculière de Sainte-Cécile, à Cologne, ses sœurs, a vendu, à Thierry, comte de Moers : *curtem meam Houkelshoven in Boydberg* (Budberg), avec le patronat de l'église de *Boydberg,* 1334 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. cassé. L. : *S' Arnoldi de Hayr* ..... (Duss., *Orange-Moers,* N° 12).

— *Georgius de Arscheyt,* doyen de Saint-Géréon (ci-dessus), 1334, 5 : une croix potencée. T. d. : un saint, portant un long vêtement, orné d'une croix (simple), une lance dans la main droite, ledit saint iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : ✠ *S' decani ecce sc. e Geonis coln ad cavsa* (!) (Ibid., Nos 12 et 14).

— *Theodericus de Arscheyt,* chanoine (ci-dessus), 1334, 5 : écartelé ; au 1er, un fascé (de 8 p.) ; au 2e, une fasce ; au 3e, deux chevrons ; au 4e, un fascé (de 8 p.), au bâton broch. (sur le 4e seul). L. : . *S Theoderici de Hayrschyet* (Ibid., Nos 12 et 14).

— *Henricus de Arscheyt, laicus* (ci-dessus), 1334, 5 : une fasce. C. : un chapeau pyramidal, soutenant une boule, sommée d'un panache de plumes de coq. L. : ✠ *S' Henrici de Hayrschiet* (Ibid. N° 12).

— *Arnoldus de Arscheyt* écrit *dilecto fideli suo Wernero de Lyntorp* (Lintfort, Lintorf ?) qu'il a vendu

les biens que celui-ci tient de lui, au comte Thierry de Moers, *avunculo nostro dilecto,* 1335 ; *Arnoldus de Aerscheyt, vir nobilis,* de l'aveu de ses frères et sœurs, a vendu audit comte *fideles meos seu feudarios, vulgari nomine « man » appellatos,* à savoir : *Goswinum de Hambroych, Henricum de Barle, seniorem* (Baerl), *Johannem de Lare, Reinboldum de Curia, Bartoldum Appelman, Ysebrandum Proyt, Wilhelmum de Cassel, Bartoldum de Steyha, Theodricum de Woulkulen* (Wolfskuhlen), *Godefridum de Vlayc* (Flecken?), *Wernerum de Lintorp, Henricum Beart, Copphardum Beart, Lambertum, filium Elberti de Orsoyghe* (Orsoy), *Johannem de Eger et Bartoldum de Rubergh, cum bonis suis feudalibus, ipsis coniunctim vel divisim adiectis, omni eo iure quo hactenus ad me dinoscebantur,* 1335 : une fasce, surmontée a d. d'une étoile. C. : un écureuil (entier). L. : ★ *S' Arnvldi de Ayrscyt* (Ibid., N° 13 et 14).

Harscheidt. Sire Arnould van *Auirscheit,* chanoine à la cathédrale de Cologne, sc. un acte de son parent, Jean d'Isenburg, sgr. d'Arenfels, 1343 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. : un plumail, le manche chargé d'une étoile broch. L. : ✠ *S' Arnoldi de Ha . rscheit* (Duss., *Jul.-Berg,* N° 455).

Hartel Pasquier, voir **Anthoine.**

HARSTLO (Henri van), juge du comte de Clèves, dans la Hetter, 1361 : une fasce bretessée (!), accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : ✠ *S Heynirec van Harstele* (Duss., *Emmerich,* N° 96).

Hartigsvelt (Guillaume), échevin de Rotterdam, 1653 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois anguilles, posées en fasce et rangées en pal, celles du 1er contournées ; aux 2e et 3e, un cerf saillant, celui du 3e contourné. C. : un cerf iss. L. : *S Willem . . . tichtsvelt* (U.).

Hartius (Antoine), licencié-lois, échevin de Bruxelles, 1615 : deux aigles. C. : une aigle iss. (E. G., l. 368).

— (Nicolas), lic.-ès-lois, échevin *illec,* 1641 : mêmes écu et C. (Ibid.).

Hartman (Adrien), échevin de Rotterdam 1642 : une trangle ondée, sommée d'un cerf iss. et accompagnée en pointe de trois (2, 1) losanges. C. : un cerf iss. L. : ★ *S Adriaen Hartman* (U.).

HARVELLY, voir **HARNELLY.**

Harven (Laurent de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1619 : un chevron, accompagné de trois roses. C. : une aigle iss. (Mons, H. de fief).

Le fils de ce personnage, ayant également nom Laurent, intervient à cet acte, en la même qualité que le père. Son sceau est tombé. Un Laurent de Harven (père ou fils ?) sc. en 1626, des mêmes écu et C. (Ibid.).

Cette famille fut anoblie le 21 novembre 1733.

Les émaux sont : le champ de gueules, les meubles, tous, d'argent.

Harvengt. *Jehans de Harvaing, escuyer,* échanson du duc de Brabant, donne quittance à celui-ci, 1423 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; au 2e et 3e, une cotice et six merlettes, rangées en orle. C. : un vol. T. : deux dlles. L. : *S' Iehan de Marchiennes* (B.).

HARVILHY, voir **HARNELLY.**

Has, voir **Zwaef.**

Hasart van PRUYME (= Prum) (*Cone* = Conrard), écuyer, vassal de l'abbé de Prum, 1368 : un lion (? ; écuss. en cœur a la croix ancrée. L. : *S' Coradi* (!) *dci Haszart* (Duss , *Jul -Berg,* N° 809) (voir **Bienaimé, Bruyère, Michaut**).

— *Clais Asaert,* échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgrie d'Harlebeke, 1409 : trois coquilles et un bâton broch. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 417).

— Jacques *Hasart,* homme du duc de Bourgogne, dans sa sgrie d'Harlebeke, 1438 : une bande, chargée en chef d'une fleur de lis (étoile?) et accompagnée au canton s. de . . . S. s. : un griffon accroupi. L. : *S Iacop . . . . . .* (Ibid., l. 412).

Haze (Henri *de),* échevin du *bijvang* de Lierre et tenancier de la cour de *Lechene,* 1481 : trois trèfles (ordinaires) (Mal.).

— (Henri de), tenancier de ladite cour, 1489 : trois trèfles, aux feuilles vidées (Mal.) (Pl. 8, fig. 196).

— (Hubert) (sans *de),* h. de fief de la salle de Lille (Nord), 1584 : un lièvre élancé, regardant. Le reste du sceau est fruste (Vte Desmaisières).

— (Gauthier de), tenancier de Saint-Gommaire, a Lierre, 1626 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux fasces, surmontées d'une étoile ; aux 2e et 3e, contre-écartelé ; *a* et *d,* une tour ; *b* et *c,* trois (2, 1) arbres (Hôp S.-Elis., *Buiteng.,* c. H) (voir **Flandre, Zeghaert**).

Le seigneur de Grutterszale : *d'argent, au premier canton d'or, au lyon de sable.*

L'Aze (de Haze), *de Flandres : pareilles* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne noblesse de la comtée de Flandres*).

Hasebrouck, voir **HAESBROEC.**

Haseldonck (Jean van der), dit *van Elsele* (= d'Ixelles), reçoit, du receveur de Bruxelles, pour Mathilde Smecheleren (de Mechelere), le prix de rachat d'un cens, à elle dû, par le duc de Brabant, du chef d'un jardin récemment englobé dans le parc ducal, 1432 : une fourche, broch. sur une anille. L. : *S Ian vander Haseldoenc* (B.).

Hasendonck (Arnould) (fils de Jacques), échevin de Rotterdam, 1582 : parti ; au 1er, un lièvre saillant ; au 2d, neuf (3, 3, 3) losanges. C. cassé (U.).

Hasenkamp (Jean), drossard de Wetter, 1417 : trois trangles haussées (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746) (voir **Bruggeneyen**).

Hasenrugh (Henri), échevin de *Berck* (*Berke* = Rheinberg), 1458 : une bande, chargée de trois roses (Duss., *Orange-Moers*, N° 77) (voir **EGER[EN]**).

HASKENDALE (**Haasdal**). *Johannes de Hafkisdale*, chev., 1276 ; *Johannes de Haskedale*, 1283 ; *Jehans de Haskendale*, chev., 1283 (n. st.), h. de fief de Waleran, sire de Fauquemont : trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Iohanis de Hakendal*..... (Duss., Bailliage de Vieux-Jones, N° 15 ; Ville de Cologne, N° 469[b] ; *Nam.*, N° 161) (Comp.).

Hasnon (La seigneurie de), à Neufvilles, en Hainaut, 1610, 77 : dans le champ du sceau, deux écus ; A, quatre clefs ; B, un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. Les deux écus sommés d'une mitre et posés sur une crosse (Hospices de Soignies, à Soignies) (voir **Hanon**).

Hazoy. *Henris de Hasoit*, h. de fief du duc de Brabant, assiste à une formalité à Tournai, 1357 ; *Henris dou Hasoir, escuwirs*, h. de fief dudit duc (au *Roman Pays*), 1364 : de vair à trois pals et à la fasce brochante. L., 1357 : ✠ *S' Henri d. Hasoit* ; 1364 : . . . *nri dov H*..... (Mons, Abb. de Bonne-Espérance, et B., N° 1892).

HASSEL, voir **Drake**.

Hasselholz. *Willelmus de Hasselhouze*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un chevron, accompagné de dix billettes, six en chef, 1, 2, 1 en pointe (S.-T., c. 5bis) (Pl. 8, fig. 197).

Le *Cartul. de Saint-Trond* blasonne : « écu billeté et à chevron. »

Hasselt (Gérard van), h. de Rasse de Liedekerke, sgr. de Boulaere, 1297 (n. st) : un lion (Els.).

— (Thierry van) (fils de Simon), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 42 mout., 1374 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, accompagnés au 2[e] canton de deux croisettes au pied fiché et aux 3[e] et 4[e], d'une croisette au pied fiché ; au fr.-q. broch. chargé d'un lion. L. : ✶ *S Symon de Hassele* (!) (B.).

— (Les échevins de), 1468 : parti ; au 1er, un arbuste (noisetier = *hazelaar*) ; au 2[d], un burelé (**Looz**). L. : . . . . *abinorvm de Hasselt* (B.).

— (Arnould van), échevin *des hogerichts ende des eijgenshoeffs der banck van Halle* (Limbourg), 1474 : une rose, surmontée de trois piles (S.-T., c. 9) (Pl. 8, fig. 198).

— (Les échevins de), 1625, 8 : parti ; au 1er, un burelé (**Looz**), au 2[d], un arbuste (Ibid., c. 16).

La mayson surnommé de Hasselt *. fesses de sable et d'argent de syx pieces, trette, sur le sable, d'or* (Corn. Gailliard, *L'Anchienne noblesse de la contée de Flandres*).

Le seigneur de Hasselt : d'or au lyon de gueulle, billetté de mesmes, lampasse et armé d'argent, et crye : Cueur de lyon Hasselt (Ibid.) !

Hatkes (*Collin*), échevin de la haute cour et franche ville de Jauche (non cité nommément dans l'acte), 1541 : un couteau contourné. L. : ★ *Collin Hatkes* (M. J. Vannerus).

Hatzfeld. Craft van *Haitzfelt*, écuyer, fils de feu sire *Guntraym*, chev., Craft et *Godart*, ses fils aînés, ont été faits, par l'archevêque Frédéric de Cologne, *burchmanne zome Hallenberge*, eux-mêmes et leurs hoirs qui auront leur part du château et de la ville *(stat)* de *Haitzfelt*, 1396 : tous les trois : une ancre de maçonnerie, posée en fasce. Cq. cour. C. : un glaive, embrochant une merlette, entre un vol (Duss., *Col.*, N° 1197) (voir **Reven**).

— Christine, femme et mère respective des trois précédents : dans le champ du sceau, rond, petit module, une dame debout, tenant deux écus : A, Hatzfeld ; B, un demi-vol renversé (Ibid.).

Hattem (Les échevins de), 1418 : sous un édicule, placé dans le champ du sceau, un écu au lion cour. à la queue fourchée. L. : . *secretvm civitatis de Hatte* . (Arnhem, *Rekenk.*).

HATTESTEYN (Adam van), écoutète de *Barle* (Baerl), 1511 : un bandé, au bâton en barre. C. : deux plumes (palmes ?) adossées. L. : *Adam van Hatzst'* (Duss., *Orange-Moers*, N° 110) (voir **Hattstein**).

Hattoy, voir **Revigny**.

HATTORP, voir **Friemersheim**.

Hattstein (Anne-Marguerite de *Manderscheidt*, dame de Born, veuve de Florent), remet au roi de France le dénombrement de la sgrie de Born (prévôté d'Echternach, comté de Chiny), dont elle tient la moitié à titre d'alleu et, par engagement, un quart, relevant de l'archevêché de Trèves, 1681 : trois bandes (écu ovale, sans timbre) (cachet en cire noire) (C. C. B., c. 45713[a]) (voir **HATTESTEYN**).

Le nom de famille de Florent Hattstein n'est pas précédé de la particule.

HAUCHERY (Jacques van) (*Hauthery* ? = Hautera ?), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 535 mout., 1374 : six fleurs de lis, 2 au canton s., rangées en pals, les 4 autres : 3 et 1 ; au fr.-q. à la fasce, chargée d'un écuss. à la bande, ladite fasce entre deux burelles. L. : ✠ *S Jakemar voe de Crehen* (voué) (B.) (Pl. 8, fig. 201) (voir **Hauteroel**).

HAUCHIN, voir **Haulchin**.

Haudion *(Mgr. Jehans de),* chev., sc. un acte de Marie, dame de Mortagne, *mere al hoir de Mortagne*, châtelaine de Tournai, 1289 (n. st.); chev., franc-echevin des alleux en Tournaisis, 1291 : dix losanges (3, 3, 3, 1), aboutés en pal (non accolés), et un lambel a cinq pendants broch. L. : ✠ *S' Iehan de Havdion chevalier* (Tournai, Chartrier) (Pl. 8, fig. 199).

— *Mahius de Haudyon* sc. un acte de Baudouin de *Maquincourt*, sergent du roi de France, 1306, à Tournai : dix billettes (3, 4, 1), surmontées d'un lambel a cinq pendants. L. : . . *Mahiv de Hav* . . . . . (Ibid.) (Pl. 8, fig. 200).

Haugwitz, voir **Nicholas.**

Haulchin. Martinot de *Hauchin*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1493 : un cygne. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., l. *Quévy).*

— Philippe de *Hauchin*, même qualité, 1553, 6 : de . . . à six burelles ; écuss. en cœur chargé d'un chevron, accompagné de trois roses (panelles ou . . . ?) (Mons, Sainte-Waudru).

— (David de) (et *Hauchin),* même qualité ; *maître*, 1579 ; sgr. de *Resmes*, conseiller et pensionnaire de la ville de Mons, 1583 ; sc. encore en 1584, 5, 8, 90, 1 : un burelé ; écuss. en cœur, chargé d'une gerbe, ledit écuss. au chef plain. C. : un cygne iss. (Mons, H. de fief).

— Jean, archevêque de Malines, 1585 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion, enclos d'un double trescheur fleuronné et contre-fleuronné ; aux 2e et 3e, de . . . a cinq trangles. L'écu posé sur la croix archiépiscopale et surmonté du chapeau cardinalice. Devise : *Praesis et Prosis*. L. : *S Ioannis Havchini d g archiepiscopi mechliniensis 1583.* C.-sc. : mêmes écu, croix chapeau et devise. L. : ✠ *Contra sigillvm Ioan Havchini arch mechl* (S.-G.).

— Les échevins de la ville de Haulchin, 1592 : écuss. en losange ; parti ; au 1er, écartelé ; aux 1er et 4e, de . . . à l'écuss. a la croix ; au chef de quartier échiqueté ; aux 2e et 3e, à la bande de vair ; au IIe, plain, au chef plain. L. : *S . . . esche . . . . . Haulchin* (Bon de Royer de Dour) (Pl. 8, fig. 202).

Hault (Jacques de), écuyer, demeurant à Saucy, sc. un acte d'Etienne de Blauville, écuyer, à Mussot-lez-Briey, mari de *Jenon* de Hault, 1551 : écu fruste. C. : un vol (Lorr., *Briey*, B., 593, N° 96) (voir **BLAUVILLE**).

Haultepenne (Lambert, bâtard de), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 304 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis et un bâton broch. ; un écuss. à la bande broch. en chef à d. L. : ✠ *S' Lambier de Haltepen* (B.) (Pl. 8, fig. 203) (voir **Guijgoven**, **Warfusée**).

M. Nille-Anclaux, à Namur, possède une matrice, du XVe s., à un écu semé de fleurs de lis, brisé d'un lambel et en cœur d'une rose. L. : *s iohan de hatpen.*

Hausen. Gerlach van *Husen*, écuyer, h. du margrave de Juliers, sc. un acte de Thierry van Antweiler, 1345 : un lion (léopard lionné ?) (cour. ?). Le haut de l'écu est fruste. L. : ✶ *S Gerl . . de Hvsen* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 484).

— *Here Bruke van Husen, ridder*, sc. un acte de Jean de Basweiler, fils de Jean, 1369 : une fasce, surmontée d'un lambel. L : ✶ *S Her Brvich van Hvsen* (Duss , Commanderie de Biesen, N° 69).

— *Adaem ende Brůken van Husen, wopenture*, sc. ledit acte, 1369 ; Adam : une fasce, surmontée d'un lambel. L. : ✠ *S Doim van Hvsen. Brůken* se sert du sceau, décrit ci-dessus, du chevalier *Bruke* (Ibid.).

— *Adam de Husen, armiger, coloniensis diocesis*, reçoit, du chapitre de Cologne, pour lui, sa femme, Catherine, et ses enfants, *in pensione*, pour six ans, *curtem in Loen*, 1374 : une fasce, surmontée d'un lambel (Duss., *Col.*, N° 940).

— *Brueghen de Husen* sc. ledit acte, 1374 : même écu (Ibid.).

— Frédéric van *Huysen*, bon ami du comte de Moers, 1418 ; bon ami de Guillaume (de Juliers), sgr de Wachtendonck, et du comte de la Mark, 1427 : une fleur de lis. L., 1418 : . *Friderih . . . . . sen* (Duss., *Orange-Moers*, N° 55, et *Clèves-Mark*, N° 549) (voir **HUESEN**, **HUSEN**).

Hausmann, voir **Vietinghof.**

HAUSSI (Jean de), l'ainé, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère pour lui, Marguerite de *Fontenielles*, sa femme, et son fils, *Sandrin* de H., 1402 : un chardon de cardeur, accompagné en chef de deux étoiles à six rais. L. : *S Iehan de Havsi* (Tournai, Quitt.).

Emblème des foulons (voir F. De Vigne, *Recherches hist. sur les cost. civils et milit. des gildes*, etc. (1847), pl. 15 et 32 ; le même, *Mœurs et usages des corporations de metiers* (1857), pl. 28 et 31, fig. 6 et 10).

— (Jean de), le jeune, reçoit, de la ville de Tournai, une rente à lui appartenant du chef de son père *Sandrart*, 1404, 7, et une autre pour sa sœur Maigne, veuve de Thomas Petit, bourgeois de Valenciennes, 1407 : même écu, mais les étoiles a cinq rais. L. : *S Iehan de Havsi le jovene* (Ibid.).

Jean, le jeune, est aussi qualifié bourgeois de Valenciennes.

Haustadt, voir **HANSTADEN.**

HAUTART (Thierry et Rodophe van der), frères, et Othon van Blitterswijk se décl. solidairement responsables, du chef d'une rente, envers Thierry

van *Groesbeke*, fils de Roger, 1436 ; Thierry : une fasce entée, surmontée a d. d'une étoile. C. : un lion iss. Rodolphe : même écu, sans l'étoile. Même C. *(Geld.)* (Comp. les armes de **Groesbeek, Lawick**).

Hautem. *Reinerus de Houtheem*, échevin de Tirlemont, 1293 (n. st.) : une fasce. L. : . . *Reineri de Horthe scabi th* . . . . (S.-G.).

— *Arnoldus de Houthem*, même qualité, 1336 : une fasce (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— *Johannes de Houtheem*, même qualité, 1344 : de vair ; au fr.-q. chargé d'un écuss. a la fasce. L. : . . . . . *heem s* . . . . (Ibid.).

— Jean, fils de feu Arnould van *Houtheem*, même qualité, 1352 : une fasce. L. : . . . . . *de Hovth* . . . *(Heijlissem)* (voir **Bunsbeek**).

— Renier van *Houthem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 215 mout., 1374 : de vair ; au fr.-q. chargé de trois maillets penchés, le 3e accompagné a s. d'une étoile a cinq rais. L. : ✠ *S' Reineri Stovte de Hovth*⁻ *s* . . . . *nen* (!) (probablement : *scabini tenensis*, en abrégé, — échevin de Tirlemont) (Pl. 8, fig. 204).

— *Jehans de Houtem, chevaliers, bastart de feu messire Henry de Flandres, seigneur de Nieneve* (Ninove), reçoit une rente viagère sur Termonde, 1390 : plain ; au fr.-q. chargé d'un lion cour. et d'une bande broch., chargée de . . . . L. : *S Ian* . . . . . *v* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Voir *Biographie Nationale*, l'article sur Henri de Flandre, par Alph. Wauters.

— *Ilwain van Houthe*[*e*]*m*, chev., caution de Nicolas Hoen *van den Brouke*, 1407 ; alleutier du quartier de Tirlemont, 1421, 4 : de vair ; au fr.-q. chargé de trois maillets penchés. C. : un vol de chauve-souris, ou de dragon. L. : *Segel her Weyn van Houtem* (B. et S.-G.).

— *Ilweijn van Houtheem*, chev., échevin de Tirlemont, 1410, 4 : même écu. L. : ✠ *S hēn Ween de (sic) Hovtheem scab* . . . (Abb. Oplinter, A. G. B.).

— *Ilwein van Houtheem*, même qualité, 1427 : même écu. L. : ✠ *S* . . . . . *ni de H* . . . . . *e s* . . . . . *nen* (Ibid.).

Sur ce sceau, de 1427, le vair est de huit tires ; sur ceux de 1410 et de 1414, il n'est que de sept.

Les membres de cette famille portent, tantôt, de vair, tantôt, de menu vair.

— Libert van *Houtheem*, receveur du duc au métier de Tirlemont, 1443 : de vair ; au fr.-q. chargé de trois maillets penchés ; l'écu brisé en cœur d'une étoile, broch. sur le fr.-q. C. : un vol de chauve-souris, ou de dragon. S. : *S' Liebrecht va Hovtheem* (S.-G.).

Hautem. Jean van *Houtheem*, échevin de Tirlemont, 1446 ; même écu, mais sans l'étoile (*Heijl.*).

— Libert van *Houtheem*, même qualité, 1452 ; même écu (plein). L. : *S Lieberecht van Hovtee scepē tienē* (S.-G.).

— Libert van *Houthem*, chev., même qualité, 1470 : même écu, brisé en cœur d'une étoile, a cinq rais, broch. sur le fr.-q. L. : . . . *berti de Houtheem* . . . . . S.-G.).

— Les échevins du village de *Houthem*-Sainte-Marguerite, 1502 : même écu, mais sans l'étoile. Le reste du sceau est cassé (*Heijl.*).

— Jean van *Houtheem*, échevin de Tirlemont, 1506 : même écu, brisé en cœur d'un annelet, broch. sur le fr.-q. L. : ✱ *S Iohis de H* . . . . . *scabi thien* (S.-G.).

— Antoine van *Houtheem*, même qualité, 1510 : même écu, mais sans l'annelet. L. . *S Anthony* . . . *outhē scabi thien* . . (S.-G.).

— Antoine van *Houthem*, même qualité, 1514 : même écu (plein). L. : . . *Ant* . . . . . *Horthē scabi thien* (*Heijl.*).

— Josse van *Houthem*, échevin de Saint-Trond, 1559 : un chevron, chargé de trois merlettes et accompagné de trois torces renversées. L. : *S Ioes van Hovt* . . . . (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

La partie senestre et le bas de l'écu sont cassés, on ne voit que le chevron, deux merlettes et la première torce.

Haute-Clocque, voir **Outeclocke**.

Hauten, voir **Houte**.

Hautera (?), voir **HAUCHERY**.

Hauterive (*Riquard*, sgr. de), chev., bailli d'Ypres, 1388 : un lion (un peu fruste). C. : deux bustes de more adosses. S. : deux leopards lionnés, accroupis. L. : *S Ric* . . . . . *ive* (C. C. B., Acquits de Lille, 188) (voir **Ha**[**e**]**g**[**h**]**e**[**n**]).

Le seigneur de Hauterive : *d'azur, au lyon d'argent, lampassé et armé de gueulle, et croyé : A mont ! A mont Hauterive !* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne noblesse de la comté de Flandres*).

Hauteroel (*Willemet*), jadis prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 270 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis ; au fr.-q. broch., charge d'un étrier. L. : ✱ *S' Wilheame dānis* (B.) (voir **HAUCHERY**).

Hautrage. Les échevins de la *ville de Haultraige*, 1586 : écartelé ; aux 1er et 4e, dix losanges (3, 3, 3, 1), accolés et aboutés ; aux 2e et 3e, deux chevrons. Sur le tout : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un soleil. L. : . . . . . *hevinal de la ville de Haultraige* (Bon de Royer de Dour) (voir **Lalaing**).

Hauwaert. Les échevins de *Houdert*, 1450, 61 : un lion et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *S' scabinorum de Hovdert* (S.-G).

— Jacques van *Houw[a]ert*, échevin de Bruxelles, 1481, 7, 9, 94, 5 (n. st.), 1501 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, la fasce chargée d'un écuss. parti-émanché, broch. sur le lion. C. : une tête barbue, coiffée d'un bonnet pointu, pendant en arrière. L. : *S Iacobi de Hauwert* (Brux. et E. G., l. 356, 250).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille *Houwaert* (tout court) portait : écartelé; aux 1er et 4e, d'argent à trois roses de gueules; aux 2e et 3e, d'or à deux pals de gueules.

— Jean-Baptiste *Houwaert* (!), tenancier juré de la chambre des tonlieux à Bruxelles et lieutenant du receveur général des domaines du roi au quartier de Bruxelles, 1613, 6, 7, 9, 26, 8, 9 : même écu, mais le lion, non broch., iss. du bord sup. de la fasce. C. : un buste barbu, coiffé d'un bonnet pointu, tortillé. L. : *S Baptista Houwaert 1603* (C. C. B., c. 47).

HAUWAEGEN, voir **HOUWANGHEN.**

Hauwe. Victor van den *Haeuwe*, h. du comte de Flandre, dans sa sgrie de Guines, 1419, 20 (n. st.) : un cor de chasse en chef et une étoile en pointe. L. : *S V. . tor van den Hauwe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

— (Jean uten), h. d'Antoine, bâtard de Bourgogne, sgr. de Beveren, Beuvry (en France), etc., 1455 : une pioche, accostée de deux étoiles. L. : *S Ian vten Hauwe* (Ibid., l. 235) (voir **Clerc**).

Hauwel (Eustache), bailli d'Ypres, 1284; *Eustasses Hauwiaus*, h. de fief du comte de Flandre, marquis de Namur, 1290, 4 (n. st.) : une fasce de cinq fusées, alésée. L'écu posé sur une aigle contournée. L. : ✠ *S' Eustacii Havel (Nam., Nos* 173, 224 et 258).

— *Walterus dictus Hauwel de Stadis*, de l'aveu de sa femme, *Sibilia*, donne à l'abbaye Sainte-Gertrude, à Louvain, un *domistadium*, sis près de l'héritage des *pueri de Quatham, . . . in wastina*, bien qu'il avait reçu de Godefroid de Brabant, sgr. d'Aerschot et de Vierzon, 1286 (n. st.) : une aigle. L. : *S' Waltier Hauwel de Harscot* (S.-G.).

Voir *Congrès archéologique et historique de Bruxelles*, 1891, p. 457.

— *Walterus Hauwel, dominus fundi* (il s'agit d'un fief *apud Romlede*), 1325 (n. st.) : trois fleurs de lis (complètes), au lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✶ *S Walteri Hauwel* (S.-G.).

Hauwiaus, voir **Hauwel.**

Havaine *(Estievene)*, bailli à Aix-en-Pevèle, pour haut et noble sgr. *Myr. Lyon du Chastiel*, chev., sgr. de *Hovardrye*, d'Aix-en-Pevèle, de Montgobert et de Villers-*le-Heron*, en Valois, 1482 : une étoile et un croissant, rangés en pal. L. : *S Estevene Havaine* (Tournai, Chartrier).

Have (Jean van den), garant du duc de Gueldre, envers le comte de Cleves, 1395 : diapré à la fasce vivrée, surmontée à d. d'un huchet. L. : . . *ohan van den Have* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580) (voir **Hoeve**).

Havel, voir **Hauwel.**

Haveloes (Jean), échevin d'Herenthals, 1518, 20 : un lévrier passant, accompagné de trois (2, 1) roses (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

Havelose *(Ector le)*, h. de fief de la cour de Termonde, 1427 : une bande, chargée de trois feuilles de chêne (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

Haven *(Wisse* van der), échevin de Bréda, 1380.: une fasce, chargée d'une coquille. L. : *Wisse van d' Havene* (B.) (voir **Hoeve**).

Haver *(Walterus dictus), judex comitis clevensis in den Hamme*, 1324 : un lion passant, la queue en dehors, en chef, et deux trèfles, les tiges passées deux fois en sautoir, en pointe, mouvant de la pointe. L. : . . . . . *ri Haver* (Duss., *Bedbur*, N° 20).

— Nicolas *Haever*, bailli d'Orsoy, pour Jean, comte de Cleves, et chargé de garder *syn stat, huys ende kelrye aldaer*, jure de les livrer, après la mort du comte, à sa femme, Mathilde de Gueldre, du douaire de laquelle ils font partie, 1366 : une fasce, chargée d'une étoile (à 6 rais) et surmontée de deux merlettes. L. : ✠ *S' Clais Haver* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 784).

Comp. les armes des Dojornick qui scellent l'acte de Nic. *Haever*.

Havere (Josse van), échevin de Saint-Nicolas (Pays de Waes), 1551 : dans le champ du sceau, une béquille de Saint-Antoine, soutenant une petite demi-croix pattée, défaillante à senestre. L. : *S Ioes van Haeuere / Ians* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean van), échevin du roi, dans la *vierschare* de Saint-Nicolas et de *Nieukercke* (Nieukerken-Waes), 1648 : dans le champ du sceau, une béquille ordinaire, accostée de deux petites cloches. L. : *S Ian van Havere* (Ibid.).

Ces deux personnages appartiennent à la famille des barons van Havre, qui portent : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses du même, au chef d'hermine, chargé de trois pals de gueules. Cq cour. C. : un écusson d'hermine, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, tenant écusson entre un vol d'azur et d'or. S. : deux léopards lionnés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière, la 1re aux armes de l'écu, la 2e, d'azur, à la fasce haussée d'or,

accompagnée en chef de trois besants du même et en pointe de trois (2, 1) fleurs de lis d'argent (qui est **Wesembeek**).

Haverlant *(-land)*. Jean *Havreland*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, se. à Beaumont, 1588 : un chevron. Le sceau porte : *Haverlant* (Mons, H. de fief de Beaumont) (voir **Beaumont**).

Haveron (Colart du), h. de fief du Hainaut, se. un acte relatif à une terre à Ligny, 1478 : une bande, chargée en chef d'une étoile à cinq rais et accompagnée de trois merlettes, 2 en chef à s., 1 en pointe à d. C. : une merlette (?) (Tournai, Croisiers).

— (Jean du), licencié en lois, conseiller du roi de France et lieutenant du bailli de Tournai, etc., 1483 : même écu, sans l'étoile. C. : une tête et col d'oiseau de proie (aigle ?). L. : *Seel Iehan du Haueron* (Tournai, Chartrier).

Haverskerque. *Jehan, singneur de Haveskerke*, 1278 : une fasce. L. : ✠ *S' iov Ie . . . . de Haveherke chlr sire destaires* (= d'Estaires) (Fl.).

— *Jehans, sires de Haveskerke, chevaliers*, caution de son cousin, Guillaume, sgr. de *Fienles*, chev., envers Robert, comte de Nevers, 1287 : type équestre ; le boucher, l'ailette et la housse à une fasce (fort endommagé). L. : *S' Io . . . . . Havesker . . . . . C.-sc.* : écu à la fasce. L. : ✠ *S secretu mei* (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N°s 229 et 455.

— Philippe de *Havesquerque*, chev., donne un *vidimus* d'une charte de Louis, comte de Flandre, 1334 (n. st.) : une fasce, surmontée d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois billettes couchées (gravées en creux) (Fl.).

— Pierre de *Haveskerque*, chev., chambellan du roi et châtelain d'Orchies, pour Robert de Witte, son frère et lui-même, ayant le gouvernement et *tenement* des terres et sg^ries^ de Rasse, d'Ere et de Chercq, etc., donne un acte en faveur des chartreux, près de Tournai, chez lesquels son cousin, feu le sénéchal de Hainaut, avait institué une fondation, 1401 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais (très endommagé) (Tournai, Chartreux).

— Jean van *Haveskercke* tient, du château de Furnes, un fief à *Stuvinskerke* (Stuivekenskerke), 1421 : une fasce, surmontée à d. de . . . C. : deux pieds de cerf (Fiefs, c. 889, f. 882-96).

— Philippe de *Haveskerke*, écuyer, h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Furnes, 1448 : une fasce, chargée d'un croissant. C. : deux têtes d'aigle, aux cols recourbés, adossées. S. : deux lions. L. : *S Philips va . Haueskerke* (C. C. B., Acquits de Lille, f. 395).

Haverskerque. Gilles van *Haveskerke, dit Buijtoer*, échevin d'Anvers, 1489 : une fasce, surmontée à s. d'un écuss. à trois pals. C. : deux têtes et cols de chien braque adossés (N.-D., Anvers, *Chapell., capsae* 1-5).

Haesfskirke, en Flandre, portait, d'après Gelre : d'or à la fasce de gueules. L'armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, donne au sire [de] *Haveqierque : d'or à une fesse de gueules.*

Havert (Thierry van), chanoine de St-Servais, à Maestricht, 1378 : une croix gringolée, accompagnée au 1er quartier d'une rose. L. : *S' Theod' de de Havert can' S' Servacii* (B.).

— (Gérard van) a été indemnisé, par le duc de Gueldre, du chef d'avoir été fait prisonnier et rançonné à son service, 1387 : une croix ancrée. L. : *S Gerart van Havert* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 700).

Havet, voir **Hanet**.

Haviel[l]e voir **Parcq**.

Havinnes (Jean de), 1560, 1, 3, 6, 8, 70, 2, 5, 6 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une coquille. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue sur l'épaule gauche (Mons, H. de fief).

— (Jean de), fils dudit Jean, 1570 : un chevron, accompagné en chef des parties supérieures de deux fleurs de lis (les trois pétales seulement) et en pointe d'une coquille ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. T. : un ange (Ibid.).

— (Guillaume de), frère et fils respectif des précédents, 1570 : même écu que son père Jean (1560-76). S. s. : un griffon (Ibid.).

Tous ces Havinnes se. en qualité d'hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons. Les actes les appellent *Havines*.

Havre (Pierre), *houdman* du comte de Flandre, *in de wateringhe van der Ouder Hevene in Oostburch ambocht*, 1439 : une nue, mouvant du chef, une étoile en cœur et trois (2, 1) trèfles en pointe. T. : un ange. L. : *S Piet . . f Pieters Ha . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, f. 152) (voir **Enghien, Havere, Zaman**).

HAVREC *(Maistre Jehan de)* (Havré ?), *masuwier de le court maistre Colart de Mehangne, tailhures de dras et borgois de Namur*, 1383 : un étrier en chef à d. et deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe (*Nam.*, N° 1143).

Havrincourt, voir **Gaillard, Canivette, Brodouls**.

Haweal, voir **Clockier**.

Hazebrouck, voir **Haesbroeck**.

Hebbel. *Livin Ebbel, moisnes, boursier de l'abbaye de Boudelo* (Baudeloo), reçoit une rente sur la recette des *briefs* du Pays de Waes, 1418, 23, 4, 6, 30, 2 : une fasce, chargée de trois hures de sanglier. L. : *Sigilu Lievin Hebbel* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238, 239).

Dans les quittances, très nombreuses, des années 1418-1432, il est toujours appelé : *Ebbel*, sauf dans une, qui lui donne le nom d'*Ebbelin*.

Hebberecht (Gilles), bailli et receveur de la baronnie de Nevele, 1585 : cassé ; on voit la cime d'un petit chevron, surmonté d'une étoile. C. : une tête et col de cerf entre un vol (Fiefs, N° 2828).

HEDDENHOVEN (Heddinghofen = ven ?) *(Wilhelmus de), dapifer in Hilkeroyde* (Hulchrath), transporte au sgr. de Heinsberg 26 journaux de terre *iuxta Arnheym* (Ahrem), ayant appartenu a Jean Purlin, et 9 journaux *iuxta Roggendorp* (- dorf), 1330 : un léopard. La pointe de l'écu est fruste, il est vrai, mais il ne semble pas qu'il y ait rien eu en pointe. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Heytdinchoven* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 358).

Faine, *Coeln. Geschl.*, s'est trompé en donnant ainsi le blason de *Heddenhoven* : coupé, au 1er, un chien passant, au 2e, plain.

Heddesdorf, voir **Rudel**.

Hedel. *Johannes, filius Godefridi de Hedell*, échevin de Bois-le-Duc, 1524 : trois cœurs, sommés, chacun, d'une croisette pommée, issa. (Helmond).

Hedikhuijzen. *Heijnman van Hedechusen*, échevin de Heusden (Brab.), 1386 : une roue, accompagnée d'une étoile en chef a d. et de deux billettes, 1 en chef a s., 1 en pointe (Mal.).

— Guillaume van *Hedechusen*,, échevin *illec*, 1392 : même écu, mais un coq (?) a la place de l'étoile (Ibid.).

Heeda *(Wilhelmus), prepositus collegiate ecclesie sancte Walburgis Arnhemensis, archidiaconus et canonicus in ecclesia traiectensi* (Utrecht), *iudex ordinarius*, 12 février 1518 (v. st.) : une rose tigée, posée en pal, enlacée de deux branches de rosier, fortement recourbées et passées en sautoir, chacune feuillée, boutonnée et fleurie d'une pièce, la feuille au haut, la rose au milieu et le bouton au bas des branches *(Geld.)*.

Heede (Gossuin van den), h. de fief de la terre de Vive, appartenant à Isabelle, dame d'Ingelmunster, et a noble sgr. Jean van *Ghistele*, son époux, 1342 : une bande, chargée de trois coquilles (Els.).

— (Jean *de le*), échevin du comte de Flandre, à *Hoghelede*, 1398 : un cerf passant sur une terrasse. L. : *S' Ian van . . . . ede* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

Heede (Gauthier van den), h. de fief du duc de Bourgogne, a L'Écluse (Flandre zéland.), 1434 : trois poissons, posés en fasce et rangés en pal. S. s. : un aigle. L. : . . . . . *ede* (Ibid., l. 82-83).

— *(Lambsin* van den), même qualité, *illec*, 1464 : écartelé ; aux 1er et 4e, comme Gauthier ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois molettes. S. s. : un griffon (aigle ?) (Ibid., l. 82-83).

— (Jacques van den), fils de Jacques, et mari de dlle Marguerite van der *Moten*, qui tient, de dlle Marie van der Donct, fille de Jean, un arrière-fief, relevant de la sgrie de ter Ruwen (appartenant a Adrien van Rokeghem) et sis à Berchem-lez-Audenarde, 1502 : écartelé (?) ; au 1er, un chevron ; au 2e, deux lions en chef . . . et une bordure dentée (**Lannoy**) ; le bas de l'écuet cassé. Cq. cour. C. : une tête et col de licorne (Els.).

— (Josse van den), fils de Laurent, tient, des trois suivants, des fiefs à Zulte : de maitre Jean de *Berre*, secrétaire du souveram, du chef de sa sgrie *t' Hemsrode ten Heede*, a *Maechlin* (Machelen), etc., d'Antoine de *Mastein*, sgr. de Cruijshautem, *Maechelin*, etc., du chef de sa sgrie d'*Aeijshove*, et d'*Andries Andries* (!), sgr. de Wacken, 1502 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une étoile (Fiefs, Nos 10579, 80, 9).

— (Jean van den), fils de Jacques, tient, du château de Peteghem, un fief *illec*, 1522 : parti ; au 1er, trois chevrons ; au 2d, trois lions et une bordure dentée (**Lannoy**). Cq. cour. C. : une tête et col de licorne (Fiefs, N° 10719).

— (Godefroid van den) tient en fief, du château et Vieux-Bourg, de Gand, *de brieven van der rekeninge van den spijchere van Ghendt*, valant environ 500 livres, l'an, avec neuf hommages, 1550 : une ramure de cerf. C. : une tête et col d'oiseau entre un vol (Ibid., N° 2774).

— (Liévin van den), tuteur de *Liefkin* van den Heede (fils de Godefroid), feudataire du même fief, 1558 : mêmes écu et C. (Ibid., N° 2797).

— (Adolphe van den), fils de Jean, tient un fief à Peteghem, 1563 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois chevrons ; aux 2e et 3e, trois lions (sans bordure). Un croissant brochant sur l'écartelure. C. : une tête et col de licorne (Ibid., N° 10723).

— (Adrien van den), *escuier, seigneur de Lespiere, bailly de noble dame Gertrude de Terremonde, dame de Merignies et du fief du Gars*, 1584 : une ramure de cerf. C. : une tête et col d'éléphant entre un vol (Vte Desmaisières) (voir **Stalins, Veen**).

Heedere (Jean *le)*, échevin de la châtellenie d'Ypres, 1409 ; dit se servir de son propre scel : un rencon-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Fig. 7.

Fig. 8.

Pl. LIX.

Fig. 1. *Sander van den Eger* (1428).
Fig. 2. *Sander van den Eger* (1447).
Fig. 3. *Ghiso van Egher*, échevin de Buderich (1450).
Fig. 4. *Sander van den Eger*, avoué et juge en Gueldre (1452).
Fig. 5. *Clais van den Egher* (1472).
Fig. 6. Elbert *van den Egher* (1493).
Fig. 7. *Loeff van Egeren* (1553).
Fig. 8. *Reinard von Egeren zu Mayerhorst*, colonel espagnol, gouverneur de Straelen (1657).

tre de cerf, accompagné au point du chef d'un croissant. L. : .... *W.. laeis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Heeght *(Peter de)*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 646 2 3 mout., 1374 : diapré, au poisson (brochet ? = allem. *Hecht*), posé en bande. C. : une tête barbue, coiffée d'un béret. S. : deux léopards lionnés. L. : .. *Peter* ..... *t* (B.) (voir **Heect**).

Heecke, voir **Polen**.

Heeckeren. *Vredericus de Hekere* et d'autres Gueldrois font une obligation à des juifs, 1347 : une croix ; écusson en cœur, au lion, à la queue fourchée *(Geld.)*.

— *Rolgerus de Hekeren, armiger*, et sa femme, *Odilia*, inféodent à l'archevêque de Cologne, *castrum nostrum, per nos in curte nostra, Hoyte appelata, in parochia de Bynen* (Bienen) *sita, noviter edificatum, cum suis coedificiis, fossatis et munitionibus*, 1364 : une croix, chargée en cœur d'un cœur, ou feuille de tilleul, renversée, sans tige (Duss., *Col.*, N° 858).

— *Jan van der Eese* reçoit, du duc de Brabant, par l'écoutete de Bois-le-Duc, *her Bruij[n] van Craijenem*, 300 moutons d'or, 1368 : une croix. T. : un homme. S. : deux léopards. L. : *S' Iohannis de Heker* (B., N° 2252).

— *Jacop van Heker*, écuyer, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une croix. L. : *S Iaco . van Hekern* (Arnhem, *Rekenk.*) (voir **Hönnepel, Meerwijk**).

Jan van Heeeren, portait, d'après Gelre : d'or à la croix d'azur.

Dans la revue *Heraldieke Bibliotheek* (La Haye), on trouve des articles très développés sur cette famille.

Heect (Daniel de) (et *Heict*), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur le tonlieu d'Oudenbourg 1402, 7 : un poisson, posé en bande, accompagné au canton s. d'un annelet. L'écu suspendu au col d'un griffon accroupi. L. : ..... *de He* ... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157) (voir **Heeght**).

Heelen (Jean van), juge de la cour censale de messeigneurs de St-Denis, de Liége, à Velm, 1473 : dix (4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux (S.-T., c. 9).

— (Jean van), échevin de St-Trond, 1497, 9 : une fasce de cinq fusées, surmontée d'un lambel à quatre pendants (Ibid., c. 9 et 10).

L'armorial ms. de St-Trond donne, des armes de Heelen, la variante que voici : d'argent à sept (3, 3, 1) tourteaux de sinople ; au chef du même, chargé de cinq fusées d'or, accolées en fasce.

— (Jean van), échevin de Tirlemont, 1499, 1502 : une amille. L. : *S Iohis de H* ..... *bi thenen* (S.-G. et Gr. scab., *Louvain*, c. 3644).

Heelt *(Johannes dictus)* (et *Heeld*), échevin de Malines, 1342, 3, 5, 6, 53, 4, 7, 8 : d'hermine à trois pals et à la bordure (simple) (Mal.).

A. Van den Eynde a supprimé la bordure sur le sceau de cet échevin.

— *(Godefridus dictus)*, échevin *illec*, 1425, 6, 7, 9 : même écu, mais la bordure engrêlée. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux griffons. L. : *Sigillvm Godevaert de Heelt* (Mal.) (voir **Hooft**).

Heembeek. *Johannes de Heembeeke*, échevin de Vilvorde, 1307 : trois annelets rangés en chef ; le bas de l'écu est cassé *(Afflig.)*.

Heemskerk. Gérard van *Hemeskerke*, chev. (veuf de dame *Ade*), fait une donation au couvent d'Egmond, 1316 (n. st.) : un lion. L. : ✠ *S Gerardi de Hemskerke militis (Egmond)*.

— Gérard van *Emskerke*, chev., sc. un acte du comte de Hollande, 1352 : un lion. Cq. cour. C. : un panache de plumes de paon. L. : *S Gher . . rdi d' He . . kere milit (Holl.)*.

— (Gauthier van), chev., non cité nommément, sc. une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : un lion. L. : .. *Wouters van Hemske* ..... *dde* .. (Ibid.) (voir **EEMSKERCK, Haaften**).

D'après Gelre, *Her Wolter van Eemskirke*, vassal du « duc » de Hollande, portait : d'azur au lion d'argent, armé et lamp. de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. Cour. de gueules. C. : cinq plumes grises, iss. d'une cuve.

Heer. *Nicholaus de Heere* (voir *de Rosis*), 1339 : d'hermine à la bande. L. : ✠ *S' Nycole de He* ... *abi tiecten (scabini traiectensis* = de Maestricht) (B., N° 489) (voir **Bonier, Gelinden, Heers, Kessel, Copis**).

— Gossuin van *Heir* (et *Here*), écuyer, reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Limbourg, 1377, 9, 80 : même écu, mais au lambel broch. L. : *S' Goeswini de Heer* (B.).

— Jean van *Here*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 100 mout., 1374 ; sc. un acte de Nicolas van den *Roden Scilde*, prisonnier *illec*, sous l'écoutete de Maestricht, 1381 : de ... à l'écuss., chargé en chef à d. d'une merlette et accompagné de huit coquilles, rangées en orle. L. : *S' Ian van Bingel* ... (Bingelrade ?) (B.) (Pl. 8, fig. 205).

— Jean van *Here*, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, 1386, 7, 90, 2, 3, 4 ; les quittances de 1386-90 le disent échevin de cette ville : même écu. L. : *S Iohis de Here scabi tiectensis* (B.).

— Arnould de *Here*, échevin de Liége, 1409-11 : d'hermine à la bande (C. de B.).

Heer. *C'aes Koele van Heere*, écuyer (voir **Kessel**), 1412 : d'hermine a la bande. L. : *Sigillvm . o . l d Heere* (B.).

— Arnould van *Heere*, échevin de Maestricht, 1414 : d'hermine a la cotice. L. : . . . . . *um Arnoldi de Heer* (B.).

— *Goissuijn van Heer, knapen van wapen*, caution de Renier van Hulsberg, 1413 : même écu. L. : *S' Goisuc . . . v . . . . .* (B.).

— *Her Robyn van Here*, prêtre et personne de l'église d'Aelst (Limb.), 1490 : une croix de vair ; le 1er canton fruste ; au 2e, un ℨ, au 3e, un ℬ ; le 4e, plain (S.-T., c. 6 et 8).

Il est possible que ce personnage et le suivant doivent leur nom à la commune de Heers, appelée aussi *Heer*, dans les anciens textes.

— Jean van *Here*, échevin du banc de *Verte* (a Saint-Trond), 1524 : une fleur de lis, soutenue d'une croix fleuronnée dont le bas supérieur est supprimé, et accompagnée en chef a d. d'une rose (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille van Heer portait : de gueules à la roue d'or, accompagnée de trois fleurs de lis d'argent.

Heerde Gérard van *Herde, heemraad* en Overbetuwe, 1333 : une barre (?). C. : un vol (le C. est assez fruste) *(Geld.)* (voir **Gestelen**).

Heere (Jean de), maieur et semonceur de la *vierscare* de Saint-Nicolas (Waes), 1451 : une croix, cantonnée de quatre annelets (?). L. : *Sigillv Ian de Heere* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Les deux annelets des 3e et 4e quartiers sont douteux, l'écu etant un peu fruste.

— (Jacques de) (et *d'Heere*), fils d'Antoine, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1468, 9, 71, 2, 3, 6, 80, 2, 4 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de deux coquilles en chef et d'une étoile en pointe. T. s. : une dlle. L. : *S Iacob de Heere* (C. C. B., Acquits de Lille, I 379, 380, 224, 229).

Heerman (Jean), échevin d'Appels, 1403 : un bateau. L. : . . . . *Heermans* (!) *(Zwijveke)*.

Heers. Alijt van *Heere*, dame de *Pietershem*, tutrice de ses enfants, reçoit, du Brabant, une rente sur Roldue, 1384 : parti ; au 1er, un lion cour., a la queue fourchee, et un semé de billettes (**Petersheim**) ; au 2d, un lion (B.).

— Gerard, sire de *Heere*, chev., reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1386, 7, 8 : un lion. Volet aux armes de l'ecu. C. : neuf plumes, 1ss. d'une cuve. L. : *S' Gerardi de Here milit* (B.) (voir **Heer, Wesemael**).

Heers. Henri van *Heer*, tenancier de la cour *van der taffele* (mense du St-Esprit) (a St-Trond ?), 1390 ; échevin du haut tribunal de *Verdt* (a St-Trond), 1392 : un lion cour. Cq. cour. C. : un lion cour. (S.-T., c. 11 et 13).

D'après Hemricourt, le sire de Heers portait : *d'or a un lion de geules*, et criait : *Lieus* (edit. Salbray, p. 303).

Voici, d'après Geire, le blason du *here van Heer* : de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur. Volet de gueules. C. : une tête et col de lion d'or, lamp. de gueules (?).

HEERTTE *(Henrick Nouts van-den)*, tenancier de la cour censale de la mense du St-Esprit, a Tongres, 1455 : de vair a la fasce, chargée de trois roses (B. R., C. G., portef. 2220).

Hees, Hese, etc. Gérard van *Hese*, reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357 : de vair en pal ; au fr.-q. chargé d'un chapeau de fer, avec mentonniere. L. : ✠ *S Geradi* (!) *d Hese* (B.) (Pl. 8, fig. 206) (Comp. **Eijs, COTHEN**).

Les deux quittances sont datées du 2 aout et du 14 octobre 1357, par la première, il reconnait avoir reçu 45 vieux ecus, par la seconde, 65 vieux ecus, pour frais et pertes (B., Nos 1319 et 1475).

Fahne, *Bocholz*, p. 81, appelle le meuble du franc-quartier : *Judenhut*.

— *Gilis Otte* (sic !), écuyer, receveur du tonlieu de Maestricht, 1371 : trois chevrons et un lambel a quatre pendants broch. L. : . . . . *idii de He* . . . . (B., No 2404).

— Wijnand van *Hese*, jadis prisonnier à Busweiler, sous l'écoutete de Maestricht ; i. t. : 720 mout., 1374, 8 (n. st.) : trois fers a cheval. L. : ✱ *S' Wi-nandes* (!) *de Hese* (B.).

— *Godefroid Otten* (!), jadis prisonnier *illec*, sous la même bannière ; i. t. : 234 mout., 1374 : même écu que Gilles (1371). L. : *S' Godefridi dei Ottois de Hese* (B.).

— Jean van *Hese*, bourgmestre de Maestricht, reçoit une somme due, par la duchesse de Brabant, à feu son pere, Wijnand, 1393 : trois fers à cheval (B.).

— Ide van *Heese*, veuve de Jean van Gestelen, et ses fils, Arnould et Everard van G., vendent au comte de Cleves leurs droits seigneuriaux sur *dat ghuet toe Swaesbeke*, a Genderingen, tel que sire Gérard van *Aesuijn* (Azewijn), chev., Renier van A., son fils, et Jean, fils de celui-ci, l'avaient tenu en fief, 1393 ; Ide : de . . . au lambel a cinq pendants (Duss., *Cleves-Mark*, No 562).

— Henri van *Hese*, conseiller de Gerard, frere du comte de Cleves, 1411, 3 ; sc. 1414 : trois pals de vair ; au chef charge de trois flanchis, chargés, chacun, d'une merlette. L'écu accosté, au haut, des

lettres Ꝺ Ꞓ. L. : *Sigillu Henrick va Hees* (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 699, 713, 711).

Hees, Hese, etc. Arnould van *Hese*, échevin de la cour du duc de Brabant, a Halen, 1434 : un soc de charrue (Ch. et doc. div., c. I) (voir **Gestelen**).

Heest (Georges de), h. de fief du Hainaut, 1618 : un chevron, accompagné en chef de deux trefles et en pointe de . . . (tête de licorne?). C. cassé. L. : *S Ge* . . . . . (M. Hulin, a Gand).

Heetvelde (Thierry van den) reçoit, du Brabant, 733 vieux écus pour ses frais et dommages (guerre de Flandre), 1358, 9 juin; échevin de Bruxelles, 1359, 60 : une bande, chargée de trois maillets et d'un filet broch., accompagnée au canton s. d'un écuss. au lion cour. C. : deux têtes de chèvre, adossées, sur des cols allongés. L. : *S' Theoderici de Heetvelde* (B., N° 1638, et Brux.) (Comp. les armes de **Hellebeek, Pede**).

— (Gérard van den), échevin *illec*, 1360, 1, 71, 7 : même écu, le lion non cour. et sans filet. L. : ✠ *Sig Gerardi de de Heetvelde* (B., Brux. et Abb. de W.-B., chartes).

— (*Seger* van den), échevin de Bruxelles 1358, 63 : chev., jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 2339 mout., 1374; sc. pour Jean van *Alsinghen*, Jean de Sot, et d'autres, qui avaient combattu *illec*, sous la même banniere, 1374 : même écu. Même C. que Thierry (1358). L. : ★ *S' Segher . de Hetvel* (B. et Brux.).

— (Arnould van den), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 280 mout., 1374 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écuss. au lion cour. C. : un bonnet, garni de deux têtes de chevre adossées, aux cols allongés, recourbés. L. : *S' Arnoldi de Heetvelde* (B.).

— (*Zeger* van den), chev., bailli de la terre de Gaesbeek, 1378 (n. st.) : échevin de Bruxelles, 1385 : une bande, chargée d'un lion et de deux maillets. C. : une tête barbue. L., 1385 : *S Sigeri de Heetvelde mil'* (B. et Brux.) (Pl. 8, fig. 207).

— (Guillaume van den), chev., échevin de Bruxelles, 1381, 2, 6, 96 : même écu que Thierry (1358), mais sans le filet. C. : une tête barbue, ceinte d'un cercle. L. : *S' Willi van den Heetvelde* (Brux. et Mal.).

— (Jacques van den), échevin de la *vierscare Senter Claeus* (de Saint-Nicolas-Waes), 1386 : trois étoiles et un bâton, broch. sur la 1re. L. : . . . . . *. . etvel . .* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (*Zwederus* van den), echevin de Bruxelles, 1390, 8 : même écu que Guillaume, 1381-96, mais le lion non cour. C. une tête barbue, cour. (Ch. et doc. div., c. I, et Mal.).

Heetvelde (Jacques van den), échevin *illec*, 1395 : mêmes écu et C. L. : *S Iacobi dicti van den Heetvelde* (Brux.).

— (Jean van den), chev., échevin *illec*, 1396 : une bande, chargée d'un lion cour. et de deux maillets (le lion prend plus de la moitié de la bande). C. : une tête barbue, ceinte d'un cercle. L. : *S' Iohānis de Heetveld'* (Brux.).

— (Gauthier van den) (fils de feu Jean), échevin *illec*, 1400 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écuss. au lion. C : une tête barbue, cerclée. L. : *S Walteri de Heetvelde* (Ibid.).

— (Guillaume van den), chev. (fils du feu chev. *Siger*), échevin *illec*. 1400, 10, 1 : une bande, chargée d'un lion et de deux maillets. C. : une tête barbue. L. : *S' Wilhelmi de Heetuelde* (Ibid.).

— (Guillaume van den), chev., échevin *illec*, 1406 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écuss. au lion. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Wille van den Heetvelde* (Ibid.).

— (Jean van den), chev., échevin *illec*, 1407 : même écu que Guillaume, 1400-11. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Ioh . . . . . e Heetvelde* (Ibid.).

— (Gauthier van den), chev., échevin *illec*, 1408 : meme écu, le lion cour. C. : une tête barbue, turbannée. L. : *S Walteri de Heetvelde* (Ibid.).

— (Jean van den), chev., échevin *illec*, 1422 : une bande, chargée d'un écuss. au lion en chef et de deux maillets. C. : une tête barbue cerclée. T. : deux dlles. L. : *S Iohanis de Heetvelde mil'* (G.).

— (*Gerelmus* van den), échevin *illec*, 1434 : même écu que Guillaume, 1406. C. : une tête barbue cour. T. d. : une dlle. L. : . . . . . *va de Heetveld .* (Brux.).

— (Alijt van den), veuve de Guillaume van Assche, amman de Bruxelles, ayant, jadis, succédé, en ces fonctions, à Gisbert Pipenpoij, reçoit une rente sur le domaine de Bruxelles, 1437, 8, 40 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écuss. au lion. L. : *S Aliit van den Heetvelde.* (B.).

— (Nicolas van den), échevin de Bruxelles, 1445 : mêmes écu et C. que Jacques, 1395. T. : deux femmes sauv. (Ch. et doc. div., c. I).

— (*Siger* van den) (fils de Siger), échevin *illec*, 1454 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un ecuss. au lion couronné. C. : une tete barbue cour. L. : *S' Zigeri dēi de Heetvelde* (S.-G.).

Heetvelde (Jacques van) (!), échevin de la *vierscare* de Saint-Nicolas (Waes), 1454 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées au flanc d. de . . . ; au filet broch. sur la 1re étoile. L. : *S Iacop va . . . etvelde* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Pierre van den), échevin de Bruxelles, 1465 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écuss. au lion. C. : un buste barbu, turbanné. L. : *S Peeter vā den Heetveld* (Brux.).

— (Hughes van den), échevin du chapitre de Sainte-Gertrude, à Nivelles, 1472 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande, chargée de trois maillets et accompagnée au canton s. d'une tête et col d'animal (?) ; aux 2e et 3e, une bande, accompagnée de huit billettes, quatre (3, 1) à s., 3 à d., rangées 2 et 3 en bande. C. : une tête barbue, cour. S. : *S Hvgonis de Calido* . . . . . (Ch. et doc. div., c. I).

— (Hughes van den), échevin de Bruxelles, 1483 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écuss. au lion ; aux 2e et 3e, une bande, accompagnée de onze billettes, 6 à s. (3, 2, 1), 5 à d., rangées en bande, 2 et 3. Même C. L. : *S Hvgonis de Calido Campo* (Brux.).

— (Philippe van den), échevin *illec*, 1486, 96 : une bande, chargée d'un écuss. au lion, en chef, et de deux maillets. C. : une tête barbue. L. : *S Phs vade' Heetvelde* (Ibid. et *Afflig.*).

— (Guillaume van den), échevin de Bruxelles, 1495 : une bande, chargée d'un lion et de deux maillets. C. : une tête barbue. L. : *Willē vā de Heetvelde* (Brux.).

— (Jean van den), époux de dlle Marie Kijps, tient, du Brabant, une rente, constituée, par feu Charles de Rubempré, chev., sgr. de Bièvre et de Rèves, sur le château et pays de Luttéal, 1530 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écuss. au lion. C. : une tête barbue. (Av. et dén., N° 4246).

— (Adolphe van den), échevin de Malines, 1604, 7, 10, 20, 3 : même écu que Philippe (1486). C. : un bras, brandissant un . . . (Mal.).

— *Her Diric van den Eetvelde*, religieux à Afflighem, sc. pour un autre religieux d'*illec* : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écuss. fruste. T. : deux dlles. L. : *. hē Dieric va . de Hetuelde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371) (voir **Brabant**, **Selck**, **WATERLOES**).

Die here van Heetvelt portait, d'après GELRE : (écu resté en blanc) le cq. d'or. C. : une tête barbue, partie de sable et d'argent, cerclée d'argent, terminée en volet. GELRE donne à *Here Seger van Heetvelde*, Brabançon : d'or à la bande de gueules, chargée d'un lion et de deux maillets, le tout d'argent. C. : une tête barbue, sur un long col, le tout parti de sable et d'argent, ladite tête cerclée d'argent.

Le lion, étant celui de Gaesbeck, devrait toujours se représenter couronné.

Heffen *(Franco de)*, 1381, 2, 6, 7, 92, 5, : trois oiseaux ; au fr.-q. broch. chargé de trois tours (Mal.).

— (Jacques van), 1415, 7, 9, 20, 22, 3, 32, 7 : trois oiseaux ; écuss. en cœur à trois têtes humaines, imberbes. C. : une tête barbue, coiffée d'une sorte de turban. S. : deux griffons (Mal.).

— *(Franco de)*, 1436 : trois oiseaux ; écuss. en cœur à trois pals. Même C. et S. (Mal.).

Les personnages du nom de Heffen sc. en qualité d'échevins de Malines. Les actes disent tous : *de Heffene.*

Heffingen. Jean van *(Heffinghen* et *Heffenynghen)* (fils d'Adam), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 432 mout., 1374 : plain (hachuré) ; au chef chargé à d. d'un lion léopardé. L. : . . *Iohan . . . . . ng . n . .* (B.).

D'après l'inscription que l'on aperçoit au dos d'une autre quittance, il aurait combattu sous le comte de St-Pol.

— *Jofroi de Hef⁻k*, chev., sc. un acte de Ferry, sire de Bourscheid, 1317 : plain ; au chef chargé à d. d'un lion léopardé. L. : . . *Iofroi . . . . . ov . . . . .* (*Lux.*, c. II, l. VII, N° 26).

Heghe (Gaspard, *Sergis* et Adrien van der), frères, font un troc de serfs avec l'abbé de Werden, 1530 ; tous trois : une tête et col de loup. L., 1° *S Iaspar v der Hege* ; 2° : . . *Ser . . . . . ;* 3° : *S Adri . . . . . der Hege* (Duss., *Werden*, N° 97d).

Hegenscheid. *Engelbertus, dictus de Hegenschede*, donne quittance au comte de Berg, 1305 : type scutiforme ; trois panelles. L. : ✠ *S' Engelberti de Altena* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 165).

Heggen, voir **Blankenstein**.

Heij (Jean) sc. un acte du chapitre de Notre-Dame, à Bréda, 1472 : trois moutons à piloter. L. : *S Ian Woute . . . . .* (Gr. scab., *Mélanges*, A. G. B.).

— *(Willem Cornelissen)*, échevin de St-Geertruidenberg, 1552 : même écu (N.-D., Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Heijden. *Walterus de Thimo*, échevin de Malines, 1301 : trois flanchis. L. : . . . . . *eri de Thimo sc . . . . . chl* (Mal.).

— (Jean van der), avoué *(voeght)* du sgr. de Malines, 1328 : six (3, 2, 1) flanchis et une bordure engrelée. L. : ✶ *S' Iohis de . . . . o* (Fl., N° 1436).

— *Johannes de Thimo, miles*, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant,

Fig. 1.

Fig. 2

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LX.

Fig. 1. Jean Anthoine, dit des Loges (1512)
Fig. 2. Jean Anthoine (1544)
Fig. 3. Michel Anthoine (1545)
Fig. 4. Michel Anthoine (1554)
Fig. 5. Jean Anthoine (1608)

} Tous hommes de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons (à Braine-le-Comte).

cum quinque viris, probis et honestis . . ., bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 sept. 1338 : une bande de cinq losanges. L. : ✠ *S' Domini Iohannis de T . . . o* (B., N° 468).

Heijden. *Reijnere van der Heiden* reçoit, du Brabant, 40 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 16 novembre : un léopard lionné, à la queue fourchée, l'épaule chargée d'un écuss. a deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 2, 1) . . . (merlettes?). L. : ✠ *S' Reinnere van der Heiden* (B., N° 1514).

Comparez le sceau de Renier van der Heijden, 1374.

— *Willam van de Heiden, borgreve te Stocheijm* (Stockheim), *Franck* (sans nom de famille), écoutete de *Stocheijm*, sc. avec Jacques van *Beerse* (qualifié *mijn geselle*, par Redinghen), un acte d'*Arnout bastart gheheiten van Reiemgen* (Redinghen) *van Lovene*, qui décl. que *Gerard Dosse van Nivel* a encaissé pour lui 200 vieux écus, pour lesquels il avait une obligation du duc et de la duchesse de Brabant, 1357, 29 septembre : trois pals; au chef plain. L. : . . . . . *m von* (!) *de* . . . . . (B., N° 1422).

— (Arnould van der), à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : dans le champ du sceau, un lièvre assis. L. : . . . *novd van der Heiden* (Fl.).

— (Gérard van der), sgr. de Bautersem; *Gheert, here van Boutersem*, reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 4275 1/2 vieux écus, solde a lui dû, sur 4675 1/2, *van coste, scade ende verlieze die wij ende onse ghesellen hadden, daer si ons in haren orboer ende haer lants gheseindt hadden in Inghelant*, 1358, 13 juin; *Gheraert van der Heijden, here van Boutersem*, reçoit, du Brabant, 364 vieux écus et 3 gros, à lui dus, du chef du feu sgr. de *Oesterhout* (Oosterhout), *als van coste dien hi ten Bossche ghedaen hadde in leijstinghen voer minen here den hertoghe Janne van Brabant*, et 600 moutons, dus à lui-même, pour des chevaux perdus, dans la guerre de Flandre, *de welke ons Arnt van Wesemale doen ter tijt nam, doen wi gheseijndt waren in Enghelant*, 1364, 5 septembre; *Gherart, here van Boutersheem*, reçoit, de sire *Dieric van Hoedenpile*, receveur de la duchesse de Brabant, en Hollande, 385 moutons, à lui assignés par le duc de Luxembourg, etc., en deux obligations. 1371, 24 juin; il reçoit, du Brabant, un autre paiement, 1379 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch. chargé d'une fasce abaissée et d'un lion broch., iss. du bord infér. de la fasce. L. : ✠ *Sigillvm Gerardi domini de Bovtersem* (B., N°s 1642, 1913, 2394).

Gelre donne au *her van Boutersem*, Brabançon : d'argent à trois fleurs de lis, p. c., de gueules; au fr.-q. broch. d'or, chargé d'une fasce d'azur et d'un lion de gueules broch., iss. du bord inf. de la fasce. Le cq. est d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. C. : un grand panache de sable, posé devant deux cornes de taureau d'argent.

Gérard commanda une rotte à Bäsweiler.

Heijden *(Goidart, here zer) (zo der*, ou *van der) (Heiden)*, sc. un acte des frères de Schoonvorst, 1369; reçoit une pension du Brabant, 1363, 71; sc. un acte de Jean van Gronsveld, chev., 1373; inféode au duc de Juliers *myn huis dat men noempt zer Heiden, mit sinen vurburge . . . binnen yrme zingel, mit alle den vestingen*, 1369; sc. en 1370 : une fasce, chargée d'une coquille et accompagnée de trois cornières. C. : un vol. L. : ✠ *S Godef'idi de Hey . . . milit'* (B. et Duss., *Jul.-Berg*, N°s 835 et 844).

Voici, d'après Gelre, le blason de *her Gadert van der Heiden*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois (2, 1) cornières de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col d'âne d'argent, langué et oreillé de gueules.

— (Jean van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 190 mout., 1374 : trois macles, accompagnés en cœur de . . . L. : ✶ *S Iohan de le Heis* (B.) (Pl. 8, fig. 208).

Hemricourt parle, entre autres, d'un chevalier *Makaire delle Heys de Flemalle, qui estoit chief des armes de Soue engnees* (Sougné) *d'elle coste d'Asteneus* (Esneux), *car il portoit de sable a trois rutures d'or* (édit. Salbray, p. 179).

— (Jean van der), jadis prisonnier *illec*, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 86 mout., 1374 : un burelé et un lion broch. L. : *S Iohan . . . . hymo* (B.).

— (Renier (!) van der), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Perwez; i. t. : 160 mout., 1374 : trois ancres de maçonnerie; écuss. en cœur a deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 3) merlettes, rangées en orle (**Cuijk**). L. : *S' Reinovts van de . . . . . n* (B.).

— (*Staes* van der), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 320 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c.; au chef a trois pals, le 2e chargé au haut d'un annelet. L. : *S' Evstacivs de Merica* (B.).

— (*Mettel* van der), dame de *Gronselt* (Gronsveld), reçoit, a Dalhem, une rente, *die ons ende onsen lieven here den here van Gronselt, deme Got genedich sij, onse ghedvchtige here van Brabant in der banck van Aubelen* (Aubel) *ghegeven . . . haet*, 1375 : trois besants, ou tourteaux (**Gronsveld**) (B.).

— (Louis van der) sc., a Louvain, parmi les marchands *(comannen)*, un acte du receveur de Brabant, 1377 : une bande d'hermine, chargée de trois fleurs de lis (B.).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1390 : une croix latine, soutenue d'un segment et d'un autre segment renversé broch., accompagnée d'une étoile a cinq rais en chef a d. et de deux roses, 1 en chef à s.,

1 en pointe (Hôp. S.-Elis, *Buiteng.*, c. I) (Pl. 8, fig. 209).

Heijden (Jean van der), échevin *illec*, 1399 : une étoile a cinq rais en chef a d. et deux roses, 1 en chef a s., 1 en pointe (Ibid., c. III).

— (Jean van der), même qualité, 1406 : trois étoiles a cinq rais (Ibid., c. II).

— (Wenemar van!) et *Wolter* (!), sa femme, *Mense* (Clémence) et *Fye* (Sophie), leurs filles, troquent des biens avec l'abbaye de Werden, 1411 : trois trangles haussées. C. : un vol, chargé de trois trangles. L. : *S Wenemari de Heidene* (Duss., *Werden*, N° 97b).

Voici, d'après GELRE, l'ecu de *Wenemer van Heyden*, h. de l'evêque de Munster : d'azur à trois trangles d'argent, placées au centre de l'ecu.

— (Jean van der), tuteur *ghemaect bij scepenen van ghedeele van Joes Roegiers kinde*, 1415 : une marque de marchand. T. s. : un ange agenouillé. L. : *S Ian van der Heyden* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66).

— *(Berndt* van der), dit *Rynsche*, h. du duc de Cleves, comte de la Mark, 1418 : un annelet. L. : *S Bernt van der Heide* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

— (Simon van der), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1418 : trois roses, accompagnées en cœur de .... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

— (Jean van der), même qualité, *illec*, 1421, 30 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian van der Heiden* (Ibid., l. 13-14 et 65-66).

L'acte de 1430 le dit : fils de Jean, pour le distinguer d'un autre feudataire : Jean, fils de Pierre van der Heyden, dont le sceau est tombé.

— *France van der Heide*, curé de Reninghelst, 1421 : coupé ; au 1er, deux arbres, mouvant du coupé ; au 2d, une étoile. L. : ✠ *S' m F van* ..... (Ibid., l. 221).

— (Jean van der), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1424, 30, 41, 2, 6 : une plante de bruyère, fleurie, sur une terrasse. L. : *S Ian van der Heiden* (Ibid., l. 65-66).

Il est fils de Nicolas. Les sceaux de 1424 et 1430 sont d'une autre matrice que les sceaux postérieurs, mais l'ecu et la légende sont identiques sur les deux matrices.

— (Gisbert van der), échevin de Malines, 1427, 8, 9 : trois moutons à piloter, accompagnés au point du chef d'un annelet. T. : un ange (Mal.).

— *Jan Dierix van der Heiden*, non cité nommément dans l'acte, scelle le relevé des réparations faites au château de Saftingen ; milieu du XVe siècle : trois croissants. C. : une tête et col de bœuf, les cornes, soutenant, chacune, un croissant. S. : deux lions. L. : *S Ian Dierix van der Heiden* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52).

Heijden (Guillaume van der), échevin d'Anvers, 1454, 9, 81, 8 : trois étoiles, a cinq rais ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'un semé de billettes. C. : une rose a quatre feuilles entre un vol (114 lettres scab., M. Schuermans et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I et III).

— (Martin van der), lieutenant des fiefs de Jean, sgr. de Merode, de Petersheim, etc., 1474, 8 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois roses, accompagnées en cœur d'une etoile ; aux 2e et 3e, une barre de trois losanges. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite (*Afflig.*).

— (Henri van der), feudataire dudit sgr. de Merode et frere dudit Martin, 1474 : trois roses, accompagnées en cœur de ... (une étoile?) (Ibid.).

— Gauthier van der *Heijen*, échevin de Tirlemont, 1477 : coupé ; au 1er, une aigle éployée ; au 2d, trois pals. L. : .... *lteri va der ... en scabi thē* (S.-G.).

— (Gossuin van der) (fils de Gossuin), échevin de Heusden (Brab.), 1487, 1502, 9 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un chien élancé. S. s. : un griffon assis (Mal.).

— (Jacques van der), échevin d'Anvers, 1527 : une rose en chef a d. et deux étoiles, 1 en chef a s., 1 en pointe. C. : on ne voit plus que l'aile s. d'un vol (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 1-5).

— (Nicolas van der), échevin de Louvain, 1533, 41, 5, 7, 51, un lion. L. : *Claes vā d'Heyde sca lo* (S.-G. et M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1552 : une rose en chef à d., deux molettes, 1 en chef à s., 1 en pointe, et un lambel. C. cassé (114 lettres scab.).

— (Guillaume van der), fils de Guillaume, tient d'Adrien de Gavere, chev., sgr. de Laerne, de ter Donct, ten Doorne, ter Ruwen, du chef de ter Ruwen, un fief a Quaremont, 1561 : trois merlettes rangées en chef ; la pointe est cassée ; écuss. en cœur à la bande. C. : une tête et col d'aigle (Els.).

— *Steven Heiden*, prêtre, chanoine et écolâtre de Nimègue, témoin de sa cousine Chr. van Rossum, 1563, 11 decembre : deux croissants, adossés. S. s. : un griffon accroupi (?). L. : *S Stephani* [*abbo*.]?) (S.-G.).

— (Maître Henri van der), échevin de Louvain, 1613 : trois fleurs de lis (completes). L. : *S Henrick va* ..... (S.-G.).

— (Maurus van der), prélat du monastere et sgr. de la ville de St-Trond, 1669 : type armorial ; trois

huchets, le 3e sommé de trois roses tigées, attachées a une seule tige. L'écu pose sur une crosse et un glaive, passés en sautoir, et sommé d'une mitre. Devise : *In nomine Domini* (S.-T., c. 16) (voir **Breitenbent**, **Duffel**, **Halmale**, **Horn**, **MEERWIJK**, **Sobbe**).

La mayson VAN DER HEYE : *d'asur, à la fesse bretesque et contre-bretesque d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne noblesse de la contée de Flandres*).

Heijdenrijck (Pierre-Jacques van), échevin de Malines, 1699 : trois fasces ; au fr.-q. chargé d'un lion (le bas du fr.-q. est un peu fruste ; lion naiss.?). C. cassé (Mal.).

HEIJENBEKE (Jean), bourgeois de Malines, 1356 : trois étoiles a cinq rais ; au fr.-q. broch. fruste (Fl.).

— *(Johannes dictus)* (et *de Heijenbeke)*, échevin *illec*, 1383, 6, 90 : même écu ; au fr.-q. broch. chargé d'une fasce abaissée et d'un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce (Mal.).

— *Schepenen ons heren, her Jan Heienbechts in Zempse* (Sempst), *riddere*, 1402 : même écu, la fasce non abaissée. L'écu suspendu a un arbre et supporté par deux aigles (Mal.).

— (Rogier van), échevin de Bruxelles, 1458 : écartelé ; aux 1er et 4e, huit (3, 2, 3) billettes ; aux 2e et 3e, un lion. C. : une tête et col de boue. L. : *S Ro . . . . . van Heienbeke* (Brux.).

Heijkens *(Petrus)*, échevin de Louvain, 1472 : une broye(?), posée en chevron, les extrémités inférieures mouvant des bords, accompagnée de trois étoiles. L. : *S* ✶ *Petri Heykens scabini louanien̄* (S.-G.).

Le meuble principal affecte la forme d'un compas, engrelé à la partie inférieure (un pignon de maison? Comp. DE VIGNE, *Recherches*).

Heict, voir **Heeght**, **Heect**.

Heylarde *(Pirars)*, juré de Namur, 1344 ; *Pierard Helarde*, h. de fief du comte de Namur, 1354, 8, 9, 60, 62 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé de trois losanges. L. : ✶ *S Petri Heil . . . rd (Heijlissem* et *Nam.*, Nos 784, 830, 859, 897, 926).

— *Pirechons Heilharde*, h. de fief dudit comte, 1389 : cinq (!) chevrons ; au fr.-q. chargé de trois losanges. Le sceau porte : *Hellard . . .* (Ibid., No 1211).

— *Michar Heilharde*, même qualité, 1410 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois losanges ; aux 2e et 3e, trois étoiles a cinq rais (Ibid., No 1329).

— *Pierloz Heillarde*, même qualité, 1430 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois losanges ; aux 2e et 3e, trois piles (Ibid., No 1371).

Heile. Baudouin van *Heile*, chev., h. du comte de Flandre (acte du bailli du métier de Bruges), 1285 : un filet en croix, cantonné de douze merlettes, 2, 1 dans chaque canton, et un lambel a cinq pendants broch. *(Nam.*, No 176).

— (Baudouin van), échevin de Sluijs (L'Ecluse), 1323 : une croix et douze merlettes, rangées en orle ; au lambel a cinq pendants broch. L. : . *S' Boud . . . van Heyle* (Ste-Pharaïlde).

— *Wauters van Heyle, le viel*, bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : une croix, accompagnée aux 1er et 3e cantons d'une merlette, la partie s. de l'écu étant cassée. L. : *S . . . . . vā Heile* (*Nam.*, No 741).

L'acte cite aussi *Wautiers de Heile*, le jeune (son sceau est tombé) et Marguerite, sa femme.

Le seigneur de HEYLLE : *de gueulle, à la crois et douze merlettes, à l'ourelet, tout d'argent, et crye son nom* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne noblesse de la conté de Flandres*).

HEIJLEGHENBORRE (Adam *van* (!), jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. 58 mout., 1374 : une croix ancrée, accompagnée en chef a d. d'une étoile à cinq rais et une bordure dentée. L. : *S' Doem van den Heylgenboorn* (B.).

Heyligehende (Richard, Henri et Herman *dy)*, freres, jurent de ne jamais rien entreprendre contre la comtesse Marguerite et le comte Guillaume de Berg, son fils, 1369 : tous les trois : six cotices. L. du sceau de Henri : . . . . *nrici Hilyheh* . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, No 830).

Heilweghen (Gilles van), prêtre et curé d'*Haycruse* (Haute-Croix), 1459 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur d'un maillet. L. : . . *egidu* . . . . . *ghe* . (Abb. de W.-B., c. 4008).

Heijm (Arnould), échevin de Bois-le-Duc, 1408 : une etoile. L. : . . . . . *bi in buscod* . . . . (S.-G).

— (Gossuin), receveur du duc pour la ville et le quartier de Bois-le Duc, 1448 : une étoile (Helmond).

— (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1482 : une étoile. L. : *S Iohis Heym scab . . . buscoducis* (Duss., Commanderie de Biesen, No 45).

— (Jean), même qualité, 1502 : une étoile. Le coin sup. d. de l'écu est cassé (S.-T., c. 12).

— (Jean), même qualité, 1560, 9 : une étoile (Ibid.).

Heijman (Jacques), fils de Gilles, tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief a Wondelgem, 1502 : un chevron, chargé d'une étoile a cinq rais et accompagné de trois roses. S. s. : un griffon (Fiefs, No 10848) (voir **Bosch**, **Coene**).

Heijman (Liévin), docteur en médecine, tient, de ladite sgrie, un fief a Wondelgem, 1503 : même écu, l'etoile a six rais. Même S., mais a d. (Ibid., N° 10869).

— (Jean) (fils de Jacques), tuteur de *Hannekin* (fils de maitre Liévin), tient ledit fief, 1515 : même écu. Même S. mais a s. (Ibid., N° 10879).

HEIMBERG (Pawyn van), et *Hemberg*, a été nommé bailli de Rheinbach, 1395; sc. un acte de Guillaume, bâtard de Juliers, 1410 : trois coquilles. C. : une tete et col de chien (d'âne?). L. : . . . . . *va Hēbe* . . . (Duss., *Col.*, N° 1180, et *Clèves-Mark*, N° 688).

— Arnould, Henri et Gérard van *Hemberg*, écuyers, frères, fils dudit sire *Pawyn*, 1410; tous trois : memes écu et C. (Ibid., N° 688).

— *Arnolt van Hemberch, erfkemmener des gestichts van Collen*, décl., pour lui et ses alliés *(helper)*, que, ayant été l'ennemi du duc de Brabant, *der veden byn ich goitlich ind wail gesoent hud up desen dach . . . ind myt des curs . heeren synen landen ind steden*, 1422, *des irsten dynsdages na dem heylgen pasch dach* : même écu. C. cassé. L. : . . . . . *Hembe* . . . (B.).

Heijme *(Jan)*, bourgeois de Louvain, reçoit, du Brabant, 282 1 2 vieux écus, *van minen ransoen ende van coste ende van scaden daer ic op ghevanghen waert van Willem Corbeaus van H^nemont ende van Janne van Ommiech*, 1357, 30 août : un sautoir engrelé, accompagné en chef d'un écuss. a trois pals; ledit écuss. au chef chargé d'une coquille. L. : ✠ *S* . . . . . *dc . trs . e* . . . *g* (?) (B., N° 1359).

— Jean *Heijms*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rike; i. t. : 376 mout., 1374; reçoit un acompte pour le, ou les enfants *(van der ghebourten ueghen)* de feu Jean *Heijms*, son fils, jadis prisonnier *illec*, sous la même bannière; i. t. : 80 mout., 1374 : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *Sigillum Iohannis dei Heime* (B.).

Heijmeric (Godefroid), écolâtre à Clèves, receveur de Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, 1365 : plain; au chef chargé de trois roses. L. : ✠ *S' Godefridi Heimeric* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 779).

Heimersheim. *Henricus de Hemerzheim, miles*, inféode a Adolphe, comte de Berg, *quinque quartalia vinearum, sitarum apud Bodindorp* (Bodendorf) et 25 journaux de terre arable a *Kurlervelde*, 1313; *H. de Heymerzeym, miles*, sc. un acte de *Johannes, dominus de Saffemberg*, 1314 : type scutiforme; plain; au chef chargé d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Henrici de . . . merh* . . . (Ibid., N°s 217 et 221).

— *Her Jan Nudel van Heymerchem* reçoit, du Brabant, 120 vieux écus, a compte sur 470 vieux écus pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 13 août; *Jan Nodel van Heymerchem, ridder*, reçoit, du même chef, un acompte de 60 vieux écus, 1358 (n. st.), 24 mars : plain; au chef chargé a s. d'une étoile. L. : ✶ ✠ *S' Iohanni d'Heymersem* (B., N°s 1340, 1584).

Heymgin, *scheffene zo Bunne* (échevin de Bonn; sans autre nom), 1367. une bande, accompagnée au canton s. d'une anille. L. : . . *S' Wenis Heim* . . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 801).

HEIJMOMEEZ (Herman van), échevin du banc de Looz, a Graesen, 1555 : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce; aux 2e et 3e, un sautoir de douze losanges. Cq. sans C. (Ord.).

HEIJMSLAKEN (Mathieu van), jadis prisonnier a Basweiler, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant; i. t. : 1226 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis. L. : . . . *Mattūs van Le* . . . . . (B.).

Heijn (Pierre) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1622 : une haie, garnie, a d., d'une barriere de prairie, le tout posé en fasce, mouvant des flancs, et sommé d'un oiseau. C. : la barriere de prairie (?) entre un vol. L. : *S Pieter Pietersen Heyn* (C.).

Heijndael. Gilles van *Heindale*, jadis combattant à Basweiler, sous le bur,rave de Limbourg, 1379 : une croix engrelée, chargée en cœur d'une rose. L. : ✠ *S Gillis van Hedendale* (B.).

Heine, voir **Hene, BOUCOURT.**

Heijneman (Jean) tient, comme tuteur de Jacqueline, fille de Jean Anceels, un fief a Adinkerke, 1421 : une bande, accostée a s. d'une étoile et a d. d'un croissant (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

Ce fief relève de la chatellenie de Furnes.

Heins (Nicolas), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Witthem; i. t. : 154 mout., 1374, 9 : trois chats assis, accompagnés en cœur d'un croissant. L. : ✠ *S Clais Heins sone* (B.).

— Pierre *Heijns, conterrolleur* des comptes des *officiers* de Flandre, 1389, 93, 94; sc. pour un tiers, 1391 : cinq (2, 2, 1) alérions, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *S Petri Heins de Ar . e-gh* . . . (?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

Il scelle encore, comme *conterrolleur*, en 1400 (Ibid.).

— (Guillaume), h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1408 : un poisson en fasce, accompagné en pointe d'une étoile. L. : *S Wille* . . . . *Heins* (Ibid., l. 40).

— *(Jan Pieter)*, échevin d'Eecloo, 1427 : un chevron, accompagné en chef de deux pots a anses, penchés à d., et en pointe d'un marteau, surmonté d'une croisette. L. : . . . . . *Heins* (Ibid., 82-83).

Heins. Jean *Heijns, uppercoster* de Sainte-Pharaïlde, à Gand, 1463 : un chevron, accompagné en chef de deux roses à six feuilles et en pointe d'un croissant (Ibid., l. 402).

— Jean *Heijns*, échevin de Tervueren, 1474 : une scie de boulanger et une pelle de boulanger, passées en sautoir. L. : *Segel Ian Heins* (S.-G.).

— Georges *Heijns*, échevin de Tirlemont, 1524 : une marque de marchand, formée de deux étais alésés, l'un renversé, entrelacés. L. : . . . . . *Heyns scabi then* . . (Abb. d'Oriente, c. 2).

Heinsberg. *Theodericus de Hemsberg* sc. un acte des frères Henri et Francon de Huckeswagen, 1260 : type scutiforme ; un échiqueté et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : . . *Th . . . er . . . . . Hemsbe . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 42).

— (Thierry, sire de), fait un accord avec Adolphe, comte de Berg, 1268 ; sc. en 1275, 77, 85, 1302 : type équestre ; le bouclier et l'écu du c.-sc. au lion, à la queue fourchée. C. : un éventail (Ibid., N°s 52, 67, 73, 79, 147).

— *Johannes, frater noster*, sc. un acte dudit Thierry, 1268 : type scutiforme ; un échiqueté et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *Sigillvm Iohannis de Leuenbere* (Lowenburg) (Ibid., N° 52).

— *Johannes, dominus de Leuenbery*, frère de Thierry, sire de Heinsberg, 1285 : type équestre ; le bouclier et l'écu du c.-sc., à un échiqueté et au lambel à quatre (?) pendants, broch. L. : *S' Iohannis de Hemsberg dni de Leuenbc* (Ibid., N° 79).

— *Godefridus de Hensberg* sc. un accord entre *Arnoldus Mulart de Huelhoven* (Hulhoven), *miles*, et ses *mansionarii* de la cour de *Huelhoven*, 1298 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *S' Godef filii dni Th de Heneseb . (c,* ou *g)* (Ibid., N° 128).

— *Godefridus, dominus de Heynsbergh et de Blankinbergh, et Mechtildis de Los* (Looz), *eius uxor legitima*, 1307 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. aux mêmes armes. C. : un panache de sept plumes (Ibid , N°s 175, 181).

— Le même, 1310, 26 : type équestre, comme ci-dessus, mais pour C. et ornement du chanfrein : un dragon (Ibid., N°s 198 et 314).

— *(Theodericus de), miles*, fils aîné de Godefroid, sgr. de Heinsberg et de Blankenberg, et ses frères, Jean et Godefroid, sc. un acte de leur père, qui donne à sa fille légitime, Marguerite, *curiam nostram dictam Creytsroyde, cum tribus mansibus et dimidio mansu terre arabilis*, sa dîme de Gangelt, etc., 1326 ; Thierry : écu aux mêmes armes. Jean : même écu, le lambel à quatre pendants. Godefroid : même écu, sans lambel ; au fr.-q. burelé (**Looz**) (Ibid., 314).

Heinsberg. Lambert van *Heynsberg*, chev., sc. en acte de Henri, sgr. de Lowenburg, et de sa femme Agnès, 1336 ; h. de Thierry, comte de Looz, etc., 1338, 42 ; *Lambrech van Heinsborch*, chev., donne un acte avec Gérard *van deme Steine*, chev., tous deux qualifiés amis du comte de Looz, 1358 : un lion cour., à la queue fourchée, et une cotice broch. L. : ✠ *S' Lamberti de Heynsberg militis* (B., N° 1683, et Duss , *Jul.-Berg*, N°s 384 et 449 ; B., N° 474).

— Henri van *Dalenbruch* (Dahlenbroek), disant Thierry, comte de Looz et de Chiny, sgr. de Heinsberg, son oncle, décl. avoir reçu en fief de Gérard de Juliers, comte de Berg, etc., le château de *Leuenberg* (Lowenburg), 1350 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants ou tourteaux. L. : . . . *enrici de Heynsberg* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 536).

— (Jean van), évêque de Liége, duc de Bouillon, comte de Looz oncle de Jean de Looz, sgr. de Diest, etc., *fils* (du seigneur) de Heinsberg, 1437 ; sc. en 1445 : écartelé ; aux 1er et 4e, parti ; *a*, un burelé (**Looz**) ; *b*, deux poissons adossés (**Chiny**) ; aux 2e et 3e, un lion cour., à la queue fourchée. Sur le tout, un écuss. au lion. T. s. : une d^lle^. L. : *S' Iohis de Hensbg' epi leodien et coītis lossen sectu* (B.).

— Le même, 1447 : dans le champ du sceau, un eq. cour. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Iohanis de Heinsbg epi leodiensis* (B.) (voir **Boxtel**, **Diest**, **Cannart**, **Looz**, **Löwenburg**, **Nassau**, **Sayn**, **Swalmen**).

Voici, d'après Gelre, le blason du *here van Heynsberch*, h. du duc de Juliers : écartelé ; aux 1er et 4e, parti ; *a*, burelé d'or et de gueules ; *b*, de gueules à deux poissons d'or, adossés (!) ; aux 2e et 3e, de gueules au lion d'argent (non cour.), à la queue fourchée. Capeline de gueules. Couronne, ou colorice. C. : deux oreilles d'âne d'argent.

Heinzenberg (ou -burg ?), *Georgius de Heynsenberghe, miles*, h. de Jean, comte Sauvage, 1338 ; *Georgius de Keynsenberghe* (!) sc. un acte de *Gherlacus Lesche, miles de Meulhem*, 1338 : diapré, au fermail en losange. L. : ✠ *Geor . . i dni de Heynzenberch* (B., N°s 395 et 396).

Heintzen (Jean-Bapt.), curé de la seigneurie de *Kayl* (Kail), près de Bitburg (Trèves), 1788 : un senestrochère armé, mouvant du bord s., la main tenant un trident, les dents terminées, chacune, en boule, le manche terminé aussi en boule et muni d'une traverse près de l'extrémité postérieure, ledit trident accosté en chef de deux étoiles (écu ovale). C. : un vol (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46585).

HEIJR, voir **Bonier**.

Heys, voir **Heijden**.

Heisgen (Bernard-Albert de), écuyer, sgr. de Berg, en partie, de Bettendorff et de La Rochette (comté

de Chiny), remet au roi de France le dénombrement de ses fiefs, 1681 : cinq trefles. L'écu sommé d'une cour. à trois fleurons et à deux perles, alternant, et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 15713).

Heijsselt (Chrétien van), échevin de Saint-Trond, 1433, 7, 8, 9 : une fasce de cinq fusées, surmontée d'un lambel a quatre pendants. En 1433 sans T. En 1437-9, T. : un enfant (S.-T., c. 9).

— (Jean van), échevin du banc de Duras, 1443 : mêmes écu et T. (Ibid.).

HEIJSSEN (Thierry van), chev., sc. un acte du comte de Clèves, 1348 : de ... a l'écuss. plain, accompagné de trois (2, 1) grelots (Buss., *Jul.-Berg*, N° 509) (voir **Hessen**).

Heijst (Arnould van), échevin de Malines, 1612 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois croissants ; aux 2e et 3e, d'hermine à trois pals. C. : un chien braque, assis entre un vol (Mal.).

— Les échevins du pays et franchise de Heijst (-op-den-Berg), 1696 : un cygne, posé sur une terrasse. L'écu dans un cartouche (Arch. de l'église de Heijst-op-den-Berg).

Sur des personnes de ce nom, voir beaucoup de renseignements dans la revue *Taxandria* (Berg-op-Zoom), II.

Heisterbach (?), voir **Eijnde.**

Heijstken (Henri), échevin de Tervueren, 1381 : trois roses ; au fr.-q. broch., chargé d'une paire de ciseaux, ouverte. L. : *S' Heinric Heistken* (S.-G.).

Heijvaert (Jean), sc. pour Gilles Moens (fils d'Arnould), qui tient, du château de Termonde, une part d'un fief *illec*, dont Josse Moens, Adrien Moens et Jean Smet tiennent les autres parts, 1540 : trois annelets. Le sceau porte : *Heivaert* (Fiefs, N° 4016) (Pl. 8, fig. 210).

— Paul *Heijvaerts* sc. pour un autre, feudataire dudit château, 1549 : trois annelets (Ibid., N° 4478).

— Martin *Heijvaerts* sc. pour Gilles Saren (fils de Jean), qui tient, dudit château, un fief à Baesrode, 1549 : un coutre, la pointe en bas, posé en barre, accompagné de deux roses (Ibid., N° 3851).

— Paul *Heijvaerts* tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1549 ; sc. pour d'autres feudataires, 1549 : une plume, posée en pal, en chef, et trois annelets, 2 aux flancs, 1 en pointe (Ibid., N° 4023, 7, 39).

— (Gilles), fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Merchtem, 1553 : trois annelets. C. : un annelet. Le casque accosté de chaque côté de trois (2, 1) mouchetures d'hermine (Ibid., N° 4119).

Heijvaert (Gilles) sc. pour son fils Corneille, qui tient, dudit château, un fief à Denderbelle, 1602 : trois annelets (Ibid., N° 3652).

Hecht, voir **Heeght.**

Hecke (Antoine van den), échevin du métier d'Assenede, 1453 : trois étoiles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43) (voir **Heckene**).

— (Martin van den), échevin du duc de Bourgogne, dans la Salle de Deijnze, 1455 : une tête et col de cerf, accompagnée en chef à s., d'une étoile. T. : un ange. L. : *Martī va den Hecke* (Ibid., l. 235).

— (Martin van den), échevin de Bruxelles, 1472, 87, 8 : écartelé ; aux 1er et 4e,, trois tours, ou portes crénelés ; aux 2e et 3e, de ... aux points équipollés de .... C. : une tour, ou porte de l'écu. L. : *S Merten vā den Hecke* (Brux.).

— (Gilles van), reçoit pour sa femme *Lijaerde (Liegaerde)*, fille de Jacques *Breidel*, héritiere de son frère Bernard, une rente sur l'espier de Bruges, 1483, 5 : trois coquilles. L. : *S Wouter va ... r Hecke (sic)* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Jean van den), échevin du métier de Somergem, 1516 : une barrière de prairie. L. : *S Ian van den Hecke* (Ibid., 117).

— (Pierre van), échevin de sire Jean van *Zaemslacht*, dans le banc de Lokeren, 1518 : trois roses à six feuilles. L. : *S' Piete ..... (Zwijveke).*

— (Melchior van), échevin de Philippe de Clèves, sgr. de Ravestein, etc., dans sa sgrie et *vierschaer* du métier de Roulers, 1525 : une hache contournée, posée à s., accompagnée d'une étoile en chef, a d. *(Deijnze*, c. L.).

— (Louis van den), fils de Gauthier, tient de la sgrie de Wesseghem, un fief à Eijne, 1545 : une barrière de prairie (Fiefs, N° 10885, 6).

— (Pierre van !), échevin de Lokeren, 1563 : même écu (Ibid., c. 915, l. 6738-83).

— (Arnould van), échevin du comte de Flandre au métier de *Zomerghem* (Somergem), 1550 : une étoile. L. : *Arent van Hecke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).

— (Emmanuel van den), tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1613, 6, 7 : même écu que Martin, 1472. C. : une tour, ou porte de l'écu entre un vol. L. : *S Emanvelis van den Hecke* (C. C. B., c. 47).

— (Jean van den), même qualité, 1626 ; lieutenant du receveur général du roi, au quartier de Bruxelles, 1635 : mêmes écu et C. L. : *S' Iohannes van den Hec* .. (Ibid.).

Hecke (Laurent van den), h. de fief et échevin du de pays de Nevele, 1632 : parti ; au 1er, un lion ; au 2d, trois roses. C. : un lion iss. L. : *S Laurencyus va . . en H[eecke]* (M. Hulin, a Loo-ten-Hulle).

— (Josse van) sr. pour Daniel Verninmen, tuteur de Jacques van Lare (fils de Jean), qui tient une rente a St-Nicolas (Waes), 1638 : une marque de marchand, accompagnée de trois trefles (Ibid., N° 7094) (Fig. XXV).

— (Jean van den), chev., échevin de Bruxelles, 1653, 67, 9 : même écu que Martin, 1472. C. : une tour, ou porte de l'écu entre un vol. L. : *S Ioannis van den Hecke* (Brux. et Gr. scab., *Mélanges*) (voir **Crampe**).

Heckene (Michel van den), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1396 (n. st.) : une fasce, accompagnée en chef a d. d'une roue, à s. de . . . (cassé) et en pointe d'un corbeau. L. : . . . . . *an den Hec . . . . . (Zuijveke)*.

— (Josse van den), tient, du château de Termonde, un fief a Hamme, 1430 : trois étoiles (Ibid., N° 3740) (voir **Hecke**).

Hecq. *Jehan de Hecques*, écuyer, sgr. de *le Glisoel*, bailli de la baronnie de Berlaimont, 1538 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un fascé (de six pieces). Sur le tout : un écuss. a trois fasces. C. : un lion iss. (?) (M. de Latre du Bosqueau).

HELFENSTEYN, voir **Brenner**.

Hellarde, voir **Heylarde**.

Helle (*Ghosuinus*), échevin de Tiel, 1342, 3 : deux fasces. L. . ✠ *S' Goeswini Helle de Nederinen* (= Neerijnen) *(Geld.)*.

— (Baudouin van der), échevin de Mgr., a Harlebeke *(van buten)*, 1502 : un sautoir, accompagné en chef et a d. d'un croissant, à s. et en pointe de . . . (fruste). L. : *S B* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

— (Baudouin van der), échevin du roi dans l'espier de Harlebeke, 1567 : un sautoir, accompagné en chef d'un croissant, a d. d'une étoile, a s. et en pointe de . . . (fruste) (Ibid., l. 413) (voir **Hellen**).

Hellebeek. Arnould van *Helbeke*, chev., et *Gheerlac* van den Bossche, chev., drossard de Brabant (son sceau est tombé), aplanissent un différend entre le chapitre de Saint-Gommaire, a Lierre, d'une part, et l'abbesse de Linter et ses tenanciers de Meerhout, d'autre part, au sujet de cens, 1316 (n. st.), en janvier : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écuss. au lion cour. (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Helleek. *Jehan de Heelbeke*, sgr. de Loenhout et d'Opham, *ame et foable* du duc de Brabant, 1333, 5 (n. st.) : même écu (le lion cour. ?). C. : une boule sommée d'un panache de plumes de coq, entre deux cornes de bœuf, affrontées, chargées, chacune, de trois maillets. L. : . . . . *his de Helbeke militis dñi de Loenhout d'Ophem (Nam., N° 332, et B., N° 342)*.

— Arnould van *He[e]lbeke*, chev., h. du duc de Brabant, 1335 (n. st.) ; *miles*, s'engage, moyennant 42 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, *cum duobus militibus, una nobiscum et decem armigeris, probis et honestis, cum galeis armatis et equitatis decenter*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 (1) : même écu, mais le lion (non cour.), sans écuss., posé sur le champ. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue. L. : *Sygill' Arnoldi de Helbeke militis* (B., N°s 342 et 443).

(1) Et non 1339.

Un *Her Arnt van Hellebeke*, Brabançon, portait, d'après Gelre : d'or à la bande de gueules, chargée de trois maillets d'argent.

— Jean van *Heelbeke*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 690 mout., 1374 : plain ; au fr.-q. aux armes précédentes. L : ✠ *S' Ian va Helbeke* (B.) (Pl. 9, fig. 211).

— *Thomaes Helbeck (sic)*, ami de Henri Boijdens, dit « *in den Ketel* », qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 fl, a lui dû, par le duc, du chef de sa maison et jardin, sis près des remparts *(neven de veste)* (biens englobés dans le parc ducal a Bruxelles), 1432 : une bande, chargée de trois maillets et d'un filet broch., accompagnée au canton s. d'un écuss. au lion. C. : une tête barbue. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. L. : *S Thoemaes vā Heelbe* . . (B.) (Comp. les armes de **Heetvelde**, **Pede** ; voir **Stalle**).

Hellemans, voir **Helman**.

Hellemmes. *Jaquemart de Hellemmes*, fils de feu Henri, reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur la vie de sa femme, Catherine Buridain, et celle de son beau-frere, *Jakemart* Buridain, 1402, 4, 5, 8 : de vair au filet. C : une tête et col de cygne entre un vol. T. : deux dlles. L. : *S Jaqvemart de Hellemes fil He'ry* (Tournai, Quitt.).

— *Jaquez de Hellemmez*, fils de feu *Jaquemon*, bourgeois de Tournai, reçoit une rente de cette ville, 1403 : de vair à la bande, chargée en chef d'une étoile (?). C. : une hure et col de sanglier entre un vol. L. : *S Ia . . . . . t . . . . . s* (Ibid.).

— Le même, 1408 : de vair, au bâton. Même C. (Ibid.) (voir **Martre**).

D'après une *Jouste faite à Tournay l'an mil trois cens trente* (édité par M. V. Bouton, Paris, 1870), Jean de *Hellemes* portait : de vair à la cotice de gueules.

Hellen (Herman van der) prête serment au duc de Limbourg, comte de Rethel et gouverneur du Brabant, en qualité de châtelain ou burgrave *van den huse van Eijmeric*, 1405 (n. st.), 26 février : une croix recercelée, accompagnée en chef à d. de .... L. : *S Herma van der Hellen* (B.) (voir **Helle**).

La famille von der Hellen, en Allemagne, originaire de Bruxelles, porte : écartelé ; aux 1er et 4e, d'or ; au chef de quartier échiqueté d'argent et d'azur ; aux 2e et 3e, de gueules au lion, cour. d'or (Leeuw). Cq. cour. C. : une tête et col de dragon d'or, iss. de flammes de gueules.

Hellenberg. *Wolter van Hellensberch Reijnersz*, échevin de Zuijlichem, 1592 ; deux pals et un lambel. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Wolter . . . nersen* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 1297).

Hellenfort (Pierre van), tenancier de la cour, dite *Persoens hoff*, à Buvingen et à Borloo, 1549 : une marque de marchand (S.-T., c. 11) (Fig. XXVI).

HELLESAINT, voir **Armoises**.

Helleville, voir **Paris**.

Hellicht (Louis uter), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 35 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c., et une cotice broch., chargée de cinq étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S' Lodewiic ute Helcht* (B.) (Pl. 8, fig. 212).

— Jean *uter Helicht*, h. de fief de Jean Lobbe, sgr. d'un fief à Haren, sous *Evere* (Hever ?), 1404 : trois fleurs de lis, p. c., et un bâton broch. (E. G., l. 348).

— Louis *uter Helcht*, marchand *(coopman)* du duc de Brabant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain, 1423 : trois fleurs de lis, p. c., et un filet broch. L. : *S Loiic uter Hiellicht in de lieu* . (B.).

— Louis *uter Helicht*, le jeune, tient, du Brabant, un fief à Campenhout, 1440 : même écu que Jean (Av. et dén., reg. 560).

Hellin (Rogier), receveur *des briefs de la chambre et des grans briefs de Bruges*, 1408 : trois coquilles. T. : une dlle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 417).

— (Rogier), même qualité, 1410, 2 : écu cassé ; seule, une coquille en chef a s. subsiste. C. : une tête et col de léopard lionné entre un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Roegie* . . . . . (Ibid., l. 417).

— (Jacques de), *rentier* de la sénéchale de Hainaut, *baronnesse* de Flandre, dame de Cysoing et de Templemars, 1418 : trois coquilles (Tournai, Chartreux, c. 2).

— (Jean) (sans *de*), alleutier du Hainaut, 1463 : trois roses à six feuilles (Tournai, Croisiers) (voir **Broeck**, **Buisseret**).

Hellines (Perceval de), échevin de Wervicq, 1470 : écartelé ; aux 1er et 4e, une jumelle, surmontée de trois losanges ; aux 2e et 3e, trois lions. T. : un ange. L. : *S* . . . . . *Hellines* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51-52).

Hellincx (Nicolas), conseiller de Leurs Altesses et receveur des domaines au quartier de Bruxelles, 1613 : trois besants, ou tourteaux. C. : une aigle iss., ou un oiseau entre un vol (?). L. : *S Nicolai Hellincx R O B* (C. C. B., c. 48).

Hellspiegel (Gilles), échevin du couvent de *Sinte-Lucijendaele*, dans sa cour de Saint-Jean, à *Wilre* (Wilderen), 1566 : trois coqs contournés, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau (Ordange).

— Lambert *Hellspiegels*, tenancier de la cour *van den Cruijce*, à Saint-Trond, 1571 : trois coqs (non contournés). C. : un coq (Ordange).

Helman (Jean), bourgeois de Cologne, 1518 : une bande, chargée de trois têtes de lion. L. : *S' Ioh . . Hel . . . . . icge (der Junge* — le jeune ?). Cq. cour. C. : un lion iss. (Duss., *Schrein Gereon*, l. 12).

Une famille de ce nom et de ces armes était établie à Anvers, dès le XVIe siècle.

Elle s'allia aux de Cordes, Hellemans, van Brouchoven, Veequemans, Rubens, Stalins, du Bois de Fiennes, van de Werve, etc., posséda les seigneuries de Leeldael, Vossem, Dussen, Muilkerk, Feroez, Buzet, Ruijsbroeck, Droogenbosch, Willebroeck, Marienville, Kockelberg, etc., et portait le titre de baron de Ruijsbroeck, Termeeren, Willebroeck, Longueville, vicomte de Grimberghe, comte de Termeeren, etc.

Helmont, voir **Lijscap**, **Pauwen**.

Helpenstein, voir **ELPENSTEIN**.

Helschevier (Everard), échevin de Tervueren, 1387 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges ; au fr.-q. broch., chargé d'une fleur de lis, p. c. L. : ✠ *S' Everaert Helschevier* (S.-G.).

HELUWE, voir **Erp**, **Rover**.

HEMBERCH *(Everich dictus de)* (Himberg ?), *armiger*, reçoit, du Brabant, une somme pour sire *Henricus de Lewenberch, dominus noster dilectus*, 1338 ; dit sceller de son propre sceau : une fasce frettée, surmontée d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' H* . . . . . *arstorp militis* (B., N° 410) (voir **Heimberg**, **Humbeek**).

Hemberch, qui est écuyer, se sert du sceau d'un chevalier, qui était, peut-être, un de ses plus proches parents défunts.

Hembise. *Segher van Embise*, bailli de Nevele et semonceur de mgr. de Fosseux et de sa femme, la dame de Nevele, 1373 : un lion et trois bandes broch. (!) ; à la bordure (simple), chargée de quatorze besants, ou tourteaux. L. : *S' Segher de Henbise* (Ville de Gand) (comp. **Trazegnies**).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LXI.

Fig. 1. Pierre Hanon (1526) } Hommes de fief du comté de
Fig. 2. Géry Hanon (1527) } Hainaut et de la cour de Mons
Fig. 3. Christophe Hulin (1561) } (à Braine-le-Comte).
Fig. 4. Adrien Hulin, *cambier*, à Braine-le-Comte (1565).
Fig. 5. Adrien Hulin, homme de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons (à Braine-le-Comte) (1569).

Le seigneur de YMBYSE : *bendé d'or et d'asur, à l'ombre du lyon, sur le tout et la bordure de gueulle, sargé de onze besans d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Hemelrijc, voir **Berchem**.

Hemelverdegem. *Me sires Oliviers de Emelverdighien, chivaliers*, h. du sire de *Scendelbeke* (Schendelbeke), 1279 : un lion et une cotice engrêlée broch. *(Ninove)*.

Hemert *(Staes van)*, témoin de *Herbere dije Cock*, à son contrat de mariage, 1535 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, trois pals de vair ; au chef de quartier, chargé d'un lion iss. C. : un lion iss. *(Geld.)*.

HEMONIEZ (Henri de), échevin de Jodoigne, 1469 : une fasce, chargée d'une tour. L. : *S Henri de Hemonier* (C. C. B., c. 36).

Hemptinne. *Eustachius, miles, baillivus terre namurcensis*, 1250 : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe. L. : ✠ *S Eustacii militis* [*bal*]*ivi* [*namvr*]*c* (Namur, *Salzinnes)*.

— *Stassins de Hemetines*, homme du comte de Namur, 1294 : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe. L. : *S' Stasini de Hemetines (Nam.*, 262 et 266) (voir **Bounant, Dave, Jupleux, Louvignies**).

— *Heinemans de Heymetines*, « homme de loi manant en le baillerie de Wasege » (Wasseiges), 1331 (n. st.) : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe ; à la bordure componée. L. : ✠ *S' Hi . . . . . tine . (Nam.*, 524).

— *Libiers de Hemetines*, et *Himetines*, chev., homme du comte de Namur, 1346, 55 (n. st.) : d'hermine à une rose et à un étrier en chef et à un autre étrier en pointe ; au lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S ms Libier de Himitine (Nam.*, 725 et 789).

— *Jehan de Himetines*, homme dudit comte, 1355 (n. st.) : même écu que *Stassins*, 1294. L. : ✶ *S' Iohan de Hemetines (Nam.*, 789).

— *Sandrars de Himetines*, h. dudit comte, 1355 (n. st.) : trois étriers ; au fr.-q. broch., chargé d'une rose. Cq. cour. C. : un panache de plumes de coq. L. : *Sandrai de Himetin' (Nam.*, 789).

— *Sandrars de Heymetines*, h. dudit comte, 1359 : même écu que *Stassins*, 1294. C. (sans cour.) : le même que *Sandrars*, 1355. L. : *S' Sandra' de Hemeti' (Nam.*, 845).

— *Sandrars de Hemtines*, écuyer, bailli du comté de Namur, 1367 : même écu. C. : cassé. L. : . . *Sandra de Hemeti* . . . . (Namur, *Salzinnes)*.

Hemptinne. Henri de *Hemptines*, échevin de Liége, vers 1368 : une rose en chef à d. et deux étriers, 1 en chef à s., 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : . . *Henri de Heme . ines* (C. de B.).

— *Messires Arnouls de Heymtines*, chev., h. du comte de Namur, 1384 : même écu, mais d'hermine et sans la merlette. Volet d'hermine. Cq. cour. C. : un vol. L. : *S . . . ou . de Hymetines chlrs (Nam.*, 1166 et 1168).

— (Robert de), écuyer, 1393 : même écu que *Stassins*, 1294. L. : *S Roberti de Himtines* (Arch. de la famille de Hemptinne).

— *Loys de Hymetinez*, dit du *Verbos* (Vert-Bois), h. dudit comte, 1420 : même écu, le champ d'hermine. L. : ✶ *S' Loy . . . . Himti* (Ibid., N° 1349).

— Jean de *Hemetine*, maieur du chapitre de Saint-Pierre, au château de Namur, jugeant en la ville de St-Denis, 1490 : le même écu que *Sandrars*, 1355 (n. st.). L. : . . *Iehan de* . . . . . (Namur, *Salzinnes*, c. 517).

— Arnould *van Emptinez*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 1504 mout., 1374 : même écu que *Libiers*, 1346, 55 (n. st.), mais sans lambel. Cq. cour. C. : un vol. Le volet semé de mouchetures d'hermine. L. : *Sigillvm Arnoldi de Himetine* (B.).

— Jacques de *Hemptines*, écuyer, sgr. de *Wagnee* (Wagenies), conseiller de l'empereur, etc., et son maieur de Namur, 1524 : trois étriers ; au fr.-q. broch., chargé d'une rose. C. : une femme nue (sirène), issante, tenant de la main droite une rose et de la main gauche un peigne. L. : *Iaq . de H* . . . . . (Archives communales de Namur).

— Jacques de *Hemptines*, écuyer, sgr. de *Waignies* (Wangenies), conseiller de l'empereur et son maieur de Namur, 1549 : écartelé ; aux 1er et 4e, comme *Sandrars* (1355, n. st.) ; aux 2e et 3e, une aigle, chargée d'un écuss. au lion (**Rochefort**). C. cassé (Mél., c. 156) (voir **Héripont, Motta, Pontillas**).

Voir, sur cette maison, le beau travail de M. le capitaine VAN DEN BEMDEN, édition de luxe, hors commerce, publiée par M. l'ABBE A. DE RIEMAECKER, sous le titre : *Histoire et généalogie de la Famille de Hemptinne* (Gand, A. Siffer, 1894). Voir HENRI DE RADIGUÈS, *Les seigneuries féodales du comte de Namur*.

M. Joseph de Hemptinne, à Gand, crée comte romain, en 1873, obtint, du roi Léopold II, des lettres patentes, du 15 mai 1886, lui accordant concession de noblesse et le titre de comte, transmissible à son fils puine, Paul-Charles-Joseph-François, à l'exclusion de son fils aîné, entre en religion. Ce titre se transmettra dans la descendance dudit fils puiné, par ordre de primogéniture masculine.

La famille de Hemptinne porte actuellement : de gueules à trois étriers d'argent, au franc-quartier du même brochant, chargé d'une rose de gueules, barbée de sinople. Cimier : un homme sauvage de carnation, issant, ceint de sinople, brandissant une épée d'argent, garnie d'or. Supports : deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules.

Dans un manuscrit contenant les armes et cris de la chevalerie hesbignonne, et attribué au XIVe siècle, on trouve ainsi blasonné l'écu des *de Hametines : de geule à III etriers d'argent (Bulletin de l'Instit. archéol. liegeois*, XIV, p. 245.).

Mais, ainsi qu'on vient de le voir, plusieurs Hemptinne portaient le champ d'hermine. Les Pontillas, apparemment de la même souche, avaient adopté aussi cette fourrure pour le champ de leur bouclier. Aurions-nous là une brisure par changement d'émaux ?

Il serait intéressant de pousser plus loin les recherches héraldiques sur cette maison.

Hemricourt. *Jehans de Henricourt*, receveur de la terre *daigemont*, reçoit, du Brabant, une rente féodale de 70 moutons, pour le seigneur *daigemont* (d'Agimont), 1367 : une bande (plaine), accompagnée au canton s. d'un croissant, chargé d'une petite merlette (B., N° 2162).

— (François de), écoutete de l'abbé de Saint-Trond, 1556 : une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine. C. fruste et cassé (Ord.) (voir **Blehen, Boileau, Dave, Laminne**).

L'acte l'appelle : *Frans van Hemercourt*.

Jean-Ernest-Philibert-*Albert* de Hemricourt (fils du comte Claude-Alexandre-Florent, sgr. de Ramioul, et petit-fils du comte Conrad-Ferdinand-Joseph-Richard, créé comte du Saint-Empire, en 1745, obtint, le 5 mars 1816, reconnaissance de noblesse et du titre de comte, transmissible à toute sa descendance des deux sexes.

Les comtes de Hemricourt portent : de gueules à la bande d'hermine. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules. Manteau d'azur, doublé d'argent (d'hermine), sommé d'une couronne à cinq fleurons.

Les de Hemricourt, comtes de Grunne, qui obtinrent, le 20 février 1816, reconnaissance de noblesse et du titre de comte, transmissible à tous les descendants des deux sexes, portent : de gueules à la bande d'argent. Couronne à neuf perles. C. : un lévrier regardant d'argent, colleté de sable, bordé et bouclé d'or, issant de la couronne. Devise : *La Loi, la Foi et le Roi*.

D^lle^ Jeanne *Boleauw* (Bolleau) de Mons, veuve d'*Ottart* de Waroux, tué à Bäsweiler, et remariée à Gilles de Hemricourt, reçoit, en 1374, du chef du 1er, un acompte sur une i. t. de 100 moutons. L'acte appelle le second mari *van Hendricourt*. Son sceau est tombé. C'est le fils de l'auteur du *Miroir des Nobles de Hasbaye*.

Hemsrode. Josse van *Eemsrode*, député du comte de Flandre à l'enquête sur les débats surgis entre ceux d'Ypres et ceux d'*Utenbroucke*, 1335 : un chevron, chargé de trois besants ou tourteaux, et une bordure engrêlée (Fl.).

— (Gilles de), *fermier de lavoir* de Menin, 1419 ; reçoit un paiement du *pachter van den goede van Meenunne* (Menin), 1421 : un chevron, charge d'une coquille et de deux annelets (la coquille sur la cime). L. : . . . . . *s van He msrode* (C. C. Acquits de Lille, l. 13-14) (voir **Langhe**).

Her Wolter van *Eemsroede*, h. du comte de Flandre, portait, d'après Gelre : d'or au chevron de gueules, chargé de trois annelets d'argent.

Le seigneur de Hemsrode : *d'or au chevron de gueulle, sargé de trois ancaeu c d'argent, et crye : A la moert ! A la moert tout autour !* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comte de Flandres.*)

HEMSTE, voir **BONVELRE**.

HENAU. Jean van *Enau* (et *de Henau*), h. de la châtellenie d'Ypres, 1421, 2 : trois croissants et un bâton broch. L. : *S' Ihan van Hen . v* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— Jean de *Heynau*, même qualité, 1437, 8 : trois croissants. L. : *Sigillu' Ian van Henav* (Ibid., l. 192).

Hende (Michel van den), fils de Gilles, tient, de la cour comtale *ten Steene*, à Alost, par achat de Pierre Mucleman, un fief à Popperode, *up 't Hoovelt, up den weeh van Denremonde* (Termonde), 1537 : trois étoiles, surmontées d'un lambel à quatre pendants (Fiefs, N° 4728) (Pl. 9, fig. 213).

Hene *(Ghelemans)*, échevin de Jodoigne, 1368 : une tour, chargée en cœur d'une étoile. L. : . . . *helman Hein . . (Heylissem)*.

Heneko. Jean *Han[n]ecot, Hanequest*, bouteiller du duc de Luxembourg, de Brabant, etc., reçoit des paiements du fisc, 1367, 8, 81 ; reçoit, pour Gérard de Florenville, entre autres, 66 mout. que le duc et la duchesse lui allouent, *in hoescheijden ende van gracien*, en sus la rente de 100 vieux écus que lui sert Thierry van *Ghorinkem*, leur clerc, 1368 : un coupé-émanché. L. : *S' Iehan Heneko* (B., N°s 2151, 2197, 2200).

Quelques-unes des quittances l'appellent : *Hanecot Botteligier mijns heren van Brabant*, sans prénom (comp. *Introduction*, p. 50).

HENGELBRECHTE, voir **Randwijk**.

HENIN, voir **HAININ**.

Hennenberg *(Suederus de)*, chanoine de Rees, est nommé exécuteur testamentaire par *Gerlacus de Doernic*, 1359 : de . . . à l'écuss. plain et à la bordure dentée. L. : ✠ *S' Sved'i d' Heneb'g can reyss*, (Duss., *Emmerich*, N° 92) (Pl. 9, fig. 214).

Les autres exécuteurs sont : *Leonius de Gendringhen*, chanoine d'Emmerich, Conrard van Emmerich et *Gyselbertus Veer*.

Henneron, voir **Hanneron**.

Henotins (Jean), échevin de Namur, 1340 : un croissant, accompagné de six besants, ou tourteaux, 3 (2, 1) en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. : ✠ *S' Iohis Hennot . . . . . (Nam.*, N° 622).

C'est à tort que l'inventaire imprimé l'appelle *Henocins*.

Henoumont (François), curé d'Izier (terre de Durbuy), 1788 : écartelé ; au 1er, un lion ; au 2e, trois losanges, mal ordonnés ; au 3e, trois (2, 1) losanges ; au 4e, une étoile à cinq rais (écu ovale). C. : un lion iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46585).

Henra *(Jehan)*, échevin de la franche ville de *Jache* (Jauche), 1444 : un cygne ; au chef chargé de trois cloches (coniques) (M. Donnet).

Henry. Baudouin *Hinry*, échevin de Tirlemont, 1505 : parti ; au 1er, un fascé de quatre pièces et un lion contourné broch. ; au 2d, une fasce, surmontée d'une étoile et d'une rose. L. : *S Baldewini Henri scabi then* . (S.-G.) (voir **Henrix**).

Henricus, *clericus opidi bruxellensis*, h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : cinq cotices. L. : ✠ *S' Henrici cl'ici* (B., N° 131) (voir **ANSE . E, Crokegem**).

Henrix, Hendrix, etc. *Jan Henrix soen*, échevin de Schoonhoven (Hollande), 1386 : parti ; au 1er, une coupe (sans couvercle) ; au 2d, trois fasces *(Holl.)*.

— *Jehan Henry*, tourier du château de Gand, 1388, 9, 92, 3, 4 : un pentalpha, surmonté d'un lambel à quatre pendants. L. : *Sigillum Iohannis filii Herici* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111, 116).

— *Clays Henry*, tourier dudit château, 1401-9 ; h. de fief de la châtellenie de Gand, 1407 : un pentalpha, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S Clais Hecton* (ou *Hector* ?) *Heinrix* (Ibid., l. 111 et 113).

— *Joes filius Henric*, échevin du métier de Hulst (Flandre zéland.), 1406 : un ours rampant, accompagné au canton s. de . . . (étoile ?) *(Ibid.,* l. 222).

— *Claus Henry*, tourier du château de Gand, 1409, 11, 2 ; tourier *heritable* et garde des prisons dudit château, 1417, 8 : un pentalpha en chef à d. et deux tours, ou châteaux, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S Clays Heinrics* (Ibid., l. 89-90, 111-112).

— *Clais Henri*, tourier dudit château, 1416 : deux barres. T. : une dlle. L. : *S Clays Hein . . . . (Ibid.,* l. 112).

La tête du tenant est coupée par le cadre du champ du sceau. Ce sceau est assez mal gravé.

— *Heinric Heinrics soen*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une force, posée en bande, les pointes en haut, accompagnée au canton s. d'une molette à six rais. L. : *S Heinric Heinrics soen (Holl.)* (Comp. les armes **Muelen**).

— *Jehan filz Henry, tourrier heretable* du château de Gand, 1419 : un pentalpha, accompagné en chef de deux étoiles (à six rais) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

Henrix, Hendrix. Jean *Henricx*, tourier *heritable* dudit château, 1423, 5, 6 (n. st.), 7, 9 : un pentalpha en chef à d. et deux châteaux, 1 en chef à s., 1 en pointe. S. s. : un griffon. L. : *S Ians Heinricx (Ibid.,* l. 110, 112).

— *Jehan Heijnricx* (et *le Henry*), même qualité, 1435, 6, 8, 53, 4 : deux pentalphas, 1 en chef à d., 1 en pointe, et un château en chef à s. L'écu pendu au col d'un griffon. L. : . . . . *s Henricx (Ibid.,* l. 112, 109, 113).

— *Pieter Heindricxzone*, échevin de Hulst (Flandre zéland.), 1454 : un sautoir, chargé de quatre coquilles et en cœur d'un trèfle et cantonné de quatre roses. T. : un ange. L. : *S Pieter f' Heindricx (Ibid.,* l. 235).

— *Ariaen Heinricsz*, échevin de Rotterdam, 1454 : trois marmites, les anses dressées. L. : . . . . *iaen Henric soen* . (U.).

— Antoine *Henricx*, h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Furnes, 1458 : un renard passant, accompagné d'une étoile en chef et d'une rose en pointe. L. : . . . . . *nis He . . . . ic . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95-96).

— *Jehan Henry*, tourier *heritable (erfachtich cepier,* ou *chippier)* du château de Gand, 1458, 61, 3, 5, 70, 1, 3, 5, 8, 9, 81 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande de vair, de deux tires ; aux 2e et 3e, une fasce vivrée, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de héron (ou cygne), entre un vol. L. : *Sigillum Ia Heinderic* (Ibid., l. 109, 116).

Un acte, de 1461, le dit : *erfachtich steenwaerdere*.

— *Airt Hanrick Rijckouts zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1508, 9 : trois écureuils. C. : un écureuil entre un vol (Mal.).

— *Gerit Hanricx zoon*, échevin *illec*, 1509 : trois roses (Mal.).

— Liévin *Heijndericx* tient, du château de Termonde, pour lui et sa femme, Catherine van der Dict, un fief à Hamme, 1514 : deux têtes de cerf en chef. Le bas de l'écu cassé. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (Fiefs, N° 3805).

— Martin *Hendricx* se. pour un feudataire dudit château, à Merchtem, 1514 : un chevron, accompagné d'une étoile en chef à d. et de deux croisettes pattées, 1 en chef à s., 1 en pointe (Fiefs, N° 4115).

— Josse *Heijnderic*, fils de Jacques, tient, dudit château, un fief à Hamme ; se. pour Guillaume Gherolfs, mari de sa sœur Elisabeth, laquelle tient un fief à Hamme, 1549 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, trois têtes d'ane ; *b*, trois merlettes ; au 2d, trois (2, 1) coquilles. C. : un lion iss. (Fiefs, Nos 3842, 3847).

Henrix, Hendrix. Jean *Henricx,* fils de Daniel, tient, dudit château, des fiefs à Lebbeke, 1549 : une grande moucheture d'hermine, accostée de deux petits trèfles (Fiefs, Nos 4029, 31, 2) (Pl. 9, fig. 215) (voir **Damman, Henry, Loo, Vremde, WINCKELE**).

Il avait hérité un de ses fiefs de son frère, *sire* Gilles Henricx (prêtre?).

Les chevaliers et barons Heijnderijcx, en Belgique, portent : d'azur au miroir ovale, encadré et emmanché d'or, entortillé d'une couleuvre du même, lampassée de gueules, accosté de deux étoiles d'or ; au chef cousu de sable, chargé d'un lion issant d'or, armé et lampassé de gueules. Casque couronné. C. : un vol d'or et d'azur, chargé des lettres L et I (Léopold Ier), de l'un en l'autre. S. pour le baron : deux lions léopardés d'or.

Henripont voir **HERIPONT.**

Heppignies (Gauthier de), chev., 1251 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : ✠ *S' Wa . . . ri de Hepegies* (Mons, Abb. de Soleilmont).

— (Sébastien de), chev., 1251 : même écu, la fasce chargée de trois molettes. L. : ✠ *S' mosignor Bastien de Heppignies* (Ibid.) (voir **Wayaux**).

Ces deux personnages scellent comme possesseurs de douze bonniers, donnés en acensement à l'abbaye de Soleilmont.

Herbais *(Symon de), miles,* s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis,* dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 18 août 1338 : un lion, accosté de six coquilles, rangées en pals, 3, 3, et un lambel broch. L. : ✶ *S' Symon de Ha . . . as* (B., N° 456).

— Simon van *Herbays,* chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Godenarts ; i. t. : 1031 mout., 1374; sc. avec Jean *Boilaiwe* (Boileau), fils de feu sire Jean, chev., qui avait combattu *illec,* 1374; reçoit, du Brabant, une indemnité de son chef et du chef de feu son frère, sire Jean de H., pour leurs pertes et dommages (où?), 1378; reçoit une rente sur Jodoigne, 1380, 1 : un lion et une bordure (!), chargée de douze coquilles. L. : ✠ *Simon del Conteit* (B.).

— Simon d'*Herbays (Harbays),* h. de fief et conseiller du duc de Bourgogne, 1446; sgr. de Morkhoven, conseiller du duc et *nagaires* son bailli de Gand, 1455 : un lion, accompagné de onze coquilles, rangées en orle. C. : un vase entre deux têtes de dragon, adossées, aux cols allongés, recourbés, buvant dans le vase. S. d. : un léopard lionné. L. : *S Symon de Herbais sr de Morcove ⊼ de Millege'* (B. et C. C. B., Acquits de *Lille,* l. 113) (Comp. **Laggart**).

La famille Derbaix, qui occupe encore une situation honorable, en Hainaut, semble devoir son nom à Herbais sous Pietrain.

Ses armoiries sont : une fasce, accompagnée en chef de trois têtes et cols de cheval et en pointe d'une gerbe.

En l'église d'Havay, arrondissement de Mons, se trouvent trois épitaphes armoriées. Voici le *résumé* des deux premières :

I. Armoiries frustes.

« *Ici repose le corps d'honorable personne Robert Derbaix en son temps fermier de Beauvoir* », † le 31 aout 1689, à l'âge de 67 ans, et demoiselle Barbe Morau, sa femme, † le 10 mars 1708, âgée de 80 ans.

II. Ecu ovale, dans un cartouche : à la trangle, accompagnée en chef de trois têtes et cols de cheval et en pointe d'une gerbe, brisé au point du chef d'une étoile (à six rais).

Tombe de Nicolas Derbaix, fermier de Beauvoir, † le 17 juillet 1746, à l'âge de 87 ans ; d'Anne-Marie Morau, † le 14 décembre 1747, âgée de 76 ans ; de Martin-Hilaire Derbaix, leur fils, † le 16 mai 1767, à l'âge de 66 ans; de la femme de ce dernier, Marie-Barbe Waucquier, dame de Beaudroit, en Petit-Quévy, † le 19 août 1768, âgée de 68 ans, pour lesquels furent fondés, en l'église d'Havay, à perpétuité, huit obits, avec distribution de douze *patars* aux pauvres, et : *cinquante saluts à chanter chaque samedi de l'année avec Stabat Mater à l'autel de la Vierge ;* et de Philippe-Joseph Derbaix, avocat au Conseil souverain de Hainaut, fils de ces derniers époux, qui décéda, celibataire, le 22 août 1785, âgé de 52 ans.

III. Ecu ovale, dans un cartouche : une fasce, accompagnée en chef de trois têtes et cols de cheval et en pointe d'une gerbe (sans brisure). Casque sans cimier.

Voici, textuellement, l'inscription de cette pierre, d'après un frottis :

Repose au cimetiere | de cette paroisse le | corps de Nicolas Fran- | çois Derbaix seigneur | de Beaudroit en Petit | Quevi à fermier a Beau- | voir decede le premier | de novembre 1785 agé de 57 ans et 8 mois | *Requiescat in pace.*

Deux actes du 15 décembre 1751 font mention d'une constitution de rente au profit de Philippe-Joseph Derbaix, censier au Petit-Quévy (Greffe de la sgrie d'Havré, au Petit-Quévy).

Des actes de 1788 citent Nicolas-H. Derbaix, comme bailli de l'abbaye de Liessies, dans sa seigneurie foncière à Havay et à Thy, et faisant fonctions de maïeur ; un acte de 1789 le dit maïeur (Embrefs du greffe de Havay et Thy, qui faisaient partie du duché d'Havré).

Un document du 12 septembre 1788 mentionne Marie-Catherine Mahieu, veuve du sieur Nicolas Derbaix, fermière de la cense de *Bauvois,* à Havay.

Il existe, en l'église Sainte-Waudru, à Mons, dans la chapelle de la Sainte-Face, l'épitaphe de Paul François-Joseph Le Comte, bourgeois et receveur de cette ville, † le 23 . . . bre 1781, âgé de 58 ans, et de sa femme, Marie-Thérèse-Joseph Derbaix, native de Jemappes, décédée le 15 janvier 1771, âgée de 35 ans.

Herbars, voir **Wesepeel.**

Herbers zoon *(Reijn),* échevin de St-Geertruidenberg, 1525 : deux ailes de moulin à vent, passées en sautoir, touchant les bords de l'écu, accompagnées en chef d'une étoile (?) (N.-D., Anvers, *Chap., caps. rer. extraord.).*

Herde (Nicolas de), échevin d'Anvers, 1440, 50, 1 (n. st.), 4 : trois roses; au fr.-q. broch., chargé de trois chevrons. T. : un ange. L. : *S Claus de Herde* (S.-G. et N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 1-10).

— (Nicolas de), échevin *illec.* 1610 : même écu. C. fruste (114 lettres scab.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LXII.

Fig. 1. Nicolas de Catthem, à Hal (1434, n. st.)
Fig. 2. Jérôme Flandroy (1505)
Fig. 3. *Daneau* Jocquet (1524)
Fig. 4 Nicolas Laurens (1554)
Fig. 5. *Collinet* Laurens, fils du précédent (1554)

à Braine-le-Comte

Tous hommes de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons.

Herdinck. Gérard *Herdinc*, bailli et semonceur de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1406 : trois têtes de lion ; au chef chargé de trois pommes, les tiges, en haut, posées en bande. L. : . . . . *raer* . . . . . (C. C. B. Acquits de Lille, l. 391).

— Gossuin, abbé d'Afflighem, 1470 : dans le champ du sceau, rond, saint Pierre, sous un dais ; dans le bas, cet écu : trois têtes de lion ; au chef chargé de trois . . . (besants, ou tourteaux?). L. : *S Gossui abbatis hafflighemensis (Ibid.,* l. 134).

L'acte ne donne pas le nom de cet abbé. Comp. Dom Bernard, O. S. B., *Gesch. der vened. abdy van Afflighem*, p. 155, où ce nom est orthographié : *Herdines*.

— *Ingelbertus (Imbrecht) Herdinck (Hardinck),* échevin de Bruxelles, 1492, 1502 : trois têtes d'animal (lion?) ; au chef chargé de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut. C. : un vol (E. G., l. 357).

Voir Hemricourt, édit. Salbray, p. 47.

Heregheer (Henri), échevin du métier de Maldeghem, 1455 : une force renversée, accostée en chef d'une étoile et d'une merlette. L. : *Heenric . . . . erghere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 284).

HEREGORSART, voir **Limal.**

Heren Maes, voir **Maes.**

Herenmeijs, voir **Hermeis.**

Herent *(Arnoldus de)*, échevin de Louvain, 1274, 6 : trois pals ; au chef chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *S' Ar de Herent scabini lovaniencis* (!) (S.-G.).

— *(Johannes dictus de),* échevin de Louvain, 1307, 27, 8, 35, 6, 41 (n. st.) : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *S' Iohis de Herent scabini lov* (S.-G., Saint-Pierre, *Afflig.)* (voir **Minninc**).

Louis van Herent fut fait prisonnier à Bäsweiler, sous sire Jean Godenarts ; son sceau est tombé (acte de 1374) (B.).

Herenthals (Les échevins d'), 1262 : dans le champ du sceau, un arbre ; 1355 : dans le champ du sceau un arbre dans lequel perchent quatre oiseaux *(Léau,* N°s 9 et 42).

— (Gilles van) donne quittance à la duchesse de Brabant, 1386 : une lettre G, sommée d'une cour. (B.) (voir **Wilre**).

HERETHEM (Marcelle van), fils de Pierre, tient, du Brabant, un fief à Blaarthem, 1496 (n. st.) : trois fers de moulin (Av. et dén., N° 2539).

— (Pierre van), fils de Guillaume, tient, du Brabant, un fief à Son, 1496 (n. st.) : même écu (Ibid., N° 2681).

Hériamont. Jean van *Herialmont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Clutinck, bailli du Brabant wallon ; i. t. 327 mout., 1374 : quatre pals de vair ; au fr.-q. chargé de trois lions. L. : *S' Iohis Gilka'di de Herlmot'* (B.) (Pl. 9, fig. 216).

Héricourt. Jean van *Heriacourt,* jadis prisonnier *illec*, sous le comte de St-Pol ; i. t. : 262 mout., 1374 ; propre scel : une croix, accompagnée au 1er canton d'un lion léopardé, et un bâton en barre broch. sur l'écu. L. : *S Gerars* (!) *de Heravcovrt* (B.).

Herincx (Henri), échevin de Helmond, 1 . . . : coupé ; au 1er, un poisson cour., posé en fasce, et sommé d'une feuille de nénuphar ; au 2^d^, une roue. C. : une feuille de nénuphar (Helmond).

HERIPONT. *Godefrois, chevaliers, sires de Heriepont*, sc. un acte de Godefroid, sgr. de Feluy, 1273 : trois lions. L. : ✠ *S' Godefridi d . . . . . riepont,* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *(Rase de)* reçoit, du Brabant, un acompte de 70 vieux écus, sur 137, qui lui sont dus, 1357, 7 novembre ; *Raes de Heripont* reçoit le solde de 67 vieux écus, de toutes *coses, frais, cos et damaye et perduus,* 1356 (n. st.), 1er janvier : un semé de fleurs de lis, au lambel broch. L. : ✠ *S' Rases* (ou : *Rase s*[*eigneur*]*?) de Heripont* (B., N°s 1491, etc.).

— Les maieur et échevins de la *tenance* et seigneurie de *Heriepont* (Henripont), à *Escaussines* (Ecaussinnes-d'Enghien), 1549 : dans le champ du sceau, deux écus accolés ; A, une rose à six feuilles en chef a d. et deux étriers, 1 en chef a s., 1 en pointe (**Hemptinne**) ; B, une bande (**Moreau de HERIPONT**?). L. : . . . . . *enripot a Es* . . . . . (M. Hulin, à Gand) (voir **Warfusée**).

Herissem (Etienne de), bailli de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, la Folie, Tubize, 1453, 4 ; chevalier, bailli de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, Briffœuil, Tubize, etc., 1464 ; tient des fiefs, à Tubize, de sire Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, d'Englebert d'Enghien, du sgr. de Trazegnies, d'Englebert d'Ittre, chev., et du sgr. de *Glabecque* (Clabecq), 1470 : une fasce, chargée de trois cœurs et sommée d'un lion iss. C. : un vol. L., 1453-4 : *S Esteven de Herisem ;* 1464 : *S Stephani de Herisem milit* (Abb. de W.-B., c. 4007, et Av. et dén., N° 1896).

— (Jean de), h. de fief de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, Briffœuil, Tubize, du chef de Tubize, 1464 : une fasce, chargée de deux cœurs, et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. : un vol. L. : . . . . . *de Herisem* (Abb. de W.-B., c. 4007).

Un *Willelmus de Herysem*, fils de feu Godefrold, transporte au béguinage de Bruxelles, un bonnier de forêt, à Alsemberg, le 2 oct. 1393 (Cartul. du béguinage ; Arch. génér. du roy., *Cart. et Mss.*, N° 153, f° 288).

Charles-Antoine-Henri-Ghislain de Herissem, fils aîné du baron Charles-Antoine et petit-fils du baron Louis-Henri, dont le bisaïeul avait été créé baron en 1658, obtint, par arrêté du 1er octobre 1822, reconnaissance de noblesse et du titre de libre baron de Herissem et du Saint-Empire romain.

Son frère puîné, François-Bernard-Ghislain, avait obtenu pareille reconnaissance, le 6 août 1816. Leur frère cadet, Hubert-Antoine-Ghislain, obtint cette reconnaissance, le même jour que son aîné.

Ce titre est transmissible à tous leurs descendants des deux sexes.

Ils portent : d'or à la fasce d'azur, chargée de trois cœurs d'argent, accompagnée en chef d'une aigle éployée de sable, issant de la fasce, armée d'or et languée de gueules. Casque couronné. Cimier : l'aigle de l'écu, surmontée d'une couronne fermée du Saint-Empire. T. : deux hommes sauvages, vêtus et couronnés de feuillage, tenant, chacun, une bannière d'or à l'aigle éployée de sable, armée d'or et languée de gueules.

Herke (Pierre), échevin de la ville de Loo (Flandre), 1464 : d'hermine au chevron, chargé de trois étoiles et accompagné de trois autres étoiles. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S Pieter Herke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 132).

Herck (les échevins de la ville de), 1450 : de . . . a cinq triangles. Une bannière, fruste, émerge derrière l'écu (S.-T., c. 18).

— (Charles van), tenancier de Jean van Hinnisdael, dans sa cour censale de Borloo, 1554 : une anille (Ibid., c. 13).

— (G. A. van), maieur de Saint-Trond, 1761 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, une anille ; *b*, trois (2, 1) roses ; au 2d, un fascé. C. : une anille (cachet sur une lettre) (Conseil Privé, c. 285).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, van Herck porte : fascé de sable et d'or, au chef parti, *a*, d'argent à une anille de sable ; *b*, d'argent à trois (2, 1) roses à quatre feuilles de gueules.

Herckenrode. Jean van *Herkenrotte, knape van wapenen,* reçoit, du receveur du Limbourg, une indemnité pour trois chevaux perdus, au service du duc, dans l'expédition à Chaligny, près de Nancy, durant le siège de Chaligny et à *Juncrode* (Junkerath), et pour un cheval perdu par feu *Scheefard van den Drijssche*, chev., 1365 : trois pals ; au chef plain (B.).

— Renier van *Erkenrot*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 130 mout., 1374 : même écu. L. : *S Reineri . . He* . . . . . (B.).

— Gisbert van *Herkenrode*, échevin de Saint-Trond, 1475 : une croix de vair, accompagnée au 1er canton d'une fleur de lis, p. c. (Ibid., c. 12).

— Henri van *Herkenraede,* écoutète de l'évêque de Liége, à St-Trond, 1484 : même écu. Le sceau porte : *van Herkenrode* (Ibid., c. 9).

Herckenrode. Gilles van *Herkenrode*, échevin de Saint-Trond, 1533 : une croix de vair, accompagnée au 1er canton d'une lettre g et au 2e d'un b (Ibid., c. 10, 11).

— Nicolas van *Herckenroy*, tenancier de la cour dite *Persoens hoff*, à Buvingen et Borloo, 1549 : une croix de vair (Ibid., c. 11).

D'après l'armorial ms. de St-Trond, l'écu est d'or. *Karys de Herkenrode* relève, par achat de *Henricus Scelart*, de *Martant*, une terre sous *Martant*, pays de Dalhem (compte de la St-Jean-B. 1384-85 ; C. C. B., N° 17144, f. 178 v°).

Herlaer (*Nicholaus de), miles,* s'engage, moyennant 21 livres, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 25 nov. 1338 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S Nicolai . . . de Herlaer milit* (B., N° 473).

— (Thierry van), sgr. van der Ameijde, décl. être et vouloir être toujours allié *(hulper)* du duc de Bavière, *in dien oerloghe dat hi nu heeft jeghens den bisscop ende dier stat van Utrecht*, etc., 1350 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, une (seule !) tête et col de lion cour. ; aux 2e et 3e, une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S' dni Thi* . . . . . *militis (Holl.).*

— (Gérard van), sgr. d'*Amersoijen* (Ammerzoden), conclut, avec le comte de Moers et d'autres, un traité d'alliance contre le duc de Gueldre, 1351 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce bretessée et contre-bretessée ; aux 2e et 3e, trois têtes de lion cour. *(Geld.).*

— *De here van Ammersoije,* banneret, sc. un acte du comte de Hollande, 1352 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois têtes de lion cour. ; aux 2e et 3e, une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S' G . . rdi de Her . . . r militis (Holl.).*

— (Arnould van), chev., sgr. d'A[*m*]*mersoijen*, reçoit, du Brabant, un acompte de 500 vieux écus, sur 1831 (guerre de Flandre), 28 juillet 1357 ; décl. avoir assigné à *Lijsebet Noudehens van Bomel* (de Zalt-Bommel ?) 100 écus d'Anvers, sur sire *Gerlach den Rover*, chev., écoutète de Bois-le-Duc, son parent *(neve)*, à valoir sur ce qui lui est dû par le duc et la duchesse de Brabant, 1359 (n. st.), 17 mars ; Arnould van Herlaer, sgr. d'*Amerzoijen,* reçoit, du Brabant, une rente féodale, par Guillaume Gastmolen, écoutète de Bois-le-Duc, 1364 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois têtes de lion cour. ; aux 2e et 3e, une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S' Arnt van Heerle . .* (B., Nos 1413, 1701, 1891).

— Arnould van *Heerlaer,* sgr. d'*Amerzoijen,* reçoit, du Brabant, une rente sur Bois-le-Duc, 1379 : même écu que Nicolas (1338). Cq. cour. C. : un vol. Deux

léopards lionnés supportent le timbre. L. : *S h Arnt va Herler heer va Amerzoye* (B.).

Herlaer (Jean van) (voir **Rouc**), 1398 : même écu. C. : une tête et col de lion d'hermine, couronné, sommé d'une panache de plumes de paon. L. : *S Ian van Herl . . . here van* [*Me . vv .* ?] (B.) (voir **Baar, Gent, Hoemen, Millinck**).

Voici, d'après Gelre, le blason de *Her Arnout van Harler*, Gueldrois : écartelé; aux 1re et 4e, d'argent à trois têtes de lion de gueules (non cour.); aux 2e et 3e, d'or à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules. Volet d'argent. Cour. de sable. C. : un vol d'argent.

De Grimbergsche oorlog (voir p. 107, dit, à propos de certain *heer Geraert van Herlaer : Hij voerde den scilt, sonder helen,* | *Beide van goude ende van kelen, . . . Met eenen kepere van lasuere* (II, v. 4171-4).

Herlenval (Jean) (sans particule), prêtre, curé d'Ortho, remet au roi de France le dénombrement de sa cour et sgrie foncière de Douaire, au ban d'Ortho (comté de Laroche), 1681 : trois (2, 1) étoiles en chef à d., une merlette en chef à s. et un lion léopardé en pointe. C. : un lion iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Herlenvaux. Aymond d'*Herlenval* (il signe : *Aimond de Herlenvaux)*, écuyer, décl. tenir, du roi de France, un quart de la sgrie de Vervoz (comté de Chiny), 1683 : une bande ondée (?), accompagnée en chef à s. d'une croix alésée, cantonnée de quatre croisettes (la moitié inf. de l'écu est cassée). C. : une croix pattée (cachet en cire rouge) (Ibid.).

HERMAIRES. Vilain de *Hemeires* sc. pour Henri de *Roeve* qui reçoit, du Brabant, un acompte de 20 écus d'Anvers sur 90 (guerre de Flandre), 1357, 12 octobre; Vilain de *Hemeires* reçoit, du Brabant, un tiers de 30 écus d'Anvers (même guerre), 1357, 12 octobre; *Jehan le Vylain de Hermaris* (!) reçoit, du Brabant, le restant des 30 vieux écus, *de toutes choses, coust, frais, perdues et damages,* 1358 (n. st.), 1er janvier : un glaive, la pointe en haut, posé en bande, et une fasce broch., chargée d'un losange couché et accompagnée de trois merlettes, rangées en chef. L. : *Vilain de Hermeri*[*o* ?] (B., Nos 1450, 1454, 1565).

Hermalle, voir **Brant**.

Herman (Pierre) sc., à la place de Louis van der Burch, 1463, et de maitre Jean de Knuts, 1468, des quittances relatives à des rentes viagères sur l'espier d'Alost : un sautoir, cantonné de quatre merlettes. T. : un ange agenouillé. L. : *Pieter Herman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

— (Gérard), h. de fief de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, la Folie, Tubize, 1486 : une colombe. L. : *S' Gerard Heiremen* (Abb. de W.-B., c. 4007).

Hermans (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom; i. t. : 100 mout., 1374 : trois flanchis, accompagnés en cœur d'une étoile a cinq rais. L. : *S Ian Hermans* (B.).

— (Albert), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1420 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées a d. d'une merlette. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S Aelbrecht Hermans* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

— (Jean), échevin d'Aerschot, 1468 : un écot, posé en fasce, accompagné de trois (2, 1) pommes de pin. L. : *S Ian Hermans . . . . van Ars . . .* (S.-G.).

— *Johann-Michael Hermanni, juris utriusque doctor*, échevin de Cologne, 1648 : un cerf sautillant, contourné, accompagné de trois (2, 1) étoiles. C. : une étoile entre un vol. L. : *Ioh . . . . . a . . Hermans . . . . .* C.-sc. : cachet aux mêmes écu et C., celui-ci accosté des lettres I M — H D (= *doctor)* (Duss., Testaments de Cologne, N° 123).

Hermée. *Amelis van Hermeys,* jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 228 mout., 1374, 86 : coupé; au lion broch., portant sur l'épaule un écuss. au lambel. L. : ✠ *S Amele de Velous* (B.) (Pl. 9, fig. 217).

. . . Dameheaz de Vellerous, quy a femme Damoyselle Marie fille Warnier de Lavoir cutain de Liege dont y sont Ameyles Dameheaz de Hermez . . . . (Hemricourt, édit. Salbray, p. 275) (Comp. **Velroux**).

Hermeis (Gilles) reçoit un acompte sur une i. t. de 200 mout., du chef de sire Jean van Calsteren, chev., tué à Basweiler, sous sire Godenarts; 1374 : un sautoir engrêlé; au fr.-q. chargé de trois coquilles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✶ *S Gielis Herme* . [*s* ?] (B.).

— *Egidius Herenmeijs*, échevin de Louvain, 1377 (n. st.) : même écu. L. : ✠ *S Egidii Hen'meys scabini lovanien'* (S.-G.).

— *Godefridus Hermeijs*, échevin *illec*, 1489, 92 (n. st.), 7, (n. st.), 1501 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une coquille. L. : *S Godefridi H'meys scabi louan* (S.-G.).

— Jean *Hermeys,* échevin *illec,* 1522 : même écu (S.-T., c. 11) (Comp. **Heren Maes, Minninc**).

Hermier (Baudouin), sergent du métier de *Woumes* (Woumen) et de *Cessines* (Cessen?), 1398; h. de fief du comte de Flandre (au bourg de Bruges?), 1407, 10, 2, 20, 3 : une fasce, accompagnée de cinq (3, 2) mouchetures d'hermine (d'hermine à la fasce). L. : *S Bovden Hermier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38, 40, 41).

Héron. *Jehans Hairons*, Jacques *li Crespes, li taverniers,* Jean de Mons et Jean *de Sicriu, dit Cunneb*,

hommes de fief du Hainaut, devant lesquels *noble et poissans dame me dame Marie de Braynne, dame de Wierges, d'Ancre* (Acren) *et de Bassilly*, décl. que le duc et la duchesse de Brabant, ne doivent plus rien *a le cause de noble homme le signeur de Faignelles, jadis sen marit* (guerre de Flandre?), 1357 : un héron, accompagné en chef à s. d'une étoile à cinq rais. C. : deux couteaux, la pointe en bas, adossés, soutenus, chacun, par une boule. L. : *Saiel Iehan Hairon* (B., N° 1592).

Voir l'article **Sirieux** ; l'*alias* de ce personnage est : *Can[n]ebastins*.

Herotten (Jean), écoutète de l'évêque de Liége, à St-Trond, 1593, 4, 5 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, une feuille de tilleul renversée, sans tige (cœur) ; *b*, trois pals ; au 2d, trois (2, 1) maillets. C. : la feuille de tilleul de l'écu (Ord. et S.-T., c. 11).

D'après l'armorial ms. de St-Trond, Herotten, *alias Eyngye*, porte : coupé ; au 1er, parti ; *a*, de geules au cor ur d'argent ; *b*, palé d'or et de gueules ; au 2d, d'argent à trois (2, 1) maillets de sable.

Herper *(Henricus)* (sans *de)*, échevin de Tervueren, 1387, 9, 99 : une scie de boulanger et une fourche, à deux dents, passées en sautoir. L. : *S' Heinric de Herpere* (S.-G.).

Herragiet, voir **Torre**.

Hers *(Johannes)*, échevin de Louvain, 1343, 4, 6, 54 (n. st.), 8, 9 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écuss. à trois pals, ledit écuss. au chef chargé d'une fleur de lis, p. c. L. : ✠ *S' Iohis dc̃ Hers scabini lovan'* (M. Rouffart, Mal. et S.-G.).

— *(Walterus dictus)*, échevin *illec*, 1389 (n. st.), 90, 5 : diapré, au sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un écuss. à trois fleurs de lis, p. c. L. : *S' Walteri Hers scabini lovanien* (B. et S.-G.).

Hersberghe. *Jehans de Hertsberghe*, échevin de Bruges, 1294 : un cerf grimpant, portant une croix entre la ramure (sur un écu). L. : *. . . . n va . . . . sberg . .* (Fl., N° 727).

Dans l'inventaire imprimé, il est appelé, à tort : *van Heresberghe*.

— *Bertelmeus van Hersberghe* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec ses parents *(maghen)* et amis, 1318 (n. st.) : dans le champ du sceau, un cerf couché. L. : ✠ *S Bertholomei de Hertsberghe* (Fl., N° 1344).

— Barthélemy de *Hercheberge*, échevin de Bruges, 1329, 30 : dans le champ du sceau, un cerf couché (Fl.).

Le seigneur de Hersberge : *d'or, fretté de huict pièces dentele de gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Ancbiene Noblesse de la Contee de Flandres*).

Hersel, Herzele, etc., Jean van *Herzel* (Hersel) sc. pour Guillaume *Celkens soen*, receveur de Bois-le-Duc, qui reçoit, du Brabant, 1533 1/2 moutons, que les sires de *Berghen* (-op-Zoom), de Vorsselaer et de Bornival devaient à cette ville, 11 février 1365 (n. st.) : un oiseau en chef a d. et deux moutons à piloter, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S Iohannis de H . . . el* (B., N° 1948).

Hersel, Herzele, etc., Hermann van *Hersell* (Hersel), conseiller de l'archevêque de Cologne, 1393 : un chevron, accompagné en chef de . . . (cassé) et en pointe de cinq fleurs de lis, rangées en croix (Duss., *Col.*, N° 1168).

Fahne, *Coeln. Gesch*t, I, p. 151, blasonne Hersel : d'azur au chevron, accompagné de dix fleurs de lis *(Gleven)* le tout d'or ; mais, sur le dessin qui accompagne le texte, on n'en compte que neuf.

— Les échevins de *Hersele*, 1403 : trois fleurs de lis, p. c. L'écu suspendu à un arbre, posé à s. L. : ✠ *Sigillvm scabinorvm ville de Hersele* (Mal.).

— Guillaume van *Hersele*, prêtre, chapelain du couvent de Zwijveke, 1408 : un moulin à vent. L. : *. . . . lem van . . . sele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— *Reijnerus de Heerzel[e]*, échevin de Bruxelles, 1410, 1 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande de cinq losanges ; aux 2e et 3e, un lion iss. d'une champagne. Un maillet (?) broch. en cœur sur le tout. C. : un oiseau (colombe?), essorant entre deux cornes de bœuf, virolées de deux pièces. Le cq. accosté de deux roses tigées et feuillées. L. : *S Reyneri de Heerzele* (Brux.).

— *Wilhelmus de Heersele*, échevin *illec*, 1411 : écartelé ; au 1er, une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une tour, ou porte crénelée ; aux 2e et 3e, une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce ; au 3e, comme le 1er, sans la porte. Même C., les cornes virolées d'une pièce. Le timbre accosté de dix lettres ; à d. : r-a a-r-a ; à s. : a-r r-a-r. L. : *. . . illelmi de Heersele* (Ibid.).

— *Wilhelmus de Heersele*, échevin *illec*, 1440 : même écu, sans la porte. Un maillet (droit), broch. en cœur sur l'écartelure. Même C. que *Reijnerus*. T. : un h. sauv., portant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Wilhelmi filii Reyne de Hersele* (Ibid. et B.).

— Guillaume de *Hersel, rentier* de Vilvorde et de *la Vure* (Tervueren), 1416 : même écu, sans le maillet. Même C., les cornes virolées de deux pièces. T. d. : un h. sauv., portant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S' Wilhelmi filii Reyni' de Hersele* (B.).

— Antoine *de Heresele*, échevin de Bruxelles, 1444 : même écu, sans le maillet. C. : un oiseau essorant entre deux cornes de bœuf (E. G., l. 352).

Hersel, Herzele, etc., Les échevins de *Herssele* et *Hersselt*, 1476, 83 (cet acte concerne le couvent de *Béthanie*), 97 : dans le champ du sceau, un arbre auquel sont suspendus deux écus : A, trois aigles contournées (**Brimeu**); B, plain; au chef plain (**Megen**). L. : *S scabinorum de Herssel . dni Guidonis comitis de Meghen* (Malines).

— Daniel van *Hersele* (Herzele), chev., sgr. de *Lilaer*, du *Horenschē*, etc., tient du château et Vieux-Bourg de Gand, une sg^rie, avec bailli, sept échevins, etc., a Somergem, Wulpen, etc., 1504 : un chevron. C. cassé. S. : un griffon et un lion (Fiefs, N° 3313).

Voici, d'après Gelre, l'écu du *here van Haerzele*, h. du comte de Flandre : de gueules au chevron d'or.

Ie seigneur de Herselle : *de gueulle, au chevron d'or* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

— Jacques van *Hersele*, échevin de Rotterdam, 1656 : même écu qu'Antoine (1444), mais la fasce *sommée* du lion iss. C. : deux cornes de toureau. L. : *S Iacob de Hersele* (U.) (voir **Gracht, Herlaer, Oemen, Rouc**).

Herzog, voir **Hertoghe.**

Hersselt, voir **Hersel.**

Hert (Jean de), échevin de Malines, 1300 : trois (2, 1) cerfs passants. L. : ✠ *S' Iohan . . . dic . . Cervi* (Malines).

— (Roger van der), h. de la dame de Termonde, 1334 . trois annelets. L. : ✠ *S Rvgie . . . . . der Hert (Zwijveke).*

— *Johannes de Cervo, armiger,* reçoit un paiement du receveur de Maestricht, 1376 : trois fers à cheval. L. : *S' Iohannis de Cervo scabini* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van der), conseiller de la ville de Bruxelles, 1486, 1511; maître G. v. d. H., échevin *illec*, 1494, 5 : parti-émanché; au fr.-q. chargé d'un lion iss. de la pointe du q. T. : un ange L. : *S' Willem . . va der Hert* (E. G., I. 356, 9, Bruxelles et Malines).

— (Gérard van der), tuteur de *Lipkin* van den Nieuwenhove (orphelin de Jean), qui tient, du château de Termonde, un fief a Denderbelle, 1430; sc. pour Jean van Beercele, feudataire à Opwijck, 1430 : trois annelets, surmontés d'un lambel (Fiefs, N°s 3397, 3932, 4161, 4191).

— *(Luenis* van der) sc. pour des feudataires dudit château, 1513 : trois annelets, surmontés d'un lambel. L. : *S Lo . . . . van den* (!) *Hert* (Fiefs, N°s 3991, 4275).

— (Jean van der), tuteur de Gilles (fils de Louis) van der Hert, qui tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1549 : même écu (Ibid., N° 4037).

Hert (Antoine van der), échevin de Bruxelles, 1521 : une croix, accompagnée au 1er canton d'un oiseau. C. : un oiseau entre un vol. L. : *S A . t . . . . va . . . . . .* (C. C. B., c. 47).

— (Antoine van der), échevin de Bruxelles, 1567 : un parti-émanché; au fr.-q. chargé d'un lion (effacé). C. : un lion iss. L. : *S Anthoni . . . . . Hert* (Bruxelles).

Hertbosche (Pierre van), procureur au Conseil de Brabant, époux de d^lle Augustine-Marie Gheijs (fille de Virgile Gheijs, *herault,* et de feu d^lle Christine Brant), qui tient, du château de Termonde, une sg^rie a Merchtem, avec lieutenant, arrière-fiefs, etc., 1615 : une fasce, accompagnée en chef d'un grelot (coquille?), accosté de deux roses, et en pointe de trois fers a cheval, rangés en fasce; au chef chargé d'un cerf élancé, accosté de deux groupes de trois arbres terrassés (Ibid., N° 4123).

Herteveld. *Steven van Hirtevelt*, h. du comte de Cleves, etc., 1406 : un cerf élancé. L. : *S Steven van H . . . evelt* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 667).

— Henri van *Hertefelt* donne un acte avec Godefroid Spee, écoutète du pays de Krieckenbeek, 1492 : un cerf grimpant *(Geld.).*

Herteken (Jean), échevin de Bruxelles, 1364, 5 : parti-émanché; la 1re pièce chargée a d. d'une croisette ancrée. L. : ✠ *S Iohis dicti Hertteken* (Bruxelles et E. G., I. 132) (Pl. 9, fig. 218).

Herten (Renier van), chevalier, et Elisabeth, sa femme, reçoivent, du duc et de la duchesse de Juliers, 18 journaux de terre, *in den hoff zo Boetshem* (Butzheim?) *gehorende, as van der borchmanschaff, die wir dan aff plagen zo dou zo Bruch,* et leur abandonnent, par contre, 36 journaux *zo Sente Margraten Herten, in unsen hoff aldae gehorende, dan aff wir . . borchman blicen solen zo Bruch.* 1369 : une fasce et une bordure engrêlée. L. : . . *R . na . . . n Her . . .* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 825).

— *(Zylman* van), cousin dudit, 1369 : même écu, la fasce chargée d'une étoile. L. : ✠ *S' Zeylman van Herten* (Ibid.) (Pl. 9, fig. 219).

Hertewijc. *Johannes dictus Hertwijc, miles,* s'engage, moyennant 24 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, *cum septem viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis decenter,* dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : écartelé; aux 1er, huit (3, 2, 3) billettes; aux 2e et 3e, plain; au chef de quartier échiqueté; au 4e, six (3, 2, 1) billettes. C. : deux pattes de cerf, pliés en angle rectangle, adossés. L. : *S' Iohannis dei Hertewic milit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 444).

Et non *Hertenyc* !

Hertewijc. *Henricus Hert[e]wijc,* échevin de Bruxelles, 1334, 5, 9, 40 : écartelé ; aux 1er et 4e, six (3, 2, 1) billettes ; aux 2e et 3e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar). L. : ✠ *Sig Henrici dci Hertewych* (Bruxelles et Abb. de Forest, Etabl. rel., c. 2497b, A. G. B.).

— *Willelmus dictus Hertewijc,* échevin *illec,* 1341, 54 : écartelé ; au 1er, huit (3, 2, 3) billettes ; aux 2e et 3e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar) ; au 4e, six (3, 2, 1) billettes. L'écu muni d'une bordure (simple). L. : ✠ *S Wilhelmi dci Hertewc* (Bruxelles)

— (Guillaume) reçoit, du Brabant, un acompte de 25 vieux ecus, sur 30 et 20 vieux écus, pour 2 chevaux, usés dans la guerre de Flandre *(die ic den maerscalc overleverde),* 1357, 23 septembre : un semé de billettes ; au fr.-q. chargé de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tige (nénuphar), surmontées d'un lambel. L. : *S Wll'mi dĉi Hertew . ic* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1401).

— *Henricus dictus Hertewijc, filius quondam domini Johannis Hertewijc, militis,* echevin de Bruxelles, 1367 : ecartelé ; aux 1er et 4e, plain, au chef de quartier échiqueté ; au 2e, huit (3, 2, 3) billettes ; au 3e, six (3, 2, 1) billettes Un lambel broch. en chef sur l'écu. C. : deux pattes de cerf, pliées, en angle rectangle, adossées. L. : *S Hen . . . . dicti Hertwïc* (Bruxelles).

— *Henricus, dictus Hertewijch, filius quondam Wilhelmi,* échevin de Bruxelles, 1371 : écartelé ; au 1er, un maillet penché et deux billettes en chef et cinq autres billettes, 2, 3 ; aux 2e et 3e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges ; au 4e, sept (3, 2, 2) billettes. L. : . . *Hen . . c . dci Hertewich* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume), fils de feu Henri, échevin de Bruxelles, 1370, 1, 9 ; jadis prisonnier a Baswiler, sous Jean de Redelgem ; i. t. : 951 mout., 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges ; au 2e, dix (3, 3, 4) billettes ; au 3e, sept (3, 2, 1, 1) billettes. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Willemi di Hertewïc* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean) sc. un acte de la duchesse de Brabant, qui le qualifie *nostre huissir escuier,* 1397 ; écartelé ; aux 1er et 4e, un semé de billettes ; aux 2e et 3e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henricus dictus Hertewijck,* échevin de Bruxelles, 1417 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion et un filet broch. ; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier échiqueté. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pieds de cerf. L. : *S Heinrec Hertewic* (Brux. et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498b A. G. B).

J'ai annoté, comme armoiries de Henri Hertewijc, receveur du duc, à Bruxelles, en 1428 : le même écu, mais sans le filet (serait-ce un oubli de ma part ?) et le même cimier que *Henricus,* 1417. L. : . *Heinric Hertewic* (B.).

Le continuateur de Gelre donne ainsi, sans nom, les armes d'un *Hertewyc :* écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent à trois feuilles de nénuphar de sable ; au 2e, de gueules à huit (3, 2, 3) billettes d'or ; au 3e, de gueules à sept (3, 2, 2 billettes d'or. C. . une tête et col de dragon d'argent, lamp. de gueules (comp. Prusse).

Hertoghe (Nicolas de), bourgeois de Bruxelles, 1322 : ecartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une croix ancree (fort endommagé) (Duss., *Jul.-Berg,* N° 264).

— *Willelmus dictus Dux,* échevin de Bruxelles, 1332 : écu cassé. C. : un haut chapeau arrondi, garni de deux huchets adossés, les pavillons en haut (Bruxelles).

— *(Godefridus dictus),* échevin de Malines, 1345 : dans le champ du sceau, un cerf élancé (Malines).

— *(Gossuinus dictus),* échevin de Bruxelles, 1345, 50 : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées en cœur d'une croisette ancrée ; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : ✠ *S' Gosen de Hertoghe* (Bruxelles).

Comp. le sceau de Nicolas, 1322. La croisette ancree est apparemment empruntee aux armes primitives de la famille. Les tours, ou portes crénelees, constituent les armes de Coudenberg, les fleurs de lis celles de Clutine (voir *Introduction,* p. 148).

— *(Willelmus dictus),* échevin *illec,* 1351, 2 : même écu, sans la croisette. C. : comme *Will. Dux,* 1332. L. : . . *Willelmi dci Dvcis* (Ibid.).

— Jean de *Hertoghe van Beke,* reçoit, du Brabant, un acompte de 100 vieux écus, sur 450 à lui dus, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, 13 octobre : une fleur de lis, p. c., cantonnée de quatre billettes. L. : ✠ *S Ian de Hertoghe va Beke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1469).

— (Henri de), jadis combattant, pour le duc de Brabant, contre Louis de Male, reçoit, du Brabant, 25 écus d'Anvers, pour ses services de guerre, 26 mars 1358 (n. st.) : une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Henric Hertoge* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1591).

— Jean *de Hertoghe van Beke* reçoit, du Brabant, 325 vieux écus, lui restant dus, sur 450, *van allen zaken, cost, scade ende verliese* (dans ladite guerre), 1358, 31 mai : une fleur de lis (complete et sans les billettes). L. : ✠ *S Ian de Hertoghe*(?!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1612).

— *(Johannes dictus Hertoghe, filius quondam Willelmi dicti),* échevin de Bruxelles, 1359, 64 : même écu que *Willelmus,* 1351, 2. L. : ✠ *Sigillvm . . . . . Dvx* (Bruxelles).

Hertoghe (*Walterus dictus*), échevin *illec*, 1361 : même écu que *Gossuinus*, 1345 (avec croisette ancrée). L. : ✠ *S' Wortere de Hertoghe* (Ibid.).

— (Gauthier de) et Gilles van Berlaer reconnaissent avoir reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, 2000 vieux écus, *die de here van Rummen ons aen hen bewijst hadde, die si hem sculdich waren van den termine van onser vrouwen daghe assumptio* 1366 ; 1367, 15 septembre : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées en cœur d'une croisette ancrée ; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *S' W..... de Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2152).

— (Gilles de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 1780 mout., 1374 : trois tours, ou portes ; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : *S'Egidi* (!) *dicti Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— *(Johannes, filius quondam Nicholay dicti de)*, échevin de Bruxelles, 1380 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion, l'épaule chargée d'un maillet ; aux 2e et 3e, cinq coquilles, rangées en croix. L. : ✠ *Si Ian de Herttoghe* (B., Brux. et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497b, A. G. R.).

— (Jean de) reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, 1386 : trois tours, ou portes crénelées ; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c., accompagnées en cœur d'un maillet penché. L. : ✠ *S' Ioanes dicti Dvx* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Otto dictus de Hertoghe*, échevin de Bruxelles, 1386, 7 : même écu, mais sans le maillet. L. : *S' Octonis dicti Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

— *(Egidius dictus de)*, échevin *illec*, 1387, 93 : même écu. L. (1387) : *S Egidi* (!) *dicti Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles, et *Afflighem)*.

— (Wenceslas de) reçoit, du Brabant, un paiement, *alse van dertech daghen dat ic lach met enen archier tot den Bossche ende tot Heelmont*, 1388 ; échevin de Bruxelles, 1395 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un sautoir broch. ; aux 2e et 3e, un lion. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux têtes de chien braque, sur des cols allongés, recourbés, adossés. S. : deux léopards lionnés. L. : *S' Wencesl dci Hertoge* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean de) (fils de feu Gossuin), échevin de Bruxelles, 1395, 6 : trois tours, ou portes crénelées ; au fr.-q. broch , chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : ✠ *S' Joanes dicti Dvx* (Bruxelles et E.-G., 152).

— *Henricus, filius quondam Willelmi dicti de Hertoge*, échevin de Bruxelles, 1402 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un sautoir broch. ; aux 2e et 3e, un lion cour. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux têtes de chien braque, aux cols allongés, recourbés, adossés. L. : *S' Henrici de Herthoghe* (Bruxelles).

Hertoghe. *Wijnand Hertogh* a reçu, du comte de Clèves, l'usufruit des dîmes et du fermage *(tijende ind pachte) uijt den molenvelde toe Craenenborgh ind sesse hollantsche morgen lands* à *Nijel* (Niel), etc., devenus vacants par la mort d'Anselme van *Keken*, chanoine à Wissel, et décl. que ses hoirs ne pourront y prétendre, 1405 : plain ; au chef chargé de trois roses. L : *S' Winant Herthoghe* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 657).

— *(Egidius de)*, échevin de Bruxelles, 1413 : même écu que Jean, 1395-6. C. : une étoile a cinq rais, entre deux cornes de taureau, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais (Ch. et doc. div., c. 1).

— *Johannes, filius quondam Egidii dicti de Hertoge*, échevin de Bruxelles, 1414, 5 : trois tours, ou portes, munies chacune, d'une tourelle crénelée ; au fr.-q. broch. chargé de trois fleurs de lis, p. c. C. : une étoile à cinq rais entre deux cornes de bœuf, chargées, chacune, d'une étoile a cinq rais. L. : *S Ian de Hertoghe* (Bruxelles).

— *Johannes dictus de Hertoge*, échevin *illec*, 1428 : même écu, mais les tours, ou portes, munies, chacune, de deux tourelles. Même C. S. : un léopard lionné et un griffon (Ibid.).

— (Jean de), chev., h. de fief du Brabant, 1437 : même écu que Jean, 1395-6. C. : une étoile a cinq rais entre deux cornes. S. : un lion et un aigle *(Heijlissem)* (Pl. 9, fig. 220).

— Jacques de *Hertoge* tient, du château de Termonde, un fief a Opwijck, 1542 ; sc pour Corneille *Scorman* (fils de Michel), feudataire à Lebbeke, 1542 : trois annelets, accompagnés en cœur d'un maillet, penché à s. S. s. : un griffon (Fiefs, Nos 4295 et 4018).

— (Pierre de) sc. pour sa femme, Marguerite Lauwereijs, fille de Daniel, et pour sa fille Catherine, qui tiennent, l'une et l'autre, dudit château, un fief a Hamme, 1549 : une hache, accompagnée en chef a s. d'une étoile et accostée en pointe des lettres P et H (Fiefs, Nos 3851, 3852) (voir **Broekhuizen**, **Gindertalen**, **Pipenpoij**).

— (Jean de), conseiller du roi de Castille, etc., et son receveur général de Flandre, 1559 : écartelé ; aux 1er et 4e, un rencontre de cerf ; aux 2e et 3e, une fasce échiquetée. C. : une ramure de cerf. L. : *..gil.....rto...* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-37).

Herthomas, voir **Oombergen**.

HERTSELAER *(Jehan de)*, échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1412, 6 : trois cygnes. L. : *S Ian van Hertse* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79, 82, 83).

Dans la quittance de 1416 il est appelé, abusivement : *van Vtselare*.

Hertzen (Jacques), échevin d'Anvers, 1539, 43 : un cœur surmonte de . . . (cour.?). C. : un cerf iss. (M. Donnet et Hôpital S.-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

Hertshals *(Willelmus dictus)*, échevin de Louvain, 1362 : trois pals; au chef plain, chargé d'un fr.-q. au rencontre de bœuf. L. : ✠ *S' Will'i H . . . shals scab'i lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *(Willelmus dictus)*, même qualité, 1378 : trois pals; au chef chargé a d. d'un rencontre de bœuf. L. : . . *Willelm Hertsals scabini lov* . . . (Ibid.).

Herus, voir **Herut**, **Parcq**.

Herut *(Jehans le)*, h. de fief du Hainaut, 1388, à Mons : trois étoiles a cinq rais et une bordure engrelée. T. : un personnage. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Seiaul Iehan le Herut* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, a Soignies) (voir **Gillard, Herus**).

HERWAERDEN, voir **Molewijc**.

Herwen (Othon van), juge d'Overbetuwe, 1392 : une croix, chargée en cœur d'un annelet *(Geld.)*.

Herwijnen. *Ghisebrecht die Boete van Herwine* a transporté a *Joncvr. Beelen, Jans mijns oems wijf van Herwine,* son douaire, consistant en une rente annuelle de 35 livres tournois, 1326 : une fasce. L. : . . . *o . . . nis de Herwin* . . (Arnhem, *Rekenk.*, Nos 335-8).

— *Adelise van Herwinen, jonefrouwe*, a transporté a dlle *Bele,* femme de Jean van *Herwinen*, a titre de douaire, la moitié de la dime de *Herwinen, tusschen water steghe ende den gherichte van Vurne* (Vuren) *ende den dike ende de merke, uijt ghenomen des papen tiende van Vurne*, 1340, *op sunte Jacobs avont :* une fasce. L. : *S Adelise ionfrouwe va Huine* (Ibid.).

— *Brustin van Herwinen*, chev., a juré au duc de Gueldre, *dat ich tot maninghen des . . . hertogen van Gelre . . . sal quyt schelden alle alsulke oirveden, als mijns lieven heren ondersaten . . . mij gedain moigen hebben*, 1386, le jour de la Sainte Marie-Madeleine : deux fasces. C. : une tete et col de chien braque. Ce blason, sous un dais, accosté de deux lions, assis, chacun, dans un édicule. L. : . . . . . *winen domini in Stavenis* (= Stavenisse) (Ibid., No 641).

Herwijnen (Jean van), fils de sire Gisbert, décl. que sire Jean d'Arkel, sgr. de Pierrepont et du pays de Malines, l'a indemnisé d'avoir été fait prisonnier, a son service, 1410, le mercredi apres la Saint-Rémi : deux fasces et un lambel, broch. sur la 1re. L. : *S' Ian van Herwinen Ghüsb'ts* (Ibid., No 748).

— (Jean van), parent de Wijnand Pannekoek, 1541; *heemraad* en Overbetuwe, 1541 : deux fasces surmontées d'un lambel. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier colleté *(Geld.)*.

— (Corneille van), échevin de *Tuijll* (Tuil), 1563, 5 : deux fasces. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier *(Geld.)* (voir **Roelofs**).

Her[e]wij[n]saert (Hustin van) (et **Herwijsant**), jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 110 mout., 1374; réclame pour le ou les enfants d'Hermite van *Lystot (Lyscot)*, tué *illec*, sous la même bannière, une i. t. de 44 mout., 1374 : une croix resarcelée, accompagnée en chef a d. d'une étoile a cinq rais. L. : ✠ *Si Hesstevns* (Chartes des ducs de Brabant).

Hese (**Hesius**), voir **Dhesius**.

Hezeacker (Gossuin van den), échevin de Bois-le-Duc, 1479, 92 : trois tierces, la 1re sommée d'un lion iss. (Malines).

HEZEHUSEN *(Slabbardus de)*, curé de *Huessen (Huissen)*, en Gueldre, 1374 : de . . . au lambel a cinq pendants. L. : . . . . . *de Hezehvse* . . (Duss., *Jul.-Berg.* No 901).

Hespen. Renier van *Hespene*, échevin de Tirlemont, 1406 : trois billettes, accompagnées en cœur d'une coquille. L. : ✠ *S Reineri de Hespen sca* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Hesse (Henri, landgrave de), 1339 : dans le champ du sceau, un casque, cimé de deux cornes de bœuf, affrontées, chacune garnie, du côté extérieur, d'un bord plat, chargé de six branches de tilleul. L. : ✠ *S' Heynr abnepotis bte Elyzabeth* (Duss., *Jul.-Berg.* No 416) (voir **Westrum**).

Hessels soen *(Willem)*, partage des terres avec l'abbé de Saint-Trond, 1373; échevin de Heusden (Brab.) 1380 : trois flanchis, surmontés d'un lambel (Abb. de Saint-Trond, c. 18, et Malines).

HESSEN (Thierry van), chev., sc. un acte de Henri van Waardhuizen, chev., 1381 : de . . . a l'écuss. plain, accompagné de trois (2, 1) grelots. L. : *S' Theod . . ici de Hess* . . . (Duss., *Clèves-Mark*, No 457) (voir **HEIJSSEN**).

— (Arnould van), chev., sc. des actes du comte de Clèves, 1406, 9; *erfhavemeister* dudit comte, 1411, 8; sc. pour Ludolf von *Graesdorpe*, 1414; sc. pour

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXIII.

Fig. 1. Jean d'Anvaing, à Mons (1561)
Fig. 2. *Jannet* Raul, à Mons (1561)
Fig 3. Ferdinand *del Noertegaette*, à Soignies (1606)
Fig. 4. Foeillyen des Péries, à Soignies (1606)

} Tous hommes de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons.

Sijbert van *Blickerswick* (!), indemnisé par ledit comte, de toutes pertes subies, par lui et son frère Henri van *Blittersweick*, à Afferden, *in der voideringen van vrienden* dudit comte, lorsque Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves et de la Mark, vint de Bourgogne *ind des nachts toe Maesheze benachtete*, 141 . : même écu. L. : *S Aernts van Hessen rudd'* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 640, 81, 99, 58, 722, 32, 72).

D'après Gelre, *Her Deric van Hessen* portait : de gueules à l'écuss. d'argent, accompagné de trois grelots du même, le 1er en bande, le 2e en barre, le 3e renversé.

HESTRU[D]T, voir **LORIOT.**

Heteren (Philippe van), chev., jure de ne rien entreprendre contre Jean, duc, et Mathilde, duchesse de Gueldre, comte et comtesse de Blois et de Zutphen, l'évêque d'Utrecht, les comtes de la Mark, de Clèves, de Berg et de Ravensberg, Waleran, sire de Born et de Sittard, sire Renaud de Brederode, sgr. de Gennep, et Gauthier, sgr. de Voorst et de Keppel, 1373 : une fasce. L. : ✠ . . . . . *pi de Heteren militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 885) (voir **Vlodorp**).

Gelre donne à *Jan van Heteren* : d'or à la fasce d'azur.

Hetzerath, voir **HUCKELSHOVEN.**

Hetterscheidt. *Heijnrec van Hertersceijden* reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, un acompte de 600 moutons, sur la somme qu'ils doivent au damoiseau de Clèves *(minen jonchere van Cleve)*, 1371 (n. st.), 9 janvier : une bande, chargée de cinq besants, ou tourteaux. L. : *S Henriei de Hetterschede* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2371).

— *Loijff, wilnere wtliche wijff was Henrichs van Hetterschede, Arnd ind Henrich van Hetterschede, gebroidere, oijr soene, Loijff ind Grietken van Hetterschede, gesusteren, oijr dochtere,* échangent, avec le comte de Clèves et de la Mark, contre une rente, leur moulin a vent, etc., *in den lande van Lijmersch* (De Lijmers), 1400; *Loijff* : parti; au 1er, un chevron; au 2^d^, un gonfanon. L. : . . . *rouwe Loif van Geldoni*. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 633).

— *Arnd* et *Henrich* ci-dessus, 1400; tous deux : une bande, chargée de cinq besants, ou tourteaux : L. de ce 1er sceau : *S Arnt van Hettersc* . . . (Ibid.).

— *Dijre van Hetersche* (!) rend au comte de Hollande foi et hommage du chef d'un fief dit *hof van Pellant, in den kerspel van Hensbeeck*, 1406 : même écu. L. : *S' Diderici de Hetterzet (Utrecht).*

D'après Gelre, *Henric van Hettersceijt*, h. de l'evêque de Cologne, portait : d'argent à la bande de sable, chargée de cinq besants d'or. Le cq. d'or. C. : une hure et col de sanglier de sable, lamp. de gueules, defendu d'argent, les oreilles, en forme de fusée, d'argent; le col terminé en volet d'argent.

Heu (Jean de), fils de Collignon de Heu, *citain* de Metz, tient, du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, la moitié de l'avouerie de la ville de *Rozeruelle* (Rozérieulles), 1463 : une bande, chargée de trois roses. C. : une couronne de feuillage. L. : *S . . . . . de Hev* (Lorr., *Bricy*, B, 590, N° 32).

HEUDERIC, voir **Weteringen.**

Heuertz (Anselme), religieux à Echternach, 1757 : d'azur à trois (2, 1) chouettes, surmontées d'une divise. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet en cire rouge) (Conseil des Finances, c. 1110).

Heuke (Guillaume), écuyer, garant pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : un lion naiss. *(Wassenaer).*

— Guillaume *Hoeyck*, caution de Henri de Ruijter et de sa femme *Bela* van Bu[e]ren, qui vendent a Bernard *Hacvoert* une terre a Andelst, 1441; G. *Heucke* et Elisabeth van *Lijenden*, sa femme, vendent une terre a Andelst, *buten Dijcks*, 1444 : même écu. C. : un lion iss. *(Geld.).*

— *Steijn*, mère dudit Guillaume, 1444 : une fasce vivrée. L. : ✠ *S' Stin Novken (Geld.)* (voir **Linden**).

Heukelum. Jean *van Hoeclem*, écuyer, sc. un acte du comte de Hollande, 1293 : deux fasces bretessées et contre-bretessées et un lambel broch. sur la 1re. L. : ✠ *S' Iohannis de Hoeclem (Holl.).*

— Thierry van *Hoculem*, échevin de Bois-le-Duc, 1362, 3 : un sautoir, chargé en cœur d'une coquille et cantonné de quatre forces de tondeur renversées. L. : ✠ *S' Theoderici de Hoecle scabi in Bvscho* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1786, etc. et Duss., *Comm. de Biesen*, N° 57).

— *Ghijsbrecht van Hoekelem* reçoit, de sire Jean de *Pollanen* (Polanen), sgr. de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 140 moutons et 33 francs, pour deux chevaux, *die ic af reet in sinen dienste in der reijsen die mijn lieve here van Brabant dede in Loreijn in den jare lxiij;* 1364, 1er février (date de l'acte) : deux fasces bretessées et contre-bretessées et un lambel broch. sur la 1re. L. : . . . . . *ebrecht uan Hoke* . . . (Chartes des ducs de Brabant N° 1870).

— Othon, sgr. de *Hokelem*, tient, du comte de Clèves, *die heerscappe van Millingen . . . toe Millingen wart, alsoc als die dat water nu scheidt, in behueff vrouwe Liesbetten, dochter wilneer heren Johans, heere van Lienden, miins echten wiifs, . . . gelike als here Johan . . . vorg . in behueff vrouwe Liesbetten, siins echten wiiffs*, la tenait du feu comte Jean, 1384 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *S . . . Ottonis dom . . . okle militis* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 478).

— *Dirk van Huekelem*, 1416 : même écu. S. : deux griffons, iss. du cadre du sceau. L. : . . . . . *van Hokelem (Holl.).*

Heukelum. *Zibertus de Hoculem*, échevin de Bois-le-Duc, 1427 : un sautoir, charge en cœur d'une coquille et cantonné de quatre fleurs de tondeur, renversées (Duss., Commanderie de Biesen, N° 57).

— Guillaume van *Huckelem*, abbé de Saint-Paul, a Utrecht, 1448 : dans le champ du sceau, un saint, sous un dais ; dans le bas, un écu a un bélier saillant (C. C. B., c. 80).

— *Walraven, weduc tot Hokolum, vrouwe tot Weerdenborgh* (Waardenburg) *ende tot Amersoijen* (Ammerzoden), 1563 : parti ; au 1er, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au 2d, trois pals de vair et au chef plain (*Geld.*).

Voici, d'après Gelre, le blason du *here van Hueelem*, h. du duc de Hollande : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules, surmontées d'un lambel d'azur. Volet et cour. d'arg. (? C. : une tête et col de bélier d'hermine, langué de gueules, accorné d'azur et cour. d'or.

— Guillaume van *Hoeculum*, et *Hoecklom, erfpachter* en Overbetuwe, sc. un acte des époux Spruijt-Beijers, 1557 ; échevin de Nimegue, 1563 : trois bandes. C. : un aigle (entier) essorant. L. : *S Willem va Hoeckelv (Geld.* et Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain (comp. les armes **Beijers**).

Qualité *raitzfrundt der stat Nimegen*, il scelle le 11 décembre 1563, le contrat de mariage de maître Guillaume van *Geuth*, avec Christine van Rossum (Abb. de Sainte Gertrude, à Louvain).

Heul (Egbert van der) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1637 : un bouc iss. d'un bois. C. : un bouc iss. entre un vol. L. : *S Egbert van der Heul* (C.).

Heule (Guillaume, sgr. de) et de *Hestrut* (Heestert), 1285 (n. st.) : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *Sygillvm Willelmi de Hevle* (Courtrai, Chap. Notre-Dame).

Voir Musseley et Moulon, *Cart. de l'anc. égl. collég. de N.-D., a Courtrai*, p. 193.

— (*Watiers* de), chev., h. du comte de Flandre, sc., a Ypres, 1312 (n. st.) : même écu. L. : *S Wavtier de Hevle chev . . . (Nam.*, N° 383).

— Roger [seigneur] de *Huele*, ecuyer, mari de Beatrice de *Masmannes*, fille de feu sire Robert, sgr. de *Masmannes* et de *Berleghem* (Berlegem) [en son vivant conseiller et chambellan du duc Philippe], decl. que, en vertu de la grace faite, par le dit, a sa femme, le bailli du Vieux-Bourg de Gand l'a exempté des droits seigneuriaux dus par suite du don accordé, par dlle Beatrice *'s Maerscalcx*, veuve de sire Philippe de *Masmannes*, sgr. de *Zomerghem* (Somergem), a sadite femme [cousine de la donatrice], pour l'avancement de son mariage, du fief « *meetsmersch* », comprenant 14 bonniers de terre et de pré a *Afsine* (ou *Assine?*), avec une pecherie ; le 3 mai 1432 : plain ; au chef chargé de trois pals, accompagnés a d. d'une coquille. C. cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

Les mots placés, ci-dessus, entre [ ] sont puisés dans les lettres patentes de Philippe le Bon, le 29 janvier 1431-32, annexées à l'acte de décharge que nous venons d'analyser et données en suite de la requête de « *nostre ame et feal chlr. conseillier et chamb. le seigneur de Lichterveld* », frère dudit Roger, sgr. de Heule.

Heule. Maitre Guillaume de *Huele*, doyen de Notre-Dame, a Courtrai, 1434 : très cassé ; on ne voit plus qu'un roc d'échiquier en chef à s. C. cassé (Ibid., N° 377).

— (Josse van), échevin de Malines, 1610, 5 : plain ; au chef chargé de trois pals. C. : on voit une partie d'un vol (Malines).

D'après Gelre, sire Florent *van d'= Huele*, h. du comte de Flandre, portait : d'or, au chef de gueules, chargé de trois pals d'argent.

Le seigneur de Huelle : *d'or, au chief de gueulle, à troes pals d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Heumen, voir **HOEMEN**.

Heurne (Jossse van) tient, du damoiseau Adrien van Rokeghem, écuyer, sgr. de Ter-Donct, un fief de la sgrie de ter Ruwen (a Berchem-lez-Audenarde), 1502 : de . . . à l'écuss. plain (fruste?), surmonté de trois merlettes. C. cassé. S. d. : un léopard lionné (Els.) (voir **Horn, Hornes**, etc.).

Le seigneur de Huerne : *d'argent, à l'escuson et au chief troes merlettes tout de sable* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Heusden. *Nobilis Johannes, dominus de Hosdene (Hoesden[ne])*, 1285, 93, 1302, 3 : une roue. L. : *S' Iohis domini de Hevsedain* (Abb. de Saint-Trond, c. 1, et *Holl.*).

Voici, d'après Gelre, les armes du *here van Huesden*, h. du « duc » de Hollande (?) : d'or à la roue de gueules. Capeline d'or. C. : une roue de gueules entre deux plumes d'or.

— *Arnoldus Johannis de Hoesden*, échevin de Zalt-Bommel, 1342 : trois merlettes ; au chef chargé de deux roues. L. : *S' Ar de Osdine scab'i in Bvl* (!) (Arnhem, *Rekenk.*, Nos 335, 338, 402, 582).

— *Polle de Heuscdem* (?), h. de fief du Hainaut, 1415 : une roue et un bâton broch. C. : un chapeau de tournoi, somme d'un membre d'aigle, la serre en haut, soutenant une roue. L. : *S Paule de Heuseden* (M. Matthieu).

— (Les échevins et jurés de la ville de) (Brab.), 1423, 1511 : diapre a la roue (Malines).

— Gérard van *Huesden, dit Becker*, échevin de Saint-Trond, 1484 : de menu vair ; au fr.-q. chargé d'une étoile a cinq rais. S. s. : un aigle (Abb. de Saint-Trond, c. 9, 10).

Heusden (Les échevins et bourgmestre de la ville de) (Brab.), 1498 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une roue (Malines).

— *Folwart van Huesden*, chanoine à Zalt-Bommel, et Robert van *Huesden*, arbitres d'un différend entre Huijgman Tengnagel et sa mère, 1501 : tous deux . une roue, accompagnée de trois mouchetures d'hermine. T. de l'écu de Robert : un ange *(Geld.)*.

— Mathieu van *Hoesden*, échevin de *Tuijll* (Tuil), 1502 : une roue *(Geld.)* (voir **Hoesden**).

Heusdens. *Robijn Huesdens, dit van de Velde*, maieur de Graesen, 1470, 5 : trois étriers (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Guillaume *Huesdeijns*, échevin de la haute justice de Verte (à Saint-Trond), 1524 : deux étriers, posés en chef. L'écu sommé d'une aigle éployée (Ordange).

— (Gilles), échevin de Gorssum, 1675 : trois losanges rangés en fasce, entre deux fasces. Cq. sans C. (Ordange) (voir **Hoesdens**).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, l'écu est d'argent, les losanges, *accolés*, sont de gueules, les fasces d'azur.

Heusch. *Symon die Hoesch*, échevin de Bois-le-Duc, 1447, 69 : une flèche, posée en bande, accompagnée au canton s. d'un annelet. L. : . . . . . *oesch scabi* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Malines) (Pl. 9, fig. 221).

— Gaspard de *Heusch*[*e*], échevin de la haute cour de Saint-Trond, 1627, 30, 37 : même écu, sans l'annelet. C. : une tête et col d'animal (Abb. de Saint-Trond, c. 2, 14, 16; Ordange).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, Heusch porte : d'or à la flèche de gueules, posée en bande.

Les barons de Heusch portent, actuellement : d'or à la flèche de gueules, posée en bande. C. : une tête de bœuf d'azur. S. : deux lévriers d'argent, portant, chacun, un collier d'or, bouclé du même, bordé de gueules. Devise : *In pharetra et sagitta*.

Cette famille a possédé les seigneuries de la Zangrye, de Gelhick, Thisnes, Rossignies, Emines, Villers-lez-Heest, etc.

Heust. Maitre Pierre *Huest*, témoin de Wijnand Pannekoeck, à son contrat de mariage avec *Hennekin* van Denissen, 1560 : coupé de . . . et de . . . , au buste barbu, cour., et au buste barbu, coiffé d'un heaume à l'antique, tous deux de profil, le 2d buste broch. en partie sur le 1er, tous deux broch. sur le coupé. L. : *S' Peter Hevst (Geld.)*.

Heuts (Guillaume), échevin de la salle d'Ypres, 1399 : un oiseau (colombe) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

Heuvel. Olivier de *Hueuele*, receveur de Roger de Vrient, dans sa sgrie a [*R?*]*eijnsacker*, 1454 : trois grappes de raisins, non pamprées, accompagnées au point du chef d'un croissant. L. : *S Olivier . . . Huevele* (Ibid., N° 284).

Heverdei, voir **Everdeij**.

Héverlé. *Johannes, miles et dominus de Haverlis*, de l'aveu de ses fils, Gossuin et Renier, vend au Saint-Esprit de Louvain une terre à Eegenhoven, contre un cens, 1235 : un sautoir. L. : . . . . . *o Have* . . . . (M. Rouffart).

— (Les échevins d'), 1334, 9, 1409, 1531 : un sautoir. L. : ✶ *S' scabinorvm de Heverlis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, c. 2, et M. Rouffart).

Quelques-uns de ces sceaux portent un contre-scel, à un écu aux mêmes armes. L. : ✶ *S' secreti* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean van), fils aîné de dame Marie van *Berlair*, dame d'Héverlé, reçoit, des souverains du Brabant, 200 moutons, dus à feu son père, 55 vieux écus dépensés *par lui-même* à Vilvorde, *doe hi* (le duc) *te Genepen ieghen sijn stede lach*, et 2400 moutons, pour sa rançon, *doen ic* (Jean) *tot Ludic op hem ghevanghen wart*, 1377, 9 mars : un sautoir. C. : une tête et col de bouc d'hermine. L. : *S . . . . anni* (!) *de Heverlis* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean, sgr. d'), chambellan héréditaire de Brabant, scelle un arbitrage de Jean, sgr. de Bouchout, burgrave de Bruxelles, et d'Amaury *Bote*, pour aplanir un différend entre lui et le couvent de Ste-Gertrude, à Louvain, 8 novembre 1385 ; un sautoir. C. : une tête et col de chèvre, iss. d'une cuve. Le cq. accosté de deux ℣. L. : *Sigillum Iohannis dni de Heuerlis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Henri, sgr. d') et d'Oplinter, chambellan héréditaire de Brabant, confirme le transport fait à Alice, dame de *Pietershem*, de *onse woeninghe, huijsinghe ende hovinghe . . . . buten der Aedeghem poirten ende bi den wijkete*, à Malines, 1387 : un sautoir et un écuss. à trois pals, broch. en cœur (Malines) (voir **Boot**).

— Henri, sgr. de *Hevrle* (et *Heverle)*, chev., conseiller du duc de Brabant, 1416 : un sautoir. C. : un vol d'hermine, chargé d'un sautoir et iss. d'une cuve. Le cq. accosté de deux lettres ʋ, ou ƀ, couronnées. L. : *S' Heinrici domini de Heverlis ⊼ de Oplint'* (Chartes des ducs de Brabant).

D'après Gelre, *her Henric van Haverlen*, h. du duc de Brabant, portait : d'or au sautoir de gueules, chargé en cœur d'un écuss. d'or à trois pals de gueules (Berlaymont). Le cq. d'or. C. : une tête et col de chèvre d'argent, languée de gueules, barbée et accornée d'or, iss. d'une cuve de contre-hermine. Sire Henri van *Heverle* relève, par suite de renonciation de sa mère, la dame d'Heverle, le village d'Oplinter (Compte St-Jean 1383-84 ; C. C. B., N° 17144, f° 163 v°).

Heverlinc. Louis *Heerlün*, jadis prisonnier à Bâsweiler; sous *Rike;* i. t. : 178 mout., 1374 : une aigle, chargée d'un écuss. à trois pals, ledit écuss. au chef plain. L. : ✠ *S' Ludovici dei Heverlinc* (Chartes des ducs de Brabant).

Hideux, voir **Hanart, Thiennes.**

Hiegaerts. Paul *Hiegaert*, échevin de Cosen (Limb.), 1604 ; Paul *Higaerts*, échevin de Gorssum, 1615 : coupé ; au 1er, une chèvre élancée ; au 2d, trois croisettes, rangées en fasce. C. : une chevre iss. (Ordange).

— (Jean), échevin de Halle (près Léau), 1670 : trois croisettes, rangées en fasce ; au chef plain. Même C. que Paul (Ordange).

Hielaert (Maitre Liévin), prêtre et chanoine de Sainte-Pharaïlde, à Gand, 1459 : une croix. T. : un ange. L. : *S* ✠ *M... Livini* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

Hiele (Jean van) se décl. vassal de François de Milde, dans sa sgrie de ter Varent, à Elversele, 1527 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile a cinq rais (Fiefs, N° 6438).

— (Jean van), fils d'Etienne, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1549 : même écu, mais l'étoile a six rais (Ibid., N° 3834).

— (Jean van), fils de Jean, tient, dudit château, un fief a Hamme, 1544 (n. st.) : meme écu (Ibid., N° 3812).

Hiene (Jean van den), juge (Gueldre), 1400 : diapré, a la fasce vivrée, surmontée a d. d'un huchet *(Geld.)*.

HIER (**Hierde**?). *Anthonius*, prêtre et curé a *Hier*, 1401 : une fasce, surmontée d'une lettre ℜ *(Geld.)*.

Hierlant (Arnould), jadis prisonnier a Basweiler, sous l'ecoutete de Maestricht ; i. t. : 20 mout., 1374 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de dix croisettes recroisetées, au pied fiché, six en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : ✶ *S' Arnoet Hyrlant* Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 222).

Mal gravé ; quelques-unes des croisettes ne sont pas recroisetées.

Hiernut, voir **Houtain, Coria.**

Hijfte (Jean van), h. du duc de Bourgogne, dans son métier de Somergem, 1428 : dans le champ du sceau, une étoile. L. : *S Ian va . yfte Ians zone* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112).

— (Gauthier van), h. de fief de la sgrie de Schipdonck, au métier de Somergem, 1464 : un oiseau, surmonté d'une étoile (Ibid., l. 109).

Hildebrant. Jean *Hildebrand*, échevin du métier d'Assenede, 1406 : trois longues flammes, rangées en fasce, et une trangle broch. L. : *S Ian ..... brand* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— (Jean), échevin dudit métier, 1409 : parti ; au 1er, une molette (rose ?), en cœur ; au chef plain ; au 2d, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar). L. : *S Ian Hildebrant* (Ibid., l. 82, 83).

Hildebrant (Josse), écoutète et semonceur au métier d'Assenede, 1437 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar). S. : une aigle (Oost-Eecloo, 1164-1299).

Hilgers, voir **Birkelyn.**

Hille (Adrien van), échevin du métier d'Axel, 1536 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais, accostée de deux roses. S. s. : un griffon. L. : ..... *va Hille* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2501, A. G. B.).

Hillebrants zoen *(Dirck)*, échevin d'Amsterdam, 1538 : un oiseau, perché sur une branche sèche, mouvant de la pointe. C. : les meubles de l'écu. L. : *S Dierick Otter* (N.-D., Anvers, fonds de *ter Saligherhaven)*.

HILLENBERGHE (Jean van), ancien combattant, sous le duc de Brabant, contre Louis de Male, reçoit, du Brabant, par lui et ses compagnons d'armes, un acompte de 192 vieux écus, 24 avril 1357 : une croix, chargée de cinq coquilles. L. : ✠ *S' Iohan de Hilberch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 991).

Hijllegheers, voir **Vercouteren.**

Hillesheim, voir **Cronenburg.**

Hillingberghe, voir **Voorst.**

Himberg, voir **HEMBERCH.**

Hincelin, voir **Planche.**

HIJNDEN *(Theodericus de)*, échevin de Bois-le-Duc, 1485 : un chien (biche) passant, la tête contournée (Malines).

Dans sa liste des échevins de Bois-le-Duc, aussi inexacte qu'incomplète, BUTKENS l'appelle, à tort, Thierry *Heim*.

Hingene. *Seghere van Hinghene* (fils de Gilles), prêtre, tient, du perron d'Alost, un fief, sis *up 't Voshol*, 1514 : un lion (Fiefs, N° 4712).

— *Zegher van Ingne*, h. de fief du château d'Alost, 1430 : un lion, l'épaule chargée d'un écuss. fruste (Ibid., N° 4887).

Hinckaert. *Henricus dictus Hein[e]cart*, échevin de Bruxelles, 1276, 85 : dans le champ du sceau, un lion, accompagné de deux roses, 1 au flanc d., 1 en pointe. L. : ✠ *Sig .... Ioh dci He .... cart* (Bruxelles).

— *Gerelmus Hein[e]cart*, échevin *illec*, 1293, 6, 7, 9, 1300, 1 : dans le champ du sceau, un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S Gereo fili Henkart* (E. G., l. 337, Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2491, A. G. B., et Brux.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXIV.

Fig. 1. Vincent du Quesne (1618)
Fig. 2. Vincent du Bois (1644)
Fig. 3. Jacques de Bracquegnies (1647)
Fig. 4. André Evrard (1647)

} Tous hommes de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons (à Soignies).

Hinckaert. *Gerelmus Heincart*, échevin *illec*, 1307, 8, 9, 13, 4 : (un écu) au lion cour. et au semé de billettes. L. : ✠ *S Gerelmi dicti Heinekart* (Bruxelles et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. R.).

— *Gerelmus dictus Heinkart*, échevin *illec*. 1349 : même écu. Cq. cour. C. : une tête imberbe, aux longs cheveux. L. : . . . . . *Heincart* (Bruxelles).

Ce prénom de *Gerelmus*, si fréquent, autrefois, à Bruxelles, a été corrompu en *Gerelinus*, par les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles*, et ce nom de *Gerelinus*, inexistant, est entré, depuis, dans un grand nombre d'ouvrages.

— *Godefridus Heijncart, dictus Nacke*, échevin *illec*, 1372 : un lion cour. (sans billettes). L. : *S Godef . . . . . rt d . . . . a . . .* (Bruxelles).

— Philippe *Hinkaert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 1177 mout., 1374 ; propre scel (!) : un lion cour. et un semé de billettes. Cq. cour. C. : une tête imberbe, aux longs cheveux flottants. L. : ✠ *S' Gerelmi Heincart* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Godefridus Heinckart, dictus Nacke*, échevin de Bruxelles, 1401, 2 : un lion cour., l'épaule chargée d'une tour, ou porte crénelée (?). L. : *S Godefridi Hnckart* (!) *dci Nake* (même sceau qu'en 1372?) (Bruxelles).

— *(Johannes dictus)*, échevin *illec*, 1467 : un lion, chargé d'un écuss. fruste, un semé de billettes et une bordure engrêlée. Cq. cour. C. cassé. T. : un h. sauv., tenant sa massue de la droite, et une d^lle (?). L. : *S Ian Hienkaert* (Ibid.).

— Guillaume *Hinckert, gerichtsman*, sc. un acte du juge d'entre Meuse et-Wahal, 1531 : écartelé ; dans chacun des quatre quartiers, un lion, et un lambel broch. sur l'écu. Cq. cour. C. : un buste de femme, la tête ornée d'un panache de onze plumes de coq. L. : *S' Willem Hinckert (Geld.)*.

Le continuateur du héraut d'armes Gelre, au XVe siècle, donne ainsi, sans nom, les armes d'un Hinckaert : de sable au lion d'argent, armé, lamp. et cour. d'or, et un semé de billettes d'argent, le lion chargé d'un écuss. de sable au lion d'or. Cq. d'or. Cour. de sable. C. : un buste imberbe, hirsute, vêtu d'hermine, terminé en volet (voir **Prusse**). *Philippus Hainkart*, héritier de son oncle Gerard, fils de feu *Johannes de Maehlinea*, relève, du duché de Brabant, un fief à Braine-l'Alleud (compte St Jean 1384 85 ; C. C. B., N° 17144, f 176 v).

Hijnnekin *(Wulfaert)* (et *Hinnekin)*, échevin roi d'Angleterre, dans sa sgrie d'Harlebeke *(van butten)*, 1552, 7 : une poule contournée (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

Hinnisdael. Robert van *Hinnensdale*, échevin de Saint-Trond, 1482 : une croix de vair ; écuss. en cœur : plain ; au chef chargé de trois merlettes (Abb. de Saint-Trond, c. 9) (Pl. 9, fig. 223).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, Hinnisdael porte : de sable, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.

Hinnisdael. *Wierick van Hijnensdael*, échevin du prévôt de Saint-Trond, à Grand-Jamine, 1527 : plain ; au chef chargé de trois merlettes (Ibid., c. 11).

— Guillaume van *Hinnesdael*, maieur de la cour censale de Gelinden, dite *Greven hoff*, appartenant à Erard van der March, évêque de Liége, 1537 : même écu. C. cassé (Ibib., c. 12).

— Guillaume van *Hinnensdael*, juge et maieur de la cour des jurés de *Stayen*, 1541 : même écu. C. fruste (Ibid., c. 13).

— Jean van *Hinnesdael (Hinnsdael, Hinnesdale)*, échevin de Saint-Trond, 1536, 8, 9 : même écu. C. : une merlette. L. : *S Ian van Hinnesdael* (Ordange et M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

— (Guillaume-Bernard de), chanoine et chantre de la cathédrale de Liége, prévôt de la collégiale de Sainte-Croix, *illec*, tient, en cette dernière qualité, du roi de France, la sgrie de Longchamps (comté de Chiny), 1681 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une merlette (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^b^) (voir **Fijes, Herck, Telders, Troostembergh**).

Hinsel, voir **WALENOYE.**

Hyon. *Jehan dit Sarazin de Hion*, h. de fief du Hainaut, 1356, à Mons : trois coquilles et un bâton broch. L. : *S' Iehan Garazin* (!) *de Hion* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

Hircelinus *(Symon), civis coloniensis*, donne quittance au comte de Berg, 1309 : type scutiforme ; une ramure de cerf. L. : ✠ *S' Simonis dci Hyrzelin* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 190).

Hyrlant, voir **Hierlant.**

HYRNEN (Jean van) (Hernen ?), sc. l'acte de Henri de Ru[ij]ter et sa femme, Marguerite, 1428 : un coupé-denté ; le 1er chargé en chef à s. d'une étoile ; le 2^d^, plain *(Geld.)* (Pl. 9, fig. 224).

Hirsch. *Johan vamme Hirtze*, chev., bourgeois de Cologne, 1345 : un fascé. C. : une tête et col de cerf. L. : *S' Iohannis de Cervo militis* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 487).

— Jean *vamme Hirtze, koirbusschof* de St Séverin et official de Cologne, 1368 : même écu. L. : ✠ *S' Iohis de Cervo* (Ibid., N° 815).

— *Diederich vam Hyrtze*, dit *van der Lantzkronen*, bourgeois de Cologne, 1518 : deux lions léopardés, rangés en pal. L. : *S' Did . . ich van Hiertz . . . . . .* (Duss., *Schrein Sanct-Gereon*, l. 12).

Hijstvelt (Arnould), h. du duc de Clèves, 1418 : de vair. L. : ✠ *S Arnot Histvel*. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

— (Jean), h. dudit duc, 1418 : de vair au lambel. L. : *Sig Iohanis Histvel*. (Ibid.).

HOBANCK (Arnould van), échevin *des hogerichts ende des eygenshoeffs der banck van Halle* (Limbourg), 1474 : une fasce et deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, broch. S. s. : un griffon assis (très mal gravé) (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— Arnould van *Hoechbanck*, échevin et alleutier dudit banc, 1471 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, et un lambel, a deux (!) pendants, broch., posé au milieu de l'écu (un banc?) (Ibid., c. 9).

HOBERGHEN (Guillaume van) figure parmi les *maysenijde manne* du duc de Brabant, 1328 : trois anilles ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. L. : ✶ *S' Willi de Hobergis* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1438).

— (Jean van), même qualité, 1328 : trois anilles ; au *chef* !) chargé de trois pals. L. : ✶ *S Iohis de Hobergis* (Ibid.).

HOBERCH, voir **Hohenberg.**

Hoboken (Gilles van), échevin d'Anvers, 1324 : une fasce échiquetée, accompagnée de . . . (fruste) en chef a d. et de deux roses, 1 en chef a s., 1 en pointe (Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies*, *capsa* 42).

— (Nicolas van), échevin *illec*, 1325, 8 : même écu, mais la fasce sommée à d. d'un lion iss. et accompagnée de deux roses, 1 en chef a s., 1 en pointe L. (1325) : ✠ *S' Clavs va . . oboken* (Ibid. et Duss., *Jul.-Berg*, N° 304) (Pl. 9, fig. 225).

— Pierre van *Hoeboken*, même qualité, 1344 : même écu, mais un dragon (entier), au lieu du lion iss. (Hôpital Ste Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Pierre van), écoutète d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée (sans rien autre chose). C. : une tête et col de lévrier colleté, iss. d'une cuve, aux armes de l'écu (Chartes des comtes de Flandre).

— (Gilles van), amman d'Anvers, jure fidélité audit comte, 1358 : même écu, brisé de trois (2, 1) coquilles. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien braque, assis (Ibid.).

— Jacques van *Hoeboken*, échevin d'Anvers, 1388, 93, 1403, 9 : une fasce échiquetée ; le bas de l'écu est cassé. C. : une hure et col de sanglier, issant d'une cuve (Hôpital Ste Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1, 2, 3, et Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies*, *capsae* (6-10).

Hodeige. Jean van *Hoddeijghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 40 mout., 1374 : un lion, chargé d'un écuss. d'hermine au sautoir. L. : ✶ *S Ioh G . . e de Hodege* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Daniel de), échevin de la haute cour du Feix, 1468 : un lion. C. : un lion iss. (Namur, *Pauvres*, 1018).

— *(Daneau* de), h. de fief du comté de Namur, 1497 : un lion. C. : deux plumes (?). L. : . . . . . *au . . . odei* . . (C. C. B., c. 108).

Hodenpijl. Thierry van *Hodenpile*, jadis prisonnier a Basweiler, sous la banniere de Brederode ; i. t. : 1408 mout., 1374 : un bande de six pieces, la 6e de d. chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Dirc van Hodenpiil* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 226).

D'après Gelre, un *Dirc van Oedenpiil*, h. du « duc » de Hainaut, portait : bandé de gueules et d'or.

— Gérard *Diricsone* (sans nom de famille), jadis prisonnier *illec*, sous Brederode ; i. t. : 72 mout., 1374 ; dit se servir de son propre scel, mais emploie celui du précédent (son pere !) (Ibid.) (voir **Brederode, Hoeve** [1363]).

HODIERE, *dit du Chasteau* (Henri de), neveu de *Myr. Gobles de Lonc[h]in*, 1380 : un fascé de six pieces et une croisette échancrée, au bras supérieur raccourci, broch. a d. sur les 2 premières pieces. L. : *S' Henri de Hodiere (Namur*, N° 762) (Pl. 9, fig. 227).

HOEBERGHEN, voir **HOBERGHEN, Hofstade.**

Hoede (Pierre van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. 692 mout., 1374 : trois couronnes de feuillage, chacune ornée de cinq roses. L. : *S Petri dei de Hoede* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van den), jadis prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 850 mout., 1374 ; propre scel : même écu, brisé d'un lambel broch. L. : *S Arnoldvs de Hoede* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van den), échevin de Malines, 1409, 14, 6, 7, 21 : même écu, le lambel non broch. C. : deux bras, tenant, ensemble, une couronne de feuillage, ornée de cinq roses. S. : deux griffons (Malines).

A. van den Eijnde reproduit, de lui, un sceau, d'après un acte de 1408, mais corrompt son nom en *van der Hoeven*.

Hoedemakere (Guillaume de), h. de fief à Bruges, ou au métier de Bruges, 1351 : un chevron, chargé d'un étai et accompagné de trois couronnes de feuillage, chacune ornée de cinq roses (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 9, fig. 228).

Hoefft van der Hoerst (Herman), chev., reçoit, du comte de Berg, un paiement par le péager de Kaiserswerth, 1365 : une fasce, surmontée de trois merlettes contournées (Duss., *Jul.-Berg*, N° 781).

Fahne, *Coeln. Geschl.*, p. 62, l'appelle, à tort, *Hoeff van der Horst*, et représente les merlettes tournées à d., tout en ne se basant que sur le sceau ci-dessus.

Hoeijck, voir **Heuke**.

Hoeijlaert. Gilles van *Haelaer*, et *Holaer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Quaderebbe; i. t. : 248 mout., 1374, 9 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) maillets penchés. L. : ✠ *S' Egidiy* (!) *de Hoelaer* (Chartes des ducs de Brabant).

Voici, d'après Gelre, les armes de *Gelis van Holaer*, Brabançon : d'argent à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) maillets penchés, le tout de gueules. C. : une tête et col de chèvre de sable, languée de gueules, barbée et accornée d'or, iss. d'une cuve d'argent.

— Godefroid van *Hoelaer (Hoelair)*, prisonnier *illec*, sous le sire de Witthem; i. t. : 223 mout., 1374 : même écu, les maillets non penchés. L. : ✠ *S' Godefridus de Holaer* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes de Hoelair*, échevin de Louvain, 1481, 9 : un sautoir engrelé; au fr.-q. chargé d'un filet en croix, cantonné de douze merlettes (rangées par 2, 1). L. : *S' Iohanis de Hoolair scab lou* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Hoekene, voir **Houkene**.

Hoechbanck, voir **Hobanck**.

Hoecke, voir **Angulo**.

M. Piot, dans son inventaire des chartes de Leau, a rendu par *van den Hoecke*, le nom de *de Angulo*, qui est la latinisation de *van Horicke* (voir à ce dernier nom).

HOECLEM, voir **Heukelum**.

HOELAER, voir **Hoeijlaert**.

Hoelbeek. Philippe van *Hoelbeke*, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur; i. t. : 238 1/3 mout., 1374 : plain; au chef chargé de deux roses. L. : *S' Philips van Hoelbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

Hoeleden. Gauthier van *Holeden*, prisonnier *illec*, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant; i. t. : 376 mout., 1374 : trois pals retraits. L. : ★ *S' Wowtre van Holede* (Ibid.).

HOEMBERGHEN, voir **Oombergen**.

HOEMBORCH (Jean van), dit *Co[i]lner*, drossard de Werden, 1417 : un chevron abaissé; au chef chargé à d. d'une étoile (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746).

HOEMEN (= Heumen) (Arnould van), chev., reçoit, du Brabant, une rente, du chef de feu sa femme, la dame d'*Amersoijen* (Ammerzoden), 1384; se dit sire d'*Amersoien*, 1386 : un échiqueté; au fr.-q. d'hermine. L. : ✠ *S' Arnoldi de Homen* (Chartes des ducs de Brabant).

HOEMEN (= Heumen) (Sire Arnould van), burgrave d'Odenkirchen, cher ami de Gérard, sgr. de la *Dicke* (Dyck), 1392; le sceau est tombé (Duss., *Clèves-Mark*, N° 549).

— (Godefroid van), écuyer, caution du duc de Gueldre et de Juliers, 1395 : un échiqueté; au fr.-q. d'hermine. Volet échiqueté. C. : une chapeau de tournoi d'hermine, retroussé de . . ., sommé d'un bouc en arrêt (Ibid., N° 580).

— Gérard van *Hoemen*, burgrave d'*Oedekerke[n]*, écuyer, decl. que, suivant les lettres patentes du duc Antoine de Brabant, du 25 février 1405-6, dont il donne un *vidimus*, il recevra 12,000 vieux écus, à titre de compensation de ses prétentions envers la duchesse de Luxembourg — relatives aux frais et pertes de feu son père, sire Arnould van *Hoemen*, chev., dans la guerre contre le duc de Gueldre — et pour rachat d'une rente de 200 vieux écus, sur Bois-le-Duc, rente qu'il tenait d'elle comme seigneur d'*Amersoijen*, et pour arrérages, 1406 (n. st.), 26 février; jure de bien garder *die borch ende slot van Rode* (Roldue), *dat mij van mynen genedigen herre den hertoge van Brabant ende van Lymborch in amtsgewise bevolen es*, et de rendre ce château au duc, ou, à son défaut, a son fils aîné Jean, ou, a défaut de celui-ci, a son frère Philippe, ou à quelque autre héritier du prince, a la première réquisition, des qu'il sera remboursé de 5000 vieux écus, de 200 couronnes de France, *mitten hantgelde daer op* (donnant lieu a des rentes de 500 écus et de 20 cour.) et de 1000 francs d'or; il renonce, ensuite, a toutes les prétentions envers la feue duchesse Jeanne, du chef de son père, feu sire Arnould van *Hoemen*, 1412, 30 juillet : écartelé; aux 1er et 4e, un échiqueté; au fr.-q. d'hermine; aux 2e et 3e, un fasce (**Odenkirchen**). L'écu suspendu au bec d'un aigle. L. : *Sig Gheryt van Hvemen* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Arnould van), chev., sgr. d'*Aelstorp* (Alsdorf), devient homme de l'archevêque de Cologne, du chef d'une rente de 140 fl. du Rhin que, moyennant 1530 fl., sire Gérard, chev., fils du sire de *Reyde* (Rheydt) lui a transportée, sur l'engagère du château d'*Oede* (Oedt), 1430 : un échiqueté; au fr.-q. fruste (Duss., *Col.*, N° 938).

— (Arnould van), burgrave d'Odenkirchen, sgr. de *Schene*, parent de *Kirsillis vamme Raitgen* (Radchen) et de *Metza* (et *Matza*), sa femme, qui partagent avec Henri van *Melich* (Milfich), sgr. de *Thusschenbroick* (Tuschenbroich), leur beau-frère et frère, et reçoivent les biens de feu leur beau-frère et oncle, Frédéric van *Matlair*, au pays de Juliers,

1450 : écartelé ; aux 1er et 4e, un échiqueté ; au fr.-q. d'hermine ; aux 2e et 3e, deux fasces (Duss., *Hauptgericht Julich*, N° 18).

HOEMEN (— Heumen) (Arnould van), burgrave d'Odenkirchen, 1498 : même écu, mais aux 2e et 3e, un fascé de 6 pièces. Cq. cour. C. : un panache de plumes d'autruche (Duss., *Col.*, N° 1223) (voir **Herlaer**).

Gelre donne *Her Arnt van Hoemen*, Gueldrois : échiqueté d'or et d'azur ; au fr.-q. d'hermine. Cq. d'or. Volet d'hermine. C. : un chapeau d'hermine, retroussé de gueules, sommé d'un béliier d'argent, accorné d'or, en arrêt.

Hoen *(Godefridus dictus)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1341 : trois demi-vols. L. : ..... *Hoen* ..... (Duss., Commanderie de Biesen, N° 49).

— *(Reynardus dictus)*, même qualité, 1341, 3 : trois poignées de crosse épiscopale, contournées. L. : ✠ *S' Renardi dcī Hen scabi aqn* (Ibid., N°s 49 et 37).

— (Nicolas), chev., écoutète de Maestricht, se porte caution pour le duc de Brabant, à Aix-la-Chapelle, le 17 novembre 1369 : un fascé (de six pièces) et un un lion cour. broch. L. : ✠ *S' dni Nicolosii Houn* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 2301).

— (Nicolas), chev., écoutète de Maestricht, se porte garant pour le duc de Brabant, à Bruxelles, le 6 août 1371 : un fascé (de huit pièces) et un lion cour. broch. L. : ✠ *S' Nicholai Hoen militis sc .. tiecten* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2404).

— *Hermannus Huijn, miles*, vassal de l'archevêque de Cologne, du chef de sa *curtis in Haeren, sita in parochia Varendale* (Voorendaal), 1371 ; sc. un acte de Gérard van Cortenbach, 1371 ; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous l'écoutète de Maestricht ; i. t. : 1162 mout., 1374 ; sc. pour pour *Henneken van Rode*, prisonnier *illec*, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. : 50 mout., 1374 ; sc. pour Arnould Clot, prisonnier, sous la bannière de Maestricht ; i. t. : 24 mout., 1374 ; reçoit, du chef de son père, N. N.(?) Hoen, tué à Basweiler, sous la même bannière, un acompte sur une i. t. de 471 mout., 1374 : un fascé (de huit pièces) et un lion (cour.?) broch. L. (1374) : *Sigilem Herm .. Hoyn* (Duss., *Col.*, N°s 912 et 911, et Chartes des ducs de Brabant).

Les actes l'appellent aussi *Hoijn* et *Hoijen*.

D'après Gelre, *Her Herman Huen*, h. de l'« evêque » de Cologne, portait : fascé d'argent et de gueules (8 pièces), au lion de sable, cour. du même, broch. Volet d'argent. Cour. d'or. C. : un lion de sable, lamp. de gueules, cour. d'or (!), issant.

— (Jean), prisonnier *illec*, sous Louis de Namur ; i. t. : 249 l 3 mout., 1374 : trois coqs. C. : une tête de coq, au col allongé. L. : *S' Iohannis Hoen* (Chartes des ducs de Brabant).

Hoen *(Claes) van den Brouke*, chev., prête serment, en qualité de drossard et de bailli *(amptman)* du pays de Millen et promet de rendre, au duc de Brabant, le château de Millen, à la première réquisition, 1407 (date de l'acte) *den anderen na iairsdach* : un fascé (ou trois fasces?) et un lion cour., broch. Cq. cour. C. : un lion cour. iss. L. : *S' Cloes Hoen milit* .. (Ibid.).

— *(Claux)*, chev., sc. un acte de son parent Guillaume, sgr. d'Argenteau, 1410 : un lion. Cq. cour. C. : une tête et col de lion cour. L. : *S Cloes Hoen he* ..... (Ibid.).

Ce sceau est tellement petit que le graveur n'y a pas pu indiquer le fasce.

— (Arnould), tenancier de la cour censale de Meer, à Brusthem, 1605 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces et un lion broch. ; aux 2e et 3e, trois fasces (!). C. cassé (Ordange).

— Michel-Thiebault, baron de Han-sur-Lesse (il signe : *le Baron de Hoen von Cartyls de Han*), décl. tenir, du roi de France, la sgrie de Han, mouvant du comté de Laroche, 1681 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois coquilles ; au 2e, neuf (3, 3, 3) losanges ; au 3e, un lion. Sur le tout, un écuss. à la croix. L'écu sommé d'une cour. à 7 perles et accosté de deux palmes, passées en sautoir (cachet en cire brun et or) (C. C. B., 45713b) (voir **Hoensbroeck**, **Marbais**).

Wernher de Bongardt, sgr. de *Wynantzrode* (Wynantsraede), etc., atteste, le 15 mars 1597, au chapitre de Nivelles, que dlle Catherine Hoen de *Hoensbroeck* est fille de messire Ulric de *Hoensbroeck*, sgr. de *Hoensbroeck*, et de Catherine Spies[s], fille de messire Daniel Spies, sgr. de *Sweynhem* (Schweinheim), et de Catherine *Huyn*[e] *d'Anstenrode* (Amstenrade) ; lequel Daniel Spies était fils de messire François, sgr de *Sweynhem*, et d'Elisabeth de Goer, que Catherine *Huyne* était fille de messire Jean *Huyn*[e] *d'Anstenrode* et de Catherine de Miller, et que ladite dlle Catherine Hoen de *Hoensbroeck* est *vray noble de tous costez sans aulcune bastardize ou bourgeoisie* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

Hoens, voir **Cannart**.

Hoensbroeck (F.-A., marquis de), tient, du Brabant, en vertu de la donation de la duchesse Jeanne, à Herman Hoen, du 26 oct. 1388, par succession ininterrompue, la moitié du château appelé, jadis, *Ingenebroeck* et, actuellement, *Hoensbroeck*, au pays de Fauquemont, avec haute, moyenne et basse justice ; acte daté du château de *Hillenraedt*, près de Ruremonde, 1754 : fascé d'argent et de gueules ; au lion cour., à la queue fourchée, broch. L'écu sommé d'une cour. à cinq fleurons. S. : deux lions regardants (Av. et dén., N° 7806) (voir **Hoen**).

Hoerke, voir **Horicke**.

Hoesden, alias van den Velde *(Roebien)*, échevin de Graesen, 1457 : trois étriers. L. : *S Robini Hoesden* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

Hoeve[n], Hove[n], etc. Jean van den *Hove*, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 169 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c., et un bâton broch. L. : ✠ *Sigil Ian van Hove* (Ibid.).

— Gossuin van den *Hove*, chev., prisonnier *illec*, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant; i. t. : 722 mout., 1374 : un lion cour. et une bordure engrelée. L. : ✠ *S Goessin va den Hove rid* (Ibid.).

— André van den *Hove*, prisonnier *illec*, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 36 mout., 1374 : une croix échancrée, accompagnée au 1er canton d'une etoile. L. : *An... van den Hoyfe* (Ibid.) (Pl. 9, fig. 229).

— Thomas van den *Hove* prisonnier *illec*, sous ledit burgrave; i. t. : 72 mout., 1374 : même écu, mais un besant, ou tourteau, au lieu de l'étoile. L. : ✶ *S Mos vann Hove* (Ibid.).

Comp. le sceau d'un autre Thomas, de 1439, 40, ci-dessous.

— Renier van den *Hove*, mari de Marguerite Pauwels, veuve de Jean Tsergosens, tué à Bâsweiler, sous Jean de Redelgem; i. t. : 20 mout., 1374 : une fasce, surmontée à s. de deux maillets penchés; au fr.-canton chargé d'un sautoir. L. : ✠ *S Reynaert va de Hove* (Ibid.) (Pl. 9, fig. 230).

Sur la planche, l'écu de ce sceau est attribué, à tort, à Francon van den Hove.

— Francon van den *Hove*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 206 mout., 1374, 5 : trois pals retraits, chacun chargé de trois coquilles. L. : ✕ *S Franke van Hove* (Ibid.) (Comp. les armes de **Surpele**, **Sorpele**, sur le sceau de la fin du XIIIe siecle).

— Wijnric van den *Hove*, prisonnier *illec*, sous le sire de Witthem; i. t. 150 mout., 1374, 85 (n. st.); 2 sceaux, 1374 : trois (2, 1) mouchetures d'hermine, en pointe, surmontées d'une lambel et une bordure (simple). L. : ✠ *S Venrich va de Hoven;* 1385 : d'hermine au lambel (sans bordure). L. : ✠ *S' Venrich va de Hoven* (Ibid.).

— Werner, *Isebrant* et *Reyner in Ghoen have*, frères, cautions d'Hedvige, veuve de Jean *Baeke* (Bake), chev., 1374; le sceau de *Reyner* est tombé. Werner : une fasce frettée. L. : ✠ *S' Werneri Ingenhove. Isebrant :* même écu. L. : .. *Isbrant In . enhave* (Duss., *Werden*, N° 147).

— Werner *In gon hove*, écuyer, sc. parmi les *consanguinei et amici dilecti* de Frédéric, sgr. de Moers, qui décl. tenir, d'Adolphe, comte de Clèves, le château et la ville de Moers et les juridictions de ses villes, à l'exception des villes de *Boitbergh* (Budberg) et de *Crevelt*, 1375; non cité nommément, il scelle un acte dudit comte de Moers, vendant à Jacques *ingoen Haeve, enen beschedenen manne : onse tuee haeve tho Buedberghe*, 1375 : même écu. L. : *S Werneri In . ggon Have* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 421, et Duss., *Orange-Moers*, N° 40).

Dans le corps de l'acte, le nom de Werner *Ingenhare* n'est pas cité, mais, sur la queue de parchemin à laquelle il a appendu son sceau, on lit : *Wer Haue.*

Hoeve[n], Hove[n], etc. *Reinerus de Hoeven*, échevin de Léau, 1377 : trois macles; au chef chargé de trois pals; écuss. en cœur, à trois piles (?) *(Léau*, N° 56).

L'inventaire imprimé blasonne, abusivement : « à l'écu, chargé de trois losanges et au chef de trois pals, un petit écu brochant sur le tout ».

— Jean van *Hoven* reçoit, du Brabant, pour un cheval perdu, *doen ... die hertoge ... lestwerven van Tricht quam, doen hi dair gelegen hadde in den crige, tusschen hem ende die van Ludic*, 1379 (n. st.) : deux bourdons (?), garnis aux extrémités inférieures d'une boule, passés en sautoir, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S' Iohan van Hoyven* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 231).

— *Clais uten Hove*, h. du château de Gand, 1392, 4 : trois jumelles et un lambel broch. sur la 1re. T. : un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés, iss. de l'encadrement du sceau (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

— Gilles van der *Hoeven*, échevin de Malines, 1401, 2, 3, 6, 9, 10, 1, 3, 4, 7 : trois lévriers élancés; au fr.-q. broch. chargé de trois têtes imberbes. L. : *S . . . . s van der Hoeven* (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— Pierre *Houve, maistre charpentier et canonnier du chastel de Lescluse* (Flandre Zéland.), 1405 : trois fers à cheval. L. : . . . . . *r* [*de*] *H* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

— Georges *de le Hove*, échevin de Furnes, 1405 : une poule, surmontée d'un lambel. L. : *S Ioris van . . . Ho . . .* (Ibid., l. 89-90).

— Jean *uten Hove*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1413, 4, 6; *mourmaistre* et commis à la recette générale de Flandre et d'Artois, 1416 : écartelé; aux 1er et 4e, trois jumelles; aux 2e et 3e, trois lions. Sur le tout : un écuss. à la fasce. C. : un poisson d'hermine, recourbé, engoulant le cq. Le cq. accosté des lettres m et ŋ. L. : *S Iohis ex Curia* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13-14, 35-37, 55-6, 222, etc.).

— Arnould *Hove*, échevin de Louvain, 1417 : un sautoir engrelé, accompagné en chef d'un maillet penché *(Afflighem)*.

— *Arndt ten Haeve*, h. du duc de Clèves, 1418 : un lion et une bande échiquetée, de trois tires, broch.

L. : *Sigill Aernt ten Hove* (Duss., *Clèves-Mark.* N° 756).

Hoeve[n], **Hove[n]**, etc. *Johan ten Hoeve*, h. dudit duc, 1418 : même écu. L. : *S I . . . . ten Have* (Ibid.).

— Corneille van den *Houve*, échevin en la paroisse de *Houveghem* (Auweghem), 1423 : un oiseau. L. : *S Cornelus van den Hovre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

— *Jehan de le Houve*, échevin d'Opwijck, 1427 : une fasce, chargée de deux roses et surmontée de trois merlettes. L. : *S Ian va der H . . . e* (Ibid., l. 70, 71).

— Henri van der *Houve*, mari de Marguerite *'s Paermentiers*, qui tient, du château de Termonde, un fief a Opwijck, 1430 : une fasce, chargée de deux étoiles et surmontée de trois merlettes (Fiefs, N° 4172).

— Francon van den *Hoeve*, 1432 : un lion et un lambel broch. C. : une tête et col de cygne. L. : *S' Vrancke va den Hove* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean *Vutenhove*, bailli d'*Oudenaerde* (Audenarde), 1436 : seize feuilles de tilleul, les tiges en haut (4, 5, 4, 3 (!), accompagnées d'un petit croissant, posé en chef a d. au-dessus des deux premières. C. : deux jambes humaines, vêtues de hauts-de-chausses et de poulaines, les pieds en haut. L. : *S Ian vten Houe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— Thomas van den *Hove*, receveur du prévôt de Papingloo, sc. une quittance relative à une rente sur l'espier de Bruges, 1436 : trois croissants, accompagnés d'une étoile en cœur et de cinq billettes, 2 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. C. : un pot cylindrique, sans anse, muni de son couvercle, entre un vol. S. : deux lions. L. : . . . . . *den Hove* (Ibid., l. 377).

— Le même, scellant des quittances analogues, 1439, 40 : trois croissants, accompagnés de huit billettes, rangées en orle ; écuss., en cœur plain ; ledit écuss. au fr.-q. chargé d'une croix engrêlée. Mêmes C. et S. qu'en 1436. L. : *S Maes van den Hove* (Ibid., l. 42, 378).

Comp. les sceaux d'André et de Thomas van den Hove, de 1374, ci-dessus.

— Jean van den *Hove*, h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg des Furnes, 1452 : une oie, cantonnée de quatre étoiles. T. : un ange assis. L. : *S Ian van . . n Hove* (Ibid., l. 95, 96).

— *Rijcquaert Utenhove*, l'un des tuteurs d'Antoine, fils d'Antoine *de le Banc*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1459 : trois jumelles et un lambel, broch. sur la 1re. C. : un poisson recourbé, engoulant le cq. S. : deux léopards lionnés (Ibid., l. 379).

Hoeve[n], **Hove[n]**, etc. *Petrus van der Hoeven*, échevin de Louvain, 1461, 74, 82, 5, 90 : cinq losanges, rangés en fasce (non accolés), surmontés a d. d'un coq. L. : *S Peteri van der Hoeuen scabini lov̄* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Jaspar van der Houven*, clerc, étudiant a l'université de Paris, chapelain héréditaire *(ervachtich capellan)* de la chapellenie de Notre-Dame, en l'église de Deijnze, 1474 : un chevron, accompagné de trois tours ; a la bordure dentée. Un filet broch. sur l'écu. T. : un ange. L. : *S Iaspari . . . . . uen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 402).

— *Arnoldus van den Hove*, échevin de Louvain, 1478, 92 : trois fleurs de lis (complètes), accompagnées en cœur d'une hure de sanglier. L. *S Arnoldi vande Houe scabini lou̇* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Lijsbette, Sijmoens dochtere van der Banc, weduwe van wijlen mer Joos uitten Hove, ruddere*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : parti ; au 1er, trois jumelles ; au 2d, trois têtes de coq (**Banck**). T. : un ange. L. : . . . . . *van der Banc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— Guillaume van den *Hove*, tenancier de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1485 : écartelé ; aux 1er et 4e, un fascé de six pièces, ou trois fasces, aux 2e et 3e, trois peignes (tulipes renversées ?). S. s. : un griffon. L. : . . . . . *Hove* (fort endommagé) (Bruxelles).

— *Antonius vuten Hove, alias Zedelere*, 1495 ; *Anthonius Zedelere*, 1497, 1506, 7, 10 ; *Anthonius uten Hove, dictus Zedelere*, 1510 : un sautoir échiqueté ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : *S Anth̄i vte Hove al̄s Zedele' scabi lou̇* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Willem Inghen hoyve*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : une tête et col de bouc, mouvant de la pointe. C. : une tête et col de bouc. L. : . . . . . *Inghen Hoive scab* . . . . . (Duss., Commanderie de Biesen, N° 61).

— Jean van *Hove*, échevin d'Anvers, 1497, 1504 : une fasce bretessée et contre-bretessée. C. : un vol, chargé d'une bande (!) bretessée et contre-bretessée (M. Schuermans et Hôpital S.-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

— Nicolas *uten Hove*, conseiller au conseil de Flandre, tient, du château de Gand, un fief *illec*, 1502 : trois jumelles. C. : un poisson recourbé, engoulant le cq. C. : deux lions (Fiefs, N° 2707).

— *Johannes van der Hoeven*, échevin de Louvain, 1506, 8, 9 (n. st.), 10, 21 : cinq fusées (!), rangées en fasce (non accolées), accompagnées au point du

chef d'une tête de bélier, posée de face. L. : *S Iohis vander Hoeuen scabini louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Hoeve[n], Hove[n], etc. Jean van *Hove*, échevin d'Aerschot, 1512 ; dit sceller de son propre sceau : une rose, surmontée de trois pals retraits, chargés, chacun, de trois coquilles. L. : *S Fracisce (!) de Creri (!) sc aers* (Ibid.).

— *Jaspar Im Hove*, bourgeois de Cologne, 1518 : trois fasces, accompagnées en chef à d. d'une étoile. C. : une étoile entre deux cornes de bœuf. L. : *Iaspar Im Hoff* (Duss., *Schrein Sanct-Gereon*, l. 12).

— Nicolas *Uutenhove*, chev., président du conseil de Flandre, 1521 : trois jumelles et un lambel broch. sur la 1re. C. : un poisson recourbé, engoulant le cq. S. : deux lions (Duss., *Clèves-Mark*, N° 679).

— *De vroeme Joncher Andrijes van den Hoeve* sc. pour les échevins de Simpelveld, 1544 : une croix engrêlée (un peu fruste). L. : *S A . . . . . va Ho . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— François *de le Hove*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1552 : une bande de cinq losanges et un semé de billettes. C. : deux demi-jambes humaines, les pieds en haut (Mons, Abb. de Ghislenghien, N° 5804) (Pl. 9, fig. 232).

— Josse van der *Hoeven*, échevin de Malines, 1593, 1606, 7, 8, 11 ; chevalier, 1625, 8 : trois croissants ; au fr.-q. brochant chargé d'une croix pattée, alésée, et d'une bordure componée. C. : la croix pattée entre un vol (Malines).

— Maître Pierre van der *Hoeven*, h. de fief de Catherine Trijsens, femme d'Abraham van Eijcke, dans la sgrie d'Aa, a Lembecq, 1597 : un corbeau essorant, accompagné de huit billettes en orle. L. : ✠ *S Petri van der Hoevina (Hoev in A ?)* (Greffes scabinaux, *Hal*).

— Nicolas *de le Hove*, h. de fief du Hainaut, à Braine-le-Comte, 1612 : une bande de six losanges, accompagnée de dix billettes, posées en bande et rangés en 4 bandes. C. : deux demi-jambes humaines, les pieds en haut. L. : *S Nicolas de le Hove* (M. Hanon de Louvet).

Par l'acte de 1612 (4 avril), Catherine Laurin, veuve de Pierre Huet, et son fils Vincent H., à Soignies, déel. avoir cédé une terre à Nicolas Hasnon, celibataire, à Braine-le-Comte, pour la mère de celui-ci, dlle Barbe du Lesloy.

— Pascal van *Hove*, échevin de Malines, 1607, 8, 12, 7, 8, 20 : une marque de marchand (Malines) (Fig. XXVII).

— Jean van der *Hoeven*, échevin *illec*, 1641 : même écu que Josse (1593), mais le fr.-q. sans bordure. Même C. que ledit Josse (Malines).

Hoeve[n], Hove[n], etc. Jean van *Hove*, h. de fief du Hainaut, 1641, a Ath : une bande, accostée de deux etoiles, et une bordure (simple). S. : un aigle. L. : . . . . . *van Hove* (M. Hulin, a Gand).

— Mathieu van den *Hove*, archevêque de Malines, 1652 : type ogival ; sous un dais, l'archevêque, debout, ayant a ses pieds, a s., la partie sup. d'un porteur de cierge (?) ; au bas : un écu a trois feuilles de laurier, 2 posées en chevron renversé, la 3e en pal broch., les tiges liées L. : ✠ *S d Matthiae van den Hove archie mechl* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Banck, Boussu, Fierens, Friemersheim** *(passim)*, **Harscheidt, Have, Haven, Hoede, Hoije, Horn, Curialis, Linden** [1374], **Rivieren**).

L'armorial ms. de St-Trond renseigne deux blasons van den Hove, A, d'azur a trois fleurs de lis d'argent, au fr.-q. d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or, B, d'argent à la guivre de gueules, cour. d'or.

D'après Gelre, un *Her Jan van den Hoeven*, h. du comte de Flandre, portait : de sable plain ; au chef d'argent, chargé d'une fleur de lis de gueules, iss. du champ.

Hoevel (Henri van den), écuyer, caution pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : une aigle éployee. L. : *S Heinric van d Hovel (Wassenaer)*.

— (Jacques van den), échevin de Bois-le-Duc, 1474 : trois moutons a piloter ; au fr.-q. broch., chargé de trois besants, ou tourteaux (Malines).

— (Ivain van den), mari de *Bele*, auparavant veuve de Bertrand Jaussoen, laquelle tient, du Brabant, un fief a Druinen, 1496 (n. st.) : trois huchets ; au chef charge d'un lion léopardé (Av. et dén., N° 2556) (voir **Galen, Heuvel**).

HOEVELDE. Segher van *Hovelde*, h. du comte de Flandre, sc. un acte du bailli d'Alost, 1365 : trois bâtons ondés, noueux. L. : ✠ *S Sigeri de Hoevelde (Affighem)*.

HOEVORST (Arnould van), échevin d'Anvers, 1366 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. III).

Hoff, voir **Hoeve.**

Hoffschmidt. Arnould de *Hofsmit*, écuyer, sgr. de Mohimont, Lesse, Sechery et Resteigne, remet au roi de France le dénombrement de ses dites sgries, sises au comté de Chimy, 1682 : coupé ; au 1er, de gueules au héron essorant, tenant au bec un annelet ; au 2d, trois pals de gueules. C. : un héron essorant, iss., tenant au bec un annelet (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

La famille d'Hoffschmidt obtint reconnaissance de noblesse, en Belgique, en 1816, et fit partie du corps equestre des provinces de Namur et de Luxembourg.

D'après le blasonnement officiel de ses armes, l'oiseau

Fig. 1

Fig. 2.

Pl. LXV.

Fig. 1. Pierre de Luxembourg, comte de Conversano et de Brienne, sgr. d'Enghien, chev. (1425).

Fig. 2. Sceau cancellé de Pierre-Albert de Launay, roi d'armes de Brabant (XVIIe siècle).

du 1er serait une autruche essorante, *au naturel*, l'annelet est d'or. Le champ du 2d est d'argent. S. deux lions d'or.

Hofman (Guillaume) sc. pour André van der Biest, qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1513 : trois roses (Fiefs, N° 4268).

Hofstade[n], -stat, -stede, etc. *Gerardus de Hofstaden*, échevin de Malines, 1310 : une fasce (plaine, non frettée). L. : ✠ *S' Gerardi de Ho . . tade'* (Abbaye de Nazareth).

Her Gerit van Hofstaden, Brabançon portait, d'après Gelre : d argent à la fasce de gueules.

— *Thomas de Domistadio, villicus Sancte Marie de Tielt* (Thielt-Notre-Dame), 1313 (n. st.) : trois roses. L. : . . . . . *ma . . an de . . ofsta . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Franco dictus de Hofstad*, échevin de Louvain, 1315 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch.; plain, diapré. L. : . . *Fracoi . . . . ofsta . . . . . .* (Ibid.).

— Jean van der *Hoffstede*, h. du comte de Flandre, 1331 : un chevron, chargé de trois aigles et accompagné de neuf croisettes, trois (2, 1) dans chacun des coins supérieurs, trois (1, 2) en pointe (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 9, fig. 233) (voir **Bloc, Sompeke**).

— *Johannes* (1) *dictus Craije van der Hofstat, miles*, reçoit un paiement du Brabant, 1338; *marescalcus exercitus* du duc Jean III, reçoit, du chef de la guerre anglo-française, une indemnité, pour lui-même et *Walterus dictus de Quaderbrugghen, miles*, qu'il appelle : *noster socius et coadjutor*, 1338 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une corneille. C. : une corneille entre deux cornes de bœuf. L. : ✠ *S' Cracie van d'Hofstat milit'* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 406 et 464) (2).

(1) Et non *Wilhelmus*, ainsi que l'appelle, à tort, M. Alph. Wauters, dans : *La Formation d'une Armée brabançonne du duc Jean III*, erreur qui s'est repercutee dans sa *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés relatifs à l'histoire de Belgique*.
Voir notre *Introduction*, p. 40-41.

(2) D'après Gelre, *Her Craije van der Hofstat*, Brabançon, portait : d'argent à la croix de sable, accompagnée au 1er canton d'une merlette(?) du même. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, chargé d'une corneille (?) de sable et garni de deux cornes de bœuf d'argent.

— *Johannes de Hofstaden, miles*, échevin de Malines, 1348, 51, 2, 6, 7, 8 : une fasce frettée; au fr.-q. chargé d'une aigle (Malines).

— Jean van *Hofstade*, bourgeois de Malines, 1356 : même écu (Chartes des comtes de Flandre).

— *Arnoldus de Hoffstaden*, échevin *illec*, 1361, 6, 9 : une fasce frettée, l'interstice en cœur chargé d'un besant, ou tourteau (Malines).

Hofstade[n], -stat, -stede, etc. Francon van *Hofstade*, jadis prisonnier a Basweiler, sous *Rike*; i. t. : 87 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'un écuss. a la fasce, surmontée d'une étoile a cinq rais. L. : *S' Franco va Hofstat* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 234).

— Henri van *Hofstade*, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 357 mout., 1374 : une fasce frettée. L. : *S' Henrici dicti de Hofstaden* (Ibid.).

— Pierre et *Rommout* van *Hofstaden*, frères, hommes de Guillaume van *Hofstaden* (fils de feu Henri), leur parent *(neve)*, *als heere van den leene van den tolle van Mechelen*, déc. que Gilles van *Hofstaden* (fils de feu Gilles), leur parent *(neve)*, a vendu a Jean van den Dale, fils de Jean, les droits qu'il avait hérités de dlle *Aleit* van *Hoeberghen*, sa tante, et de Gérard van *Hofstaden*, son oncle, sur ledit *tol* de Malines, 1384 : une fasce frettée et une bordure (simple). L. : *S . gi . . . . . ofsta . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— Etienne van *Hofsteden* (et *Hostaden*), chev., sc. des actes de Sibert van *Kriekenbeick*, 1379, et de Jean van Wijnhorst, 1391; tient en fief, de l'archevêque de Cologne, des prairies entre *dem Rossebroiche ind Hofstaden, up der Arffen, im ampte van Letbergh*; acte donné à Zons, dans la demeure du déclarant, *under Sent Peters Turne*, 1396 : coupé; au 1er, un lion rampant, à la queue fourchée, posé à d.; au 2d, plain. C. : un léopard assis, entre deux cornes de bœuf (Duss., *Col.*, Nos 1209 1/2, 1142, 1192).

A cet acte assiste *Aleyd, juncfrauwe* (religieuse) *zo Dutkirchen*.

Her Steven van Hoechsteten, h. de l'« evêque » de Cologne, portait, d'après Gelre : d'argent, au chef de gueules, chargé à d. d'un lion rampant d'or. Capeline : d'argent, au chef de gueules. C. : un lion léopardé d'or, assis entre deux cornes de bœuf de gueules.

— François *de le Hofstede*, dit *le Cupre*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1402, 17 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais et accompagnée au point du chef d'un croissant. C. : un buste barbu, accorné (de Mouse). S. : deux léopards lionnés accroupis. L. : *Fracoi . . . . . dit Cup* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55-56, 65-66, 80-1, 88).

— Guillaume van *Hofstaden*, échevin de Malines, 1409; h. de la sgrie de Malines, 1410 : une fasce frettée. Cq. cour. C. : un vol (?). T. : deux sirenes. L. : *S' Willelmi de Hofstaeden* (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— *Gerardus de Hofstaden*, échevin *illec*, 1418, 20, 1, 5, 6, 8-30 : une fasce frettée, surmontée d'un lambel. Cq. cour. C. : un vol (?). S. : deux ours. L. : *S Gerardi de Hofstaden* (Abb. de Saint-Trond, c. 13, et Malines).

A. VAN DEN ELSIDE (produit, de Gerard de H., un prétendu sceau, de 1428, sans lambel, ni timbre, ni supports.

Hofstade[n], -stat, -stede, etc. Jean van der *Hofstad, spikermeester* du duc de Brabant, 1422 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'un écusson : plain, au chef plain. Un filet broch. sur l'écu. C. : une fleur de lis, p. c., entre deux cornes de bœuf. L. : *S Iohes ua der Hofstad* (Mons, Domaines de *Hal*, I) (Pl. 9, fig. 235).

— Jean van *Hofstede* sc. pour un feudataire du château de Termonde, a St Gilles, 1430 : parti ; au 1er, une clef ; au 2e, deux étoiles a cinq rais, rangées en pal (Fiefs, Nos 1376, 1378).

— Jean van *Hofstaden*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1440 : une marque de marchand, accompagnée à d. de deux besants, ou tourteaux, 1 en chef, 1 au flanc. L. : . . . *an van Hofstaden (Zwijveke)* (Fig. XXVIII).

— *Jehan de Hoffstadt*, h. de fief de Mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, dans sa cour de Tubize, 1460 : trois losanges couchés, accolés en pal, touchant tous les bords de l'écu. T. : un ange. L. : . . *Ian van der Hofsta*. (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

— *Corneille van Hofsta* (?), fils de Jacques, tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief a Ursel, 1557 : un chevron, accompagné de trois trefles (Fiefs, N° 10899).

Hog[he], voir **Hoog**.

Hoghebaerts, voir **Knibbe**.

Hoghenberghe. Philippe van *Hooghenberghe, alloyer* de Braine-l'Alleud, 1607 : trois roches, iss. de la pointe, chacune sommée d'une chouette. C. cassé (Notre-Dame, Anvers, papiers de la fam. Theijs).

— (Henri van), h. de fief, ou échevin forain, *illec*, 1623, 30 ; sc. pour un h. de fief de Braine-l'Alleud, 1634 : même écu. C. : une chouette entre un vol. L. : *S Hendrik van Hoog . . . berghe* (Ibid. et Abb. de Wauthier-Braine, N° 4009).

Hogendorp (Daniel van), échevin de Rotterdam, 1634 : écartelé ; au 1er, une roue de moulin ; au 2e, une fasce bretessé et contre-bretessée, accompagnée en chef de quatre coquilles (abeilles?) et en pointe de trois etoiles, rangées en fasce ; au 3e, un croissant versé (fer a cheval?) ; au 4e, un oiseau. C. : une roue de moulin entre un vol. L. : *S Daniel van Hogen dorp* (U.).

— (Henri van), échevin *illec*, 1650 : une roue de moulin. Meme C. que Daniel. L. : *S Henrick van Hogendorp* (U.).

Hoghenhuijs (Arnould van den) echevin *in Akeren* (Eeckeren) *onder 't heerscap van Ruijmpst*, 1387 : trois flanchis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

Hoghenhuys. Jean *Hoghenhuijs* (sans particule), échevin d'Aerschot, 1512 : une marque de marchand, formée de deux tiges passées en sautoir, munies, chacune, a l'extrémité supérieure d'un crochet. L. : *S Ian vā Hoghehuys scabi aerc* (?) (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Hoghenweghe (Jacques van den) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1430 : un chevron, chargé d'une coquille et accompagné de trois gerbes. L. : *S . . . o . vade . . g . . weghe* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 378).

HOGHEWYTS, voir **Nicholas**.

HOGGELBACH *(Egidius de), armiger*, reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.) : une croix engrêlée ; au fr.-q. d'hermine (Chartes de Brabant, N° 1797) (voir **HUCKELBACH**).

Hognoul (Eustache *Franchomme de)*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 673 mont., 1374 : de vair au lambel, chacun des trois pendants chargé de trois annelets. L. : ✱ *S' Ystase li Frans Hons* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **MANY**).

L'acte, qui ne lui donne pas son prenom, dénature le nom en : *Franchons van Holtgen*. Voir HEMRICOURT, édition SALBRAY, p. 250, 290, etc. Un « *Istasse Franc homme de Hollengnoul Chevalier . . . prist les armes de part sa mere, assavoir les armes d'Awans c'estoit d'argent et dazure, a un labeal a chink pendans d'or* » (p. 290).

Hohenberg. Conrard, sire de *Hohemberg*, reçoit une rente de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1321 : un lion cour. et un lambel broch. en chef. L. : *Secr' . . domin' de Hohēb'c (Luxembourg*, c. I, l. V).

— *Hannes van Hoberch*, chev., reçoit, du duc de Brabant, 600 vieux écus, pour ses services (dans la guerre de Flandre), 1357, 10 avril : dans le champ du sceau, un eq. cimé d'un écran rond, chargé d'un poisson, posé en fasce. L. : ✠ *S' Hans von Hohenberc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 972).

Son sceau est employé par *Adamant van Starkenberch*, qui reçoit, du duc de Brabant, 100 vieux ecus, pour ses services dans la même guerre), 1357 (Ibid., N° 975).

— Arnould, comte de *Hoenberch*, sire *zu der Veltz* (La Rochette), parent *(nere)* d'Herman van *Castel*, sire d'*Uppelbourne*, feudataire du Luxembourg, 1381 : un lion cour. C. : un lion cour. iss. L. : *S Arnulphi comitis de Hoenb . . . (Luxembourg*, c. III, l. X, N° 20).

Hohenfeld. Ferdinand-Joseph-Willibald, baron de *Hohenfeldt*, sgr. d'*Arstersheim* et d'*Ulmecq*, trésorier du Saint-Empire Romain, conseiller intime de Son Altesse Electorale de Trèves, donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative a l'ascen-

dance de dlle Marie-Antoinette-Eléonore-Elisabeth, comtesse de *Waltbott a Bassenheim*, Coblence, le 14 juillet 1767 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux cors de chasse, posés en pal, adossés, les embouchures en haut ; aux 2e et 3e, d'azur à une fasce d'argent, chargée de . . . (une rose ?). Deux casques couronnés. C. C. : 1° les cors de chasse du 1er quartier ; 2° un vol, à la fasce, chargée d'une rose. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte en fer blanc) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.) (voir **Cloth**, **Waldbott**).

Hohenstein. *Gatherus de Hoenstein, armiger,* h. de l'archevêque de Cologne, lui promet de le servir, *in armis et equis*, contre Robert, comte de Nassau, Philippe d'Isenburg, sgr. de Grentzau, Everard, son fils, Henri d'Isenburg, chev., et leurs alliés, ainsi que dans une guerre éventuelle contre Andernach, et d'aider aussi les officiers et amis de l'église de Cologne, *in castro meo Gryfenstein* (Greifenstein), contre lesdits, 1386 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Gather* (!) *de Hohenst'* (Duss., *Col.*, N° 874).

Hohnstein, voir **Reuschenberg.**

Höhscheid. Jean van *Hescheyde* et Arnould, son fils, procréé avec feu *Janfonin* van *Elvervelde*, conviennent avec le frère de celle-ci, Jean v. E., et sa femme, *Nese*, que ledit Arnould recevra, du chef de sa défunte mère, *alse van der heyrschap zu Elvervelde* (Elberfeld), certaine somme et des revenus, 1352 ; Jean : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'une merlette. L. : *S' Iohis' Hayscheit* (sic !). Arnould : même écu. L. : ✠ *S' Arnoldi de Heneseyde* (sic !) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 554).

LACOMBLET, *Urkundenbuch*, donne : *Janfonyn.*

— *Arnd Hesscheyd*, écuyer, caution de sire Jean d'Elverfeld, 1366 : même écu ; un peu fruste en chef (merlette ?). L. : ✠ *S' Arnoldi de He . sseyd* (Ibid., N° 786) (voir **Elverfeld**).

Hoije (Maître Jean), tuteur de *Hannekin* et *Soerkine*, enfants de Pierre van den *Zomple*, et son co-tuteur, Pierre van den Hovene, promettent de tenir certain engagement quant à la prise en location, envers l'église Saint-Bavon, d'une maison *in de Wannerstrate*, à Gand, 1361 : un oiseau (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

— (Henri van) (!), tenanciers des héritiers d'Arnould van *Zelche*, dans leur cour censale à *Wilre* (Wilderen), 1475 : une fasce de trois (!) fusées, surmontée d'une merlette (Abb. de Saint-Trond, 10).

Hoijersz *(Hoijer)*, échevin de Rotterdam, 1626 : un buste de more, arraché aux épaules. C. : le buste de l'écu entre un vol. L. : *S Hoyer Hoyers* (V.).

Hoilch, voir **LUTZINCK.**

Hoineberch (Jean), échevin de Ratingen, 1397 : un ours rampant. L. : *S Iohan . . . . . onc . . . . .* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 89).

Hoir, voir **SELENCHY.**

Hoc (Corneille *le)*, h. de la Salle d'Ypres, 1452, 3 : trois (2, 1) trefles. C. : . . . . S. : . . . . L'écu seul subsiste et ce fragment de la légende : *S C . . . . . Hoc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Corneille *le)*, même qualité, 1463 : une croix, cantonnée de quatre trèfles. S. s. : un griffon accroupi. L. : . *Corn . . . s . . . . .* (Ibid., l. 194).

HOKELEM, voir **Heukelum.**

HOKERCKEN, voir **SINT-AELBRECHT.**

Hochhertz (Josse-Frédéric), apothicaire à Luxembourg, 1747 : un cœur, percé de deux flèches, en sautoir, les pointes en bas, et, en pointe, un mont arrondi. C. : un vol (cachet en cire rouge) (Conseil privé, c. 236 ; A. G. B.).

Hochkirchen. *Mathias de Hoynkirchen*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1350, 7, 8, 70 : une croix engrêlée ; au fr.-q. chargé d'une église. L. : ✠ *S Mathie de Hok . rke schabini* (Duss., Commanderie de Biesen, N°s 37, 60, 70).

HOCSTOTEN, voir **Oem.**

Hol, voir **GROENENDAEL.**

Hole (Gérard *der), Burgmann* des frères de Schleiden, sgrs. de Junkerath, 1344 : de . . . à trois écussons plains et au lambel à cinq pendants broch. *(Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 13) (Pl. 9, fig. 236).

— (François van den), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 1251 1/2 mout., 1374 : trois aigles et un lambel à cinq pendants broch. L'écu suspendu au bec d'un aigle, émergeant derrière l'écu. S. : deux léopards lionnés assis. L. : *S Fran- . . sci de Hole* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **LEFVINICH**).

HOLEZEYE (Jean van), jadis prisonnier *illec*, sous le sire d'Oupeye ; i. t : 72 mout., 1374 : de vair au huchet en cœur ; au fr.-q. chargé d'une bordure échancrée et d'une croix broch. (!). L. : ✠ *S' Iohan de Holezes* (Chartes des ducs de Brabant).

HOLINGHE, voir **Monnechove.**

Hollain, voir p. 135, 136.

Alexandre-Benoit de Hollain, fils de Marie-Léonard-Joseph, sgr. de Beaulieu, de Saint-Genois, etc., obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, 15 octobre 1857.

Voici ses armes : d'argent, au chevron de sable, chargé de trois losanges d'or et accompagné de trois tourteaux de sable, chargés, chacun, d'une étoile d'or. C. : un more issant, tortillé d'argent, portant de la main droite une massue d'or, armée d'argent.

Hollande (Guillaume, comte de), de Zélande, comte et sgr. de Frise, 1319, 37 : écartelé; dans chaque quartier un lion. L'écu posé sur une aigle (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis).

Hollanders (Barthélemy), échevin de Léau, 1662 : un semé de croisettes. L. : ✠ *S Bartolomeus Hollanders (Heijlissem).*

Hollant (Renier) (et **Holland**), receveur du quartier de Bruxelles, qualifié, par le duc et la duchesse de Brabant, *onsen getruwen knape*, 1372; sc. pour Jean van *Lovene*, jadis prisonnier à Basweiler (i. t. : 27 mout.), dans la maisnie du duc de Brabant, 1374; sc. avec Jean de Jodoigne, 1374; receveur du duché de Brabant, 1378, 80, 1; sc. pour Léonard van *Oesthoven*, jadis prisonnier à Basweiler, 1378 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) oiseaux; au fr.-q. broch. chargé d'un lion et d'une cotice broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol aux armes de l'ecu. L. : *S' Reyneri Hollant* (Chartes des ducs de Brabant et *Léau*. N° 58) (Pl. 9, fig. 237).

Un des sceaux de 1371 est sans cq. ni C. L'inventaire imprimé des chartes de Leau décrit ainsi les armes timbrées : « écu à trois merlettes, deux et une, et suspendu à un heaume (?). »

— (Jean), chev., reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 5000 francs (guerre de Gueldre), 1396 et 139[8] : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, cerclée. L. : *S her Iohan Hollant* (Chartes des ducs de Brabant).

Sur la 2de quittance, le millésime n'est pas complété. Comme elle a trait au 4e sixième, elle se place en 1398, ainsi que nous l'apprennent les quittances d'autres combattants du duc de Brabant dans la guerre de Gueldre.

Hollants, voir **Vitseroel.**

Höllen. Nicolas van der *Hellen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Sponheim; i. t. : 1638 mout., 1374 : un griffon, l'épaule chargée d'un petit chevron, et accosté de deux roses à six feuilles. L. : ✠ *S' Nico de Inferno sc[a?]bi tri* (?) (Ibid.) (voir **Hellen**).

Hollenfeltz. Jean, sgr. d'*Olevelz*, chev., sc. un acte de Jean, roi de Bohême, etc., comte de Luxembourg; 1324 : dans le champ du sceau, un fermail en losange. L. : *S' Dni Iohis . . . . e Hoilvels (Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 73).

— Simon van *Holvels*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 211 mout., 1374 : un fermail en losange, accompagné en chef à d. d'un annelet. L. : *S Simoen van Hoelvel . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Hollogne (Baudouin de), échevin de Liége, 1321 (n. st.) : de . . . à douze burelles et à trois lions cour., broch. (C. de B.).

Hollogne (Jean le Pollain de), écuyer, échevin *illec*, 1417-38; deux sceaux : A, écartelé; aux 1er et 4e, un burelé et un lion broch.; au 2e et 3e, un lion. C. cassé. L. : . . *Ioh le Pole* . . . . . ; B, un burelé et trois lions broch. C. cassé. L. : . . *Ioh le Pol . . . esqs de Lie . .* (C. de B.).

— (Baudouin le Polain de), échevin *illec*, vers 1450 : un burelé et trois lions broch. C. : une tête et col de loup. L. : *S Balduwin* . . . . . (C. de B.) (voir **Polen, Waroux**).

HOLZ (Holsz), voir **Berck.**

Holzapfel. Jean *Hoiltzappel van Baisenheim* (Bassenheim?) sc., à *Castelberch* (Kasselburg), un acte de Gérard van Blankenheim, sgr. de *Castelberch*, 1367 : une bande ondée-entée. C. : un oiseau entre deux cornes de bœuf (Duss., *Jul.-Berg*, N° 798).

Holsbeek. Henri van *Holsbeke*, reçoit, du Brabant, des acomptes sur une créance de 17 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre), 1393, 6, 6, 8 : plain; au chef chargé de trois pals, surchargés, chacun, d'un maillet penché. L. : *Sigill' Heinrici de Holsbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

Holzbüttgen. *Here Johan van Houtbudich*, chev., scelle un acte du sire de Friemersheim, 1366 : un échiqueté. L. : *S Iohis de . . . . podich* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29).

— Jean van *Hoiltzbutghen* déclare s'être arrangé, avec l'archevêque de Cologne, du chef de sa gestion des bailliages et château de *Ude* (Oedt) et de Kemper, sauf pour 2550 fl. dont il avait payé une partie à Adolphe de la Mark, comte de Clèves, parent *(neve)* dudit prélat; il est nommé bailli d'*Ude* (Oedt), 1373 : un échiqueté. L. : *S Dni Iohis de Holcbodich* (Duss., *Col.*, N° 938) (voir **Neersen**).

Holset. *Wilhelmus de Holseit, miles*, sc., avec *Henricus de Huckelbach*, un acte de *Lambertus de Strithane* (Strijthagen) et de *Wenemarus de Retersbeke* qui, en entrant au service militaire de la ville de Cologne, renoncent à réclamer, de celle-ci, une indemnité de tout préjudice de ce chef; 15 avril 1290 : une croix engrêlée. L. : ✠ *S' Willelmi Scavend . . . ze milit* (Ville de Cologne, N° 555) (voir **Scavedries**; comp. les armes de **HUCKELBACH**).

— *Moes van Holsit, der aude, de do vure ghenumpt is Willem, Moes* (Thomas), son fils et son hoir légitime, et Simon van den *Brughe, des vorghenumden Moes bruder son*, renoncent à tous les biens de l'Ordre Teutonique, situés à *Voels* (Vals), qui ont appartenu à Simon et à Michel, son frère, tous deux petits-fils de Simon van der *Juncheyt*, 1325, *in Sent Marcs ovende* : une croix engrêlée et un bâton

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXVI.

Fig. 1. Sceau des échevins de Rethij (XIVe siècle).
Fig. 2. Sceau des échevins de Berlaer (1re moitié du XVIIe siècle).
Fig. 3. Sceau des échevins de Berlaer (aux armes de Croy et d'Oignies) (milieu du XVIIIe siècle) (1).
Fig. 4. Sceau des échevins de Berlaer (aux armes de Merode et d'Oignies) (fin du XVIIIe siècle).

(1) Et non pas du milieu du XVIIe siècle, comme il est dit, par suite d'une faute d'impression, à la p. 240 du tome 1er.

broch. L. : *S Thome de Holz . t* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 37).

Cette déclaration est faite devant les échevins du duc de Limbourg, à *Voels* (Vals).

Holset. Thomas van *Holsit,* chev., drossard de Rolduc, 1370, 1 : une croix engrêlée. L. : *S her Mois van Holseit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2404, etc).

— Thomas van *Holsit,* chev., reçoit des paiements du burgrave de Dalhem et du receveur de Limbourg, 1374, 8, 84 : même écu. L. : ✶ *S' Her Mais van Holsyt Ritter* (Chartes des ducs de Brabant).

Sire Thomas de *Holsit*, héritier de « *Juliena seu Yolente de Tonchy* », fille de feu sire Henri, relève une rente d'avoine (compte S' Jean 1380-81, C. C. B., N° 17144, f° 118). Voir aussi *Bull de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liege*, 1895.

— Macaire van *Holsate,* jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Witthem ; i. t. : 45 mout., 1374 : même écu, brisé d'un lambel et d'un bâton en barre, broch. sur le tout. L. : *Keris won Holsot* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 228).

— Marcelle van *Holzete,* échevin de Saint-Trond, 1499 : un filet, accompagné de six merlettes, rangées en orle (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Marcelle van *Holzete,* échevin *illec,* 1505, 7, 8 : une bande, chargée en chef d'un écuss., à la croix engrêlée, et accompagnée de cinq merlettes, 3 à s., 2 à d., rangées en orle (Ibid. et Ordange) (Pl. 9, fig. 239).

Holzheim. Wynant van *Holtzhem,* bailli de l'archevêque de Cologne, *zu der Hart* (Haardt), 1392 : une croix de onze besants, ou tourteaux. C. : un vol. L. : *S Winant va Hoyltzheym* (Duss., *Col.*, N° 851).

— *Heitghin van Houltzheim* sc. un acte de *Pauyn van Heimberg,* bailli de Rheinbach, 1395 : une croix de dix besants, ou tourteaux. L. : *S' Heitgin van Hoilsheim* (Ibid., N° 1183) (Pl. 9, fig. 240).

Holstein. *Elzabe van Holtstien,* abbesse du couvent séculier d'Elten, 1385 : une feuille d'ortie *(Geld.)* (voir **Lembeck, Schinnen, Stael**).

Voici les armes que GELRE donne dans l'éloge du comte *Geraert van Holsteinne* : de gueules à la feuille d'ortie d'argent. Capeline de gueules, ceinte d'un bourrelet du même, auquel sont attachés, horizontalement, deux ecrans, en forme de poire, recouverts d'yeux de plumes de paon ; ledit bourrelet renfermant sept bannières de gueules (?) les 4 dernières contournées. Il les blasonne ainsi : *als siin bannier ist ontwonden | die is van keel ind dair op gesat | van zilver eyn wit netelen blat | zo is siin scilt siin wapenclelt | eyn rondeel op siin helm steit | dair siin mit consten in ghesteken | dat dair ie wael voir wair spreken | van sinen wapene (?) zueuen vanen | ....* Plus loin, répétant les armes du comte *van Holstein,* GELRE lui attribue, avec le même écu, une capeline de gueules ; couronne d'or ; C. : deux cornes de bœuf d'or.

Holzweiler (Les échevins de), 1340, 1 : un lion (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 431, 435).

Holte (Godefroid et Henri van) vendent à Adolphe, comte de Clèves, *den hof to Berlo* (Baerl, Barlo ?), *Egelkokshoven to Lütken-Berlo end Wilkenshove to Lütken-Berlo,* etc., 1370 : tous deux : deux fasces bretessées et contre-bretessées (Duss., *Clèves-Mark*, N° 395) (voir **Horn**).

Holtei. *Theodericus de Holtloye,* témoin a un acte d'*Engelbertus de Horst,* 1319 : trois broyes. L. : ✠ *S Th* ..... (Duss., *Jul.-Berg*, N° 237 1/2).

— Gossuin *Holthei,* caution pour Englebert, comte de la Mark, 1389 : même écu. L. : ✠ *S' Goswini dicti Holteye* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 525).

Holthuizen. Arnould van *Holthuesen,* drossard de *Huessen* (Huissen), h. du duc de Clèves, 1418 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. L. : *S Arnt van Hollthuse* (Duss., *Clèves-Mark,* N°s 746, 756) (voir **Keeken**).

Holtorf. Jean van *Holtorp* sc. un acte de Gérard van Widdendorf, 1417 : une fasce, surmontée a s. d'un aigle essorant. L. : ✠ *Sigillvm Iohan Holtdorp* (Ibid., N° 749).

HOMBORCH, voir **Forstbach.**

Homburg, voir **Sayn.**

Homoet. Henri, sgr. de *Homuet,* chev., juge en Overbetuwe, 1356 : une fasce entée (Duss., *Bedbur.* N° 36) (comp. les armes **Groesbeek, Lawick,** etc.).

— Henri van *Hoemoet,* juge en Overbetuwe, 1365 : même écu, brisé d'un lambel broch. (Ibid., N° 49). (Pl. 10, fig. 241).

GELRE donne à *Ja* (?) *va Homoet*, Gueldrois : de gueules à la fasce entée d'argent. C. : une tête et col de dragon d'or, lampassé de gueules, le col muni d'une crête d'or, garnie de cinq grelots du même.

— *Johan van Hoemoet, zoen to Hoemoet, to Wissche ende ten Dorenweerdt* (Doorwerth), sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : parti ; au 1er, deux lions léopardés, rangés en pal (**Wisch**) ; au 2d, une fasce entée. Cq. couronné. C. : un ours issant. L. : *Sigillum Iohanis de Homoet* (Arnhem, *Rekenkamer)* (voir **Neersen**).

Hompesch (Renier van), abbé de Hornbach, scelle un acte des époux van *Ruysschenberg*, qui l'appellent *unssen lieven oemen ind swager,* 1448 : dans le champ du sceau rond, sous un dais, l'abbé debout, la partie inférieure couverte d'un écu parti ; au 1er, un sautoir engrêlé ; au 2d, une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : *Secret' Reineri abbatis monastery i Hornbacho* (Duss., Saint-Pantaléon, N° 332).

Hompesch. Henri van *Humpesch*, sgr. de *Wickrade* (Wickrath), maréchal du pays de Berg, chev., 1493 : un sautoir engrêlé. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux grèves. L. : *S Heynrich uan H. mpesch ritter* (Duss., *Orange-Moers*, Nos 98-100).

Hon (Jehan de), h. du comte de Namur, 1379 : trois oiseaux, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais. Un homme sauvage agenouillé tient l'écu sur l'épaule gauche (*Namur*, Nos 1128-9).

L'inventaire imprime l'appelle abusivement : *de Huy*.

— (Jehan de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1466 : trois oiseaux. C. : on voit une partie d'un vol (Mons, Sainte-Waudru, Q, l. Quévy, 41-50).

Hond. *Gilles li Kiens de Testerep*, chev., scelle, comme seigneur, un acte relatif à la vente, par son cousin, *Thumas li Kien*[*s*], d'un fief tenu de lui, à savoir la dime de Westende, 1270, en mai : un chien, passant à senestre. L. : . . . . . *e-rep* (M. Morel de Boucle-Saint-Denis).

Dans un acte de 1316, on voit *Riquard die Hond* et dlle Marie, sa femme, aliener une dime à Westende en faveur de sire Guillaume van *Lutherke* (Uytkerke), chev. (Ibid.).

— *(Johannes dictus)*, échevin de Malines, 1343 : trois chiens braques assis (Malines).

— *Segèr de Hont van Heghem* (Eeghem), 1346 : trois chiens élancés (Chartes des comtes de Flandres).

L'inventaire imprimé donne, à tort, *de Hout*.

— Nicolas de *Hond*, écoutète de Guillaume van Stavele, burgrave de Furnes, *in 't oost Ypre ambacht van der vierscare ter Haselt*, 1390 : un chevron, accompagné en pointe d'un lévrier élancé. L. : *S Clais* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

— *Soyer le Hont*, bailli de Blankenberghe et d'Ostende, 1397 : un chien braque passant. T. : un ange. L. : *S* . . . . . *Hont* (Ibid., l. 38).

— *Pietre le Hond*, échevin de Nieuport, 1403 : un chien braque élancé. T. : une dlle. S. : deux léopards lionnés. L. : *Sigillu* . . . . . *ond* (Ibid., l. 189).

— *Jehan le Chien*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1403, 7; homme de fief du comte de Flandre, au pays de Waes, 1407 (il signe, en 1403 : *J. de Hond*) : deux lions affrontés. C. : une tête et col de more. S. du eq. : deux lions. L. : *Sigillum Ian d* . . . *nt* (Ibid., l. 13-14, 78-79, 177).

— *Nycholaus den Hont, dictus van Batenborch*, échevin de Bruxelles, 1412 : écartelé; aux 1er et 4e, un chien assis; aux 2e et 3e, une bande de cinq losanges. Sur le tout, un écusson à la bande ondée. L. : *S Nicholai di* . . *de Hont* (Bruxelles).

— *Jehan le Chien, fil Gille*, receveur de l'abbé de Saint-Pierre, près Gand, pour le pays de Waes, 1422, 4, 6; receveur dudit abbé pour L'Ecluse, 1426, 8, 31, 2 : un chien braque passant. T. : un ange. L. : *S Ian de Hont f Gillis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238-9).

Hond. Jean *Dhond*, échevin d'Ypres, 1425, 7 : trois chiens braques passants. S. s. : un aigle (Ibid., l. 191 et 417).

— Simon *de Hont* reçoit, pour sa femme, Marie Robosch, une rente sur la sgrie de Crunjbeke, 1426, 9, 30 : d'hermine à trois rocs d'échiquier, accompagnés en cœur d'un croissant. L. : *S Symon de Hont* (Ibid., l. 65-66).

— Félix *den Hont* scelle, pour un tiers, une quittance relative à une rente sur *l'espier* d'Alost, 1428 : même écu, sans le croissant. L. : *Felix de Hont* (Ibid., l. 371).

— Pierre *de Hond*, bourgeois de Bruges, 1443; époux de Catherine, fille de Simon van der *Banc*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1446 : trois chiens élancés. T. s. : une dlle. L. : *S Pieter de Hont f Iacobs* (Ibid., l. 43 et 378).

— Jacques *de Hont*, échevin de Hulst (Flandre zél.), 1454 : un lion en chef à senestre et un lévrier élancé en pointe; au franc-quartier chargé d'une étoile. T. : un ange. L. : *S* . . . . . *de Hont* (Ibid., l. 235).

— Jean *Dhont*, fils de Pierre, reçoit une rente sur *l'espier* de Bruges, 1452, 6, 60, 65 (n. st.) : trois chiens élancés. L. : *S*r *Ian de Hont f Pieters* (Ibid., l. 378-9).

— Barthélemy de *Hont*, receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, près Gand, reçoit une rente sur le pays de Waes, 1469 : un lévrier élancé, surmonté d'une étoile. L. : *S Peter de* . . . . (Ibid., l. 240).

— Jean de *Hondt* reçoit une rente sur *l'espier* de Bruges, 1473 : trois chiens élancés, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. T. s. : une dlle. L. : . . . . . *nt f Pieters* (Ibid., l. 240).

— *Jan de Hond*, *filius Jans de Grossier*, bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'*espier illec*, 1484, 5, 8 : trois lévriers passants. L. : . *Ian de* . . . . *f Ian* . . . . . (Ibid., l. 380).

— Antoine de *Hont*, échevin de Bruxelles, 1492 : écartelé; aux 1er et 4e, trois tours, ou portes crénelées; aux 2e et 3e, trois cônes. C. : une tour, ou porte de l'écu entre un vol. L. : . . . . . *de Hont* (Bruxelles et *Afflighem*).

— Michel de *Hondt*, homme de fief à la châtellenie de Courtrai, 1508 : une herse sarrasine, formée de deux tiges horizontales et de trois tiges verticales. L. : *S Michiel de Hont* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 59, 60).

Hond. Gilles de *Hondt*, fils de Guillaume, tient, du comte de Flandre, un fief a Saint-Nicolas (Waes), 1315 : un écureuil, accompagné en chef a dextre d'une étoile a cinq rais. C. : un écureuil issant (Fiefs, N° 7029).

— Barthélemy de *Hont*, échevin de Peteghem, 1522 : un chien, passant a senestre (*Deinze*, c. K.).

— Josse de *Hont*, bailli et semonceur, a Denterghem, pour damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et sa femme, Marguerite van der Zijpen, dame de Denterghem, 1523 : un chien élancé, la tête contournée, accompagné de trois (2, 1) trefles (Ibid., c. L.).

— Georges de *Hondt*, bailli de la cour féodale de la baronnie de Nevele, 1616 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de . . . (cassée). C. : un chien issant (?). L. : . *Ioori* . . . . *o* . . . (M. Hulin, a Gand) (voir **BATENBORCH, Braderic, Braem, Smet, Zwinemersch**).

Une famille *Dhont*, anoblie en Belgique, en 1817, respectivement en 1860, porte : de gueules au levrier sautillant d'argent, colleté d'or. C. : le levrier de l'écu, issant.

Elle descend de Jean-Bernard Dhont, frère puîné de Jean-Charles, seigneur de Bouchaute, qui fut anobli et créé chevalier le 19 aout 1760.

Le chef de la branche aînée, Hippolyte-Jean-Philippe-Desire Dhont, obtint, le 12 novembre 1817, concession de noblesse et du titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture masculine. Il avait été créé comte romain.

Hondelange. Jean van *Hoddelenghe*, chev., jadis prisonnier a Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 200 moutons, 1374 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une tête de lévrier, posée de face. L. : ✠ *S le . . . de Hondelenge* (Chartes des ducs de Brabant).

Hondeloese. *(Gherem de)*, échevin de Bruxelles, 1369, 70 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion couronné et un semé de billettes ; aux 2e et 3e, un échiqueté. [illegible]

Les actes l'appellent aussi : *Hondeloese* et *Leeuwloese*.

Hondier (**Houdier** ?), voir **MARCHIN**.

HONDSBORCH, voir **DUVEN, Malle.**

Hondschoote (Gauthier de), chev., 1275 : d'hermine a la bande (non chargée). L. : ✠ *S' Wavtier de Hondeshote cevalier* (Arch. Nat., a Paris).

— Jeanne, dame de *Hontscote*, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère de 238 livres de gros tournois, sur le tonlieu de Damme, 1384 : dans le champ du sceau rond, dame debout, tenant deux écus ; A, d'hermine à la bande, chargée de trois coquilles ; B, cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280).

D'après Gelre, le sire de *Hondschoote*, en Flandre, portant : d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or.

Honscote, *ville à présent* (XVIe siècle) *sans clôture, nonobstant priuelege comme les autres en la conte de Flandres : d'ermynes, a la bende de gueulle, a troes coquilles d'or* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contee de Flandres*).

Le seigneur de Honscote : *d'ermynes à la bende de gueulle, sarge de troes coquilles d'or, et erye . I urnes* (Ibid.)

L'armorial du XIVe s., publié par Doult Darcq, blasonne ainsi l'écu du sire de *Haudecoete* (sic) : *d'ermine a une bende de gueules endentee* (sans rien de plus).

Höngen, voir **Roysch.**

Hongher *(Claus die)*, aussi *Hongher*, tout court, *Ongher* et *de Hongher*, reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services et des chevaux perdus, dans la guerre de Flandre, 1357 ; plusieurs reçus qu'il dit sceller de son propre sceau. Trois sceaux différents ; A, dans le champ du sceau, une foi. L. : *S' Yle Venite*. B, dans le champ du sceau, un casque couronné, cimé d'une tête et col d'aigle entre quatre plumes. Le cq. accoste de deux lettres S. L. : *S frīs Stephani d' Zendinio* (frīs = *fratris*) : C, dans le champ du sceau, un homme sauvage, tenant sa massue de la main gauche, la tête ornée d'une longue plume. L. : ✠ *Sigillū Niclavs Ongher* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Hungres**).

Le troisième de ces sceaux est appendu à un acte du 2 aout 1357 (Ibid., N° 1323).

Hongrea, voir **Jehain.**

Honijn *(Perchevael)*, échevin d'Ypres, 1466 : un chevron, accompagné de trois étoiles (et non de coquilles). L. : . . . . . *Hon* . . (La partie supérieure du sceau est cassée) (C. C. B., Acquits de Lille) (voir **Hoonin**).

Honnef. *Lambertus de Hun[n]ephe, miles*, constitue a Guillaume, comte de Berg, pour 60 mares, une rente de 6 mares, *in mansu uno, apud villam dictam Lynde* (Linden, *situ*, 1299 ; il reçoit, à titre [illegible]

— (Les échevins de), 1374 : un échiqueté et un lambel (a 4 pendants ?) brochant (**Löwenburg**). A dextre de l'écu un saint. L. : *S' comvne* (!) *scabinatvs in Hvnphe* (Duss., *Col.*, N° 962).

Honnecourt (Waleran de), fils de feu noble homme *mgr. Renart de Honcourt*, chev., tient, du comte de Namur, un fief a Floreffe, 1338 : un lion couronné, a la queue fourchée, et un semé de billettes. L. : *S' Walran de . . . . . v . .* (*Namur*, N° 591).

L'inventaire imprimé donne *Honcourt*.

Honnecourt. Guy de *Houcourt*, chev., et ses varlets : Jean Dammiseel, Guillaume van *Philistãs* (*Philiscãs* ?) et Gilles de Mersenere *(onsen ghesijnden)*, tous jadis prisonniers a Basweiler, sous la bannière de *Honcourt* ; i. t. : 2513 1/3 moutons, 1374 : un lion, a la queue fourchée, et un semé de billettes; écusson en cœur fascé (?). Cq. couronné. C. : deux têtes et cols de cygne, accostés. S. : deux hommes sauvages, sans massues, issant de l'encadrement rond du champ du sceau. L. : ✠ *S' Guy de Hovcourt* (!) *chr* (Chartes des ducs de Brabant).

Baudouin de *Honcourt* répond de ce sceau. Note au dos de l'acte.

— Sire Renaud de *Honcourt*, chev., prisonnier *illec* sous Clutinc, bailli du Brabant wallon; i. t. : 457 1/3 moutons, 1374 : un lion couronné (queue simple) et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : une tête et col de cygne (!). L. : *S Renavt de Hocor sig'eur de Beriamo* (Chartes des ducs de Brabant).

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par DOUET DARCQ, donne à *Mgr. Lodier de Hocourt* : *d'argent à un lion de gueules rampant bilette de gueules.*

Hönnepel. *Rotgerus de Honepel, dictus de Empel, armiger*, cousin de Roger van Heeckeren et de sa femme, Odile, 1364 : une fasce, surmontée a dextre d'une merlette (Duss., *Col.*, N° 858).

D'après GELRE, *Honeppel* porte : d'azur à la fasce d'argent, surmontée à dextre d'une merlette d'or.

— *Here Arnd van Hoonp*[*he*?]*l*, chevalier, scelle un acte du sire de Friemersheim; sur la queue de parchemin, son nom est orthographié : *Hoonpul*, 1366 : un lion couronné, accompagné d'un semé de « clochettes » de vair. L. : . . . . *o . . i de H* . . . . . (Duss., *Orange-Moers*, N° 29) (voir **Alpen**).

— *Luijss van Honapel ind van der Empel*, écuyer, scelle un acte d'Arnould van Alpem, sgr. de *Honapel*, 1388; *Lutze van Honpel ende van der Empel* et Catherine, sa femme, transportent a Arnould van Leps, au profit du comte de Clèves, *dat guet toe Wervelt ende dat guet ter Oesterwijc*, 1394; il cède au meme comte *den wijnt ind dat gemale in der Hetter* (Hettergau), ayant appartenu à ses ancêtres, 1394 : une fasce, surmontée d'une merlette, au point du chef. C. : une tête de taureau. L. (1388) : *S' Lvtze de Honnepel* (Duss., *Col.*, N° 1118, et *Clèves-Mark*, N°s 573, 576).

— *Luijsse van der Empel* (et *IJmpel)*, chev., homme du comte de Clèves, 1410, 8 : même écu. C. : un rencontre de bœuf. L. : *S' Lvtse de Honnepel* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 670 et 756).

— Jean van *Honepel*, dit van der Empel, le jeune, reçoit, du comte de Clèves, un acompte sur ses pertes, 1415 : une fasce, surmontée a dextre d'une merlette. L. : ★ *S' Iohan van Honpel* (Ibid., N° 732).

Hönnepel. Henri van *Honepel*, homme du duc de Clèves, 1418 :même écu (Ibid., N° 756).

— *Luijss Honepel*, drossard a Isselburg, 1417 ; homme dudit duc, 1418 : meme écu, brisé en chef a senestre d'un annelet. L. : *S Lvis van Honepel* (Ibid., N°s 746 et 756).

— *Rutger van Honpell* et *Belij*, sa femme, vendent une terre a *Leuen* (Leeuwen), 1445; *Belij* : parti ; au 1er, cassé ; au 2^d^, trois chevrons *(Geld.)*.

Honniael (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 330 moutons, 1374 : un burelé, chargé de trois lions couronnés et d'un lambel brochant. L. : ★ *S Hueechen Hvchen* (sic !) (Chartes des ducs de Brabant).

Honnorez. *Renewar Honnoure*, homme du comte de Namur, 1444 : un croissant, accompagné de six croisettes recroisetées, au pied fiché, trois (2, 1) en chef, trois (2, 1) en pointe (Mél., c. 156).

— Jean *Honnore*, échevin de la haute cour du Feix, 1458 : meme écu. C. : un vol. L. : *S Iohannis* . . . . . (Namur, *Pauvres*, 1022-3).

— Jean *Honnere*, homme de fief du comté de Namur, 1477 : même écu. C. : un chapeau de tournoi (?), garni d'un vol. L : . . . . . *Honore* (C. C. B., c. 108).

Remi-Prosper Honnorez obtint, le 2 septembre 1847, en Belgique, concession de noblesse, au port de ces armes : de sable semé de croisettes d'argent recroisetées, au pied fiché, chargé(!) d'un croissant d'or. Casque sans cimier.

HONSBROUC (Paul van), échevin de l'empereur dans sa sg^rie^ et *vierschaer* du métier de *Honlede* (Onlede), dans le métier d'Ypres, 1525 : un lévrier élancé, sur une terrasse *(Deijnze*, c. L.).

HONSBURCH, voir **DUVEN, Malle.**

Honsdorf, voir **Randerath.**

Honselar. *Lufo de Huynselar, miles*, a vendu à Thierry, comte de Moers, *honestos viros nostros fideles, videlicet Arnoldum van Birnheym, Johannem van Dreven, Henricum . orloysch et Craistianum de Molenbruke* (Mühlenbroich), *cum universis et singulis bonis allodialibus ubicunque locorum sitis, prout ea a nobis in feodum tenebant*, 1341 : plain ; au chef chargé de trois merlettes (Duss., *Orange-Moers*, N° 16).

La lettre initiale du nom du troisième vassal est illisible dans l'acte.

— *Karolus de Huynselar*, frère dudit *Lufo*, 1341 : de . . . a trois merlettes contournées, rangées en chef (sans la ligne de séparation du chef). L. : . . . . . *Hon* . . . . . (Ibid.).

Honselar. Jean *van den Velde,* chev., scelle un acte du couvent de Meer, 1376 : écartelé; aux 1er et 4e, plain; au chef de quartier chargé de trois merlettes; aux 2e et 3e, une fleur de lis. L. : ✠ *S' Iohan van den Velde ritter* (Duss., *Jul.-Berg,* N° 919).

— Jean van *Honslaer, dit van den Velde,* chev., reçoit, du Brabant, des rentes sur Rolduc, resp. Fauquemont, 1379, 82 (ce dernier acte dit *van den Velde,* tout court), 84 ; deux sceaux ; 1°, 1379 : même écu qu'en 1376 ; L. : *S' Her Iohan van Hen . selaer ;* 2°, 1382 : même écu ; L. : *S' Her Iohan van Huensselie'* (Chartes des ducs de Brabant).

GELRE donne à *Her Jan van den Velde,* Gueldrois : écartelé ; 1 et 4, d'azur, au chef de quartier d'argent, chargé de trois merlettes de gueules ; 2 et 3, d'azur à la fleur de lis d'or. Volet d'argent. Couronne d'or. C. : une tête et col de griffon (aux longues oreilles pointues) d'argent, lampasse de gueules.

— Arnould van *Honslar* et *Alverait,* sa femme, vendent à l'archevêque de Cologne, suzerain de ce fief, l'avouerie de *Wylke* (Willich), dans la paroisse de ce nom et au pays de *Lynne* (Linn), que ladite dame avait reçue en dot de son père, Bernard [van] Zoppenbroich, 1395 : plain ; au chef chargé de trois merlettes (Duss., *Col.,* N° 1188).

— Gossuin et Charles van *Honslar,* frères dudit Arnould, scellent l'acte de 1395 ; tous deux : même écu (Ibid.).

— Henri van *Honseler,* drossard de Buren, scelle un accord entre Gisbert van Bu[e]ren et Jeanne van Wij[he], sa sœur, 1482 : même écu *(Wassenaer).*

— Gossuin van *Honsseler,* un des parents de Gisbert die Kock, le vieux, et arbitre pour celui-ci dans un différend avec son frère Gisbert, le jeune, 1509 : même écu *(Geld.).*

— *Volmer van Hoijnsler* scelle le contrat de mariage de son cousin Guillaume van Eijll, 1535 ; le sceau est tombé *(Geld.).*

— Gauthier van *Hoensseler* et Anne van Elderen, sa femme, assignent, à titre de nouveau gage, à Gérard van Elderen, un bien à Elst (Overbetuwe), *Anssum* van Elderen et Elisabeth, sa femme, ayant constitué audit Gérard van Elderen, tuteur de leur fille Claire, sœur de ladite Anne, une rente sur un bien dans le *Hervelderbroeck,* 1558 : coupé ; au 1er, trois merlettes, rangées en fasce; au 2d, plain *(Geld.).*

— Henri van *Hontzelair,* drossard du pays de Buren et de Beusichem, 1561 : plain ; au chef chargé de trois merlettes *(Geld.)* (voir **Eger[en], Elderen, Gueldre, Zoppenbroich**).

Honsem. Jean van *Honseem,* échevin de Tirlemont, 1366 : une croix, chargée en cœur d'un écusson fruste (de vair à la fasce?) et cantonnée de douze merlettes, trois (2, 1) dans chaque canton. L. : ✠ *S' Iohis va Hons . . . . cab . . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Dalhem**).

Honsem. *Robertus de Hontsem,* échevin de Léau, 1455 : une fasce de cinq fusées ; au chef chargé de trois coqs. L. : *S' Roberti de Hontsem scabi' lewen* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

Honssem. Jean van *Onchem,* fils d'Adrien, homme servant de dlle Barbe 's Papen, fille de Jean, sa mère, vassale du Perron d'Alost, 1511 ; scelle du sceau de son dit père : un lion et un semé de billettes (Fiefs, N° 4748).

HONTBEKE (**Houtbeke?**) (Antoine de), receveur de « *la fermerie de la vingne* », à Bruges, 1438 : un sautoir, cantonné de douze merlettes, côtoyant le sautoir. L. : . . . . . *eke* (C. C B., Acquits de Lille, l. 42).

Honthem (Gérard van), écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1541 : un animal (chien?) rampant, contourné. C. cassé (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

Hontins, voir **Moerkerke**.

Hontoir. *Jehennins Abous de Hontoyr,* échevin de la cour d'Anhée, 1342 : un faucon, accompagné en chef à senestre d'une étoile. L. : ✶ *S' Ie Abol de Hotoi (Namur,* N° 666).

— *Colignon de Hontoyr,* échevin de ladite cour, 1342 : un faucon et un bâton bretessé brochant. L. : . . . . . *de Honto* . . (Ibid.).

— (Jean de), homme du comte de Namur, 1353, 5 : un faucon et un bâton (simple) brochant. L. : ✶ *S' Iohan de Hotoies* (Ibid., Nos 780 et 789).

— (Jean de), châtelain de *Bovigne* (Bouvignes), homme du comte de Namur, 1360 : écu cassé. Cq. couronné C. : une tête et col d'aigle (faucon?) (Ibid., N° 897).

— *(Colard dou)* scelle le contrat de mariage de *Watelet de Seil,* avec Marguerite, fille naturelle de Robert de Namur, 1382 : un chien braque assis, accompagné en chef à dextre de . . . . C. cassé (Ibid., N° 1138).

Hooft. Jacques *Hovet* (sur la queue de parchemin, on lit : *Hoeft),* hôtelier à Bruges, 1324 (n. st.) : un sautoir, cantonné de quatre têtes imberbes, avec cols, posées de face. L. : *S' Iacobi dei Capitis* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Jehans Hoeft,* échevin de Bruges, 1329 : trois (2, 1) têtes imberbes, avec cols, posées de face. L. : *S Iohis Capvt* (Ibid.).

Hooft. Jean *Hoeft*, échevin de Malines, 1346, 9 : trois têtes de femme, chaperonnées, posées de profil (Malines).

— Rombaut *Hoeft*, bourgeois de Malines, 1356 : même écu ; au franc-quartier brochant, chargé de trois croissants (Chartes des comtes de Flandre).

— (Arnould) *(Hoeft, Hood, Hoodt)*, échevin *illec*, 1385, 9, 93, 6, 1400, 9, 10 : même écu, mais au franc-quartier brochant, d'hermine à trois pals (**Heelt**?). C. : une tête barbue, coiffée d'un turban (Malines).

— *Franchois Hovet* donne quittance, au bailli de Bruges, pour la veuve et les enfants de feu Gauthier Claus, de 22 florins de Hollande, trouvés chez lui, avant qu'il ne fut ramené mort *(vonden was brocht van den leivende live ter doot)*, 1392 ; François *Hoft*, homme de fief du duc de Bourgogne, au métier de Furnes, 1402 (n. st.) : d'hermine à la bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, côtoyée de deux bâtons, et au lambel brochant. L'écu tenu par quatre anges, 1 en haut, 1 en bas, 2 aux côtés, la partie inférieure de leurs corps disparaissant derrière l'écu. L. : *S Fran . . . . . Hooft* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38 et 88).

— (Jean), mari de d^lle^ Jeanne, fille de Hughes Amman et vassale du comte de Flandre, du chef d'un fief à Stavele, relevant du château de Furnes, 1398 : d'hermine à trois hures de sanglier, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (Fiefs, c. 889, l. 862-881).

— Jean *Hoot*, échevin de Malines, 1418 : même écu que Jean (1346, 9). Même C. qu'Arnould (1385) (Malines).

— (Marc) tient un fief à Stavele, 1421 : même écu que Jean (1398), mais un croissant au lieu de l'étoile (Fiefs, c. 889, l. 862-881).

— (Jean) tient, du château de Furnes, un fief à Steenkerke, 1421 : C. : une tête et col d'animal entre un vol. S. d. : un lion. L'écu et le reste du sceau sont cassés (Ibid., l. 897-969).

— (Jacques), échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une tête imberbe, avec col, de profil. C. : cassé ; on voit une partie d'un vol. L. : *S Iacob Hooft* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

Hoog, Hooch, Hoghe, etc. Jean de *Hoghe*, feudataire, à Berlaere, d'un fief relevant du château de Termonde, 1430 : une bande, chargée de trois couronnes. L. : *Sigillum Iohan de Hoghe* (Fiefs, c. 901, N° 3494 ; c. 904, N°s 3501, 3503, 4555) (Pl. 10, fig. 242).

Il scelle, entre autres, pour Jacques de *Hoghe*, qui tient un fief à Berlaere.

Quelques-uns des actes l'appelent : *Hanneken de Hoghe*.

Hoog, Hooch, Hoghe, etc. Jean de *Hoghe* tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1430 : trois roses, accompagnées en cœur d'un trèfle. L. : . . . . . *Hog* . . (Ibid., N° 3499).

Dans ce dénombrement de fief, il cite son frère, Martin de Hoghe.

— Jean de *Hoghe*, fils de Pierre, tient, dudit château, un fief à Berlaere, 1430 : une croix, chargée en cœur d'une étoile, et cantonnée de quatre étoiles, toutes à cinq rais (Ibid., N° 3500).

Il se peut aussi que ce qui est blasonné étoiles soient cinq quintefeuilles, ou roses.

— Liévin de *Ho[o]ghe*, religieux et *boursier* de l'abbaye de Baudeloo, 1456, 7, 8 : un arbre, posé sur un mont alésé. T. : un ange agenouillé. L. : *S frs Livini de Alto* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240, 379).

— Lambert de *Hooch*, fils d'Adrien, échevin de Rotterdam, 1611 : deux fasces bretessées et contrebretessées, au bâton brochant. C. : les deux fasces de l'écu, au bâton en barre (!) brochant, entre un vol. L. : *Lambrecht de Hooch Adriaens* (U.) (voir **Cote**).

Hoogboom, voir **Maes.**

Hooghenberghe, voir **Hoghenberghe.**

Hooch, voir **Hoog.**

Hoonin, voir **Honijn, Lalaing.**

Hoop (Jacques de), échevin du damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et de sa femme, Marguerite van der Zijpe, dame héréditaire de Denterghem, 1523 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. Le sceau, un peu fruste, porte : *de Hoep (Deijnze,* L.) (Pl. 10, fig. 243) (voir **Clerc**).

Ferdinand-Théodore-Adolphe d'Hoop, fils d'Antoine-François, sgr. de Sijnghem, Ten Brande, etc., dont le père avait été anobli en 1789, obtint, le 19 mai 1859, en Belgique, reconnaissance de noblesse.

Il portait : de gueules au lion d'or, couronné du même, armé et lampassé d'azur, cantonné de quatre coquilles d'argent. Cq. cour. C. : le lion de l'écu issant. Devise : *Discite justitiam moniti et non temnere divos.*

Une branche de sa famille est établie en Autriche, où elle porte le titre de chevalier.

Ledit Antoine-François était petit-fils d'un autre Antoine-François, qui fut baptisé, à Vive-Saint-Eloi, le 5 septembre 1708.

Hoorebeke. Antoine van *Hoorenbeke* scelle pour Gilles de *Maerselaere*, fils de Gilles, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, et pour d'autres, 1514, 5 : un cor de chasse, surmonté de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Anthvenis van Horenbeke* (Fiefs, N°s 4010, 3976, 4013, 4289) (voir **Keijser, Lupaert**).

— Erasme van *Horenbeke* tient, dudit château, par achat de Guillaume Camerman (fils de Nicolas), un fief à Denderbelle, 1586 ; scelle pour un autre, 1592 ;

scelle pour Jacques van der Hulst (fils de Gilles), qui tient, dudit château, une s^gne a Opwijck, achetée du damoiseau Erard Pipenpoij fils de damoiseau Pierre, s^gr. de Merchtem, 1604 ; scelle pour un vassal de Georges van *Hoorenbeke* (fils de Liévin), lequel Georges possede une cour féodale a Opwijck, 1604 ; Erasme figure comme greffier de cette cour, 1607 : un cor de chasse contourne, accompagné en chef d'un trefle, enclos du lien dudit cor de chasse. C. : les meubles de l'ecu. L. : . . *rassemvs van Hoorenbe* . . (Ibid., N°s 3649, 4045, 4333, 4334 et Greffes scabinaux, Melanges, A. G. B.) (voir **Kethele**).

Hoorebeeke. Henri van *Hoorenbeeck*, échevin de Bois-le-Duc, 1600 : trois tranglets ondés en pointe, surmontées de trois cors de chasse, rangés en chef.

Ce sceau se trouve reproduit dans la revue *Taxandria* (Bergen-op Zoom), T. I, p. 175.

Le seigneur de HOERNEBEQUE : *d'or, au double tresoir de synople fleurdelyzé, au chevron de gueulle, escartele de gueulle, au chevron d'ermynes, et crye Gaere l Gaere* (sic) ! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres*)

Hoorn[e], voir **Hornes.**

Hoorneweder (Jean), homme de fief du bourg de Bruges, 1442, 3. 4 : trois cors de chasse, accompagnés en cœur d'un chien passant a senestre. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S' Ian Hoorneweder* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43).

Hoors (Gérard), échevin d'Oisterwijk (Brabant septentrional), 1353 : une roue de moulin. L. ✠ *S Gherardi Hoers scabi i Osterwik* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Hoot, voir **Hooft.**

Hoper *Dircs (Pieter)*, échevin de Rotterdam, 1460 : une fasce, surmontée de deux panelles. T. : un ange. L. : . . *ieter Hoper Dirc z* (U.).

— *Ewout Pieter Hopersz*, échevin *illec*, 1496 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) panelles et en chef a dextre d'une étoile à huit rais. C. : une tête et col d'aigle. L. : *Euwout Pieter Hop z* (U.)

Horbais, voir **Assesse.**

Hörde. *Bernt van Huerde* déclare que le comte Adolphe de Cleves et de la Mark a dégagé sa part, soit 1/2, de la *Rixhove*, à Duisburg, qu'il avait engagée a feu Henri Stecke, oncle dudit, 1440 : un lion. C. : une aigle issante. L. : *S Bernhardi de Horde* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 729).

Horden (Nicolas), échevin de Heusden (Brabant septentr.), 1395 : un santoir, qui semble être accompagné en pointe d'un . . . (besant, coquille?) (Malines).

Hordin. *Jehan de Hourdaing*, bâtard. *Henriet del Fosse*, *Pieret del Court* et *Hannelet le Faute*, ayant servi feu le duc Jean de Brabant, *en sa guerre de Haynnau contre le ducq de Glocestre en la compaingnie de monsigneur Englebert denghien*, et n'ayant pas été payés, *non obstant pluseurs sommations et poursieutez*, déel. avoir reçu, par l'intercession dudit Enghien, du duc Philippe de Brabant, des lettres de remission, après leur serment, *en le main de hault et noble Guillamme conte de Zeymne, signeur dou Roelx Ste Aghynse* (Rhode-Sainte-Agathe), *seneschaul de Brabant*, de ne plus faire de dommage au duc ni a son pays, 1428, 13 juin : écartelé; aux 1er et 4e, neuf (3, 3, 3) losanges, accolés et aboutés; aux 2e et 3e, plain; au chef de quartier, chargé de deux bandes. Un baton brochant en barre sur l'écu. L. : *S Iehan de Horden* (Chartes des ducs de Brabant).

Guillaume, bâtard d'Enghien, scelle pour *H. del Fosse, del Court et le Faute.*

Horeweghe (Michel van), échevin du pays de Nèvele, 1489 : un cor de chasse en chef et une étoile en pointe. L. : *S' Michil (?) van Horeweghe* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

HORICKE. Renier van den *Horeck* reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1374 : très fruste; on n'aperçoit guère qu'une fasce (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould van den *Hoiricke*, jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Perwez; i. t. : 243 1/3 moutons, 1374 : trois têtes de chien braque (?) et une bordure (simple) (Chartes des ducs de Brabant).

Ce sceau est très mal gravé.

— Jean van den *Hoercke*, homme de fief de Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Moude* et de Perck, qui, avec ses hommes de fief, déclare que, devant eux, son vassal, sire Roland, sire de *Bourgnival* (Bornival), chevalier, et son fils légitime, Jean van *Bourgnival*, ont vendu au couvent de Forest : *alle alsulken leengoede geheten der Eggloys goede van den Hoerne, . . . in renten, in cheinse, in gansen, in capunen, met allen hueren heerlicheijden ende toebehoirten, ende gelijc sij gelegen sijn inde prochie van Vorst* (Forest), lequel fief relève de la cour féodale de Perck et appartenant audit Roland a titre d'usufruit, et à son fils Jean et au frère de celui-ci, Roland, à titre de nu-propriété, 1422 (n. st.), le 16 janvier : trois macles, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : . . . . . *den H* . . . . . (Abb. d'e Forest, Etabl. relig., c. 2497^b, A. G. B.).

D'après un acte des échevins de Bruxelles, du 27 janvier 1422 (n. st.), ayant trait à la même affaire, la femme du sire de Bornival et mère des deux frères, Jean et Roland, était feu *domina Margareta dicta Eggeloijs* (Ibid.).

— Jean van den *Hor[n]icke*, fils de Michel, 1437, 42 ; Jean, tout court, 1451 (n. st.), échevin de Bruxelles : écartelé; aux 1er et 4e, trois macles; aux 2e et 3e,

une fasce d'hermine, surmontée d'un lion léopardé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. T. d. : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L., 1437, 42 : *S Iohis filii Michaelis de Angulo* (Bruxelles, *Afflighem* et E. G., dossier de la Maison des Douze-Apôtres) (voir **ANGULO, Hoecke**).

Horion (Guillaume de), chev., jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 1270 moutons, 1374 : une bande, chargée en chef d'une étoile de cinq rais. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Wilheame de Horion chlr* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Libert, voué de), reçoit une rente par le receveur de Maestricht, 1384 : un sautoir et une aigle brochante en cœur. L. : ✠ *S' Libier Bvtoire* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Mouland**).

L'aigle est probablement empruntée aux armes de Clermont. Voir sur Libert Butoir, voué de Horion, HEMRICOURT, édition SALBRAY, p. 215 et 254.

— (Herman de), écuyer, parent de Guillaume, sgr. d'Argenteau, 1410 : une bande, chargée en chef d'une étoile à cinq rais. L. : ★ *S Herman de Horion* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van), échevin du banc de Looz à Graesen, 1548 : une bande (Ordange).

— (Guillaume van), échevin de Graesen, 1590 : même écu. L. : *S Villem van Hor . . on* (Abb. d'Oriente, c. 3, A. G. B.).

— (Gérard-Assuère-Louis, comte de), seigneur de Heel, *Gohr*, Pol, Panheel, Heijthuizen, Buggenum, conseiller intime et d'Etat de S. A. E. et S. le cardinal-duc de Bavière, prince-évêque de Liége, grand-maieur de Liége, chef de l'Etat noble et haut-drossard du comté de Hornes, etc., donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascendance de d^lle^ Marie-Reine, comtesse de Leerodt de Born ; Liége, le 20 décembre 1757 : d'argent a la bande de gueules. L'écu ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne a cinq fleurons. S. : deux léopards lionnés. Cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boite en bois (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Par acte daté de Liége, 17 avril 1745, Maur[ice], baron de Geloes, gentilhomme de la Chambre de S. A. S. le Prince de Liége, commissaire *deciseur* de Maestricht, *Stathelder* de la Chambre de Curange, membre du Conseil Privé et du Conseil ordinaire, seigneur de la franchise d'Eysden, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que d^lle^ Marie-Henriette, comtesse de Horion, du côté paternel, est *gentille femme*, fille de messire Gérard-Assuère-Louis, comte de Horion, seigneur de Colonster, *Ghoer*, etc., et de Louise, comtesse de Velbruck, petite-fille de Gérard-Assuère, baron de Horion, vicomte d'*Odenkarhen*, seigneur de Colonster, etc., et de Justine-Hélène, baronne de Bentinck (fille de messire Jean-Wolfgang-Guillaume de Bentinck et de Marie-Elisabeth de Brell), et arrière-petite-fille de messire Guillaume, baron de Horion, et d'Anne Catherine de Dobbelstein, tous d'ancienne noblesse militaire, et que ladite demoiselle est *vraiment noble . . ., sans aucunne batardise, bourgeoisie ny autres empechements quelconques* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Par un autre acte donné, à Liége, le même jour, Amour-Benjamin, comte de Berlo, chanoine de la cathédrale de Liége, prevot de Huy, etc., atteste, à ladite abbesse, que d^lle^ Marie-Henriette, comtesse de Horion, du côté maternel, est *gentille femme*, fille de messire Gérard-Assuère-Louis, comte de Horion, seigneur de Colonster et *Ghoer*, et de Louise, comtesse de Velbruck, fille de messire Maximilien-Henri, comte de Velbruck, et de Marie-Anne, baronne de Wachtendonck (fille de messire Arnould, baron de Wachtendonck, et d'Anne-Théodora, baronne de Wendt), que ledit comte de Velbruck était fils de messire Roger-Guillaume, baron de Velbruck, et de Marie-Françoise, baronne de *Hatzfeldt*, tous d'ancienne noblesse militaire, et que ladite demoiselle est *vraiment noble . . ., sans aucunne batardise, bourgeoisie, ni autre empechement quelconque* (Ibid.).

Pierre-Léopold Horion, fils de Jean-Baptiste-Léopold Horion, seigneur d'Autreppe et d'Osbrucq, qui fut anobli, avec ses frères aînés, en 1773, obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, en 1826.

Voici ses armes : d'argent à la bande de gueules, chargée en chef d'une étoile d'or à cinq rais. C. : une licorne d'argent issante, accornée et barbée d'or.

HORLE (Jean van), juge a Essen, 1420 : trois roses, surmontées d'un lambel a cinq pendants (Duss., *Essen*, N° 148).

Horm, voir **HOR[R]IM.**

Horman (Michel), abbé d'Echternach, 1757 : d'azur a un cor de chasse contourné, surmonté de trois étoiles a cinq rais, mal ordonnées. L'écu, ovale, dans un cartouche, somme, au milieu, d'une sorte de fleuron, surmonte d'un rond (moucheture d'hermine?), ledit cartouche somme a dextre d'une mitre et posé sur une crosse, en barre (cachet en cire rouge) (Conseil des Finances, c. 1110).

Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc. *Wilhelmus, dominus de Hurne, nobilis vir*, scelle un acte de *Methildis, nobilis matrona, domina de Holthe, relicta quondam nobilis viri Gerardi, burgravii Colomensis, domini de Areberg*, 1282 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contresceel, à trois huchets. C. : un éventail. L. : *S Willelmi dni de Horne militis* (Duss., *Werden*, N° 57).

— *Franco dictus de Cornu, vice-comes (coloniensis)* scelle, a Cologne, l'acte de Gertrude, veuve d'Hermann, écoutete de Deutz, chevalier, 1292 (n. st.) : un ours rampant, enchaîné, la chaine relevée en barre, et un lambel a quatre pendants, brochant L. : ✠ *S' Franconis Birkelini* (Ville de Cologne, N° 567) (voir **Birkelyn**).

— *Johannes dictus Luyf, frater Franconis dicti de Cornu*, scelle le même acte, 1292 (n. st.) : type scutiforme ; même écu, mais sans lambel, le champ

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. LXVII.

Fig. 1. Sceau de l'église de Norderwijck (aux armes des Tiras) (commencement du XVIIe siècle).

Fig. 2. Sceau de la même église (aux armes des t' Serclaes) (2de moitié du XVIIe siècle).

semé de billettes. L. : ✠ *Sigillv Iohannis de Cornv* (Ibid.).

Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc.

Wilhelmus, dominus de Kranendonc, donne quittance a Godefroid, sgr. de Heinsberg, etc., 1316 : trois huchets. L. : ✠ *S' Willelm . . . . . anedonch mil . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 238).

— *Johannes de Cornu, dictus de Gurzenich*, échevin de Cologne, 1317 : d'hermine a l'ours colleté, rampant, enchaîné, la chaine relevee au canton senestre. L. : ✠ *Sigillv Iohan d' Corv* (!) (Ibid., N° 242).

— Guillaume, sgr. de *Cranendonc*, promet de rendre indemnes Florent Berthout, sgr. de Malines, et Robert, sgr. d'Asseche, ses cautions, 1322, 3 : trois huchets. C. : un renard élancé dont le ventre repose sur le casque. L. : *S' Willelmi dni de Cranedonc militis* (Ibid., N° 283).

— *Gerardus, dominus de Hurne, de Perweis et de Herlair*, assigne, a Godefroid, sgr. de Heinsberg, moyennant 100 livres tournois, *annui et perpetui feodi . . . . . curtes nostras in Bugghenheym* (Buggenum) *et in Bremhout* (Brumholt), *molendinum nostrum in Nunheym* (Nunheim) *ac decimam nostram de Rogghel* (Rogge) *et de Bremhout*, tels qu'ils ont appartenu a feu sire *Rutgherus de Wijckerode* (Wickrath), 1324 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse a trois huchets. C. : un dragon. L. : . . . . . *rne et de Altena militis*. Contre-scel : un écu a deux poissons adossés (**Altena**). L. : ✠ *S' Gerardi domini de Horne et . . . . . tis* (Ibid., N° 296).

— *Conrardus de Cornu, de Colonia, miles*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, *cum quator viris, una nobiscum, cum galeis armatis et equitatis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 31 décembre 1338 : un ours rampant, colleté, enchaîné a un annelet, posé au canton senestre, et un lambel a cinq pendants brochant. L. : ✠ *S' Franconis de Cornv militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 478).

Et non 1339[1]. Il dut se servir de son propre scel.

— Thierry, sire de *Cranendonc*, chev., constitue au sgr. de Heinsberg, moyennant 300 livres, une rente de 30 livres, sur son moulin *van onsen dorpe van Budel*, 1341 : trois huchets. L. : ✠ *S' Theoderici domini de Cranendonc* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 436).

— *Johan vamme Horne*, chev., échevin de Cologne, 1345 : écartelé ; aux 1er et 4e, un ours rampant, colleté, enchaîné, la chaine pendant a senestre ; aux 2e et 3e, une croix. C. : deux bras, aux mains ouvertes, parés de . . ., semé de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. L. : *S' Iohis d Cornv militis* (Ibid., N° 487).

Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc.

Jean van *Hoerne*, frère de Thierry, sire de Perwez et de Cranenburg, scelle un acte du comte de Clèves, 1348, 1350 : trois huchets, surmontés d'un lambel, les trois pendants de petit-gris au naturel (voir *Introduction*, p. 77). L. : ✠ *S' Iohannis d . . . . . rne* (Ibid., N° 509).

— Sire Thierry de *Hornes*, sire de Perwez et de Cranenburg, Jean et Godefroid, ses freres, scellent un acte de leur mère, Irmgard de Clèves, 1350 ; Thierry : trois huchets, surmontés d'un lambel. Jean : voir ci-dessus. Godefroid : trois huchets et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois merlettes (Duss., *Bedbur*, N° 32) (Pl. 10, fig. 244).

— Willem van *Hoorne*, écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1352 : petit module ; trois huchets. C. : un bonnet, soutenu d'un bourrelet (lisse) ; sans légende *(Hollande)*.

— *Die poerte van Hoerne* (Hoorn) scelle une lettre a la comtesse de Hollande, 1361 : un (seul) huchet. L. : ✠ *H . . . . . singnv . . . e Hoerne (Hollande)*.

— Thierry de *Hornes*, sgr. de Perwez et de Cranenburg, 1355, 62, 3 : trois huchets et un lambel, les deux huchets supérieurs brochant sur le lambel. C. : un bonnet arrondi, soutenu d'un bourrelet, (lisse) (Chartes des ducs de Brabant et Abb. de Saint-Trond, c. 5bis).

En 1358, il scelle du sceau décrit, plus haut, d'après l'acte de 1350 (Chartes des ducs de Brabant). L'acte de 1365 le qualifié, en outre, seigneur de Herlaer.

— *Diddirick van Ho[e]rne, here van Perweys ende van Cranenborch*, reçoit, du duc de Brabant, un acompte de 800 vieux écus, sur 2400, *ocht daer omtrent* (guerre de Flandre), 1357, le 25 novembre ; reçoit un acompte de 400 vieux écus, 1358, le 15 août ; reçoit, du même prince, un acompte de 300 vieux écus, *die gheset waren op mine dorpe Waderle* (Waalre), *Wedert* (Valkenswaard) *ende Aelst* (Aalst), 1359 (n. st.), le 20 janvier : trois huchets et un lambel, brochant sur le 1er. L. : ✠ *S' Teoduci d Hoerne dni de Craneborgo* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1543, 1677, 1694).

— *Elsbeen van Huerne*, dame de Diest, femme de Henri, sgr. de Diest et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1360, 5 : parti ; au 1er, deux fasces (**Diest**) ; au 2e, trois huchets contournés *(Diest.* N°s 31-40).

— *Dijeder[ic] van Huerne, here van Perweijs ende van Cranenborgh*, reçoit, du duc de Brabant, un acompte de 100 moutons, *van onser teeringhen*, 1363 (n. st.), le 2 mars, et un autre acompte, de 200 moutons, 1365, le 10 juin ; *Didderic van Hoerne, here van Perweijs*, reçoit un acompte de 300 moutons, 1365, le 19 septembre ; *Didder[ic] van Huerne* (Hoerne), *here van Perweijs ende van*

Cranenborgh (-borch), reçoit un acompte de 221 moutons, 1366 (n. st), le 4 février, et un autre de 500 moutons, 1368 (n. st.) ; il donne une obligation, 1368, le 21 septembre ; il scelle en 1370 ; Thierry de *Hornes*, sgr. de Perwez et de Duffel, 1370 ; sgr. desdits lieux et de Gheel, un des chefs de l'armée brabançonne, prisonnier à Bäsweiler ; i. t. : 12166 moutons, 1374 ; scelle pour Gilles Sanders (i. t. : 140 moutons) et Jean Pijl (i. t. : 29 moutons), jadis prisonniers *illec*, sous sa bannière, 1374 : dans le champ du sceau, un eq. cimé d'un bonnet arrondi, soutenu d'un bourrelet (lisse). L. : *S secret Theoderici de Hvoerne* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1954, 1981, 1999, 2026, 2180, 2212, 2344, etc.).

Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc. Thierry van *Hoerne*, jadis prisonnier *illec*, sous Agimont ; i. t. 61 1/3 moutons, 1374 : un lion et un semé de billettes ; le lion chargé d'un écusson à la manche mal taillée. L. : ✱ *S' Thiri de Hoerne* (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume, fils de sire Thierry de Hornes, sgr. de Perwez, jadis prisonnier à Bäsweiler ; i. t. : 11409 moutons, 1374 : trois huchets, accompagnés en cœur d'une étoile et surmontés d'un lambel. L. : *S Willelmi de Pweis militis* (Ibid.).

— Guillaume de Perwez, chev., prisonnier *illec*, sous le sire de Perwez, i. t. : 1916 moutons, 1375 : trois huchets contournés, surmontés d'un lambel. L. : *S' Willem va Perweis ridds* (Ibid.).

— Thierry *Loef van Huerne*, chev., reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses pertes et dommages subis à Brakel, au service du duc, 1377 : trois huchets. C. : un bonnet arrondi, soutenu d'un bourrelet (Ibid.).

— Henri de *Horne*, sgr. de *Perewijs* et de *Roitsy* (?), sénéchal du duché de Brabant, prête, au duc de Limbourg, serment comme châtelain et *garde* du château de Louvain, 1405-6 (n. st.), 10 février ; Henri *van Hoerne*, sgr. de *Parweis*, drossard de Brabant, prête, au duc de Limbourg, serment comme châtelain et burgrave du château de Vilvorde, 1406, 24 juin : trois huchets, surmontés d'un lambel. L. : *S Heinrici de Perweis* (Ibid.).

— Gilles van *Hoerne*, échevin de Saint-Trond, 1431, 7, 9, 45, 60, 61 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col d'animal (chien ?) (Abb. de Saint-Trond, c. 6, 8, 9, 10, Ordange).

Ce sont là les armes d'une famille van Hoorne que l'on retrouve, plus tard, à Anvers.

— Jean *van Heurne*, sgr. de *Bausengies* (Bassigny), *Houdschote* (Hondschoote), *Heijse* (Heeze) et *Lende* (Leende) et gardien suprême *(upperduinherdere)* des dunes orientales de Flandre, 1434 : trois huchets. C. : un bonnet . . . (un peu fruste). L. : *. . eh de Hevrne sir de B . seignies de Heise de Liende de Hōtscot*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-94).

Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc. — Henri de *Hornes*, sgr. de Perwez, Duffel, Waelhem, Gheel et *Herlair*, fils de feu Jean, scelle un acte de sa cousine Jeanne (de Diest), veuve de Jean de Looz, sgr. de Heinsberg, *Leeuwenberch*, Diest, Sichem, Zeelhem, 1451 : trois huchets, surmontés d'un lambel. C. : un bonnet d'hermine, entouré d'un bourrelet de . . . . L. : *S Heinric ϑ d Hoerne dvs de (sic)* (Chartes des ducs de Brabant).

Le sceau de Rasse de la *Riviere*, sgr. de Linter et de Grez, autre cousin de ladite dame, est tombé.

— Sire Henri van *Hoorne*, sgr. de *Perweijs*, Duffel, Waelhem, etc., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, parent *(neve)* du comte de Virneburg, 1455 (n. st.) : mêmes écu et C. S. : deux lions, le 1er regardant. L. : *S' Hērici d' Hoēr dn̄i d' Perwez* (Ibid.).

— *Jacop, greve tot Hoerne, heere tot Althena ende tot Cortersem* (Cortessem ?), 1485 : trois huchets. C. : un bonnet arrondi d'hermine, issant d'un bourrelet (lisse). S. : deux lions (Malines).

— Liévin van *Huerne* (fils de Michel), tuteur de Charles uuten Hove (fils du damoiseau Charles) qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *illec*, 1545 : un monogramme, formé des lettres L V H. C. : une aigle issante. L. : *Gods woort blift inder eewicheit* (Fiefs, N° 2763) (fig. XXIX).

— Jacques van *Huerne* tient, du château de Peteghem, un fief à *Iselmeroghen* 1563 : de . . . à l'écusson plain, surmonté de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. S. : deux chiens braques (Fiefs, N° 10724) (voir **Heurne**).

— Jean van *Hornes*, écuyer, sgr. de la Bies, *Lare*, etc., tuteur, de par l'église, de d^lle^ Catherine van der Heijden, tient, de la cour de Waes, un fief à Melsele, 1596 : trois huchets, accompagnés en cœur d'une moucheture d'hermine. C. : un bonnet d'hermine (Fiefs, c. 915, l. 6901-66) (voir **Goer** [note], **Horst, Quatermark, Reuschenberg, Septfontaines, Schleiden, Schoonhoven, Spiegel**).

Gelre donne ainsi le blason du *here van Hoerne*, homme du duc de Brabant : d'or à trois huchets de gueules, enguichés et pavillonnés de sinople, viroles d'argent, surmontés d'un lambel d'azur. Volet d'argent. C. : un bonnet d'hermine, soutenu d'un bourrelet, recouvert d'yeux de plumes de paon. Il attribue au comte, lisez seigneur, de *Hoerne*, cité parmi les hommes du « duc » de Hollande, le même blason, mais sans lambel, et avec une capeline d'hermine. Ce même écu, il le donne à Gerard, comte — lisez seigneur — de *Hoerne*, tué à Stavoren, en 1345 ; dans son texte, il les blasonne ainsi : « *hi droech gout van kele die horen | van zilver waren zi gebonden.* »

De Grimbergsche oorlog blasonne le tabbar du *here van Hoerne : Van goude met drie hoerne ; geheel | Van den selven was syn baniere* (II, v. 2050-2).

Hornicke, voir **Horicko**.

Hornu. *Haquinet de Hornut*, clerc, fils de feu Jean, reçoit, pour sa mère, Marguerite le Blond, une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, acquise par feu *Sandrart le Carlier*, 1444, 5, 8 : un chevron abaissé, accompagné de trois croisettes ancrées. S. : deux licornes accroupies. L. : *Iehan . . Hornut* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 391).

Horrig. Renier van den *Hoerijck* reçoit, du Brabant, une rente a Rolduc, 1384 : un sautoir, cantonné de dix croisettes recroisetées, au pied fiché, trois dans chacun des cantons supérieurs, côtoyant le sautoir, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : . . *Reina . . . an . . . . g* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 245).

— *Sietz van den Hoirrick*, ami de Henri van *Ruysschenberg*, 1460 : un sautoir et un semé de croisettes (simples). L. : *S Siedse van den H . . . . . .* (Duss., Seigneurie d'Odenkirchen).

HOR[R]IM et **HORRUM dit Schram** (Guillaume van), cousin de Sophie van Bocholz, dont il scelle le contrat de mariage, 1535 : une bande. C. : une tête et col de chien braque de l'écu *(Geld.)* (voir **Bocholz, Roost**).

Horrues (Maieur et échevins de la prévôté de), 1668 : dans le champ du sceau, deux écus : A, parti ; au 1er, une croix ; au 2d, trois chevrons ; B, un chevron, accompagné de trois merlettes. L. : . . . . . *des escheuins de la preuoste* . . . . . (M. Hanon de Louvet).

Horst *(Engelbertus et Elysabeth, conjuges, dicti de)* vendent à *Peregrinus de Aldendorp* (Altendorf), de l'aveu de leur fille Christine, leur dime *que tentloze dicitur in Wintrode* (Windrath), etc., 1319 ; le mari : type scutiforme ; trois broyes. L. : *S' Engelberti de Horst* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 257 1/2).

— *Rutcher van der Hurst in dem Bruche*, de l'aveu de sa femme, Gertrude, inféode au comte de Berg, *myn huys, die Hurst genant in dem Bruche*, 1349 ; scelle en 1353 : type scutiforme ; un burelé et un lion contourné (!) brochant. L. : ✠ *S Rotgeri de Horst* (Ibid., N°s 525, 561).

Cet acte a été scellé par *Ceserise* (Caesarius) *van der Hurst* et Bernard van der *Sickenbech, neiste maghe mynre kinderen*, leurs sceaux sont tombés.

Coenraet van der Horst, homme du duc de Berg, portait, d'après GELRE : de sinople, au chef d'argent ; au lion de gueules, à la queue fourchée, armé d'or et d'azur, lampassé d'azur, couronné d'or, brochant. Le cq. d'or. C. : une tête du lion de l'écu, le col terminé en volet, de sinople, au chef d'argent.

— Herman van der *Hurst* scelle un acte de son dit frère *Rutcher*, 1349 ; scelle en 1353 : même écu, que *Rutcher*, le lion non contourné. L. : *S' Hermanni de Horst* (Ibid.).

Horst (Simon van der) (aussi *Horste, Hurst)* reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357 ; de . . . à huit burelles et au lion brochant. L'écu entouré de trois palmes, dont une se trouve au-dessus. L. : ✠ *S' Simon va' der Horst* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1234, 1269, 1443, 1444, 1477, 1522).

Il y a plusieurs quittances, dont quelques-unes ne spécifient pas la nature des créances. Un des paiements, fut effectué par la ville d'Herenthals.

Le 10 juin 1357, il scelle, à Bruxelles, pour *Heinekin* Piper, qui reçoit, du duc de Brabant, une indemnité totale de 17 vieux écus pour ses services dans la guerre de Flandre (Ibid., N° 1139).

— *Baldewinus van der Hurst, miles, et Wilhelmus de Keyrberg* (Kirberg), *armiger*, scellent un acte de *Wilhelmus dictus van den Hülsen* (Hulsen) et de *Henricus dictus van Neyrwynkel* (Neuwinkel ?), qui ont vendu, à un chanoine de Dusseldorf, une rente sur une maison à Gerresheim, 1366 : un lion couronné, à la queue fourchée (!). L. : *S Ba . . . . . n der Hvyrst* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 39).

— (Rabode van der), chev., donne, à Jean van *Mürse* (Moers), chev., quittance pour une rente, 1371 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : . . . . . *oni de . . . st m* . . . . . (Duss., *Orange-Moers*, N° 31).

— (Rabode van der) (aussi *Hurst)*, chev., homme de l'archevêque de Cologne, 1373 ; engage à Adolphe, comte de Clèves, son château de *ter Horst* et en fait un *open huis* de ce comte, 1375 : une fasce. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Robode* (!) *van der Horst* (Duss., *Col.*, N° 950 ; *Clèves-Mark*, N° 420).

— (Thomas van der) scelle un acte d'Adolphe, comte de Clèves, 1387 : d'hermine à la bande, chargée de de trois étoiles. L. : *S' Thome de Horst* (Ibid., N° 497).

— (Hughes van der), fermier du chapitre d'Essen, 1384 ; se porte garant pour Englebert, comte de la Mark, 1389 : trois broyes. L. (1389) : ✠ *S' Hvghonis de Horst* (Duss., *Essen*, N° 148, et *Clèves-Mark*, N° 525).

— *(Hanman* van der), chev., et *Rychmoyt van me Horne*, sa femme, ont vendu, au comte Frédéric de Moers, leur rente de 15 mares, argent d'Uerdingen, sur *Vlymerschem* (Friemersheim), 1394 : écu cassé. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de deux boules (Duss., *Orange-Moers*, N° 31).

Il portait, sans aucun doute, une fasce, ainsi qu'il résulte du sceau de sa femme, qui suit.

Voir aussi le sceau de Rabode, de 1373 et 1375, ci-dessus.

— *Rychmoyt van me Horne*, susmentionnée, 1394 :

parti ; au 1er, une fasce ; au 2d, un lévrier sautillant, colleté, bouclé. L. : ✠ *Richmvid va d' Hoirst* (Ibid.).

Horst *(Rutger* van der), bailli *(amptman)* du pays d'Angermund, 1402 : un burelé et un lion brochant. L. : ✠ *S Rvtger de Horster* (!) (Duss., Chap. de Dusseldorf, Nos 103, 105).

— (Arnould van der), *dienre* du comte de Clèves et de la Mark, scelle une quittance de Jean van *Beste,* dit Paep, indemnisé, par ledit comte, du chef de sa rançon, pertes de chevaux etc., 1414 : un rencontre de taureau, accompagné au point du chef d'une lettre A. L. : *S A . . . t van der Horst* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 722).

— (Wynrich van der), échevin de Duisburg (Rhin), 1415 : même écu que Thomas (1387). L. : ✠ *S Wynric von der Hvrst* (Ibid., No 729).

— (Arnould van der), homme du duc de Clèves, 1418 : un rencontre de bœuf. L. : *S' Arn . . . . . er Horst* (Ibid., No 756).

— (Gérard van der), échevin d'Aerschot, 1424, 6 : trois trangles. L., 1424 : ✠ *Sigillvm Ghert van der . . . . t;* 1426 : *S Ghert van Berct scab aers . . .* (Abb. de Saint-Gertrude, à Louvain).

— (Arnould van der), échevin de Tirlemont, 1444 (n. st.) : un chêne englanté, accompagné au flanc dextre d'un annelet. L. : . . . . . *abi . . . . .* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (Jean van der), fils de feu Roger, tient, de l'abbaye de Werden, *dat gut them Stade, dat gut Peylkem genant*, etc., à *Glatbeke* (Gladbach), 1525 : un burelé et un lion couronné brochant. Cq. couronné. C. : un lion couronné entre un vol (Duss., *Werden,* No 182).

— (Roger van der), fils de feu Jean, tient les mêmes fiefs, 1541 : mêmes écu et C. (Ibid.).

— (Thierry van der), parent de *Herberen die Cock van Ne[e]rijnen* (voir **Haaften**), 1531, 5 : quatre burelles ondées, surmontées à dextre d'un annelet. C. : un vol, chargé de quatre burelles ondées *(Geld.)*.

— (Gisbert van der), échevin de *Tuijll* (Tuil), 1567 : trois (!) fasces ondées, surmontées à dextre d'un annelet. C. cassé *(Geld.)*.

— (Mathieu van der), fils de Nicolas, échevin de Rotterdam, 1585 : une croix ancrée, accostée en pointe de deux feuilles de chardon (grenades ?). Cq. sans C. (U.).

— (Gérard-Ernest, baron de), sgr. de Hamm, déclare tenir, du roi de France, la haute, moyenne et basse justice des villages de Hamm, Hermesdorf, Wiersdorf, etc., 1683 : un lion cour. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronnne (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b) (voir **Dungelen, Galen, Hoefft, Voorst**).

HORTBEKE *(Mychael de)*, échevin de Louvain, 1455, 6 (n. st.) : un chevron ; au chef chargé de trois têtes de coq. L. : *S Michiel de Hortbeke scab' lov* (Abb. de Sainte Gertrude, à Louvain).

Hortbeke (Jean), tenancier de Jean d'Hamal, chev., à Mielen-sur-Aelst, 1472 : coupé ; au 1er, trois pals ; au 2d, plain (Abb. de Saint Trond, c. 11).

HORWIN[N]EN (Chrétien van) (Hurwenen?) scelle pour Gérard van Beest qui reçoit, du Brabant, une indemnité de 50 vieux écus pour ses services, frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, le 10 septembre ; reçoit, du Brabant, 1978 vieux écus, *van coste dien ic ghedaen hebbe op den huse van Lilloe ende in den lande aldaer, soe binnen den tide dat her Goedevert van der Delf daer ruwaert was ende oec anders, van den beghinne des orloeghs teghen Vlaenderen tot nu toe,* 1357, le 10 septembre : un bandé de six pièces, la 4e (de dextre) chargée de trois aigles éployées. L. : ✠ *S Cristiani de Horwinen* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1382, 1385).

— *Philippus de Horwinen,* échevin de Zalt-Bommel, 1408 : trois aigles éployées *(Geld.)*.

Hosden (*Bastin, dit Bastoules, de),* homme de fief du *castial de Falais,* appartenant à Jean, sgr. de *Wesemale,* Fallais, Rummen, maréchal héréditaire du Brabant 1395 : trois chevrons ; au franc-quartier senestre chargé de trois trangles. L. : ✠ *S Bastins de Ho' d . .* (C. C. B., c. 108).

Ce franc-quartier représente, évidemment, une fasce entre deux burelles.

— *Bastint, dit Bastoulet, de Hosdene,* même qualité, 1418 : trois chevrons ; au franc-quartier senestre chargé d'une fasce entre deux burelles. L. : ✠ *S' Bastent de Hosdene* (Ibid.) (voir **Ciply, Hoesden, Collart, Thier**).

Hose, voir **Hovelwijk, Koterken.**

Hoseken (Guillaume), échevin de Bruxelles, 1305 : dans le champ du sceau, une chausse, ou *heuse* (d'une seule jambe) (G., c. I).

Hozémont. *Johannes, castellanus de Hosainmont, seneschalcus lossensis* (de Looz), 1281 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. L. : *S I de Hozemont senescalci los* (Abb. de Saint Trond, c. 2) (voir **Clockier, Coir, Melen**).

Voir sur les comtes, puis châtelains, d'Hozémont, Hemricourt, passim ; particulièrement p. 166-7 édit. Salbray). Ils portaient : *d'or a un sautoir de gueules,* et criaient : *Hozemont.* Voici, d'après Gelre, le blason d'un *Her Jan van Hosemont* : d'or au sautoir, cantonné de quatre merlettes, le tout de gueules. C. : un buste d'homme barbu, de carnation, la tête garnie de deux cornes de bœuf d'or (buste de Moïse), vêtu de gueules, terminé en volet.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. LXVIII.

Fig. 1. Sceau de Philippe le Roy, chev., sgr. de Broechem et d'Oeleghem (père de l'historien) (vers 1650).

Fig. 2. Sceau des échevins de Broechem et d'Oeleghem (aux armes dudit Philippe le Roy) (vers 1650).

Fig. 3. Sceau des échevins de Broechem (aux armes des Fraula) (fin du XVIIIe siècle).

Hō[h]scheid, voir **Höhscheid**.

Hoste (Nicolas), comme tuteur de Woutkine *Reijsin (Reijfin ?)*, tient, du château de Furnes, un fief a Adinkerke, 1421 : trois tours (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

Hoste (Damoiselle Catherine, veuve de Nicolas), bourgeois de Bruges, reçoit une rente d'avoine sur l'espier de cette ville, 1433, 7, 8, 9, 41, 3, 4, 45, 51, 6 : une croix engrêlée (**Bachterhalle**). T. : un ange. L. : *S Kateline Iacops Bacht'halle docht'* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42, 43, 377, 378).

Hostelart (Jeanne), veuve, en dernières noces *(darrainnement)*, de Boussart Snipin, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1445 : trois têtes et cols d'aigle, arrachés. L. : *Seel Iehanne . . . . . art* (Ibid., l. 391).

Hosty, voir **LONDEFORT.**

Hotdorff. *Baselys van Hotorp*, chev., sc. un acte de son parent *Cono van Putze*, burgrave de Lipp, 1343 : une fasce, chargée d'un coussin, orné de glands (ou fleurs de lis ?), posé sur l'une des pointes (assez fruste). L. : ✠ *S' Bosili mil* . . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 463).

Hotte, voir **Otte, Steghele.**

HOTTOEN, voir **MARCHIN.**

Houdain *Adans, senechaus de Hourdeing et chevaliers*, scelle pour Gérard, chevalier, sire de *Potelles* (Potelle), qui dote l'abbaye de Bonne-Espérance de biens a Elesmes, 1257 : un lion. L. : ✠ *S' Ad . . . . . rd sc . . . . d . bovc* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

HOUDEGHEM (Victor van) échevin de l'abbesse de *Meessmne* (Messines), dans sa seigneurie de *Deuwelsmond*, 1417 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : . . . . . *van Ho . dghem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

Houdeng, voir **HOUSDAING.**

Houdier (**Houdier ?**), voir **MARCHIN.**

Houffalize. Henri *Baudisson van Huffelise*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 240 moutons, 1374 : huit (3, 2, 3) croisettes pattées, au pied fiché. L. : *S' Henris de . (l ?) Roche* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 246) (voir **Argenteau, Bolland**).

Voir, sur cette famille, HEMRICOURT, *Miroir des Nobles de Hasbaye*, passim.

Houfflin (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons ; Tournai, 1672 : un chevron, accompagné en chef a dextre d'une étoile et en pointe d'une rose. Le coin supérieur senestre, le C. et le reste du sceau sont cassés (Baron A. de Loe).

Hougaerde. Godefroid van *Hugaerden*, échevin de Tirlemont, 1431 : un chevron, accompagné en pointe d'un annelet, au lambel a cinq pendants, brochant (Greffes scabinaux, c. 5645).

Hougaerden. *Johannes de Hugarden junior*, échevin de Louvain, 1423, 4 : une bande ; au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S Iohis de Hvgard' ivnioris scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Johannes de Hugarden*, échevin *illec*, 1429, 31, 2, 5, 6 : même écu. L. : . . *Iohis de Hvgarden scab lov (Afflighem*, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et *Heijlissem)*.

— Sire Jean van *Hugarden*, prêtre, déclare tenir des fiefs du duc de Brabant (fiefs ayant relevé, jadis, du sire d'Héverlé), du damoiseau Simon van der *Couwerborch* (Couderborch) et d'autres, à Wersbeek, etc., 1470, le 1er juillet : même écu. L. : . *Sigillv . Ioh . . de Hvgarde* . (Av. et dén., 566).

Houkene (Jean van) (et **Hoekene**), homme de fief a Bruges, ou au métier de Bruges, 1351, 5 : une bande, accompagnée de trois merlettes, 2 a senestre rangées en bande, 1 en pointe a dextre. Le sceau porte : *van Hovkene* (Chartes des comtes de Flandre).

Houcke (Chrétien van) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1483, 4 : deux glaives accostés, les pointes en bas, accompagnés de quatre coquilles, 3 rangées en chef, 1 en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Les échevins de), 1442 : dans le champ du sceau, un triangle vidé, les trois pointes terminées, chacune, en tiercefeuille, et muni, à l'intérieur, dans chacun des angles, d'un petit chevron, et une coquille, enclose dudit triangle. L. : ✠ *Contrale villa de Hovke* (Ibid., l. 43).

HOUCQUE (une des *villes ruwynez et enondez par la mer*) : *de gueulle, à trois croissans d'argent. Ceste ville est quasy tout ruwyne, excepte une eglyse et aulcuns maysons, et fut ung des plus anchiens poertz du mer de Flandres* (CORN. GAILLIARD, *L. Anchiene Noblesse de la Contee de Flandres*, XVIe siècle).

Le seigneur de HOUCQUE : *de gueulle, à l'escusson d'argent* (Ibid.).

Houlz *(Collin le)*, homme de fief de mgr. Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, Tubize, 1453 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, accompagnés en pointe d'une rose. L. : *S Collart le . . o* . (Abb. de Wauthier-Braine, 4007) (Pl. 10, fig. 247).

Houman (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de *Gruuthuse* ; i. t. : 156 moutons, 1374 : plain ; au chef chargé a senestre de deux merlettes ; au franc-quartier chargé de trois roses. L. : *S Iohis de . . . . . [w?]en* (Chartes des ducs de Brabant).

Houplines *(Magister Johannes de)*, clerc du comte de Flandre, 1291 : une cotice, accompagnée de six

roses, rangées en orle. L. : . . *mag* . . . . . (Chartes des comtes de Flandre, N° 594).

Houplines (Jacques van), mari de Guillelmine Bave, qui tient, d'Adrien van Rokeghem, écuyer, seigneur de ter Donct, et de dlle Jeanne van der *Bare,* du chef de leur seigneurie de *Mortaensche* (Mortagne), le fief dit *Tobbeerts*, a Belleghem, 1502 : une bande, accompagnée de six roses, rangées en orle. C. : un éventail de plumes, ou queue de paon, soutenue d'une colonne (Fiefs, N° 1281).

Le seigneur de HOUPLYNES : *d'or, au lyon leopart de sable, lampasse et arme de gueulle, sarge sur le pautryne d'une estoile* (étoile) *d'argent* (COBS. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comte de Flandres*).

HOURLE *(Willaumes Cotteriaus de),* homme de fief du comte de Hainaut, 1331 : une cotice, accompagnée au canton senestre d'une étoile a cinq rais. C. : un écran échancré de l'écu. L. : ✠ *S Willelmi de Hovrles* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

HOUSDAING (= **Houdeng**) *(Nicholes de), chevaliers,* déclare avoir rendu au comte de Hainaut une rente, sur Binche, qu'il tenait de lui, et avoir reçu, de ce prince, par contre, *en lige homaige a tenir de lui . . . des tries con dist de Corroit tenans as terrois de Spinoit et Buvrimes* (Buvrinnes), 1285, en juillet : une aigle et un bâton engrêlé brochant. L. : ✠ *S' Cholart de Hoden cher* (Ibid.).

— *Nicholes de Housdaing, chevaliers,* homme du comte de Hainaut, 1302 : même écu. L. : ✠ *S' Nicholai de Hovdaing militis* (Ibid.).

— *Jehans de Housdaing* (et *Housdeng*), chevalier, seigneur de Braine-le-Château, 1303 ; suzerain de l'abbaye de Wauthier-Braine, du chef d'un bois, 1309 : une aigle et un bâton engrêlé brochant. L. : ✠ *S' me . . . . . Iehan de Hovsdaing* (Abb. de Wauthier-Braine, chartes).

— *(Nicole de),* chevalier, sire de *Spinoit,* homme du comte de Namur, 1346 : une aigle et un bâton (simple) brochant. L. : ✠ *S' Nicholes de Hosdan chevalier sire despinoit (Namur,* N° 725).

— *Collars dou Spinoit*, fils de mgr. *Nicolle dou Spinoit,* chevalier, a reçu, par le duc de Brabant, de la ville de Nivelles, où il fut en garnison (durant la guerre entre le comte de Flandre), 81 écus Philippus, pour ses frais, 1357 (n. st.), 19 mars ; dit sceller de de son propre sceau : parti ; au 1er, une aigle ; au 2d, dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés). L. : ✠ *S' Agnies . . is . cd . m . . . . . Spino .* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Colars despinoy,* chevalier, reçoit, du Brabant, 37 vieux écus, à titre d'acompte pour *Mgr. de Gommegnies* (guerre de Flandre), 1357, 10 novembre : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. L. : . . . *olart de Spinoet* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1495).

HOUSDAING (= **Houdeng**) *Nicolles de Hou[s]deng[h]*, sires *despinoy, chevaliers*, reçoit du duc de Brabant, durant la vie de la duchesse, une rente annuelle de 60 écus *Johannes,* sur la terre de *Molanwes* (Morlanwelz), 1374 (n. st.), le 21 janvier, a Binche ; il reçoit, dudit duc, une pension de 60 doubles moutons, sur les terres d'Aymeries, *Pons dou Sart,* Dourlers, Raismes, par le châtelain et receveur de celles-ci, Jean de *Reny,* 1374 (n. st.), le 3 février ; *Nicolles despinoit, chevaliers,* reçoit, dudit duc, une rente sur Aymeries, 1374, le 19 avril ; *Cholart van Spinoit,* chevalier, jadis prisonnier a Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; r. t. : 1464 moutons ; *Nicolle de Spinoit*, 1374 ; *Colars*, ou *Nicolles de Housdeng (Houdaing),* chevalier, seigneur de *Spinoit (Spinoy),* (Spinoy), 1375, 80, 86, reçoit du Brabant une pension de 60 *escus Johannes,* assignée sur les bois de Morlanwelz : une aigle. C. : une tête et col de chien muselé, le col chargé au bas d'un écusson plain. L. : ✠ *S' Cholart des Spinoit* (Chartes des ducs de Brabant, 2516, 2517bis, 2533, etc.) (voir **Braine-le-Château, Houtain**).

Son contemporain, le roi d'armes GELRE, donne ainsi les armes de *Her Collart van Spynoi*, Brabançon : d'azur à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules. Le cq d'or. C. : une tête et col de chien d'argent, langué de gueules, muselé de sable, le col chargé d'un écusson du même, plain.

L'armorial du XIVe siècle, publié par DOUET DARCQ, blasonne ainsi l'écu d'un nigr. *Jean despinay : d'azur à j esgle d'or.*

Houseau (Guillaume), homme de fief du Hainaut, 1560, 1 : une botte a revers, éperonnée. T. : une sirène (Mons, Hommes de fief).

— *Phlipot Hozeau*, échevin des haute, moyenne et basse cours de *Courier* (Courrière), 1600 : un bas-de-chausse *(heuse)* (d'une seule jambe). L. : ✶ *Flippes Ho . . . avlx* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

Les Houzeau de Lehaye portent : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent. C. : un griffon issant d'or, armé et lampasse de gueules.

Les Houzeau de Milleville et du Cousty, qui en forment une branche une cadette se servent des mêmes armes, mais l'écu à la bordure d'or.

Ils descendent d'Augustin-Joachim-Joseph Houzeau, sgr. de la Perrière, licencié-ès-lois, conseiller pensionnaire de la ville de Mons, dont le grand-père avait été anobli en 1718.

Housse (Robert de), Pierre de Housse et Thiébaud de *Boulligny* (Bouligny), frères, tiennent, du roi de Jérusalem, duc d'Anjou, etc., des fiefs dans la prévôté d'Etain, 1455 ; le sceau de Robert est tombé. Pierre : un échiqueté ; à la champagne chargée d'une rose. C. : deux crosses, accostées. L : . . . . *rre de Housse* (Lorraine, *Etain,* N° 44).

Housse (Jean de), seigneur de Watronville, scelle un acte de son cousin Antoine de Landres, seigneur-voué du ban de Landres, etc., commencement du XVIe siècle : coupé ; au 1er, un échiqueté ; au 2d, une rose. C. : deux crosses, en chevron renversé. L. : *S Iehan de Housse* (Lorraine, *Briey*, B, N° 593) (voir **Anneville**, **Bouligny**, **Landres**).

Houssière. *Jehans de le Housire, dit d'Odomont*, lieutenant du bailli du Roman Pays du Brabant, 1391 : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée d'une étoile et de deux merlettes, rangées en chef. L. : *Iehans del Hoisi dodemon* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van der *Houssere (van Houssiere, del Houssere)*, bâtard, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 63 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes ; à la bordure engrêlée et au bâton brochant sur l'écu. L. : *S Iehan del Hoysire bastart* (Ibid.).

Houtain. *Walterus et Johannes de Houthain, fratres, milites*, 1263 ; Gauthier : une feuille d'ortie, chargée d'une divise (comparez le sceau du seigneur de Houtain, 1304). Jean : plain ; au chef chargé d'un lion issant *(Affighem)*.

Comme Holstein. La feuille d'ortie est fort en relief, et non pas l'effet d'une bordure engrêlée sur un écu triangulaire.

— (Le seigneur de), 1304, scelle comme suzerain *(de cui on tient les dis biens de le ditte ville de Sart Dame Aveline)* un acte de Henri de *Novile, con dist Rigaus*, qui cède au prieur de Frasnes ses droits sur la ville de Sart-Dame-Aveline, 1304 : plain, au chef plain ; l'écu a la bordure engrêlée (Ibid.) (Comparer le sceau de *Walterus*, 1263).

Scellent encore, entre autres : Renier de *Mortalsart*, Simon de *Neuville*, Baudouin de *Montegni*, Othon de *Riefayt* (Voir ceux-ci).

— *Willemardus de Houteyn, armiger terre Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois macles ; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S' Willem* (!) *de Hevteem* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

— *Messire Willemmes Hyernut*, chevalier, homme du comte de Namur, 1353 (n. st.) : de vair à trois pals. L. : *S' Will' Hiernvt de Hovtan mil . . . (Namur,* N° 789).

— Jean van *Houthein*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 333 1/3 moutons, 1374 ; de vair à trois pals. L. : ✶ *S Iohans de Hovtan* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean de), échevin de Liége, vers 1390 : une aigle (C. de B.) (voir **HOUSDAING**).

Houtain. *Ernoult de Houtaing*, chevalier, maître d'hôtel du comte de Namur, 1420 : de vair à trois pals *(Namur,* N° 1351).

— Jean, le bâtard de *Houtaing*, scelle pour *Sanders* van Ranst, bâtard, qui tient, de Guillaume de Ranst, seigneur de *Houtaing-le-Val*, une rente que feu Gauthier van Ranst, prévôt de Nivelles, son père, avait reçue, sur le cens de *Houtaing*, 1470 : de vair à trois pals, au filet brochant (Av. et dén., N° 1793).

— Jean *Hoeteijn*, échevin de Mielen-sur-Aelst, 1476 : de vair a trois pals, au bâton brochant. C. cassé (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (voir **MELIN** [**Mellet**], **Ranst**).

Houtain-l'Evêque (Les échevins de), 1543 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2d, trois macles (**Berghes**). L'écu surmonté du chiffre 1538, et accosté de deux crosses d'évêque, adossées *(Heijlissem)*.

Houtappel (Jacques), échevin d'Anvers, 1557 : un cerf grimpant. C. fruste (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I).

Arnoldus, filius quondam Ghiselberti Bac, dicti Arnt Houtappels zoen, relève, par la mort de son dit père : *domum cum curte et domistadio . . . apud Berkel, prope Oesterwyc*, et quatre hommages sous Tilburg (compte Saint-Jean 1384-85 ; C. C. B., N° 17144, f° 176 v°). Gauthier Bac, fils de feu Arnould Houtappels, est investi d'une métairie à *Oesterwyc* (compte Saint-Jean 1385-86 ; *ibid.*, f° 192).

HOUTBEKE, voir **HONTBEKE**.

Houte (Jean van den), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 1350 moutons, Bréda, 1375 : d'hermine à trois pals. L. : *S Ian va de Hovte ridder* (Chartes des ducs de Brabant).

GELRE donne à *her Jan van Houte*, Brabançon : d'hermine à trois pals de gueules. Le cq. d'or. Couronne d'hermine. Volet de l'écu. C. : deux battes (?) de gueules.

— (Godefroid van den), le bâtard, jadis combattant *illec*, dans la maisnie du duc de Brabant, reçoit, du fisc, 100 francs de France, à remettre à *Wijchaert van Noerhout*, qui l'avait fait prisonnier, ainsi que Jean van der Rijt, *dien hi oic scatte gelijc mi op hondert franken*, 1380 : même écu, brisé d'une cotice. L. : *S' Godefridi de Ligno* (Ibid.).

— (Michel van den), homme et *wijser* de la cour de Santhoven, 1436 : trois fers de moulin ; au franc-quartier brochant, chargé d'une merlette. L. : *Segilum Michael de Lyngno* (sic !) (Ibid.).

— *(Jaquemaert* van den), homme du duc de Bourgogne, du chef de son château d'Harlebeke, 1437 : un arbre terrassé, accompagné en pointe à senestre d'un écusson fruste (à la tour ?). L. : . . . . . *maert va* . . . . . *oute* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 412).

Houte (Thierry van !), tuteur de Josse Meijngheer (fils de *Rijcquaert)* qui tient, du château de Furnes, un fief à Woumen, 1440 : trois étoiles a cinq rais, accompagnées en cœur d'une rose (Fiefs, c. 889, l. 1036-40).

— (Englebert van den) scelle un acte du chapitre Notre-Dame à Bréda, 1472 : parti ; au 1er, une fasce échiquetée de trois tires ; au 2d, deux anilles en chef et un oiseau en pointe. L. : *S Engelberti* ..... (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— (Jean van den), écuyer, bailli et semonceur du Vieux-Bourg, à Gand, 1481 : une croix échiquetée, accompagnée au 1er canton d'un lion, et un filet en barre, brochant sur l'écu. C. cassé. L. : *S Iehan* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— (André van den), homme du Vieux-Bourg de Gand, 1522 : un arbre, planté dans une cuve en bois. C. : une poule, issant d'une cuve, garnie d'un vol. L. : *S Andeas van den Hov* . . (Ibid., l. 229).

— (Gilles van den), tenancier juré *(erflaet)* dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1617, 9, 28 : une fasce et un lion naissant, brochant sur la fasce. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Gillis van den Havten* (C. C. B., c. 47).

— (Gilles van den), même qualité, 1637, 8, 40, 63, 7, 8 : même écu, dans un cartouche. Sans timbre. Même L. (Ibid., c. 47, 48).

Il est, selon les apparences, le même personnage que Gilles cité ci-dessus, en 1617, 19 et 28, et, n'étant pas gentilhomme, il aura été obligé, par les hérauts d'armes, de supprimer le timbre de ses armes, en vertu de l'ordonnance du 14 décembre 1616. Pour des exemples analogues, voir aux noms de **Bruijne, Mire, Polspoel.**

Le lion dans les armes de Gilles, 1617-68 ne touche pas ou bord inférieur de la fasce.

Le seigneur de LE HOUTE, *au pays de West* (West Flandre) : *d'or à la fesse de synople* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Houthem (Gérard van), écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1542 : un chevron, chargé de trois merlettes et accompagné de trois forces renversées. C. cassé (Ordange) (voir **Hautem**).

Voici, d'après l'armorial de Saint-Trond, les émaux de ce blason : le champ d'or, le chevron de sable, les merlettes d'argent, les forces de sable.

Houtmaer (Renier) (et *Oudmaerc)*, bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481, 3 : trois fourches, à deux dents, posées en bande et rangées en barre, accompagnées au canton senestre d'un flanchis. S. s. : un aigle. L. : *S Reynier Hoetmor f . ē* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

Houts, voir **GOESWIJNTORN.**

Houtvelde (Martin van den), homme de fief du comte de Flandre (il s'agit de fiefs du Bourg de Bruges), 1581 : un dauphin ; au chef chargé de deux feuilles de chêne. C. cassé (Fiefs, Nos 11245, 7, 8).

Houve, voir **Hoeve.**

HOUVERE. *Danel de louuere ;* sur la queue de parchemin, on lit : *del houuere,* homme de fief du duc de Bar, seigneur de Cassel, 1397 : un sautoir de menu vair, de deux tires. Seul, l'écu subsiste (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

— (Gilles van den) tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1430 : une lettre M, surmontée d'une couronne (Fiefs, N° 3485).

Houwaert (Jean-Baptiste), échevin de Bruxelles, 1624 : une fasce, sommée d'un lion issant, ladite fasce chargée d'un écusson parti-émanché. L. : *S Iohan Baptist Hovwaert 1624* (Bruxelles) (voir **Hauwaert**).

HOUWANGHEN (?). *Johannes de Huwagen,* échevin de Léau, 1359 : un lion et une bande brochante, chargée de trois coquilles *(Léau,* N° 49).

L'inventaire imprimé des chartes de Léau lui donne, à tort : « un écu chargé d'un lion debout à une bande ». D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, *Houwagen* porte : d'azur au lion d'argent et à la bande de gueules brochante, chargée de trois trèfles d'argent.

— Pierre van *Houwanghen,* échevin de Léau, 1405 : un lion et une bande brochante, chargée de trois coquilles (Ibid., N° 65).

L'inventaire imprimé lui attribue : « écu au lion rampant à une bande chargée de trois hermines ».

— *Henricus de Huwagen,* même qualité, 1447, 8 : un lion et une bande brochante, chargée de trois coquilles et brisée en chef d'une étoile. L. : *S Henrici de Huwage sca* ..... (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— *Petrus de Hovwagen,* même qualité, 1459 : même écu, mais sans l'étoile. L. : . . *etri de Houwagen scabi lew* . (Ibid.).

— Thierry van *Huwagen,* même qualité, 1520 : un lion et une bande brochante, chargée de . . . *(Léau,* N° 123).

— *Goijvaert va Huwagen,* échevin de Graesen, 1522 : un lion (!). L. : . *Go* ..... *va* . *uwagen* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Guillaume van *Hauwaegen,* même qualité, 1676 : un lion et une bande brochante, chargée de trois étoiles. L. : *S Wi* ..... *Hauwagen (Heijlissem).*

Houwe, voir **Hoeve.**

Houwere (Gilles de), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1331 : une hache. L. : . . *illes* . . *Hovere (Zwijveke).*

HOUWERIE (Gobert van), jadis prisonnier à Baswetler, sous le duc de Brabant ; t. t. : 136 moutons, 1374 ; une fasce, chargée d'un annelet et accompagnée de trois (2, 1) macles. L. : ✱ *S Gobier . de . . . . . o .* (Chartes des ducs du Brabant).

Houzeau, voir **Houseau**.

Hove, voir **Hoeve**.

Hovel, voir **Hoevel**, **Hövell**.

Hoveles (*Henricus*), *armiger terre Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 ; de vair ; au franc-quartier chargé de trois losanges. L. : ✱ *S' Hee . [u?]ris H . . elet* (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

Terra Gheldoniensis est le pays de Jodoigne.

— Jean *Huvellet*, frère de *Collart*, malade, qui tient, du Brabant, un fief à Pinchart, sous Ottignies, 1331 : trois roues, accompagnées en cœur d'une bouteille (Av. et dén., 4275).

— Godefroid *Huvelet*, *dit de Mont*, tient, du Brabant, un fief audit Pinchart, 1331 : un fer à cheval, surmonté de deux roses. L. : . . . . . *rot . d . . . . .* (Ibid., 4277).

Hövell. *Heynrich van Hovell to Geynegge* (Gemegge) promet de racheter, en six ans, une rente de 8 florins que Gérard de Cleves, comte de la Mark, lui a permis de vendre à *Goderd van der Reke to Yntorpe* (Untrop), sur son fief dit *Oesthaeve*, à *Werges* (Werries), 1443 : un fascé de quatre pièces. L. : *S Henrici de Hovell* (Düsseldorf, *Cleves Mark*, N° 739).

Hovels (Jean), jadis prisonnier à Baswetler, sous le drossard de Fauquemont ; t. t. : 100 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux, et un filet brochant. L. : *Seghel Iohan Hovels* (Chartes des ducs de Brabant).

Hovelwijk. *Jacques van (?) Ho[e]velwijc* scelle pour Arnould Hose, qui reçoit, du Brabant, 56 vieux écus, pour ses services et pertes dans la guerre de Flandre 1357, le 28 septembre ; il reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons *(ghesellen)*, un acompte de 100 vieux écus, sur une indemnité de 215 vieux écus, pour leurs pertes et dommages (guerre de Flandre), 1357, le même jour ; il reçoit les 115 vieux écus restants, 1358, le 3 mai : une fleur de lis, chargée en cœur d'une molette et accostée de quatre billettes, 2 en chef, 2 en pointe. L. : ✠ *S' Iacop van der Hovelvi'* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1415, 1419, 1665) (voir **MEER**).

— Jean van der *Hovelwijc*, juge à *Werbeke* (Warbeyen), 1374 ; une croix, accompagnée dans chacun des deux cantons supérieurs d'une rose. L. : ✱ *S' Iohannis de Hovelvic* (Düsseldorf, *Emmerich*, N° 87).

Hovelwijk. Henri van der *Hoevelwick*, homme du duc de Cleves, 1418 : même écu. L. : *S Henric van der Hovelic* (Düsseldorf, *Clèves-Mark*, N° 756).

— Pierre van der *Hoevelick* scelle un acte de Gossuin van Bemmel, 1494 : même écu (*Geld.*).

D'après Gelre, un *Jan van Hovelick* portait « d'argent à la croix de gueules (sans rien de plus).

Hovenacke, voir **BUNTVELT**.

Hovet voir **Hooft**.

Hovyne (Jacques d'), échevin de Malines, 1628 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, chargée de trois étoiles et accompagnée de trois têtes de bœuf, la 1re contournée, la 3e posée de face ; aux 2e et 3e, trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile. C. : une aigle éployée (entière). L. . *S scab Iacobi d Hovyne* (Malines).

Hovorst. Arnould van *Hoevorst*, échevin d'Anvers, 1367 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois feuilles de nénuphar. L. : . *Sil . un Arnoldi de . . . or . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2111).

Howarda (Menno), *hoeftling tusschen der Lauwers ende der Eemse* (Ems), 1398 : un lion. L. : *S' Mennonis Howerda capitalis meneer . . . (Frise)*.

Huart (Henri), homme de fief de mgr. Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, Saintes, Tubize, 1457 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées en cœur d'une rose. T. : un ange. L. : *S Henry Hvart* (Abb. de Wauthier-Braine, n. 4007).

— (Josse), homme de fief d'Antoine d'Enghien, seigneur de Saintes et du Pont, en sa cour de Saintes, 1487 : mêmes écu et T. L. : *S Iosse . . . .* (Ibid.).

— (André), homme de fief du Hainaut, 1589, à Feignies : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile. S. sénestre : un griffon. L. : *S Andriev Hvart 15[5]6* (Mons, Greffes scabinaux de Feignies).

Les barons d'Huart, en Belgique, portent : d'argent à la branche de houx, fruitée, issant de flammes, mouvant de la pointe, le tout au naturel. Cq. cour. C. : un écusson aux armes de l'écu, entre deux cornes de bœuf, coupées, ou tranchées, à dextre de gueules et d'argent, à sénestre d'argent et de gueules, ornées, chacune, dans l'embouchure, de flammes au naturel. Devise : *Mon cœur comme mon heur ard.*

Huben von WORMESSEN (Worms?) *(Johan von der)*, vassal de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, 1368, à Bacharach : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête humaine, nuberbe, entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Iohan van (?) der Huben* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820).

Hubens (Henri), tenancier de la cour de *Ghestele* (Gestel), 1484 : une navette de tisserand, posée en fasce, accompagnée en pointe d'une rose. L. : *Sigillum Henrici Hebens* (Chartes des ducs de Brabant).

Hubens. Arnould *Huijbens,* même qualité, 1520 : même écu, mais la rose a six feuilles. L. : *Sigillvm Art Hvibens* (Ibid.) (voir **Waenrode**).

Hubrechts *(Georgius),* échevin de Louvain, 1497, 8, 1510 : deux lettres : s et g (?), soutenues d'un lacs d'amour. L. : *S Georgii Hubrechts scabini louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Paulus Huybrechts, tienman (1605, échevin (1612-15), bourgmestre (1615-17), etc., de Bréda, scelle d'une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en chef de deux hures de sanglier et en pointe d'une étoile.

Son sceau est reproduit dans *Taxandria, Tydschrift voor Noordbrabantsche Geschiedenis,* etc., 1897, p. 205.

Roland, fils de Jean Huybrechts (frère dudit *Paulus*), prit le nom de van den Brandeler.

Les Huybrechts, seigneurs de Lombeek-Notre-Dame, portaient : d'azur à trois tierces d'or; au chef de gueules chargé de trois annelets d'or. Cq. cour. C. : une aigle issante de sable, becquée de gueules, tenant du bec un annelet d'or.

Huekere, voir **Ranst**.

HUEMBURCH, voir **KANEL**.

Huene (Pierre) scelle pour Marguerite van der Hertbrugghen, qui déclare tenir, de Gaspard van der Tommen, un fief a Werchter, arriere-fief du Brabant, 1470, en juillet : trois (2, 1) roses; au chef (?) . . . ; le haut de l'écu est cassé. T. : un ange. L. : . . . . . *. o . ien* (Av. den., N° 764) (voir **Hoen**).

Huens (François), échevin de Malines, 1683, 9 : écartelé; au 1er, trois fleurs de lis; au 2d, une étoile a cinq rais, enclose d'un annelet; au 3e, trois annelets; au 4e, un chevron, charge d'une chaine a quatre chanons. C. : une fleur de lis entre un vol (Malines).

— (François), échevin *illec,* 1699 : même écu, mais au 2d, un tourteau, chargé d'une étoile a six rais. Meme C. T. : deux hommes sauvages, ceints et couronnes de feuillage, tenant chacun une bannière, la 1re de l'écu (?), la 2de fruste (Malines).

Hueret (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts, 1374 : de . . . a cinq cotices et un lion brochant en pointe; au franc-quartier fruste. L. : ✠ *S' Henrici de Torines* (Chartes des ducs de Brabant).

Hueribloc. Pierre *Huerbloc,* h. de fief de la châtellenie de Gand, 1470 (n. st.); conseiller du duc de Bourgogne, 1471 : un buste de femme, posé de face. S. : un griffon accroupi. L. : *S' Pieter Hveribloc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116, 157).

Huerle (Jean), homme de fief du bourg de Bruges, 1400 : un sautoir, accompagné en chef d'un animal (lévrier ?), en arrêt, et, dans chacun des autres cantons d'une coquille. S. s. : un griffon accroupi (Ibid., l. 43).

HUERNE, voir **Horn**.

Huesdens, voir **Heusdens**.

HUESEN, voir **Hausen, Huissen, VELAER, Went**.

Huet, voir **Hove, Huwet**.

Emile-Armand-Louis Huet, notaire à Tournai, fils de Louis, bourgmestre de Ghlin, petit-fils d'Ignace-Charles-Joseph, dont le bisaieul avait été anobli, en 1719, obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, le 21 mars 1880, au port de ces armes : d'or au chevron, accompagné de trois étoiles, le tout de gueules. C. une etoile de l'écu entre un vol d'or et de gueules.

HUEVINGHEN (Jean van der), mari de Catherine van den Moortgate (fille de Georges), qui tient, du château de Termonde, un fief a Denderbelle, 1513 : un coq (Fiefs, N° 3625).

Huffeleere (Gilles de), homme de fief de Scheldewindeke, appartenant a Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, etc., 1540 : trois trefles (Fiefs, N° 4821).

HUFFLE *(Johannes de),* échevin de Louvain, 1393, 1400, 1, 5, 12 : un sautoir échiqueté; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, et de billettes (?). L. : ✠ *S' Iohis de Hvffle scabin lovan* (B. R., C. C., portefeuille 1875, et Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *(Johannes de),* même qualité, 1425 : un sautoir échiqueté; au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S Iohis de Heffel scabin lovanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Hugaerd (Pierre), échevin du métier d'Assenede, 1361 : trois hures de sanglier; au franc-quartier brochant chargé d'un oiseau (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

Hugaert (Jean), fils de Jean, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *illec,* 1532 : meme écu; l'oiseau du franc-quartier est ici un canard. C. : un tête et col de biche entre un vol (Fiefs, N° 2743).

Hugewist, voir **Donckel**.

Hughes, Huijghs, Hugen zoon, etc. *Hughe Hvughs zone,* ecoutete du seigneur d'Axel, 1362 : un oiseau (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren) (voir **Witte**).

— *Jan Huijghs,* échevin de Malines, 1372, 3, 80, 1, 3, 4, 5, 8 : trois rencontres de bœuf (Malines).

— *Pieter Hughe Symons zone, hoog heemraad* de Schieland, 1396 : deux roses a six feuilles en chef et une etoile a huit rais en pointe. L. : . . . *ter Hvg . . . . . (Hollande).*

— *Jan Hughen sone,* échevin de *Riethem* (Ritthem), 1407 : une fleur de lis, accompagnee en chef de deux croisettes. L. : ✶ *S' Ian f' Hvghen* (Chartes des ducs de Brabant).

Hughes, Huijghs, Hugen zoon, etc. *Wouter Hughen sone* scelle, au des *keerslude*, un acte de Vilvorde, seigneur de Borssele et de Souburg, 1435 : un lion contourné, surmonté d'un lambel, et un bâton en barre brochant. S. : deux griffons (C. C. B., *c.* 113).

— *Wouter Hugen zoen* (le même ?), homme du comté de Zélande, 1450 : un lion rampant à dextre) et un lambel brochant. C. : on voit une partie d'un vol (Ibid., *c.* 465).

— *Jacob Hugen soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1456 : trois lions léopardés, rangés en pal (Malines) (comparer **Jan Hugen zoons zoon** et **Robert**).

— *Jan Hughen soen, welgheboren man van Zuijtholland in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscaar van Zuytholland tot Dordrecht*, 1454 : trois lions naissants (Malines).

La famille Hallmeg, à Dordrecht, *c.* a., portait trois lions naissants.

— *Hubrecht Hughen soen*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1457 : parti ; au 1er, trois roses tigées ; au 2e, trois flanchis, accompagnés en cœur d'un annelet (Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies, capse ver. extraordinar.*).

— *Meester Willem Huge zone, uijt Noortbevelandt, goede vriend* d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendaele, Duiveland, Sommelsdijk, femme d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, 1484 : un chevron ; au chef chargé à dextre d'une étoile (C. C. B., *c.* 113) (Pl. 10, fig. 248).

— *Joris Huych Witte soen*, échevin de Rotterdam, 1490 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, accompagnées en cœur d'une étoile. C. : une tête et col d'animal (aigle ?) (*Ibid.*).

— Jean *Hughes*, homme servant de maître Liévin Snouck, conseiller au Conseil de Flandre, qui tient du château et Vieux-Bourg, à Gand, la seigneurie et le château d'Oostwinkel, 1578 : un chevron, accompagné de trois roses. C. : une rose entre un vol (Fiefs, N° 3249).

— Constantin *Huijgens* écrit une lettre à son cousin Snouckaert de Schauburg, chevalier, gentilhomme de la Chambre privée du roi de Grande-Bretagne, à La Haye, 1632 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux pals ; aux 2e et 3e, plain, au chef de quartier chargé d'un lion léopardé. Sans cq. ni L. (Baron W. Snouckaert van Schauburg, à La Haye).

Hugier, voir **Vivien**.

HUGIOEN, voir **Suweels**.

Huhn, voir **Hoen**.

Huy, voir **Empereur, Cronen**.

Huibens, voir **Hubens**.

Huijbrechts, voir **Hubrechts**.

Huijdevetter. Jean de *Hudevettere*, homme de la duchesse de Bourgogne, à *Donse* (Deinze), 1404 ; échevin du duc, à *Donse*, 1412 : trois mortiers, à anses rectangulaires. L'écu suspendu au col d'un aigle. L. : *S Ian de Hvdevettere* (C. C. B., Acquits de Lille, I 401, 417).

Huijge, voir **Taije**.

Huijgens, voir **Hughes**.

Huijlenbrouck (Pierre), fils de Jean, tient, du château de Termonde, une seigneurie à Lebbeke, avec sept arrière-fiefs, 1588 : un compas, posé en chevron, accompagné de trois étoiles. L'écu surmonté des lettres P H (Ibid., N° 4044).

Huijn. Jean *Huijne van Ansteroide* (Amstenrade) donne en fief, de la part de Godefroid de Looz, seigneur de Heinsberg, à Gossuin, seigneur de *Keynout, eyn land ind heirlicheit, dat gelegen is tusschen Marke ind Roene*, avec 15 ou 16 villages, 1369 : une croix gringolée. L. : *S' Ioh . . . es Hvyne* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 823).

— *Johan Huijne van Anstenroede (Anxelrode)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont *(an minen gerenkenisse zu Helpe)*, i. t. : 390 1/2 moutons, 1374 : même écu. *S' Iohannis Huyn* . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Renier Huijn *Hune) van Anxtelrode* (et *Anstenroede)*, prisonnier *illec*, sous ledit drossard ; i. t. : 725 moutons, 1374, 8 ; reçoit, du Brabant, une rente sur le tonlieu de Fauquemont, 1379, 81, 3 : même écu, brisé en cœur d'une étoile. L. (1374) : ✠ *S' Remart Hune* (Ibid.).

— Jean (fils de Jean) *Hune*, prisonnier *illec*, sous ledit drossard ; i. t. : 122 moutons, 1374 ; scelle pour *Henneken* knode prisonnier *illec*, sous le même (i. t. : 130 moutons), 1374 : une croix gringolée. L. : *S' Iohannis Huyne* (Ibid.) (voir **Hoen**).

Huijsman (Henri), feudataire de Simon van Ophem, 1435 : un croissant (Ch. et doc. div., *c.* I) (voir **Vietinghof**).

L'acte a trait à un fief à Lennick.

Huijsmans (Gilles), tenancier de l'abbaye de Nazareth, près de Lierre, 1626 : un sautoir, cantonné de quatre fleurs de tondeur renversées. C. : un buste de more. L. : *Gilis Heysmans* (Nazareth).

Huijsse. Simon van *Huusse*, homme de fief de la châtellenie de Gand, 1396 : écartelé ; au 1er, . . . (un bœuf passant ?) ; aux 2e et 3e, une branche de houblon, en barre ; au 4e, une molette. L. : *S' Simoen van Huse* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 38).

Le seigneur de Huve : escartelé d'argent et de gueulle (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contee de Flandres*).

Huisseling. Jean van *Huesselyngen* (fils d'Arnould), échevin d'Herpen, 1397 : un fascé de huit pièces, et trois besants, ou tourteaux, 2 sur la 1re, 1 sur la 7e pièce (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

Huissen. Thierry van *Huessen*, *borchman tot Huessen*, prête le même serment que Jean van Beinum, 1350 : de . . . a l'écusson plain. L. : *S' Theoderici de Hvsen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 534).

— Jean van *Huessen*, ayant appris qu'on l'a fait ennemi du duc de Brabant *(dat ic vijant bun gemaickt). dat mij sunderlingh leet is ind buten mijnen wil ind weten geschiet is*, et ne lui ayant fait aucun tort, il donne, à ce prince, *vaste, stede swoen ;* 1437, *des sonnendages na sunte Gallen dach :* même écu. C. : une tête et col de cygne entre deux tubas, en chevron renversé. L. : *Sigl Iohan van Hvesen* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **HUSEN, Went**).

Huissier, voir **Joffroy.**

Huijtere. *Baldoin de Huijtere*, receveur de messire *Ghisebrecht* de Brederode, prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1460 : trois besants, ou tourteaux, chargés, chacun, d'une étoile, et accompagnés en cœur d'une feuille de tilleul, la tige en haut. C. : un oiseau (cygne, aigle ?) essorant, issant. L. : *S Boudin de Hvrt . . .* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Hujoel (Jean), conseiller de la ville de Bruxelles, 1486 : trois roses (E. G., l. 356).

Huc (Pierre et Ernest), frères, scellent un acte de partage relatif à un bien à Leveringhausen, 1343 ; tous deux : types scutiformes ; un fascé de quatre pièces. L. : 1° . . . *etri ducis Hvk*, 2° ✠ *S' Ernesti* . . . . . (Dusseldorf, *Werden*, N° 118) (comp. les armes de **Mengede** et **Scoduvel**).

HUKELHEM (Herman van) a été indemnisé, par le comte de Cleves, etc., du chef de rançon, de perte de chevaux, etc., 1413 : une aigle. L. : ★ *S Hermanni Hvkellem* (!) (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719).

Hüchelhoven, Hückelhoven. *Jacobus de Hukelhoven, miles*, donne un acte avec *Stephanus de Aylshoven*, 1308 : une fasce et une bordure échancrée. L. : ✠ . . . . . *i de Hvkelhoven* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 187).

— *Adolphus de Huckelshoven, miles*, reçoit, du duc de Brabant, 80 *jugera terre in villa dicta Borghen* (Burg ?) *in comitatu de Monte*, 1329 : plain; au chef chargé à dextre d'un poisson recourbé. L. : ✠ *S' Adolfi u Hokelshovin militi* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 265).

Gelre donne à *her Alef van Hueckenshoeven*, vassal du duc de Berg : d'or, au chef d'azur, chargé à dextre d'un poisson d'argent recourbé. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'azur, retroussé d'argent, sommé d'un poisson d'argent, couché, soutenant un grand plumail de sable.

Voici, d'après Gelre, les armes de *Her Jan van Esroede* (= Hetzerath, près de Huckelhoven), vassal du même duc : coupé, au 1er, d'azur, à deux poissons d'argent, adossés ; au 2e, d'or plain. C. : une tête et col de chèvre, coupé d'azur sur or, accornée d'argent.

Hüchelhoven, Hückelhoven. *Henricus dictus de Huchilhoven, miles*, scelle un acte du comte de Neuenahr, 1329 : une fasce, surmontée à dextre de . . . . L. : ✠ *S Henrici d* . . . . . *il'* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 336).

— Paul van *Huchgelhaven*, chevalier, et Marguerite van *Eschweilre*, sa femme, inféodent au margrave Guillaume de Juliers *uns huys zu Auldendorp* (Altendorf), *mit graven ind varburghe*, 1337 : une fasce, surmontée à dextre de . . . . L. : *S' Pavli de Hvgelove* (Ibid., N° 391).

— Guillaume van *Hukelaven*, chevalier, scelle un acte de Renaud, duc de Juliers et de Gueldre, 1403 : de . . . a l'écusson plain. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S' Willem va Uchelhoiven* (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, N° 649bis) (voir **Eschweiler, Landescron**).

Huchtenbroick (Henri), bailli *yn Liemersch* (« de Lijmers »), scelle un acte du comte de Clèves, 1406 : une licorne furieuse (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 640).

— Henri *Huchtebroick* sc. un acte relatif aux armes de Gérard de Cleves et de la Mark, 1414; drossard d'Orsoy, 1417; homme du duc de Cleves, 1418 : même écu. L. : *S Henric Hvchtebroich* (Ibid., N°s 713, 746, 756).

— Arnould *Huchtebroich (1° loco)*, homme du duc de Cleves, scelle avec son dit frère Henri, 1418 : même écu (Ibid., N° 756).

HUCKELBACH *(Henricus de), miles*, scelle, avec Guillaume de *Holseit* (Holset), un acte de *Lambertus de Strithane* (Strijthagen) et de *Wenemarus de Retersbeke* (Retersbeek) qui, en entrant au service de la ville de Cologne, renoncent à réclamer de celle-ci des indemnités, dans le cas où il leur arriverait préjudice à la guerre, 1290, 15 avril : une croix échancrée et un bâton brochant. L. : ✠ *S' Herici de Hekelsbac militis* (Ville de Cologne, N° 555).

— *Egidius dictus de Berghe prope Hukelebach* reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1364, 13 juin ; *Egidius de Monte, dictus de Huckelbach, armiger*, reçoit ladite rente, 1365, 24 octobre : une croix échancrée ; au franc-quartier chargé de trois mouchetures d'hermine,

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXIX.

Fig. 1. *Eustachius* (de Hemptinne), *miles*, *baillivus terre namurcensis* (1250).

Fig. 2. *Stassius* de Hemptinne (1294)
Fig. 3. Libert de Hemptinne, chevalier (1346, 55, n. st.)
Fig. 4. Jean de Hemptinne (1355)

} Tous trois hommes de fief du comte de Namur.

rangées en fasce. L. : ✱ *S Gillis van Vckelbac* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1897, 2007).

HUCKELBACH. *Egidius de Huckelbach, armiger,* reçoit, du duche de Brabant, une rente féodale, sur Maestricht, 1367 : une croix enchanerée; au franc-quartier d'hermine (cinq mouchetures). L. : *S Gillis vt . . . . . Berge* (Ibid., N° 2127) (voir **HOGGELBACH**).

HUCKELEM, voir **Heukelum**.

Hückelhoven, voir **Hüchelhoven**.

Huckentier (Maitre Arnould), échevin d'Aerschot, 1456 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges; au franc-quartier brochant chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Arnoldi Hucketier scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Hückeswagen. *Henricus et Franko, fratres de Hukenswage,* fils du comte Arnould de H., renoncent, moyennant 220 marcs, a toutes réclamations du chef de leur patrimoine, en faveur de Marguerite, comtesse de Berg, 1260; *Henricus :* type en losange; dans le champ du sceau, quatre (1, 2, 1) roses. L. : ✠ *S' Henrici de Hukenswagen. Franko* : type scutiforme; deux chevrons. L. : ✠ *S' Francon' comitis de Hokensw . . e* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* Nos 42-3) (voir **Frens**).

Huldenberg. *Johannes de Huldeberghe,* échevin de Louvain, 1278 : coupé-enclave; au 1er, chargé de trois maillets penchés; au 2e, plain. L. : ✠ *S' Iohis de Hvldebghe scab Iov* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Leonius de Huldeberghe,* echevin de Bruxelles, 1326 : deux fleurs de lis, au pied coupé, 1 au canton senestre, 1 en pointe, cantonnées, chacune, de quatre billettes; au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sigil' Leoni de Heldeberghe* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Leonius de Huldeberghe,* echevin *illec,* 1334, 49 : un parti-émanché; au chef chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de huit (4, 4) maillets penchés. L. . ✠ *S' Leoni de Heldeb'ghe* (Bruxelles).

— *Everardus de Huldeberghe,* échevin *illec,* 1341, 63 : écartelé; aux 1er et 4e, trois maillets penchés; au 2e, trois fleurs de lis, accompagnées de trois billettes, 1 au point du chef, 2 accostant la 3e fleur de lis; au 3e, trois fleurs de lis, accompagnées de trois billettes, 1 au point du chef, 2 en pointe a senestre, rangées en pal. L. : *S' Euardi de Heldeb . . .* (Bruxelles).

— Everard de *Heldeberghe,* échevin du chapitre de Sainte-Gertrude, a Nivelles, 1364 : écartelé; aux 1er et 4e, trois maillets penchés; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé, et un semé de billettes (E. G., I. 138).

Huldenberg. *Gerardus de Huldeberge,* échevin de Bruxelles, 1398 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi d'hermine, sommé d'une tête barbue couronnée. L. : *Segillvm Ghert v Hvldebge* (Malines et Bruxelles).

— Jean van *Huldenberge,* tonnelier *(cuper),* a Bruxelles, possede un bien, près du ruisseau dit Schaerbeek, 1414 : trois (2, 1) maillets penchés, un filet brochant et une bordure (simple). L. : *S Ian . . n Nuenhoue (Cambre).*

— Jean, seigneur de *Huldeberge,* chevalier, conseiller du duc de Brabant, 1416 : trois maillets penchés. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, couronnée. T. : deux dlles. L. : *S Ian heer van Huldebergh[e ridd]* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gerardus de Huldeberge,* échevin de Bruxelles, 1418 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, couronnée. L. : *Segillvm Ghert v̄ Hvlde'bge* (E. G., I. 372).

Gelre donne au sire de *Hulgeberge,* Brabançon : d'or à trois maillets penchés de gueules. Volet d'hermine. C. : un chapeau d'hermine, retrousse de . . . (en blanc), somme d'une tete barbue brune, couronnee d'or.

— *Domicellus Johannes de Hulleberge, dominus de Opheyn* (Ophain) *et de Busco Domini Ysaac* (Bois-Seigneur-Isaac), scelle un acte relatif au couvent de Septfontaines, 1447 : plain; au chef bastillé, chargé de trois maillets penchés. C. : une tête et col de chien braque colleté. S. dextre : un griffon. S. senestre : . . . (cassé) (Chartes et documents divers).

— Les échevins de *Huldenberge,* 1499 : dans le champ du sceau, un lion léopardé, portant, sur l'épaule, un écu a trois croissants (?). L. : *Sigillum scabinorum de Il . . . . . .* (Saint-Pierre, c. 1, A. G. B. (voir **Bois, Famille Eureux**).

Hülhoven. *Gerardus de Hulhouin, miles,* scelle un acte de *Lutgardis, relicta quondam Johannis de Kerreke, armigeri,* qui, avec ses enfants, *Silia, Lutgardis* et *Scherna,* vendent a *Theodricus de Kerreke, armiger,* et sa femme, Beatrix, pour 180 marcs de deniers de Brabant, *iudicium nostrum de Kerreke, maus et minus,* 1316 : un lion couronné et une bordure (simple). L. : *S Gerardi militis de Hvlove* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 257).

Kerreke = Karken, au canton de Heinsberg.

— Gérard van *Hoylhoven* scelle un acte de son parent *(neeve)* Lambert van Goer, 1367 : même écu. L. : ✠ *S' Gerardi de Hvlhov . . en* (Ibid., N° 800) (voir **Heinsberg, Scherf**).

Gelre donne à *her Gerit van Hulhoven,* homme du duc de Juliers : d'argent au lion de sable, lampassé de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retrousse de gueules, sommé d'une grève de sable, bouclée à senestre d'argent, de deux pièces.

Hulhuizen. Elisabeth van *Hulhuisen*, femme de Jean van *Rade*, le jeune, 1581 : un gantelet. L. : . . *Lysbeth . . . Hvlhvze* . (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 112) (voir **Rade, Rode**).

Hulin (Christophe), homme de fief du Hainaut, 1561, 5, a Braine-le-Comte : une fasce, accompagnée en chef d'un rencontre de bœuf et en pointe de deux coupeaux de tannerie, passés en sautoir. T. : un saint Christophe, portant sur l'épaule gauche l'Enfant, aux bras ouverts, et de sa main droite un tronc d'arbre. L. : . . . *offre Hv* . . . . (Archives de l'église de Braine-le-Comte, M. Hanon de Louvet et Mons, Cour féodale, Rec. V.

Dans l'acte de dénombrement de son fief du Carpeau (24 septembre 1560), Chr. H. est qualifié « cambier », à Braine. Les coupeaux furent fort usités dans l'ancienne industrie du XVe siècle. Le bisaïeul et les grands-oncles de Chr. H. possèdent des tanneries à Braine et à Soignies : le surnom « de Ghoreliez » était même devenu héréditaire dans la famille. C'est de Chr. H. que descendait la branche qui fit partie du patriciat de Bruxelles (Lzn. Serhuigs) et à laquelle appartenait le chanoine Lambert H., fondateur de bourses d'études. Elle s'éteignit au XVIIIe siècle.

— (Adrien), « cambier », a Braine-le-Comte, fait dénombrement du fief de Fremeau, *illec*, a titre d'Anne Mary, sa femme, 1565 : une fasce, accompagnée en chef d'un rencontre de bœuf et en pointe de deux trident de brasseur, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une hotte. T. : un personnage drapé tenant une épée levée (saint Adrien ?). L. : *S. Ad* . . . . - . . . . *n* (Mons, Cour féodale, rec. V).

— (Adrien), homme de fief du Hainaut, 1569, a Braine-le-Comte : une tête et col de bœuf (de profil). T. senestre : un saint Adrien nimbé, tenant de la main droite une épée haute et de la gauche une enclume ; l'écu suspendu par sa courroie au bras droit. L. : *S Adrien Helin* (M. Hanon de Louvet) (voir **Buterne, Saquin**).

Adrien est le cousin dodu Chr. H., avec qui il scelle un acte du 10 septembre 1561. Pierre le Flamenz, laboureur à Soignies, y déclare que Catherine du Maret a vendu à Jean Hanon, marchand, bourgeois à Braine-le-Comte, une terre, près du bois *de scottain*. M. Hanon de Louvet. Le sceau d'Adrien est tombé. Les descendants de celui-ci, encore représentés à Gand, portèrent, et portent encore : de gueules à la tête et col de bœuf d'argent. C. : un ange issant, tenant des deux mains une épée.

— (Maître Charles), homme de fief du Hainaut, 1626 : un coq. C. : un coq essorant, issant. L. : *S . . . rl . . Helin 1618* (Mons, Chapitre de Saint-Ursmer et Hommes de fief).

Hulle (*Gheeroff* van), echevin du comte de Flandre, au métier de *Zomerghem* (Sommergem), 1550 : un *Agnus Dei*, passant, regardant. L. : . *Gheeroff van Hulle f Corbs* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).

— (Pierre van), fils de Jean, tient, de la seigneurie de Wesseghem, un fief a Ursel, 1553 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (Fiefs, N° 3353).

Hulpe (*Le rentier et les eschevins delle franchise delle*), 1496, 1513 : dans le champ du sceau, rond, un evêque, et, dans le bas, un écu a trois croissants. L. : . . . . . *de* . . *Helpe* . Contre-scel : un écu au lion (*Afflighem*).

HULPEN (Arnould van der), écoutete de *Pedelland* (Peelland), 1367 (n. st.) : un lion (un peu fruste). L. : . . . *nol* . . *der de Ghelpa* . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 2119).

— (Daniel van der), dit Pauwels, échevin de Vilvorde, 1467 : trois oiseaux (pigeons ?), regardants, semblant cacher la tête dans leur plumage, accompagnés en cœur d'une étoile a cinq rais. S. senestre : un cygne. L. : . . *ancel vader Hoelpen* (Bruxelles).

HULPICH (Jean van) reçoit, du Brabant, un acompte de 30 vieux écus, pour ses frais et pertes, dans la guerre de Flandre, 1358 (n. st.), 24 mars : trois aigles, accompagnées en cœur d'un annelet. L. : ✠ *S Iohan van Vlpich* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1586).

Hulsberg. Jean *Struver van Hulsberch*, jadis prisonnier a Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 362 moutons, 1374 : d'hermine a trois (2, 1) tourteaux. L. : *S' Iohes Struver de Brend* (Chartes des ducs de Brabant).

C'est Bande, au pays de Fauquemont. L'acte appelle ce personnage : *Struver van Hulsberch*, sans prénom. Sur Jean Str. v. H., auteur du manuscrit dit *Struverboek* (Chambre des comptes, N° 572), et sa femme, Marguerite, citées ensemble en 1381, voir *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 1895, p. 285.

— Arnould van *Hulsbergh*, jadis prisonnier *illec*, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. : 1260 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux, rangés en bande. L. : *S' Arnolt vā Hulsberch* (Ibid.).

— Jean van *Hulsberch*, écoutete du prévôt de Meerssen, a *Clommen* (Klimmen), 1380, 1 : même écu, brisé d'un lambel. L. : ✠ *Sqillvm Iohan van Holbrg* (?) (Ibid.) (Pl. 10, fig. 249).

— *Reinart van Hulsberghe* et Everard *Rode van Opzeuych* (Rode van Opsimich) déclare que Jean, sire de Witthem, chevalier, drossard de Brabant, par des lettres envoyées, de la part du duc, a la demande du sire de Heinsberg, *gebeden hadde vive man mit gelegen, om mitten . . . here van Heinsberch te ryden inden lant van Lucembourch, omme aldair te hoem te bliven liggen eyn seeker tijt, op williker reyse wir waren, ende bi ons Heynrich van Berchem, der jonge, ende dat tuschen wegen . . . Heynrich van Berchem syn eyn pert afgine ende verdarf*, de quel chef le drossard dut lui payer 31 florins du Rhin ; 1409, 8 juin : même écu, sans lambel. L. : . . . . . *Hulsb* . . . (Ibid.).

Hulsberg. *Reynalt van Hulsbergh* a reçu, du duc Antoine, pour la durée de sa vie, *sijn grote thiende van Gleue* (Gelcen), au pays de Fauquemont, en compensation de 1500 vieux écus, dus à feu Arnould van *Hulsbergh*, son oncle, jadis prisonnier à Basweiler, à titre de rançon et de dommage, 1414, le 31 octobre : même écu. L. : *S Re . . . . van . . . . bg* (Ibid.).

— Jean van *Hulsbergh*, chevalier, scelle l'acte de son parent *(neve) Reynalt*, 1414 : même écu. C. : une tête et col de cygne. T. : deux dues. L. : *van Hulsberg* (Ibid.).

Exemple rarissime d'un sceau médiéval sans prénom (voir **Riegl**[ER]).

— *Reijnart van Hulsberch* déclare devoir, à Jean Schelart van *Obbendorp* (Oppendorp), 467 *overlensche Rijnssche gulden*, pour 467 (sic) pourceaux (*vercken*), qu'il avait, jadis, emmenés *der gemeijnten van Echt van den Echter walde*, 1415, 21 décembre : même écu. L. : *Reneri* (sic) *van Hvlsber* (Ibid.).

— *Reynner van Huylsberch*, homme du duc de Bourgogne, etc., 1431 : même écu. L. : *S' Reynner van Hvelsverch* (sic) (Ibid.).

— *Reijnalt van Hulsberch*, dit van *Scaloen* (Schaloen), déclare que le duc de Brabant a confirmé la donation, *ad vitam*, à lui faite par feu le duc Antoine, de la grande dime de *Gleen* (Geleen), du chef des pertes subies par feu son oncle Arnould, à l'occasion de la bataille de Basweiler, 1443-44, 4 mars : même écu. L. : *S Re* . . . . . (Ibid.).

HULSE (Geldolphe van) reçoit une rente du comte de Berg, 1365 : une feuille de tilleul, renversée (nénuphar), sans tige (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 781).

— *(Leve* van), fils de sire Godefroid, inféode, à l'archevêque de Cologne, *myn huyss, genant Fundern, gelegen by der Gassenduncken, myt allen synen muyren, portzen, graven, vurburgeind getzymmere*, à titre d'*Offenhaus*, 1380 : une feuille de tilleul, renversée, sans tige, surmontée d'un lambel (Dusseldorf, *Col.*, N° 1426).

— Geldolphe van *Huylse* scelle un acte de Frédéric, comte de Moers, 1392 : même écu, sans lambel. C. : une tête et col de bouc. L. : *S' Geldolfi de Hvlz* (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, N° 552).

— (Frederic van), conseiller et amman du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : . . . . . *Frederici de Hulse* (Ibid., N° 687).

— Henri *Duycker van Hulse*, même qualité, 1410 : même écu. L. . *S Henric Ducker van Hvls* (Ibid.) (voir **Budberg, Elverfeld**).

Hor Mathys van Hulse, Gueldrois, portait, d'après Gelre : d'or à la feuille de tilleul, renversée, sans tige de gueules. Le Cq. d'or, couronné de gueules. C. : une tête de chevre d'argent (le coller mine en volet), langue de gueules, accornée de sable.

HULSE (Guillaume van den), échevin d'Appels, 1403 : diapré à trois cosses tigées. L. . . . *illem van den Hul . . (Zwijveke)*.

— (Martin van den), échevin d'Aerschot, 1447 : quatre rectangles allongés (billettes allongées), 1 au point du chef, posé en pal, soutenant un autre, posé en fasce, les 2 autres, posés en pal et rangés en fasce, en pointe. L. : . *Sig' M . . . . . de Hulse scab . . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

HULSHUSEN (Jean van), chanoine de l'église Saint-André, à Cologne, 1449 : une feuille de houx, la tige en haut. L. : *S' Iohannis de Hulshusen* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 82).

Hülsen, voir **Horst**.

Hulst *(Sander* van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Redelghem : i. t. : 259 moutons, 1374, 5 : un croissant, surmonté d'un lambel. L. : ✶ *Sanders va Host* (?) (Chartes des ducs de Brabant).

Ce *Sander* van Hulst était en 1370-71 maieur de Vilvorde (C. C. B., N° 357).

— (Pierre van der), échevin de La Haye, 1377 : un houx arraché. L. : *S' Pet van der Hvlst* (Ibid.).

— (Jean van der), échevin d'Aerschot, 1435 : une fleur de lis, au pied coupé, en cœur, accompagnée de trois roses. L. : *S Ioh' Verhvlst scab' arscot̄* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean van der), même qualité, 1438 : même écu, mais les roses à quatre feuilles (barbées). L. : *S Io de Hvlst scab arscot* (Ibid.).

— (Jean van der), même qualité, 1467, 91 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant, chargé d'une fourche, à deux dents, mumé, vers l'extrémité du manche, d'une traverse. L., 1467 : *S Iohis de Hulst scab' arscot*; L., 1491 : *S Iohis de Hvlst scab arscot* (Ibid.).

— (Jean van der), dit van der Banck, résidant à Winxele, tient, de maître Jean van *Weesel* (Wezel), un fief à Winxele, 1470, le 2 juillet : un soc de charrue. L. : *S* ✶ *Ian van der Banck* (Av. et dén., N° 829).

— (Pierre *de le)* (et van der Hulst), homme de fief de la châtellenie de Courtrai, 1508; déclare tenir, de celle-ci, un fief à Beveren-lez-Harlebeke, 1514 : une croix, cantonnée de quatre fleurs de houx (stylisées à peu près comme des fleurs de lis). L., 1508 : *S Pieters van Hulst* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 59-60; Fiefs, N° 1322) (voir **Hoorebeke**).

Hulst (une des villes fermes du comté de Flandre) *d'or, au lyon de sable, à la bordure de gueulle* (Corn. Gaillard, *La Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*). *Le seigneur de* le Hulst : *d'argent, à trois feuilles de vinier ou cueurs de gueulle* (Ibid.).

Hulstere (Gislebert de), échevin de Josse de Flandre, dit de Praet, écuyer, seigneur d'*Oenlede* (Onlede) et de Beveren, etc., 1523 : une plante (houx?), mouvant de la pointe, surmontée de deux étoiles *(Deinze,* c. L.).

HULTE (Pierre van) devient homme du comte de Berg et de Ravensberg, *mynen lieven genedichen heren, des vijant ich was.* 1370 : un lion léopardé. L. : *S' Petri van Leem* . . . . (?) (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 848).

Humbeek (Les échevins de), 1401, 14, 7, 20, 1, 3, 39, 67, 72, 3 : une croix (**Bouchout**). L'écu entouré de trois dragons. L. : ✠ *Sigille scabinorv de Honebeke* (E. G., l. 237, et Malines).

— (Les échevins de), 1576 : trois roses (**Arenberg**). L. : ✠ *Sigillvm scabinorum de Hombeke* (Malines).

Dans *De Grombergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107), les armes de *Her Arnout van Hombeke* (Humbeek, *Hemerech* — Himberg?) sont blasonnés ainsi : *Wit, met een vueschen van helen,* | *de Grotelaert, sonder helen,* | *Van spade al te rickelicke* . . . (II, v. 4838-45).

Humières, dit le Liégeois (Baudouin de), chevalier, seigneur de *Witermont* et du *Mesnil* (et *Maisnil*), souverain bailli du comté de Namur, 1444, 50 : écartelé ; aux 1er et 4e, un fretté ; aux 2e et 3e, de vair. C. : une tête et col de lion (?) entre un vol. S. : . . . . (fort endommagé) (Mél., c. 156, et C. C. B., c. 108).

L'acte de 1450 le dit encore : conseiller et chambellan du duc de Bourgogne.

Humyn (Claude-François de), écuyer, seigneur de Schutbourg, Wardin, etc., déclare tenir, du roi de France, les château et seigneurie de Schutbourg (prévôté de Diekirch) et la seigneurie de Wardin (prévôté de Bastogne), le tout au comte de Chiny, 1681 : trois cœurs couronnés. C. : un cœur couronné entre un vol (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713e).

— (Marie-Claudine de), vicomtesse de Saint-Albert, douairière d'Augustin-François de Corte, seigneur d'Ogierlande, etc., comme mère et ayant *garde noble* de Marie-Livine-Monique de Corte d'Ogierlande de Saint-Albert, tient, du Brabant, le fief *den Kleutinck, gelegen in de Vilvoortsche bempden,* 1738 ; deux écus ; A, écartelé ; aux 1er et 4e, de gueules au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant et d'une étoile et en pointe d'une rose ; aux 2e et 3e, une rose. B., de gueules à trois cœurs couronnés. Les deux écus sommés d'une couronne à neuf perles (cachet en cire rouge) (Av. et dén., N° 7838).

Hun (Burequin de), homme du comte de Namur, 1444 : plain ; au chef denché (Mél., c. 156) (voir **Fauquemont**).

Huncherange. Thierry van *Hoincher* (!), chevalier, scelle un acte de Jean, sire de Reifferscheid, 1341 ; *nobilis vir dominus Theodricus de Honcheringe,* scelle un acte de *Johannes de Valkensteyn, dominus in Betting* (Bettange), 1342 ; Thierry van *Hoenge lnegen,* chevalier, scelle un acte de Thierry van Milburg et de *Metze* van Merode, sa femme, ses parents, 1348 ; reçoit, des paiements (guerre de Flandre) 1357 ; Thierry [sire de] *Ho[e]nchering[h]en (Huncheringen, Honkerynghen),* chevalier, scelle pour Jean, seigneur de *Bolc,* chevalier, un reçu de 41 1/2 vieux écus, pour dépenses, faites à Bruxelles, *in den Spieghel,* au service du duc de Brabant, 1357. Thierry, sire de *Honcheranges,* scelle l'accord des époux de Salm avec le comte de Looz, 1364 : plusieurs sceaux différents, tous à un lascé de six pièces et au lambel brochant. L. : . . . . . *milites.* 1348 : *S Diderich van Hon* . . . . . ; 1357 : ✠ *'S Theodici dni de Honchengn* (Luxembourg, c. III, l. X, N° 6 ; c. I, l. IV, et l. I ; Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 570, et Chartes des ducs de Brabant, N°s 1159, 1172, 1391, 1392, etc.) (voir **Rodemack**).

Une des quittances, du 14 septembre 1357, constate qu'il reçoit un acompte de 69 vieux écus, sur une indemnité totale de 296 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre.

Un seul et même personnage ?

HUNENBERG (**Hohnenberg**) *(Nold van)* scelle un acte de Henri, seigneur de Lowenberg, et de sa femme Agnès, 1336 : plain ; au chef de vair ; un bâton brochant sur l'écu. L. : ✠ *S' Arnoldi de Hvnenberg* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 384).

HUNGNE, voir **Wallegrappe.**

Hungres *(Bertrans li)*, fils de dame *Izabel la Hungre, citain* de Metz, vassal d'Edouard, comte de Bar, 1329 : type scutiforme ; trois portes. L. : ✠ *S' Bertrami le Hvngre* (Lorr., *Briey*, B, 590 N° 93) (Pl. 10, fig. 250).

Huno *(Henricus dictus), officiatus nussiensis* (de Neuss), 1291 : une fleur de lis, accostée en chef de deux roses (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 118).

Hunolstein. *Johannes, advocatus de Hunoltsteyn,* se dit vassal de Gérard, comte de Juliers, du chef de 20 *marce denariorum apud Coloniam.* 1311 : deux fasces, accompagnées de douze (5, 4, 2, 1) billettes (Ibid., N° 205) (Pl. 10, fig. 251) (voir **BOYMBURCH, Schleiden**).

— *Gerardus, advocatus de Hunensteyn, miles,* reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1362 : même écu. C. : un vol. L. : ✠ *S* . . . . . *Honelsteyn* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1772).

— *Gerhard, voit here zo Hunoltzstein,* reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Maestricht, 1363 : même écu. C. : une tête et col de lion cou-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXX.

Fig. 1. Arnould de Hemptinne, jadis combattant à la bataille de Basweiler (1371).

Fig. 2. Robert de Hemptinne, écuyer (1393).

Fig. 3. Louis (de Hemptinne, dit) du *Verbos*, homme de fief du comte de Namur (1420).

Fig. 4. Jacques de Hemptinne, écuyer, seigneur de Wangenies (1524).

ronné, entre un vol. L. : ✠ *S' Ger advoc' d'Hvnolste . n* (Ibid., N° 1849).

Hunolstein. Nicolas van *Hunoltstein* scelle un acte de Guillaume, seigneur de Manderscheid, le vieux, 1367 : même écu. C. : un vol. L. : *S Nicolai d Honelsteyn* (Ibid., N° 2106).

— *Johan, vayt zu Honolsteyn (Hondelztein),* reçoit, du Brabant, un acompte de 300 petits moutons, pour rançon et pertes, du chef de la bataille de Basweiler, 14 novembre 1373 ; jadis prisonnier a Basweiler, dans l'armee brabançonne, 1374 ; qualifié chevalier, il déclare avoir reçu de *Henkine, des . eygers* (1) *sone von Kopstalle,* 300 florins *Robertus, as vor syn gevenkenisse, da ich den selben Henkyn gevangen hatte uff mynen heren den hirzogen von Brabant,* laquelle somme sera déduite de l'indemnité a lui due, *as mi myn here der hirzoge schuldich ist as von dem gevenkenisse da ich by myme heren dem hirzogen gevangen wart in dem stryde von Baysweilre in gülcher lande,* 1374, le 2 novembre : deux fasces, accompagnées de treize (5, 4, 2, 2) billettes. C. cassé et fruste. L. : . *S' Iohis de Hon . lst* . . (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2504, 2586).

(1) La première lettre de ce nom est illisible.

— *Niclais, vaigt und herre zu Honultstein,* 1445 : même écu que Gérard. C. : une aigle issante (C. C. B., Acquits, l. 2130).

Hupen, voir **Château.**

Hupilonne, voir **Groul.**

Huppart *(Stiene),* homme du comte de Hainaut et de Hollande, 1391, 7 : un chevron, accompagné de trois merlettes. Un homme sauvage agenouillé, sans massue, porte l'écu sur l'épaule gauche. L. : *S Estieuene Huppart (Namur,* N° 1213, 1263).

L'Inventaire imprimé donne, abusivement, *Happart.*

— *(Estievenes),* homme du comte de Hainaut, 1413 : une croix ancrée. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Stiev . . . . Hvpart* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Huriaux *(Pierars, li peres, Alars Rasoirs (1° loco)* et *Jehans Warnes,* tous bourgeois de Valenciennes, reçoivent des rentes viagères du Brabant, 1415 ; l'acte l'appelle aussi *Huraux* et *Huriel :* trois chouettes. C. cassé. L. : . *Pier* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rasoir** ; comp. les armes **Warnes**).

Hurte, voir **Schöneck.**

HURTEFALE *(Colart* de), juge de noble homme Jean de *Baissy,* seigneur de *Chierench* (Chéreng), en toute la terre et seigneurie qu'il tient de haut et noble seigneur monseigneur *de le Hamedde,* a Barsieux, 1399 . un bâton, accosté de deux étoiles, celle de dextre surmontée d'un croissant (Tournai, Chartreux, c. H) (Pl. 10, fig. 252) (voir **Calonne**).

HURTPESCH. Léonard van *Hortebise* (Hurtebise?), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Wittem ; l. l. : 15 moutons, 1374 : trois (2, 1) macles ; écusson en cœur fruste. L. : *S' Leonardi de Hvrtpesch* (Chartes des ducs de Brabant).

HUSEN, voir **Hausen, Went, HUESEN. Huissen, VELAER.**

Husmans (Jacques-François), licencié-es-lois, homme de la cour d'Enghien, 1662, 85, 92 : une tour, mouvant de la pointe, sommée d'un lion issant, brandissant un glaive. C. : le lion issant de l'écu. S. d. : . . . (M. E. Matthieu et Arch. commun. d'Enghien).

Hustin (Alard), homme de fief du Hainaut, scelle des actes relatifs aux Chartreux du Mont-Saint-André, près de Tournai, 1446, 9, 50, et une charte concernant des biens a Vezon, 1461 : une griffe d'aigle, la serre en bas, accostée en chef de deux étoiles (Tournai, Chartreux, H et X, et Croisiers) (voir **Malet**).

HUT. *Wautier de le Hute,* homme de fief du roi de Bohême, scelle un acte du prévôt d'Aymeries, 1326 : plain ; au chef chargé d'un lion issant. L. : ✠ *S' Watier de le Hvt* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Aubry**).

Hutzart (Hutschart), voir **Broekhuizen.**

Hutte, voir **Broux, HUT.**

Hutten, voir **Ingen.**

Huus (Robert), échevin du duc de Bourgogne, à Peteghem, 1468 : écartelé ; au 1er, une merlette, accompagnée au canton senestre d'une étoile a cinq rais ; aux 2e et 3e, un lion ; au 4e, une merlette (sans l'étoile) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 159).

Huuscht, voir **Tuuschs.**

HUWAGEN, voir **HOUWANGHEN.**

Huwelet, voir **Hoveles.**

Huwelex (Jacques), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1583 : un chevron, accompagné de trois étoiles. T. s. : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite (Mons, H. de fief).

Huwet (Jean), échevin de Temploux, 1495 : une hache. L. : *S Jehan Huuet* (Namur, *Salzinnes,* c. 517) (voir **Huet**).

I

Idegem. Pierre van *IJedeghem*, homme de fief de Sottegem, 1414 : deux fasces, surmontées d'une étoile et d'un oiseau (Elseghem).

— Bernard van *IJeghem* (sa femme s'appelle Catherine) donne a sire Adrien van *IJeghem*, religieux a Saint-Corneille, près de Ninove, la rente *ter Goddinsbeken*, 1419 : deux fasces *(Ninove)* (voir **Gruter**).

IJden (Guillaume) scelle pour Jean van Nijpe, qui declare tenir des fiefs, a Werchter, de Guillaume van *Elsbroec* et de Gaspard van der Tommen, 1470, le 3 juillet ; fait, lui-meme, le denombrement de ses fiefs, a Werchter, Thildonck, Winxele, etc., relevant du comte de Salm, comme seigneur de Rotselaer, de sire Jean van *Ranseem*, de Henri van der Borch, etc., 1470, le 3 juillet : une branche de rosier, fleurie d'une piece, accompagnée en chef de deux etoiles. L. : *S* ★ *Willem* . . . . . (Av. et dén., Nos 774, 788, etc.) (voir **IJen**, **ORSHAGHEN**).

IJDIERS, *alias Calbeke* (Olivier), naguère un des trois fermiers des deux moulins a eau et du «tordoir» comtaux, a Ninove, 1452 : trois étoiles a cinq rais, accompagnées en cœur d'un petit besant, au tourteau. L. : *S Olivier Ydiers* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Idier est un prénom (voir **Drivere**)

IJen (Jean), échevin d'Aerschot, 1558 : une étoile a cinq rais en chef a senestre et une fleur de lis (complete) en pointe ; au franc-quartier chargé d'une lettre Y. L. : *S Ioīs Iden scab ar* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain) (voir **IJden**).

IJEUWEN. Jean van *Euwen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer, 1374 : trois chevrons, accompagnés, chacun, en pointe d'une etoile a cinq rais. L. : ✠ *S Ians van den Yeuwen* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 253).

Ignoye (Henri), alleutier du duc de Brabant, a Jodoigne, 1461 : trois maillets penchés ; au chef chargé a senestre de trois pals ; au franc-quartier chargé d'un écusson a l'étoile a cinq rais, ledit écusson brochant sur un bâton (C. C. B., c. 36).

Ihren. *Gyse van Yre* scelle un acte de Jean, seigneur de Reifferscheid, en faveur du couvent de Bedbur, 1397 : un burelé et un lion brochant en chef a dextre (Dusseldorf, *Bedbur*, couvent, No 23) (Pl. 10, fig. 254).

IJLEM, voir **Salm**.

Illias. Jean *Elyas*, jadis combattant pour le duc de Brabant contre le comte de Flandre, 1357 : un cœur couronne, percé d'une fleche, posée en barre, la pointe en bas. L. : ✠ *S' Iohannes Illias* (Chartes des ducs de Brabant, No 1270) (voir **Sidenhaer**) (Pl. 10, fig. 255).

ILLO, voir **YLO**.

Ymer *(Pierrot)*, jadis prisonnier a Basweiler sous Robert de Namur ; i. t. : 32 moutons, 1374 ; un arbre arrache, la cime chargée d'une manche mal taillée. L. : ★ *S Pierot fils Hanotin* (Chartes des ducs de Brabant (Pl. 10, fig. 256).

Imhoff, voir **Hoeve**.

Immendorf (Thierry et Jean van), frères, fils de sire Jean, infeodent a Thierry, sire de Heinsberg, *domum nostram propriam cum suburbio, curte et fossatis*, 1296 ; Thierry : trois pals ; au chef plain. Jean : son sceau est tombé (Dusseldorf, *Jul-Berg*, No 123).

Immerseel. *Johannes dictus van IJmmersele, miles, dominus de Wommelghem*, 1337 ; *Johannes de IJmmersele, miles*, s'engage, moyenant 39 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, *cum duodecim viris, una nobiscum, probis et honestis, cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 30 août 1338 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Iohīs de Liere dñi de Wommelghē* (Nazareth et Chartes des ducs de Brabant, No 461),

Ce sceau prouve que les Immerseel sont une branche de la maison de Liere (voir J.-Th. de Raadt, *Les seigneuries du pays de Malines. Heegem et ses seigneurs*). Hefte (XIIIe siècle, en témoigne aussi : *... Heeren Janne van Womelgheem, | Dien men oec heet van Liere* (v. 8181-5).

— Jean van *IJmmersele*, chevalier, reçoit, du Brabant, une rente féodale, sur le tonlieu d'Anvers, 1367, le 5 juillet : meme écu, brisé en cœur d'une étoile a cinq rais. L. : *S' Iohannis de Immercele* (Ibid., No 2143).

— Godefroid van *IJmmersele*, jadis prisonnier a Basweiler, sous la banniere de Cuijk ; i. t. : 4230 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : deux pieds de cheval adossés. L. : *S' Godefr de Ymsele dni de Womelgh* (Chartes des ducs de Brabant).

Immerseel. Arnould van *IJmmersele*, prisonnier *illec*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 125 moutons, 1374 : même écu. L. : ✠ *S' Arnoldi de Immerse . . .* (Ibid.).

— Charles van *IJmmersele*, chevalier, prisonnier *illec*, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 1769 moutons, 1374 : même écu. C. : deux pieds de cheval adossés. L. : *S Karoli de . . m'sele militis* (Ibid.).

— Henri van *IJmmersele*, bâtard, prisonnier *illec*, sous la bannière de Cuijk ; i. t. : 32 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un bâton. L. : . *Heinrici de Immer . . . .* (Ibid).

— Charles van *IJmmerssele*, chevalier, seigneur de *Ter Hameijden*, conseiller de la duchesse de Brabant, 1391 : trois fleurs de lis, au pied coupé, la 1re chargée d'une étoile brochante. L. : *S' Kareli de Im . . . cele militis* (Ibid.).

Ter Hameyden = Rameyn, dependance de Gestel.

— *Johannes de IJmmerselle, miles*, déclare que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, duc de Limbourg, l'a nommé gouverneur du duché de Limbourg et capitaine du château de *Wassemberghe*, sous certaines conditions, 1394, 21 janvier (date de l'acte) ; *Jehan dymmerselle*, gouverneur du duché de Limbourg, a reçu, de noble homme messire *Sceyffart* de Merode, chevalier, seigneur de *Hemisbac*, naguère gouverneur dudit duché, les ville, château et terre de *Wassemberghe*, pour les gouverner au profit dudit duc, 1394, 16 mars (date de l'acte), a *Wassemberghe* : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. C. : deux pieds de cheval. L. : *S' Ioh'is de Ymmersele militis* (Ibid.).

— *Jehans, sires dymmerselle*, sénéchal du Brabant, conseiller du duc, 1400, a Bruxelles ; *Jehan, seigneur dymerselle*, déclare avoir été institué par le duc de Limbourg, chatelain de Turnhout, 1404-5 (n. st.), 8 janvier ; Jean, sire *dymmerssele*, chevalier, caution de Nicolas Hoen van den *Brouke*, 1407 ; Jean, seigneur d'*IJmmerssele*, scelle une charte de Nicolas Hoen van den *Brouke*, chevalier, 1408 (n. st.) : même écu, mais sans lambel. Même C. : L. : *S' Iohis de Ymmersele militis* (Ibid.).

— Jean van *IJmmerssele*, bâtard (voir **Ranst**), 1402 : même écu, au bâton brochant. L. : *S Iohannis de Immerseele* (Ibid.).

— Arnould van *IJmmersele*, échevin d'Anvers, 1421 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : deux pieds de cheval, en chevron renversé. S. : deux griffons (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I).

— Jean van *IJmmersele*, chevalier, seigneur d'*IJetegem*, margrave d'Anvers, 1496 : même écu. C. : deux pieds de cheval. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Ian vā Imersele here va Yeteghe'* (Chartes des ducs de Brabant).

Immerseel. Guillaume van *IJmmerseele*, échevin d'Anvers, 1524 : même écu, brisé d'un lambel. Même C. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. III) (Pl. 10, fig. 257).

— (Gauthier van), échevin *illec*, 1537 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'un croissant tourné. C. : deux pieds de cheval, chargés, chacun, d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Worter va Immerseel* (Baron C. de Borrekens, a Anvers).

— Jacques van *Immerseele*, échevin de Malines, 1587, 1603 : une marque de marchand, affectant la forme d'un W (Malines) (Fig. XXX).

— (Henri van), échevin *illec*, 1628, 30, 6 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : deux pieds de cheval, en chevron renversé (Malines) (voir **Arkel**, **Ranst, Renesse, Rubempré, Sompeke, Thiennes**).

Par acte date d'Anholt, 15 octobre 1641, Theodore, comte de Bronkhorst, Batenburg, Anholt, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que d^lle Marie-Isabelle d'*Immerselle*, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire Englebert, seigneur d'*Immerselle*, comte de Bokhoven et du Saint Empire, vicomte d'Alost, seigneur de Wommelghem, Loon (op-Zand), Itegem, Haveluy, Eeckhout, etc., et d'Helène de Montmorency ; petite-fille de Theodore d'*Immerselle*, chevalier, seigneur dudit lieu, vicomte d'Alost, baron de Bokhoven, seigneur d'Itegem, Wommelghem, et de Marie de Renesse, dame de Haveluy (fille de Guillaume de Renesse, vicomte de Montenaeken, etc., et d'Anne de Rubempré, dame de Bievre, Senelle, Feluy, Haveluy, Ecaussinnes, baronne de Rèves), arrière-petite-fille de messire Englebert d'*Immerselle*, seigneur de ce lieu, vicomte d'Alost, et de Jossine de *Grevenbroucq*, baronne de Bokhoven, dame de Loon, et que ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aucune bastardise, ny bourgeoisie* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373, A. G. B.).

Imminghausen. Henri van *Ymminchusen* scelle pour Lambert, varlet des *Soden Johanes van Palberch*, qui jure de ne jamais rien entreprendre contre le comte de Berg, 1371 : une tête et col d'âne. L. : ✠ *S' Henrici de Imenchusen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 867).

Impe. Mathieu van *IJmpe* tient, du château de Termonde, un fief a Denderbelle, 1430, 40 : un triangle, vidé en trilobe ogival (Fiefs, N°s 3594 et 3616) (Pl. 10, fig. 258).

Impegem. Maître Jean van *IJmpeghem*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un chevron, accompagné de trois maillets (Chartes des comtes de Flandre).

Impens (Josse), père de *Joozijnken*, qui tient, du château de Termonde, un fief a Hamme, 1514 (n. st.) : un cheval effrayé. Le bas de l'écu est cassé ; au chef chargé de trois étoiles. T. senestre : une damoiselle (Fiefs, N° 3809).

Impens (Maitre Luc), échevin de Louvain, 1611, 9 : un sautoir. L. : ✠ *Si Wilhelmi Impens scab lov* (sic) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Impin (Josse), échevin du métier d'Assenede, 1494 : un héron ; au chef chargé de trois étoiles. T. dextre : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

Imstenrath. *Winandt van Imstenraedt*, seigneur de *Mher*, et *Frederich von Schaesberg zu Schaesberg* attestent, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Gertrude *Hoene de Hoensbronech* est fille légitime de messire Ulric *Hoene*, seigneur de *Hoensbronech*, et de Catherine de *Speis* (Spies), et sœur germaine de damoiselle Catherine, actuellement chanoinesse à Nivelles, 1597 : de . . . à l'écusson plain (1), accompagné de neuf coquilles, rangées en orle, C. cassé. L. : . . . *nant van . . . . . aet* (Chapitre de Nivelles, c. 1375bis, A. G. B.).

(1) Il n'y a absolument rien sur l'écusson. D'après les armoriaux, il serait chargé d'une fasce ondée.

INDE (Jean van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rike : i. t. : 27 1/2 moutons, 1374 : un chevron abaissé, surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S' Jan va den Inde* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Arnould van den), homme de Gilles van Bouchout, chevalier, 1330 : une estacade à cinq *estaches* pointus. L. : . . *Arnovt van de Inde* (Bruxelles) (voir **Eijnde**).

Indervelde (*Quirinus* et Nicolas), *gesworne van de dyckage van Austruweel, Merxem, Eeckeren, Steenbergerweert, Wilmersdonck* et *Oorderen*, 1651 : coupé ; au 1er, trois roses, tigées et feuillées, rangées en fasce ; au 2d, une tête d'animal, accostée de deux arbres, posés sur une seule terrasse. C. : une tête d'animal entre un vol (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Batengoeden*, c. D.

INDOUT (*Zeghere van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Witthem ; i. t. : 88 moutons, 1374 ; dit se servir de son propre sceau : un *Agnus Dei* regardant, tenant une trabe terminée en croix, accostée en chef de deux étoiles. L. : *S Gherts Capaert* (Chartes des ducs de Brabant).

Inghel (Philippe), maieur de la *vierschare* de Tielrode, 1459, 60 : un ange, vêtu d'une dalmatique. L. : . . *Phlips Ingh* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).

Inghele (Jean), homme de fief du métier de Furnes, 1410 : un bâton engrêlé, accompagné de trois croissants, 2 au canton senestre, accostés, 1 en pointe à dextre. L. : *S* . . . *Ingele* (Ibid., l. 89-90).

— (Pierre), maieur et semonceur de Sa Majesté dans la *vierschaere* de Saint-Nicolas (Waes), 1549 : dans le champ du sceau, un ange, debout. L. : *S Pieter Enel Filp* (!) (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Ingelbrecht (Jacques), échevin de Malines, 1343 : un chevron (P., c. II).

Ingelheim. *Philippus de Inghelem* reçoit du Brabant 26 livres et 12 sols, pour ses services dans la guerre de *Rode* (Rolduc), 1339 : une croix échiquetée, au lambel à quatre pendants. L. : ✠ *S Philippi mil' d Ig . . . . hey* (Chartes des ducs de Brabant, N° 341).

— (François-Adolphe-Thierry, baron d'), dit Echter de *Mespelbronn* (Mespelbrunn), seigneur de Schonberg, Gaulsheim, *Holtzhausen* (Holzhausen), Schweppenhausen, etc., conseiller intime actuel de Sa Majesté Impériale et Catholique et grand-juge de la Chambre Impériale à Wetzlar, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Anne Schutz de *Holtzhausen*, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Antoine-Wolfgang, baron Schutz de *Holtzhausen*, conseiller intime de S. A. Electorale de Mayence, burgrave de Starkenburg, grand-bailli dans la Bergstrasse, et de Marie-Anne-Barbe, baronne de Guttenberg ; petite-fille de messire Gaspard-Frédéric Schutz de *Holtzhausen* et d'Anne-Ursule de Hagen (fille de messire Jean-Adam de Hagen et d'Anne-Catherine-Ursule *Ullnerin de Dieppurg* (Ulner de Dieppurg), et arrière-petite-fille de messire Jean-Conrard Schutz de *Holtzhausen* et d'Anne-Fébeite d'Anweil ; et que, enfin, ladite Marie-Anne est *vraiment noble . . . . sans aucune batardise, bourgeoisie, ny autres empechemens quelconques* ; Wetzlar, le . . . (en blanc) juillet 1735 : écartelé ; aux 1er et 4e, de sable à la croix échiquetée ; aux 2e et 3e, d'azur à la bande, chargée de trois annelets (**Mespelbrunn**). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte de bois (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375bis, A. G. B.) (voir **Leerodt**)

Par acte donné, à Namur, le 25 septembre 1718, Ferdinand, comte de Berlo, évêque de Namur, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Madeleine-Catherine-Frédérique-Anne d'Ingelheim, du côté paternel, est *gentil-femme*, fille de messire François-Adolphe, baron d'Ingelheim, et de Marie-Ursule *Chambelante de Worms* (Kammerer van Worms), dite de Dalberg, petite-fille de messire Philippe-Louis, baron d'Ingelheim, brigadier de cavalerie au service de S. A. E. de Mayence, et de Marie-Odile *Echter* (Echter) de *Messelbrun* (Mespelbrunn) (fille de messire Charles-Rudolphe E. de M. et d'Anne-Catherine de Rodenstein), et arrière-petite-fille de Marsile-Christophe d'Ingelheim et de Marguerite de *Weyler* (Weiler), tous d'ancienne noblesse militaire, et que ladite damoiselle est *vraiment noble de tous costé paternel, sans aucunne batardise ny bourgoisie* (Ibid.).

Inghelram (Pierre) (et *Ingheram*), homme du comte de Flandre, dans la seigneurie de « *le Houtsche* », 1401, 3, 5 (n. st.), 7 : un bélier passant. L. : *S Pieter Ians Inghelram* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 233, 125).

Inghelram. Henri *Ingelram*, échevin de Malines, 1414, 5, 7, 8, 9 : une fasce, soutenue d'un pal alésé et surmontée de deux étoiles (Malines) (Pl. 10, fig. 259).

Ingelrams (Cornelle), échevin de Malines, 1559 : trois billettes ; au franc-quartier brochant, chargé d'un besant, ou tourteau (annelet ?) (Malines).

Ingen. *Ro[e]ver[e] van Inghen*, et *Enghelen*, reçoit, du Brabant, un acompte de 165 vieux écus, sur son indemnité, pour frais et pertes, dans la guerre de Flandre, 1357, le 24 avril ; il scelle pour Guillaume van der Hutten et Adam Voghel, qui reçoivent, du Brabant, 186 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, le 14 juillet 1357 ; il reçoit un autre acompte de 65 vieux écus, le 22 juillet 1357 ; il donne, au duc de Brabant, quittance de 165 vieux écus, pour tous frais dommages et pertes, le 16 novembre 1357 : trois annelets, chargés, chacun, de six petits losanges brochants, lesdits annelets accompagnés en cœur d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Rover van Ingen* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1006, 1149, 1285, 1509).

Ces annelets chargés de petits losanges brochants semblent devoir représenter des couronnes de feuillage, garnies de roses, ou, peut-être, des couronnes d'épines.

Ingenhousz, voir **Grez**.

Ingenhave, voir **Hoeve.**

Ingenulant. *Arnt ingen Nulant*, juge à Clèves, 1496 : une fasce ondée-entée, T. senestre ; un ange agenouillé. L. : *Arnt ingen Nuvelant* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 658).

— Guillaume *Inghenulant* et Henriette van *Bronchorst*, sa femme, promettent de rendre indemne Josse van Randwijck, leur *swager ende neve*, s'étant porté fort pour eux, du chef d'une rente, vendue, par eux, à Thierry van *Mekeren*, sur une terre à Puijllijk, 1517 : même écu. Cq. couronné. C. : un renard issant, chargé d'une fasce ondée-entée *(Geld.)* (voir **Bronkhorst**, **Nieuwland**).

IN GHOEN DIPPRAME (Gérard et Hermann), frères, déclarent s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 ; tous deux : une roue de moulin. L. : 1° *S Ger . . . . . e* ; 2° *S Hermanni de . . . . ar* (?) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 837).

INCHUIJSEN (Everard van), tenancier de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1485 : coupé : au 1er, neuf (4, 3, 2) billettes ; au 2d, plain. T. : un ange. L. : . . . *verae . . va Inchuyse* (Bruxelles).

— Everard van *Inchuisen* prête « *un* » sceau à Henri Cols (par qui il est qualifié *neve*), qui fait dénombrement d'un fief, à Erps, relevant du damoiseau van Montenacken, XVe siècle (sans date) : trois molettes à huit rais, accompagnées de trois lettres indistinctes, 1 au point du chef, 2 aux flancs (Av. et dén., No 2975).

Incourt. Les échevins *delle franke ville dayncourt*, 1381 : dans le champ du sceau, un lion contourné et une clef, accostés (M. Roullart).

INSEYNE, voir **Waha.**

IJpelaer. Jean, le batard van *Nijpelaer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer ; t. t. : 50 2/3 moutons, 1374 ; d'hermine au sautoir et au lambel brochant (très endommagé) L. : *Seghel* . . . . . Chartes des ducs de Brabant).

C'est peut-être le même personnage que le suivant.

— (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer, 1378 : d'hermine au sautoir, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais, et au lambel brochant (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van) (fils de Pierre), échevin de Heusden (Brabant), 1514 : d'hermine au sautoir (Malines).

— (Pierre van) (fils de Jean), échevin *illec*, 1538 : même écu (Malines).

— (Pierre van) (fils de Jean), le jeune, même qualité, 1559 : dans le champ du sceau, d'hermine, au sautoir (sans écu) (Ibid.).

Ypres. *Arnoldus, dictus de IJpere*, échevin de Louvain, 1378 : trois pals ; au chef chargé d'une aigle. L. : ✠ *S' Arnoldi de Ypere scabi lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Le sceau *van den hove ende goede van den hoghen zieken van IJpre*, 1420 ; type équestre, petit module ; le chevalier (saint Georges) passant à senestre, tenant une banderole, le bouclier à la croix, le dragon sous les pieds du cheval. L. : *S . . . . . hei- . . . . . prens* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 190).

— *Dancel de Ypere*, receveur de maître Jean d'Heere, fils de feu Antoine, qui reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1464 : une fasce, chargée de trois étoiles. L. : *Sigillum Daniel van Ypre* (Ibid., I, 379) (voir **Bailleul**).

Irchonwelz. Jacques de *Herchouvez*, fils de feu Pierre, alleutier du Hainaut, 1400 : une bande, chargée de trois « clochettes » de vair et accompagnée au canton senestre d'une coquille. L. : ★ *S . . . . me de H . . . . . ices* (Tournai, Corps relig., c. I).

— *Jacques de Herchouvez*, fils de feu Jean, même qualité, 1400 : une bande, chargée de trois « clochettes » de vair, et un lambel brochant. C. : une tête et col d'animal. S. : deux griffons. L. : *S' Iakemart de Helcuves* (Ibid.).

Irchonwelz (Les échevins d'), 1397 : trois bandes et une bordure engrêlée (M. Louis Paris).

Irnich. Daniel van *Ernich*, chevalier, scelle des actes d'*Emelrich van Rymsheim* (Ringsheim), 1358, et du duc de Juliers, 1361 (appose à un arbitrage entre le duc de Juliers et le seigneur de Heiden, le sceau de Jean de Mullenark, en le disant le sien propre, 1369) ; une fasce, surmontée à dextre d'un oiseau. L. 1358 : . . . . *n . . Ernich* . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 835 et 628 ; *Col.*, No 846).

— (Daniel van) (et *Ernich*), chevalier, scelle des actes du duc de Juliers, 1374, 6 ; une fasce, surmontée à dextre d'une merlette. L. : *S' Dan . . . . de Yrnich militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 899 et 921) (voir **Müllenark**).

Voici, d'après Gelre, les armes de *Her Danyel van Yernich*, homme du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, surmontée à dextre d'une merlette du même. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de sable, sommé d'un huchet d'argent, enguiché, pavillonné et viroté d'or.

Isaack van Büllesheim (Henri) (!) scelle un acte de son parent *(neve)* Louis van *Burchauwe* (Burgau), 1391 : un lion et un semé de . . . (coquilles, mouchetures d'hermine ?) (Dusseldorf, *Col.*, No 1143).

Fahne, *Cöln. Geschlechter*, II, 215, *ad vocem* Burgau, dit que Louis v. B., chevalier, qualifie *Isaak (" von Büllesheim* son « neveu » (*neve* peut, toutefois, signifier : cousin ou neveu).

IJsebrant. Marc *IJsebrandt*, tuteur, de par l'église, d'Isabeau de Neve (fille du damoiseau Jean), qui tient, de la Flandre, le château de *te Voorde*, à Saint-Paul (Waes), 1619 : écartelé ; au 1er, un loup rampant, accompagné en chef à senestre d'une étoile ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois losanges (**Wicht**) ; au 4e, un loup rampant (sans l'étoile). C. : un loup issant. L. : *S Marcvs Ysebrant* (Fiefs, No 7121).

— (Jean) tient le même château *(te Voirde)*, 1625, 6, 7 ; échevin et greffier de Saint-Paul, 1626 ; scelle pour Jean Frison, père et tuteur de Mathieu (dont la mère était Jeanne Samans, fille de Chrétien), l'aveu relatif à un fief à Sinaij, 1626 : se sert du sceau dudit Marc (Ibid., et I. 7129-91).

— Jean Baptiste *Isebrant*, fils d'Antoine, tient un fief à Kemseke, 1638 : même écu, mais sans l'étoile. C. cassé (Ibid., No 6720).

Il signe : *IJsebrant*.

IJsebrant de Lendonck, en Belgique, porte : d'or au castor au naturel, grimpant. C. : le castor issant. Lambrequins : d'or et de sable. T. : deux tritons de carnation, peautrés au naturel, couronnés de sinople, tenant, chacun, un sabre d'argent, garni d'or, et une bannière, la 1re aux armes de l'écu, la 2e, de sable à la barre d'argent.

IJsebrant de Difque porte les mêmes armes, mais le casque couronné et la bannière senestre de sable semé de fleurs de lis d'or (**Bernemicourt**).

Devise : *Per mare, per terras.*

Iseghem. Baudouin, seigneur d'*Yseughien*, chevalier, 1238 : type équestre ; le bouclier chargé d'une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. L. : *Sigillvm Baldvini de Isenghem*. Contre-scel : un écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Baldvini de Isenghem* (Tournai, Saint-Martin).

— Lambert van *IJseghem*, homme de fief de damoiselle Marie van den Ackere, dite van Croes (dans sa seigneurie à Courtrai), 1354 : plain ; au chef chargé d'un renard clanché (Elseghem).

— Roger van *IJseghem*, chevalier, ayant combattu à Basweiler, sous son seigneur et maître sire Louis de Namur, donne à Jean van *IJseghem*, son parent *(neve)*, et à *Roelkine*, son propre frère bâtard, ses pouvoirs aux fins de recevoir, à Bruxelles, l'indemnité qui lui est due, 15 décembre 1374 ; jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, t. t. : 1048 moutons, 21 décembre 1374 : une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. L. : *Roeger van Iseghem* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *IJseghem*, jadis prisonnier *illec*, sous ledit Namur ; t. t. : 1192 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un lambel. L. : *S Ian van Iseghem* (Ibid.).

— Roger van *IJseghem*, échevin de Courtrai, 1406 : un chevron, accompagné d'une étoile et d'un croissant en chef et en pointe de . . . (cassé) (C. C. B., Acquits de Lille, I. 55-6).

— Marie van *IJseghem*, veuve de Pierre de Corte (ou, au génitif, *'s Corten)*, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1445, 6, 7, 8, 61, 2 : un chevron, accompagné d'une étoile à cinq rais en chef à dextre et de deux croissants, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : ✠ *Marie van Yseghe* (sic) (Ibid., I. 391).

Cette rente se trouve inscrite sur sa vie et sur celle de sa fille, Marguerite 's *Corten*, veuve de Roger van den Brande (1462).

— Catherine van *IJseghem*, veuve de Gauthier *Vriends* (de Vrient), reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, pour elle et ses enfants, Marguerite et Jean, 1445, 7, 8 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'un écusson à six (3, 2, 1) coquilles ou cloches (**Belle** ?), et de deux croissants, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : . *Kateline vā Yseghem* (Ibid., I. 391).

— Perceval van *IJseghem*, homme de fief de Waleran, chevalier, seigneur de Wavrin, de Lillers, etc., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, et de sa femme Livine van *Robaers* (**Roubaix**), dans leur seigneurie de ten Ackere (à Courtrai), 1453 : même écu que Jean (1374), sans lambel, mais un filet brochant. C. cassé ; on voit une partie d'un vol (Elseghem).

Iseghem. Lancelot *dysegheem*, échevin et *cuerer* de la chatellenie de Furnes, 1460 ; une croix, cantonnée de douze merlettes, rangées 2, 1, dans chaque canton, au filet brochant. C. : un buste (de more?). L. : *S Lanseloot va*[n] *Yseghem* (C. C. B, Acquits de Lille, I 95-96).

— Lancelot *dysenghem*, échevin et *cuerheer* du metier de Furnes, 1471 : écu cassé. C. : un buste de more entre un vol. L. : ... . *a Y*..... (Ibid., I. 95, 96) (voir **Belle, Rij[c]kere, Vriend**).

*Le seigneur d'*Yseghien *d'argent à la croix et douze merlettes, à l'escu de sable, et crye : Maldeghem* (Cons. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres.*)

Izembart (Julien d'), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1634 : écartelé ; aux 1er et 4e, une chevre sautillante ; aux 2e et 3e, un arbre arraché. C. : une chevre issante (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

Isenburg. *Theodericus, comes de Ysenberg*, sa femme, *Aleydis, nobilis mulier*, et leur fils, Jean, donnent a Marguerite, comtesse de Berg, et a son fils aine, Adolphe, *curtem dictam antiquam, sitam in Malenheim*, a titre de gage, jusqu'a extinction de leur dette, 1263 : type équestre ; le bouclier a une rose. L. : ✠ *S' Theoderici comitis de Isinberg*. Contre-scel : dans le champ du sceau, une rose double, a huit feuilles. *Aleydis* — type ogival, dame debout, sans blason. L. : ✠ *S' Alheydis comitisse de Isinberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 48).

— *Ludovicus de Ysenburg* inféode a Guillaume, comte de Juliers, ses biens *iuxta Ortenburg*, 1269 : type equestre, a dextre ; le bouclier et l'écu du contre-scel, a deux fasces (surmontées d'un lambel a cinq pendants?) (Ibid., N° 54).

— *Gerlacus, nobilis vir de Yseuburg, dominus de Arenvels* (Arenfels), et *Lisa*, sa femme, promettent de satisfaire leurs créanciers de Cologne, avant la Saint-Martin en hiver ; 1276, *sexto sabbato pro vinea ante ascensionem domini* : scelle, le même jour, un autre acte, relatif a la restitution du capital d'une rente sur la ville de Cologne, etc. : type équestre ; le bouclier a une aigle. C. : un (!) aigle (entier). L. : ✠ *S domini Gerlacy de Ysenborch* (Ville de Cologne, N°s 122, 3, 4).

— *Liza*, ci-dessus : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant un faucon sur le poing gauche. L. : ✠ *S' Elizabeth dn̄e d' Isenber . . plie comita Th com̄is Clive*. Contre-scel : un écu a l'aigle. L. : ✠ *Ot s' Elizabeth dn̄e d' Isenbg* (Ibid.).

Elle etait donc fille du comte Thierry de Clèves.

— *Theodericus de Ysenburg, miles*, scelle un acte de *Henricus de Rinecken* (Rheineck), *canonicus colonensis, frater burgravi quondam de Rinecken, existens tutor liberorum et heredum burgravi . . . predicti*, et qui le dit *avunculus liberorum fratris mei predicti*, 1304 ; scelle un acte de Godefroid de Sayn, seigneur de Vollmarstein, 1315 : une aigle. L. : ✠ *S' Th̄i Gerlaci dni de Ysenburch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N[os] 160 et 229).

Isenburg. *Dominus Zalantinus de Ysenburg* scelle un acte dudit Godefroid de Sayn, 1315 : deux fasces. L. : ✠ *S' Salentini dei de Ysenburg* (Ibid., N° 229).

— *Luther, eyn herre von Ysenburg*, se dit vassal du comte Gerard de Juliers, *uf daz werteyl myns huses zu Jaasa und daz werteyl der gerithe Welde, . . . und uf das dorf zu Binzensassen* (Bindsachsen) *halbes*, auparavant alleux, 1326 : type équestre ; le bouclier et la housse, a deux fasces. C. : cinq bannieres. L. : ✠ ..... *domini de Isenburg* (Ibid., N° 316).

— *Vir nobilis Johannes, dominus de Arenvels*, 1334, 5 : deux fasces. L. : ✠ *S' Iohīs de Isinburg dni i Arinvels* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 12).

— Gerlach, seigneur d'*Ysenbourgh*, et sa femme, Lyse, constituent, pour une somme payee audit Gerlach et a feu son pere, sire Thierry, une rente de 40 livres de deniers, *up unsen halven hof . . . zu Ryle* (Riehl?), 1338 ; *Gerlacus, dominus de Ysemborgh*, homme et *consanguineus* de Guillaume de Braunsberg, 1339 ; G., seigneur d'*Ysenburch* se dit indemnisé, par le comte de Berg, de tous dommages *uytgescheiden den schaden, den wir us van brande van synen weeghen in dem urloghe, dat zoe Windechghen* (Windeck) *was, geleden hayn*, 1353 ; le mari : deux fasces. L. : ✠ *S' Gerlaci de Ysenberg*. La femme : dans le champ du sceau, quatre écus, posés en croix, les pointes au centre ; les deux ecus supérieur et inférieur, chacun a deux fasces ; les deux autres, chacun a trois huchets. L. : ✠ *S' Lise dne de Ysinbg* (Ibid., N°s 397 et 559 ; Chartes des ducs de Brabant, N° 533).

D'apres J.-Sr. Reck, *Geschichte der graft. und farstl. Hauser Isenburg, Runkel, Wied* (Weimar, 1825, p. 101). La femme de Gerlach aurait été la « comtesse » *Lysa von Brunshorn* (Braunshorn?).

— Philippe van *Ysenbourg*, seigneur de *Grenzouwe* (Grenzau), et Marguerite van *Katzenellenboge*, sa femme, inféodent, moyennant 400 petits florins de Florence, au comte de Juliers, leur château de *Grenzioie, mit vurburge*, pour l'aider contre quiconque, sauf l'évêque de Treves, Godefroid de Sayn, sire de *Valender* (Vallendar), et quelques autres, 1338 ; le mari : deux fasces, surmontées d'un lambel a quatre pendants. C. : un vol. L. : *S' Philippi de Ysin* ..... La dame : dans le champ du sceau, rond, petit module, dame debout, tenant deux écus ;

A, deux fasces, surmontées d'un lambel (a trois pendants); B, un lion (**Katzenelnbogen**). L. : *S' G . . . . . Ysinbvirg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 411)

Isenburg. *Henricus de Yssenborgh, miles*, assigne au duc de Brabant, moyennant 500 livres de tournois noirs, une rente annuelle de 50 livres, sur ses alleux, savoir : sa moitié du *castrum de Bersensteyne* et le tiers de la haute, moyenne et basse justice de ce château, etc., 28 février 1342 (n. st.); Henri, seigneur d'*Ysinburg*, de l'aveu de sa femme *Alheide*, reçoit, du margrave de Juliers, à titre de fief, leur part, soit la moitié, de leur château de *Birsenstein* et du *vorburge*, sauf un quart de la juridiction, compris dans cette moitié, qui constitue un fief brabançon, 1342; le mari : deux fasces. C. : un haut chapeau, arrondi, garni de deux plumes. L. : *S' H de Ysinbrch mil'*. La dame : dans le champ du sceau rond, petit module, dame debout, tenant deux écus, A, deux fasces; B, trois chevrons (**Hanau**). L. : *S' Alheidis de Isinberg* (Chartes des ducs de Brabant, N° 585, et Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 450).

Bersensteyne, Birsenstein, est Birstein.

— Jean van *Isenbourch*, seigneur d'*Arenveltz*, promet de ne pas commettre d'actes hostiles, par son château d'Ahrenfels et le village de Honningen, contre Guillaume, margrave de Juliers, mais d'observer les engagements pris par Guillaume, comte de Wied, et sire *Cone van Putze*, chevalier, 1343 : deux fasces. L. : ✠ *S' Iohis d'Ysinberg dñi i Arinvels* (Ibid., N° 455).

— Salentin, seigneur d'*Ysenburch*, inféode au duc de Juliers *mynen hof zo Heymbach* (Heimbach), *in dem Engerskeuce (pagus* d'Engers), 1371 : deux fasces. L. : . . *Salentin* . . . . . (Ibid., N° 860)

— (Ernest, comte d') et de *Grensaw*, etc., chevalier de la Toison d'or, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Philippine-Anne d'Oijenbrugghe, du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire Godefroid, seigneur d'Oijenbrugghe, et d'Anne d'Oijenbrugghe de Duras, fille de messire Jacques d'Oijenbrugghe de Duras, baron de Meldert, et d'Anne de Berlo (fille de Guillaume, baron de Berlo, comte de Hozémont, et de Jeanne de Locquenghien); que ledit Jacques est fils de messire Guillaume d'Oijenbrugghe de Duras, baron de Meldert, et d'Anne de *Cosmarent* (lisez : de Corswarem, chanoinesse de Maubeuge; voir *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 1880, p. 83), et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble, de tous costez, sans bastardise ou bourgeoisie;* Bruxelles, le 5 mars 1647 : deux fasces. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles, et entouré du collier de la Toison d'or. L. . . . . *nberg v . . . . . nsaw* (grand module) (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

Isenburg. Ernest, comte d'*Isenbourg* et de *Grenzau*, baron de *Hirpuch, Arrenfels* et *l'Harr*, seigneur de *Lintz* (Lanz), *Aldenwieda* (Altenwied), *Neuerburg* (Neuerburg), etc., chevalier de la Toison d'or, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Therese, comtesse *de Riviere d'Arschot* et du Saint-Empire, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire Henri-Otger, comte *de Riviere d'Arschot* et du Saint-Empire, etc., et de Dorothee-Henriette de Cotereau-Puisieux; petite-fille de Henri, comte *de Riviere d'Arschot*, de Heers et du Saint-Empire, et de Catherine de la Douve, baronne de *Sanghuen* (Sanghin), fille de messire Bernard de la Douve, chevalier, baron de *Sanghuen*, et d'Agnes de Merode, dite d'Asten; arrière-petite-fille de messire Richard *de Riviere d'Arschot*, baron de Heers, et d'Antoinette de Merode de Houffalize, *tous de legitimes mariages, vrays nobles militaires, sans aucune bastardise ny bourgeoisie, ou autre empeschement quelconque*. Bruxelles, le 5 janvier 1658; Ernest, comte d'*Isenbourg* et de *Grensaw*, chevalier de la Toison d'or, atteste, à ladite abbesse, que damoiselle Marie-Madeleine de Berghes, du côté paternel, est *gentil-femme*, fille de messire Eugene de Berghes, comte de Grimberghe, et de Marguerite-Florence de Renesse; petite-fille de messire Godefroid de Berghes, comte de Grimberghe, et d'Honorine de Hornes, dame d'Arquennes (fille de Gerard de Hornes, comte de *Bassinies* (Bassigny), baron de Boxtel, et d'Honorine de *Witten* (Wittem), dame d'*Isque* (Ussche) et d'Arquennes, etc.); arrière-petite-fille de Gérard de Berghes, seigneur de Stabrouck, *Hootvonder* (Hoogvorst), et d'Anne d'Hamale; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble, de tous costes, sans aucune bastardise ny bourgeoisie*. Bruxelles, le 4 juin 1661 : deux fasces. L'écu sommé d'une couronne et entouré du collier de la Toison d'or. L. : . . . . . *, vrg et de . . ensa* . . . (les deux sceaux sont fort endommagés) (Ibid., c. 1375bis) (voir **Aix, Blankenheim, Braunsberg, Harscheidt, Hohenstein, Kleeburg, Runkel**).

Les sceaux de 1658 et de 1661 proviennent d'une autre matrice, plus grande encore, que celle qui a servi à sceller l'acte de 1647.

D'après Gerle, le seigneur d'*Isenbourch*, homme de l'évêque de Mayence, portait : d'argent à deux fasces de sable. Capelme de l'écu. C. : un vol de sable, semé de feuilles de tilleul, renversées, d'or.

ISENDER, voir **Blankenberg**.

IJsendijke (Henri van), tenancier de la cour de *Lachenc*[*n*] (près de Lierre), 1482, 6 : une scie de boulanger, posée à senestre, accompagnée en pointe à dextre d'une lettre h; au franc-quartier chargé de trois fleur de lis, au pied coupé. S. d. : un bœuf (Malines) (voir **Schoutheete**).

IJzendoorn. Gauthier, seigneur d'*Ysendale*, chevalier, scelle un acte d'Arnould, duc de Gueldre,

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LXXI.

Fig. 1. Henri van Appeltern, chevalier (1357)
Fig. 2. Jean Badrion (1358)
Fig. 3 Etienne van Bellinkhoven (1357)
Fig. 4. Abel van Euskirchen (1357)
Fig. 5. Jean Godenaerts, chevalier (1357)

} Ayant, tous, combattu, dans l'armée brabançonne, contre le comte de Flandre (1356).

1371 : coupé ; au 1er, un lion léopardé ; au 2d, fruste (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401) (voir **Amstel, Azewijn, Feluy, Cock, Renesse**).

IJzendoorn. Gauthier van *IJsendoren*, chevalier, arbitre pour le duc de Gueldre, 1387 ; G. van *IJsendale*, témoin du duc, 1388 : trois pals de vair ; au chef chargé à dextre d'un léopard (lion léopardé ?) (Ibid., N° 496, et Dusseldorf, *Col.*, N° 1118).

Voici, d'après Gelre, le blason de *heer Wouter van Ysendoeren*, Guelbrois : de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé à dextre d'un lion léopardé de gueules. Volet de gueules à pals de vair. Couronne d'or. C. : un lion léopardé de gueules, en arrêt.

— Rodolphe van *IJsendoren*, prévôt de Saint-Pierre, à Utrecht, 1392 : même écu (lion léopardé). T. : deux hommes sauvages, sans massues. L'écu sommé d'un ange issant. L. : ✠ *S Rodol . . . . e Isendoren prepositi sancti petri traiectens (Utrecht)*.

— Guillaume van *Isendaren* et Jean van *Rijnensteijn*, chevaliers, ayant été chargés, par le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., de conclure son contrat de mariage, avec la fille aînée d'Adolphe, comte de Clèves, déclarent *dat men oen dije eurg . unse lyeve joncfrou brengen sal als van nu en neesten Gudensdaige nae datum diss brieff koemt aver acht daige, dat is des Gudensdaiges nae dem sonnendaige in der vasten, als men in der heijliger kijrken synget Letare, tijtlich tgegen avend, toe Hoesden* (Heusden), *dair alsdan bij oir toe slapen*, 1394 : trois pals de vair ; au chef charge à dextre d'un lion leopardé. L. : *S' . . . ilhe . d . Ysendore* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 579).

Du côté du comte de Clèves, les négociateurs de ce mariage furent Adolphe van *Suetkamen* et Roger van *Inc . . . .*

— Guillaume van *IJsendoren* scelle le contrat de mariage de Guillaume van Dru[e]ten, fils d'*Heymeric*, avec *Gueelelt*, fille de feu sire *Steefken* van Brakel, 1412 : même écu (*Wassenaer*).

— Guillaume van *IJsenderen*, fils d'Alard, parent de dame Jeanne van Groesbeek, dame de Wijhe, 1420 : même écu (Ibid.).

— Guillaume van *IJsenderen* fait un contat de mariage avec damoiselle Adrienne Kock, qui, entre autres, reçoit, de son père, Gisbert, des biens a Herwijnen, 1431 : même écu (*Geld.*).

— Ernest van *IJsendoren* scelle le contrat de mariage de sa fille, Catherine, avec *Herbere dije Cock van Neerijnen*, 1535 : écartelé ; au 1er et 4e, trois pals de vair ; au chef de quartier plain ; aux 2e et 3e, un fascé de huit pièces, la 2e chargée de quatre besants, ou tourteaux, la 4e de cinq, la 6e de quatre et la 8e de trois (**Sterkenburg**). Cq. couronné. C. : un lion rampant (entier !) entre deux flambeaux allumés, posés en chevron renversé (*Geld.*).

IJzendoorn. Catherine van *IJsendoren*, fille d'Ernest, seigneur de Sterkenburg, conclut un contrat de mariage avec *Herbere dije Cock* (van Neerijnen), 1535 ; elle scelle le partage de ses fils, Gisbert et Jean, 1558 : trois pals de vair ; au chef plain. L. : *S' Katrin van Issenderen (Geld.)*.

— Antoine et Jean van *IJsendoren*, témoins de ladite Catherine, 1535 ; Antoine : même écu. Sans timbre. Jean : même écu. C. : un lion assis entre deux flambeaux (non allumés), posés en chevron renversé (*Geld.*).

— Antoine van *IJsenderen*, seigneur de Sterkenburg, fait, au sujet de la succession litigieuse de ses parents, un compris avec son beau-frère, *Herberen die Cock* van Neerijnen, mari de Catherine, laquelle aura, c. a. les dunes de Gameren, 1538 : même écu que son père, Ernest (1535). Cq. couronné. Même C. que ledit Ernest, mais le lion issant (!) (*Geld.*).

IJzeren. *Herbeirs dyseren*, chanoine de Saint-Martin, à Liège, reçoit, du Luxembourg, 500 *vez peters florins*, pour monseigneur Jean, sire d'Hamale, monseigneur Guillaume, son fils, monseigneur Gérard Rohibue *et des compangnons qui prins furent a faire le marchandize de la conteit de Chuy*, entre le duc de Luxembourg et le comte de Looz, 1364 : un fascé ; au franc-quartier chargé d'une fasce de cinq fusées et d'une bordure dentée. L. : ✱ *S Her . . . . de Yserin can (Luxembourg*, c. I, l. I) (Pl. 10, fig. 260).

— Elias de *IJserne*, bourgeois de Tirlemont, 1367 : de menu vair plain ; au franc-quartier chargé d'un écusson fruste. L. : . . . . . *Eli* . . . . . *(Heijlissem)*.

— Tielman van *IJseren*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 436 moutons, 1374 : un fascé ; au franc-quartier chargé d'une fasce de cinq fusées, accompagnée de neuf (5, 4) billettes. L. : *S' Thilmani de Yseren* (Chartes des ducs de Brabant).

ISEREN (Thierry van den), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 : trois fers de lance, ou pointes de flèche (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118).

IJserman *(Thijs)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 342 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fasce, surmontée d'une étoile a cinq rais. L. : ✠ *S Tyes Yserman* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean), prisonnier *illec*, sous ledit Robert ; i. t. : 254 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant fruste (fasce ?). L. : *S' Iohannes Yserman* (Ibid.).

IJserman (Antoine) (originaire de Maestricht), échevin de Liége, vers 1410 : trois besants, ou tourteaux; au franc-quartier brochant, chargé d'une rose ; à la champagne de quartier plaine. L. : . . *toen* . . . . . *leut* . . (C. de B.).

— (Jean), bon ami de Jean de Vos, seigneur de Lovendeghem et de Somergem, 1456 : un chevron, accompagné de trois billettes. T. d. : un homme d'armes, armé de toutes pieces, brandissant son glaive de la main droite. L. : *S Ian Iserman* (Fiefs, N° 3307).

IJsewijn, voir **Smet.**

Iscolai. *Philippes Escholay*, marchand de Florence, de la compagnie de *Puch*, 1292 : quatre pals. L. : *S' Filipp Iscolai de Pelci*. C.-sc. : écu a quatre pals. L. : ✠ *S' Filipp . . colai* (Chartes des comtes de Flandre, N° 653).

Isle (*Radoux* d'), échevin de Liége, 1268 : dans le champ du sceau, un membre de lion, en chevron renversé, la griffe a dextre, et un semé d'étoiles. L. : ✠ *S' Radvlfi scabini leodiensis* (C. de B.).

— (Everard d'), échevin *illec*, 1292 : de . . . a six burelles et a la cotice brochante. L. : . . . *ve* . . . . *di sca* . . . . . (Ibid.).

IJsselstein. Gisbert van *IJselsteine* ; le comte Guillaume de Hainaut, de Hollande, etc., lui a rendu, pour le tenir de lui en fief, *thuis te IJselsteine*, et diverses terres *ten Ghēme*, *in Ripiker waert*, *in Benscoep* (Bonschop), *in Polsbroech* (Polsbroek), *in Hoencoep* (Honkoop), *in Bloclant* (Blokland), 1309 : une fasce et un sautoir échiqueté brochant. L. : . . . . . *de Iselstein* . . *(Hollande)*.

— Le même, 1309 : même écu. L. : ✠ *S' Ghiselbert mahtis de* . . . . . *ine* (Mons, *Hainaut*).

— (Gisbert, seigneur d'), scelle un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : type équestre, petit module ; a senestre ; le bouclier, la housse, l'ailette et l'écu du contre scel aux armes ci-dessus. C. et ornement du chantrein : un dragon ailé. L. : *S'* . . . . . *e* . *sselst* . . . *e*. L. du contre-scel : ✠ *S' Ghiselberti dni de Yselsteine (Utrecht)*.

— Gisbert van *IJselstein* (fils de Henri), bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une fasce et un sautoir echiquete brochant. L. : *S' Gh* . . . . . *Heinric soen van Iselstein (Hollande)* (voir **Egmond**, **Wisch**).

Un autre Gisbert van *IJselstein* scelle, en premier lieu, cet acte, de 1416, auquel furent appendus les sceaux de beaucoup de bourgeois d'IJsselstein. Vingt-quatre en subsistent encore; ils se trouvent decrits dans ce travail.

D'après Gelre, *die here van Yselsteyn*, homme de l'évêque d'Utrecht, portait : d'or à la fasce de sable et au sautoir echiquete de gueules et d'argent, brochant. Le cq. d'or, couronné de sable. C. : un plumail gris, en pomme de pin, issant d'une cuve d'argent, terminée en volet. D'après *De Grimbergsche oorlog* (voir plus haut, p. 167), *Her Bernaert, here van Isselsteyne : Voerde den scilt van goude reine, | Met een vaesche van lasuere, | Gheschaeffelt met vier (?) sautoire | Wit ende roet, ende ridderlike duere* (II, v. 1534-7).

IJsselt. Gisbert van *IJselt*, jadis prisonnier a Basweiler, dans l'armee de Wenceslas ; i. t. : 130 moutons, scelle a Bréda, 1374 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *S Ghiselberti Cosin* (Chartes des ducs de Brabant).

IJssche. *Gerardus de Ishca, dapifer* du duc Henri (III) de Brabant, 1260 : trois fleurs de lis (completes). L'écu posé sur un lion contourné (*Heylissem*, N° 174).

— *Henricus de IJscha*, échevin de Bruxelles, 1330, 1 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Henrici de Yska* (Fonds de Locqueghien, A. G. B., et Bruxelles).

— Henri van *IJsche*, chevalier, echevin *illec*, 1364, 5 ; même écu. C. : une aigle issante, le vol chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, rangés en pal. L. : ✠ *S' dn̄i Henrici de Yshca* (!) *militis* (Bruxelles).

— Henri van *IJsche*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 1190 moutons, 1374 : trois fleurs de lis (completes), accompagnées en cœur d'une coquille. L. : *S' Heinric van Ysche* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *IJsche*, echevin d'Aerschot, 1421 : une lettre V en chef a dextre et deux fleurs de lis, au pied coupé, 1 en chef a senestre, 1 en pointe. L. : *S' Ian van Ische (sic) scabi ars* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain) (voir **Esche**, **Clutinc**, **Labbus**, **Rover**, **Scholaster**).

De Grimbergsche oorlog (voir plus haut, p. 167) blasonne : *Die here van IJssche, die al bloot | Den scilt van goude voerde . . . | Met lelien van sable daerin* (II, v. 3160-2).

Issum. Henri van *IJssem*, écuyer, scelle un acte du seigneur de Friemersheim, 1366 : écartelé ; aux 1er et 4e, un cerf passant ; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier chargé de trois merlettes. L. : . . . . . *Ys* . . . (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 29).

— Guillaume van *IJssem*, reçoit, pour lui-même, pour Gauthier den Duvel et ses autres varlets, tous jadis prisonniers a Basweiler, sous le sire de Perwez, un acompte sur une i. t. de 1302 moutons, 1375 : type en losange ; un cerf passant. L. : ✠ *S' Willem van Ysem* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Lueff van Isem*, homme du comte de Clèves, 1383 : un cerf élancé (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 472).

— *Lueff van IJssem*, bailli du comte de Clèves, a Aspel et a Rees, 1392 : un cerf passant (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

D'après Gelre, *Loef van Ysem*, qu'il cite parmi les

Gueldrois, portait : d'or au cerf de gueules saillant. C. : une tête et col de cerf de gueules, semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'or, ramé du même. Plus loin, le même héraut d'armes attribue cet écu : d'argent (c'est-à-dire le champ laissé en blanc) au cerf saillant de gueules, à un *Loef van Ingelsheim*, sans indication de nationalité, c'est peut-être le même personnage.

Issum. Gerard van *Ussem* et Marie, fille de sire Herman van *Boijtbergh*, sa femme, ont vendu au comte de Clèves une rente que feu *Loeff*, père dudit Gérard, tenait en fief de lui, 1406 : un cerf saillant. L. : *Sigl m Gherit van Issem* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 666-7).

— Herman van *Ussem*, chevalier, *neve* dudit Gérard, 1406 : un cerf élancé. C. : une tête et col de cerf. L. : *S H⁼mani de Yssey milit⁼* (Ibid.) (voir **Budberg, EGER[EN], ISTEN, Spee, Vossem**).

ISTEN (Vincent van) (Issum?), *swager unde frundt* des frère et sœurs van *Ecll* (Eyll), 1555 : un cerf saillant, contourné *(Geld.)*.

Itter (Maître *Ghoert van* (Op-Itter), licencié ès deux droits, lieutenant des fiefs de l'abbé de Saint-Trond, 1581 ; feudataire de Looz, 1590 : une croix gringolée, accompagnée au 1er canton de trois glands, rangés en fasce. C. : un buste, ou homme issant (fruste) (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond donne ainsi les les armes de *van Itteren* : d'azur à la croix ancrée (?) d'or ; au franc-quartier d'argent chargé de trois (2, 1) glands d'or, tigés de sinople.

ITT|ER|EN. Renier van *Itten*, reçoit, du Brabant, 30 vieux écus, pour un cheval usé dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, le 29 septembre : trois chevrons, au bâton brochant. L. : . . . . . . *en* . . . . *n* (Chartes des ducs de Brabant, No 142a).

Ittre. Jean *Dytrene* scelle un acte de Sohier, sire de Braine, 1290 : un lion couronné et une cotice brochante, passant sous l'épaule du lion. L. : ✠ *S Iehan ditrene escvier* (Nivove) (comp. **DITEREN**).

— *Stievenes, sires de Ytrene*, chevalier, arbitre entre l'abbaye de Wauthier-Braine et Gillion de Braine, 1300 : un lion couronné (Abb. de Wauthier-Braine, chartes).

— Jean de *Ytrene*, chevalier, frère dudit *Stievenes*, 1300 : un lion (non couronné) et un bâton brochant (Ibid.).

— (*Hoste* d'), écuyer, homme de fief du duc de Brabant, . . . comte de Hainaut, etc., 1421 : un lion couronné. C. : un lion couronné issant. T. dextre : une damoiselle *(Namur*, Nos 1354-6).

— (Étienne d') reçoit une rente sur le domaine de Hal, 1432 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. : deux griffons. L. : *S Est . . . . ene dittre* (Mons, Domaines de Hal, reg. 1).

D'après GELRE, son contemporain : *her Steven van Itteren*, Brabançon (XIVe siècle), portait : de sinople au lion d'argent, couronné d'or, à la bordure (simple) de gueules.

De Grimberghsche oorlog (voir ci-dessus, p. 107) blasonne ainsi la bannière du sire d'*Itterne* : *Met sinople, also hi woude, | Met eenen lewe daerin van goude* (II, v. 3315-7).

Yve. Henri, sire d'*Ive*, 1250 : de vair à trois pals ; au franc-quartier plain *(Afflighem)* (voir **Périlleux**).

— (Henri d'), chevalier, seigneur dudit lieu, de *Noeufville* (Neuville, Saint-Martin, Taviers, Goyet, etc., lieutenant de Monseigneur le comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'or, gouverneur-général et souverain bailli du comté de Namur, 1602 : de vair à trois pals. C. : cassé ; on voit la partie inférieure de deux pattes de cerf. L. : *Henri dive chl . . . . . dive* (Bruxelles, fonds de la famille de Busseret).

— (Charles-Joseph baron d'), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Catherine-Frédérique-Anne d'Ingelheim, du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Adolphe, baron d'Ingelheim, et de Marie-Ursule *Chambellante* (Kammerer) de Worms, dite de Dalberg, fille de messire Frédéric-Théodore *Chambellant* de Worms, baron de Dalberg, et de Marie-Claire de Schonborn (fille de messire Philippe-Erwin de Schonborn et de Marie-Ursule de *Greffenclau*) (Greiffenclau) ; que ledit Frédéric-Théodore est fils de messire Louis-Hartman *Chambellant* de Worms, dit de Dalberg, et de Marie Echter de *Messelbrun* (Mespelbrunn), et que, enfin, ladite damoiselle est ***vraiment noble de tout costé maternel, sans aucunne batardise ni bourgeoisie*** ; Fernelmont, le 25 septembre 1718 : même écu, sommé d'une couronne à onze perles, dont trois relevées, et accosté de deux palmes, liées en sautoir. Grand cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte de fer-blanc (Chapitre de Nivelles, Établ. relig., c. 1374, A. G. R.).

Ce sceau est mal gravé, au lieu d'être de vair à trois pals de ..., l'écu présente tout bonnement 22 « clochettes », rangées en pal, par 5, 6, 6, 5, non aboutées.

— (Le marquis d') et du Saint-Empire, baron de Soye et de Brandenbourg, vicomte de Dinant, chambellan de L. L. M. M. I. I. et R. R., seigneur foncier de Huppaye, tient, du Brabant, la seigneurie de Ramillies et plusieurs fiefs à Huppaye, 1754 : de vair à trois pals de gueules. Écu couronné. S. : un lion et un cerf, chargé d'un écu de . . . à l'écusson plain, tous deux regardants. Bannières : *a*, de vair à trois pals ; *b*, de sinople à la fasce (Av. et dén., Nos 7255, 7336).

Les Yve étaient encore seigneurs de Franquenée, du Petit-Quesnoy, de Poix, Soye, Tongrinne, Villers, Walzin, Warelles, Wognée, barons de Brandenbourg, Ostiches, Soye, vicomtes de Bavay et de Dinant comtes de Ransbroeck, marquis d'Yve, de Jodoigne et et de Bavay.

Leurs supports sont : deux lions d'or, lampasses de gueules, tenant, chacun, une bannière de l'écu : de vair à trois pals de gueules.

Les de Cartier d'Yve portent coupé : de Cartier — qui est d'argent à dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés d'azur — sur Yve. S. : deux lions au naturel, regardants, tenant, chacun, une bannière, la 1re de Cartier, la 2e d'Yve.

Jean-Baptiste-Louis-Ghislain-Joseph de Cartier d'Yve obtint reconnaissance de noblesse, en 1823, et concession du titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture à sa descendance masculine. Ce titre fut accordé à toute sa descendance male, le 31 mars 1841.

IJvels (Mathieu) juge a Aix-la-Chapelle, 1350; drossard de Montjoie, vassal du sire de Schoonvorst, cher ami de Jean Rummel, 1370 : un fascé de six pièces; au franc-quartier fasce de huit pièces. C. : deux têtes de paon, sur des cols allongés, recourbés, adossés. La capeline semée de feuilles de tilleul, les bords en haut. L. : *S' Mathi . . . . is Yvels* (Busseldorf, Commanderie de Biesen, N° 37, *Jul.-Berg*, N° 847).

Ivoix. *Lambelet d'Ivoix*, écuyer, homme du duc de Luxembourg, 1366 : une bordure dentelée et une fasce brochante, frettée, mais les interstices des frettes en relief. L. : *S' Lamb . . . . . (Luxembourg*, c. IV. l. XVI, N° 9).

— (Le garde du scel de la prévôté d'), 1520 : écartelé; au 1er et 4e, un lion, a la queue fourchée; aux 2e et 3e, un burelé, au lion brochant (!). L. : ✠ *S' p̄pōtat' castri nostri yuodensis* (Chartes des ducs de Brabant).

IJwiin IJwiins soen *(Aernt)*, échevin de Heusden (Brabant), 1429 : trois pals de vair; au chef chargé d'un lambel (Malines) (voir **Cuijk**).

Comp. les armes des van *Kuyck*, échevins de Heusden.

La famille Iweins, dont une branche s'appelle : Iweins d'Eeckhoutte, appartient à la noblesse officielle de la Belgique. Elle porte : de gueules au chevron, accompagné de trois trèfles, le tout d'argent. C. : un trèfle de l'écu.

Les Iweins d'Eeckhoutte ont pour devise : *Semper et ubique judicis.*

Ixelles, voir **Haseldonck**.

IJzendoorn, **IJzeren** } voir **Ys . . . . .**

J

Jadon (**Jadou**?) (Jean) scelle un aveu pour sa fille qui tient, du Brabant, un fief a Hannut, 1331 (n. st.) : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce de cinq fusées; aux 2e et 3e, une aigle. C. : une tête et col de levrier colleté (Av. et dén., N° 4208).

Jaghere (Pierre de) tient, de Charles van *Halewine*, du chef de sa cour de *te Willecomme*, un fief a Pitthem, 1502 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cor de chasse (Fiefs, N° 10737).

— (Georges de), échevin du métier de *Zomerghem* (Somergem), 1516 : un cor de chasse contourné. L. : . . . . . *s de Iaghere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 117) (voir **Artevelde**).

Jagnée, voir **Jannée**.

Jacart, voir **Jocarde**.

Jacobs. *Jacobus Jacobi*, échevin d'*Oesterwijc* (Oosterwijk) (il s'agit d'une terre *in Ghesel* — Giesel), 1353 : une branche de pommier, fruitée de trois pièces. L. : ✠ *S' Iacobi fi . . . . . cobi* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Jacobs. Josse *Jacops*, de Gaesbeek, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Gaesbeek, c. l. : 116 moutons, 1374 : un lion. L. : *Sigille Ioes Iacob* (') (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jan Jacobs soen*, échevin de *Lexmonde* (Leksmond), 1388 : une aigle. L. : *S' Ian Iacobs soen* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 604).

— *Horstgijn Jacobs zoen*, échevin d'Amsterdam, 1458 : une marque de marchand. S. s. : un aigle (Notre-Dame, Anvers, fonds des Chartreux de *ter Salighcrhaven*, près Amsterdam) (Fig. XXXI).

— (Adrien), *goede vriend* d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendale, Duiveland, etc., femme d'Adolphe de Cleves, 1484 : une fasce et une bordure engrêlée. C. cassé (C. C. B., N° 113).

— *Henrick Jacopsoen*, écoutete de monseigneur de Nassau, au métier de Drunmelen, 1526, 31 : une marque de marchand, formée d'un crampon contourné et d'un grand flanchis (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraordinar.*).

— Jean *Jacops*, homme de fief du chateau de Ter-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LXXII.

Fig. 1. Jean van Groesbeek (1358)
Fig. 2. Gérard van *Hese* (1357)
Fig. 3. Rover van Ingen (1357)
Fig. 4. Michel van *Kerbix* (Corbitz?), chevalier (1357)
Fig. 5. Louis *uten Lijminghen*, le jeune (1357)

} Ayant, tous, combattu, dans l'armée brabançonne, contre le comte de Flandre (1357).

monde, 1349 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une étoile à huit rais (Fiefs, N° 4596) (voir **Arndts**).

Jacquemart, *Jackemin Jackemart*, echevin de Temploux, 1493 : deux clefs, passées en sautoir, les pannetons en haut (Namur, *Salzinne*, c. 517).

— (Jean), échevin *illec*, 1498 : même écu. L. : *S' Iehan Iakema . . .* (Ibid.).

Jacquemin, voir **Ghisen**.

Jacques, voir **Nothomb**.

Jacquet (Jean) scelle pour Adrien de la Porte, homme de fief de Braine-l'Alleud, 1634 : écartelé; aux 1er et 4e, trois coqs; aux 2e et 3e, une croix, chargée de cinq croissants. C. : un croissant. L. : *Sig Ian Iacqvet* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4009).

Jamar (François), echevin du banc de *Zichgen* (Sichen), 1534 : une fasce, accompagnée de trois masses à picots, posées en barre et rangées en chef, et d'une roue en pointe. Cq. couronné. Sans C. L. : . . . . . *h Iam r* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

Jamart (Jean), echevin de l'église collégiale de Notre-Dame, à Huy, dans sa cour à Lustin, 1471 : une ancre, l'anneau en haut. L. : *S Iohan Ia* . . . . . (Greffes scabinaux, Mélanges A. G. B.).

Jamblinne. Guillaume *van Gamblinis*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 430 moutons, 1374 : un fretté; au chef chargé de trois faux. L. : . . . . . *me de Gambelines* (Chartes des ducs de Brabant (Pl. 10, fig. 262).

— *Gilot van Ganbeline*, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur; i. t. : 960 moutons, 1374 : même écu, mais une étoile, au lieu de la 2e faux. L. : ✶ *Giles de Janbelin* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Hunstineel van Gambelines*, et *van Berchenelez*, prisonnier sous la même bannière; i. t. : 96, resp. 188 moutons, 1374 : un fretté; au chef chargé d'un annelet, accosté de deux faux contournées, penchées. L. : ✠ *Gilleson de Gabline* (Ibid.).

Il y a deux quittances; l'une l'appelle : *Hunstineel van Gambelines*, l'autre : *Hustinel van Berchenelez*.

On serait tenté d'y voir deux personnages différents, deux cousins, dont l'un, manquant de son sceau, aurait scellé de celui de son parent, sans mentionner cet emprunt dans l'acte.

Hemricourt orthographie : *de Barsinalles* (Saliray, p. 253), le nom d'une seigneurie (Barcenaille), appartenant aux Jamblinne.

— *Gilhe de Jamblinez*, seigneur d'*Oyon* (Doyon) et de *Sorees* (Soree), échevin de Liege, 1409 : un frette; au chef chargé de deux faux, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S' Gie . . . . . ambli' esq . . . . . e* (C. de B.).

Les barons de Jamblinne, et de Jamblinne de Meux, appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique.

Ils portent : écartelé; aux 1er et 4e, d'or, frette de sable; au chef de gueules, chargé de deux faulx d'argent, emmanchées d'or, posées en barre, le fer à dextre; aux 2e et 3e, d'azur à neuf besants d'argent (Doyon).

JAMERLOE (et **YAMERLOE**) (Henri van), écoutete du tribunal du Saint-Empire, à Kaiserswerth, 1435 : trois fers de lance (ou fleur de lis, au pied retranché); au chef plain (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, N° 549) (Pl. 10, fig. 261).

Jamin (Jean), homme de fief de Braine-l'Alleud, 1611; échevin forain *illec*, 1621, 3 : un soulier contourné en chef, une pince, posée en bande, en pointe, et une alene, posée en barre, brochant sur la pince. L. : *Ian Iammen 100* (?) (Notre-Dame, Anvers, papiers de la famille Theijs).

— (Guillaume), homme de fief, ou échevin, de Braine-l'Alleud, 1623; homme de fief *illec*, 1631 : un arbre arraché, accosté de deux gerbes (Ibid.).

Jamines (Henri), echevin de Wavre, 1357 : plain, au chef plain, et une bande engrelée, brochant sur l'écu (*Affligheim*).

Jammaert van HALLEER (Hallet) (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutine; i. t. : 46 moutons, 1374 : un croissant, accompagné de six fleurs de lis, 3 rangées en chef et trois (2, 1) en pointe, le pied de la 2e fleur de lis accostée de deux petites etoiles à cinq rais. L. : *Si Iehan Por . let* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Poullet**).

Jamotteel (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 210 moutons, 1374 : une force renversée en chef à dextre et deux besants, ou tourteaux, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : ✶ . . . . *a . s de vil* (Chartes des ducs de Brabant).

JANDRACO, voir **MARKELE**

Jangeruts (Pierre), échevin de Corswarem, 1475 : un cerf couché. L. : . *Pieter Ian* . . . . . (Abb. d'Oriente, c. 2; A. G. B.).

Jancour. Guillaume van *Ghehaincourt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraine; i. t. : 140 moutons, 1374 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois forces renversées. L. : . . . *illiame de Iehacovr* (Chartes des ducs de Brabant).

Jannée (aussi **Jagnée**). Gérard *van Jaynee*, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur; i. t. : 382 moutons, 1374 : une fasce et une bande engrélée brochante. L. : ✶ *Si Iehan de Gaine* (Chartes des ducs de Brabant).

Jan[s]. Janssens, etc. *Willem Jans sone* scelle un acte d'Antoine, fils de sire Pierre van Arnemuiden, 1273 : un parti-émanché. L. : ✠ *S' Wil . . . . Jans . . . . . (Zélande).*

— *Jehans f[ils] Jehans f[ils] Ver Mie*, homme du comte de Flandre, 1329 : une croix, chargée de cinq feuilles de tilleul, les tiges en haut. L. : *. . Ian f Ian f fermi*. (Chartes des comtes de Flandre, N° 1492).

Ce qui signifie : Jean, fils de Jean, qui est fils de dame Marie.

— *Heinric Jans soen*, échevin de Rotterdam, 1359 : trois clous (C.).

— *Hughe Jans soen*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Brederode ; i. d. : 336 moutons, 1374 : un lion naissant, accompagné en pointe d'un trefle. L. : *S Heghe Ians soen* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Arnt Jans soen*, échevin de Bréda, 1380 : plain, diapré ; au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier chargé d'un sautoir. L. : *S Arnovt Jans sone* (Ibid.).

— *Egbert Jans soen*, échevin de *Lexmonde* (Leksmond), 1388 : trois perroquets regardants, les deux du chef adossés. L. : *S Egbert Ian soen* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 604).

— *Andries Jans soen*, échevin de Lakerveld, 1388 : deux poissons, posés en fasce et rangés en pal. L. : *S' Anderies Ians soen* (Ibid., N° 605).

— *Harman Jans soen*, échevin de Leiden, 1396 (n. st.) : trois violes, accompagnées au point du chef d'un demi-vol abaissé (?). L. : *S . ra Harm . . . ans soen (Hollande).*

— *Clay, filz Jehan, filz Gautier*, mesureur assermenté de la duchesse de Bourgogne, 1405 : une cotice, accostée de deux etoiles a cinq rais. L. : *S Clais Ian f W . . ters* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

— *Jan Jans sone*, échevin de *Riethem* (Ritthem), 1409 : une fleur de lis, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : *S Ian Ians sone* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jan Jans sone, coorscepene in Scellacht* (Schellach), 1410 : un lion contourné et une fasce brochante, chargée d'une rose (C. C. B., c. 113).

— *Dirc Jan Daniels zoens zoen*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : trois lanieres, munies, chacune, aux deux extrémités, d'une boucle arrondie, légerement évasée, posées en bande, rangées en barre. L. : *S Dirc Ian soen D (!) (Hollande).*

— *Andries Jangiliszone*, echevin de la Salle d'Ypres, 1420, I : une marque de marchand, formée d'un sautoir dont les bras inférieurs sont réunis au bas par une traverse, accompagnée au point du chef d'une étoile, ladite marque touchant les bords de l'ecu. L. : *S Andries Ian Gills* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 191).

Jan[s]. Janssens, etc. *Jacob Jans[s]one*, échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1428 ; receveur de Marc Gudechon, garde des *Oostdunes* de Flandre, 1428, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trefle. L. : *S Iacop Ians* (Ibid., l. 91, 92).

— *Pauwels Jans sone, kuerscepen* de West-Souburg, 1428 : une fleur de lis, accostée en chef de deux roses (C. C. B., c. 80).

— *Willem Jans sone*, échevin de Zierikzee, 1430 : une croix alesee, enclose d'un losange vidé, accosté en chef de deux besants, ou tourteaux. L. : *Willem Ian Cotoen (?) son* (Ibid., c. 465).

— *Philips Jan Aerts soens soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1439, 11, 9 : une roue, accompagnée de trois panelles (Malines).

— *Arend Janssone, die men heedt Haghen*, mari d'Elisabeth *Franens, die men heedt Vrauwe Lyze*, donne quittance, au receveur de Malines, des revenus de la *clergie* « *van der dekenye van den wollenvercke* », a Malines, lesquels le duc de Brabant avait donnés a sa dite femme, pour la durée de sa vie, 1450 : un levrier colleté, sautillant. L. : *S Aernt Iansson van R[in?]sherke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— *Jan Jan zoen*, échevin de Zierikzee, 1450 : une fasce, accompagnée en chef d'un lambel et en pointe d'une fleur de lis (détaillante a dextre?) (C. C. B., c. 465).

— *Jacob Jan Hughen zoon*, échevin d'Amsterdam, 1454 : une marque de marchand. S. senestre : un aigle (Notre-Dame, Anvers, fonds *ter Salugherhaven*) (Fig. XXXII).

— *Meester Jacob Jansz*, échevin de Rotterdam, 1457 : une marque de marchand, surmontee d'une étoile. S. senestre : un aigle. L. : *Sigillu m Iacobi Ian . . .* (U.) (Fig. XXXIII).

— *Willem Janssen*, échevin du duc de Bourgogne, a Saftingen, 1463 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Wil . . Ians sone* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113).

— *Robbrecht Jan Hugen zoons zoon*, échevin de Heusden (Brabant), 1470 : trois lions léopardés, rangés en pal (Malines) (comp **Hugen** et **Robert**).

— *Mathijs Jans zoon*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1512 : trois oiseaux, accompagnés en cœur d'une étoile a cinq rais. S. senestre : une licorne (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraordinar.*).

Jan[s], Janssens, etc. *Arndt Jansz*, juge a Ressen et a Doornik, 1519 : un parti-émanché *(Geld.)*.

— *Melis Jansz*, échevin de Rotterdam, 1523 : trois trefles, accompagnés en cœur d'une etoile a cinq rais. C. : un trefle entre un vol. L. : *S Melis Ian soen* (C.).

— *Cornelis Janssens*, echevin de Perck et d'Elewijt, 1632 : une roue de moulin. L. : *S Cornelis Jansens* (Greffes scabinaux, Melanges, A. G. B.) (voir **Hoevel**).

Ferdinand-Alphonse Janssens obtint, le 26 mai 1871, en Belgique, concession de noblesse, et, le 6 mars 1885, l'autorisation de joindre à son nom celui de Bisthoven. Ses armes sont : de ... à trois arbres arrachés de sinople. C. : un arbre de l'écu.

Jappin (Jacques), homme de fief du Hainaut, 1565 : un chevron, accompagné de trois étoiles; au chef chargé d'un lion issant (Vicomte Desmarsteres).

Jaquemart, voir **Jacquemart**

Jardin *(Reniers dou), masuiers de Collars Colembal*, scelle un acte de *Lambiers* de Lamalle, 1385 : trois fourches renversées; au franc-quartier brochant, chargé d'une etoile a cinq rais. L. : . . . . . *s de Iardin* (Abb. d'Orvaux, A. G. B.).

— Jean *dou Gardin* (fils de feu *Colart*), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes pour lui-même, Colart son frere, et Jeanne, fille de ce dernier, 1407; Jean, son frere (cadet), *Colars, Jehans Vredial[l]x (Vredel)*, leur neveu (son sceau est tombé), et *Bauduins li Rocheux* (leur parent?), reçoivent une rente du Brabant, 1416 (n. st.) : un arbre et une bordure dentée. L. : *S Iehan dov Gardin* (Tournai, Quitt., et Chartes des ducs de Brabant).

Jehans Vredel agit pour lui-même et comme tuteur des enfants de feu Jehan Creste et de damoiselle Marie *Vredelle*, sa sœur.

— *Colars dou Gardin*, frere dudit Jean, 1416 (n. st.) : même écu, mais la bordure engrelee. L. : *S Colart dov Gardin* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henry dou Jardein* et *Damals dou Jadein* (sic), *allouyrs* du duc de Brabant, scellent un acte du « rentier » de Braine-l'Alleud, 1413; *Henry* : trois lions; au franc-quartier brochant, charge d'une aigle éployee. L'ecu charge d'un ecusson en cœur a la croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette, et au filet brochant, ledit écusson brochant sur le franc-quartier. L'ecu posé sur un (!) aigle (Abb. d'Aywieres, Etabl. relig., c. 1798, A. G. B.).

— *Damals dou Jadein*, ci-dessus, 1413 : trois lions; au franc-quartier brochant, chargé d'une croix, accompagnee au 1er canton d'une merlette, et au filet brochant sur ledit franc-quartier (Ibid.).

— Sœur Marie *(du Gardin)*, abbesse de *leglise del Honneur Nostre Dame les Flines* (de l'ordre de Cîteaux), diocese d'Arras, 12 juillet, 1496 : dans le champ du sceau ogival, l'abbesse debout, sous un dais; dans le bas, un écu, a la croix ancrée, cantonnée, en cœur, de quatre billettes. L. : *Sigillum sororis Marie* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

L'acte ne révèle pas le nom de famille de cette prélate (Le Glay, *Cameracum Christianum*).

Elle fut enterrée, dans ladite abbaye, avec cette inscription :

Hic acet venerabilis dna D. Maria du Gardin Haec quidem extitit annis quatuordecim Abbatissa huius venerabilis Ecclesiae et acet a° 1496 quarta no nas Maij die Ascensionis (!).

Le manuscrit, du XVIIe siècle, auquel j'emprunte cette épitaphe, contient, en marge, cet écu, ovale : parti; au 1er, de sable (!) à la croix ancrée et au semé de billettes, le tout d'or; au 2e, d'argent a trois lions de sable, couronnés de ... (Bibl. Royale, a Bruxelles, C. G., N° 1503).

Jardin, *Johans de Jardein* (!), échevin de Jodoigne, 1432 : un etrier, accompagne en chef a dextre d'une etoile. L. : ✶ *Iosse* (sic) *d . . ardin* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume du), homme de fief du Hainaut, 1577 : un arbre et une bordure (simple). C. : un cygne. S. : deux lions (Vicomte Desmarsteres).

— (Philippe du), même qualité, 1616 : deux arbres en chef et en pointe . . . (cassé). C. : un arbre. L. : *Seel* . . . . . *Iardin* (M. de Latre du Bosqueau) (voir **Bocheux, Bongart, Morcourt, Seraing, Wargny**).

Les barons du Jardin, en Belgique, portent : d'azur au chevron d'or, accompagne de trois etoiles d'argent. C. : un cygne au naturel. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Devise : *Tout d'en haut.*

Jaspar (Henri), échevin de Jodoigne, 1449, 60; alleutier de Jodoigne, il scelle un acte du receveur de Jodoigne, 1465 : un macle et un étrier en chef et un 2d macle en pointe. L. : . *Henry . . spar .* (Chartes des ducs de Brabant, *Heylissem* et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Jauche. *Gerardus, dominus de Jacea*, de l'aveu de son fils, Gérard, fait une donation a l'église de Bonne-Espérance, 1227 : type équestre; le bouclier a la fasce. L. : . . . . . *ace* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Gerard de Jache*, chevalier, Baudouin d'Avesnes, chevalier, seigneur de Beaumont *(Ier loco)*; son sceau est tombé), et d'autres, declarent avoir assisté, a Valenciennes, au transport, fait par Jean de *Roysin*, chevalier, au bailli de Hainaut, de 12 muidees de terre a Semeries, qu'il a retranchées du fief qu'il tient de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, pour en adheriter *Monseigneur Oston de*

Hakingnies (Hacquegnies), chevalier, qui en fit l'hommage : puis, que cet hommage fut transmis entre les mains de Jean de Hainaut qui, lui, le transporta a l'abbaye de Bonne-Espérance ; 1271, en avril, a Valenciennes : type équestre ; le bouclier et la housse a la fasce. L. : . . . . . *Iarche*. Contre-scel : ecu a la fasce. L. : ✠ *S' secrete . . . . m* (tout en dommagé) (Ibid.).

Jauche. *Williames de Gomign̄*, chevalier, scelle le meme acte, 1271 : une fasce, surmontée d'un lambel a cinq pendants (Ibid.).

— (Gerard, sire de), scelle un acte de Louis Sciete-catte, chatelain de Namur et bailli du comté de Namur, 1290 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, l'aiette et la housse a la fasce. C. et ornement du chantrein : un plumail. L. : *Sigillom* (?) *G . . . . . d . . . . . avchea* (*Namur*, N° 217).

— (Gerard, sire de), homme du comte de Hainaut, 1295 : une fasce. L. : . . . . . *dem* . . . . . (Ibid., N° 272).

— *Me sires Gerars de Jauce, li joesnes* (et *li filz*), chevalier, scelle un acte du bailli de Hainaut, 1297 : une fasce et un lambel a cinq pendants, brochant. L. : . . . *erart de Iavche chlr segnevr de Bavdov*. (Baudour ?). Contre-scel : un écu a la fasce, surmontée d'un lambel a trois pendants. L. : ✠ *Secretvm meum* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Monseigneur Willaumes de Gauche, sires de Goum[e]gnies* (Gommegnies), chevalier, homme de fief du Hainaut, 1339, a Valenciennes et a Mons : une fasce, surmontée d'une divise vivrée. L. : ✠ *S' Wilh sign' de . . . . . gnies* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 535 et 552).

— *Monseigneur Gerart de Gommegnies, singneur de Mastaing*, chevalier, homme de fief du Hainaut, 1340 : meme écu, brisé d'un bâton. L. : ✠ *S' Gerart de Gormign' sign' de Mastaing* (Ibid., N° 566).

— Jean *Tarsias* de Jauche, chevalier, vend une terre, a Jauche, a Mathieu de *Thyenes*, 1351 : un sautoir, chargé en cœur d'un écusson (fruste). Cq. couronné. C. : un bonnet entre deux cornes adossés (*Heijlissem*).

— *Jehans de Jache, sires de Gommingnes, chevaliers*, declare avoir reçu, de la ville de Nivelles, 1740 *vies florins ascut*, pour ses frais et ceux de ses gens d'armes, qui y avaient passé, avec lui, un mois, pendant la guerre du duc de Brabant contre les comtes de Flandre et de Namur, 1356, *le nuit saint Thomas lapostole* (20 décembre) ; Jean, sire de *Gommengny*, reçoit, du Brabant, un paiement de 1200 vieux ecus, sur deux obligations, l'une de 1000, l'autre de 200, *de toutes choses, coust, frais, perdues et demages*, (guerre de Flandre), 1357, 15 décembre : une fasce, surmontée d'une divise vivrée. C. : une tuba, le pavillon en haut, issant d'une cuve. L. : *S' Iehan sire de Gormegnies* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 858, 1555).

Jauche. *Ystas de Gommengis*, chevalier, reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, *pour cost, frais et damagez* (guerre de Flandre), 1357, le 23 novembre : meme ecu, mais la fasce chargée d'une etoile. L. : *S Mesire Ystase de Gormme* (Ibid., N° 1542).

— (Jean de), sire de Gommegnies, 1358 ; *Jehans de Jauche, sires de Gommegnies, chevaliers*, pour lui, son frere, *Ustasse de Goumegnies*, seigneur de *Say . on*, chevalier, et son cousin, Gérard *dobies* (Obies), écuyer, reçoit, du Brabant, un acompte sur leurs frais et pertes de chevaux, dans la chevauchée *on pays de Aussay* (Alsace), en juillet et en août de 1365, quittance de 1365 ; il reçoit, du Brabant, un paiement de 60 moutons d'or, 1366, 5 mai : meme écu, sans étoile. Cq. couronné. C. : un vol chargé d'une fasce (?). L. : *S Iehans signevr de Gommegnies chlr* (Ibid., N°s 1992, 2048, etc.).

— Jean, sire de *Gommengijs*, homme du comte de Hainaut, 1388 : meme écu. Cq. couronné. C. : une griffe d'aigle, soutenant un plumail *issant* d'une boule. L. : *S Iohan . . Iache sg . de . om? . . eys (Hollande)*.

Le sire de Gommegnies, vassal du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.), portait, d'après GELRE : de gueules à la fasce d'or, surmontée d'une divise vivrée du meme. Volet d'or. Couronne de gueules. C. : une griffe d'aigle d'or, soutenant une boule de gueules, *sommée* d'un plumail gris.

D'après le meme heraut d'armes, *die here van Gheete*, vassal dudit « duc », portait : de gueules à la fasce d'or.

— Gilles *van Ghete*, chevalier, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur ; i. t. : 1800 moutons, 1374 : une fasce, surmontée a dextre d'un annelet. C. cassé et fruste ; on voit une partie d'un vol. L. : *S Gill . d'. ache esscu* . . . . (Ibid.).

— *Gilson van Ghete*, prisonnier *illec*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutine ; i. t. : 30 moutons, 1374 : trois (2, 1) losanges, accompagnés de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. L. : ✱ *S' Giles Iald' de Iace* (?) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 264).

— (Gilles, seigneur de) et de Hierges, chevalier, reçoit, du Brabant, des indemnités pour avoir été fait prisonnier et rançonné par les Gueldrois, 1392 (n. st.), 92, 6, 7, 8 ; prévôt de *Bullon* (Bouillon ?) 1396 : une fasce. Cq. couronné. C. : un bonnet arrondi, garni d'un vol. L. : *S Gilles sires de Iauche ⊼ de Hierges chlr* (Chartes des ducs de Brabant).

Jauche (Gérard le Borgne de), chevalier, jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannere d'Agimont ; i. t. : 854 moutons + 1310 1/3 moutons, 1374 ; deux sceaux : 1°, un sautoir, chargé en chef a dextre d'un annelet ; écusson en cœur a la fasce. L. : *S Gerart le Borgne de Iauche* (Pl. 10, fig. 263) ; 2°, meme écu, sans annelet. Cq. couronne. C. : un bonnet arrondi entre deux cornes. L. : *S Gerardi dei Boergne de Iachea milit'* (Chartes des ducs de Brabant).

Les actes l'appellent *Borgnet*, ou *Borne van Ghete*, sans prénom.

Il était seigneur de Mont-a-Jauche (voir Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Jodoigne, *ad v.cem* Jauche ; *Domicellus Equitus, dominus de Ghete, de Hierpe et de Ligual*, et *dominus Johanna de Assche* sa femme, transportent, le 28 octobre 1455, devant les échevins de Louvain, un vignoble, d'une étendue de 3 *quartaria, supra montem de ton Russ borch* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain.

— (Jean de), sire de Mastaing, comte de Lierde, etc., atteste, a l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Isabelle de Montmorency est fille de Jean de Montmorency, comte d'Estaires, et de Madeleine de Lens, petite-fille de Louis de Montmorency, seigneur de Bouvry, etc., et de Jeanne de Saint-Omer, arriere-petite-fille de François de Montmorency, seigneur de *Bersees* (Bersée), etc., et d'Hélène de Vilain, et qu'elle est *vraye noble, sans aulcune bastardise ou bourgeonsie* ; chateau de Brugelette, le 3 novembre 1618 : une fasce (!). Cq. couronné. C. : six plumes d'autruche et une tuba, le pavillon en haut, issant derriere les plumes. L. : *Ian de Iasse sr de Mastaing cote de Lier.. baro*..... (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373bis, A. G. R.) (voir **Aspelaere**, **GHEETE**, **Grimberghe**, **HOUSDAING**, **Jodoigne**, **Lisserœulx**, **Turck**).

Jauckezoon *(Anna), pastoor ter Capla* (Terkaple), 1550 : parti ; au 1er, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2d, deux glands, rangés en pal. L. : *Annies Iohnis* (?) (*Frise*).

Jegher (Corneille de), *erfpachter* du quartier *(rijck)* de Nimegue, 1575 : une étoile. C. : une étoile entre un vol *(Geld.)*.

— *Geba Jegers*, femme de Hughes *Russ* (Ruijs), 1584 : meme écu. C. fruste ; on aperçoit un vol (Ibid.).

Une famille de *Jeger* porte un glaive. Voir beaucoup de details dans la revue dite *Tavandria, passim*.

Jehain, Jean *van Gehain*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Montjardin ; i. t. : 106 moutons, 1374 : une aigle. L. : ✱ *S' Iohan Hongrea* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould *van Gehain*, prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 134 moutons, 1374 : même écu et un lambel brochant. L. : ✠ *Si Iernoul Veron* (Ibid.).

Voir Hemricourt, *passim (Jehaing, Gehaing, Vaygon)*. L'éditeur, Salmay (p. 216 et 232), attribue, à tort, aux *Vaygnede Jehaing* d'argent à la fasce de cinq losanges de gueules, celle du tableau chargée d'un lion.

Jehel[s] et **Jehol[s]** (Thierry), prévôt d'Ivoix, scelle un acte avec Gilles, sire de Rodemack, Hughes, sire d'Autel, etc., 1374 : un sautoir (Ibid.) (voir **Guillemoix**, **Cornay**).

Les formes *Jehel[s]* résultent, évidemment, d'erreurs de copistes.

Ivoix est appelé, aujourd'hui, Carignan.

JEKERE *(Carijs van der)*, jadis prisonnier a Basweiler, sous l'écoutete de Maestricht ; i. t. : 127 moutons, 1374 ; une ramure de cerf, accompagnée au point du chef d'une étoile. L. : *S' Macharu de Iecor* (Ibid.).

Jemeppe (Basse de), chevalier, caution du comte Guillaume de Namur, 1358 ; *Rause* de Jemeppe, chevalier, maréchal de l'eveche de Liége, reçoit du Brabant un acompte de 400 moutons, sur 985 moutons a lui dus, 19 septembre 1365 : six (3, 2, 1) fleurs de lis et un écusson brochant en chef a dextre, chargé d'une fasce entre deux burelles. L. : ✱ *S' Rasse de Iemeppe chevalr (Namur, N° 826*, et Chartes des ducs de Brabant, N° 1998) (Pl. 10, fig. 265) (voir **Namur**, **Ockiere**).

Sur notre planche, l'écusson ne couvre que la 1re fleur de lis, tandis que, sur le sceau, il broche aussi sur le mantelé dextre de la 2e.

Jeneffe, voir **Oreye**.

Jennotia, voir **Saint Germain**.

Jesseren, voir **Cannart**, **Pede**.

Jette-Saint-Pierre. Jean-Baptiste Van Campenhout et Jean-Baptiste De Raedt, échevins du comte de Jette-Saint-Pierre et des paroisses et seigneuries de Ganshoren, Hamme, Relegheim et Bever, ressortissant audit comte, 1783 : écartelé ; au 1er, une croix florencée et une bordure (simple), chargée d'un certain nombre de tours et de chaudrons (indistinct) (**Villegas**) ; au 2e, une fasce bretessée et contre-bretessée (**Kinschot**) ; au 3e, une bande de cinq losanges (**Ophem**) ; au 4e, un fascé (**Oijenbrugghe**). L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne a treize perles, dont trois relevées. L. : ..... *adi* ..... *de Rivi*... (= Riviere) (M. Simon De Schrijver, a Bruxelles).

Officiellement, les comtes de Villegas blasonnent, actuellement, leurs armes : d'argent à la croix florencée de sable, vidée du champ, à la bordure composée de seize pieces, huit de gueules, chargées, chacune, d'une tour d'or, et huit d'argent, chargées, chacune, d'un chaudron de sable.

Les comtes de Villegas de Saint-Pierre-lette portent, de nos jours : écartelé, de Kinschot, d'Oijenbrugghe, d'Ophem et de Douglas, a l'écusson de Villegas sur le tout. S. : deux léopards lionnés d'or, tenant, chacun, une bannière, la 1re, aux armes de Villegas, la 2e, aux

armes de van der Laen : d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois billets couchés du même.
Devise : *Vita ne leyas.*

Jeude, voir **Jode**.

Jeught, voir **Berthen**.

Jeuck, voir **Jueck**.

Jeumont (Jean de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1535 : deux chevrons abaissés, le 1er renversé, entrelacés, accompagnés de quatre étoiles à cinq rais, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue, de la main droite, vers le bas. L. : *S Iehan . . . . emont* (Fiefs, N° 10483) (Pl. 10, fig. 266).

— (Jean et Philippe de), père et fils, même qualité, 1558 : le sceau du père est tombé. Philippe : même écu que Jean (1535). T. dextre : un homme vêtu d'une longue robe, tenant de la main droite un long bâton (croix pastorale?). L. : *S . . . . . de Ierm . . .* (Ibid., N° 10501).

Jeune, Josse le *Jonne*, même qualité, 1551 : un arbre, posé sur une terrasse isolée, accosté en pointe de deux étoiles. C. : un buste barbu, aux cheveux flottants. L. : *S Iosse le Jonne* (Ibid., N° 10519).

— Jehan le *Joesne*, échevin de la cour de Créhen, 1572 : deux roses en chef et une panelle renversée (?) en pointe (Comte Georges de Looz-Corswarem).

— Jean le *Josne*, homme de fief du Hainaut, 1597, à Berlaimont : un chevron, accompagné de trois glands. S. semestre : un griffon. L., gravée à rebours : *S Ian . . . . sne* (— *ens . . . . nais*) (Mons, Greffes scabinaux de Berlaimont).

— Antoine le *Jeusne*, même qualité, 1626, à Berlaimont : deux palmes, passées en sautoir, cantonnées de quatre étoiles. Derrière l'écu un personnage barbu. L. : *S Anthoine le Ieusne* (Ibid.).

— (Antoine et Jean-Baptiste le), hommes de fief du comté de Berlaimont, 1664 ; tous deux : même écu qu'Antoine, 1626, dans un cartouche. L. L. : *Seel Antoine le Ieune*, et *Iean Baptiste le . . . . .* (M. de Latre du Bosquéau) (voir **JONGHE**).

Jean-Baptiste et Désiré-Joseph Le Jeune, tous deux fils de Pierre-Victor-François et petit-fils de François-Bernard, qui avait été créé chevalier, en 1770, obtinrent, en Belgique, le 20 décembre 1847, reconnaissance de noblesse et concession du titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture masculine.
Leurs armes sont : fascé d'argent et d'azur de huit pièces, la 2e chargée d'une étoile d'or. C. : l'étoile de l'écu entre un vol d'azur (comp. les armes de Jonghe).
Elie-Joseph-Grégoire le Jeune obtint, en Belgique, le 22 mai 1874, concession de noblesse et du titre de baron, pour lui et ses descendants.
Il portait : d'or à trois fasces de sable, surmontées, chacune, d'une étoile de gueules. Couronne de baron. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.
Devise : *Deo duce, probitate comite.*

Jode, **Jude**, etc. *Gillis die Juede*, suppôt *(knape)* du métier des courtiers à Bruges (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : dans le champ du sceau, une tête et col d'homme barbu (juif), coiffé d'un chapeau plat, muni, au milieu, d'une pointe, recourbée en arrière. L. : ✠ *S Gillis de Ivede* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Der erbare edelknecht Kuneman Juden, ein burgman zu Bitsche* (Bitche), 1376 : parti ; au 1er, plain ; au 2d, de vair (?). L. : . . . . . *ma Ivde v . Bizsche* (Lorraine, *Bitche*, B, 570, N° 58).

— *Vrederic die Joede* a été investi, par l'évêque d'Utrecht, pour *Aleijde van Puijflit*, sa sœur, de dîmes à Elst, dites *den groenen tienden ende den smalen tienden*, que damoiselle Catherine van *Bijmmen* avait tenues, 1386 : trois chapeaux de juif, les lanières passées en sautoir. L. : *S Vrederic die Ioede (Utrecht)*.

Her Gobel Juede, homme de l'« évêque » de Cologne, portait, d'après Gelre : d'azur à trois chapeaux de juif d'or (sans lanières). Volet d'argent. C. : un chapeau de l'écu, doublé de gueules, sommé d'un grand plumail de sable.

— Henri *Juede*, échevin de Louvain, 1408, 9, 10 ; trois maillets penchés ; au franc-quartier chargé d'une rose. L. : *S Henrici Ivede scabini Iovan' (Affligem* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean de *Juede*, bourgmestre d'*Oostburch* (Oostburg, Zélande) et receveur *van der Ouder Ilevene in Oostburch ambacht*, 1439, 41, 51 : trois besants, chargés, chacun, d'une croisette pattée, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : . . *an . . . . . hallis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— Jean de *Joede*, échevin de *Tijel* (Tiel), 1448 : même écu que *Vrederic* (1386), mais les lanières munies de glands, et brisé au point du chef d'une étoile *(Geld.)*.

— Olivier *le Juede*, homme de la salle d'Ypres, 1451, 4 : trois têtes de juif, imberbes, tortillées. Sur l'écu, meliné, perché un aigle, essorant. L. : *Olivier . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192, 193).

— Martin *de Jode*, fils de Gérard, échevin de Rotterdam, 1565 : une aigle éployée. C. : une aigle éployée (entière). L. : *Maerten Io . . . . rits* (U.).

La maeyson surnomé de Juelde : *d'azur, à deux besans d'argent, au chef d'or* (Corn. Gailliard, *Anchoen Noblesse de la Comte de Flandres*).

Jodion (*Monars* de), fils de monseigneur Simon, homme du comte de Namur, 1358 : huit (3, 3, 2) billettes. L. : ✶ *Si Mon : de : Iodions (Namur*, N° 830).

— (Jean de), échevin de la cour de Saint-Pierre, à Gembloux, 1498 : un soc de charrue. L. : . . . . *an de Godion* (Namur, *Salzinne*, c. 517).

Jodoigne. *Franco de Geldonia, armiger terre Gheldoniensis,* s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois portes crenelées, au lambel brochant. L. : ✠ *S Fr . . . cons de Gel . . . ia* (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

Jodoigne. *Maistre Henri de Joudoingne*, homme de fief du Hainaut, 1340 : un château et une bordure engrelée. L. : ✠ *S magri Henrici de Geld' can' camer'* (chanoine de Cambrai (Ibid., N° 566).

— *Li maires et li escevins delle court saint Piere en Lige ay Joudoingne souveraine.* 1360; maieur et échevins de la cour du chapitre de Saint-Pierre, a Liège, jugeant a *Joudne souverain*, 1538, 58, 9 : une tasse (**Jauche**). Derrière l'écu émerge un saint Pierre, tenant sa clef, très grande, de la main droite, et un livre de la main gauche. L. : ✱ *S scabinorr sci Pet Leg de Gelloma supna* (!) (Abb. de la Ramée, Etabl. religieux, c. 3177, 8).

— Jean van *Gheldenaken*, fils de feu sire Gauthier, chevalier, jadis prisonnier a Basweiler; i. t. : 496 moutons, 1374; lui-même prisonnier *illec*, i. t. : 504 moutons, 1374; tous deux sous le bailli du Brabant wallon, Clutme; Jean de J. scelle pour sa femme, Elisabeth van Berchem, mariée, d'abord, a sire *Wenn* van Winghe, chevalier, jadis prisonnier *illec*, sous *Wilre*, i. t. : 160 moutons, 1374; elle était fille de feu sire Gauthier van Berchem, prisonnier *illec*, sous le sire de Vosselaer; i. t. : 930 moutons, 1374; scelle pour Arnould van den Berghe, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 45 moutons, 1374 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, une bande, chargée de quatre losanges; un bâton brochant sur l'écu. C. : une tête et col de more entre un vol. L. : ✠ *S' Ihes de Geldonia dns de Rodio* (!) (Ibid.) (Pl. 10, fig. 267).

Elisabeth van Berchem, fille de sire de Gauthier et femme de feu *Wenn de Winge*, relève le fief de son père (compte Pâques 1374-75; C. C. B., N° 17144, f° 41).

— Englebert de *Joudoingne*, chevalier, échevin de la ville de Jodoigne, 1469 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion et un bâton brochant; aux 2e et 3e, une bande, chargée de trois losanges. C. : un buste de more entre un vol. L. : . . . . . *de Io* . . . . . (C. C. B., c. 36) (voir **Brabant, Famillereux, Glimes**).

Joerdens, voir **Jordens**.

Joes, voir **Dierckx**.

Joesne, voir **Jeune**.

Joffroy, *Iussier* (l'huissier) du comte de Namur, homme dudit comte, 1362, 84 : une tête de lièvre, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : ✱ *S Iofr rsier le cot de Nam* (*Namur*, N°s 926 et 1166).

Joye. *Willaumes de le Joe*, homme du comte de Hainaut, 1398 : une bande, accostée de trois coupes, 1 a senestre, 2 (1, 1) a dextre (*Namur*, N° 1281).

— *Stievenart Joyee*, homme de fief du Hainaut, 1421, a Mons : une bande, chargée de quatre croisettes recroisetées. T. s. : une damoiselle. L. : *Seel Estieuenart* . . . . (Hospice de Soignies, a Soignies).

— (Gobert), fils de Jean, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1466 : une bande, semée de croisettes recroisetées, et un lambel brochant. T. senestre : une damoiselle (Mons, Sainte-Waudru, Q. liasse *Quévy*, l. 41-50) (voir **Roeulx**).

Joigny (Georges de), bailli de Biervliet, déclare que le bailli de Bruges l'a déshérité d'un fief a Zuijenkerke, 1429 : une aigle et un lambel brochant. C. : un bonnet pointu, sommé d'une boule, soutenant un plumail. T. : deux damoiselles. L. : . . . . . *vā Goingy* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42) (voir **Deurwaerdere, Hoop, Lantheere, Moenen, Muenxhede, Ovaere**).

Jocarde (Catherine), veuve de Jaquemart Wiet (et *Wyet*), reçoit, du duc de Bourgogne, une pension de 10 livres tournois sur la ville de Binche, 1476, 7, 8 : deux roses en chef et une étoile a cinq rais en pointe. L. : *Seel Catelne Iakart* (sic) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

Jocquet (Daniel), homme de fief du Hainaut, 1524, a Braine-le-Comte : un bandé. T. s. : un ange. L. : *S . . . . neau Jocquet* (Archives de l'église a Braine).

— (Maître Jacques), même qualité, 1626 : écartelé; au 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois étoiles a cinq rais; aux 2e et 3e, un croissant, surmonté d'une étoile a cinq rais. Cq. sans C. L. : *S Iacqves Iocqvez 1603* (Mons, Chap. de Saint-Ursmer, et Hommes de fief).

— (François et Jacques), frères, même qualité, 1638, à Binche; tous deux : même écu, mais les quatre étoiles a six rais. Jacques somme son écu d'un cq., sans C. (Mons, Hommes de fief a Binche).

— (Jacques), même qualité, 1648, a Soignies : même écu. Cq. sans C. L. : *S Iacqves Iocqvet 16* . . (Hospice de Soignies, a Soignies).

— (Jacques), même qualité, 1653 : même écu, surmonté d'une fleur a quatre feuilles, entourée d'arabesques, au lieu d'un cq. L. : *S Iacqves Iocqvet 1622* (Ibid. et Baron de Royer de Dour).

Joly (Jean), même qualité, 1589 : écartelé; aux 1er et 4e, trois étoiles a cinq rais; aux 2e et 3e, une ramure

de cerf. S. senestre : un griffon (Mons, Hommes de fief) (voir **Malapert**).

Les barons et vicomtes Jolly, en Belgique, portent : d'argent à la croix engrêlée de sable; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules; au franc-canton brochant, tiercé en pal de gueules, d'or et de sable (émaux du royaume). C. : un lion issant d'or. S. : deux griffons d'or.

Devise : *Brûle et tâche-le*.

Jolit (Antonin), homme de fief du Hainaut, 1525 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'un marteau contourné. T. dextre : une damoiselle (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

Jonart (Jean), 1562 : un chevron, accompagné en chef de deux trefles, et en pointe d'une étoile. T. : un homme marin, armé et casqué, tenant de la main droite une epée levée et de la gauche l'écu (Mons, Hommes de fief).

— (Antoine), 1602 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle. S. senestre : un griffon (Ibid.).

— *(Vaspazien)*, 1602 : une fleur de lis. S. senestre : un griffon (Ibid.).

— (Gilles), père, 1604, 18 : une croix, accompagnée aux 1er et 4e cantons d'une étoile, aux 2e et 3e d'un trefle. S. senestre : un lion (Ibid. et Baron de Royer de Dour).

— (Gilles), fils dudit Gilles, 1604 : une croix, chargée de cinq étoiles à cinq rais et cantonnée de quatre trefles. S. senestre : un lion (Baron de Royer de Dour).

Tous ces Jonart scellent en qualité d'hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons. Il se peut que ce Gilles qui scelle en 1618 soit Gilles *le fils*, ayant repris les armes de son père.

Jone, voir **Jonghe**.

JONGHE (Henri van), écoutète d'*Oppenheim* (Opheim?) (voir **Hamal**); son sceau est employé par Gérard Roidstocke, chevalier, 1356 : trois cors de chasse, rangés en pal. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux huchets, affrontés, les pavillons en bas (cornes de bœuf?). L. : *. . cinrici zv Jv . . . . . (Namur,* N° 813 (voir **Rodestock**).

D'après Gelre, *Her Gerit Roestoc*, homme de l'« évêque » de Cologne, portait : d'or à la fasce de sable, chargée de trois besants d'argent et sommée d'un lion de gueules issant, armé d'argent et d'azur, lampasse d'azur. Le cq. d'or. Une haute capeline aplatie, partie d'argent et de sable. C. : deux cornes de bœuf adossées, la 1re d'argent, la 2de de sable.

— *Heinrich Jonghe Jans sone*, échevin de Zierikzee, 1378 : une rose à six feuilles et cinq losanges, rangés 3, 2, 1. L. : . . . . . *Iohis (Hollande)* (Pl. 10, fig. 268).

— Philippe *le Jovene*, chevalier, reçoit une rente viagère, sur les *briefs* d'Assenede, pour lui, sa femme, *Volchuijf*, et son fils, Philippe, 1391 : quatre burelles et une bordure (simple). Cq. couronné. C. : deux escoupes, adossées. Sans supports (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

JONGHE. Philippe, fils de feu messire Philippe le *Jovene (Jousne)*, chevalier, reçoit une rente viagère de 48 livres parisis, sur lesdits *briefs*, 1402, 3, 7, 9, 11, 2, 6, 7, 8, 21; qualifié châtelain de Saftingen, dans quelques quittances, de 1411-21 : même écu. Cq. couronné. C. : deux escoupes, mais affrontées. S. : deux cygnes. L. : *S Philipvs de Jonghe miles* (Ibid., l. 13-14, 222).

— Philippe de *Jonghe*, chevalier, reçoit ladite rente, 1486, 7, 8 : même ecu. Cq. couronné. C. : deux escoupes adossees. L. : *S Philips de Iongh . . . . dre* (Ibid., l. 224).

Gelre a dessiné, dans son précieux armorial, l'écu d'un *her Philips die Jonge* (sans indication de nationalité) : un fascé de huit pièces et une bordure (simple). Les émaux étaient restés en blanc. Toutefois, à une époque toute moderne, les 2e, 4e, 6e et 8e pièces du fascé ont été coloriées de bleu.

Le seigneur de Belleitis, *burlé de huict, d argent et d asur.*

La mayson surnomé de Jonghe : *parelles* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

— *Ghiselin, filius Ghiselins de Jonghe*, échevin d'Oostburg (Zélande), 1415 : une aigle, accompagnée en chef de deux croissants (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

— Pierre de *Jonghe*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : trois fasces, surmontées a dextre d'un losange. L. : *S Peter die Ione* (sic) *(Hollande)*.

— *Soyer le Jone* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1438 : trois étoiles, 1 en chef a senestre, 2 en pointe; au franc-quartier chargé de trois fasces. L. : . . . . . *r de Ion* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42).

— Jean de *Jonghe*, tenancier *des heeren prijoers van Bertris*, dans sa cour censale de *Walsuesere* (Wals-Wezeren), 1452; Jean *Jonghe*, échevin et alleutier du banc de Wezeren, 1452 : trois besants, ou tourteaux, 2 aux flancs, 1 en pointe, et une coquille en cœur, le tout surmonté d'un lambel. L. : . *Ian der Ion* . . . (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Pierre de *Jonge*, échevin de Bruxelles, 1480 : un fermail rond, accompagné de trois étoiles (E. G., l. 356).

— (Laurent de), homme de la cour de Jean van Siecle, a Vracene, 1517 : dans le champ du sceau, un coutre renversé, le tranchant a dextre, accosté de deux étoiles (Sainte-Agnès).

— Jean de *Jonge*, échevin de Rotterdam, 1634 : une arbalete. C. : un vol, l'aile dextre semée de besants,

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXXIII.

Fig. 1. Guillaume van Lovenich (1357)
Fig. 2. Richard van *Melchebourne* (Milchborn?) (1357)
Fig. 3. Charles van Monreal, chevalier (1357)
Fig. 4. Jean, comte de Nassau (1357)

} Ayant, tous, combattu, dans l'armée brabançonne, contre le comte de Flandre (1356).

ou tourteaux(?). L. : *S Ia . . . . . sen de Ionge* (U.) (voir **Bruyère, Harlebeke, Jeune**).

Les vicomtes de Jonghe, en Belgique, portent : fascé d'argent et d'azur de huit pièces. T. : deux maures, tortillés d'argent, vêtus de l'écu et tenant, chacun, une bannière de l'écu.

Les vicomtes et comtes de Jonghe d'Ardoye brisent ces armes d'une bordure d'or.

Jongeneel (Corneille) (fils de Corneille), échevin de Rotterdam, 1618 : écartelé; au 1er, un oiseau (cygne?); au 2e, trois oiseaux; au 3e, trois crabes; au 4e, trois têtes humaines. C. : truste. L. : *S Corne Corn Iongeneel* (U.).

Jongheric *(Julian), escuyer, chastelain du chastel du bois de Niepe* (Nieppe), 1397 : d'hermine à la fasce. C. : une tête et col de levrier colleté. L. : *St . . . . . Ielian . . . . . eric* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

Jongman (?). François, abbé de *Zoetendale*, reçoit une rente, sur l'espier de Bruges, 1445, 6, 54, 5, 60 : dans le champ du sceau ogival, l'abbé, debout, sous un dais; dans le bas, posé sur une crosse et brochant sur la partie inférieure du prélat, un écu : coupé-enclavé; au 1er trois merlettes, rangées en fasce; au 2d, plain. L. : *S Francisci abbati . monastery beate Marie de Dulci Valle.* Quelques-uns de ces sceaux sont munis d'un contre-scel : écu aux armes ci-dessus. L. : *S Francisci abbat de . . . . . all* . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378, 379) (voir **Jonckman**).

Sanderus, *Flandria Illustrata*, p. 248, donne quelques renseignements, assez vagues, sur les abbés de Deux-Val, ou Zoetendaal, à Maldeghem, antérieurs à 1471. Comme, pour le XVe siècle, il ne cite qu'un seul François sans indication de dates) qui porte le nom de Jongman, c'est vraisemblablement à ce François Jongman qu'il faut attribuer les sceaux de 1445-1460.

Joncheere (Corneille de), échevin de Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, etc., dans son banc de Melle, 1466 : trois (2, 1) fleurs de lis, au pied coupé, et une coquille en cœur. L. : *S Cornelis de Iocheere* (M. Alph. de Vlaminck).

Une famille de Joncheere, d'Utrecht, porte : d'hermine à la hure de sanglier de sable, accompagnée de trois croissants de gueules. C. : un croissant de gueules entre un vol.

JONCHEIT. *Simon*, fils de *Wer Ide*, *Symons dochter van der Joncheit*, et sa dite mère, vendent à l'Ordre Teutonique, à Biesen, 20 journaux de terre, à *Wels* (Weltz), 1321 : un chevron, accompagné au canton dextre d'une étoile. L. : ✠ *S' Symonis d . . . . . heyt* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 35) (voir **Holset, Linden, RODE**).

Jonckman, dit van der Aa (Jacques), fils de Nicolas, échevin de Rotterdam, 1567 : trois oiseaux, mal ordonnés, le 1er essorant. C. : un vol. L. : *S · Iacob Claes z Iom" a* (U.) (voir **Jongman**).

Jonctijs (Docteur Daniel), échevin *illec*, 1648 : trois crémaillères contournées, rangées en fasce, celle du milieu surmontée d'une étoile; à la champagne chargée d'un buste d'homme imberbe, mouvant de la pointe, la tête ornée de trois plumes (?). C. : une crémaillère de l'écu entre un vol. L. : *S Daniel Ionktys* (U.).

Jonne, voir **Jeune**.

Jonvelle, voir **Beaufremont**.

Jooris, voir **Halewijn, Joris**.

Joos (Guillaume), *schepen der heeren van Sincter Claes van Tricht* (Maestricht) *in horen dorpe ende in hoere banc van Zepperen*, 1415 : un écusson (?), accompagné de trois étoiles (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— Jean *Joes*, proviseur et gouverneur des biens du « Saint-Esprit », à *Nieneve* (Ninove), 1431 (n. st.), 6 : une double branche de rosier, fleurie de deux pièces, et un fer à cheval, brochant en pointe. T. : un ange. L. : *S' Ian . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

— *Jan Joos, filius Gillis*, receveur de l'abbaye de Tronchiennes, 1457, 8, 9 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs). L. : *Sigillū Ian Ioos* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

— Jean *Joes*, échevin d'Anvers, 1480 : un chevron, chargé d'une tour et accompagné de trois étoiles à cinq rais. S. sénestre : un griffon accroupi (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

Les Joos de Ter Beerst, anoblis, en Belgique, en 1827, portent : d'argent à la bande d'azur, chargée de quatre couronnes d'or et accostée de deux glands du même, tigés et feuillés de sinople. Cq. couronné. C. : un levrier d'argent, regardant, issant, colleté de gueules, bordé et bouclé d'or. S. : deux levriers regardants, comme celui du cimier.

Jordens (Tilman), échevin de Saint-Trond, 1533 : une marque de marchand (Abb. de Saint-Trond, c. 11, et Ordange) (fig. XXXIV).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Jordens porte : d'or au chevron de gueules, chargé d'un écusson d'argent au lion de sable.

— *Tielman Joerdens*, échevin de Saint-Trond, 1540 : deux fourches, passées en sautoir (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

Joris. *Snoec Joerijs*, délégué des habitants de Noordschooten et de sire Philippe van *Haveskerke*, à l'enquête sur les débats surgis entre Ypres et *Utenbroucke*, 1335 : un poisson, posé en bande. L. : ✠ *Se Snoeck Ioris* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Pierre), échevin de la ville de Leo, 1404 : un buste homme (imberbe), de face, les bras coupés au coude, en chef, et une étoile en pointe (C. C. B., Acquits de Lille; l. 89, 90).

Joris (Jehan), pour haute et puissante dame ma dame de Masmines et de *Lieuvringhen* (Leeuwerghem), pour Wauthier Witins et pour lui-même, reçoit, du receveur de Ninove, 36 livres parisis, *a cause de nostre droit de six deniers que jettismes pour hauchier la ferme des deux molins a eaue, ensemble le tordoir dudit Nieuve*, 1447 : une fleur de lis florencée. L. : *S Ian Iooris* (Ibid., l. 146) (voir **Jooris, Was**).

Jorck (Mathieu van), juge du damoiseau Robert van *Verssene* (Fresin), dans sa cour censale, dite de *Nyshem*, au village de *Nyssem*, 1472 : un chevron, accompagné de trois roses (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

Joro, voir **Buleghem**.

Josne, voir **Jeune**.

Josse, voir **Meijsse**.

Joutz (Mathieu), seigneur d'*Obserweyler* (Oberweiler ?), remet au roi de France le dénombrement de cette seigneurie, sise au comté de Chiny, etc., 1682 : un sautoir écoté (dit de Bourgogne), accompagné en chef d'une quartefeuille et en pointe d'un cor de chasse. C. : la quartefeuille, barbée. Le C. accosté des lettres M I (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713[b]).

Joveneau (Rasse) scelle pour Gosseau Joveneau, qui tient, du Brabant, un fief a Grez, 1531 : une rose (Av. et dén., 1201).

— (André), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1542, 6 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois coquilles ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné en chef de deux fleurs de lis (?) et en pointe d'une merlette. Sur le tout : un écusson chargé d'un croissant. C. : une aigle issante (Mons, Saint-Waudru, c. 11).

Joveniaux et **Joveniaus** (Baudouin), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères pour lui-même et ses neveux, *Sandrin* de *Wargni* et *Rasset* de Wargny, 1407, 8 : de vair ; au chef chargé de trois étoiles. L. : *Bavdvin Jovenav* (Tournai, Quittances).

Judas (Pierre) echevin d'*Oesterwijc* (Oosterwijk), 1353 : trois annelets (judas ?). L. : . . *Pet Ivdas scabi i Oestuc* . . (Abb. de Saint-Gertrude, a Louvain).

Il s'agit, dans l'acte qu'il scelle, d'une terre *in Ghesel* (Giesel).

Jude, voir **Jode**.

Jueck (Goyer) (Henri van), échevin de Saint-Trond 1514 : une marque de marchand, formée d'une croix de Lorraine, posée sur un soubassement, compose d'une tige horizontale et de deux tiges verticales, celles-ci mouvant de la pointe, ledit soubassement renfermant deux petits chevrons superposés ; ladite marque de marchand accostée en chef de deux besants, ou tourteaux (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

Jueck (Jérome van), échevin de Gorssum, 1559, 65 : trois besants, ou tourteaux (Ordange).

— Robert van *Jeuck*, échevin de Saint-Trond, 1594, 5, 1605, 6, 11, 22 : même écu, brisé d'une bordure componée. C. : cassé (Abb. de Saint-Trond, c. 11, 14, 16 ; Ordange) (Pl. 10, fig. 269).

Les émaux sont, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond : le champ d'azur, les besants d'or, la bordure d'or et de gueules.

Juetenzoen *(Johannes dictus)*, échevin de Bruxelles, 1422, 9, 30 : écartelé ; au 1er, huit (3, 2, 3) billettes ; aux 2e et 3e, une bande ondée ; au 4e, huit (3, 2, 2, 1) billettes. C. : un ours, colleté, bouclé, issant d'une cuve. L. : *S' Iohanis dci Iveten soene* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

Juifs. *Ysac, Jude van Munsauce* (Montjoie), reçoit une indemnité du comte de Berg et de Ravensberg, 1374 : un bouc sautillant. L. : דצרס . . צרראא YⵢAT VA MVNⵢAVE (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 904 1/2).

Dans la première partie, hébraïque, de cette légende, il y a deux, ou, peut-être, trois lettres illisibles.

Julémont. *Here Symoen van Joelemont*, chevalier, scelle, avec sire Gilles de Roussy, une quittance de Thierry de Rochefort, chevalier, 1366, 2 mai : une croix échancrée. L. : ✶ *S' Symois de Ivlemot mult* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2044).

— *Johannes de Juleymont (Julcermont), discretus vir*, échevin de *Leneulen*, 1366 : une croix engrelée, chargée en cœur d'un annelet. L. : *S Iohannis de Ivleymont*, echevin de Maestricht, scelle 1367, 8, 9 ; jadis prisonnier a Basweiler, sous l'écoutete de Maestricht ; l. t. : 360 moutons 1374 : meme écu. L. (1374) : ✠ *S Io de Ivlemvt schi tiocten*. (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2067, 2133, 2192, 2282, etc.) (voir **Roussy**).

Sur le sceau de 1366, la présence de l'annelet en cœur est douteuse. Deux personnages ?

En 1366-69, il scelle pour *Theodericus* Gruter, bourgeois de Maestricht (1369), des quittances relatives à une rente viagère, sur cette ville.

D'après Hemricourt, les Julémont descendraient des *Scaudriez*, sires de Wittem, portant : « *d'or a une crois dentee de gueles* ».

Juliers. Waleran, *dictus de Juliaco, dominus de Bergheim*, 1279, 80, 8 : un lion et une cotice brochante. L. : ✠ *Sigillvm Walrami de Ivliaco* (Ville de Cologne, N°s 444, 451, 529, 530).

— *Nobilis vir domicellus Gerardus de Juliaco, dominus de Kasteren* (Caster), scelle pour *Mathias de Giele* (Gehlen), qui jure de ne rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait

prisonnier, a Worringen, ni contre le duc de Brabant, ni contre les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 1288, 6 octobre : un lion. L. : ✠ *S' Gerardi de Ivliaco* (Ibid., N° 526).

Juliers (Waleran, comte de), compose avec Sigfried, archevêque de Cologne, 1290 : un lion contourné. L. : ✠ *Sigillvm Walrami de Iv* . . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 102-3).

— *Nobilis miles dominus Gerardus de Castere* (Castre), scelle un acte de Rabodo, burgrave d'Odenkirchen, 1295 : type équestre, à dextre ; le bouclier au lion. C. : un écran échaneré. L. : *S' Gerardi de Ivl* . . . . . *omm d' Castre* (Ibid., 119).

— (Guillaume, comte de), 1300 : un lion. L. : . . . . . *comitis ivliace* . . . (Ibid., N° 143 1/2).

— (Gérard, comte de), scelle, comme *fidejussor*, un acte de Rodolphe, chevalier de Reifferscheid, seigneur de Millendonc, 1302 : un lion (Ibid., N° 152).

— (Gerard, comte de), 1309 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un lion. C. fruste. Ornement du chanfrein : un éventail (Ibid., N° 191).

— Waleran, sire de *Bergheym* (Bergheim), 1309 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel a un lion et au baton brochant. C. : un eventail. L. : . . *Walerami de Ivliaco domini de Ber* . . . . . (Ibid.).

— *Johannes de Juliaco*, échevin de Saint-Trond, 1313 : coupe ; au 1er, un lion couronné, issant du coupe ; au 2d, plain (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis et 7).

— (Elisabeth, comtesse de), 1315 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon et accostée de deux écus ; A, un lion ; B, un lion, surmonté d'un lambel a quatre pendants (**Brabant**) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 225).

— (Guillaume, fils aine du comte de), dit avoir fait son vassal *heren Peter van Basinheim* (Bassenheim), *deme man sprigit van der Eckin, einen Ritter*, 1321 : un lion, au lambel a cinq pendants brochant. L. : ✠ *S Wil . . elmi pmogeniti comitis ivl* . . . . *n* . . . (Ibid., N° 278).

— Waleran, archevêque de Cologne, 1332 : dans le champ du sceau rond, une croix alésée, chargée en cœur d'un écu au lion. L. : ✠ *S' Secretv Walrami de Bras* . . . . . *ecce elec* ; 1332 : type ogival ; dans le champ du sceau, un prélat assis, accosté de deux écus ; A, une croix ; B, un lion (*Namur*, N°s 535 et 539) ; 1333 : dans le champ du sceau, rond, un buste de prelat, chargé d'un écu au lion (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 363).

L'acte de 1333 le dit frère (*germanus*) du comte de Juliers.

Juliers (Jeanne, margravinne de), femme du margrave Guillaume, 1337 ; dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant un faucon sur la main gauche et accostée de deux écus : A, un lion ; B, quatre lions (**Hainaut**). L. : ✠ *Sigillv Iohane* . . . . *Hanon* . . *omitisse ivliacens* (Ibid., N° 389).

— (Guillaume, margrave de), 1344 : un lion. Cq. couronné. C. : une queue de paon. S. : *S' secretv Wilmi marchiois ivliacen* (Ibid., N° 472).

— (Guillaume de), comte de Berg et de Ravensberg, 1348 : ecartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un lion couronné, a la queue fourchée (**Berg**). Sur le tout, un écusson a trois chevrons (**Ravensberg**). L. : ✠ *S' Wilhelmi de Mote et Ravesberch comitis* (Ibid., N° 820).

— (Gérard, fils aîné de Guillaume, margrave de), 1348 : un lion, au lambel à quatre pendants brochant. L. : *S Gerardi pmogeniti ivliacen* (Ibid., N° 517).

— Henri van *Gulke*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, sous Renier de Schoonvorst, le jeune ; i. t. : 500 moutons, 1374 : trois roses, accompagnées de sept (3, 3, 1) flanchis. L. : *S Heinrici de Gulleke* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 270).

— (Guillaume de), duc de Gueldre et de Juliers, comte de Zutphen, 1395 : parti ; au 1er, un lion couronné, a la queue fourchée, contourné (**Gueldre**) ; au 2d, un lion (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 403).

— (Renaud, duc de) et de Gueldre, etc., 1403 : dans le champ du sceau, deux blasons ; A, un lion contourné. C. : une tête et col de chien (?) entre un vol. B, un lion couronné, à la queue fourchée. Cq. couronné. C. : un écran semi-circulaire, orné de plumes de paon et chargé d'un lion (non couronné), a la queue fourchée. Sans L. En 1406, il se sert d'un sceau aux mêmes armes, avec L. (Ibid., N°s 649bis et 640).

— (Guillaume, bâtard de), 1410 : parti ; au 1er, contre-parti ; *a*, un lion contourné ; *b*, un lion (non couronné), a la queue fourchée ; un filet brochant sur le tout ; au 2d, une fleur de lis (**Wachtendonk**) (Ibid., N° 688).

— Guillaume, seigneur de *Wachtendonch* (-donk), prend, avec Gérard de Clèves, comte de la Mark, un arrangement au sujet d'une rente sur le péage de Kaiserswerth, 1427 : parti ; au 1er, un lion contourné ; au 2d, un lion (non couronné), à la queue fourchée. Un filet brochant sur le tout. Ecusson en cœur, brochant sur l'écu, a la fleur de lis. T. : un ange (Ibid., N° 549) (voir **Hausen**).

— Guillaume *van Gulich*, dit *van Wachtendonch*,

et Hermanna van *Bathenborch* (Batenburg), sa femme, vendent à Edouard *van Gulich*, voué de *Belle*, leur frère et beau-frère, leurs prétentions, envers Gérard de Cleves, comte de la Mark, sur une rente sur ledit peage, 1439; le mari : parti; au 1er, un lion contourné; au 2d, un lion couronné, a la queue fourchée. Sur le tout, un écusson à la fleur de lis. L. : *S' Wilhelmi de Irlia ⊼ Wachtēdoch* (Ibid., N° 549).

Juliers. Edouard, voué de *Belle*, bon ami de Jean, seigneur de Gemen, 1441 : deux lions affrontés, le 1er a la queue fourchée, et un filet brochant. L. : *S'Ed . art he . . . . . vait zo Bel* (Dusseldorf, *Col.*, N° 938).

D'après Fahne, *Coeln. Geschl.*, il était fils naturel du duc Renaud, aurait reçu en dot la seigneurie de *Haeps* (Haps) et épousé, en 1418, Catherine, fille de Gérard, voué de *Bell* (I, p. 23).

— (Gérard, duc de), de Berg, etc., comte de Ravensberg, scelle en 1444; donne, en 1445, au duc de Bourgogne, quittance de 5938 1/2 florins du Rhin, a lui payés, pour la rétrocession du château et terre de Kerpen et de *Lomeshem* (Lommersum?), qu'Antoine, duc de Brabant, avait engagés, moyennant 5000 couronnes de France, au duc Adolphe de Juliers et de Berg, lequel avait reçu en fief, dudit duc Antoine, le château de *Huekenshoven*, avec seigneurie. Le duc Gerard déclare, ensuite, avoir reçu 1187 1/2 florins, pour 1000 couronnes de France qui lui étaient dues : écartelé; dans chaque quartier un lion; sur le tout : un écusson a trois chevrons. Cq. couronne. C. : une queue de paon (Chartes des ducs de Brabant).

— (Edouard de), voué de *Belle* et seigneur de *Hops* (Haps), 1447 (il appelle feu Guillaume van *Wachtendonck*, son frère) : parti; au 1er, un lion, à la queue fourchée, contourné; au 2d, un lion. Un filet brochant sur l'écu (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 549) (voir **Brabant**, **Born**, **Gemen**, **Gueldre**, **Hainaut**, **Leopardo**, **Mark**, **Wachtendonk**, **Wied**).

L'armorial de Gelre contient deux fois les armes du *hertoge van Gulic* : d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules. C. : une tête et col de chien *(eens rueden hoeft)* d'or, langué de gueules, colleté de sable (termine en volet), entre un vol de sable. La 1re fois, le collier du chien est une sorte de couronne d'épines; la 2de fois, il est formé d'une série de petits lions de sable, assez rudimentaires. Le 1er de ces blasons a été peint, après coup, au XVe siècle.

Jumials *(Pieres li)*, bailli de Hainaut, 1297 : parti; au 1er, un lion; au 2d, un semé de fleurs de lis. L. : ✠ *S Pieron des Ivmiavs* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Junccis (Jean), écoutète de l'évêque de Liége, à Saint-Trond, 1533 : coupé; au 1er, une gerbe de blé et un lion, issant du coupé; au 2d, parti; *a*, plain; *b*, une fasce. C. : une tête et col d'animal (sanglier?) (Abb. de Saint-Trond, c. 11 et 12).

JUNCHEYT, voir **JONCHEIT**.

Jünkerath. Richard van *Joncrode* (et *Jonckrot*) reçoit, du Brabant, une indemnité de 119 vieux écus (guerre de Flandre), 1357, le 20 août; il reçoit un acompte de 40 vieux écus pour ses services, dans la guerre de Flandre, 1358 (n. st.), 24 mars; *burchman* — a *Jonckrode* (Junkerath) — des frères de Schleiden, seigneurs de *Jonckrot*, qui se réconcilient avec l'archevêque de Treves, le duc de Luxembourg et Waleran, comte de Sponheim, du chef de la guerre que ceux-ci et leurs *burchmannen* ont eue avec lesdits frères, 1363 : six (3, 2, 1) feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. L. : ✠ *S' Richardi de Joncrode* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1347 et 1385, et *Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 15).

Jupleux. *Watiers de Juppeleu*, bailli du comté de Namur, 1327 (n. st); qualifié d'écuyer, 1330; homme du comte, 1331 (n. st.) : trois losanges. L. (1330) : *S' Wati . . . . vplev (Namur*, Nos 470, 514, 526).

— *Philippars de Juppeleu*, châtelain de Namur, 1327 (n. st.), 1329 (n. st.) : trois losanges et un bâton brochant (Ibid., Nos 470 et 497).

— *Philippars et Baduins li Beges, frere adit Wathier de Juppeleu*, hommes du comte de Namur, 1331 (n. st.); *Philippars* : trois losanges et un bâton bretessé (!) brochant. *Baduins* : trois losanges, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Badvins li Beges* (Ibid., N° 526).

— *Watiers de Juppeleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1334; lieutenant du comte, 1338, 40, 6 : un diapré à trois losanges. L. : *S' Wavt' de Gvplev chev* (Ibid., Nos 560, 591, 3, 4, 6, 614, 725).

— *Phelippes de Juppeleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1339, 40; frère de *Watiers* précité, 1346 : trois losanges et une cotice componée, brochante. L. : ✠ *S Phillippe de Ivppelev miles* (!) (Ibid., Nos 604, 14, 21, 725).

— *Loys de Jupleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1355 (n. st.), 6 : trois losanges. C. : deux coutres adossés. L. : ✠ *S Lovvi de Ivplev chlr* (Ibid., Nos 789, 810, 30, 45).

— *Monseigneur Baduin Bureal de Juppeleu*, homme dudit comte, 1356 : trois losanges et une bande brochante, chargée en chef d'un losange brochant (Ibid., N° 814).

— Baudouin *Boreal (Burail et Burial) van Gupeloy* (et *Juppeloy*), chevalier, jadis prisonnier a Basweiler, sous le duc Wenceslas; i. t. : 1644 moutons, 1374; reçoit un paiement du receveur de Duchuy, 1383 : trois losanges et un filet, sur lequel broche

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXXIV.

Fig. 1. Rodolphe van Nieuwland (1357)
Fig. 2. Philippe van Polanen, chevalier (1357)
Fig. 3. Gérard van Uden (1357)
Fig. 4 Guillaume van *Wilder*, chevalier (1358) (1)

} Ayant, tous, combattu, dans l'armée brabançonne, contre le comte de Flandre (1356).

(1) Guillaume van *Wilder* (*Wilre*) combattit aussi à Bäsweiler.

le 1er losange. C. : une tête de femme, aux longs cheveux flottants (Chartes des ducs de Brabant).

Quelques actes, de 1374, ne citent pas son prénom.

Jupleux. Baudouin *Bureel van Gipploy*, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur ; i. t. : 480 moutons, 1374 : trois losanges, le 1er chargé d'une lettre B. L. : . . . . *avdewin Bereau de Ivplev* (Ibid.).

L'acte ne lui donne pas de prénom. Voir, sur les Jupleux, Henricourt, *passim*. Par suite d'un oubli, ce nom ne figure pas dans la table onomastique de l'édition Saumay.

Gelre donne ainsi les armes d'un *Her Buria van Jupl* : d'argent à trois losanges d'azur et au bâton componé d'or et de gueules, brochant sur le 1er. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête et col de more, ceinte d'un cercle d'argent, orné de roses de gueules, boutonnées d'argent, et, sur le devant, d'une grande plume grise. Le héraut d'armes n'indique pas la nationalité de ce personnage.

— Jean de *Gipplu*, prisonnier *illec*, sous ledit Robert ; i. t. : 700 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une coquille. L. : ✠ *S' Iehan de Ivpelve* (Ibid.).

— Godefroid de *Gupeloy*, prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 720 moutons, 1374 : trois losanges, le 1er chargé d'une molette a six rais. L. : ✠ *S' Godefroy de Ivplovx* (Ibid.) (Pl. 11, fig. 271).

Jupleux. *Warniers de Juppeleu* reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Binche, 1378 : trois losanges. L. : ✠ *S' Warnier de Ivpplev* (Ibid.).

— *Robers de Juppleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1384 : trois losanges, le 1er chargé d'une molette à six rais. L. : ✠ *S' Robiert d . . . . . ev (Namur*, N° 1166).

— *Warniers de Juppleu, escuier*, un des *plus prochains amis de Agnez, fille legittime de Robert de Heymtinez, escuier, jadit*, 1399 : trois losanges (*Namur*, N° 1292).

— *Evrar de Jupleu, escuvier, signeur de casteal de Bonneffe* (Bonelle), *mayre de ma court jugante a dit lieu* (sa propre cour), 1409 : écu cassé. C. : une tête et col de femme (*Affighem*) (voir **Duras**, **Berlo**, **NEUVILLE**).

Jurbise (Les maieur et échevins de la grande mairie de), 1635 : trois lions couronnés (Hospice de Soignies, à Soignies).

JUVINCOURT (Jean, chevalier de), 1243 : de . . . huit burelles, au chevron brochant. L. : ✠ *S Ioha .. . . . . ovrt* (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

Il y a : Juvaincourt, Juvancourt et Juvincourt.

Juxhem, voir **Pape**.

K

Cabelliau (Olivier), homme du comte de Flandre, 1346 : deux poissons adossés et une bordure componée (Chartes des comtes de Flandre).

La mayson surnomme Cabelliau : *de queulle, aux deux saulmons adossez en pal d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Cabo (Guillaume), échevin de Jodoigne, 1425, 31 : une porte crénelée (ou tour), hersée, accostée de deux roses, aux flancs. L., 1425 : *S Wilelmvs . . bor* (Chartes des ducs de Brabant).

Messire Gilles Cabo, prêtre, scelle, le 27 mai 1528, deux actes du receveur de Jodoigne, du sceau de messire Bernard le Vos, son confrere, comme *allouyer* de l'empereur, au terroir de Jodoigne (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3176, 3177).

Cache. Jean *Caetse*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 86 moutons ; 1374 : trois merlettes, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *S Iehans Caiche* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould *Caetse van Nyvele* (Nivelles), prisonnier *illec*, sous la banniere de Salm ; i. t. : 411 1/3 moutons, 1374 : un lambel a trois pendants, chacun des 2 premiers chargés d'un maillet penché brochant, et trois (2, 1) merlettes, les deux premieres brochant également sur le lambel. L. : ✠ *S Aernoelde de Cache* (!) (Ibid.) (Pl. 11, fig. 272).

Cache. Bernard *Cache de Nyvele*, 1395, 6, B. *Kaetze* (tout court), 1397, B. Cache van *Nyve* (!), 1398, reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur une indemnité de 16 vieux écus (guerre de Gueldre) : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une étoile a cinq rais. L. : *S Beirna Kache* (Ibid.).

Renard Cache, le jeune, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre) 1357. Sire Bernard de Bornival scelle pour lui (Chartes des ducs de Brabant).

Arnould Cache relève, du Brabant, par suite de la renonciation des heritiers de feu *Maria Poullendor de Nyvella*, fille de feu Gauthier, un quart d'un moulin à eau à Nivelles (Compte de la Saint-Jean-Baptiste, 1385-86 ; C. C. B., N° 17144, f° 193v°).

Robechons Cache, bourgeois de Nivelles, vend une maison à l'abbaye de Cambron, en février 1296 ; l'acte cite

son frère, *Watrekins* Cache (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*).

Kadzand. Jean van *Candzand*, échevin du métier de Bruges, 1285 : type scutiforme ; une croix, accompagnée de six merlettes, trois (2, 1) au 1er, et trois (2, 1) au 2e canton ; les deux autres cantons plains. L. : ✠ *S' Ian van Catsan* . . (*Namur*, N° 176).

La queue de parchemin porte : *Cadzand*.
La mayson surnome de CASANDT, *de sable, à l'aygle a deux testes d'argent membrez d'or, et crye : Casandt ! Casandt !* (CORN. GAILLIARD, *l'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

— Maitre Jean van *Caetzand*, délégué du comte de Flandre à l'enquête sur les débats surgis entre Ypres et *Utenbroucke*, 1335 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette (Chartes des comtes de Flandre).

— Guillaume de *Caysand*, échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1412 : deux coquilles, accostées, accompagnées de quatre étoiles, 3 rangées en chef, 1 en pointe. L'écu posé sur un aigle. L. : . *Wil* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

Caelberghe (Henri) (tout court), bailli de Bruges et du métier de Bruges, 1351, 5 : six (3, 2, 1) billettes (Chartes des comtes de Flandre).

Et non H. *de Coelberghe*, comme l'appelle, à tort, l'*Inventaire analytique* imprimé.

KAENDEL (Chrétien op den) reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais au siège de Chauny (*voir Schalney*), 1363, le 31 décembre : une étoile à cinq rais, chargée en cœur d'une merlette. L. : ✠ *Ririan* (!) *van den Kanl* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1865).

Caervoet (Adrien), homme de fief du bourg de Bruges, 1465 : trois . . . (fruste). S. senestre : un lion. L. : *S Adriaen Kaervoet f Hendrix* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44).

Caestere (Jacques van), échevin de Malines, 1619 : deux bandes ; au franc-quartier chargé de deux pals (Malines).

Cahren. Pierre van *Chare*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 696 moutons, 1374 : un léopard lionné et un chevron abaissé brochant, chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu sommé d'un cygne essorant et supporté par deux léopards lionnés assis. L. : . . *Petri de Kara* (Chartes des ducs de Brabant).

Kaye de Palange (*Slassin*), demeurant à *Touhogne* (Tohogne), et damoiselle Marguerite, sa femme, ont vendu à leur beau-frère, *Erneul Bonmaistre* (= Bonmeister, Baumeister), de Bastogne, les biens reçus de *Didye* de Sainte-Marie, leur cousin germain (du côté de ladite Marguerite), à savoir : une maison, une seigneurie, des cens, rentes, redevances en grains, argent, poules, chapon, bois, et un jardin, à *Verton* (Virton), *Frenoy* (Fresnois) *devant Monmaidy* (Montmédy) à *Villoin devant Lawa* (Lavoye?), *en la comté de Chiny*, 1549, le 18 juin ; dit seeller de son propre seeau : un semé de fleurs de lis ; au franc-quartier chargé de . . . (une anille?). Cq. couronné (?). C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Rolant Keie*. (Baron Nothomb, à Bruxelles) (voir **WILLEN**).

Cayeu. *Willermus de Kaieu, miles, dominus de Carenchi* (Carency), 1228 : type armorial, rond : une croix recercelée. L. : ✠ *Sig* . . . . . *Gvi* . . *ermes de Ca* . *s*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Geil'l'mes de Cavs* (Chartes des comtes de Flandre, N° 29 de l'*Inventaire analytique*).

Caignet, voir **Vigreus**.

Kayl. Simon *de Kelle*, écuyer, déclare que les « gros », mentionnés dans un acte par lequel Gui et Jean, comtes de Namur, lui ont donné en fief 40 livrées de terre, sont des vieux gros tournois, de 15 deniers, 1340 : un lion. L. : *S' Simon* . *n Keil* (*Namur*, N° 621).

Un acte de 1353 établit que *Symons dis de Keyle, escuwiers*, était *fils m on sgr. Jehan de Bettebern* (Bettembourg), *chevalier* (*Namur*, N° 789).

Cailbert. *Jehan Scailhebiert*, échevin de Wanze, 1474 : trois coquilles. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : *Sigillū Iohanis Cailbert* (C. C. B., c. 108).

Kaiser (Jean-Georges), témoin à un acte du notaire Joseph-Antoine Schmadel, à Munich, 1748 : un aigle essorant, perché sur une branche. C. : un vol. Dans le haut du cachet, les lettres I G K (Notariat, *Varia*, A. G. B.).

Kacreal[1]e (*Henrys*), échevin de Jodoigne, 1432 : de . . . à l'écusson plain, accompagné en pointe de trois (2, 1) roses, et un lambel brochant. L. : *S Henre Kakeiraeil* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johans Kacrealle*, même qualité, 1426, 33, 5 : même écu. L. (1435) : . . *ohan Kakrial* (Ibid. et *Heijlissem*).

Calant, voir **Callant**.

KALDENBURG. Arnould van (!) *Coudenborch*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem ; i. t. : 171 moutons, 1374 : une fasce, sommée de trois merlettes ; écusson en cœur brochant, fascé de huit pièces, les 2e, 4e, 6e et 8e chargées de 4, 4, 4, respectivement 1 besants ou tourteaux. L. : . . *Arnoldi Kaldenbrr* . . (Chartes des ducs de Brabant).

CALDIS, voir **Colditz**.

Kale (Basse), homme de fief du comte de Flandre.

1331 : un chevron accompagné de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (Chartes des comtes de Flandre).

Kale. Arnould *Kael*, juge et bailli du comte de Cleves, dans la juridiction de *Werbede* (Warbeyen), 1358 : un parti-émanché. L. : ✠ *S' Arnovt Kale* (Dusseldorf, *Emmerich*, Nos 86-87).

Thierry et *Harman* Kael, freres, fils de Thierry, font, devant leur dit parent, Arnould K., une obligation en faveur du chapitre d'Emmerich, 1358; Thierry : même ecu. L. : ✠ *S' Dal . . . . . Ka . l* (Ibid., No 87).

— (Jean), echevin de Malines, 1375, 6, 83, 4, 6, 7, 90-2, 6, 9, 1400, 2 : une scie, posée en fasce, les dents en bas; au chef charge de deux roses (Malines).

— (Thierry) et *Stine*, sa sœur, louent, du chapitre d'Emmerich, une ferme a *Werbede* (Warbeyen), 1387; tous deux : un parti-émanché (Dusseldorf, *Emmerich*, No 87).

— (Guillaume), echevin de Malines, 1418, 9, 21, 5, 6; aout et decembre 1430, 2 mars 1430-31 : coupé; au 1er, deux etoiles; au 2d, un flanchis (Malines).

— (Guillaume), echevin *illec* (le même), le 1er février 1430-31, 31 : une fasce, accompagnée en chef d'un croissant, accoste de deux étoiles et en pointe d'un flanchis (Malines).

— (Henri), echevin *illec*, 1420, 1, 5, 6 : coupé; au 1er, deux roses; au 2d, un chien braque assis. S. : deux aigles regardants. L. : *S Henrici ds Cale* (Malines).

— (Michel de) scelle pour *Goelieve* van *Ghiseghem* (fille de *Govaert*), qui tient du chateau de Termonde, un fief a *Sint-Oonolfs brouc, an den Sandtvooet, bij den hove ten Russchen*, 1513 : de . . . a l'écusson, chargé d'un chevron renversé, ne touchant pas la la pointe, soutenant un pal retrait; ledit écusson sommé d'une croisette (Fiefs, No 3880) (voir **Calle**).

C'est une sorte de marque de marchand. Le chevron s'arrête vers le milieu de l'ecusson. Le pal retrait fait corps avec la croisette.

— (Gilles de), échevin de Malines, 1525 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion issant de la pointe; au chef de quartier charge de deux roses; aux 2e et 3e, trois pals (Malines).

KALENBERG *(Druda de)*, femme de *Wernherus, miles, dictus de Westerburg*, 1299 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant de la main gauche un écu a trois roses (?) (indistinct) et de la droite un casque cimé d'un écran échancré. Le champ semé de roses. L. : *S Domine Ermendrvdis de Kalenberch* (Dusseldorf, *Col.*, No 390) (voir **Westerburg**).

Calenius (Arnould), licencié en droit, échevin de Cologne, 1633 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) quarteteuilles. C. : une quarteteuille entre un vol. L. : *Arnoldvs Cale . . . . .* Contre scel : mêmes écu et C., le C. accompagné des lettres A C L (Dusseldorf, Testaments de Cologne, No 17).

Kalf (Jean), echevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un chevron (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne, à tort, « chevronné ».

— (Jean), (fils de Jean), echevin de Rotterdam, 1618 : coupé; au 1er, un veau posé; au 2d, trois têtes de lion. C. : un veau posé entre un vol. L. : *S Ian Ian s Kalf* (L.).

Calier (Daniel), fils de Jean, tient, du chateau de Termonde, un fief *buijte Steenpoorten*, a Termonde, 1513 : une hache et un couteau triangulaire, adossés. S. s. : un griffon (Fiefs, No 4466) (voir **Eechoute**).

Calch . . . . . (damoiseau Francois), seigneur d'*Oudengoedt* (Ouden-God?), lieutenant-général du bailliage d'Alost, 1564 : écartelé; aux 1er et 4e, deux poissons adossés; aux 2e et 3e, un lion contourné, issant d'une champagne losangee. C. : truste (Ibid., No 4746).

La fin du nom est illisible.

Calcken, voir **Vos.**

Calkere. *Paul die Calkre*, échevin de Bruges, 1291 : deux demi-vols, adossés. L'écu accoste, au bas, de deux coquilles. L. : ✠ *S' Pavli Calkers ivnioris* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Willem die Calkre*, même qualité, 1291 : deux demi-vols, adossés, accompagnés en pointe d'une fleur de lis. L. : ✠ *Sigillvm Willem de Calkere* (Ibid.).

CALCOVENE *(Johannes de)*, échevin de Malines, 1305, 17 : deux châteaux, 1 en chef a dextre, 1 en pointe, et une coquille, en chef a senestre. L. : . . *Iohannis de Calcoven* (Malines).

— *(Renerus de)*, échevin de Malines, 1318 : écartelé; aux 1er et 4e, un château; aux 2e et 3e, une coquille. L. : . . . . . *er . . e Calcoven (Nazareth* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Calcum. *Arnoldus de Callecheym* scelle un acte des époux de Budberg, 1321 : une fasce, chargée d'une fleur de lis et accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : *S' . . . oldi de Kal . . e . m* (Dusseldorf, *Werden*, No 58) (voir **LUCHTMAR, SEYLDUNCK**).

— *Vir honestus et strenuus Rabodo de Losen* (Lohausen) scelle un acte passé devant les échevins de Duisburg, 1350 : une fasce, accompagnée de trois

(2, 1) annelets. L. : ✶ *Rabodo de Calkem* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 25).

Calcum. Pierre van *Calcheym* scelle un acte de Hughes von *Beheim*, 1367 ; écuyer, homme du comte de Berg, 1368 : même écu, mais brisé en cœur une merlette. L. : ✠ *S' Petri de Kalcheym* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 805).

— *Rabodo de Loesen, miles* (voir **SEILDUNCK**), 1374, 88 ; *Rabode van Cailchem*, scelle un acte d'*Aylf*, ci-dessous, 1391 ; *Rabodo van Calcheim*, dit *van Loesen*, chevalier, 1392 ; *Rabode van Calcheim*, dit *van Losen*, scelle un acte de Henri Spede, fils de Hildebrand, 1393 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : ✠ *S Rabodonis de Cailcheim militis* (Dusseldorf, Chapitre de Dusseldorf, N°s 49, 58, 59, 60, 72).

— *Aylf van Cailchem*, dit van *Stamhem* (Stammheim), et *Lyse*, sa femme, donnent une obligation à Henri *vam Zuycele*, *cuchgemeistere* de la duchesse de Berg, et a Catherine, sa femme, 1391 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (!). L. : ✶ *S Adolphi de Kaelcheim* (Ibid., N° 60).

— *Arnd van Cailchem*, chevalier, scelle l'acte dudit *Aylf*, 1391 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : *S Arnt van Kaelkeim ritter* (Ibid., N° 60).

— *Wilhem van Kalchem*, frère du[dit] chevalier Raboede, scelle un acte d'Adolphe de Winkelhausen, 1394 : même écu. L. : *S' Wilhelm van Caelcheim* (Ibid., N° 81).

— Arnould van *Kalchem*, chevalier, et Marguerite, sa femme, inféodent à l'archevêque de Cologne, leur *hof zo Menden*, a Koningswinter, avec tous ses vignobles, etc., 1397 : même écu. L. : ✠ *S' Arnt van Kaelkem ritter* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1213).

— *Wilhelm van Calchem*, dit *van Loehusen*, *Heinrich Rombeliaen van Calcheim*, dit *van Leuchtmar*, et *Peter Wyndegge van Calcheim*, dit *van Loehusen* (son sceau est tombé), fils dudit *Wilhelm*, 1410 ; *Wilhelm* : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : . . . . *llem van* . . . . *cheim* (Dusseldorf, Chapitre de Dusseldorf, N° 114).

— *Heinrich Rombeliaen van Calcheim*, dit *van Leuchtmar*, ci-dessus, 1410 ; oncle de *Godart van Benroide*, dit *van Scheuen* (Scheven), 1414 : même ecu. L., 1414 : *S H* . . . . . *h Rom* . . . . . *va Caelchem* (Ibid., N° 114).

— *Aelff van Caelcheim* et sa femme, Catherine, et *Peter Windecken, gebroedere, sementliche genant van Losen*, vendent une rente à un bourgeois de Dusseldorf, 1428 ; tous deux scellent du même sceau : une fasce, accompagnée de trois annelets. L. : *S' Peter van Kalkheym* (Ibid., N° 82).

Ladite Catherine qualifie *Peter* . . . *myn lenen man ind scager*.

Calcum. Henri van *Calichem*, échevin a Kaiserswerth, 1435 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Hinrich van Kalchen*. Un autre sceau, 1435 : même écu. L. : *S Heynrich van Kalchem* Dusseldorf, *Clèves-Mark*, I. N° 549).

— *Wilhelm van Calchem*, dit *van Lohusen*, *Jutte van Lovenberck*, sa femme, *Jacob* et *Wilhelm*, leurs fils, prennent a ferme, de l'église collegiale de Notre-Dame, de Dusseldorf, une métairie *(hoff)* a Lohausen, 1576 ; le pere : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : . . *ilhem* . . . *Losen* (Du Seldorf, Chapitre de Dusseldorf, N° 31).

Gelre donne à un *Jan van Kalchem*, homme du duc de Berg : d'or à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets, le tout de gueules.

Callaert, voir **Pauwels**.

Callant (Josse), echevin du pays de Nevele, 1489 : trois fleurs de chardon, accompagnées en cœur d'une etoile. L. : *S Ioes Calant* (Baron de Macre d'Aertrijcke).

Calle (Basse), bailli du Vieux-Bourg, a Gand, homme de fief de Flandre, 1333 : un chevron, accompagné de trois cors de chasse (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Cale**).

Callewe *(Loys de), chier et bon amy* d'Arnould, seigneur de *Waudripont* (Wattripont), et homme de fief du comté de Hainaut, 1534 : un chevron, chargé, sur la cime, d'un chapel de roses (?) ; au chef chargé de trois . . . . C. : un meuble du chef (buste imberbe?) (Abb. de Forest, Etablissements religieux, c. 2498) (voir **Caluwe**).

Callmuth. Jean van *Calmut* scelle un acte de son parent *(neve)*, Jean van *Grifenstein*, 1333 : une aigle. L. : ✠ *S' Iohannis de Calmv* . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 369).

CALLOEN, voir **Calonne.**

Calonne *(Biernars, sires de)*, chevalier, franc échevin du roi de France, des alleux du Tournaisis ; sans date, milieu du XIVe siècle : d'hermine au léopard. L. : ✶ *S' Biernart signevr de Cal* . . . . . *hr'* (Tournai, Chartrier).

Bernard III, cité par le Comte Paul du Chastel de la H.-N., dans son *Essai de filiation sur la famille des seigneurs de Calonne-lès-Tournai*, etc. (Tournai, 1895, p. 10-11).

— Baudouin de), auditeur du roi de France, *establi de par mons le bailli damiens*, 1401 : de . . . a quatre burelles et au sautoir brochant, accompagnés en chef d'une merlette. L. : . . . . . *in de Calone* (Chartes des ducs de Brabant).

Calonne (Jean, sire de), chevalier, ratifie, en 1403, la vente de biens, à Calonne, faite aux chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, par damoiselle *Maigne* de *Wanehaing* (Wannehain), veuve de Bernard de Calonne, et les enfants de ceux-ci : Jean, avec sa femme, Odile de *Hurtefalle*, *Jaquemon*, Alard, damoiselles Marie et Nicaise de Calonne ; scelle des actes concernant les dits chartreux, 1405, 6, 7 : d'hermine au léopard. C. : un léopard assis entre deux cornes de bœuf. S. : deux léopards lionnés (Tournai, Chartreux, c. 4).

— (Emérence de), religieuse professe en l'église de Notre-Dame-de-Marquette et à présent abbesse de Notre-Dame de *Port Royx*, 1413 ; abbesse de l'église de *Portrois*, 1415 ; abbesse de *Saint-Antoine les Paris*, 1425, 35, 6 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse, debout, sous un dais ; au bas, un écu d'hermine, au lion léopardé. L., 1415 : *S Emerenciane dei gracia abbatisse de Portv rey* . . . 1425 : *S Emerenciane* . . . . . *san* . . . *Anthon* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238, 239).

— Jean van *Calloen*, époux de damoiselle Marie Baerds, qui tient, elle, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1421 : d'hermine à la fasce, chargée d'un lion léopardé. C. : une tête et col de lion entre un vol (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

— (Roland de) (et *de Caloen*) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour Louis, fils de feu Daniel de *Thecmseke*, 1442 ; *comme bail et mary* de damoiselle Marguerite, veuve dudit Daniel et mère dudit Louis, 1444, 5, 6 : d'hermine à la fasce, chargée d'un lion léopardé et surmontée d'un lambel. C. : une tête et col de lion entre un vol d'hermine. L. : *Roelant van Caloen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43, 378, 431).

— (Roland de), lieutenant d'honorable homme, maître Jean de *Preilz*, licencié-ès-lois, bailli du chapitre de Notre-Dame, à Tournai, dans sa seigneurie à *Camphaing* (Camphin), 1507 : d'hermine au léopard et à la bordure engrêlée. C. cassé ; on ne voit qu'une corne de bœuf à senestre. S. : deux lévriers (Tournai, Croisiers).

— Guillaume *Calloen* (tout court), tuteur de *Claijskin* van der Veste (fils de Nicolas), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Chaeftinghe in de Houte*, 1549 : une meule ; au chef chargé d'un renard passant. L. s. : un homme sauvage, l'écu attaché à une lanière. L. : *S Wi* . . . . . *ll* . . . (Fiefs, N° 3301) (voir **Escamin, Libert**).

Chaefstinghe est Saftingen.

Le dit fief est ainsi spécifié : *Te wetene zes haringhen ende een tweesten deel van eenen harinck, den corn. Claijskin verstorven ende ghesuccedeert by den overlyden van zynen vadere* . . .

Le seigneur de CALONE, *d'ermynes, au lyon léopardt de gueulle, lampasse et armé d'or.* COLN. GALLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*.

Les écuyers et barons van Caloen, en Belgique, portent : d'hermine au léopard de gueules.

La branche de van Caloen de Bisseghem écartelé de LE GRILLON, qui est : de gueules à deux lions adossés d'or, armés et lampassés d'azur, les queues entrelacées. Elle possède pour supports : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun une bannière du 1er quartier de son écu.

Deux autres branches, dont l'une s'appelle van Caloen-Arents (sa devise est : *Vou en*), ciment leur casque d'un léopard issant. Une autre encore fait supporter son écu par deux lions léopardés de gueules et a pour devise : *Virtus imparata*.

Ces trois dernières branches portent l'écu plein. Celles dont le cimier n'a pas été enregistré, au conseil héraldique, somment leur écu de la couronne de baron.

Calsteren. *Wilhelmus de Calstris*, échevin de Louvain, 1259, 78, 81 (n. st.) : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, regardant. L. : ✠ *S Wil* . . . . . *Calstre sca* . . . . . *n* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Franco de Calsteren*, échevin de Louvain, 1287 (n. st.) : un sautoir engrelé, accompagné en chef d'une rose. L. : *S' Francon de Calst scab lov* (Ibid.).

— *Godefrois de le Calstre*, 1301, *Godefridus dictus de Calstris*, 1302 (n. st.), échevin de Louvain, : un sautoir engrêlé, au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S' Godefridi de Calstre scabini lov'* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 131, 153, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Petrus de Calsteris*, échevin de Louvain, 1315 : un sautoir engrelé ; au franc-quartier plain. L. : . . . *etri de C* . . . . . *ris scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gossuinus de Calstris*, échevin *illec*, 1319, 22 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei* regardant, la trabe sommée d'une croix pattée, surmonté à senestre d'un écu au sautoir engrêlé, brochant sur la banderole. L. : ✠ *S'* . . . . . *de Calsts scab lov* (Elseghem et Saint-Pierre, I, A. G. B.).

— *Arnoldus de Calstris*, échevin *illec*, 1321 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. L. : ✠ *S' Ar de Calstris scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gosuuinus de Calstris*, échevin *illec*, 1332 : un sautoir engrêlé. L. : . *S Gosvini de Calstris scab' lov* (Ibid.).

— *Henricus de Calstris*, même qualité, 1335 (n. st.), 40 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier chargé d'une fleur de lis, au pied coupé. L : ✠ *S' Henrici de Calstris scab' lov* (Ibid.).

— *Petrus de Calstris*, échevin de Louvain, 1339 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ✶ *S' Petr* . . . . . *stris scab' lov* (Ibid.).

Calsteren. *Johannes* [*dictus*] *de Calstris, miles,* échevin de Louvain, 1351 (n. st.), 7 (n. st.), 8, 63 : un sautoir engrelé ; au franc-quartier plain ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S dñi Iohis de Calstris milit' scab lova* (M. Rouffart et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gossuinus dictus de Calstris,* échevin de Louvain, 1357 (n. st.) : un sautoir engrelé. L. : ✠ *S' Gossuini de Calstris scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Il est cité avant le chevalier *Johannes de Calstris*, avec qui il scelle le même acte.

— *Gossuinus de Calstris,* même qualité, 1359, 89 : un sautoir engrelé. L. 1389 : *S' Goessvini de Calstris scabini lovan* (Malines et M. Rouffart).

— *Goesen van der Calstren* promet au couvent de Sainte-Gertrude, à Louvain, de faire exécuter, à ses frais, une gouttière *(ghote)*, de derrière sa maison, jusqu'au verger de ce monastère, 1360, le 15 décembre : un sautoir engrêlé. L. : ✶ *S' Gosee . ine de Caltre* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Gauthier van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 991 1/3 moutons, 1374 ; son sceau est apposé à une quittance de *Loden* de Wilde, prisonnier *illec*, sous Godenarts (i. t. : 26 moutons), 1374, et qui dit se servir de son propre sceau : un sautoir engrelé. L. : *S' Walteri de Calstris* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van den), chevalier, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 1757 moutons, 1374 ; scelle pour ses quatre varlets : Jean van den Calsteren, batard, Jean Oem, Henri van der Meeren, Jean de *Conne*, prisonniers *illec* (i. t. : 120 moutons), 1374 ; pour *Rurken* Goedecost (i. t. : 12 moutons) et *Goden de Wesselere* (i. t. : 28 moutons), tous deux prisonniers *illec*, sous Godenarts, 1374 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain (pointillé) ; au chef de quartier chargé de trois maillets. L. : *S' Iohannis de Calstris militis* (Ibid.).

La somme de 120 moutons constitue l'indemnité totale des quatre varlets.

Gelre donne ainsi le blason de *Her Jan van den Kalsteren*, Brabançon : d'or au sautoir engrêlé de gueules ; au franc-quartier de sable, au chef de quartier d'argent, chargé de trois maillets penchés de gueules. Volet d'or, doublé d'azur. Couronne de gueules. C. : deux têtes de chien braque, sur des cols allongés, d'or, langués de gueules, adossées (comp. p. 102).

— *Gossuinus de Calstris,* échevin de Louvain, 1394 : un sautoir engrelé. L. : . *Goe . . . . . de Calstris scabini l . . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Henricus de Calstris,* échevin de Louvain, 1420, 25 (n. st.), 26, 7, 32, 3 : un sautoir engrelé ; au franc-quartier plain ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S Henrici de Calstre scabi lovai . e* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *Affligem, Heylissem* et B. R., C. G., portef. 1875) (voir **Hermeis**).

Kalthof, voir **Kortenhorn.**

Caluwe. *Jehans li Calouwe,* chevalier, homme du comte de Flandre, dont il scelle un acte, Ypres, 1312 (n. st.) : un échiquete ; au franc-quartier charge d'un buste imberbe, posé de face. L. : ✠ *S' Iohis Cal . . . militis (Namur,* N° 383).

La maison surnomé de Caluwe : *essequeté d'or et de synople, de sur large, au premier canton de gueulle, à la teste carnael barbu et chevelu d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contee de Flandres*).

— (Baudouin de) (fils de Martin), échevin de Rotterdam, 1582 : quatre burelles ; au franc-quartier chargé d'une croix, surchargée d'un trefle (?). C. : un buste, coiffé d'un casque (?). L. : *S Boudewyn de Calvuce* (U.) (voir **Callewe, Kimpe**).

Cambe (Jean de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1600 : une demi-croix ancrée, la tige verticale défaillante à dextre, et la tige horizontale défaillante à la partie supérieure, ladite demi-croix ancrée accostée en chef des lettres J et C et surmontée d'un D (marque de marchand ?). T. senestre : un homme, tenant de la main gauche, une croix patriarcale, accompagné à senestre d'un chien regardant, passant à senestre (Mons, Hommes de fief) (Fig. XXXV).

La lettre D a été oubliée, par le dessinateur, sur la Pl. 1 des *Marques de marchand*.

CAMBEKE (kambach ?) *(Helmine van)* reçoit, du Brabant, un acompte de 90 vieux écus, sur 370, 1357, le 21 octobre ; *Helbine (!) van C.* reçoit, du Brabant, 280 vieux ecus, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358, 3 juin : plain, au chef chargé de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar). L. : ✠ *S Helmic (!) van Cambeke* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1484, 1625) (voir **Broekhuizen**).

Cambellen, voir **Chambellan, Cambrelenc, Kemerlinc.**

Les chevaliers et écuyers Camberlyn, et Camberlyn d'Amougies, en Belgique, portent : de gueules au chevron, accompagné de trois coquilles, le tout d'or. Cq. couronné. C. : trois plumes, une d'or, entre deux de gueules.

Devise : *Strenue, indeliter.*

Cambier *(Ernoul le),* homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1495 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une écrevisse. L'écu suspendu à un arbre, accompagné à senestre d'une femme sauvage, posant la main droite au fût de cet arbre (Mons, Sainte-Waudru, Q, liasse *Quévy*).

Cambier (Jean le), clerc, demeurant à Mons, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, pour damoiselle *Quinte de le Thour* et damoiselle Jeanne Durant, femme de *Collart* Hallet, 1495 : une ecrevisse. T. semestre : une sainte, tenant de la main gauche une palme et accompagnée en haut, à dextre, d'un étoile. L. : *Seel Iehan . . . . . bier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1688).

— (Philippe) (tout court), bailli de *Montignies, Noefville, Bois de Broqueroy*, appartenant à l'abbaye de Hasnon, 1618 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois hures de sanglier ; aux 2e et 3e, trois trefles. C. : un avant-bras paré et rebrassé. L. . *S Philippe . . Cambier* (M. Hulin, a Gand).

— (Jean) (tout court), sergent d'armes a cheval du Roy, au bailliage de Tournai, Tournesis, etc., 1585 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une etoile (Tournai, Chartreux, c. X).

— (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1593 : un chevron, accompagné de trois coquilles (Mons, Hommes de fief).

La cime du chevron, endommagée, a pu être chargée (?)

Cambitor, voir **Wisselaar.**

Camborne (Jean), fondé de pouvoir du receveur de Bruxelles, 1382 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande de cinq losanges ; aux 2e et 3e, cinq coquilles, rangées en croix. L. : . . . *hannis dict . . anbor . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Cambrai (Pierre, évêque de), 1314 ; contre-scel : écu a trois lions (P., c. III).

— (Sceau, *ad causas*, des échevins de), 1446, 47 : dans le champ du sceau, une aigle éployée, tenant, en-dessous d'elle, un écu a trois lions. L. : *S . . . . . civitatis ca . . . . . .* (Tournai, Chartrier, et C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— (Les échevins de la cité de), 1443 : trois lions. L'écu posé sur une aigle. L. : . . . . . *de Cambrai* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 395).

Cambreleng, voir **Cambellen, Salles.**

Cambridge (?), voir **Coudenberg.**

Camen (La ville de) (Mark), 1417 : dans le champ du sceau, rond, une fasce échiquetée, de trois tires, accompagnée en pointe d'une roue de moulin. L. : ✠ *Sigillvm de Camene civitatis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

CAMENATA, voir **Mulerpesch.**

Camerarius. Guillaume *Cammerarius*, échevin de Saint-Trond, 1261, 3, 5, 71 : d'hermine plain (Abb. de Saint-Trond, c. 2, 3 et 4).

A propos de ces sceaux de la charte de 1261, le *Cartulaire de Saint-Trond* dit : « 9 fragments indéchiffrables de sceaux en cire verte. » Sur cinq de ces sceaux, nous avons trouvé, fort bien conservées, les armoiries de *Camerarius, Coman, Deos, Melsi* et *Oliverius*.

Camere (Guillaume van der), homme de fief du château de Gand, 1471, 7 : une croix échiquetée ; écusson en cœur fruste. C. : une tete barbue, coiffée d'un turban. S. : deux lions. L. : *S Willem vā der Cameren* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157, 116).

— (Guillaume van der), même qualité, 1486 : même écu, mais sans l'écusson en cœur. Meme C. S. : deux léopards hommés. L. : . *illem van der Cameren* (Ibid., l. 134. (voir **Halsberg, Munte**).

Le seigneur de LA CHAMBRE : *de sable, a la croix esquetée, de deux larges, d'argent et de gueulle.*

Le seigneur de MEERLEBEKE (Meerlbeke) *parcelles* (CORN. GAILLIARD, *Une Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Camerman, voir **Hoorenbeek.**

Kamette (M.-J.), en qualité de mambour, remet au gouvernement autrichien le dénombrement des biens de l'église de Saint-Gilles, « quart chapelle en la ville de Saint-Hubert », décanat de Bastogne, diocèse de Liége, province de Luxembourg, le 2 juillet 1787 : écartelé ; au 1er, un arbre terrasse ; au 2e, une fleur de lis ; au 3e, un lion ; au 4e, d'azur a une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut. Derriere l'ecu émerge un ange (cachet en cire rouge). Sans L. (C. C. B., reg. 46589).

Camiers, voir **Prier.**

Cammaert (Jean) tient, du château de Termonde, un fief a Saint-Gilles, 1430 . de . . . a une lettre p, accompagnée au canton senestre d'une etoile (Fiefs, N° 4381).

— André *Cammaerdt* scelle pour sa mere, Marguerite 's Ruijsschen, veuve de Jean Cammaerdt, qui tient, dudit château, un fief a Hamme, 1440 . un p, soutenu de deux flanchis, accolés en fasce, mouvant de la pointe. L. : *S Andries* . . . . . (Ibid., N° 3788) (voir **Meij, Otte**).

Cammen (Olivier van der) reçoit une rente sur l'espier d'Alost, pour damoiselle Catherine van der Dilft, 1434 : un lion, l'épaule chargée d'un peigne, posé en pal. L. : *S Olivier van der Kammen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

Kämmerer, voir **Ingelheim, Yve.**

Cammoussier. Godefroid *de Lescamoussier* (signe : *G. Lecammoussier*, écuyer, declare tenir, du roi de France : les fiefs de Mont-Plainchamp, dépendance de Neufchâteau (diocese de Treves), et d'*Alenchet* (ou de *Lanchet*), relevant de la seigneurie de Reuland (diocèse de Liége), etc., 1681 : un croissant, sur-

monté d'une étoile. C. : une étoile entre deux plumes d'autruche (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713[b]).

Les deux dénominations du second fief se rencontrent dans le même acte ; c'est Lascheid près de Reuland.

Camosses (Jehan *li*), homme du comte de Namur, 1339, trois étoiles à cinq rais et un bâton brochant. L. : ✠ *S Iehans li Camose* (*Namur*, N° 604).

— Jehan *le Camosse (li Kamosses*, etc.), même qualité, 1352, 5, 6, 8, 9, 62 : trois molettes (!) ; écusson en cœur : à la fasce entre deux burelles. C. : une molette entre deux cornes de bœuf. L. : *S' I le Kamose* (Ibid., N°s 789, 810, 814, 830, 845, 926).

Camp, voir **Harbonnières.**

Campe (Jean *uten*) reçoit, du duché de Brabant, 70 vieux écus, pour deux chevaux usés dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 21 novembre : diapré, à l'écusson chargé d'une étoile. L. : ✠ *S' Ian van den Campe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1541).

— Anne, veuve de Pierre van *Campen*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1424 : parti ; au 1er, une croix, percée en rond, en cœur, accompagnée en cœur d'une étoile ; au 2[d], un chevron abaissé, accompagné de trois étoiles. L. : *S Ann . . . . . ve Petr . . . . Camp . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

L'ouverture ronde qui se voit au milieu de la croix et où se trouve placée une étoile, doit évidemment représenter un besant, ou tourteau. Voir le sceau du personnage suivant.

— Pierre *de Campe* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1433, 4, 7 (n. st.), 40, 1 : une croix, chargée en cœur d'un besant, ou tourteau, surchargée d'une étoile. S. senestre : un lion. L. : *Sigillv Petri de Campis* (Ibid., l. 377).

— Pierre *de Campe* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1439 : une croix, chargée en cœur d'une étoile, enclose d'un annelet. Le 1er et le 3e canton sont cassés. S. senestre : un lion. L. : . . . . . *Campis* (Ibid., l. 42).

— (Jean van den) reçoit, pour lui-même, Arnould et Gilles, ses frères, tous prisonniers à Basweiler, un acompte sur une i. t. de 844 moutons, Bréda, 1375 : deux fasces, la 1re chargée d'une roue. L. : *Sig Iohan van den Camp* (Chartes des ducs de Brabant).

Voici, d'après Gelre, le blason de *Her Jan van den Campe*, homme du « duc » de Hollande : d'argent à deux fasces de gueules, la 1re chargée d'une roue d'or. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une boule d'or, soutenant un huchet de sable, enguiché et pavillonné de gueules, virolé d'or.

— (Arnould van den), susmentionné, 1375 : même écu, mais deux roues, au lieu d'une, sur la 1re fasce. L. : *S Arnt van den Campe* (Ibid.) (voir **Campen**).

Campegge. *Laurentius, miseratione divina tituli Sancte Marie Trans Tyberim sancte romane ecclesie presbiter cardinalis Campegius*, 1531, 5 février : dans le champ du sceau, ogival, deux saintes et un saint, celui-ci placé au milieu, tenant, tous, un livre, placés dans un édicule, à trois niches, et accompagnés de ces inscriptions : *S An P . — S Pet — S Ber ;* ledit édicule sommé d'un buste de Vierge, portant l'Enfant ; dans le bas du sceau, un écu : parti ; au 1er, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2[d], un renard, ou loup, sautillant. L'écu surmonté du chapeau cardinalice. L. : *Presbiter cardinalis Campegius* ✠ *tit S Mariae trans Tiberim s . e* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Campen (Arnould van), échevin de Bois-le-Duc, 1479 : un cygne (Malines) (voir **Campe**).

— (Arnould van), même qualité, 1562 : même écu (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— *(Cornelis Vrancken zoon van), goede vriend* d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendale, Duiveland, etc., femme d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, etc., 1484 : écartelé ; au 1er, plain ; au 2e, trois poissons, posés en bande et rangés en barre ; au 3e, un arbre sec ; au 4e, un glaive. C. : une tête et col de bœuf d'hermine (C. C. B., c. 113).

Campenhout (Henri van), échevin de Malines, 1367, 75 : écartelé ; aux 1er et 4e, plain ; au chef de quartier plain ; aux 2e et 3e, une fleur de lis (Malines)

— (Les échevins de), 1251, 1395, 8, 1433, 43, 6, 1517, 57 : un lion. L., 1251 : ✠ *S . . . . . norv' de Campenhovt* (Malines, *Heijlissem*, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jacques van), échevins de Malines, 1398, 9, 1400, 3 : écartelé ; au 1er, une rose ; au chef de quartier plain ; aux 2[e] et 3[e], une fleur de lis ; au 4[e], plain (!) ; au chef de quartier plain (Malines).

— (Jean van), échevin *illec*, 1409, 10, 3, 6, 7, 8, 21, 5, 6 : coupé ; au 1er, deux fleurs de lis, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais ; au 2[d], plain, diapré. S. : deux aigles regardants. L. : *S Ian van Kanpenovt* (Malines).

— (Jean van), échevin *illec*, 1425 : plain, diapré, au chef chargé de deux fleurs de lis, accompagnées au point du chef d'une étoile (flanchis?) (Malines).

— (Jean van), échevin *illec*, 1428, 30, 4, 8 : coupé ; au 1er, à dextre, un écusson chargé de trois . . . (fruste), à senestre une fleur de lis, au pied coupé (!) ; au 2[d], plain. S. senestre : un griffon (Malines) (voir **Jette-Saint-Pierre**).

Kamphausen. Othon van *Camphusen*, homme du comte de Clèves, 1393 (n. st.), 4 : trois bandes (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N°s 566 et 457).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LXXV.

Fig. 1. Gauthier Godijn, à Bruxelles (1357).

Fig. 2. Jean de Rover, chevalier, conseiller et feudataire du duc de Brabant (1357).

Fig. 3. Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny (1361).

Fig. 4. Julio de Waha (1357, 1358).

Fig. 5. Arnould, seigneur de Rummen et de Quabeek, feudataire du duc de Brabant (1361).

Kamphausen. Nicolas van *Camphuesen*, 1416 : un bandé (6 pièces) (Ibid., N° 756).

— *Gumprecht van Caemphuesen*, 1418 : trois bandes. L. : ✠ *S' Gempert van Camphesen* (Ibid.).

— Jean van *Caemphuesen*, 1418 : trois bandes. L. : ✠ *Segel Iohan van Camphesen* (Ibid.).

Nicolas, *Gumprecht* et Jean, frères, scellent comme vassaux du duc de Clèves.

— *Ott van Camphusen*, varlet *(knecht)*, du pays de Veluwe, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : trois bandes. L. : *S' Ot van Camphesen* (Arnhem, *Rekenkamer)*.

— *Cracht van Camphuijsen*, drossard *then Berge* et de Schulenburg, témoin de Rodolphe van Lennep, à son contrat de mariage, avec Jeanne de Cock van Neerijnen, 1528 : une fasce bretessée et contre-bretessée. C. : un vol *(Geld.)*.

Camphin (Jean) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, *a cause de la terre de Beaupre lez Bruges*, 1421 : écartelé ; au 1er, une bande, chargée de . . . et accompagnée au canton senestre de . . . ; aux 2e et 3e, coupé d'hermine et de . . . (plains). L. : *Sigillu* . . . . . *Camphi*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376) (voir **Canfin**).

Campnoels (Jean), échevin de Tirlemont, 1453 : trois billettes. L. : *S Iohis Capernoels scabi* (!) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Campsor, voir **Wisselaar.**

Camus, voir **GIBECOURT.**

Camusel (Didier), homme de fief, ou échevin forain de Braine-l'Alleud, 1621 ; homme de fief, 1631 : un soleil en chef et deux étoiles à huit rais en pointe (Notre-Dame, Anvers, papiers de la fam. Theys, de Braine-l'Alleud).

— (Charles-Philippe), homme de fief, ou échevin forain *illec*, 1650 : même écu (Ibid.).

— (Charles), non cité dans l'acte ; son sceau est appendu à un acte des bailli, hommes de fief, maieur, *alloyers* et échevins forains de Braine-l'Alleud, qui déclarent y appendre leurs sceaux *et ceux de feuz nos anciens confreres*, le 24 mars 1714 : même écu. L. : ✠ *Char* . . . . . *mesel* (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3204 ; A. G. B.).

Les frères Hyacinthe-Augustin-Ghislain et François-Louis-Pierre Camusel, fils de François-Louis, jurisconsulte, obtinrent reconnaissance de noblesse, en Belgique, le 31 juillet 1843.

Leurs armes sont : écartelé, aux 1er et 4e, de gueules à l'étoile à douze rais (lisez : soleil) d'or, aux 2e et 3e, d'azur au lion d'argent, armé et lampasse de gueules. Cq. couronné. C. : le lion de l'écu issant entre un vol de gueules et d'or.

Devise : *Robur ab astris.*

Kanapt (Jean) (fils de Jean), echevin de Bois-le-Duc, 1474 : parti ; au 1er, trois fers de moulin ; au 2d, une fasce (Malines).

Canart *(Jehan* et *Colars)*, hommes de fief de l'abbaye de Bonne-Espérance, 1366 ; *Jehan* : une étoile. L. : ✠ . . . . . *Canar* . . *Colars* : un marteau, surmonté d'une couronne. L. : ✠ *S' Colart Canars* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Jehan), *naghaires* receveur du comte de Saint-Pol, pour ses terres d'Armentieres, Erquinghem-sur-Lys, Verlinghem, la Boutillerie, etc., et des Quatre-Métiers, en Flandre, 1439 : écartelé ; au 1er, . . . (cassé) ; au 2e, trois coquilles et une bordure engrêlée ; au 3e, . . . (cassé) ; au 4e, une croix ancrée. L. : *S' Ieh* . . . . *nart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 393) (voir **Cannart, Cuvillier, Maizières**).

Canbridse, voir **Coudenberg.**

Candriessche. Pierre van *Candries*, échevin de Vilvorde, 1517, 29 : une tête et col de toureau. L'écu sommé de deux os passés en sautoir et suspendu à une branche seche. L. : *S Peeter vā Cādriessche* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B., et Bruxelles).

— (Pierre van), même qualité, 1563, 73 : même écu, suspendu à une branche seche, mais surmonté de trois os, deux passés en sautoir, le 3e brochant, en fasce. Même L. (Bruxelles).

— (Jean van), même qualité, 1543 : coupé ; au 1er, un sautoir (simple ?) ; au 2d, une hache contournée, accostée de deux tours. Seul, l'écu subsiste de ce sceau, très cassé (Bruxelles).

— (Adrien van), même qualité, 1585 : un laes d'amour, formant une sorte de losange, et un sautoir (simple), brochant. L'écu sommé de . . . . L. : . . . . . *andri* . . . . (Ibid.).

Les van Candriessche étaient, à toute évidence, une famille de bouchers.

Canebustins, voir **Sirieux.**

KANEL. *Cristiain op den Kaendel* reçoit, de *Goydard van Haemburch*, le receveur, 10 florins (29 escalins valant 1 florin), *als van mynre coest de ich hadde vur Schalney* (Chaligny), *in myns heirren dynst des herzogen van Brabant*, 1363, 31 décembre : une étoile à cinq rais, chargée d'une merlette. L. : ✠ *Ririan* (!) *van den Kanl* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1865).

Voir au nom de **Kaendel**, où *Schalney* a été, par erreur identifié avec *Chauny*.

— Chrétien van den *Canel*, bourgmestre d'Aix-la-Chapelle, reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale par le receveur de Maestricht, 1389 ; échevin d'Aix-la-Chapelle, 1390, 1 : une étoile à cinq rais. L. : *S Cristiani de Canalle scabini aquen* (Ibid.).

Canelie *(Judocus)*, echevin de Halen, 1381 : un poisson, posé en fasce, surmonté de deux ... (étoiles à cinq rais?). L. : . . . *oes Qvane . e scabi in Halen* (Abb. d'Orcmte, A. G. B.).

Canfin *(Jehans)*, echevin de Bruges, 1330 : une bande, accompagnée au canton senestre d'un roc d'échiquier. L. : . . . *Iehan Cafin de Rode* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Camphin, Oste**).

Et non pas *Canfin*, comme l'appelle, à tort, l'*Inventaire analytique* imprimé. Il est cité dans plusieurs chartes.

Cange, voir **Changes, Estievenars, Lardier.**

Canin. *Robiers Canins*, homme du comte de Flandre, dont il scelle un acte, à Ypres, 1312 (n. st.) : un lion et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Robert Canin* (*Namur*, N° 583).

L'*Inventaire* imprimé donne, abusivement, *Ranin*.

La maison surnommée CANYN, *de synople, au lyon d'argent, armé, lampassé et armé tout de gueulle* (COINS, GALLIARD, *l'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres*).

— Jean *Kanin* (fils d'Arnould), *vrij laet*, vassal du comte de Flandre, 1419 : une fasce, surmontée de trois étoiles. S. : un aigle couronné (Fiefs, c. 889, f. 897-969).

Canyot (Michel), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1558 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un oiseau. T. senestre : un angé accroupi. L. : *S Michiel Caniot* (Mons, Hommes de fief).

— (Michel), même qualité, 1560 : même écu. Sans T. (Ibid.).

— (Michel), même qualité, 1562 (le même?) : deux fourches, passées en sautoir, accompagnées en pointe d'un panier ovale, sans anses. S. senestre : un lion (Ibid.).

Les sceaux de 1560 et 1562 portent *Canot*.

Kanis (Maître Jacques), bourgmestre de Nimègue, figure parmi les amis et parents de Rodolphe van Lennep, 1531 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lévrier élancé, surmonté d'un lambel. C. : une tête et col de lévrier *(Geld.)*.

— (Othon), échevin d'Arnhem, 1576 : même écu. Même C. muni d'un collier, chargé de trois pals de vair (Notre-Dame, Anvers, *Chap., caspsa rerum extraordinar.)*.

— (Mathieu), échevin de Nimègue, 1598 : une marque de marchand. S. senestre : un griffon *(Geld.)* fig. XXXVI).

Kanyves *(Jehans), esquerins delle court que monsigneur Jehans de Dongleberch* (Dongelberg), *chevalier, singneur de Loncamps* (Longchamps), *at jugant a Noville sur Mehaigne, condist le court delle Vauls*, 1447 : trois losanges, au filet brochant. L. : . *Iohan Canue* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Kanyves. *Tiryon le Bastard* (sans autre nom ; serait-ce un *Kanyves?)* scelle, en la même qualité, le même acte, immédiatement après ledit *Jehans Kanyves*, 1447 : même écu que ce dernier. L. cassée et indistincte (Ibid.).

Canivet[te]. Jeanne *Kanivette* et *Kanvete*, veuve de Jean de *Havraincourt* (Havrincourt), reçoit de la ville de Tournai une rente, inscrite sur la vie de dames Jeanne et Anne *don Mortier*, filles de sire Mathieu, 1404 ; scelle encore 1408 : trois fleurs de lis et un canif, posé entre les deux premières. L. : *S Iehane Kanivette* (Tournai, Quittances).

— (Martin), bourgeois de Cambrai, reçoit, de la ville de Tournai, une rente, inscrite sur sa vie et celles de Jeanne, veuve de Jean de *Havraincourt*, sa fille, de Catherine, fille de ladite, de *Martinet* et de *Jacotin* Hardit, enfants de *Jaquemart* Hardit 1408 : même écu (Ibid.) (voir **Hardit**).

Cannart. Damoiseau Guillaume *Cannarts*, seigneur de Jesseren, échevin de Vliermael, mambour du couvent de femmes de Herckenrode, 1438 ; Guillaume *Kannarts*, échevin de Vliermael, 1445 : une fasce de cinq fusées ; écusson en cœur de vair, au chef plain. L. : *Sigillum Wilhemi Cannart* (Archives de l'Etat à Hasselt, fonds de Herckenrode ; Archives de Saint-Trond, Chartes, N° 34) (voir **Canart**).

L'écusson en cœur est un peu fruste.

Gerardus de Wydee et *Wilhelmus Cannart, armigeri*, scellent un acte, donné *apud Steyneordia, in domo Jacobi scultetti*, le 18 juin 1368, et par lequel Louis de Looz, seigneur d'Horpmael, chevalier, déclare ses cousins Arnould et Guillaume de *Steyeordia* (Stevoort), chevaliers, quittes, envers lui, de toutes obligations et promesses, *ratione curie et bonorum nostrorum quam et que habebamus in villa de Curtersen* (Cortessem), desquels il a fait investir ses dits parents, en présence de noble homme le sire de Hornes et d'Altena (Archives de l'Etat à Hasselt, fonds des Chartreux de Zeelhem, N° 197, original sur parchemin, les sceaux enlevés).

Le 15 septembre 1390, Gérard van den *Lidelbampde*, résidant à Vieux-Hoesselt et bourgeois de Tongres, désigne comme ses exécuteurs testamentaires ses amis (parents) Guillaume van *Hamele*, seigneur d'Elderen, chevalier, Jean van *Widoy*, chanoine de Saint-Denis, à Liège, et personne à Guygoven, *Godenule van Spouden* (Spauwen), échevin de Maestricht, et Arnould *Kannart*, fils de Guillaume (Original sur parchemin, chez M. le chevalier de Schaetzen, à Tongres, les sceaux tombés).

Le 10 novembre 1422, *Arnoldus Kannartz* assiste, en qualité d'homme de nef de la Salle de Curange, au relief fait par Jean de Jesseren, mineur, et son tuteur Herman de *Wydee*, de la seigneurie de Jesseren (Archives de l'Etat, à Hasselt, Salle de Curange, reg. N° 4, f° 6).

Le 1er juin 1423 et le 15 janvier 1426, *Arnoldus kannart* préside, comme *locatenens (stathelder) de mani comitis* (de Looz), des investitures en la Salle de Curange (Ibid., f° 51 v° et 83).

Le 20 août 1433, damoiseau Guillaume *Kannarts*, écoutète du banc de Kerrupt, les échevins de ce banc, le juge et les tenanciers du couvent de Herckenrode, font savoir que Jean Hoens a vendu à ce couvent un cens sur des biens ressortissant à la cour de tenanciers de Herckenrode et à celle de *Verbare Joffre Aleyde Kannarts* (Cartulaire de Herckenrode, à la bibliothèque du Séminaire à Liége).

En 1438, *de cer verdoge corsmunge wise Jonckheer Jonckheer Willem Cannarts, here tot Leeschoren, schepen tot Vlydermale, member onser vrauwen der abdissen ende hairs convents van Herckenrode*, scelle un acte des tenanciers de ladite abbesse (Archives de l'Etat, à Hasselt; original sur parchemin; voir la description du sceau ci-dessus).

Le 28 juin 1439, *Willem Kanarts, man van wapenen, member ende cerghenoet* du couvent de Herckenrode, figure dans un acte des maieur et tenanciers de l'abbesse d'Oirlone, qui déclarent que *een verbar man van wapenen ghehaten Henric van Steyrorden*, fils légitime de Guillaume et de damoiselle Marie van *Rumpum* (Rummen), a transporté au couvent de Herckenrode des rentes que son dit père avait vendues à ce monastère (Cartulaire de Herckenrode, cité).

Le 24 mai 1441, *Willem Cannart* comparaît, en qualité de *member* de l'abbesse de Herckenrode, dans un acte des juge et tenanciers de damoiseau Jean van Boxmeer, dans sa cour à Brusthem (Ibid.).

En 1445, *des derde dach in de maent ghehaten sprockle, Willem Kannarts* scelle comme échevin de *Vliedermale* (Archives communales de Saint-Trond, voir ci-dessus la description du sceau).

Le 17 novembre 1450, Jean de Heinsberg, évêque de Liége, duc de Bouillon, comte de Looz, fait relever, par un de ses huissiers, en la Salle de Curange, devant *Wilhelmus Kannart quem constitui pro aduitore suum et unum tenentem in hac parte mansionem, curtam, assisiam jardinum, census, redditus, capones, pactus, vivaria, pascua, prata, nemora, terras et omnes alias hereditates, bona*, etc., que feu sire Arnould de *Steyvort*, chevalier, Marie de *Eykel* (Rockel), sa femme, et dame Jeanne de Grobbendonck avaient possédés à *Steynvort et circumquaque in comitatu Lossens* (Archives de l'Etat, à Hasselt, Salle de Curange, reg. N° 5, f° 57 v°).

Le 4 janvier 1451, *Joncker Willem Kannart, mombour generael* du couvent de Herckenrode et échevin de *Vlydermale*, fait un accord avec les fabriciens de l'église de *Zuylre* (Zolder), au sujet de la réparation de cette église (Cartulaire de Herckenrode, cité).

Le 16 janvier 1451, *verbare ende loschande persoen ... Willem Mobben, heffen indertijt tot Alken* et échevin de Vlermael, au nom de son fils légitime, Jacques, et *Willem Kannarts, here tot Jesthuren* et échevin de Vlermael, au nom de sa fille légitime, damoiselle Marie, concluent un contrat antenuptial, en présence de leurs parents, à savoir, du côté de Mobben : maître Guillaume *van Hamale*, échevin de Vlermael et maieur de Lummen, son *neve*, Thierry *van Cyney* (Ciney), *rynemaster* du pays de Looz et échevin de Vlermael, Rasse van der Printhagen, ses deux beaux-frères, et Jean van *Crekenbrecke*, écoutète d'Alken, son gendre, du côté de *Kannarts* : Gosselin van *Hulen*, seigneur de Here's, Gerard van den *Eldbampde*, seigneur de Herten, écoutète de Looz, ses deux *neven*, Arnould van Repen, son beau-frère, et Guillaume van Spauwen, échevin de Tongres (sans indication de parenté) (Arch. de l'Etat, à Liége, reg. du Grand Greffe des échevins de Liége, *Conventions et Testaments*, 1454-1457, V, 136, f° 105).

En 1451, *Wilhelmus Cannart, locumtenens* de l'évêque de Liége, comte de Looz, investit, en la Salle de Curange, dame Jacqueline de Looz, *filia de Heynsbergh*, régente de l'église collégiale de Sainte-Marie, à Thorn, des biens de *Steynfort* (voir ci-dessus) (Archives de l'Etat à Hasselt, Salle de Curange, reg. N° 5, f° 63).

Le 3 juillet 1455, un *Willem Cannarts*, bâtard, de Kerrupt, et sa femme, Catherine, vendent un cens au couvent de Herckenrode; l'acte relatif à cette aliénation est scellé par le damoiseau Guillaume *Cannarts*, seigneur de Jesseren, échevin de Vlermael et mambour dudit monastère (Cartulaire de Herckenrode, cité).

Le 1er juin 1463, *Willem Cannarts, stathelder myns heren van Luduch*, figure parmi les feudataires et magistrats qui déclarent qu'à l'avenir le livre féodal de l'abbaye de Munsterbilsen, commencé le même jour, sera tenu en allemand, conformément à l'autorisation donnée par l'abbesse, dame Marie Surlet, et à la décision des hommes de fief. Citons encore, parmi ceux qui assistèrent à cette délibération : Rasse, seigneur de Waroux, chevalier, damoiseau Jean, seigneur de Greventrock, damoiseau Jean, seigneur de Genoels-Elderen, damoiseau Guillaume Surlet, bailli de Hesbaye, Herman van Mettecoven, Guillaume Mobben, etc. (Archives de l'Etat à Hasselt, Œuvres de loi de la Cour féodale de Munsterbilsen, reg. de 1463 à 1494).

Le 19 décembre 1474, *Willem Kannarts* pose un acte comme mambour du couvent de Herckenrode (Cartulaire de Herckenrode, cité).

Guillaume *Cannarts*, seigneur de Jesseren, exhibe, en mars 1472, devant les échevins de Vlermael, un testament qu'il a fait, jadis, avec feu sa femme, d^lle^ *Juette*, et où sont cités leurs enfants : damoiselle Marie *Cannart*, veuve de Jacques Mobben, et Marguerite Cannarts, femme de Jean van den Creeft (Cartulaire des chanoines réguliers de Tongres, f° 278, Archives de l'Etat, à Hasselt).

Le 27 novembre 1475, Gauthier van der Hellen relève, pour sa femme (non citée nommément), par suite de la mort de Guillaume *Kannart*, tous les fiefs de celui-ci dépendant de la cour de Munsterbilsen (Registre de cette cour, de 1463-1495, N° 130, f° 25 v°, Ibid.).

Le 28 septembre 1474, Guillaume Mobben, fils de feu Jacques, relève, comme héritier de feu Guillaume *Kannarts*, père de Marie *Kannarts*, sa mère, *curtam ductam Kannartz hoff, cum omnibus suis terris, pratis et pertinentus universis, situm in Steynvort*. Ce relief a lieu *in capella pallacii Tenlensis* (Reg. de la Salle de Curange, de 1456-1481, N° 6, f° 110, Archives de l'Etat, à Hasselt).

Le 9 novembre 1491, *twe verbar mans personen ...* Gauthier van der Hellen et Jean Tronen, concluent un contrat de mariage entre leurs enfants, *Jaspart*, fils dudit Gauthier, et *Heylo*, fille dudit Jean Tronen. Gauthier cède à son fils, tout de suite, *den hoff ghehey-ten Cannart, met allen synre toebehoorten, uyeren, bempden, landen, bosschen, weyhove*, etc., *metten winteren en op de landen, den selven hove toebehorende*.

L'acte cite un frère de *Jaspart* Melchior, et fait allusion à des enfants naturels de *Joncker Aert Cannarts*, avec lesquels il y a procès (Grand Greffe des échevins de Liége, Conventions et Testaments, 1496 et suiv., 1° 215 v°, Archives de l'Etat, à Liége).

Le 11 mars 1510, *Jaspart Kannart van der Hellen* relève, comme héritier de ses parents *huys ende hof met allen synen toebehoorten, gelegen onder Steynvort, genaemt dat Kannarts leen* (Reg. de ladite Salle, de 1506-1524, N° 12, f° 18 v°, Ibid.).

Le 4 novembre 1535, Jaspar *Cannarts* est investi *van nuwen heer* de la propriété féodale, appelée *dat goet van Cannart onder Steynvort* (Reg. de la même Salle, de 1530-1544, N° 15, f° 26, Archives de l'Etat, à Hasselt).

Ses descendants abandonnèrent leur nom patronymique de van der Hellen, pour le nom du fief de Cannart.

Cet ancien manoir appartient actuellement à M. Palmers, qui possède aussi le château de Stevoort.

* * *

La famille de Cannart d'Hamale, qui obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, le 17 juillet 1883, porte : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules, la 2e fusée surmontée d'une merlette de sable. Cq. couronné. C. : une tête et col de bouc, accorné et barbé d'or, colleté et clarine du même.

Devise : *Per aspera ad astra.*

Une branche bâtarde, reconnue noble, le 28 mars 1871, porte les mêmes armes, mais l'écu brisé d'une bordure engrêlée d'azur.

Canne. *Johannes, dictus de Cannen, armiger, civis traiectensis* (voir **Grace**), 1339 : plain; au chef chargé d'un coq. L. : . . . *Iohannis de Canne* (Chartes des ducs de Brabant, N° 522).

Et non « de *Camen* », comme l'appelle ALPH. WAUTERS, *La Formation d'une Armée brabançonne du temps du duc Jean III, de 1338 à 1339.*

Cannegieter *(Theeus),* un des deux *roetslude* des deux *meister van den ghesworen scutten van der stat van Triecht* (Maestricht), *die woren in den lande van Lutsenborch* (Luxembourg), 1414 : un chevron, accompagné en chef de deux roses. L. : *Sigillvm Mathes . . . negieter* (Ibid.) (voir **Corensnider**, **Nuelens**).

Cano (Philippe-Auguste), échevin d'Anvers, 1654, 66 : écartelé; aux 1er et 4e, une tour à deux étages; aux 2e et 3e, une fasce. Cq. couronné. C. : la tour de l'écu entre deux bannières (frustes) (M. Schuermans; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden,* I).

Cant (Luc), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean), même qualité, prête le même serment, 1358 : trois chevrons, le 1er chargé d'une étoile (?). C. : un chapeau de tournoi, garni de deux sceptres (?) (Ibid.).

— (Simon), homme de fief du bourg de Furnes, 1457 : une ancre, accostée en chef de deux billettes. T. : un ange. L. : *S Simoen Cant* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95, 96).

— Pierre *Kant* (fils de Gisbert), échevin de Rotterdam, 1494 : une étoile, surmontée à dextre d'une étoile à quatre rais (?); à la champagne . . . (le bas est cassé). S. senestre : un aigle. L. : *S Pieter Ghisbrecht s Kant* (U.).

— (Adrien) tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1502 : parti; au 1er, une ancre; au 2d, une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'un ecusson a deux fasces. S. senestre : un aigle (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106) (Pl. 11, fig. 273).

— *Jan Cant Pilms Bernaerts,* homme du comte de Flandre, sous la *vierschaer* de Melsele, 1594 : une marque de marchand, accostée de deux étoiles. T. : un ange (Ibid., c. 915, l. 6901-66).

Cette marque de marchand est formée des lettres A N T, réunies en monogramme, en pointe, soutenant une croisette pattee, à longue tige inférieure, sur laquelle broche une lettre C.

Cantere, voir **Leeuw**, **Spitael**.

Canteman (Nicolas), échevin d'Anvers, 1311 : six (3, 2, 1) étoiles (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 3).

— (Jean), échevin *illec,* 1325 : une bande, chargée de trois étoiles. L. : ✠ *S' Iohanis Canteman* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 304).

— (Jean) (fils de feu Nicolas), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un semé d'étoiles (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean), *die men heet Wijn Cantman,* même qualité, prête le même serment, 1358 : une bande, chargée de trois étoiles, à cinq rais (Ibid.).

— Herman *Cantman,* chevalier, reçoit, du seigneur de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 47 moutons, *die ic verterde in de reijse vore Salengy* (Chaligny), 1364, 11 juin : quinze (4, 4, 4, 2, 1) étoiles à cinq rais. Cq. couronné. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Hermanni dicti Cantman* (Chartes des ducs de Brabant).

Capaert, voir **Indout**.

Capel[l]aen (Gilles), homme de la cour de Termonde, 1425, 7; tient, du château de Termonde, un fief a Opwijck, 1430 : une fasce, chargée d'une étoile (?) et surmontée de trois merlettes. S. dextre : un aigle. L. : *S . . . . . Ca . . laen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71; Fiefs, N° 4178).

Cap[p]elle[n]. Robert *de Capple,* bailli de Termonde, 1389 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une merlette. C. : une tête et col de cerf, le col entouré, au bas, d'une chaine, pendant à dextre. S. du cq. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Robrecht* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Un Godefroid van der Capellen, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye, reçoit, en 1371, un acompte sur une indemnité totale de 65 moutons. Le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— Baudouin van der *Capellen, temmerman* (charpentier), reçoit, du receveur de Termonde, un paiement pour des travaux exécutés au pont de Termonde, 1408 : trois marteaux (droits), le 2d contourné. L. : *S Bovden van der Ca* . . . . . (Ibid., l. 70, 71).

— Adrien van der *Cappellen*, homme de la cour de Termonde, 1416 : trois marteaux (droits). L. : *S Adriaen van der* . . . . . (Ibid., l. 394).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXXVI.

Fig. 1. *Johannes dictus Scone Jan* (Schoonejans), échevin de Malines (1310).

Fig. 2. Thierry van Binsfeld
Fig. 3. Englebert Zobbe
Fig. 4. Jean vom Stein

} Tous trois chevaliers, feudataires du duc de Brabant (1363).

Cap[p]elle[n]. *Lijsbette, vesve de feu Robert de Capple,* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1418 : parti ; au 1er, une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une merlette ; au 2d, d'hermine a la bande, chargée de trois étoiles a cinq rais. L. : . . . . . *pel* . . . . . (Ibid., I, 41).

— *Johan van der Capellen,* homme du duc de Clèves, 1418 : une croix gringolée, la 1re tête retranchée, accompagnée au 1er canton d'un édifice (chapelle? plutôt château). L. : *S Iohan van der Cap* . . . . . (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 756).

— Adrien van der *Capelle,* tient, du château de Termonde, un fief a Grembergen, 1430 : trois marteaux (droits) (Ibid., N° 3693).

— Adrien *de le Capelle,* homme de fief de la cour de Termonde, 1430 : même écu. S. dextre : un aigle (C. C. B., Acquits de Lille, I. 70, 71).

— *Griffon de Capples*, chanoine de Saint-Donat, a Bruges, reçoit, pour damoiselle *Jaquemine de la Capelle*, fille de messire Martin *de la C[h]apelle* et femme de Gauthier de Halewijn, une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 4, 5, 6, 7 : diapré, a la bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'un oiseau (merlette?.. T. : un ange. L. : *S Grifons de Cappils* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 377, 8).

Messire Martin de la *C[h]apelle* était chevalier (actes de 1432, 1436).

— *Jehans de le Capelle,* homme de fief du Hainaut, à Hal, 1437 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête et col imberbe entre un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S Ian va der C* . . . . . (Mons, Domaines de Hal, II).

— Jean van der *Cappellen* donne un *vidimus* d'un acte du duc Adolphe de Clèves, de 1443, l'investissant de divers fiefs, *mijt den huise ind hoff ter Woninghen*(?), avec une dime, paroisse de *Boicholt, buijrschapp van Hemde*, etc., a Walsum, Buderich, Ginderich, etc., que feu son pere Jean, avait tenus, 1443 : meme écu que Jean, 1418 (croix gringolée, etc.). L. : *S Iohan* . . . . . *Cappelle* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 690).

Le nom du château est douteux ; l'acte porte : *Woninghen*, ou *Wonighen*, avec un trait d'abréviation au-dessus des trois jambages qui suivent la deuxième lettre, l'*o*.

— *Govart van der Capellen*, échevin de Helmond, 1460 : une rose a six feuilles en chef à dextre et deux fers de moulin, 1 en chef a senestre, 1 en pointe (Helmond).

— Jean van der *Capellen* scelle pour Jacques van der *Capellen,* qui déclare tenir, du seigneur de Grimberghe et de sire Jacques *uijt der Lijemijnghen,* des fiefs a *Rumpsdorp* (Rumsdorp), respectivement a Wanghe, 1470, le 5 septembre : un lion, l'épaule et le ventre chargés d'un ruban, surchargé de trois étoiles, rangées en pal. L. : . . . . . *Ca* . . . . . (Aveux et dénombrements de la cour féodale de Brabant, N° 983).

Cap[p]elle[n]. Jean van der *Cappelle*, échevin de Josse de Flandre, dit de Praet, ecuyer, seigneur d'Onlede, Beveren, etc., 1523 : une hache *(Deijnze)*.

— Guillaume van der *Capellen*, échevin du chapitre de Saint-Servais, a Maestricht, 1535 : deux fourches, passées en sautoir, et une gerbe, brochant en cœur (Ordange) (voir **Kemnade, Perols, Quaetjonc**).

Capelle-au-Bois (Les échevins de l'empereur dans la franchise de), 1549 : un lion. Derrière l'écu, émerge un évêque, tenant sa crosse de la main droite. L'écu accosté de deux dragons rampant vers le haut (Malines).

Capelle-Saint-Ulric (Sceau commun des tenanciers de), 1435 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, et un semé de billettes (**Mol**). T. senestre : un prélat (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— (Les échevins de), 1637, 41 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de onze billettes, trois dans chacun des cantons et cinq en pointe, celles-ci rangées en croix (**Fourneau**) ; aux 2e et 3e, parti ; *a*, deux masses a picots, passées en sautoir ; *b*, un fascé de quatre pièces. Sur le tout, un écusson au lion. C. : un vol, chargé d'un chevron et d'un semé de billettes. T. dextre : un prélat, tenant sa crosse de la main droite. L. : *Sigillvm scabin* . . . . . *dni de Capella S Vlderici* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— Les échevins de dame Isabelle de *Berchen* (Berchem), douairière de sire Philippe-François de Fourneau, seigneur-banneret de *Sint-Ulricx Cappelle* et *van den Broecke, vrijheer* du Saint-Empire, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, gentilhomme de la bouche de feu le Cardinal-Infant, seigneur de Campenhout, Ranst, Millegem, comte de *Cruijckenbourgh,* etc., 1667, 8 : un chevron et un semé de billettes. L'écu posé sur la croix de l'Ordre de Saint-Jacques et sommé d'un bonnet des barons aux Pays-Bas, au-dessus duquel émerge un prélat, appuyant sa crosse sur l'épaule droite. S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière aux armes de l'écu. L. : *Sigil scab baronatvs Cappll*a[e] *S Vlderici* (Ibid.).

Capelleken (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 88 moutons ; 1374 : trois hures de sanglier. L. : ✠ *S' Henricv : Evers : Hoet* (Chartes des ducs de Brabant).

Capelleman (Gauthier), échevin de Louvain, 1422, 3, 34, 9 : une chapelle, accompagnée en pointe d'un pourceau. L. : ✠ *S Walteri Capellema scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Capoun, voir **Carons**.

Cappart. Jean *Cappaert*, échevin de Tirlemont, 1522 : trois (2, 1) croissants, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau (Greffes scabinaux, *Louvain*, 4835) (Pl. 11, fig. 274).

— (Henri), alleutier du métier de Tirlemont, 1427 : deux croissants, rangés en fasce. L. : *S Henrici Cappart* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Cappe (Gossuin), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wittem ; i. t. : 240 moutons, 1374 : fort endommagé, on ne voit plus qu'une fleur de lis, au pied coupé, sur un petit fragment de l'écu (Chartes des ducs de Brabant).

— (Liévin) tient, du château de Termonde, un fief à Zaamslag, 1541 : une fasce, accompagnée en chef d'une coquille et de deux merlettes, rangées en fasce, et en pointe d'une autre merlette. C. : un oiseau essorant L. : *S Lievin Cappe* (Fiefs, N° 4533)

Voici comment ce fief est spécifié : ... *een thiende haer streckende binnen der prochie van Saempslaght up ende ande west zyde van der vaert ende havene, dewelcke light tusschen der stede van Axele ende der Nuesen, alsoe verre als de selve prochie van Saempslaght huer daer bestrecht, ende es de selve thiende gherecht te heffene drie schoeven van elcken hoepe van alle den vruchten diemen daer saeit ende windt, uutghedaen van mestelinne* (1) *ende claren roghhe, es voorts de selve thiende gherecht te hebbene thiende van allen anderen vruchten diemen daer windt, tsy ondere ofte boven der eerden, ghelyc mee (?) saet, ende andere vruchten daermen ghemeenelic thiende af pleeght te ghevene, uutghesteken van der vleesch tiende, ende es boven desen tselve leen gheregt jaerlix te heffene veertich scellingen parisis erflic up de tienden van der cueren van Saempslaght, oec haer onden selven poldere ende ghewesten bestreckende, int gheheele tsjaers u eerdt synde ontrent sesthien Carolus guldenen* ...

(1) *Mestelinne, masteluin*, vieux français : *mesteul*, métell (Edw. Gailliard, *Glossaire Flamand*).

Cappele[n], voir **Capelle[n]**.

Kappenstein. Jean et Henri van *Cappinsteyn*, frères, et *Nese*, leur sœur, ont obtenu, du comte de Berg, satisfaction du chef de leur créance, 1366 ; Jean : trois roses. L. : *S' Iohannis .... pinsten*. Le sceau de Henri est tombé (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 790).

Caprijcke. *Ernoul[t] de Cap[e]ric*, échevin de Bruges, 1329, 31 (n. st.) : trois cors de chasse ; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile. L. : ... *rn* ... *van Capr* .... (Chartes des comtes de Flandre).

Caperycque (ville, *à present* — XVIe siècle — *sans clôture, nonobstant preveligie comme les aultres en la conte de Flandres*) : *d'argent, à l'escuson d'or, au lyon de sable, lampassé et arme de gueulle, à huict chapprons de deul, à l'ourelet sur l'argent d'asur et de gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Carafa *(Petrus Aloysius), episcopus tricaricensis (de Tricarico)* 1628 : trois fasces. L'écu est surmonté d'un chapeau d'évêque (Abb. de Saint-Trond, c. 14).

Voir sur lui P. Pius-Bonifacius Gams, *Series episcoporum*, *Ratisbonae*, 1873, p. 935.

Cardinal (Gauthier), échevin de Louvain, 1264, 6, 9, 70 : trois pals ; au chef chargé de trois merlettes. L. : .... *It Card scabi l* .. (P., c. 2, *Heijlissem* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Walterus Cardinalis*, même qualité, 1278 : trois pals ; au chef chargé de trois oiseaux. L. : ✠ *S' Walteri Cardinalis scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Jehan Cardena[u]l[s]*, homme de fief du Hainaut, 1344, 66, 73 : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée de six croisettes recroisetées (non au pied fiché), 3 rangées en chef et 3 (2, 1) en pointe. L. : *S' Iehan Cardenal* (Chartes des ducs de Brabant ; Mons, Abbayes d'Epinlieu et de Bonne-Espérance).

Caren, voir **Cahren**.

Carenchon (Jaquemart) (et *Carinchon*), marchand de Lucca, en Toscane, scelle des quittances, comme héritier de feu son oncle, Nicolas *Chavere* (Ciavre), 1397 ; déclare avoir été satisfait, par la duchesse de Brabant, du chef de la créance de son dit oncle, N. *Chavre*, frère de sa mère, et dont la veuve, damoiselle Marie, fille de Gilles Hoste, de Bruges, est remariée à Gérard van *Schiervelt* (-veld), 1398 : trois roses. L. : ✠ *Sigillvm Iacobi Carenson* (Chartes des ducs de Brabant).

Nicolas Clavre posséda le tonlieu sur les laines anglaises qui traversent le Brabant pour être expédiées en Lombardie, tonlieu qu'il avait assigné à sa femme à titre de douaire.

Carency. Catherine, dame de *Carenchi*, femme de Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, 1279 (n. st.), 79 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite un lis, accostée de deux écus, tous deux : de vair en chevron renversé à deux chevrons de .... L. : ✠ *S' Katerine de Carenchi dne de Moriavmes*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretv Katerine d' Carechi* (Chartes des comtes de Flandre).

Carenson, voir **Carenchon**.

Caret, voir **Carreth**.

Carette (Pierart) et son frère Colart (son sceau est tombé), juges pour noble homme Jean de *Baissy*, seigneur de *Chierench* (Chéreng), en sa terre de Baisieux, 1399 ; Pierart : un chien braque en arrêt (Tournai, Chartreux, c. II).

Carette (Pierart) et son frère Colart (son sceau est tombé), juges empruntés, par le bailli de noble homme Hue de Halluin, écuyer, seigneur de *Cherens* (Chereng), en sa terre de Baisieux, au bailli du seigneur *de le Hamedde*, en sa seigneurie de *Willem* (Willems), 1431 ; Pierart : même écu, brisé en chef a senestre d'une étoile (Ibid.).

— Chrétien *Karette*, homme de fief de l'abbesse de Wauthier-Braine, scelle un acte de messire *Couste de Liemellettes* (Limelette), 1470, le 17 mai : un *agnus Dei* regardant. L. : . . . . . *ar* . . . . (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202, A. G. B.).

— (Jehan ?), membre de la Chambre des Comptes, a Lille, 1535 : écartelé ; aux 1er et 4e, un fascé (de huit pieces) et une cotice vivree brochante ; aux 2e et 3e, un chevron. C. : deux plumes. L. : . . . . . *au Carete* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 48) (voir **Carreth**).

Karger (E . . . . .), curé de la seigneurie de *Koerich*, remet au gouvernement autrichien un état des biens attachés a sa cure, 1788 : une croix engrêlée. Cq. couronné. C. : un homme sauvage issant, tenant sa massue de la main droite. T. : deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule extérieure (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. N° 46585).

KARICH, voir **Brede**.

CARILOE, voir **Carloo**.

Carinchon, voir **Carenchon**.

Carion, voir **Carrion**.

Karis (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1625 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion contourné ; aux 2e et 3e, trois coqs. C. cassé (Mons, Hommes de fief).

Karijs van Lomsen (Jean) (voir au nom de Loncin) tient, du pays de Fauquemont, un fief de 38 bonniers a *Herle* (Heerlen). 1537 : une croix engrêlée, accompagnée au 1er canton d'une étoile a cinq rais. C. : une boule, sommée d'un panache de plumes de coq. L. : *S Iohan meier zv Lvntzen* (Av. et dén., N° 5461).

Luntzen est Lontzen, près d'Eupen.

Karken, voir **Hülhoven**, **KERREKEN**.

Karle, voir **Gueldre**.

CARLEWIJCH (Jean van), échevin de Tirlemont, 1408, 9 : écartelé ; aux 1er et 4e, coupé ; *a*, trois pals ; *b*, trois macles ; aux 2e et 3e, de vair. L. : ✠ *S' Iohis de . . . lewych sc* . . . . . (Greffes scabinaux, *Louvain*, c. 5644, et Abb. de Sainte-Gertrude a Louvain) (Pl. 11, fig. 275).

Les macles se trouvent rangés en fasce, au 1er, et « 2 et 1 » au 4e quartier.

CARLEWIJCH. Michel van *Carlewijck*, même qualité, 1539, 50 : trois marteaux penchés. L. : *S Michael' de Carlewyck scabi' then'* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Born**).

Carlier (Jean le), fils de feu Jean, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères, inscrites sur sa vie et celles de *Bietremieu* le C., son fils, de Pieronne du Rieu, sa femme (à lui, Jean), et de Jeanne le Carlier, sa fille (citée, en 1402, comme femme de Jaquemart Alart), 1402, 5, 7 : une roue, accompagnée en chef a dextre d'une coquille. L. : *S Iehan le Carlier* (Tournai, Quittances).

— *Reinwar le Carlier*, échevin de Jodoigne, 1435 : coupé ; au 1er parti ; *a*, de . . . à l'écusson plain et au bâton componé, brochant (un peu fruste) ; *b*, trois pals ; au 2d, trois maillets (2, 1) penchés et un filet (ne brochant pas). L. : *S Reinwaer le Caerlier* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean Carlier, de Peissant, 1475, 7, 81, 82 ; Jean Carlier (tout court), 1484, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef de deux étoiles a cinq rais, accostées. L. : *Seel Iehan le Clercq* (?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687, 1688).

En 1481 et 1482, il reçoit une rente pour sa fille, *Mikelette*.

— *(Maistre Thiry le)*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1481, a Binche ; qualifié *maistre es ars*, il reçoit des rentes viagères, pour lui, damoiselle Gertrude de *Hayn[nau]* (Hainaut), sa femme, *Hanin de Gricourt*, fils de *Gobert*, *Jaquemart le Carlier* et *Ysabelet*, sa sœur, 1483 ; reçoit une rente, pour lui même et sa dite femme, 1493 ; pour lui seul, 1495 : trois roues de moulin. T. senestre : une damoiselle gantée, coiffée d'un haut bonnet pointu, tenant, de la main gauche, une branche de rosier. L. : *Seel Thieri le Carlier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687, 1688).

— *(Jaquem̄* le), bourgeois de Binche, 1481 ; *Jaquemin* le Carlier, fils de feu *Jaquemart*, 1482, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche : trois roues (ordinaires, non roues de moulin), accompagnées en cœur d'un annelet. T. : un ange. L. : *S Ia . . mart . . . . . e .* (Ibid.).

— *(Jaquemart le)*, bourgeois de Mons, reçoit une rente héritable, sur le domaine de Binche, rente possédée, auparavant, par feu son père, *Jaquemart*, 1484 : même écu, mais sans l'annelet. T. : un ange. L. : *S Iaquemart le Carlier* (Ibid., 1688).

— *(Franckart* le) tient, du Brabant, un fief à Braine-l'Alleud, 1470 : une hache, accostée de deux étoiles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe à dextre (Av. et dén., N° 1707) (voir **Estuvenin**, **Hornu**, **Calier**, **Leus**).

Carloo. *Walterus de Cariloe*, échevin de Bruxelles, 1403, 24 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. C. : une tête et col de loup entre un vol de l'écu, mais les maillets penchés rangés en pal. L. : *S Walteri de Karloe* (Bruxelles).

Un Jean van *Karloe*, fils de feu Jean, relève, par la mort de son père, trois fiefs dont un est situé *apud Uccle* (Compte St-Jean-Baptiste 1387-8; C. C. B., N°s 1387-8).

— *Johannes de Cariloe*, échevin *illec*. 1426, 7 : mêmes écu et C., mais sans lambel. L. : ✠ *S' Iohis dei de Cariloe* (Ibid.).

— Gauthier van *Caerloo*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1500; *Walterus de Cariloe*, et *Wouter van Carloo*, échevin de Bruxelles, 1503 : trois maillets penchés. C. : une aigle issante. L. : *S Wouter vā Karlo* (C. C. B., c. 48, et Bruxelles).

Carnières (Gossuin de), mai 1294; *Gossuins de Quarnieres*, scelle un acte du bailli de Hainaut, 1297 : de . . . à trois écussons, chacun au sautoir. L., 1294 : . . *Gossuin* . . . . . *eres*; 1297 : ✠ *S Gos . . ini de . . ver . .* (Mons, Cour féodale, rég. I, et Abb. de Bonne-Espérance).

— *Robiers, ses fre|i|res*, 1294, 7; 1294 : très cassé; il ne reste que la partie dextre du haut de l'écu; on y distingue un écusson au sautoir, fruste. L. : . . . . . *re* . (Mons, Cour féodale, reg. I); 1297 : de . . . à trois écussons, chacun au sautoir, charge en cœur de . . . (assez fruste). L. : . . . *obier de C* . . . . . (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Gossuins de Carnieres* et *Robiers de Carnieres*, frères, hommes de fief du comte de Hainaut, 1302; le sceau de Gossuin est tombé; *Robiers* : un sautoir, chargé de cinq . . . (très cassé) Ibid.).

— Frère *Jehans de Carnieres*, commandeur de la maison de *Baulieu* (Beaulieu) *dales Valenchiennes*, 1374 (n. st.) : dans le champ du sceau, rond, sous un dais, Saint-Jean, tenant de la gauche un agneau pascal, accompagné, à senestre, d'un personnage (prêtre?) agenouillé, et, à dextre, d'un écu à la croix. L. : *S frere Iehan de Ca . . . . res* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2519).

Par cet acte, daté du 9 février 1373-74, ledit commandeur reconnaît avoir reçu, de *Jehan de Rains* (?) (châtelain d'Aymeries?), 10 livres de blancs, *pour le tonnuel de monsigneur de Brabant* (le duc Wenceslas), *con dist de Jache en Valenchiennes*, pour le terme de la Toussaint 1373.

Carnin (Maximil.-François de), chevalier, marquis et baron de Lillers et de Nédonchel, comte de Quernes, seigneur de Gommecourt, Ligny, etc., déclare que feu Adrien de Lattre, écuyer, seigneur d'Ayette, etc., était fils de Jacques, écuyer, seigneur dudit lieu, de Willerval, etc., et de Marie Morel Tangry, dame d'Ayette, *Ruthoire*, etc., cousine germaine de Jean Morel Tangry, écuyer, seigneur de *Zecalus*, etc., bis-aïeul dudit Carnin, lequel avait pour grands-parents : Jean de Carnin, chevalier, seigneur de Saint-Léger, Fontaine, Gommecourt, etc., et Isabeau Morel Tangry, dame de *Zecalus*, Nédonchel, fille dudit Jean et de Catherine de Pardo, dame de Nédonchel, 14 septembre 1704 : de gueules à trois têtes de léopard. L'écu, ovale, couronné. S. : deux bons regardants (cachet en cire rouge) (M. de Latre du Bosquéau).

Carnoy. *Maistre Nicolle de le Carnoye*, homme de fief du Hainaut, 1598, à Avesnes : un chevron (charge? un peu fruste), accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une chausse-trape. C. : quatre plumes d'autruche. L. : *Seel Nicolas de le Carnoie* (Mons, Greffes scabinaux d'Avesnes).

Karoel (*Johannes dictus*), échevin d'Aerschot, 1363 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. L. : ✠ *S* . . . . . *scabi arse* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Carondelet (Charles), seigneur de *Pottelles* (Potelle), d'*Ausnoit*, d'*Aumoilles* (voir ci-dessous), de *Renelon* et de *Mamulle*, gouverneur, capitaine et châtelain d'Ath et d'Enghien, 1536 : une bande, accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés en orle. C. : un vol de l'écu (Enghien).

— (Jean), seigneur de Solre-sur-Sambre, 1535 : mêmes écu et C. L. : *S Iehan Carodelet s de Solre sur Sambre* (Ath, Hôpital de Madeleine)

— (Ferry de), chevalier, seigneur de *Potelles* (Potelle), Horion, *Aumoilles* (?), *Beaudegnies*, *La Capelle*, *Oley* (Oleye), *Grantache* (Grand-Axhe), *Saint-Martin*, etc., par un acte donné, le 11 juin 1610, *en nostre maison et chasteau de Liernu*, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marguerite-Dieudonnée de Namur est fille de messire Claude de Namur, chevalier, seigneur de Dhuy, Flostoy, *Vuallaix*, etc., et de Jeanne de Berlo, dame de *Bersée*, fille de messire Gilles de Berlo, chevalier, seigneur de *Bersée*, etc., et de Catherine de Hun, dame de *Joncré* (Joncret); que ledit Gilles est fils de messire Guillaume de Berlo, chevalier de Brus, *Vaulx* (Faux), *Waignée* (Wagnée), *Bersée*, etc., et d'Agnès *dere* (d'Exe); et que, enfin, ladite damoiselle *est vray noble sans aulcune bastardise ou bourgeoisie* : Ferry de Carondelet, seigneur de *Pottelles*, *Aumoilles*, *Saint-Martin*, *Beaudegnies*, *La Capelle*, *Liernieux*, Horion, *Oley*, *Grantach*, etc., atteste, à ladite abbesse, que damoiselle Anne-Madeleine de *Bockholt* (Bocholz) est fille de messire Godefroid de *Bockholt*, seigneur de *Cortersom* (Cortessem), etc., drossard de *Peelt* et gentilhomme de la Chambre de S. A. S. de Cologne, etc., et de Marguerite de

Groeijbeeck (Groesbeek), fille de messire Thierry de *Groeysbeeck*, seigneur d'*Oray* (Orey), *Emptines*, etc., gouverneur de la ville et château de Huy — fils de Jean, chevalier, seigneur de *Huemen* (Heumen), Malden, *Beeck* (Beek), etc., et de Berthe de *Ghoeijr* (Goer) — et de Cécile de *Rougraven* (Rougrave), fille de messire Jean de *Rougraven*, seigneur d'*Emptines*, *Hermale* (Hermalle), *Steijvort* (Stevoort), etc., et de Marguerite de Horion ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aulcunne bourgeoisie ny bastardise*, le 31 mai 1611 : une bande, chargée au haut d'une merlette et accompagnée de six besants, en tourteaux, rangés en orle. C. : un vol de l'écu (sans la merlette?). L. : *Ferri de Carondelet s de Potteles* Z (sceau sur papier, empreint sur cire rouge, appendu) (Abb. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375bis, A. G. B.).

Karons *(Bouduins), sires denglermares*, chevalier, franc echevin des alleux de Tournaisis, 1291 : une fasce, surmontée à dextre d'une molette à six rais. L. : ✠ *S' Balduini . aron de Anglemares militis* (Tournai, Chartrier).

— *Daniauls Carons*, sergent du bailliage de Tournaisis, etc., 1337 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) coqs, et une bordure engrêlée. L. : . . . . . *ovn Capoen* (Ibid.).

Carpeau (Servais), tenancier *de la court daffroictmont que honnorables personnes damoiselle Ydde, vesve relicte de feu Jehan Daignelee (Agnelée), pour sa vicaire, et Jehan delle Barre, pour la propriete, ont jugante a Rosier Nostre Dame* (Grand-Rosière), 15 mai 1531 ; tenancier *de la court daffroictmont que honorables homme Jehan delle Barre at de par Heluye, sa femme, fille de feu Jehan Daignelee* (Agnelée), *jugante en la ville de Rosier Nostre Damme*, 2 novembre 1531 ; tenancier *de la court des tenans que honorable homme Jehan delle Barre at jugante a Affroymont*, 14 septembre 1532 : un poisson (carpe), nageant sur une eau. L. : ✶ *S Servais Carpeaux* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.) (voir **Carpial**).

A l'acte du 15 mai 1531, qu'il dit, toutefois, sceller de son propre sceau, il appose celui d'un tiers : une gerbe. S. senestre : un griffon accroupi. L. *Seel Iehan . . . oy.* Les trois premières lettres de ce nom, représentées par quatre jambages, sont indéchiffrables.

Carpentier *(Frere Jaque), maistre de lospital le contesse*, à Lille, 1418, 21, 5, 9, 32 (quittances pour une rente, reçue du *fermier* de Menin) : trois roses, accompagnées en cœur d'une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas. L. : *Sigillu Iacoup Capetier* (?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13-14).

— (Guillaume) tient, du *Polder van Namen*, comme hoir de son père, un fief au métier de Hulst, 1547 : écu cassé. C. : une aigle issante (Fiefs, N° 10690) (voir **VILLECHOLLE**).

Une famille Carpentier, anoblie en 1747, obtint, en Belgique reconnaissance de noblesse, le 16 décembre 1827.

Elle porte : coupé d'azur et de sinople, au caducée d'or, aile d'argent, brochant.

Cimier actuel : le caducée de l'écu entre deux plumes, l'une d'azur, l'autre de sinople.

La branche aînée a la devise : *Dieu y el rey.*

Le comte Carpentier de Changy, marié à une demoiselle de Royer de Dour, fut admis dans la noblesse du royaume de Belgique, le 6 juin 1892, avec concession du titre de comte, transmissible par ordre de primogéniture à sa descendance mâle.

Ses armes sont : d'azur à trois (2, 1) croissants d'argent et à l'étoile d'or, à cinq rais, en cœur. C. : un levrier issant d'argent, collété d'or. S. : deux levriers d'argent regardants.

Devise : *Dieu m'aide.*

Carpial *(Walterus dictus), miles*, s'engage, moyennant 33 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum decem viris, probis et honestis, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et . . . decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 avril 1339 : trois forces renversées et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Walteri Carpeal milit^s* (Chartes des ducs de Brabant, N° 511).

— *Egidius Karpial, armiger* (voir **Racourt**), 1339 : trois forces renversées. L. : ✠ *S' Gilhe Carpeas* (Ibid., 510) (voir **Carpeau**).

Et non *Kerpial.*

Karre (Chrétien) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1548 : une roue de moulin. C. : une roue de moulin entre un vol. L. : *S Kerstiae Pie . ers Kar* (U.).

Carreep (Jean) (voir **Halle**), 1381 : trois losanges *(Utrecht).*

Carreth (Jean), échevin de la franchise d'Overijsche, 1372 : coupé ; au 1er, trois (2, 1) merlettes ; au 2d, une rose. L. : *Sigillvm . . . Caret* (Bruxelles).

Carrion (Jean de), fils de Jean, tient, du comte de Flandre, un fief à Sinaij, 1623 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle ; aux 2e et 3e, une fleur de lis florencée. L'écu muni d'une bordure (simple), chargée de huit flanchis, ou étoiles. C. : une aigle issante. L. : . . . . . *de Carrio* . (Fiefs, N° 7180).

CARSELE (Daniel van) (aussi *Karsele*), homme de fief d'Isabelle, dame d'Ingelmunster, et de noble seigneur Jean de Ghistelles, son mari, dans leur terre de Vive, 1342 : un vol (Elseghem).

— (Gilles van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 109 1 3 moutons, 1374 : un vol, au lambel brochant. L. : *S Gillis van Karzele* (Chartes des ducs de Brabant).

Karssen (Chrétien), écoutete de Muijsen (Limbourg), 1581 : un chevron, accompagné de trois oiseaux. C. : un oiseau (Ordange).

— Chrétien *Carssen* et *Cassen*, maieur de la cour de la mense du Saint-Esprit, 1590 ; écoutète et échevin du haut tribunal de *Verdt* (a Saint-Trond), 1592 ; écoutete de Brusthem, 1601 : un chevron, accompagné de trois merlettes contournées. C. : une merlette contournée (Abb. de Saint-Trond, c. 11, 13, 14).

— Chrétien *Cassen*, écoutète de Brusthem, 1615 : même écu, mais les merlettes posées régulièrement. Sans timbre (Ibid., c. 14) (comp. **Casee**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, *Cassen* porte d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

Cartier, voir **Yve**.

Carton (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1635 : une hure de sanglier, accompagnée de trois (2, 1) marteaux (droits). L. : . . *han Carton* (Fiefs, N° 10433).

Les meubles se trouvent placés dans le champ du sceau, sans écu.

Carton de Famillereux porte : d'argent à trois têtes de more, tortillées de gueules. C. : une tête de l'écu.

Carton de Wiart : d'argent à trois fasces de sinople et au lion de gueules brochant. C. : un chevalier, armé de toutes pièces, issant, les mains appuyées sur le casque.

Carton de Winnezeele : d'or au chevron de gueules, accompagné de trois roues du même. Cq. couronné. C. : une roue de l'écu entre un vol d'or et de gueules. S. : deux hons regardants, d'or, armés et lampassés de gueules.

Carvinc (Jean), prêtre et vicaire de *Moorskerke* (Moerkerke?), 1483 : un lutrin (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

Casee *(Colart)*, homme de fief de *Loeys de Castillon* (Chatillon), *conte de Bloys* (Blois), seigneur d'Avesnes, 1367 : un chevron, accompagné de trois merlettes. L. : *S Colar . . . see* (Mons, Greffes scabinaux, Avesnes) (comp. **Karssen**).

Casembroot (Maitre Jean), échevin de Rotterdam, 1651 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois épis. C. : une femme issante, tenant de la droite un épi et de la gauche une balance. L. : . *S Ian Casembroot* (U.).

Caset. *Jakemart Kaset*, maitre-mesureur des bois de Hainaut, 1434, 6 : une roue, chargée de huit billettes, posées aux extrémités des huit rayons. L. : *S Iakem . . . Caset* (Mons, Domaines de Hal, II).

— *Jaque Cazet, maistre mesureur sermentet de Haynnau*, 1454 : une roue. T. : un ange. L. : *S Ia . . . . a . . . . . et* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).

— *Jehan Cazet, maistre mesureur des bois et terres domaniaux*, en Hainaut, 1481 (n. st.), 2 (n. st.), 3 : une roue, accompagnée en chef de deux croissants. T. : un ange. L. : *Seel Iehan Ca . . .* (Ibid., l. 1687, 1688).

Caseus *(Baldewinus)*, échevin de Maestricht, 1272 (n. st.) : trois jumelles ; au franc-quartier chargé de . . . (une étoile?). L. : . . . . *vdewini Casei* . . . . . (Chartes des comtes de Flandre).

Cassal (Antoine de), écuyer, seigneur de Ny, remet au roi de France le denombrement de cette seigneurie, etc., 1682 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un huchet. C. : un lion issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b) (voir **Marchant**).

Cassart (Gheldolphe), tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1399 : trois portes crenelées, ou tours, accompagnées en cœur d'un lion. C. : un haut bonnet entre un vol. L. : . . *Geldvlphi Cas* . . . . . (Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1856, A. G. B.).

Cassart, dictus Meerte *(Johannes)*, échevin de Bruxelles, 1360, 1 : écartelé ; aux 1er et 4e, plain ; au chef de quartier échiqueté ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé. Une porte crénelée brochant en cœur sur l'écartelure. Volet d'hermine. C. : un bonnet arrondi d'hermine, issant d'une cuve du même. L. : *S' ✠ Iohannis dicti Casaert* (sic!) (Bruxelles).

Cassa[e]rt dit Plaet[e]man (Guillaume), 1342, 7 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois maillets penchés. L., 1342, 7 : . . . . *assard dci Plateman* (Bruxelles).

— (Henri), 1365 : même écu. L. . *S Hērici Cassart dc̄i Plat'* (E. G., l. 132, et Bruxelles).

— *Egidius Cassart, dictus Plaetman*, 1367, 72 : même écu, mais, seul, le 1er des trois pendants du lambel charge d'un maillet penché. L. : ✠ *S' Egdu Cassard dc̄i Plateman* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume), 1368 *(junior)* : 1374, 82, 94, 1401, 2, 8 : même écu que Guillaume, 1342. L. : *S Wilh Cassard dci Plateman (Affighem*. Bruxelles et Malines).

— *Henricus Cassaert, dictus Plaetman*, 1405 : même écu. L. : . . *Herici Cassart . . . . . at . . .* (Bruxelles).

— *Wilhelmus Cassart, dictus Plaetman, junior*, 1417 : même écu qu'*Egidius*, 1367. L. : *S Wilhelm Cas . . . . . Platma* (Ibid.)

— *Wilhelmus Cassaert, dictus Plaetman*, 1431 : même écu, mais les fleurs de lis complètes. L. : *S Wilhem Cass dci Plaetma* (Chartes des ducs de Brabant).

Tous les personnages de ce nom scellent en qualité d'échevins de Bruxelles.

Cassel. *Loys van Cassele,* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec tous les siens, 1318 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois léopards lionnés couronnés. L. : *S' Loy de Cassel* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1348) (voir **Harscheidt**).

Le vicomte et seigneurs de Cassel : *d'argent, a une espée en pal, la pointe en hault, tout de sable, et croye : Cassel! Casselberch!* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres.*)

Cassel. — *une des villes fremes, en ladicte conte de Flandres — : d'argent, a l'espé en pal, la pointe en hault, de sable, a deux cleefz au chief, en pal, de mesmes* (Ibid.)

Casselaer *(Walterus de, prepositus monasterii Sancti Trudonis* (Saint-Trond), 1313 : dans le champ du sceau, ogival, un saint, portant de la droite une église ; au bas, un écu, à trois pals retraits (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis).

Cassen, voir **Carssen**.

Castagne. *Willaumes Castangne,* prévôt de Tournai, 1285 ; *Willaumes Castangne,* juré, *illec,* 1286 ; deux sceaux, type scutiforme ; 1°, 1285 : un châtaignier, fruité de quatre pièces, issant de la gueule d'une tête de léopard renversée. L. : ✠ *S' Willaevme Castaigne* ; 1286 : même écu, mais le châtaignier, fruité de six pièces. L. : ✠ *S' Willaevme Cataigne* (Tournai, Chartrier).

Voir sur lui une lettre de Gui le Moine (*Wis dis li Mounes*), prévôt de Saint-Quentin, à Gauthier Bardin, bailli de Vermandois, de 1281 (Ibid.).

Casteau. Henri de *Castiaus*, homme de fief du Hainaut, 1388, à Mons : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : . . . . *r . de Castiavs* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies).

Casteele (Guillaume van den), homme du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1414 : une tour hersée, accostée aux flancs de deux étoiles. L. : *S Willem van den Castele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412, 371) (voir **Château**)

CASTEL, voir **Hohenberg.**

CASTELER *(Thieris dou),* bailli du Hainaut, et Jean *Sausses, sires de Boussoit (1° loco),* donnent *vidimus* d'un acte, où il est appelé : *nobles hom messire Thieris dou Casteler,* 1320 : une croix engrêlée ; au franc-quartier d'hermine. L. : ✠ *S' Thieri dov Casteler chevalier* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

Voici, d'après l'armorial du XIVe siècle, édité par Douet Darcq, l'écu du sire de *Castelier* : *d'or à une croiz de gueules endentée à . I . quartier d'ermine.*

Gelre donne au *here van Casteleer*, homme du « duc » de Hollande (et de Hainaut) : d'or à la croix engrêlée de gueules, au franc-quartier d'hermine. D'après le Comte du Chastel, *Le Terrier d'Esplechin* (Tournai, 1896), cette famille, dite du *Bellaing*, fut possessionnée près de Boucharn et de Valenciennes.

Castelois *(Colars),* bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur la vie de Jeanne et de Marie, filles de Pierre Bougier, procréées avec Agnès *Castelouse*, fille dudit *Colars*, 1407 : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *Seel Co . . art* (!) (Tournai, Quittances).

— *Billehaux Casteloize,* veuve d'Alard Rasoir, reçoit une rente de la ville de Tournai, pour elle et ses enfants, Alard et Isabelle, 1407 : parti ; au 1er, trois flèches, posées en bande et rangées en barre (**Rasoir**) ; au 2^d^, trois tours, ou portes crénelées (Ibid.).

Caster, voir **Princel.**

Le seigneur de Castele (en Flandre) : *d'or, a l'escusson de gueulle, au premier canton de grandt escu d'argent, et à la bordure d'azur* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contee de Flandres*).

CASTIAUS, voir **Casteau.**

Castille (Jean de), seigneur de *Vlienderbeke*, fils du damoiseau Jean, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief, au hameau de Roijghem, paroisse de *Sinte-Martens t Acherghem*, 1658 : une pointe ployée, chargée d'une fleur de lis, et accostée à dextre d'une tour et à senestre d'un chêne arraché, englanté d'une pièce, et d'un loup rampant, brochant sur le fût de l'arbre, ledit loup regardant, la tête passée derrière l'arbre. C. cassé (Fiefs, N° 3288).

La pointe ployée touche au chef, de façon à former un chapé-ployé.

Castre-lez-Hal. Les échevins de *Kest[e]re,* 1438, 9 (n. st.), 1442, 3, 4, 1520, 4, 70 (matrice de la 1re moitié du XIVe siècle) : dans le champ du sceau, rond (sans écu), parti ; au 1er, diapré, à une prélate auréolée, passante, tenant sa crosse de la main droite ; au 2^d^, gironné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées (non au pied fiché) (**Enghien**). L. : ✠ *Seel les eskievins de Castre* . (Abb. de Nizelles, c. 3202, A G B.).

Cat (Thierry le), homme de fief du Hainaut, à Binche, 1483 : plain ; au franc-quartier chargé d'une bande. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Thie . . . . Kat* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1688).

KATELINEN (Jean van der), mambour de damoiselle Liévine *Scaep* (fille de Jean), qui tient, du château de Gand, une maison, située, à Gand, près dudit château et de la nouvelle maison appartenant à la monnaie *(der gheltmunte)*, 1502 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle (Ibid., N° 2713).

CATHEM, voir **Catthem.**

Kats. *Costijn van Cats* (voir **Poele**), 1292 : un sautoir engrelé et deux burelles brochantes, 1 en chef, 1 au centre de l'écu. L. : ✠ *S' Costini f dñi Henrici militis de Kas* (Chartes des comtes de Flandre, *Inventaire analytique*, N° 646).

Dans tous les actes, de 1292 à 1637, que nous avons analysés, le nom est orthographié par un C. La famille a, d'ailleurs, conservé l'orthographe *van Cats*.

— *Heinrijc van Cats* (voir **Poele**), 1292 : un chat passant, surmonté d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Heinric va Cats* (Ibid.).

— *Her Niclais van Catch*, chevalier, homme du comte de Hollande, etc., 1298 : un chat passant. L. : ✠ *S' Nicholai de Chacs militis* (Chartes des comtes de Flandre).

L. *Inventaire analytique* l'appelle, à tort : Nicolas, « *seigneur* » de « *Catch* ».

— Laurent van *Cats* scelle le contrat de mariage de son fils, Jean, avec Marie van Borssele, fille de Florent, 1430 : deux fasces ondées, accompagnées de trois (2, 1) losanges. C. : une tête de dragon, au col courbe en volute. T. : deux damoiselles. L. : *S Lavris van Cats* (C. C. B., c. 465).

L'acte de mariage est daté du 2 mai 1430.

— Jean, fils dudit Laurent, 1430 : même écu, brisé d'un lambel. Mêmes C. et T. L. : *Ian va Cats* (Ibid.).

— (Jacques van), 1430 : même écu, mais, au lieu du lambel, une moucheture d'hermine au point du chef. Mêmes C. et T. L. : *S Iacop van Cats* (Ibid.).

— (Liévin van), 1430 : même écu, mais deux mouchetures d'hermine au point du chef. Mêmes C. et T. L. : ✶ *Lievn vā Cats* (Ibid.).

— (Wolfart van), 1430 : même écu, mais une étoile, au lieu des mouchetures. C. cassé. Sans T. L. : .. *Wlt va* . . . . . (Ibid.).

Jacques, Liévin et Wolfart, scellent ledit contrat de mariage.

— (Jacques van) scelle le contrat de mariage de sa fille, Marie van *Zubburch* (Souburg), avec Adrien van Borssele, seigneur de Brugdamme, 1450 : même écu (sans brisure). C. et T. que Laurent (1430) (Ibid.).

— Marie van *Zubburch*, susmentionnée, 1450 : même écu. T. : un ange (Ibid.).

— *Domicella Maria, filia Johannis van Cadts, domicella de Zobborch in Wallacria* (Walcheren), *uxor legitima nobilis viri domicelli Adriani de Borsalia, domini temporalis de Brigdam, de Duvelant et de Galmaerden*, fait son testament, *in suo lecto egritudinis iacens, sana tamen mente*, 1457 : même écu. C. et T. comme Laurent (1430) (C. C. B., c. 113).

Kats (Antoine van), homme du comté de Zélande, 1487 : même écu, les deux losanges du chef surmontés d'un lambel. C. cassé (Ibid.).

— (Théophile van), seigneur de *Cats, Colsteren* (Coulster), *Heyloo* (Heilo), oncle de Pierre van Tuijl van Serooskerke, dont il scelle le contrat de mariage, 1637 : même écu, mais plein. C. : une tête et col de bœuf (*Wassenaer*).

— (Verus van), seigneur de *Bruwelis* (Bruelis), *ambachtsheer* de Kapelle et de Biezelinge, parent *(neve)* dudit Tuijl, 1637 : mêmes écus et C. que Théophile. S. : deux dragons (Ibid.) (voir **Abeele, Aernts sone, Borssele, Damas Kets, Kruiningen**).

Gelre donne aussi le blason d'un *her Wilman* (sans autre nom), qui est un seigneur de *Cats* (*Batavia Illustrata*, p. 940) : de sable à deux fasces ondées d'argent, accompagnées de trois (2, 1) losanges d'or. C. : une hure et col de sanglier de gueules (le col terminé en volet), défendu d'argent, entre un vol brun, chargé de trois losanges d'or, rangés en pal, le tout enserré d'un bourrelet d'argent.

Katzenelnbogen. *Vir nobilis Wilhelmus, comes de Katzenellnbogen* (fils de feu le comte *Ditherus*), 1285 : un léopard lionné. L. : ✠ *S' Wilhi comitis de Katzellebogen* (Ville de Cologne, N° 479).

— (Gérard de), chevalier, 1299 : un léopard lionné, couronné. L. : ✠ *S Gerardi fil'i Everhardi comitis de Catzeel'boge* (C. C. B.).

— *Dyther (Dittar)*, comte de *Katzinelnbogen (Katsenellenboghe)*, reçoit une rente du duché de Brabant, 1388, 91, 2 : un léopard lionné. C. : un vol, chargé d'un écran rond, au léopard lionné issant. L. : *S' Diethern comit' d' Katznelīboē* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Philips, grave zu Katzenelnbogen*, reçoit en fief, de son cher *oheim und swager, Ruprecht, grave zu Virnenburg*, agissant pour le duc de Bourgogne et de Brabant : *unse slosz Stadecke, gluch halp mit allen synen renten, gerichten, herlicheiden*, etc. ; 1451 (st. de Cologne), 8 avril, à Cologne : même écu. C. : un vol, chargé d'un écran rond, aux armes de l'écu. L. : *Philip grave v : . Katzeelleb* . . . . . (Ibid.) (voir **Isenburg, Knebil, Nassau**).

.. *und unse vorges. neve van Virnenburg, in den name uns. vorges. gnedigen heren, hart (?) uns beleint mit den vorgeschr. slosz nach des hoefs recht van Brabant, desselben unss. gnedigen heren, umb dus zu halten zu eyne rechten bravanschen erfflene .. und in alle der maissen unse voralderen, graven zu Katzenelnbogen, dus vormals van unss. gnedigen herren voralderen .. enthangen und gehalten haben* . .

Stadecke est Stadecken.

D'après Gelre, le comte de *Catsenellenboge*, qu'il fait figurer à la suite de l'évêque de Mayence, portait : d'or au léopard lionné de gueules, armé et lampassé d'azur. Volet d'or. C. : un vol de sable, chargé d'un écran rond d'or, au léopard lionné de gueules.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LXXVII.

Fig. 1. Henri de *Fauls*, feudataire du comte de Namur (1362).

Fig. 2. Henri van Schönrath, chevalier (1363)
Fig. 3. Jean, sire de Bouchout, vicomte de Bruxelles, chevalier (1367-88) (1)
Fig. 4. Gérard van *Muzone* (1364)
Fig. 5. Henri d'Andrimont, écuyer (1379)

} Tous quatre feudataires du duc de Brabant.

(1) Il commanda une rotte à la bataille de Bäsweiler.

Cattebroek. *Henricus de Cattenbroeck*, échevin de Bruxelles, 1471, 2 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un huchet, chargé d'une molette. C. : une tête barbue couronnée. L. : *S' Henric van Katenbroec* (Bruxelles et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Et *non* : cor de chasse (*Histoire de Bruxelles*).

— Jean van *Cattenbroeck*, échevin de Tervueren, 1478, 88 (n. st.) : trois maillets penchés. T. : un ange. L. : *S Ian vā Cattebroeck* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Maître Jean[-Baptiste] van *Cattenbroeck*, licencié en droit, échevin de Bruxelles, 1604, 27; tenancier de la chambre des tonlieux, *illec*, 1613 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un huchet. C. : un buste barbu couronné. L. : *S Ian van Cattenbroeck* (Ibid., Bruxelles et C. C. B., c. 47).

Catthem. Nicolas de *Cathem*, homme de fief du Hainaut, à Hal, 1434 (n. st.) : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un annelet et cantonné de quatre roses. T. dextre : une damoiselle. L. *S Claes van Catthem* (Mons, Domaines de Hal, II) (Pl. II, fig. 276).

— *Nycholaus de Cathem*, échevin de Bruxelles, 1467 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un écusson parti-emmanché (**Weert**). C. : un haut bonnet aux armes de l'écu (l'écusson étant fruste), entre un vol. L. : . . . . . *Catthem* (Bruxelles).

— *(Johannes de)*, échevin de Bruxelles, 1486 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un écusson parti-emmanché (**Weert**). C. : un bonnet entre un vol. L. : *S Ian van Catthem* (Bruxelles) (voir **QUAETHAM**).

Johannes de Catthem, rector policie, à Bruxelles, 1479 (le même personnage), scelle du même sceau (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Cattoire (Baudouin de le) tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, les viviers de Maulde, à Lessines, 1546; homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547 : parti; au 1er, une bande, au 2d, un croissant versé et une étoile, rangés en pal. S. dextre : un lion. C. et S. senestre cassés (Fiefs Nos 10371 et 10384).

Katwijk. Gérard van *Catwijck*, échevin de Heusden (Brabant), 1460, 2, 7, 8, 76 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile a cinq rais (Malines).

Cauliez, voir **Fuyant**.

Caulins, voir **Cauwelin**.

CAUMAISNIL (Jehan de), *escuier descuirie* du duc de Brabant, donne des quittances a Quentin *Claersonne*, conseiller du duc et receveur général du Brabant, 1412; *escuier descuerie* du duc de Bourgogne et serviteur du comte de Saint-Pol, 1416 : un gironné de huit pieces, la 3e chargée d'une feuille de tilleul, la tige en haut. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Iehan de Cavmainnil* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Nederalphen**).

Nous allons reproduire l'acte de 1416, très curieux au point de vue archéologique.

Je Jehan de Caumaisnil, escuier desculerie de monseigneur le duc de Bourg oing ne, conte de Flandres, dartois et de Bourg oing ne, et serviteur de monseigneur le conte de Saint Pol, faz savoir a tous et certifie par ces presentes que, par lordonnance de mon dit seigneur de Bourg oing ne et par le commandement de monseigneur le duc de Brabant et de Lembourg, monseigneur de Hevrele (*Heverle*), son conseiller et chambellan ma, au jour duy, baillie et delivre, pour porter devers mon dit seigneur de Bourg[oing]ne et le dit monseigneur de Saint Pol, ainsy quilz avoient ordonne et que par leurs lettres ilz avolent escript, a icelluy monseigneur de Brabant les parties des joieaux et vaisselle appartenant a icelluy monseigneur de Saint Pol qui cy apres sens ulvent.

Premiers un fermail dor a une damoiselle blanche, tenant en sa main un saphir a tout trois dyamans et deux grosses perles entour, que feu monseigneur de Brabant, son pere, que Dieu pardoint, donna audit monseigneur de Saint Pol.

Item un aultre petit fermail dor, a six moyens perles, a un balay ou mylieu, que mon dit seigneur de Bourg oing ne luy donna.

Item un autre petit fermail dor a tout deux groz perles, un saphir ou mylieu et un grand dyamant au dessus, que ma dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un autre fermail dor a tout quatre groz perles au tour, un balay ou mylieu, et au dessus un saphir, que feue ma damoiselle la duchesse de Brabant, sa mere, que Dieux absolle, lui donna.

Item un autre fermail dor a tout six groz perles au tour et un balay ou mylieu, que mon dit seigneur de Brabant, son pere, luy donna.

Item un autre fermail dor a tout trois petits dyamans plas, et trois perles, un saphir ou mylieu, que mon dit seigneur son pere, lui donna.

Item un aultre plus petit fermail dor a tout trois petis dyamans plas, trois perles au tour et un petit balay ou mylieu, que ma dicte dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un petit fermaillet dor a tout un petit dyamant environne de cinq perles que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un petit fermaillet dor a tout un grand dyamant et deux groz perles que ma dame de Saint Pol luy donna.

Item une targe dor a tout un saphir ou mylieu, que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un fermaillet dor a tout trois perles et trois dyamans plaz au tour un balay ou mylieu, pendant a ycelluy petiz boutons esmaillez de verd, que ma dicte dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un petit chienet dor esmaillie de blanc, a une perle au col et un petit balay en la poitrine, que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un heaume dor a tout un dyamant dessus et au tour la visiere une perle et un balay, tenant a ycelluy un escu, a tout un dyamant ou mylieu, que ma dicte dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un dyamant a pointe en une verge dor, que mon dit seigneur de Bourg oing ne luy donna.

Item un autre dyamant a pointe, en une verge dor, que ma dicte dame la duchesse luy donna.

Item une quillier dor que feue ma dame la duchesse de Bourg[oing]ne, que Dieu pardoint, luy donna.

Item un grand gobelet dor, a tout son couvercle et le petit gobelet dor a couvercle quil avolt, lequel feue ma dicte dame de Bourg oing]ne luy avoit donne est demoure en son lieu.

Item un coher dargent a tout six roses dor au tour et

trois perles et trois saphirs, que ma dicte dame la duchesse luy donna.

Item une chayne dargent, que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un pot dargent, armoyé, sur le couvercle, des armes de la ville danvers, que icelle ville luy donna.

Item six escuelles dargent, dune facon, armoyees des armes de feue ma dicte dame de Bourg[oing]ne, enseignees de V et P, que ycelle ma dame de Bourg[oing]ne luy donna.

Item un encensoir dargent a tout lesperges, que feue ma dicte dame de Bourg[oing]ne luy donna.

Item un bachin dargent, enseigne d'un P, ou fons, et une aguiere, dargent aussy, enseignee dun P.

Item mont este delivrees, pour mon dit seigneur de Saint Pol, par lordonnance et commandement de mon dit seigneur de Brabant par messire Jehan de Piquegny (*Piquegnay*), son aumosnier et premier chappellain, les parties de chappelle cy apres declairees

Premiers lamit, laube, le casuble, le dossier et le devantier, lestole et le phanon de velveau ynde ouvre de broudure a boutettes dor.

Item un calice a tout la platine dargent, dorez dehors et dedens.

Item une croix dargent doree de bastons, ou il a un petit crucefix.

Item deux chandeliers dargent, chacun de deux pieces.

Item deux burettes a mettre le vin et leaue, et une sonnette dargent blanc.

Item une petite paix dargent doree.

Item une petite vermeille pour chanter messe dessus.

Item un messel, couvert de drap de damas sanguin, a tout deux fermaus dargent dorez, hachiez des armes de ma dicte dame de Bourg[oing]ne et une bourse de corporeaux, a tout un corporal dedens.

En oultre mont este delivrees ou nom de mon dit seigneur de Saint Pol, du commandement de mon dit seigneur de Brabant, par Marceau, garde de sa tapisserie, les choses qui sensuivent :

Cest assavoir un pavillon de satin vermeil, a cerfs et biches, semez de marguerites, et une couv[re]ture de lit pareille.

Item six tapis et un bankier de haulte lice, pareulx dudit pavillon.

Item trois tapis de sommier, armoyez des armes de mon dit seigneur de Brabant, et un pavillon de toille blanche.

De toutes lesquelles parties cy devant escriptes, je Jehan de Caumansmil, dessus nomme, promes et ay encouvent par les foy et serement de mon corps et sur mon honneur, cessans toute fraude et malengien, faire avoir certifficacion et descharge souffisantes de mesdiz seigneurs de Bourg oing ne et de Saint Pol a mon dit seigneur le duc de Brabant aux diz seigneur de Hevrele, messire Jehan de Piquegny et Marceau, qui les avoient en garde, et a tous autres quil appartient, en moy rendant ces presentes aux quelles en tesmoing de ce jay mis mon seel. Ce fu fait en la ville de Brouxelles, le XXIe jour de Juing, lan mil quatre cens et seize.

Au dos : *Certifficacion de Jehan de Caumansmil sur la recepcion de certains joyaux, vaisselle et autres choses, pour monseigneur le conte de Saint Pol.*

XXVII.

(Original en parchemin, avec sceau, en cire verte, appendu à une double queue de parchemin)

Caumont. Jean *van Chamont*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 85 moutons, 1374 : une roue ; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile a cinq rais. L. : ✶ *S' Iehan de Cavmon* (Chartes des ducs de Brabant).

La maison surnome de CALMONT : *d'argent, à trois coquilles de sable* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comte de Flandres*).

Causin. *Jehan Causin (Caussin), tavrenier*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui, *Quinte Mahuart*, sa femme, et Marie *Causin*, sa fille, 1474 ; demeurant a Valenciennes, il reçoit une rente, sur ledit domaine, pour sa fille, Marie *Caussin*, femme de Jean Aupaix, le fils, 1476, 7 ; bourgeois de Binche, il reçoit une rente pour sa fille, Marie *Caussin*, femme de *Colart Goffart*, 1494 : une bande, chargée de trois merlettes, posées dans le sens de la bande, et accompagnée au canton senestre d'une étoile. T. : un ange. L. : *Scel Iehan Causin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1688) (voir **Trahegnies**).

En 1482, il est cité comme bourgeois de Binche et tavernier.

Cauthals (Jean), echevin de Malines, 1699 : trois étoiles (Malines).

Cauwe (et **Couwe**) (Gauthier van der), échevin de Lierre et du *bijvang* de Lierre, 1425, 9, 38 : trois chevrons, accompagnés en chef a dextre d'un annelet (Malines).

Cauwelaert (N. [1] van), Bruxelles, 1791 : d'argent (?) au chevron de gueules, accompagné en chef de deux macles et en pointe d'une fleur tigee et feuillee (Cachet sur une lettre conservée aux Arch. géner., a Bruxelles, fonds *Postes*).

[1] La lettre N. est l'initiale du prenom (Nicolas ?).

Cauwelier, voir **Avennes.**

Cauwelin (Georges), receveur de la *fermerie de le Vingne*, a Bruges, 1421, 3, 4, 5, 9, 34, 5, 6 : une bande frettee, accompagnée au canton senestre d'une merlette. L. : *S Georgii Cavlins* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376, 377).

Cauwenberghe, voir **Haesbaert.**

CAUWERBOURG, voir **Couderborch.**

Cauwere (Pierre) tient, du comte de Flandre, un fief a Thielrode, 1526, de même que sa femme, Catherine Vaels, fille de Josse, pour laquelle il scelle, 1527 : une vergette taillie, terminée en un petit chevron alésé (Fiefs, N°s 7205 et 7209).

— (François), homme du comte de Flandre, remet pour Baudouin Saman, fils de Paul, l'aveu relatif a un fief a Smaij, 1623 : parti ; au 1er, trois corneilles (*kauwen*), mal ordonnées, la 1re surmontée a senestre d'une etoile ; au 2^d^, trois chevrons. C. : une corneille essorante (Ibid., l. 915bis, l. 7129-91).

— (Jean de), maieur et semoneeur du roi, dans la *vierschare* de Saint-Nicolas et de *Nieukercke* (Nieukerken) (Waes), 1648 : un chevron, accompagné de

trois corneilles. C. : une corneille essorante. L. : *Jan de Cov* . . . . . (Baron de Maere d'Aertrijcke) (voir **Boëyé**, **Fransman**, **Nieuwland**).

Cauwet (André), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1609 : la partie dextre de l'écu est cassée; on n'aperçoit plus que la ligne supérieure d'une bande (un tranché?), accompagnée au canton senestre de trois oiseaux, rangés en bande. C. : un lion issant d'une cuve (Mons, Hommes de fief).

Cavart (**Canart**?), voir **Maizières**.

Caverson. *Thade Cavacon*, lombard, *dit Willames du Bos*, 1292 : un poisson, posé en bande. L'écu, assez petit, enclos d'une lettre C. L. : ✠ *S Thadei Cavaconi* (Chartes des comtes de Flandre, N° 658).

Voir, pour plus de détails, le Baron Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, où il est appelé, à tort, *Cavaconis*.

— *(Egidius de)* (et *Caverchon)*, échevin de Louvain, 1472, 80, 93, 4 : un poisson (saumon, bar), recourbé, accompagné au canton senestre d'une étoile a six rais. L., 1472, 80 : *S* ✶ *Egidy de Cauerson scab lovan*; 1493 : *S Egidii de Caverson scab lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, chartes, et, même abbaye, Etabl., relig., c. 3609, A. G. B.).

— *Judocus de Caverchon*, même qualité, 1508 : un poisson (saumon, bar), recourbé, accompagné de deux étoiles a cinq rais, 1 au canton senestre, 1 au flanc dextre. L. : *S Iudoci de Cauiersfo* . (!) *scab' loua* (Ibid.).

— *(Hieronimus van)*, licencié en droit, tenancier jure de la Chambre des tonlieux, a Bruxelles, 1693 : même écu, mais sans les étoiles. Cq. sans C. Sans L. (C. C. B., c. 53).

Kawildere (Jean) (**Cawilder**[**e**]), bourgeois de Bruxelles, reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 136 florins du Rhin, *van dat ik t'Alpen opt huijs ghescat was* (guerre de Gueldre) 1395, 6, 7 : une cotice. L. : ✠ *S Iohs de Cauwilder* (Chartes des ducs de Brabant.

Keeken. [Gérard] *Clueking van Keken* reçoit, du Brabant, 95 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 2 août; reçoit, le même jour, un acompte de 3 vieux écus, du chef de ladite guerre : plain; au chef plain et au lambel brochant L. : ✠ *S Gerardi Clvkive* (!) *de Keken* (Ibid., N°s 1314, 1318).

Dans les deux quittances, il est cité sans prénom.
En la même année, il reçoit, du Brabant, 120 vieux écus, pour des chevaux remis au maréchal du duc (sans sceau).

— Anselme van *Keken*, écuyer, promet de remettre a Mathilde de Gueldre, femme de Jean, comte de Cleves, apres la mort de ce dernier, le pays de *Limersche* (« de Lymers »), dont il est l'amman, et le chateau de Zevenaar, faisant, l'un et l'autre, partie du douaire de la comtesse, 1367 : plain; au chef chargé de trois roses. L. : *S' Anselmi de Keken* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 806).

Keeken. Jan van *Keken*, frere dudit Anselme, 1367 : même écu. L. : *S' Ioh . n van Keken* (Ibid.).

— Georges van *Keken*, neveu dudit Anselme (il dit celui-ci son oncle), 1367 : une croix (!). L. : *S' Ge . . . . ii de Kek . . .* (Ibid.).

— *Berent Slabbert van Kijcken* déclare devoir a sa sœur, *Fie*, femme de feu *Rolof van Holthusen*, 70 florins de Hollande, a titre de dot, et lui constitue une rente de 7 florins sur des biens dans la paroisse de *Dreemthe* (Drenthen), 1400 : une croix, accompagnée de deux merlettes, 1 au 1er, 1 au 2e canton. L. : ✠ *S Berent Slabbert va Kicken* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 49).

— Herberen van *Keken* a été indemnisé, par le comte de Cleves, du chef de rançon et de perte de chevaux, *die ich off iemant van mijnre wegen in sijnen dienste in der Delbruggen gehadt ind geleden heb*, 1414 : plain, au chef plain. L. : *Sigillum Herberen van Keke* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 722 .

— *Otte van Kijcken*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : même écu que *Berent*. L. : *S Ott . . va* . . . . . (Arnhem, *Rekenk.*).

— Othon van *Keken*, juge a *Steenre* (Steender), pour le duc de Gueldre, 1498 : une croix (fruste), accompagnée aux 1er et 2e cantons d'une merlette, la 1re contournée *(Geld.)* (voir **Hertoigh**).

KEELDONC (**Keldonk**) *(Lonijs* van) reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, *van allen zaken, cost, scade ende verliese* (guerre de Flandre), 1357 : un sautoir componé, accompagné en chef d'une rose. L. : *S Leonis de Keeldon* . (Chartes des ducs de Brabant, N° 1551) (comp. **Erp**; voir **KEILDONCK**, **Rover**, **Tengnagel**).

Keelen (Michel van der), échevin de Bruxelles, 1398 : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de sept billettes, 3 en chef, 1 en cœur, 2 accostant la 3e fleur de lis, 1 en pointe. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon. L. : *S Mach . el van der Keelen* (Bruxelles).

Il scelle, comme échevin, en 1428 et 1434, du même sceau (Ibid.).

Keerbergen (Les échevins de), 1346, 76, 1435, 42, 92 : trois pals. L., 1346 : ✠ *S . . . . . scabinorum de Kerberghe* (E. G., l. 343, Malines, P.) (voir **Kelbergen**, **Seghers**).

— Jean van *Kerberch* reçoit, du Brabant, un acompte de 15 vieux ecus, sur 40, qui lui étaient dus (pour

ses services dans la guerre de Flandre), 1357, 12 octobre : trois maillets penchés, accompagnés en cœur de . . . (au tout petit meuble). L. : ✠ *S' Ian va . . . rberge* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1453).

Keere (Pierre *de le*) a reçu, de *Tiercelet de la Bare*, écuyer, bailli de Courtrai, son salaire de sous-bailli, 1437 : un tasce ; au franc-quartier chargé d'une tour, surmontée de . . . (un peu fruste). C. : une tête d'aigle entre deux cols. S. dextre : un griffon. L. : *S Pieter va den Kiere* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 57, 58) (voir **SURENDRIES**).

Keerle (Henri), tenancier de l'abbaye de Saint-Bernard (Hemixem), 1431 : trois pals et une bande brochante (Malines).

— Guillaume *Ke[e]rle*, tenancier de la cour de *Lechene* (Lachenen, sous Lierre), 1477 : trois pals et une channe, posée en bande abaissée, brochante (Malines).

Keersmaker. *Henricus dictus Kersmakere*, échevin de Louvain, 1349 (n. st.), 55, 1407 : une fasce, chargée d'un macle, accosté de deux coquilles, et sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Henrici dicti Kersmake scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude et Saint-Pierre, à Louvain, c. 1, A, G, B.).

Gossuin *de Kersmaker*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout, reçoit, en 1374, un 1er acompte sur une i. t. de 72 moutons. Le sire de Bouchout scelle pour lui (Chartes des ducs de Brabant).

— *Godefridus Kersmakere*, échevin de Louvain, 1404, 8 : un sautoir engrelé, chargé d'un écusson à trois chevrons. L. : *S' Godefridi Keersmaker scabini lovai* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et *Afflighem*).

— *Nicolaus Kersmakere*, échevin *illec*, 1432, 6, 7, 46, 57 : même écu. L. : ✠ *S' Nicholai Kersmak . . scab lovan'* (M. Rouffart, E. G., I, 351, *Afflighem* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Pierre de), fils de François, tient, du château de Termonde, *de meijerije van Keure* (Keur), à lui échue, du chef de son beau-père, Jean de Smet, 1603 : une bande, chargée de trois roses à six feuilles. L. : *S Pieter de Kee . . . . ker [1600]* (Fiefs, N° 1489).

Keghel (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 382 moutons, 1374 : trois cônes, accompagnés au point du chef d'un losange. L. : *S' Iohannis dei Keghel* (P.) (Pl. 11, fig. 277).

— *(Johannes dictus de), miles*, échevin de Bruxelles, 1393 : trois cônes. C. : deux têtes et cols de héron affrontés. L. : *S Iohis Keghels milit* (Bruxelles).

— (Jean de), chevalier, homme du comte de Flandre, 1397 : mêmes écu et C. *(Ninove)*.

— *Egidius dictus de Kegel*, échevin de Bruxelles, 1420 : même écu. L. : ✠ *S' Ghic . . is Keghel* (Bruxelles).

Keghel *(Eerbare ende wise man Gielijs de), erfheer van den goede van Stalle, dat gheleghen es te Doorpe* (Tourneppe), 1421 : même écu (Chartes et documents divers, c. I).

— Gauthier *Kegel*, échevin de Lierre, 1482 ; échevin du *bijvang* de Lierre, 1489 : une marque de marchand. S. senestre : un griffon (Malines) (Fig. XXXVII).

— Henri de *Kegel*, échevin de Bruxelles, 1482, 3 : trois cônes. C. : un cône entre deux têtes et cols de héron affrontés. L. : *S' Henric de Keghele* (Bruxelles).

— Gauthier *Kegel*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1486 : même marque de marchand que Gauthier, 1482, mais une rose, à la place de la croisette, dans la partie senestre du triangle (Malines).

— Jean de *Kegel*, échevin de Bruxelles, 1510, 4 : mêmes écu et C. que Henri (1482,3). L. : *S Ian de Keghele* (Bruxelles).

Keij, voir **Bloumkin**.

Keijenoghe *(Johannes dictus)*, échevin de Louvain, 1353 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un coq. L. : ✠ *S' Iohis Keyenooghe scabini louanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *(Walterus dictus)*, même qualité, 1356 (n. st.) : même écu, mais le chef chargé encore, à senestre, d'un sautoir engrelé (sans ligne de séparation entre ce sautoir et le coq). L. : ✠ *S' Walt'i dci Keienoghe lovaien's* (Ibid.).

Le sautoir est mouvant du chef, du bord senestre et du champ.

— Louis *Keijenhoghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Rike ; i. t. : 342 moutons, 1374 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un coq. C. : un coq entre deux cornes de bœuf adossées. T. : deux hommes barbus, issant de l'encadrement du champ, chacun coiffé d'un chapeau rond, entouré d'une couronne à l'antique et orné d'une plume. L. : *Sigillum Ludouici Keyenoghe* (Chartes des ducs de Brabant).

Sans doute ce *Ludovicus Keyenoghe*, changeur, cité dans le compte de la Saint-Jean-Baptiste 1370-71 C. C. B., N° 2357).

— Louis *Keijenoeghe*, échevin de Louvain, 1369, 71, 2 (n. st.), 77 : même écu. L. : ✠ *S' Ludovici dei Keienoghe scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes Keijenoge*, échevin de Louvain, 1438, 9 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrelé, accompagné en chef d'un coq. L. : ✠ *S Iohannis Keienoege scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *passim*, et *ad annum* 1423).

— Jean *Keijnooghe*, échevin de Malines, 1539, 40 : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un coq et en pointe d'un besant, ou tourteau (Abb. de Saint-Trond, c. 13, et Malines).

Fig. 1

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXXVIII.

Fig. 1. Erard de Fontoy
Fig. 2. Gérard Rodestoc
Fig. 3. Gilles de Soyecourt, seigneur de *Moy*
Fig. 4. Talleyrand de Périgord

} Scellent, tous quatre, l'acte analysé au nom d'*Oudenhem* (Audrehem) (1368).

Keijens (Georges), échevin d'Aerschot, 1491 (n. st.), 3, 5 : un arbre arraché, accosté en pointe de deux étoiles. L., 1493, 5 : *S Gorgij Keiens scabi arschot'* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

KEILDONCK (Thierry van der), homme du comte de Cleves, scelle des actes d'Evrard van den Hamme, 1401, 5 : de . . . a l'écusson plain. L. : *S Theoderici de Keldvnch* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N°s 638 et 665) (comp. les armes dudit Evrard ; voir **KEELDONCK**).

Il donne, lui-même, un acte en 1406 (Ibid.).

KEILE, voir **Useldange**.

Keingiaert. Jean *Keijngi*, homme de fief de la Salle d'Ypres, 1473, un lion. S. senestre : un aigle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 194).

Deux branches de cette famille, dont l'aînée ajoute à son nom patronymique le nom terrien de Gheluvelt, furent incorporées dans la noblesse belge, en 1818.

Armoiries : d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules. C. le lion de l'écu issant. S. : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.

Les Keingiaert de Gheluvelt portent ces mêmes armes, mais l'écu écartelé de *Hardevust* : coupé ; au 1er, de gueules à deux bras armés, passés en sautoir ; au 2^d^, de sable au senestrochère armé, tenant une épée, garnie d'or.

KEYNODTZHOYVEN (kunzenhohn?) *(Colmannus, dictus de)*, échevin de Cologne, 1317 : trois lions. L. : . . . . *emanni de* . . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 242).

KEIJNOET (Jean van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 166 moutons, 1374 : une croix alésée, le bras supérieur remplacé par une fleur de lis, mouvant de la traverse. L. : ✠ *S Ian van Keynoet* (Chartes des ducs de Brabant).

Keijser (Daniel de), homme de la dame de Termonde, 1334 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, passant a senestre. L. : ✠ *S' Danielis Chesaris (Zuyveke)*.

— (Jean de), sous-bailli de Termonde, 1396 : une fasce et un sautoir brochant. L. : . . . . . *Ke . ser* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— (Jean de), donne au haut-bailli de Termonde une déclaration relative aux biens d'un banni, 1397 : même écu, mais la fasce chargée de deux annelets et un 3e annelet en cœur sur le sautoir (Ibid., l. 70, 71).

— (Arnould) (sans particule), échevin de *Velop* (Velp, Brabant septentrional), 1397 : une couronne, surmontée a dextre d'une étoile (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

— *Claus le Keijsere dit limpereur*, homme de fief du comte de Flandre, mouvant du château d'Aeltre, 1402, 4 ; seul, l'écu subsiste : une étoile à cinq rais en chef a dextre et deux annelets, 1 en chef a senestre, 1 en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

Keijser. *Henry le Keisere*, échevin de Termonde, 1425 : trois annelets, surmontés d'un lambel. S. : un aigle. L. : . . . *nric* . . *Keiser* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— Adam de *Keijsere* tient, du château de Termonde, des fiefs a Denderbelle et a Opwijck, 1430 : trois annelets ; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. L'écu muni d'une bordure engrelée. Ledit écu se trouve posé sur un griffon. L. : . . . . . *K . iser* (Fiefs, N°s 3595 et 4198) (Pl. 11, fig. 278).

— (Josse de) tient, dudit château, deux fiefs a Opwijck, 1430 : même écu, sans bordure. L. : *Ioes* . . . . . (Ibid., N° 4188).

— (Jean de) tient, dudit château, deux fiefs a Opwijck, 1430 : même écu, sans bordure, mais brisé d'un lambel. L. : *S Ian de Keyser* (Ibid., N° 4185).

— Pierre de *Keijsere*, tuteur de *Heine Buse* (fils de Jean), qui tient, dudit château, un fief a Lebbeke ; tient, lui-même, un fief a Lebbeke, Denderbelle et Zwijveke, 1430 : trois (2, 1) annelets, surmontés d'un lambel, le pendant du milieu, allongé, terminé en croisette, placée en cœur. T. : un ange. L. : . . . *eter* . . *K* . . . . . (Ibid., N°s 3912, 3923).

— (Jean de) scelle pour Englebert van den Putte, feudataire a Opwijck, 1440 : un oiseau en chef a senestre et un annelet en pointe, au franc-quartier chargé d'une rose. Le reste du sceau cassé (Ibid., N° 4238).

— *Johannes de Keijsere, rector policie*, a Bruxelles, 1479 : écartelé ; au 1er, une rose ; au 2e, une fasce, surmontée de trois merlettes ; au 3e, deux annelets, rangés en chef ; au 4e, trois (2 1) annelets. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main droite. L. : *S Ian de K* . . . . . (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. R.)

— Henri de *Keijsere, scepen ons heeren Sinte Peeters ende abets van Corby* (Corbie), *inde prochije van Neerijssche*, 1531 : une fleur de lis, au pied coupé, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (M. Max de Troostembergh d'Oplinter).

— Lancelot de *Keijsere*, fils de Jean, vassal de la cour des van *Hoorenbeke*, a Opwijck, 1547 : écartelé ; au 1er, une rose ; au 2^d^, une fasce, surmontée de trois merlettes ; au 3e, deux annelets, rangés en chef (!) ; au 4e, trois (2, 1) annelets. L. : *S Lan* . . . . . *de Keysere* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. R.).

— Josse de *Keijsere*, tenancier juré de la Chambre des tonlieux a Bruxelles, 1559, 60 : même écu que Josse (1430). L. : *S Io . s de Ke* . . . . . (Elseghem et C. C. B., c. 47).

Keijser (Adrien) (sans particule) (fils de Corneille), échevin de Rotterdam, 1609 : parti ; au 1er, une étoile à huit rais ; au 2d, un bouc rampant contre un arbre, le tout posé sur une terrasse. C. : le bouc issant. L. : *S Adriaen Cornelis Keyser* (C.) (voir **Lupaert, Meeren**).

KEYSERSBERG *(Hantz van)*, bailli et burgrave de Pittance, 1492, 1501 : une charrue, accompagnée de deux étoiles, 1 en chef à dextre, 1 en pointe. L. : *S Hans van Keissersberg* (C. C. B., Acquits de Brabant, 2049bis).

Keijt Jean de) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1460, 3, 5, 71, 4. . un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais et accompagné de trois cônes, le 1er accompagné à senestre d'une petite rose. T. . un ange. L. : *S Ian de Keyt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

KEKEN, voir **Keeken**.

Kelbergen. Louis van *Keerbergh[e]* (1) et Jean van Redinghen reçoivent, du Brabant, un paiement (guerre de Flandre), 1357 ; il reçoit, dudit duché, une indemnité pour ses frais et pertes (même guerre), 1359 (n. st.) : plain : au chef chargé de deux pals, le 1er accompagné à dextre d'un sautoir. L. : *S Lodewyc de Kelberghe* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1496, 1698, 1820) (Pl. 11, fig. 279) (voir **Rabode**).

En 1357, il reçoit encore, du Brabant, 40 vieux écus, pour un cheval tué dans la guerre de Flandre, et, le 24 mars 1363 (n. st.), un acompte de 20 moutons (même guerre) Ibid.)

(1 Corruption de Kelbergen, le nom de Keerbergen, localité et seigneurie importante, étant plus familier au scribe de la chancellerie brabançonne.

KELDERE[N] *(Loenijs* van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cuijk ; i. t. : 150 moutons, 1374, 9 : trois oiseaux, surmontés d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de deux besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Loenis van den Kelre* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van den *Keldere*, 1438 : un cor de chasse contourné, en chef à senestre, et une étoile à cinq rais en pointe ; au franc-quartier chargé d'une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. L. : *S' Ian van den Celder* (Ibid.) (voir **Keller**)

Kelderman, voir **Eijndhout**.

Keldonk, voir **KEELDONC**.

KELE *(Lonijs* van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 91 moutons, 1374 : une fasce, accompagnée en chef à dextre d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé, et de deux maillets penchés, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : . . . *venis van der Keel* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 280) (voir **Kelen**).

Kelen. Michel van den *Kelene* scelle pour Ide van Brabant, qu'il appelle : *miere werdinne*, deux quittances relatives à une pension qu'elle reçoit sur Termonde, 1390 : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de sept billettes, 3 rangées en chef, 1 en cœur, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : ✠ *S' Michael de Keel . n* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Dans l'une de ces quittances, il est appelé, apparemment par erreur : *Michiel van Bellene.*

— (Michel van der), *rentier* de Nivelles, 1416 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis, au pied coupé ; aux 2e et 3e, un lion couronné. L'écu muni d'une bordure (simple). C. : une tête et col de licorne. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Michaelis dci va de' Kelen* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **KELE**).

KELCHEM, voir **GROENENDAEL**.

Kell, voir **Mom**.

Kellenaer (Pierre) (fils de Henri), échevin de Rotterdam, 1619 : coupé ; au 1er, une licorne passante ; au 2d, un tonnelet couché. C. : une licorne issante. L. : *S Pieter Hendryckx Kellenaer* (C.).

Keller (M.-A.), chantre du chapitre métropolitain de Saint-Rombaut, à Malines, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa dignité, 1787, le 15 mars ; scelle, le 21 mars 1787, comme proviseur d'une fondation, en la même église : écartelé ; au 1er, une aigle couronnée, contournée ; au 2e, un lion tenant une pique ; au 3e, un lion contourné, tenant une pique ; au 4e, une aigle couronnée. Sur le tout, un écusson, à trois petits monts, mouvant de la pointe, et au bouc saillant, posé sur le 3e mont. C. : une aigle couronnée (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46655).

— (J.-H), échevin de la ville de Luxembourg et proviseur de la chapelle de Notre-Dame, près de cette ville, 1788 : une clef, posée en bande, le panneton en haut. C. indistinct (cachet, sans L., en cire rouge (Ibid., reg. 46585) (voir **KELDERE[N]**).

Kellersberg. *Wilhelmus de Kelrysberg* a obtenu satisfaction du comte Adolphe de Berg, du chef d'une rente, 1294 : dans le champ du sceau, un lion. L. : ✠ *S' Will'i de Kelersberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 117).

Kelnare (Jean van den), homme de fief du métier de Furnes, 1408, 10 : un cerf passant. L. : *S Ian van den . . . . are* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89-90, 91-92).

Kelner (Guillaume), *kelner* à Angermund (?), scelle un acte d'*Ailff van Wynkelhusen*, fils de feu *Ailff*, 1431 ; dit sceller de son propre sceau : une sorte de haie, ou de grillage, formée de quatre tiges verti-

cales, munies à dextre de petites dents, et de trois tiges horizontales, accompagnée en pointe d'un croissant. L. : *Sigillum Aelff va . . . itteller* (Dusseldorf, Chapitre de Dusseldorf, N° 114).

KELRE voir **KELDERE[N]**.

Kelsbeek, voir **Winckelers.**

Kelser, voir **Post.**

Kemel (Gilles de) (et *le Kemel*), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1388, 1400, 3, 4, 5, 6, 8, 13 : un chevron, accompagné en chef de deux têtes et cols de chameau, affrontés, et en pointe d'une molette à six rais. L. : *S' Gillis de Keimel* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 40, 188, 189).

Kemexhe. *Johans de Kemeche (Kemehe, Cummech)*, chevalier, reçoit un paiement par le châtelain de Dalhem, 1364 ; jadis prisonnier à Basweiler, sous Montjardin ; i. t. : 1162 moutons, 1374 ; reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de Dalhem, 1376 : un léopard couronné, en arrêt, l'épaule chargée d'un cygne. L. : *S' Ioh' de Meir le jovene* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Barbial**).

Sur les Kemexhe, dits de *Meirs*, voir HEMRICOURT, *passim*.

Kem[m]erlinc. *Johannes dictus Kemerlinch*, homme de fief du duc de Brabant, 1350 : un sautoir échiqueté. L. : ✠ *S' Ian Camberlinc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Walter), échevin de Louvain, 1371, 76 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'une rose à six feuilles. L. : ✠ *S Walteri Kemerlinc scabi loc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Walter *Kem[m]erlinc*, échevin *illec*, 1388, 93 : même écu, mais sans la rose. L. : ✠ *S' Walteri Kemerlinc scabi loc* (Abd. et M. Rouffart).

Ce sceau provient de la même matrice que ceux de 1371 et 1376. On a effacé, sur celle-ci, la rose, servant de brisure, circonstance qui a donné au haut de l'écu un surcroît de relief.

Kemmere (Henri de) se porte caution, avec quatorze autres, pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne (voir **Thomaes**), à Bruxelles, 1416 : une angle éployée. L. : *S Heinric de Kemmer* (Chartes des ducs de Brabant).

Kemenade (Jean), *hostelier* à Bruges, 1324 (n. st.) : un losangé. L. : *S Ian Kemenade* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Kemnade**).

Kemmerling (J.-P.), curé de Henrichapelle (pays de Liége), remet au gouvernement autrichien un état des biens de son église. 1787, le 4 mars : un arbre, posé sur une terrasse, en chef, et les lettres P K en pointe. C. : un homme imberbe, issant, coiffé d'un chapeau plat tenant, de la main droite, une canne, à grand pommeau, et appuyant la main gauche sur la hanche (un curé). L'écu dans un cartouche (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576).

Kemnade. *Johannes de Camenata, dapifer*, scelle un acte d'*Agnes, domicella in Almelo*, 1338 : un demi-vol, terminé au bas en trèfle, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : *S Johannis de Camata* (Dusseldorf, *Werden*, N° 107).

— Jean van der *Kemmenaden* promet de rembourser, dans huit ans, le capital d'une rente constituée par lui, à Aleyt van der Kappellen, veuve de son frère Etienne, sur une ferme à Wijnbergen, sous Doetinchem, tiet gueldrois, sous peine de céder ce fief, 1513 : un demi-vol. C. : un vol (*Geld.*) (voir **Baar, Kemenade, Oem**).

Die here van Kemenade, Gueldrois, portait, d'après GELRE : de gueules au demi-vol d'argent, l'extrémité inférieure recourbée à senestre et terminée en trèfle.

Kemo, voir **Kimmo.**

Kemp (Godefroid dit, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Wilre ; i. t. : 64 moutons, 1374 : deux piquets (chevilles ?) (un seul meuble ?) accolés, brochant sur un bâton. L. : ✶ *S Goverd Kempe* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 281).

— Arnould *Keimp*, échevin de Bois-le-Duc, 1480 : trois huchets contournés, surmontés d'un lambel (Helmond).

— *Hobuck Clais Kempen zoen*, homme de fief du comté de Zélande, 1466 : un glaive, accompagné en chef à senestre de deux besants, ou tourteaux, rangés en pal (C. C. B., c. 113).

Kempen (*Burgermeister, Scheffene*, etc. de), 1372 : une croix. Derrière l'écu, émerge un évêque. L. : *S' mines opidi Kempe* . . . . . (Dusseldorf, *Col.*, N° 930).

Kempeneere. Etienne de *Campenaire*, fils de Pierre, tient un fief, d'Adrien d'Aubermont, chevalier, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre, Elseghem, ter Donet, *La Rue*, du chef de *La Rue* (ter Ruwen) (à Berchem-lez-Audenarde), 1607 : un chevron, accompagné de trois étoiles (Elseghem) (voir **Walcourt**).

L'étoile de la pointe est quelque peu fruste. Serait-ce une fleur de lis ?

Kempeneers (sire Barthélemy), maieur de la cour censale de Liége, dans la franchise de Brusthem, 1585 : une lettre K, accostée en chef de deux étoiles et en pointe de deux merlettes (Ordange) (voir **PALEN**).

Kemper (Arnould), *meijer in Brunixs gesworen censhoff*, à Brusthem, 1503 : une croix de vair, ac-

compagnée au 1er canton d'un croissant (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

Kempinck (Renier), échevin d'Arnhem, 1366 : dans le champ du sceau, un casque, accosté de deux écus, chacun à trois besants, ou tourteaux, et chacun des deux écus sommé d'un demi-vol (!) *(Geld.)*.

Kempt (Anna von), dame d'*Aispelt* (Aspelt), veuve de Valerien von *Bussleyden*, seigneur de *Girssch* (Guirsch), conseiller de l'empereur dans la principauté de Luxembourg et son receveur général, 1531 : deux écus ; A, une fasce, accompagnée en pointe d'une rose (**Busleyden**) ; B, une ancre de maçonnerie, posée en fasce (Guirsch) (voir **Waldecker**).

KENHEM, voir **Cronenburg**.

KENIPINGHE (Jean van der), tient du damoiseau Jacques du Thiennes, dit de Caster, écuyer, seigneur de Rumbeke et de Claerhout, un fief, à Pitthem, relevant de Claerhout, 1502 : trois rocs d'échiquier, accompagnés en cœur d'une petite fleur (grenade ?), tigée et feuillée (?). L. : *S Ian . . . . . e . i pinghe* (Fiefs, N° 10740).

Kenterken *(Godefridus)*, échevin de Maestricht, 1272 (n. st.) : six (3, 2, 1) coquilles. L. : . . . . . *di Kenterken sc* . . . . . (Chartes des comtes de Flandre).

Keppel (Thierry, sire de), 1286 : trois coquilles. L. : ✠ *Sigillvm Theoderici* (!) *de Kaeppele (Namur*, N° 191).

Heelu (XIIIe s.) dit, à propos du seigneur de Keppel, qui joua un si triste rôle à la bataille de Worringen : | *Des ridders baniere was root,* | *Drie witte mosscheten daer in* : | . . . (v. 6544-5). Gelre donne au seigneur de Keppel, en Gueldre, son contemporain (XIVe s.) les mêmes armes : de gueules à trois coquilles d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué d'or.

Par contre, *De Grimbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 147) blasonne : d'or à trois coquilles de sable. Il dit du *here van Kepple uit Gelderlant* : *In syn hant hadde een baniere* | *Van goude, van sable drie scolpen daerin* (*scolpen* = *schelpen*) (II, v. 1951-4).

— (Béatrice, dame de), donne, au couvent de *Monichuzen* (chartreux), de l'aveu de son fils, Sweder, seigneur de Voorst et de Keppel, à titre d'alleu, *dat leengoet, dat van ons het Ernst Heijnic ende dat van ons roert toe vyf merken, dat gheleghen is toe Hoeten* (au dos : *Huetem), ende scuet upter Vrouwen hofstede van Elten,* 1334 : type ogival ; dame debout, tenant deux écus, tous deux à trois coquilles. L. : *Sigill Beatricis domine de Keppel (Geld.)*.

— (Gauthier van) prend en amodiation héréditaire, du comte de Clèves, etc., *sijn guet gelegen in Lijmersch* (de Lijmers), *achter deir meijr an deir lantwere toe Nijengraeve* (Nieuwgraaf), 1404 : trois coquilles (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 633).

Keppel. *Dirc van Keppel van Verwolde*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : trois coquilles. L. : *Deric van Keppel* (Arnhem, *Rekenkamer)*.

— (Herman van) et *Dirc van Keppel* (tout court) scellent le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 ; ils se servent, tous deux, du même sceau : trois coquilles. L. : *S Dirc van Keppel* (Ibid.) (voir **Voorst**).

Cherat (Nicolas), alleutier du métier de Tirlemont, 1428 : une clef, posée en pal, le panneton en haut, accompagnée au canton senestre d'une étoile. L. : ✠ *S Nicola . . . . . at* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

KERBIX (**Körbitz** ?). Michel van *Korvenich* (et *Cuerbics)*, chevalier ; M. van *Corvenich, misenere* (= de Meissen), chevalier, reçoit, du Brabant, diverses indemnités, pour lui et ses compagnons, les Meissenois, du chef de la guerre contre les comtes de Flandre et de Namur, 1357, 8 : divisé en chevron. L. : ✠ *S' Michiel van Kerbix* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 282).

KERKE, KERKEM, KERREKEN, KERKOM. *Johannes de Kerkem, miles*, certifie à l'abbesse de la Ramée (Cîteaux) qu'une partie de terre dans la *villa* de *Kerkem* appartient à celle-ci, 1261 : plain ; au chef chargé de trois pals *(La Ramée)* (voir **Hülhoven**, **Roelofs**).

— *Sizo de Kerreken, miles*, arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Waleran de Fauquemont, 1277 ; *dominus Cyso de Kerke, miles*, scelle un acte de *dominus Rutgherus de Bethendorp* (Bettendorf), qui fait connaître certaines conditions du contrat de mariage de *dominus Theodericus de Gheylenkerken* (Geilenkirchen) et de *Jutta*, fille du fils dudit *Rutgherus*, 1285, en mai : type scutiforme ; un fascé, et une bordure, chargée de seize besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Syse de Karrich* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 73, et Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 24).

Jutta a un frère du nom de *Rutgherus*.
Il s'agit ici de Karken, au cercle de Heinsberg.

— *Gerardus de Kerke*, chevalier, se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, quant à l'observation des conventions faites dans son contrat de mariage, avec Marguerite, fille du comte Gui de Flandre, 1286 : type scutiforme ; un fascé. L. : ✠ *S' Girardi de Carichi (Namur*, N° 191).

— *Johannes de Kerkem, miles*, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honorabiliter cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre

l'Angleterre et la France, 10 avril 1339 : plain ; au chef d'hermine, chargé de trois pals. L. : *S' Ioh de Kerkem milit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 497) (voir **Florens**).

KERKE, KERKEM, KERREKEN, KERKOM. *Gillis van Kerkam*, échevin du comte de Flandre, a Sluuj, 1396 : une lettre G. L. : *S Gillis ... Kerkem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

GELRE donne ainsi le blason d'un *her Daem van Virken*, homme de l'évêque de Liege : d'argent à six fleurs de lis de gueules, au franc-quartier brochant, d'azur plain. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni de deux oreilles d'ane de sable. Ce personnage est, sans doute : *M ns. Adam de Kerkhem*, cité par HEMRICOURT, et qui était marié à une fille du chevalier *Walteirs delle Sase*, dit *des Temples*, au-dessus de Visé. Ces *Kerkeham* sont issus d'Orsinge.

— *Daem van Kerchem* déclare tenir, du duc de Brabant, 1/3 du moulin a eau d'*Elesceem* (Elixem, ou Heijlissem?) ; *een vrij kamme tot Gheet Beeche* (Geet-Betz), *die al aff gebrant is* ; un cens, dans cette localité ; 8 bonniers de prairie, entre sa maison, qui a été incendiée, et la *Gheete* (Gête), et *een hoff met sinen toebehorten, gelegen te Molijn, oc afgebrant, die was her Reijnere van Elven, ridder, int lant van Dalem* (Dalhem), 1468, le 17 août : dans le champ du sceau un casque, cimé de deux oreilles d'âne. Sans L. (Av. et dén., N° 141).

Kerken (Jacques van der), échevin du comte de Flandre, a Deijnze, 1425 : un sautoir, accompagné en pointe d'une rose (?) a six feuilles. L. : .... *ops van der Kerken* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— Gheerolt *van den Kerke*, même qualité, à Deijnze, 1442 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : ... *eerolf van d Keerke* (Ibid., l. 378) (voir **Moustier**).

Kerchove (Pierre van den), échevin de Léau, 1313 : trois fleurs de lis ; au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché et en pointe a dextre d'une étoile a cinq rais. L. : *S Pet de Atrio scab lew (Leau*, N° 28).

L'Inventaire imprimé blasonne : « écu à deux lis, au franc-canton un maillet ».

— (Gilles van den), homme de fief du comte de Flandre, scelle une charte du bailli d'Alost, 1365 : plain ; au chef chargé de trois pals. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne, ou masses. L. : ..... *de Atrio (Affligem)*.

— (Renier van den), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Witten ; i. t. : 141 mout., 1374, 9 : écartelé ; au 1er, une rose ; aux 2e et 3e, de vair ; au 4e, plain. L. : *S' Reneri de Cymiterio* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 283).

— (Gerard van den) scelle pour Nicolas Broesijs, dit Slee, qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat, d'un cens de 1,2 fl., a lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison, avec jardin, englobée dans le parc ducal, a Bruxelles, 1432 ; Gérard van den Kerchove, fils de feu Pierre, reçoit, lui-même, dudit receveur, le prix de rachat d'un cens de 3 florins, a lui dû, par le duc, du chef de son jardin, sis rue du Parc et englobé dans le parc ducal, 1432 : trois feuilles de châtaignier. L. : *S Gheert van den Kerchove* (Ibid.).

Kerchove (Baudouin van den), homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, a Gand, 1437 : une tour. L. : .... *de* .... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— *Reynerus de Atrio*, échevin de Léau, 1448 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché. L. : *S Reneri de ..... scabini leuen* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— *Maistre Stas van den Kerchoven, canoine en leglise collegiale Saint Pire et advocat en le venerauble court de Liege*, 1454 : quatre oiseaux, rangés en chef et cinq losanges (!), rangés en fasce, en pointe. L. : .... *Eustachii de Atrio* (C. C. B., c. 108).

Les losanges ne sont ni accolés, ni ne touchent les bords de l'écu.

— (Etienne van den), tenancier de Jean van Cortenbach, chevalier, dans sa seigneurie *geheeten thooff daer achter*, a Vilvorde, 1508 : une croix, recroisetée au bras supérieur, touchant à tous les bords de l'écu ; écusson en cœur, plain ; au chef de l'écusson chargé d'une estacade, a six *estaches*, mouvant des bords. L. : *S' Steven van den Kerchof* (Bruxelles).

— (Louis van den), homme servant du damoiseau Corneille de Gramez (fils de sire Hughes), seigneur de Wijngene, *Wulfsberghe*, etc., tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, le fief dit de Meijgem, 1553 : une bande, chargée de trois merlettes, posées dans le sens de la bande, et accostée de deux trefles. L. : ..... *van den Kerchove* (Fiefs, N° 3204).

Ce fief, *ghenaemt van ouden tyden tdleen te Maijeghem*, était situé dans la paroisse de *Sente Marie Leerne*, il constituait une cour de onze tenanciers, *daerof datter cenighe als nu verdonckert zyn*, et le feudataire avait le droit de nommer un bailli, d'adhériter et de déshériter ses hommes, etc.

— Jean van den *Kerckhove*, fils de Jean, tient de la seigneurie de *Sc[h]ipdonck*, un fief a Somergem, 1557 : trois étoiles. L. : *S Ian van den Kercho . e* .... (Ibid., N° 11352).

— (Josse van den), tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, par le trépas de son père, Simon, le bois dit *Spierbosch* (31 mesures), à Waerschoot, touchant, au sud, a la dreve des héritiers de Josse van den Kerchove, le vieux, 1572 : un meuble, formé de trois

tiges, une posée en pal, les deux autres passées en sautoir, les six extrémités recroisetées (sorte d'escarboucle). L. : . . . . . *den Ker . . . . e f* . . . . . (Ibid., N° 3407).

Kerchove. Philippe van den *Kerckhove,* échevin de Malines, 1646 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis ; au franc-quartier chargé d'une aigle ; aux 2e et 3e, une bande. Ecusson en cœur, chargé d'un lion (Malines) (voir **Rivieren, Surpele, Wilre**).

Le seigneur de LE QUERCHOVE : *de gueulle, à trois coers (cœurs) d'argent* (COBN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Plusieurs familles de ce ou ces noms, appartiennent à la noblesse officielle de Belgique :

Les de Kerchove de la Deuze d'Exaerde, les de Kerchove de Denterghem, les de Kerchove d'Ousselghem, etc., portent : échiqueté d'argent et d'azur ; au chef d'or, chargé d'une colombe essorante d'azur, becquée de gueules, tenant du bec un rameau d'olivier au naturel ;

Les van de Kerchove et van de Kerchove d'Hallebast : d'or, au chef d'azur, chargé d'une étoile, accompagnée de six besants, le tout d'or ;

Les de Kerchove : d'argent à la bande de cinq fusées de sable.

KERCSTEGHE (Louis *de le),* homme de fief de la Salle d'Ypres, 1439 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois . . . (crosses, équerres?), les deux meubles supérieurs adossés ; aux 2e et 3e, coupé d'hermine et de . . . (**Lichtervelde**). C. : une aigle issante. S. : deux aigles. L. : *S Louis va der [Licte .]felde* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 192).

Kerle, voir **Friemersheim.**

Kerleghem *(Jehan de),* échevin de Ninove, 1408 : trois hons, chargés, chacun, sur l'épaule, d'une fleur de lis. L. : . . . . *van Ke* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, N° 222).

Kerlemelc (Rombaut), échevin de Malines, 1367, 8, 71, 2 : deux poissons, posés en pal et accostés, surmontés de deux poissons, posés en fasce et accostés (Malines).

Kerman (Jean), échevin de Malines, 1342, 5, 8, 52, 3 ; bourgeois de Malines, 1356 : trois oiseaux (Malines et Chartes des comtes de Flandre).

— (Guillaume), échevin *illec,* 1351 : trois merlettes ; au franc-quartier brochant, à trois pals, et au chef de quartier plain (Malines).

— (Guillaume), échevin *illec,* 1360, 5, 6 : trois oiseaux (Malines).

— (Guillaume), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 580 moutons, 1374 : trois merlettes, surmontées d'un lambel (Chartes des ducs de Brabant).

— (Rombaut), prisonnier *illec,* sous Rotselaer ; i. t. : 644 moutons, 1374 : trois merlettes ; L. : *S Rvmoldi dci Kerman* (Ibid.).

Kerman (Rombaut), échevin de Malines, 1383 : trois merlettes. C. : une tête barbue, au col allongé. S. : deux aigles (Malines).

Non contournées, comme dans VAN DEN EIJNDE (sceau de 1379). Ce même auteur lui donne pour supports des griffons.

— (Jean), échevin *illec,* 1385, 6, 91, 2 : même écu. C. : une tête barbue couronnée (Ibid.).

— (Guillaume), même qualité, 1390 : trois oiseaux. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux aigles (Ibid.).

— (Guillaume) (fils de feu Guillaume), même qualité, 1396 : mêmes écu, C. et S. (Ibid.).

— (Gilles), même qualité, 1388, 9, 93, 4, 6, 8 : trois merlettes (Ibid.).

— (Jean), même qualité, 1411 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois merlettes ; aux 2e et 3e, trois pals ; au franc-quartier d'hermine (?). C. : . . . . S. : deux griffons (Ibid.).

— (Henri), même qualité, 1428 : trois merlettes (Ibid.).

— Jacques *Keerman,* échevin d'Anvers, 1448, 52, 3, 6 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois merlettes ; aux 2e et 3e, trois pals. C. : un buste imberbe (more?). L. : *S Iacop Keerman* (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae,* 11-15 ; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden,* c. II, M. Donnet).

— Philippe *Kerreman,* chevalier, conseiller et chambellan du roi et de l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, etc., ayant été autorisé à racheter la seigneurie de *Ghestele* (Gestel), près *Barlair* (Berlaer), dans le *terroir* de Malines, des hoirs et descendants de feu messire Louis de *Blaesrelt* (Blaesveld) et de dame Marie de *Mölin,* sa femme, qui, eux, l'avaient reçue du duc Philippe de Bourgogne, rachetable par 1500 écus (à 48 gros de Flandre), pour la posséder, lui et ses descendants, légitimes ou non, jusqu'au moment où le fisc la racheterait, promet de rendre la seigneurie alors : trois oiseaux. C. cassé. L. : . *Philips Kerm* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte est daté du dernier jour de janvier 1492.

— Baptiste *Keeremans,* échevin de Malines, 1576 : trois merlettes ; au franc-quartier charge de deux fasces (Malines).

— Renier *Keeremans (Kerremans),* échevin *illec,* 1586, 1602, 10 : même écu, à la bordure dentée. C. : on ne voit plus qu'une partie d'un vol (Ibid.).

— (Arnould), échevin *illec,* 1608, 13 : trois merlettes. C. : un buste barbu. L., 1608 : *Sg scabinatvs Arnoldi Keremans* (Ibid.).

Kerpen. *Theodericus, dominus de Kerpena,* scelle un acte de Jean, sire de Reifferscheid, et de Jean, sire de Wildenberg, 1306 : une fasce vivrée *(Luxembourg,* c. I, l. IV).

— *Heinricus de Karpena* charge Arnould, seigneur de *Pytting* (Pittange), et six autres d'opérer le recouvrement des créances qu'il a héritées *ab avo meo, pie recordationis comite de Wylnouc,* 1343 : même écu (Ibid., c. IV, l. XVI, N° 21).

— *Conradus de Karpena* scelle un acte de Henri de Kerpen, 1343 : une fasce vivrée, surmontée d'un lambel à quatre pendants (Ibid.).

— Thierry, abbé de Prum, vend des biens à Linnich, à Arnould, sire de *Randerode* et *Erprode,* et à sa femme, Marie de Sayn, 1368 : type ogival; dans le champ du sceau, un prélat, tenant la crosse de la main droite; en-dessous : un écu aux mêmes armes que Conrard. L. : . . *Theodoricvs dei gra* . . . . . *. ri Prvm . . sis abbas* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 809).

— (Jean, sire de), scelle un acte dudit abbé, 1368 : même écu. L. : ✠ *S' Iohannes de Kerpin* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 809).

— (Thierry de), abbé de Prum, scelle un acte de son parent, Jean de Reifferscheid, 1377 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei,* regardant, passant, et en-dessous un écu aux mêmes armes, le lambel à cinq pendants *(Luxembourg,* c. I, l. IV).

— (Jean, seigneur de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne; i. t. : 810 moutons, 1374, 5 (n. st.) : même écu, le lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Iohes dns de Kerpena* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2510, etc.).

Le 3 janvier 1375 (n. st.), il reçoit, du duc de Brabant, par l'intermédiaire de *eyme ersam manc heren Hilten kelner nu der zyt zu Arle* (Arlon), un acompte de 200 florins (1 florin = 10 vieux gros) pour rançon, perte de chevaux, de harnais et frais, du chef de la bataille de Basweiler.

— Jean van *Carpen,* prisonnier *illec;* i. t. : 533 1/3 moutons, 1374 : une trangle vivrée, surmontée d'un lambel à quatre pendants. L. : *S' Iohis de Kpe dns de Mensemb* (Meysembourg) (Ibid.).

— *(Irmgart* van), abbesse de Gerresheim, 1440 : une fasce vivrée. L. : *Sigillum Yrmgart van Kerpen* (Dusseldorf, *Werden,* N° 97b) (voir **Lieventhal, Raitz, Slirp, Spes, Vinke**).

Gelre donne ainsi le blason de *Kerpen,* vassal de l'évêque de Trèves : d'argent à la fasce vivrée de gueules, surmontée d'un lambel à quatre pendants d'azur. Le cq. d'or. C. : une tête et col de loup d'or, lampasse de gueules, issant d'une cuve de l'écu. Plus loin, il donne à *Karpen,* homme du duc de Juliers, les mêmes armes, avec cette différence que le lambel ne se retrouve pas sur la cuve.

Kerrebroeck. Pierre van *Kerbruc* déclare tenir, pour Barbe van Roijen, un fief relevant de la seigneurie de Weijns, à Haesdonck, appartenant au damoiseau Jean van Menghersnuijt, 1527 : une hache, au fer rectangulaire. L. : *S Pieter van Kerrebroec* (Fiefs, N° 6320).

Barbe van Roijen était fille de Baudouin.

Le seigneur est appelé, dans l'acte : *Jonchcr Jan van Mynscriot.*

KERREKE (= **Karken**), voir **Hülhoven, KERKE.**

Kerreman[s], voir **Kerman.**

Kerrenbroeck (Henri-Joseph de), vicomte de Grimberghe, seigneur du Borght, de Ter-Tommen, Hoijberghen, Gottechain, Lisse, en Grez, tient, du Brabant, comme époux de Marie-Louise Crabeels, la seigneurie de Gottechain, sous Bossut, 1753 : trois coqs. L'écu sommé d'une couronne (Av. et dén., N° 7308) (voir **Grimberghe**).

Kersbeek *Franco, miles de Kersbeka,* échevin de Tirlemont, 1283 : de . . . au lambel à quatre pendants en chef. L. : . . *Fracos* . . . . . *bek* . . . *ab* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Franco de Kersbeke, filius Franconis de Kersbeke,* s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum iij viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honorabiliter cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis,* dans la guerre entre la France et l'Angleterre, 10 avril 1339 : un bâton et un lambel à cinq pendants brochant en chef. L. : ✶ *S' Franconis de Kersbeke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 498).

Et non Simon, comme l'appelle M. Alph. Wauters, dans *La Formation d'une armée brabançonne,* etc.

— Francon van *Kersbeke,* bâtard, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 180 moutons, 1374 : un filet et un lambel à cinq pendants, brochant en chef. L. : . . . . *ranconis de Kebeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Marie, veuve de Jean van *Kersbeke,* chevalier, prisonnier *illec,* sous sire Jean Godenarts; i. t. : 1166 moutons, 1374 : dans le champ du sceau rond, un arbre terrassé, accosté de deux écus; A, un lambel à cinq pendants en chef; B, une fasce d'hermine (**Stalle**). L. : . . *vrovve Marie van Stalle* (Ibid.) (voir **Stalle**).

Le continuateur du héraut d'armes Gelre (XVe siècle) donne ainsi, sans nom, les armes d'un *kersbeek* d'argent au lambel de gueules, à cinq pendants. C. : une tête et col de cheval de sable, bridé de gueules, les brides bouclées et garnies d'or (voir **Prusse**).

— Gauthier van *Kersbeke,* seigneur de Stalle et de *Goetsenhoven* (Gossoncourt), chevalier, ayant reçu de Philippe, duc de Brabant, par *mijnen lieven neve*

Willem van Montenake, seigneur de *Grasen* (Graesen) et de *Wilre* (Wilderen), maieur de Tirlemont, *alsulke pande ende juwelen, als ic staende hadde te Thienen* (Tirlemont) *ende aldaer verset,* du temps de feu Frederic van *Verwelle* (**WARWELLE**), pour 170 couronnes de France, déclare tenir quitte ledit prince de toutes les sommes a lui dues par les ducs Antoine, Jean et le duc actuel lui-même, 1428, 10 février : un lambel a cinq pendants en chef. C. : une tête et col de cheval bridé. L. : *S' Walteri de Kersbeke militis* (Ibid.).

Kersbeek. Guillaume van *Kersbeke*, échevin de Tirlemont, 1440 : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : . . . . . *mi de Kersb . . . scabi* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Guillaume van *Kersbeke*, échevin de Tirlemont, 1456 : un lambel à cinq pendants en chef. L. : *S Wilhmi de Kersbeke scabi t* (!) (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Jean van *Kersbeke*, seigneur de Stalle et de *Goidsenhoven* (Gossoncourt), chevalier, échevin de Bruxelles, 1457 : même écu. C. : une tete et col de cheval bridé. S. dextre : un léopard lionné. L. : *S Iohanis de Kersbeke* (C. C. B., c. 36)

Kersmakere, voir **Keersmaker.**

Kerssen (A. van), échevin d'Arlon, 1439 : une croix ancrée, accompagnée au 1er canton d'une étoile (Guirsch) (**Kerssen = Charage**).

— Thomas van *Keirssen* déclare que le *edelle her Johan van Bolchen* (Boulay), *her czu Czolveren* (Soleuvre) lui doit une rente ; 1428, *uff aller heiligen dag :* une croix ancrée. L. : *S Ioh . s de* . . . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 599b).

— *Johan van Kersse* déclare devoir *dem eirberen* Ulrich Daichs 260 florins du Rhinet lui donne, en gage, une obligation relative a une rente de blé sur la seigneurie de *Csolveren* (Soleuvre) ; 1441, *des fridages vur Ste Jacobs dage appostolen :* une croix ancrée, accompagnée au 1er canton d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *han r . n Ker . s* (Ibid., N° 825*).

Kerstantsz *(Aernt)*, échevin de Rotterdam, 1462 : trois anilles. S. senestre : un aigle. L. : *S Aernt Kerst . ntz* (U.) (voir **Kerstiaens zoen, Christiaen[s]**).

Kersteloot *(Seger)*, échevin de Furnes, 1404 : deux poires, les tiges en haut, en chef, et une hure de sanglier en pointe. L. : *S Zegher Kersteloot* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

Kerstiaens zoen *(Aernt)*, échevin de Heusden (Brabant), 1470 : parti ; au 1er, trois . . . (merlettes contournées, croissants, huchets?) ; au 2d, coupé ; *a*, une chèvre passante ; *b*, de vair plain (?) de trois tires (Malines) (voir **Kerstantsz, Christiaen[s]**).

KERSTIJNEN (Paul van), tenancier héréditaire des damoiseaux Henri et Jean Zwane, dans leur seigneurie de Muijselwijck, a *Hombeke*, 1530 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, accompagnés en chef d'un cœur (Malines).

— (Louis van), échevin de Malines, 1622 : même écu, avec, en pointe, une étoile à sept rais (Malines).

Kervenheim. *Steven van Kervenhem,* écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : un vol, les demi-vols terminés, au bas, chacun, en fleur de lis et recourbés en-dedans. L. : ✠ *S Steven van Ker . . . hem* (Arnhem, *Rekenkamer).*

GELRE donne ainsi l'écu de *Her Henric van Kervenem* : de gueules au vol d'argent, les demi-vols terminés, chacun, en bas, en trèfle et recourbés en-dehors.

Le même heraut d'armes attribue à *Loef van Kervenem* de gueules à l'ecusson d'argent et au lambel d'azur brochant.

Kerving, voir **Reimerswaal.**

KESELE (Olivier de), secrétaire de la duchesse de Bourgogne, et receveur de Termonde, 1502 ; secrétaire du roi et *naguère* receveur de Termonde, 1505 : une fasce de cinq losanges. C. : une sirène (entiere), tenant un miroir de la main droite et se peignant de la gauche. L. : *S Olivier de Kesele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 73).

Kessel *(Johannes de), miles,* scelle un acte de Godefroid Slaterbec, 1317 ; donne a son fils, *Mathias,* certains revenus, a tenir en fief de Heinsberg, 1321 : une croix de cinq losanges. L. : ✠ *S' Iohis de Kessil millitis* (!) (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* Nos 244 et 265).

— *Her Mathies van Kessel,* chevalier, caution de Renaud, duc de Gueldre, 1342 : cinq losanges, rangés en croix (non aboutés, ni accolés). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol. L. : *S' Mathei d Kessel mil'* (Arnhem, *Rekenkamer,* N° 436).

— Arnould van *Kessele* reçoit, du Brabant, 53 1/2 vieux écus, pour tous ses frais, pertes et dommages, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 10 novembre : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S Arnoldi de Kessel* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1498).

— (Mathijs van), chevalier, *Claes Koele van Heere* (Heer) et *Reijnart Sciffelart van Oijs* (Eijs), *knapen van woepenen,* déclarent savoir que feu *Arnolt van Holsberch* (Hulsberg) *in den strijd van Baestwijfre neder lach ende gevangen was ende geschadt waerdt op dusent alde schilde . . . sonder allen anderen cost ende schade,* 1412, 15 novembre : une croix de cinq losanges (assez fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

Il avait combattu dans l'armée brabançonne.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXXIX.

Fig. 1. *Godefridus dictus Crupelant, armiger* (1339).
Fig. 2. Jean Crupelant, chevalier (1345).
Fig. 3. Henri Crupelant, chevalier (1345) (1).
Fig. 4. Francon Crupelant, frère des deux chevaliers précédents (1345).

(1) Le petit lièvre assis qui se trouve, en cœur, sur l'écu de Henri est imperceptible sur la reproduction ci-dessus.

Kessel. Jean van *Kessele* reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour la perte d'un cheval et de harnais, *doen ic gheranghen wert* (guerre de Flandre), 1357 : une croix de cinq losanges. L. : ✠ *S' Iohanis d' Case* (Ibid., N° 1213).

GELRE donne ainsi le blason de *Her Jan van Kessel*, Gueldrois : d'argent à la croix de cinq losanges de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent, double d'azur. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni d'un vol de gueules.

— (Mathieu van), chevalier, déclare que feu son oncle, *Arnolt van Holsberch*, a été fait prisonnier à Basweiler et rançonné de 1000 vieux écus, qu'il a payés, *dat hoem die ware costen ende schalden vijfhundert alde schilde* 1413, 10 juin : une croix de cinq losanges (un peu fruste). L. : ✠ *S Mat . . . de . . . . . .* (Ibid.).

— Sijbert van), fils de sire Mathieu, chevalier, reconnaît avoir reçu un prêt de Guillaume van *Rijenen*, prévôt d'Emmerich, *myn lieve swager*, et promet de respecter le partage des biens de Thierry van *Groessbeke* et de Hedwig, sa femme, dont lui, Sijbert, a épousé la fille, Bela, acte passé entre celle-ci, d'une part, et feu sire Gisbert van *Groesbeke*, chanoine à Liége, son beau-frère, Herman van *Sceevre*, Marguerite, sa femme, Mathilde, veuve de Guillaume van *Apeldoeren*, et Guillaume, son fils, d'autre part, et de ne pas mettre obstacle à l'exécution du testament dudit sire Gisbert, 1416 : même écu, brisé au 1er canton d'un Z *(Geld.)*.

Toutefois, la croix est alésée.

— *Henricus de Kessel*, échevin de Bois-le-Duc, 1476, 7 : une fasce (?). L. : . . . . . *ici de Kessel scabi i Buscodu*. (Düsseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 45, 57) (voir **Goer, MEER**).

La famille de (et van) Kessel, appartenant à la noblesse belge et celle de la Belgique, porte : d'argent à cinq losanges, aboutés et accolés en croix.

Kesselstatt *(Juncher Cristoffel von), herre zu Mechzigh* (Messancy), scelle pour Jean Peltzer van *Zolveren*, homme de fief de la seigneurie de *Zolveren* (Soleuvre), témoin à un acte de *Johann von Willer*. 1510 : un dragon ailé. C. : un dragon ailé, en arrêt. L. : *Staffes* (sic !) (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Kessenich, voir **Bongart.**

Kesterbeek. *Wilhelmus de Kesterbeca*, échevin de Bruxelles, 1303, 4 : parti-émanché ; au chef chargé de trois étoiles. L. : : ✠ *S' Willi de Kest . . . . . .* (E. G., 338, et Bruxelles).

— *Wilhelmus de Kesterbeke*, échevin de Bruxelles, 1322 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, un parti-émanché. L. : ✠ *Sigill' Willemi dĉi de Kestelbeke* (?) (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1322, *feria quarta post dominicam qua cantatur letare Jherusalem*, les échevins *Willelmus de Kesterbeke* et *Arnoldus Mol* déclarent que *Meinardus de Lapide* (van den Steen) a cédé à *Johannes dictus Cruuplant* un cens sur des biens *in vico dicto Sespennestrate*, à Bruxelles.

Kesterbeek (Jean van) reçoit un acompte sur une i. t. de 42 moutons, pour les héritiers de Jean van *Quakenbeke*, tué à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, un parti-émanché. L'écu mum d'une bordure, chargée de huit . . . . L. : ✠ *S Iohis de . es- . . . beke* (Chartes des ducs de Brabant).

Dans les actes de 1371 à 1417, le nom est orthographié *Kesterbeke*.

— (Florent van), échevin de Bruxelles, 1384, 5, 9, 90, 1404 : même écu, mais sans la bordure, et chargé en cœur d'une étoile brochant sur l'écartelure. C. : une tête, coiffée d'une mitre, semée d'annelets, issant d'une cuve, semée d'annelets. L. : *S' Floreis uan Kesterbeke* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— *(Wilhelmus de)*, échevin *illec*, 1369 *(junior)*, 79, 90 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce abaissée et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, un parti-émanché. Une étoile brochant en cœur sur le tout. C. : une tête, coiffée d'une mitre, issant d'une cuve. L. : *S' Willelmi dei de Kesterbeke* (Bruxelles).

— *(Wilhelmus de)*, échevin *illec*, 1407 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, un lion. Même C. L. : *S' Wilhelmi de Kesterbeke* (Ibid.).

— (Philippe van) *Kesterbeke*, échevin de Bruxelles, 1409, 20 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, un lion. Une feuille de tilleul, renversée, sans tige, brochant en cœur sur le tout. C. : une tête et col d'homme imberbe, coiffé d'une mitre, issant d'une cuve. L. : *S Filips van Kesterbeke* (Ibid.).

— (Florent van), échevin *illec*, 1410, 1 : écartelé ; aux 1er et 4e, comme les 1er et 4e de Philippe ; aux 2e et 3e, un parti-émanché. Même C., la mitre et la cuve d'hermine. L. : *S Florencivs de Kestelbeke* (Bruxelles et Chartes et documents divers, c. 1).

— (Guillaume van), échevin *illec*, 1433, 47 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, sommée d'un lion issant ; aux 2e et 3e, un lion. C. : une tête mitrée, issant d'une cuve. L. : *S Wilhelmi de Kesterbeke* (E. G., 338).

Kestergate, voir **Enghien.**

Ketelboetre (Jacques de), conseiller du duc d'Autriche, etc., comte de Flandre, et son receveur général de Flandre, 1500, 1, 2 : un fascé (de huit pièces) à

trois (2, 1) glands, feuillés, brochants. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Iacob de Ketelboetre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-38, 45).

Keteler (Thierry *der)* (= **Kettler**) scelle des actes de Heydenrich van Oer, drossard d'Arnsberg, 1372 : une crémaillère (Dusseldorf, *Col.*, N° 936).

— (Michel de), échevin de Helmond, 1472 : trois fers de moulin (Helmond).

KETGE (Jean von) (Kettig?), échevin d'Andernach, 1387 : une aigle (Dusseldorf, *Stavelot*, N° 82) (voir **Orsbeck**).

— Jean *van Ketge*, dit *van Rijnshem* (Ringsheim), reconnaît avoir reçu, du duc de Brabant, 1000 florins du Rhin, que lui devait feu le duc Jean, suivant un acte donné, à Louvain, le 8 octobre 1421, *mits zekeren diensten bij mij gedaen ;* Cologne, 1452 (st. de Cologne), 14 janvier : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle ; aux 2e et 3e, une fasce. C. : une aigle issante. L. : *S Io va Ket . . . . . va Ri . . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Ketghe*, *dit van Rynsheym* (Ringsheim), se déclare homme de feu Adolphe, duc de Juliers et de Berg, 1446 : une aigle. C. : une aigle issante. L. : ✠ *Iohan van Rinsheim* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2359).

Kethele (Jean) (fils d'Arnould), mari de Catherine van Waesberghe (fille de Liévin), jadis veuve de maître Josse van *Ho[o]renbeke*, qui tient, du château de Termonde, des fiefs à Hamme et Opwijck, 1601 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois chaudières, les anses dressées ; aux 2e et 3e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. S. : un griffon et un cerf (Fiefs, N°s 3858 et 4328).

Kethulle (Pierre de la), homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1494, 6 : un pal retrait, soutenu d'une fasce, accompagné de trois (2, 1) étoiles (ou molettes à six rais). Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Pieter van der . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116, 137).

— (Pierre *van den)* (et *Ketulle)*, même qualité, 1498, 1500 (n. st.) : même écu (étoiles), mais la fasce chargée en cœur d'un maillet penché. C. : . . . (on voit une partie d'un vol). L. : *S Pieter van de Ketulle* (Ibid., N° 229).

— (Henri *van der)* fait le dénombrement d'un fief sis à *Volckeghem* (Volkegem), dont les deux autres tiers appartiennent à damoiselle Jeanne *van der Kethulle*, 6 juillet 1626 : un pal retrait, soutenu d'une fasce, accompagnés de trois étoiles. C. : un cygne essorant, issant. L. : *Hendrick vander Kethvl*. (M. Hulin, à Gand) (voir **Meldert**).

Les de la Kethulle de Ryhove et de la Kethulle de Bolsele de Ryhove, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de sable au pal retrait d'argent, soutenu d'une fasce du même, accompagnés de trois (2, 1) étoiles d'or. C. : un cygne d'argent, essorant, issant, becqué de gueules. S. . deux lions d'or, lampassés de gueules.

Kets (Nicalas van), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Ranst ; i. t. : 1440 moutons, 1374 : un chat effarouché, regardant. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chat, en arrêt. Le casque accosté de deux dragons rampants. L. : *S Nicholai (') de Kets* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Florent van), prisonnier *illec*, sous Ranst ; i. t. : 395 moutons, 1374, 8 : un chat effarouché, chargé d'un écusson fruste. L., 1374 : *Si Floreis van Kets*, 1378 : *S Florentu de Kets* (Ibid.).

Voici le blason de *Floris van Kats*, Brabançon, d'après l'armorial de son contemporain Gelre : d'or au chat effarouché de sable (sans langue). Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un chat de sable, lampassé de gueules, en arrêt, la poitrine chargée d'un écusson d'argent à trois pals de gueules. — C'est probablement par suite d'un oubli que Gelre ne donne pas, sur l'écu, l'écusson à trois pals.

Il donne aussi les armes de *Her Clays van Kats*, vassal du « duc » de Hollande de Hainaut, etc., : d'or au chat effarouché de sable, lampassé de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un chat de l'écu, en arrêt.

— (Walter van), échevin d'Anvers, 1430 : un chat effarouché. Même C. que Nicolas. S. dextre : un animal ?) (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* N°s 11-15) (comp. les armes de **Kats**, 1292 et 1298).

— (Jean van), fils de Daniel, et Jean van Kets, fils de Pierre, font, en 1430, chacun séparément, aveu d'un fief, sis à Grembergen, relevant de Termonde ; tous deux : une fasce, accompagnée en pointe d'un trèfle (Fiefs N°s 3686 et 3694).

Ketter (Jacques), curé d'Oberpallen, évêché de Trèves, seigneurie de Gursch, province de Luxembourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de sa cure, 1788, le 29 avril : deux fasces. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal (lévrier colleté?) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46587).

Ket[h]ulle, voir **Kethulle**.

Kettig, voir **KETGE**.

Kettler, voir **Keteler**.

Chevere *(Gielijs die), erfgenote*, scelle un arbitrage du receveur de Brabant, 1405 : un lion, l'épaule chargée d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige (nénuphar). C. cassé. S. : deux griffons. L. : . . . . . *Cheuer*. (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Chevere *(Egidius dictus de)*, échevin de Bruxelles, 1405 : même écu. C. : une tête et col de lévrier, issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : *S Gielis de Che . . . .* (Bruxelles).

Kevere (Guillaume de), échevin de la ville et du métier d'Assenede, 1614 : une écrevisse, posée en bande. C. : une main. L. : . *Villam* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35, 37).

Cha . . ., voir **Ka . . . .**

Che . . ., voir **Ke . . . .**

Cho . . ., voir **Ko . . . .**

Chu . . ., voir **Ku . . . .**

Kiekin (Jean), à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons ; au franc-quartier chargé d'une croix, accompagnée aux 1er et 3e cantons d'une étoile à cinq rais ; les 2e et 4e cantons frustes. L. : ✠ *S' Iohannis dci Kieken* (Chartes des ducs de Brabant).

Kiel (Jean-Corneille van), maître de la fabrique de l'église Saint-Rombaut, à Malines, 1787 : de sinople au sautoir écoté, les quatre extrémités munies, chacune, d'un annelet ; au chef d'argent à la quille de vaisseau *(kiel)*. L'écu dans un cartouche, sommé d'un lion issant, tenant de la patte droite un sautoir écoté (sans les annelets), appuyé sur l'épaule, la patte gauche appuyée sur l'écu (sans casque) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46655).

Kiels soen *(Aernt)* scelle pour *Claes Corle Heijnen soen*, qui jure de ne jamais rien entreprendre contre l'évêque d'Utrecht, 1386 : un vaisseau. L. : *S' Aernt Kiels soen* (Utrecht).

Kiere, voir **Keere**.

Kievit (Jean) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1555 : deux fasces, accompagnées de neuf (4, 3, 2) flanchis. C. : un vol. L. : . . . . *Pietter Kievit* (Ibid.).

— (Daniel) (fils de Jean), échevin *idem*, 1610 : mêmes écu et C., mais un flanchis entre un vol. L. : *S Daniel Ians soen Kievit* (Ibid.).

Kijge (Thierry), drossard de Wetter, 1417 : une tête et col de lévrier, collet, bouclé. L. : *S Diderici Kyghe* (Düsseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

Kimmo (Jean), échevin de Jodoigne, 1486 : une hache, posée en fasce, le manche à senestre, le fer, arrondi, en bas. L. : . . . . . *Kemo* (C. C. B., c. 36).

Kimpe (Henri de) tient, du château de Termonde, un fief à Zele, 1430 : deux roses en chef et une étoile en pointe (Fiefs, N° 4541).

— (Jean de) scelle pour Paul de Caluwe, tuteur, de par l'église, de Catherine 's Kimpen (fille de Jean), qui tient, dudit château, un fief à Hamme, 1514 ; scelle pour Guillaume Beijs, mari de damoiselle Livine van den Driessche, feudataire à Hamme, 1514 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles (!) et en pointe d'une fleur de lis. L. : *S Ian . . Kimp* (Ibid., Nos 3792 et 3816).

Kimpe (Gilles de), fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Zele, 1549 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une fleur de lis (Ibid., N° 4597).

— (Jean de), scelle pour un autre feudataire à Berlaere, 1549 : trois roses (?), accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : . . . . *de Kimpe* (Ibid., N° 3552).

Kynart *(Johans), alluens de la renterie de Hannut et de Li[n]gney, comme des alloux de Brabant*, 1463 : deux fourches, passées en sautoir, cantonnées de quatre annelets (roses, molettes ?) (C. C. B., c. 108).

Kijnder (Jean ther) scelle, comme *gerichtsman*, un acte du juge de Ressen et Doornik, 1319 : une fasce, chargée d'un écusson à trois têtes d'enfant, posées de profil. T. : un ange *(Geld.)* (voir **Ridder**).

Kineken, voir **Goer**.

Kinons *(Ernous)*, échevin de Jodoigne, 1325 : une fasce et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S Ar Kinnon de Balin (Affleghem)*.

Kinschot, voir **Kintschot**.

Kinzweiler. *Winricus, Amilius et Richaldus, fratres, milites de Kenzwilre*, de l'aveu de leurs femmes et pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents, font, avec la Maison Teutonique, à *Serstorp* (Siersdorf), un accord au sujet d'un différend concernant des biens à *Hoygen* (Hoingen) et à *Bettendorp* (Bettendorf), 1271, *in die beati Johannis apostoli ante portam latinam* ; *Winricus* : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ *S' Wenrici de Kenswilre militis* (Düsseldorf, Commanderie de Biesen, N° 16).

— *Amilius*, ci-dessus, 1271 : même écu, au lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S' Ameli militis de Cenzwilre* (Ibid.).

— *Richaldus*, ci-dessus, 1271 : un lion, à la queue fourchée (non couronné), et un lambel (à trois pendants), brochant. L. : ✠ *S' Ricaldi militis de Cenzwilre* (Ibid.).

— *Ricaldus de Kinswilre, miles*, scelle l'acte de la veuve de *Johannes de Kerreke, armiger*, 1316 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ *S Richaldi de Kenswilre militis* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 237).

Kinzweiler. *Winricus de Kentswilre, armiger*, infeode a Godefroid, seigneur de Heinsberg, etc., ses alleux, moyennant 35 mares, 1321 : même écu. L. : ✠ *S' Winrici . . Kinswilre* (Ibid., N° 270).

— *Johannes de Kentswilre, miles*, scelle l'acte dudit *Winricus, consanguineus meus dilectus*, 1321; *Johannes de Kyntswylre, miles*, se reconnait *fidelis* de noble homme le seigneur de *Randeroyde, ex parte unius mansi terre, siti prope Kyntswylre, terre arabilis, quod ibidem habeo et possideo melioris*, 1331 : même écu, brisé d'un lambel brochant. L., 1321 : *S Iohis de Ketswi* . . . . . (Ibid., N°s 270 et 350).

— *Wynken van Kenswilre* reçoit, du duc de Brabant, 62 1/2 vieux écus, pour ses services, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, 15 juillet : un lion couronné, a la queue fourchée ; l'épaule chargée d'un ecusson fruste. L. : ✠ *S Winant vā Kintwile* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1257).

— Bernard van *Kenszwilre*, chevalier, scelle un acte des freres de Schoonvorst, 1369; garant des frères Henri, dit Wolf, et Jean van *Kenswilre*, ci-dessous, 1370; reçoit, du duc de Juliers, *myn huijs zo Kintzwilre*, 1371 : même écu, sans lambel. L. : *S' Her Bernart . o . Kenswilre* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 827, 849, 857).

— Henri, dit Wolf, prêtre, et Jean van *Kenswilre*, freres, vendent, à Renier de Schoonvorst, au profit de la nouvelle chapelle qu'il a fait fonder et consacrer a Aix-la-Chapelle, *in Sent Jacops straesse*, en l'honneur des saints Servais et Etienne, des rentes de blé, 1370 ; Henri : même écu, brisé d'un lambel brochant. L. : . . *h : L : de Kenswilre. Jean :* même écu, mais le lion à la queue ordinaire et non cour. L. : *S Iohan van Kinzwilre* (Ibid., N° 849).

— Arnould van *Kenzwilre* scelle l'acte desdits frères, 1370, et un autre de Bernard van *Kintzwilre*, 1371 : un lion couronné, a la queue fourchée. L. : ✶ *S' Arnoldi de Kenswilre* (Ibid., N°s 849 et 857).

— Jean, dit *Slabbart van Kenszwilre*, chevalier, scelle un acte desdits freres Henri et Jean, 1370; reçoit en fief, du duc de Juliers, *myn huis zu Kenszwylre*, a titre d'*Offenhaus* de ce prince, 1376 : même écu, l'épaule du lion chargée . . . (?). L. : . . *Io va Kenswilr* . . (Ibid., N°s 849 et 920).

— Jean van *Kintzwilre*, chevalier, scelle pour un autre, qui reçoit un paiement du Brabant, 1376 : un lion, à la queue fourchée (assez fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Slabbart van Kentzwylre*, chevalier, scelle un acte du magistrat d'Aix-la-Chapelle, 1388 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : . . *he* . . [*c* ?] . . . . . *wil* . . . . (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 71).

Kinzweiler. *Jehan de Kenswilre*, ayant été nommé, par le duc de Limbourg, comte de Réthel, gouverneur de Brabant, châtelain et garde de son *chastel et forteresse de Vucht*, promet de le garder loyalement et de le rendre, a la première réquisition, 1405, le 14 février (date de l'acte) : un lion couronné, a la queue fourchée ; au bâton brochant. L. : . . *ohan van Kintswilre* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould van *Kencwilre*, parent de *Kirsillis vamme Raitgen*, etc. (voir **HOEMEN**), 1450 : un lion (!) (Dusseldorf, *Hauptgericht Julich*, 18) (voir **Müllenark**).

Gelre donne ainsi le blason d'un *Her Henric van Kanswelre*, homme du duc de Juliers : de sable au lion d'argent, à la queue fourchee. Capeline de sable. C. : un lion léoparde, à la queue fourchee, d'argent, en arrêt, entre un vol de sable (voir sur cette famille C. C. B., N° 17141, f° 149).

Kint *(Theodericus dictus) de Rudensheim* (Rudesheim), *miles*, tient de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, la moitié des biens *in villa Horgeheim* (Horchheim), dans le diocese de Mayence, qu'il a hérités de Pierre *Wisze de Spanheim*, chevalier, 1314 : type scutiforme ; six (3, 2, 1) fleurs de lis ; au chef plain. L. : . . . . *orici d* . . . . *t d* . . . . . (*Luxembourg*, c. II, l. VIII, N° 3).

— Jean *'t Kint* (fils de Jean), homme de fief de Flandre, scelle un acte de Segher Beghijns, 1354 : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis (trèfle ?) (Els.).

— Jean *'t Kint* scelle pour Gilles 't Kint (fils d'Arnould), qui tient, du château de Termonde, un fief a Opwijck, 1513 : écartelé ; au 1er, un lambel a cinq pendants, en chef ; au 2^d^, un marteau, penché a senestre ; au 3e, une fleur de chardon (?) feuillée ; au 4e, un annelet (Fiefs, N° 4255) (voir **Elst**).

— Olivier *t Kint*, homme de fief du comte de Flandre, a L'Ecluse, 1429 : un léopard lionné. L'écu suspendu au cou d'une femme nue (la main dextre vide, la gauche invisible), issant d'une mer. L. : . . *Olivier tkint* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

— *Pierre t Kint*, échevin d'Harlebeke *(van buten)*, 1493 : un lion. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Pieter tkind* (Ibid., l. 412).

— *Stephanus Kinth*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, a Bruxelles, 1697, 8, 9 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande ondée et un semé de billettes ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : . . *gillvm Stephani . Kint* (C. C. B., c. 53).

La famille 't Kint de Roodenbeke, appartenant à la noblesse de la Belgique, et dont une branche porte le titre de baron, blasonne officiellement : d'argent à la bande ondee de gueules, accompagnée de dix billettes du même, cinq (3, 2) en chef, cinq (2, 3) en pointe. Cq. couronne. C. : un vol, le 1er demi-vol de gueules, le 2^d^, d'argent, charge de la bande de l'écu. T. dextre : une

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXXX.

Fig. 1. Henri Crupelant (1) (1374) } Ayant, tous deux, combattu à Basweiler,
Fig. 2. Jean Crupelant (1374) } dans l'armée brabançonne.

Fig. 3. Jean Crupelant, échevin de Louvain (1375, 7, 8).

Fig. 4. *Henricus dictus Crupelant*, échevin de Bruxelles (1395, 1410), mambour de l'hospice de Saint-Jean, à Bruxelles (1414).

(1) Le lion qui brise la première quartefeuille est imperceptible sur la reproduction ci-dessus.

femme, vêtue de gueules, à l'antique. S. senestre : un lion d'or, armé et lampassé de gueules, regardant. Devise *Perseverando*.

Kintea *(Pira)*, échevin de l'abbé d'Heijlissem, en sa cour de Pellaines, 1506 : un coutre contourné, la pointe en bas. L. : . . . . . *Qui . . . . (Heijlissem)*.

— (Pierre), même qualité, 1526 : un coutre, posé en barre, la pointe en bas. L. : ✱ *S Petri Kintea* (Ibid.).

Kintschot *(Ambrosius [de])*, 1652, 7 ; licencié en droits, tenancier de la chambre des toulieux, à Bruxelles, 1657, 60, 3, 6, 8 . écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée de trois (2, 1) abeilles ; aux 2e et 3e, de vair (plain). Cq. couronné. C. : un oiseau essorant, entre un vol armorié des 1er et 4e quartiers. L. : *S Ambrosy de Kinschot* (C. C. B., c. 48, 49) (voir **Jette-Saint-Pierre**).

Dans les années 1660-68, il figure aussi comme lieutenant du receveur général des domaines, au quartier de Bruxelles.

Kips (Jean), échevin d'Overijssche, 1535 : une lettre N. S. dextre : un chien braque en arrêt (C. C. B., c. 107) (voir **Heetvelde**).

Kirberg. *Wilhelmus, armiger de Kyrbilch*, scelle un acte avec *venerabilis domina domina Cecilia de Eylnere* (Eller), *relicta quondam Henrici, militis de Eylnere*, 1350 : coupé ; au 1er, un fer à cheval à dextre ; au 2d, plain. L. : . *S Wilhelmi de Kie . . . .* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 26).

— *Wilhelmus dictus de Keyrberg*, armiger (voir **Horst**), 1366 : une trangle, surmontée à dextre d'un fer à cheval. L. : . . *Wilheim . . . K . . erber* . (Ibid., N° 39).

Kirchdorffer (Jean-Georges), *maître de langue*, témoin à un acte de Joseph-Antoine Schmadel, notaire à Munich, 1748 : un homme, posé de face, tenant de la main droite un bâton, terminé en croix, appuyant la main gauche sur la hanche. C. : l'homme de l'écu issant. Le C. accosté des lettres G B (Notariat, *Varia*, A. G. B.).

Il dit se servir de son propre cachet.

KIRCKEL, voir **Birkele**.

Kirskorf (Gauthier), conseiller de Gérard, frère du comte de Cleves, etc., 1411 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L : *Se . . . Wolter Kirs . . orf* . (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 699).

Kisten (Gérard), clerc, alleutier du quartier de Tirlemont, 1421 : une fasce, surmontée des lettres g et k. L. : ✠ *S Gerardi Kisten secretar' op thēn* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Il était donc, ainsi qu'il résulte de la légende du sceau, secrétaire de la ville de Tirlemont.

CLABAY. *Heinrich von Clabbay*, co-seigneur de *Czolveren* (Soleuvre), du chef de son fils, Henri (voir **Soleuvre**), 1442 : un lion couronné. C. : un écran rond, chargé de . . . , entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules, attachées, chacune, à une virole. L. : *Han . . de Clabay* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 852).

— *Heinrich von Clabbay, der jonge*, reconnaît devoir 31 florins du Rhin, à *Jonckhere Johan van Bolchen* (Boulay), seigneur de *Zolveren* (Soleuvre), *Bertpurch* (Beaurepaire) et de *Duedelingen* (Dudelange), et à Marguerite *van Eller* (d'Autel), sa femme, et leur donne pour gage : *was ich zo Zolveren uff der burch und bynnent dem burchfrieden han, es sie hoegericht, boyszen, busche, velt, wesen oder tolle*, 1463, le 1er mai : un lion (couronné?). C. casse. L. : . . . . . [*de Clab*]*ay* (Ibid., N° 1229 .

— *Heinrich van Claba* scelle un acte des époux Claude *van Nuwemburg (Neufchastel)*, seigneur de Fay, *Gransy* (Grancey), *Berpury* (Beaurepaire), et *Guede van Bolchen* (Boulay), 1486, le 19 septembre : un lion couronné. Même C. que *Heinrich* en 1486 L. : *Hanri de Clabay* (Ibid., N° 1814) (voir **GLABBAY**).

Clabeche *(Jehans del)*, échevin de la cour de *Golart*, 1485 : un coutre de charrue, contourné, accosté de deux quartefeuilles, aux flancs. L. : *S Ian . . . Clabe . . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Clabois *(Bodars)*, échevin de Jodoigne, 1371 : une tête et col d'âne, mouvant du canton senestre, le museau en bas *(Afflighem)*.

Clabot[s] (Martin), échevin du seigneur foncier dans la franchise d'Overijsche, 1556 : une ramure de cerf. T. s. : un ange agenouillé (C. C. B., c. 107).

Claeij *(Ameijt)*, échevin de Loo (Flandre), 1468 : un chevron, accompagné de deux étoiles en chef et d'un croissant en pointe. S. senestre : un corbeau (C. C. B., Acquits de Lille, l. 132).

Claerhout, voir **Bonet, Ee, Roels**.

Le seigneur de Claerhout : *de sable, au chief d'argent à deux estoiles de gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Claes, Claeijs, Claijs, Claus [zoon], Claessen, etc. Jacques *Clays*, homme de fief du comte de Flandre, 1355 : une croix recercelée, accompagnée au 1er canton d'un sceptre, posé en bande (Chartes des comtes de Flandre).

— *Claijs Claijs sone*, frère dans l'hôpital de la Maison de Saint-Jean, à Oudenbourg, 1361 : un filet en croix, accompagné au 1er d'un coq ; aux 2e, 3e

et 4e, d'une merlette (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

Claes, Claeijs, Claijs, Claus [zoon], Claessen, etc. *Maes Claus soen*, echevin de Heusden (Brabant), 1365 : un nœud, tresse de façon a former une sorte de W dans un 8 (Malines).

— *Jan Claes*, jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière de Ranst ; i. t. : 256 moutons, 1374 : une coquille ; au chef chargé de deux étoiles. L. : *S Ian Claeys* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean *Claus*, maieur de Denderbelle-Zwijveke, 1350 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, passant a senestre. L. : ✠ *S' Ioh' duc Clai d . . . eve . c . (Zwijveke).*

— Jean *Claeus*, échevin de Termonde, 1400 : une fasce et un lion brochant (Ibid.).

— Daniel *Claeus*, homme de fief de Termonde, 1403 : même ecu. L. : . . . . *neel Clays* (Ibid.).

— *Gheeraet Claijs sone*, échevin de Middelbourg (Zélande), 1420 : trois flanchis ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce, surmontée d'un lambel (C. C. B., c. 80).

— Pierre *Claus*, échevin de Wetteren, 1425 : une hache, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : *S Piete . . . aus* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— *Hughe Clais Oerds sone*, échevin de Middelbourg (Zélande), 1430 : un demi-membre d'aigle, la serre en bas. L. : *S Huq . . Claeis Oerts so* (C. C. B., c. 465).

— Gilles *Claeus* tient, du château de Termonde, un fief a Berlaere, 1430 : deux trefles en chef et une coquille en pointe (Fiefs, Nos 3483 et 3497).

— Jean *Claus* (fils de Jean) *havekier* (faucomnier) du duc de Bourgogne, homme mortuaire du monastere d'Alligliem, pour un fief relevant de Termonde, 1430 : coupé de . . . et de . . . , au lion brochant sur le tout. L. : . . *Ian Claes* . . . (Ibid., N° 4446).

— Daniel *Claeus* tient, dudit château, un fief a Saint-Gilles (-lez-Termonde), 1430 : un lion, brochant sur une fasce. L. : *S' . . . neel Claes* (Ibid., N° 4384).

— *Johannes Claes* et Catherine van der Meeren, sa femme, reçoivent, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, sur un jardin, sis rue du Parc, a Bruxelles (récemment englobé dans le parc ducal), 1432 : trois anilles, accompagnées en cœur d'une étoile a cinq rais. L. : *S' Iohannis Nicholai* (Chartes des ducs de Brabant).

— Herman *Claeussone*, échevin de Berg-op-Zoom, 1458 : un chevron, accompagné de trois têtes d'animal (loup ?) (Malines).

Claes, Claeijs, Claijs, Claus [zoon], Claessen, etc. *Baudin Claeus*, echevin de Melle, 1462 (voir **Vlaminc**) : un poisson, posé en fasce. S. senestre : un aigle, ou griffon. L. : *Boudyn Clae..* (M. Alph. de Vlaminck).

— *Jan Claisz, filius Boud^n*, échevin *binnen der nieuwer cuere van Watervliet, die men heet sgraven ghoedt*, 1470 : un chevron, accompagné de trois trefles. L. : *S Ian Cla . . . . . d . s* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

— Corneille *Claus*, sergent et serviteur a masse du duc de Bourgogne, a Gand, 1475, 6, 81 : un lion. C. : une tete et col de lion entre un vol. L. : *S Cornelis Claus* (Ibid., l. 109, 146).

— Pierre *Claeijs*, bailli du comte de Flandre, a Mariakerke, 1541 : un sautoir. T. dextre : un personnage (?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).

— *Boonse Claes zoon*, et *Boenssen Clais zoen*, homme du duc de Bourgogne, au comté de Zelande, 1466 : un glaive, accompagne en chef a dextre d'une rose. T. : un ange (C. C. B., c. 113).

— *Huijch Claesz soen*, échevin de Rotterdam, 1484 : un ℔. S. senestre : un aigle. L. : *S Huygh Claes soen* (U.).

— Charles *Claisse*, conseiller et homme en la Chambre de Flandre, 1521 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile. L. : *S Charels Claeysene* Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 679).

— Simon *Claes zoon*, écoutete d'*Oestzande*[*n*] (Oostzaandam ?), 1550 : une croix alésée (Notre-Dame, Anvers, fonds *ter Saligherhaven).*

— *Odemaer Claijssone*, fils de *me (mer?* = messire) Dominique, tient un fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1541 : un échiqueté. C. : un corbeau (Fiefs, N° 2754).

— *Odemaer Claijssone*, fils d'*Odemaer*, tient un fief desdits chateau et Vieux-Bourg, 1559 : memes écu et C. Le sceau porte : *Claissone* (Ibid., N° 2801).

— Mathieu *Claesz*, échevin de Hedel (Gueldre), 1607, 8 : un (!) pal de vair ; au chef chargé d'un renard élancé *(Geld.)* (voir **Wouwer, Elst, Hooft, Langenhuse**).

Messire André-François-Joseph Jaerens, conseiller de Sa Majesté l'Impératrice, premier roi d'armes, *du Toison d'or en ces Pays Bas et Bourgogne*, déclare avoir reçu, de François-Joseph Claessens, licencié es lois et secrétaire de la ville de Bruxelles, fils legitime de Jean-Baptiste Claessens, et d'Anne-Marie-Lucie de Glabbais, une declaration relative à ses armoiries, telles qu'il en donne, lui, Jaerens, le dessin colorie, et qu'elles ont toujours ete portées, par sa famille, Bruxelles, le 24 janvier 1760.

Le dessin represente cet ecu, ecartelé ; au 1er, cinq points de gueules, equipollés à quatre d'or, aux 2e et 3e, d

sable à deux palmes d'or, passées en sautoir ; au 4e, d'or à la tour de sable. Lambrequins : d'or et de sable. C. : deux palmes d'or (Ville de Bruxelles).

La Chambre héraldique de Sa Majesté, aux Pays-Bas, sur la remontrance faite par MM. Paul-Bernard-Joseph-Claessens, écuyer, Jean-Baptiste-Joseph-Emmanuel Claessens, écuyer, greffier de la ville de Bruxelles, et Charles-Paul-Joseph Claessens, certifie avoir vu les titres établissant la filiation ci-dessous et en ordonne l'enregistrement ; déclare, en outre, que lesdits frères ont le droit de se qualifier du titre nobiliaire d'écuyer ou *Jonckher* et de porter les armoiries timbrées de leurs ancêtres, enregistrées les 20 et 24 janvier 1764, à savoir : écartelé, au 1er, échiqueté d'or et de gueules de deux tires (sic ! lisez le blasonnement correct ci-dessus) ; aux 2e et 3e, de sable à deux palmes d'or, passées en sautoir, au 4e, d'or au château (lisez : tour) de sable. C. : deux palmes adossés d'or ; le 28 mai 1789 (cahier en parchemin, signé et scellé par les quatre rois d'armes : Beydaels de Zittaert, Jaerens, Labina de Baussen, dit Lablilau, et de Laing (Ville de Bruxelles).

En tête du parchemin figure cette filiation :

Thomas Claessens, écuyer, mort le 7 avril 1686, épouse, le 13 octobre 1660, en l'église Sainte-Gudule, Anne de Weert, morte le 12 novembre 1695.

Ils eurent :

Jean-Baptiste-Ignace Claessens, écuyer, baptisé, en l'église Sainte-Gudule, le 1er février 1666, mort le 19 septembre 1731 ; épouse, le 27 février 1710, Anne-Marie de Glabbais.

Ils eurent :

François-Joseph Claessens, écuyer, baptisé, en l'église Sainte-Gudule, le 1er février 1712, avocat au Conseil de Brabant, greffier et secrétaire de la ville de Bruxelles, épouse Pétronille Pletinckx.

De ces époux naquirent les trois frères cités ci-dessus :

1°, Paul-Bernard-Joseph Claessens, écuyer, baptisé, le 21 août 1744, en l'église Saint-Nicolas (il porte les armes pleines) ;

2°, Jean-Baptiste-Joseph-Emmanuel, baptisé le 24 décembre 1745, greffier de la ville de Bruxelles (il brise d'une bordure simple d'argent), épouse Marie-Catherine-Jeanne de Moor,

3°, Charles-Paul-Joseph Claessens, baptisé le 30 septembre 1752, premier lieutenant au régiment de Murray, au service impérial (il brise d'un lambel d'azur).

Voici les armoiries peintes dans ce fragment généalogique :

de Weert : parti-emanché d'argent et de gueules,

de Glabbais : parti ; au 1er, une femme nue de carnation, tenant au-dessus de la tête une écharpe de gueules, le pied droit posé sur une ancre d'azur, posée en barre, en pointe ; au 2e, d'or à la tête de maure, tortillée d'argent ;

Pletinckx : d'azur à la fasce, accompagnée en chef de trois losanges, rangés en fasce, et en pointe de trois cervelas, rangées en fasce, le tout d'or ;

de Moor : écartelé, aux 1er et 4e, d'or à la merlette de sable ; au 2e, parti-emanché d'argent et de gueules ; au 4e, échiqueté de sable et d'argent.

D'après l'acte de baptême de Jean-Baptiste-Joseph-Emmanuel Claessens, du 24 décembre 1745, son parrain fut : *praenobilis dominus Joannes Baptista Josephus Claessens*, sa marraine : *Domicella Barbara De Neck. Dominus Franciscus Claessens, bruxellensis*, fut promu licencié es deux droits, à Louvain, le 21 août 1736.

Charles-Joseph-Emmanuel Claessens, né à Bruxelles, le 26 mars 1783, obtint la même dignité, à l'université de Paris, le 27 septembre 1809 (originaux aux Archives de la ville de Bruxelles).

CLAIRI, voir **CLARYE**.

Claijs, voir **Claes**.

Clamp (Gauthier), échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1410 : une fasce, chargée de deux merlettes et accompagnée de trois (2, 1) étoiles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

Clap (Arnould), échevin d'Anvers, 1382 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande (?) échiquetée ; aux 2e et 3e, une bande, chargée de trois étoiles (M. Donnet).

Clapdorp (Gilles de), homme de fief du comte de Flandre, au pays de Waes, 1407 : trois lions ; au franc-quartier brochant chargé d'un croissant. L. : ..... *van* .... *doerp* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

Clare *(Renirs)*, échevin *del court mesirs Jakemes del Haie a Brugodes*, 1399 : dans le champ du sceau, une rose à six feuilles. L. : ✠ *S' Rinvart Clere* (?) (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Clarenzone (Quentin), échevin d'Anvers, 1398, 24 mars (n. st.), et 1399, 24 avril : trois étoiles flamboyantes, à six rais (soleils) ; écusson en cœur, chargé d'un héron. L. : *S Quintin Clarenso* . . . (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. III).

— Le même, échevin *illec*, 1401 ; receveur d'Anvers, et du pays de Rijen, 1408 ; Qu. *Claresone*, receveur d'Anvers, jure fidélité au duc de Brabant et lui promet de lui rendre, à la première réquisition, le château de Bermortre, à Duffel, dont ce prince vient de le nommer châtelain, sa vie durant, le 8 décembre 1411 ; Qu. *Clarenzonne*, conseiller du duc de Brabant, 1412 ; Qu. *Claresone* se porte, avec quatorze autres, garant du duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, pour 7500, 5000 et 2500 couronnes de France (3 actes) ; Bruxelles, 10 décembre 1416 : même écu, sans l'écusson en cœur. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Quanty Claren sone*. Dans le champ du sceau, accostant la damoiselle, les lettres *n* et *t*, désinence du prénom, oubliée par le graveur dans la légende (Notre-Dame, Anvers, et Chartes des ducs de Brabant) (voir **CAUMAISNIL**).

CLARENTAX (Henri van), échevin de Melle (voir **Vlaminc**), 1466 : quatre flèches, 2 posées en pal, la 1re renversée, les 2 autres en fasce, la 2de contournée, les deux flèches en pal brochant sur les deux autres, accompagnées en cœur d'une croisette. L. : *Henric va Clarentix* (M. Alph. de Vlaminck).

Les deux flèches posées en fasce se trouvent l'une sur l'autre.

Clary, voir **Malquareit**.

CLARYE *(Huwin van)* et *Heilwyff van Maisgny* (Magny ?), sa femme, *umb sunderlich gonst und fruntschafft, die wir hain zu deme eirsamen herre Johan van Wylre*, échevin de Luxembourg, et pour

sa femme, *Jehennete*, leur donnent, *umb got und almoisz : alle und etliche erschafften, es sy lehn güter, schaff güter, eigen güter oder burger güter, lude, scheffe, bedde, froende, dinst, gulde, rentte, czinse, velt, aciessen, huser, hobstede, garten, bomgarten, busche, acker, wasser und weyde, . . . herlicheiten, gerichten, . . . die Peter van Kair* (Charage), *unse liebe swager und neve in sime leben haben, . . . und vurczyden gewest sint her Peters selige van Kair, scheffen czu Lucc, und Marien, siner ewybe, amcherre une anichfrauwe* desdits *Peter* et *Heilwyff*, et tels que ces biens se trouvent situés *czu Overkair, czu Redingen, by Czolveren* (Soleuvre) *und anderswo*, dans le duché de Luxembourg, 1457, le 20 mai : un sens-tro-chere, mouvant d'une nue, la main tenant une étoile, posée en chef a dextre. C. : un vol. L. : *Seel Huin de Clari* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1092*).

La nue est représentée par une vergette ondée, posée à senestre. *Overkair* — Hautcharage.

CLARYE. *Heilwyff van Maisgny*, ci-dessus, 1457 : dans le champ du sceau, deux écus; A, comme celui du mari; B, une croix. L. : . . . *elvy de Maisgny* (Ibid.).

Claris Valincourt (Louis-Ferdinand-Joseph de), marquis de *Laverne de Rodes*, comte de *Clairmont*, baron d'Argenteau, Hermalle, etc., seigneur de Montfeleone, etc., chambellan, conseiller d'Etat de l'Impératrice, lieutenant de la cour féodale de Brabant, grand-bailli de Termonde, tient du Brabant les seigneuries d'Argenteau et d'Hermalle, héritées de son grand-pere, Louis-Antoine de Claris, comte de *Clairmont*, etc., 1753 : écartelé; aux 1er et 4e, d'azur a trois demi-vols, les 2e et 3e renversés, ce dernier posé en barre; au 2e, de . . . à deux bandes de gueules; au 3e, d'azur au semé d'étoiles. Sur le tout . un écusson a la fasce d'azur. L'écu sommé d'une couronne a cinq fleurons (Av. et dén., N° 7794).

Claus, voir **Claes**.

Clauwet, voir **Clawet**.

Claward (Gilles), échevin de Bruges, 1294 : cinq (3, 2) lions. L. : ✠ *S . . . . . gidii Clavie . . . sd* (Chartes des comtes de Flandre).

Clauwet. *Freres Jakemes de Valench[ienes] de Saint Fuellien*, 1373, le 13 juillet; *Freres Jakemes de Valenchienes, canonnes del eglise Saint Fuellien dales le Rues, de lordene de premonstroit, en le diocese de Cambray*, 1374 (n. st.), le 9 janvier, reçoit, du duché de Brabant, une pension, sur les revenus de Binche : écartelé; aux 1er et 4e, un maçonné; aux 2e et 3e, un maillet (droit). Une étoile brochant en cœur sur l'écartelure. L'écu surmonté d'une tête de léopard. S. : deux léopards lionnés assis. L. : *S' fratris Iacobi Clauwet* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2464, 2511).

Clauwet. Godefroid *Clawcit,* conseiller et homme de fief du duc de Brabant, . . . comte de Hainaut, etc., 1421 : un lion et un filet brochant, passé sous l'épaule gauche du lion. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Godefroit Clawet* (*Namur*, N°s 1554-6).

— Godefroid *Clauwet*, conseiller, dudit prince, 1425 : un lion et un filet brochant, chargé, sur l'épaule du lion d'un besant, ou tourteau (?). L. : *S' Godefroit Clawet* (Chartes des ducs de Brabant).

Un peu aplati. C'est probablement absolument le même écu que sur les sceaux de 1421.

Kleeburg, Louis van *Cleberg* scelle un acte d'Everard Budel van *Hedestorp*, 1338; qualifié *burgman* de Philippe d'Isenburg, du château de Grenzau, 1338; scelle en 1339; *Ludewicus de Clebergh*, homme et *consanguineus* de Guillaume de Braunsberg, 1339; scelle un acte de Henri d'Isenburg, 1342 (n. st.) : deux fasces. C. : deux cornes, recouvertes d'épines et affrontées. L. : ✠ *S' Ludewici de Cleberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 399, 411, 425, 450; Chartes des ducs de Brabant, N°s 533 et 583).

— *Pieter der Pastoir*, fils de Louis, ci-dessus, et, comme lui, *burgman* a Grenzau, 1338 : deux fasces, surmontées a dextre d'un poisson recourbé a dextre, la tete en bas (?). C. : deux cornes (ordinaires), affrontées. L. : *S Pastore de Cleberg* (Ibid., N° 414).

Cleemputte (Guillaume van) tient, du comte de Flandre, un fief ressortissant à la *vierschaer* de Sinaij, 1515 : dans le champ du sceau, une fleur de lis épanouie. L. : *S Willem va Cle . . putte fs Jans* (Fiefs, N° 7138) (voir **Latteur**).

Clef *(Jehan la), dit de Troyes, procureur en parlement et en l'audiance du Roy* (de France), reçoit une pension de 60 sols parisis de la ville de Tournai, 1403 : deux clefs, passées en sautoir, accompagnées en chef d'une croisette ancrée, et une bordure endentée. T. : deux anges agenouillés. L. : *S Iehan la Clef* (Tournai, Chartrier).

Les pannetons des clefs sont en haut.

Cleijem (Guillaume van), échevin du Franc de Bruges, 1295 : un sautoir et un lambel brochant *(Oost-Eecloo)*.

— Guillaume van *Cleijhem*, homme de fief du comte de Flandre, 1331 : un sautoir, chargé en chef a dextre d'une étoile a cinq rais (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 11, fig. 284).

— *Riquaerd de Cleijhem*, échevin de L'Ecluse (Flandre zelandaise), 1403 : un sautoir. C. : un lion issant. L. : *S Riquaerd van Cle . . em* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 78-81).

— Guillaume de *Cleijhem*, homme de fief du bourg de Bruges, 1405 : un sautoir. L. : . . . . . *n Cleiem* (Ibid., I. 39).

Le seigneur de Cleyhem *: de sable, au sautoir d'argent* (Cobn Gailliard, *l'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Cleijman (Gilles), homme de fief de monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, en sa cour de Tubize, 1456, 7, 60 : un homme, posé de face, passant à dextre, tenant de la main gauche un lis, tigé et feuillé. L. : *S Gillaer Cleiman* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

Cleijmans (Francon) scelle pour Jean de Smet qui tient, du comte de Salm, seigneur de Rotselaer, un fief à Haecht, 1470; Pierre Cleijmans (ne scelle pas) et ledit Francon, son fils, tiennent, du même, de Daniel van Vossem et de l'abbé de Villers, des fiefs à Rotselaer, Haecht, Werchter, 1470; il scelle pour Henri Moens, qui tient, dudit comte, un fief à Haecht, 1470 : un santon en ogive, accompagné en chef d'une étoile. L. : *Sigille . . . . . Cle . man* . (Av. et dén., Nos 508, 510, 525, 1xac).

Cleijnael (*Godefridus*), échevin de Bois-le-Duc, 1468 : d'hermine; au chef chargé de trois merlettes. L. : . . . . . *abin i Brsc* . . . (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 45).

Cleinaerts. Jean *Cleijnaertz* (et *Cleijnaert*, les deux formes se rencontrent dans le même acte) scelle pour Renier de Pelsmakere, qui tient un fief du comte de Salm, seigneur de Rotselaer, 1470, 7 juillet; Jean *Cleijnaertz* scelle pour l'église et la mense du Saint-Esprit un démembrement de fief, et un autre pour Gérard de *Moer*, tenudataires dudit comte, 1470 : trois fleurs de lis; au franc-quartier brochant, chargé de trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile. C. : un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S Ian Clemaert* . (Av. et dén., Nos 525, 722, 744).

Les fleurs de lis sont au pied coupé.

Cleijnvrancx (Jean) scelle pour Elisabeth Heijns, qui déclare tenir, du sire de Diest, une rente de deux muids de seigle, sur les biens de maître Godefroid Pasteel, à *Nyenrade* (Nieuwrode), 1470, le 22 juillet : trois maches, accompagnés en cœur de . . . (un maillet penché?). L. : . *Ian Clei* . . . . . (Ibid., N° 985).

Clémency (Nicolas, seigneur de), appelé aussi *Colaert van Conchich*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; t. l. : 1094 moutons, 1374, 6; scelle un acte de Henri van *Glabbay*, 13 . 3 (voir celui-ci) : deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes recroisetées (non au pied fiché), rangées en orle. L. : ✠ *S' Claes von Kensich* (Chartes des ducs de Brabant et *Luxembourg*, c. III, l. X, N° 9).

La seconde indemnité, de 1376, lui est remise par Henri de *Remaugne*, chanoine de Metz, secrétaire du duc Wenceslas.

— Waleran van *Kuntzich*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas, reçoit une indemnité (acompte?) de 156 *swair guldin*, 1377 : deux poissons adossés et un semé de croisettes pattées, au pied fiché. L. : ✠ *S Walram de Kentzich* (Chartes des ducs de Brabant).

Clémency. *Peter von Kuntzich*, n'ayant pas d'enfants, cède, par amitié, au damoiseau *Johan von Bochen* (!) (Bolchen = Boulay), seigneur de *Dudelingen* Dudelange), *Tzolveren* (Soleuvre), *Berpurgh* (Beaurepaire), et à sire *Johann van Ourley* (Orley), seigneur de *Beffort* (Belfort), chevalier, une rente que feu Jacques von Limpach (fils de feu sire Henri, seigneur de Limpach, et de Sophie *von Tzolveren*) et feu sa femme, Anne, avaient constituée à son défunt père, *Clusz von Kuntzich*; 1454, *uff den echten dach July* : deux poissons adossés et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête imberbe entre un vol. L. : *S Peter v Kentzich* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1026[4]) (voir **Limpach**).

Clément (Jehan le), sergent de l'empereur, écrit une lettre-missive au bailli de Tournai, 1529 : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes (la 3e indistincte); aux 2e et 3e, un croissant, surmonté d'un lambel. C. : une merlette entre un vol (Tournai, Chartreux, X) (voir **Cléty**).

Les Le Clement de Tamtignies et les Le Clement de Saint-Marcq, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de gueules à trois trèfles d'or; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable. Couronne à neuf perles. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, regardants.

Clémery (Damoiselle Catherine de), veuve de Balthasar de *Ficquemont*, seigneur de Fiquelmont, *Malatour* (Mars-la-Tour), *Rur* (Rupt), *Moustier* (Moûtier), *Goihieres*, *Chaulmont-en-Barrois* (Chaumont), en partie, tutrice de ses enfants René, Robert, Anne et *Alienor* de *Ficquemont*, tient divers fiefs du duché de Bar, relevés par son fils René, en 1570, une part de *Chaulmont* et tout son ban, etc., 1573 : écu en losange; parti; au 1er, trois pals abaissés, au pied fiché, surmontés d'un loup passant; au 2d, coupé; *a*, une aigle; *b*, plain. L. : . . . . *therine de Cl* . . . . . (Lorr., *Bar*, Fiefs, N° 71).

Cleppere (Renier), échevin de la franchise de Landen, 1366 : trois lions, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Ren' Cleper scab' de Lāde* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Clerbaut (Sylvestre), écuyer, scelle le traité de Guérande (Bretagne), 10 avril 1380 : deux fasces, accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. Cq. et C. frustes. L. : . . . *Silvestr* . . . . . (Archives Nationales, Collection des sceaux, N° 1847).

L'acte de 1380 se trouve imprimé dans Dom Morice, *Documents*, T. II, col. 275.

Clerbo[i]s (Thomas), homme de fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1546 : cinq arbres secs, celui du milieu plus grand que les autres, tous posés sur une terrasse. S. senestre : un griffon. Le sceau porte : *Clerboes* (Fiefs, Nos 10279, 80, 1, 93) etc.

Il figure dans plusieurs documents de 1546; son nom y est orthographié, tantôt Clerbos, tantôt Clerbois.

Clere, voir **Clare.**

Cleren (Simon), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, à Hal, 1579 : trois fers de moulin. S. senestre : un griffon. L. : *Scel Simon . . . ren* (Greffes scabinaux, *Hal*).

Clerc (Guillaume de), écoutète et semonceur de l'église Saint-Bavon, à Gand, dans la seigneurie de Saint-Bavon, 1361 : dans le champ du sceau, une branche de chêne, feuillée de cinq pièces (non englantée), sommée de deux oiseaux (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

— *Maheus li Clers*, homme de fief du Hainaut, 1371 : six (3, 2, 1) merlettes et une bordure engrêlée. L. : *Saiel Mahiev le Clerc* (Chartes des ducs de Brabant, No 2408).

— (*Graciaen* de), jadis prisonnier à Basweiler, sous Wilre : i. t. : 80 moutons, 1374 : trois pals retraits, au pied fiché, et un semé de billettes (probablement des mouchetures d'hermine). L. : *S Grac . . . .* (Ibid.).

— (*Jan die*), échevin de La Haye, 1377 : une fleur de lis. L. : *S Jan de Kle . .* (Ibid.).

— *Jehans li Clers de Graulhier*, échevin de l'évêque de Liège, à Spy, 1396 : un coq. L. : . . *Iehan . . . . . . llie . . .* (Namur, *Salzinne*, c. 516).

— Gilles *de Clerc van der Haghen*, homme de fief de Sottegem, 1414 : un arbre arraché (Elseghem).

— (*Her Willem de*) reçoit, de *Willem Thoenin*, *hobehon* de la ville d'Ypres, un paiement, pour l'église Saint-Martin, à Ypres, 1438 ; dans le champ ovale du sceau : un chevron alésé, accompagné en chef de deux têtes d'aigle et en pointe d'un lion. L. : *Willem* (?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (*Maerex* le), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1458, 62 : trois oiseaux. L. : *S Ma . . . . . Clerc* (Ibid., l. 192).

— (*Race* de), homme de fief du château de Gand, 1445 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *Rase de Cl . . .* (Ibid., l. 221).

— (*France*, et *Fransois* de), échevin de la Salle d'Ypres, 1460; échevin du métier d'Ypres, 1461 : même écu, sans le croissant. L. : *S' Franse . . Cler .* (Ibid., l. 194).

Clerc. Jean *le Clercq*, homme de fief du Hainaut, 1465 : une rose, accompagnée de trois étoiles. S. senestre : un homme sauvage, sans massue (Tournai, Chartreux, IV).

— (Olivier de), homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1483, 95 : écartelé ; au 1er, un sautoir engrêlé ; au 2d, un lion ; au 3e, une bande, chargée de deux feuilles de nénuphar ; au 4e, plain ; au chef de quartier échiqueté. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Oluier de Clerc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— Lambert *Clerch*, échevin de Tirlemont, 1502 : un semé de besants, ou tourteaux ; au franc-quartier chargé de trois piles (Greffes scabinaux, *Louvain* c. 5644).

— *Roeger le Clercq*, sous-bailli de la ville et châtellenie de Courtrai, 1531 : un chevron, accompagné en chef d'une rose et d'une étoile, et en pointe d'un écritoire, posé en chevron, l'étui à plumes à dextre, l'encrier, sous forme de poire, à senestre. L. : *S Roegier de Clerc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 64).

L'encrier est attaché au haut de l'étui à plumes au moyen d'une petite corde.

— François *le Clercq*, à Flobecq, tenait un fief des seigneuries de Flobecq et de Lessines, 1536 : un écritoire oblong, posé à senestre, l'encrier, attaché au haut par deux cordes, suspendu à dextre, accompagné en chef à dextre d'une fleur de lis. T. senestre : une femme vêtue, aux longs cheveux flottants (Fiefs, No 10288).

— Philippe de *Clerc*, échevin de Malines, 1549 : une bande, chargée de trois annelets et accostée de deux lions, à la queue fourchue. C. : un homme sauvage issant, le front ceint d'une couronne de feuillage, tenant de la main droite une rondache et de la gauche une massue. L. : *S sca Philippi de Clerck* (Malines).

— Guillaume *de Clerck*, échevin de Malines, 1550 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à sept rais. Cq. couronné. C. : on aperçoit une partie d'une aile dextre (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— Nicolas *le Clercq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1554 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant. S. senestre : un lion (Mons, Sainte-Waudru, Q, liasse *Quev.*, 21-50).

— Jean de *Clercq*, homme de fief de Termonde, 1555 : un croissant contourné en chef à senestre et deux roses tigées en pointe ; au franc-quartier chargé d'une marque de marchand. L. : . . . . *Cl . . .* (*Zwijveke*).

Cette marque de marchand est formée d'un 4 contourné, la partie inférieure du montant enclose d'un triangle, la traverse du 4 munie à l'extrémité dextre d'une petite tige verticale montante.

Clerc. Gilles de *Clerck*, fils de Pierre, tient, d'Adrien de Gavere, seigneur de Laerne, Masnuy-Saint-Pierre, ter Donct, te Ruwen, etc., un fief a Quaremont, 1558 : trois fasces (Elseghem).

— Adrien *le Clercq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1572 : trois (2, 1) étoiles, accompagnées en cœur d'un cœur (?) et au point du chef d'un croissant. S. : deux lions (Mons, Hommes de fief) (Pl. 11, fig. 285).

— Philibert van *Boevekerke* (Bovekerke), échevin de Malines, 1589 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles ; aux 2e et 3e, trois tours. C. casse (Malines).

— Charles van *Bouvekercke*, échevin *illec*, 1590 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles a sept rais, le tout surmonte d'un lambel. C. cassé (Malines).

— Charles van *Bovekercke*, même qualité, 1595, 6, 8 : même écu, sans lambel. Cq. couronné. C. : on voit une partie d'un vol (Malines).

— Jean van *Bovekercke*, même qualité, 1612, 7 . même écu. Cq. couronné. C. : une aigle issante (Malines).

— Martin *de Clerck*, même qualité, 1614, 20 : mêmes écu et C., mais le cq *non* couronné (Malines).

— Guillaume de *Cleerck* scelle pour sa belle-sœur, Catherine Hauwe, qui tient, du comte de Flandre, un fief a Kemseke, 1623 : trois épées, posées en bande et rangées en barre, accompagnées en chef a senestre d'une main gauche, présentant la paume. C. cassé (Fiefs, N° 6710).

— Henri *de Clerck*, échevin d'Anvers, 1627, 31 : une fasce, chargee de trois merlettes et accompagnee de trois (2, 1) roses. C. : un oiseau (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1).

— Damoiseau Gerard de *Clerck*, lieutenant du haut-bailli du pays de Waes, 1632 : trois merlettes, rangées en chef ; écusson en cœur a la bande. C. : un oiseau entre un vol. L. : *Gera . . . . . Clercq* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— Jean *le Clercq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle un acte du prévôt de la baronnie de Quiévrain 1682 : deux fourches, passées en sautoir, accompagnées en pointe d'un panier ovale, renversé (Baron de Loe).

— . . . Leclerc, conseiller d'Etat de l'Empereur, etc., ancien président du Grand Conseil de Malines, 1811, le 7 mai, a Vienne : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, trois losanges, accolés en fasce. Cq. couronné. C. : un lion issant (cachet, en cire rouge, sans L.) (voir **Anglais, Broeck, Eechoute, Carlier, Poederlé, Vieuxmoulin[s]**).

Le conseiller Leclerc atteste que feu le chevalier François-Dominique d'Hoop, pere de Ferdinand-Antoine d'Hoop, ancien capitaine, chef d'escadron au *regiment chevaux-legers Vincent*, ci-devant la Tour, propriétaire de la terre de Bolkowitz, en Boheme, a rempli avec distinction, pendant nombre d'annees, la place de conseiller pensionnaire du pays d'Alost, et celle de conseiller-pensionnaire et grand-actuaire de la province de Flandre, que, par suite de son attachement à l'empereur, il a beaucoup souffert, pendant les derniers troubles, aux Pays-Bas, et que, après leur apaisement, il a été promu à l'état de conseiller au Grand Conseil de Malines et de maitre des requêtes de l'hotel de Sa Majesté, dignite qui rendait les conseillers egaux en rang et en honneurs aux membres du Conseil privé, et leur donnait la noblesse heréditaire, s'ils ne l'avaient déjà, et le titre de chevalier, qu'en conséquence ils pouvaient se qualifier de messire, comme les nobles titrés, et surmonter leur heaume de la couronne de chevalier.

Clermay. *Jehans de Clermais, maires des eswardeurs de Tournay*, 1348 : quatre losanges, rangés en bande, brochant sur un filet, accompagnés au canton senestre d'une coquille, et un lambel, brochant sur le 1er losange et le filet. L. : . . . *eel Iehan de Cle* . . . . . (Tournai, Chartrier).

— *Jehan de Clermes*, fils de feu Rogier, bourgeois de Tournai, reçoit une rente, sur le domaine de Courtrai, pour les exécuteurs testamentaires de feu *Jehan Fuiant*. 1463 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une coquille. C. fasse ; on voit une partie d'un vol. S. : deux griffons. L. : *Ieh . . . . . ermes* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 391).

Clermont *(Symons de), sires de Neele*, 1281 : type équestre ; le bouclier a deux poissons adossés et a un semé de trefles. L. : ✠ *Sigil . . . . . onis d. C . . . . . n . . domini de Nigella*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Siglem secreti* (Chartes des comtes de Flandre, N° 296).

— *(Raouls de), conestables de France et sires de Neele*, 1289 : type equestre ; le bouclier et la housse aux armes précédentes. C. : un écran échancré, semi-circulaire, les pointes garnies de courtes tiges, terminées en boule, et chargé d'un lion. L. : *S' Radvlphi de Claromote dñi de Nygella*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Radvlphi dni de Nigella* (Ibid., N° 493).

D'après Gelre, *de marscalc van Clermont*, homme du roi de France, portait « de gueules à deux poissons adossés et à un semé de trefles, le tout d'or, lesdits poissons surmontés d'un lambel d'azur. Couronne de sable. C. : une tete et col de coq d'hermine, crete et barbe de gueules, terminé en volet. Gelre donne au *greve van Nele* : le même écu, sans lambel. C. : un plumail gris, issant d'une cuve de gueules, semée de trèfles d'or, entourée d'un bourrelet d'argent et terminée en volet.

— (Henri van), jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. : 246 moutons, 1374 :

une croix engrêlée, accompagnée au 2e canton d'une étoile; au franc-quartier chargé d'une fasce. L. : *S' Henrici de Clermont* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 286).

Clermont (Henri van), échevin de la duchesse de Brabant, à Maestricht et dans la cour de *Lencule*, 1398 : une croix engrêlée, accompagnée au 1er canton d'une fasce. L. : *S Henrici de Clermot scab tiecten* (Ibid.).

— Henri de *Clermont*, *chastellain de Dolhaing* (Dalhem), déclare avoir reçu une redevance de grain, due, *illec*, à sire Jean de Poucques, mort récemment, et en tenir compte, à valoir sur sa créance, 1401, 31 janvier (style de Liége) : une croix engrêlée, accompagnée . . . (les cantons supérieurs sont frustes). L. : *S Henrici de Clermot* . . . . . (Ibid.).

Cette redevance, dit l'acte, est échue en la terre de *Dalem*, ou *Dolhain*; il contient donc, de ce nom, trois orthographes diverses.

Clervaux. Gauthier de *Clerve*, chevalier, scelle un acte de Ferry, seigneur de Cronenburg, écuyer, 1332 : plain; au chef chargé de trois merlettes (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 67).

— Gauthier, seigneur de *Clerve*, chevalier, scelle un acte de Thierry de Milburg, chevalier, et de sa femme, *Metze* van Merode, ses parents, 1348 : plain; au chef chargé de trois corbeaux. L. : ✠ *S Wal . . . dni de Clerue* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 510).

— Thierry van *Clerve*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg, i. t. : 210 moutons, 1374 : plain; au chef chargé de trois merlettes. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf, semées de fleurons, affectant la forme d'une tulipe. Le volet semé des mêmes fleurons. L. : *S' dñi Diderici de Clerva* (Chartes des ducs de Brabant).

Ces fleurons représentent des ventres de petit-gris. Il convient donc de blasonner ces cornes : de vair au naturel (voir p. 74 78).

— Guillaume van *Clerve*, prisonnier *illec*, sous ledit drossard; i. t. : 366 moutons, 1374 : même écu. L. : *S' Villem va Clerve* (Ibid.).

Cléty (Isid.-Juste-François **Clément de**), prêtre, chanoine de la cathédrale de Namur, recteur du bénéfice de N.-D.-Mineure, en l'église de Trognée, en Hesbaye, pays et diocèse de Liége, 1787, le 25 mars : d'hermine à la croix de gueules, chargée de quatre têtes de léopard, bouclées; écusson en cœur, cassé; on n'y voit plus qu'une étoile à cinq rais, au canton senestre. L'écu, dans un cartouche, sommé d'un chapeau ecclésiastique (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46659).

Il remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à ce bénéfice.

La famille des chevaliers Clément de Cléty, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte ces mêmes armes.

L'écusson en cœur est écartelé; aux 1er et 4e, d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, et au semé de fers de lance de sable; aux 2e et 3e, d'argent à l'étoile à cinq rais de sable.

L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux léopards hommés d'or, bouclés du même.

Clèves (Thierry, comte de), 1264 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel, à l'écusson et à l'escarboucle brochante. L. : . . . . . *itis clevensis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 49) (voir **Boetzelaer**).

— (Thierry, comte de), 1285 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes. L. du contre-scel : ✠ *Secretvm et clavis sigilli comit clyvensis (Hollande).*

— (Othon, comte de), 1309 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, aux mêmes armes. C. et ornement du chanfrein : un écran échancré (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes de Cleve, decanus et archidiaconus coloniensis*, 1346 : dans le champ du sceau, un casque, recouvert d'une peau de rencontre de bœuf couronné. L. : ✠ *S' Iohannes* (?) *de Clevis dns de Linne* (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 58).

— *Ermgaert van Cleve, vrouwe wilelheer van Huerne* (Hornes), dote le couvent de Bedbur, de l'aveu de ses fils, Thierry de Hornes, sire de Perwez et de Cranenburg, Jean et Godefroid, 1350 : parti; au 1er, un huchet en chef et un demi-huchet en pointe, mouvant du parti (**Hornes**); au 2d, un demi-écusson et une demi-escarboucle, le tout mouvant du parti (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 32).

— (Adolphe, comte de) et de la Mark, 1392 : même écu que Thierry (1264) (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 351).

— (Adolphe, fils du comte Adolphe de), 1392, 3 : parti; au 1er, un demi-écusson et une demi-escarboucle brochante, le tout mouvant du parti; au 2d, une fasce échiquetée de trois tires (**Mark**) (Ibid., N° 340, 2, 51).

— Thierry, frère d'Adolphe et fils du comte Adolphe ci-dessus, 1392, 3 : même écu, mais sans la demi-escarboucle (Ibid.) (Pl. 11, fig. 287).

— (Adolphe, comte de), etc., reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur les 5100 florins de Hollande qu'elle lui doit, etc., 1396, 7 : un écusson et une escarboucle brochante. Le casque recouvert de la peau d'un rencontre de bœuf couronné, le cercle de la couronne échiqueté à trois tires. L. : *Sigillum Adolphi comitis de Cleuis* (Chartes des ducs de Brabant).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXXXI.

Fig. 1. Nicolas Tahon, XVe-XVIe siècle.

Fig. 2. Jean Tahon, homme de fief de l'archiduc d'Autriche, 1504, à Cambrai.

Fig. 3. Jean Tahon, 1512 } Hommes de fief du Hainaut

Fig. 4. Nicolas Tahon, 1515 } et de la cour de Mons.

Ces paiements ont, sans doute, trait à la guerre de Gueldre.

Clèves (Adolphe, comte de), 1398 : dans le champ du sceau, un casque cimé comme sur le sceau de 1396, accosté de deux écussons ; A comme en 1396 ; B, une fasce échiquetée de trois tires (Ibid.).

— *Aernt van Cleve, Johan, Fijdeman* et *Gherijd*, ses frères, fils d'*Aernt* van *Cleve, Melijs Aernts zoen, Aernt Baers* et *Peter Walmaer* (scelle d'une marque de marchand) s'arrangent, avec le duc de Gueldre, au sujet de prétentions qu'avait fait valoir ledit *Aernt van Cleve, onzen vader, oem ende neve*, 1400 ; *Aernt*, le fils : une fasce, chargée en cœur de . . . et accompagnée de trois (2, 1) têtes et cols de cygne. L. : *S Aernt van Cleve* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 797) (comp. **Arnouts soen**).

Les frères d'*Aernt*, le fils, ne scellent pas.

— (Adolphe, comte de) et de la Mark, 1405 : petit module ; deux écus, le 1er de Clèves, le 2d de la Mark. L. : *S Adolfi com de Cleu* . . . . . (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 658).

— (Marguerite de), comtesse palatine du Rhin, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., 1408 : deux écus ; A, écartelé de Bavière et de Hainaut (les 4 lions) ; B, de Cleves. T. : un ange. L. : . . . . . *ducisse Bauarie comitisse Hanonie Hollandie et Zeelandie* (Ibid., N° 677).

— (Gérard de) et de la Mark, frère du comte Adolphe, 1409, 14 . même écu que Thierry, 1392. L. : *Sigille Gerardi de Cluis et de Marka* (Ibid., N°s 681 et 711).

— Le même, 1411 : même sceau qu'Adolphe, fils du comte Adolphe, 1392, mais brisé d'un lambel, brochant sur le tout. L. : *S Gerardi de Clivis de Marka* (Ibid., N° 699).

— (Adolphe de) et de la Mark, seigneur de Ravestein, Wijnendale, etc., 1481, 4 : écartelé ; aux 1er et 4e, une escarboucle, chargée en cœur d'un petit écusson ; aux 2e et 3e, une fasce échiquetée de trois tires. Sur le tout, un écusson écartelé ; au 1er et 4e, une fleur de lis ; aux 2e et 3e, trois bandes (**Bourgogne**). Sur le tout du tout : un écusson fruste. C. : comme Jean (1346). S dextre : un lion (C. G. B., c. 108 et 113).

Le sceau de sa femme, Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendale, Duiveland, Sommelsdijk, etc., appose à l'acte de 1484, est fruste.

Voici, d'après Gelre, les armes du comte de *Cleve* : de gueules à l'écusson d'argent et à l'escarboucle d'or brochante. Le cq. recouvert d'une peau de taureau de gueules, accornée d'or. Couronne d'or, le cercle chargé d'une fasce échiquetée de gueules et d'argent, de trois tires.

— (Jean-Guillaume, duc de), Juliers et Berg, comte de la Mark et de Ravensberg, seigneur de Ravenstein, Wijnendale, tient, du château de Gand, la seigneurie de *Wijnendael*, 1592, 15 octobre : coupé ; au 1er, parti de deux traits, formant trois champs ; *a*, un lion ; *b*, un écusson et une escarboucle brochante ; *c*, un lion couronné, au 2d, parti, *a*, une fasce échiquetée a trois tires ; *b*, trois chevrons (Fiefs, N° 11144bis) (voir **Fauquemont, Gueldre, Horn, Isenburg, IJzendoorn, Keeken, Lecker, Leuth, Mark**.

Clievere (*Willelmus dictus*), *filius quondam Johannis dicti Clievere*, échevin de Bruxelles, 1353 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un maillet penché. L. : ✠ *Sigille Willemi dci Cleve'* (Bruxelles).

— (*Reijnere de*) reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 24 *pont grote lakens ghelts* (un écu d'Anvers, aux quatre lions, compté pour 22 *grote lakens ghelts*), a valoir sur 51 pont, a lui dus, 1357, le 18 novembre : un lion, accompagné de six maillets (droits), 2 en chef, 2 aux flancs, 2 en pointe. L. : ✠ *S' dci Reneri de Clivere* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1523).

— Guillaume de *Clievere* scelle pour Henri Rullemakere, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Gaesbeek (i. t. : 74 moutons), 1374 : un lion couronné. L. : ✠ *Sigille Willemi dicti Cleve're* (Ibid.).

— Guillaume *de Clevere op ten Halsberch* (le même ?), père d'Alard, tué a Basweiler, sous le sire de Gaesbeek, reçoit un acompte sur une i. t. de 37 moutons, pour le, ou les enfants dudit Alard (*van der ghebourten wegen des voers. Alaerts*), 1374 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un maillet. L. : . . *Sigille Willemi dci C* . . . . . (Ibid.).

— (Gilles de), écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1396, 7 : un lion, chargé d'un écusson a trois maillets penchés. C. : une tête et col de bœuf (chèvre ?). L. : *S Gielis de Clieuere* (Ibid.).

— (Guillaume), prêtre, homme de fief de Rasse de Grez, seigneur d'Héverlé et de Malèves, 1433 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un maillet penché. L. : *S Willm* . . . . *vere* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Clingermans (Jean), échevin de Saint-Trond, 1549, 52 : une barre, accompagnée de trois croissants, posés en barre, 1 au canton dextre, 2 a senestre, rangées en barre. C. : un homme, brandissant de la main droite une massue, la figure contournée, issant (Ordange et Abb. de Saint-Trond, c. 13).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Clingermans porte : d'argent à la bande (!) de sable, accompagnée de trois croissants de gueules, posés en bande, 1 à senestre, 2, rangés en bande, à dextre.

Clignet, voir **Brabant**.

Clinkart *(Jan), meester van scepe* (un acte français, de 1398, le qualifie : *maronnier) ter Sluus* (L'Ecluse, dans la Flandre zélandaise), reçoit, du duc de Bourgogne, 10 *nobles* (= 36 livres parisis), *omme zeckere voyage ende pine, die ic ghedaen hebbe int gheselscep van Guijotte van Lompreit ende meester Gillis de Vulre* (Volder), secrétaire dudit duc, 1398 : un cerf, en arrêt. L. : ✠ *S I . . . . . soen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

Clijnke (Jean) tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : un chevron, accompagné de trois roses (Fiefs, N° 1375).

Clinckebel, dit van Teijlingen (Nicolas) (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1565 : un lion et un lambel, passé sous le ventre du lion et brochant sur la queue. C. : un lion, issant d'un lambel, entre un vol. L. : *S Claes Willem so* (U.).

Clincker (Maître Adrien), échevin de Heusden (Brabant), 1504 : un sautoir échiqueté, accompagné en pointe d'une rose (Malines).

Clyte. *Colart de le Clite,* chevalier, seigneur de *Ruwesreure* et de Comines, reçoit, de la Chambre des Comptes, à Lille, une indemnité pour un voyage de six jours à *Noefport* (Nieuport), fait, sur l'ordre du duc, avec le bailli d'Ypres, *pour avoir fouweurs a fouir les fosses de . . . Noefport,* 1387, 16 août : dans le champ du sceau à dextre, un petit écu, au chevron, accompagné de trois coquilles, et à la bordure (simple) ; à senestre, un grand casque, cimé d'une tête et col de loup, issant de flammes (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

— **Lambert** *de le Clite,* échevin d'Ypres, 1404 : trois (2, 1) membres de lion, posés en bande. L. : . . . . . *beert . . . . . ite* (Ibid., l. 417).

— **Jean**, seigneur de *Commines* (et *Comene* = Comines), reçoit, du duc de Bourgogne, une pension de 300 francs sur l'espier de Furnes, 1421, 38 ; chevalier, souverain bailli de Flandre, 1424, 6, 9 : un chevron, accompagné de trois coquilles. C. : une tête et col de loup, issant de flammes. T. : une damoiselle. L. : *S Iehan de le Clite se . . . . de Comines* (Ibid., 394, 35, 37, 61, 78-9, 112).

En 1426 et 1429, il est qualifié capitaine et souverain bailli de Flandre.

— *Anyniez de le Clite, vesve de feu Morisse de Verssenare* (Varssenaere), reçoit, sur la *grute* de Bruges, des rentes viagères de 400 livres parisis, dont 100 livres inscrites sur sa vie à elle, 150 sur la vie de *Morisse* et de Martine de *Varssenare,* 150 sur la vie de Catherine de V., veuve d'Adrien Baille, et la vie de *Roelquin* de V., ses enfants, 1441 (n. st.) ; elle scelle encore pour une rente, en 1444 et 46 : parti ; au 1er, trois épées, rangées en fasce et posées en bande, accompagnées en chef à senestre d'une étoile à cinq rais ; au 2d, trois cors de chasse contournés. T. : un ange. L. : *S Agn van d Clite Mor . . . . . va Warssenare* (Ibid., l. 378, 43) (voir **Varssenaere**).

Le seigneur de le Clyte : de gueulle, au chevron d'or, à trois coquilles d'argent.

Le seigneur de Ruwersheure : pareillez, à la bordure d'or (L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres, par Corn. Gailliard).

Clobbere (Henri), échevin de Malines, 1353, 5, 69 : dans le champ du sceau, un mouton broutant, brochant sur un bélier, en arrêt, posé à côté du mouton, et dont on n'aperçoit que la partie supérieure (Malines).

— (Rombaut), échevin *iller,* 1381 : trois moutons passants (Malines).

Clodt, voir **Cloth**.

Cloeck, voir **Cloick**.

Kloepsghin (Arnould), bailli héréditaire de l'archevêque de Cologne, 1371 : une fasce (Dusseldorf, *Col.*, N° 915).

Cloes (et **Clouz**) (Thierry), échevin de Liége, 1396-1414 ; deux sceaux ; 1°, trois écureuils ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion. L. : . . . . . *os* . 2°, même écu, mais les écureuils tenant de la patte droite une noisette. S. senestre : un griffon, au bec duquel l'écu est suspendu. L. : *S' Thiry Clo . s . . . . . de Liege* (C. de B.).

Cloesterman (Corneille), prêtre, reçoit, du receveur de Termonde, un paiement, *als van minen dienste van vrocchmesse in Onser Vrouwen kerke,* à Termonde, 1408 : diapré au calice. L. : *S Cornelis Clo . . . . man pbr .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Cloet de Attenhoven *(Godefridus dictus),* s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *bene et honeste cum galea armatus et equitatus,* dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 14 avril 1339 : un chevron. L. : ✶ *S' Godefridi Clothe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 508).

Cloet *(Jehan), sergent de leaue* du comte de Flandre, 1400 : un chevron, accompagné de trois annelets. L. : *Sigill . . . . . Cloet* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80, 81).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1506, 7 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : un bonnet, recourbé en avant, entre un vol, chargé d'une fasce. T. dextre : un homme sauvage. L. : . . . . . *dicti Cloet* (Brux. et E. G., 358) (voir **Hoethet**).

Cloete (Rombaut van den), échevin de Malines, 1374, 5, 7, 8 : une corne de bélier, renversée, fortement recourbée, la pointe à dextre (Malines).

Cloeters (Henri), échevin de la cour censale du commandeur de Bernissem, à Muelen-sur-Aelst, 1472, 9 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'une rose (Abb. de Saint-Trond, c. 9, 10).

Cloick (Jean) (fils d'Etienne), homme du duc de Cleves, 1418 : un lévrier passant (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 756).

— (Jean) (fils de Gisbert), même qualité, 1418 : même écu, L. : *Sigille . . n Kloec* (Ibid.).

L'animal dans les armes de ces deux personnages ressemble, toutefois, plus à un âne qu'à un lévrier.

— *Gadert Cloegk*, écuyer, scelle le traité d'alliance entre les nobles et les villes de Gueldre, 1418 : un chien braque passant. L. : *Sigille Gadert Kloeck* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Nijhoff, *Gedenkw.*, l'appelle, à tort : *Cloegh*.

CLOIRLANT (*Leuve* van), conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : deux tasces. L. : *S Leuve van Carlant* .!) (Ibid., N° 687).

— (Jean van), bon ami de Jean, seigneur de Gemen, 1414 : deux tasces (Dusseldorf, *Col.*, N° 938).

Clockiel (Olivier) reçoit une rente du receveur de Hal, 1428 : trois besants, ou tourteaux (Mons, Domaines de *Hal*, I).

Clockier (*Gilhon* le), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warnant ; 60 moutons, 1374 : trois hons, 1 au canton senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier chargé d'une tasce, surmontée de trois annelets. L. : ✶ *Gilhon le Clokir* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 288).

— Jean *de Clockyer*, prisonnier *illec*, sous la même bannière ; t. t. : 557 moutons, 1374 : un sautoir, chargé en chef de deux membres de lion, joints en cœur, les griffes en haut. Cq. couronné. C. : un un membre de lion. L. : *Iohans le Clokier* (Ibid.).

Un *Johan le Clokier*, échevin et bourguestre de Huy, portant les armes d'*Oyeurs* (*de gueules à trois castelets d'argent*), avait pour femme une fille de sire Guillaume de *Rouveroy* (Rouveroy, le frère de laquelle avait adopté, du chef de sa mère, les armes d'Hozemont *d'or al sautoir de gueules*), brisées en cœur *d'une jambe de lyon d'or*. Leur fils, *messire Johan le Clokier*, chevalier, bailli de Thuin, prit les armes d'Hozemont. Il vivait du temps d'Henricourt. Cet auteur, à qui nous empruntons ces détails, ne cite pas de brisure, quant aux armes de ce *Johan*.

— (Jean le), chevalier, échevin de Liége, vers 1390 : drapré (?) au sautoir. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon. S. : un griffon et un léopard lionné. L. : *S Iohan . . . . . kier cheu . . . . . t de . . . .* (C. de B).

— *Willame le Clocquier, manant a Walcve Castialx* (Walcffe), échevin de la haute cour de Fallais, 1458 : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir, accompagné en pointe d'un annelet ; aux 2e et 3e, une tasce de cinq tusées ; sur le tout, un écusson à la bande (**Haweal**?) C. cassé (on voit une partie d'un vol) (C. C. B., c. 108) (Pl. 11, fig. 289).

Comp Henricourt, édition Salbray, p. 41.

Clockier. *Thieri du Clocquier, eschevin de le court de Vaulx, de le court de Saint Albain et de le court Saint Johan en Liege, jugeant a Noville sur Mehaigne*, 1515 : écartelé ; au 1er et 4e, un sautoir (sans l'annelet ?) aux 2e et 3e, une tasce de cinq tusées. Sur le tout, un écusson à la bande. Cq. couronné. C. casse (Abb. de la Rance, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Clocman (Simon (fils de Simon), mari de damoiselle Marguerite Baerts (fille de Henri), qui tient, du château de Termonde, une rente seigneuriale, dite *'t leen ter Woestyncn*, à Desteldonck, 1515 : écartelé ; aux 1er et 4e, d'hermine à la bande, chargée de trois coquilles ; aux 2e et 3e, trois tasces (hamaides ?). C. cassé (Liefs, N° 3661).

— (Philippe), échevin de Bruxelles, 1571 : écartelé ; aux 1er et 4e, d'hermine à la bande engrelée, chargée de trois coquilles ; aux 2e et 3e, trois hamaides. C. : deux aigneres. L. : . . . . . *Clocman* (Bruxelles) (voir **Boom**).

— (Jacques) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1446 : écu cassé. C. : deux aigneres affrontées. L. : . . . . . *an* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 376).

— (Jean), homme de fief de la châtellenie de Gand, 1456 : écartelé ; aux 1er et 4e, d'hermine à la bande (non engrelée), chargée de trois coquilles ; aux 2e et 3e, trois hamaides. Même C. T. : deux damoiselles. L. : *S' Ian Clocma* . (Ibid., I. 113).

— Georges *Clockman*, échevin de Bruxelles, 1530 : même écu, mais les bandes engrelées. Même C. T. : . . . . L. : *S Georgii Clocman* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.).

Clocquet (Antoine), vicaire *(under pastor)* de Ruremonde, district de Gueldre, remet au gouvernement autrichien l'état des biens d'une fondation de trois messes, instituée, en l'église paroissiale de ladite ville, par feu damoiselle Marie-Agnes van Alberden ; 1787, le 29 mars : de vair ; au chef chargé d'un lion issant, tenant une palme de la patte droite. C. : le lion issant de l'écu (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46595).

Cloosterman, voir **Cloesterman**.

Clopper (Nicolas) (et **de Cloppere**), chanoine de Liége, bénéficié ès droit ecclésiastique, conseiller du duc de Brabant, 1446 : écartelé ; aux 1er et 4e, un échiqueté ; aux 2e et 3e, trois oiseaux, accompagnés

en cœur d'une étoile. T. : un ange. L. : *S' Nicholay de Cloppere* (Abb. de Saint-Trond, c. 8, et Chartes des ducs de Brabant).

Sur un autre sceau, de 1446, il n'existe pas d'étoile aux 2e et 3e quartiers (*t*).

Clopper. Thierry *Klopper*, bourgmestre de Werden, 1481 : une fasce, chargée de trois annelets et accompagnée en pointe d'une étoile. L. : *Sigillum Diderich Klope . . . el* (Dusseldorf, *Werden*, N° 97c) (Pl. 11, fig. 290) (voir **Asberg, Bake**)

Clos, voir **Hove**.

Closser (Guillaume dit), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 80 moutons, 1374 : trois (2, 1 croissants, accompagnés de trois billettes, 1 en cœur, 2 aux flancs. L. : ★ *Villem de Closer* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 291).

Clot, voir **Clut**.

Cloten, voir **Lots**.

Cloth (Benoît, baron de), seigneur de *Landscron*, Ehrenberg, Heimen et Grimberg, chambellan et président du *conseil des appellees* de S. A. E. de Trèves et son grand-bailli de Sayn, Vallendar, Herschbach, Grensau et Heimbach, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Antoinette-Eléonore-Elisabeth, comtesse *de Walthott a Bassenheim*, du côté maternel, est *gentile femme*, fille de messire Jean-Rodolphe-Marie, comte du Saint-Empire *de Walthott a Bassenheim*, seigneur de Bassenheim, Olbruck, Pyrmont, Sevenich, Gransberg, Reiffenberg et Kommerscheidt, et d'Eléonore-Ernestine-Sophie-Walpurge, baronne de Hoheneck, fille de messire Damien-Antoine-Marie, baron de Hoheneck (fils de messire Lothaire-Frédéric, baron de Hoheneck, et de Marie-Antoinette, baronne de Bernhausen) et de Marie-Antoinette, baronne de Wiltberg, fille de Jean-Hugues-Antoine, baron de Wiltberg, et de Sophie-Anne-Marie Boos de Waldeck ; et que ladite damoiselle est *noble, de tous côtés maternels, sans aucune bastardise, bourgeoisie, ni autre empechement quelconque* : Coblence, le 14 juillet 1767 ; il signe : *Benedict Freiherr von Clodt m[anu] p[rop]ria* : un vol. Cq. couronné. C. : un vol (cachet, en cire rouge, sans légende, dans une boîte de fer blanc) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374) (voir **Hohenfeld**).

Clouz, voir **Cloes**.

Clu[e]kinc (Jean), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 ; une bande, accompagnée au canton senestre d'une rose. L. : ✠ *S' Iohannis Clvkinch* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118) (voir **Keeken**).

Cluetinc, voir **Clutinc**.

Clugnet, voir **Brabant**.

Cluppel (Jean *le*), homme de fief du château de Haelfert, 1402 : un trefle, aux feuilles vides, entourant, chacune, une petite boule (très cassé ; l'écu seul subsiste (C. C. B., Acquits de Lille, I. 229).

Clut (Arnould), échevin de Maestricht, 1414 ; trois coquilles ; au franc-quartier brochant, chargé d'une croix engrelée. L. : . . . . . *t Clot* (?) *schepē treicht* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gerard), échevin de Maestricht, 1414, et de la cour de *Lenculen*, 1432 : même écu. L. : *S Gerarts Klet scepen triecht* (Ibid.).

— (Jean), échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*croenhoff*) de Saint-Pierre, à Montenacken, 1465 ; parti ; au 1er, trois coquilles ; au 2d, une croix engrelée. L. : *Sigillvm Iohan Clrt* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

Clute, voir **Cloet**, **Pelden**.

Clutinc (*Renerus*), échevin de Bruxelles, 1308 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *Sig' Re . . . . . lv . . . .* (Bruxelles) (voir **Steene**).

— (*Franco*), échevin *illec*, 1309 : même écu, chacun des trois pendants du lambel chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Franconis Clvtinc* (Ibid.).

— (*Franco*), *junior*, échevin *illec*, 1313 : même écu. L. : ✠ *S' Franconis dei Clvtinc* (Ibid).

— (*Wilhelmus*), échevin *illec*, 1332 : un parti-émanché ; au chef chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *Sigillvm Willemi dic Clvtinc* (Ibid.).

— *Franco, plius quondam Johannis Clutinc*[*s*], échevin *illec*, 1339, 40 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Francones Clvtis fi . . . . . is* (Ibid.).

— (*Franco*), *junior*, échevin *illec*, 1341 : même écu, mais des billettes, au lieu des maillets. Cq. couronné. C. : une fleur de lis, au pied coupé. L. : . . . . *Franco dei Clutinc* (Ibid.).

— (*Reynerus*), échevin *illec*, 1343, 4 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur à trois pals. L. : ✠ *S' Renere Cluetinc* (Ibid.).

— (*Johannes*), échevin *illec*, 1347 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. C. : un écureuil, tenant de la patte gauche une noisette, entre deux cornes de bœuf. L. : *S Iohannis dei Cluetinc* (Ibid.).

— (*Reinerus, plius quondam Johannis* [*dicti*]), échevin de Bruxelles, 1351, 6 ; *Reijnerus Clutnig*, amman *illec*, 1359 : même écu, mais sans lambel. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. L. : *Sigill Reneri*

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXXXII.

Fig. 1. Nicolas Tahon, 1551
Fig. 2. Jean Tahon, 1562
Fig. 3. François Tahon, 1572
} Hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

Fig. 4. Augustin Tahon, abbé de Saint-Aubert-lez-Cambrai, 1745.

dicti Clvetinc (Ibid. et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

Clutinc. Le même, échevin *illec*, 1352, 61, 78; *Reijner die men heet Cluetinc*, échevin d'Uccle, 1372 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L : *Sigil Reneri dicti Clvtinc* (Bruxelles).

— *(Franco)*, échevin de Bruxelles, 1352 : même écu. Cq. couronné. C. : une fleur de lis, au pied coupe. L. : *Sigil' Franco dĩ Clutinc* (Ibid.).

— (Renier *Mennen*, dit), transporte au duc et a la duchesse de Brabant, un alleu, consistant en une maison, avec jardin, prairies, terres et bruyeres, a Uccle, 1362 : mêmes écu et C. que *Reynerus*, 1351 ; Cq. couronné. L. : . . . . . *eri dicti Clvetinc* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Reynere Clutinc, soene Reijneers Clutincs Seghelcren*, reçoit, du Brabant, 31 livres de *grote lakens ghelt* (1 ecu d'Anvers, aux quatre lions = 22 *grote lakens ghelt)*, 1357, 18 novembre : trois fleurs de lis, au pied coupe ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion et d'un semé de billettes (Ibid., N° 1526).

— (Renier), Godefroid van den Torne et Thierry van Gormchem donnent, au nom du duc et de la duchesse de Brabant, a sire Godefroid de Looz, sire de Heinsberg, Blankenberg et Lowenburg, une obligation du chef de feu son oncle, le comte de Looz, qui avait pris part a la guerre contre le comte de Flandre, 1363 : mêmes écu et C. que *Reijnerus*, 1351. Cq. couronné. L. : *Sigi . . . . . eri dicti Clvetinc* (Ibid., N° 1841).

— *(Johannes, filius quondam Johannis)*, échevin de Bruxelles, 1367 : même écu. C : un buste barbu (Bruxelles).

— (Jean) (et *Cluting)*, bailli du Brabant wallon, jadis prisonnier a Basweiler ; un des chefs de la bataille ; r. t. : 1022 moutons, 1374 : meme écu. C. : une tête d'homme barbu, au col allongé, coiffée d'un beret (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean *Clutins, marissauls del hosteil* du duc de Brabant, 1376 : mêmes écu et C., mais la tête couronnée (B.) ; le même (?), se porte fort pour le duc Wenceslas, 1383 ; homme de la duchesse de Brabant, qui le dit *maerscalc onser herbergen*, 1385 : mêmes écu et C., mais la tête coiffée d'un béret (Ibid.).

— Jean *Cluetinc* (fils de Renier), 1370; jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Bouchout ; r. t. : 860 moutons, 1374; (fils de feu Renier) 1393, 4, échevin de Bruxelles : mêmes écu et C que *Reijnerus*, 1351 ; Cq. couronné. L. : ✠ *S Iohĩs dicti Clvtines* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— Marie *Clutings*, veuve et héritière de Gérard Leckarts, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Bouchout ; r. t. : 200 moutons, 1374 ; dit sceller de son propre scel (celui de sa mere ?) : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S Domicella* (*Elisabe de Issche* (Chartes des ducs de Brabant).

Clutinc. *Reynerus Clutinq, dictus de Zeghelcere*, échevin de Bruxelles, 1361, 76, 77, 81 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; ecusson en cœur, au lion couronné. L. : ✠ *Si' Reneri Clvetinc* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

L'acte de 1361 le dit : *filius Reyneri Clutinq, dicti Zeghelcere.*

— Jean *Cluetinc*, échevin de Turlemont, 1414 : plain ; chargé d'un lambel a cinq pendants. L. : ✠ *S Iohis Clvetinc* (Greffes scabinaux, *Louvain*, c. 1414).

— *Henricus, filius quondam Johannis dicti Cluting*, échevin de Bruxelles, 1414 : trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C. : une tete et col d'aigle. L. : . *Heinrici dicti Clvetinc* (Bruxelles).

— Guillaume *Clutinck*, échevin de Bruxelles, 1415 . 6 : mêmes écu et C. que *Reijnerus*, 1351. Cq. couronné. L'ecu accoste au haut de deux W. L. : *S Willem Cluetinc* (Malines, Bruxelles et E. G., 349).

— Gilles *Cluetinc*, échevin *illec*, 1439, 59 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. dextre : un léopard lionné. L. : *S Gielus Clvetinc* (Bruxelles).

— Jean *Clutin*, homme de fief de monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, Tubize, 1460 : mêmes écu et C. Cq. couronné. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *S Iohannis dei Cluet* . . . . (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

— Henri *Cluetinq* (fils de Jean), échevin de Bruxelles, 1470, 1 (n. st.) : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : *S* . . . . . *Clvetinc* (E. G , 355, et Bruxelles)

— *(Johannes)*, échevin *illec*, 1483 : mêmes écu et C. Cq. couronné. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : *S Iohannis dei Clvetinc* (Bruxelles) (voir **Steen, Torre**).

— Sire Guillaume *Cluetinc*, religieux a Afflighem, 1468 : meme écu. L. : ✶ *S Wi* . . . . *Clvetinc* (C. C. B., Acquits de Lille, 1.371).

Gelre donne à *Cluetinc*, en Brabant : d'azur à trois fleurs de lis, au pied coupé, d'argent. Volet d'argent. Le cq. d'or, couronné de sable. Volet d'argent. C. : une tête d'aigle d'argent, becquee et languée de gueules.

Plus loin, il cite encore un *Jan Clutinc*, dont l'ecu est resté en blanc. Le cq. d'or, couronné de sable. C. : une tête et col d'aigle d'argent, becquee (') de gueules, terminée en volet.

Le continuateur du héraut d'armes Gelre (XVe siècle) donne encore, a la suite du Grand-Maître de Prusse, sans légende, un blason qui semble appartenir à un Clutinc : écartelé ; aux 1re et 4e, de . . . à trois fleurs de lis, au pied coupé, de . . aux 2e et 3e, d'or à trois

fleurs de lis, au pied coupé, de sable, qui est évidemment d'Ursscheie. C. : un buste barbu, la tête ceinte d'un chapel de roses. Le fait qu'en 1371 Marie *Hutings* dit sien le sceau d'Elisabeth d'Ursscheie paraît indiquer une alliance entre les deux familles.

Knebil van KATZINELMBOGIN (Werner), chevalier, Jean Rost von Schoenenberg, chevalier, et Henri von *Milvalt*, varlet noble, déclarent, devant deux echevins de *Wesil* (Wesel), diocese de Treves, qu'Herman *Frye* (Frei) von *Paffinange*, varlet noble (*Edelknecht*), s'est obligé, pour une somme d'argent, envers Wenceslas, duc de Luxembourg, 1381 : de . . . a l'écusson plain, accompagné en chef a dextre d'une merlette. C. : deux oreilles d'ane. L. : *S' Wernheri der Knebil mulit' (Luxemboarg*, c. III, l. X, N° 27) (voir **Fust**).

Knepper (Pierre), curé de Bauschleiden, 1788 : ecartelé ; aux 1er et 4e, trois (2, 1) lettres R ; aux 2e et 3e, d'or a la rose. C. : une lettre R (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. N° 46581).

Knibbe (Gerard) tient un fief du château de Furnes, 1405 : un chevron renversé ; au chef chargé d'un leopard (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

— (*Wijdt*), tuteur de Baudouin Poijte, tient un fief dudit chateau, 1406 : un lion léopardé, accompagné en pointe d'une étoile (Ibid.).

— (Jean), echevin de Ninove, 1408 : trois poissons recourbés, posés en bande et rangés en barre (L'écu est diapré) L. : *S' Ioh . . . is C . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— (*Omaer*), homme de fief du métier de Furnes, 1409 ; échevin et *cuerheer* dudit métier, 1409, 10, 20, 7 : un leopard, surmonté d'un lambel. Derriere l'écu emerge un aigle. S. : deux léopards lionnés, assis. L. : *S Omaer Knibbe* (Ibid., l. 89, 90, 91, 92 ; Tournai, Chartreux, c. 1).

— (*Weerin*), *landhoudere* dudit métier, 1420, 1 : un léopard. C. : un léopard, en arrêt, entre un vol. L. : *S Wer . . . . . Knibbe* (Ibid., l. 91, 92).

— (François) tient, du château de Furnes, un fief a Adinkerke, 1421 : même écu que Gérard (1405) (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

— (*Clais*), échevin et *cuerer* de la châtellenie de Furnes, 1424 : un léopard, accompagné en pointe d'une etoile. L. : . . . *ais Knibbe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

— (Jacques), échevin de Furnes, 1424 ; homme de fief du bourg de Furnes, 1442 : un léopard, accompagné en pointe d'une rose. L'écu posé sur un (!) aigle regardant. L. : *S Iacob Knibbe* (Ibid., l. 91, 92, 93, 94).

— (*Omaer*), échevin et *cuerheer* de la châtellenie de Furnes, 1437, 43, 4 : un léopard, surmonté d'un lambel. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Omaer Knibbe* (Ibid., l. 93, 94).

Knibbe (Henri), homme de fief du bourg de Furnes, 1442 : un léopard, accompagné en pointe d'un croissant. L'écu posé sur un aigle regardant. L. : . . . . . *Kn* . . . . (Ibid., l. 93, 94).

— (Jean), même qualité, 1442 : un léopard. C. : un . . . entre un vol. L. : *S Ian Knibbe* (Ibid., l. 93, 94).

— (Renaud), même qualité, 1442, 51 : un léopard et une bordure endentée. C. : un léopard, en arrêt, entre un vol. L. : *S Rein[eri] Knibbe* (Ibid., l. 93, 94, 95, 96).

En 1442, Renaud et Henri Knibbe, hommes de fief, declarent que Renaud Knibbe, chevalier, et dame Christine Sdoyers, sa femme, ont vendu un fief, relevant du bourg de Furnes, à damoiselle Marguerite, veuve de Colart le Fevre.

— (Jean), écuyer, homme de fief du bourg de Furnes, 1448 : un léopard (tres cassé ; l'écu seul subsiste) (Ibid., l. 395).

— (*Omaer*), homme de fief dudit bourg, 1457, 61 : un lion leopardé. T. : une damoiselle, coiffée d'un haut bonnet pointu. L. : *S Omaer Knibbe* (Ibid., l. 95, 96).

— (Baudouin), meme qualité, 1457 : un lion léopardé, surmonté d'un lambel. S. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'epaule gauche. L. : L. : *S Boudin Knibbe* (Ibid., l. 95, 96).

— (*Rikewaert*), échevin et *cuerheer* du métier de Furnes, 1470 : un leopard (un peu fruste, sans brisure perceptible). S. senestre : un griffon accroupi (Ibid., l. 95, 96).

— (Renaud), meme qualité, 1483 : un lion léopardé et une bordure engrelée. C. : un lion léopardé entre un vol. L. : *S Re . . . . Knibbe* (Ibid., l. 95, 96).

— (*Zeghelin*), homme de fief du bourg de Furnes, 1483 : un lion léopardé (un peu fruste ; brisure ?). L'écu posé sur un aigle regardant. L. : *Zeghelin Kn* . . . . (Ibid., l. 95, 96).

— (*Goutier*), échevin et *cuerheer* du terroir de Furnes, 1490 : un lion léopardé, accompagné en pointe d'un croissant. C. : un vol (!). L. : *S Goutier Knibbe* (Ibid., l. 97, 98).

— (*Goutier*), *cuerher* de la châtellenie de Furnes, 1494 : un lion leopardé, accompagné en chef a dextre d'une etoile. C. : un vol (!). L. : . . . . . *Knibbe* (Ibid., l. 97, 98).

— (Lancelot) tient, du chateau de Furnes, du chef de sa femme, *Gillise*, fille de Martin Hoghebaerts, un

fief a Wulpen, 1502 : un lion léopardé et une bordure engrêlée. C. : un lion léopardé assis entre un vol (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

La maison surnommée KNYFF : *d'argent, au lion leopart de sable, lampassé et armé de gueulle* (Cons. Gaillard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Knijff (P.-C.) et A.-J. knijff scellent, comme collateurs d'une fondation, en l'eglise des Capucins, a Anvers, dont ils remettent au gouvernement autrichien l'etat des biens, 1787, le 14 avril ; tous deux : de gueules au chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une tour ; au chef d'or chargé d'une aigle eployee. C. : une tour. S. : deux léopards lionnés, a la queue fourchee, tenant, chacun, une bannière, la 1re de l'ecu, la 2de a trois fers a cheval renversés (les bouts en haut) (cachets, en cire rouge, sans L. ; deux matrices différentes) (C. C. B., reg. 46663).

Cette fondation consiste en deux messes hebdomadaires, à dire pendant cent ans, à partir de la mort du fondateur. Celui-ci est damoiseau Jean Charles Bosschaert, qui décéda le 8 février 1749.

Les collateurs de la fondation sont ses héritiers testamentaires, à savoir : 1°, les enfants de feu l'ancien bourgmestre Knijff et leurs descendants ; 2°, l'ancien conseiller-secretaire Knijff, et 3°, les enfants de ce dernier.

— (J.-M.-G.) scelle l'acte ci-dessus, 1787 ; qualifié damoiseau *(Joncker)*, il scelle, comme fils aîné de feu dame M.-I. de Bosschaert et de damoiseau M.-J.-A. knijff, habitant, Longue rue Neuve, chez son père, une déclaration analogue relative aux biens afférents a une fondation en l'eglise Saint-Jacques, 1787 : même écu (ovale, mais des molettes, a la place des étoiles. Cq. couronné. C. : une molette. S. : deux lions regardants, tenant, chacun, une bannière, la 1re indistincte, la 2de de l'écu (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid., reg. 46663 et 46541).

Cette fondation en l'eglise Saint-Jacques avait été instituée par sa grand'mère, Anne-Marie-Catherine van den Brouden, douairière de Charles-François de Bosschaert, chevalier, ses collateurs étaient : Joseph-Henri de Bosschaert, chevalier, *op de Meer*, damoiselle S.-C. de Bosschaert, bégume, à Anvers, damoiseau C.-H.-F. van der Borght, au Marché-Saint-Jacques, fils aîné de dame A. M. de Bosschaert, femme de damoiseau F. van der Borght, et damoiseau J.-M.-G. Knijff, tous enfants et petits-enfants de la fondatrice.

Les chevaliers et barons de Knijff, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles à huit rais et en pointe d'une tour, le tout d'or ; au chef d'or, chargé d'une aigle eployée de sable. C. : la tour de l'écu. S. : deux lions léopardés d'or, couronnés du même, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière, la 1re de l'écu, la 2e d'or à trois fers à cheval renversés de sable qui est **de Bruijn**.

Devise : *Ad astra per aerumnas.*

Knippenburg. Henri van *Knippenborch* scelle 1357 ; Henri van der *Knyppenburch*, écuyer, scelle un acte de Thierry van *Broiche*, 1369 : six burelles et trois merlettes, brochant sur la 1re burelle. L. : ✠ *S' Hinrici de Knippenborgh* Chartes des ducs de Brabant, N° 1539 ; Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 822) (voir **Dungelen**).

Knippinck (Henri), fils de Gérard, tient de Guillaume, duc de Juliers, Gueldre, Cleves et Berg, *dat huyss Grynberg* (Grimberg), etc., 1541 : trois annelets, rangés en pal (l'écu *non* parti) Cq. couronné. C. : un écusson aux armes de l'écu, entre un vol. L. : *S Henrici Knippinck* Dusseldorf, *Cleves-Mark*, (N° 776).

Knode *(Gherlijc)*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Cramendonck ; i. t. : 514 moutons, 1374, 9 : un lion et une bordure engrêlée. L. : *S' Gherlaci Knode* (Chartes des ducs de Brabant.).

— (Henri), prisonnier *idem*, sous le sire de Perwez ; i. t. : 456 moutons, 1374, 9 : même écu. L. : *S Henrici dci Knoed* (Ibid.).

Un *Henneken* Knode, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont, reçut, en 1374, un premier acompte sur une i. t. de 130 moutons. Jean Huijn scelle pour lui.

— Henri Cnode, échevin de Bois-le-Duc (le même ?), 1380 : même écu (Helmond) (voir **Huijn**).

Knoed, voir **Knode**.

Cnoep (Pierre), jadis prisonnier a Basweiler, sous Jean van Redelghem ; i. t. : 180 moutons, 1374 : un double nœud, affectant, plus ou moins, la forme d'un 8 couché, les deux bouts tombant, en côtoyant les bords de l'écu. L. : ✠ *S Petri dicti Cnoep* (Chartes des ducs de Brabant, voir **Knop**).

Knocke (Jean van den), homme de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai, 1358 : un lion, a la queue fourchee, et une bordure, chargée d'une couronne d'épines (Chartes des comtes de Flandre).

Knoops, voir **Taije**.

Knop. Godefroid *Knaep* (?), chevalier, transporte a Adolphe, comte de Cleves, son droit *aen der molenstat to Luerich* Lorich ?), . . . , *in dem kerspel van Boder* (Buderich ?), 1377 : coupé ; au 1er, deux fleurs de lis ; au 2d, plain. L. : ✠ *S' Her Godert Knop* (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, N° 432) (voir **Knoep**)

Her Godevert Knoep, homme du comte de Clèves, portant : de gueules, au chef d'or, chargé de deux fleurs de lis de sable. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un grand disque d'or, chargé d'une fleur de lis de sable.

Cnopere *(Amisius dictus)*, echevin de Lierre, 1327 : une rose. L. : . . . *mis de Cn* . . . . . *(Nazareth).*

Knorre *(Petrus)*, *decretorum doctor*, *prepositus wetzslarensis*, du diocese de Treves, ambassadeur, a Bruxelles, pour Guillaume, duc de Saxe, landgrave de Thuringe, 1462 ; sceau rond ; la Vierge, portant

l'Enfant, sous un dais; dans le bas, un écu : trois mains, en pairle, les deux supérieures renversées, empoignant chacune un poisson, les poissons du chef affrontés, celui en pointe contourné. L. : *S Petri Knor decо doc ppti S Marie in Wetzlar (Luxemb*ourg, c. VI, l. XX).

Knubben (Gaspard), échevin de Saint-Trond, 1574 : un chevron, accompagné en chef de deux glands et en pointe d'un flanchis, cantonné de quatre glands. C. : un gland, tige et feuille (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ est d'argent, le chevron d'azur, le flanchis de gueules, et les glands sont d'or, tigés de sinople.

Knuts (Guillaume de) reçoit une rente sur l'espier d'Alost, pour damoiselle Catherine van der Delft, 1434 : trois hamades et un lambel brochant. T. : un homme sauvage, sans massue. S. : deux léopards hommés, issant du cadre du champ. L. : *S' Willem de Kuvts* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

– (Jean de) reçoit une rente sur ledit espier, 1476 : trois hamades, surmontées d'un lambel. Mêmes T. et S. (Ibid., l. 371) (voir **Herman, Tsoucke**).

Knuut (Jean de), fils de Josse, tient du damoiseau Guillaume van Claerhout, seigneur de Pitthem, etc., un fief à Pitthem, 1514 : une étoile (Fiefs, N° 10753).

Cob de NUDANGE (Philippe-Christophe) tient, du roi de France, la seigneurie de Niederweis (prévôté d'Echternach), avec les dépendances : Alsdorf, Ketschenbach, *Merkvell*, ainsi que ses maisons à Niederweis, à Bitburg, la cense de Bordenboren, etc., 1681 : écartelé; aux 1er et 4e, deux merlettes (corbeaux?), rangées en pal; aux 2e et 3e, une croix, cantonnée de quatre glands (?). C. cassé (cachet en cire rouge) (C. C. B., 15713[1]).

Cobbenbosch. Henri van *Cobbenbossche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelghem; r. t. : 189 moutons, 1374 : un fascé de six pièces, la 1re chargée à dextre d'un maillet penché. L. : ✠ *S' Henrici de Cobbenbosch* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gilles van), échevin de Bruxelles, 1439 : écartelé; aux 1er et 4e, un fascé; au 3e, trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar); au 4e, un parti-émanché. C. : un plumail (plante aquatique) entre deux têtes de dragon, aux cols allongés, affrontées, le tout issant d'une cuve. L. : *S Gielys va Cobbenbos* (Bruxelles).

– Jean van *Cobbenbosch*, homme de fief de Louis Rockants, seigneur de *Wiltsele* (Wilsele), 1470 : trois fasces, la 1re chargée de trois coquilles. T. : un ange. L. : *S Iohīs de Cobbēbosch* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Cobbere (Gérard), échevin de Malines, 1411, 4, 3 : écartelé; aux 1er et 4e, trois merlettes; aux 2e et 3e, un lion. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur d'une bordure dentelée. S. : deux griffons. L. : *S Gerardi de Cobbere* (Chartes des ducs de Brabant et Malines).

— Guillaume *Cobber*, échevin *illec*, 1420, 21, 5, 6, 8, 9, 30 : trois oiseaux; au franc-quartier brochant, chargé d'un sautoir engrelé. C. : un oiseau entre les cornes du sceau de Gérard, 1414 (Malines).

Kobern. *Godefridus et Wernerus, consanguineus suus, nobiles de Coverna*, se sont réconciliés avec la ville de Cologne, 1280, *dominica quadragesime qua cantatur Reminiscere* = 9 mars 1281; *Godefridus* : type scutiforme : plain; au chef chargé de trois losanges. L. : . . . . . *de militis de Kov* . . . . (Ville de Cologne, N° 433).

— *Wernerus*, ci-dessus : type scutiforme; un pal, chargé de onze croisettes (2, 2, 2, 2, 2, 1) et accosté de quatorze croisettes, sept de chaque côté (2, 2, 2, 1) (ces croisettes ne constituent peut-être qu'un diapré). L. : ✠ *S' Verneri d' mi . . . is de C . ntreiem* (Ibid.).

— *Nobilis vir Robnus, dominus de Coverna*, scelle un acte des deux cousins *Godefridus* et *Wernerus*, ci-dessus 1280-1 : type scutiforme; une aigle. L. : ✠ *S Robni de Koverna* (Ibid.).

Coche, voir **Coeche**.

Cochin, voir **Colendal**.

Codde, voir **Berchem, Meer**.

KODICHAVEN (*Sander van*), chevalier, parent (*neve*) de Henri van Wijnhorst, 1363, 20 décembre : trois feuilles de nénuphar (Chartes des ducs de Brabant, N° 2017).

D'après GELRE, *Her Sander Coechoven*, Gueldrois, portait : d'or à trois feuilles de nénuphar de sinople. C. : un buste d'homme barbu, aux oreilles d'âne, la figure de carnation, les cheveux, la barbe et les oreilles gris, la tête garnie de deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, de trois feuilles de nénuphar de sinople, ledit buste vêtu de blanc.

Codt, voir **Cot**.

Coeche (Jean), homme de fief de l'abbesse de Notre-Dame de Wauthier-Braine, 1450 : deux roses, tigées et feuillées, passées en sautoir, posées sur une terrasse. L. : . . . . . *Coch* . . . (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202, A. G. R.).

Coekebac (Jean), scelle, pour Jean de Rentmeester, Jean van den Berghe, Jean Grootheijns et Henri van den Berge, des dénombrements de fiefs, sis à *Sinte-Aeglen-Rode* (Rhode-Sainte-Agathe), qu'ils tiennent de sire Jean van Gavere, 1470 : sept (3, 3, 1) tourteaux

(koekebakken). C. : une tour crénelée, à la toiture aigue. S. : deux griffons. L. : . *Iohis . oek* . . . . . (Av. et dén., N°s 655, 658, 660, 664).

Koekelberg. *Walterus de Cockelberghe*, échevin de Bruxelles, 1332 : un lion et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Wovter vā Kockelb'ga* (Bruxelles).

— *Walterus de Cockelberghe*, échevin *illec*, 1342, 3 : même écu. L. : ✠ *S' Walteri dicti de Cockelberge* (Ibid.).

— *Willelmus de Cockelberghe*, échevin *illec*, 1347, 8 : un lion couronné. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S' Willelmi de Cockelb'ge* (Ibid.).

— *Walterus de Cockelberge, junior*, échevin *illec*, 1362 : un lion, charge d'un maillet penché. Même C., issant d'une cuve. L. : *S Walteri de Cockelberghe* (Ibid.).

— Gauthier van *Cockelberg*, écuyer, scelle un acte de la duchesse de Brabant, 1369 : un lion et un lambel brochant. L. : . . . . . *teri . . . de Coekelb* . . . . (M. Donnet).

— Marie van *Cockelberghe*, veuve de Henri Fraijbart, a Bruxelles, y possede un bien sis sur le ruisseau dit Schaerbeek, 1414 : un lion. L. : . . *Marie va Kockkelberge* (!) (*Cambre*).

— *Willelmus de Everq[h]em, dictus de* (et *van) Cockelberg[h]e*, échevin *illec*, 1429, 39, 48, 63 : un lion, chargé d'une étoile a cinq rais. C. : une tête et col de licorne. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : *S Willem vā Everghe den de Cockelber* (!) (Bruxelles).

— *Johannes de Cockelberge*, lieutenant de l'amman de Bruxelles, 1445 : un lion. Meme C. que *Walterus, junior*, 1362. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian va Cockelberg* (Ibid.) (voir **Diepenbeek**).

Koeker (Pierre de), jadis prisonnier a Baswerler, sous Jean de Redelghem, 1374 : un sautoir engrelé : au franc-quartier charge d'une croix, accompagnée au 1er canton d'une étoile (?) (Chartes des ducs de Brabant).

COECHOEVEN, voir **KODICHAVEN**.

Koeckelsum. *Borchardus de Cukelsheim, armiger*, reçoit une rente du comte de Berg, par le péager de Kaiserswerth, 1366 : une broye, posée en bande. L. : ✠ *S Borchardi de Cckelshem* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 791).

D'après Gelre, un *Eevt kukelsom*, homme du comte de la Mark, portait : de sable à la broye d'argent, posée en bande, liée de gueules.

Coeckere, voir **Corput**.

Coel (Jean), homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de Cruijbeke, 1436, 8, 40 : une bande, chargée de cinq losanges, posés en barre (non accolés). L. : *Seghel Ian Coels* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 65, 66).

Koel (Gérard) (fils d'Adrien), échevin de Rotterdam, 1543 : trois cygnes, accompagnés en cœur d'une sorte de dévidoir (lutrin?). C. cassé. L. : *S . . rit A . . iaen z Koe*. (C.).

Coele (Gilles), receveur ducal à Bruxelles, 1427 ; échevin *illec*, 1438 : trois tours, ou portes crénelées, munies de deux tourelles ; au franc-quartier brochant, parti-émanché. C. : une tour, ou porte, munie d'un donjon (château). S. dextre : un léopard homné. L. : ✠ *Sigillvm Egidii Coele* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

Egidius dictus Coele, echevin de Bruxelles, 1444, scelle du même sceau (Bruxelles).

COELEM, voir **COOLHEM**.

Coelen de Oerle (*Walterus*), échevin de Bois-le-Duc, 1420 : trois tierces, la 1re sommée d'un lion issant (Malines).

Coelen (Thierry van) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1564 : parti ; au 1er, un cerf, la tête contournée, posé sur une terrasse et gravissant une colline, mouvant du flanc dextre ; au 2^d^, trois croissants. C. : un vol. L. : *S Dirck Ian vā Coele* (C.).

Coelgeenen sone *(Jan)*, échevin d'Anvers, 1465 : une fasce, surmontée de deux flanchis. Le bas de l'écu est cassé. S. senestre : un griffon (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

COELGROVE *(Willelmus dictus de), armiger*, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis, sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 aout 1338 : une croix, cantonnée de seize petits chevrons, mouvant par la base des bras de la croix, et accompagnée au 2e canton d'une tete humaine, posée de profil. L. : ✶ *Willem van Colgrouen* (Chartes des ducs de Brabant, N° 439) (Pl. 11, fig. 292).

Et non pas Jean *de Colgrove*, ainsi que l'appelle M. Alph. Wauters, dans *La Formation d'une armee brabançonne*.

Il doit probablement son nom au village de Kohlgrube, dans l'arrondissement de Cologne.

— Jean van *Koilgroven* tient, de l'archevêque de Cologne, le « *hof zu Kaldenborne* » *myt der mulen ind dryn kleynen huffen lands*, a *Fulendale* (Voerendaal), au pays de Fauquemont ; quand un de ses fils sera majeur, il sera, de ce chef, homme dudit prélat, 1371 : une croix engrêlée, accompagnée au 1er (!) canton d'une tête humaine, de profil (Dusseldorf, *Col.*, N° 916).

Ce sceau permet d'inférer que la croix simple, si singulièrement bordée de petits chevrons, sur le sceau de *Willelmus de C.* 1335, doit être considérée comme croix engrelée, le graveur ayant exécuté, d'abord, abusivement, une croix ordinaire.

Coelis (Pierre), tenancier de la cour censale de l'église Saint-Jean, a Tongres, 1475 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (B. R., C. G., portef. 2220).

Coelman (Gheerem), homme de l'église Saint-Bavon, a Gand, dans sa cour de *Wevelsvale*, 1361 : un oiseau, accompagné de deux etoiles, 1 en chef, 1 en pointe (Saint-Bavon) (voir **Colman**).

Coeln, voir **Colen**.

Coelputte (Constantin van), échevin d'Anvers, 1425, 45 : une bande de six losanges, accompagnée au canton senestre d'un écusson a trois pals. C. : une tete et col de bcher (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 11-15) (voir **Colepute**).

— (Barthelemy van den), échevin de Vilvorde, 1363 : une branche, recourbée a dextre en volute, fleurie d'une rose. L. : . . *rtelmeus vade Co* . . . . . (Bruxelles).

COELRETS (Jean van), camérier du sire de Vorsselaer, jadis prisonnier a Basweiler, sous son maitre; i. t. : 112 moutons, 1374 : une croix, chargée de cinq merlettes. L. : *S' Ian van Coelrets* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 293)

L'acte l'appelle, tout bonnement . *Gonnin, kamerline tsheren van Vorselaer.*

Coels (Jean), receveur du duc, a Bruxelles, 1434 : écartelé; aux 1er et 4e, trois croissants et un lambel brochant; aux 2e et 3e, cinq besants, ou tourteaux. T. dextre : un homme sauvage, assis. L. : *S Iohannes Coels (Affighem* et Chartes des ducs de Brabant) (voir **Luijcx**).

Coeman, Coman, etc. *Hugo, dictus Coman*, échevin de Saint-Trond, 1261, 3, 4, 5 . deux fasces, chacune chargée de trois coquilles (?) (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Arnould *Coeman*, échevin de Louvain, 1333 : trois pals; au chef chargé d'un santoir engrélé, accompagne en chef de . . . (*Affighem).*

— *Willelmus Coman,* échevin d'Oosterwijk (province de Drenthe), 1353 : trois roses : L. : ✠ *S' Willelmi Com* . . (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

L'acte a trait à une terre à *Ghesel* (Giesel).

— *Gord Coeman* et Henri van der *Grecht* (voir **Gracht**) donnent quittance a Gilles de *Rike*, maieur de Louvain, 1368 : trois pals; au chef chargé d'un santoir engrelé, accompagné en chef de . . . (une merlette?). L. : ✠ *Sigill* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 2204).

Coeman, Coman, etc. Guillaume *Coman* scelle, a Louvain, parmi les *comannen* (marchands), une charte du receveur de Brabant, 1377 : un lion couronné et une bordure engrélée; un bâton brochant, passé sous la patte gauche du lion. Le sceau porte : *Coemans* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Bloc, Damme, Oijenbrugghe, Ranst**).

— Gilles *le Coopman,* homme du seigneur de Termonde, 1410 : trois croissants, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S Gil . . . de Coeman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— *Johannes dictus Coman*, échevin de Vilvorde, 1411 : une bande de cinq losanges, accompagnee au canton senestre d'un écusson a la fasce, sommée d'un lion issant. L. : . . . . . *Coeman* (Etabl. relig., Couvent de Septfontaines, c. 4970, A. G. B.).

— *Joes Coeman,* échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1420 : parti; au 1er, trois roses; au franc-quartier brochant chargé d'une merlette; au 2d, trois poissons, posés en bande et rangés en pal. L. : . . . . . *Coeman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

Coen (Henri), souverain maieur de Liége, 1365-1406 : trois macles, surmontés d'un lambel. L. : . . . *Henri . . oene* . . . . . (C. de B.).

— (Henri) (et *Cuen),* echevin *illec*, vers 1425 : trois macles, accompagnés en cœur d'une merlette; l'ecu muni d'une bordure (simple) (!). S. : deux griffons accroupis. Derriere l'écu, posé sur une terrasse, un arbre, et derriere les S. des arbustes. L. : . . . . . *Coen* . . . . . (Ibid.).

Coene (Herman), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. 568 moutons, 1374 : plain; au chef chargé a senestre de deux merlettes; au franc-quartier chargé d'une bande. L. : *S' H'manni Cono de Fimale* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 294).

— *Hughe Harman Coents sone*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 176 moutons, 1374 : même écu, mais la bande chargée en cœur d'une étoile. L. : ✱ *Hveg* . . . . . *on de* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume promet d'être bon et loyal vassal du comte de Flandre, *pour ce que je nestoie mie venus tenir mon ostagement*, 1329 : dans le champ du sceau, un rencontre de cerf. L. : ✱ *S Ian de Koene* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1477).

— Jean *Coene,* amman de Termonde, 1327, 34 : une fasce, accompagnée de trois merlettes en chef et d'une rose en pointe. L., 1327 : . . . . . *a' Opue . . . (Zwijveke).*

— Jean *Coene,* échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1378 : une fasce, chargée de trois fermaux ronds, surmontee de trois merlettes. L. : *S' Ian Coene* (Ibid.).

COENE. Nicolas *Coene* tient, du château de Termonde, des fiefs a Denderbelle et a Opwijck, 1430 : même écu (Fiefs, N° 3593).

— Jean *Coene* tient, dudit château, un fief a Zele, 1515, scelle pour Liévin de Mueldere, époux de Marie van den Bossche, fille de Jacques et feudataire a Zele, 1515 : trois (2, 1) tours, accompagnées de trois merlettes, rangées en chef. S. senestre : un coq (Ibid., c. 904, f. 1583-4).

— Sire Simon *Coune* (et *Coene*), prêtre et chapelain de Saint-Donat, a Bruges, 1438, 9 : trois lions, les deux premiers couronnés. T. : un ange. L. : *S Symonis Coene pbri* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42) (voir **Mein, Vossem**).

Coenoijs (Jean), échevin de Tirlemont, 1450 : un chevron et un lambel a cinq pendants brochant (Greffes scabinaux, *Louvain*, c. 5645).

— Guillaume *Coenoes*, homme de fief de la dame de *Gaudoc* (Wideux), dans sa cour de Rumsdorp, 1510 (n. st.) : même écu. L. : ✶ *S Willem Coen . s* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

COENSBORCH (Jean van) scelle pour Jean van *Haelter*, habitant a Werchter, qui déclare tenir, du comte de Salm, comme seigneur de Rotselaer, des fiefs a Werchter, etc., 1470, le 4 juillet, et, le même jour, pour Jacques van den Horicke, feudataire dudit comte, a Wespelaer : écartelé ; aux 1er et 4e, sept (3, 3, 1) roses ; aux 2e et 3e, une bande de trois losanges. T. : un ange. L. : *S Ian van Coensborch* (Av. et dén., N°s 791 et 815).

Koerich. *Noble home monss. Joffroit de Corrich. chevalier, justicier des gentis homes en la conteit de Luce*[*embourg*], scelle un acte de *Willaume de Massus*, écuyer, 1346 : plain ; au chef fretté. C. : un plumail, issant d'une haute cuve [de l'écu ?]. L. : ✠ *S Iofdi de Korig mil* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— *Heinrich vam Corrich* et Catherine, sa femme, déclarent devoir a *Cunychen van Heffichingen* 20 florins d'or du Rhin et promettent de lui donner, annuellement, a la Saint-Etienne, un cochon, valant 2 florins, du bien dit *Hessen erbe*, a *Corrich*, 1403, *dez nesten sondag̃ nae S*t *Lucas daighe* : un lion et une bordure componée. L. : .. *Henrici de Kvrrich* (?) (Ibid., N° 335).

— Catherine, femme dudit *Heinrich*, 1403 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : ✠ *S Katheie' de* [*L ?*]*osteelr* (Ibid.).

— *Giltz van Corrich*, curé de *Sule* (Sæul), frère et garant dudit *Heinrich*, 1403 : un lion, accompagné en chef a dextre de . . . (une rose ?). L. : ✠ *S' Gi . . . von . . . . . ch* (Ibid.).

Coerleboc, voir **Mol**.

Coerman. Corneille *Scorman* (!) scelle pour Ide Heijmans, qui tient, du château de Termonde, un fief a Lebbeke, 1440 : un trefle. L. : . . . *Cornelis Coerman* (Fiefs, N° 3942).

Coespeau voir **Guispeau, Cospeau**.

Coessine, voir **Quatermart**.

Cœur. *Pietre le Cuer*, bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur le tonlieu de la ville *du Dam* (Damme), 1457 : six (3, 2, 1) cœurs. T. : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52).

Coeverden. Renaud, sire de *Coevorden*, chevalier, se porte caution pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : une (seule !) aigle et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : . . *noldi dni de Koverden milit' (Wassenaer)* (voir **Beusichem, Coevoort**).

D'après GELRE, le seigneur de Coeverden, homme de l'evêque d'Utrecht, de son époque, portait : d'or à une aigle de gueules, becquée et membrée d'argent (*t*). Volet d'argent (*t*). Couronne d'argent (*t*). C. : une tête et col d'aigle d'argent (*t*) entre un vol d'or (inachevé).

Coevoet (Jean), bourgeois de Bruxelles, reçoit, des souverains du Brabant, 675 vieux écus pour son bien *dat her Diederec van Spralant mi ghenomen hadde ende ghepant, alse van ghelde dat men hem sculdich was van dienste die hi minen here ende mere vrouwen* (le duc et la duchesse) *ghedaen hadde, alsoe hi seide, welke scout ruerende es uten ghelde dat men den greve van Loen sculdich es, want hi met heme in den voers . dienste lach*, 1358, 27 juin ; dit sceller de son propre sceaux : un pied de vache, le sabot en bas, accosté en chef de deux roses a six feuilles. L. : *S' Henri Piedevake* (= Piedevache) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1659).

— (Gauthier), homme du château de Gand, 1398 : trois (2, 1) pieds de vache, posés en bande, les sabots en haut, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : . . . . . *uoet* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

Coevoort (Henri van der), échevin d'Aerschot, 1426 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une lettre ♄. L. : . . . . . *va . . . . . oevoort scab . . . . . .* (Etabliss. relig., c. 3608, A. G. R.).

— (Jean van der), échevin d'Aerschot, 1435 : trois aigles ; écusson en cœur, a trois pals ; ledit écusson au chef chargé a dextre d'un . . . . L. : . . . . . *der Coevoort scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— (Jean van der), même qualité, 1438 : trois alérions contournés ; même écusson en cœur que le précédent. L. : *S Io de Coevoort scab' arscot'* (Ibid.).

Coevoort (Jean van der), même qualité, 1467 ; Jean van der *Coevort* déclare tenir de l'abbesse de *Perke* (Paredes-Dames), une prairie à Rillaer, 1470, le 4 juillet : trois aigles, surmontées d'un lambel. L. : . *S Iā vā der Coeu . . . . scab arscoten* (Ibid., Etabl. relig., c. 3608, A. G. B., et Av. et dén., N° 691).

— (Nicolas van der), échevin d'Aerschot, 1473 : même écu. L. : *S Nicolai vād' Coeuoert scab arscot'* (Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (voir **Coeverden**).

COFFERHEM (Jean van) scelle pour Guillaume Brucke, qui reçoit, du Brabant, 296 vieux écus, pour ses services et frais dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 14 juillet ; reçoit, lui-même, 183 vieux écus, pour ses services dans la même guerre, 1357, 15 juillet : une fasce, chargée d'une étoile et sommée d'un lion issant, à la queue fourchée. L. : ✠ *S Annichi d Cofere*. (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Overbach**).

Kohlgrube, voir **COELGROVE.**

KOIJE (Guillaume van), fils de Gilles, tient, d'Adrien de Gavere, chevalier, seigneur de Laerne, Masnuy-Saint-Pierre, ter Donet, du chef de la seigneurie de ter Ruwen, un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1555 : un sautoir, accompagné en chef d'une torce, les pointes en haut. Le bas de l'écu est cassé. C. : cinq plumes d'autruche (Elseghem) (voir **Vriend**).

Koijen (Pierre-Jacques), sacristain de l'église paroissiale de Fouron-Saint-Martin (le baron de Loe est seigneur de cet endroit), au pays de Dalhem, province de Limbourg, évêché de Liége, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à ses fonctions ; sans date (1787) : coupé ; au 1er, trois oiseaux, rangés en fasce ; au 2d, trois (2, 1) roses. C : un oiseau (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46576).

Coijghem et **Cuinghien.** Roland de *Quinghien*, homme du château de Courtrai, 1416 : quatre chevrons, le 1er coupé en deux par un fer de lance ou étoile à cinq rais. C. : un buste de more, vêtu d'un palé (C. C. B., Acquits de Lille).

— Catherine van *Kuijnghem*, veuve de noble Georges van Wissoc, seigneur de *Nieuwerleet*, tient, de noble Jean van der Gracht, seigneur de *Zweuughem* (Sweveghem), du chef de sa seigneurie du Walle, à *Kuijnghem*, le fief de *Toulaerdrie*, à *Kuijnghem*, 1502 : écartelé ; aux 1er et 4e, quatre chevrons ; aux 2e et 3e, deux poissons adossés, accompagnés de neuf croisettes, rangées en pals, par 3. T. : un ange. L. : *Seel Katelin . . . . . ghien* (Fiefs, N° 1347).

— Jean van *Coyeghem* tient, du château de Courtrai, un fief à Bisseghem, 1503 : quatre chevrons (le 1er chargé, ou accompagné en pointe d'un besant, ou tourteau ?). C. cassé. S. : deux lions (Ibid., N° 1331) (voir **Berghe**, 1444 et 1454, **Grammene**).

Le seigneur de QUYNGHYEN : *d'argent, à quatre chevrons, le premier coupé (crime, de gueulle, et crye : Quynghien' Quynghyen l'amour cultre!* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres.*)

Koyp, voir **Kop**.

Coir (Jacques de), 1307 : un lambel, surmonté à dextre d'une molette. L. : ✠ *S Iacobi de Co . . . . cabi leod* (C. de B.).

Et non d'une étoile à cinq rais. Le nom de *Coir*, ou *Cor*, se traduisait en latin par *de Cornu*. Tous les de Coir cités ici scellent en qualité d'échevins de Liége.

HEMRICOURT cite un «*saige Borgois Esqueuin de Liege nommeit Johan del Coir, qui estoit de linage de Saint Martien en Liege, portoit de gueules a on labeal a trois pendans d'argent, mais sy enfans . . . misent jus les armes dessurdites y prisent les armes de Hozemont de part leur meire (Agniete), assavoir d'or al sautoir de gueules, a quatre merlettes de gueules . . .* (ed. SAUBRAY, p. 174).

— Jean de *Cor*, 1307 : un lambel surmonté de deux étoiles. L. : ✠ *S' Iehan de . . . . .* (C. de B. et Chartes des ducs de Brabant, N° 169).

— (Jean *del*), écuyer, vers 1380 : un sautoir, chargé en cœur d'un étrier et cantonné de quatre merlettes (C. de B.).

— (Jean de), écuyer, seigneur de Ramioul, vers 1450 : même écu, sans l'étrier. C. : un membre de lion (?). L. : *Iohan de Coir . . . . . .* (Ibid.).

Coyp, voir **Kop**.

Coc. Henri *die Koc*, chevalier, caution du comte Renaud de Gueldre, 1342 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lion issant. Capeline d'hermine. C : deux cornes de bélier d'hermine, affrontées. L. : *S' Heinrici Ko. . . . nienberg militis* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436).

— *Ghiselbertus Rodolphi* (un de Cock ?), échevin de Tiel, 1343 : même écu. L. : ✠ *S . . . . . oelofs so va Aerwine (Geld.)*

— (Sire Henri de), chevalier, scelle un acte de Béatrice, dame de Keppel, 1354 : même écu. C. : deux cornes de bélier affrontées *(Geld.)*.

— (Arnould de) reçoit du Brabant 130 vieux écus d'indemnité, du chef de la guerre de Flandre, 1357 ; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean) scelle avec Henri van *Blittersuijc* (voir celui-ci), 1357 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lion issant. L. : ✠ *S Iohannis Coc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1503).

Ils scellent une quittance de Henri van Brienen, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 80 vieux écus, sur 260 (du chef de la guerre de Flandre), 1357, le 12 novembre).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LXXXIII.

Fig. 1. Martin *Dammeries*, dit Houart (1438).
Fig. 2. Gilles *Daumeries*, à Ath (1498).
Fig. 3. Jean *Daumeries* (XVe siècle).
Fig. 4. Pierre *Daumeries* (XVe-XVIe siècle).
Fig. 5. Sire Adrien *Daumeries*, prêtre, notaire apostolique et impérial, à Ath (commencement du XVIe siècle) (1).

(1) Ces sceaux de la famille d'Aumerie[s], d'Aymeries, etc. seront décrits dans le *Supplément*.

Coc. Rodolphe *die Koc*, chevalier, caution de Guillaume de Bot van der Merwede, 1358 : même écu. Même C. que Henri (1354) *(Geld.)*.

— *Mathias, filius Rodolphi* (un de Cock?), échevin de *Tule* (Tuil), 1363 : trois pals de vair; au chef chargé de trois coquilles. L. : *S Matiis Roelofso . . (Geld.)*.

— Ricauld de *Koc*, chevalier, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Cramendonck; i. t. : 200 moutons, 1374; homme de fief de la duchesse de Brabant, 1384 : trois pals de vair, au chef chargé de trois marteaux penchés. C. : un chapeau, garni de deux cornes de bélier affrontées. L. : *S Ricoldi dci Koc militis* (Chartes des ducs de Brabant).

GELRE donne ainsi l'écu de *Her Ricout die Cock*, Brabançon : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or à trois maillets penchés de gueules. *Dominus Ricoldus Cocke* succéda à Jean Brien dans ses fonctions d'écoutète de Bois-le-Duc (compte de la Saint-Jean-Baptiste 1372-73, C.C.B., N° 2359)(voir **DONGROEDE**).

— Gauthier de *Koc*, prisonnier *illec*, sous la meme bannière, 1374, i. t. 330 moutons : trois pals de vair; au chef chargé de trois maillets penchés. L. . *S . . Walteri Coci* (Ibid.).

— Guillaume *de Cok*, prisonnier *illec*, sous la meme bannière; i. t. : 960 moutons, 1374 : même écu, mais les maillets posés en fasce et rangés en fasce. L. : *S' Wilhelm . dcti Koeck* (Ibid.).

— (Jean de), prisonnier *illec*, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 102 moutons, 1374 : trois (2, 1) tours, accompagnées en cœur d'un maillet penché. C. : deux pieds de cerf d'hermine adossés. L. : ✠ *S Ioh de Fgido Monte dci Coq* (Ibid.)

De Frigido Monte, voir **Coudenberg**.

— *Godevert die Koc van Opvelpe* (Op-Velp) scelle, a Louvain, parmi les *comannen* (marchands), un acte du receveur de Brabant, 1377 : trois fleurs de lis, au pied coupé, la 2e surmontée d'une hache, posée en fasce. L. : ✠ *S' Godefridi Coc d Opvelpe* (Ibid.).

— Gisbert de *Koc*, chanoine de la cathédrale d'Utrecht, scelle pour Guillaume Darchier, jadis prisonnier a Basweiler, 1376 (n. st.) : trois pals de vair; au chef chargé d'un lion issant du champ, surchargé de . . . Le volet chargé de besants, ou tourteaux. C. : deux cornes de bélier affrontées. L. : *S Ghiselberti Koc de Oppne* (Ibid.).

— *Fredericus Koc*, échevin de *Tuel* (Tuil), 1389 : trois pals de vair; au chef chargé de trois marteaux penchés *(Geld.)*.

— *Wilhelmus Ghiselberti* (un de Cock?), échevin de Zalt-Bommel, 1434 : trois pals de vair; au chef chargé de trois maillets penchés, accompagnés a dextre d'une merlette (?) (Ibid.).

— *Johannes Coc, unius portionis parochialis ecclesie Sancti Bavonis in Ardenburg* (Aardenburg) *curatus*, 1438 : un chevron, accompagné en chef de deux cors de chasse et en pointe de . . . (une gerbe, une tete barbue, couronnée?). L. : *Sigillvm Iohanis Coc . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 371).

Coc. Lambert *de Cock*, petit chanoine de l'église Sainte-Gudule, a Bruxelles, 1451 (n. st.) : coupé; au 1er, parti; *a*, plain; *b*, échiqueté; au franc-quartier chargé d'une merlette; au 2e, plain, diapré. T. : un ange. L. : *S Lamberti Coci pbri* (E. G., dossier de la *Maison des Douze-Apôtres)*.

— *Willem dije Kock*, beau-frere de Henri de Raust, chevalier, seigneur de Kessel, 1456 : meme écu que Ricauld (1374). C. : un vol. S. : deux lévriers (B. R., C. G., portef. 2220).

— Josse *de Coc*, maieur de la *vierschare* de Moerbeke, 1458, 60 : un marteau, surmonté d'une couronne et accosté de deux roses, tigées et feuillées. T. : un ange. L. : . . . . . *de Koc* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 240).

— Guillaume *de Cock*, receveur de la ville de Bruxelles, 1488 : écartelé; aux 1er et 4e, plain; au chef plain; aux 2e et 3e, un parti-émanché. Sur le tout, un écusson plain. T. : un ange (E. G., 356).

— *Pieter Jans zone van Opnen*, homme du comté de Zélande, 1504 : même écu que Jean (1357). C. : une tête et col de bélier (?) (C. C. B., c. 107).

— Gisbert *die Kock*, le vieux, et Gisbert *die Kock*, le jeune, freres, ont pour arbitres dans un différend, au sujet de biens sous *Deijll* (Deil), leurs parents : *Buren, Esschesteyn, Haaften, Honselar, Culenborch* et *Varick* (voir ceux-ci), 1509 *(Geld.)*.

— (Jean de) tient, du comte de Flandre, un fief sous Smaij, 1515 : deux poches, les manches passés en sautoir, accompagnées en pointe d'un maillet (Fiefs, c. 915bis, I. 7129-91).

— Martin *de Kock*, échevin d'Overijsseche, 1535 : une fleur de lis; au chef chargé de deux roses (C. C. B., c. 107).

— *Herbere dije Cock*, ayant un enfant d'un mariage antérieur avec *Maralla van Culenborch*, conclut un contrat anténuptial avec Catherine, fille légitime d'Ernest van *Isendoorn*, seigneur de *Sterkenborch* (-burg); il apporte, e. a., *sijn huijs ende woeninghe tot Nederinen* (Neerijnen), *met singelen, boegarden*, avec 14 journaux de terre et 8 journaux a Waardenburg, 1535; témoin de Gauthier van *Baecxs* et de sa femme, au contrat de mariage de Thierry van Malburg, avec Anne van Bronkhorst, 1541 : mêmes écu, C. et S. que *Willem* (1456) *(Geld.)*.

— Arnould et Jean *die Cock van Opinen* (Opijnen), témoins de *Herbere dije Cock* (van Neerijnen), a

son dit contrat, 1535 ; Arnould : même écu que Jean (1357). C. : deux cornes de bélier affrontées. Jean : même écu. C. : deux cornes de bélier accostées *(Geld.)*.

Coc. Jean *die Cock van Delcinen* (-wijnen), témoin au contrat de mariage de sa parente, damoiselle Goijart van *Malburch*, 1544 : le sceau est tombé *(Geld.)*

— Gisbert *die Cock*, fils aîné de feu Herbert et de Catherine van *IJsendoren* (vivante), partage avec son frère Jean ; Gisbert aura e. a., le château de *Nederynen* (Neer-), 1558 ; tous deux : même écu que Renauld (1574). C. : un vol. S. de Gisbert : deux levriers *(Geld.)*.

— Gisbert *die Cock van Nederijnen*, échevin de *Tuyl* (Tuil), 1564 : mêmes écu et C. que Gisbert (1558) mais sans S. *(Geld.)*.

— Everard et Jean *de Cock van Opijnen* scellent l'acte de partage des frères van *Broeckhuijsen*, 1669 ; tous deux : même écu que Jean (1357). C. : deux cornes de bélier affrontées *(Wassenaer)* (voir **Azewijn, Blitterswijck, Bot, Broekhuizen, Est, Horst, IJzendoorn, Cox, Lennep, Molenbeek, Rossum, Waardenburg**).

Deux familles de Cock appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique.

L'une porte : *Coupé ; aux 1er et 4e, d'azur à la tour crenelée d'or, aux 2e et 3e, d'or à trois chaudrons de sable. C. : la tour de l'écu. Devise : Pro aris et focis.*

Voici les armes de la seconde famille : de gueules à la fasce d'or, accompagnée de trois (2, 1) coqs du même, crêtés d'argent. C. : un coq de l'écu. Devise : *Surgam corda.*

Kockelberg. Jean van *Kockelberghe*, jadis prisonnier à Basweiler, reçoit, à Bréda, un acompte sur son i. t. de 386 moutons, 1375 : d'hermine au sautoir et à la bordure (simple). L. : ✠ *Sigillvm Ian van Kokelberch* (Chartes des ducs de Brabant).

Köckelsum, voir **Koeckelsum.**

Kokelet (Jean), échevin de Liége, 1268 : six croisettes recroisetées, au pied fiché, 3 rangées en chef et trois (2, 1) en pointe, et un lambel brochant. L. : *S' Iohis dei Ko . . . . . ini leodien* (C. de B.).

Les croisettes sont figurées, plutôt, pattées, les extrémités des trois supérieures terminées en une petite pointe, mais doivent représenter des croisettes recroisetées, au pied fiché.

Kokelin, voir **Coquelin.**

Cokeroul *(Quintinus)*, échevin de Louvain, 1457, 63, 75 : un fascé ; au franc-quartier diapré, plain ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : *S' Qvintini Cokerovl scabini lovaniensis* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Cockuut (Zegher), échevin du comte de Flandre, a Tronchiennes, 1442 : trois merlettes. L. : *S Zegher . . . . . vt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

Cockuut (Jean), échevin du comte de Flandre, dans sa seigneurie de Tronchiennes, dite *Luenborch*, 1473 : un oiseau (coucou ?). L. : *S Ian Cokuut f Seghers* (Ibid., l. 240).

Cocquiel (Charles), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle, a Sotteville, un acte du bailli de noble homme, messire Jean de Failly, chevalier, seigneur de Bernissart et Sotteville, 1628 : coupé ; au 1er, un lion léopardé ; au 2d, cassé. C. : un lion issant (Baron de Loe).

Les chevaliers de Cocquiel, appartenant à la noblesse de la Belgique, blasonnent officiellement : coupé ; au 1er, de gueules au lion léopardé d'or, couronné à l'antique, à la queue fourchée, au 2d, d'argent à trois (2, 1) tréfles de sinople. Cq. couronne. C. : le lion de l'écu, tenant de la patte dextre un tréfle de l'écu.

Col *(Colijn)* tient, de Jean 't Serclaes, un fief à Braine-l'Alleud, 1470 : un marteau (Av. et dén., N° 1720).

Colaij, voir **Collaij.**

Colar . . . . (Daniel), échevin de Saint-Trond, 1459 : une croix de vair, accompagnée aux 1er et 2e cantons d'un maillet penché ; au chef chargé d'un lion couronné issant du champ. C. : un lion couronné issant (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

La fin du nom est illisible.

Colart (Jean) tient un fief d'Englebert d'Enghien, seigneur de *(Faulrues)* (Fauroeulx), 1470 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses (Av. et dén., N° 1739).

Colditz. *Albertus de Coldis, miles, dominus in Bellin* (Bilin), *magister camere supremus* de Wenceslas, roi de Bohême, ayant été fait, par le duc Antoine de Brabant, *suus consiliarus et familiaris commensalis et domesticus,* reçoit de ce prince une rente féodale de 400 florins du Rhin, rédimible par 4000 florins ; 3 août 1409, a Bruxelles : coupé ; au 1er, un lion, issant du coupé ; au 2d, un bandé. L. : *Sigillum Alberti de Coldis* (Chartes des ducs de Brabant).

Ce lion ne tient pas de fleur de lis. GELRE donne ainsi les armes du *here van Caldis*, homme du roi de Bohême : bande de sable et d'or, au chef d'or, chargé d'un lion de sable, armé et lamp. de gueules, issant du champ. Capeline partie de sable et d'or. C. : une corne de bœuf de sable et une demi-ramure de cerf d'or.

Cole (Gilles), le jeune, bourgeois de Bruxelles, 1322 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'un étrier ; à la bordure componée. L. : *S' . . . ii dicti Coel . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 264).

— (Jean), de *Rode* (Rhode-Saint-Pierre), homme de fief de l'église Sainte-Gertrude, a Louvain, 1412 : une demi-fleur de lis, au pied coupé, défaillante à dextre, surmontée d'une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas. L. : ✠ *S Ian . it' . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Cole (Nicolas), *rentier* de Turnhout, 1416 : une pioche, surmontée d'une échelle, posée en fasce, mouvant de bords de l'écu (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean), échevin de *Tielrode brouc* (Thielrode), 1426 : deux oiseaux en chef et un chou en pointe. L. : . . . . *C . . . f Henri* . . (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean), receveur de l'abbaye de Tronchiennes, 1443 : trois corbeaux (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

— (Adrien), maieur de la *vierschare* de Saint-Gilles et de Vracene, 1458, 60 : trois oiseaux. T. senestre : un chien braque colleté. L. : *S' Adriaen Cole f Ian* (Ibid., l. 240).

— (Jean), bourgeois de Gembloux, mari de Gertrude N., tient, du seigneur de Walhain, une rente sur Longpont, 1470 : un écusson plain et une bande brochante (Av. et dén., N° 1817).

— (Claire) (et *Coels*), veuve de Pierre de Blonde, tient, de Nicolas van Espen, dit van den Nuwenhove, un fief a Witterzée, etc., 1474, 96 (n. st.) : un marteau et une chaine brochante, posée en fasce, mouvant des bords de l'écu. T. : un ange. L. : *Sigillū Clara Cols* (Av. et dén., N°s 2208 et 2580).

— (Jacques), échevin d'Anvers, 1478 : une tête et col de bœuf, surmontée d'une étoile (Malines).

— (Henri), échevin des enfants de feu Rasse van *Guedegoven*, chevalier, dans leur seigneurie à Gorssum, 1493 : un fer de moulin (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (voir **Ghinderboven**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint Trond, *Colen* (?) porte : d'or à trois (?) fers de moulin de sable.

COLEM, voir **COOLHEM**.

Colembial, voir **Jardin**.

Colen. *Dominus Johannes de Colonia, dictus de Foro Piscium, pastor ecclesie in Bylke* (Bilk), 1350 : trois poissons étêtés, recourbés, joints en pairle par les bouts antérieurs. L. : . . . *ohannis dei Brchnas* (Dusseldorf, Chap de Dusseldorf, N° 27) (Pl. 11, fig. 295).

— *Arnoldus de Colonia*, échevin de Léau, 1394 : trois maillets penchés (Diest, l. « Echevinages et bancs divers »).

— *Robinus de Colonia*, échevin de Léau, 1452 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, trois roses ; *b*, un maillet penché ; au 2d, trois pals. L. : *S Roberti de Colonia scab* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Arnoldus de Colonia*, échevin de Louvain, 1458 : une marque de marchand, accostee de deux étoiles a cinq rais. L. : *S' Arnoldi de Colonia scabini* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Colen. *Roeben van Colenen*, échevin de Léau, 1460 (n. st.) : trois pals ; au chef parti ; *a*, trois (2, 1) roses ; *b*, un marteau. L. : . . *Robini de Colo* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (Pierre) (sans particule), échevin de Bois-le-Duc, 1478 : un renard, gravissant une échelle, à dextre, et un arbre à senestre (Malines).

— *Johan van Colne* et *Guda*, sa femme, font savoir que, feu Gossuin Steck, chevalier, ayant vendu, sous réserve de rachat, a feu Renier Neffken et a feu sa femme, *Feyken*, une rente sur un bien a *Rossen Raide* (Rossenraij), cette rente a passé a eux et a cessé d'être payée ; de la, saisie dudit bien, puis rachat de la rente, 1492 : trois chevrons, accompagnés de trois roses. T. : un personnage. L. : *S Iohannis* . . . . . (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 96).

— *Johannes de Colonia*, échevin de Louvain, 1508 (n. st.), 19 : diapré à une marque de marchand. L. : *S Iohis de Colonia scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Les marques de marchand d'*Arnoldus* (1458) et de *Johannes* (1508-19) se trouvent reproduites dans J.-Th. de Raadt, *Armorial Brabançon. Recueil d'armoiries inedites*. Ces personnages y sont appelés, abusivement : *de Coloma*.

— (Jacques), échevin de Bois-le-Duc, 1531 : même écu que Pierre (1478) (Malines).

— *(Stas)*, échevin de Brusthem, 1554 : une fasce, chargée d'un meuble affectant la forme d'un fer a cheval allongé, ou d'une pincette, posee en fasce, les pointes a senestre (Ordange) (voir **Broechem**, **Coelen**, **Cole**, **Roy**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Colen porte : de gueules à la fasce d'argent, chargée d'un meuble informe de sable, devant figurer un bloc de charbon.

— Dame Jeanne-M.-S. van Colen de Bouchout, née de Fraula, femme de damoiseau Charles-J. van Colen de Bouchout, résidant a Anvers, collatrice d'une fondation instituée dans la cathédrale de cette ville ; 1787, en avril : dans le champ du cachet, deux écus ; A, coupé ; au 1er, deux bourdons, passés en sautoir ; au 2d, deux grelots accostés (**Colen**) ; B, une fasce échiquetée de trois tires, accompagnée de trois (2, 1) roses (**Fraula**). Cq. couronné. C. : un ange issant, tenant de la main droite un bourdon. T. : deux anges, tenant chacun, une bannere, la 1re aux armes de Colen, la 2de aux armes de Fraula (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46540).

Colendal (Pierre), bailli de *Crespin* (Crepin), commis par Dominique Cochin, abbe *illec*, 1696 : un chevron,

accompagné en chef à dextre de . . . (cassé), à senestre d'une panelle (?) et en pointe d'une fleur de lis (M. L. Paris).

Coleputte (Jean van), échevin de Malines, 1325, 6 : trois aigles contournées (Malines) (voir **Coelputte**).

Colesone (Nicolas) se porte garant, avec quatorze autres, pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, 1416 (voir **Thomaes**) ; Nicolas *Colenzoen*, échevin d'Anvers, 1438 : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux, et accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. S. : deux griffons regardants. L., 1416 : *S' Nicolai Colesoen* (Chartes des ducs de Brabant et Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 1-5).

— *Clais Colens zoen*, échevin de Zierikzee, 1450 : un renard assis, contourné, levant la patte gauche de devant ; au chef chargé de trois oiseaux (C. C. B., *c.* 465).

COLGROWEN, voir **COELGROVE**.

Colibrant. Guillaume *Coelebrant*, scelle pour sa femme Lisabeth van *Lombeke*, et pour son parent Jean van *Hesele*, mari d'Elisabeth, fille de feu Jean van *Lombeke*, le jeune, qui reçoivent un acompte sur une r. t. de 238 moutons, du chef de Jean van *Lombeke conse succer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer, 1379 : trois fleurs de lis (complètes !) et une bordure engrêlée ; au franc-quartier brochant chargé de trois merlettes. L. : *Seghel . i . . . Colebrants* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 296).

– (Guillaume), échevin de Lierre, 1432 : trois fleurs de lis, au pied coupé (?) ; au franc-quartier fruste (Malines).

— (Henri), échevin d'Anvers, 1438 : même écu, le franc-quartier chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de cerf. T. dextre : une damoiselle (Notre-Dame, Anvers, *Chap . capsae* 6-10).

— (Florent), échevin *illec*, 1492 : même écu. C. cassé (Ibid., *capsae* 1-5).

— (Guillaume), échevin *illec*, 1537 : même écu, brisé en chef à senestre d'une étoile flamboyante (un soleil, voir **Clarensone, Zon**). C. : un buste entre deux . . . (bâtons, haches, banderoles ?), issant d'une cuve. L. : *S tribv Gvilhel'i Colibrât* (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Batengoeden*).

L'étoile flamboyante, ou soleil, est une brisure empruntée aux armes d'une famille alliée, non encore identifiée, armes que l'on voit sur l'un des volets de triptyque, classés au N° 67, au Musée ancien, à Bruxelles. C'est un écu de sinople, ou d'azur, au soleil d'or.

— (Georges), échevin de Malines, 1535, 45, 50 : même écu, mais sans l'étoile et les fleurs de lis complètes. C. : un buste (?) (Malines et Abb. de Saint-Trond, *c.* 13).

Colignon (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 116 moutons, 1374 : trois bandes ; au franc-quartier chargé d'un arbre. L. : ✠ *S Ie . . . . . b . iaot* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 297) (voir **Collignon**).

Colyn (Jacques), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1358 ; de . . . ; au chef de . . . ; au lion, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'une coquille. L. : *S' Iacobi dei Colin* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 60, 61, 64).

— (Jacques), même qualité, 1362 : coupé de . . . et de . . . ; au lion, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'une coquille. L. : ✠ *S' Iacobi dei Coly . . scab aquen* (Ibid.).

— *Renerus dictus Colijn*, échevin d'Aerschot, 1363, 4 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une pignate contournée. L. : ✠ *S' Reni dēi Colijn scabin arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jacques), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1371 : comme Jacques, 1358, mais sans la coquille. C. : le lion issant. L. : . . . . . *dei Colin scabini aqven* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 71).

— *(Rickoff)*, même qualité, 1375 : même écu, mais l'épaule du lion chargée d'un besant, ou tourteau. L. : *S Ricolfi dicti . . . . . aqvensis* (Ibid., N° 72).

— *Reijnare Colijn*, échevin d'Aerschot, 1378 : même écu que *Renerus*, 1363. L. : ✠ *S Reni . . . Colijn scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Wouter Colijn*, même qualité, 1396 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile. L. : *S Walt . . . . . scabi ars* (Ibid.).

— Jean *Colin, cuerbroeder* au métier de Furnes, tient, du château *illec*, un fief à Adinkerke, 1441 : tranché-vivré de . . . sur hermine ; au franc-quartier senestre chargé de deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, 1 en chef 2 aux flancs, 1 en pointe. S. : un aigle contourné (Fiefs, *c.* 887, l. 1-78) (Pl. 11, fig. 298).

— Guillaume *Colyn*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : coupé de . . . et de . . . , au lion, à la queue fourchée, brochant. C. : un lion issant. L. : *S Wilhi Coeln scabī aqve* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 61).

— *Fetschyn Colyn*, même qualité, 1496 . un lion, à la queue fourchée (?). C. : un lion issant. L. : *Fetsch . . Coeln scabin . aquen* (Ibid., N° 61) (voir **Collin**).

Colins de Villy *(Jaquemin)*, écuyer, jadis prison-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LXXXIV.

Fig. 1. } Sceau et contre-scel d'Anseau *Daulmerie*,
Fig. 2. } lieutenant du maieur d'Ath (1521).
Fig. 3. Gilles *Daymerye*, à Ath
Fig. 4. } Sceau et contre-scel de Jean *Daumerie*, } (XVIe siècle) (1).
Fig. 5. } à Ath. }

(1) Ces sceaux de la famille d'Aumerie(s), d'Aymeries, etc., seront décrits dans le *Supplément*.

nier, avait estimé, devant le sire de Fontoy, ses pertes, de ce chef, a 60 *petres* d'or, 1381 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une rose. L. : . . *acom* . . . *olin* (Chartes des ducs de Brabant).

Colijns (Guillaume) scelle pour son fils Francon, *buten lants wesende*, qui avait, jadis, combattu a Basweiler, sous le sire de Gaesbeek (i. t. : 18 moutons), 1374 : une couronne. L. : . . (*C?*)*onine Willem van* [*Kr?*]*aba* . . (Ibid.) (voir **Wijd**).

— (Jean), échevin de Tervueren, 1396, 7 (n. st.) : une scie de boulanger, posée en bande, les dents a senestre, accompagnée de deux molettes. L. : *S' Ian Colins* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Jacques *Colins,* homme de fief de la châtellenie de Furnes, 1426 : deux chevrons, accompagnés de trois croissants, les deux du chef affrontés, celui de la pointe contourné, et en cœur d'un soleil. L'écu posé sur un aigle. L. : . *Iacob Colins* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91-92).

— Jacques *Colins,* même qualité, 1436, 8, 40, 4; échevin de Furnes, 1438 : même écu, mais sans le soleil. S. senestre : un singe, derrière lequel est posée une boule. L. : *S Iacobi Colins* (Ibid., l. 93, 94).

— Jean *Coolins*, prêtre, scelle pour Jean van Halle, *upper coster* de Sainte-Pharaïde, a Gand, 1438 : un choux, a longue tige, arraché, accompagné de trois (2, 1) étoiles et accosté de deux roses (Ibid., l. 401).

— Jean *Coolins,* homme de fief du bourg de Bruges, 1447 : tranché-vivré d'hermine et de . . . ; au franc-quartier senestre chargé de deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. L'écu posé sur un aigle contourné (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

— Messire Charles-Jacques-Ignace *Colins,* seigneur de Ham, etc., homme grellier de Ham, Nicolas-Jacques Hanon, licencié en droit, a Braine-le-Comte, avocat au Conseil de Hainaut, 1729, 23 novembre : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce, chargée de trois étoiles a cinq rais (?) et accompagnée de trois (2, 1) merlettes; aux 2e et 3e, une bande, accompagnée de six tourteaux, rangés en orle. Cq. couronné. C. : un lion issant. S. : deux griffons (cachet en cire rouge) (M. Hanon de Louvet).

Colissart, voir **Hanart.**

Collaij *(Willelmus dictus),* échevin de Bruxelles, 1329, 31, 2, 41, 3 : un lion, l'épaule chargée d'une tour, ou porte crénelée et une bordure chargée de onze billettes (1). L. : *S Willelmi Colay* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

Willelmus Collaij et *Walterus Pipenpoij*, échevins de Bruxelles, déclarent, en 1331, *feria quarta ante conversionem beati Pauli apostoli*, que *Ingilbertus dictus Nolten, olim quondam Conradi dicti Spormakere*, a promis, devant eux, de donner cens à *Franco, olim quondam Johannis dicti Craeplant* (Fonds de Locquenghien).

(1) Et non : « dix billettes couchees ».

Collaij *(Henricus dictus),* échevin *illec*, 1389, 90, 1401, 5 : même écu, sans bordure. Cq. contourné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S' Henrici dei Colai* (Bruxelles).

Devant *Henricus dictus Colay* et *Zegerus de Woluwe*, echevins de Bruxelles, *Henricus, dominus de Heverle* (Heverle), *miles*, transporte, le 5 aout 1389, a *Michael de Speculo* (Spiegel), la moitie des biens que feu damoiselle *Maria de Crayenhem* (Crayenhem) avait possedes dans la paroisse de *Scarenbeke* (Scherpenheuvel), *tam in domisteadis, cum domibus superstantibus, quam in pratis, aquis et earum fundis, quam etiam in terris, nemoribus censibusque, et alios bonis quibuscumque*, tels qu'ils étaient échus, par la mort de ladite Marie, à *domina Katerina de Rossegham* (Rossegem), *domina de Crayenhem et de Goijke* (Gooik), qui les avait vendus audit seigneur d'Héverle.

— *Vranck Collaije, erfgenote*, scelle un arbitrage du receveur de Brabant, 1405 : un lion et un semé de billettes. L. : *V* . . . . . *y* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Collart (Godefroid), échevin de Nimègue, 1397 : trois flanchis, chacun chargé d'une merlette (*Geld.*).

— *Johan Collart de Ville*, allentier du comté de Namur, 1474, 99 : échevin de Jean de *Hosden*, seigneur de *Hosden*, dans la cour qu'il tient, a Ville-en-Hesbaye, de l'abbé de *Saint Cornet Dente* (d'Inde — Cornelismunster), 1475 : une fasce entre deux burelles, accompagnée en chef a senestre d'une croisette (simple) et en pointe d'un étrier. L. : *S Iohan . e . . ea* (C. C. B., c. 108).

— Gérard *Collart*, homme de fief du comté de Namur, 1633 : écartelé; aux 1er et 4e, un poisson; aux 2e et 3e, coupé; *a*, une rose; *b*, plain. Cimier : un homme sauvage, issant, tenant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Gerard Collart* (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

Le poisson est posé en bande et fortement recourbé à dextre.

Colle (Colins), échevin de Namur, 1326 (n. st.) : trois faucilles, au tranchant dentelé; au franc-quartier brochant, chargé d'un écusson plain, sommé d'un lion issant. L. : ✠ *S' Colin . i . i Colle* (*Namur*, N° 469) (Pl. 11, fig. 299).

— (*Renir*, et aussi *Renchon*), échevin *illec*, 1352; homme du comte, 1352, 4 : trois faucilles, accompagnées au point du chef d'une rose; écusson en cœur plain. L. : *S' Renir Colle* (*Namur*, N°s 774 et 784).

— *Coliens Bertrans*, homme du comte de Namur,

1354 : trois faucilles; au franc-quartier brochant, chargé d'un maillet. L. : *S Colin Colle* (*Namur*, N° 784).

Bertrans est un *alias*. La charte ne donne pas le nom de Colle.

Colle (Paul), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une tranzle, accompagnée de trois (2. 1) besants, ou tourteaux (Chartes des comtes de Flandre).

— *(Massans)*, maire et échevin de *Pheix* (Feix), 1384 : trois faucilles; au franc-quartier chargé d'un étrier (*Namur*, N° 1172).

— *(Jehan)*, échevin de Namur, 1396, 9 : même écu que *Reur* (1352), mais sans la rose (Ibid., N°s 1262 et 1291).

L'inventaire imprimé dit, abusivement, Colle.

— *(Massars)*, feudataire du comte, 1397; maire de Namur, 1410; *Massart Colle, du pays de Namur*, reçut, du *bailli de leaue* de L'Ecluse, 26 livres de gros de Flandre, à titre de restitution, *par vertu de la grace a moi faite par . . . le duc a cause de certaine confiscacion de monnoie et billon sur moy trouvez et arrestez par un des sergens du dit baillage en moy alant par mer hors du pais de Flandres*, 14 . . : trois faucilles; écusson en cœur fruste (plain, au chef plain?). C. : une gerbe entre deux faucilles affrontées. L. : *Sigillum Ma . sart Colle* (*Namur*, N°s 1267 et 1329; C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

— (Henri), souverain maieur et échevin de la cour de Saint-Pierre de *Jemblou* (Gembloux), 1498 : écartelé; aux 1er et 4e, trois faucilles et un écusson plain en cœur; au 2e, une fasce entre deux burelles; au 3e, trois étoiles à cinq rais. S. : deux griffons. L. : *S Henri Colle* (Namur, *Salzinne*, c. 317) (Pl. 11, fig. 300).

Dans le dessin, sur notre planche, le dessinateur a omis l'écusson plain des 1er et 4e quartiers.

— *Collin Colle, dit Marichal, eschevin des courtz et justices de Noville sur Mehaigne, appartenantes a noble madame Franchoise del Malaise, dame de Donglebert* (Dongelberg), *du Lavoir*, etc., 1563 : un marteau, accompagné en chef de deux croissants et accosté en pointe de deux étoiles. L. : ✶ *Colin . . . . . as* (Abb. de la Ramée, Etabliss. relig., c. 3179).

COLLEM, voir **COOLHEM**.

Collette (Arnould), prêtre, remet au gouvernement autrichien l'état des biens d'un bénéfice qu'il possède en l'église collégiale de Saint-Barthélemy, à Liége, 1787, le 2 mai, à Liége : un lion couronné, tenant de la patte senestre une rose tigée et feuillée. C. : le lion de l'écu issant (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46659).

Collier. Dominique *Colier* scelle pour un autre, feudataire, à Denderbelle, du château de Termonde, 1612 : une fasce, accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe d'un rencontre de bœuf (Fiefs, N° 36656).

Collignon (J.-B.), curé de Frisange, collateur d'un bénéfice institué dans la chapelle de Hellange, 1788, le 20 mars : deux bras, armés, gantés, passés en sautoir. L. : un bras de l'écu, la main tenant un petit bâton, en fasce (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46584) (voir **Colignon, Mont**).

Collin (Guillaume), bailli de l'empereur, dans sa chambre de Flandre, 1521 : trois chevrons. C. : une tête et col de cheval bridé (?). L. : *S Willem Colin* (Dussel lorf, *Clèves-Mark*, N° 679) (voir **Colyn**).

Collissart (Jean), bourgeois de Beaumont, reçoit une rente viagère sur la ville de Binche, pour sa femme Jeanne le Tresson, 1476 : un *Agnus Dei*, passant, regardant, accompagné de trois roses. T. : un ange. L. : *S Iehan . . . . sart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

Collot, voir **GONDONCOURT**.

Colman (Luc), échevin du comte de Flandre, à Sinaij, 1396 : un croissant, accompagné en chef de deux étoiles et en cœur d'une merlette. L. : . . . . . *, oelman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

Colmont (Jean van), lieutenant et homme de fief de la cour feodale de *Mulcken* (Mulken), sise dans la ville et franchise de Tongres, 1558 : plain (ou fruste?); au chef chargé de trois pals, surchargés, chacun, d'un maillet, penché à senestre. C. : un buste de more. L. : . *Ihois Col . mont* (sic !) (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

Cologne (Herman de), échevin de Liége, vers 1370 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : . . *Hma'i . . . . . scabi leod* (C. de B.) (voir **Colen**).

Colon, voir **Coullon**

Colpach. Jean van *Coelpach*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 324 moutons, 1374, 5; reçoit le solde de cette indemnité, par Henri de Bastogne, secrétaire du duc, 1376; scelle pour Nicolas van *Frays* (i. t. : 62 1/3 moutons), pour Gillis van Mechtzich (Messancy) (i. t. : 282 moutons); Jean van *Ghirs* (Gursch) (i. t. : 126 moutons); Paul van *Aerle* (Arlon) (i. t. : 48 moutons) et Gauthier van *Hamesinghen* (i. t. 63 1/2 moutons), tous, jadis prisonniers à Basweiler, sous ledit drossard, 1374, 5 : de . . à l'écusson plain. L. : ✠ *S Iohannis de Colpach* (Chartes des ducs de Brabant).

Un acte, de 1375, l'appelle : *Jan Coelpach van Arle* (d'Arlon).

Colpach. *Johan van Coilpach, probst zo Arle* (il scelle seul), et d'autres, parmi lesquels *Nickel van Coilpaich*, donnent une déclaration relative à une dîme (*crychczeende zo Eel* — Ell), qu'ils disent appartenir à sire *Loudolff, her zo Dieferdingen* (Differdange), 1382, *xviij daigen in dem effilre* : même écu. L. : . . *Iohan* . . . . . *pac* . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 211).

— *Dyetherich von Kolpach* (voir **Warsberg**), 1483 : même écu. L. : *S Dierich van Colpach* (Ibid., N° 1750*†).

Cols, voir **Inchuijsen**.

Koltereel, voir **Coutereel**.

COLTIBARDI (*Guis de la*), marchand de Florence, 1271 (n. st.) : une bande de 5 1/2 losanges, le demi-losange mouvant du bord sénestre de l'écu, accompagnée au canton sénestre d'un écusson au lion. L. : . . . . . *Colteb* . . . . . (Chartes des comtes de Flandre, N° 147).

Colvens (Jean), échevin de Tervueren, 1372 (n. st.) : dans le champ du sceau, une hache, à large tranchant arrondi, au fer évasé, posée en fasce, le manche à dextre. L. : . . *Ian Colvens* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Colvere (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1295 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux oiseaux (Abb. de Saint-Trond, c. 2).

Coman, voir **Coeman**.

Comines. *Waultier de Cominez* reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1399 : deux merlettes en chef et six roses, 1 au point du chef, entre les merlettes, les cinq autres en orle ; écusson en cœur à la croix (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188) (voir **Clyte**).

Le viconte et seigneur de Comynes d'or a l'escuson de gueulle, a la croix de vair (?), a l'ourelet sur l'oer (or) huict roses de gueulle (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Comynes — une des *villes a present* (XVIe siècle) *sans clôture, nonobstant preveligie comme les aultres en la conte de Flandres* — *d'or, au cleef en pal, et six tourteaulx lez ladicte cleef, tout de gueulle, troes du coste dextre, et troes de l'autre couste* (Ibid.).

Commere, voir **Masson**.

Comognes. Hubignon *des Commoignes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 210 moutons, 1374 : trois forces renversées et un lambel brochant, le pendant du milieu chargé d'une étoile brochante. L. : . . . . . *n de Comovngne* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henrar des Comm̄ges*, homme de fief du comte de Namur, 1384 ; *Henrars des Comonges, castellain dou castiaul de Namur et balliu . . . commis . . . de par noble homme Henry de Bollan, sire de Roley, bailliu del contei de Namur*, 1397 : d'hermine à trois forces renversées, surmontées d'un lambel. L., 1384 : ✶ *S Henra de C . . . . vgnes* (*Namur*, N°s 1166, 8 et 1267).

Dans l'acte de 1384, sont cités *Hubinon et Henrar de Comm̄gnes*, frères, hommes du comte de Namur. Le sceau d'*Hubinon* est tombé.

Comognes. Henri *des Comoignes*, échevin de la cour du Feix, 1384 : de vair (!) à trois forces renversées, surmontées d'un lambel (*Namur*, N° 1172).

Compein (Jean), homme de fief de Simon Souwen, dans sa seigneurie de ten Brouke, à Lierde-Saint-Martin, 1419, 22 : une bande, accostée de deux étoiles (Elseghem).

Comte (Jean le), homme de fief de la cour souveraine de Mons, 1518, à Mons : parti ; au 1er, une croix ancrée ; au 2^d, deux ancres renversées, passées en sautoir. C. : deux têtes et cols de cygne, entrelacés. L. : *S Ieha le Comte sig de Horvettes* (= seigneur de Horruettes). (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498).

— (Mathieu le), remet au roi de France, de la part de Gilles de Mozet, écuyer, seigneur de Magery, Namèche, etc., des dénombrements de la seigneurie de Magery, de la terre de Harsin (doyenné de Bastogne) et du fief de Robelmont (prévôté de Virton), 1681 : un lion. C. : un lion issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^b et ^c).

— (Jean le), gentilhomme, tient, du roi de France, un fief à Busenol (prévôté d'Etalle), 1682 : mêmes écu et C. (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713^b).

Comté, voir **Herbais**.

Condé (Nicolas de), homme du comte de Flandre et de Hainaut, 1213 : écu pyriforme ; un double trescheur, fleuronné et contre-fleuronné, et une fasce brochante. L. : ✠ *S Nicholai de Condet* (Mons, Sainte-Waudru).

— (Nicolas de), chevalier, seigneur de Morialme, 1278, 9, 80 : Nicolas de *Condeit*, sire de *Bailluel* (Beloeil) et de *Moriaumeis*, 1290 : type équestre ; le bouclier et la housse : de vair en chevron renversé à deux chevrons. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : ✠ *S' Nicholai de Condeto dni de Moriavmes*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secret Nicholai de Condeto dni de Moriavmes* (Chartes des comtes de Flandre et Tournai, Chartrier).

— *Williaumes de Condet, chevaliers, sires de Ronssoy et de Moriaumes*, 1295 : type équestre ; le bouclier et la housse à une fasce. C. : un dragon ailé. Ornement du chanfrein : un écran échancré. L. : *S' Willelmi de Condeto dn̄i de Baillvel . . de*

Romsont militis. Contre-scel : écu à la fasce. L. : ✠ *S' Willi de Condeto de Baillvel* (Chartes des comtes de Flandre).

Romsoy est Romsay (Somme).

Condé (Guillaume de), seigneur de Beloeil, 1345 : un écu aux mêmes armes que Nicolas, 1278-90, entourés de six petits écus à la fasce. L. : . . *aiel Willavm . de Condet seignevr de Baillvel* (Chartes des duc de Brabant).

— *(Alexandre-Henry-Joseph de), de famille noble, prêtre, licencié ès loix et avocat au conseil de Namur, résidant ordinairement à Namur*, remet au gouvernement autrichien l'état des biens du « bénéfice castral, sous l'invocation de Saint-André, » à Heppignies, au diocèse de Namur et au comté du même nom, bénéfice dont il est le possesseur, 1787, le 26 mars : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois casques couronnés. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46646) (voir **Beloeil, Carency, Looz, Morialmé**).

Le collateur de ce bénéfice est le vicomte Desandrouin, seigneur de Heppignies, chambellan de l'Empereur et Roi, résidant ordinairement à Bruxelles et à Paris.

Conflans (Hughes, fils de Hughes de), maréchal de Champagne, 1281 : un lion et un semé de billettes ; à la bande brochante, chargée de cinq coquilles. L'écu sommé de la moitié supérieure d'une fleur de lis et accosté d'une étoile et d'un croissant. L. : ✠ *S Hve de Covflans chevalier (Namur).*

— *Istasses de Conflans, sires de Maruel* (cite : *damoisiele Marie, damoisiele de Mortagne et de le castelerie de Tornay, ma niece*, et *ma chiere suer Marie, dame de Mortagne, castelaine de Tornay*), 1288 (n. st.) ; scelle en 1295 (n. st.) : type équestre ; le boucher et la housse au lion, au semé de billettes et au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *Seel mesire Hvtace de Cov . lans chevalier.* Contre-scel, en 1288 : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contre seel Evstace d'Covflans (Namur*, N° 271, et Tournai, Chartrier).

L'Armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Douet Darcq, donne à un *Mgr. de Comflans : d'azur a un lion, d'or rampant bilette d'or a un baston de gueules engreslees.*

CONINGLANT *(Latin de)*, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre, et capitaine de son château de Courtrai, 1424 : écartelé ; aux 1er et 4e, un palé-vivré ; au chef chargé à senestre d'une tête de lion ; au franc-quartier chargé d'une tête humaine, contournée ; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier plain (Très cassé ; l'écu seul subsiste, intact) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Koningsloo. *Lippen Maes van Redelghem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelghem ; l. l. : 121 moutons, 1374, 9 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'une croix de cinq losanges. L. : |- *S Philips va Conintlo* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

Koningsloo. Henri van *Coincxloe* scelle pour Guillaume Meerte, qui tient, de Jacques 't Serclaes une rente sur *'t hoff van Hamme*, à Braine-l'Alleud, 1470 : même écu, mais les losanges, aboutés et accolés en croix, accompagnés au 1er canton d'un annelet (Av. et den., N° 1724) (Pl. 12 fig. 302).

Coninc. *Johannes de Platea*, échevin de Bruxelles, 1284, 9 : dans le champ du sceau, une coquille. L. : ✠ *S' . . . . . nis . . . . . a* (Bruxelles).

— *Wedric Coninc*, bourgeois de Gand, 1289 (n. st.) : parti ; au 1er, cinq (2, 2, 1) roses : au 2d, trois huchets, rangés en pal. L. : . . *Wede* . . . . . (Chartes des comtes de Flandre, N° 484).

— *Willelmus, dictus Rex, junior*, échevin de Bruxelles, 1293 : cinq coquilles, rangées en croix, surmontées d'un lambel *(Afflighem)*.

— *Arnoldus Rex*, échevin *illec*, 1300, 2 : cinq coquilles, rangées en croix, surmontées d'un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *S' Arnoldi de Platea dei Regis* (G. et Bruxelles).

— *(Johannes)*, échevin de Malines, 1314 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses (P., II).

— *Arnoldus Rex*, échevin de Bruxelles 1316, 7 : comme *Arnoldus*, 1302, sans lambel. L. : *S' Arnoldi Regis* (Bruxelles).

— *Gerelmus Rex*, échevin *illec*, 1318, 9 : même écu, au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S Gerelmi dicti Regis* (Ibid. et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Ingilbertus de Platea*, échevin de Bruxelles, 1323 : dans le champ du sceau une coquille et un bâton brochant. L. : ✠ *S' In . . . . . dei' de Platea* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1323, *feria sexta post dominicam qua cantari solet jubilate, Ingilbertus de Platea* et *Arnoldus Mol*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Johannes dictus Crupeland, campsor*, acquiert une rente.

— *(Johannes)*, échevin de Malines, 1324, 9, 37, 45, 6 : trois roses ; au chef chargé d'une couronne (Malines).

— *Gerelmus de Platea, dictus Rex*, échevin de Bruxelles, 1325 : comme *Arnoldus*. 1316, 7 (sans lambel). L. : ✠ *S' Gerelmi dicti Regis* (Bruxelles).

— *Arnoldus Rex*, échevin *illec*, 1327 : même écu ; au franc-quartier brochant, chargé d'une porte crénelée, munie de trois tourelles (château). L. : ✠ *S' Arnoldi filii Arnoldi Regis* (Ibid.).

Coninc. *Johannes dictus Coninc, senior,* échevin *illec,* 1349, 50 : une coquille et quatre billettes en chef et dix (4, 3, 2, 1) autres billettes. L. : ✠ *Sigillum Iohannis dicti Rex* (Ibid.)

— *Gerardus dictus Coninc*, échevin *illec,* 1350, 1 : même écu, mais au lieu de la 4e billette en chef une seconde coquille. L. : ✠ *Sigillum Girard . . . Re . .* (Ibid.).

— Arnould *de Coeninc*, chevalier, échevin *illec*, 1354, 64 : même écu qu'*Arnoldus*, 1316 (sans lambel). L. : ✠ *S' Arnoldi dei Regis milis* (!) (Ibid.).

— *Ghijselbrecht diemen heet Coninc,* chevalier (voir **Quaderebbe**), 1356 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion et un semé de billettes; aux 2e et 3e, cinq coquilles, rangées en croix. C. : un buste barbu (coiffé . . . ; cassé au haut). L. : . . . . . *selberti dei R* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 947).

— (Hughes de), homme de fief du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1365 : une couronne en chef, accostée de deux fermaux ronds *(Afflighem).*

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer; i. t. : 270 moutons, 1374 : une bande, chargée de trois têtes d'aigle et accompagnée au canton senestre d'un croissant. L. : *S' Ioha de Tornovt* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gerardus, dictus de Co*[*e*]*ninc*, échevin de Bruxelles, 1376 : une coquille et trois billettes en chef et six (3, 2, 1) autres billettes. C. : un vol, chargé d'une billette couchée. T. du timbre : deux hommes sauvages, sans massues. L. : ✠ *S' Geradi dicti Rex* (Ibid. et Bruxelles) (Pl. 12, fig. 301).

— *Willelmus dictus de Co*[*e*]*ninc*, échevin *Ilec,* 1396 : même écu qu'*Arnoldus*, 1316 (sans lambel). C. : une tête barbue, garnie d'une couronne de plumes. L. : *Sigillum Wilhelmi dicti Rex* (Bruxelles et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

Le 2 août 1396, *Walterus dictus van der Noet* et *Wilhelmus dictus de Coninc*, echevins de Bruxelles, déclarent que *Henricus Crupelant, filius quondam domini Godefridi dicti Crupelant, militis*, a transporté à *Arnoldus de Peede*, fils de feu Guillaume, deux maisons sises *in loco dicto terwoudestreetken, retro mansionem dicti Arnoldi de Peede, que fuerat dicti quondam domini Godefridi Crupelant* . . . (A. G. B.).

— Gisbert *de Coninck*, échevin d'Anvers, 1449, 22 : cinq coquilles, rangées en croix. C. : fruste (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden,* c. II; M. Delacre, à Bruxelles).

— Jean *Coninc, dit de Meijere*, échevin d'Anvers, 1426, 33 : une bande, chargée de trois têtes d'aigle. C. : une aigle issante (Ibid., c. 1, et Notre-Dame, *Chap., capsae* 6-10).

— *Jehan le Koninc*, bourgeois de Gand, fait savoir à la Chambre des Comptes, à Lille, avoir vendu, vers août 1435, un fief à Wauberbeke, paroisse d'Astene, relevant du château de Courtrai, 1437 : trois chevrons, accompagnés de trois oiseaux (roitelets) L'écu suspendu au col d'un aigle L. : *Sigil . . . . . de Coninc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57, 58).

Coninc. Guillaume de *Conijnc*, l'un des tuteurs de *Claikin,* fils de Guillaume van *Hallewine,* bailli de Middelbourg (Flandre), lequel *Claikin* tient un fief du comte de Flandre, 1439 : un oiseau (roitelet) en pointe, surmonté d'une grande couronne (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

— Jean *Koninck* scelle un acte avec les bourgmestres de Neuss, 1446 : une bande, chargée de trois lions léopardés (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2363).

— *Lonis de Coninc,* bailli d'Harlebeke, 1453 : une fleur de lis. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Lvnis de Coninc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 284).

— Jean de *Coeninc,* échevin de Caprijcke, 1470 : une étoile, posée en bande, accompagnée de six roses, rangées en orle. L. : *S . . . . . Coninc* (Ibid., l. 82, 83).

— Gilles *die Coeninck,* alleutier au quartier de Bruxelles, Tervueren, Vilvorde, 1472 : trois maillets penchés; au chef charge d'un lion issant. L. : *S Gielis de Coeninc* (Bruxelles)

— Guillaume de *Coninck*, habitant à *Laere* (Laar), paroisse de *Nederhockezeele* (Neder-Ockerzeel), tient, de Wenceslas van Lathem, une pièce de terre dans cette paroisse, 1470 : plain; au chef chargé d'un maillet penché et de deux merlettes, rangés en fasce. L. : . . *illem de Can* . . . . (sic!) (Av. et dén., N° 996).

— (Pierre de), homme de fief du comte de Flandre, 1508 : une fasce, chargée d'un flanchis et accompagnée de trois (2, 1) tours (P., c. III).

— Pierre *de Conijnc,* fils de Gérard, tient un fief, ressortissant à la *vierschaer* de Melsele, 1515 : même écu (Fiefs, c. 915, l. 6826-6900).

— Pierre *de Kueninck* tient un fief de Jean Boegaert (au pays de Waes), 1527 : même écu (?) (les deux meubles en chef frustes) (Ibid.).

— Corneille *Coninck,* échevin de Rotterdam, 1636 : trois étoiles, 2 en chef, 1 en cœur, et une croisette en pointe. C : la croisette entre un vol. L. : *S Cornelis Connick* (U.) (voir **Boeijaert, Calsteren, Mol, Surpele**).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond attribue à une famille *Koninck* cet écu : coupé; au 1er, d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, issant du coupé; au 2e, d'argent plain.

Les barons de Coninck de Merckem, en Belgique, portent : d'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois roitelets d'or. Cq. couronné. C. : un roitelet de l'écu entre un vol d'azur. Devise : *Rex, grex, lex.*

Coninckx, voir **Surpele**.

CONINCXLOE, voir **Koningsloo**.

KONINXBERC, voir **Wildenrath**.

Coninxheim. *Wilhelmus de — hem*, échevin de Saint-Trond, 1400 : une croix de vair, accompagnée au 1er canton d'un chevron (Ordange).

Conon, voir **Coene**.

Connart (André-Joseph), curé de Chatelineau, au diocèse de Namur, province du même nom, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de sa cure, 1787, le 21 avril : deux fleches renversées, passées en sautoir, cantonnées de quatre . . . . L'écu, ovale, semble d'une couronne de fantaisie (sorte de couronne royale) et accosté de deux palmes, liées ensemble, au bas (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46646).

Cons (Gilles de), 1202 : dans le champ du sceau, un senestrochere, paré d'une manche à sac, la main tenant une rose à six feuilles, tigée (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— (Jacques, seigneur de), 1225 : dans le champ du sceau, un rosier arraché, effeuillé, fleuri de cinq pieces, brochant sur un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Sigillum* (?) *Iacobi de Cons* (Ibid.).

— (Jean, seigneur de), 1291 : un rosier effeuillé, fleuri de cinq pieces, mouvant de la pointe. L. : ✠ *S' supor Ieh . . . . . ons chr* (Mons, *Hainaut*).

Voir Leop. Devillers, *Monum. pour serv. à l'hist. des provinces de Namur*, etc., III, p. 537.

Cons|s|e. Frere François *Conse*, gouverneur de l'hopital de Saint-Jean de Jerusalem, à *Slipen* (Slype), 1401 : parti ; au 1er, d'hermine plain ; au 2d, trois roses. Un bâton brochant sur l'écu. L. : . . . . *is Fran* . . . . . C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

— Frere Richard *Consse*, commandeur de *Zaemslacht* (Zaamslag) et gouverneur de l'hôpital Saint-Jean-de-Jerusalem en Flandre, 1420 : d'hermine plain ; au franc-quartier chargé de trois roses. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S fratris Richardi Co* . . . . (Ibid., l. 376).

Contich. *Scepenen mire Joncvrouwen van Ghelre in Conteke*, 1332 : trois pals. L. : ✠ *S' scabinorum de Conteke (Nazareth)*.

— (Les échevins de) et d'Aertselaer, 1410, 5, et XVIe siecle : même écu (Malines et Notre-Dame, Anvers, *capsa domanor.*, N° 17).

Contrecœur, voir **Trazegnies**.

Convent *(Riquaert)*, fils de François, tient, du comte de Flandre, un fief à Avecappelle, 1405 : trois croissants, accompagnés en cœur d'une étoile (Fiefs, c. 887, l. 113-124) (voir **Vlamine**).

Cool *(Jehan le)*, échevin de Furnes, 1436 : trois têtes de choux (sans racine) (très cassé ; seul, l'écu est reste intact (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

Coolbrant, voir **Sproncholf**.

COOLHEM. *Judocus de Lille, miles*, s'engage, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum septem viris, una nobiscum, bene et decenter cum gulcis armatis et equitatis*, dans la guerre contre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : plain ; au chef chargée de trois choux arrachés, la tige du 1er chargée d'un maillet penché, brochant. L. : ✠ *S' Iodoci de Coelhem* (Chartes des ducs de Brabant, N° 428).

— *Rollans de Collem*, ecuyer, reçoit, du duc et de la duchesse du Brabant, une pension par le bailli du *Roman pays*, 1364 ; Roland van *Coelem* reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixiemes, sur une indemnité de 800 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6 ; plain ; au chef chargé de trois choux arrachés. L. : *S Ruelant van Coelem* (Ibid., N°s 1874, 1901, 1922, etc.).

— Jean van *Colem*, jadis prisonnier à Ruswelar, sous le sire de Perwez ; i. t. : 84 moutons, 1374, coupé ; au 1er, deux choux, accompagnés au point du chef d'une fleur de lis, au pied coupé ; au 2d, plain. L. : ✶ *S Ian van Colem* (Ibid.)

— Henri van *Coelem*, prisonnier *illec*, sous Jean van Redelghem ; i. t. : 350 moutons, 1374, 80 ; écartelé ; aux 1er et 4e, un fascé de six pieces (**Oijenbrugghe**), la 1re chargée de trois maillets penchés ; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier chargé de trois choux arrachés. L. : *S' Heinrich van Hoichrughen* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 305).

— Olivier van *Coelem*, fils dudit Roland, reçoit des acomptes sur la 2de indemnité, 1397 ; chevalier, en 1398 : écartelé ; aux 1er et 4e, plain ; au chef de quartier chargé de trois choux arrachés ; aux 2e et 3e, un burelé. T. : un personnage, émergeant derrière l'écu. L. : . . *Olivier de Colleme* (Ibid.).

— Henri van *Coelhem*, chevalier, parent *(neve)* des freres van der Elst, 1402 : un fasce ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf fascées. S. du cq. : deux aigles. L. : *S' Henrici de Kolem miles* (Ibid.) (voir **Elst, Oijenbrugghe**).

Coolman (Gauthier), bailli d'*Oostburch* (Oostburg), 1451 : deux glaives passés en sautoir, les pointes en bas, accompagnés en pointe d'un animal (mouton, chevre ?) passant. C. : un animal (chevre ?) issant.

L. : *S' Wouter Coolman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

Cools, voir **Surpele**.

Coolscamp, voir **Wijngene**

Le seigneur de Coolscamp *d'azur au chef d'ermynes, et crye sur nom* (Colin Gailliard, *L'ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Coopman voir **Coeman**.

Coortbeemde (Pierre van), échevin du *bijvang* de Lierre, 1490 : une marque de marchand (Malines) (Fig. XXXVIII).

Kop, Herman *Copp*, conseiller de la ville de Werden (sur la Ruhr), 1367 : un rencontre de bœuf. L. : . . *erman du* . . . *Ko* . . (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 41).

Copeij et **Copij**. Guillaume *Copeij*, échevin de Saint-Trond et vassal du couvent *illec*, 1280, 3, 90, 2, 6 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux (Abb. de Saint-Trond, c. 2 et 3).

— Guillaume *Copij*, tenancier de la cour de Martin van Laere, a Halmael, 1447 : même écu, brisé d'un lambel a cinq pendants (Ibid., c. 9).

— Philippe *Copij*, echevin de Saint-Trond, 1456, 60, 2 : même écu (au lambel). T. : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'epaule droite (Ibid., c. 6 et 9).

— Jean *Copij*, le vieux, tenancier dans la cour censale de l'église Saint-Denis, a Liége, 1435 : une bande, chargée de quatre besants, ou tourteaux (Ibid., c. 11).

Copin, voir **Coppin**.

Copis (Philippe), échevin de Saint-Trond, 1484 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, et un lambel a cinq pendants. Même T. que Philippe *Copij* (1456) (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— (Jean) (fils de Guillaume), tenancier de Gilles Voeleman, dans sa cour censale située *onder den Oelboom tot Halmael*, 1493 ; tenancier de Libert van *Heere*, dans sa cour, dite de Dormael, 1499 ; échevin de Saint-Trond, 1504 : même écu. S. senestre : un griffon (Abb. de Saint-Trond, c. 6, 9, 11).

L'acte de 1439 cite aussi un Jean Copis, fils de Henri. L'armorial manuscrit de Saint-Trond attribue à la famille *Copis* (?) d'argent à quatorze tourteaux (4, 4, 3, 2, 1) de gueules.

Coppenole (Barthélemy van), échevin de maître François de Beere, dans sa seigneurie de Grammene, 1524 : un bouton de rose, tigé, la tige pliée, posée en chevron couché, a dextre (*Deijnze*, c. L.).

Coppieters (Damoiseau Jean-Baptiste) ; grand sceau, plaqué, sur hostie, XVIIe ou XVIIIe siècle : d'azur a l'épée, posée en bande (?) la pointe en haut, et au calice (coupe) couvert, brochant. C. : les meubles de l'écu. L. : *Ior Iohannes Baptista Coppieters* (M. Rob. de Beaucourt, a Ostende), (voir **Pieters**).

Les armes officielles de la famille Coppieters, appartenant à la noblesse belge, sont : parti d'azur et de gueules, à l'épée, posée en barre, la pointe en haut brochant sur le parti, et à la coupe couverte d'or, brochant sur le tout. Cq. couronne. C. : la coupe de l'écu.

Coppin, **Copin**, **Coppens**, etc. *Renchon Copin*, alleutier du comte de Namur, 1359 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de . . . (casse) (*Namur*, N° 853).

— Thomas *Coppin*, homme de fief du comte de Flandre, dans sa Salle d'Ypres, 1388, 93, 5, 1403 : cinq etoiles, 3 rangées en chef, 1 au flanc senestre, 1 en pointe, un croissant au flanc dextre ; au lambel brochant sur les trois etoiles du chef. L. : *S Maes Coppin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188, 189).

— Nicaise *Coppins*, tuteur de *Gillekin* (enfant de Corneille) Meeux, qui tient, du château de Furnes, un fief a Steenkerke, 1502 : une fasce, accompagnée de trois croissants. S. senestre : un griffon. S. dextre : rassé (Fiefs, c. 889, l. 897-969) (Pl. 12, fig. 304).

— Jean *Copin*, *dit Milcamp*, demeurant a Flobecq, tient, du château *illec*, un fief, *gisant au terroir de Ghoij*, 1525 : deux fourches, les fourchons reunis par une tige transversale, passées en sautoir, accompagnées de trois étoiles a cinq rais, 2 aux flancs, 1 en pointe (Ibid., N° 10364).

— *Nicolaus Coppijn, de Montibus, artium et sacre theologie professor, ecclesie collegiate Sancti Petri lovaniensis, leodiensis diocesis, decanus, judex*, etc., 1531 : dans le champ du sceau, Saint-Pierre, sous un dais ; au bas, un écu : plain ; au chef chargé de huit (4 et 4) billettes couchées (Abb. de Saint-Trond, c. XIII).

— Philippe *Copin*, homme allodial du comté de Namur, scelle, a Ville-en-Hesbaye, 1557 : une rose en chef a senestre et un étrier en pointe ; au franc-quartier chargé d'un étrier (?) (Comte de Looz-Corswarem).

— Antoine *Coppin*, bailli de noble homme Jacques de *Marchenelles*, seigneur de Frasnes-lez-Buissenal, en partie, dans son fief d'*Estriu*, a *Morcourt* (Mourcourt), 1559 : un fourreau (étui), garni de trois anses, 1 au haut, 1 a chacun des côtés (Tournai, Chartrier) (Pl. 12, fig. 305).

— Louis *Coppens*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, a Bruxelles, 1649, 51 : une marque de marchand, formée d'un cœur, posé en pointe, soutenant un 4, la traverse recroisetée a senestre, accostée aux flancs des lettres L C. L'écu dans un cartouche. L. : *S Lovis Coppens* (C. C. B., c. 48, 49).

Coppin, Copin, Coppens, etc. Pierre-Louis de *Coppin*, écuyer, seigneur de Beausaint, déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, sise au comté de Chiny, 1681 : une croix, accompagnée aux 1er et 4e cantons d'un cygne, et aux 2e et 3e, d'une fasce. C. : un cygne (entier) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., 45713a) (voir **Waha**).

Les barons de Coppin de Conjoux, de Coppin de Grincham ps et de Coppin de Falaen, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : de gueules à la croix d'or, *anglée* de quatre clous de la Passion d'argent, accompagnée aux 1er et 4e cantons d'un cygne d'argent, becqué et membré d'or, et aux 2e et 3e, d'une fasce d'argent.

Cq. couronné. C. : le cygne de l'écu. T. : deux hommes sauvages de carnation, ceints et couronnés de feuillages, au naturel, s'appuyant sur leurs massues.

Louis-Joseph-Norbert-Benoit Coppens, ancien seigneur d'Eeckenbrugge, obtint reconnaissance de noblesse et du titre de baron, en 1816. Ce titre (qui avait été conféré à son père, Charles-Ferdinand, le 30 novembre 1766, devait se transmettre par ordre de primogéniture, dans la lignée masculine.

Plus tard, en 1879, le gouvernement belge accorda le titre de baron, respectivement de baronne, à tous les descendants des frères : Achille-Emmanuel-Hubert, Florent Louis-Alfred-Joseph, Aloys-Joseph, Théodore-Charles-Marie et Alfred-Louis Coppens.

Les barons Coppens portent : d'or à la hure de sanglier de sable, defendue d'argent, languée de gueules, percée d'une flèche d'argent, empennée d'azur et de gueules, ensanglantée du même, ladite flèche posée en bande, la pointe en haut. C. : un homme d'armes issant, tenant de la main droite une épée d'argent, garnie d'or, et de la main gauche une rondache d'argent. T. : deux hommes d'armes, tenant, chacun, une bannière, la 1re, de l'écu, la 2e, de gueules à trois pals de vair (Melijn).

Coptiten (Jacques), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 350 moutons, 1379 : écartelé; aux 1er et 4e, une aigle éployée; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier chargé de deux annelets (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume), échevin de Bois-le-Duc, 1389 : trois besants, ou tourteaux, chacun chargé d'une moucheture d'hermine ; au franc-quartier brochant chargé d'un fer de moulin. L. : ..... *elmi Copt* .... *scab* ..... *sch* (M. J.-A.-G. Juten, à Berg-op-Zoom) (voir **Tijt**).

— (Jean), échevin *illec*, 1394 : trois fers de moulin ; au franc-quartier brochant chargé d'une quarte-feuille ; au lambel brochant sur l'écu (Helmond).

Coq, voir **Coc**.

Coq. André le *Cocq*, homme de fief du Hainaut, 1522, à Binche : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle. S. : un coq. L. : *Scel Andrieu . e Cocq* (Mons, H. de fief à Binche).

— Boudouin *le Cocq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1546 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle. S. senestre : un coq (Fiefs, N° 10537).

Coq. André *le Cocq*, même qualité, 1556, à Binche : une fasce, accompagnée en chef de deux roses à six feuilles et en pointe d'un trèfle. S. : un coq. L. : *S Andriev le Cocq* (Mons, H. de fief à Binche).

— Jacques *Cocq*, homme de fief du Hainaut, 1606 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'un cor de chasse. T. : .... L. : *Esperant mieux Cocqr* (Mons, H. de fief).

Coquelin. *Willem Kokelin*, échevin de Menin, 1423 : un chevron, accompagné de trois coqs. L. : . *Willem* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, I. 13-14).

Corbais. *Obbert van Corbeijs*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Clutune, bailli du Brabant wallon ; i. t. : 165 moutons, 1374 : de ... à l'écusson plain et à la cotice de vair brochante. L. : *S' Obbiert de Corbais* (Chartes des ducs de Brabant).

D'après Henricourt, Corbais est issu de Walhain qui portait : *« d'or à un lat ensanglanté de sinople »*. Voir Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, *ad vocem* Corbais.

Corbault (Jean) (fils de feu Augustin), clerc de Mons, tient, de la seigneurie de Binche le fief dit de la Motte, *empres Lysseroelles* (Lisseroeulx), comprenant une motte, où jadis se trouvait un manoir, et 13 bonniers de terre, 1547 : un bâton noueux. Le coté dextre inférieur de l'écu est cassé. C. : un corbeau essorant (Fiefs, N° 10513).

Corbea, voir **FAUS, Polen**.

Corbeau, voir **Heijme**.

Corbion. *Jehans de Corbon, dis Louffars*, chevalier, franc échevin, pour le roi de France, des alleux du Tournaisis, 1371 : un burele. C. : un vol de l'écu. L. : *S Iohan* ..... (Tournai, Chartrier).

Körbitz, voir **KERBIX**.

Cordeken, voir **Glimes**.

Cordes. Gérard de *Corde*, chevalier, *prochain ami* et *neveu* de *Gillekin de Rosnais*, scelle l'acte constatant la vente, faite par celui-ci, de sa terre de *Rosnais* (Renaix), à Gui, comte de Flandre, pour son fils, Guyot de Namur, 1294 : deux hons adossés (les queues non entrelacées) et un lambel brochant. L. : ✠ *S Grart de Corde chevalle* (!) (*Namur*, N° 265) (voir **Bourgeois, Helman**).

— (Balthasar de), échevin d'Anvers, vers 1660 : deux hons adossés, les queues entrelacées, et une bordure (simple). C. : deux pieds de cerf. L. : *S Balthazar de Cordes* (Notre-Dame, Anvers, *Chapellenes*).

Cordeweener. *Pieter Dericx Cardewanier* tient, du château de Gand, un fief *illec*, 1502 : coupé; au 1er, un lion, issant du coupé ; au 2d, une étoile (Fiefs, N° 2692).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LXXXV.

Fig. 1. } Sceau et contre-scel de . . . *Daumerie*, à Ath (XVIe siècle).
Fig. 2. }
Fig. 3. Jean *Daimeries*, écuyer, fils d'Adrien (1565).
Fig. 4. Pierre *Daimerie* } à Ath (XVIe siècle) (1).
Fig. 5. Adrien *Daimerie* }

(1) Ces sceaux de la famille d'Aumerie[s], d'Aymeries, etc., seront décrits dans le *Supplement*.

Cordeweener, Georges *le Corduanier*, alleutier du Hainaut, a Hal, 1620 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois étoiles. L. : *S George de Cordvanier* (Greffes scabinaux, *Hal*).

— Jean *de Corduannier*, homme de fief de la seigneurie de Toutteville, 1656 : même écu. C. : une tête et col de lévrier. L. : *Ian de Cordvannier* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— Pierre-Ignace *de Corduannier*, même qualité, 1656 : se sert du sceau dudit Jean (Ibid.).

Le bailli de la seigneurie de Loutteville, Antoine de la Motte, se dit appelé à ces fonctions par Claude de Richardot, comte de *Gamaraages* et de *Lembecq*.

Cordier (Corneille le) reçoit une rente viagère, pour lui et son fils naturel, *Ezau* (et *Ysau*), sur la ville de Binche, 1475, 6; homme de fief du Hainaut, a Binche, 1481 : un singe, sans queue, accroupi, tenant une grande branche d'arbre, appuyée sur l'épaule droite. T. senestre : un homme sauvage, s'appuyant, de la main gauche, sur sa massue. L. : *S Cornille . . Cordier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685 et 1688).

Corduan|n|ier, voir **Cerdeweener**.

Corekene, voir **Corneken**.

Coreman (Henri), prêtre, déclare avoir vendu à l'abbaye de Sainte-Gertrude, a Louvain, ses droits *ane een waterken*, à Tervueren, 13 mai 1407 : une aigle éployée, la poitrine chargée d'un cor de chasse. L. : ✠ *S' Henrici dcti Coremans* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— (Jean), doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1444 : dans le champ du sceau, ogival, sainte Gudule, sous un dais, accostée de deux anges, dont celui de dextre tient un écu écartelé : aux 1er et 4e, une aigle éployée; aux 2e et 3e, un cor de chasse. A senestre de l'écu, un prêtre, priant. L. : *S Iohanis Coreman . . . . . bruxellensis* (Chartes des ducs de Brabant).

Corenbitere (Baudouin *die*), suppôt *(knape)* du métier des courtiers a Bruges (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois renards sautillants (écureuils?). L. : ✶ *S' Bovden de Corenbitere* (Chartes des comtes de Flandre).

Corensnider (Jean) et *Theeus* Cannegieter, *roetslude* (conseillers) des *meister van den ghesworen scutten van der stad van Triecht* (Maestricht), *die woren in den laude van Lutsenborch*, 1414 : une faucille. L. : *S Iohis . . . . . snid* (Chartes des ducs de Brabant).

Corf van MEINRHOUSE, chevalier et *Goessen van Putch* reçoivent, du duc de Brabant, un acompte de 66 vieux écus, pour leurs services et perte de chevaux, dans la guerre de Flandre, 1357, 26 août; *Corf van Meinrehouse*, chevalier, scelle pour Henri van *Cosselaer*, qui reçoit, dudit duc, 34 vieux écus, pour ses services dans la même guerre, 1357, 26 août; *Corf van Meinrehousen*, chevalier, et *Goessen van Putsen* reçoivent, du duc de Brabant, 200 vieux écus, à eux dus, pour dommages et perte de chevaux, dans la guerre de Flandre, 1387, 20 novembre : un fascé. L. : ✠ *S' Hermanni Korf milit'* (Ibid., Nos 1355, 1357, 1535).

Les chartes ne lui donnent pas le prénom de Herman.

Corff van Ganne *(Johan)*, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : quatre burelles et un lambel a cinq pendants brochant. L. : *Sigillvm Iohan Co . . . . . nne* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 687).

Coria. *Jehan de Coreal*, alleutier du comté de Namur, 1359 : une bande, côtoyée de deux bâtons. L. : ✶ *S' Iehan de Korias (Namur*, N° 853).

— *Thiris de Corial*, homme de fief du comté de Namur, 1384 : de vair a trois pals (*Namur*, N° 1168).

Ce « *Messire Thiris de Coreal* », chevalier, était, d'après son contemporain, Hemricourt, un des trois fils de « *Monss. Wilhelme Hyernut, sainguor de Houten* » (Houtain), etc. (Saumery, p. 71).

Koris (Henri) donne quittance a Herman van Elderen et a Chrétien van *Wonnenberch*, pour une somme qu'ils doivent a sire Guillaume van *Steijnvoorl*, 1366 : une fasce, accompagnée de douze billettes, 7 (4, 3) en chef, 5 (3, 2) en pointe (Chartes des ducs de Brabant).

Corman (Jean-Henri), curé de Gemmenich, évêché de Liége, province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents a son église, 1787, le 26 avril : une marque de marchand, formée d'un 4, la traverse et le montant, à l'extrémité inférieure, potencés, ladite marque de marchand posée en chef, au milieu, et trois (2, 1) cœurs en pointe. C. : un cœur *ardant* (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46576 et 46577).

Cornay (Guyot de), seigneur de *Fleyville* (Fléville), jadis prisonnier à Bâsweiler, reçoit un acompte de 100 francs de France sur son indemnité, par Thierry *Gehel* (Jehel) *de Verton*, prévôt d'Ivoix, 21 juin 1374 : un lion (assez fruste). L. : *S' Gviot de Co . [i?]rn . y* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2544).

Corneken (Henri), receveur de Louvain, scelle une charte de Renier *Hollandere* (!), receveur du Brabant, 1377 : trois pals; au chef chargé de deux oiseaux (Ibid.).

— Jean *Corekene* scelle parmi les *coopliede* de la duchesse de Brabant, à Louvain, 1404 : trois pals; au chef chargé de deux merlettes. L'écu posé sur une aigle. L. : *Sigillvm Iohnis Corneken* (Ibid.).

Cornechin, voir **KORRICH**.

Cornelis *(Michiel)*, échevin de *Houweghem* (Auweghem), 1423 : trois roses, accompagnées en cœur d'un ℛ (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

Cornelis zoen *(Gherit)*, échevin d'Amsterdam, 1538 : un glaive, accosté à dextre d'une arbalète, accompagnée en pointe de . . . ; ledit glaive accosté à senestre de trois (2, 1) flèches. C. : cinq flèches (Notre-Dame, Anvers, fonds du couvent de ter Saligerhaven) (voir **Smet**).

— *(Henrick)*, échevin *illec*, 1547 : une marque de marchand. Derrière l'écu, un homme imberbe, nu, assis sur un cerf, passant à senestre (Ibid.) (Pl. 1, fig. XXXIX).

— *Adriaen Cornelisz*, écoutète de la seigneurie de *Lechblockelant* (Laag-Blokland), 1598 : trois merlettes. L. : *S Adr . . . . Cornelis zon* (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

Cornelissen de Weijnsbroeck (J.-B.), ancien bourgmestre de la ville d'Anvers, collateur d'une fondation au couvent du Val-de-Notre-Dame, dit *Facons*, à Anvers, instituée par Gaspard de Roomen, le 22 février 1770, et augmentée par damoiselle Claire Cornelissen; 1787, le 22 avril; J.-B. Cornelissen de *Weijnsbroeck*, seigneur de Schooten, etc., patron, scelle une déclaration relative aux biens de la cure de Schooten, 1787, le 24 avril : parti émanché de . . . et d'or; au chef d'azur, chargé d'une coquille entre deux losanges. L'écu entouré d'un cartouche. C. : un lion issant, tenant un carré aux armes de l'écu (cachets, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46541 et 46569).

Les Cornelissen de Schooten, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : parti-émanché de sable et d'or, au chef d'azur, chargé d'une coquille d'or entre deux losanges d'argent. L'écu bordé d'or. C. : un lion issant de gueules, tenant un ecusson aux armes de l'écu.

Les comtes Cornelissen écartèlent ces armes, mais sans la coquille, de **Martini**, qui est : de gueules à l'écusson d'argent, chargé d'une croix ancrée de gueules, au chef d'argent plain. C. : un lion issant de gueules, tenant un écusson aux armes de Cornelissen, sans la coquille. S. : deux lions au naturel.

Cornet (Estevenart), homme de fief de Mgr. Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, Morialmé, la Folie, Tubize, 1442 : un cor de chasse, accompagné en cœur d'une rose, enclose du lien. L. : *S' . . . . . art Cornet* (Abb. de W.-B., c. 4007).

— (Rasse), fils dudit Estevenart et homme de fief comme son père, 1442 : écartelé; aux 1er et 4e, un cor de chasse; aux 2e et 3e, un lion. L. : *S Raess Corne . .* (Ibid.).

— (Valentin), homme de fief de la seigneurie de Binche, 1549, 50 : un cor de chasse contourné. S. senestre : un lion (Fiefs, Nos 10520 et 10476).

Les comtes Cornet de Grez d'Elzius, Cornet d'Elzius, Cornet de Peissant, Cornet de Ways-Ruart, Cornet d'Elzius du Chénoy, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent comme armoiries simples : un chevron, accompagné de trois cors de chasse, dans des émaux qui diffèrent selon les branches.

Cornewaelge (Georges) (**Cornuwalge, Cornewaille, de Cornvaille**, etc.), receveur du prévôt de Voormezeele, 1418, 21, 4, 5, 8, 34, 5, 7, 40, 1, 5, 53, 4; homme de fief du bourg de Bruges, 1423, 34 : trois fers de moulin; au franc-quartier échiqueté, brochant. T. : un ange. L. : *S Ioriis Cornewaels* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 42, 43, 376, 7, 8).

— Barbe, veuve de Georges *Cornewael*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1456 : un arbuste sur une terrasse alésée, surmonté d'un fer de moulin (?) et de deux roses, rangés en chef. L. : *S Berbe . . . . . ice van . . . . . newaels* (Ibid., l. 379).

— Barbe *Cornevaelle (Cornuwaille)*, fille de feu Georges, scelle des quittances, comme *viagiere* du prévôt de Voormezeele, 1460, 2, 8, 70 : même écu que son dit père. L. : *S B . rbele Cornewa[i]ls* (Ibid., l. 379, 134).

KORNHORST. *Luetze* (et *Luijss*) van der *Carenhorst* (*Coernhorst*), scelle l'acte de la famille van *Hetterschede*, 1400; drossard de Grieth, 1417 : une bande de cinq losanges. L., 1417 : *S Lvies van d' Kornhorst* (Dusseldorf, *Clèves-mark*, N° 633).

Cornille (Noël), échevin de Lille, ou bien de l'abbaye du *Repos Nostre Dame de Marquette*, 1565 : une hache, accostée en pointe de deux étoiles (Vicomte Desmaisières).

Kornmann (Jean-Pierre), curé de Schleiden, diocèse de Cologne, province de Luxembourg, remet au gouvernement autrichien les états des biens afférents à son église, 1788, le 24 février et le 4 avril : une licorne élancée. C. : une licorne issante entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46589).

Cornu, voir **Horn**.

Corosty (Jacquemart), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1459, 64, 6 : trois anilles. Cq. sans C. (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II).

COROIT (Jean du), homme de fief du duc de Bourgogne, etc., comte de Hainaut, 1455 : écartelé; aux 1er et 4e, un sautoir patté, les bras supérieurs et les bras inférieurs respectivement reliés par une traverse; aux 2e et 3e, une bande, chargée de trois croissants. T. : une sirène, tenant de la main gauche une cithare (?). L. : *S Iehan ducoroit* (Abbaye de W.-B., c. 4008) (Pl. 12, fig. 306) (voir **Corroit**).

CORPENRODE, voir **Rivieren**.

Corput. *Jean de Corput* (!), dans une lettre, sans date

(xviie siècle), prie Jean Coeckere, bourgmestre de *Nijervaert* (Niervaart), d'appuyer maitre Adrien van Woeringen, chirurgien, natif de Bréda, pour le faire engager, par le magistrat du *Clundert* (Klundert) ou celui de Willemstad, ou il n'y a pas de chirurgien. Ce personnage, dit-il, a travaillé, entre autres, il y a plus de dix ans, chez son frere, le meilleur chirurgien de Maestricht, lors du siège et de la prise de cette ville, et, en dernier lieu, pendant plus de quatre ans, *bij den Couvesteijnschen dijck*. L'année derniere, il a fait une belle cure sur la personne de *Jean de Corput* lui-même, qui avait reçu, a Geertruidenberg, un coup de feu au bras droit. C'est un des plus habiles chirurgiens de Hollande : un coq, surmonté de trois pals retraits (ou un coq, le champ ajouré en chef de trois pieces de . . .). C. : un coq (entier), accosté des lettres I et C. Sans autre L. (cachet sur un pain a cacheter) (M. le D^r van den Corput, sénateur, à Bruxelles) (voir **Vivien**).

La famille van den Corput porte : de gueules au coq d'or, le champ ajouré en chef de trois pieces d'or (ou trois pals retraits). Cimier : le coq de l'écu.

Elle appartint au patriciat des villes de Bréda, Dordrecht, etc.

La famille belge a pour auteur Roch-Jean-Baptiste-Luc van den Corput, qui serait né à Gand, paroisse Saint-Martin, le 18 octobre 1766, fils de Jean-Baptiste van den Corput et d'Isabelle-Jacqueline de Vliegher — renseignement que nous n'avons pu verifier — et qui mourut, à Anvers, le 5 janvier 1813. Il avait epousé Cornélie-Josèphe Barbie, née le 6 aout 1760, à Anvers, et y décedée en 1820.

Henri-Joseph, leur fils, naquit, à Anvers, en 1790. Il était chevalier de l'ordre de Leopold, membre du Conseil d'administration de l'Universite de Bruxelles, professeur, président de la faculté de medecine, membre et président du jury d'examen pour la candidature en medecine, président de la Commission médicale locale, à Bruxelles, membre de la Commission administrative du musée et de plusieurs sociétes savantes, pharmacien en chef de l'armee, pharmacien de la cour, etc., et mourut le 28 avril 1841.

De sa femme, Marie-Anne-Josèphe-Henriette-Maximilienne-Jeanne Lambert, morte, à Bruxelles, le 5 février 1829, il eut un fils :

Bernard-Henri-Joseph, dit Edouard, van den Corput, né le 20 avril 1821, docteur en medecine, ancien professeur à l'Université de Bruxelles, médecin honoraire des hôpitaux de cette ville, président honoraire de la Commission médicale du Brabant, sénateur, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix civique de 1re classe, etc., qui épousa, à Bruxelles, le 28 septembre 1871, Louise-Apolline-Anne Hay, nee à Bruxelles, le 7 juin 1849.

Ces époux eurent six enfants.

M. le Dr Candido Borges Monteiro fit imprimer, à Rio-de-Janeiro (*Typ. Imparcial de F. de Paula Brito*), en 1842, un *Discurso* à la memoire de Henri-Joseph van den Corput, pharmacien, etc. (16 pp., in-8°).

La biographie de ce savant a été traitée par M. le Dr Gorrissen, président de l'Association génera'e pharmaceutique de Belgique, dans une : *Notice biographique sur Henri-Joseph van den Corput lue le 27 novembre 1860 à la Société de pharmacie d'Anvers* (Anvers, Imprimerie de L.-J. De Cort, 1861 ; 14 pp., in-8°).

Cette brochure porte, en guise de frontispice, le portrait de Henri-Joseph van den Corput, en-dessous duquel on remarque cet écu : de gueules au coq d'or, le champ ajouré en chef de trois pièces du même.

KORRICH. *Wernher von Korrich* scelle pour *Conc Kornechin von Sente Vite*, qui inféode au duc de Luxembourg *alsulche gut . . . zu Oniche (Ouiche?), dorffe in der proistyen von Biedeburch* (Bitburg), 1397 : un lion et une bordure componée. L. : . *Sigille Warnerii de . . . . . (Luxembourg*, c. III, l. X, N° 1) (voir **Koerich**).

CORROIT *(Jehans dou)*, homme de fief de la comtesse de Hainaut, 1346, a Mons : trois panelles ; au franc-quartier brochant chargé de trois lions. Un lambel a cinq pendants brochant sur l'écu. L. : ✠ *S' . . . an dov Coroit* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

— *(Jehan dou)*, homme de fief du Hainaut, 1366, 8 : même écu, mais le lambel à trois pendants (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy)* (voir **Coroit**).

Cors[e]bout. *Walterus Corseb¯*, 1259 : une aigle (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Walterus Korsebout*, 1293 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ . . . . . *ova* (Saint-Pierre, a Louvain, A. G. B.).

— *Walterus dictus Corsbout*, 1299, 1302 (n. st.) : une fasce, chargée de trois coquilles et sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Wolti Corsbovt sab¯i (sic) lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Radulphus dictus Corssebout*, 1325 : une fasce, chargée de trois macles et sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Radvlfi . . . . . bvt scab' lov* (Ibid.).

— Rodolphe *Corsbout*, 1356 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S' Radvlfi Corsbovt sc . . . . . lovani'* (Ibid.).

Ces cinq personnages scellent en qualité d'échevins de Louvain.

— Gauthier *Corsbout*, receveur ducal, a Louvain, 1422 : même écu que *Walterus*, 1293, et Rodolphe, 1356. L. : ✠ *Sigi' Walteri dicti Corsbovt* (Chartes des ducs de Brabant).

Corswarem. *Aernt van Corswerme* reçoit, du Brabant, un acompte de 100 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre et lors de l'expédition contre Namur *(inde reijse van Namen)*, 1357, 28 juillet ; *Arnoulz de Corsworm* reçoit, du Brabant, 123 vieux écus et 100 écus Philippus, pour solde de compte, de *toutes coses, coust, frais, perdues et damages*, 1358, 16 juin : d'hermine a deux fasces et au lambel brochant. L. : ✶ *S' Ernv de Corwareme* (!) (Ibid., N°s 1305, 1645).

— *(Ernoul* de), chevalier, seigneur de *Nyel* (Niel) et de *Maleyve* (Maleves), cède au duc de Bourgogne, ses droits sur la prévôté de Bouillon, le 12 janvier,

1re indiction du pontificat du pape Paul II = 1468 : d'hermine à deux fasces. C. : un plumail, soutenu d'un manche. S. : deux lévriers colletés, bouclés. L. : *Sigillum Arnoldi de Corss . (sic) militis* (Ibid.).

Voici des détails résultant encore de cet acte. En 1457, il avait prêté 3000 florins du Rhin à Louis de Bourbon, évêque de Liége, et, par l. p. du 12 juillet de la même année, ce prélat lui avait promis de ne lui retirer l'office de prévôt de Bouillon qu'après restitution de cette somme.

Corswarem. *Arndt van Coerswerm,* échevin de Corswarem, 1475 : d'hermine à deux fasces ; au franc-canton chargé d'une croix (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.) (voir **Isenburg, Looz, Tutelers**).

Les chevaliers et écuyers de Corswarem, en Belgique, portent d'hermine à deux fasces de gueules, et somment leur écu d'une couronne de *chevalier*.
S. : deux griffons au naturel.

Corte (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 20 moutons, 1374 : trois roses. L. : ✠ *Si Ian de Corte* (Chartes des ducs de Brabant).

— *(Jehan le),* homme de fief de la Salle d'Ypres, 1402, 3, 4 : un chevron, accompagné de trois roses. S. senestre : un griffon accroupi. L. : . . . *n de Corte* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

— François de *Courte*, même qualité, 1410 : un chevron, chargé de trois coquilles et accompagné de trois marguerites, tigées et feuillées (Ibid., l. 190).

— Pierre *le Courte,* homme de fief du château de Courtrai, 1421, 6 : un sautoir, accosté de deux coquilles. L. : *S Pieter* . . . . . (Ibid., l. 55, 56).

— (Guillaume de), doyen d'Harlebeke, 1445, 8 ; tuteur de son frère, *Goessard,* 1447, 8 ; donne quittances pour des rentes viagères sur le domaine de Courtrai : même écu que Pierre, mais brisé en chef d'une merlette. L. : *S' mgi Willmi Breuis* (Ibid., l. 391).

— (François *le),* échevin de la Salle d'Ypres, 1460 : trois (2, 1) lettres f, accompagnées en cœur d'une étoile. F. : . *Franse de Corte* (Ibid., l. 194).

— (Jean de), homme de fief du bourg de Bruges, 1494 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné en chef d'un croissant et d'une étoile et en pointe d'une rose ; aux 2e et 3e, une tenaille ouverte. T. : un ange. L. : . . . . . *s de Corte ſ P* . . . . . (Ibid., l. 45) (voir **HUMYN, Iseghem**).

Cortelant *(Dirrick Adriaens),* échevin de Gelkenes, dans la baronnie de Liesveld, 1598 : parti ; au 1er, une fasce bretessée et contre-bretessée ; au 2d, un lion. C. : un lion (entier). L. : *S Dirick A . i . en s Klant* (!) (M. Beelaerts van Blokland).

Corten, voir **Wisselaar.**

Kortenbach (Gérard van) devient vassal de l'archevêque de Cologne, du chef de sa *curtis in Cortenbach*, avec deux manses de terre, *prope Herle* (Heerlen), *in parochia de Vurendale* (Voerendaal), 1371 ; scelle un acte de Herman *Huijn* (Hoen), chevalier, 1371 ; scelle pour Obel van der *Waenbach,* qui reçoit une rente, par le drossard de Fauquemont, 1374 : trois bandes (Dusseldorf, *Col.*, Nos 911, 912, et Chartes des ducs de Brabant).

— *Ywanus de Cortenbach,* commandeur du bailliage d'Aldenbiesen, de l'Ordre Teutonique, 1428 : même écu. L. : . . . . . *n de ort* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

Aldenbiesen est le nom thiois de Vieux-Joncs.

— Jean van *Cortenbach,* seigneur de Helmond, 1443 : même écu. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau ecclésiastique (Helmond).

— Jean van *Cortenbach,* drossard et homme de fief de Fauquemont, 1448, 9 : même écu. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau arrondi, à large bord (C. C. B., c. 111).

— Wijnant van *Cortenbach*, homme de fief de Fauquemont, frère du précédent, 1448 : un bandé, la pièce du milieu chargée de trois besants, ou tourteaux (?). Même C. que son frère (Ibid.).

— Jean van *Cortembach,* voué de Fauquemont, cher ami de Thierry Krommel van *Nychterssen*, 1460 : trois bandes. C. : une tête barbue . . . (fruste). L. : *S I* . . . . . *Cortenbach* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Corttebach*, chevalier, propriétaire d'une seigneurie, dite *thooff daer achter*, à Vilvorde, 1508, 16 : trois bandes. C. : un buste (barbu?), coiffé d'un chapeau arrondi, à large bord, ledit buste vêtu de l'écu. L. : . . . . . *Cortebach* (Bruxelles).

Devant lui, comme seigneur, et ses tenanciers, damoiselle Catherine van *Ruedinghen*, veuve de Guillaume van *Beringhe*, vend à Cornelle van Thiewinckel, maieur de Vilvorde, *een wyngaert ... buyten der vlaemscher poorten opt thoorcheelt*, le 24 octobre 1508.
Par le second acte, du 30 mars 1516, Thiewinckel cede ce bien à Pierre van *Kandriesch*.

— Barbe van *Cortenbach*, teste à *Holtrom*, le 9 avril 1651 : (écu en losange) trois barres (Helmond).

— Adolphe-Christophe, baron de *Cortembach*, tréfoncier de la cathédrale de Liége, grand-chantre, prévôt de la collégiale de Thuin, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Thérèse-Philiberte, née baronne de Mettecoven, du côté maternel, est *gentille femme,* fille de messire Gauthier-Erard-André-François, baron de Mettecoven, seigneur d'Opleeuw, et de Marie-Marguerite, baronne de Geloes, ci-devant chanoinesse du très illustre chapitre d'Epinal (Lorraine), fille de messire Jean-

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. LXXXVI.

Fig. 1. Les échevins d'Aymeries (France, Département du Nord) (1627).

Fig. 2. La cour féodale de Rixtel (Brabant Septentrional) (XVIIIe siècle).

(1) Ces deux sceaux seront décrits dans le *Supplement*.

Charles, baron de Geloes, seigneur de *Bevers* (Beverst), Houchenée, etc., et de Marguerite-Philippine, baronne de Leefdael; que ledit Jean-Charles est fils de messire Jean de Geloes, seigneur de *Bevers* et d'Houchenee, et de Marie-Anne de *Berlaymont*; que ladite Marguerite-Philippine est fille de messire Philippe, baron de Leefdael, seigneur d'*Eeten* (Eethen), Meeuwen, etc., et de Marguerite-Claire de Boschuijsen, *tous issus legitimement d'ancienne noblesse militaire*, et, enfin, que ladite damoiselle est vraiment noble, *sans aucune batardise, bourgeoisie, ny autre empêchement quelconque*, 1744, le 21 octobre, a Liége : trois bandes. L'ecu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne a cinq fleurons. S. : deux lions regardants. Sans L. Cachet, en cire rouge, dans une boite de fer blanc (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Kortenbach. Adolphe, baron de *Cortembach* de Wissen et *Schonbeeck*, chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Liége, prévôt de Thuin, présente a l'abbesse de Nivelles les quartiers de Marie-Henriette, comtesse de Horion (comme Amour-Benjamin, comte de Berlo), Liege, le 17 avril 1745 : trois bandes de gueules (l'écu sans indication d'email). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne a cinq fleurons. S. : deux lions regardants. Sans L. Cachet rouge, dans une boite de fer blanc (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.) (voir **Bollis**, **Leerodt**).

CORTENHOEREN. *Gherit van den Cortenhoeren, geheiten Calchoff*, *Gherit* et *Johan*, ses fils, ont vendu le château de Wezenthorst, 1390; le pere : trois huchets contournés. L. : *S Gher . s van Cortenhor* . (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 608[1]).

Cet acte a été reproduit dans Nijhoff, *Gedenkwaardigh.*, III, N 161.

— *Gherit*, le fils, ci-dessus : meme écu brisé d'un lambel (non brochant). L. : *S Gher . . van Cortenoor* (!) (Ibid.).

— *Johan*, le fils, ci-dessus : même écu, mais sans lambel (plein). L. : *S' Ian van Kortenhorn* (Ibid.).

— Henri van *Kortenhorn*, dit *Kalchof*, a été ndemnisé, par le comte de Cleves, etc., du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1413 : trois huchets contournés. L. : *S Henri . . van . . . . enhorn* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 719).

Dans les armes de ces personnages, les huchets ont une forme speciale : par allusion au nom, on les représente plus *courts* que d'habitude.

Cortewille (Adrien), *cuerheer* du métier de Furnes, 1542 : écartelé; aux 1er et 4e, trois cors de chasse contournés; aux 2e et 3e, trois losanges; au franc-quartier senestre brochant, fascé de quatre pieces. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Adriaen Cortewille* (C. C. B., Acquits de Lille, L. 1).

Cortewille (Pierre), mari de damoiselle Catherine de Grutere (fille de sire Giselbert), qui tient, du château de Termonde, un fief a Hamme, 1546 : écartelé; aux 1er et 4e, trois cors de chasse; aux 2e et 3e, un écusson plain (ou fruste?). Sur le tout : un écusson a la rose. C. : un pegase issant, ou cheval issant entre un vol. S. : deux lions (Fiefs, N° 3830) (voir **Torre**[1]).

Le seigneur de Coudeschuere : *d'argent, à trois cornes de sable, orné d'or, les couroyes de gueules.*

La mayson de Corteville : *pareilles, tout de sable* (Cors Gailliard, *l'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres*).

Cortils. Ivain van *Cortyls*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 340 moutons, 1374 : un filet en croix, accompagné au 1er canton d'une étoile a cinq rais. L. : ✠ *S Yeucin van Kortticls* (Chartes des ducs de Brabant).

Cortijs (Luc), échevin d'Aerschot, 1476; dit sceller de son propre sceau : parti; au 1er, une croix; au 2d, trois pals et au chef chargé de trois . . . (étoiles, roses?). L. : *S* ✶ *Ludo . i . i de Cortis scabi arscoten* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

CORTHIJS, voir **Bolle**, **Hallet**, **Malgherappe**, **Vinalmont**.

Cortrijk, voir **Courtrai**.

Cortschoof *Jehans Courtegarbe*, échevin de Bruges, 1329, 30 : trois gerbes et un baton componé brochant. L. : . . . *eel Iehan Courtegarbe* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Colard), homme de fief, a Bruges et au metier de Bruges, 1351 : trois gerbes et une bordure componée (Ibid.).

Chorus *(Johannes dictus)* et *Johan Chorus)*, 1341, 3, 57 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, une croisette, brochant en cœur et une bordure (simple). L. : ✠ *S Iohanns dēi Chorvs scabini aqv . n* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 49, 37, 60).

— *(Geirrart)*, chevalier, 1362 : meme écu, mais la croisette placée au point du chef. L. : . . . . . *scabi aq* . . . (Ibid., N° 64).

— *(Johan)*, 1362 : même écu, mais sans croisette. C. : un rencontre de cerf. L. ✠ *S' Iohannis dicti Chorvs scab acqven* (Ibid., N° 64).

Ces personnages scellent en qualité d'échevins d'Aix-la-Chapelle.

KORVENICH, voir **KERBIX**.

Corvincksz *(Marinus)*, échevin de la ville et du pays de Tholen (Zélande), 1615 : une marque de marchand, formée d'une croix alésée, potencée, et

d'un cercle ; au chef chargé de trois croissants tournés. C. : un renard, ou écureuil, issant. L. : *S Mar . . . . Corvinckss* . (Bruxelles).

Cosart *(Oste)*, fils de Jason, tient, de Philippe Pievague, seigneur de Maneghem et ter Donct, du chef de cette dernière seigneurie, un fief a Berchem-lez-Audenarde, 1546 : un trefle (Elseghem).

Cosijn, voir **IJsselt, Cousin.**

Cospeau. voir **Buijdens, Guispeau, Mortagne.**

Cosselaer *(Johannes dictus)*, s'engage, moyennant 36 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, *cum undecim viris, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois mouchetures d'hermine (ou fleurs de lis, completes?) L. : *Sig' Iohannis dci . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 424) (voir **Wittem**).

Sans particule.

COSSELAER (Francon van) scelle pour Gérard Rost van *Verkenen* (Verken), chevalier, qui reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, 8 : une fasce, une clef brochante et un semé de billettes L. : ✠ *S Francois dci de Cosselae* . (Ibid., N°s 1490, 1631).

Le 6 novembre 1357, ledit chevalier Gérard reçoit un acompte de 102 écus, sur 260, et, le 4 juin 1358, il déclare avoir reçu le solde de ce qui lui était dû, *van allen zaken, cost, scade ende verliese.*

— (Elisabeth, dite van), mère d'un Françon, 1366 : même écu (Ibid.).

— Henri van *Cosselair* reçoit, du Brabant, 46 vieux écus, pour *enen hinxt* (étalon), *die ic verderfde*, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 16 novembre : plain ; au chef chargé a dextre de . . . (une fleur de lis?). L. : *S' Henrici d . . oslar* (Ibid., N° 1545).

— Francon van *Cosselaer,* le jeune, reçoit, du Brabant, un paiement, pour Guillaume *Bruech van Husen* (guerre de Flandre), 1357 : une fasce, accompagnée de onze billettes, 5 (2, 1, 2) en chef a senestre et 6 (3, 2, 1) en pointe ; au franc-quartier chargé d'une aigle éployée. L. : *S Franconi Coscelaer* (sic) (Ibid., N° 1400) (Pl. 12, fig 307).

Ce paiement s'élève à 156 vieux écus. Ledit Guillaume tenait une obligation, qu'il restitue ; 1357, le 21 septembre.

— (Francon van), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Wittem ; i. t : 80 moutons, 1374 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'une étoile a cinq rais et accompagné en chef d'une rose. L. : ✠ *S Vranke van Ra . . sdonc* (Ibid.) (voir **Corf**).

Coste *(Loys)*, lombard, donne, au duc de Brabant, décharge d'une dette, 1415 : de . . . à cinq cotices. C. : une tete de léopard (?), sommée d'un vol L. : *Sigillvm Ludouci Coste* (Ibid.) (voir **Hamaide**).

Une famille de la Coste, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte de gueules à la tour d'or, posée sur une terrasse de sinople, alesée ; au chef d'argent, chargé d'une aigle issante de sable, langue de gueules.

Cp. couronné. C. : l'aigle de l'écu, couronnée d'or. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules.

Costenge *(Jehan), alleus de la renterie de Hannut, comme des alleuz de Braibant* (Brabant), 1470 : une force, les bouts en haut, et un marteau, accostés, accompagnés en pointe d'une étoile (a 5 ou a 6 rais?). L. : . . . . . *Cost . . . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3175, A. G. R.).

Coster|**e**| *Heinricus Custos*, échevin d'Oosterwijk (Drenthe), 1353 : une rose a six feuilles. L. : ✠ *S' Heinrici filii Iohis Cvstodis* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

L'acte a trait à une terre à *Ghesel* = Giesel.

— *Hughel de Custere*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Jean de Redelghem ; i. t. : 201 moutons, 1374 : un losange, posé en bande, chargé d'une étoile a cinq rais. L. : *S Imbrecht de Costere* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 308).

Il est cet *Engelbertus Custos* qui était, en 1370-1, maieur d'Asseche (C. C. B., N° 2357).

— Jean de *Costere*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1378 : trois (?) annelets (le 2e est cassé), au lambel brochant. L. : . . *an de Costre* (*Zwijveke*).

— Adolphe *Coster,* bailli de Xanthen, pour le comte de Cleves, 1392 : deux poeles, passées en sautoir, accompagnées au point du chef d'une lettre A. L. : *S Adolfvs Cvstodis* (sic) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1154).

— Etienne *Koster*, juge *in den Hamme*, donne un acte avec les échevins de Kellen, 1407 : un parti-émanché. L. : ✠ *S' Stevens Kester* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 672).

— Jean *Custer,* dit *de Moelensleger, erfgenote* du duc de Brabant, scelle une charte de l'abbesse de la Cambre, 1414 : écartelé ; aux 1er et 4e, une estacade a cinq estaches pointus ; aux 2e et 3e, un mouton. L. : *S' Magist' Iohes Cvstodis (Cambre).*

— *Paulus Custere* (et *Costere),* échevin de Louvain, 1429, 30 : une bande, chargée au haut d'une coquille. L. : ✠ *S Pavli Cvster scabini lova* . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jacques de *Costre*, bailli des hommes de Robert Boudins, dans sa cour de *Sconendike* (Schoondijke), 1449 : un sautoir, chargé de cinq roses. L. : . *Iacop . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 152).

— *Jehan le Costere*, maieur de *Locren* (Lokeren)

(Waes), 1456 : trois grelots et un bâton brochant. L. : *S' Ian de Costere* (Ibid., I. 240).

Coster[e]. Jean *die Costere*, échevin de Heijst(-op-den-Berg), 1479 : une clef, posée en bande, le panneton en haut, accompagnée au canton senestre d'un trefle (Archives de l'église de Heijst).

— Renier *de Costere*, receveur de la ville de Bruxelles, 1488 : dans le champ du sceau, une marque de marchand, accostée des lettres ꝺt et r (E. G., I. 356) (Fig. XL).

Cette marque forme une sorte de globe crucigère.

— Lievin *de Costre* tient, de la seigneurie de Wesseghem, un fief a Gand, *tusschen der Munnebrugghe ende ter Veebrugghe*, 1503 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (Fiefs, N° 10868).

— *Roger de Costere*, echevin de « monseigneur », dans sa cour d'Harlebeke, *gheseijt van buuten*, 1519 : un chevron, accompagné de trois rencontres de cerf. T. : un ange. L. : *S . . . . . de . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 413).

— Henri de *Costere*, échevin de Louvain, 1520 (n. st.) : un sautoir engrelé ; au franc-quartier chargé de trois maillets penches. L. : *S Henrici de Costere scabini louaniēn* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Pierre *de Costere*, mari de Catherine Terlincxs, qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief a *Tselichs kerst*, hors la porte de Termonde, 1544 : deux clefs, les pannetons en haut, et une jumelle en chevron, brochante, le tout accompagné de trois étoiles, 2 en chef, 1 en cœur entre les clefs et la jumelle en chevron, cette dernière étoile surmontée d'un petit besant, ou tourteau (Fiefs, N° 3274).

Les deux clefs sont passées en sautoir.

— Adam de *Costere*, échevin de l'empereur et roi des Romains, 1546, 7, 50, 3, 4 : un chevron, accompagné de trois rencontres de cerf. T. : un ange. L. : *S. Adam de Costre* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 413).

— Adam *de Costre*, tient, du château de Courtrai, un fief a Cuerne, 1547 : un chevron, chargé de . . . et accompagné en chef a senestre d'une tête et col de cerf ; cassé a dextre et en pointe (Fiefs, N° 1369) (voir **Vietinghof**).

Costerius (A.-J.), chanoine gradué du chapitre de la cathédrale de Ruremonde, 1787 : trois grenades (tigées et feuillées). Cq. couronné. C. : un homme sauvage issant, brandissant une massue de la main dextre, la main senestre sur la hanche. S. : deux lévriers, colletés, bouclés (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46593, *Gueldre*).

COSTIMONT (Jean de), alleutier du duc de Bourgogne, en l'office de Genappe, 1446 : un fer a cheval ; au chef chargé de trois roses. C. : un fer a cheval entre un vol. L. : *Iehan de Costimont* (Chartes des ducs de Brabant).

Cot (Baudouin *le*) (et **Cod**), homme de fief du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1422, 6, 7, 35 : un chevron, accompagné de trois étoiles a cinq rais (molettes ?). L. : *S Boudin de Kot* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 41, 42, 35, 37).

Une famille de Codt, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : d'argent, au chef echiqueté d'argent et de sable.

Cq. couronné. C. : un cygne d'argent, becqué de gueules. T. : deux hommes sauvages de carnation, ceints et couronnés de feuillage au naturel, s'appuyant sur leurs massues.

Cote (Daniel van den) et Jean de Hoghe, hommes de fief de Termonde, scellent pour *Gilleken* van den Cote, qui tient, de Termonde, un fief a Berlaere, 1430 : une fleur de lis, au pied coupé, en chef a dextre, et deux étoiles, 1 en chef a senestre, 1 en pointe (fruste) (Ibid., N° 3494).

Cotereau (Marie de), baronne de Jauche, XVIIe siècle : écu en losange ; parti ; au 1er, un chevron, accompagne de trois coqs, le 1er contourné ; au 2d, écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois coqs, le 1er contourné ; aux 2e et 3e, un fascé. L. : *Dame Marie de Cotereav barone dovagiere de Iavsse tot Assche Steenockesele Zc* (A. G. B., coll. sigillogr.) (voir **Berghe** (1505), **Berlaymont**, **Folx**, **Isenburg**, **Cotreau**).

Koterken. Ivain *Coterken* scelle pour Arnould Hose et Pierre Borlant, qui reçoivent, du Brabant, une indemnité pour leurs services, dans la guerre de Flandre, 1357 ; Ivain *Coterken van Ynghelchē* reçoit, du Brabant, pour ses frais et pertes (même guerre), 1357 : un cerf grimpant, accompagné en chef a senestre d'une étoile a cinq rais. L. : ✠ *S' Ywayn Koterken* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1118, 1185, 1187, 1192, 1195, 1451, 1452).

Arnould Hose reçoit des acomptes de 30 1/4 et 36 vieux écus, 1357, le 7 juillet ; Pierre Borlant, un acompte de 30 vieux ecus, le même jour.

Coterken scelle pour Jacques van *Hoevelwike* (Hovelwijk), qui reçoit, du Brabant, un acompte de 88 3/4 vieux ecus, pour ses services dans la guerre de Flandre, même jour.

IJwain Coterken van IJnghelchē, (Ingelheim ?) reçoit, lui-même, des acomptes de 40 et de 11 vieux écus, sur 50, qui lui étaient dus ; le 12 octobre 1357.

COTHEM (Jean van), échevin de Bruxelles, 1421, 33, 4 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux faucilles dentelées, affrontées, accostées en chef de deux billettes ; au 2e, trois losanges, les deux supérieurs surmontés de trois étoiles a cinq rais, le 3e, accosté de deux étoiles a cinq ; au 3e, trois losanges, les deux supé-

rieurs surmontés de trois étoiles à cinq rais, le 3e, surmonté de deux étoiles à cinq rais. C. : un chapeau de tournoi, garni des deux faucilles de l'écu et sommé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian van Cotthem* (Bruxelles).

COTHEM (Jacques van), échevin *illec*, 1434 : même écu, mais sans la billette de senestre. L. : . . . *acop van Cotthem* (Bruxelles).

— (Gilles van) (fils de feu Gossuin), échevin *illec*, 1447, 65 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois bandes ; aux 2e et 3e, trois maillets penchés. C. : un bonnet pointu entre un vol. S dextre : un griffon. L. : *S Gielis van Cotthem* (Bruxelles et E. G., I. 352).

— Guillaume van *Cotthem*, échevin *illec*, 1476 : même écu. C. cassé (Bruxelles).

— Jean van *Cotthem*, échevin *illec*, 1510 : même écu. C. : un vol. L. : *S Ian va Cottem* (Ibid.).

— (Mathieu van), licencié-es-lois, échevin *illec*, 1562 : même écu, brisé d'une étoile, brochant sur l'écartelure. C. : une tête et col de cigogne, entre un vol. Dans le champ du sceau, une croix de Jérusalem, à dextre, et une demi-roue, percée d'un glaive, à senestre (E. G., I. 364).

Ce personnage était donc allé en Terre-Sainte.

— Gossuin van *Cotthem*, homme de fief de Gauthier van *Kersbeke* (Kersbeek), seigneur de Stalle et de *Goetsenhoven* (Gossoncourt), 1415 : un bandé (de 8 pièces) ; au franc-quartier chargé d'une croix, surchargée de cinq . . . (coquilles ?). L. : . . . *sen va Cotte*. (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.).

Cothen (Jean van), échevin d'Anvers, 1385 : un meuble affectant la forme d'un flanchis, sommé d'un chevron alésé (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 6-10) (comp **Hees**, **Heese**).

C'est à tort que, dans notre *Armorial brabançon*, nous avons blasonné, d'après un sceau quelque peu fruste : deux marteaux, le 2e, contourné passés en sautoir. Parmi les *Chartes et doc. dic.* (A. G. B.), nous avons trouvé un sceau détaché — apparemment du XVIe siècle — à ces armes : écartelé ; aux 1er et 4e, le meuble décrit, ci-dessus, d'après le sceau de 1385 ; aux 2e et 3e, trois pals (Ranst), chargés en cœur d'un écusson au dragon allé (Drake). C. : une tête et col de bélier. L. : *S Ian van Co . . . .*

Cotreau, voir **Cotereau**, **Pambrussen**.

Cotrel, voir **Ligne**.

Cotriel, voir **Cottriel**.

COTTHEM, voir **COTHEM**.

Cotten. *Willem Jans sone* (sans nom de famille), échevin de Zierikzee, scelle le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, 1430 : une croix alésée, enclose et mouvant d'un losange vidé, accosté en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *Willem Ian Cotten son* (C. C. B., c. 465).

Sur la queue de parchemin, on lit : *Ian Cotte* ; (sans autre prénom).

Rectifier, en conséquence, les détails donnés, au nom de Jan(s), à la p. 150.

Kotten. Henri *Cutten*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 40 moutons, 1371 : un huchet. L. : *S Heinrech Kotten* (Chartes des ducs de Brabant).

Cotteriaus, voir **HOURLE**.

Cot[t]riel. Jacques *Cottriel* donne quittance à la ville de Courtrai, 1407 : une bande, chargée de trois aigles éployées et accompagnée de six fers de lance de tournoi (c'est-à-dire émoussés), 3 (2, 1) à senestre, et 3 à dextre, celles-ci rangées en orle ; l'écu muni d'une bordure (simple). C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : . . . . . *mart Cottriel* (Tournai, Quittances) (Pl. 12, fig. 309).

Le dessin sur notre planche est à compléter par une bordure

— Jean *Cotriel*, seigneur d'Esplechin, reçoit, pour lui, Catherine Fervesty, sa femme, Jeanne de *Touart*, sa belle-mère, veuve de Guillaume Fervesty, des rentes viagères sur le domaine de Courtrai, inscrites sur les vies desdits, sur celle de Jérôme de *Touart*, frère de ladite Jeanne, et d'autres, 1462 : une bande, chargée de trois aigles éployées et accompagnée de six flèches (!) émoussées, renversées, posées en bande et rangées trois (2, 1) à senestre et 1, 2 à dextre. C. : un chien braque colleté, assis. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Ieh . . . Cotriel* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 391).

Coucy. *Radulfus*, *dominus Chochiaci*, déclare avoir, de l'aveu de sa femme, *Adelide*, et de ses enfants : *Ingelrannus*, *Thomas*, *Robertus*, *Radulfus*, donné à l'église de Bonne-Espérance : *quatuor plaustratas vini*, *immunes et sine omni iure vicinagii*, *singulis annis in perpetuum educendas per omnem terram meam*, à charge par elle de célébrer un anniversaire, le jour de son décès ; à Coucy, en 1190, *datum per manus Petri*, *cancellarij nostri*, *in festo sancti Johannis Baptiste* : type équestre, fort endommagé ; le bouclier fruste. Contre-scel : un écu de vair à trois fasces. L. : ✠ *confirma hoc devs* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Enguerrand, sire de), d'Oisy et de Montmirail, châtelain de Cambrai, 1278 : type équestre ; le bouclier et la housse à un fascé de vair et de . . . . L. : ✠ *S' Ingelranni Coveiaci Oysiaci ac Motis Mirabilis dñi*. Contre-scel : écu aux mêmes armes, surmonté d'un château. L. : *et castellani Cameraci* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Enguerrans*, *sires de Couchy*, *contes de Soissons*, scelle, à Cambrai, 1383 : dans le champ du sceau,

n chevalier debout, coiffé d'un cq. cimé d'un plumail, issant d'une cuve de vair, tenant de la main droite une banniere, chargée d'une fleur de lis et de la main gauche un écu écartelé ; aux 1er et 4e, de vair a deux fasces ; aux 2e et 3e, une fasce. L. : *Sigill Inguerrā . . . . . uico coītis sue . . on* (Tournai, Chartrier).

Coucy (*Percheval*, batard de), reçoit toutes les rentes, revenus, profits et emoluments quelconques de la terre et seigneurie de *Ghisene* (Gunes), a partir du 13 mars 1419-20 (n. st.) jusqu'au jour de la quittance, que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, lui a donnés, *pour ledit an seulement*, 13 mars 1420-21 (n. st.) : un fasce de vair et de . . . (de six pieces), au filet brochant. C. : un plumail. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : . . *Parceval . . . . . hy* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190) (voir **Avesnes, Béthune, Ghistelles Gottignies**).

Le Roman du chatelain de Coucy et de la Dame de Fayel (XIIIe siècle) blasonne Coucy : *Un escu avoit à deus pieces l'asse et et de vair et de geulles.*

Gelre donne ainsi les armes du *here van Koetsi*, vassal du roi de France : écartelé ; aux 1er et 4e, de vair à deux fasces de gueules, aux 2e et 3e, de gueules à la fasce d'argent. Le cq. d'or. C. : un grand plumail rond de sable, issant d'une cuve du même, terminée en volet, doublé de sinople.

De Grunbergsche wrlag (voir ci dessus, I, p. 107) dit, à propos du *here van Cocht* : *Syn wapenroc, syn baniere | Was van . vi . stucken goed inde duere, | Van hele, van selvere, dat wet, | Doe vracht, van lasuere met* (II, v. 2094-7).

COUDEBROUC. *Roeyar van Coudebrouch* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec ses parents *(maghen)* et amis, 1318 (n. st.) : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre. L. : ✠ *S' Rogeri de Cov . . . . rovc* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1343).

— Gilles de *Coudebrouc*, échevin de Bruges, 1330 : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre, accompagnées en chef à senestre d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

Coudekerque. *Mich" de Coudekarke*, homme du comte de Flandre, 1292, a Bergues-Saint-Winoc : dans le champ du sceau une église. L. : *S Michel . acrom . e . . .* (Ibid.).

Le seigneur de Coudequerque : *d'or, a l'esseguier de douze pieces de synople* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Conte de Flandres*).

Koudekerke, voir **Gauwere**.

Coudenberg. *Egidius de Frigido Monte*, 1271 : trois châteaux. L. : ✠ *S . . . . . de Frigido Monte* (Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1856, A. G. B).

Sauf autre indication, tous les Coudenberg scellent en qualité d'échevins de Bruxelles.

— *Hugo de Frigido Monte*, 1280, I, 99 : dans le champ du sceau, un château, ou porte, munie de trois tourelles crénelées. L., 1280 : ✠ *S' Hvgonis de Frigido Monte* (Bruxelles ; Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, et E. G., l. 337).

Coudenberg. *Hugo de Coudenberghe, receptor Brabantie*, 1290 ; *Hugo, filius quondam Henrici de Frigido Monte*, 1295 : le même meuble sur un bouclier. L. : ✠ *S' Hvgonis de Frigido Monte* (Abb. de Wauthier-Braine, Chartes et Bruxelles).

— *Bonifacius de Frigido Monte*, 1303, 8 : dans le champ du sceau, trois châteaux, ou portes, mais munis de deux tourelles aigues entre les tourelles crénelées. L. : ✠ *S' Bonefacii de Frigido Mote* (!) (Bruxelles).

— *Henricus de Frigido Monte*, 1314, 5 : un (seul) meuble comme le précédent, mais sur un boucher. L. : ✠ *S' Henrici de Frigido Monte* (E. G., l. 339, et Bruxelles).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus de Pa[ij]huse*, 1333, 4, 7, 32, 3, 7 ; *senior*, 1367 : trois châteaux, ou portes, a trois tours crénelées. L. : *S' Iohannis de Frigido Monte* (Ibid. ; Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1353, le 1er avril, *Johannes de Frigido Monte, dictus van den Paijhuse*, et *Barthelomeus dictus Iser Arnts* échevins de Bruxelles, declarent que *Egidius dictus Alards* a transporté, à *Franco dictus Capelant*, un *domistadium, continens dimidium jornale, . . . in vico dicto Bempstrate*, à Bruxelles.

Le même jour, devant lesdits échevins, *Nicholaus dictus der Seven sonen* transporte, audit *Franco*, un *domistadium, continens dimidium jornale, . . . apud Noede, in vico dicto Bempstrate* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Godefridus de Frigido Monte*, 1336, 42, 8 : comme *Hugo*, 1280-99, et un lambel brochant (sans écu). L. : ✠ *S' Godefridi de Frigido Monte* (Bruxelles).

— *Willem van Coudenberghe ane 't Corenhuijs* scelle pour *Willem Smit Jacate, Ridsard Gille, Adam Canbridse, Thomas Selbi, Willem Salsbri, Hugo Maliot, Woutere Salfmet*, qui, pour eux-mêmes et pour seize compagnons anglais, reçoivent, du Brabant, un acompte de 247 écus d'Anvers et 4 gros, sur 447 écus de Bruges et 4 gros de Flandre, pour solde et perte de chevaux, dans la guerre de Flandre, 1357 : une bande ondée, accompagnée au canton senestre d'un poisson, posé en bande. L. : *S' Willi' de F . . Monte* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1502) (voir **Spoermaker**).

L'écu est accosté de deux oiseaux. Le haut du champ du sceau est cassé.

— Guillaume van *Coudenberch* reçoit, du Brabant, pour dépenses faites, par Jean, comte de Nassau, *in minre herberghe*, 465 écus d'Anvers, 1357, le 7 juillet, a Bruxelles : plain ; au chef chargé d'un

lambel. L. : ✠ *S' Willelmi de Frigido Mote* (Ibid., N° 1194).

Coudenberg. *Florentius Serfaes de Frigido Monte*, 1338 ; *Fl. de Frigido Monte, dictus Serfaes, et Tser Phaes* (= fils de sire Boniface), 1361, 2 : même écu que *Johannes*, 1333-67, les châteaux, ou portes, surmontés d'un lambel, chacun de trois pendants chargé de trois châteaux, ou portes crénelées. L. : ✠ *Sigl' Florentii de F'gido Monte* (Bruxelles).

— *Geldulphus de Frigido Monte*, 1339, 47 : trois châteaux, ou portes crenelées, et une bordure componée. L. : ✠ *S' Geldolfi . . . . . Frigido . . . te* (Ibid.).

— *Johannes Rolibuc*, 1347 ; *Johannes de Frigido M. dictus Rolibuc*, 1353 : une fasce, chargée de trois chateaux, ou portes crenelées, sommée d'un lion issant ; à la bordure componée. L. : ✠ *Si' Iohannis Rolibuc* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Franco de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1351, 2 : ecartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inferieur de la fasce ; aux 2e et 3e, trois chateaux, ou portes crénelées, et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Vranconis dc̃ Rolibvc* (Brux.).

— *Franco, filius quondam Johannis de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1359, 64, 5 : une fasce, chargée de deux chateaux, ou portes crénelées, et un lion brochant, issant du bord inferieur de la fasce. C. : une tete barbue entre un vol. L. : *S' Vrãke Rolibvch* (Ibid., Chartes des ducs de Brabant et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— Jean van *Coudenberghen* (et de *Frigido Monte*), dit van den *Paiphuse*, le jeune, 1360 : trois chateaux, ou portes crenelees, accompagnés en cœur d'un maillet penché. C. : une tete barbue couronnée. L. : . . . . . *de Fr . . . . . e Monte* (Bruxelles et E. G., I. 131).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1366, 7, 8 : même écu que *Johannes*, 1347, mais sans la bordure. L. : ✠ *S Iohs d Frigido Mote dc̃ Rolibvc* (Bruxelles et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Theodericus, filius quondam Theoderici de Frigido Monte, dicti Tserhuijchs* (= fils de sire Hughes), 1368 : même écu que *Johannes*, 1333-67, mais a la bordure chargée de quinze maillets penchés. L. : ✠ *S Diederech Serhens* (!) (Bruxelles)

— *Florentius de Frigido Monte, dictus Rolibuch, miles*, échevin, 1368 : même écu que *Franco*, 1359-65. C. : une tête barbue, cerclée, entre un vol. L. : *S Florentii Rolibvc milit'* (Ibid.).

— *Johannes, filius quondam Florentii de Frigido Monte*, 1372, 1401, 8, 14 : trois châteaux, ou portes crenelées. Soutien : un ange. T. : deux hommes penchés en arrière. L. : . . *Iohannus* (!) *de Frigido Monte* (Ibid., Malines et *Cambre*).

Le 18 mai 1373, devant Jean Mennen et Jean van *Coudenberghe*, echevins de Bruxelles, Jean et Michel, fils de feu Jean van *Coudenberghe*, dit Rolibuc, agissant pour eux-mêmes et pour sire Gérard Rolibuc, chevalier, Francon Rolibuc et Henri Rolibuc, leurs frères, et damoiselle Elisabeth van *Campenen*, leur parente (*nichte*), pour sire Guillaume van *Campene*, dit Bossaert, chevalier, son parent (*neve*), Gauthier van *Coelalberghe*, agissant pour damoiselle Marie van *Herdesem* (Herdersem ?), sa femme, et sire Henri Ansem, prêtre, agissant pour lui-même et pour damoiselle Marguerite Ansem, sa sœur, et pour Guillaume Stoenman, mari de celle-ci, damoiselle Marie, fille de feu Francon van *Coudenberghe*, dit Rolibuc agissant pour elle même, partagent les biens à eux échus par le trépas de feu damoiselle Elisabeth *le coue*, béguine (suit le détail) (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

Coudenberg. Henri van *Coudenberghe*, dit *Rolibuch*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 1590 moutons, 1374 ; scelle pour *Coenken* Stoenboc, prisonnier *illec*, sous Jean van *Redelghem* ; i. t. : 25 moutons, 1374 ; *Henricus de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, echevin, 1379 ; *Henricus dictus Rolibuc*, 1386 : une fasce, chargee de deux billettes et un lion brochant, issant du bord inferieur de la fasce. Cq. couronne. C. : une tete et col de paon. L. : ✠ *S' Enrici dic Rolibvc* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus Rolibuch, quiori*, 1388 (tout court) : une fasce et un lion brochant, issant du bord intérieur de la fasce, ladite fasce chargée en cœur d'une fleur de lis, brochant sur le lion, et de deux chateaux, ou portes crénelées, 1 a dextre, 1 a senestre, celle-ci brochant sur la queue du lion. L. : ✠ *Seghel Ians Rolibvc* (Bruxelles et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

La fleur de lis est au pied coupé (ou serait ce une coquille ?).

— *Franco de Frigido Monte, dictus Rolibuc[h]*, 1382, 3 : une fasce, chargée de deux étoiles a cinq rais, et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tete barbue entre un vol. L. : ✠ *S' Francois dc̃ Rolibvc* (Bruxelles).

— *Willelmus, filius quondam Geldulphi de Frigido Monte, dicti Tserhuygs*, 1390, 7 : même écu que *Geldulphus*, 1339-47. L. : *Sig Willelmi de Frigido Mote* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Johannes, filius quondam Hugonis de Frigido Monte*, 1393, 4 : trois châteaux ou portes crénelees ; au franc-quartier brochant, charge d'un lion (couronné ?). L. : *S' Ihoes de Frigido Monte* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Her Jan van Coudemberge* scelle pour *Ilde* Tolders, veuve et héritiere de *Sander Scemmelpenninc*

(Schimmelpenninc), qui reçoit, du Brabant, en acompte, le deuxieme sixieme d'une indemnité de 250 florins du Rhin, 1396 : même écu, le lion non couronné. L. : . . *oes de Frigido Monte* (Chartes des ducs de Brabant).

Les 2/6 de 250 florins du Rhin représentent 63 vieux écus, 4 escalins, 2 deniers.

Coudenberg. *Johannes de Frigido Monte, miles*, échevin, 1398 : même ecu, le lion non couronné. L. : : . . . . . *igido Mon* . . (Bruxelles).

— Le même, 1419, 20 : même écu. C. : un château, ou porte de l'ecu. L. : . . . . . *Frigodo Mo* . . . *mil* . . . . (Ibid. et E. G., I. 373).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus Rolibuck*, 1406, 14, 21, 32 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, ledit lion chargé au bas d'un château, ou porte crénelée. C. : une tete barbue entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Iohis Rolibuc* (Bruxelles, E. G., I. 190, et Malines).

— *Geldolf Tserhuijgs, rentier* (receveur) d'*Overzenne*, 1416 : trois châteaux, ou portes, accompagnés en cœur d'un maillet penché. C. : un château, ou porte, issant d'une cuve. T. : deux anges volants, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Gheldolfs va Cov[d]berghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Geldolphus, filius quondam Willelmi de Frigido Monte*, 1418 : trois châteaux, ou portes, accompagnés en cœur d'un maillet penché. C. : un château, ou porte, issant d'une cuve. S. dextre : un griffon. L. : *S Gheldolfs nā Covdēberghe* (Ibid. et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.).

— Jean *Serhuijgs* scelle des quittances pour Gilles van *Goten* et pour Gilles van *Gothen*, fils de feu Henri, auxquels le receveur de Bruxelles paie des sommes pour rachat de cens, aeux dus, par le duc, au premier, du chef de sa maison Marché-au-Bétail, au second, de son jardin rue du Parc, tous deux englobés dans le parc ducal, 1432 : meme écu, mais sans maillet, et a la bordure componée. L. : ✠ *S' Iohis de Frgdo Mote* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes, filius Johannis de Frigido Monte*, 1441 : trois chateaux, ou portes crénelées, surmontés d'un lambel. C. : un château, ou porte, a deux tourelles crenelées. S. dextre : un léopard lionné. L. : . . . . . *Kov* . . . . . (Bruxelles).

— *Franco de Frigido Monte, dictus Rolibuc[k]*, 1448, 66, 7 : mêmes écu et C. que *Johannes*, 1406-32. T. dextre : un homme sauvage sans massue. L. : *S' Franconis dei Rolibvck* (Ibid., Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, et Abb. de Coudenberg, Etabl. relig.).

— *Johannes de Frigido de Monte*, 1455 : mêmes écu, C. et S. dextre que *Johannes, filius Johannis*, 1441. L. : *S Ian van Koude'berg* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497[a]).

Coudenberg. Roland van *Coudenberghe*, dit *Rolibuck*, 1502 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, accompagnée en pointe d'un château, ou porte. C. : une tete barbue entre un vol. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Roelaf'i Rolibuc* (Bruxelles et E. G., I. 358).

— Jean van *Coudenberghe*, dit *Rolibuck*, 1506 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce (un peu fruste). Mêmes écu et T. (E. G., I. 358) (voir **Bouchout, Coc, Cruijp[e]lant[s], Limburg, Serarnts**).

Coudenhove (Guillaume van), bailli a Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : une bande de trois losanges, accompagnée au canton senestre d'une fleur de lis (Elseghem) (Pl. 12, fig. 310).

— (Jean van), fils du damoiseau Jean, tient, de la Flandre, un fief *by den molendamme van Scuervelt*, 1353 : un levrier collete, elance, surmonté a senestre d'un flanchis. C'est le sceau de Gilles de Wint, son tuteur. L. : . . *Gillis* . . . . . (Fiefs, N° 10826) (voir **Couwenhoven**).

Par acte donné, à Dinant, le 2 octobre 1714, Maximilien, comte de Berlo, gentilhomme de la Chambre de S. A. E. de Cologne et colonel du regiment de ses gardes a pied, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Madeleine de Coudenhove, *du coste maternel*, est *gentille femme*, d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Philippe-François de Coudenhove, baron de Fraiture, et de Louise-Catherine-Agnès de Maillen d'Arville, fille de messire Godefroid de Maillen, seigneur d'Arville et de Mont (fils de messire Philippe-Jean de Maillen, seigneur d'Arville et de Mont, et d'Agnes de Namur) et de Marie-Madeleine de Geloes, fille de messire Jean, baron de Geloes de *Nyswiller* (Nyswiller, seigneur de *Beuers* (Beverst, et d'*Houchenne* Houchenee, et de Marie-Anne de Berlaymont, et que ladite damoiselle est *vraiment noble de tous costes maternelle sans aucunes bastardise ny bourgeoisie* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374).

Déjà, le 10 septembre 1714, par acte, donné à Liége, Maximilien, comte de *Poictiers* (Poitiers), chanoine de la cathedrale de Liége, avait delivré une attestation analogue (son sceau est casse) (Ibid.).

Par déclaration, donnee, au chateau d'Elderen, le 13 septembre 1714, Maximilien-Henri, comte de Renesse et de *Mansny* (Masnuy), baron d'Elderen, Cortessem, *Lewarde*, seigneur de Hern, Schalkhoven, Wintershoven, *Dessenair*, Wasnes, Roucourt, Vesignon, Bassemotte, Brunmortier, Vireux, Molhain, seigneur foncier de Moll, Baelen, Desschel, Rysbergh, grand-bailli du comté de Looz, *commandant des armes*, chef de l'Etat noble du pays de Liege et lieutenant de la cour féodale de cette principauté, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Madeleine de Coudenhove, *du coste paternelle*, est *gentil* femme, d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Philippe-François de Coudenhove, baron de Fraiture, etc., et de Louise-Catherine-Agnès de Maillen ; petite-fille de messire

Jacques-Eustache de Coudenhove, baron de Fraulure, et d'Agnès, baronne de Leefdael (fille de messire Philippe, baron de Leefdael, et de Marguerite-Claire-Anne de *Bosschuysen*, Boschhuysen), arrière petite-fille de messire Jean-François de Coudenhove, baron de Fraulure, et de Ferdinande-Florence de Bralmont, et que ladite damoiselle est *vraiment noble de tous coste paternel sans* [*a*]*u une bastardise, bourgeoise,* etc. (Ibid.).

Cette famille van Coudenhove fut élevée, le 13 octobre 1790, au rang de comte du Saint-Empire, elle existe encore en Autriche et en Hongrie. Ses armes sont : d'or à la bande ondée de gueules. Casque couronné. C. : une hure de sanglier de sable, défendue d'argent. S. : deux griffons regardants, coupés de gueules sur or.

Couderborch (Simon van der), chevalier, écoutète de Malines, et Philippe van *Herpe*, chevalier (son sceau est tombé), tous deux chargés, par le comte de Flandre, de déposer et d'enfermer à Nivelles les chartes faites en suite du traité conclu avec le duc et la duchesse de Luxembourg et de remettre une clef du meuble, contenant ces pièces, au comte et une autre clef à ceux-ci, 1361 ; un chevron. C. : une tour, sommée d'une tête barbue (Chartes des ducs de Brabant).

— (Philippe van der), chevalier, jadis prisonnier à Rasweiler, parmi les gens *beede*) du duc Wenceslas ; t. t. : 2040 moutons, 1374 ; un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une tour, sommée d'une tête imberbe. L. : *S Filips va d Coed'borch* (Ibid.).

— *Joncker Symoen van der Chouderborch*, seigneur d'Opluiter, investit l'abbesse de Linter d'une terre, 1406 ; un chevron, chargé .... C. : ... (très fruste) (Abb. d'Opluiter, A. G. B.).

— Philippe de la *Cauderborch* (et *Couderborch*), chevalier, écoutète d'Anvers, 1446 ; un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête imberbe, issant du couronnement d'une tour. S. du cq. : deux aigles. L. : *S Philipp van de' Couderborc'* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Simon van der), échevin de Bruxelles, 1419, 20 ; même écu (les étoiles à six rais?). Même C. (E. G., I. 350bis, 373) (voir **Hougaerde**).

Coudevelt (Victor), fils de Jacques, reçoit une rente sur la recette des *groote brieven* et des *brieven van der camere* (Flandre), 1469 ; un échiqueté, au chef chargé de trois merlettes (C. C. B., Acquits de Lille, I. 134).

Couilles (Jean), sergent du roi de France, en la prévôté de *Peronne*, 1367 ; une lettre C, couronnée (Tournai, Chartrier).

Couke (Jean), homme de fief du comte de Flandre, dans la châtellenie de Courtrai, certifie (avec un autre) que damoiselle Agnès Couke a vendu à Daniel de *Rechem* (Reckem) un fief relevant de ladite châtellenie, 1409 ; une patte de lion, posée en bande, accompagnée de trois merlettes, 2 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *S Iohan Cork*. (C. C. B., Acquits de Lille, I. 280).

Coucke, voir **Werbrouc**.

Couckelaere. *Walters de Cokeleirs*, chevalier, assiste, à Wijnendale, à l'investiture, par Gui, comte de Flandre, de son fils Jean de Namur, de la terre de Roulers, 1284 ; *Walterus de Cokelers, miles, vir nobilis,* 1287, à Male. trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' W de Cokelare militis* (*Namur*, N° 170, et Chartes des comtes de Flandre).

— *Casus van Cokellare*, homme du comte de Flandre, 1331 ; même écu (Chartes des comtes de Flandre).

D'après Gelre, *Kokelare*, en Flandre, portait : d'azur à trois besants d'argent.

Le seigneur du pays de Couguelare : *d'asur a trois besans d'argent, et crye son nom* (Cors. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres*).

COULEMER. Raymond et *Marendel de Coulemer*, écuyers, frères, hommes du duc de Luxembourg, 1366 ; tous deux : une aigle. C. C. cassés. L. de Raymond : ..... *de Corlemer* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 9).

Coulez (Martin), receveur de la ville et quartier de Jodoigne, 1545, 8, 52, 3, 6 ; une bande, chargée de trois haches, au tranchant arrondi, et accostée de deux roses. S. s. : un lion accroupi, au col duquel se trouve suspendu l'écu. L. : *S* ✠ *Martin Coules* (Abb. de la Ramee, Etabl. relig., c. 3177 et 3178, A. G. B.).

— (Grégoire), alleutier du roi, scelle un acte du receveur de Jodoigne, 1556 ; une bande, chargée de trois haches, au fer rectangulaire, et accompagnée au canton senestre des deux merlettes, accostées, et d'un losange ; la pointe, à dextre, fruste. C. fruste, ou Cq. sans C. (?). L. : *Grigoire Covl* .. (Ibid., c. 3178).

Couliette, voir **Vivien**.

Coullon (*Warnier*), alleutier du duc de Brabant, scelle un acte du « rentier » de Braine-l'Alleud, 1413 ; une lettre W. L. : ..... *Colon* (Abb. d'Aywieres, Etabl. rel., c. 1798, A. G. B.).

Coulon (Michel), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 ; un chevron, accompagné de trois oiseaux (Mons, Hommes de fief).

Coulster (Lievin van), échevin de Rotterdam, 1650 ; un lion. Cq. couronné, ou sommé d'un *hollandsche tuin* (?). C. : un lion issant. L. : *S Lieven van Coulster* (P.).

Coultureau (Jean), homme de fief du Hainaut et de

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. LXXXVII.

Fig. 1. Richard, comte d'Arundel
Fig. 2. Jean de Beaumont
Fig. 3. Henri [de Lancaster], comte de Derby
Fig. 4. Hugues, comte de Devonshire

} Chevaliers, cautions du roi d'Angleterre envers le duc de Brabant (1339).

la cour de Mons, 1597 : une poule. T. senestre : une sainte Barbe (Mons, Sainte-Waudru, H).

Coumoigne (N[icolas?]), notaire public et apostolique, donne un acte, a Malmédy, 1684 : un étai renversé, accompagné de trois trefles. C. : une fleur de lis (?) (Notariat général, *Varia*, A. G. B.).

Coune, voir **Coene**.

Deux familles de ce nom appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique.

les de Coune, dits de Hollogne, portant : écartelé, aux 1er et 4e, d'or au lion de sinople, lampassé de gueules et couronné d'or; au 2e, de vair; au franc-quartier losangé d'azur et d'argent, ledit franc-quartier au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable; au 3e, d'azur à la bande, accompagnée de douze billettes, posées en bande, six (1, 2, 3) en chef, six (3, 2, 1) en pointe, le tout d'or. Cq. couronne. C. : le lion de l'écu issant. S. : deux léopards lionnés au naturel;

les de Coune, portant : écartelé; aux 1er et 4e, d'or à trois roses de gueules; aux 2e et 3e, d'argent à deux faux d'azur, emmanchées d'or, passées en sautoir. Cq. couronne, sans C.

Coupéville. Henri van *Copvile*, jadis prisonnier a Baswelier, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 666 2/3 moutons, 1374 : une cotice, accompagnée au canton senestre d'un alérion. C. : une roue de moulin. L. : *S Henrion de Covpeivile* (Chartes des ducs de Brabant).

Courrières. Hélène, abbesse de l'église Notre-Dame de Fontenelles-lez-Valenciennes, 1 . . . : deux bandes, accompagnées de deux étoiles a cinq rais, 1 en chef a dextre, 1 en pointe a senestre. L'écu posé sur une crosse. L. : . . . . . *de Covriere* (Tournai, Quittances).

C'est son *petit seel abbassecielle*.
Les deux étoiles se trouvent placées entre les bandes.

Court (Jean le), bourgeois de Beauquesne, auditeur, a Beauquesne, 1351 : un chêne, non englanté, arraché, et un tonnelet, couché, brochant sur le fût dudit chêne. L. : ✠ *Seel Iehan le Covrt* (Arch. comm. de Douai).

— *(Colars de le)*, homme de fief du comte de Hainaut, 1380, 3 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une merlette. T. : un homme sauvage, sans massue. L'écu accosté de deux léopards lionnés, accroupis, adossés. L. : *S Colart de le Court* (Chartes des ducs de Brabant).

— *(Colart de le)*, homme de fief du chapitre de Sainte-Waudru, a Mons, 1428 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une pie, tenant du bec une bague. L'écu accosté de deux léopards lionnés, accroupis, et soutenu par un homme sauvage, sans massue. L. : *S Colart de le Court* (Mons, Sainte-Waudru, fonds de Hal).

— *(Gilliart de le)*, homme de fief de monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, en sa cour de Tubize, 1454, 6, 7, 60 : coupé; au 1er, un lion, a la queue fourchée; au 2d, parti; *a*, une coquille, surmontée a dextre d'une étoile; *b*, trois merlettes. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Gielle del Court* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

Court (Gilles de le) scelle pour Pierart le Merchier, feudataire du Brabant, a Hennuyères, 1470 : deux merlettes, 1 au point du chef, 1 en chef a senestre; le reste du champ est cassé; au chef chargé d'un lion rampant (Av. et dén., N° 1784).

— (Abraham de la) tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, un fief a Ogy, 1546 : un meud, formant deux cœurs entrelacés, auquel est suspendu une lettre m. S. senestre : un griffon (Fiefs, N°s 10308 et 10415).

— (Pierre de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547 : un casque. S. senestre : un lion (Ibid., N° 10371).

— (Arnould de le), homme de fief de Flobecq et de Lessines, a hérité, de son pere, Joachim, un fief a Wodecq, 1640 : une herse de labour triangulaire (Ibid., N° 10461).

Courteheuse (Guillaume) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension annuelle de 300 francs sur l'espier de Bergues (-Saint-Winoc), 1417, 8, 21, 3 : une croix ancrée, accompagnée au 1er canton d'une étoile. C. : une tête et col de loup. L. : *S' Willame Courteheuse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 376).

— *(Ystas,* aussi *Staes, Tassin* et *Stassart)* (aussi *Courtehuese, Courteheuze* et *Courtehueze)* reçoit une pension annuelle de 50 francs, par le *fermier* de l'*avoir* de Menin, 1412, 4, 9, 21, 2, 3, 4; reçoit une pension de 100 francs sur l'espier de Bergues, 1423 : une croix ancrée, accompagnée au 4e canton d'un rencontre de bœuf. C. : un moulin a vent. L. : *S Tassin Courteheuse* (Ibid., l. 13, 14, 376).

Courtins (Henri), échevin de la cour d'Anhée, 1342 : deux coutres adossés, posés en chevron renversé, les pointes enfoncées dans un cœur. L. : ✶ *S Henrici Covrtin (Namur*, N° 666).

Courtois (Guillaume), échevin du *bijvang* de Lierre, 1617 : écartelé; aux 1er et 4e, trois pals; au franc-quartier chargé d'un flanchis; aux 2e et 3e, un arbre. C. : un lion issant (Malines) (voir **Rat**).

Courtrai. *Sohiers de Cortrai, chevaliers*, 1231 (n. st.), janvier : type équestre, fort cassé; le bouclier et la housse a quatre chevrons. L. : . . . . . *Sayheri de* . . . . . Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigill' Sayheri de Cortrai* (Chartes des comtes de Flandre, N° 39).

Courtrai *(Sohiers de)*, chevalier, homme du comte de Flandre, scelle à Ypres, 1312 (n. st.) : quatre chevrons. L. : ..... *de Covrtrai (Namur,* N° 383).

— Jean van *Cortrike, knape* (suppôt) du métier des courtiers, à Bruges (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : ✠ *S Ian van Cortrike* (Ibid.).

— *Elizabeth, relicta olim Zigeri dicti Cortrasiin, militis*, et son fils (ci-dessous) reçoivent, du duc Jean de Brabant, 40 livres de vieux gros, pour la vente de deux destriers, 1339 : dans le champ du sceau rond, petit module, dame debout, tenant, de la main droite, un écu à quatre chevrons. L. : ✠ *S* ..... *singnor Soier de Co . . rai* (Chartes des ducs de Brabant, N° 488).

— *Zigerus dictus Courtrasiin, iunior, miles*, fils de ladite dame, 1339 : diapré, à trois chevrons et à la bordure engrêlée. L. : *S' Sohier de Covrtray cheul* (Ibid.) (voir **Brakel**).

Le seigneur de COURTRAEY : *d'or, à cinq chevrons, le premier coupé, tout de gueulles et orgé : Haerlebeque! Haerlebeque!* (COLN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres.*)

• — (La ville de), 1372 : un chevron et une bordure engrêlée. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : ✠ *Sigillum ville cartracensis* (!) *ad causas* (Chartes des comtes de Flandre).

COURTRAY (ville) : *d'argent, au chevron de gueulle, à la bordure denteléde mesmes* (COLN. GAILLIARD, *op. cit.*).

— *Lievin de Courtray, ayant charge de tenir les contes, lettres et registres, a lencontere de Jehan de Nokere, mon frere, receveur du beghinaige en Bruges, et aussy de estre receveur quant mestier est*, 1440 : un château, où porte, les trois crénaux (tourelles) sommés, chacun, d'un arbre. L. : *S Lievin van Co* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— Lievin de *Courtray*, homme de fief du comte de Flandre, 1446 : dans le champ du sceau, un château, où porte, crénelé, à la toiture aigue. L. : .... *inn van . . . tricke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

L'acte de 1446 a trait à des réparations à la cense de *Zusselles* (Sysseele).

Courtraisien, voir **Grammene, Courtrai, Moerkerke.**

COUSBROUC (Gilles van), échevin de Lebbeke, 1428, 30 ; homme de fief du château de Termonde, à Lebbeke, 1430 : un soc de charrue. L. : *S Gill . . van . . . . roe . (Zwijveke*, Fiefs, N°s 3909-10, et C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— Josse van *Cousbrouck* tient, dudit château, un fief à Opwijck, 1513 ; scelle pour son frère Martin, feudataire à Lebbeke et à Saint-Gilles (Termonde), 1513 : un trefle, surmonté de deux étoiles (Fiefs, N°s 4257, 3975 et 4465) (voir **Bolle**).

Cousin, Jacques *Cosijn*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom ; i. t. : 69 1/4 moutons, 1374, 5 : une croix, accompagnée aux 1er et 2e cantons d'une étoile à cinq rais, et un bâton bretessé, brochant sur l'écu. L. : ✠ *Si Iacob Corsein* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 311).

— (Robert), avocat à la cour de Mons, 1636 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs tigées (?) ; aux 2e et 3e, un fretté. Sur le tout : un écusson écartelé, chaque quartier à la croix (!). C. : une fleur tigée (E. G., l. 368).

Coussens (L.), religieux de l'abbaye royale de Saint-Pierre, près de Gand, et curé de Saffelaere, évêché de Gand, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de son église, 1787, le 4 avril : de gueules au chevron d'azur (!), chargé de trois étoiles à huit rais et accompagné de trois bas *(kouzen)*. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46618, *passim*).

Coustain, voir **Stoppelare.**

Coutel (Jean) se porte, avec quatorze autres, caution pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, 1416 : une fasce, chargée de trois couteaux, posés en bande. T. : un ange. L. : *S Ian Covteel* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Thomaes**).

— *Goessin Couteel*, échevin de Termonde, 1324, 7 : un couteau, à lame arrondie. L. : *S Gosevin Covtel ;* 1337 : même écu. L. : *S Goesiin Covtel (Zwijveke).*

Coutelier. Antoine *Coutlir*, échevin *de la court et justice de Jumetz, en la ville de Nivelle, par terre empruntee*, 1546 : un sanglier passant, sur une terrasse. L. : *S Antho . n . [le] Covtelir* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Couterman, voir **Berghe** (1432).

Coutereel. *Johannes dictus Couthereel*, échevin de Louvain, 1352 (n. st.), 52 : un écusson plain et une bordure engrêlée ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S Iohann . s dēi . o . . . . eel scabi Iovani* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Peter Quitereel* reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, une assignation de 1534 moutons, sur la ville de Louvain, *van alrehande scoude die ie voer hen betaelt hadde, ende daer si mi ende mijnre dochter oec liftocht voer bewijst hadden*, 1360, 12 novembre ; *Peter Coutereel* promet auxdits

princes de leur rendre les lettres *alsic hebbe sprekende van der capitainsscape van Loven* et constituant la pension viagère de 1400 vieux écus, par an, que la ville de Louvain lui a donnée, 1361, 19 octobre : même écu, mais sans la bordure. L. : ✠ *S' Petri dict' Koutereel* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1729 et 1742).

Coutereel (Jean) reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 72 vieux écus (guerre de Gueldre), 1393, 6, 7, 8 : même écu, mais au filet, brochant sur le tout. L. : ✶ *S' Ian Coetteriel* (Ibid.).

La quittance de 1398 le dit fils de Pierre.

Couthals (Pierre), bailli et receveur de Cruijbeke, 1446 : une rose, accompagnée de trois étoiles à cinq rais, rangées en chef. L. : *S Pieter C . . . . . ls* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67-68).

— Pierre *Couthals*, échevin de *Baersele* (Basel) (Waes), 1436 : une rose, surmontée de trois étoiles à cinq rais. L. : *S Pieter Covtals* (M. le Baron de Maere d'Aertrijcke).

— Pierre *Cauthals*, même qualité, 1450 : même écu, mais les étoiles à six rais. L. : . . . . . *tals* (Ibid.).

— (Pierre), homme de fief du duc de Bourgogne, au Pays de Waes, 1471 : une rose ; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Pieter Covthals* (Ibid.).

Couture, voir **Leuze**.

Couvreux (François le), échevin du monastère de Geronsart, à Erpent, 1529 : une marque de marchand (Mélanges, c. 156) (Fig. XLI).

Couwael (Simon) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1583 : une fasce, chargée d'une oie (cygne?), nageant sur une eau. C. : l'oiseau de l'écu, essorant. L. : . . . . . *ters* z . . . . . *el* (C.).

Couwenhoven (Ewout van), 1656 : une croix. Cq. couronné. C. : un vol. L. : . *Eewort van Couwenhoven* (C.).

Les trois personnages du nom de van Couwenhoven scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Jacques van), 1667 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L., posée au bas du sceau : *Kouwenhove* (C.).

— (Corneille van), 1661 : coupé ; au 1er, trois poissons, posés en fasce, rangés en pals ; au 2d, trois fruits (grenades?), tigées. C. : un poisson de l'écu entre un vol. L. : *S Cornelis van Couwenhoven* (C.) (voir **Coudenhove**).

Coux (Jean-François de), curé de Jandrenouille, diocèse de Namur, district de Hannut, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 28 avril : de gueules au lion (le haut de l'écu est un peu fruste). L'écu dans un cartouche. C. : une étoile (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46557).

Cove[n]lentzer (Jean), échevin de Remich, 1543 : trois marteaux, accompagnés en cœur d'une rose (C. C. B., Acquits de Brabant, No 2133).

Koverstein. Jean van *Coversteijn* a été investi, par le comte de Cleves, *mit den huijse ind have toe Libberhuijsen* (Lieberhausen) et déclare qu'il l'habitera lui-même, 1413 : une aigle. L. : ★ *S Iohan v Koverstein* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 699).

Coviers, voir **Leeuw**.

Cox (Jean), homme de fief du damoiseau Jean van *Bailleth*, dans sa cour féodale de Neerlinter, 1524 : une étoile à huit rais (Diest, liasse de Neerlinter).

— Georges *Cocx*, échevin de l'abbé d'Heijlissem, en sa cour de Noduwez, 1544 : une fourche, les fourchons reliés au milieu par une tige transversale. L. : *Gorge Kock (Heijlissem)*.

Kra *(Hans), van Prage* (Praeg, Prague?) reçoit une rente viagère, par le receveur de Tirlemont, 1415 (n. st.) : une corneille. L. : . . . *ns Kra* (Chartes des ducs de Brabant).

Crabbe, voir **Crabbé**, **Winter**.

D'après l'armorial de Saint-Trond, une famille Crabbe portait : d'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.

Crabbé (Damoiseau Norbert-Joseph-Benoit de), seigneur d'Oplinter, conseiller de la ville de Louvain, résidant *illec.* collateur de fondations en l'église Sainte-Geneviève, à Oplinter, 1787, le 6 avril : trois mouchetures d'hermine ; à la bordure engrêlée. L'écu ovale. C. : un bouc issant entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46566) (voir **Crabbe**).

Crabeels, voir **Kerrenbroeck**.

Crabel (Henri), le vieux, 1450 : un échiqueté. C. : un vol (C. C. B., c. 465).

— (Henri), le jeune, 1450 : même écu, brisé d'un écusson en cœur à la fasce (**Borssele**?). Même C. (Ibid.).

Les deux Crabel, père et fils, scellent le contrat de mariage d'Adrien van Borssele, seigneur de Brigdamme, avec Marie van *Zubburch* (Souburg), qui les appellent leurs parents *(neven)*.

CRAECHOVE[N] *(Symon dictus de)*, échevin de Louvain, 1343, 4 (n. st.), 1 : une aigle éployée (!). L. : ✠ *S' Simonis d . . . . . echove scabi lova* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *(Johannes de)*, échevin de Louvain, 1326, 7, 43,

11 : un sautoir engrelé, accompagné en chef d'une aigle éployée. L. : ✠ *S' Iohis de Craechoue scabi loua* (Ibid. et M. Rouffart).

Craenbout (Jean), receveur de la ville de Bruxelles, 1488, trois macles, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé. L'écu suspendu à un arbre (E. G., I. 356).

Craenhals *Henricus), miles,* échevin de Bruxelles, 1394, 1404 : coupé; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis, au pied coupé; aux 2e et 3e, un lion couronné. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon, entre deux pennes. L. : *S' Hēnici Craenhals milit' (Affligem* et Bruxelles).

CRAENWIJCK (Rasse van), échevin de Saint-Trond, 1417, 21 : une bande. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne (Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 8).

Craesard (Jean), échevin de Tervueren, 1393 (n. st.) : une force renversée, accostée en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Ian Crasart* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Craessart, Henri *Crassart*, échevin de Tervueren, 1422 : un marteau, accosté d'un buste de femme, de face, et d'une truelle ovale. L. : *Heinric Craessaert* (Ibid.).

Craije, voir **Hofstade, Semal.**

CRAIJENBROUCK (Jean van) remet, pour Antoine van den Eede, fils de Lievin, l'aveu d'un fief relevant du château et Vieux-Bourg de Gand, 1589 : une fasce, chargée de trois coquilles, accompagnée en chef d'un lion léopardé et en pointe d'une cornemuse. C. casse; on voit une partie d'un vol (Fiefs, N° 2831).

CRAIENHOVEN, voir **CREIJENHOVEN.**

Craijesteijn (Simon van) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1620. Trois corneilles. C. casse (C.).

Craijewerre *Hughe der*, échevin de *Sluijs* (L'Ecluse), 1324 : trois corneilles. L. : *S' Hrghe de Crayewere* (Sainte-Pharaïlde).

CRAIJEWERVE. *Meus, filius Meus* (sans nom de famille), échevin de *Sluijs* (L'Ecluse), 1323 : plain; au chef chargé de trois merlettes. L'écu muni d'une bordure endentée. L. : ✠ *S' B . . tmees vā Crayewerve* Ibid.).

Crainhem. *Michaelis de Crahem, miles, dominus de Budinges* (Budingen), 1260 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette *(Heijlissem).*

— *Ernouz, sires de Crahem,* chevalier, 1263 : même écu que *Michaelis.* L. : ✠ *Sigillvm Arnoldi de Craenem* (Chartes des comtes de Flandre, N° 109).

Crainhem. Leon de *Craienhem*, chevalier, *ame et foiable* du duc de Brabant, 1333 : même écu (fort endommagé) *(Namur,* N° 552).

— Arnould, seigneur de *Craijenhem* [et de Goijck], *cher et ame chevalier et conseilleur fiable du duc de Brabant,* 1334 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une corneille. L'écu posé sur une aigle. L. : ✠ *Sigill Arnoldi d . . . . . de Crayenem* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 341 et 342).

— *Leonius de Craijen[n]em,* chevalier, scelle des actes de Jean, duc de Brabant, 1335, 36 : une croix, chargée de cinq coquilles et accompagnée au 1er canton d'une corneille. L. : ✠ *Sigilvm Leoni de Crayenhem militis* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 342 et 364; Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (Pl. 12, fig. 311).

— *Leo de Craijenem, miles, fidelis* dudit duc, 1337, 8 : même écu qu'Arnould. L. : ✠ *S' Leonii de Craienhem dnī de Wemmele* (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis et 7, et Chartes des ducs de Brabant, N°s 380 et 382).

— *Leonius de Craijnem, senescalcus Brabantie, miles,* s'engage, moyennant 93 livres de vieux gros, à servir ledit duc, *cum quatuor militibus, una nobiscum, et vquti tribus armigeris,* dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : même écu. L. : *S' Leonii de Craienhem dni de Wemmele* (Chartes des ducs de Brabant, N° 425).

— Daniel van *Craijenhem*, seigneur de *Wemmele* (Wemmel) et de *Biergis* (Bierges) (voir **Quaderebbe**), 1356 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. Volet de l'écu. C. : un vol de l'écu. L. : ✠ *S Dan . . de Craie . hem dni de Wemele* (Ibid., N° 947).

— Monseigneur Daniel de *Craijenhem,* chevalier, *feal* et ame du duc et de la duchesse de Brabant, 1361 : même écu. C. : une tête et col d'âne d'hermine, terminé en volet. L. : *S Da' de Crainē dni de Wemele Z de B'g'* (Ibid., N° 1737).

— Jean van *Craijenem* reçoit, du Brabant, pour le seigneur de Schoonvorst, 100 moutons, *die hi ghecleent hadde aen coste van den lantvrede over Maze,* 1365, 28 novembre; Jean van *Craijnem* reçoit, du Brabant, un acompte de 125 moutons, 1366 (n. st.), 20 janvier : même écu, mais brisé en cœur d'un besant, au tourteau. L. : ✠ *S' Iohi's de Cray . . em* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2011, 2022).

Au 1er canton, il y a une corneille, au lieu de la merlette. Le paiement de 1366 est également fait au profit de Schoonvorst.

— Arnould van *Craijenhem*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer; i. l. : 2400 moutons, 1374 : même écu que *Michaelis* (1260). L. : ✠ *S' Arnoldi dei de Craeine milit'* (Ibid.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. LXXXVIII.

Fig. 1. Henri de *Ferrieres*
Fig. 2. Jean de Montbray
Fig. 3. Jean de *Moulins*

} Chevaliers, cautions du roi d'Angleterre envers le duc de Brabant (1339).

Il était seigneur de Grobbendonck. Cela résulte d'une quittance, de la même année, qu'il scelle, du même sceau, pour Henri, bâtard de *Craynem*, jadis prisonnier à Baswelaer, sous le sire de Vorsselaer, L. t. : 100 moutons (Chartes des ducs de Brabant).

Crainhem. Arnould van *Craijenhem*, chevalier, seigneur de *Grobbendonc[k]*, reçoit, de la duchesse de Brabant, *van gratien ende niet van rechte*, 25 moutons d'or, *alse zij hadde ane die van Ouden, mids dien dat zij thuys bleven ende niet en trocken in mynre lieven vrouwen vors. orloghe nu lest werf voere den Grave ieghen den hertoge van Gelre*, 1387 : même écu. L. : ✠ *S' Arnoldi de Craein' mild'* (Ibid.).

Au 1er canton, une merlette.

— Arnould van *Craijenhem*, reçoit du Brabant, des acomptes sur 1100 francs (guerre de Gueldre), 1396 (n. st.), 6, 7 : même écu. L. : *S Arnoldi dci de Craeine militis* (Ibid.).

Au 1er canton, une corneille.

— Arnould van *Craijenhem*, seigneur de Grobbendonck, reçoit de ladite duchesse un acompte, 1398 : même écu (Ibid.).

— *Messire Ernoul de Craijenhem*, seigneur de Grobbendonck, conseiller du duc de Brabant, a Ivoix et a Bastogne, 1411 : dans le champ du sceau, un cq. cimé d'une corneille entre un vol. L. : *S Aert van Craeyenhem (Luxembourg*, c. V, l. XVIII, Nos 13 et 14) (voir **Collaij, Stevoort**).

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus, T. I, p. 107) blasonne ainsi les armes de *heer Arnout van Craynem* : *Van claren goude, ende daerin | Een cruce van kelen, meer no min, | Van sable een crayejier | Staende in 't overste quartier* | (I, v. 3522-5).

Voici, d'après Gelre, le blason de son contemporain, *her Arnt van Craynem*, Brabançon (XIVe siècle) : d'or à la croix de gueules, accompagnée au 1er canton d'une merlette(?) de sable. Le cq. d'or. Volet d'argent, double d'azur. C. : un chapeau de tournoi d'argent, sommé d'une corneille(?) de sable et garni d'un vol, parti d'argent et de sable.

Crakebeen (Michel) promet au comte de Flandre de le servir, avec les siens *(maghen ende vrienden)*, en cas de guerre, 1318 (n. st.) : une jambe humaine, en pal, accostée de deux pots pansus, a long col et a anse rectangulaire. L. : ✠ *S' Michaelis d'ci Krakebeen* (Chartes des comtes de Flandre, No 1346).

L'*Inventaire analytique* l'appelle, erronement, *Crakebun*. Comp., *ibid*, le No 1338.

Cralingen (Daniel van) et *Dirck van der Spaengen* donnent un *vidimus* de l'acte, de 1353, par lequel feu le comte de Guillaume de Hollande a doté sire Daniel van *Matenesse*, chevalier, de terres, près de Schiedam, etc., *om sijn huijs ter riviere dat hi van ons houdt mede op te doen timmeren*, 1413 : une étoile a huit rais, au lambel brochant. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf adossées. S. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : *S Danel vā Cralingh . . (Hollande)*.

Cralingen (Ogier van), non cité dans le texte, scelle une lettre a la comtesse de Hollande, 1361 ; sur la queue de parchemin portant son sceau, on lit : *die baliu van Delflant* : une étoile a huit rais. L. : ✠ *S' Odsier van Cralinghe* (Ibid.).

Voici, d'après Gelre, le blason de *Cralingen*, vassal du « duc » de Hollande : d'or à l'étoile à huit rais de gueules. Capelme d'argent. C. : deux cornes de gueules, adossées. Dans le manuscrit de Gelre, son nom a été retouché par une main plus moderne et transformé en : *h' Roger vā Cralingen*.

Cramadars (Gilles), échevin de Liége, 1268, 80, 8 : quatre membres de lion, mouvant des bords de l'écu, les 2 de senestre contournés. L. : *S Egidii dci Crasmadar scabini leodiens* (C. de B.).

Crampe *(Zegher)* scelle pour Gilles van Hecke, mari de damoiselle *Liegiaerde*, fille de Jacques Breijdels, 1491 : un filet en barre, accompagné de onze losanges, six (3, 2, 1) a dextre, cinq (1, 2, 2) a senestre. S. dextre : un griffon. L. : *S Zeghere . . . . pe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

Crane *(Leonius dictus)*, échevin de Bruxelles, 1317-9 ; deux sceaux, 1°, 1317-8 : un parti-émanché (sans hermine) ; au franc-quartier chargé d'une grue. L. L., 1317-8 : ✠ *S' Lionii dcī Crane* : 1319 : ✠ *S' Leony dicti Crane* (Bruxelles).

— *(Henricus dictus)*, échevin *illec*, 1337 : parti-émanché d'hermine et de . . . ; au franc-quartier chargé d'une grue. L. : ✠ *Sigill' Henrici dcī Craene* (Ibid.).

— *(Johannes dictus de)*, échevin *illec*, 1380, 1 : même écu. L. : *S Ian de Crane* (Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles et Ch. et doc. div., c. I).

— (Charles de) tient, du château de Furnes, un fief à Wulveringhen, 1420, 1, 5 : d'hermine a la bande, chargée de trois fermaux ronds. Cq. couronné (?). C. : une tête et col de grue. C. : deux aigles. L. : *S Karel de Crane* (Fiefs, No 1113, etc.).

Gelre donne ainsi l'écu de *Her Boudun die Crane*, homme du comte de Flandre : d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois fermaux ronds d'argent.

Le seigneur de Braeymont : *d'ermynes, à la bende de gueulle, a trois agles d'or.*

La mayson surnomé de Crane : *pareilles, exsept, au lyeu des agles, frescaulx d'or* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contee de Flandres*).

Une autre famille de Crane, en Belgique, porte : de gueules a la grue d'or, avec sa vigilance d'argent, posée sur une terrasse alésée de sinople. C. : une grue issante, essorante, d'or.

— (Pierre de), échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1407 (non cité dans l'acte), 1407 : d'hermine a la bande, chargée de trois fermaux ronds et accompagnée au canton senestre d'une corneille (corbeau).

L. : . *Piet* . . . . . *Cran* . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 93, 94).

Crane (*Omaer le*), même qualité, 1443 ; reçoit une rente sur l'espier de Furnes, 1461 : écartelé ; aux 1er et 4e, d'hermine à la bande, chargée de . . . ; aux 2e et 3e, trois épées, les pointes en bas, posées en bande, rangées en barre. C. : une grue essorante, issante. L., 1461 : *Sigillv Omaer de Crane* (Ibid., 93, 94, 395).

— (*Omaer* de), chevalier, *landhoudere*, 1458 ; échevin et *cuerheer*, dans ledit métier, 1470 : écartelé, comme *Omaer* en 1443 et 1461, la bande chargée de trois tourteaux ronds. Même C. L., 1458 : *Sigillu Omaer de Crane* ; 1470 : *Sigill Omaer de Cranne* (Ibid., I. 95, 96).

— Jean de *Craene* tient, du château de Furnes, des fiefs à Wulvergem-hem, 1502 : même écu que Charles. C. : une tête et col de grue entre un vol. L. : *S Ian de Crane* (Fiefs, Nos 1116-7).

— François-Joseph de *Craene*, échevin de Malines, 1768 : de gueules à la grue, avec sa vigilance (sans terrasse !). L'écu dans un cartouche. C. : une grue essorante, issante. L. : *Franciscus Josephus de Crane scab mechl 1767* (sceau, plaqué, sur un morceau de papier et une hostie) (M. Louis Stroobant, à Gand).

Cranendonck (Jacques van), 1575, 90, 1, 1603 : trois flanchis. C. : un flanchis entre un vol (Malines).

— (Jacques van), 1597, 9, 1602 : même écu, brisé d'une bordure engrelée. Même C. (Malines).

— (Jacques van), 1614, 5 : trois huchets, 1 au canton senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier chargé de deux poissons adossés, les têtes en bas. C. cassé (Malines).

Les trois personnages du nom de van Cranendonck scellent en qualité d'échevins de Malines.

Cranz (*Gerardus dictus*), *frater scabinorum colonien-sium* (Cologne), 1278 : une fasce de trois macles en chef. L. : ✠ *S Ger* . . . . . *rans* (Ville de Cologne, 438).

Craon (Amaury, sire de) ; son oncle, monseigneur Florent Berthout, seigneur de Malines, ayant répondu, envers lui, pour 1000 livres tournois, dont 500 avaient été prêtées à son frère, l'évêque d'Utrecht, et ce « *par nostre cher seigneur et pere que Dieu absole, sire de Craon,* » et 500 à sa sœur, Sophie Berthout, dame de Bréla, « *par nostre chere dame et mere madame Mahaut, dame de Craon,* » . . . *octroions de grace que execution nen puisse estre faitte sur nostre dit oncle ne sur ses biens, durant le temps de sa vie.* Paris, *le lundi es octeves de la Thephanie*, 1325 ; type équestre ; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel à un losange. C. et ornement du chanfrein : un lion léopardé entre deux plumes. L. : *S' Amavr,* . . . . . *evr d* . . . *on chevalier* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 302).

Craon (Jean de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 556 moutons, 1374, 8 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés et une cotice brochante. L'écu sommé d'un cygne essorant. S. : deux léopards accroupis. L. : *Iehan de Craon ch' r* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Croy**).

Gelre blasonne l'écu du *here van Craen*, homme du roi de France : losangé de gueules et d'or. Il donne à *her Peter van Craen*, sans indication de nationalité : losangé d'or et de gueules, au bâton d'azur brochant. C. : un buste d'enfant, le front ceint d'une couronne de roses (d'argent d'or non colorées), vêtu d'azur (terminé en volet), entre un vol d'or.

Cras, voir **Kratz**.

Crasart, voir **Craesard**.

Craspournient (Pierre), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : un couteau, à lame arrondie, posé en bande, accosté de deux étoiles à cinq rais (Mons, Sainte-Waudru, Q, I. *Quévy*).

— (Jean), clerc de la cour de Mons, reçoit, du châtelain d'Aymeries, une pension pour Frère Philippe *le Ducq* (et *Duck*), *mon grant signeur*, 1374, 5, 85 : trois étoiles, la 2e chargée d'un annelet ; au bâton brochant. L. : *S Iehan Crasp'vruient* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 313).

Kratz (Adolphe), écuyer, scelle un acte de Jean vamme Sterjne, chevalier, drossard de *Lewenberg*, 1374 : plain ; au chef chargé à dextre d'un croissant tourné. Cq. couronné. C. : un vol. L. : *S' Adolphi Craci de Wintern* (Dusseldorf, *Col.*, N° 962) (voir **Winter**).

Gelre donne à *Her Cras van Oudendorp* (un Cras ?), homme de l'évêque de Trèves : d'argent à l'écusson de gueules, accompagné en chef à dextre d'un annelet d'or. Cq. d'or. Cap. une partie d'argent et de gueules. C. : deux oreilles d'âne d'argent et de gueules, attachées au cq. au moyen d'un seul lien d'argent.

Crau (Gilliart le) (et *le Crau, dit le Baccre*), homme de fief du Hainaut, 1506, à Braine-le-Comte : deux poissons affrontés, accompagnés au point du chef d'un flanchis. L. : . . . . . *Bacre*. La partie supérieure du sceau est cassée (Archives de l'église de Braine-le-Comte).

Crauthausen, Henri van *Crythusen*, chevalier, bon ami du comte de Neuenahr, 1466 : un lion. C. : un vol (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 532).

CRAWYNCKEL (*Bela van*), femme de Herman van *Leecendaill*, disant sceller de son propre sceau, 1401 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) aigles, les 2 supérieures contournées. L. : ✠ *S' Gobelini d' Slrede* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1182).

Fahne, *Cöln*, etc. *Geschlechter*, II, p. 79, qui le produit cet écu, mais en représentant le 3e angle également contourné, a pris ce sceau, à tort, pour celui de *Bela*, ne s'étant pas donné la peine d'en lire la légende.

CRAWINKELE (*Johannes de*), *meles*, *ministerialis* de l'abbé de Werden, 1315 : une fasce, chargée de trois corneilles. L. : ✠ *S' Iohannis de Crawinkele* (Düsseldorf, *Werden*, N° 796).

Voici, d'après Gerle, *Leen d'Arnt van Kruwenbal*, le nom de l'évêque de Munster : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois alerettes [?] de sable.

Crebber (Léonard), vicaire en l'église paroissiale de Ruremonde, cercle de Ruremonde, province de Gueldre, 1787 : trois crabes. C. : un crabe (cachet, en cire rouge, sans L. ; C. C. B., reg. 46593, *passim*).

Creeft. Godefroid van den *Creefte*, jadis pensionnaire à Basweiler, sous Louis de Namur ; t. l. : 1480 moutons, 1374 : une coquille ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Godevert vaden Creefte* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van den), héritier de son père, ledit Godefroid, reçoit un acompte, du chef de Basweiler, 1384 ; échevin de Maestricht, pour l'évêque de Liége, 1386 ; bourgeois de Maestricht, il donne au receveur de la duchesse, *idem*, quittance, du chef de revenus provenant des accises de cette ville, 1387, 9 ; même écu. L. (1386) : *S' Iohis va de' Creefts* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 314).

— (Jean van den), échevin de Maestricht, 1414 : même écu. L. : *S Iohan van den Kreef, scepe Trecht* (Ibid.).

— (Nicolas van den), échevin de Brusthem, 1615 ; échevin de Saint-Trond, 1646, 7 : trois lions couronnés. C. : un lion couronné issant (Abb. de Saint-Trond, c. 14, Ordange).

La famille de Creef, appartenant à la noblesse ottroiée de la Belgique, porte : d'argent à trois lions de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules. T. : deux hommes sauvages, armés de leurs massues, ceints et couronnés de feuillages au naturel.

Creeminck (Gilles) scelle pour Josse van der Elst, mari d'Elisabeth van der Straten, laquelle tient, du perron d'Alost, un fief à Erondegem, 1514 : un chevron, accompagné en pointe d'une croisette, et une bordure engrelée (Fiefs, N° 4869) (Pl. 12, fig. 315).

Créhange. Jean *van Criechingen*, chevalier, jadis pensionnaire à Basweiler, parmi les gens (*hede*) du duc de Brabant ; t. l. : 2052 moutons, 1374, 7 : une fasce. C. : un vol de l'écu. L. : *S Iohis dni de Crychungen* (Chartes des ducs de Brabant). Dans la charte le nom est tronqué en : *van Crayehem*.

Le sceau de 1377 est tombé.

— *Johan, herre zu Crichungen*, et *Irmengart von Pittingen* (Pittange), sa femme, déclarent que feu leur beau-père et père respectif, *her Arnolt, herre zu Pittingen und zu Dagstul*, et sa femme, *Margrethe von Bieczen* (Bissen), ont tenu en fief, de sire Jacques et de sire Jean, frères *von Rubdingen* (de Raville), un quart de la part de ceux-ci *an den vesten Dagstuhl und Wellingen, an burgen, an vurburgen*, lequel quart lesdits époux ont reçu, ainsi que le village de *Gegoelre* (Schweicher), avec toutes ses appartenances, et le village de *Bequsuelre* (Preisweiler), avec appartenances, et la moitié de la part des deux frères à Welbaczen, et leurs propriétés à *Russeln* (Rosselt) pour une somme de 1241 1/2 florins de Mayence, *als von dem schaden, verlust und gefenckenisze wegen, als uns sue gherherre und vader seliger ... mit andern sinen magen und frunden, die er den zu den brudern von Rudlingen satte und gebeden hatte und by in naderlagen und gefangen wurden bon Lutzelstein, do sy die herren von Bitschen* (Bitche) *nyder wurffent, und er mit sinen magen und frunden mit den egenanten gebrudern gevangen wurden*. Lesdits époux reconnaissent, ensuite, être convenus, avec leurs chers parents *(meum)*, sire *Wyemar* et sire *Erhart* von Gymnich, frères, seigneurs respectivement de *Dudelingen* (Dudelange) et de *Berperch* (Beaupeire), à qui ils doivent 1686 florins du Rhin, le père de ces deux frères ayant été fait prisonnier avec feu seigneur de Pittange, de leur céder cette somme sur leur gage ci-dessus spécifié ; ce qu'ils font. Donné en 1405, *uf donrestag nest vur dem heligen Phingest dage*. Le sceau du mari est tombé. La dame dans le champ du sceau, rond, deux écus : A, une fasce. B, une croix recercelée (**Pittange**). L. : *S Irmegard de Pittinge* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 347).

Cet acte, comme bénéficiant de cette cession, *Lisa van Vlier* (d'Autel), femme d'*Erhart* von Gymnich.

Créhange. *Johan van Crichungen*, fils desdits époux, *Johan* et *Irmengart* de Pittange, 1405 ; une fasce. C. : un vol, chargé d'une fasce. L. : *Ioha von ...rychungen* (Ibid.).

— *Johann, her zu Criehungen und zu Pittingen*, Jean de Boulay, seigneur de Soleuvre, et d'autres, co-seigneurs *zu der dutscher Veltz* (Larochette), 1464 ; écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, un fer de moulin. Même C. L. : *S Iohan her zu Crichingen und zu Pittingen* (Ibid., N° 1264).

— (Guillaume), seigneur de) et de Pittange, 1539 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, une croix ancrée (**Pittange**). Même C. L. : *Wim her z C . . . uch und Pittingen* (Archives grand-ducales, à Luxembourg).

Voir l'analyse de l'acte de 1539 dans : *Chartes de la famille de Rheinach, déposées aux Archives du Grand-duché de Luxembourg* (1877), p. 186-7.

Créhange (*Wirie*, seigneur de) et de Pittange, 1630 : mêmes écus et C. (Couvent des Dominicains, à Luxembourg).

Gelre donne ainsi les armes de *Her Hans van Kreckange*, homme de l'« evêque » de Trèves : d'argent à la fasce de gueules. Cq. d'or. Volet d'argent. C. un vol de l'écu.

Crehen. *Reynerus, advocatus de Kerhaijn, armiger* (voir **Racourt**), 1339 : trois forces renversées ; au franc-quartier brochant, plain (hachure). L. : *S' Renier voice de Crehen* (Chartes des ducs de Brabant, N° 5310).

— Jean *van Creheijn*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; c. t. : 20 moutons, 1371 : deux manches mal-taillées, en chef, accompagnées au point du chef d'une petite étoile à cinq rais et en cœur d'une petite rose. L. : . . . . *han de Crehen* (Ibid.) (voir **HAUCHERY**).

Kreycier, voir **Wyse.**

CREIJENHOVEN (Gossuin van), juge à Lakerveld, 1388 : de . . . à l'écusson plain, accompagné de trois merlettes, rangées en chef. L. : ✠ *S Goesuin van Craenhoven* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 605).

CREIJENSCOTE (*Robertus de*) fait, avec Thierry, seigneur de Voorst, et d'autres, une obligation à des juifs, 1347 : une corneille. L. : ✠ *S' Roberti d Cregenscot (Geld.)*.

Creijinc (Jean) (et *Creinch*), échevin de Zutphen, 1372, 6 : un chevron, accompagné en chef de deux corneilles et en pointe d'une croisette recercelée. L. : . . . . . *annis C . eyinc* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem).

Creijt (Jean), receveur de la duchesse de Brabant, 1406, 7 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir (un peu fruste). L. : *S Iohanis Kreyt* (Chartes des ducs de Brabant).

Kreytz (Jean), *erfplumer* de l'archevêque de Cologne, 1371 : un fasce et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant. C. : un pied de cerf (?), recourbé à dextre (Dusseldorf, *Col.*, N° 915) (voir **Friemersheim**).

Kremer (Jean de), échevin de Helmond, 1418 : une balance, surmontée à dextre d'une étoile (Helmond).

— Jean-Gabriel *Cremer, canonicus houyardiensis*, scelle un acte, date *Bonnae*, 1759 : trois étoiles en chef, mal ordonnées, et un croissant (?) en pointe. C. : une étoile. Le C. est accosté des lettres H-C (Notariat général, *Varia*, A. G. B.) (voir **Schnitzler**).

— Jean-Baptiste *Cremer*, prêtre, *bénéficiant*, habitant, à *Bitlburg* (Bitburg), une maison appartenant au *bénéfice* « *ad Sanctum Joannem Evangelistam* », en l'église de *Bitlburg*, 1788 : une fasce, chargée de trois roses, accompagnée en chef de trois feuilles de tilleul et en pointe d'un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul. L'écu ovale (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46581) (voir **Spee**).

Crendal (Jean-Nicolas), curé de la seigneurie de *Clerff* (Clervaux) 1787 ; curé de *Weicherdingen* (Weicherdange), 1788, le 10 mai ; remet au gouvernement autrichien les états des biens afférents à ses cures : d'azur au calice, accosté de deux étoiles, aux flancs. L'écu dans un cartouche, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles (cachets, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46586 et 46591).

Crepeins (*Williames*), échevin de Jodoigne, 1359 : une tour, ou porte crenelée, accompagnée de trois roses, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : ✠ . *Willame . . epin* (Abb. de la Ramée, c. 3178, A. G. B.) (voir **Crespin**).

Crépon, voir **Wihogne.**

Créquy. Baudouin de *Crequi*, sire de Sains et de Wamin, chevalier, 1345 : un créquier (non fruité) et une cotice brochante. L. : *S' Bardwin de Creki chl'r sire de Sains* (Archives du Département du Nord, Chambre des Comptes).

Crespe (*Jaukes li*), *li tavernierz* (voir **Héron**), 1358 (n. st.) : trois têtes et cols d'hommes *crépus*, de face, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S Iakemars li Crespes* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1592).

— (*Jakemars le*), homme de fief du comte de Hainaut, 1373 : même écu. L. : *S Iaqe . . . . . esp* . (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (*Aubert le*), conseiller du duc de Bourgogne, etc., et son *corecteur* des comptes de ses offices du comté de Hainaut, 1436 : même écu, sans le besant, ou tourteau. L. : *S Obiert le Cresp* . (Mons, Domaines de Hal, II).

Crespin. *Robers Crespins*, d'Arras, 1291 : une fasce, accompagnée de six cœurs vidés, 3 rangés en chef, 3 (2, 1) en pointe, d'un macle entre les 2 cœurs vidés supérieurs de la pointe et de quatre demi-macles, 2 mouvant du bord supérieur de la fasce, 2 mouvant de la pointe. L. : . . *Robert Crespin fil Robert ki fv* . (Chartes des comtes de Flandre, N° 614).

— *Baudes Crespins*, frère dudit Robert, 1291 : une fasce, accompagnée de six cœurs vidés, 3 rangés en chef, 3 (2, 1) en pointe ; un bâton brochant. L. : ✠ . . . . . *Crespin* (Ibid.).

— *Jehans Crespins, d'Arras, freres Baude Crespin*, 1296 (n. st.) : une fasce et un sautoir brochant, accompagnés de deux cœurs vides, 1 en chef, 1 en

pointe, et de quatre demi-cœurs vidés, 2 mouvant du bord dextre, 2 mouvant du bord senestre. L. : ✠ *S' Iehan Crespin* (Ibid., N° 803) (voir **Crepeins**).

Creste (Pierre), homme de fief de Philippe de Cleves et de la Mark, seigneur d'Enghien, etc., dans sa seigneurie d'*Asnoit* (Aulnoy-lez-Valenciennes), 1501 : trois casques, chacun cimé d'un écran échancré. C. : un vol (?) (Vicomte Desmasieres) (voir **Jardin**).

Crestophe (Pierre), échevin et homme de fief de la haute cour de Romerée, 1596 : une serpette, le manche en haut (Baron de Jamblinne).

Cretzel. Jean van *Pillich* (Billich) et *Engel von Mertharl* (Mertert), sa femme, *umb das wir ... in der herschafft von Berperg* (Beaurepere) *gelegen geboren sint und nit da, sonder czu Sirck* (Sierck) *enwannet*, promettent de fournir, leur vie durant, tous les ans, à la Saint-Etienne, à *Berperg : ein pont krůden, halp ginber und halp peper, oder zwelff wyspenningen dar vor ... zu eyme erkentenisz daz wir vszer der obgnt herschafft von Berperg geboren sint*. Ils font sceller leur engagement par : *den vesten unseren lieben Jonckherren Conrait Cretzel von Hollerstorfft*, écuyer, écuyer de Sierck, 1479, *uff sampstag naest vor sant Thomas apostel day nach Christi, unsers lieben herren geburt :* parti-nébulé. C. : un vol de l'écu. L. : *S ..... von Holerstorf* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1663*).

Creve (Pierre) reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, inscrite au nom de damoiselle Marguerite *Scade*, fille de Simon, 1444, 7 : un chevron, accompagné en chef de deux écrevisses, posées en fasce, et en pointe d'un buste humain, posé de face. T. senestre : un homme sauvage. L. : . *Pieter Creu .. plius Pieters* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 391).

En 1447, Marguerite *Scade* est femme de Roland Pluvier.

Krieckenbeck. *Henricus de Crikembeke, miles*, se porte fort pour Renaud, comte Gueldre et duc de Limbourg, 1286 : dans le champ du sceau, une fleur de lis. L. : ✠ *S Henrici de Crikenbeke (Namur*, N° 191).

L'inventaire imprimé l'appelle, abusivement, *de Kirkenbeke*.

GELRE donne à *Her Henric van Krickenbeec*, Gueldrois : de gueules à la fleur de lis d'argent (voir sur cette famille C. C. B., N° 17144, f° 63).

— *Scelaert van Crickenbeke*, reçoit, du Brabant, des indemnités, du chef de la guerre de Flandre, 1357 ; scelle pour Jean Vierling, qui reçoit un paiement (du chef de la même guerre), 1357 ; dit sceller de son propre sceau : une fleur de lis, surmontée à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : *S Iohis ..... enbeke* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1286, 1460, 1462, 1513).

Scelaert reçoit, le 22 juillet, 50 vieux écus, à valoir sur 135, qui lui sont dus, le 13 octobre, 20, le 16 novembre, les 65 vieux écus restants.

Vierling en reçoit, le 13 octobre, 40, sur 60, que lui doit le duc.

Scelaert est évidemment un *alias*. Aucune des quittances ne donne à ce personnage son prénom : Jean. Celle du 22 juillet l'appelle : *Scelaert van Crickenbeke*.

Krieckenbeck. Guillaume van *Crickenbeke* reçoit, du Brabant, un acompte de 15 vieux écus, sur 30 qui lui sont dus (pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre), 1357, 21 octobre : plain ; au chef d'hermine, chargé à dextre d'un cor de chasse. L. : ✠ *S' Wille ..... ickenbeke* (Ibid., N° 1483) (comp. les armes de **Broekhuizen**).

— *Sybrecht van Kriekenbeick*, ayant été, comme plus proche hoir, en guerre *(veetschap)* avec l'archevêque de Cologne, *as umb den doitslach den die underbroychere in dem ampte van Ledeberg* (Liedberg) *ind eyn deil der van Anroyde* (Anrath) *ind andere undersassen des vurs. gestichts* ont commis sur la personne de feu *Godart van Kriekenbeeck*, son parent *(neve)*, et ayant été réconcilié avec ledit prélat, par feu sire Jean van *Holtzbudge* et d'autres, prend avec l'archevêque un arrangement, 1379 : une fleur de lis, accompagnée en chef à dextre d'une losange (Dusseldorf, *Col.*, N° 1209 1 2).

— Henri van *Criekenbeke*, bailli en Zalland, 1388 : une fleur de lis (truste). C. : une fleur de lis *(Utrecht)* (voir **Poost**).

— Guillaume van *Krickenbeck*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une fleur de lis. C. : une tête et col de chien braque entre deux cornes de bœuf. L. : *S Wil .....* ..... Arnhem, *Rekenkamer)*.

— Jean van *Crickenbeke, dit Spoiij* (et *Spoir)*, a reçu, du Brabant, par un bourgeois de Cologne, 500 florins du Rhin, selon une convention faite, en cette ville, *op stuc aengaende de leverijnge ende quijtscheldinge der heere van Willeby ende van Lawajre ende andere engelschen die bij jonchere Derick van Brandenborch, heere tot Stoltenberch ende tot Bollant, in der tijt borchgreve ende amptman tot Lijmburg, bij mi ende andere Rittere uten lande van Lijmborch neder getogen waren*, et laquelle somme lui, Jean, avant prêtée à Brandenbourg, 1440-41 (n. st.), 8 janvier ; scelle un acte de Jean van den *Bongaerde*, même jour : une fleur de lis (Chartes des ducs de Brabant).

Stoltenberch est *Stolzembourg*.

— Henri van *Krekenbe[i]ck* (voir **Bocholz**), 1450 : une fleur de lis. C. : une tête et col de chien entre deux cornes de bœuf. L. : *S He ..... Crikenbeck* (Collection de M. le Dr van den Corput, Sénateur, à Bruxelles) (voir **Cannart, Schinnen, VELAER, VLIEN**).

Crieckere (Gilles de) reçoit une rente du bailli de *Ghisene* (Guines), seigneurie appartenant au duc de de Bourgogne, 1420 : une branche de cerisier, posée en bande, feuillée de deux pièces et fruitée de quatre. L. : *Sigillum Gillis . . . . . Krieker* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Criecsteen *(Walterus dictus)*, échevin de Louvain, 1314, 20 : trois pals; au chef chargé à dextre d'un croissant. L. : ✠ *S Walteri Criecsteen scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *(Walterus)*, même qualité, 1340, 1 (n. st.) : même écu, mais au lambel brochant. L. : ✠ *S' Walteri Criecsteen scab' lov* (Ibid.).

— *(Lodic)*, de Louvain, reçoit, du Brabant, 480 écus d'Anvers, *van dat ic in haren dienst ghevangen was* (guerre de Flandre), 1339 (n. st.), 28 janvier : même écu, mais sans lambel. L. : ✠ *S Lvdovici dicti Krixs . e* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1696).

— *(Willelmus)*, échevin de Louvain, 1376, 8 (n. st.) : même écu. L. : ✠ *S' Willmi Criecsteen scabi lovanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *(Ludovicus)*, même qualité, 1377 : même écu (Ibid.).

— (Guillaume), marchand de la duchesse, dans la Chambre des tonlieux, à Louvain, 1422 : même écu. L. : ✶ *S* ✶ *Willem Criekste . n* (Chartes des ducs de Brabant).

Crijger (Guillaume), échevin de Rotterdam, 1635 : coupé; au 1er, parti; *a*, un homme naissant, armé de toutes pièces, brandissant un glaive de la dextre; *b*, trois oiseaux; au 2d, un poisson, en fasce, la tête surmontée d'une couronne. C. : un poisson en fasce, entre un vol. L. : *S Willem Criger* (C.).

Crijcke (Arnould), homme de fief d'Englebert d'Enghien, à Tubize, 1436 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une rose (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

Crimpen (Corneille van) (fils de Corneille), 1562 : parti; au 1er, trois lions naissants; au 2d, six (3, 2, 1) étoiles; au franc-quartier brochant, chargé d'un oiseau (faucon?). C. : . . . (on aperçoit une partie d'un vol). L. : *S Cornel . . vā Crimpen* (C.).

Ces trois van Crimpen scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Adrien van) (fils de Corneille), 1579 : trois lions (entiers?). C. fruste (C.).

— (Corneille van), 1630 : deux lions naissants affrontés, accompagnés de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe. C. : un lion issant. L. : *S Cornelis van Crimpen* (C.).

Crinde, voir **Langhe**.

Crijnen, voir **Eijck**.

Crinon (Charles-François), greffier de la terre de Lens, 1659; licencié-ès-lois, homme de fief du Hainaut, 1660, 1, à Lens : un chevron, accompagné de trois roses. C. : un soleil. L. : *S Charles Crinon* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Crisnée. Eustache de *Crisgnee*, chevalier, échevin de Liége, vers 1320 : de vair à la croix. L. : ✠ *S' Eust' de . . i . . . . . ies militis* (C. de B.).

Hemricourt le cite comme « *messire Estasse de Crescengnée, ly quels portat les armes d'Awans (escut vairiet d'argent et d'azure, que on nomme maintenant les armes d'Awans) a une croas de geules* » (Salbray, pp. 137, 138 et 287).

— Guillaume de *Crissignies*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 516 moutons, 1374 : même écu, brisé d'une étoile en cœur et d'un lambel brochant. L. : ✠ *S' Vilame de Crisgneies* (Chartes des ducs de Brabant).

Crissembien (Pierre), receveur de la ville de Tournai, 1383 : trois (2, 1) croissants, accompagnés de sept (3, 3, 1) trefles; au filet brochant. L. : *S' Piere Criessebien* (Tournai, Chartrier).

Christiaen (Augustin) (fils de Jean), mari d'Elisabeth van *Reneaulx (Reveaulx?)*, fille de Corneille, tient un fief, de maître Antoine van den *Vlienderbeke*, prêtre, seigneur d'Aelbeke, etc., du chef de sa seigneurie de *Nienhove*, relevant, elle, du seigneur de Wreckene, 1502 : un sautoir, cantonné de quatre roses. S. senestre : un griffon. L. : . . . . . *an Apristu . . .* (Fiefs, N° 10369).

Christiaens. Jean *Chretiens*, homme de fief du comte de Flandre, 1330 (n. st.) : un lion couronné et un semé de billettes (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean), homme de fief, scelle pour Jean Buedins (fils de Guillaume), son bon ami, qui tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1430 : deux trefles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. Cassé au haut à dextre (Fiefs, N° 3464).

— (Jean) tient, dudit château, un fief à Termonde, 1430 : trois (2, 1) trefles, accompagnés au point du chef d'une lettre R. L. : . *Ian Ke . . . ihaens* (Ibid., N° 4444).

— (Jean) (fils de Mathieu), tenancier juré du comte de Flandre, dans la seigneurie de Male, 1461 : une étoile. L. : *S Ian . . . . . ens* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 134).

— (Hubert), commis, par l'empereur, de faire rentrer les sommes dues à la maison mortuaire de feu Nicaise Hamneron, receveur général de Flandre, 1523 : deux cors de chasse en chef et un lévrier élancé en

pointe. C. : deux poissons recourbés, engoulant le cq. L. : . . . . *br* . . . . *Xpraens* (Ibid., l. 35, 37) (comp. les armes de **Triest**).

Christiaens (Arnould), curé d'Avernas-le-Bauduin, diocèse de Namur, duché de Brabant, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 14 et le 21 avril 1787 : coupé ; au 1er, de gueules à trois têtes et cols d'aigle, rangés en fasce ; au 2e, d'or au chevron, chargé de trois merlettes, enclosses, chacune, d'un annelet, et accompagné de trois navets. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, en cire rouge, sans L.). C. C. B., reg. 46539 (voir **Kerstantsz**, **Kerstiaens zoen**).

Christijn (Jean-Baptiste), licencié en droit, tenancier juré de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1693 ; lieutenant du receveur général des domaines au quartier de Bruxelles, 1693 : plain ; au chef chargé de deux losanges. C. : un lion issant (cachet) (C. C. B., c. 53).

Les Christijn furent élevés au rang de barons de Meerbeke, de vicomtes de Tervueren et de Duysborch, et de comtes de Rinaucourt.

Ces derniers, appartenant encore à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de sable ; au chef d'argent, chargé de deux losanges d'azur.

S. : deux griffons d'or, couronnés du même, armés et lampassés de gueules. Devise : *Nil desperandum*.

Crijts, voir **Donc[k]**, **Speleers**.

Crijtsche (Jacques de) tient une rente seigneuriale du seigneur de Pouques, *Tomme* et *Winghen*, du chef de la seigneurie de *Pouche*, 1502 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois croissants (Fiefs, N° 10583).

Croep (*Theodericus*), *officiatus in Vrymersem* (Frimmersheim), 1336 : une fasce, surmontée de deux fleurs de lis. L. : ✠ *S Th . od . . ici Krop* (Dusseldorf, *Werden*, N° 104) (Pl. 12, fig. 346).

CROES (Gerard van den) (Croix), jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean d'Agimont, 1374 : une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. L. : *S' G va Cro . i* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Croix**).

Croeselin (Christophe), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1421 : une croix ancrée ; la partie dextre de l'écu un peu fruste. Cq. couronné. C. : fruste. L. : *S Kerstoffels* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

Crohin. *Robiers Crohins*, receveur du Hainaut, 1405 : un chevron, accompagné de trois panelles (épis ?). Soutien : un homme. L. : *S Robert Crohin* . (Tournai, Chartrier).

— (Simon), seigneur de *Pont*, *empres Trith*, et de *Main*, tient, du Brabant, un fief à Houtain-le-Mont, 1497 (n. st.) : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois épis. T. senestre : une damoiselle (Av. et dén., N° 2719).

Croy (Antoine, seigneur de), comte de Porcien, seigneur de Renty, Aerschot, etc., premier chambellan du duc de Bourgogne et de Brabant, donne un acte en faveur de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, 20 septembre 1440 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces ; aux 2e et 3e, trois doloires, la 2e contournée. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier, colleté, entre un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Anthoine sgr de Croy . . . nt* . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Le même, qualifié, en outre, seigneur de Bierbeek et d'Hèverlé, 1442 : même écu. Cq. couronné. Même C., bouclé. T. : deux hommes sauvages, tenant, chacun, une bannière ; la 1re, à un lion contourné ; la 2de, à la fasce (**Bierbeek**). L. : *S iurisdictionis* . . . . . — . . . . . *ot de Birbeke et de Heverlis* (Ibid.).

— (Antoine, seigneur de), comte de *Portien*, seigneur de Renty, d'Aerschot, etc., conseiller et premier chambellan du duc de Bourgogne, parent (*nepveu*) de Robert, comte de *Vernemborch* (Virneburg), 1455 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. : un léopard lionné et un lion. L. : *Seel Anth* . . . . . *evr de Croy conte de Porcien* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Charles de), prince de Chimay, vicomte de Limoges, 1495 : même écu. Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1er et 4e, un losangé (**Craon**) ; aux 2e et 3e, un lion (**Flandre**). Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier colleté entre un vol. L'écu accosté de deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière : A, une épée, posée en bande, la pointe en haut ; B, trois pals de vair ; au chef plain (**Blois**). L. : *S* . . . . . *Croy prusche de Chimay* . . . . . *Limoge seigr de la Bore* (Arch. départem., à Lille, Chambre des Comptes).

Ce sceau a été reproduit par G. Demay, mais la description que cet auteur en donne n'est pas tout à fait exacte.

— (Guillaume van), seigneur de Chièvres, etc., 1496 ; écartelé ; aux 1er et 4e, contre-écartelé ; *a* et *d*, trois fasces ; *b* et *c*, trois doloires, la 2e contournée ; aux 2e et 3e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1er et 4e, une bande, chargée de trois . . . ; aux 2e et 3e, deux poissons adossés et un semé de . . . (croisettes simples ?). Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier colleté entre un vol. S. : deux trois (Chartes des ducs de Brabant).

L'écusson en cœur semble être Lorraine et Bar.

— (Jean van), echevin de Léau, 1546, 30 ; écartelé ; au 1er, un fascé de huit pièces ; au 2e, trois doloires, la 2e contournée ; au 3e, trois doloires, mal ordonnées, la 3e (?) contournée ; au 4e, trois fasces. Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1er et 4e, un lion

(**Flandre**), aux 2e et 3e, un losangé (**Craon**). L. : ✠ *Ian v Croy scabini leeuwenis* (Conseil héraldique, Ministère des Aff. Etrangères, à Bruxelles).

Croy (*Robertus de*). *Dei gratia administrator episcopatus et dux Cameracensis*, 1520, 1 : trois lions (**Cambrai**). Derrière l'écu, la Vierge portant, sur le bras droit, l'Enfant Jésus (Mélanges, c. 156).

— (Michel van), échevin de Léau, 1585 99 : écartelé, au 1er, un lasce (de 6 pièces); aux 2e et 3e, trois doloires (les deux supérieures non adossées) ; au 4e, trois fasces. Sur le tout : un écusson écartelé ; aux 1er et 4e, un lion (**Flandre**); aux 2e et 3e, un losangé (**Craon**). L., 1585 : . *Michiel van Cr* . . (Conseil héraldique, Ministère des Affaires Etrangères, à Bruxelles, et Ordange).

— (Jean de), comte de Solre, seigneur de *Molenbais, Beauffort*, Condé, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or, gentilhomme de la chambre de S. A. Sérénissime, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Françoise d'Estourmel est fille légitime de messire Robert d'Estourmel, chevalier, baron du Douheu, maréchal héréditaire de Flandre, seigneur de Vendeville, etc., et de dame Marguerite de *Noyelle* (Noyelles) ; fille de messire Adrien, chevalier, seigneur de *Marle* (Marles), *Fleschyn* (Flêchin), baron du Rossignol, etc., premier chef des finances, du Conseil d'Etat et de guerre, maître d'hôtel de L. L. A. A. S. S. et gouverneur d'Arras, et de dame Marie d'Immerseel, dame héritière de Wilderen, Popenrode, etc., (fille de messire Philippe, chevalier, seigneur d'Immerseel, vicomte d'Alost, seigneur de Wommelgem, Popenrode, etc., et de Marie van den Dale, dame de Wilderen) ; que ledit messire Adrien est fils de messire Adrien de *Noyelle*, chevalier, seigneur de *Marle*, Corroy, *Ploich*, etc., et de dame *Walburghe de Botzelaer* (Boetzelaer) ; enfin, que ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aucune bastardize ou bourgeoisie*. Bruxelles, le 21 septembre 1618 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces ; aux 2e et 3e, trois doloires, la 2e contournée. Ecusson en cœur, écartelé ; aux 1er et 4e, un losangé (**Craon**) ; aux 2e et 3e, un lion (**Flandre**). L'écu sommé d'une couronne, à cinq fleurons et à quatre perles, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *S Ian de Croy conte de Solre sr de Molembais Beauffort*. Contre-scel : un écu de la face, sommé de la même couronne et entouré dudit collier (cachet ovale, sans L.) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375bis. A. G. B.).

— (Philippe-Emmanuel de), comte de Solre, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Adrienne de Thiennes est fille de messire Philippe, comte de Thiennes, baron de Montigny, etc., et de Julienne-Sabine de Hornes, et sœur germaine de damoiselle Alexandrine-Amalberghe de Thiennes, actuellement chanoinesse de Nivelles ; 1650, le 29 avril, à Bruxelles : même écu. Ledit écu sommé d'une couronne (cassée). L. : . . . . . *l de Croy comte* . . . . . (Ibid.).

Croy. *Philippe Croy Chimay d'Aremberghe*(!), *prince du Saint-Empire et dudit Chimay*, comte de Beaumont et de *Frezin*, baron de *Cominnes* (Cominés), *Haleuin* (Hallum), *Sanzelles* (Senzeilles), *Estroeng* (Estrun), la Cauchie et d'Inchy, seigneur de la terre et prairie d'Avesnes, d'*Olignies* (Olignies), et, par la grâce de Dieu, des franches et souveraines terres de Fumay et Revin, chevalier de la Toison d'or, lieutenant-gouverneur, capitaine-général de Luxembourg et de Chiny, etc., certifie, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Madeleine de Berghes, du côté masculin, est *gentilfemme*, fille de messire Eugène de Berghes, comte de Grimberghe, etc., et de Marguerite-Florence de Renesse ; petite-fille de messire Godefroid de Berghes, comte de Grimberghe, et d'Honorine de Hornes, dame d'Arquennes, fille de messire Gérard de Hornes, comte de *Bassines* (Bassigney), baron de Boxtel, et d'Honorine de *Witten* (Wittem), dame de *Disque* (Ussche) et d'Arquennes ; que ladite damoiselle Marie-Madeleine est arrière-petite-fille de messire Gérard de Berghes, seigneur de *Stabroek* (Stabroeck), *Hootwonder* (Hooftvunder), et d'Anne de *Hamale* (Hamal) ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costés, sans aucune bastardise ny bourgeoisie*, 1661, le 3 juin, à Bruxelles : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces ; aux 2e et 3e, contre-écartelé ; *a* et *d*, trois croisettes pattées, au pied fiché ; *b* et *c*, plains. Lesdits 2e et 3e, chargés d'un écusson en cœur fruste. Sur le tout, un écusson fruste (trois roses?). L'écu sommé d'une couronne, à cinq fleurons et à quatre perles, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : . . . . . *Estrvn Inchys et pair d* . . . . . *e* . . *dsover de Fumay Rev premi pair de Hayn* etc. Contre-scel : cachet ovale, à l'écu, fruste, sommé d'une couronne, sans L. (Ibid.).

— (Ferdinand-Gaston-Lamoral de), comte du *Roux* (Roeulx), prince du Saint-Empire, pair de Hainaut, baron de *Beauraim*-Ville, de *Beauraim*-Château (Beauraing), *Laghen* et *Assen*, seigneur de la châtellenie de *Housdain* (Houdain), Diéval, Houvelin, *Roisnel*, *Modricour* et autres lieux, chevalier de la Toison d'or, du conseil de la guerre de Sa Majesté, général de bataille de ses armées, chef-capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, gouverneur d'Ath, lieutenant-gouverneur, capitaine-général, grand-bailli et officier souverain, *par interim*, du comté de Hainaut, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Charlotte, princesse de Berghes est fille de messire Philippe-François, prince de Berghes, comte de Grimberghe, etc., chevalier

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. LXXXIX.

Fig. 1. Henri de Percy
Fig. 2. Jean de *Thyptoft*

} Chevaliers, cautions du roi d'Angleterre envers le duc de Brabant (1339).

de la Toison d'or, chef-capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, du conseil de guerre de Sa Majesté, général de bataille de ses armées, gouverneur de Bruxelles, et de Marie-Jacqueline de Lalaing, princesse de Berghes, baronne de *Gaesbecque* (Gaesbeck), dame de Cantaing et de Montigny, et que, enfin, elle est sœur germaine de la princesse Marie-Françoise-Joseph de Berghes, actuellement chanoinesse de Nivelles, 1696, le 22 juin, a Ath : trois fasces de gueules. L'écu, ovale, entouré du collier de la Toison d'or et posé sur un manteau, aux armes, double d'hermine, sommé d'une couronne a cinq fleurons et a quatre perles (cachet, en cire rouge, sans L.) (Bod.) (voir **Berlaer, Biévène, Vallijn**).

D'après Gelre, *Her Galoes van Renty*, homme du roi de France, portant : d'argent à trois doloires de gueules, la 2e contournée, au bâton d'or brochant. Cq. d'or. C. : un buste d'homme barbu, de carnation, la barbe et les cheveux blancs, les cheveux tressés et terminés au bas par une virole ornée de plumes de coq, coiffé d'un bonnet blanc, affectant la forme d'un bonnet de prince de l'Empire, sommé d'une petite plume d'or, ledit buste vêtu d'argent et terminé en volet.

Comp. J.-Th. de Raadt, *De Heerlykheden van het Land Meetdeken, Dudzeel, Ghaal en hunne heeren* p. 48).

La maison princière de Croy, en Belgique, écartèle de Croy et de Renty.

Manteau de pourpre, doublé d'hermine, sommé de la couronne ducale du Saint-Empire Romain.

CROYS, voir **OS.**

Croix (Henri *de le*), bailli de la terre de Namur, 1294, 1300 : d'hermine a deux fasces. L. : *Singne Henri del Crois* (*Namur*, Nos 260, 2, 8 et 305).

— (Simon, sire de la), reçoit, du Brabant une rente, 1365 : trois croisettes, accompagnées en cœur d'un besant, au tourteau. L. : ✠ *S' Simon dele Crois* (Chartes des ducs de Brabant).

Symons, sires de le Crois, délivre des quittances relatives a cette rente, en 1365, 6, 9, 72, à Valenciennes, toutes scellées du même sceau (Nos 1970, 2072, 2287, 2425).

— (Jean *de le*), *dit Briffault*, homme de Jacques, comte de la *Marche*, etc., dans sa seigneurie de Leuze, 1429 : une fasce haussée, surmontée de trois etoiles a cinq rais (Tournai, Chartreux, c. 2).

— (Gilles *de le*) (et *Crois*) (de Tournai ?) reçoit une rente viagere, sur le domaine de Courtrai pour *Jaquemart Daugasnes*, 1445, 7 : diapré a une marque de marchand, formée d'une croix latine, sous le bras senestre de laquelle se trouvent attachés deux sortes d'étais, renversées, ladite croix soutenue d'une lettre G et chargee, au-dessus de cette lettre, d'une lettre C versée, brochante. T. : un saint. L. : *Le seel Gill . . de . . . ro . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— (Jacques de la), écuyer, seigneur de la Motte, homme du Hainaut, 1586, 90, 7 : une croix latine, aux trois bras superieurs recroisetée, posee sur un piédestal hexagone, et une bordure dentée. C. : une aigle issante (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II).

Croix. L'abbé de Croix, prévôt des églises de Mons, donne pouvoir a l'avocat Delattre, son bailli, pour remettre, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a la prevôte desdites eglises, 1787, le 28 février, a Paris : une croix. L'écu dans un cartouche, sommé d'une couronne a cinq fleurons, et posé sur un lion léopardé passant, regardant, et un léopard couché, contourné (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46636) (voir **DURMEZ, Gorcy, CROES, Looz, Vivien**).

Le seigneur de Croys : *d'argent à la croys d'asur, et crye Tournay ! Tournay !* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Deux familles de ce nom appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique

les de la Croix et de la Croix d'Ogimont, portant : d'or à deux lions adossés de gueules, armés et lampassés d'azur; écusson en cœur de sable, au chef d'or, semé de croisettes pattées de gueules. Couronne à neuf perles. T. : deux sauvages, armés de massues, ceints et couronnés de feuillages, au naturel;

les de la Croix, blasonnant : d'azur au chevron d'hermine, accompagné de trois croisettes d'argent. Cq. couronné. C. : un lion issant d'argent, armé et lampassé de gueules.

Devise : *Fidelitate et fortitudine*

Crokars (Baudouin), échevin de la cour d'Anhee, 1342 : une colombe. L. : . *Badvcins Cro . . . . (Namur,* No 666).

Croke, voir **Crokoison.**

Crokegem. *Egidius de Crokeghem*, homme de fief de Robert de Grimberghe, seigneur d'Assche, 1296 : cinq cotices. L. : ✶ *S' Gillis va Kroetghem* (Chartes des ducs de Brabant, No 131) (voir **AN SE . E** et **Henricus**).

Crokoison. *Colars Croke* (?), époux de Sainte le Narette, femme de chambre de la duchesse de Brabant, de laquelle elle reçoit une pension de 8 vieux florins, 1378 : une oie contournée. L. : *S Colart Crokoison* (Chartes des ducs de Brabant).

Crombrugghe (Jean de), écuyer, seigneur de la *Douye, Broucke, Boelaere, Pompepers*, etc., tient, du château de Ninove, un fief a Essche-Saint-Liévin, hérité de son père, le damoiseau Philippe, 1619 : trois éperons, les molettes en bas; écusson en cœur, coupé; au 1er, un lion léopardé; au 2d, plain. C. : un avant-bras entre un vol (cachet, sans L.) (Fiefs, No 10705).

Plusieurs branches de cette famille appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique, comme barons et ecuyers.

Elle porte : de gueules à trois éperons d'argent, les molettes en bas, armoiries que les de Crombrugghe de Schipsdaele écartèlent de celles-ci : de sable à deux cors de chasse d'argent, liés d'or, en chef, et au lévrier d'argent passant, colleté d'or, en pointe (Friest).

C. : un bras vêtu de gueules, aux parements d'argent, l'index levé, orné d'une bague d'or, entre un vol d'argent, le vol dextre chargé d'une barre de gueules, le vol senestre d'une bande du même.

Cromme. Jean *Crom*, et *de Cromme*, jadis, prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 392 2 3 moutons ; 1374, 6 : de vair à la fasce ; au franc-quartier chargé d'un chevron abaissé, surchargé d'un annelet. L. : ✠ *S' Iohannis Cromme* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 317).

Il habitait, probablement, Tongres ou environs. La quittance porte au verso : *betaelt Reijneren der stadt cnape van Tongheren*. Ses armes ressemblent à celles de cette ville.

— *(Petrus), decanus ecclesie collegiate Sancti Johannis Evangeliste in Buscoducis* (Bois-le-Duc), 1428 : dans le champ du petit sceau, rond, un buste de saint sous un dais ; au bas, un écu à trois tierces, surmontées de deux quartefeuilles. L. : *S Petero de Cm Ioh Ec de Bvscod'* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

Krommel, voir **Crümmel**.

Crommelin (Soyer), doyen de l'église Notre-Dame, à Courtrai, 1421, 3, 5 : un chevron, chargé d'une croisette ancrée et accompagné de trois oiseaux. Une Vierge, avec l'Enfant, émergeant derrière l'écu (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Crommercam[m]en *(Franco uter)*, échevin de Bruxelles, 1341, 7, 51, 2 ; 60, *junior*, 61 : trois portes à trois tourelles ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion couronné. L. : ✠ *S' Franconi* (!) *de Crom' cāmen* (Bruxelles).

Apparaissent deux personnages.

Cronen van Huy (Jean van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 54 moutons, 1374 : une couronne. L. : ✠ *S' Ieh' van de Crone van Huy* (Chartes des ducs de Brabant).

Cronenburg. Ferry, écuyer, fils de Monseigneur Ferry *de Croinenberch*, chevalier, promet de tenir les promesses faites, par Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, à noble homme Monseigneur Ferry *de Nuefchaistel* (Neuerburg), chevalier, *tant comme de chastelerie et de la terre de Nuefchaistel*, 1332 ; fait une convention avec Arnould d'*Erlon* (Arlon), sénéchal du comté de Luxembourg, 1332 : une aigle ; écusson en cœur à la fasce. L. : ✠ *S' Friderici de Cronenberch (Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 67) (voir **Dollendorf**).

— **Frédéric**, seigneur de *Cronenberg* et de la *Nuerburg*, et son frère Jean vendent à Guillaume, margrave de Juliers, leur village d'*Elsich* (Elsig), sauf 1/3, réservé à leur frère Godefroid, 1344 ; Frédéric et sa femme, *Anietta*, vendent au margrave de Juliers deux tiers du village d'Elsig, 1344 ; il constitue au même prince une rente de 70 marcs de deniers sur deux tiers du village de *Bowilre (Bureiler?)*, 1344 : une aigle. L. : ✠ *S' Dni Friderr' de Croneb'ch et d' Nuwerborg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 477 et 480, 3 actes).

Cronenburg. Jean van *Cronenberg*, frère dudit Frédéric, 1344 : une aigle, chargée en cœur d'une coquille (?). L. : ✠ *S' Iohanis de Cneberg* (Ibid., N° 477).

— Godefroid, seigneur de *Croneberch*, vend à Guillaume, margrave de Juliers, 1/3 du village d'Elsig, 1345 : une aigle, chargée d'un écusson fruste. L. : ✠ *S' Godefridi de Croneberg* (Ibid., N° 491).

— *Monseigneur Ferris, sires de Croneberg et de Nuef Chastiaul*, scelle, comme témoin des Nassau, l'acte de réconciliation entre le comte Jean de Nassau, agissant pour son frère, et de sa mère Alice *de Vianne* (Vianden), d'une part, et Guillaume, comte de Namur, coupable du meurtre de Louis, comte de Vianden, leur « *oncle* », 1356 : une aigle. L. : ✠ *S Feri de Croneber sire dov Nvechaste (Namur*, N° 816).

— Pierre, seigneur de *Cronenberg* et de la *Nuwerburg*, et *Godard*, son frère, ont vendu, au couvent Sainte-Claire, à Echternach, moyennant 100 petits florins, *unsen hof zu Steinheym* (Steinheim) *up der Suren* (Sauer), 1360 : une aigle. L. : ✠ *S' Pet d Nocast doi Mirby (Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 42).

GELRE donne à *Her Peter van Cronenberch*, homme de l'« evêque » de Trèves : d'argent à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'or. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un plumail de deux rangées de plumes de coq de sable, sommées de quatre rangées de plumes d'argent.

— *Godard*, ci-dessus, 1360 : une aigle, chargée en cœur de . . . . L. : *S' Godefridi de Croneber* (Ibid.).

— *Johan van Cronenberg, deme man spricht van Bitsche*, reçoit en fief, de Renier, seigneur de Schoonvorst, tous les biens qu'il possède à *Waltheym*, près de *Cronenberg*, 1369 : trois aigles, 1 en chef à senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier chargé d'une bande entée. L. : ✠ *S Io vo Cronenberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 834).

— Pierre, seigneur de *Cronenberch* et de la *Nuwerburch*, scelle un acte de Jean van Cr., dit van *Bitsche*, 1369 ; reçoit, du Brabant, par les lombards d'Arlon, qui s'étaient portés garants, une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1373 : une aigle. L. L., 1369 : . . *S' Petri de Cronenberg* . . . ; 1373 : *S Petri de Cnenb'g* . . *lulis* (Ibid. et Chartes des ducs de Brabant, N° 2501).

— Le même : chevalier, jadis prisonnier *illec*, où il fut un des chefs de l'armée brabançonne ; i. t. : 8340 moutons, 1374.

Ich Petre, herre zu Cronenberch und zu der Nuwerburch, ritter, doen kont allen luden und bekennen offenlichen mit desen brieff dat mir myn liever gnediger herre myn herre der herczoche van Luczemb[urch] und van Brabant uff aveslach der somme die er mir vur mich und vur mynen dyneren schuldich ist als vam stryt zu Basturlre beczalt hait dusent guder swaire gulden, die mir worden syn vam lant van Rulant, vanden welichen dusent gulden ich mynen eyen[anten] herren den herczochen, alle syne lande, lude und undersesse quyt schelden und geloven in guden truwen, dat ich dieselve somme und ouch andere die er mir beczalt hait, des ich yme ouch andere quittancie gegeven han, aveslaen sal vander somme die ich behalt hain in Brabant, als vur myne scheczunge und verlust van des vurschr[even] stryts wegen, alle arglist uys geschcit. Des zu urkent han ich minen segelen an desen brieff doen henken, der geven wart zu Bruxelle uff sent Mertins dach deman czalt nach Christus geburte xiije. lxxxix. iar.

Au bas, a dextre :

In deser beczalinge is eyn swaire gulden gerechent vur czehen alder groes (Original en parchemin, avec un sceau, en cire verte, appendu a une simple queue de parchemin) (Chartes des ducs de Brab., N° 2591).

Ledit Pierre scelle pour Henri Godenrot (i. t. : 16 moutons), *Raesken van der Nouwerborch* (i. t. : 80 moutons), Michel van den Stryc (i. t. : 108 moutons), tous prisonniers *illec*, sous sa banniere, et pour Catherine, veuve de Frédéric van *Basenhem* (Bassenheim), tué *illec*, sous lui (i. t. : 36 moutons), 1374 : une aigle. C. : une tour de deux étages, terminée en volet. L. : *S' Petri dñi de Cronibg' Z Novo Castro* (Chartes des ducs de Brabant).

Le chevalier Pierre van C. appose ce même sceau à une quittance de Jean van *Kenhem*, Pierre, son frère, Adolphe van *Basenhem*, Nicolas van *Cronenberch*, Jean Halslach, Gleen van *Glade* Glaadt, Jacques Sturpat, Henneken van *Helesem* (Hillesheim) et Jean Bias, tous prisonniers à Boswciler, sous sa bannière, recevant, ensemble, une i. t. de 517 1/3 moutons, 1374 (Chartes des ducs de Brabant).

Her Petre, here zu Cronenberch, scelle, du même sceau, avec beaucoup d'autres, un acte du duc Wenceslas, donnant des instructions pour le maintien de l'ordre dans le duché de Luxembourg, 1381, *up Christus avent*. A Luxembourg (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 210).

Cronenburg. Pierre van *Cronenberch*, prisonnier *illec*, sous le sire de Cronenburg ; i. t. : 84 moutons, 1374 . une ramure de cerf, accompagnée en cœur de . . . (étoile?) (fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

— Antoine van *Cronenberch*, prisonnier *illec*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 300 moutons, 1374 : une cotice ondee, accompagnée au canton senestre d'un aigle au naturel, ou faucon, posé dans le sens de la bande, et accompagné a dextre d'une étoile. L. : ✶ *S Tvnnys van Bayssheym* (Bassenheim) (Ibid.) (Pl. 12, fig. 318).

Cronenburg. *Willem* van *Cronenborch* (Kronenburg), châtelain de Heusden (Brabant), 1388 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, quatre lions (**Hainaut**, *b*, plain ; au 2d, plain, diapré (Hollande).

— *Jacob Schaiffe van Diedenhoven* (Thionville) (son sceau est fruste) et sa femme, *Katherine van Cronenburch*, engagent a *Jonckher Jonckher Johan van Bochen* (Boulay), *herre zu Zolveren* (Soleuvre), *zu Berperch* (Beaurepère) *und zu Dudelyngen* (Dudelange), etc., et a sa femme, Marguerite *van Elter* (d'Autel), pour la somme de 1500 florins du Rhin : *alles das wyr hain . . . in den dürfferen und begriffe zu Keille* (Kayl), *Morve . . . . . und czu Tetyngen* (Tettange), comme *unser lyeber swerherre und swerfrauwe, vader und moeder, Peter Oehme selich und Zara*, sa femme, et leur prédécesseurs l'ont possédé, 1461, le 8 octobre ; ces époux donnent un autre acte, en la même année : un burelé (de dix pieces) ; au franc-quartier chargé d'une ramure de cerf. L. : *S Trinne von Cronenbrh* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 1189 et 1189a).

Krop, voir **Croep.**

Croquet. *Haquinet du Crocquet*, homme de fief du Hainaut, 1473 . un casque. S. senestre : un animal (lion?) (la tête est cassée) (M. E. Matthieu).

— Jehan *du Crocket*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1484 : meme écu. S. senestre : une licorne. Le sceau porte : *Croket* (Mons, Sainte-Waudru, c 2).

— (Florent), meme qualité, 1585, a Enghien, 1608, 9 : une fasce, chargée de trois feuilles de chêne. S. : deux lions (Baron de Royer de Dour et Mons, Hommes de fief).

— Pierre *Croquet*, fils dudit Florent, meme qualité, 1585, a Enghien ; 1608, 9 : une fasce, chargée de trois feuilles de chêne, accompagnée au point du chef d'un croissant. C. : cassé (Ibid.).

Croquevillain (Jacques) reçoit une rente viagere, sur le domaine de Courtrai, 1445 : écartelé de . . . et de . . . (plains) ; au filet brochant sur le tout. T. : un ange. L. : *S Iaque Croqver . . . n* (C. C. B., Acquits de Lille, t. 391) (voir **Baudrenghien, Saint-Marcel**).

Cros. *Ademarus de Croso, canonicus claramontensis dominique regis Francie et Navarre clericus*. 1322 : trois chevrons ; au lambel brochant. L. : ✠ *S' Ademari de Cros can cla* (Tournai, Chartrier).

Crotte. *Henckars de Crottes*, echevin du Feix, 1354 : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant, chargé de trois pals. Une cotice brochante sur l'écu. L. : ✱ *S' Hene . . . . de Crote* (Namur, *Salzinne*, c. 346).

– *Hankart de Crotes*, alleutier du comte de Namur, 1359 : même écu, mais le franc-quartier plain ; au chef de quartier detaché. L. : ✱ *S H . . . . de Crote* (*Namur*, N° 853). Pl. 12, fig. 319) (voir **Bouge**, **Semal**).

CROUCK (Olivier van), sous-bailli de Thielt (Flandre occidentale), 1587 : plain ; au chef chargé d'un lion issant (très effacé, l'écu seul reste intact) (C. C. B., Acquits de Lille, c. 381).

Crude (Daniel van den), tient, du château de Termonde, un fief a Lebbeke, 1430 ; scelle pour Henri van der Eerdbrugghen, homme servant de sa fille, Elisabeth, qui tient, dudit château, un fief a Denderbelle, 1430 : une fasce, accompagnée en chef de deux oiseaux et en pointe d'une etoile de haut du 1er sceau est endommagé) (Fiefs, Nos 3907 et 3592) (Pl. 12, fig. 320).

Crudenare (Gerard de), echevin du comte de Flandre, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1460 : un sautoir, chargé de cinq roses et accompagné en chef d'une ramure de cerf. L. : *S Gheeraert de Crudenare* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— Jean de *Crudenerre*, échevin d'Harlebeke (*van buten*), 1484, 90 : même écu, mais, au lieu de la rose du cœur une etoile a cinq rais, et sans la ramure de cerf. L. : *Ian de Crudenare* (Ibid., l. 412).

Cruesen (André), archevêque de Malines, 1659 : trois pals ; au chef chargé de trois boules. L'écu sommé d'une tete d'ange et posé sur la croix archiépiscopale, trefflee, soutenant le chapeau de cardinal. L. : *Sigillum Andreae archiepiscopi mechliniensis* (Abb. de Parc-les-Dames, A. G. R.).

Cruesens (Gérard) déclare tenir un fief du sire de la Horst, a *Rode* (Rhode-Saint-Pierre), 1470 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier chargé de trois . . . choux ?) (Av. et den., N° 671) (Comp. les armes de **COOLHEM**).

D'après d'autres dénombrements, de la même année, la seigneurie de Horst appartenait, alors, à sire Philippe de Bourgogne (voir, entre autres, N° 680).

Cruijce. Guillaume van den *Cruce*, jadis prisonnier a Baswelier, sous le sire de Rotselaer, l. l. : 256 moutons, 1374 : une fasce de cinq fusées accompagnée au point du chef d'une etoile ; au franc-quartier chargé de trois merlettes. L. : ✱ *S' Willi de Crece* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 321).

— *Alaerd van der Cruusse*, echevin du comte de Flandre, au métier de Somerghem, 1428 : un sautoir, accompagné de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe, et accosté de deux merlettes contournées. S. : deux leopards lionnés (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

Cruijce. Gerard van den *Cruce*, tient, du château de Termonde, un fief a Lebbeke, 1430 : une croix, cantonnée de quatre étoiles a cinq rais (Fiefs, N° 3922).

— Philippe van der *Crusen* (voir **Zeghaert**), 1451 : une croix ancrée, accompagnée en chef de deux roses (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— Daniel van den *Cruce* reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1462 : un chevron, accompagné de trois trefles. L. : *S' Daneel va . . . . . uce* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— Louis van der *Cruce* (et *Cruusse*), échevin du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1481, 2 : même écu que Gérard (1430), mais brisé en cœur d'une cinquieme étoile a cinq rais (?). L. : *S Lodewijc va der Cruce* (Ibid., l. 412).

— Adrien van der *Cruuce*, échevin de « monseigneur », dans sa seigneurie d'Harlebeke (*van buuten*), 1502 : même écu que Gérard (1430), mais brisé en cœur d'une couronne. L. : . . . . . *aen va d . . Cr . . . .* (Ibid., l. 413).

— Roger *van der Cruce* tient du damoiseau Georges van *Halleuijn*, seigneur de *Rodelghem* (Rolleghem), un fief a *Rodelghem*, 1510 : un chevron, accompagné en pointe d'une croisette, mouvant de la pointe (Ibid., N° 10601).

— (*Manniart* van den), échevin d'Anvers, 1598, 1621 : une croix ancree. C. : la croix ancrée (114 lettres scabinaux et Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1) (voir **Geeraert[s]**, **Udekem**).

Cruijdere (Jean), tenancier de l'église Saint-Denis, a Liége, 1435 : trois pals retraits, le 1er chargé de trois besants, ou tourteaux. Cq. sans C. (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Jean *Cruijere*, echevin de Saint-Trond, 1460, 1 : trois pals retraits. C. : une tete et col d'animal (sanglier ?) (Ibid., c. 9).

Cruyn (Gérard), prêtre. Son sceau, du XIVe-XVe siècle, détaché d'un autre document, a été appendu, après coup, a un acte de Waleran, seigneur de Fauquemont, et de sa femme, *Philippa*, 1276 : une aigle éployée. L. : *S Gerardi Cruyn presbiteri* (Dusseldorf, Bailliage de Vieux-Jonces, N° 15).

Kruiningen. Hughes, seigneur de *Cruninghe*, chevalier, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel a trois pals. L. : . . *Hvgonis militis dni de Cruninghe*. L. du contre-scel : . . . . . *Hvgonis d . . . . . ung . . (Hollande)*.

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XC.

Fig. 1. Thomas Wake de *Lyndel* } Chevaliers, cautions du roi d'Angleterre
Fig. 2. Thomas, comte de Warwick } envers le duc de Brabant (1339).

Kruiningen. Jean, seigneur de *Cruninghe*, chevalier (voir **Gavre**), 1298, 9 : trois pals ; au franc-canton charge d'une molette. L. : ✠ *S' Ioh'is de Creninghen milit* (Chartes des comtes de Flandre; *Zélande*).

— Jean, seigneur de *Cruninghen*, chevalier, déclare tenir, du duc de Bourgogne, le *riddertol* d'Anvers, la pêcherie dans le *Schint*, le *Schenkeldijck*, etc., 1440, le 27 juin : trois pals. C. (un peu fruste) : une tête de more entre un vol. L. : *S Ian he va Crvningen e* . . . . . (Av. et dén., N° 48).

— Sire *Zweer van Cruijninghen*, chevalier, déclare avoir vendu à Adrien van Borssele, seigneur de Brigdamme, *sijnen lieven zwager*, l'héritage que lui et ses enfants tiennent, du chef de sa femme, par suite de la mort de Marie van Cats (fille de Jean), femme dudit Adrien, 1466 : trois pals. Cq. couronné. C. : une tête et col (de more?), entre un vol (C. C. B., c. 80).

— Arnould van Cruiningen, seigneur de *Vourhoute* (Voorhout), tient un fief du Vieux-Bourg de Gand, 1502 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois pals ; aux 2e et 3e, une fasce. C. : on voit une partie d'un vol (Fiefs, N° 2714) (voir **Rubempré**).

Cruijp[e]lant[s]. *Godefridus dictus Crupelant, armiger* (voir **Oemen**), 1339 : trois flanchis fleuronnés, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *Sig' Godefridi Crupelat* (Chartes des ducs de Brabant, N° 513) (Pl. 12, fig. 322).

Ces flanchis fleuronnés doivent évidemment représenter des quartefeuilles.

— Jean et Henri *Crupelant*, chevaliers, *Vrancke* et *Godevert* (son sceau est tombé), leurs frères, *Gherem Wassaerd*, leur beau-frère, tuteur de damoiselle Elisabeth *(Crupelant)*, sa femme, et Jean van den Trappen, exécuteur testamentaire de feu *Edewaert Crupelant*, frère desdits, donnent, de commun accord, à *Jan Willems svos* (de Vos) *sone van Berse*, leur oncle : *al selke cappelrie alse onse broeder was Edewaert vore ghenoemt besette ende bewijsde in sinen testamente al te Cortenberghe in den cloester, puerlec om gode ende in aelmoesenen, alse van vijfthiene scellinghen ouder groten*, 1345 *in sinte Gielijs daghe* : Jean : trois quartefeuilles. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *S' Io . . . . s Crvepelat militis* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— Henri *Crupelant*, chevalier, ci-dessus, 1345 : même écu, brisé en cœur d'un petit lièvre assis. Cq. couronné. Même C. L. : . . . . . *Crupelant milit'* (Ibid.).

— *Vrancke Crupelant*, ci-dessus, 1345 : même écu que Jean. Sans cq. L. : . *S' . . . . conis dci Crvpe- . . . .* (Ibid.).

— Jean *Crupelant* (fils de sire Jean, chevalier), a reçu, du Brabant, 298 vieux écus, pour ses services, frais, rançon, perte de chevaux, du chef de la guerre de Flandre, 1357, 13 novembre : trois quartefeuilles, la 1re chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé ; ledit écusson au franc-quartier brochant, plain. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *S Ioh'is dci Crvpelant* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1507) (Pl. 12, fig. 323).

Ledit écusson peut représenter les armes des Absolons, des van der Hofstadt, etc.

Cruijp[e]lant[s]. Henri *Crupelant*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelghem ; i. t. : 656 moutons, 1374 : trois quartefeuilles, la 1re chargée d'un lion. L. : ✠ *S' Heinrees Crvpelant* (Ibid.).

— Jean *Cru[u]pelant*, prisonnier *illec*, sous sire Godenarts ; i. t. : 414 moutons, 1374 ; scelle pour Gilles *van* (ou *de*) *Bleke*, prisonnier sous le même (i. t. : 32 moutons), 1374 : trois quartefeuilles, la première chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant plain. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *S' Iohannis dicti Crvpelant* (Ibid.).

— Jean *Crupelant*, échevin de Louvain, 1375, 7, 8 : trois quartefeuilles ; la 1re chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé ; ledit écusson au franc-quartier brochant, plain. L. : ✠ *S' Iohannis Crvpelant scabi louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Henricus dictus Crupelant*, échevin de Bruxelles, 1389, 95, 6, 1410 ; *Heinric geheten Crupelant*, mambour de l'hospice *(gasthuys)* Saint-Jean Baptiste, à Bruxelles, 1414 : trois quartefeuilles. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : ✠ *S' Heinrees Crvpelans* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B. ; Bruxelles ; Actes scabinaux, A. G. B., *passim*, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Eduardus dictus Crupelant*, échevin de Vilvorde, 1468 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : . . . . *ewaert Crvp* . . . . . (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.) (voir **Briele**, **Kesterbeek**, **Collaij**, **Coninc**, **Coudenberg**, **Leeuw**, **Lennick**, **Mol**, **Mons** *(passim)*, **Oemen**, **Sennen**, **Serarnts** *(passim)*, **Spieghele**, **Trappen**, **Vederman**, **Was**).

Gelre donne à *Her Jan Cruplant*, dont il a laissé l'écu en blanc, un cq. d'or, couronné de sable. C. : une tête et col de coq d'argent, becqué, barbé et crêté de gueules, terminé en volet. C'est, sans doute, ce Jean *Crupelant*, cité, ci-dessus, en 1345.

Elisabeth, fille de Jean *Crupeland's*, changeur, acquiert, le 1er septembre 1326, une rente viagère sur la ville d'Anvers (Chartes des ducs de Brabant).

En 1329, *dominica post festum conceptionis beate Marie Virginis*, devant deux échevins de Bruxelles (Francon Clutinc et Henri van IJssche), *Maria, relicta quondam Johannis dicti Crupland*, et son fils, *Johannes*, trans-

portent une maison, sise, à Bruxelles, *in Poteria* (dans la Putterie) (Fonds de Locquenghien).

En 1331, *sonnendaeghs na Jubilate*, comparaissent, devant deux échevins de Bruxelles (Guillaume Taye et Arnould de Coninc) : *Vranke, Jan ende Godeert, ghebroedere, die kindere vaden waren Jan Cruuplants, wilen was, meester Heinric van Asche ende Michiel van Asche, syn broeder, ... der versolden kindre, die wile verrechen in desen dinghen Henrike, Willem, Edmarde ende Lysbetten, sworsels Jans Cruuplants kindre, die onder hare ... waren, ende hebben gedeelt ende ghesceeden onder hen ... tgoed dat hen ... vander doot dere vader ende moeder ...*

Citons, parmi les biens dépendant de cette succession : un cens à *Scepdale* (Schepdael), une dîme à *Gazebeke* (Gaesbeek), deux cens et une rente sur des biens à Bruxelles, *in de sespenninckstrate*, *in de Poterie*, et *in de Hoeckstrate*, une propriété au pays de Gaesbeek et un bois, de 1 1/2 bonniers, sis *in Gruenberch* (à Gaesbeek), etc. (Ibid.).

En 1338, *in festo Epiphanie domini*, *Willelmus Ber* (de Coninc) et *Florentius Serfaes de Frigido Monte*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Franco Crupelant*, *dominus Johannes Crupelant, miles, et Willelmus Crupelant, fratres*, ont promis de donner à Jean Timmerman 20 livres de gros, de la monnaie du roi de France, dès qu'il leur en fera la demande (Ibid.).

Elisabeth, uxor Franconis dicti Crupelant, fait un testament en 1354, *sabbato post decisionem apostolorum*, avec le conseil de *Leonius*, curé de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et d'autres amis (non cités), et de l'aveu de son dit mari. Sont mentionnés dans ce document *domicella Katerina, sororia mea, Beatrix, cognata mea, dominus Johannes, frater meus*. Sa fille, non citée nommément, reçoit, entre autres, ses plus belles perles, *tres cruces pulmonarias, armis nostris intextas*, etc. Reçoit encore un legs : *sororia mea Elisabeth commorans*, non citée nommément. Sont nommés exécuteurs : *dominus Johannes, frater meus, et domicella Katherina, sororia mea* (expédition sur parchemin, du temps, non scellée ; Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

Au dos de cette pièce, on lit : *Testamentum Domicelle Elisabeth smols relicte quondam Franconis dicti Crupelants*.

Cette suscription date du XVe siècle. On verra, plus loin, que la femme dudit Francon était, en effet, Elisabeth de Mol.

En 1356-57 (n. st.), *sesse daghe in sporkille*, *Vranke Cruuplant* déclare avoir donné, par contrat de mariage à *Florens van Coudenberghe, die men heet sher Hanghs*, et à sa fille *Lysbet*, femme dudit *Florens* : diverses terres à Wemmel, plusieurs rentes de blé, deux maisons, l'une *ane sente Jans*, l'autre *ane den Coudenbeester*, puis, sous réserve d'usufruit : un bois à Gaesbeek, des terres, des rentes à Schepdael et entre Schepdael et Lennick, ainsi que tous les biens qu'il possède du chef de feu sa femme, *Lysbet* (une de de Mol, d'après d'autres actes). Les sceaux de *Vranke* et de *Florens*, qui scellent seuls, sont tombés (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1359, le dernier jour de septembre, les deux parties citées dans l'acte suivant, désignent les arbitres et l'*overman* dont il va être question (Ibid.).

En la même année, *op sente Symoens ende Juden dach apostelen*, Gisbert Taye, fils de feu Gisbert, fait savoir que, pour aplanir les difficultés surgies entre *Vranken Cruuplante*, d'une part, et *Lysbetten, synre dochter, met Florense van Coudenberghe*, mari de celle-ci, ils ont désigné, pour arbitres, le père : sire Jean *Cruyplande*, chevalier (1), et Amelric Was, les enfants : sire Rodolphe de Mol et Hugues van Coudenberghe, et que, ces arbitres n'étant pas tombés d'accord, ils ont soumis le différend à lui, Gisbert Taye, qui tranche la question.

Parmi les nombreuses stipulations, citons en quelques-unes.

Les biens à *Oerscot* (et *Orscout* = Oirschot), achetetés par ledit *Vranke* et sa première femme, *Lysbetten, die wilen dochter was sher Roelofs smols* (feu sire Rodolphe de Mol), et qu'il avait donnés à un fils issu d'un lit postérieur, au lieu de les céder à son enfant procréé pendant son premier mariage, sa fille aînée, *Lysbet* susmentionnée, ces biens passeront à celle-ci, ou à ses hoirs, à la mort de *Vranke*, qui en restera usufruitier.

La dîme de Gaesbeek sera cédée à *Lysbet* et à son mari, qui devront, ensuite, recevoir des garanties pour une rente de dix escalins, que *Vranke* avait promis, dans leur contrat de mariage, de donner à ces époux, après la mort de damoiselle Catherine van den Spieghel, *synre suster*.

Il aura, en outre, à leur remettre les titres de propriété concernant certains biens à Gaesbeek.

Par contre, *Vranke* et ses enfants issus de son dernier mariage, avec Marie van den Spieghel, auront en propre la maison, avec jardin, *ten Oede* (Saint-Josse-ten-Noode), la maison près de Sainte-Gudule et les biens *in de sespenninghe strate*.

Enfin, *Vranke* conservera l'usufruit d'une terre (*hofstat*), à Wemmel, avec les tenanciers.

Gisbert Taye scelle seul cet arbitrage.

1) Il résulte, de l'acte précédent, que ce chevalier Jean est un frère de *Vranke*.

* * *

Godevaert Crupelant, ridder, scelle, parmi les *maghen ende vrienden*, le contrat de mariage de Jean (fils aîné de Jean, sire) de Wittem, avec Marie, fille de Henri de Stalle, sire de Beersel, 1362 (Mon[s]. *Varia*) (Voir, pour plus de détails, **Wittem**).

En 1373 (n. st.), le 14 janvier, *Heinric Crupelant, tsergodevers* (sire Godefroid *Crupelans zone, als momboere Joff^e Lysbetten Wouter Eggeloys dochter was*, transporte, devant les tenanciers de sire Henri van Stalle, chevalier, entre les mains de Godefroid van der Valpeirten, maieur de celui-ci, certains biens à *Bemele* (Bemmel, dép. de Woluwe-Saint-Pierre (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1391 (n. st.), le 27 février, *Henricus dictus Crupelant* est un des *provisores pauperum domesticorum parochie beate Gudile bruxellensis*, qui, pour ceux-ci, transportent une maison sise entre la *Poteria* (Putterie) et le lieu dit *s Cantersteen* et touchant les biens dudit *Henricus Crupelant, salvo tamen dicto Henrico Crupelant sue aque transitu ac stillicidio suarum domorum, contigue dicte vie (dicta thogartstreetken) sitarum, prout hodierna die aque transitum et stillicidium habens est* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

* * *

Une famille *Cruyplelant*, etc., a résidé à Kerkom-lez-Tirlemont.

Sur la liste des *Census domini ducis apud Kerkeem*, de la seconde moitié du XIVe siècle, il est fait mention d'un bois *Johannes Crupelants*, *Cruuplants* et *Cruyplants* (C. C. B., reg. 44677, f°s 46, 49 et 53) et d'un cens dû par *Geert Crupelants, van Jan Boermegen, van sewe roeden lants* (Ibid., f° 53).

Une liste analogue, du XVe siècle, établit que *Henr Crupelants* possédait, à Kerkom, un terrain sis *op t groeelt Molenvelt* (Ibid., reg. 44678, f° 54), et une autre liste, datant de 1510, que *Henr Crupelans* était propriétaire d'un bien à *Bycorden* (Buyvoorde), hameau de Kerkom (Ibid., reg. 44746, f° 35).

Jan dien men heet Cruselant, van Kerckem, fils légitime de feu Jean, transporte, le 13 juillet, le 6 et le 18 août 1500, devant l'écoutète et les co-tenanciers de l'abbe de Saint-Cornelle-d'Inde, dans la cour de ce prelat à *Kamptgh* (Cumptich), trois rentes de blé, à Hughes *Boelhof* (trois actes, Abb. de Sainte-Gertrude, de Louvain, Etabl. relig., c. 3093, A. G. B.).

Cruit (Pierre), maieur et semonceur de Denderbelle-Zwijveke, 1378, 9 : trois couteaux ; au franc-quartier brochant charge d'une fasce et de trois merlettes, rangees en chef. L'ecu sommé d'une tete de lion. L. : *S Pieter Cruit (Zwijveke)*.

Cruke, voir **Cruucke**.

CRUCHDORP (*Arnoldus de*), *miles*, promet a noble homme Henri, sire de *Leuenberg*, de lui ouvrir, a toute heure, sa maison *in Hoyltdorp* (Holtorf), qu'il tient en fief de lui, 1321 : trois roses ; au franc-quartier brochant . . . (fruste). L. : . . . *. . ldi d . . . . . d . . . . . litis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 269 1/2).

CRUMENAUWE. *Heynricus de Crumene, miles*, recoit, du duché de Brabant, une rente feodale, par le receveur de Maestricht, 1362 : une rose, accompagnee de cinq fleurs de lis, 2 aux cantons, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : ✠ *S H . nrici militis d . . . . . none* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1783).

— *Henricus de Crompuw* (mal écrit, dans l'acte, pour *Crompuu?*), *miles*, reçoit, du Brabant, une rente féodale, sur Maestricht, 1364, 25 août : une rose, accompagnee de trois (?) fleurs de lis. C. : une tête de leopard, entre deux cornes de bœuf. L. : . . . . *nrici de . remenauue* (Ibid.).

Il y a, dans la Province rhenane, deux localités : Crummenau et Krummenau, dont l'une aura donné son nom à ce, ou ces personnages.

Crumfoet (Jean), chevalier, homme du sire de Fauquemont, scelle un acte de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maeseijck, 1347 : dans le champ du sceau, une croix recercelée. L. : ✠ *Joanes Crvpfoes miles* (!) (Dusseldorf, *Juliers-Berg*, N° 500).

— Thierry *Crumphout*, de *Plettenbracht* (Plettenberg), reçoit, du duc de Brabant, 100 moutons, du chef de safran et de salpetre, saisis par Gérard et Guillaume de Sombreffe, freres, a Ottignies, 1377 : un pied hot (Chartes des ducs de Brabant).

Crümmel. *Dirick Krommel van Nychterssem* (Nechtersheim = Nettersheim) prete serment de châtelain, drossard et semonceur des château, ville et pays de *Daelhem* (Dalhem) et donne un vidimus de son acte de nomination, acte délivré par le duc de Bourgogne, a Bruxelles, le 11 aout 1460 ; 1460, le 25 août : six (3, 2, 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. C. : . . . (indistinct) (Ibid.).

L'*Armorial* de Rietstap appelle cette famille, à tort : Crummel de *Rechtersheim*.

Crunaire (Jean), homme de fief du Hainaut (acte relatif aux chartreux de Mont-Saint-André, près de Tournai), 1551 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un animal (chien?) passant. S. senestre : un griffon (Tournai, Chartreux, c. 4).

CRUNE (Frédéric van), *edelknecht*, homme du duc de Luxembourg, 1362 : un tretté ; au franc-quartier senestre, chargé de trois epis (plumes?), rangés en fasce. L. : . . *Fredci . . . e Crue . . (Luxembourg*, c. III, l. X, N° 2).

Peut-être un franc-quartier d'hermine (comp. T. I, p. 72 et suiv.).

Crupelant, voir **Cruijp[e]lant[s]**.

Crupet. *Gobeles de Crupey (Goublez de Crypey)*, homme du comte de Namur, 1353, 4 : deux léopards, rangés en pal, le 1er chargé sur l'epaule d'un ecusson a l'aigle. L. : ✶ *S' Gobet de Cripeit* (*Namur*, N°s 780, 784).

Cruucke (Guillaume), homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de *Ghusene* (Ghisnes), 1419, 2 : trois cruches arrondies. L. : *S Willem Creke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Cruuplant, voir **Cruijp[e]lant[s]**.

Cruut, voir **Cruit.**

KUBEN (Henri van der), *woepenture* (écuyer), reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1391 : une bande, accompagnée d'un semé de billettes. L. : . . . *enri . . an d . . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Cubre (Jean le), homme de fief de Flobecq et de Lessines, 1546 : une carpe (en latin : *cyprinus* et *cyprus*), posée en fasce, accompagnée en pointe d'une etoile a cinq rais (Fiefs, N° 10367).

Küdinghofen. *Sander van Kodichoven*, chevalier, scelle un acte de Henri van *Wijenhorst*, 1363 ; S. van *Kudinchoyen*, chevalier, promet de dégager, dans les neuf ans, *dat gruyss zo Kempen*, que, de l'aveu de l'archevêque de Cologne, son suzerain, il a donnée en gage, pour 600 vieux écus, 1397 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar) (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Col.*, N° 1213) (Deux personnages?) (voir **KODICHAVEN**).

Kuekeleere (André de), bailli et semonceur de l'hôpital de Lille, dans sa seigneurie a Peteghem, 1521 (n. st.), 24 : un coq (*Deijnze*, c. k).

Cuene (Englebert), homme de fief d'Enghien, 1387 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une etoile (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4008).

Kuepere, voir **Cuijpere**.

Cuerens (Pierre), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1570 (n. st.) : coupé ; au 1er, une aigle ; au 2d, fruste et cassé (un senestrochere, tenant un glaive?). C. cassé (Mons, Hommes de fief).

Kueting, voir **Quétin**.

Cugnon. Pierre van *Coignon*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 120 moutons, 1374 : trois etriers. L. : *S Pir... de Cygnen* (?) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre de), seigneur d'Ethe et de Belmont, en partie, declare tenir, du roi de France, lesdits seigneuries, situées dans la prevôte de Virton, « pour un demy quart », 1681 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une rose en pointe. C. : un lévrier colleté, issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713e) (Comp. **Moranville**).

Cuijermans (Jean), tenancier *(erflaet)* juré en la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616, 7, 26 : une fasce, chargée de trois coquilles. C. : une coquille. L. : *S Ian Cuyermans* (C. C. B., c. 47, 48) (voir **Roberts**).

En 1626, son collègue, Luc Finet, appose ce sceau, disant, toutefois, se servir du sien propre (ibid., c. 479).

Cuijk. *Nobilis vir dominus Johannes, dominus de Kuic*, scelle pour Henri, fils aîné du comte Othon de Nassau, qui jure de ne plus rien entreprendre contre ceux de Cologne, qui l'ont fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, ni contre les comtes de Berg, de la Mark et de Juliers, 1289 (n. st.), 17 janvier : type équestre ; le bouclier et la housse à deux fasces et à huit merlettes, rangées en orle. L. : *S' Iohan ..... Kvc .....* Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretvm dni de Kvc* (Ville de Cologne, N° 533).

— *Mes sires Jehan, sirez de Kuc*, scelle un acte de son cousin *Jehans Bertaus, sires de Malmes*, 1301 : écu aux mêmes armes, sommé d'une tête de femme, coiffée d'une sorte de beguin. L. : ✠ *S' Iohannis domini de Kvic* (Chartes des ducs de Brabant, N° 152).

— *Otto, dominus de Kuijc*, tient un fief du comte de Juliers et lui assigne certains alleux dans sa seigneurie de *Merheim*, 1328 : type equestre ; le bouclier, l'ailette et la housse armoriés comme ci-dessus. C. cassé (un vol?). Ornement du chanfrein : un éventail. L. : ✠ *Sigillvm Ottonis domini de Kvc* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 326).

— Othon, sire de *Kuijc*, scelle un acte de Gérard, sire de Diest, 1332 ; promet de servir le duc de Brabant, *in sinen oerloghe, dat hi heft oft hebben sal tot deser tyt, met sestiene ridderen ghewapent ende met viere ende tachtentich knapen met plaeten*, moyennant 468 livres de gros, 12 août 1338 : écu, aux mêmes armes, posé sur un lion rampant, accompagné, dans le champ rond du sceau, d'un semé de billettes. L. : ✠ *Sigillum Ottonis domini de Kuyc* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 289, 290 et 418).

Comp., ci-dessous, le sceau des echevins de Sambeek. Gelre donne au *here van Kuyck* : d'or à deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle, le tout de gueules. Cq. couronné d'or. Volet de petit-gris au naturel. C. : deux cornes de bœuf du même (comp. T. I, p. 74).

Cuijk. Othon, sgr. de *Kuc*, chev., *ame et foiable* du duc de Brabant, 1333 : type équestre, le bouclier, l'ailette et la housse, armoriés comme ci-dessus. C. : un chapeau de tournoi, garni de .... L. : ✠ *Sigillum Ottonis domini de Ku* ... Contre-scel : dans le champ du sceau, un cq., cimé d'un chapeau de tournoi, sommé d'un oiseau, entre deux cornes de bœuf affrontées, bordées, chacune, extérieurement d'un fer plat, chargé, de six roses. L. : ✠ *S' secreti mei* (*Namur*, N° 552).

— (Othon, sire de), 1339 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à deux fasces et à huit merlettes en orle. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf, affrontées, bordées, chacune, extérieurement, d'un fer plat, chargé de quatre ... (roses?). L. : ✠ *Sigillum Ottoni . . om . . i de Kuc* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Discretus et honestus vir Otto, dictus de Muerhope* (Mierop), 1367 : même écu, mais les merlettes posées 3, 2, 2, 1 et une bordure engrêlée. C. : une tête et col d'chien braque. L. : *S' Otto de Kuyc* (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis et 7) (Pl. 12, fig. 324).

Le Cartulaire de Saint-Trond oublie la huitième merlette et le cimier.

— Jean van *Kuijc[k]*, fils aîné de sire *Weinmaer (Wenemaer, Weijnmaer)*, reçoit des paiements du Brabant, 1366, 8, 71, 6 ; en reçoit un, de sire Jean *Brijen van Craynem*, ecoutete de Bois-le-Duc, *van soude dat ic minen lieven ende gheduchten here ende vrouwe van Brabant tot Wassenberghe af verdiende*, 1368 ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 620 moutons, 1374 : même écu, mais les merlettes rangées en orle, et la bordure dentée. L. (1374) : ✠ *S' Iohannis de Kvic* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2073, 2186, 2204 2403, etc.) (Pl. 12, fig. 325).

Tous les actes, ci-dessus mentionnés, de 1366 à 1398, sauf celui de 1374, le disent *als* de sire W. — La quittance de 1365 est datée de Bois-le-Duc, celle de 1366 (N° 2073, a trait à un paiement de 1000 vieux ecus qu'il reçoit, avec Daniel van Bouchout, chevalier.

— *Johannes, dictus Kuijcman, armiger*, frère légitime dudit *Otto, dictus de Muerhope*, 1367 : même écu que son frère, mais sans la bordure, et brisé en cœur d'une étoile. L. : *S Iohannis de Cuyc* (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis et 7).

— Jean *van den Muerhoep*, jadis prisonnier à Baswei-

ler, sous la banniere de Cuijk ; i. t. : 58 moutons, 1374 : meme écu, mais sans bordure, ni etoile, brisé d'un baton brochant. L. : .. *Iohan* ..... *terhop* (Chartes des ducs de Brabant).

Cuijk. Rasse van *Vierop*, prisonnier *illec*, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 76 moutons, 1374 : le sceau est tombé (Ibid.).

— Jan van *Cuijct*, seigneur d'Hoogstraeten, reçoit, du Brabant, un payement pour ses services, 1388 : meme ecu que Jean, 1289. Cq. couronne. C. : un bonnet entre deux cornes de bœuf, le tout cantonné de volets semés de feuilles de tilleul, renversés, sans tiges. S. du cq. : deux léopards lionnés. L. : *S' Iohannis de Kuc domini de Hostraten* (Ibid.).

— Jean van *Kuyck*, fils de sire *Wenmair*, scelle pour Frédéric van *Stakenbourch*, qui reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 18 francs, guerre de Gueldre), 1396, 8 ; reçoit, lui-même, du Brabant, des acomptes sur 300 vieux écus (même guerre), 1395, 6, 7 : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; au lambel, brochant sur les trois merlettes du chef. L. : ✠ *Sigille Iohannis de Kvve* (Ibid.).

Un tiers des 18 francs équivaut à 1 vieux écu, 5 escalins, 3 deniers et 1 esterlin de Flandre.

— Les échevins de Sambeek (XIVe siecle) : parti ; au 1er, deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; au 2d, un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *Sigil' scabinorvm de* .... *beke* (Reproduit dans la revue *Taxandria*, Bergop Zoom, IV, p. 139).

Comp., ci-dessus, les sceaux d'Othou, sire de *Kuge* 1302-8.

— *Jacob Zegers zoon van Knijck*, echevin de Bousdeu (Brabant), 1364, 9, 71 : trois pals de vair ; au chef chargé à dextre d'une abeille, surmontée d'un lambel, chacun des trois pendants surchargé de deux billettes couchées (Malines).

— *Zeger Jacops zoon van Knijck*, echevin *illec*, 1509, 11, 5 : meme ecu, sans l'abeille (Ibid.).

— *Willem Jacops zoon van Knijck*, meme qualité, 1514 : meme ecu (Ibid.).

— Guillaume van *Cuijct*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1489, 91 : meme écu que Jean, 1289 ; en cœur un ecusson carré (?) à la croix ancrée. S. : deux griffons (Ibid.).

— Guillaume van *Cuijct*, tenancier de l'abbaye de Nazareth (près de Lierre), 1486 ; deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; ecusson en cœur, fruste. Un bâton brochant sur l'ecu. S. : deux griffons regardants. L. : .... *Cuy* .. (Nazareth).

— *Martinus Cuickus* (non cité nommément dans l'acte), *officialis cameracencis* (de Cambrai), *Bruxelle residens*, 1515 : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : *Sigillvm Martini Cvicki* (Chartes des ducs de Brabant).

Cuijk. Cornelle van *Cuyck*, échevin de Bois-le-Duc, 1658 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une roue (Helmond) (voir **Berlaer, Brecht, Esselen, IJwiin, IJwiins soen. Löwenburg**).

Wenemar van Kuc, fils de feu sire Jean, seigneur de *Kuc* et de Hoogstraeten, relève *comme pus ... in le bois de Hoechstraten*, lequel droit il declare avoir vendu à feu son frere, sire Henri, et le resigne en faveur de Jean, fils de celui-ci (compte Saint-Jean 1378-79, C. C. B., N° 17111, f° 79, voir, pour d'autres details sur Cuijck, *ib. d.*, f° 116, 7, 9, 31, 47v°, 49, 222).

Kuijcman, voir **Cuijk**.

Cuinghien, voir **Coijghem**.

Cuijpere, Cuijpers, Kuepere, etc. Jean de *Kuepere*, echevin d'Anvers, 1381 : une bande, chargée en cœur d'une aigmere et de deux molettes, 1 en chef, 1 en pointe (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. III).

— Arnould *Cuppere*, echevin de Saint-Trond, 1457 : un chevron, charge de trois maillets penchés et surmonté à dextre d'une merlette. T. : une damoiselle (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille *Cuypers* porte d'azur au chevron d'or, charge de trois maillets penchés de sable ; et une autre famille, du même nom : de sinople au sautoir d'hermine.

— Gilles de *Cupere*, fils de Jean, tient un fief, à Pitthem, de Roland, seigneur de Pouques, chevalier, conseiller et chambellan du souverain, du chef de la seigneurie de Saint-Amand, à *Winghene*, relevant, elle, de l'abbaye de Saint-Amand, à Pevele, 1502 : un chevron, chargé de trois molettes, la 1re surchargée d'un croissant, et accompagné en chef de deux haches rectangulaires, affrontées, et en pointe d'une force renversée (Fiefs, N° 10734).

— Jean de *Cuippere*, echevin de Malines, 1524, 32 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, un trefle ; *b*, trois pals ; au 2d, une etoile à six rais. S. dextre : un aigle. L., 1524 : *S scab' natus Iohannis de Cvypere* (Abb. de Saint-Trond, c. 13, Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould de *Cuippere*, échevin *illec*, 1574, 5, 6, 7 : une étoile à huit rais ; au chef parti ; au 1er, un trefle ; au 2d, trois pals (Malines et Elseghem).

Jean et Arnould *de Cuypere*, échevins de Malines, appartiennent à la famille des comtes *Cuypers*, seigneurs de Ruymenant, etc.

— Le comte van Cuijpers, collateur d'une fondation

en l'église des S. S. Michel et Gudule, à Bruxelles, 1787 : d'azur à l'étoile ; au chef chargé à senestre de trois pals ; au franc-quartier d'or chargé d'un trefle. Au lambel brochant sur l'écu. L'écu sommé d'une couronne à douze perles, dont trois relevées. Cq. couronne. C. : un coq essorant, issant. S. : deux tigres, tenant, chacun, une banniere, la 1re, aux armes de l'écu, mais sans lambel ; la 2de, à un tasce ondé (ou des fasces ondées), accompagné de trois merlettes, rangées en chef (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46547) (voir **Hofstede**, **Wavre**).

Ladite fondation a été instituée par damoiselle . . . Cuyers, religieuse, résidant à Bruxelles, près du couvent des Dames Anglaises, décédée le 8 juillet 1750.

Kuijst (Jean . . . fils de Guillaume), echevin de Heusden (Brabant), 1428 : une roue, accompagnée d'une étoile, en chef à dextre, et de quatre billettes, 1 en chef à senestre, trois (2, 1) en pointe (Malines).

— *Dirck Kuijst van den Wiel*, échevin *illec*, 1476 : trois fers de moulin ; au franc-quartier senestre chargé de deux roues (Malines).

— (Henri), echevin *illec*, 1490 : trois fers de moulin, accompagnés au point du chef d'une étoile (?) (Mal.).

— (Ivain), echevin de Bois-le-Duc, 1491 : trois fers de moulin (Helmond).

— (Mathieu), echevin *illec*, 1524 : même écu (Ibid.) (voir **Veen**).

Cuchenheim. *Culett?ops van Coechenem* reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358 ; dit sceller de son propre sceau : une fasce, surmontée à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S' Regneri de Rimersem* (Remerzheim) (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1657, 1666).

Il existe, parmi les chartes de Brabant, deux quittances de ce personnage : du 26 juin 1358, pour un arriéré de 62 vieux écus, sur 170, et du 7 juillet, relative à 50 vieux écus, pour solde de tout compte.

La première de ces quittances l'appelle *Calcys (Caltys?) van Cuchenhem*, la seconde, *Calcys (Caltys?) van Cokenhem*.

Kück (?). Arnould van *Cuijc*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. l. : 140 moutons, 1374 : une fontaine (?) sur laquelle perchent deux oiseaux affrontés. L. : ✠ *Sigillum Arnoldi de Kucke* (Ibid.).

Cucke[n] (*Hermannus*) scelle un acte *d'Engelbertus de Bermentvelde, iudex in Borken* (Westphalie), 1353 : trois fasces. L. : . . . *ermanni Cvck* . . (Dusseldorf, *Werden*, No 97 1 2).

Kuckum. *Thomas de Kucheym, filius quondam Thome de Kucheym*, infeode au seigneur de Heinsberg deux alleux : 9 journaux *iuxta sylvam dictam der Conynbusch* et 6 journaux *inter Hoinbuysch* (Hohenbusch) *et Reykenroyde* (Rickelrath), 1325 : une bande, accompagnée de six feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, 3 (2, 1) au canton senestre, 3 à dextre, celles-ci rangées en bande. L. : . . . . . *Thome de Koyh* . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 3140).

Külberg (. . . de), conseiller privé, 1771 : d'or à trois pals de gueules ; au chef chargé d'un lambel. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une tete et col d'animal (sanglier ?) entre un vol. Cachet, sans L., en cire rouge) (Etats de Namur, reg. 136, Archives de l'Etat, à Namur).

— Jacques-Auguste de *Kulberg*, prêtre, domicilié à Harlebeke, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de la chapelle castrale de Sottegem, au pays d'Alost, bénéfice dont il est le possesseur, 1787. le 50 mars : trois pals ; au chef chargé d'un lambel. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46618).

Culenborg. *Here Jan, here van Culenburch ende van der Lec*, chevalier (1), scelle un acte du comte de Hollande, 1352 ; scelle 1364 : écartelé ; aux 1re et 4e, trois colonnes (*zuilen*), aux 2e et 3e, un lion couronné, à la queue fourchée. L'écu sommé d'un dragon et accosté de deux autres dragons, adossés. L. ✠ *S Iohannis de C . . . . borch famvli* (?) (*Hollande*).

Gelre donne aussi le blason du *here van Culenborch*, le mari de la duchesse : écartelé, aux 1re et 4e, d'or à trois colonnes de gueules, aux 2e et 3e, d'argent au lion de sable, à la queue fourchée, couronné du *meme*. C. : une tete et col d'une d'azur, langué de gueules, crine et oreille d'argent. Plus loin, répétant ces armes, parmi celles des vassaux de l'évêque d'Utrecht, Gelre représente le C. oreille d'or et non crêté.

— *Johan van Culenborch*, chevalier, promet de transporter au comte de Clèves, au profit du seigneur d'Abkoude et de Gaesbeck, *dat huijs to Woudenberch*, fief clevois, dès qu'il en recevra la demande, 1352 : trois colonnes, surmontées d'un lambel. L. : . . . . . *an van C* . . . . . (*Utrecht*).

— Jean van *Culenborch*, jadis combattant à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. l. : 96 moutons, 1374 : sept merlettes, rangées en orle et un bâton brochant. L. : ✠ *S Ian Arol[p?]prech* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Metze van Kulenburgh*, femme de Jean Sobbe, écuyer, 1414 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion couronné, à la queue fourchée, contourné ; aux 2e et 3e, trois colonnes (*zuilen*) (Dusseldorf, *Col.*, No 875 1 2).

— *Peter van Culenborch* scelle une quittance de Ludolphe van *Graesdorpe*, qui se déclare indemnisé, par le comte de Clèves, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1414 ; homme du duc de Clèves, 1418 : même écu que *Here Jan, here van C.*, etc., 1352.

brisé d'un lambel, le pendant du milieu chargé de trois besants. L. : *S Peter van Culenborch* (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, Nos 722, 756).

Culenborg. Gerard van *Culenborg* se déclare indemnisé, par ledit comte, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1416 : même écu, mais sans lambel, et brisé d'un besant, ou tourteau, brochant en cœur sur le tout. C. : une tête et col d'âne. S. : deux léopards lionnés. L. : *S' Gheerts vā Cuлēbrch* (Ibid., No 741).

— Jean van *Culenborch*, seigneur *ten Weerde*, 1418 : même écu que *Peter*, mais le lambel non chargé. C. : une tête et col d'âne d'hermine. S. : deux aigles. L. : *S' Iohā vā Kvlenbrg h'e tē Werd ridd'* (Ibid., No 770).

— Hubert, seigneur de *Culenborch* et *ter Leke*, 1418 : même écu, sans lambel. L. : *Sigillu Huberti dni de Culēborch de Leka et de Veerde* (?) (Ibid.).

— Guillaume van *Culenborch*, ayant eu un différend avec les héritiers de sire Othon van Byland, reconnait avoir reçu, de Henri *Vige*, mari de Jeanne van *Wese* (Wees), et de Josse van Ranawijck, satisfaction du chef de prétentions provenant de feu Gisbert et de feu Roger van Randwijck, 1496 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois colonnes (*zulen*) ; aux 2e et 3e, un lion couronné, à la queue fourchée. Une rose brochant sur l'écartelure. C. : une tête et col d'âne (*Geld.*).

— Melchior et Gerard van *Culenborch*, tous deux bâtards, et Hubert v. C., bâtard de feu damoiseau Everwijn, tous arbitres d'un différend entre Gisbert *die Kock*, le vieux, et Gisbert *die Kock*, le jeune, frères, leurs parents, 1509 ; Melchior : même écu que Guillaume, mais sans la rose, et brisé d'un filet brochant. Même C. — Gerard : mêmes écu et C., mais le lion à la queue simple et le Cq. couronné. — Hubert : écu et C. comme Melchior, mais le Cq. couronné (*Geld.*) ; voir **Kock, Sobbe**.

Culixrode (Jean van), échevin de Malines, 1502 : un chevron, accompagné de trois oiseaux. C. : un oiseau (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

Cumptich (Les échevins de), 1301, 66, 1431 : type équestre, à dextre ; le bouclier du chevalier à la croix, le gonfanon à la croix alésée. L. : ✠ *S' comvne scabinorvm de Contheyo*. Contre-scel : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, passant à senestre, regardant. L. : ✠ *S' secretvm scabinorvm de Contheyo* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

L'acte de 1301 porte : *de Contheyo* (il y est question d'une terre *[illegible]* — Babilonie) ; celui de 1366 : *Comttich* ; et, enfin, celui de 1431 : *Cumptich* (il y comparait un habitant de Hoxem, dépendance de Cumptich).

Künzenhohn, voir **KEYNODTZHOYVEN.**

KUNSTAT *(Errec van)*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 246 moutons, 1374 ; scelle pour Albert van *Bunssendorf*, écuyer (i. t. : 93 2/3 moutons) ; Frédéric van *Opsets* (Aufsess), chevalier (i. t. : 1016 moutons) ; *Lots* van *Varenrode*, chevalier (i. t. : 722 1/2 moutons) ; Henri van *Locha* (ou *Loncha* — *Lochau*), chevalier (i. t. : 930 moutons) ; Burchard van *Opsets*, écuyer, frère dudit Frédéric (i. t. : 187 1/2 moutons), tous cinq prisonniers *illec*, parmi les gens *(bede)* dudit duc, sous Jean Oem, 1374 : un fascé et une cotice en barre, ondée, brochante. L. : ✠ *S' Iring von Kvnstat* (Chartes des ducs de Brabant).

Küntzig, voir **Clémency**.

Cuper[e], voir **Cuijpere, Wavre**.

Cupre, voir **Cuijpere, Hofstede**.

KURBERCHE (Louis van *Koerberghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 229 moutons, 1374 : un dragon ailé et une bordure engrêlée. L. : ★ *S' Lodewic va' Kvrberche* (Ibid.).

Curé (Joseph), chapelain de Saint-Pierre, à Louvain, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son bénéfice, 1787 : une bande de gueules, accompagnée à dextre en pointe d'un animal passant, et en chef à senestre de . . . (truste). C. : un animal (mouton, chien?) issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46560).

Curialis *(Libertus, dictus)*, échevin de Saint-Trond et vassal de l'abbaye *illec*, 1274, 5, 83, 8, 92, 6 : trois chevrons (Abb. de Saint-Trond, c. 2 et 3).

Küster, voir **Coster.**

Cusere (Christophe de) — commis par les bailli et hommes du bourg *(buerch)* de Bruges, de la part du comte de Flandre, *ten gouvernemente ende ontfanghe van der goedinghen ende leenen wijlen toebehoorende Pieter van Themseke, die in questien . . . staen tusschen minen here van Maldeghem*, d'une part, et damoiselle Barbe van Themseke, fille dudit Pierre, d'autre part — reçoit la moitié d'une rente sur l'espier de Bruges, rente dont damoiselle Marguerite van *Messen* (Messines), femme de maître Jean van den Driessche et jadis veuve de Daniel van Themseke, perçoit l'autre moitié ; 1481 : de beffroi (à trois tires), au bâton en barre. L'écu suspendu au col d'un aigle. L. : *S Xp' . . stoffel de Cusere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

Custine (François de), seigneur dudit lieu et de Doney, tient, du duc de Lorraine, etc., à cause d'*Yde* des Armoises, un quart et demi de la seigneurie d'Afflèville, etc., 1509 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande, côtoyée de deux cotices ; aux 2e et 3e, un semé de fleurs de lis. C. : un vol aux armes des 1er

et le quartiers, L. : *S Francon de Custine* (Lorraine, *Briey*, B, 593, N° 47) (voir **Wiltz**).

Ide des Armoises est la femme de François de Custine.

Cutzelere (*Wilhelmus dictus*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1320 : trois étoiles. L. : . . *Wil Kezleri scbi* . . . . (Düsseldorf, Commanderie de Biesen, N° 32).

Cutsem (Gilles de), homme de fief d'Englebert d'Enghien, seigneur de Rametz, Moralme, la Folie et Tubize, 1442 : deux roses, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, et une fleur de lis, au pied coupé, terminée au bas en une tige, recourbée à senestre, en chef à senestre (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

Cuttecoven, voir **Loon**.

Cuvelier (Sœur Marie-Louise), prieure des religieuses de Saint-Sauveur, dites *Campeaux*, à Tournai, 1787 : un globe crucigère (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46678).

Il n'y a, sur ce cachet, rien qu'un écu armorié. La croix est formée de cinq boules et terminée, à chacun des trois bras supérieurs, en fleur de lis.

Les barons de Cuvelier, en Belgique, portent : de gueules à deux chevrons d'hermine. C. : une aigle issante d'hermine, langue de gueules. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

CUVILLIER Guillaume de), écuyer et serviteur de monseigneur Jacques de Bourbon, seigneur de *Preaulx* et de *Dangut*, 1405 ; seigneur de *Preaulx*, donne, pour celui-ci, quittance au duc de Brabant, 1412 : une bande. C. : une tête barbue turbannée. L. : *S Guille de Cuviller* (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte de 1412 dit Guillaume de Cuvillier : seigneur de *Conaches*.

L

Labeye (Barthelemy), curé de Dalhem, diocèse de Liége et attaché à la province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 18 avril : parti ; au 1er, trois (2, 1) baies (fruits), formées, chacune, de trois petites boules et affectant la forme d'un trèfle sans tige ; au 2d, coupé ; *a*, une étoile ; *b*, une herse de labour triangulaire. C. : une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576).

— (Gilles), curé de Sougnez, diocèse de Liége, bau de Spremont, province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 28 avril : parti ; au 1er, cinq (2, 2, 1) baies (simples), attachées, chacune, à une tige et à un fragment de branche, les baies en bas, pendantes ; au 2d, une fasce, accompagnée en chef de deux éperons, les molettes en bas, et en pointe d'une rose. C. : un éperon de l'écu (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46578).

Labeur (Jean), conseiller de la ville de Bruxelles, 1488 : une fourche en bande, accostée de deux étoiles (E. G., I, 356).

Labeville (Léopold) (sans particule), résidant à Marche-en-Famenne, prêtre et « officier » de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, près de ladite ville, diocèse de Liége, province de Luxembourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son dit « bénéfice », 1787, le 8 juin : d'azur à la croix d'or. C. : une aigle issante (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46586).

Les chevaliers et barons de Labeville descendent de Guillaume-Ignace-Joseph, procureur impérial au tribunal de Namur, créé chevalier, en 1786, et furent incorporés dans la noblesse de Belgique, en 1818.

Le chevalier Charles-Léopold-Justin obtint, le 15 mai 1859, le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture masculine, et qui fut étendu, le 1er novembre 1875, à toute sa descendance.

Armes : d'azur à la croix d'or. C. : une aigle issante de sable, becquée d'or et langue de gueules. S. : deux aigles de sable regardants, becquées et membrées d'or, langues et armes de gueules.

La branche des barons de Labeville porte la devise *Semper gratus*.

LABYE (Philippe de), bailli de la cour féodale de la baronnie de Nevele, 1691, 2, 9 : écartelé ; aux 1e et 4e, trois croissants, accompagnés en cœur d'une étoile ; aux 2e et 3e, trois hamaides (M. Hulin, à Gand).

LABIEL (**LABIOUL**), voir **Egrix**.

Labina, voir **Claessens**

Labus (*Johannes*), échevin de Bruxelles, 1343, 4 : un lion couronné, chargé d'un écusson partiemanché, ledit écusson au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *Sig Iohanis dei Labus* (Bruxelles).

— (*Johannes dictus*), *plus quondam Johannis*, échevin *idem*, 1366, 7 : même écu, mais sans le franc-quartier. C. : une tête et col d'oiseau, à long bec, aux ailes de chauve-souris. L. : *Sigillum Io* . . . . . (Bruxelles).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. XCI.

Fig. 1. Arnould de Pontillas, vassal du comte de Namur (1327. n. st.)

Fig. 2. Sceau de Jean de Pontillas, sceau employé par *Wathiers de Fou* vassal du comte de Namur (1331, n. st.).

Fig. 3. Gontier de Pontillas } Ecuyers, combattants de la guerre de

Fig. 4. Libert de Pontillas } Cent ans (voir *Introduction*, p. 40).

Labus. Jean *Labbus*, fils de feu Jean, promet, sur son serment, *te werkene ende te kiesene, bi rade ende bi beheete van Her Heinrecke van Ilsche* (Ilsseche), *riddere, alse omme veven guldekene te kiesene ende veven achte ende veven peijsmakere ute tsweerds* (Weert, hanap a Bruxelles) *gheslechte, die her Heinrecke van Ilsche vorseit daer toe werdech dunken sal, ende andere officien die daer toe horen, ende bi allen goeden dinghen te blivene ende . . . drie goede lede te scepenschape ute sweerds gheslechte, daer af de een van den drien scepenen sin moet te derre tijt dat mense scultech es te kiesene ende waert dat Jan Labus vors. scepene ghecosen ende ghconsenteert ware te sente Jans messe naest comende, soe ghelovic Jan Labus vors. her Heinrecke van Ilsche vors. te kiesene den vors. guldekene ende achte ende peijsmakere ende alle andere officien, die ane mi Jan Labbus vors. mochten gaen bi den beheete ende goet dunkene her Heinrecs van Ilsche vors., ende dat ic oec Jan Labus dese vors. coesen doen sal ende kiesen binnen desen selven jare naest comende ter selver tijt dat mense scultech es te kiesene, daert her Heinrecke van Ilsche vors. ghemuecht*, 1366, 10 juin : un lion, l'épaule chargée d'un écusson parti-emanché (**Weert**). C. : un dragon(?) issant. L. : . *Sigillum Iohanis Lab*[*us*] (Chartes des ducs de Brabant, N° 2061).

Le cimier est casse. Voir ci-dessus. C'est probablement le sceau déjà décrit.

Ladoen (Guillaume), alleutier et échevin du banc de Corbais, 1419 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce de trois fusées ; aux 2e et 3e, un lion (Abb. de Saint-Trond, c. 6) (voir **Laduijns**).

Ladrier, voir **Marneffe**.

Lad[**d**]**uijns** (Lambert), échevin de Corswarem, 1475 ; échevin du commandeur de Brusthem, dans sa cour censale a Mielen-sur-Aelst, 1488 : une fasce de cinq fusées, la 2e, dont la partie supérieure est retranchée, surmontée d'une étoile. L. : . . . . *brecht L. doens* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B., Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 8) (voir **Ladoen**).

— Henri *Ladueus*, échevin du damoiseau Rasse de Gingoven, a Gorssum, 1501 : une fasce de cinq fusées, accompagnée en chef de trois maillets penchés et en pointe d'une étoile a cinq rais. C. : une tête et col d'ane. Le sceau porte : *Ladduyns* (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— Guillaume *Ladduijns*, échevin de Saint-Trond, 1514, 9 : même écu, sans l'étoile. C. : une tête et col d'animal (Abb. de Saint-Trond, c. 11, M. Max de Troostenbergh d'Oplinter et Ordange).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de cet écu : le haut, l'or, la fasce et les maillets de sable.

LADUESE, LADOS. Damoiseau Jean van *Laduese*, père de Guillaume, qui, héritier de sa mère, damoiselle Jacqueline de *Baerst* (Baerst?), tient, du château de Gand, un fief a Waerschoot, 1559 : une fasce, chargée d'une burelle vivrée. C. cassé (Fiefs, N° 3404).

— Isidore-Marie de *Lados*, seigneur d'Opdorp-le-Grand et d'Opdorp-le-Petit, etc., conseiller au conseil de Brabant, tient, du Brabant, la seigneurie d'*Orp-le-Grand*, ou *Adorp*, 1756 : même écu. Cq. couronné. C. : cinq plumes d'autruche (Av. et den., N° 7392).

Laect (Henri van der), échevin, a Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1374 : dans le champ du sceau, une fleur de lis (Elseghem).

Laen *(Everaert Jans soen van der)*, bourgeois d'Ilsselstein, 1416 : une fasce, surmontée a dextre d'une fleur de lis. S. : un griffon. L. : *S Euert Ians va . . . . . (Hollande).*

— (Nicolas van der), échevin de Malines, 1620 : un chevron, accompagné de trois tonnelets couchés, mumis, chacun, au haut d'une poignée. C. : un tonnelet de l'écu entre un vol (Malines).

— (Nicolas van der), seigneur d'*Ongies* (Onnezies), Hagelsteijn, Machelen-Sainte-Gertrude, etc., échevin de Malines, 1640 : mêmes écu et C. (Malines) (voir **Raaphorst**).

Laer, Lare. *Wilhelmus de Lare*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1316, 8 : un lambel a cinq pendants. L. : ✠ *S' Willem van de Larre* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 240, et Chartes des ducs de Brabant) (voir **Heijvaert**).

— *Johannes de Lare*, echevin de Louvain, 1364, 6, 7 : un lion couronné, l'épaule chargée d'une coquille (?). L. : ✠ *S' Iohannis de Lare scabi lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude).

— Hermann van *Layr*, nommé par Englebert Zobbe, chevalier, le bailli de celui-ci, a Menden, promet fidélité a l'archeveque de Cologne, 1374 : le sceau est tombé (Dusseldorf, *Col.*, N° 951).

— Zegher van den *Lare*, homme de fief de la châtellenie et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : un griffon assis. Un singe émerge derrière l'écu, qui est accosté de deux léopards bouches, couchés, adossés (Fiefs, N° 2672).

— Jean van den *Lare*, echevin d'Anvers, 1396 : parti, au 1er, coupé ; *a*, un sautoir alésé, chargé en cœur d'une étoile ; *b*, de vair ; au 2d, un lambel. C. deux cornes de bœuf (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 3).

— Jean van den *Lare*, homme de la cour de Santhoven

et tenancier de l'abbe de Saint-Bernard, 1399 : un fasce. L. : *S Ian van . essenhove* (Nazareth).

Laer, Lare. Jean van den *Lare*, échevin d'Anvers, 1411 (n. st.) : meme ecu écartelé qu'en 1396 (le *a* du 1er un peu fruste). Meme C. S. du eq. : deux dragons. L. : *Sigille Iohannis de Lare* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gauthier van den *Lare*, échevin de *Bielrevelt* (Binderveld), 1437 : trois etriers, accompagnés au point du chef d'une etoile. L. : . . . . . *van den* . . . . (Abb. d'Orvente, A. G. B.).

— Georges van den *Laere*, échevin de Gorssum, 1439, 48 : trois etriers, accompagnés en cœur d'une etoile a cinq rais. L. : *S Ioris van den Lare* (Ibid., c. 2).

— Guillaume van den *Lare*, echevin de Duras, 1443 : trois étriers (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— Martin van *Laere*, juge dans sa propre cour de Halmael, 1447 : un chevron (Ibid.).

Bauwen van Halmale, fils de sire Adam, est un des tenanciers de cette cour.

— Gauthier van den *Laere*, echevin de *Bierlevelt* (Binderveld), 1470 : même ecu que Gauthier, 1437. L. : . . . . *ter van den Lae* . . (Ibid.).

— Antoine van den *Laere*, echevin des enfants de feu Rasse de Gaugoven, chevalier, dans leur seigneurie de Gorssum, 1493 : trois etriers, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Antoine van *de Laere*, échevin de *Bieldervelt* Binderveld), 1552 : trois etriers (Abb. d'Orvente, c. 2, A. G. B.).

— Antoine van den *Laer*, echevin *des edelen, vromen ende waelgeboren Joncker Jans van Oijenbrugghe, alias Coelhem*, seigneur de Gorssum, a Gorssum, 1551 : trois etriers (B. R., C. G., portef. 1949).

— Antoine van den *Laere*, echevin de *Bierdervelt* (Binderveld), 1556 : meme écu, brisé en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— Jean van *Laere* scelle pour Marie van den Berghe, veuve du damoiseau Philippe de Brunne et tutrice de sa fille aînee, Antonette de Br., qui tient, de la Flandre, un fief a Saint-Paul (Waes), que ledit Philippe avait hérite du damoiseau Erasme van *Bracle*, 1621 : un chevron, accompagné en chef de deux fleurs de lis et en pointe d'une rose. L. : *S Ian van Laere f Ian* Fiefs, N° 7122).

— *Henricus a Laer*, predicateur a Eck (Gueldre), scelle l'acte de partage des freres van Broekhuijzen, 1669 : une anille (non percée), surmontee d'une étoile (*Wassenaer*) voir **Harscheidt**, **Copeij**, **Vinke**).

Le seigneur de LARE : *ecu d'argent et de sinople, de deux pieces*. Comte Gaillard, *L'Ancienne Noblesse de la Comte de Flandres*.

Laerhoven (Pierre van), echevin d'Osterwijk (Brabant septentrional), 1469 : trois oiseaux (Malines).

Laerne, voir **Massemen**.

LAERSUM, voir **Borre**.

Lafolly (J.), cure et doyen de la collegiale de Courtrai, scelle une declaration d'un bénéficier de son église, 1787, le 14 avril : une croix, cantonnée de vingt besants ou tourteaux. L'écu dans un cartouche, sommé d'une sorte de bonnet de prince (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46603).

Le bonnet, en etoffe, est entouré d'un cercle à cinq fleurons et surmonté d'un globe crucigère.

Lagghart (Henri), échevin de Saint-Trond, 1290, 6 : un lion et huit coquilles, rangées en orle (Abb. de Saint-Trond, c. 2) (comp. **Herbais**).

Henri Lagghart, échevin de Saint-Trond, testa le 12 mai 1299, 12e indiction (Ibid.).

Lahnstein. *Emmericus de Laynsteyn, miles*, echevin d'Andernach, 1350 : six (3, 2, 1) croisettes potencées, au pied fiche; au chef plain (Dusseldorf, *Stavelot-Malmédy*, N° 91) (voir **Schillinck**).

LAHO (Jean de), a Wavre, y tient un fief de Libert del Haye, ecuyer, seigneur del Val, près de Wavre, 1470 : une ancre (Av. et den., N° 1912bis) (Pl. 12, fig. 326).

Laiete, voir **Lat[t]re**.

Laing, voir **Claessens**.

Laioul (*Ubers*), lombard de la cité d'*Ast* (Asti), 1286; *Ubers Layol*, lombard, *manant* a Courtrai, 1287 : une fleur de lis florencée, tigée (lis au naturel), accostée de deux lezards adossés. L. : ✠ *S Herberto Laollu* (Chartes des comtes de Flandre, N°s 417 et 450) (voir **Royer**).

Lait[t re[s], voir **Lat[t]re**

Lajavelliere (Sœur . . .), abbesse de l'abbaye de Sainte-*Austreberte*, en la ville de Montreuil-sur-Mer, en Picardie, remet au gouvernement autrichien l'etat de biens, dans le terroir d'Hardoye, afférents a son abbaye, 1787, le 16 avril : un gironné de gueules et de . . . , de dix pieces. L'écu, en losange, dans un cartouche, sommé d'une couronne a cinq fleurons et posé sur une crosse, en pal (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660).

Ce sont là, peut-être, les armes de l'abbaye.

Lake (Jean van), echevin du pays de Nevele, 1373 : un sautoir engrele, cantonne de douze sangsues, 3 dans chaque canton, celles du chef posées en pal et rangées en fasce, celles des autres cantons posées en fasce et rangées en pal. L. : ✠ *S' Ian van Lake* (Ville de Gand).

Lake (Josse van), fils de Guillaume, tient, de la seigneurie de Wesseghem, *'t heersep van Vennackere*, à *Haeltere* (Aeltre), 1556 : un sautoir engrelé, cantonné de quatre sangsues, posées en fasce. C. : une aigle issante (Fiefs, N° 10897).

Le seigneur de LAQUE : *d'argent, a deux poissons, nommé allennes, en pal archye, adossez de geulle, semez de croisettes, crossées, pomelez a pain trois cyces, de geulle, et crie : de la houblon pleinte* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Laken (Henri van), échevin de Malines, 1522 : une étoile, enclose d'un annelet (Malines) (voir **Rover**, **Soete**).

Et non pas un tourteau, chargé d'un annelet.

Lachman (*Egidius dictus*), échevin de Louvain, 1347 (n. st.), 51 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef . . . (plain?) L. : ✠ *S' Egidii La . hmans s . . . lor* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Lacke (Pierre), Paul et Jean, fils de Jean, de Steenbergen, et Pierre L., parent (*neve*), fils de Henri, vendent à Zegher van Lille, leur copropriétaire, des biens à *Doerne*, etc., qu'ils avaient hérités de damoiselle *Heylsoete*, femme de Jean Lacke et mère des trois premiers, 1398 ; Paul : une fasce, accompagnée de deux oiseaux, 1 en chef, 1 en pointe, ce dernier essorant de son nid (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

Lalaing (*Nicolles, sires de*), *chevaliers*, déclare avoir reçu, de la ville de Nivelles, pour lui et ses gens d'armes, 1211 1/2 écus de Bruges, pour frais faits par eux, à Nivelles, pendant un séjour d'environ un mois, lors de la guerre contre le comte de Flandre, 1356, le vendredi après la Noël (30 décembre) : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. L. : *S' Cholart signev . . e Lala . . . chevali . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 861).

— (Messire Simon de), sire de *Hordaing* (Hordain), sénéchal d'Ostrevant, 1368 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, aboutés (non accolés) ; au lambel à quatre pendants brochant. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. L. : *S' Sim . . . . . . r de Hor . ai sensc dostre . . . .* (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, 1, *Quérg*).

— (Simon de), seigneur de *Kievraing* (Quiévrain), sénéchal d'Ostrevant, bailli du Hainaut, 1379 : écartelé ; aux 1er et 4e, dix (3, 3, 3, 1) losanges (*non accolés et aboutés*), surmontés (!) d'un lambel ; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier bandé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. S. : deux griffons (*Namur*, N° 1129).

GELRE donne ainsi le blason d'un *Lalain*, homme du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : écartelé, aux 1er et 4e, dix (3, 3, 3, 1) losanges, aboutés en pals, aux 2e et 3e, d'or, au chef de quartier bandé de gueules et d'or. Le cq. d'or. Volet de sable, doublé d'argent. C. : une tête et col d'aigle de sable, becquée d'argent, languée de gueules, entre un vol d'argent.

D'après l'armorial du XIVe siècle, publié par DOUET D'ARCQ, le sire de *Lalain* portait : *de gueules à ix piez d'argent lozengiez*.

Les comtes de Lalaing, en Belgique, portent : de gueules à dix (3, 3, 3, 1) losanges d'argent, accolés et aboutés. S. : deux griffons regardants d'or. Le tout posé sur un manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons.

Lalaing (Simon de), sire de Brebières, chevalier, reçoit une rente de 100 livres, *deuwe sour le terre de Raimes* (Raismes), *au signeur de Ligne*, 1385 : même écu, mais, aux 1er et 4e, les losanges accolés et aboutés, et un lambel à quatre pendants brochant. Derrière l'écu émerge un homme sauvage, tenant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *Simon de Lalain sires de Brebieres chlr* (Chartes des ducs de Brabant).

— Simon de *Lalain*, seigneur de *Montegny* (Montigny), chevalier, déclare qu'en vertu de l. p. du duc de Bourgogne, le bailli de Bruges l'a dispensé des droits seigneuriaux du chef d'un fief, relevant du bourg de Bruges, fief qu'il a acheté de Jaquemars de Slers et qui appartenait, jadis, à feu Josse Hoonin, à Bruges, 1460, le 11 septembre : dix losanges (non accolés, ni aboutés), 3, 3, 3, 1, le 1er chargé d'un petit lion (?). C. : une aigle issante. L. : *S Simonis de Lalaing milit'* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40).

— (Antoine de), comte d'Hoogstraeten, seigneur de Montigny, Culenborg, Borssele, etc., 1523 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés, surmontés d'un lambel. C. fruste. S. : deux griffons (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, D).

— (Philippe, comte de), baron d'Escornaix, grand-bailli de Hainaut, 1575 : même écu, mais sans lambel. Cq. couronné. C. : une aigle issante. S. : deux griffons regardants. Sous l'écu, sur un listel, le millésime : 1572. L. : *Phil . . . . cote de Lalaing* (Mons, Sainte-Waudru).

— (Procope de), comte de *Renneboury*, baron de *Gaesbecq* et d'*Hachicourt*, seigneur de Montigny-sur-Meuse et Cantaing, etc., du conseil de guerre de Sa Majesté, mestre-de-camp d'un terce d'infanterie wallonne, etc., donne, à l'abbesse de Nivelles, une déclaration relative à l'ascendance de damoiselle Agnès-Joseph de Sainte-Aldegonde ; Bruxelles, le 28 janvier 1672 : dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés). L'écu sommé d'une couronne à sept perles. S. : deux griffons. L. : *S'ill Procopii de La . . . . Renneborrg cas a . .* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375).

D'après cette attestation, ladite damoiselle est fille de messire Maximilien-François, comte de Sainte-Aldegonde, baron de *Noirkermes* (Noircarmes) et de Fromelles, etc., et d'Isabelle-Claire-Eugénie, comtesse de Sainte-Aldegonde, baronne de *Noirkermes*, vicomtesse de *Wisque* (Wisques), etc., et sœur germaine de damoiselle Anne Marie de Sainte-Aldegonde, présentement chanoinesse de Nivelles.

Procope de Lalaing signe « Le Comte de Rennebourg ».

Lalaing (Maximilien, comte de) et de *Tildonecq* (Thuldonck), resdant a Bruxelles, collateur, en sa qualite de seigneur de Santbergen, de deux « benefices », a Santbergen, eveche de Malines, district d'Alost, 1787 : de gueules a dix (3, 3, 3, 1) losanges, accoles et aboutes. L'ecu, ovale, supporté par deux griffons regardants, le tout pose sur un manteau, somme d'une couronne a cinq fleurons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46618) (voir **Hautrage**, **Croy**).

Lallaert (Jean), tenancier juré de la chambre des tonlieux, a Bruxelles, 1444 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (heraldiques) ; au franc-quartier brochant charge d'une fleur de lis, au pied coupé (Bruxelles).

Laloe (Mathieu), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle un acte concernant le couvent des Croisiers, de Tournai, 1359 : un chevron, accompagné de trois (?) oiseaux (le 2e est douteux). T. : un ange, ou saint (Tournai, Croisiers).

Lam (*Maerd*), echevin de Bruges, 1291 : trois leopards, rangés en pal. Dans le champ du sceau, deux etoiles, 1 au-dessus de l'ecu, 1 a dextre, et un croissant a senestre. L. : ✠ *S' Mart Enqiel de Breges* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jacques), échevin de Bruges, 1294 : plain ; au chef plain (?). Un lambel brochant sur l'ecu, chacun des cinq pendants charge de quatre billettes. L. : ✠ *Sigillvm Iacobi Lam* (Ibid.)

Le chef semble etre chargé, a dextre, d'un meuble (croissant?).

Lamal (Jean-François) (sans particule), pléban de l'église d'Aerschot, évêché de Malines, remet au gouvernement autrichien l'état des biens affèrents a ses fonctions, 1787 : d'or a trois chevrons de gueules ; au franc-quartier coupé d'or sur . . . et au lion brochant sur le coupé. L'ecu dans un cartouche. C. : un lion (entier) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46539).

Lamalle (*Lambiers de), li Brasseires, manans a Waule* (près de Huy), seigneur et maieur d'une cour de masurs, 1385, 7 : trois chevrons ; au franc-quartier charge d'un lion. L. : ✱ *S La . . . . . Lamal* (Abb. d'Oriente, A. G. B.) (voir **Jardin**, **Marchis**).

L'acte de 1387 a trait au couvent *delle Vaul Nostre Dame deleis Huy* (Val-Notre-Dame).

— *Jehan de Lamal*, échevin de Vieux-Waleffe, près de Fallais, 1499 : une tour, ou porte crenelée. L'ecu suspendu au bec d'une tête d'aigle, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : . *Iehan de Lamalle* (C. C. B., c. 108).

Lamarche (Jean-François), recteur du « benefice » sous l'invocation de la Sainte-Trinité, en l'eglise collegiale de Saint-Jean-l'Evangéliste, a Liége, remet au gouvernement autrichien l'état des biens affèrents audit « benefice », sans date (1787) ; dit sceller de son propre cachet : une fleche, posé en pal, au chevron abaissé, brochant, accompagné en chef de deux croisettes pommetees et en pointe d'un fer a cheval, brochant sur la fleche. L'ecu surmonté des lettres M S (cachet, sans autre L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46659).

Lambert dit Bassee (*Jehan*), prévot de l'église Saint-Vincent, a Soignies, et chapelain de l'autel de Notre-Dame, en l'hotel du duc de Bourgogne, a Bruges, 1465, 6, 7, 8, 70 : trois marteaux. T. : un ange. L. : *S Iehan* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I 402, 379).

Lambert. *Jehan le Lambert*, auditeur, commis et depute, par *Bauduin doignies* (voir **Oignies**), au nom du duc, *a prendre, oir et recepvoir les contraulx . . . qui se font soubz le seel* du souverain bailliage de Lille, d'Orchies et appartenances, 1451 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois panelles, la 3e surmontée d'une petite boule (bavure de la cire?). T. : un ange. L. : *S Iehan le Lambert*. Contre-scel : dans le champ du sceau, une fasce, chargée du mot : *Lille*, précédé d'une etoile, ladite fasce surmontee d'une fleur de lis entre deux étoiles ; le bas drapé. Sans autre L. (Chartes de la Chambre des Comptes de Flandre, A. G. B.).

— (Michel) (fils de *Ghys*), homme de fief du Hainaut, 1570 : un chevron, chargé d'un croissant, accompagné en chef de deux etoiles et en pointe d'une coquille. S. senestre : un griffon (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

— (Jean), même qualité, a Braine-le-Chateau, 1598 : quatre filets alésés, deux en bande, deux en barre, passés en sautoir, accompagnés de deux annelets, un en chef, un en pointe. T. senestre : un homme (guerrier?), tenant de la main gauche une lance. L. : *S Iean Lambert* (Greffes scabinaux, Braine-le-Chateau, A. G. B.).

— (Jean-François), curé de Heestert, évêché de Tournai, chatellenie d'Audenarde, remet au gouvernement autrichien l'état des biens affèrents a son église, 1787 : d'azur au sautoir écoté, alésé (de Bourgogne), chargé de huit billettes, posées dans le sens du sautoir. C. : une molette (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46609) (voir **Corput**).

Lamberts (Fr.), curé de Weiswampach, remet au gouvernement autrichien un état des biens affèrents a sa cure, 1788 : d'azur a la fasce, accompagnee de trois croisettes recroisetées. L'ecu dans un cartouche (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46581, 46584, 46591).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XCII.

Fig. 1. Massart de Pontillas, masuir (1428).
Fig. 2. Thomas de Pontillas, maire de la cour de Saint-Lambert, à Flawine (1432).
Fig. 3. Jacques de Pontillas, échevin du chapitre de Saint-Aubain, à Namur (1449).

Il remet aussi, en 1788, un état des biens de l'église de Holler.

Weiswampach et Holler appartiennent au diocèse de Liége et à la province de Luxembourg.

Les barons de Lamberts-Cortenbach, en Belgique, portent : écartelé, aux 1er et 4e, d'argent au lion de gueules, mouvant de la pointe, tenant de la patte dextre un anneau d'or; aux 2e et 3e, parti; *a*, d'or à la demi-aigle de sable, mouvant du parti; *b*, d'or à la fasce de gueules.

Des trois branches, l'aînée charge cet écu d'un écusson en cœur, d'azur à trois bandes d'or, ledit écusson sommé d'une couronne d'or;

la deuxième branche : du même écusson, mais non couronné ;

la troisième branche : d'un écusson d'or à trois bandes de gueules, qui est *Cortenbach*.

Lambines, voir **Marchin**.

Lamboij (Thierry), échevin de Maestricht, 1450 : une fasce ; au franc-quartier fruste. L. : . . . *rrich Lam* . . . . *tr* . . . . . (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

Lamborte (Laurent), échevin de Liége, vers 1400 : un léopard couronné, en arrêt, l'épaule chargée d'un écusson fruste (plain?). L. : . . *Loren . am . o . e . a .* (C. de B.).

Lambot (H.), receveur du comte de *Rougrave*, tréfoncier de la cathédrale de Liége, abbé de la collégiale de Ciney, qui, en cette dernière qualité, possède deux tiers de la grosse dîme d'Emptinal, représentant, annuellement, 49 florins 16 sols de Liége = 34 florins 17 sols 3 deniers, 1787 : écartelé; aux 1er et 4e, de vair; au 2e et 3e, trois tranglés et un lion brochant. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire brune) (C. C. B., reg. 46658).

Lambotins *(Lambiers)*, homme du comte de Namur, 1327, 39 : deux étriers en chef et, en pointe, une faux renversée, posée en bande, accompagnée à senestre d'une molette. L. : ✠ *Saiail Lam . o . n de Brone (Brone?)* (probablement Broigne) (*Namur*, Nos 470 et 613).

L'Inventaire imprimé l'appelle, à tort, *Lambrenus*, au lieu de Lambotins.

Lambrecht (Godefroid), tenancier de la cour *(vroenhoff)* du prévôt de Saint-Lambert, de Liége, à Gelinden, 1442 : un lion contourné (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille Lambrecht portait : coupé ; au 1er, d'or à trois merlettes de sable, rangées en fasce ; au 2d, de gueules, au croissant d'argent.

— (Jean), échevin au métier de Maldeghem, 1455 : un agneau passant. L. : *S Ioh . . Willems Lāberecht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 284).

Lambrechts. *Pauwels, filius Lambrechts Heinricx*, homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1420 : deux coquilles en chef et une coupe en pointe. L. : . . . . *s Lanbrec . .* (Ibid., l. 190).

Lambrechts (Corneille) *(Lembrechts)*, tenancier de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1428 : coupé; au 1er, un agneau passant; au 2d, une meule. S. senestre : un griffon. L. : *S' Corne . . . Lamprecht* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Corneille), maître des moulins du duc de Bourgogne, de Brabant, etc., 1445 ; *Cornelijs Lambrechs, overier de monseigneur le duc de Brabant*, déclare que, au château ducal, à Jodoigne, le receveur d'*illec* a cédé, temporairement, à *Jehan doffene, charpentiers des molins*, deux viviers appartenant au prince, 1449, 10 novembre : une meule; au chef chargé d'un agneau passant. T. senestre : un homme sauvage, portant un écot de la main droite. L. : *S Cornelis* . . . . (C. C. B., c. 37, Chartes des ducs de Brabant et Acquits de Lille).

Dans l'acte de 1445, il est question des moulins de Genappe.

— Jean *Lambrechs* scelle pour Catherine et Anne van *Raeshoven* (= Raetshoven, ou Racour), qui déclarent tenir, de la comtesse de Vaudemont, dame de Bierbeek, une rente de blé, sur des terres à Bierbeek, 1470 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; la pointe de l'écu est cassée. C. : un lion issant entre un vol. L. : . . . . *Lambrechts* (Av. et dén., No 485).

Lamens sone (Guillaume), échevin d'Anvers, 1412 : trois flanchis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

— (Guillaume) (et *Lammenssoen*), même qualité, 1434 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de chien braque. T. dextre : une damoiselle (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 1-5).

Laminne. Rasse van *Lamines*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye, i. t. : 4940 moutons, 1374 : une bande d'hermine. L. : . . . . . . *de Lamie . s* (Chartes des ducs de Brabant).

Un Jean de *Lamines*, prisonnier *illec*, sous le même, reçut, en 1374, un 1er acompte sur une i. t. de 108 moutons; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

D'après Hemricourt, *chil de Lamines* portent : *de geules a une bande d'ermines, . . . mais tos (: Vyle, Darckes, Kachemars de Stirs, de Bocenguistir, de Creneucy, de Blehen, de Horions, Moreaz) estent Hemricourt* (Salbray, p. 27, 49, 136, etc.).

— Thomas van *Lamnes*, prisonnier *illec*, sous le sire de Seraing ; i. t. : 828 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un lambel brochant, le 1er pendant chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ★ *S Thomas de Lamines* (Ibid.).

— *Merten van Lamijns*, écoutète de *Bierlevelt* (Bin-

derveld), 1470 : une bande d'hermine, accompagnée au canton senestre d'une étoile. T. : un ange agenouillé, tenant l'écu à dextre. L. : ..... *de Lamyns* (Abb. d'Orcmte, c. 2, A. G. B.).

Laminne. *Willem van Lamijns, alias Mertens*, echevin de *Bierlevelt*, 1470 : même écu sans l'étoile (Ibid.).

— *Jan van Lamijns*, échevin de *Bielderveldt*, 1519 ; écoutète *illec*, 1531, 32 : une barre (?) d'hermine, S. senestre : un griffon. L. : *S Johis . . . . mins* (Ibid.).

Un *Willem van Lamens*, écoutète de *Bielderveldt*, 1549, tout en disant se servir de son propre sceau, appose celui de feu *Jan* (Ibid.).

Les chevaliers de Lamme, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : coupé d'or et d'argent, à la fasce ondée de sinople, brochant sur le coupé, accompagnée en chef de trois roses de gueules et en pointe de trois glands d'or, tigés et feuillés de sinople, rangés en fasce.

Deux casques couronnés. C. C. : à dextre, une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople, à senestre, un gland de l'écu.

Lammens, voir **Lamens sone**, **Lammin**, **Lammins**.

Lammin (Nicolas), échevin de Furnes, 1405 : un chevron, chargé de trois coquilles et accompagné en pointe d'un agneau passant. L. : *. Cl . . . . . a . r .* C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

Lammins (Pierre), échevin au métier d'Assenede, 1494, 7 : un agneau passant, sur une terrasse. L. : *S Pieter . . . mins* (Ibid., l. 224).

Lamock. Libert *Bechet, sieur de La Mock*, écuyer, se déclare vassal du roi de France, « a cause de ma qualité de gentil homme franc », et d'une maison franche a *Estrémont* (Straimont) (comte de Chiny), 1681 : une tasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) annelets. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (il signe *Lamock*) (C. C. B., 45713a).

— Jean de La Mock, écuyer, déclare tenir, du roi de France, un tiers du fief de Rossignol ; maison avec grange, jardin, *chenevieres*, etc., 1681 : même écu. Cq. sans C., surmonté des lettres I D L M (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— Guillaume de *la Mock*, écuyer, tient, dudit roi, une maison franche a Assenois, au comté de Chiny, 1682 : même écu. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Lamoot (Olivier), marguillier de Reninghelst, 1424 : une étoile à cinq rais. L. : *S Oli . . er . ammoot* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Lamp Pierre *Lam* (?), jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 113 2/3 moutons, 1374 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée a dextre d'une étoile. L. : ✱ *Sigillum Peter Lamp* (Chartes des ducs de Brabant).

Lamp. Pierre *Lamp*, écuyer, reçoit un paiement du prévôt d'Ivoix, 1379 : même écu, mais l'étoile a cinq rais. L. : *S' Petre Lant d Duch* (Ibid.).

Lampaert (Baudouin), échevin au métier de Bouchaute, 1503 : un *agnus Dei*, passant. S. senestre : un griffon. L. : *S Bo . . . . Lampaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

Lampernisse. Jacques de *Lamprenesse*, homme du comte de Flandre, 1312 (a Ypres) : un tierce en fasce ; au 1er, un lambel a cinq pendants ; aux 2e et 3e, plains. Le reste du sceau est cassé (*Namur*, N° 383).

Landas (*Amelricus de*), (voir **Wavrin**), 1256 : type equestre : le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel a un parti-emanche (tres cassé). L. du contre-scel : ✠ *Secretvm mevm* (Mons, Trés. des chartes des comtes de Hainaut).

— *Gerardus de Landast* (Landas?) (voir **Wavrin**), 1256 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel : plain ; a la bordure (simple). L. : ✠ *S Ger de Landast militis . . . . . a . nes.* L. du contre-scel : ✠ *Claris sigilli* (Ibid.).

— (*Baudart* de) reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1445, 7 : une doloire, accompagnée de trois étoiles. L. : *S Baud . . . . . Landaes* C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— (Mathieu de), chevalier, seigneur de *Ruppilly* et de Roucourt, bailli du chapitre de Sainte-Waudru, a Mons, 1505 : écartelé ; aux 1er et 4e, parti-emanche ; aux 2e et 3e, un lion. C. : un vol (Mons, Sainte-Waudru, Q, liasse *Quévy*).

— (Guillaume de), maître de la Chambre des Comptes, a Lille, 1540, 1, 5, 6 : un parti-émanché. C. : deux membres d'aigle, les serres en bas. S. : deux lions. L. : *S Grillame de Landas* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 48, 159).

Gelre donne ainsi les armes de *Landaes*, homme du comte de Flandre : écartelé, aux 1er et 4e, parti-émanché d'argent et de gueules, aux 2e et 3e, d'or à la croix de gueules. V. let de sable. Couronne d'or. C. : un vol de sable.

Colin. Gailliard (XVIe siècle) blasonne ainsi l'écu du seigneur de Landas : *emmanché en pal d'argent et de gueulle de dix* (L. Anchiene Noblesse de la Conte de Flandres).

Landeghem (Jean van), jadis prisonnier a Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 177 1/3 moutons, 1374 : un bâton et un lion brochant. L. ✠ : *S' Ian van Landeghem* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre van), fils de Michel, tient, du comte de Flandre, un fief a Saint-Nicolas, 1527 : une rose (Fiefs, N° 7044).

Le seigneur de LANDEGHEM : *de saole, a troes coequilles d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Landenne. Jean van *Landines*, prisonnier à Basweiler sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 106 moutons, 1374 : deux fasces, la 1re chargée d'une rose et surmontée de trois fleurs de lis. L. : ✠ *S Iehan de Bierlo* (Chartes des ducs de Brabant).

Son indemnité totale s'élève à 106 moutons.
En 1382, il scelle une quittance, relative à la bataille de Basweiler, du sceau de Thierry de Berlo (voir ci-dessus), mais qu'il dit être le sien propre (Chartes des ducs de Brabant).

LANDES (Pierre de), changeur du trésor du roi de France et receveur général des exploits et amendes des réformations, 1361 : une bande, accompagnée au canton senestre d'une fleur de lis, ou croisette, et une bordure (simple). L. : . . . . . . *de* . . . . . (Tournai, Chartrier) (voir **Landres**).

Landescron. *Gerardus, miles, dominus in Landzcronen*, tient en fief, de Gérard, comte de Juliers, *advocatias de Neryndorf* (Nierendorf) *et de Oedynchoven*, 1327, donné *apud Nidegin* (Nideggen) : une couronne, le cercle soutenant un demi-cercle dressé, orné au haut de perles, et trois longues pointes, chacune garnie d'une rose. L. : ✠ *Sigillum Gerardi burgravii . . . . ntzkronen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 318).

— Gérard, seigneur de *Lanzcronen*, oncle de Paul van Huchelhoven, 1337 : même écu. Cq. couronné. C. fruste (Ibid., N° 391).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Her Gerairt van der Lanscrone*, homme de l'évêque de Cologne : de gueules à la couronne d'or, fermée, garnie, au haut, de trois grand fleurons, sous forme de fleurs de lis ajourées ; le champ semé de trèfles d'or.

LANDORP, voir **Langdorp**.

Landrecy. *Jehan de Landresi, dit Petit Jan*, échevin de la cour dite de *Perceces*, jugeant à *Evernas le Baduyn* (Avernas-le-Bauduin), 1510 : écartelé ; aux 1er et 4e, une force renversée ; au 2e, une hache, au tranchant arrondi ; au 3e, une serpette. L. : *S Iehan de La . . . si* (*Heylissem*).

Landres. Jean de *Lendes*, écuyer, scelle un acte de *Hues, cureis de Lendes et doiens de la crestienteit de Baseille* (Bazeilles), 1333 : trois pals et une bordure dentée. L. : . . . *han de L . . . .* (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 113) (voir **Briey**. **Housse**. **LANDES**).

— *Habraem van Lande*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 593 1/3 moutons, 1374 : trois pals. C. : un chapeau, à large bord, garni de deux plumails, chacun soutenu d'un manche (?). Le casque accosté de deux oiseaux (corbeaux?). L. : *S Habran de Lades* (Chartes des ducs de Brabant).

Le sceau appendu à une quittance de 1377 est assez fruste.

Landres (Didier de) (et *Lendres*), seigneur de Landres et de Meurville, 1468 ; seigneur de Landres et de *Thichemont* (Tichemont), 1472 ; tient, du roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Bar, du chef du château de Briey, la justice de Landres, à deux piliers, etc., 1468, et *le chastel et forteresse de Thichemont*, 1472 : trois pals et une bordure (simple). C. : un chapeau cylindrique, garni de deux plumails, chacun soutenu d'un manche. S. : deux lions. L. : *S' Diedi de L . nd . .* (Lorr., *Briey*, B, 592, Nos 255 et 261).

— (Antoine de), écuyer, seigneur-voué de *Landre*, seigneur d'*Auillers* (Avillers), vassal du roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Lorraine, etc., commencement du XVIe siècle : trois pals. C. : un haut chapeau cylindrique. S. : deux lions (Ibid., 593, N° 32).

— (Didier de), chevalier, seigneur d'*Ariller* (Avillers) et de Landres, en partie, capitaine et prévôt de Briey, garde du scel du tabellion de cette prévôté, 1547, 51 : trois pals, au pied aiguisé. C. : un chapeau arrondi, à large bord, celui-ci percé de deux manches, chacun soutenant un plumail. L. : *Didie de Landres* (Ibid., Nos 89 et 93).

— (Claude de), seigneur de Landres et de Tichemont, scelle un acte de Catherine de Clémery, veuve de Balthasar de Fiquelmont, 1573 : même écu. C. cassé. S. senestre : un lion (Lorr., *Bar*, fiefs, N° 71).

— André de *Landre*, baron de Fontoy, seigneur de Fiquelmont, du ban de Bazy, des Cinq-Villes, Fleville, Lixières, en partie, 1612 : trois pals et une bordure (simple). C. : un chapeau cylindrique (Lorr., *Arrancy*, N° 35).

Landrieu (Amélie), abbesse du monastère de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, dit *des prets porchams*, à Tournai, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son abbaye, 1787, le 15 mars : d'azur à la herse de labour triangulaire. L'écu, en losange, dans un cartouche, posé sur une crosse, en pal (Cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46678).

Landsberg. *Henricus, filius quondam Wetzeli de Lamzberg, miles*, 1315 : type scutiforme ; une fasce frettée, surmontée à dextre d'un lion. L. : . . . . *nrici de Landesb . .* (Dusseldorf, *Werden*, N° 85).

Ce *Henricus* (dit *Philippus de Lanzberg* ?), *miles*, *acus meus de bantus*. Il s'agit de la *curtis de Loppenhelde*.

— *Reinhardus, filius quondam Philippi de Lansbergh, miles*, a acheté, avec le consentement de l'abbé de Werden, *curtem de Loppenhelde . . . ac officium schulthetatus ibidem*, de Henri, fils de feu

son frère *Weszelus, miles de Lansbergh*, 1317 : même écu. L. : *S R . . . eri de Landesberg* (Ibid.).

Landsberg. *Philippus, miles, dictus de Lansbergh*, scelle un acte de son dit frère *Reinhardus*, 1317 : même écu, mais sans le lion (Ibid.).

— (Jean van), dit *Ruschenberg*, scelle l'acte de Thierry de la Mark, relatif à la renonciation de Marguerite de Clèves, aux pays de ses parents, 1394 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'un chien assis. Le reste du sceau est cassé (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 579).

— Guillaume van *Lantzberg* scelle pour son frère Thierry, qui reçoit de Gérard, duc de Juliers et de Berg, le prix d'un étalon, etc., 1446 : une fasce frettée. C. : un ours(!) issant. L. : *S Veillem*(!) *van Lan . ber .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2364).

LANDT, voir **Broekhuizen**.

Landwijck, voir **Blanden**. **Lantwijck**.

Lanen (Jean-Baptiste), *choordeken* de l'église Saint-Jacques, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une fondation, dans ladite église, fondation dont il est le bénéficier, 1787, le 14 avril : d'azur à une oie, nageant sur une eau. L'écu dans un cartouche. Devise : [*Anser*] *non tingor ab und*(!) (cachet, en cire rouge) (C. C. B., reg. 46540).

LANG (*Brune van*), combattant, jadis, sous le duc de Brabant, contre le comte de Flandre, 1357 : de . . . à quatre burelles. L. : ✠ *S'* . . . . . . *van Lang* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1540) (voir **Broekhuizen**).

Langdorp (?). Jean van *Landorp*, alleutier (*eijgengenoet*) de la duchesse de Brabant, 1401 (il s'agit d'une terre à Over-Hespen) : une fasce, surmontée de deux étoiles à cinq rais. L. : . . . *an* . . . . (Abb. d'Opluiter, A. G. B.).

Langdris. Guillaume de *Langedries*, chevalier, 1281 : un lion et un semé de billettes. L. : *S Willelmi militis de Langdris* (Abb. de Saint-Trond, c. 2).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne, abusivement, le lion : « *a gauche* ».

— Jean de *Langdries*, frère dudit, 1281 : même écu, brisé d'un lambel (Ibid.).

— (Thibaut de), chevalier, échevin de Liège, vers 1355 : même écu, sans lambel. L. : ★ *S The* . . . . (C. de B.).

— Gilles van *Landriesche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 496 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un bâton, passant sous le lion. L. : ✠ *S Giles de Landris* (Chartes des ducs de Brabant).

Langdris. Rasse van *Landriesch*, prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 228 moutons, 1374 : même écu, mais le bâton brochant, surbrisé en cœur d'une étoile brochante. L. : ★ *S Rashin de Landris* (Ibid.).

Voir Hemricourt (p. 30, 32, etc.), d'après qui « *ly nons, et ly blazons (de geules a on lyon d'or billetez d'or), et les grandes richeches de Langdris sont tedement amenris qu'il n'en est hoirs nus demoreis legitimme, qui porte le armes, ne le sor-nom de Langdris* » . . .

Langhe. Pierre de *Lange*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois pals ondés. L. : . . . . *Langhe* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Hector de), amman de Termonde, 1371 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : un grand plumail, issant d'une cuve de l'écu. L. : . . . . *e Lan . . . (Zwijreke)* (comp. **Marbaix**, **Sombreffe**).

— (Frédéric de) scelle pour Tijdeman Grinde, bourgeois d'Utrecht, son neveu, 1391 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphars). L. : *Sigillvm Vrederic de Langhe* (Utrecht).

L'acte cite maître Arnould Pot, doyen de Saint-Pierre, à Utrecht, et Frédéric de Langhe, frères(!), oncles dudit Tijdeman. Une charte de 1381 cite un Frédéric de Langhe comme échevin *illec*, son sceau est tombé.

— Henri de *Lange*, échevin d'Aerschot, 1394 : un sautoir engrêlé, le bras dextre supérieur terminé au haut en un grand trèfle. L. : ✠ *S Herici de Laghe scabi ars*. (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Josse de) reçoit, du *fermier de l'avoir* de Menin, 100 livres parisis, *ter causen van minen rechte dat ic verhoochde theerschap van Meeninne bi Gillis van Eimserode* (Hemsrode) *twechondert pont parisis*, 1422 : un chevron, chargé de trois fleurs, tigées et feuillées, et accompagné en chef de . . . (fruste) et en pointe d'une merlette. L. : . . . . *Lāghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13, 14).

— Jean de *Lange*, échevin de Malines, 1504 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois billettes vidées ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, trois pals ; au franc-quartier fruste. L. : *S scabinat' Iohis de Langhe* (Chartes des ducs de Brabant).

Langhel, voir **Blitterswijk**, **Müllenark**.

Langhegheraerds, voir **Grijsperre**.

Langelaar. Guillaume van *Langelaer*, prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 528 moutons, 1375 : une fasce, chargée de trois macles et accompagnée de quinze billettes neuf (5, 4)

en chef et six (3, 2, 1) en pointe. L. : . . . *thelmi de Langlar* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rover**).

Langelaar. *Wilhem, herre zu Esche* (Esch), *Giltz van Bubbingen* (Bubange), *Johan van Baix. Arnolt van Langerlaire, deme man spricht Arnold Reube*[*re*], *Herman Rüse van Volkildingen* (Reuss de Volkendange), *Johan* (son sceau est tombé) *und Peter* (ne scelle pas), *gebrudere van Gunderingen* (Gonderange), *Cleischen van Gymnich, Hannez van Valkenhain* (Falkenhain), *dem man spricht Poillende*[*re*], *Arnolt van Saissen* (Sassenheim et Sanem ?) (son sceau est tombé), *Johan von der Veltz* (de la Rochette) et d'autres déclarent, *also wir zu Dudelingen* (Dudelange, *gevangin sin worden van wegen des edelen hern Wynmars van Gymnich, herre zu Dudelingen. do Dudelingen gewonnen wart van dem hogebornen vürsten hertzogen Roprecht. hertzogen zu Baire* (Bar) *und herre zu Cassel, und hern Eddewart van Baire, marg*[*re*]*ve zu Bruckin, des vursz. hertzogen son, und iren frunden* . . . , que ledit sire *Wynmar* les a délivrés de la captivité, à l'amiable, moyennant *ein alte ourfiede*, qu'ils ont scellé, et qu'ils le remercient, en renonçant à toute indemnité du chef de cette guerre, 1410, *des anderen dages nach unsser frauwen dagen conceptio* ; ledit *Arnolt van Langerlaire*, dit *Reubere* : une fasce, accompagnée de quinze billettes, neuf (5, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. L. : . . . . . *van Langlar*. (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**).

LANGELE (Jehan de), échevin de Namur, 1515 : écartelé ; aux 1er et 4e, un semé de billettes ; au 2e, trois croissants ; au 3e, de vair à trois fasces. Un bâton brochant sur l'écu. C. : un vol. L. : *S Onyn . de Lange (Namur*, N° 1384) (voir **Onin**).

Quoiqu'il y ait un bâton brochant sur l'écu, il n'y a aucun doute qu'il ne faille voir dans les 1er et 4e quartiers : un bâton, ou cotice, et un semé de billettes.

Langemeersch. Jean van *Langhemersch*, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, 1542, 3 : une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en pointe d'une étoile. C. cassé. S. : deux lions (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

LANGENAUWE, voir **Brenner**.

Langenberg. Thierry *Langenbergh* (sans particule), échevin de Dusseldorf, 1420 : une montagne (formée de gros moellons), sommée d'une tour à dextre, et de deux arbres. L. : *Sigillvm Diderici v Langenb¯g* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 101).

Langendonck (*Amelrijck van*), *scepen mijns heeren Sincte Peeters ende abts van Corbij* (Corbie), *inde prochie van Nederijssche* (Neerijssche), 1552 : un pentalpha. L. : ✠ *S Americk van Langedonck* (M. Max de Troostembergh d'Oplinter).

Langenhove, voir **Anderen Hove, Pape**.

Langenhove porte : d'azur à la fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en chef de deux couronnes et en pointe d'une étoile, le tout d'or. Cette famille est ancienne ; elle s'est alliée aux de Clippele, Lefebvre, de Meersman, de Waepenaert, etc.

LANGENHUSE (Thierry van), bourgeois de Cologne, reçoit, de la duchesse de Brabant, 3220 florins du Rhin qu'elle et le duc lui devaient, à lui, à Jean et à Renier *Claetzen*, frères, ses oncles, 1387 : un lion léopardé. L. : . . *Diederici de Longha Dom* . (Chartes des ducs de Brabant).

Langerode. *Theodericus de Langrode*, échevin de Louvain, 1438, 9 (n. st.) 1464, 78, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux annelets. L., 1438-64 : ✠*S Theodrici de Langrode scab lov'* ; 1478, 9 : ✠ *S Theoderici de Langrode scab' lov* (Abb. de Saint-Gertrude, à Louvain, *ad annum* 1423, etc.).

LANGVELT (Léon van), échevin de Bois-le-Duc, 1376 : un sautoir componé, accompagné en chef d'un besant, ou tourteau. L. : . . . . *conii de Langvelt scabi Bvsc* . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

LANC, voir **MEER**.

Lancaster, voir **Derby**.

Lannoy. *Baudeson (Baudechon) de Lanoit, Lanoyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 184 moutons ; scelle pour Colart le Fevere (fils de Colart), prisonnier sous Agimont ; i. t. : 36 moutons, 1378 : trois lions ; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile. L., 1374 : + *Badvins de Lonoi* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Robiers. sire de Lannoit et de Lis* (Lys), franc-échevin des alleux du Tournésis, 1377 (n. st.) : trois lions et une bordure engrêlée (Tournai, Chartreux, c. 10).

— *Gillebiers de Lannoie (Lannoit)*, chevalier, reçoit, de la ville de Tournai, une rente, inscrite sur sa vie et celle de *Hannekin*, dit *Floridas*, son bâtard, 1402, 5 ; *Gilbiers de Lannoit*, chevalier, reçoit de Tournai une rente inscrite sur sa vie et celle de son bâtard Robin, 1402, 3, 4 : même écu. C. : une tête et col de licorne. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Ghilbert de La'noy cevalier* (Tournai, Chartrier).

— (Hue de), chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, reçoit, de celui-ci, par le *fermier de l'avoir* de Menin, un acompte de 100 francs, « pour la garde de la ville de Compiegne », 1418 : trois lions couronnés et une bordure engrêlée (C. C. B., Acquits de Lille, 13-14).

En 1414, il se sert d'un autre sceau, au même écu. C. : une tête et col de . . . licorne. L. . . . . *recevue* . . . . . Ibid.).

Lannoy. Gossuin *de Lansnoit*, écuyer, seigneur de Lespesses, châtelain de Leuze, commis par Jacques, comte de la Marche, de Vendôme, *Castres*, seigneur de Leuze, 1429 : trois lions et une bordure engrelée. Même C. S. : deux léopards lionnés (Tournai, Chartreux, c. 2).

— (*Guillebert* de), seigneur de Willerval, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et capitaine de son château de L'Écluse, déclare que le duc lui a fait grâce de 600 livres parisis, droits seigneuriaux par lui dus, par suite de l'achat qu'il venait de faire de la seigneurie de Tronchiennes, près de Gand, 1430, le 19 juin : trois lions couronnés et une bordure engrelée. C. : une tête et col de licorne. T. dextre : un homme sauvage, sans massue, issant de l'encadrement du sceau. L. : . *ghilleb* . . . . . *oy* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

Par erreur, le graveur a voulu graver, d'abord, une bordure simple, dont on voit la ligne supérieure, mais il a gravé, au-dessus de celle-ci, une ligne engrelée.

— (Catherine de), abbesse du monastère de Notre-Dame-de-l'Olive (Cîteaux), au diocèse de Cambrai, 1550 : écu en losange, à trois lions. L. : . . *Katerine de Lanoy abe . de lolive* (Tournai, Quittances).

— (*Loys de*), chevalier, seigneur de la *Mottry* (Motterie), *Wannes* (Wasmes) et de *Courtebecque*, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, qu'*Ursele dongnies* (d'Oignies) *est descendue . . . de dame Marie de Thyennes* Thiennes), qui *eult espouse messire Zegre du Bois, chevalier, seigneur de Hoves, Reusves* (Reves?), *Gratit* (le Grati), *etc., aves ducelle Ursele*, 1551, le 28 juin : trois lions couronnés, accompagnés en cœur de . . . . Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. T. senestre : une damoiselle, coiffée du henin. L. : . . . *ois de Lanoi chevalier seignevr* . . . . . (Chap. de Nivelles, c. 1375bis, A. G. B.).

— (Mathieu de), echevin d'Anvers, 1582 : trois lions, surmontés d'un lambel. C. : un lion (?) issant (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— Adrien-Gérard, chevalier, comte de *Lanoyer*, baron de Clervaux, remet, au roi de France, le dénombrement de cette seigneurie (Luxembourg), 1682 : trois lions. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 15713a).

— (François-Hyacinthe, comte de), de *Lamottrye* (la Motterie) et du Saint-Empire, baron de Sombreffe, etc., donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascendance de damoiselles Henriette et Béatrice, nées comtesses *Duhan* (du Hau) ; Nivelles, le 25 mai 1720 : trois lions. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons, dont deux formes de trois perles. S. : deux griffons (grand cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte de bois) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374).

D'après ce document, lesdites damoiselles étaient, *du coste paternelle, gentilles femmes*, filles de messire Louis-Philippe *Duhan*, comte de Martigny, chevalier, seigneur de Colmey, Froville, Villacourt, etc., conseiller d'Etat de son Altesse Royale, son grand-veneur de Lorraine et de Barrois, et de Catherine-Françoise, marquise de *Rocquefeuil* (Roquefeuil), petites-filles de messire Gabriel Duhan, chevalier, comte de Martigny, et de Philiberte de Rivers (fille de messire Dieudonné de Rivers, chevalier, seigneur de Bletange, maréchal de camp des armées du Roi Très-Chrétien, gouverneur de la ville de Remiremont, et d'Anne du Choquay), arrière-petites-filles de messire François Duhan, chevalier, seigneur de Martigny, de Colmey et autres lieux, et de Louise de *Wopersnou* (Wopersnow), et que lesdites sœurs sont *vrayement nobles de tous costez paternels, sans aucunne batardise, bourgeoisie, ny autre empechement quelconque.*

Lannoy. Le même atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne-Louise, marquise de Lovati, du côté paternel, est *gentille femme*, fille de Ferdinand, marquis de Lovati *Vicecomti* (Visconti), chambellan de S. A. R., colonel commandant sa garde suisse, et de Jeanne-Thérèse, marquise de *Rocquefeuille* ; petite-fille de Charles, marquis de Lovati, capitaine de la garde allemande du duc de Parme et grand-*voué* du duché de Milan, et de Lucie, marquise *des Capitaines d'Arconate* (Arconati) ; arrière-petite-fille de Pierre-Antoine, marquis de Lovati, lieutenant-général de l'artillerie du duché de Milan, colonel de deux régiments d'infanterie italienne, et d'Anne de *Vicecomti* ; et que ladite Livie est fille de messire François *des Capitaines d'Arconate* et de Cornelie Brippia, tous issus légitimement d'ancienne noblesse militaire, 1720, le 25 mai, à Nivelles : même sceau-cachet, dans une boîte de bois (Ibid.).

— (Albert, comte de) et de *Lamottry*, du Saint-Empire, chanoine de la cathédrale de Gand, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne-Louise, marquise de *Lovaty*, du côté maternel, est *gentille femme*, fille de Ferdinand, marquis de *Lovaty Vicecomti*, chambellan de S. A. R., colonel commandant sa garde suisse, et de Jeanne-Thérèse, marquise de *Rocquefeuille*, fille de Jean-François, marquis de *Rocquefeuille*, seigneur de *Puydebar*, et d'Antonette-Thérèse de Bauverot d'Herbéviller (fille de messire Didier de Bauverot, chevalier, seigneur de *Viller* (Villers) et d'Herbéviller, et de Henriette de Chauvirey) ; que ledit Jean-François est fils de messire Jean de *Rocquefeuille*, chevalier, seigneur de Reul, et de Louise de Clairac, et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez maternels, sans aucunne batardise, bourgeoisie, ny autre empechement quelconque*, 1720, le 25 mai, à Nivelles : même écu. Ledit écu, ovale,

dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles. S. : deux griffons (grand sceau, rond, sans L., en cire rouge) (Ibid.).

Lannoy (Albert-Ernest, comte de), de *Lamotterie* et du Saint-Empire, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Joseph-Albertine de *Berghe* (Bergues-Saint-Winoc), du côté paternel, est *gentil-femme*, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Joseph, vicomte de *Berghe*, prince de *Rache* (Raches), et de Marie-Joseph-Elisabeth de *Berghe*, princesse de *Rache* ; petite-fille de messire Pierre de *Berghe*, chevalier, seigneur de Nomain, et d'Anne de *Berghe* (fille de messire Charles de *Berghe*, chevalier, seigneur d'Ollain, *Verduel*, *Quamemont*, etc., et de Catherine de Coupigny) ; que ledit Pierre est fils de messire Pierre de *Berghe*, chevalier, seigneur de Nomain, et d'Anne d'Aubermont ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble . . . sans aucunne batardise, bourgeoisie, ni autres empechements quelconques*, 1734, le 30 novembre, à Nivelles : même écu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne (très fruste). S. : deux griffons regardants (petit cachet, ovale, sans L., en cire rouge, dans une boîte de bois) (Ibid.).

— (La comtesse de), née comtesse de Merode, princesse de Rubempré et d'Everberg, etc., dame de Lubbeek, résidant à Bruxelles, collatrice d'une chapellenie à Lubbeek, 1787 : dans le champ du sceau-cachet, deux écus ovales : A, fruste ; B, trois jumelles de gueules (**Rubempré**) ; écusson en cœur, à quatre pals (et à la bordure engrêlée ?) (**Merode**). Les deux écus posés sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46559) (voir **Heede, Rubempré, Wittem**).

Lannoey — une des villes fortifiées (*fremez*) du comté de Flandre — *d'argent, à trois testes de bracques, de sable.*

Le seigneur de Lannoey : *d'argent à trois lyons de synople, coronné, lampassé et armé tout d'or* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Telles sont encore les armes des comtes de Lannoy, en Belgique, manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons, alternant de quatre perles. Supports : deux griffons d'or, regardants.

LANSACKERE (*Coene* van) (et *Lansecker*), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 160 moutons, 1374 (tombé), 1375, 80 (n. st.) : deux macles, rangées en pal, à senestre ; au franc-quartier chargé d'un lion, accompagné à senestre d'un pal retrait. L. : ✠ *S Coenradi de Peer* . . . (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 327).

C. van *Lansackere* était, en 1370-71, maieur de Campenhout (C. C. B., N° 2357).

Lansame (Pierre), bourgeois d'Ypres, reçoit des rentes viagères, inscrites aux noms de sa femme, Elisabeth, de leur fille, *Markin*, et de Josse van Dixmude, fils de Paul, 1461, 2 : une tranple, soutenue d'un étai et surmontée d'une fleur de lis et d'une molette à six rais. T. senestre : un ange. L. : *Si* . . . . . *Lansame* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 391).

LANSCHOOT (Guillaume van), fils de Jean, tient un fief de la seigneurie de Knesselaere, 1564 : dans le champ du sceau, une roue. L. : . . . . . *van Lanscoit f' Ia* . . (Fiefs, N° 10905).

Dat ic . . . ben houdende te leene ende in manschepe van onzen ghedochten heere Phs, Coningh van Sspaingen ende grave van Vlaendre, etc., als van zynen heerschepe ende hove van den Knesselaerschen, leyghende binnen der prochie van Knesselare sant van der kerchen, tselve myn voors. leen, groet zynde drie ghemeten . . .

Lansman (Gilles), échevin du banc de *Slusen* (Sluse), 1447 : une croix engrêlée, accompagnée au 2e canton de . . . ; au franc-quartier fruste. T. : une damoiselle. L. : *S Gieliis H . nenfrere* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

LANTDORP. Etienne van *Lanterp* (?) scelle pour Henri Poppenberch, juge à *Doernic* (Dornick) (Cleves), 1357 : un vol, chacune des deux ailes terminée, au bas, en trèfle, et un semé de carreaux. L. : ✠ *S' Stephani de Lantdorp* (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 79).

Lantheere (Jean de), échevin, à Denterghem, pour le damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et de sa femme, Marguerite van der Zijpen, dame de Denterghem, 1523 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose (*Deijnze*, c. L.).

Lantmetere (Simon die), homme de fief du comte de Flandre, 1331 : un fascé et un léopard lionné brochant (Chartes des comtes de Flandre).

Lantmeters (Renier), échevin de la haute justice de *Roest* (Rosoux), 1354 : une herse de labour triangulaire (Château d'Ordange).

Lantwijck (les tenanciers jurés dans la cour de), sise à Linckhout, 1491 : parti ; au 1er, une fasce ; au 2d, une bande, chargée de trois étoiles. C. cassé (Diest, I. : Echevinages et bancs divers, 1) (voir **Landwijck**).

Lapostole (Philippe), homme du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1460 : deux bourdons, passés en sautoir, accompagnés de trois clefs, les pannetons en haut, 1 en chef, 2 aux flancs. S. senestre : une licorne accroupie. L. : *Phelip . Lapostole* (C. C. B., Acquits de Lille, N° 44) (voir **Apostole**).

— Jean-André *Lapostolle*, échevin de Malines, 1755 : (d'argent) à trois chevron de gueules, le 1er écimé ;

au chef d'azur, charge de trois clefs, les pannetons en haut. C. : une clef de l'écu entre un vol (grand cachet, ovale, sans L.) (M. Louis Stroobant, a Gand).

Lappe (Arnould), écuyer, reçoit, du chapitre de la cathedrale de Cologne, *hoff ind guyt zu Proistinchoven by Werle* (Werl) *gelegen, dat yr vry eygen scholtisguyt is . . . ind sy mich yren scholtzen alda gemacht haben,* 1392 : trois feuilles de chêne (Dusseldorf, *Col.,* N° 1156).

Laps (Henri), alleutier du duc, au métier de Tirlemont, 1478 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'un écusson a trois pals. L. ✠ *Sigillum Henrici Laps* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Lapscheure. *Jehans de Lapscure,* bourgeois de Bruges, 1329 : une croix, accompagnée aux 1er et 4e cantons d'une force renversée et aux 2e et 3e cantons d'un oiseau. L. . *S Ian van Laepscve* . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 1476).

Lardenoy de Ville (Théodore-Florent), écuyer (il signe : *T. L. de Ville de Mabouge),* remet au roi de France le dénombrement de sa seigneurie fonciere de Melreux, en la seigneurie de Hotton, relevant de de Durbuy, etc., 1681 : une fasce, chargée de deux cordes entrelacées, mouvant des bords. L'écu, ovale, hachure de lignes horiz., sommé d'une couronne a 9 perles et accosté de deux palmes (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

— (Guillaume-Ernest-Alexandre), chevalier, seigneur de Porcheresse (comté de Chiny), tient, du roi de France, cette seigneurie, avec château, 1682 : même écu, avec couronne et palmes (cachet, en cire rouge, en tout pareil au précédent, mais autre matrice) (Ibid., 45713c) (voir **Spontin**).

Lardier. *Sires Johans de Lardir,* échevin de Liége, 1261 : trois coquilles. L. : ✠ *S Iohannis de Lardir scabini leod* (Dusseldorf, Bailliage d'Altenbiesen, N° 12).

— (Jean de), 1261, 8, 70, 8 : trois coquilles. L. : ✶ *S' Iohis de Lardario scabini leodiensis* (C. de B.).

— (Jacques de), 1280 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles. S. dextre : un lion ; cassé a senestre de l'écu. L. : ✠ *S* . . . . . *o s . abini leodin* (Ibid.).

— (Jean de), 1307 : même écu. L. : . . . . . *nis de* . . . . . *scabi l* . . . Ibid., et Chartes des ducs de Brabant, N° 169.

— (Henri de), 1311 : même écu, le 1er macle couvert d'un écusson losangé, au chef plain (ou un chef coupé de . . . et de . . . ?) (C. de B.).

Ces quatre Lardier (1261-1311 scellent en qualité d'échevins de Liége.

Lardier *(Bariet de),* chevalier, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; r. t. : 858 moutons, 1374 : un sautoir ; écusson en cœur a deux léopards, rangés en pals (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Surlet**).

La charte l'appelle : *van den Lardier.* D'après Henricourt, les Lardier sont des Surlet et portent : *d'or a un sautoir de geules a une fleur de lys d'argent.* Un Jean de Lardier, chevalier, echevin de Liége, épousa la dame d'*Orhen* (Ohain), fille de *Gilhar delle Cange* Ohain : *de geules a deux Lupars passans, d'argent* (ed. de Salbray, p. 60, 92, etc.).

Laren (Guillaume van) déclare tenir, du sire de Merode, une maison avec jardin et terres, a *Steenhockesele* (Steenockerzeel), sans date (XVe siecle) : un coutre de charrue, contourné, renversé. L. : *S Willem van* . . . . . (Av. et dén., N° 3066).

Laroche, voir **Roche.**

Larochette, voir **Rochette.**

Lassou. Pierre *de la Saulx* (il signe : *P. Lassou).* Jean-Matheu de Rumling, Maximilien et Claude [von] Musiel, tous seigneurs, par indivis, de Berg, pres Remich, et de Kirff, en partie, remettent au roi de France le denombrement desdites terres, avec un chateau a Berg, sises au diocese de Treves et mouvant de Sierck, 1681 ; *Lassou :* quatre chevrons. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

La[e]them. *Walterus de Latem, miles,* s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis, sicut decet,* dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : d'hermine a la fasce. L. : ✠ *S' Walteri de Lathem* (Chartes des ducs de Brabant, N° 427).

— Jean van *Latem* reçoit, du Brabant, 30 moutons, pour la vente d'un cheval, 1365, 14 novembre : d'hermine a la fasce, chargée d'un écusson a trois fleurs de lis, au pied coupé ; ledit écusson au franc-quartier brochant plain. L. : *S Iehan* . . . . . *eem* (Ibid., N° 2008, comp. les armes de **Cruijp[e]lant[s]**).

— (Gauthier van), jadis prisonnier a Basweiler, sous sire Godenarts ; r. t. : 148 moutons, 1374 : d'hermine a la fasce. L. : *S' Worte . . an Lathem* (Ibid.).

— (Gauthier van) (et *Lathem),* chevalier, prisonnier *illec,* sous le sire de *Grunthuse ;* r. t. : 210 moutons, 1374, 86 : même écu que Jean (1365), le franc-quartier de l'écusson également plain. L. : *S' Walteri de Latem* (Ibid.).

— Gauthier van *Latem,* chevalier, se porte caution pour le duc de Brabant, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, chevalier, du chef de sa rançon, a

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. XCIII.

Fig. 1. Jean Craije van der Hofstat, chevalier, maréchal d'un corps d'armée envoyé, par le duc de Brabant, au secours du roi d'Angleterre, contre le roi de France (1338).

Fig. 2. Gauthier van der Quaderbrugghen, chevalier, lieutenant dudit Jean Craije van der Hofstat (1338).

Fig. 3. Renier d'Argenteau, chevalier, châtelain de Limbourg (1338), } combattant, tous deux, dans ledit corps d'armée

Fig 4. Henri de Bauzele, chevalier (1339), } (Guerre de Cent ans).

cause de la bataille de Basweiler, 1372 : d'hermine a la fasce. L. : ★ *S' Walteri d . . . . . em milit* (Ibid., N° 2120).

La[e]them. Arnould van *Lathem*, échevin de Bruxelles, 1543 : même écu. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, l. 362).

— Corneille van *Lathem*, même qualité ; 1546 : écartelé ; aux 1er et 4e, d'hermine a la fasce ; aux 2e et 3e, un lion. Cq. couronné. Meme C. (Ibid.).

— Charles van *Lathem*, chevalier, seigneur de Court-Saint-Etienne, échevin de Bruxelles, 1596 : mêmes écu et C. qu'Arnould (1543). Cq. couronné (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— Philippe van *Lathem*, échevin de Malines, 1615 : mêmes écu et C. Cq. couronné (Malines).

— (Chrétien van), échevin *illec*, 1636 : même écu. C. cassé (Malines) (voir **Coninck**).

LARCAMP *(Ysas de)*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : une bande et un lambel brochant. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*).

Lateur, voir **Latteur.**

Lathour (Antoine-Joseph), échevin du ban de Sprimont, au duché de Limbourg, résidant à Florzée, paroisse de Soumagne, collateur du bénéfice des Saintes-Barbe et Catherine, en l'église de Soumagne, bénéfice dont son fils, Antoine-Joseph Lathour, prêtre et bénéficier de la cathédrale de Liége, etc., est le possesseur, 1787 : l'écu, ovale, est très cassé ; on ne voit qu'un lion au canton senestre. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46578) (comp. **Labeye**).

Lathuy (Ambroise de), échevin de la cour de Créhen, 1572 : trois étriers, accompagnés de deux merlettes, aux flancs (comte G. de Looz-Corswarem) (Pl. 12, fig. 328).

— (Jacques-Joseph de), curé de Huppaye, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa paroisse, « de collation malthoise », au bénéfice de Sainte-Catherine, en l'église d'Huppaye, a des bénéfices en l'église de Jodoigne et au bénéfice de Notre-Dame-de-Gollart, sous Marilles, au diocèse de Namur, bénéfices dont il est le possesseur, 1787, le 20 avril : parti ; au 1er, trois étriers, mal ordonnés ; au 2d, trois (2, 1) merlettes. Cq. sans C. (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46556, 46557, 46562).

Latre, voir **Lattre.**

Latteur (Jean le) tient, du château de Flobecq, un fief a Ogy, 1546 : une hache (doloire). T. : un personnage (cassé) (Fiefs, N° 10442).

Latteur (Nicolas le) tient, dudit château, un fief a Wodecq, 1546 : une hache (doloire), chargée d'une petite étoile et accompagnée de trois autres petites étoiles, 2 a senestre dans les cantons, 1 en pointe. L. : ★ *S' Nicol . . le Latteur* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 329).

— (Pierre le), tient, dudit château, un fief a Ogy, 1556 : un chevron, accompagné en chef d'une rose et d'un croissant et en pointe de . . . (fruste). L. : . . . . *le Lateur dit N* . . . (Ibid., N° 10426).

— (Jean le), fils de feu Etienne, tient, dudit château, un fief a Ellezelles, 1565 : un nœud, affectant, plus ou moins, la forme de deux 8 juxtaposés. L. : *Ian* . . . . . *eur* (Ibid., N° 10259).

— (Guillaume le), homme de fief de Flobecq et de Lessines, 1586 : un cor de chasse, accompagné en pointe de deux fleurs a quatre feuilles. L. : *S Guliavme le La* . . . (Ibid., N° 10347).

— Jean de *Lateur*, fils de François, tient, du comté de Flandre, la cour de Cooleghem, à Sinaij, ayant appartenu, jadis, a Jean van Duijse, fils de Henri, du chef de sa femme, Jossine van Cleemputte, fille de Gilles, 1602 : un sautoir, cantonné de quatre étais, mouvant par la base des bords de l'écu et côtoyant le sautoir (1) ; au chef chargé de trois flanchis. C. : fruste. L. : *S Ian de Latevr fili Fr* . . . . . (Fiefs, N° 7228) (voir **Abbaye, Elst, Zaman**).

(1) Le tout formant ce que le vol d'armes Corn. Gaillard appelle un « *saultoir de ses pieces* », ou ce que l'on pourrait blasonner : un sautoir, accompagné d'un « *saultoir empreste* ». Voir JEAN VAN MALDERGHEM, *Le blason des armes . . . par Corneille Gaillard* (p. 24 et 44).

Ick Jehan de Lateur, f' Iranchoys, vuijt crachte van den letteren van decrete in daten twaelfsten augusti duusent vyffhondert vierentnegentich kenne dat ick haudende ben in leene van hacre Hoocheden Eertshertoghen, etc., als graven van Vlaendren, onze Souveraine heeren ende Princen, thoff te Cooleghem, gheleghen tonnen de prochie van Sinay inden lande van Waes, certyden toebehoert hebbende Ian van Duyse Heyndrickx, causa uxoris, Josyne van Cleemputte, filia Gillis, staende ten vertiertlicken ende versterfvelycken cooper an thien ponden paresis ofter ter bester vromen van dryen ende te ghedinghe te quene metter kerckgeboden van Sinay ter cuer te haren, ende voots te dienen den coorsenden Grave . . . met eenen peerde van hondert schellinghen paresis, als hy met zynen mannen van Vlaendren oirbaght, ende behoirt tot desen leene hoff ende ghedinghe . . . .

Il y a, dans ce document, des détails intéressants sur la famille van Cleemputte, qui avait tenu ledit fief, pendant plusieurs générations, en vertu de l'achat fait, par Guillaume van Cleemputte, envers le damoiseau Josse *van Schautheet*, fils d'Adrien. Le fils de ce Guillaume, Jean, succéda à son père, vers 1526.

LATTEFŒUR (Jean de), greffier du grand bailliage de Hainaut et bailli de Sotteville, commis par Madame Marie de Goegnies, dame de Bernissart et de Sotteville, 1628, 44 : écartelé ; aux 1er et 4e,

une bande, chargée d'une moucheture d'hermine (?); aux 2e et 3e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) coquilles. C. cassé. La L. porte le millésime : 1612 (Baron de Loe).

Lat(t)re (Jean de), homme de fief du Hainaut, 1609. un chevron, accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une croix latine, haussée, le piédestal formé d'une seule pierre carrée, mouvant de la pointe. S. : un homme sauvage, tenant de la main gauche un écot. L. : *S Iean de Lattre 1597* (M. A. de Latre du Bosqueau) (voir **Carnin**, **Croix**).

— *Jehans de Laitre*, homme de fief de *Jehan[s] Henneuse[s] de Moxhe, sire[s] en partie de le court con dist de Kokeralvals*, à Saint-Germain, comté de Namur, 1387 : trois (2, 1) losanges, accompagnés de quatre roses, 1 au point du chef, 1 en cœur, les deux autres accostant le 3e losange. L. : *S Iehans de Laicte (Namur*, N° 1205).

Jehan de *Latre*, qui avait déjà été bailli des ville et châtellenie de Furnes, du temps de feu la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, est confirmé dans ces fonctions, par le duc Jean, le 9 avril 1404-5 (n. st.) (copie du temps) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

— Jacques de *Laitre*, *contreroleur* des *officiers* de Flandre, 1423 : trois coqs. Très cassé. C. : . . . (?). T. ou S. : . . . (?). L. : . *Iaques de Lat* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

L'écu est la seule partie qui subsiste de ces armoiries.

— Sœur Philippine, abbesse de l'abbaye de Marquette-lez-Lille, 1511, 8 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse, debout, sous un dais; dans le bas, un écu, à un chevron (C. C. B., Acquits de Lille, l. 46, 48).

L'acte ne révèle pas le nom de famille de cette prélate. D'après Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 319, elle était Philippine de Latre, de Lille, et mourut en 1540.

— . . . *de Laittres*, scelle le contrat de mariage de René-Louis Sanders, seigneur de *Messaincour* (Messincourt), en partie, capitaine, etc., et de Marie-Elisabeth Gobelinus, à Luxembourg, le 26 avril 1673 : une fasce, chargée d'un lion issant et accompagnée de quatre annelets, 3 rangés en chef, 1 en pointe. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (M. l'abbé Petry, professeur à Luxembourg) (voir **Sanders**).

Il est impossible de déchiffrer les initiales de ce *de Laittres*.

— Très noble et honoré seigneur Théodore-Ignace *de Laittres*, domicilié à Virton, collateur de la chapellenie de *Sainte-Héleine aux Prés, lès Saint-Remy*, paroisse de Saint-Remy, remet au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cette chapellenie, sans date (1787-1788) : d'azur à la fasce d'or, accompagnée de quatre annelets, 3 rangés en chef, 1 en pointe. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux griffons, adossés, regardants (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46589).

Les de Latre de *Ressay* (Ressaix), de la Hutte et du Bosqueau, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : d'or à trois écussons d'azur; au franc-quartier de gueules brochant, chargé d'une molette d'or.

Les de Latre de *Ressay* somment leur écu d'une couronne à onze perles, dont trois relevées. Ceux de la Hutte ciment leur casque, couronné, d'une molette d'or.

Les deux branches ont pour supports : deux léopards lionnés d'or.

Les de Latre du Bosqueau ciment leur casque, couronné, également d'une molette d'or.

LAU (Léon van), échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, Enghien, Wijnendale, etc., dans sa *vierschaer* du métier de Roulers, 1524 : un croissant et un trèfle, rangés en pal (*Deijnze*, c. L.).

LAUBEL (Lobel?) (Jehan de) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415 : trois hamaides. Le coin supérieur à dextre est cassé. C. : deux aiguières affrontées. T., à dextre : . . . ; à senestre : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Laubin (Nicolas), homme de fief *a noble et ma tres honoree damoiselle, mademoiselle Marguerite de Lille, dame de Frasne sur Escault* (Fresnes, près Valenciennes), *Gheulezin, Honcourt, Fontenoit*, etc., 1564 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. T. dextre : une femme nue (Vte Desmaisières).

Laukere, voir **Martre**.

Launay (Pierre-Albert de), chevalier, roi d'armes de Brabant, XVIIe siècle (le célèbre faussaire) : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron; aux 2e et 3e, d'hermine plain (**Bretagne**). L'écu sommé d'une couronne, soutenant un cq. couronné, cimé d'une hure de sanglier, posé en pal. T. : deux hommes sauvages. L. : *S Petri Alberti de Lavnay eq prim prov reg arm titvl brabant* (Matrice originale, à Elseghem).

Ce chevron n'est pas engrêlé, comme le portaient les de Launay. La matrice étant oblitérée par quelques entailles, on peut supposer qu'elle a été refusée par suite de l'erreur commise par le graveur dans l'exécution de ce chevron (voir J.-Th. de Raadt, *Note sur les frères Pierre-Albert et Jean de Launay, ornée des portraits de ces deux rois d'armes*).

LAUNAIX, voir **Pierman**.

LAUNELT, voir **Weinmolen**.

Lauraguais. Elisabeth-Pauline *de Gand de Merode de Montmorency, comtesse de Lauraguais, princesse d'Iseghem et de Mamines* (Masmines = Massemen), etc., résidant en son hôtel, rue de Bourbon, à Paris, collatrice de deux chapellenies, dont une castrale, à Resseghem, au pays d'Alost, fondées par la maison *de Gand d'Isenghien*, 1787, le 13 mars : dans le champ du cachet, deux écus, ovales : A, d'azur au pal, chargé de . . . et accosté de quatre pattes de lion, affrontées, posées, chacune, en chevron ren-

versé ; B. de sable, au chef d'argent (**Gand**). Les deux écus posés sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B , 46617).

Laureij[n]s, voir **Geeraert[s], Laurent, Lauwereijns.**

Laurent, Leurent, Lorent, Laureijs, etc. Colin *Leurenth (Lorens* et — *t)*, bourgeois de Namur, 1337, 8, 9 : une cotice (simple), accostée de six billettes, 3 (2, 1) au canton senestre, 3, rangées en bande, à dextre. L. : ✶ *S' Colin Lorent (Namur*, Nos 583, 593, 6, 613).

— *Johannes, dictus Hannosiin de Namurco, armiger,* s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, contre tous ses ennemis, 9 juin 1338 (il s'agit de la guerre de Cent ans) ; un autre acte, du même jour, l'appelle : *Johannes, dictus Hannosiin de Namurco, receptor manus mortue comitatus namurcensis ; Hannosuns de Namurco* (sans prénom), reçoit une rente du Brabant, 1339 : une bande engrelée et un semé de billettes. L. : ✶ *S' Iohans Lorens* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 401, 402 et 500).

Et non : *Hannesin*, comme il est appelé, abusivement, dans Alph. Wauters, *La formation d'une armée brabançonne au XIVe siècle.*

— *Jacob Laureijs (Lauweris) zoen,* homme du comté de Zélande, 1450, 66 : trois fermaux ronds. C. : une tête et col d'aigle entre un vol (C. C. B., c. 465 et 113).

— Jaquemart *Leurent,* homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1453 : un chevron, accompagné de trois roses (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quaregnon).*

— *Louwer filius Jacob filius Louwers, ontfanghere van der wateringhe van der goeden in Oostburch* (Oostburg) *ambacht,* 1459 : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre. L. : . *Lavier . . . . . cop Lavies su'* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— *Janin Leurent,* homme du Hainaut, 1525 : un chevron, accompagné de trois tulipes (?). T. dextre : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— Germain *Leurent,* bourgeois et marchand à Mons, tient un fief du château de Binche, 1546 : une marque de marchand (Fiefs, No 10523).

Cette marque est formée d'un 4 contourné, terminé au bas en un crochet relevé à senestre, le montant muni de deux traverses, la 1re soutenant un petit chevron renversé, brochant sur le montant.

— Nicolas *Laurens,* homme de fief du Hainaut, 1519, 34, à Braine-le-Comte : une étoile à huit rais en cœur, accompagnée de trois roses. T. dextre : un homme sauvage, tenant de la droite un écot. L. : *Seel Nicolas Levrens* (Archives de l'église de Braine-le-Comte).

Laurent, Leurent, Lorent, Laureijs, etc. *Collinet Leurens,* fils dudit Nicolas, même qualité, 1554, *illec :* une étoile à huit rais en cœur (?), accompagnée de trois roses à quatre feuilles (?). T. senestre : un homme sauvage, la main gauche contre la hanche, appuyée sur sa massue. L. : *S Nicollas Lavrens* (Ibid.).

— Nicolas *Leurent,* homme de fief du Hainaut, 1564, 6 : une cotice, accompagnée à senestre de trois roses, rangées en chef et d'une rose à six feuilles, tigée et feuillée, ladite cotice accompagnée à dextre d'un poisson, recourbé, côtoyant le bord de l'écu (Mons, Hommes de fief).

— Maître Arnould *Laurent,* même qualité, 1574 : écartelé ; au 1er, fruste ; au 2e, une rose et un croissant, rangés en pal ; aux 3e et 4e, cassés. T. senestre : un homme sauvage, tenant sa massue dans le bras gauche (Ibid.).

— Jean *Leurent,* même qualité, 1589 (à Mons?) : une fasce, chargée d'une tranglе vivrée, accompagnée en chef de deux lions et en pointe d'une aigle éployée. S. : deux lions. L. : *Seel I . . . . Levrent* (M. Hulin, à Gand).

— Jean *Leurent* (fils de Julien), même qualité, 1602 : un poisson, recourbé à dextre, posé en barre ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles à cinq rais. S. senestre : un animal (cassé) (Ibid.).

— Louis *Laurin,* même qualité, 1624, à Braine-le-Comte : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais et accompagnée de trois (2, 1) couronnes de feuillage (laurier). C. : une tête et col d'aigle (Baron de Royer de Dour).

— Pierre *Laurent,* même qualité, 1625 : un chevron, accompagné de trois trèfles (B. R., C. G., portef. 2221).

— Liévin *Laureijns,* échevin de Waesmunster, 1621 : une branche sèche, posée en bande. C. cassé (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— Etienne *Leurent,* homme du Hainaut, 1628, à Condé : une hure de sanglier, accompagnée de deux étoiles à cinq rais, 1 en chef, 1 en pointe. S. senestre : un griffon. L. : *S Estienne Levre . .* (Mons, Greffes scabinaux de Condé).

— Louis *Laurin,* bailli de Hyon, 1657 : mêmes écu et C. que Louis *Laurin,* 1624. L. : . . . . . *Lavr . . .* (M. A. de Latre du Bosqueau).

— Louis-Joseph *Lorent,* prêtre et chapelain de l'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Bruxelles,

remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a son bénéfice, sans date (1787) : une bande de sable, accostée de deux étoiles a cinq rais. Cq. couronné. C. : une étoile de l'écu entre un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46518) (voir **Blomme, Bouchout, ERKE, Hertoghe, Hove**).

LAUSNOIT (Martin de), homme de fief du Hainaut, 1634 : un *Agnus Dei* (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

— (Martin de), homme de la baronnie de Silly, 1661 : une herse de labour triangulaire. S. senestre : un lion. L. : *S Martin de Lavs* . . . . (M. A. de Latre du Bosqueau).

Lauttens (Amand), notaire à Bruxelles, cachète un testament, le 7 août 1695 : coupé; au 1er, deux roses; au 2d, une rose. C. fruste (Notariat général du Brabant, N° 2187; Archives génér. du Royaume).

LAUWART (Jean, sire de), franc échevin des alleux du Tournésis, 1361, 77 (n. st.) : un burelé et un chevron alésé brochant. L., 1371 : ✠ *S' Iehan de La . a . . ch* . . . (Tournai, Chartreux, c. 10, et Chartrier).

Lauwen sone *(IJe)*, échevin de Zierikzee, 1378 : une aigle. L. : ✠ *S Ye f Lawaerts (Hollande)*.

Lauwereijns de Roosendaele (sans prénom), 1787 : très fruste; on ne voit plus qu'un arbre (laurier) arraché. Cq. couronné. C. : une merlette, ou oiseau, entre un vol. S. : un lion et un ours colleté, bouclé. Cri : *Diepenhede, Diepenhede* (C. C. B., reg. 46602) (voir **Laureij[n]s, Laurent**).

Lauwers (Joseph-Symphorien), curé de Watou, province de Westflandre, évêché d'Ypres, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a sa cure, 1787, le 14 avril : d'azur a un cœur, posé en pointe, surmonté d'une couronne fermée (royale), posée en cœur, accompagnés en chef de trois étoiles, mal ordonnées. L'écu, dans un cartouche, soutenant une tête d'ange, sommée d'une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46621).

Lavallée, voir **Sestich, Vallijn**.

Lavule. Willame *Lauule*, homme du duc de Bar, dans la seigneurie de Cassel, 1397 : trois serpents (anguilles?), posés en pal et rangés en fasce, accompagnés de quatre étoiles, 2 en chef, 1 au flanc dextre, 1 en pointe. L. : . . . *illem* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

Lavoir, voir **Hermée**.

LAWAYRE, voir **Bongart, Krieckenbeck**.

Lawick. *Arnd van der Laewijc* inféode à Jean, comte de Clèves, et à Mathilde de Gueldre, sa femme, 11 journaux de terre, 1365; donne quittance a cette princesse, 1368 : diapré, à la fasce ondée-entée, surmontée de deux étoiles à cinq rais; écusson en cœur, a trois pals de vair; ledit écusson au chef plain. L. : ✠ *Sig Arnoldi de Lawic* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 773 et 821).

Lawick. *Rolof van der Lawijc*, parent *(neve)* de *Palike van Sevenaer*, 1371 : une fasce ondée-entée, surmontée de deux étoiles à cinq rais. L. : . . *Rodolfi de Lawe . c* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 485).

— (Jean van der) scelle l'acte de Jean van *Beinhem*, 1443 : même écu *(Geld.)*.

— (Jourdain van der) scelle l'acte de Guillaume Heucke, 1444 : même écu (Ibid.).

— (Thierry van der) et Hille (van Bemmel), sa femme, promettent de rendre indemne Gisbert van *Randtwijck*, fils de Gisbert, 1461 : une fasce ondée-entée. C. : un ours issant. T. : un homme (fruste et cassé) (Ibid.).

— (Rodolphe van der), témoin à un acte de Gossuin van Bemmel, 1494 : une fasce ondée-entée, surmontée de deux étoiles (Ibid.).

— (Rodolphe van der) vend à son frère naturel, Rodolphe (!), une terre a Elst, 1503 : même écu (Ibid.).

— Thierry van der *Lauwick* et Aeff uijten Enghe, sa femme, promettent de rendre indemne Josse van *Randwijck*, leur caution, 1511 : même écu, les étoiles a cinq rais. Cq. couronné. C. : un ours issant. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue a terre (Ibid.).

— Herbert van der *Lauwick*, échevin de Deijll (Deil), 1597 : une fasce ondée-entée. Cq. couronné. Même C., mais aux armes *(Geld.)* (comp. **Groesbeek, Hautart**) (voir **Beinum, Bemmel, Engh**).

Die van der Lawic, en Gueldre, portaient, d'après GELRE : de gueules à la fasce entée d'argent. Volet de gueules. Couronne d'argent. C. : une tête et col d'ours de gueules.

LE, voir **Lede**.

Léau (Les échevins de), 1248 : dans le champ du sceau, un lion contourné. Contre-scel : même emblème (*Léau*, N° 2).

— Les mêmes, 1640 : de . . . au lion (!); au chef plain. L. : . . . . . *Ilvm opidi leevwensis ad c[ausas]* (*Heijl.*).

Lede (Adrien van), homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1354 : une rose. C. : une rose entre deux cornes de bœuf *(Ninove)*.

— (Adam van), même qualité, scelle un acte du bailli d'Alost, 1365 : mêmes écu et C. *(Afflighem)*.

— (Jean van), fils d'Adam, scelle, en la même qualité,

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XCIV.

Fig. 1. Godefroid de Bolheim, chevalier (1339),
Fig. 2. Léon van der Borch, chevalier (1338),
Fig. 3. *Joannes, comes silvestris* (de Daun) (1338),

} combattants de la guerre de Cent ans (voir Pl. XCIII).

l'acte ci-dessus, 1363 : une rose et une bordure engrêlée. Même C. (Ibid.).

Lede (Jean van), fils de Henri, même qualité, scelle ledit acte, 1363 : une rose. Sans cq., ni C. (Ibid.).

Sur les sceaux d'Adam et de Jean, fils d'Adam van Lede, la rose est représentée sous forme de « quintefeuille » ; sur celui de Jean, fils de Henri, elle a la forme d'une « rose », dans l'acception courante du terme. Tous les trois sceaux se trouvent appendus à la même charte.

— (Gauthier van), jadis prisonnier a Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 390 moutons, 1374 : une rose, surmontée a dextre d'une étoile. C. : un chapeau arrondi, à large bord, sommé d'une étoile et garni d'un vol. L. : *S Wovtere va Lede* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 330).

Par suite d'une erreur, l'étoile se trouve posée à senestre, sur le dessin que nous donnons de cet écu.
Cette étoile est à six rais, celle du cimier à cinq.
Wy Wouter van Lede doen cont allen luden dat wy van alsulken scaden, gevankennesse, cost, ende verlies als wy met onsen geduchten here den hertoge van Lucē. van Brabant, namen ende leden hebben inden stryt te Baestwaire ende vandes stryts wegen vors., d(aer) wy die somme bi onsen eed ten heilegen af gegroet hebben op driehondert tnegentich mott[oenen], ontfaen hebben ....

— Liévin van *Le*, homme de fief de la châtellenie de Gand, 1470 (n. st.) : un homme imberbe, de profil, légèrement accroupi, tenant, des deux mains, un poisson (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

Ledeberg. *Willelmus, dominus de Ledebergha*, 1267 ; fait savoir, en 1281, *apud Pamelam in atrio*, que *dominus Oliverus, miles de Rideve*, et *domina Beatrix, eius uxor*, ont cédé, de son aveu, à l'abbaye de Ninove, une terre a *Rideve* : trois losanges, accolés en pal, touchant tous les bords de l'écu *(Ninove)* (Pl. 13, fig. 331) (voir **Meldert**).

De Grunbergsche oorlog (voir ci-dessus I, p. 107) dit, à propos de *heer Diderijc van Ledenberghe : Syn baniere | was al root, | Drie ruten van selvere daerinne, | Talewert staende, als ic versinne* (II, v. 3283-5). L'acte de G., seigneur de Ledeberg, se trouve publié dans le *Corpus chron. Flandr.*, de M. De Smet, T. II, p. 942).

— (Les échevins de), 1281 : dans le champ du sceau, une chapelle, ou tour, couverte d'un toit aigu, posée sur un piédestal, formé de quatre poutres superposées, soutenues par des piloris, et accostées de deux branches (Ibid.).

Ledeghanc (Antoine) tient, de la seigneurie de Wesseghem, un fief a Ursel, 1518 : un sautoir alésé, dont les extrémités sont mal définies (sautoir ancré ou à trois pointes?). L. : *Anthoenis Leegha* .... (Fiefs, N° 10882).

— (Chrétien), tuteur des enfants d'Antoine L., feudataires de ladite seigneurie, 1526 : un autre blason (fruste). L. : . *Kerst* .... *Ledeganc* (Ibid., N° 10883).

Leder. Jean *Leer* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 florin, sur son héritage englobé, naguère, dans le parc ducal, 23 mai 1433 : un poisson en bande, accompagné au canton senestre d'un écusson à trois (2, 1) roses, encloses de deux faucilles dentelées, accompagnées en chef d'une coquille. L. : *S Iohanni . . . der* (Chartes des ducs de Brabant).

Il est, sans doute, ce *Johannes dictus Leder, carnifex, filius quondam Johannis*, cité le 23 août 1432 (Chartes des ducs de Brabant), et ce Jean Leder, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446 (Chartes et documents divers, c. 1).

LEDERNE *(Eustacius, miles de)* (Leerne?), *dominus de Ristune*, 1249 : (écu pyriforme) un lion léopardé et un lambel, à cinq pendants, brochant. L. : ✠ *Sigill' Eustacii de Lederna* (Chartes des comtes de Flandre).

— *(Jehan de)*, bourgeois de Damme, scelle, à Lille, 1291 : plain, au chef chargé de trois pals. L'écu muni d'une bordure (simple). L. : ✠ *S' Iehan de Lederne* (Ibid.).

Voir, pour ces deux personnages, l'*Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, N°s 74 et 603.

Leebeke (François van), fils de Jean, *in zijnen levene ghenaempt Prince*, tient, du Perron d'Alost, un fief à Erembodeghem, 1558 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) roses, accompagnées au point du chef d'une étoile. S. senestre : un ours, ou chien, colleté. L. : *Franch* ..... (Fiefs, N° 4918) (voir **Meersman**).

Leeden (Hertbaren van der), chevalier, 1299 : deux fasces bretessées et contre-bretessées. L. : . . . *arberni militis de* ..... (Mons, *Hainaut*).

Leefdael. *Ludovicus, miles et dominus de Levedale, homo nobilis*, 1273 : trois roses ; au franc-quartier brochant, fretté et muni d'une bordure (simple). L. : ✠ *S' L* ..... *L* .....*le* (M. Rouffart).

— (Les échevins de), 1275 : de . . . à la rose. L. : ✠ *S' scabinorvm dni Lvdvvici* (!) *de Levedale* (Ibid.).

Les armoiries primitives de Leefdael étaient apparemment, trois roses.
Les échevins de Leefdael scellaient donc d'un écu à un seul de ces meubles.
Cet exemple n'est pas unique.

— *Rogerus de Levedale, miles*, scelle un acte de Gérard, seigneur de Diest, 1315 ; donne, avec *Gerlacus de Buscho* et *Emundus Rovers sone*, quittance à Florent Berthout, seigneur de Malines, payant pour Renaud, fils du comte de Gueldre, 1318 ; 1321 : trois roses ; au franc-quartier brochant chargé d'une aigle. L., 1321 : ✠ *S' dni Roger de Leefdale militis* (Diest, N° 20, Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 250, et Chartes des ducs de Brabant, N° 205).

L'acte de 1321 le dit : *Rogiers de Levedale*, homme du duc de Brabant.

Leefdael. *Rogerus de Levedale, castellanus bruxellensis, miles*, 1326, 1331 : même écu (E. G., l. 108; Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

GELRE donne au *here van Leefdale*, Brabançon : d'or à trois roses de gueules, boutonnées d'azur; au franc-quartier brochant de gueules à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'azur. Volet de sable. C. : deux demi-jambes de cheval d'argent, aux sabots de sable, ferrés d'argent. *De Grimbergsche oorlog* (v. ci-dessus, I, p. 107) blasonne ainsi les armes de *heer Godevaert van Leefdale : Van goude, met drie roosen daerin | Van keelen root, meer no min; | Van keelen cie een quartier*(?) (I, v. 4760-2).

— (Les échevins de Monseigneur Arnould van *Levedale*, à), 1344, 64 : de . . . a la rose (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, c. 2, et *Affligheni*).

— (Ceux du damoiseau Guillaume, seigneur de Petersheim et de), 1393 : même écu (*Affligheni*).

— (Ceux de messire de Merode, dans sa seigneurie de), 15 . . : même écu (E. G., l. 365) (voir **Louvain**).

Leeken. Jean van der *Leckine, hostelier* à Bruges, 1324 (n. st.) : dix (4, 3, 2, 1) macles. L. : ✠ *S' Ian van der Leckine* (Chartes des comtes de Flandre).

Le seigneur de LEEQUE : *d'asur, à troes coequilles d'argent au chief d'or au lyon léopaert de gueulle, lampasse et armé d'asur* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Leeman (Jean) remet au haut-bailli de Termonde une déclaration relative à la succession d'une personne décédée a Opwijck, 1396 : une rose. L. : *S Ia . . . . man* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— (Jean), fils de Florent, tient, du château de Termonde, un fief a Opwijck, 1430 : même écu (Fiefs, N° 4177).

— (Pierre), échevin d'Aerschot, 1469 : une fleur de lis, au pied coupé. L. : *S Peeter Leeman scab ars coten* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— (Henri), échevin *illec*, 1535 : même écu, brisé en chef a dextre d'une étoile. L. : *S Herici Leeman scabi aers . . .* (Ibid.).

— (Jean), époux de Martine Arendts, qui tient, du château de Termonde, un fief a Berlaere, 1541 : un chevron, accompagné en chef de deux merlettes (?) et en pointe de deux maillets, rangés en fasce. S. senestre : un griffon (Fiefs, N° 3545) (voir **Leemans**).

Leemans (Pierre), échevin d'Aerschot, 1480 : une fleur de lis, au pied coupé. L. : . . . . . *arscoten* . . (Abb. de Sainte-Gertrude, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (voir **Leeman**).

Leene. Jean van den *Lene*, chef-homme du métier des courtiers a Bruges, 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois faucons (ou perroquets?). L. : . . *Ia va de Lene* (Chartes des comtes de Flandre).

Leene (Guillaume van den) (fils de Pierre), homme de fief du comte de Flandre, scelle un acte du bailli de Marie van den Ackere, dite van Croes, dans sa seigneurie a Courtrai, 1354 : trois croissants et une bande, brochant sur le 1er, chargée de trois fleurs de lis et d'un croissant (*Elseghem*).

— (Gossuin van den), homme de fief du château de Courtrai, 1405 : une bande, accostée de deux croissants. L. : . . . *osin van den* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55, 56).

— (Baudouin van den), homme de fief du bourg de Bruges, 1426 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un marteau. Sans T. L. : . . *ovdin va* . . . . . (Ibid., l. 41).

— (Baudouin *de le*), même qualité, 1431 ; B. *de Leene*, receveur de l'abbaye de Sparmaelgen (ordre de Cîteaux), 1435 : même écu. T. : un ange. L. : *S Boudin va den Leene* (Ibid., l. 43 et 377).

— (Martin *de le*), homme de fief du château de Courtrai, 1437 : trois croissants, accompagnés en cœur d'un annelet (?) L. : . . . . . *e . Le* . . . (Ibid., l. 57, 58).

— Guillaume van der *Lenen*, maieur de la cour dite « van der Biest », a Brusthem, 1496 : trois fusées, rangées en fasce (non accolées). L. : *S Wellem* (!) *va de* . . . . . (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— (Pierre van den) tient, de noble Robert de *Wroede*, une rente a Courtrai et a Cuerne, 1501 : trois croissants, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *S Pieter van den Leene* (Fiefs, N° 1360).

— (Jacques van den) tient, de Georges Gilloen, écuyer, seigneur de Coijghem, le fief dit *te Looe*, a Belleghem, 1502 : trois croissants. L. : *S Iacop van den Leene* (Ibid., N° 1280).

— (Corneille van den), homme de fief du bourg de Bruges, 1529, 38 : une aigle éployée. T. : un homme (ange?) agenouillé. L. : *S Cornelis va . . Leene* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 47, 48).

Leener (J.-F.), curé de Buggenhout, archevêché de Malines, quartier de Bruxelles, mairie de Grimberghe, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 24 avril : parti ; au 1er, un poisson, posé en bande, recourbé ; au 2d, une grappe de raisin, pendant à une petite branche, sans pampres. L'écu dans un cartouche (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B, reg. 46546).

Leeps (Arnould van der), échevin de Tervueren,

1399, 1404, 5 (n. st.), 8 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande ; aux 2e et 3e, un sautoir engrêlé. Un annelet brochant en cœur sur l'écartelure. L. : *S Aert van Leeps* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Leeps (Jean van der), échevin *illec*, 1423 (n. st.) : même écu. L. : *Sigillv Ian van der Leeps* (Ibid.).

LEEQUE, voir **Leeken**.

Leerbijls (Jean) scelle pour Gilles Platvoet, homme du sire de Rotselaer, 1 . . . ; trois haches (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain.).

Leerne, voir **LEDERNE**.

Leerodt, voir **Horion**.

La famille de Leerodt, elevée, successivement, aux rangs de baron et de comte du Saint-Empire Romain, portait : d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or. Cq. couronné. C. . le lion de l'écu, issant, entre un vol de sable.

Par acte donné, à Liége, le 20 décembre 1754, Charles-Ernest, libre baron de Breidbach, de Bürresheim, chanoine capitulaire et grand trésorier de la métropolitaine de Trèves, chanoine de la cathédrale de Liége, archidiacre des Ardennes, conseiller de Sa Majesté Impériale Charles VII, conseiller d'Etat, conseiller d'Etat de Sa Sérénissime Eminence l'evêque et prince de Liége, grand-chancelier et grand-maréchal, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Regine, comtesse de Leerodt de Born, *du coté paternel*, est *gentille-femme*, fille de messire Herman-François-Dominique, comte de Leerodt de Born, et de Marie-Anne, baronne Schenck de Schmidtburg ; petite-fille de messire Jean-Arnould-Edmond, comte de Leerodt de Born, et d'Adrienne-Alexandrine-Hermine-Françoise, baronne de Wylich de *Winnendahl* (Winnenthal) (fille de messire Adolphe-Herman, baron de Wylich de *Winnendahl*, et de Pétronille, baronne de *Walpot* Bassenheim) ; arrière-petite-fille de Henri-Guillaume, baron de Leerodt de Born, et de Jeanne-Françoise, baronne de *Courtenbach* (Cortenbach) ; et que ladite damoiselle est *vraiment noble de tout coté paternel, sans aucune batardise, ni autre empeschement quelconque*.

Par acte, date de Nivelles, 1er avril 1754, Maximilien-Nicolas, comte d'Arberg, etc., certifie, à ladite abbesse, que ladite damoiselle Marie-Regine, comtesse de Leerodt de Born, *du coté maternel*, est *gentil-femme*, fille de messire Herman-François-Dominique, comte de Leerodt de Born, et de Marie-Anne, baronne de Schenck de Schmidtburg, fille de messire Guillaume-Adolphe, baron Schenck de Schmidtburg, et d'Anne-Marie-Christine-Sophie, comtesse d'Ingelheim, fille de messire François-Adolphe-Théodore, comte d'Ingelheim, et de Marie-Ursule, baronne de *Dahlberg* (Dalberg) ; et que ladite damoiselle *est vraiment noble, . . . sans aucune batardise, ni autre empéchement quelconque* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374).

Leersse (Jean), 1491, 6 : parti ; au 1er, une rose tigée, la tige en haut, en chef, et deux fleurs de lis, au pied coupé, en pointe ; au 2d, trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Iohis Leersse scabi arschote* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Leersse (Jean), 1534 : parti ; au 1er, trois fleurs de lis, au pied coupé, mal ordonnées ; au 2d, trois (2, 1) fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Iohis Leersse scabi arschote* (Ibid.).

— (Daniel), 1527, 35 : parti ; au 1er, trois (2, 1) fleurs de lis, accompagnées en cœur d'une rose ; au 2d, trois fleurs de lis, au pied coupé, et un chef à deux pals. L. : *S Dan . el Leersse scabi aers* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4965, A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Ces Leersse scellent en qualité d'échevins d'Aerschot.

Leest (Jean), échevin d'Hoogstraeten, 1376 : un chien passant, accompagné de trois (2, 1) roses (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. *Michael dictus Leo*, échevin de Bruxelles, 1280, 1, 9 : dans le champ du sceau, un lion léopardé. L. : ✠ *S Michaelis Leonis* (Bruxelles).

— (Jean de), juré de la ville de Malines, 1299 : un lion. L'écu surmonté d'une petite marque de marchand, formée d'un sautoir, relié, au bas, par une traverse, les extrémités supérieures repliées en guise de crampons. L. : . . . . . *is Leonis ura* . . . . . *machlinen* (Malines).

— *Gerardus Leo*, échevin de Bruxelles, 1310, 2, 7, 8 : trois lions. L. : ✠ *Le seel Gerart Liovn* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1318, *feria quinta post Pascha domini, Gerardus Leo* et *Renerus Egloy* (*1e loco*), échevins de Bruxelles, declarent que *Johannes dictus Crupelant, campsor*, a transporté à *Henricus Stocard* un tiers d'une maison de feu *Franco iuxta Stoven*, et un tiers du *domistadium* ou celle-ci est sise, *in vico . . . Stovestrate*, etc. (Fonds de Locquenghien, A. G. B).

— *Henricus Leo*, échevin *illec*, 1311 : un lion couronné. L. : *S' Hein . . . . dci Leon . .* (Bruxelles).

— *Amelricus Leo*, échevin *illec*, 1316 : un lion ; au franc-canton aux points équipollés. L. : ✠ *S' Amelrici Leonis* (Ibid.).

— *Christianus dictus Leo*, et *Christian Leue*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1341, 3, 50, 8 : de . . . au chef de . . ., au lion couronné, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'un écusson à quatre pals. L. : . . . *X̄piani dci Leo scabini aqv̄esis* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 49, 37, 60).

— Jean *van der Trappen* (voir **Cruijp[e]lant[s]**), 1345 : un lion couronné et une cotice brochante, chargée de trois étoiles à cinq rais. L. : *Sigil' Iohannis . . . . . Leonis* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Godefridus Leo, dictus Coviers (Covijrs)*, 1355, 6 : un lion couronné et un semé de coquilles,

l'épaule du lion chargée d'un écusson plain, au chef échiqueté (**Bigard**). L. : *S Godefridi dĉi Coviers* (Ibid., et Chartes des ducs de Brabant).

C'est à tort que l'on a écrit, jusqu'à présent : *Coniers* au lieu de *Coviers* (Histoire de Bruxelles, etc.).

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. Michel *de Leeuw, die men heet uten Spieghel,* scelle pour Guillaume *de Beijmmere,* qui reçoit, du Brabant, un acompte sur 260 vieux écus, pour *perde ende hinxte*, usés dans la guerre de Flandre, 1357 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un miroir rond. L. : . *S' Michaelis de Spe*[*cvlo*] (Chartes des ducs de Brabant, N° 1437).

La quittance, datée du 10 octobre, a trait à un acompte de 19 vieux écus.

— Michel *de Leeu*, donne des quittances au duc et à la duchesse de Brabant, 1357 : petit sceau rond ; dans la partie supérieure, un écu, à trois lions. T. : deux hommes sauvages, agenouillés, appuyant leurs massues à terre. Dans la partie inférieure, en trois lignes : ✠ *S' Micha* | *elis Le* | *onis* (Ibid., N°s 1394 et 1521).

Les hommes sauvages sont adossés et regardants.

Par la première des deux quittances, datée du 15 septembre, *Michiel de Leuwe* et Henri Garis (dont le sceau est tombé) déclarent avoir reçu, des souverains, 341 1/2 vieux écus qu'ils avaient prêtés *aen heymelicken vrienden binnen Bruessele op scoenheiden ende op juweele mynre vrouwen vorss., de welke wij hen weder ghegheven ende over ghelevert hebben.*

La seconde quittance, du 18 novembre, est relative à 10 livres de gros *lakens ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions, compté pour 22 gros dudit *lakens ghelts*), à valoir sur 286 vieux écus dus audit *Michiel de Leeu.*

— *Christiain Lewe,* échevin d'Aix-la-Chapelle, 1371 : de . . . au chef de . . ., au lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : . . *piain d . . . . . we* . . (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 71).

— Henri *Lewe van Düren,* bourgeois d'Aix-la-Chapelle, reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 1752 francs, 100 doubles moutons et 200 florins qu'il leur avait prêtés, *nu in der zyt dat der keyser zu Achen was*, 1372 : quatre pals ; au franc-quartier chargé d'un animal passant (renard ?). L. : ★ *S Henrii . die Lewe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2422).

— Jean *de Leeu*[*we*], chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 1000 moutons, 1374 ; scelle pour Henri, seigneur de Diepenbeek, 1374 : un lion couronné, chargé d'un écusson, écartelé de . . . et de . . . (plains). C. : une tête barbue, coiffée d'un turban. L. : *S Iohis dĉi Leev milit* (Ibid.).

Ce *Her Jan dye Leue,* Brabançon, portait, d'après GELRE : de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, chargé d'un écusson écartelé d'or et de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête barbue de carnation, entre un vol d'argent.

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. Jean *de Leu* (fils de feu Michel), prisonnier *illec*, dans ladite armée ; i. t. : 320 moutons, 1374 : trois lions et une bordure (simple). L. : *S Iohannis Leonis* (Ibid.).

— Sire Gérard *Lewe,* échevin d'Aix-la-Chapelle, 1375 ; scelle un acte de Marguerite, dame de *Schoesberch* (Schaesberg) (veuve de sire Conrard), qui l'appelle son oncle, 1379 : de . . . au chef de . . . ; au lion couronné, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'une coquille. L. : *S Gerardi dc . Leue scabini aqven* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 72, et Chartes des ducs de Brabant).

— *Godefridus Leo, dictus Covi*[*e*]*rs*, échevin de Bruxelles, 1362, 6, 9, 86 : un lion cour., accompagné en chef à dextre d'une coquille et chargé d'un écusson plain ; ledit écusson, au chef échiqueté. L. : ✠ *Sig Godefridi Leonis dĉi Couiers* (Bruxelles, Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., et Chartes des ducs de Brabant).

— Giselbert de *Lu* reçoit un rente du receveur de Termonde, 1386 : un lion et une bordure (simple). C. : un lion, issant d'une cuve. L. : *S' Ghiselbrecht de Lv* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71) (voir **Ham**).

— Gérard *le Leeu* scelle l'acte de soumission de Henri Pipenpoij, 1396 (n. st.) : trois lions, surmontés d'un lambel. L. : . . . *eradi de Leev* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Everardus Leo, dictus Coviers,* échevin de Bruxelles, 1401, 4 : un lion, chargé d'un écusson plain, au chef échiqueté. C. : une étoile entre deux faucilles dentelées, affrontées, issant d'une cuve cerclée, munie de deux anses. L. : *S' Everaerdi d . . . . viers* (Malines et Bruxelles).

— *Johannes dictus de Leeu, miles,* échevin de Bruxelles, 1418 : un lion couronné. C. : une tête barbue, les cheveux en guise de volet. L. : *S Iohis Leonis militis* (Chartes des ducs de Brabant)

— *Michael de Leeu, dictus de Cantere,* échevin *illec,* 1423, 30, 31 (n. st.) : trois lions couronnés, accompagnés en cœur d'une rose. T. : un ange. L. : *S Machiel de Leev dci de Cantre* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— *Walterus dictus de Leeu,* échevin *illec*, 1432, 3, 40 : un (seul) lion couronné. C. : un buste barbu, la tête ceinte d'une couronne de roses. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. S. senestre : un léopard lionné. L. : *S Wovter de Leev* (Ibid., et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

— Giselbert *de Lu* tient des fiefs des châteaux d'Alost et de Termonde, 1430 : un lion et une bordure

(simple). C. : un lion issant d'une cuve (Fiefs, Nos 4041 et 4179).

Le fief relevant de Termonde est : *dheerlychede van zekeren mannen ende laten, die hair leenen ende erve van nu houdende zyn, ... al gheleghen zynde bin der prochie van Opeyge ....*

Le fief mouvant du Perron d'Alost *(resorterende ten steene taelst)* consiste en une rente sur l'espier de cette ville.

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. *Claes, soen wilen heren Jans Sleeus, Ridders*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 25 1/4 florins, a lui dû, par le duc de Brabant, *van minen bloke, aen de veste, neven de warande gelegen* récemment englobé dans le parc ducal?), 1432 : un lion couronné, l'épaule chargée d'une coquille. C. : une tête et col de lion couronné, issant de flammes. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Claes de Leev* (Chartes des ducs de Brabant).

— Michel *de Leeu, dit de Cantere*, échevin de Bruxelles, 1459 : trois lions couronnés et un lambel brochant. T. : un ange. L. : *S Machiel de Leev .. de Cantre* (Bruxelles et E. G., l. 353 et 364).

— *Michael de Leeu, dictus de Cantere*, échevin *illec*, 1486, 90, 1504 : même écu, sans lambel. C. : une tête et col de lion couronné entre un vol. L. : ... . *el de Leev* (Bruxelles).

Michael de Leeu, dictus de Cantere, échevin de Bruxelles, 1472, scelle d'un écu à trois lions couronnés, au lambel brochant, brisé en cœur d'une étoile, ou rose. T. : un ange. L. : *S* ..... *Leev* ..... (Bruxelles).

— Jean *de Leeu, dit de Cantere*, échevin *illec*, 1492, 3, 8 : trois lions, accompagnés en cœur d'une molette. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Ian de Leev* (E. G., l. 357, et Bruxelles).

Les lions ne sont pas couronnés.

— *Henricus die Leeuwe*, échevin de Bois-le-Duc, 1485 : une fasce, chargée d'un lion léopardé et accompagnée de onze billettes, 7 (4, 3) en chef et 4 (3, 1) en pointe (Malines).

— Antoine *de Luu*, tient, de la seigneurie de Nevele, un fief a Aersele, 1502 : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis, et une bordure ordinaire. C. : le lion de l'écu issant d'une cuve. S. : deux lions. L. : *S Anthonis* ..... (Fiefs, No 1241).

— Jean de *Luw*, fils de Messire Antoine, tient, du château de Termonde, un fief a Vlassenbroek et une rente, 1554 : un lion. Même C. S. : deux griffons (Ibid., Nos 4484 et 4514) (voir **Autel, Löwenberg, Maxenzele, Pipenpoy, Spiegel, Ursel**).

Leeuw-Saint-Pierre (Les échevins de), 1430, 42, 6 : dans le champ du sceau, un lion, accompagné a dextre d'une clef (Chartes et documents divers, c. I).

Le sceau de 1430 provient d'une autre matrice que les deux de 1442 et 1446.

Leeuw, ou **Leeuwen**. Jean van *Leeuwe* tient, du château d'Alost, un fief a Erpe, 1457 : une marque de marchand. S. senestre : un léopard lionné. L. : *Ian van Leev* . . (Fiefs, No 4845) (Fig. XLII).

— Henri van *Leeuwe* tient, dudit château, un fief a Erembodegem, 1514 : deux faucilles affrontées, accompagnées en cœur d'une coquille. L. : . . *einderic* ..... (Ibid., No 4900).

... een leengoed gheleghen binnen der prochie van Erembodeghem ter Ysscheren, groot wesende, onder landt, bosch ende weersche, ontrent neghen buenders een dach ende exau roeden ....

— Gilles *van Lieve, dit Peitvoet*, tient, du comte de Flandre, un fief à Thielrode, 1515 : un lion. C. : un lion issant (Ibid., No 7193).

— Jean van *Leeuwen*, fils de Gilles, tient un fief *illec*, 1526 : un lion, accompagné a senestre d'une rose (fort endommagé) (Ibid., No 7204) (voir **Bongart**).

De ce sceau, il ne reste rien que la moitié senestre de l'écu.

— *Herberen van Leuwen*, chevalier, scelle le traité d'alliance des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : plain; au chef chargé d'un lambel. L. : *S Herberen van Leeuwen ridd'* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Un *Herberen van Leuwen*, Gueldrois, portait, d'après Gelre : d'azur, au chef d'or. C. : une ecrevisse de gueules issante.

Leeuwergem. Gisbert van *Leuwerghem*, chevalier, vassal de la dame de Termonde, 1334 : un lion et un semé de billettes. C. fruste. L. : ..... *ni Ghs' d Leughe' milit (Zuijpeke)* (voir **Massemen**).

— Gislebert van *Leuwerghem*, chevalier, homme du comte de Flandre, 1355 : dans le champ du sceau, un âne passant, surmonté d'un écu : au lion et au semé de billettes (Chartes des comtes de Flandre).

Le seigneur de Leeuwerghem : *d'azur, au lyon et billettes, tout d'or, lampassé et armé d'argent, et orye : Leeuwerghem!* (Corn. Gailliard. *L'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres.*)

Lefe[b]vre (Gérard), abbé de l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai (de l'ordre de Saint-Benoît), collateur d'une fondation en l'église de Notre-Dame-de-la-Chapelle, etc., 1er et 13 avril 1787 ; remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens, en Brabant, afférents a son abbaye, le 2 avril 1787 : d'azur a la fasce d'or, sommée d'un lion issant et accompagnée en pointe de trois (2, 1) croisettes pattées, au pied fiché. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé, a dextre, d'une mitre et posé sur une crosse, en barre (cachet sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660 et 46548) (voir **Febvre**).

Leffinghe. Jacques van *Leffinghe*, échevin de Bruges, 1310 : de ... a quatre cotices et a la bordure engrêlée. L. : *S Iacop van Leffinghe* (Chartes des comtes de Flandre).

Leffinghe. Victor *de Leffinghen,* homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1396 : un sautoir, cantonné de douze merlettes, côtoyant le sautoir, et une bordure (simple) (très cassé; seul, l'écu reste intact) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— (Victor van), même qualité, 1419 : même écu. T. : un ange. L. : *Sigill Victor .... Leffinghe* (Ibid., l. 41).

Le seigneur de LEFFYNGHE : *d'asur, au saultoir et douze merlettes a l'ourelet d'or* (CORN. GAILLIARD, *l'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*)

LEFVINICH (Lövenich?). *Henrijc van Elvenich* (sic!) reçoit, du Brabant, pour services rendus, *in Arnds der Hol van Gronendale gheselscepe*, dans la guerre de Flandre, 42 vieux écus, 27 avril 1357 : trois aigles. L. : . . *Henrich van Lefvinich* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1040).

Lehn (Werner van), bourgeois de Neuss, vassal de Jean, duc de Cleves, Juliers et Berg, tient un fief, dit *Reider Hoff,* à Grimmelinghausen, 1529 : une tete et col d'aigle, accompagnée en chef a senestre d'une étoile (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 3689).

Leij (Marguerite), femme de Guillaume van *G[h]en[d]t,* seigneur de Loenen, 1565 : un lion *(Geld.).*

LEIJACKERE (Thierry de), homme de fief du comte de Flandre, dans sa seigneurie *del Houtsche,* 1404; même qualité, au bourg de Bruges, 1404, 10 : une fasce, chargée de trois coquilles. L. : *S Diederr . . . an Ley . . . ere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 125 et 39).

Leijdecker (André), échevin d'Arnhem *ende geerffde in Overbetuwen,* 1575 : une marque de marchand. S. senestre : un griffon assis *(Geld.,* l. *ad annum* 1519) (Fig. XLIII).

Leiden. Thierry, burgrave de *Leijden,* vend un bien a *Dirc Screvel,* abbé d'Egmond, 1323 : une fasce (diaprée). L. ✠ *S' Har Diric van Leiden (Egmond)* (voir **Woude**).

GELRE donne au burgrave de Leiden : d'azur à la fasce d'or. Couronne d'or. C. : une tête et col de dragon d'azur, lampassé de gueules, terminé en volet.

— *Frater Johannes, vicecommendator fratrum ordinis sancti Johannis Jhiersolitani domus sancti Johannis in Harlem,* 1356 : un fascé-ondé de huit pièces. L'écu sommé d'un léopard lionné assis, contourné, et accosté de deux léopards lionnés assis, adossés a l'écu. L. : *S' f^ris Iohis de Leyde . (Egmond. ad annum* 1268).

— (Francon van), prêtre, et Michel, batard de Fauquemont, messagers du sire de Brederode, reçoivent, pour celui-ci, du fisc du Brabant, un acompte (guerre de Flandre), 1357 : une clef en chef et un cœur en pointe (Chartes des ducs de Brabant, N° 1501) (voir **Ommeloep**).

La quittance, datée du 12 novembre, est relative à 2000 vieux ecus, à valoir sur 2560, dus au sire de Brederode.

Leije *(Jehan de le),* homme de fief du comte de Flandre (au bourg de Bruges), 1400 : trois canards. L. : . . . . . *Leye* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— Roger van der *Leijen,* échevin du métier d'Assenede, 1409 : six (3, 2, 1) besants ou tourteaux. L. : *S Roegeer van der Leie* (Ibid., l. 82, 83).

— (Jacques van der), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1481 : un chevron, chargé de trois . . . et accompagné de trois étoiles à cinq rais. L. : . *Iacop van . . . Leie* (Ibid., l. 195) (voir **Leyen**).

Leyen. *Henricus de Petra, miles,* scelle un acte de Guillaume d'Orley, 1336 : type scutiforme; un senestrochere, paré d'une large manche, mouvant du coin supérieur sen. de l'écu et tenant de la main une bague; le champ de l'écu semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : . . . . . *m* . . . . . *de Pe* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 361).

— (Pierre von der) (et *Leyghen),* chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 1536 moutons; scelle pour Nicolas *van Beaurepeer* (Beaurepère) (i. t. : 120 moutons), pour *Wieryc van Berghe* (i. t. : 139 1/4 moutons) et pour Baudouin van *Lotroch* (i. t. : 51 moutons), 1374; ratifie (avec Louis van *Macheren,* prévôt de Luxembourg) la quittance de Jean *Walraven von Trier* (voir celui ci), tous quatre prisonniers *illec,* sous ledit drossard : même écu, sans les croisettes. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : ✠ *S' Petri d' Petra milit'* (Ibid.).

— (Nicolas van der), a Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois coquilles. L. : . . . . *ars v* . . . . . *y* . . (Chartes des comtes de Flandre).

— Jacques van der *Leije,* homme de fief du comte de Flandre, 1442 : trois trangles ondées, rapprochées, au milieu de l'écu. L. : *Iacop van der Leien* (C. C. B , Acquits de Lille, l. 378).

— (Frédéric-Ferdinand, comte de la), seigneur de de Hohengerolsegg, *Adendorff,* Bliescassel, Simpelveld, Bocholz, chambellan de Sa Majesté Impériale et Catholique, grand-maitre de l'Electorat de Trèves, etc., tient, de Sa Majesté, la seigneurie (!) de Simpelveld et de Bocholz, au pays de Rolduc, 1740 : d'azur au pal d'argent. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne (aplatie) (cachet, sans L., en cire noire) (Av. et dén., N° 7849).

Il déclare tenir cette seigneurie, *sans aucun revenu,* avec *le droit de chasse, volerie, peche, peines et surpeines, amendes,* etc., *ainsi qu'elle a été rendue a feu Charle Jaspar Baron de la Leyen par lettres en etant*

du 27 fevrier 1680 . . . , et qu'elle nous est succedée par la mort de feu notre tres honoré Pere le Comte de la Leyen . . . .

Leyen (François-Charles, comte du Saint-Empire Romain, de la) et de Hohengerolseck, etc , conseiller intime d'Etat actuel et chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales Apostoliques, donne, a l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascendance de damoiselle Marie-Antoinette-Eléonore-Elisabeth, comtesse de *Waltbott à Bassenheim,* 1767, le 14 juillet, a Coblence : d'azur au pal d'argent. L'ecu, dans un cartouche, sommé d'une couronne a cinq fleurons. S. : deux griffons regardants. Cachet, sans legende, en cire rouge, dans une boite en fer blanc (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374) (voir **Waldbott**).

Cette déclaration est conforme à celle du baron de Breidbach.

Leijenburg. *Her Aernt, her tot Leijdenberch,* scelle un acte de Jean, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, fils du comte de Hainaut, Hollande, etc., 1419 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées de trois merlettes. L : . . . . . *va Leien . . .* (Arnhem, *Culemborg,* N° 432).

Leiningen. *Emiche van Linengen* déclare que l'archevêque de Cologne lui a permis, pour lui et ses hoirs, de commettre et de démettre les écoutètes et échevins dans le village de *Guntersblumme,* qu'il tient en fief de lui, 1372 : trois aigles, surmontées d'un lambel (Dusseldorf, *Col.*, N° 923 1 2) (voir **Rolmann**).

— *Sire Godefroid van Lyningen, coster* de la cathédrale de Cologne, 1396 : trois aigles et un lambel brochant (Ibid., N° 1192).

— *Reynart, greve zo Lyningen ind herr zo Westerburg,* témoin et cousin de Frédéric van *Ronckell,* comte de Wied et d'Isenburg, 1481 : une croix, cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : un vol, semé de feuilles de tilleul (**Westerburg**) (Dusseldorf, *Orange-Moers,* N° 83).

— *Euphemia van Lynnyngen, tertyt kostersche der wertlyken kercken to Essen,* 1487 : trois aigles. C. : un arbre (?). L : . . . . . *mia van Lin* . . . . . (Dusseldorf, *Werden,* N° 97c).

LEIJS (Henri van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bautersem ; i. t. : 81 moutons, 1374, 8 : de . . . a l'écusson chargé d'une bande, accompagnée au canton senestre d'une étoile a cinq rais. L. : *S' Henris Dopvch* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 332) (voir **LEUS**).

Le célèbre peintre Leys, qui fut créé baron, par le roi des Belges, en 1865, portait : losangé d'or et de gueules ; au chef de sable, chargé de trois merlettes d'argent ; au franc canton brochant, tiercé en pal de sable, d'or et de gueules, la pièce d'or chargée d'un écusson d'azur à trois écussons d'argent C. : un lion issant de sable entre un vol d'or et de gueules. S. : deux lions léopardés au naturel.

Devise : *Arte et labore.*

Le fils de cet artiste, Julien-Henri-François Leys, obtint le titre de baron, en 1877.

Leijschoef (Jean) (et *Leijscoef),* homme du comte de Flandre, dans sa châtellenie du Vieux-Bourg, 1397, 1412 : trois gerbes (Sans S.) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157 et 401).

— (Jean), même qualité, 1416, 22 : même écu. L'écu sommé d'une tête d'ange. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ian . . . . . oef* (Ibid., l. 91, 92, 401)

Leithe, voir **Liethen.**

LEITUWE. Corneille van der *Letewe,* échevin d'Ypres, 1430, 2, 3 : une bande, côtoyée de quatre étoiles. T. : une femme sauvage. L. : *S' Cornelis va' der Leituwe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418).

Lek. *Dominus Henricus de Lecka* scelle un acte de Thierry, comte de Clèves, 1269 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un bandé (fort endommagé). L. du contre-scel : ✠ *S' Henrici dni de Leka* (Dusseldorf, *Bedbur,* N° 8) (voir **Brabant Lierre, Maalstede, Polanen, Wesembeek**).

— *Her Heinric, here van der Lecke,* chevalier, homme du comte de Hollande, 1298 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion couronné, à la queue fourchée. L. : . . *Henrici dn̄i de Lecka militis.* Contre-scel : même écu. L. : ✠ *S Secret ⊆ clavis sigll'i dni de Lecka* (Chartes des comtes de Flandre).

— Jean van der *Lecke,* chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; reçoit, à Bréda, un acompte sur une i. t. de 4030 moutons, 1375 ; scelle pour les héritiers de Gilles van den Wijngaerde, tué à Basweiler (i. t. : 80 moutons), 1375 : trois croissants, surmontés d'un lambel. L. : *S Ian van der Lec ridder* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Polanen**).

— Henri van der *Lecke,* sire de la *Rijvieren,* écoutète de Bois-le-Duc, reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services, 1388 : deux croissants en chef ; le reste du sceau est cassé (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean, seigneur de la *Lecke,* donne quittance au duc de Brabant, 1388 : dans le champ du sceau, un eq. couronné, cimé d'un vol (Ibid.).

— Henri *de le Leck,* seigneur de *Hezewijc* (Heeswijk), scelle un acte de la duchesse de Brabant, 1395 ; conseiller du duc, 1400 ; homme du duc Antoine, 1415 : comme Jean (1388). L. : *Secretvm mevm* (Ibid.).

Dans l'acte de 1400, donné à Bruxelles, il s'appelle : *Henry*

del Lecque, sires de Hezewique; dans celui de 1415, donné à Louvain : *H. van der Leck*, seigneur d'*Heeswege*.

Die here van der Lecke portait, d'après GELRE : d'argent au lion de sable, à la queue fourchée, armé et lampassé de gueules, couronne de sable (!). Le cq. d'or. C. : une tête et col de lion de sable, terminé en volet, entre un vol d'argent. Sire Jean, seigneur de *Lecke* et Bréda, est investi, par suite de la mort de Gérard, seigneur de Bautersem, du village de *Ghestel*, dans la mairie de Bois-le-Duc (compte Saint-Jean 1381-82; C. C. B., N° 17144, f° 132).

Willem van der Lecke, here van den Berghe ende van Bylant, ecuyer, scelle le traité d'alliance des nobles et des villes de la Gueldre, 1418. Son sceau est tombé (Arnhem, *Rekenkamer*).

Leke, voir **Leeken**, **Voorde**.

LEKES *(Ryquaert de)*, receveur de l'abbé de Corbie, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1460, 4; deux sceaux différents; 1460 : parti; au 1er, trois chevrons; au 2d, une trangle, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'une étoile à cinq rais. S. senestre : un aigle, ou griffon; 1464 : parti; au 1er, trois chevrons, le 1er sommé d'une trangle, soutenant .... (fruste, on aperçoit à senestre deux pals (?); peut-être faut-il blasonner : trois chevrons; au chef chargé d'un lambel a ... pendants?); au 2d, une fasce, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'une étoile (a six rais). Sans S. L. : .... *waert* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Lechenich, voir **Eyneburg**.

Leckarts, voir **Clutinc**.

Lecker. Thierry *Leckar* scelle un acte du comte de Clèves, 1348 : parti; au 1er, un demi-écusson et une demi-escarboucle, le tout mouvant du parti (**Clèves**); au 2d, un diapré à la fasce (ou une fasce, accompagnée de deux rameaux, ce qui est moins probable). L. : ✱ *S' Theodici dci Lecker* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

LECKINE, voir **Leeken**.

Lelyboom (Jean), échevin de Malines, 1408 : un arbre arraché, effeuillé, fleuri de cinq fleurs de lis; au chef chargé de deux fleurs de lis. S. : deux aigles regardants. L. : *S' Iohis Leliboem* (Malines).

Lelibooms (Jérôme), échevin *illec*, 1595 : un fer de moulin; au chef chargé de ... (le haut du sceau est cassé) (Malines).

Lemaire, voir **Maire**.

LEMBACH, voir **LIMPACH**.

Lellich *(Claes van), riechter und burger zu der zyt zu Echternachen* (Echternach), 1384 : une croix recercelee. L. : .. *Clas von* .... *berg* (!) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 221).

Lellich. *Clais von Lelche*, échevin d'*Echternachen*, 1415 : même écu. L. : ✠ ..... *perg* (Ibid., N° 419).

— *Wilhelm vann Lelche* déclare tenir en fief, de seigneur *Glade von der Nuwerburg*, seigneur de *Fehy* (Fay), *Grainsy* (Grancey), *Berpurch* (Beaurepère), *Zolveren* (Soleuvre) : *ein huse staende vn syme slois zu Berpurch, mit syme begriffe*, prairies, champs, jardin, 1480, le 10 avril : même écu. C. : deux cornes de bœuf. L. : ..... *von Le* ..... (Ibid., N° 1671).

En francais, le suzerain s'appelle : Claude de *Neufchastel*

— *(Der veste Johain von)* scelle un acte de *Johain von Willer*, 1510; *der veste Juncker Johan von Lellig, burgraff zur zyt czu Bertpurgh* (Beaurepère), scelle un acte de *Johan, scholtessen Hants son von Lellig*, qui déclare tenir en fief, de Félix, comte de Werdenberg et de *Heilgenberg* (Heiligenberg), seigneur de *Muzelburg* (Moselburg), *Bertpury* et de *Zolveren* (Soleuvre), *vor mich unnd myne gesustert : unsser husz zu Lellig*, avec terres, comme son père le tenait, le 13 février 1518 (st. de Trèves) : mêmes écu et C. L. : *S Iohan van Lellich* (Ibid., N°s 2213* et 2330*).

Ce fief comprend un vignoble, *in Lelliger Berg zu Guchen, gaint vier amen wins*, et deux jeunes vignobles *(junger wingarten), uff dem Scheidt, auch gaint vier amen wins*.

Lembeck. *Wessel van Leembeke*, parent de Wessel van den Boetzelaer, du côté du père de celui-ci, 1397 : une feuille d'ortie (comme **Holstein**, **Musschenbroeck**). C. : un vol (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 596).

La feuille d'ortie a donné du fil à retordre aux héraldistes, ils l'ont blasonnée de diverses façons plus grotesques les unes que les autres. FAHNE, e. a., en fait une tête de belier *(Mauerbrecher), mit drei daruber im Winkel(!) geleyten Nageln*, les fameux clous de la Passion (*Westph. Geschl.*, p. 271).

— *Jutta van Leembeke, wilnere Goessens wijf van Leembeke was*, donne quittance au comte de Clèves et de la Mark, 1405; très endommagé; dans le champ du petit sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, fruste; B, une fleur de lis (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 636) (voir **Westerholt**).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Gosen van Lymbeec*, homme de l'évêque de Munster : de gueules à la feuille d'ortie d'argent. Le cq. d'or. Capeline de sable. C. : un vol d'argent.

Le seigneur de LEMBEQUE (Flandre) : *d'asur au chief d'or, au lyon leopaerdt de sable, lampasse et armé de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contee de Flandres*).

Le seigneur de LEMBEQUE, *près Dam : d'argent, à la fesse de gueulle, au chief lambeaulx de cinq pieces de gueulle* (Ibid.).

Lembrée (Henri), curé de Melreux, Biron, Hodister « et autres villages dépendants », diocèse de Liége, province de Luxembourg, remet, au gouvernement

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XCV.

Fig. 1. Jean de Dieghem, chevalier (1338),
Fig. 2. Thierry, dit *Flours* de Dinther, écuyer (1339),
Fig. 3. *Ghevardus de Dorne, miles* (1339),

} combattants de la guerre de Cent ans (voir Pl. XCIII).

autrichien, l'état des biens affèrents a ses églises, 1787, ou 1788 (sans date); scelle une déclaration analogue, relative aux biens affèrents à un bénéfice érigé en la chapelle de Werpin, paroisse de Melreux (sans date) . écartelé; aux 1er et 4e, une anille; aux 2e et 3e, d'azur à trois étoiles. C. : un lion couronné issant, tenant, des deux pattes, une anille (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46584, 46586 et 46591).

Ledit bénéfice a été institué par Henri de *Werpen*.

Le possesseur actuel (en 1787-88) en est : Nicolas L'Hermitte, clerc, demeurant à *Hame ulle* (Hamoul), paroisse de Rendeux-Sainte-Marie; le collateur : Dieudonne L'Hermitte, seigneur foncier de la cour de Malempré et demeurant à Werpin.

Lemmens (Jean), échevin de Malines, 1421, 3, 4, 5, 7 — 9 : une marque de marchand. S. : une aigle (Malines) (Fig. XLIV).

— *de Parenty* (Nicolas), bailli *portatif* d'Enghien, 1625 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron; aux 2e et 3e, contre-écartelé; *a* et *d*, un lion; *b* et c, une croix pattée. C. : une tête et col d'animal (M. E. Matthieu) (voir **Meeren**).

LEMMES (Josse de), homme de fief du Bourg de Bruges, 1523 : deux poissons adossés. C. : un poisson, en fasce, entre un vol (C. C. B., Acquits de Lille, l. 47).

— (Josse de), même qualité, 1562 : même écu. C. : un poisson renversé (!), entre un vol (Ibid., l. 48).

Lemmin (Jean), échevin de Furnes, 1435; homme de fief de la châtellenie de Furnes, 1440, 7, 57 : d'hermine a trois losanges, posés en bande et rangés en bande. L'écu est posé sur sur un aigle regardant. L. : *S Ian Lemmin* (Ibid . l. 93, 4, 5, 6) (voir **Robeert, Veijse**).

Les losanges ne sont pas aboutés.

Lemonnier, voir **Mosnier**.

Lenaert (Elisabeth) déclare tenir en fief, ou en arrière-fief, du Brabant, des terres à Over-Hespen et a Wanghe, 1470, le 4 septembre; dit sceller du sceau de son mari, Antoine . . . (le nom de famille n'étant pas indiqué) : trois flanchis. S. senestre : un griffon, ou aigle. L. : *S An . . onis* . . . . . (Av. et dén., N° 1035).

Dans ce dénombrement, la feudataire a omis de mentionner le nom du suzerain.

Lenden (Jean van der), homme de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai, 1358 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : ✠ *S Ian van der Lenden* (Chartes des comtes de Flandre).

Et non pas van der *Linden*, version de l'inventaire imprimé.

Lenhausen. Herman van *Lenhusen*, dit *Grevenstein*, reçoit une rente du comte de Berg, 1371 : un chevron. C. : un chevron entre un vol (assez fruste) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 866).

Lennep. *Henricus de Linnephe, miles*, 1276 : type scutiforme; diapré, a cinq burelles; au chef plain, diapré. L. : ✠ *S Henrici de Lennepe militis* (Ville de Cologne, N° 425).

Le diapré du champ consiste en diagonales croisées, celui du chef en un treillissé, les interstices chargés de roses à 4 et à 5 feuilles.

— Jean, seigneur de *Lynepe*, chevalier, scelle un arbitrage entre le duc de Berg et de Ravensberg, d'une part, et les comtes de Cleves et de la Mark, d'autre part, 1397 : plain; au chef charge d'un lion léopardé. L. : *S' domini Yohannes* (!) *de Lenepe* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 602) (voir **Kanis, Middachten, Moers, Renesse**).

— (Rodolphe van), maitre d'hôtel *(haiffmeister)* du duc de Gueldre et drossard de Middeler, conclut un contrat de mariage avec Jeanne de Cock van *Nederijnen* (Neerijnen), fille de Jeanne van *Emskerck* (1), veuve de Gisbert *die Cock van Nederijnen* (2), 1528; partage avec son beau-frère, *Herbere* die Cock van N., les biens de ses beaux-parents, 1531; scelle le contrat de mariage du même, 1535 : coupé; au 1er, un lion léopardé; au 2d, plain. L. : *S Roelef va Leinep (Geld.)*.

(1) En 1531, elle est citée comme décédée (*Geld.*).

(2) D'après un acte de 1531, il est fils de Guillaume de Cock (*Geld.*).

— Charles van *Lennip*, membre du corps équestre de la Veluwe, 1556 : même écu (coupé). C. : un lion issant entre un vol *(Geld.)*.

Lennick. Les échevins de *Leneke*, 1317, 8 : dans le champ du sceau, un saint, debout, tenant de la main droite une palme et de la main gauche un livre fermé. L. : ✠ *S scabinorvm de Lenia . o* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1317, *in Assensioen daghe*, Jean *Crupelant*, bourgeois de Bruxelles, achète, de Jean *Bullenberghe* (et *Bullenberch*) et de Henri, frère de celui-ci, un demi-bonnier de terre.

En 1318, *des vrindages vor half vasten, her* (!) *Jan Crupelant, wisselere*, de Bruxelles, est adhérité d'un tiers de bonnier de terre, *boven den cuver ten Planken*.

Lennick-Saint-Quentin (Les échevins de) et de Lennick-Saint-Martin, 1753 : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de more. Cq. couronné. C. : un lion issant. S. : deux léopards lionnés. Bannieres : la 1re de l'écu (**Man**), la 2de, écartelée; aux 1er et 4e, trois macles; au chef de quartier plain (chargé d'un lambel?); aux 2e et 3e, un lion (**Domis**). Sans L. (M. Jules Vannérus).

Lennoot (Antoine), receveur d'*Oostburch* (-burg), 1442 (n. st.), : un sautoir, cantonné de quatre petits chevrons alésés. C. : une tête et col de héron

(cygne?). T. : deux femmes sauvages. L. : *S Anthonii* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

En 1449, il emploie le même sceau en qualité d'echevin du Franc de Bruges.

Lennoot *(Jehans)*, bourgeois de la ville *du Dam* (de Damme), 1329 : même écu, muni d'une bordure (simple). L. : ✠ *S Iohis Lennot* . . . . . *am* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Zeghaert**).

C'est ainsi qu'il faut évidemment blasonner l'écu de Jehan ; cependant, la bordure étant gravée en creux, elle constitue plutôt le champ, sur lequel est posé un grand écusson.

Voir Saint-Genois, *Inv. analyt. des chartes des comtes de Flandre*, N° 1475.

Lenoncourt (Philippe de), écuyer, seigneur de *Gondrecourt en Woyvre* (Gondrecourt-en-Woevre), tient, du duc de Lorraine, du chef de son *chastel et prevosté de Bry* (Briey), la ville et le *chastel* de *Gondrecourt en Woyvre*, etc., 1457 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'un croissant. C. : un disque, chargé d'une anille, entre un vol. L. : . . . . . *p de . . . oncourt (Lorr., Briey*, B, 591, N° 129) (voir **Choiseul**).

— (Louis de), chevalier, seigneur de *Gondrecourt en Wepvre*, tient, du duc de Lorraine, du chef du duché de Bar et de la châtellenie de Briey, le *chasteau et maison forte de la seigneurie dudit Gondrecourt*, etc., 1539 (n. st.) : une croix engrêlée. Même C. L. : *Seel de Loes de Lenoncourt* (Ibid., N° 123).

Lens (Jean, sire de), homme du comte de Hainaut, 1295 : trois lions couronnés. L. : ✠ *S' Iehan signevr* . . . . . *s (Namur*, N° 272).

— (Maigne de), feudataire de l'église Sainte-Waudru, à Mons, 1353 : trois clefs, les pannetons en haut, et une bande brochante. L. : ✠ *S' Ma* . . . . . *Le* . . (Mons, Sainte-Waudru, Fonds de Hal).

— *(Pierlot* de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 62 1/2 moutons, 1374 : une force renversée en chef a dextre et deux besants, ou tourteaux, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, le 1er chargé d'une lettre 𝔐. L. : ✶ *S' Pirlo . de L . . . s* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 333).

— (Arnould van), prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 86 moutons, 1374 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. L. : ✶ *S Erdar* (?) *de Lens* (Ibid.).

— (Les échevins de), 1616 : trois lions couronnés. L. : *Seel . . . escheuins de Lens* (M. A. de Latre du Bosqueau).

— Les mêmes, 1659, 60, 79 : même écu. L. : *Seel de lescheuinage de Lens* (Ibid.) (voir **Gavre, Gouvy, Jauche, Lentz, Poullet, Racour, Valent**).

Lent (Thierry van), caution du duc Renaud de Gueldre, 1342 ; Thierry et IJsebrant van Lent, écuyers, cautions du même, 1349 ; Thierry : trois pals de vair et un lambel à quatre pendants, brochant (Pl. 13, fig. 334). L., 1342 : ✠ *S' Theoderici de Lent*. IJsebrant : même écu, mais sans lambel (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436, et *Wassenaer)* (voir **LETE**).

Lent (Othon et Bernard van), frères, fils de Thierry, achètent une rente du chapitre de Bedbur, 1386 ; tous deux : trois pals de vair (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 63).

— (Henri van), *erfpachter*, scelle un acte de Gertrude van Zevenaar, 1417 : même écu (Ibid., N° 73).

Lentezoens, voir **Vergouwen.**

Lentz (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : une tour, posée sur un mont. C. : les meubles de l'écu. L. : *S Iohan Lens* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 61).

Léopard. Maître Guillaume *Leopart*, échevin de la haute cour du Feix, 1581 ; échevin de la cour du chapitre de Saint-Aubain, en la ville de Namur, 1589 : un léopard. C. : un léopard issant. L. : . *Gv* . . . . . *e Leopard* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, 3179, A. G. B.).

Leopardo *(Franco de), civis coloniensis*, a vendu *la villa Gyvestorp* (Gevelsdorf), à Gérard de Juliers, seigneur de *Castre* (Caster), 1296 : dans le champ du sceau, un léopard et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Franconis de Leopardo* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 121).

Lepe (Jean van der), homme de fief du bourg de Bruges, 1529 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une aigle brochante. T. : un ange. L. : *S Ian van der Lepe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 47).

LEPPEVELDE (Jean van), homme du comte de Flandre, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 ; scelle pour d'autres (l'un : Jean Dullaerts, fils de Michel), feudataires *illec*, 1430 : diapré, à une fasce, chargée de trois trèfles. L. : . . *Ian van Leppevelde* (Fiefs, Nos 3741, 4, 7).

— (Mathieu van), tuteur de *Hannekine van Niele* (probablement pour *van Hiele)*, fils de Daniel, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une haie, formée de trois poteaux, pointus au bas, brochant sur trois lattes horizontales. L. : . . . . . *pevelde* (Ibid., N° 3724).

LEPSE (Arnould van), bailli du comte de Clèves, à Rosenau et dans la Hetter, 1392 : une hache (?) contournée, posée en barre (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

Lerke *(Jacob de)*, échevin et *cuerer* au métier de Furnes, 1410 : trois oiseaux (alouettes), accompagnés en cœur d'une étoile (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

Lermigeau (Gilles) (et *Lermigeault)*, homme de fief du Hainaut, 1599, a Avesnes : un rateau, posé en bande. T. dextre : un personnage, contre lequel saute un chien, a dextre. L. : *S Gill . . Lermisav .* (Mons, Greffes scabinaux d'Avesnes).

LERNE, voir **Salm.**

Lerzy. Charles de *Lerzis*, chevalier, scelle pour *Clugnet de Breban, admiral de France,* qui prie les gouverneurs, maires et echevins des bonnes villes de *Breban* (Brabant) d'user de leur influence sur leur duc pour que celui-ci donne suite a une lettre qu'il lui adresse, le meme jour, et dont il leur remet un *volumus*, 12 juin 1414 : une bande, côtoyée de deux filets. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Ch . . . . . de Lerzy chlr* (Chartes des ducs de Brabant).

Sceau plaque, en cire rouge. Lettre ecrite sur papier.

Il signe : *Clugnet*, tout court. La lettre dit au duc que, le jour de la mi-carême *derrain passe et deux ans, vintes en vostre personne, acompaignie de plus[eur]s autres, en la ville lesseubz le chastel de Mont medi* (Montmédy), *et la me eu liez trouver et ruastes jus mes chevaulx mes gens, et en ce eus dommage de plus de vint mille frans et sans ce que je feusse sur vostre pais et sans ce que je eusse oncques fait dommage a vous ne a vostre dit pais, mais estoye ale a la priere de messire Hue dautel pour garder les forteresses de monseigneur dorliens, et oultre plus le dit messire Hue dautel et nous tous estions en seur estat trois jours envers eulx.* Il prie le duc de l'indemniser, en ajoutant qu'il serait desolé *davoir cause de faire desplaisir a vous ne a vostre pais.*

Lescart, voir **Neufville.**

LESCHE, voir **Letsch.**

Lesloy, voir **Hove, Saquin.**

LESPAUT (*Maugis* de), écuyer, reçoit, du Brabant, une rente viagere, 1369, 70, 9 : deux poissons adossés et une bordure engrelée. C. : une tete barbue, coiffée d'un turban, aux bouts flottants. L. : *Mavgis de Lespart* (Chartes des ducs de Brabant).

LESSCHE, voir **Letsch.**

Lestecque (*Wibiert*), clerc, homme de fief du Hainaut, 1421 : un chevron, accompagné de trois heaumes. L. : *Seel Wibert Lestecque (Namur,* N°s 1354-6).

Il scelle des chartes du bailli de Hainaut, données à Valenciennes.

Lestrieux (Denis de), écuyer, a Enscherange, Pintsch et Wilwerwiltz (prévôté de Bastogne), par engagere, du temps de l'Infante Isabelle, 1683 : coupé ; dans chacun des deux champs, trois (2, 1) besants ou tourteaux (?). Cq. sans C. (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713[a]).

Il remet au roi de France le denombrement de ses dites seigneuries.

— Marie-Catherine *von Lestryeux*, abbesse du couvent de femmes nobles de Saint-Thomas *an der Kill*, (Kyll) dans l'évêché de Treves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a son couvent, et sis dans la province de Luxembourg, 1788, le 19 avril : une fasce, accompagnée de six annelets, trois (1, 2) en chef, trois (2, 1) en pointe. L'écu ovale, sommé d'une couronne a trois fleurons et a deux perles, posé sur une crosse en pal et entouré de deux palmes, liées au bas (cachets, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46661, *passim).*

LETE (*Massaert de)* (Lent?), jadis prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 100 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux pals de vair ; aux 2e et 4e, trois losanges. L. : ✶ *S' Masar de Mares* (Chartes des ducs de Brabant) (comp. les armes de **Lent**).

LETE[NE], voir **LIETHEN.**

Letmathe. Hunold *van Letmete*, le vieux, Hunold et Roger (son sceau est tombé), ses fils, ont reçu entiere satisfaction du comte de Berg et de Ravensberg, 1375 ; le père : d'hermine a la fasce échiquetée, a trois tires, sommée d'un lion issant. L. : *S' Hvnoldi de Letmate senioris.* Le fils : même écu, la fasce a *deux* tires. L. : *S' Hvnoldi de Letmate jvnioris* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 916).

Voici, d'après Gelre, les armes de *Huenelt van Letmate*, homme du comte de la Mark : d'hermine à la fasce échiquetée de gueules et d'or, à trois tires, sommée d'un lion issant de gueules.

LETO (Dom Augustin), abbé de Saint-Ghislain, remet, au gouvernement autrichien, les états de biens afférents a des bénéfices a Blaton et à Hornu, bénéfices dont il est le collateur, 1787, le 5 mars ; remet, audit gouvernement, un état des biens d'une fondation a *Wamuelle* (Wasmuel), hameau de Saint-Ghislain, fondation dont il a la collation, 1787, le 23 mars : écartelé ; aux 1er et 4e, parti ; *a*, d'or a la demi-aigle mouvante ; *b*, d'azur a trois fleurs de lis ; aux 2e et 3e, d'or au tronc d'arbre, feuillé de quatre pieces, posé sur une terrasse. L'écu sommé d'une couronne a cinq fleurons et, a dextre, d'une petite mitre, le tout posé sur une crosse et un glaive, passés en sautoir. S. : un aigle et un ours. Devise fruste (cachets, sans autre L., en cire rouge) C. C. B., reg. 46629, 46633, 46643).

Letsch. *Gherlacus de Lessche de Muelhenheym* (Mulheim-sur-Rhin), *miles ; Gherlacus Lesche, miles de Meulhem ;* possede un alleu *in villa de Kynschebach*, sur lequel il assigne au duc de Brabant une rente annuelle de 10 livres tournois, 1338 ; reçoit une rente du Brabant, 1338 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, posées en pairle, les pointes dirigées vers le cœur de l'écu. L. : ✠ *S' Gerlaci militis Leshe* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 396 et 397).

Kynschebach = Kinzenbach ?

Letwerch *(Giselbertus)*, échevin de Saint-Trond, 1350, 3 : trois chevrons, surmontés a dextre d'une étoile (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis et 7) (voir **Gheersdale**).

— Jean *Letteweerc*, tient, d'Adrien van Rokeghem, seigneur de ter Donct, etc., un fief à *Kerchove*, 1487 : deux crampons, 1 en pal, 1 en fasce, brochant *(Elseghem)*.

LEUCHTMAR, voir **Calcum**.

Leunckens (Jean), échevin de Louvain, 1619 : une hure de sanglier. L. : *Io . a . . . . . scab lov 1616* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Leurent, voir **Laurent**.

Leus *(Jaquemars li)* (Loup), le jeune, homme de fief du chapitre de Sainte-Waudru, a Mons, 1353 : trois loups passants, le 2e surmonté a senestre d'une étoile ; au franc-quartier brochant, chargé d'une cotice, accompagnée de six merlettes, trois (2, 1) au canton senestre, 3, côtoyant l'écu, a dextre. L. : *. . . . . kemart le Le . . .* (Mons, Sainte-Waudru, Fonds de Hal).

— Jean *li Leux*, écuyer, bailli dudit chapitre, 1428 : trois loups passants ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de more. T. dextre : une damoiselle. L. : *Sigille Iohais Lvpv* (!) (Ibid.).

— Jean *le Leux*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1466 : trois loups passants ; au chef chargé de trois oiseaux. C. : une tête imberbe. Même T. dextre (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. Quévy, Nos 41-50).

— Sire Guillaume *le Leu* scelle pour sa mère, *Phelippe le Leu*, veuve de feu *Jehan le Leu*, qui reçoit, une rente viagère, sur le domaine de Binche, aux noms de ses enfants, Henri et *Jakemin*, 1482 ; sire G. *le Leu*, prêtre et curé de *Waudret* (Waudrez, homme de fief du Hainaut, 1483 ; sire Guillaume *le Leux* scelle pour (sa mère) *Phelippe de Werissay*, veuve de *Jehan le Leux*, qui reçoit, sur ledit domaine, une rente viagère pour ses fils, *Jehan* et *Jakemart*, 1493, 4 ; scelle pour Guillaume de Marpent, bourgeois de Binche, qui reçoit une rente viagère, pour *Michielle* le Carlier, femme d'*Allem[an]* Michault, 1493 : un loup passant. L. : *S Villame le Lev* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1668) (voir **STINBERGHE**).

Werissay est Warissaix.

LEUS *(Errard de), escuier*, oncle de *Jehenne de Thiefferdenges* (Differdange), femme d'Alexandre de *Verton* (Virton), chevalier, 1355 : de . . ., au chef de . . . et au lion couronné, brochant. L. : ✠ . *Erart de Leis* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Leuze. Gérard de *Leuse*, échevin du Feix, 1331 : trois roses, surmontées d'un lambel. L. : ✶ *S' Gerart de le Covtre (Namur*, N° 523).

Leuze (Sire *Mahieu* de) reçoit une rente viagere, sur la ville de Tournai, 1404, 9 : une bande, accompagnée en chef a senestre d'une fleur de lis, et un lambel. C. : un buste imberbe, coiffée de . . . (couronné ?). L. : *S Mahiev de Levse* (Tournai, Quittances) (voir **Antoine**, **Libert**, **Pattey**).

Leutesdorf. *Johannes, advocatus in Ludisdorp, miles*, inféode a Adolphe, comte de Berg, *curtem nostram sitam in Ludisdorphirbag, cum agris, pratis, nemoribus*, 1313 : quatre pals et une cotice brochante (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 216).

— *Wernerus, advocatus in Ludenstorf*, 1337 : quatre pals ; au franc-canton chargé d'une étoile (Dusseldorf, *Stavelot-Malmédy*, N° 86).

Ces deux personnages appartiennent à la race des Merode.

Leuth. Jourdain van *Loet* reçoit, du Brabant, des sommes, pour ses services rendus dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *. . Iordani de Loyte* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1188, 1468, 1589, 1661).

— Ledit Jourdain et son frère Jean reçoivent, du Brabant, des indemnités pour leurs frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, 58 ; Jean : plain ; au chef chargé a dextre d'une merlette. L. : ✠ *S Iohannis de Loet* (Ibid.).

Jordaen van Loet reçoit, pour ses services, un acompte de 80 1/2 vieux écus, le 7 juillet 1357.

Le 13 octobre de la même année, Jean *van Loet* et son frère, Jourdain, reçoivent 36 vieux écus, sur 196 qui leur sont dus.

Le 25 mars 1358 (n. st.), Jourdain reçoit, pour lui-même et son frère Jean, un acompte de 23 vieux ecus.

Enfin, le 30 juin 1358, le duc fait payer, aux frères Jourdain et Jean *van Loet*, 78 vieux écus qui leur restent dus, *van allen zaken, cost, scade ende verliese*.

— Jourdain van *Loethe*, échevin de *Berk* (Rheinberg), scelle un acte de Jean van *Wijenhorst*, 1389 : plain ; au chef chargé a dextre d'une merlette. L. : *Sigillv Jordani de Loyt* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118) (comp. les armes de **Wijnhorst**).

— Herman van *Loyte (Locte)* promet de constituer un douaire à sa femme, *Griete*, fille naturelle d'Adolphe, comte de Clèves et de la Mark, 1414 ; drossard de Ringenberch, 1417 ; scelle, avec son frère Jourdain (celui-ci *1o loco*), comme hommes du duc de Clèves, 1418 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S' Hermanni de Lote* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 721, 46, 56).

— Jourdain van *Loete* se déclare indemnisé, par le comte de Cleves, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1416 ; scelle *(2do loco)* avec son dit frere Herman, 1418 : même écu (Ibid., Nos 741, 56).

— Jean van *Loet, erfpachter*, scelle un acte de Gertrude van Zevenaar, 1417 ; scelle, avec Borchaert

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XCVI.

Fig. 1. Henri Berthout, seigneur de Duffel et Gheel, chevalier (1338),
Fig. 2. Gossuin, seigneur de Gossoncourt, chevalier (1339),
Fig. 3. Henri, seigneur de Gronsveld, chevalier (1338),

} combattants de la guerre de Cent ans (voir pl. XCIII).

van der Molen, un acte de Henri Hellinck, 1417 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : ✠ *S' Ian van Loet* (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 73, et *Geld.*).

Leval, voir **Trahegnies.**

LEVENDALE, voir **Lieventhal.**

Levis. *Petrus, . . . cameracensis episcopus*, 1311 : type ogival ; Vierge, debout, portant l'Enfant, sous un dais ; dans le bas, un prélat, en oraison, à senestre, sous une ogive, accostée, en haut, de deux écus : A, trois lions (**Cambrai**) ; B, trois chevrons (fort endommagé) (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Lexhy. *Amelius de Lesschijt (Lesschiet)* (1), échevin de Saint-Trond, 1367, 8 ; vassal du château de Duras, 1367 ; *Amelijs van Leschijt*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la troupe de la commanderie de Chantraine ; i. t. : 142 moutons, 1374 : un lion et un semé de « clochettes » de vair. C. : une tête et col de licorne. L. (1374) : . . . *melii de L . schit scabi Sci Trudois* (Abb. de Saint-Trond, c. 3bis, 7 et 18 ; Chartes des ducs de Brabant) (2).

(1) Un « *Mes. Ameles ainsneis fis de Mons : Otton de Lexhy brisat son blazon, assavoir lescut vairyet, don I lyon rampant de geules* » .... (voir Hemricourt, Salbray p. 138 et *passim*).

(2) Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : un lion surmonté d'un lambel, et, comme toujours, ne mentionne pas le cimier.

— (Francon van), échevin de Saint-Trond, 1437 : mêmes écu et C. (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Henri van), échevin *illec*, 1490, 8 ; échevin de la prieure de Milen, dans sa seigneurie de Milen, 1499 : mêmes écu et C. (Ibid. et Ordange) (voir **Many**).

Lhoest (L'Hoest), voir **Loste.**

Lhoir (Martin), homme de fief du Hainaut, 1585, à Soignies : un quadrupède à courtes pattes (loir), passant sur une souche d'arbre, posée en fasce et mouvant de la pointe. S. : un griffon, terminé en queue de poisson. L. : *S Martin Lhoir* (Archives des Hospices, à Soignies).

Lhonneux, voir **Lor.**

Liagre (Joseph-F. de), veuf d'Anne-Catherine Verschuijlen ; *Isabella Servanda Rebecca* Verschuijlen, veuve de François-Guillaume Le Grelle, conseiller-greffier de la ville d'Anvers ; Constance Verschuijlen, femme de Jean Vermanden ; Marie, Thérèse et Joseph Verschuijlen, ces trois derniers célibataires, remettent, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice, en l'église Saint-André, à Anvers, bénéfice dont il sont les collateurs, 1787, le 13 avril ; J.-F. de Liagre : deux ancres (les anneaux en haut), passées en sautoir. L'écu dans un cartouche. C. : une ancre renversée (l'anneau en bas), entre deux panaches, formés, chacun, de quatre plumes (d'autruche ?) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46542).

Sur l'écu, dans la partie senestre, on aperçoit quelques hachures indiquant le sinople.

Ladite fondation avait été instituée, par feu Jean-Joseph Verschuijlen, prêtre, dans son testament du 21 novembre 1735.

LYAUNE *(Williaumes, sires de), chevaliers,* caution de son cousin Guillaume, seigneur de *Fienles,* chevalier, envers le comte de Nevers, 1287 : un lion. L. : . . . . . *Will' de Lav* . . . (Chartes des comtes de Flandre).

L *Invent. analyt.* l'appelle, à tort, *Lyaumes.*

Libeek (Nicolas van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. : 160 moutons, 1374 : trois pals ; au chef chargé d'une étoile. L. : ✶ *S' Nicolai de Leybec* (Chartes des ducs de Brabant).

La quittance l'appelle : *van Lebeke.*

Libert (Jean), lieutenant de Gaspard de Calonne, écuyer, bailli de noble homme Roland de *Leuse,* seigneur de Calonne, 1453 : un *agnus Dei,* passant à senestre. S. : un aigle (Tournai, Croisiers).

— (Géry), homme de fief du Hainaut, 1544, à Braine-le-Comte : deux meubles, affectant la forme de crochets contournés, munis de deux traverses obliques, parallèles aux tiges latérales, posés en pointe ; le haut de l'écu est cassé. C. : un pied de cerf (Archives de l'église de Braine-le-Comte).

Géry L. était lieutenant de la mette des bois de Braine et de Naast et avait été archer de Charles Quint. Ses armes sont probablement parlantes : *bert* ou *bret*, le nom de l'outil qui servait à *bretteler*, graver des hachures ou *brettelures*, confr. aussi *bretesche* et *brets* (piège à oiseaux).

— (Nicolas), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. T. : un ange (Mons, Hommes de fief).

— (Jean-François), *compteur* du béguinage de Saint-Christophe-lez-Liége, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce béguinage, sis à *Bergilé* (Bergilers), 1787, le 19 avril : un membre d'aigle, la serre en bas ; au franc-quartier chargé d'une fleur de lis. Ecu ovale. C. : une fleur de lis (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46659).

— (Pierre-Jules), curé de Vivegnies, église filiale de Herstal, pays de Liége, remet, audit gouvernement, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 22 avril : mêmes écu et C. que Jean-François (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46659).

Sur les sceaux-cachets de ces deux derniers personnages, le franc-quartier ne broche pas sur le meuble du champ.

La famille de Libert de Flémalle, anoblie en 1713 et faisant partie de la noblesse officielle de Belgique, porte : d'azur au membre d'aigle d'or ; au franc-quartier du

même, chargé d'une fleur de lis de gueules. C. : la fleur de lis de l'écu entre un vol d'or et d'azur.
Devise : *Liber semper.*

LIBIERSART, voir **Libressart.**

LI[E]BINES (Jean de), chevalier, homme du comte de Namur, 1340, 5 : une bande, chargée en chef d'une molette. C. : un vol. L. : ✱ *S Iohis d Liebines milit' (Namur,* N°s 621 et 705). 1340 (n. st.) : une bande, chargée en chef d'une étoile à cinq rais (sic). Même C. L. : ✠ *S Iohis d Liebines milit' (Namur,* N°s 621 et 705).

Un Jean van *Libeyn*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire d'Oupeye, reçoit, en 1374, un acompte sur une i. t. de 52 moutons ; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume de), homme dudit comte, 1346 : une bande, chargée en chef d'une merlette (!), posée dans le sens de la bande. L. : ✱ *S . . . . . ibine (Namur,* N° 733).

Liboy (Etienne de), chevalier, seigneur de Jemeppe, etc., déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, sise dans la prévôté de Laroche, 1681 : d'hermine plain ; écusson en cœur à l'arbre terrassé. Deux casques couronnés, le 1er cimé d'une aigle (entière), le 2^d^, d'un arbre (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713^b^).

Et non : un arbre terrassé et une *bordure* d'hermine.

Libot (Gauthier), échevin de la franche ville de Jauche, 1500, 8 : une étoile, accompagnée de trois quartefeuilles (M. J. Vannérus).

Libressart (?). Guillaume et Henri van *Libesard,* frères (i. t. des deux : 184 moutons), et Goffard de Saint-Pol (i. t. : 25 moutons), tous prisonniers à Basweiler, sous la bannière d'Agimont, 1374, 8 : de . . . à l'écusson plain, surmonté de trois merlettes. L. : ✠ *S Willam de Libiersart* (Chartes des ducs de Brabant).

Le seigneur de Lybersaerdt : *de gueulle, a la fesse vivre d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres).*

Lijbou, Liebout. Marguerite, veuve de Louis *Libbus,* jadis prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière de Wilre ; i. t. : 225 moutons, 1374 ; elle emploie le sceau du défunt : un chevron, accompagné en chef à senestre d'un écusson plain. L. : . . . . *dovici Lybou d Willebrighe* (Willebringen) (Ibid.).

Liebart (?) (Marguerite), veuve de Jacques de Gombault, licencié-es-lois, seigneur du Chimont, fait, pour sa fille, Madeleine de Gombault, dénombrement d'un fief, relevant du seigneur de Templeuve, 1601 ; elle scelle du sceau de son dit mari : un chevron, accompagné de trois hures de sanglier (cachet, sans L., sur papier, plaqué sur cire) (Vicomte Desmaisières).

Le nom de *Liebart* est quelque peu douteux, l'écriture étant assez effacée à l'endroit où il se trouve, dans l'acte.

Liebens (Jean), alleutier de l'abbé de Saint-Trond, 1576 : un marteau (Ordange).

— (Godefroid), échevin du haut tribunal de *Verdt,* à Saint-Trond, 1595, 6 : un marteau, surmonté d'une couronne et accosté de quatre étoiles (Ibid., et Abb. de Saint-Trond, N° 11).

Liebenstein voir **Schenke.**

Liedekerke. *Johannes de Lidekerke, miles, tenens dominium de Apeltren* (Appelterre) *et de Eijghem* (Eijgem), 1289 : trois lions et une cotice de vair brochante *(Ninove).*

— (Philippe, sire de) et de Bréda, 1318 (n. st.), à Gand : parti ; au 1er, trois lions ; au 2^d^, trois flanchis. L. : . . . *hilippi domini de Liede* . . . . . (Chartes des comtes de Flandre, N° 1353).

— (Les échevins de) et de (Dender-) *Leeuw,* 1320 : trois lions *(Afflighem).*

— *(Maddame Mahaut de),* dame de *Rousoit* (Roisy) et de *Boulers* (Boulaere), femme de *Colard de Bailleul* (Belœil) 1333 : dans le champ du sceau ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus ; A, comme *Colard ;* B, trois lions (Chartes des comtes de Flandre, N° 1688).

— *Rasson de Lidekierque,* homme du Hainaut, 1339, à Mons : trois lions. L. : *Sigill Rasonis . . . . . kerke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 552).

— Arnould, seigneur de *Liedenkerke,* chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 7406 2/3 moutons, 1374, 9 (n. st.) : un lion couronné et une bordure engrelée. C. : deux pieds de cerf accostés. T. : une femme et un homme barbu, issant, tous deux, de l'encadrement ogival du champ. L. : *S Arnoldvs de Liekerke* (Ibid.).

— (Etienne van), homme du château de Gand, 1399 : trois lions. C. : un buste de more. L. : . . . . *vin vā* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

— Etienne van *Liekerke,* seigneur de Heestert et de Zulte, écuyer, panetier de l'archiduc, comte de Flandre, et mari de Florentine Wielandts, qui tient, elle, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Vremdijck, 1502 : trois lions couronnés. C. cassé. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 3384).

. . . ende es tselve leen een tiende, streckende in zes streken binnen der prochyen van Vrendye, de welke inghinc ende verdranc int jaer duust vijf lxxxvij lestleden, en es nu zom weder bedijet . . . .

— *Rijcquaert van Lijkerke,* fils de sire Jean, tient, dudit château, un fief à Vogelzang, 1502 : écu cassé.

C. : un buste de more. L. : *S Ryq* .... (Ibid., N° 2690).

. geleghen te Vueghelen zanghe, ten hende vanden Muelenεers strate, groot zynde twee bunderen vyf hondert en lve roeden, in merssthen ende in watere lettel min of meer, my verstorven van Symoen Bette, filius Symoens ....

Liedekerke. Antoine van *Liekerke*, écuyer, tient une rente du château d'Alost, 1514 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois lions ; aux 2e et 3e, coupé de . . . et de . . . (plains). C. : un buste de more (Fiefs, N° 4715).

Les 2e et 3e quartiers pourraient aussi représenter : plain, au chef plain.

— Philippe van *Liedekercke*, chevalier, seigneur de Heestert et Zulte, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Vremdijck, Willemskerke, etc., 1543 : trois lions couronnés. Même C. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Philippu de Liekerke* (Ibid., N° 3388).

.. te wetene een thiende, haer bestreckende in zesse strcken binnen der prochie van Vremdijck, Willemskercke ende daer ontrent, my verstorven byden overlydene van vrouwe Adriane van Liedekercke, mynder zustere ....

— Philippe van *Liedekercke*, chevalier, seigneur de Heestert, Eversbeke, Zulte, Landeghem, etc., époux de Marie van der Gracht, fille de sire Thierry et plus ancien hoir de feu Walter van der Gracht, seigneur de la Gracht, Heule, Axel, etc., laquelle tient, dudit château, deux fiefs, 1558 : trois lions. Même C. S. : deux lions (très frustes et cassés). L. : *S Philippi* . . *Lie* . . . . . . *ke* (Fiefs, Nos 2792 et 2792a).

C'est le même sceau que celui de 1543.

... leen ghenaemt Wavere (Wanerie?), midts Zeghers Wale ende Sonnemaerschet, met alzulcke seignourien, heerlicheden ende vervallen alser toebehooren ...

... therscip van Axelambacht, dat men zeyt de tafle, met allen zynen toebehoorten ende rechten, zoot wylen Adriaen van Hille daernaer bedient hebben ende nu jeghenwoord ch bedient wordt by Adriaen Musaert ... (deux dénombrements).

— Antoine van *Lijdekercke*, chevalier, seigneur de Heule, Heestert, Moorsel, Landeghem, etc., tient la dîme à *Vremdijc*, héritée de son père, sire Philippe, 1568 : trois lions couronnés. Même C. S. : deux lions (léopards lionnés?) (cassés) tenant, chacun, une bannière . . . (cassées). L. : . . . . *Liedek* . . . . (Ibid., N° 3389).

— Henri van *Liekercke*, échevin de Bruxelles, 1581 : trois lions. Cq. couronné. C. : un vol (Ch. et doc. div., c. I).

— (Charles-Antoine, comte de), baron d'Acre, vicomte de Bailleul, etc., tient, du Brabant, les fiefs de Bourdeaux, sous Offus, Ramillies, etc., et les seigneuries de Geest-Gérompont et d'Offus, 1754 : de gueules à trois lions couronnés. Écu couronné. S. : deux griffons (Av. et dén., Nos 7249, 7251).

Il avait hérité les fiefs de Bourdeaux de son grand-père maternel, Jacques Ignace, baron de Surlet, mort le 11 mars 1714 (Ibid.). Gelre blasonne aussi *Lidekerke*, en Flandre : de gueules à trois lions d'or. Volet de gueules, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'azur, garni de deux pattes de lion d'or, armées de gueules, adossées.

Liedekerke (Maximilien Henri-Joseph, comte de), tréfoncier de la cathédrale de Liège et y résidant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice érigé, en l'église paroissiale de Berneau, à l'autel de la Sainte-Vierge, 1787, le 5 avril : de gueules à trois lions couronnés. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux griffons regardants, accroupis, adossés (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575) (voir **Bailleul, Berghes. Exaerde, Gavre, Ressegem. Visschere**.

Le seigneur de Lydequerque : de gueulle à troes lyons d'or, lampassé et armé d'asur, et crye : Gavere! Gavere! (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de Exaerde : de gueulle, à troes lyons d'or, lampassé et armé d'argent.

Le seigneur d'Esscaert (Heestert) *: pareilles, et crye : Lydequerque! Lydequerque!* (Ibid.).

Les comtes de Liedekerke, en Belgique, portent : de gueules à trois lions d'or, armés, lampassés, et couronnés d'azur, ainsi que la branche de Beaufort écartelé de Beaufort : d'hermine à bande de gueules, côtoyée de deux bâtons de même.

Liedlau. *Hans* et *Kunz* van *Ledeloe*, jadis prisonniers à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant, 1374 ; *Hans* scelle d'un cq. cimé d'un renard élancé, sommé d'un panache. Sans écu. L. : ✠ *S' Iohannis d Ledelo* (Chartes des ducs de Brabant).

Lieffereng (Philippe-Charles), curé de Steffeshausen, doyenné de Stavelot, diocèse de Liège, province de Luxembourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1788, le 25 avril : écartelé ; au 1er, trois . . . indistinct ; (trois écureuils?) ; aux 2e et 3e, un burelé ; au 4e, une merlette. Écu ovale. C. : un écureuil entre deux cornes de bœuf (burelées?) (cachets, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46589, *passim*).

Liefkenrode. *Walterus de Liefkenroede*, échevin de Léau, 1409 : trois piles, trois besants, ou tourteaux, mal ordonnés, et, en pointe, une étoile. L. : . . . . *eli* . . . . . . *o* . . . . *ab le* . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (*Reijnerus de*), échevin de Léau, 1417 (n. st.) : trois piles, deux roses et, en pointe, une étoile à cinq rais. L. : ✠ . . . *em de Liefker* (!) *scab leu* (Ibid.).

— (*Henricus de*), échevin de Léau, 1452, 60 (n. st.) : trois piles et trois (2, 1) roses. L. : *S Henrici de Liefkerode scabi' leue* (Ibid., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Liefkenrode *(Marissis van)* déclare tenir, du duché de Brabant, 1 1/2 bonniers de prairie à *Gheetbeetse* (Geet-Betz), au lieu dit *ten Ecoute*, près des biens des héritiers de feu Daniel van Surpele, 1468, le 11 août : même écu. L. : *S Maris* . . . . . (Av. et dén., N° 143).

— *Renerus de Lijefkenrode*, échevin de Louvain, 1482, 5 ; même qualité, mais qualifié *meester*, 1484 : même écu. L. : *S Reneri de Lyfkenrode scab louanie* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain ; Etabl. relig., c. 3610, A. G. R., et *Afflighem*).

— *(Johannes de)*, échevin de Louvain, 1519 : même écu. L. : *S Iohanis de Liefkerode scabini lovañ* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Liége. Jean de *Lieye* (et *van Ludick*) reçoit des acomptes sur une i. t. : de 104 moutons, du chef de Jacquemin Nichase, tué à Basweiler, sous Robert de Namur, 1375, 80 ; lui-même prisonnier *illec*, dans l'armée brabançonne (Rasse de Waroux et Hubin de Fanson scellent à sa place, 1380) : diapré, plain ; au chef charge de trois roses ; l'écu muni d'une bordure (simple). L. : ✠ *S' Iehan de Liege* (Chartes des ducs de Brabant).

Liégeois, voir **Humières**.

Lieck (Jean van), ami de Henri van *Ruysschenberg*, 1460 : un fascé (de huit pièces). L. : *S Ian van Lie* . . . . . (Dussseldorf, Seigneurie d'*Odenkarchen*).

LIECKE (Everard van) reçoit, du Brabant, une rente par Adam van *Berge*, chevalier, 1380 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un filet brochant. L. : *Sig* . . . . . *t van Leic* . . (Chartes des ducs de Brabant).

LIELAER (Gilles de), homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1335 : un chevron et un lambel brochant (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jehan de), même qualité, scelle des actes de baillis d'Alost, 1335, 65 : un chevron, chargé de trois losanges (Ibid., et *Afflighem*).

LIJENEN *(Aernt van)*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : un lévrier colleté, bouclé, sautillant, l'épaule chargée d'un écusson fruste (à l'aigle ?). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier colleté, bouclé, assis. L. : *Sigille Aernts van . nen* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Lier, voir **Lierre**.

LIERKE *(Zuier van)*, échevin de la commanderie de Bernissem, dans sa cour censale de Mielen-sur-Aelst, 1488 : une amille, sommée d'une tige fleurdelisée, les deux bras supérieurs de l'amille terminés, chacun, en fleur de lis (Abb. de Saint-Trond, c. 6) (Pl. 13, fig. 335).

Liernu. *Ardeneal van Liernuijt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 138 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une rose. L. : . . . *(r ?) o . . er de* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Pré**).

Lierre. *Godefrois de Liere* scelle un acte de Gauthier Berthout, chevalier, sire de Malines, 1270 : trois fleurs de lis (complètes !) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 56).

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus I, p. 107) dit, à propos de *mynheer Gerart van « Liere »* : *Den scilt verdie hi, min no mere,* | *Van sinopre, al sonder helen,* | *Met een sconen hoede van kelen* (II, v. 4337-8) ; c'est-à-dire : de sinople au chef cousu de gueules. *Liere* constitue probablement une mauvaise leçon. Ne faudrait-il pas lire : *Liedet* ? Voir **Lith**.

Walterus de Lyra, fils de la dame de *Wezemale*, comme tuteur de damoiselle Catherine, fille de feu sire *Costin* van Berchem, relève, du Brabant, neuf hommages, achetés, autrefois, par *Costin* (van B.), dit le Grand (*Magnus Costinus*), de Pierre van *Aguen* (compte Saint-Jean 1388-89 ; C. C. B., N° 17141, f° 240). Le même est investi, comme héritier de feu Jean de Beer, chevalier, de la *curtis* de Ter Loe, avec deux hommages, à Casterlé, et d'une rente (même compte, Ibid.).

— (Les échevins du *bijvang* de), 1296 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; au 2e et 3e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Brabant** et **Limbourg**) *(Nazareth)*.

— (Sceau de la ville de), 1353 : dans le champ du sceau, une bannière à trois chevrons, accostée de deux lions, tournés à dextre. Dans le champ du contre-scel, un lion (Léau, N° 42).

— (Jean de) reçoit, du sire de la *Lecke* et de Bréda, 25 moutons, pour un cheval usé dans l'expédition à Chaligny, et 11 1/2 moutons, pour ses frais, 9 août 1364 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur fruste. L. : *Sigilum Iohes dēi de Liere* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould van *Liere*, jadis prisonnier, sous Henri van *Cuijck* ; i. t. : 725 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *S Ar . . . t van Lier* . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Lijere*, seigneur de *Noerderwijc* (Norderwijck), reçoit, du duc de Brabant, 100 livres de Louvain, prix de rachat d'une rente de 10 livres, qu'il avait achetée de son *swagher*, Guillaume *Blondeel*, et que celui-ci avait héritée de son père, Guillaume ; 1436, 23 mai : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé de trois pals (**Berchem**). C. : deux pieds de cheval de petit-gris. T. dextre : une damoiselle. L. : *S' Ian van Liere h* . . . . . *derweyck* (Ibid.).

Le 6 octobre 1428, Philippe *Blondeel* cède à son *swayer* Jean van *Lyer*, seigneur de *Noerderwyck*, une rente, devant les hommes de fief de Brabant (Chartes des ducs de Brabant).

Lierre (Les échevins de), 1498, 1653 : trois chevrons. S. : deux lions léopardés *(Nazareth)*.

— Walter van *Lijere*, échevin d'Anvers, 1474 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé de trois pals (**Berchem**). C. : deux pieds de cheval, les fers en haut, posés en chevron renversé (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I. et II).

— Hector van *Liere*, chevalier, échevin d'Anvers, 1476 : mêmes écu et C. (Ibid.).

— Jean van *Lyere*, échevin de Lierre (!), 1482 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. Même C. que Walter, mais les pieds de cheval adossés (Malines).

— Guillaume van *Liere*, échevin d'Anvers, 1506 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur chargé de trois pals (**Berchem**). Même C. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I).

— *Der wolgepornne herr Johann von Liere* (fils de Johan), *herr zu Berchem, zu Ranst und zu Esch uff der Sauren* (Sure), *Kaiserlicher Majestat ... Rhadt, Oberster Kriegks Commissar in Teutschen landen und verordenetter Stadthellter im Herzogtumb Lutzenburg und Graffschafft Chiny*, conclut un contrat de mariage avec *Anna zu Ysenburg* (Isenburg), veuve de *Manderscheidt* (voir à ce nom), 1549, le 20 janvier (st. de Trèves), à *Sarburg* (Saarburg) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur à trois pals. Même C. L. : *S Ioannis a Liiera dom in Berchem Ranst et Esch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2684).

Ce contrat est scellé par l'archevêque de Trèves et beaucoup d'autres.

Lierre apporte à son mariage : *die herschafft Berchem und Reg und das Schlos und herschafft Ranst, Doekenhaudt* (Doggenhout, cour sous Ranst) *und Mellegem* (Milleghem), *sampt dem lenhoefe Vrembde* (Vremde), *mit allen iren Obrigheitten, Gerichten, Renten, Guitten, ... darzu die Gerechtigkeit zum Hause zu Antorffen* (Anvers), *das der Abt zu Sant Michell inhelt* des revenus sur la ville d'Anvers et des maisons *illec .... die Herligheit in dem dorff und hoff zu Hiltermis* (Hildernisse), les dîmes de *Suidtgest* (Zuidgeest), des rentes à Bergen, Wouw, *Herle* (Heerle), et la seigneurie *un l h llen in den dorffern Baa* ...(?), *Agher Jurlenorth* (?) *in Seelandt* (Zélande), la moitié du château et seigneurie d'*Esch uff der Sauren*, avec appendances; enfin, 10,000 florins de Brabant, ou *Carolus*, que lui donnera sa mère, et les biens qui lui écherront à la mort de cette dame.

— Paul van *Liere*, échevin d'Anvers, 1614 : trois chevrons. C. cassé (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I).

— Marie van *Liere* fait, le 17 décembre 1637, de l'aveu de son père, le damoiseau Guillaume, seigneur d'*Oosterwijck*, conseiller de la cour de Hollande, ambassadeur des Etats-Généraux près le roi de France, un contrat de mariage avec Pierre van Tuijl van Serooskerke : trois fleurs de lis (complètes) *(Wassenaer)*.

Lierre. Frédéric van *Liere*, capitaine d'une compagnie d'infanterie, scelle ledit contrat, 1637 : même écu. Même C. que Jean (1482) (Ibid.).

— (Les échevins de), 1652 : trois chevrons. S. : deux lions *(Nazareth)* (voir **Ghisels**, **Immerseel**, **Tuijl**, **Wommelghem**).

La matrice du sceau de la ville de Lierre, de 1652, est plus moderne que celle décrite ci dessus, d'après des sceaux de 1498 et 1653.

Liers (Bertrand de), chevalier, échevin de Liége, vers 1380 : une croix, chargée en cœur d'un écusson plain. L. : *Bertrand de L ...... lit scabi le ...* (C. de B.) (voir **Rocour**).

« *Monβ Johan acourt de Liers qui portoit d'argent a une crois dazure* » (HEMRICOURT, edit. DE SALBRAY, p. 257 et *passim*).

LIES *(Gerardus de)*, échevin de Vilvorde, 1309 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles *(Afflighem)*.

Lijesmondt, voir **Reijniers**.

Liessem. Arnould van *Liesheijn* (et Liessem), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. 208 moutons, 1374, 76 (à Arlon) : trois lions couronnés. L. : ✠ *S' Arnoldi de Lishxym* (Chartes des ducs de Brabant).

Liesveld. *Harbaren, here van Liesvelt*, chevalier, donne à *Harbaren van Riede*, seigneur de Pendrecht, un alleu *van drie hoeven lands, ... in minen lande binnen den ambocht van Ammers Gravelant* (Ammers 's Graveland), 1353 : une fasce, surmontée de trois (!) panelles. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lion léopardé, en arrêt. L. : ✠ *S' Herba ...... Li .... lt ridder (Hollande)*.

— *Her Herbaren van Liesvelt*, pas cité dans le texte, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : une fasce, surmontée de deux (!) panelles. Même C. L. : *S' Herbare va Liesvelt ridder* (Ibid.).

Voici, d'après GELRE, les armes de *Her H er]per van Liesvelt*, homme du « duc » de Hollande : d'argent à la fasce, surmontée de deux mouchetures d'hermine renversées, le tout de sable. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, sommé d'un lion léopardé de gueules, en arrêt.

Les sceaux portent des panelles. On blasonne aussi *liesch bussel*.

— *Willem van Lijevelt*, lieutenant de Jean van Olmen, receveur de Brabant, au quartier de Bruxelles, Tervueren et Vilvorde, 1472, 99 : un lion. T. senestre : un homme sauvage, tenant de la droite une branche sèche (Bruxelles et E. G., l. 357).

Dans l'acte de 1472, son nom est écrit : *van Lyevelt*, dans celui de 1499 : *van Liesvelt*.

— (Thierry van), alleutier du duc de Brabant, scelle

la même charte que le précédent, 1499 : deux roses en chef et une fleur de lis en pointe (E. G., l. 357).

Lietaert (Guillaume), échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, etc., dans sa seigneurie du métier de Roulers, 1523 : une fasce, chargée de trois roses *(Deijnze)*.

Lieten (Henri), échevin de Malines, 1351, 2, 6, 7 : six sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, par deux (2, 1) (Malines) (Pl. 13, fig. 336).

LIETHEN (Leithe?) *Theodericus de Letene, miles, ministerialis* de l'abbé de Werden, 1315 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un éventail, à la bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, ledit éventail garni, au haut, d'une broye et, sur chaque côté, de six annelets. L. : *S' dni Tiderici militis de Leten* (Dusseldorf, *Werden*, N° 79).

GELRE donne ainsi le blason d'un ... *van der Lete*, homme du comte de la Mark : d'argent à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or. Cq. d'or. Capeline aux armes de l'écu. C. : deux cornes de bœuf d'or.

— *Wenemarus de Lethene, famulus*, inféode à l'abbé de Werden : *jus proprietatis et dominii, dictum vulgariter « den Eghendom », bonorum ther Heghe ... in parochia Bare* (Bahr), 1348 : trois roses ; au chef chargé de deux broyes. L. : ✠ *S Wenemari de Leiten* (Ibid., N° 122).

— Wenemar van der *Leyten*, homme de l'archevêque de Cologne, scelle un acte du bailli d'Arnsberg (Oer), 1373 : même écu (Dusseldorf, *Col.*, N° 944).

— Pilgrim van der *Leyten*, chevalier, scelle un aveu de fief relevant de l'abbaye de Werden, 1415 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. C. : deux cornes de bœuf, chargées, chacune, d'un besant, ou tourteau. L. : *S Pelerin ..... Leiten* (Dusseldorf, *Werden*, N° 165).

— Jean van der *Leithen*, scelle un acte de Henri van Oer, 1410 : même écu. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Iohannis de Leiten* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N°s 692-4).

— Pilgrim van der *Leiten (Lieten)* scelle un acte dudit Oer, 1410 ; chevalier, homme du duc de Clèves, comte de la Mark, 1418 : même écu. C. : une boule entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Pelgrimi de Leiten* (Ibid., et N° 765).

Lieu (Jean du), *oblieur* (et *oblyeur)* du duc de Bourgogne, reçoit, par le receveur de Malines, une pension annuelle de 100 livres parisis, 1461, 2 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. Cq. sans C. L. : *Seel Iehan du Lieu* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113).

LIEVENDALE, voir **Lieventhal**.

Lievens (Jean) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'un jardin, sis, hors la porte de Sainte-Gudule, *in de strate aent tellebert*, et, récemment, englobé dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432, 14 mars : trois carquois coniques, contenant, chacun, deux plumes. S. senestre : un griffon. L. : *S' Iohanes dcī Lieuens* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Corneille), échevin de Léau, 1548 : trois fleurs de lis (complètes) ; au chef chargé de trois pals. L. : *S Corneli ..... ens scabi leuen* (Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— Baudouin *Livens*, échevin de Léau, 1625 : trois fleurs de lis (complètes) ; au chef chargé de trois pals. L. : *Bavdewin Lievens (Heijlissem)* (voir **Resseghem**).

Lieventhal. *Hermannus de Levendale, miles*, scelle un acte de son *consanguineus*, Rabodo d'Odenkirchen, 1329 ; *Hermannus de Levendal, miles*, conseiller du comte de Juliers, scelle un acte reproduit, plus loin, au nom de **Vurre**, 1335 : un lion et un bâton brochant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 338, et Chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

— *Hermannus de Lievendale, miles*, et sa femme, *Mechtildis de Myrlaer*, inféodent à l'archevêque de Cologne la seigneurie allodiale de Kerpen, à Wevelinghoven, qu'il avait achetée à Thierry de Kerpen, seigneur de *Waresberch*, avec le château de *Lievendaill*, à Wevelinghoven, 1370 ; homme dudit prélat, 1373 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile (Dusseldorf, *Col.*, N°s 1182 et 950).

Waresberch = Werschberg ?

— Herman van *Lievendail*, chevalier, a été fait homme de l'archevêque, 1393 ; déclare qu'ayant été bailli de *Hilkeroide* (Hulchrath), il a conduit, ou fait conduire, les marchands, de Cologne *bis an die Santkuyle by Berchem* (Bergheim) et *vice versa*, 1394 : un lion, l'épaule chargée d'une rose, ou étoile (Dusseldorf, *Col.*, N° 1166 et 1178).

GELRE donne à *Her Herman van Lievendael*, homme du duc de Juliers : d'or (ou d'argent ?) au lion de sinople. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un vol de sable et d'argent.

— Jean van *Lievendail* a été fait homme dudit prélat, avec son père, le chevalier Herman, précité, 1393 : un lion, l'épaule chargée de ... (Ibid., N° 1166).

— Herman van *Lievendaill* et *Bela van Crawynckel*, sa femme, promettent à l'archevêque de Cologne de tenir les engagements de feu leurs parents et beaux-parents respectifs, sire Herman, chevalier, et *Mechtilde van Mirlare*, à l'égard de la seigneurie de Kerpen, etc., 1401 : un lion (Ibid., N° 1182).

— Gérard, fils de sire Gérard van *Lievendaill*, scelle

un acte de son parent *(neve)*, Herman, et de sa femme *Bela*, ci-dessus, 1401 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile (?) (Ibid.).

Lieventhal. Jean van *Lievendaill* scelle un acte de son frère Herman et de la femme de celui-ci, *Bela*, 1401 : un lion, chargé d'un écusson fascé (Ibid.).

— *Gerart van Lievendaile, der Junge*, écrit, au duc de Brabant : *dat ich ure vyant wille syn ind vort alle der ghenre die ich mit reichte up uch veden mach, omb des unreichten wille dat yr ind yre amptlude ind ure undersaissen an mich ind an myncn vader gekeirt haut, ind ich, Willem van Erverolde* (?) (Elverfeld), *Heynrich Pilgerum ind Jacob van Sleiden* (Schleiden) *wellen liever hain Gerart van Lievendaile vurs. dan uch, ind willen daromb ure vyant syn .... Geschreven zu dem Loe, ... des sonnendaigs nae scolastice virginis*, 1413 : un lion (fruste) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **CRAWIJNCKEL, Mirlaer**).

Lijevinc (Jean), échevin de Louvain, 1364, 5 (n. st.), 66 : trois griffes d'aigle, les serres en haut (?) ; au franc-quartier brochant, chargé d'une rose à six feuilles. L. : ✠ *S' Iohannis Lyevinc scabni lovanie'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et M. Rouffart).

Il est possible que les trois meubles du champ, qui affectent, plus ou moins, la forme de griffes d'aigle, ne soient autre chose que trois balais stylisés.

— *(Zyfehs)*, échevin d'Aerschot, 1397 : écartelé ; au 1er, une sorte de fleur de lis, posée en bande, emmanchée, le manche brochant sur le 4e quartier ; aux 2e et 3e, une rose ; au 4e, une croisette pattée. L. : ..... *cabini arsc* ... (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (comp. **Lievinx**).

Le meuble du 1er quartier représente, à n'en pas douter, un balai dont le manche broche sur la croisette pattée du 4e quartier.

Lievinx (Renier), échevin d'Aerschot, 1436, 9, 41 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'une rose. L. : *S Rei' Lievinx scab' arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *passim* et *ad annum* 1413).

— *(Gielijs)*, échevin d'Aerschot, 1443 (n. st.) : un balai, posé en bande, accompagné de deux roses, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, à dextre, et d'une croisette (simple), légèrement penchée, en pointe, à senestre (flanchis ?). L. : *S' Gielys Lievincx sca'b arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (comp. **Lijevinc**).

Dans ce blason, le balai est représenté sous une forme realiste.

Lièvre *(Anselot le)*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle des actes concernant le couvent de Sainte-Croix, à Tournai, 1559, 61 : un lièvre couché, surmonté à senestre de deux étoiles. T. : un homme sauvage, portant sa massue sur l'épaule gauche (Tournai, Croisiers).

Lif (Guillaume), échevin de Tervueren, 1408 (n. st.), 8 : une hache, posée en fasce, le manche à senestre, le tranchant en bas, en chef, et une hure de sanglier en pointe. L. : *Sigillum Willem Lif* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Ligne *(Fastres de)*, chevalier, scelle des actes de *Jehans, dis sires d'Audenarde et sires de Rosoy*, 1280 : une bande voûtée et un lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S' Fastres de Ligne chevaliers* (Mons, Hainaut).

— *(Watiers, sires de)*, homme du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le boucher, la housse et l'écu du contre-scel, à la bande. C. et ornement du chanfrein : un écran échancré. L. : *Sigil ... teri .... tis.* L. du contre-scel : ✠ *Secretv Walteri d Lignia militis* (*Namur*, N° 272).

— *Mikeuls, sires de Ligne et de Briffuel* (Briffœuil), chevalier, reçoit, du Brabant, une rente sur Raismes, 1368 : une bande. C. : un écran rond, garni de plumes, chargé d'une bande et issant d'une cuve semée de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées, ladite cuve terminée en volet. L. : *S Mikiel sires de Ligne* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2205, 2245).

Ladite rente s'élève à 100 livres tournois par an. Il y a deux quittances, l'une du 20 juin, l'autre du 29 décembre.

Voici, d'après Gelre, le blason du *here van Liinge*, homme du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : d'or à la bande de gueules. C. : un éventail de plumes grises, chargé d'un écran demi-circulaire, de l'écu, issant d'une cuve de sable, semée de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent.

Gelre blasonne ainsi l'écu de Michel, seigneur de Ligne, tué à Stavoren, en 1345 : *hi droech gout een bende van kele.*

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Douet Darcq, donne :

au sire de *Linigne : d'or à une bende de gueules ;*

à Monseigneur Guillaume de *Linigne : semblablement, a un lambel d'azur ;*

à *Monseigneur Fautret de Linigne : semblablement, à une molette d'argent sur la bende ;*

à *Monseigneur Nicolle de Linigne ; semblablement, à une coquille d'argent sur la bende.*

— (Guillaume, sire de), chevalier, reçoit, du Brabant, une rente sur Raismes, 1374 (n. st.), 4, 5 (ces actes sont datés de Ligne) : une bande. L. : ✠ *S Willa . me sir de Lig'e chlr* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2514, 2568, etc.).

— *Wernier van Lyni*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 547 moutons, 1374 : une bande, chargée en pointe d'un annelet, et un lambel brochant. L. : *Si Warnir de L . . nes* (Ibid.).

Ligne *(Jehan, sires de) et de Grantbrocq* (Grand-Breucq), 1393 : une bande. Volet comme *Mikiels* (1368). C. : un écran échancré, à un disque, chargé d'une bande (*Namur*, N° 1242).

— *Mickiels de Lingne, chevaliers, sires de Thumaides* (Thumaide), 1397 : une bande et un lambel. C. : un disque, chargé d'une bande, garni de plumes, issant d'une cuve, semée de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, ladite cuve terminée en volet. L. : *S ..... de Ligne signr de Thomaides* (Chartes des ducs de Brabant).

— Michel de *Lingne,* chevalier, scelle la promesse faite, par Robert le Roue, au comte de Namur, de faire un pelerinage a Jérusalem, 1402, le 27 novembre, a Namur : une bande et un lambel. C. casse ; on voit une cuve, terminée en volet, semée de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : *S' Mikiel de Ligne signr de Thom ..... (Namur,* N° 1303).

— (Jean, seigneur de), de *Bailloil* (Beloeil) et de *Monstroel* (Montreuil) sur Haine, 1438 : dans le champ du sceau, un gentilhomme debout, au riche costume, portant au bras gauche, dont la main tient le pommeau de l'epee, un bouchet, a la bande ; la main droite appuyee sur le manche d'une dague. A dextre, devant un arbre, un eq. contourné, orné d'un écran arrondi. A senestre, la partie de devant d'un cheval, la housse bandée (palée) (Tournai, Chartrier).

— Jehan de *Lingne*, seigneur de Ham, chevalier, capitaine de la ville et terre d'Enghien, 1453 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande ; aux 2e et 3e, une bande, côtoyée de deux batons. Cq. couronné (?). C. : ... (cassé). L. : ..... *an de* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Par cet acte, daté du 28 aout 1453, il déclare avoir reçu, de *Gille de le Hoe*, receveur de Ninove, 10 écus d'or, *pour ung appontement que ledit Gille a fait avecq les compaignes de la garnison denghien (d'Enghien) pour les despens et travail que il avoient eut au amener les trois meules de moullin de cauve de Nieneve, appartenant a mon tres redoubte seigneur monss. le duc en la dite ville denghien et icelles mises en sauveté de*

— (Lamoral, prince de), etc., remet, au chapitre des dames nobles de Nivelles, une déclaration relative aux ascendants d'Yolente d'Oijenbrugghe, dite de Duras, 1623, le 1er avril :

Nous Lamoral, Prince de Ligne et du Saint-Empire, marquis de Roubaix, comte de Fauquemberghe et de Nechin, premier Ber de Flandre, pair et seneschal heredutaire de Haynaut, viscomte de Leyden, baron de Wassenaer, Anthoing, Chisoing, Ville, Belloeil, Werchin, baron et seigneur souverain de Faynoelles, chevalier de la Thoison d'or, du Conseil d'Estat de Sa Majesté, chef et capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et capitaine général du pays et comte d'Artois, certiffions et attestons sur nostre foy et honneur a Madame de Nivelle et a Madame la prevoste et damoiselles dudit lieu et a touts ceux q'il apartiendra que damoiselle Jolente d'Oyembrughe, dit Duras, est fille legitime de messire Ernest d'Oyembrughe, dit Duras, chevalier, baron de Thuines, et de dame Jenne Anne de la Tramerie, son espousse, dame de la Tramerie et du quint de la Fosse, laquelle dame Jenne Anne de la Tramerie est fille legitime de messire Francois de la Tramerie, chevalier, baron de Roissin, seigneur de la Tramerie, Forest, Derhaucourt, Angre, Hertaing, Givenchy, bailli et capitaine de la ville d'Aire, et de dame Marie de Bernemicourt, dame de Flers et Gaverlus, son espouse, grand pere et mere de ladite damoiselle Jolente de Doijenbrughe (?) lequel messire Francois de la Tramerie est fils legitime de messire Robert de la Tramerie, chevalier, seigneur dudit lieu, Forest, Derhaucourt, Obby, Maisnil, Corbehem, bailli et capitaine de la ville d'Aire, et de dame Anne de la Fosse, heritiere de Givenchy, du Quint de la Fosse et d'Ordeghem, son espouse et ladite dame Marie de Bernemicourt est fille legitime de messire Jean de Bernemicourt, chevalier de l'ordre de Saint Jacques et premier chevalier du Conseil d'Artois, seigneur de la Thieuloye, Fremin, Douvrin, Vaccan, gouverneur et capitaine de la ville de Bethune, et de dame Jenne de Cotrel, heritiere dere, Flers et Gaverlu, son espousse, aves maternelles de ladite damoiselle Jolente d'Oijenbrughe, tous yssus legitimement d'ancienne extraction et noblesse militaire ; et parainsy est ladite damoiselle vrayement noble de touts costés sans aucune bastardise ou bourgeoisie. En tesmoing de ce nous avons signé la presente de nostre seing manuel et faict apposer nostre grand seel et contreseel armoies de nos armes, faict a Bruxelles le premier d'Aprril mil six cents et vingt trois.

Lamoral Prince de Ligne.

Sur le bord de l'acte : *Par ordonnance de son Excellence* *A. Foucquier.*

Sceau, en cire rouge, appendu a une double queue de parchemin ; type equestre, tres fruste. Contresceel : une bande. Ecu, couronne, entoure du collier de la Toison d'or. Sans legende. Chapitre de Nivelles. Etabl. reli., c. 1376, A. G. B.) (voir **Montmorency**).

Ligne (Claude-Lamoral, prince de), d'Amblise et du Saint-Empire, marquis de Roubaix et de Ville, comte de *Faulquemberg* (Fauquembergues) et de Nechin, baron de *Belloeil* (Beloeil), etc., chevalier de la Toison d'or, general de la cavalerie de S. M. aux Pays-Bas et Son ambassadeur extraordinaire vers le roi de la Grande-Bretagne, etc., atteste, a l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Léopolde de Nas-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. XCVII.

Fig. 1. Arnould de Hellebeek, chevalier (1338),
Fig. 2. *Conradus de Cornu* (Horn), *de Colonia, miles* (scelle du sceau d'un *Franco de Cornu, miles)* (1338),
Fig. 3. Jean [de Lierre], seigneur d'Immerseel et de Wommelghem, chevalier (1338),
Fig. 4. Jean de Canne, écuyer bourgeois de Maestricht (1339),

} combattants de la guerre de Cent ans (voir Pl. XCIII).

sau, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Jean-Désiré, prince de Nassau et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, et de Jeanne-Claude, comtesse de Konigseck et *Rotenfels* (Rothenfels); petite-fille de messire Jean, comte de Nassau, chevalier de la Toison d'or et général de la cavalerie de S. M. aux Pays-Bas, et d'Ernestine de Ligne (fille de messire Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, et de Marie de Melun, marquise de Roubaix, etc.); arrière-petite-fille de messire Jean, comte de Nassau, *Catzenelenbogen* (Katzenelnbogen), Vianden et Dietz, et de Madeleine, comtesse de Waldeck; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayment noble de tous costes, sans aucune bastardise, ni bourgeoisie*, 1664, le 27 mai, a Bruxelles; il signe : « Le prince de Ligne » : une bande. Cq. couronné. C. : un écran échancré, chargé d'un disque de l'écu. S. : un lion et un griffon. L'écu entouré du collier de la Toison d'or. L. : *Secret* . . . . . *ne paris* . . . . . *senesc Hannonie* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373bis, A. G. R.).

Les princes de Ligne portent, aujourd'hui : d'or à la bande de gueules. L'écu posé sur un manteau de pourpre, doublé d'hermine, sommé de la « couronne ducale du Saint-Empire ». Devise : *Quo res cunque cadunt, semper stat linea recta.*

Ligny. *Bourleus*, bâtard de *Lingny*, chevalier, jadis prisonnier a Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 173 1 3 moutons, 1374, 86; deux sceaux; 1374 : plain; au franc-quartier chargé d'un lion. C. : un vol de l'écu (sic !). L. : *S' Bovrlevs bastart de Linei* (Chartes des ducs de Brabant); 1386 : un lion couronné, à la queue fourchée, et une cotice brochante. Cq. couronné. C. : une tringle, fendue au haut en deux tiges recourbées, à chacune d'elles étant suspendu un écusson aux armes de l'écu. L. : . . . . *vrlevs bastar . de Line . .* (Chartes des ducs de Brabant).

La quittance de 1386 est relative au solde de son indemnité.

Lichte *(Johan die)* et *Fya*, sa femme, font don, a l'église de *Barle* (Baerl), d'une parcelle de terre, *in Orsoyen velde* (Orsoy) 1435 : trois têtes et cols d'aigle. L. : *S Iohan d . . Li . . . .* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 61).

LICHTENAOR (?). *Henricus, filius domine Sibe* (sans nom de famille), échevin de Maestricht, 1287 : écartelé de . . . et de . . . (plains). L. : . . *H de Lichtenaor sca* . . . . . (Dusseldorf, Bailliage d'Altenbiesen, N° 25).

Lichtenberg. *Symont, herre zu Littenberg* est devenu homme du duc et marquis de Lorraine, du chef de 1000 florins de Florence, 1307 : un lion et une bordure (simple). C. : une tête et col de cygne. L. : . . . *imvndi dni de Liehten* . . . . (Lorr., *Bitche*, B, 570, N° 57).

Lichtenberg. Jean *von Littenberg*, doyen de la cathédrale de Strasbourg, scelle l'acte de son dit frère *Symont*, 1307 : même écu. L. : ✠ *S Iohannis de Liehteby* (Ibid.).

— *Agnes de Liehtenberg, comitissa Geminipontis et domina in Bychis* (Bitche), tient, du duc Rodolphe de Lorraine, *castrum Bychis, dictum antiquum castrum*, sur lequel feu son mari Simon, comte de Deux-Ponts et seigneur de Bitche, lui avait assigné une dot de 1000 marcs, 1339 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus; A, un lion a la queue fourchée; B, un lion et une bordure (simple) (Ibid., N° 8) (voir **Deux-Ponts**).

L'acte de 1339 est scellé, e. a., par *nobilis vir, pater noster, dominus Hennemannus, dominus de Liehtenberg*. Son sceau est tombé.

Lichtervelde (Rogier van), homme du comte de Flandre, du chef de la châtellenie d'Ypres, reçoit une indemnité, pour avoir assisté, à Gand, à la déshéritance du comte de Namur et, à Courtrai, à l'adhéritance du comte de Flandre, d'une possession que la quittance ne mentionne pas, le 28 *wedemaend* (août ?) 1421 : plain; au chef d'hermine (tres fruste et cassé). C. : une tête et col de cygne (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

D'autres quittances, de la même année, constatent qu'il s'agit de Bailleul et du métier de Bailleul (*Belle ende Belle hambocht*).

— *(Aertur* van), échevin d'Ypres, 1432 : plain; au chef d'hermine, chargé a dextre d'une coquille. C. : un cygne essorant, issant. L. : . . . . . *ur van* . . . . . (Ibid., l. 418).

— (Jean van), même qualité, 1434 : de . . . à l'écusson, chargé de trois ou quatre chevrons (un peu fruste); au chef d'hermine, chargé à dextre d'un macle. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : *Ian van Lichtervelde* (Ibid., l. 418).

— (Arthur de), homme du comte de Flandre, du chef de la Salle d'Ypres, 1434 : plain; au chef d'hermine, C. cassé (Ibid., l. 192).

— (Jean van), même qualité, 1522 : même écu. C. cassé. L. : . . . . *van* . . . . . (Ibid., l. 197).

— (Damoiseau Jean van), bailli de la Salle et châtellenie d'Ypres, 1557 : plain; au chef d'hermine. C. : un cygne essorant, issant. S. : deux cerfs. L. : *S Ian van Lichtervelde* (M. le comte de Lichtervelde, a Bruxelles).

— (Pierre van), chevalier, seigneur de Beaurewaert, etc , grand-bailli de la châtellenie d'Ypres, mort en 1678 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. : deux cerfs, tenant, chacun, une banniere aux armes de l'écu. L. : *Pieter van Lichtervelde* (Matrice en possession de M. de Lichtervelde, à Termonde).

Lichtervelde (Albert-Louis van), évêque de Namur, bénéficier de la chapellenie castrale de Cnoppenaerde, *eertijds gefondeert in eene cappelle gestaen hebbende binne de prochie van Meijleghem* (Meijlegem) *ende als nu getransfereert in de kerche van Berleghem* (Beirlegem), *lande van Aelst* (Alost), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ce bénéfice, 1787, le 12 mars ; scelle une autre déclaration, le même jour : d'azur, au chef d'hermine. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, surmontée d'un chapeau ecclésiastique (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46598, 46619) (voir **Halewijn, Heule, Coolscamp, KERCSTEGHE, PLOYS, Schoonveld, Steenhuijze**).

Gelre donne ainsi l'écu du *here van Lichtervelt*, vassal du comte de Flandre : d'azur au chef d'hermine.

L'armorial du XIVe siècle, publié par Douet Darcq, blasonne l'écu du sire de *Lestourelle* (sic !) : *d'azur à a un chief d'ermine*.

Le seigneur de Lichtervelde : *d'asur au chief d'ermynes, et crye son nom* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de Hautvivere : *d'asur, au chief d'ermynes, a la bordure dentelé de gueulle* (Ibid.).

La famille de Lichtervelde, en Belgique, dont trois branches sont honorées du titre de comte, porte, actuellement : d'azur au chef d'hermine. L'écu sommé d'une couronne, variant selon les branches. S. : deux cerfs au naturel.

Lijcoep (Jean), échevin de Tirlemont, 1499 : un globe crucigère, la croix bourdonnée, à laquelle se trouve attaché un petit sautoir, le tout accosté aux flancs de deux étoiles. L. : *S Iohis Lycoep scabi thenen* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Lijcoops (Jean), religieux de l'abbaye d'Heijlissem, curé de Bunsbeek, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au bénéfice de Notre-Dame, en la paroisse de Bunsbeek, 1787, le 22 avril : écartelé aux 1er et 4e, (d'azur ?) à trois merlettes ; aux 2e et 3e, de sable plain ; au chef de quartier chargé d'une tringle vivrée. Seul, l'écu est resté net (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46546).

Licot (?). Thomas *li Cos*, échevin de Namur, 1312 (n. st.) : dans le champ du sceau, un coq chantant. L. : ✠ *S' T. mas . . . . . (Namur*, No 381).

Lille. *Mahaut*, femme de Jean, châtelaine de Lille, 1267 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, portant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus, chacun : plain, au chef plain. L. : ✠ *Sigillvm Matildis castell . . . . . Insvla*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' damoisele Mahavt chastellaine de Lile* (Archives départementales, à Lille ; Fonds de l'Abbaye de Marchiennes).

— *Mahaut*, femme de Jean, châtelaine de Lille, 1277 : type analogue ; la dame accostée de deux écus : A, une croix (**Mortagne**) ; B, plain, au chef plain. L. : . . *Mathildis castellane insvlensis* (Ibid.).

Lille. *Stephanus de Insula*, chanoine de Saint-Donat, à Bruges, 1287, à Male : type armorial, petit module ; un lion. L. : ✠ *S' St de Insvla can s Donat . . . . . Brvg* (Chartes des comtes de Flandre, No 439).

— (Henri van), échevin d'Aerschot, 1488 : coupé ; au 1er, trois rameaux, feuillés, chacun, de trois pièces, rangés en fasce ; au 2d, une coquille. L : *S* ✶ *Henrici de Lille scabini arschoteñ* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

— Florent de *Lile*, juge des seigneuries de Lede, Lienden, Oudewaard et Eck, scelle l'acte de partage des frères van Broekhuizen, 1669 : un lion couronné. Cq. couronné. C. : un lion couronné issant *(Wassenaer)* (voir **Bérot, Desmaisières, Drake, COOLHEM, Lacke, Laubin, Montmorency, Zuweels, Zwaef, Virneburg**).

Thumas de Lille, sires de Frasne, chevaliers, scelle en 1307 (n. st.), comme bailli de Hainaut, d'un écu à quatre lions (Hainaut). L. : ✠ *S b . . . . . ales comitat . Hanonie* (*Namur*, No 1263).

Lylle — une des villes *fremez* de Flandre — porte : *de gueulle, au fluer de lyz d'argent, en pal* (Corn. Gailliard, *La Noblesse de l'Anchiene Contee de Flandres*).

Le chastelain de Lylle : *de gueulle, au chief d'or, escartele de gueulle, au fleur de lyz d argent, et crye : Falempim !* (Ibid.).

LIMAGENE DU DAM (Guillaume de) reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur sa vie et celle de sa femme, Isabelle de le Court, 1402, 4 : un arbre arraché. L. : *S Willavme de Limage* (!) (Tournai, Quittances) (voir **Bermerain**).

Limal. *Reinerus de Limalia, miles*, scelle un arbitrage entre l'église de Wavre et *Henricus de Heregorsart*, 1254 : de . . . à l'écusson plain et à la bordure (simple). L. : ✠ . . . . *imalia . . . . ale (Afflighem)*.

Limbosch *(Godefridus de)*, échevin de Vilvorde, 1314 : une croix. L. : *S' Godefr . . . . mbo . . .* (Bruxelles).

— Gilles van *Lijmbosch*, échevin de Tervueren, 1478 : une doloire, posée en bande. L. : *S Gielis va Limbos* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Limb[o]urg. *W., filius ducis de Lebḡ*, donne un acte en faveur de l'abbaye de Stavelot, 1214 : type équestre ; fort endommagé ; sur le bouclier, on aperçoit une partie d'un lion ; écu du contre-scel, au lion (simple) couronné (Dusseldorf, *Stavelot*, No 38).

Le *Roman du chatelain de Coucy et de la dame de Fael* donne au duc de Limbourg : *Couvert d unes armes d'argent | Au lion de gueulles fourchie, | Et la geulle fu bien taillie, | Et avecu ce fu couronnés.*

Limb[o]urg (Waleran, duc de), scelle un acte d'Englebert, archevêque de Cologne, qui promet a Adolphe, comte de Berg, de s'employer a ce que *Zobo nales suus* (un Sobbe?), soit delivré de sa captivité, 1264 : un lion couronné, a la queue fourchée (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 49).

— *Johannes, dominus de Lympurg*, cede, de l'aveu de sa femme, *Oda*, et de ses fils, non cités nommément, un cens *iuxta domum Kirchelingin*, a *Heydintrudis, vidua, soror carnalis Harthbi de Nestebach*, 1304 : type équestre, a dextre ; le bouclier et la housse : a la fasce, accompagnée de sept billettes, 4 rangées en chef et trois (2, 1) en pointe. C. : un annelet, muni de pointes, soutenu d'un manche (endommagé) (Comte Thierry de Limburg Stirum).

Nestebach = Netzbach.

Le roi d'armes Gelre attribue à son contemporain, le sire de *Lomerscheyt laen* (sur Lahn), qu'il cite parmi les vassaux de l'Empereur, d'azur à la fasce echiquetée de gueules et d'argent, accompagnée de quinze billettes d'or, 6 (3, 2, 1) en chef, 6 (3, 2, 1) en pointe. Volet d'azur, semé de billettes d'or. C. : un vol de l'écu.

— *Th., comes in Lymborch*, donne au comte de Berg ses *ministeriales* : Christine, femme de Berthold Megere, *cum pueris suis, cum pleno consensu eorundem*, 1318 : un lion, a la queue fourchée (non couronné). L. : ✠ *S' Theoderici comitis de Lymborch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 252).

— *Everardus, primogenitus Theoderici, comitis de Limburgh*, constitue a Guillaume, comte de Juliers, une redevance de 10 marcs de Brabant, sur son alleu, *videlicet advocatia mea de Yrnshel*, 1333 : un lion couronné, a la queue fourchée. L. : ✠ *. . vheli de Lymborch militis* (Ibid., N° 370).

— *Her Didderic, here van Lymborch*, et *Her Everart*, son fils (son sceau est tombé) scellent un acte de leur parent *(maghe), Berthout, here van Bueren* (Buren) *ende van Daverenberg* (Daversberg, chevalier, 1340 : même écu. L. : ✠ *S' I. . . . . militis de Lymborch* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 118).

Voir Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*.

— Thierry *von Lymburch*, dit *von Stierheim* (Stirum), scelle un acte de Hugues *von Beheim*, 1367 : même écu. L. : ✠ *Sigillum Theoderici de Lymborgh* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 805).

— Jean van *Limborgh* reçoit une rente du comte de Berg, 1371, 2 ; scelle pour un autre, 1375 : même écu, l'epaule du lion chargée d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Iohannis de Limborch* (Ibid., N°s 866, 882, 915).

— Jean van *Limborch*, jadis prisonnier a Bisweiler, sous Jean Brant ; t. t. : 104 moutons, 1374 : un lion et une cotice componce, brochante. L. : ✠ *Si Iohs de Lymborch* (Chartes des ducs de Brabant).

— Thierry, comte de *Lymborgh*, chevalier, *consanguineus* de Frédéric, seigneur de Moers, 1375 : un lion couronné, a la queue fourchée. L. : *S Teoderici comitis de Limborgh* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 421).

Limb[o]urg. Thierry van *Lymbourch*, fils de feu sire Jean, *gheseten onder den grave van den Berghe*, reçoit une rente du Brabant, 1378 : même écu. L. : . . *Theoderici* (?) *de Lymborgh* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes de Limborch*, fils naturel de Henri de Brabant, seigneur de *Limborch* et de Malines, 1389 : écartelé : aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un lion (non couronné), a la queue fourchée. Un filet brochant sur l'écu. L. : ✶ *S Iohis de L. . . . . erch* (Ibid.).

— *Henricus de Limborch*, fils legitime dudit *Johannes* (1389) et de feu damoiselle Catherine, fille de Florent van *Coudenberge*, de Bruxelles, 1389 : même écu que son père, mais un lambel brochant sur le tout. L. : *S Henrici de Limboerch* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 337).

Sur le dessin, Pl. 13, fig. 337, le filet a été omis, par erreur.

— Henri van *Limborch*, fils de Jean et de feu damoiselle Catherine van *Coudenberge*, dite *tsherfaes*, promet de ne pas faire le retrait d'une rente que, de l'aveu de son père, il a vendue a Michel van *Grimberghen* ; 1390-1 (n. st.), 9 mars : même écu, mais une cotice, au lieu du filet. L. : . . *Henrici de . . . . orch* (Ibid.).

— Thierry, comte (son sceau est tombé), et *Lukart*, comtesse de *Lymby*, seigneur et dame *zo Broechge*, echangent, avec *Alfe van Winchelhusen*, leur hef a *Huchuagen, upme Kampe gelegen*, contre *dat gut up der Beeh*, 1393. La dame : parti ; au 1er, un demi-écusson, mouvant du parti (**Broich**) ; au 2d, un lion simple. L. : . . . *olarde* . . . . . *rch* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 78).

— Thierry, comte de *Lymborgh*, et Jean van L., son frere, chevaliers, conseillers du comte de la Mark, 1393 ; tous deux : un lion couronné, a la queue fourchée (Dusseldorf, *Col.*, N° 1165).

— Guillaume van *Lymburg*, époux de *Metza* van Reifferscheid, 1397 : un lion, a la queue fourchée (Dusseldorf, Couvent de *Bedbur*, N° 23).

— Marie van *Lymbourch*, veuve de Gérard van *Florenryle*, reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 600 francs (guerre de Gueldre ?) 1397, 8 : parti ; au 1er, un lambel et une bordure engrelée *(demi-***Florenville**) ; au 2d, un lion (et un filet brochant ?). L. : *S Marie de Limbrch* (Chartes des ducs de Brabant).

Au 1er, la bordure engrelée est mouvant du parti.

Les acomptes se font par sixièmes. La quittance de 1397 constate que les 3/6 reçus valent 247 1/2 vieux écus.

Limb[o]urg. Noble homme Jean, seigneur de *Lympurgh*, oncle de Philippe de Daun, seigneur d'*Obersteyne*, 1400 : une fasce, accompagnée de treize billettes, sept (4, 3) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. C. cassé (Dusseldorf, *Col.*, N° 1219).

— Everard van *Lymburgh*, chevalier, et Anne, fille de sire Zobbe (!), sa femme, agréent la vente faite, par leur beau-frère et frère respectif, Jean Zobbe, de la seigneurie d'Elberfeld, à l'archevêque de Cologne, 1402 : un lion, à la queue fourchée. C. : deux tilleuls. L. : ✠ *S' Everhart van Lymberch* (Ibid., N° 875 1 2).

— Everard, seigneur de *Lymbrg*, scelle un acte du duc de Berg, 1416 : même écu. C. : un lion léopardé entre deux tilleuls. L. : *S Everhart he . . . o Lybrrg* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 737).

Voici, d'après Gelre, les armes du *here van Lymborch* ; homme du comte de la Mark : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, couronné de sable. Le cq. d'or. Capeline de l'écu, doublée d'azur. C. : deux tilleuls d'argent, attachés, chacun, à la capeline, au moyen de deux viroles.

— Damoiseau Thierry van *Lymborgh*, seigneur de *Broke*, cede à Lothaire Stael un fief, mouvant de l'abbaye de Werden, 1423 : même écu (lion non couronné). Cq. couronné. C. : un vol. L. : *S Diderich van Limb . . . . to Bro . . .* (Dusseldorf, *Werden*, N° 165).

— Jean van *Lymborgh*, prévôt de l'abbaye de Werden, 1441 : même écu (lion non couronné). T. : un ange. L. : *S' Iohis . . . . . pti mon werdinēs* (Ibid., N° 108).

— Nicolas van *Lijmborch* scelle un aveu de Jean van Vucht (fils de Gauthier), qui tient un fief à Haren, près d'Oisterwijk, 1470 : un château, avec donjon, entre deux tours, à toits aigus (Av. et dén., N° 1653) (voir **Ahaus, Lummen, Meerte, Reifferscheid, Stael, Stein**).

Les comtes de Limburg Stirum, en Belgique, portent : écartelé de **Limburg** (d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, couronné d'or), de **Bronkhorst**, de **Wisch** et de **Borkelo**, et, sur le tout, un écusson de **Gemen**.

Une famille de Limbourg, appartenant à la noblesse belge, porte : d'or au lion de gueules, la patte dextre posée sur un flanchis d'azur.

Limelette. *Frankine de le Tour de Souvray*, homme de fief de l'abbaye de Bonne-Espérance, 1353 : trois coqs. L. : ✱ *S . r . . . Briseteste* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Tarlier et Wauters, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Wavre, *ad vocem* Limelette, p. 150, citent : *Frankine* de Limelette, dit *Briseteste*.

— Robert van *Limelettes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 226 moutons, 1374 : trois coqs, au lambel brochant. L. : *S¯ Robt̄ d̄ Limelet̄ Bsteist* = Brisetête (Chartes des ducs de Brabant).

Voir Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Wavre, *ad vocem* Limelette, p. 151.

Limelette. *Jehan de Limelette, escuyer*, qualifié par *Jehan de Houdeberghe* (Huldenberg), *dit le Fameilheus, seigneur dou Bois seigneur Yzaac et Dopehain*, homme de fief *de ma seigneurie Dopehain* (Ophain), *loy de Brabant*, 1439 : trois coqs, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : . . . . *an de Lymelet* (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3200, A. G. B.).

— (Messire Constantin de), homme de fief d'Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, etc., 1460 : trois coqs. C. cassé. T. dextre : une damoiselle. L. : *Seel Con . . . . . tte* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

— *Couste de Liemellett[es], chevalier*, scelle un acte relative à l'abbaye de Wauthier-Braine, le 17 mai 1470 ; *Messire Couste de Liemellettes, chevalier*, en qualité de seigneur, donne, avec ses hommes de fief, un acte relatif à l'abbaye de *Wautierbraisne* (il s'agit d'une terre à *Nyzelle*), le 4 août 1473 : trois coqs. C. : deux semelles, chargées, chacune, d'un coq. T. dextre : une damoiselle. L. : . . . . *Coust . de Limelette* (Abb. de Nizelles, c. 3202).

— *Costinus de Lijmelettes*, chevalier, échevin de Bruxelles, 1482, 3, 9 : même écu. C. : deux semelles, chargées, chacune, d'un coq. T. dextre : une damoiselle (Ch. et doc. div., c. I, E. G., l. 356, 364, et Bruxelles).

Limminghen. *Egidius dictus ex Lijem[m]i[n]ghe*, échevin de Louvain, 1302 (n. st.), 7, 8 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'une étoile (à six rais). L. : ✱ *S' Egidii de Limigen scab' lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.).

— *Egidius dictus ex Lijeminghe*, échevin *illec*, 1312 : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Egidii de . . . . . ghen scab lov* (Ibid.).

— *Ludovicus ex Lijminghe junior*, échevin *illec*, 1330 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un écusson au lion. L. : ✠ *S' Lvdovici ex L . . . . . scab lov* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4721, A. G. B.).

— *Ludovicus ex Lijminghe, junior, filius Ludovici*, même qualité, 1333 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un écusson au lion. L. : . . *Lvd . . . . . in . . . . . .* (Ibid., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Ludovicus ex Lijeminghe*, même qualité, 1341 (n. st.), 9, 52, 8, 65 : trois pals ; au chef plain. L. : ✠ *S' Lodouici ex Liminghe' scāb lou'* (Ibid.).

Fig. 1

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. XCVIII.

Fig. 1. Othon, seigneur de Cuijk (1338),
Fig. 2. Jean Magherman, chevalier (1338),
Fig. 3. Gérard [de Merode], seigneur de *Ringberghe* (Rimburg) (1338),
Fig. 4. Jean de Molembais, écuyer (1338),

} combattants de la guerre de Cent ans (voir Pl. XCIII).

Limminghen. *Ludovicus ex Lijeminghe, junior*, même qualité, 1349 (n. st.), 51 (n. st.), 51 : même écu qu'en 1333. L. : . . *Lvdovici ex L . minghen scab⁷ lo* . (Ibid.).

— Louis uten *Lij[e]minghe[n]*, le jeune, et Jean Godenaerts, chevalier, reçoivent, du Brabant, un remboursement (guerre de Flandre), 1357 ; reçoit, du Brabant, 200 vieux ecus, pour ses services, frais et pertes, 1359 (n. st.), 9 mars : dans le champ du sceau, un lion léopardé couché, sommé d'un chevalier issant, armé de toutes pièces, contourné, brandissant de la droite un glaive, attaché a la cuirasse par une chaine, et tenant de la gauche un bouclier : a trois pals ; au chef chargé d'un écusson au lion ; ledit chevalier coiffe d'un casque, cimé d'un lion rampant (!) entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Lvdovici de Limingē ivnior* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1478 et 1699).

— Jean *uten Lijeminghen*, Everard van Grimde, Henri Hakeren, Jean de Hane, Roland Avels (Anels?) et Jean de Raes, bourgeois de Louvain, reçoivent, du Brabant, 3507 1 2 vieux écus, *soe van ghelde dat ons die greve van Loen nam, in ghereden ghelde, soe van coste ende van theren die wi ende onse ghesellen deden in den ghevenckenisse daer hi ons ghevanghen hadde*, 1358 : trois pals ; au chef . . . (tout le reste du sceau est cassé) (Ibid.).

— *Radulphus ex Lijeminghen*, échevin de Louvain, 1371 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'une molette. L. : ✠ *S' Radvlphi ex Lyeminghen scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Radulphus ex Lijeminghen*, échevin de Louvain, 1372, 3 (n. st.), 5, 8 : trois pals ; au chef plain. L. : ✠ *S' Radvlphi ex Lyeminghen scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Godefroid *uten Lieminghen*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 62 moutons, 1374 : trois pals ; au chef chargé a dextre d'un écusson au sautoir engrêlé. L. : ✶ *S' Goe . . . vten Lieminghen* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 338).

Ce prisonnier de Basweiler est, sans doute, *Godefridus Lyemminc*, maieur de Lubbeek (compte Saint-Jean-Baptiste 1372-73 ; C. C. B., N° 2359).

— Francon *Lieninc*, prisonnier *illec*, sous la bannière de *Wilre* ; i. t. : 20 moutons, 1374 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un écusson fretté. L. : ✠ *S' Vracon ut Lemegen* (Ibid.).

Le blason est assez mal gravé : il y a un *coupé*, au lieu d'un chef.

— Jacques *uten Lieminghen*, prisonnier, sous la même banniere ; i. t. : 596 moutons, 1374 : trois pals ; au chef plain. L. : *S Iacobi uten Lieminghē* (Ibid.).

— Marguerite, veuve de sire Louis *uter Liemingen*, reçoit, du chef de son mari, combattant a Basweiler, sous sire Godenarts, un acompte sur une i. t. de 188 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et une bordure (simple). L. : *S' . g . . . . e d' . . . . . .* (Ibid.).

Limminghen. *Godefridus dictus ex Lijeminghen*, échevin de Louvain, 1378 : trois pals ; au chef chargé a dextre d'un écusson au sautoir engrêlé. L. : ✠ *S' Godefrid* (!) *ex Lyeminghen scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Godefridus dictus ex Liemmghen*, échevin *illec*, 1392 : trois pals ; au chef plain. L. : *S' Godefrid ex L . minghen scab . . . . .* (Ibid.).

Gelre donne ainsi les armes de *Gadert uter Liemigen*, Brabançon : d'or à trois pals d'azur, au chef de gueules plain. Volet de l'ecu. C. : deux cornes de bœuf de gueules.

— *Jacobus ex Lijeminghe*, meme qualité, 1423, 4, 9, 30 (n. st.), 31, 2, 3 : meme écu, brisé d'un lambel. L. : ✠ *S' Iacobi ex Liemingc scabi lov* (Ibid., *Afflighem*, Malines et Etabl. relig., c. 3609, A. G. R.).

— *Jacobus ex Lyeminghen*, meme qualité, 1425, 36, 40, 4 : même écu, sans lambel. L. : . . *Iacobi ex Liemingen scabi lov* (Ibid., *Afflighem* et *Heylissem*).

— *Iacobus ex Lyeming[h]en*, meme qualité, 1456, 7, 71 : même écu, brisé d'un lambel. L. 1456-7 : ✠ *S Iacobi ex Liemingen scab lov* (Ibid., et Malines).

Jacques uten Limmingheu de 1456-1471 est un autre personnage que son homonyme de 1423-33. Les deux matrices sont différentes.

— Jean *uten Lijeminghen*, chevalier, déclare tenir, du duc de Brabant, la garenne *(warande)* de Willebringen, donnant, par an, en moyenne, six couples de lapins et 40 couples de perdrix, 1468, le 12 aout : trois pals ; au chef plain. C. : un grand plumail issant d'une cuve. S. senestre : un léopard lionné. L. : *S Iohis de Liemighē milit'* (Av. et dén., N° 170).

— Jean *vuter Lijemingen*, fondeur de pots d'étain *(tennepotghietere)*, habitant a Louvain, déclare tenir, du sire de Berg-op-Zoom : *een hof metten huijsen, schueren, stallen, bogaerden*, etc., a *Opvelpe* (Op-Velp), comprenant 9 bonniers, 3 1 2 journaux, 25 verges de terres, 1 bonnier, 3 journaux de bois, fief dont les revenus sont absorbés par les rentes dont il est grevé ; ayant appartenu, auparavant, a Geldolphe Heijberch, *voere den welken ic borge bleven was voere eene grote somme van penningen, ende is mij tselve hof voere de voirs. borchtocht in handen bleven* ; il faut encore dénombrement de quatre autres fiefs, relevant, deux, du seigneur de Linsmeau, un, du seigneur d'*Eldert* (Elderen), un, de Jean Hammart, 1470 : même écu, brisé en chef a dextre d'un écusson fruste. L. : *S' Ian ute' Lie- . . . ghen* (Av. et dén., N° 994).

Limminghen (Sire Guillaume-François-Joseph de), licencié-es-droits, échevin de Bruxelles, 1745 : d'or à trois pals d'azur ; au chef de gueules. L'écu couronné (M. F. Donnet).

— La comtesse-douairière d'Arberg de *Vallengin*, née comtesse de *Limmingth*(?), dame d'Ahin, résidant au château d'Ahin, paroisse de Beaufort, province de Namur, collatrice de l'office de recteur de la chapelle de Saint-Léonard, paroisse de Beaufort, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cet office, 1787, le 19 mars : deux écus, ovales ; A, de gueules au pal (d'or), chargé de trois chevrons de sable (**Arberg**) ; B, d'or à trois pals d'azur ; au chef de gueules. Lesdits écus sommés d'une couronne à cinq fleurons, soutenant un casque couronné. C. : un buste, vêtu de l'écu d'Arberg (la tête cassée). L. : deux hommes, vêtus de tabars de l'écu d'Arberg, armés d'epées, appuyées sur l'épaule extérieure (cachet, en cire noire, sans L.) (C. C. B., reg. 46648) (voir **Bosch**, **Broeck**, **Godenard**, **Capellen**, **Wanghe**, **Wespelaer**).

Les van den Berghe, comtes de Limminghe, en Belgique, portent : d'or à trois pals d'azur ; au chef de gueules. Couronne de comte. S. : deux léopards d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière, la 1re, aux armes de l'écu, la 2e, d'argent à la croix de gueules. Devise : *Un seul jeserviray*. Manteau de gueules, double de pourpre, frangé et houppé d'or, le comble rayonné d'or, les courtines liées d'argent (comp. **Berghe**).

Limont (Jean de), échevin de la cour de la fabrique de Saint-Georges de Noduwez, à Noduwez, 1524 ; échevin de l'église collégiale de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Liége, dans sa cour de Noduwez, 1526 ; un coutre contourné, posé en bande, la pointe en bas. L. : *S Iehan de Lymont (Heijlissem* et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Limpach. Henri van *Lembach* reçoit, du duché de Brabant, un acompte de 60 vieux écus, sur 210, à lui dus (pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre), 1357, 10 septembre : une croix recercelée, chargée de cinq mouchetures d'hermine (ou coquilles). L. : ✠ *S' Henrici de Lempach* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1383).

— (Henri van), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 168 moutons, 1374 : une croix ancrée, chargée de cinq billettes. C. : un chapeau arrondi, garni d'un vol. L. : ✠ *S' Henrici de Lympach* (Ibid.).

— (Jacques van), prisonnier *illec*, sous ledit drossard ; i. t. : 396 moutons, 1374 : une croix ancrée, chargée de cinq coquilles. L. : ✠ *S Iachobi* (?) *de Limpaich* (Ibid.).

— *Jacob van Lympach* (fils de sire Henri et de Sophie) et sa femme, Anne, étant redevables, à *Claes van Kuntzich* (Clémency), de 712 florins de France, lui constituent une rente de blé, 1381, *up S. Andreis avont ; Jacob von Lympach, eyn edel knecht, Henrich, here zu Lympach, ritter,* et Sophie *von Czolveren* (Soleuvre), ses père et mère, déclarent devoir, du chef de la seigneurie de *Belvays*, à *Claes von Kuntzich, eyme edel knecht,* et à sa femme, Ide, 1530 francs, et leur engagent : *unsse gut, erve und gantze heirschaff von Belvais, . . . mit den durfferen zu der eyen heirschaff gehoirich . . . im dale von Keyle, zu wissen, zu Keyle, zu Teling, zu Morwey und andersuco, mit alle hiren zu behornisse und begriffe zu wissen, bourch, lant, vryheyde, durfferen, in bannen en mannen, weynen, huseren,* etc., 1388, *uff sent Andrees dach des heiligen apostolen :* une croix ancrée. L. : ✠ *S' Iacobi de Limpaich* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 209 et 233).

— *Henrich, here zu Lympach, ritter,* ci-dessus, 1381 : une croix recercelée. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : ✠ *S Henrici de Lympach* (Ibid., Nos 209 et 233).

— (Sophie, dame de), femme de Henri et mère de Jacques, ci-dessus, 1388 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix ancrée ; aux 2e et 3e, trois merlettes. L. : *S Soffie de Lanpach* (?) (Ibid., N° 233) (voir **Clémency**).

Par suite de l'exiguité des quartiers, les trois merlettes sont rangées irrégulièrement : au 2e, 1 en chef, 1 au milieu, vers la dextre, 1 en pointe, vers la senestre ; au 3e, elles sont posées en pal.

Ces trois derniers sceaux étant assez petits et quelque peu frustes, il n'a pas été possible de reconnaître si les croix s'y trouvent être chargées.

Limpens (C.-L. de), drossard-écoutète de Hoensbroe[c]k, domicilié à *Doenraeth* (Doenraad), co collateur d'une fondation, en l'église de Hoensbroek, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens y afférents, 1787, le 15 avril : dans le champ du cachet, deux écus, ovales, accolés ; A, coupé, d'or à l'aigle issante, mouvant du coupé, sur azur à trois étoiles ; à la fasce de gueules, brochant sur le coupé ; B, d'azur à la croix, cantonnée de quatre coquilles. Lesdits écus sommés d'une couronne à cinq fleurons (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46576).

Limpias (Guillaume), échevin d'Anvers, 1347 : une fasce échiquetée, accompagnée d'une étoile à cinq rais, en chef a dextre, et de deux roses, 1 en chef a senestre, 1 en pointe (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1).

— Jean *Lijmpiaes*, fils de Pierre et bourgeois d'Anvers, prête le serment de fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) croissants (Chartes des comtes de Flandre).

Limpias. Jean *Lijmpiaes*, échevin *illec*, jure fidélité audit comte, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) roses a six feuilles (Ibid.).

— (Jean), échevin *illec*, 1366 : même écu que Jean, fils de Pierre (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, III).

Lincent. La cour de l'église collégiale de Saint-Barthélemy, de Liége, a *Linchen*, 1549 : dans le champ du sceau, a senestre, un prêtre agenouillé, surmonté d'une mitre (?), au haut, à dextre, sous un dais, un saint, tenant, de la main droite, une palme (?) ; au bas, a dextre, un écu : de vair en chevron renversé, a deux chevrons. L. : *S cvrie ecce sci B' thli' in Linsen (Heijlissem)*.

Linchet. *Hellart de Linxhey, masuier ... delle court des biens appe[ndans] aluminare delle egli[z]e parochiaul saint Megnol en Huy,* 1452 : dans le champ du sceau, une anille, accostée de deux petites étoiles. L. : ✠ ..... *de Linxhy* (M. de Bonnecase).

Linden, Lienden, Linde, Lijnden, etc. Gauthier van der *Linden*, échevin de Termonde, 1334 : un tilleul, mouvant de la pointe. L. : *S' Wovter van der Linde (Zwijveke)*.

— *Johannes de Lijnden de Wijnde, miles,* s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, a suivre le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honorabiliter cum galeis armatis et ... decenter armatis,* dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 avril 1339 : un lion et un lambel brochant. L. : ✠ *S Ian van V' Vinde* (Chartes des ducs de Brabant, N° 499).

— *Johan van der Lynden, Johan* et *Franke van Rode*, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, promettent de ne plus jamais rien entreprendre contre l'hôpital de Sainte-Marie-de-Jerusalem, de la Maison Teutonique, du chef de l'homicide *(doytslagh)* perpétré, par sire Michel van der *Junckeyt*, frère dudit ordre, sur la personne de leur frère et parent *(neve)* respectif, Conrard van der *Lynden*, 1340, le jour de la Saint-Gilles : un sautoir écoté, mouvant, accompagné en pointe d'une clef, contourné, le panneton en bas. L'écu posé sur une aigle. L. : .. *Iohan .. de Tilia* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 48) (comp. les armes des deux dits **Rode**).

— Bernard van der *Lijnden* scelle un acte de Jean, comte de Cleves, 1348 : un burelé et trois (2, 1) lions brochants. L. : ✠ *S' Bernardi de Thilia* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

— *Johan van der Linden, leen heer dis huf leens des heren van Valkenburchs* (Fauquemont), *ghesat van des heren weghen van der Sleyde* (Schleiden), *dat zu Ayhen gheleyen is,* 1364 : un sautoir écoté, mouvant. T. : un homme sauvage, sans massue. S. : deux léopards lionnés, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : ... *oan van der Lin* ... (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 66).

Aghen = Aix-la-Chapelle.

Linden, Lienden, Linde, Lijnden, etc. *Een eersame man here Johan, here van Lienden,* scelle un acte des échevins d'Arnhem, 1367 ; Jean, seigneur de *Lienden*, scelle un acte de Mathilde, duchesse de Gueldre, 1371 ; scelle avec sa femme, Marguerite van Gennip, 1373 ; scelle l'acte des époux *die Smijt*, 1375 : diapré, a la croix. L'écu tenu par deux hommes sauvages assis et sommé d'un léopard. L. : *S' Iohannis domini de Liende' militis* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, a Arnhem ; Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 403, *Jul.-Berg*, N° 894, et Arnhem, loc. cit.).

— Henri van der *Linden*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1 : un sautoir ecoté, mouvant. L. : .... *nrici van* ..... *nden scb'i* .... (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 23, 71).

— Jean, seigneur de *Lijnden*, chevalier, scelle un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 : une croix. L'écu sommé d'un homme barbu issant. S. : deux léopards (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

GELRE donne au *here van Lynden*, Gueldrois : de gueules à la croix d'or.

— Jean, seigneur de *Lijenden* (sceau tombé), Etienne van L., chevaliers, Etienne van L., écuyer, donnent des lettres de non-préjudice a Jean de Blois, duc de Gueldre, leur répondant, 1372 ; Etienne, chevalier : une croix, chargée en cœur de .... C. : un chien, assis sur un bonnet pointu. L. : .. *Steven van Lienden* ..... Etienne, écuyer : une croix, chargée en cœur de .... L. : *S' St* ..... *de Lienden* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 873).

— Jean van *Linden*, jadis prisonnier a Bäsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 658 moutons, 1374 : un burelé et un lion couronné brochant, l'epaule chargée d'un écusson a la croix (engrêlée ?). L. : *S' Iohannis de Linne* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gauthier van der *Linden*, prisonnier *illec*, sous la bannière de *Wilre ;* i. t. : 246 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, une étoile à cinq rais en pointe, surmontée d'un lambel ; aux 2e et 3e, trois pals retraits et six croisettes, 3 en chef et 3 en pointe, celles-ci rangées 2 et 1 au 3 quartier. L. : ... *gilv Walteri de Tylia* (Ibid.).

Il porte presque les mêmes armes que Thierry *Ouera*.

— Geldolphe van der *Linden*, prisonnier *illec*, sous la bannière de Diest ; i. t. : 247 moutons, 1374, 81 ; scelle pour Bolle van den Hove, prisonnier *illec*,

sous la même bannière, i. t. : 16 moutons, 1374 : un lion couronné. L. : ✠ *S' Gheldolf va Winde* (Ibid.).

Linden, Lienden, Linde, Lijnden, etc. Jean van der *Linden*, prisonnier *illec*, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 456 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *Sigle Iohs dei de Tylia* (Ibid.).

— *Steven van Lijenden, here van Hijmmen* (Hemmen), scelle l'acte des époux *die Smijt*, 1375 : une croix, chargée en cœur de . . . (un casque?). L. : ✠ *S' Stephani de L . . nd . .* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem).

— Jean van der *Lijnden*, échevin de Louvain, 1418, 9, 23, 26, 34 : diapre, chargé en cœur d'un macle ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : . . *Iohs van der Linde scab lova* . . (*Affligem*, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et C. C. B., c. 113).

Les van der Linden, barons d'Hooghvorst, en Belgique, portent, actuellement : de gueules, au chef d'argent, chargé de trois maillets penchés de sable. L'écu somme d'un bonnet de baron. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

— Jean van der *Lijnden*, même qualité, 1436 : un macle en cœur ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *S Iois va . . . r Lindē scabii lova* (M. Max de Troostenburgh d'Oplinter).

— Gossuin van *Lijenden*, parent de dame Jeanne van Grousbeek, dame de Wijhe, 1420 : une croix, chargée en cœur d'une merlette contournée (?) (*Wassenaer*).

— Adam van der *Linden* tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une fasce, chargée d'un annelet et surmontée de deux merlettes (Fiefs, N° 3762).

— Elisabeth van *Lijenden*, femme de Guillaume Heucke, 1444 : une croix (*Geld.*).

— *Jan van der Lynde, welgheboren man van Zuijthollant, in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuythollant tot Dordrecht*, 1454 : trois flanchis (Malines).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille van der *Lind n* portait : de sinople à la fasce d'or, accompagnée de trois (2, 1) flanchis d'argent.

— Adam *Verlinden*, tenancier de la cour de *Lechene* (Lachene), 1508 : une bande, chargée de trois chevrons. S. senestre : un aigle. Le sceau porte : *van der Linden* (Malines).

— Rasse van der *Lijnden*, échevin de Louvain, 1513, 5, 28 : une coquille en cœur, enclose d'un macle ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *S Rasonis van d' Lyndē scabini louan̄* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Saint-Pierre, A. G. B., c. 2, et Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

Linden, Lienden, Linde, Lijnden, etc. Gilles van der *Linde*, échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, etc., au métier de Roulers, 1525 : trois roses (*Deijnze*, c. L.).

— Gaspard van *Lijnden*, seigneur de Hemmen et de Bluttenswijk, scelle le contrat de mariage de son cousin, Guillaume van Eyll, 1535 : le sceau est tombé (*Geld.*).

— *Johannes van der Lijnden*, échevin de Louvain, 1539, 45 (n. st.) ; même qualité, qualifié *meester*, 1545 (n. st.), et *magister*, 1545, 6 : un macle ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S Iohīs vader Lindē scabii lova* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Couvent des Alexiens, à Diest, Etabl. relig., c. 4670, A. G. B.).

— Guillaume van der *Linden*, tenancier juré *(erflaet)* de Jean van *Locqueghem* (Locquenghien), dans sa cour de *Coekelberg*, 1549 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'un losange. L. : ✶ *Willem van de Lynden* (Conseil héraldique, Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

— Jean van der *Lynden*, chevalier, échevin de Louvain, 1554 : un (grand) macle, fruste ; au chef chargé de trois maillets penchés (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— *Den edelen ende erentfesten heer, heere Joris van Lienden, heer tot Dormael, drossaeth des ampts van Montenaecken*, 1587 : une croix. Cq. couronné. C. : un chien assis. Contre-scel : empreinte d'un cachet de bague, aux mêmes armes (cq. couronné), surmontées des lettres : G. V. L. (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

Georges van *Lienden*, écoutète de l'évêque de Liége, à Saint-Trond, 1585-7 : mêmes armes (cq. couronné) ; sans contre-scel (Ordange).

— Le comte d'*Aspremont de Lynden*, scelle la déclaration relative aux huit quartiers de Charles-Jacques d'Oultremont (voir **Oultremont**) vers 1790 : de gueules à la croix. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. : deux hommes sauvages, les massues basses (cachet, sans L., en cire rouge, dans une boîte de bois) (M. J. Maertens, à Gand) (voir **Belva, Gennep, Heukelum, Sanders, Winde**).

Lindgasse, voir **LINTGASSEN.**

Lindweiler, voir **Linzenich.**

LIJNEN (Gauthier van), échevin de *Velop* (Velp, Brabant septentrional), 1397 : un filet en croix, accompagné aux 1er et 4e cantons de deux annelets, et aux 2e et 3e, d'une étoile. L. : . . . . *er van Linen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609) (Pl. 13, fig. 339) (voir **LIJENEN**).

LINGE *(Wilhelmus de)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1320 : un chevron, accompagné de deux fleurs de lis, 1 en chef à dextre, 1 en pointe ; le coin supérieur à sénestre est cassé. L. : . . . . . *i de Lengh* . . . . . (Düsseldorf, Commanderie de Biesen, N° 32).

Linkebeek. *Johannes de Lin[c]kenbeke*, échevin de Bruxelles 1390, 1 : un lion couronné, chargé d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pattes de lion, accostées. L. : *S Iohanis de Likebeke* (Malines G., c. III, N° 455, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497[b])

— *Reynerus de Linckenbeke*, échevin *illec.* 1419 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pattes de lion. S. dextre : un griffon. L. : *S Reyneri de Linckebeke* (Bruxelles).

— *Egidius de Linckenbeke*, même qualité, 1421 : même écu que Jean, 1390, mais le lion non couronné et l'écusson chargé d'un franc-quartier brochant, parti-émanché. T. sénestre : une damoiselle, tenant dans le bras gauche un cq. cimé de deux pattes de lion. L. : *S Gielis vā Linkēbeke* (Ibid.).

— *Egidius de Linckenbeke*, même qualité, 1438, 9, 52, 3 : un lion, chargé d'un écusson parti-émanché. C. : deux pattes de lion, accostées. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Gielis vā Linkenbeke* (Malines et Ch. et doc. div., c. I, et Bruxelles).

Linn. Les échevins de *Lynne*, 1394, 5 : deux clefs, passées en sautoir, les pannetons en haut. L. : *Sigillum scabinorum in Lynne* (Düsseldorf, *Col.*, N°s 1188 et 1212 1/2).

Linnich. *Willelmus de Lenneye*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : une licorne (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : *«een charge d'un cheval saillant»*

Lins (Gaspard), échevin de Tervueren, 1513 : une rose, tigée et feuillée. L. : . . . . . *ins* (Ibid.).

Linzenich. *Stine van Lintzenich*, femme d'Arnould van Rohr, 1344 : petit sceau rond ; dame debout, tenant de la main droite un écu aux armes de son mari : plain ; au chef chargé d'un lion rampant ! L. : *S' Stine de Lintzedre* (?) (Düsseldorf, *Jul.-Berg.* N° 469) (voir **Rohr**).

Lintzedre = Ludwei er.

Linsingen *(Claudius Emanuel van)*, *clericus*, résidant à Weert, remet au gouvernement autrichien les états des biens d'une fondation — dont il est le bénéficier — à l'autel de la Sainte-Croix, en l'église de Nederweert, le 30 et le 31 mars 1787 : trois fasces, chargées de sept (3, 3, 1) meubles, affectant la forme de chaînons ovales. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46392).

Les meubles chargeant les fasces doivent, évidemment, représenter des lentilles *(Linsen)*. C'est donc à tort qu'on les a blasonnés : besants d'argent.

La famille porte, d'ailleurs, en cimier, une plante de lentille !

La fondation à Nederweert avait été instituée, le 13 octobre 1740, par François-Louis Sanguessa, évêque de Ruremonde. En 1787, le collateur en était Philippe-Damien, marquis de et à Hoensbroeck, comte du Saint-Empire, évêque de Ruremonde.

Linschoten (Guillaume van), écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : un sautoir échancré. L. : ✠ *S' Wi* . . . . . *(Hollande)*.

La moitié inférieure de l'écu est cassée.

— Jean van *Lijnschoten*, écuyer, scelle (après ledit Guillaume) un acte dudit comte, 1293 ; scelle 1298 (voir **Abcoude**) : trois fermaux ronds. L. : ✠ *S Iohis de Linscoten* (Ibid.).

GELRE donne à *her Henrick van Linscote* : de gueules à la bande d'or.

Linsmeau, voir **Straten, Waersegger.**

Linter. Les échevins *de Lintre inferiori*, 1291 : deux fasces (**Diest**). L. : . . . . . *de Neder* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Jean van *Lintere*, échevin de Tirlemont, 1414 : un chevron, accompagné en pointe d'un macle ; au lambel à cinq pendants, brochant (Greffes scabinaux de Louvain, c. 5644, A. G. B.).

— *Raues*, bâtard de *Lintre*, alleutier du duc de Bourgogne, scelle un acte du *rentier* de Grez[-Doiceau], 1489 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au bâton en barre brochant (l'écu seul reste intact) (C. C. B., c. 36) (voir **Rivieren**).

— *Henricus de Lijnthris, junior*, échevin de Louvain, 1439, 40, 41, 42 (n. st.), 6 : coupé, au 1er, un lion léopardé, l'épaule chargée d'une feuille de nénuphar ; au 2[d], plain. L. : ✠ *S' Henrici de Lintre iuior' scab' lo'* (Malines, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3608, 3609).

LINTGASSEN *(Theodericus dictus de)*, à Cologne, scelle un acte de Gertrude, veuve d'Hermann, écoutète de Deutz, chevalier, 1292 (n. st.) : sept (4, 3) losanges (non accolés). L. : ✠ *S' Theod* . . . . . *de Platea svberis* (Ville de Cologne, N° 567).

LINTORP, voir **Harscheidt.**

Lion *(Pierart du)*, homme de fief du Hainaut, 1482, à Binche ; scelle pour Guillaume de Marpent, bourgeois de Binche, une quittance relative à une rente, 1494 : un peigne liturgique, accompagné de quatre roses. T. : un ange. L. : *S Pira dou Lionne* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 1687, 1688).

— Jean *Lion*, curé de Jette(-Saint-Pierre) et de Ganshoren, évêché de Malines, district de Bruxelles,

remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ses églises, 1787, le 17 avril : un lion. Ecu, ovale, dans un cartouche. Cq et C. (?). Le haut du cachet indistinct (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46574).

LIORCHSTRATEN (Jean van der), homme de Gilles van Berchem, scelle un acte passé devant les échevins d'Anvers, 1311 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un sautoir brochant ; aux 2e et 3e, trois pals. Sans L. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. III) (voir **Berchem**)

Ledit Gilles van Berchem se sert de ce même sceau en guise de contre-scel.

Lipp, voir **Lippe.**

Lippe (Bernard, seigneur de la), s'allie avec l'évêque de Paderborn et Gerard, le jeune, margrave de Juliers, comte de Ravensberg, contre le comte de Rietberg, 1347 ; scelle en 1349 : une rose. C. : les trois pétales supérieurs d'une rose, issant de derriere le eq. T. : un homme sauvage et un homme vêtu, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : ✠ *S' Secretvm Bernhardi domini de Lippia* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 501, 518, 521).

Voici, d'après Gerle, le blason du *here van der Lippe*, le nom de l'evêque de Munster : d'argent à la rose (quintefeuille?) de gueules, boutonnée d'or. Le eq. d'or. Capeline d'argent. C. : un vol de l'ecu.

— (Othon, sire de la), conclut une convention avec l'eveque d'Osnabruck, Gerard de Juliers, comte de Ravensberg, et Renier van den Wolde, drossard, *van hodere der herscap van Ravensberge*, 1348 : une rose. C. : une rose, attachee a la partie postérieure du eq. L. : ✱ *S' Ottonis nobilis viri et domini de Lippia* (Ibid., No 507).

— *(Henricus de), armiger*, patron de l'église de *Lippe* (Lipp?), 1365 : deux fasces. L. : ✠ *S' Henrici .. Lxpe* (Ibid., No 770).

— *Lambertus, pastor ecclesie parochialis in Lippe* (Lipp?), 1365 : un menu tretté (diapre) chargé de deux fasces. L. : ✠ *S' Lamb'ti pastori . . . . v . . e* (Ibid.).

— (Othon van der), *domprovest* à Cologne, rendra indemne le comte de Berg, son répondant, 1375 : une rose. L. : *S' Ottonis nobilis de Lipia* (Ibid., No 912 I 2).

— (Bernard van der), fils de *Symon, Juncher to Lippe*, 1376 : une rose. L. : *S' Bernhardi doicelli de Lippia* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 423).

— *(Symon, Juncher to)*, promet d'observer tous les articles contenus dans l'acte fait par son parent *(neve)*, Englebert, comte de la Mark, Thierry de la Mark, frere de celui-ci, et le comte Othon de *Tekenenborch*, relativement a la réconciliation entre son beau-frère de *Tekenenborch* (Tecklenburg) et lui-même, 1348 : mêmes écu et C. qu'Othon, 1348. L. : *S' Symonis nobilis de Lippia* (Ibid.).

Lippe *(Edele Elzebe van Morse, eeliche huysvrouwe des Edelen Berndes van der)*, renonce a tous les biens de ses pere et mere : Frédéric, comte de Moers, seigneur de Baar, et Walburge de Saarwerden, comtesse de Moers, etc., 1403, le lundi avant la Saint-Martin : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce (**Moers**) ; aux 2e et 3e, une rose. L. : *S' no . . . . . Morse . . . . de Lippia* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, No 50).

— (Bernard van der), ci-dessus, 1403 : une rose. C. : une rose, attachée par le bas, a la partie postérieure du eq. L. : *S' Bernhard de . . . pia* (Ibid.).

— (Jean et *Reyneken* van der) (Lipp?), freres, reçoivent un paiement de Gérard, duc de Juliers et de Berg, 1446 ; tous deux : deux fasces bastillées. Jean, sans timbre. Renier : C. fruste (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 2363) (Pl. 13, fig. 340).

— *(Die edele ind walgeboren Berndt, her zer)*, parent *(neve)* de Vincent, comte de Moers, 1481 : une rose. L. : *S Bernt here zo de Lippe* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, I. 83) (voir **Lippstadt**, **Nassau**).

Lippeloo. *Walterus de Lippenlo*, co-seigneur de *Wesele*, ('s Gravenwesel) (voir **Amman**), 1292 : trois chevrons et un bâton brochant. L. : ✠ *S Walteri d . . . . . enlo (Nazareth).*

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1325 ; trois chevrons, accompagnés en chef a dextre d'une étoile a cinq rais. L. : ✠ *S' Iohannis dei de Liploe* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 304).

— Henri van *Lippeloe*, bourgeois, *illec*, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons et un bâton brochant. L. : ✠ *S' Heinrici de Liploe* (Chartes des comtes de Flandre).

Lippijn (Henri), receveur du comte de Flandre, 1372 ; Henri *Lippin*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1384, 5 : d'hermine a trois fleurs de lis. L. : ✠ . . . . *rici* . . . . *ins* (Ville de Gand et C. C. B., Acquits de Lille, I. 280).

Lippevelde, voir **Schoutheete.**

Lippstadt (La ville de), 1396 : dans le champ du sceau, une enceinte de ville, surmontée d'une rose. L. : ✠ *Sigillvm bvrgensivm civitatis de Lippia* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 423) (voir **Lippe**).

Lips. Jean van *Leeps*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le seigneur de Rotselaer ; i. t. : 133 moutons, 1374 : trois pals ; au chef charge de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sigillvm Iohannis de Leeps* (Chartes des ducs de Brabant).

Lips (Maitre Nicolas) sans particule), échevin du duc à Overijsseche, 1539 : une nue (?), mouvant du flanc dextre et en chef à senestre trois étoiles, rangées 2 en pals et 1 à senestre, entre les 2 autres (C. C. B., c. 107).

Liroux *Libiers de Lirouls*, écuyer, se déclare solidaire, avec le duc de Brabant et d'autres, pour une dette, 1372, le 18 juin : trois piles, la 1re chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *d Libert de Lirovs* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2418).

Lys (Léonard-Adolphe-Marie), prêtre, sous-régent au collège de la Sainte-Trinité, à Louvain, tient un bénéfice simple, fondé en la paroisse de Herve, duché de Limbourg, diocèse de Liége, 1787 : écartelé ; aux 1er et 4e, cinq (3, 2) fleurs de lis ; aux 2e et 3e, un cerf saillant. C. : une fleur de lis (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46576).

Le collateur de cette fondation était, alors, Pierre-Simon-Claude Lys, official de l'evêché de Liége, pour la province de Limbourg, en qualité de curé de Herve.

— (Pierre-Simon-Claude), curé de Herve, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église et de fondations dont il est le collateur, 1787 : mêmes écu et C., le tout surmonté d'un chapeau ecclésiastique (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid., reg. 46575 et 46576).

Lise. *Egidius, filius Lyze*, échevin de Louvain, 1265 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : *S' E . . . . . scabini lova . .* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4720, A. G. B.).

— *(Egiius, filius)*, échevin de Louvain, 1266 : une divise, soutenue de trois pals (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Cet écu doit se blasonner : trois pals ; au chef plain.

— *Egidius filius Lyze*, échevin de Louvain, 1269 : trois pals ; au chef plain. L. : ✠ *S Egidii . . . sc . . . . .* (Léproserie de Terbanck, c. 4723, *loc. cit.*).

— *Egidius filius quondam Egidii filii quondam Lise*, échevin de Louvain, 1291 ; *Egidius ductus Voren Lizensone (Vorenlisensone)*, échevin de Louvain, 1299, 1301, 2 (n.st.) : trois pals ; au chef chargé d'une fleur de lis, issante. L., 1299, 1302 : ✠ *S' Egidii fi Lize scab lova* (Ibid., c. 4721, 4722, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Une famille Lysen, anoblie, en Belgique, en 1859, porte : d'or au chevron de sable, chargé de trois annelets d'or et accompagné de trois fleurs de lis de gueules. C. : une fleur de lis de l'écu entre un vol d'or et de sable.

Lisy (Jean de), *demourant a Provins, sergent du Roy, messire, et gardien de hault* etc., *monseigneur de Lucembourc et de Breban*, reçoit, du receveur de celui-ci, 30 *sols, pour mon salaire de iij jours alent et venent de Provins a Colomiers*, etc., 1381 : un chevron, accompagné de deux besants, ou tourteaux, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, et d'un annelet en chef à senestre. C. : une tête et col de chien braque (lion ?) (Chartes des ducs de Brabant).

Lijscap (Gisbert) (et *Liscap)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 319 moutons, 1374 ; scelle pour son frere, Jean *Lisscap*, prisonnier, sous le même, i. t. : 203 moutons, 1379 : deux pals. C. : un chapeau de tournoi, soutenant une herse de labour triangulaire, sommée d'une plume. L. : ✠ *S' Ghiselberti Lysscap* (Ibid.).

— (Jean), bâtard (ci-dessus), scelle lui-même une quittance relative à Basweiller, 1374 : deux pals et un bâton brochant. L. : . . . *Iohannis dci Lissca . .* (Ibid.).

— (. . . .), de Helmond, prisonnier *illec*, sous le sire de Perwez ; i. t. : 50 moutons, 1374 : un fer de moulin en chef à dextre et deux merlettes, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S . . . . . dicti L . . scap* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 341).

La charte l'appelle *Lyscap van Helmont*, sans prénom. Guillaume van Broechoven, fils de Catherine Lisscops (!) (sœur de Hille L. et d'un feu Gisbert L.), relève un fief du Brabant (compte Saint-Jean 1386-87 ; C. C. B., N° 17144, f° 206 v°).

Lys-, Lis-, Lise-, Lisen-, etc., **-kirchen.** *Constantinus de Lysilskirgen, senior, civis coloniensis*, donne quittance à Adolphe, comte de Berg, 1316 : trois lambels, respectivement de 5, 4 et 3 pendants, rangés en pals ; au franc-quartier brochant plain (hachuré). L. : ✠ *S' Constantini de . . . . . kerke* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 236).

— *Constantin van Lisenkirgen, burgere van Coilne*, 1328 : même écu ; au franc-quartier plain. L. : *S Constantini de Liskircin* (Ibid., N° 331).

— *Constantinus de Lisekirchin, vicecomes Colonie*, tient, du duc de Brabant, sa vie durant, *domum et mansionem suam, sitam in civitate coloniensi, dictam vulgariter « des Hertzogin huys », cum domo retra sita, « zu dem Wyger » nuncupata*, lesquelles, après sa mort, seront tenues par sa femme, Elisabeth, et son fils, Henri, leur vie durant, 1349 : même écu, sans franc-quartier, le 1er pendant du 1er lambel étant supprimé, un annelet se trouvant posé à sa place. L. : *S Costa . . . . de Lys . . . . e . comes de Orsbc* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Dominus Constantinus de Lisekirchin, strenuus vir, scabinus*, scelle l'acte dudit *vicecomes*, qui le qualifie *meus consanguineus*. 1349 : même écu, mais le 1er lambel complet et sans annelet ; une coquille (?) posée entre les deux premiers pendants du 1er lambel. L. : . . *Costantini de Liskirgin* (Ibid.).

Il était donc chevalier.

Lys-, Lis-, Lise-, Lisen-, etc., **-kirchen.** Constantin van *Lyskirche*, sire d'*Arsbourch*, promet de rendre, au duc de Brabant, *die brieve die ich under haen als van den lande van Millen*, 1382 (n. st.) : même écu sans coquille, un annelet brochant en chef a dextre. L. : . . *Costin van Liskerken* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 342).

— Constantin van *Lysenkirke*, comte d'*Aersborch*, a Cologne, reçoit, du Brabant, 100 *peters* d'or, *van allen scouden, geluften of anderen gebreken* (guerre de Gueldre?) 1394 : même écu, mais l'annelet, non brochant, en chef a dextre, et le 1er lambel a quatre pendants. C. : un plumail soutenu d'une longue tige. L. : *S Costant . . . Lysenkge com* . . . . . (Ibid.) (voir **Neuenahr**).

Orsberc, Aersborch, etc., — Oversburg, à Cologne. D'après Fahne, *Gesch. der coeln.*, etc., *Geschl.*, les *Lyskirchen* seraient de la souche des *Superbi*, ou Overstolz.

Lison. Toussaint *Lizon*, tient, du château de Flobecq, un fief a Wodecq, 1546 : une roue. T. : un ange. Il signe : *Toussaien Lison*. L. : *S'* . . . . . *Lisson* (Fiefs, N° 10444).

— Antoine *Lizon*, a Wodecq, tient, dudit château, par sa femme, Françoise Robert, une rente sur une terre a Wodecq, 1566 : un nœud, surmonté d'une feuille de tilleul et accosté en chef de deux aiguières. L. : ✠ *Seel Anto . . . Li . on* (Ibid., N° 10452).

Lisse (Fr.-C.), religieux de Bonne-Espérance, domicilié a Mariemont, possesseur du bénéfice de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Seneffe, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a ce bénéfice, sans date (1787) : (d'argent à) trois merlettes. L'écu, ovale, sommé d'une couronne a trois fleurons et a deux pyramides de trois perles ; ledit écu accosté de deux palmes, liées au bas (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46569).

Lissendorf Lambert van *Lyssendorp*, écuyer, vassal de l'abbé de Prum, 1368 : une ramure de cerf. L. : *S' Lemgin de Lisendorp* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 809).

Lisserœulx. *Monseigneur Jehan de Lisseruelles*, chevalier, scelle une charte de Jean, sire de Harchies, écuyer, bailli des bois du Hainaut, 1339, a Mons : une divise, surmontée d'une divise vivrée ; le bas de l'écu et le C. sont casses. L. : ✠ *S' Iehan sig . evr dov Vie* . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 352) (comp. **Jauche**).

Il fut tué à la bataille de Stavoren, en 1345. Gelre donne ainsi son écu : coupé de gueules et de sinople, à la fasce d'or, brochant sur le coupé, surmontée d'une divise vivrée d'or. Ce héraut d'armes, qui l'appelle *heer Jan Lusserulis*, dit à son propos : « *hi droech den scilt beneden groen | een faes van goude die ridder milde | tupperste van sinen scilde | dat hi droech des bin ic wis | dat was een hooft van gommelyns* (Gommegnies). Willems, *Wapendichten op sommige ridders gevallen in den slag by Staveren* (*Belgisch Museum*, v. (103-112), pensait que Gelre (respectivement le roi d'armes Beieren), par ce terme : *een hooft van Gom[m]e l ynis*, faisait allusion à « une tête de géant ».

Cette interprétation inexacte a été rectifiée par M. Jean van Malderghem, *la Bataille de Staveren, 26 septembre 1345*, p. 37 et 62.

Lisseweghe (Victor de), homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1404, 5 : une bande, chargée de trois fleurs de lis et accompagnée au canton senestre d'un croissant. L. : . . . . . *weg* . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 39).

Le seigneur de Lysseweghe : *essequete d'argent et de sable de sis large, au premier canton d'or, a cincq cheurons de gueulle et erye : Courtraeysyen* (Cons. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres*).

Voir Leop. van Hollebeke, *Lisseweghe, son Eglise et son Abbaye* (Bruges, 1863). Les renseignements généalogiques sur les personnes du nom de Lisseweghe que l'on rencontre dans ce livre ne sont guère utilisables, l'auteur ne donnant pas ses sources et ayant accepté une partie de ces détails d'un généalogiste qui ne peut inspirer que la défiance.

LYSSCHET (Jean van) (et *Lysschit*) (Leuscheid?), écuyer, vassal de l'abbé de Prum, 1368 : coupé : au 1er, un lion issant du coupé ; au 2d, trois (2, 1) roses. L. : ✠ *S' Iohis d' Leyscheit* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 809).

Lissoir (F.), conseiller et aumônier du Roi Très-Chrétien, abbé de l'abbaye de Saint-Remy de Lavaldieu, en France, de l'ordre de Prémontré, vicaire général et conseiller dudit ordre, remet, au gouvernement autrichien, un état des biens de son abbaye, sis au Pays-Bas autrichiens, 1787, le 23 avril : de gueules au lis au naturel, tigé et feuillé ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles a cinq rais. L'écu entouré d'un cartouche, sommé d'une couronne a neuf perles et, a dextre, d'une petite mitre ; ledit écu posé sur une crosse, en barre. Le tout surmonté d'un chapeau de prélat (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46660, *France*).

Lisson, voir **Lison.**

Lijsstep (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1314, 5 : de vair (befroi) plain, a trois tires (Malines).

List (Gauthier van der) declare indemne le comte de Flandre, *van minen ghuselscepe dar in dat ic gheleghen hebbe van sier stat weighe van Antwerpen*, 1358 : écartelé de . . . et de . . . ; le 1er quartier chargé d'un écusson plain, ou fruste. C. : un buste entre un vol. L. : *S' . . . . . ri d . . . . t* (Chartes des comtes de Flandres).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1431, 2 : écartelé de . . . et de . . . . Cq. couronné. C. : une tête imberbe entre un vol. T. dextre : une damoiselle. S. senestre : une licorne. L. : *S Iohannis de List* (Notre-Dame, Anvers, *Chap.. capsae* 6-10).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XCIX.

Fig. 1. Gauthier de Momalle, dit de Warfusée, seigneur de Momalle, chevalier (1338).
Fig. 2. Arnould Nuijst, écoutète de Maestricht (1338).
Fig. 3. Lambert, sire d'Oupeye, chevalier (1338),

} combattants de la guerre de Cent ans (voir Pl. XCIII).

List (Arnould van der), échevin *illec*, 1467 : écartelé de . . . et de . . . ; un lambel brochant sur l'écu. Cq. couronné. C. : une tête imberbe entre un vol. T. dextre : une damoiselle. S. senestre : une licorne (M. Donnet) (Pl. 13, fig. 343).

— (Arnould van der), même qualité, 1470 : même écu, sans lambel. Cq. couronné. C. : on voit une partie d'un vol. S. senestre : une licorne. Le sceau est cassé a dextre (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 6-10).

Lith. Renier van *Lit*, tenancier juré de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1444 ; scelle, avec Pierre van Os (voir celui-ci) des quittances, 1447, 8, 9 : plain ; au chef plain ; un filet brochant sur l'écu. L. : . . . . . *Lyt* (Bruxelles et C. C. B., c. 111).

LITIERE *(Pierars de le)* reçoit une rente, du receveur de Binche, 1378 : un maillet (droit) (Chartes des ducs de Brabant).

LITORE, voir **OVIRSBURCH, Ufer.**

Littart (Salomon), écuyer, déclare tenir, du roi de France : « la maison franche de Grand Fontaine », dans la seigneurie de Neufchâteau (comté de Chiny), 1681 : un cerf passant ; au chef chargé de deux roses. C. : une tête et col de cygne, tenant du bec un poisson (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Lo[e] (Gérard van der) reçoit une rente sur Rolduc, 1362, 3 : trois pals et une fasce brochante, chargée de deux étoiles (Chartes des ducs de Brabant).

Lobbe (Jean), seigneur d'un fief à Haren, sous Evere, 1404 : un sautoir ; au franc-quartier coupé ; au 1er, un lion passant ; au 2d, plain (E. G., l. 348).

LOBBELE, voir **Meijnartshoven.**

Lobbes, voir **Fortin.**

LOBBUS *(Lambeert de), rentmeester mijns heren van Liengne ende van Rumste*, déclare avoir reçu, du Brabant, *in den name mijns heren van Liengne ende van Rumste*, 120 aimes *(amen)* de vin, dues, à ce dernier, à titre de fief, pour deux termes d'un an, 1366, le 6 mai : trois fermaux ronds, 1 en chef à senestre, deux en pointe, accostés ; au franc-quartier chargé d'une bande, surchargée de deux lions et accompagnée, au canton senestre d'une molette. L. : ✠ *S Lanbert* [*L*]*ebov* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2049).

Lobel, voir **LAUBEL.**

Lobkowitz. Ferdinand, évêque de Gand, collateur d'un bénéfice, à Baesel (Waes), etc., 1787 : parti d'un trait, coupé de deux autres, qui font six quartiers ; au 1er, d'or au rencontre de bœuf bouclé (**Pernstein**) ; au 2d, de gueules à l'ange, posé de de face, issant de la pointe (**Sagan**) ; au 3e, d'azur au mont, surmonté de trois (2, 1) étoiles (**Sternstein**) ; au 4e, d'azur au lion couronné ; au 5e, d'azur à trois pals d'argent ; au 6e, d'azur (sic !) à l'aigle (**Glogau** ?). Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1er et 4e, coupé de gueules sur argent (**Popel de Lobkowitz**) (1) ; aux 2e et 3e, une aigle, posée en bande (**Zerotin**). L'écu sommé, à dextre, d'une petite mitre, et, au milieu, d'un bonnet de prince de l'Empire ; ledit écu posé sur une crosse en barre, le tout surmonté d'un chapeau ecclésiastique (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46597 et 46607).

(1) Ce champ : coupé de gueules sur argent, doit représenter : d'argent, au chef de gueules.

Loddere (Jacques de) tient, de la seigneurie de Wesseghem, un fief à Ursel, 1547 : une roue (Fiefs, N° 3347).

Lodders (Jacques), dit van den Broeke, homme de fief de la cour de Santhoven, 1423, 4 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *S' Iacop van den Broec* (Nazareth).

Lodemare (Jean), receveur de l'abbesse de *Spinaillen*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1417 : trois bustes de femmes, posés de face. L. : *Sig* . . . . . *r* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

Lodevoet (Louis), lieutenant du maire de Namur, 1483 ; écartelé ; aux 1er et 4e, trois étoiles à cinq rais ; aux 2e et 3e, trois losanges. S. senestre : un un griffon *(Namur,* Pauvres, c. 1019).

— (Jean), échevin et lieutenant du maieur du Feix, 1498 ; lieutenant de messire Jean de Spontin, chevalier, seigneur de Spontin et de *Corrieres* (Courrière), etc., conseiller et chambellan de l'archiduc et son maieur de Namur, 1515 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois étoiles à cinq rais ; aux 2e et 3e, un chevron (étai) renversé, accompagné de trois (1, 2) losanges. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. S. senestre : un lion, coiffé du cq. de l'écu. L. : . *Iehan Lodevoet* (Namur, *Salzinne,* c. 517, et *Namur*, N° 1384).

Lodewijcx. *Wolterus filius Ludovici*, échevin de *Tuel* (Tuil), 1372, 4 : une croix nillée, accompagnée à chacune des quatre extrémités d'un besant, ou tourteau, et au 1er canton d'un trèfle *(Geld.)* (Pl. 13, fig. 344).

— (Jean), échevin de Malines, 1438 : un lion, chargé d'un écusson a trois meubles, dont le 1er est un trèfle, les 2 autres semblent être des panelles (?). S. : deux griffons (Malines) (voir **Loewics**).

A. VAN DEN EYNDE donne l'écusson à trois trèfles.

LOE. *Josse Verloo*, échevin de Heijst (-sur-Mer),

1486 : trois feuilles de chêne. L. : *S Ioes van der Loe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

LOE (Jean van), échevin de Tervueren, 1494, 1514 (n. st.) : une paire de ciseaux, ouverte. L. : *S Ia va Loe* (Abb. de Sainte-Gertrude a Louvain).

— (Gérard van den), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, et accompagnée au canton senestre d'une étoile (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118) (voir **Lo, Loo**).

Loë. Henri *van dem Lo* et Renier, son fils, tiennent, de l'abbé de Werden, *to unser tuier lyve*, le bien dit « *Tylmans gud* », a Drever, paroisse de *Marlar* (Marl), 1411 : une cornière. L. : *S Hinrici van den Loe* (Dusseldorf, *Werden*, N° 108) (Pl. 13, fig. 345).

Renier van *Westerholte* scelle pour le fils, Renier *van dem Lo*, probablement mineur, puisqu'il ne possède pas encore de sceau.

— *Wessel van me Loe*, drossard de Holte (Westphalie), 1417 : même écu. L. : *Sigillum W . . . . . van de . Lo .* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

— *Wessel vamme Loe*, garant de Gossuin Stecke, maréchal héréditaire du pays de Clèves, 1435 : même écu. L. : *S . . . . . vam Lo .* (Arnhem, *Ammerzoden, Testamenten).*

— *Der Edle, Erentveste Knippenbergh vam Lhoe zu Herle*, scelle pour son cousin *(vetter) Everhart vom Lhoe, saheligen Woltersz vam* (!) *Lhoe zum Lhoe nachgelaszener eheliger Sohn*, qui a été investi, *ad vitam*, par l'abbé de Werden, du *Tilmansz guit*, a Drever, 1586 : même écu C. : six plumes d'autruche, sommées de trois cornières. L. : *S Knippenberk von Loe* (Dusseldorf, *Werden*, N° 108).

— *Mechtellt vam Loe, saheligem Wolters vam Lhoe zum Lhoe eheliche dochter*, tient ledit fief, sa vie durant, 1591 ; scelle du sceau de son père : une cornière. C. : sept plumes d'autruche, surmontées de trois cornières. L. : *S Wolter van Loe* (Ibid.) (voir **Koijen**).

Cette famille, qui porte, selon les branches, les titres de comte et de baron, passa, en partie, en France et en Belgique.

Dans ce dernier pays, les barons de Loë-Imstenraedt ont pour armoiries : d'argent à la cornière de sable. Cq. couronné. C. : trois panaches accostés, formés, chacun, de deux plumes d'autruche de sable et d'argent, passées en sautoir, sommés, chacun, d'une cornière de l'écu.

Le baron Alfred de Loë, admis dans la noblesse belge, en 1885, porte ces mêmes armes, avec, pour supports, deux griffons d'or.

LOEBEKE, voir **Udekem**.

Loef *(Henricus)*, échevin de Bois-le-Duc, 1535 : une bande bretessée et contre-bretessée (Malines).

— *Dierck Loef Henricks zoon*, échevin de Heusden, 1548, 62, 9 : même écu (Malines).

Loef (Barthélemy), échevin de Bois-le-Duc, 1551 : même écu (Malines).

— (Barthélemy), échevin *illec*, 1606 : même écu, brisé a senestre de . . . (une flamme ?) (Malines).

LOEGEN. *Johannes dictus van der Loogen*, échevin de Bruxelles, 1364, 5 : une fasce, chargée d'une aigle éployée et surmontée d'un lambel a cinq pendants. L., 1364 : ✠ *Si' Iohannis de L . . . ea* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., *passim*, et Bruxelles).

— (Guillaume van der), héritier de son pere, Jean, tué a Basweiler, sous Jean van Redelgem ; i. t. : 60 moutons, 1374 : même écu. L. : ✠ *S Willi dci van d' Loege* (Chartes des ducs de Brabant) (comp. **Usele, Vlec**).

Loen *(Johannes de)*, échevin de Louvain, 1366, 7 : plain ; au chef plain ; a la bande brochante, semée de fleurs de lis (completes). L. : ✠ *S' Iohannis dei de Loen scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Jean de *Loen de Roosbeeck*, écuyer, seigneur de Folkendange (comté de Chiny), déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, avec maison *noble*, haute, moyenne et basse justice, etc., 1681 : une fasce bastillée, surmontée de trois merlettes. C. : une merlette (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 15713a).

— (Louis-Joseph, baron de), chanoine de la cathédrale de Gand, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à l'autel de Notre-Dame, en l'église d'Opvelp, au quartier de Tirlemont, évêché de Malines, autel dont il est le bénéficier, 1787, le 24 mars : une fasce bastillée de sable, surmontée de trois merlettes. L'écu sommée du bonnet des barons aux Pays-Bas autrichiens. S. : deux lions regardants (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46566) (voir **Loo, Loon, Looz**).

Les barons de Loen d'Enschede actuels, en Belgique, portent : d'argent à la fasce bastillée, surmontée de trois oiseaux, le tout de sable. L'écu sommé du bonnet des barons des Pays-Bas autrichiens. S. : deux lions au naturel, regardants, armes et lampassés de gueules.

Loenersloot. *Ghijsebrecht van Loenreslote* (voir **Abcoude**), 1298 : un sautoir. L. : ✠ *S' Gilberti de Lonresloe . . (Hollande).*

— Henri van *Loenresloete*, écuyer, scelle un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : même écu. L. : *S' Henric va Loenreclote* (!) (Ibid.).

GELRE donne ainsi le blason de *Her Splinter van Loonreseloer*, homme de l'evêque d'Utrecht : d'or au sautoir de gueules. Volet : . . . (non colorié). C. : un chapeau de tournoi garni de deux ailes de chauve-souris . . . (non coloriés).

Loenhout (Gilles van), échevin de Malines, 1381,

5, 6, 9, 90, 2, 3, 4 : trois roses ; au franc-quartier brochant, chargé d'une scie de boulanger, posée en bande (Malines).

Loenijs *(Henricus)*, échevin de Bruxelles, 1479 : trois tours, ou portes crénelées ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une hure et col de sanglier entre deux oreilles d'âne. L. : . . . . . *Loeniis* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B. ; Chartes et documents divers, c. 1) (voir **Droegenbroeck**, **Woelmont**).

— *(Henricus)*, échevin de Louvain, 1546 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson parti-émanché. L. : *S Henrick Lvenvs scabi lova* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Rodolphus Lonijs*, échevin de Bois-le-Duc, 1440 : trois fers de moulin et une bordure endentée. L. : *S Rodolphi Lonüs scabini in Bvsco* (Ibid.).

Loenman (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1418 : une étoile à cinq rais (Helmond).

— (Jean) (fils de Jean), même qualité, 1473 : même écu, brisé en chef à dextre d'un animal (ours?) passant (Malines).

Loese, voir **Loos**, **Lose**.

LOET *(Rikaert van)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 2178 moutons, 1374 : une fasce entre deux burelles. L. : ✠ *Si Ricardi de Lvdred* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Leuth**).

Loetere (Jean), échevin de Tirlemont, 1424 : une bande, accompagnée au canton senestre d'un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S Iohannis Loetere scabini thenensis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl relig., c. 3609).

Loets (Jean), échevin du couvent du Val-Sainte-Lucie, dans sa cour de Saint-Jean à *Wilre* (Wilderen), 1566 : parti ; au 1er, trois fasces, celle du milieu entre deux tierces ; au 2d, un chevron, accompagné au canton senestre d'une étoile (Ordange).

— (Jean), échevin du banc et de la haute justice de Halle, 1571 : parti ; au 1er, trois fasces ; au 2d, un étai. L. : *S Ian Louts* (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— (Jacques), homme de fief du Hainaut, 1618, à Soignies : une fasce, chargée de deux chevrons accollés et accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. C. : un bonnet, aplati au haut, chargé d'une burelle vivrée et sommé d'une étoile à cinq rais L. : *S Iacqves Loets* (Hospice de Soignies, à Soignies)

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Loets porte : écartelé ; aux 1er et 4e, de gueules à trois fers de moulin d'argent ; aux 2e et 3e d'or à trois fasces de sable.

Loevenich, voir **Wijhe**.

Loewics (Jean), échevin de Gorssum, 1427 : un lion couronné et un filet brochant. L. : *S Iohannis . . . wichs* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Jean *Loijwijchs*, échevin de *Rielrevelt* (Binderveld), 1437 : un lion couronné. L. : *S Ian Louiic* . (Ibid.).

Loge (Guyot de la), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 445 1/3 moutons, 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une coquille. L. : *S Gvio[n] dec . ir . ay* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Thierry de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1489 : trois coquilles. C. : une coquille entre un vol (Mons, Sainte-Waudru, c. 2) (voir **Loye**).

LOGES (Jean des), homme de fief du duc de Brabant . . ., comte de Hainaut, etc., 1425 : deux poissons accostés, accompagnés en cœur d'un annelet. L'écu sommé d'une rose et accosté au bas de deux autres roses. L. : *S' Iehan des Loeiges* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Hughes de), chevalier, seigneur *de Cha[i]lly* et de la *Boullaye* (et *Boulloye)*, gouverneur, pour le roi de France, de la ville et château de Tournai, 1321 : un sautoir. C. : deux oreilles d'âne. L. : *Sai . . . . . de Loges* (Tournai, Chartrier) (voir **Antoine**, **Malapert**).

Lohausen, voir **SEYLDUNCK**, **Calcum**.

Loherains, dit de Blaton (Jean) (Lorrain?), clerc, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur sa vie et celle de sa fille, *Pieronne*, femme de Jehan de Sommaing, orfèvre, 1407, 8 : trois fasces, accompagnées d'un croissant et de huit roses, le tout rangé par 3, 3, 2, 1. L'écu sommé d'un homme sauvage, issant, sans massue, et ledit écu accosté de deux têtes de léopard. L. : *Iehan de Blaton clerc* (Tournai, Quittances) (voir Pl. 13, fig. 346).

Lohmar, voir **LOMARE**.

LOY *(Wautiers de le)* reçoit, du receveur de Brabant, Godefroid *de le Tour, dit des Pres, men chier et boin amy*, pour *men tres chier singneur mons. de Gomignies*, dont il présente la quittance, 60 moutons ; Bruxelles, le 9 mai, 1366 : un sautoir, chargé en cœur d'une étoile et cantonné de quatre oiseaux. L. : ✶ ✠ *Watelet Weloin* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 2054).

Jean de Jauche, seigneur de Gommegnies, dans sa quittance du 5 mai 1366 l'appelle : *Watelet de le Loy, no vallet* (Ibid., N° 2051).

Loye, voir **Oijenbrugghe**.

Loiaerd *(Jan, filius Pieters, filius Wouters, gheseid)* échevin d'Oostburg, 1415 : une fasce, accompagnée en chef de deux merlettes et en pointe de .... L. : *S Ian* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

Loyaucourt (Jean, seigneur de), lieutenant du bailli de Tournai, de Tournésis, de Mortagne, etc., 1465, 6, 8 : de .. a l'écusson plain. C. : un homme issant (?). S. : deux griffons (Tournai, Chartrier).

LOYE (Jean de le), chanoine de l'église Notre-Dame de Condé, homme de fief du Hainaut, scelle un acte concernant les Chartreux, près de Tournai, 1441 : trois coquilles. T. : un ange (Tournai, Chartreux, c. H) (voir **Loge**).

Loye[n], voir **Daun.**

Loyers. *Waliers de Loiers*. homme du comte de Namur, 1289 : de ... a l'étoile a cinq rais en chef à dextre. L. : ✠ *S' Walier de Loies* (!) *(Namur*, N° 211) .Pl. 13, fig. 347).

— Lambert de *Loyer,* échevin de Temploux, 1495 : écartelé; au 1er, un peigne ; aux 2e et 3e, deux lions léopardés, rangés en pal ; au 4e; trois roses. T. : un ange. L. : ... *mbert* ..... (Namur, *Salzinne*, c. 517) (voir **Celles**).

Loijcx (Jacques), échevin de la haute justice de Halle (près de Léau), 1571 : de vair a la fasce, chargée de trois fleurs de lis. L. : *S Iacob Loycx* (Couvent de Mariendael, a Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

Loir, voir **Lhoir.**

Loys *(Pierart), homme tenant hiretaige, nommez frans alloes, de Dieu tant seulement*, en Hainaut, 1463 : une aiguière contournée, surmontée d'un besant ou tourteau. T. dextre : un homme sauvage, portant sa massue sur l'épaule droite (Tournai, Croisiers).

Lois (Jacques), échevin de Rotterdam, 1664 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, un sablier ; *b*, un lion ; au 2d, une fasce ondée. Cq. couronné. C. . un lion issant entre un vol. L. : *S' Iacob Lois* (C.).

Loits, voir **Loets.**

Loix (Jean) *van der Boirch*, le vieux, juge dans la cour censale du couvent de Sainte-Marie-ten-Trone, dans la franchise de Brusthem, 1441 : plain; au chef chargé d'une étoile (Abb. de Saint-Trond, c. 9) (voir **Puelinchs**).

En la même année, il scelle, comme tenancier du damoiseau Jean van Boxmeer, dans sa cour censale de Brusthem (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— *Jean Loix van der Boirch*, le jeune, tenancier de la cour dudit couvent, 1441 : même écu (Ibid.).

Loix. Louis *Loijcx* (tout court), feudataire, à Brusthem, de Jean van *Alsteren,* seigneur *tot Hamele*, de demi-Brusthem, etc., 1487 : même écu (Abb. de Saint-Trond, c. 18) (voir **Loijcx**).

Alsteren = Alfter.

LOKERON, voir **LOCRON.**

Lochau, voir **KUNSTAT.**

Lockhorst. *Joncheer Vincent van Lochorst, heere van Heemstede*, etc., 1579, le 1er mars : un sautoir échancré. C. : deux pattes d'ours, en chevron renversé, issant d'une cuve d'hermine, coupée de ... et d'hermine (contre-hermine). L. : *S Vincenti* (!) *de Lochorst* (Arnhem, *Ammerzoden, Testamenten).*

La partie inférieure de la cuve est plus large que la partie supérieure, qui représente plutôt un *chef*.

L'acte du 1er mars 1579 constitue le contrat de mariage entre *Joncheere George van Arckel, vryheer tot Amerzoyde* (Ammerzoden), *Wel* (Well), etc., et noble damoiselle *Anna van Lochorst*, fille ainée dudit Vincent.

A ce contrat, assistent comme témoins : 1°, sa mère, dame Catherine van *Ghelre* (Gueldre), veuve de sire Waleran van Arkel, baron de *Houckelom* (Heukelum) et de *Leyenburch* (Leyenburg), seigneur de *Waerdenburch* (Waerdenburg), *Amerzoyde, Wel*, etc., *Jonckhere* Charles van *Arckel, vryheer tot Wardenburch ende Nederynen* (Neerynen), frère dudit Georges, *Joncheer Rutgaert van den Boltzelaer, vrijheer tot Asperen*, etc., et sire Nicolas *Vych* (Vugh), chevalier, bailli (*amptman*) de Nederbetuwe, plus proches parents du futur;

2°, le père de la future, damoiselle Anne van *Schoenhoven* (Schoonhoven), sa femme et mère d'*Anna*, damoiselle *Anna van Nassauwen* (Nassau), veuve de *Jonckheere* Robert van *Schoenhoven*, seigneur de *Wanroy* (Waenrode), grand'mère de la future, le révérend sire Guillaume van Amerongen, doyen d'*Oudemunstre, Jonckheer* Philippe van *Schoenhoven*, seigneur de *Wanroy*, maître Corneille Suys, seigneur de Rijswy[c]k, et *Jonckhere Pieter, heer van heer Jans dam* (Heerjansdam), oncles et plus proches parents d'*Anna van Lochorst*, et maître Gérard van *Hoegheveen* (Hoogeveen), pensionnaire de la ville de Leide, requis par le père de celle-ci.

— *Anna van Lochorst,* veuve de sire George van *Arckell*, seigneur d'*Amersoijen,* Well, etc., comme mère et tutrice de *Joncher Otto van Arckell,* mineur, donne procuration à *Adriaen Pouwels* van Noort, leur drossard d'*Amerzoijen*, à l'effet de relever, devant la cour féodale de Gueldre et de Zutphen : *het sloth Amerzoijen, mitten dorpe, gerechten, hoghe ende leghe, mitte leenmannen und mit allen zijnen toebehoren, oick mitten thienden thoe Driell* (Driel), *tho Rossum, tho Herwerden* (Heerewaarden), au bailliage de *Bommelreweerdt* (Bommelerwaard), 1590, le 5 septembre : (écu en losange) parti ; au 1er, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au 2d, un sautoir échancré. L. : *S D Anne de Lochorst vid* ..... *domini de Ame* ..... (Arnhem, *Ammerzoden, Belceningen).*

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. C.

Fig. 1. Guillaume, seigneur de Petersheim, chevalier (1338),
Fig. 2. Théodore, seigneur de Seraing, chevalier (1338),
Fig. 3. Arnould van Tweenberghen, écuyer, bourgeois de Maestricht (1339),

} combattants de la guerre de Cent ans (voir Pl. XCIII).

Gelre donne à *dit̄(i) vā Lochorst*, homme de l'évêque d'Utrecht : d'or au sautoir engrêlé de sable.

Locquenghien (J.-P. de), abbé de l'abbaye de Saint-Sauveur, à Eenaeme, province de Flandre, diocèse de Malines, remet, au gouvernement autrichien, le dénombrement des biens de son abbaye, sis au pays d'Alost, district de Renaix, 1787, le 27 mars : d'hermine au lion. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles, soutenant une mitre. L. : *Sigillum . . . . ippi de Locquenghien abbatis eenamensis* (sceau empreint sur papier, plaqué sur une hostie) (C. C. B., reg. 46671) (voir **Eesbeke**, **Isenburg**, **Linden**, **Matens**, **LONDEFORT**).

Cette famille existe actuellement en Allemagne, où elle acquit la seigneurie de Laach (Prov., Rhénane), etc., et s'allia, entre autres, à la famille comtale de Stolberg. Pour la branche belge, voir J.-Th. de Raadt, *Les seigneuries du Pays de Malines. Keerbergen et ses seigneurs*.

LOCRON, **LOCQUERON**. *Alars doulocron*, écuyer, reçoit, de la ville de Nivelles, 46 écus *Philippus*, pour les frais faits, par lui, lorsqu'il fut en garnison en cette ville, avec ses gens d'armes, entre la Toussaint et la Noel, pendant la guerre contre le comte de Namur ; quittance donnée, *au Locron*, 1357 (n. st.), 8 janvier : unecroix. L. : . . *Alart do . . oker . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 866).

— *Alars, sires dou Locron*, chev., déclare avoir reçu un paiement, de *Jehan de Reng* (châtelain d'Aymeries), pour la pension de 25 vieux écus que le duc de Brabant lui doit annuellement, *dont je sui assines sour le maison de gauge (gange ?) estant en Valenchiēs*, 1368, le 10 décembre, à Valenciennes ; *Alaert van Lokeroen*, chevalier, mari de Marguerite, jadis femme de Thierry Pipaerts, tué à Basweiler, sous Jacques de Bourbon, 1374 : une croix. L. : ✠ *S Alart dov Lokeron* (Ibid., N° 2242, etc.).

— Gilles *van Lokeroen*, jadis prisonnier *illec*, sous Bourbon ; i. t. : 373 1/3 moutons, 1374 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : *S Gille dov Lokroñ* (Ibid.).

— Alard, le bâtard *van Lokeroen*, prisonnier *illec*, sous Bourbon ; i. t. : 61 1/3 moutons, 1374 : plain ; au franc-quartier chargé d'une croix. L. : ✠ *Si Alart le bastart* (Ibid.).

— *Colart dou Locqueron*, homme de fief de Jacques, comte de la Marche, de Vendôme et de *Castres*, seigneur de Leuze, dans sa seigneurie de Leuze, 1429 : plain ; au franc-quartier fruste (Tournai, Chartreux, H).

Locht (Arnould van der), écoutète de *Zichgen* (Sichen), 1534 : parti ; au 1er, trois oiseaux volants ; au 2d, une fasce de cinq fusées. L. : *S Aert van de Loch* . (Abb. d'Oriente, c. 2).

LOMARE (**Lohmar**) *(Godeveert van)*, chevalier, et *Bruze van Duren* (Duren) reçoivent, du Brabant, 123 3/4 vieux écus, pour leurs services, pertes et dommages, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, le 1er septembre ; le même jour, *Godeveert van Lomair* et *Bruse van Duren* reçoivent, du Brabant, un acompte de 132 vieux écus, sur la somme qui leur revient, à eux, ainsi qu'à Jean *Moer* et à *Tielen van Paprode* (Paffrath), pour leurs services et pertes de chevaux, dans la même guerre : un chevron, chargé d'une croisette (simple). L. : ✠ *S* ✠ *Gobel van Lunenberg* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1361, 1362).

Lunenberg — Longenburg ?

Lomart (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1453 : un sanglier passant sur une terrasse, et un bâton brochant (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quaregnon)* (voir **Vigreus**).

Lomas *(Weris)*, bailli du Roman Pays du Brabant, 1288 : trois forces renversées (seul, l'écu subsiste) (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Lombart *(Willelmus)*, échevin de Louvain, 1419 (n. st.), 28, 30, 32 (n. st.), 40 (n. st.) : écartelé : aux 1er et 4e, trois pals ; au chef de quartier plain ; aux 2e et 3e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : *S Willmī Lombart scabi lov* . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et M. Vannerus).

— *Willelmus Lombaerts*, même qualité, 1534 : même écu. L. : *S Wilmi Lomb . . . . scabi lova'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Lombeek. *Arnoldus, dictus de Lombeke, miles, et Machtildis, uxor eius*, donnent à l'abbaye de Ninove leur droit sur la dîme de *Lombeke*, 1276 ; le mari : un sautoir d'hermine. L'écu brochant sur un lion. La dame : dans le champ du sceau ogival, une dame debout, accostée de deux écus ; A, un lion ; B, trois trois lions *(Ninove)*.

L'acte de 1276 a été scellé par *R., dictus de Gavria, dominus de Lidekerke, miles* (son sceau est tombé), et donné « *Apud Lidekerke, in domo dicti domini . . .* ».

— *Scepenen mijns her Ghijs van Biafort* (Beaufort), *ridder, . . . tsinen hove ter Loenbeken*, 1332 (n. st.) : une cotice en barre, côtoyée de deux filets en barre (**Beaufort**). L. : ✠ *S' scabinorvm de Lonebeke* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

Dans l'acte de 1332 (n. st.), il est question de terres à *Nederÿssche* (Neerijssche), relevant de la cour dudit Beaufort, à Lombeek.

— Jean van *Loembeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 970 moutons, 1374 : une croix ancrée ; au franc-canton senestre chargé d'une croix pattée. L. : ✠ *S' Ian van Loembeke* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 348).

Lombeek. Jean van *Loembeke*, prisonnier *illec*, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 238 moutons, 1374 : un fascé ; au franc-quartier (dextre) chargé d'une croix. L. : ✠ *S' Ian van Lvmbeke*(!) (Ibid.) (voir **Colibrant**).

Le seigneur de Lombeque, *en la conté d'Aloust : d'argent à la crois de synople* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contee de Flandres*).

— *Meijer ende scepenen van der Loenbeke*, 1395 (n. st.) : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. cassée (Léproserie de Terbanck, *loc. cit.*).

— *Scepenen ter Loenbeken*, 1411 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, une ancre (l'anneau en haut) (**Halle**) ; aux 2e et 3e, une bande de trois losanges. L. : ✠ *S' scabinorum . . an de . . . beke ad causas* (Ibid.).

— *Meijer ende scepenen Juffr. Margrieten van Halle, vrouwe van der Loenbeken*, 1421 : parti ; au 1er écartelé ; aux *a* et *d*, une ancre (**Halle**) ; aux *b* et *c*, une bande de trois losanges ; au 2d, un sautoir engrelé. L. : *S der schepene uan Loenbeke* (Ibid.) (voir **Wittem**).

Lomel (Jean de), receveur et *grenetier* ordinaire du Roy, au bailliage de Chaumont, 1451 : un sautoir, accompagnée de trois croissants, 1 en chef, 1 a dextre, 1 en pointe, et d'un maillet à senestre. L'écu suspendu à un arbre. L. : *S' Iehan de Lomel* (Lorr., Neufchâteau, B, 833, N° 61) (Pl. 13, fig. 349).

Lommarde, voir **Lomart.**

Lompret (?). *Guyot de Longpreit, escuier descuirie* du duc de Bourgogne, 1395, 6 ; *Guiot van Lomp*[*re*] reçoit une rente sur la seigneurie de Cruijbeke, 1402 : une bande engrêlée, accompagnée de deux étoiles. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. Le cq. accosté de deux lettres G, surmontées, chacune, d'une branche. L. : *S Guiot de Lompre* (Chartes des ducs de Brabant, et C. C. B , Acquits de Lille, l. 65, 66) (voir **Clinkart**, **Longpré**, **Robosch**, **Salles**).

Loncin. *Cuenes de Luncin, miles*, 1289 : type scutiforme ; une croix engrêlée, accompagnée au 1er canton d'une étoile ou molette (?). L. : . . . . . *ois mili* . . . . . (très cassé) (Chartes des comtes de Flandre, N° 491).

— *Coune de Lonchin*, écuyer, échevin de Liége, vers 1340 : une croix engrêlée (C. de B.).

— *Gobles de Lonchin*, chevalier, André de Baugnée(1), Henri de *Hodierre*, dit du *Chasteau*, neveu dudit *Gobles, Henrote de Lonchin*, se déclarent hommes-liges du comte de Namur, en reconnaissance de la grâce qu'il leur a faite, en mettant en liberté *Hanet de Lonchin*, frère dudit *Henrote*, avec son varlet, 1350 : *Gobles :* une croix échancrée, accompagnée au 1er canton d'une merlette. L. : . . . . . *hins mil* . . . . . *Henrote :* une croix échancrée et un bâton brochant. L. : . *S' Henri de Lonc . . . (Namur*, N° 762) (comp. les armes **Baugnée** et **HODIERRE**).

(1) L'acte l'appelle : *Andrieus de Bavingnees*(!) *en Condros.*

A l'article Hodiere, ce dernier nom a été orthographié, à tort, par un seul *r* ; l'acte porte : *Henrys de Hodier*[*re*] *con dist du Chasteau.*

Loncin. Jacques de *Lonchin*, échevin de Liége, vers 1455 : de vair ; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : *S . . . . . de Lon . . en* (C. de B.) (voir **Holset**, **Karijs**, **LONTZEN**).

LONDEFORT dit **Hostry** (Jean de), écuyer, franc-homme du comte de Boulogne, jugeant au château *illec*, 1393 : d'hermine au lion couronné. L. : *S' Iehan de Lonefort* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Locquenghien**).

Londerzeel (Les échevins de), 1364, 1535 : une fasce et un sautoir brochant. L. : ✠ *S scabinorvm de Londersele* (Malines et C. C. B., c. 107).

Löhnen. Richard van *Loynen*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : une chaine, posée en pal (Dusseldorf, *Col.*, N° 1165).

Longavesnes. *Forchy (Forsiel) van Longavenne*[*s*], écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 300 moutons, 1374 ; scelle pour Jean de Tréveray, (i. t. : 53 1/3 moutons) et Warnion de Seigneulles (i. t. : 346 2/3 moutons), tous deux prisonniers *illec*, sous ledit comte, 1374 : une croix recercelée, accompagnée au 1er canton d'une merlette. L. : + *S' Foursi de Longhavenne* (Chartes des ducs de Brabant).

Longchamp. *Girars de Lonchamp, sires de Belrenon, chevalier le Roy, messire*, bailli de Chaumont, 1372, 3 : une bande. C. : une tête de Midas imberbe. T. : deux anges, issant du cadre du champ du sceau. Le C. accosté d'une fleur de lis et d'une rose. L. : *S' Girart d' Lochap chlr sire d' Blerenō* (Lorr., Neufchâteau, B, 833, N° 29, 834-5, N° 137).

Longchamps. Gérard de *Lonchamp*, homme du comte de Namur, 1330 : trois forces renversées, surmontées d'un lambel. L. : . . *Gera . . . de . . . g- . . . . . (Namur*, N° 514).

— Werner *van Lonccamp*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 1367 moutons, 1374 : plain ; au chef denché. L. : ✠ *S V Varnier de Lonchan* (Chartes des ducs de Brabant).

Voir Hemricourt, *Le Miroir des Nobles de Hasbaye.*

— *Agnies de Loncamp, dame de Juppeleu* (Jupleux), reçoit une pension du Brabant, 1375 (n. st.) et 75 : parti ; au 1er, plain ; au chef émanché, chargé d'une

rose ; au 2d, trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile a cinq rais (**Jupleux**). L. : ┤ *S Ag . . . . . Louch. p . . . .* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 350).

Longchamps. Henri de *Longchamp*, échevin de Bruxelles, 1458 : un lion et un bâton brochant. Cq. couronne. C. : une tête de lion entre un vol. S. : deux lions (E. G., I 353).

— Jean de *Longchamp*, chevalier, seigneur de *Fernemont* (Fernelmont), lieutenant-bailli du comté de Namur, 1477 : un lion (et un bâton brochant ?) (tres casse). Cq. couronné. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux lions. L. : . . . . . *milit* (C. C. B., c 108).

— *Thiry de Loinchamp*, bailli et homme de fief de *la court de monsr labbe et couvent de Bonneffe* (Bonnefle), *jugant a Tavyers* Taviers), 1520, le 4 juin : un lion, au filet brochant. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Thiry de Lo . . . . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3177, A. G. B.) (voir **BEALANDE**, **Brabant**, **Fernelmont**, **Marbais**).

Henry de Loinchamp, le josne, scelle le même acte, au nom de l'abbé et du couvent de Villers ; son sceau est tombé.

Longhehaye (Antoine et Clément), freres, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1577 ; le sceau du 1er est tombé ; Clément : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe de trois (?) merlettes, mal ordonnées. S. senestre : un griffon (Mons, Hommes de fief).

On ne voit plus que la 1re et la 3e merlette.

Longhet (David), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1599 ; une fasce, chargée a dextre d'un croissant, accompagnée en chef d'une croisette ancrée, accostée de deux coquilles et en pointe d'une étoile. C. : une croisette ancrée (Baron de Royer de Dour) (Pl. 13, fig. 351).

Longin (Les tenanciers du damoiseau Roland), dans son banc de Capelle-Saint-Ulric, 1537 : écartelé ; aux 1er et 4e, cinq billettes ; aux 2e et 3e, trois barres. C. cassé. L. : . . . . . *masionar . . rr de Ca* . . . . . (M. Antoine Dansart, a Bruxelles).

— (Le damoiseau Antoine), drossard et lieutenant du pays et baronnie de Grimberghe, 1598 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois bandes (!) ; aux 2e et 3e, cinq billettes. C. : un . . . (une billette ?) entre un vol. L. : *S Ant . . . . Longin* (Chartes relatives a l'arrondissement de Bruxelles, A. G. B.).

Longcourtil, voir **Marin**.

Longpré (?), *Monsieur de Lonpré*, écuyer, époux de Marie-Caroline Donin, qui tient, du Brabant, comme héritiere, par testament, du 28 mai 1726, de son oncle, Jean-François Donin, seigneur de Chastre et de la Franche-Comte, un fief au lieu dit *Bronne, joindant vers Louvain a la Franche-Comté*, 1753 : trois (2, 1) roses, la 3e enclose de deux palmes, passées deux fois en sautoir, au haut et au bas. C. : cassé ; on aperçoit une rose et une partie d'un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (Arv. et dén., N° 7339) (voir **Lompret**).

Le seigneur de Longpree : *d'argent, à la fesse bretesquè et contre-bretesquè de gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Comté de Flandres*).

Lonijs, voir **Loenijs**.

Longueval. Thierry *van Longvael*, jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 66 moutons, 1374 : un rateau, accompagné a senestre en pointe d'une étoile a cinq rais. L. : ┤ *Tirri de Ri'vis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rochefort**).

Longuyon (La prévôté de), 1370 : deux poissons (saumons, bars), adossés, et un semé de croisettes recroisetees, au pied fiché. L'écu accompagné, dans le champ du sceau, de cinq croisettes de l'écu. L. : . . . *e la prevosteid de Lon . . . .* (Arnheim, Chartes de Luxembourg, N° 168).

LONOET (Guillaume van), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 36 moutons, 1374 : une fasce, chargée d'un lion issant du bord inférieur et accompagnée en chef d'une étoile a cinq rais, posée a dextre, et d'un lambel. S. : deux léopards lionnés accroupis. L. : *S' Viliame de Lanoi* (!) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 352).

Lontzen de Roben (Marie-Claire de), veuve de François de Mouza, écuyer, seigneur de Dino (Inor), des deux *Boucins* (Boulant, a Wiseppe), la Neufville, etc., declare tenir, du roi de France, pour elle et pour Marie-Thérèse de Mouza, sa fille mineure : la moitié des terres et seigneuries foncieres de la Magdelaine et de Dal[t]u (diocese de Treves, bailliage d'Etain), mouvant de la prevôté de Longwy, 1681 : une croix engrelée, accompagnée au 1er canton d'une étoile. L'écu sommé d'une couronne et accosté de deux palmes (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

— *(Otto-Harri* de), chevalier, seigneur, en partie, de Linster (comté de Chiny, diocese de Treves), déclare tenir, du roi de France, la dite seigneurie et une maison *noble* a Bourglinster, avec fossé, muraille, deux portes, tour, servant de prison, basse-cour, etc., 1681 : meme ecu, sommé d'une couronne (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid.).

— Messire Henri de Lontzen, marquis de Roben, seigneur de Bornival, remet, au gouvernement autri-

chien, l'état des biens afférents au bénéfice castral (chapelle), à Bornival (diocèse et district de Namur), dont il est le collateur, 1787, le 13 avril : d'or à la croix engrêlée de gueules ; au franc-quartier (gravé en creux) chargé d'une étoile à cinq rais. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, dont deux formés, chacun, de trois perles ; ladite couronne soutenant un écran rond aux armes de l'écu (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., 46545).

LONTSWYLDERE (*Gulion* van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 169 moutons, 1374 : une bande vivrée. L. : *S Gvlgo de Lvcilre* (Chartes des ducs de Brabant).

Loo. *Jehan de Lo*, bourgeois et marchand d'Ypres, scelle, à Londres, en 1291 (n. st.) : trois croissants, surmontés, chacun, d'une étoile ; au lambel à cinq pendants, brochant sur les deux étoiles supérieures. L. : . . *Iohanne . e Lo* . . . . . (Chartes des comtes de Flandre).

— Pierre de *Lo*, homme du comte de Flandre, 1312 (n. st.) (à Ypres) : trois croissants et une bande brochante. L. : ✠ *S' Piere de Lo* (*Namur*, N° 383).

— (Jossine, fille de *Clais Heinrijcsoon*, et veuve de Gilles van), bourgeoise d'Ypres, tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1421 : trois losanges. S. senestre : un aigle. L. cassée (Fiefs, N° 41).

. . . vyf ghemeiten lands . . . gheheeten Quijntins leen ende meestedeel verloren ende vervolghen van den zande van den dune . . .

— (Jean van) (fils de Jacques), échevin de Rotterdam, 1612 : écartelé ; au 1er, une fasce bastillée, accompagnée en chef de trois oiseaux rangés et en pointe de cinq (3, 2) billettes ; au 2e, trois fasces ; au franc-quartier chargé d'un lion ; au 3e, trois roses tigées et feuillées ; au 4e, trois chardons. C. : huit plumes d'autruche. L. : *S Iohan Iacops van Loo* (C.) (comp. les armes **Loen**) (voir **LOE, Rotselaer**).

Looe — ville *à présent sans clôture* (XVIe siècle) : *d'argent, à l'aigle à deux testes de sable, membrez de gueulle, et entre les testes, l'escusson d'or au lyon de sable. Ceste ville a encore une poerte* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le vicomte et conte de Looe : *de gueulle, à la crois de vair, escartele des armes gyronnez de Flandres* (Ibid.).

N. B. Les prétendues armes anciennes de Flandre, le gironné et l'écusson en cœur, sont apocryphes.

Le seigneur de Loe, *grand eschanson de Flandres, porte : d'argent au lyon de sable, corone, lampasse et armé d'asur* (Ibid.).

Le seigneur de Looe : *de gueulle, a la fesse d'argent et trois croissans d'or* (Ibid.).

Deux branches d'une famille van Loo appartiennent à la noblesse officielle de Belgique.

L'aînée, anoblie en 1861, porte : coupé ; au 1er, d'azur à trois fleurs de lis d'or, rangées en fasce ; au 2e, d'or à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules. Cq. couronné. C. : l'aigle éployée de l'écu, issante. L. : *Frui paratis*.

La seconde branche, qui obtint, en 1873, concession de noblesse et du titre de baron, pour toute la descendance, des deux sexes, possède le même écu, mais l'aigle non éployée. Couronne de baron. S. : deux léopards lionnés, au naturel, lampassés de gueules. Même devise que la branche aînée.

Loobosch, voir **Surpele**.

Looize, voir **Sauch**.

Loomans (Gooris), échevin de Louvain, 1611, 24 : de . . . aux lettres G I (!), accostées. L. : *S Gregorii Loomans sca lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Loon. Herman van *Loijn*, échevin de *Harpen* (Herpen), 1397 : une fasce entre deux burelles (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

— Jean van *Loen*, maieur de la cour censale du commandeur de Bernissem, à Mielen-sur-Aelst, 1481, 8, 91 : une fasce de cinq fusées ; au franc-quartier chargé d'un sautoir. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite (Abb. de Saint-Trond, c. 6, 9, 10).

Voici les émaux de cet écu, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond : le champ d'argent, la fasce de gueules ; le franc-quartier d'argent, le sautoir de gueules. Les actes de 1481 et 1491 le nomment Jean van *Loen, alias van Cuttecoven*.

— Sire Jean van *Loen*, maieur de la cour dite *Persoens hoff*, à Buvingen et Borloo, 1540, 9 : même écu et T. (Ibid., c. 11).

— (Maître Gilles van), échevin de Saint-Trond, 1576 : trois lions. C. : un lion issant. Le sceau porte : *de Loen* (Ordange).

— (*Lieve* van) (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1617 : trois fers de moulin ; au chef chargé de deux têtes de more, adossées. C. fruste. L. : *S . . . . . van . . . . .* (C.).

— (Jean van), échevin *illec*, 1643 : écartelé ; au 1er, un lion, issant de la pointe ; au 2e, trois rencontres de taureau ; au 3e, un chevron ; au 4e, trois tierces. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Iohan van Loon* (C.) (voir **Loen, Looz, Malsen**).

Loos (Corneille-Antoine), chanoine de *Saut-Leeuw* (Léau), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de sa prébende, en l'église Saint-Léonard, *illec*, 1787, le 21 mars : quatorze (4, 3, 4, 3) billettes. L'écu entouré d'un cartouche, sommé d'une corbeille de roses, simulant une couronne (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46558) (voir **Lose**).

Looz. *Arnoldus, comes de Los et de Chini*, 1237 : type équestre ; le bouclier à un fascé (de 8 pièces). L. : ✠ *S Arnol . . . . . los . . . . .* Contre-scel : deux poissons adossés (**Chiny**). T. : ✠ *Sigillvm secreti* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

Looz. *Loeys, chevaliers, fiex le conte de Los et de Chiny,* promet de rendre indemnes ses bons amis, monseigneur Gauthier Berthout, chevalier, seigneur de Malines, et monseigneur Henri B., son frère, ses cautions, 1262 ; type equestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel : parti ; au 1er, un burelé ; au 2d, d'hermine plain. L. de la fasce : ✠ *S' Ludovici dni de Stabul . s d' Verton . . . . d . . . . . mote* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 47).

En fevrier 1258, Louis, fils du comte de Looz et de Chiny, *sires d'Estables*, donne un acte avec sa femme, Jeanne, dame de *Blanmont* (Wolters, *Codex diplom. lossensis*, N° 254, et *passim*).

D'après Gelre, le comte de *Loon*, qu'il cite dans la suite de l'evêque de Liege, porte : burele d'or et de gueules. Le cq d'or. Volet de sable. C. : un grand plumail de sable, issant d'une cuve d'argent. Jacques Bretex, dans *Li Tournois de Chauvenci* (1285), dit, à propos de Louis de *Los* et de Chiny : *De toutes armes parez fu | Ainsi vermoilles comme feu | A .ij. bar dor et a croissetes | Petites assez jolietes* (v. 3152) ; il donne à Gérard de Looz : *Dor et de gueulles fu bendez | Lambiaus dazur et besantez , Ont en sez armez par cointise* (v. 2187) Il faut, évidemment, lire : burelé, au lieu de *bendez*. *De Grimbergsche oorlog* décrit la bannière du comte de *Loen* : *Die van goude groot en smal | Ende van helen gevaersch was al* (II, v. 2689-90).

— *Johannes, comes de Loz*, 1275 : type équestre ; le bouclier et la housse à un burelé. C. : un éventail. L. : *Sig . . . . . ohannis comitis de Los.* Contre-scel : écu au mêmes armes. L. : ✠ *Sigillvm secretvm* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— *Arnoldus, comes de Los*, 1281, 2, 93 : un burelé. L. : *S Arnoldi comitis lossencis* (Abb. de Saint-Trond, c. 1 ; Dusseldorf, *Jul -Berg*, 76).

Le sceau de l'une des chartes de 1281, aux Archives de Dusseldorf, porte un contre-scel à l'écu de la face.

— *Arnoldus, comes lossensis*, 1294 : type équestre ; le bouclier et la housse à un burelé, les 1re, 3e, 5e, 7e et 9e pieces diaprées (chargées de flanchis). C. et ornement du chanfrein : un dragon ailé. L. : ✠ *Sigill . . Arnol . . . . . tis lossensis.* Contre-scel : un écu burelé. Ledit écu sommé d'un écusson à deux poissons adossés et à un semé de croisettes (**Chiny**). L. : *Scb s' Ar comitis lossen secret* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— (Jean de), seigneur d'Agimont, 1300 : un burelé. L'écu accosté de deux lions assis, adossés. L. : ✠ *S Iohanis de Los domini Agimot . . . . . militis* (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— (Les échevins de), 1301, 9 : un burelé ; au chef chargé d'un château. L. : ✱ ✠ *S' scabinorvm de Loos* (Dusseldorf, Bailliage des Vieux-Jones, Nos 33, 38).

— *Arnoldus, comes de Los et de Chiney* (Chiny), 1305 : parti ; au 1er, un burelé ; au 2d, deux poissons adossés (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis et 7).

Looz. *Mechtildis de Los,* femme de Godefroid, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, 1307 : parti ; au 1er, un burelé ; au 2d, un lion couronné, à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants brochant (**Heinsberg**). L. : ✠ *S' Megtild . . . . . ensberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 175).

— (Marie de), dame de Diest, femme de Gérard, seigneur de Diest, burgrave d'Anvers, 1307, 15 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus : A, un burelé ; B, deux fasces (**Diest**). L. : ✠ *S' Marie dnē dyst ☡ castellane antwerpien.* Le sceau de 1307 porte un contre-scel, à l'écu parti de Looz et de Diest (Diest, N° 9).

— *Arnoldus, comes lossensis, et Margareta, comitissa, eius uxor,* 1312 ; le mari : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un burelé. La comtesse : dans le champ du sceau ogival, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus ; tous deux à un burelé. L. : ✠ *Sigillvm Marg . . . t . comitisse lossenscis* (Dusseldorf, *Jul -Berg*, N° 206).

— *Ludovicus, comes de Los et de Cyngny,* 1331 : type équestre ; le bouclier et la housse à ces emblèmes : parti ; aux 1er, deux poissons adossés et un semé de croisettes potencées, au pied fiché ; au 2d, un burelé. C. cassé. Ornement du chanfrein : un écran échancré, chargé d'un écusson de l'écu (!). L. : *S . . dovici co . . . . . et de Chin . .* (Ibid., N° 352).

— Louis d'Agimont, sire de *Wark* (Warcq), feudataire de la comtesse de Namur, à Ville-en-Hesbaye et a Boneffe, 1338 : un burelé ; au franc-quartier de vair en chevron, chargé de deux chevrons (**Condé, Belœil, Morialmé**?). L. : . . . . . *s sene*[*v*] . . . . . *k* . . . . . (*Namur*, N° 596).

L'acte le dit : *nobles hons mes sires Loys dagimont, sires de Wark ;* il est *chiers et loyables cousins* du comte Philippe de Namur.

— *Arnoldus de Agimont, miles,* s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, bene et decenter, una nobiscum, cum galeis armatis et equitatis,* dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : un burelé et un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois billettes. L. : *S' Arno . . . dagi . . . . che* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 423).

— (Thierry, comte de) et de Chiny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, 1337, 8, 9 ; cède à Jean Meerte, bourgeois de Bruxelles, une partie d'une rente qu'il reçoit du duc de Brabant, 1343 : écartelé ; aux 1er et 4e, parti ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons accostés (!) et un semé de croisettes (**Chiny**) ; aux 2e et 3e, un lion couronné, à la queue fourchée. L. : . . *Th cōitis de Los et de Cyngni dni de Hnsbḡ et de*

Blank' (Luxembourg, c. I, l. I ; Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N°s 401, 410, 424 ; Chartes des ducs de Brabant).

Looz. Le même, 1344 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse aux mêmes armes. C. : deux oreilles d'âne *(Luxembourg,* c. I, l. I).

Thierry, comte de Looz et de Chiny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, reçoit, du Brabant, 6000 vieux écus d'indemnité, du chef de la guerre de Flandre, 1357 ; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— (Sire Godefroid de), seigneur de Millen, scelle un acte de Cunegonde, femme de Thierry, comte de Looz, etc., laquelle le nomme *onsen soene,* 1339 : écu comme le comte Thierry, mais brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Godefridi de Loyn dni de Millin* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 424).

D'après Gelre, *her Godefri van Los* portait : burelé d'or et de gueules, au lambel (à trois pendants) d'azur. C. : un chapeau de tournoi de sable, sommé d'un oignon, feuillé de quatre pièces, au naturel, les radicelles se répandant sur ledit chapeau.

— (Cunegonde, femme du comte Thierry de), etc., 1339 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, comme Thierry (1337) ; B, une fasce échiquetée à trois tires (**Mark**) (Ibid.).

— Jacques d'Agimont, homme du comte de Namur, 1345 : un burelé et un lambel. C. : un vol. L. : *S Iacobi de Los militis (Namur,* N° 705).

— Noble homme messire *Ernoulz* d'Agimont, sire de Thynes, chevalier, homme du comte de Namur, 1355, 6 : écu et C. comme Jacques, 1345. L. : .. *Ernvldi de Los .... Agim .... (Namur,* N°s 774, 789 et 814).

— *Gerars de Los, sires de Chavency* (Chauvency), reçoit, du Brabant, pour lui et ses gens, *pour le serviche que je li fis en ses wares dasq[ue]* (Assche) *pour me frais alant et vena[n]t,* 240 vieux écus *Philippus* et 60 écus pour deux chevaux usés, 8 mai, 1358 ; *Gerars de Los, signours de Chevancey et de Eccry* (Ecurey), reçoit, du duc de Brabant, par le prévôt d'Ivoix, un acompte de 1200 francs de France, pour rançon, dépenses, pertes de chevaux et de harnais, du chef de la bataille de Bäsweiler, 1374, le 9 novembre ; *Gerars de Los, seigneur de Chauvencey et de Ecrey,* reçoit, par ledit prévôt, un autre acompte de 100 francs de France, du chef de la même bataille, le même jour ; il reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une i. t., du chef de ladite bataille, sur 4999 1/3 moutons, 1374, 7 : un burelé, au lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : un vol. L. : *S' Gerart de Loz chlr sire de Chavvecy* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1606, 1609, 2589, 2590, etc.).

Il combattit, à Bäsweiler, sous la bannière de Louis de Namur.

Looz. *Jehans de Los, sires daigimont* (Agimont) *et de Wallehaing* (Walhain), en vertu d'un accord avec Alart d'Os, receveur de Brabant, donne, au duché de Brabant, quittance de 400 vieux écus, *pour certains prisons a luy relivres li quels furent pris quant on se combati a Tourinnez,* pour frais, faits par lui et ses gens, *en le chevauchye daske* (Assche) *et ossy pour les frais de nous et de nos gens fais a Hal quant nous y fumez et gesimez acause de le pays qui dut y estre fait a Aske,* entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1362, 26 décembre ; *Jehans de Los, sires daugimont et de Wallehaing,* reçoit, de cinq bourgeois de Nivelles, 550 florins, dits moutons, pour le duc de Brabant, 1367, *wit jours au moys de gisserech* (8 juin) ; il reçoit, de trois bourgeois de Nivelles, 230 moutons, pour ledit duc, le même jour ; Jean *van Loen,* seigneur d'Agimont et de Walhain, scelle pour les héritiers de feu *Goffart* de Saint-Pol (i. t. : 25 moutons) et pour *Colard* le Fevre (fils de *Colard)* (i. t. : 36 moutons), tous deux, jadis prisonniers à Basweiler, sous la bannière d'Agimont, 1374 : dans le champ du sceau, deux blasons, inclinés l'un vers l'autre : A, un burelé. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une grande boule ; B, deux lions affrontés. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol fascé. L. : *S' Iohis de Los dni de Agimote et de Walhaing milit* .. (Ibid., N°s 2131, 2132, etc.).

Gelre donne au seigneur d'Agimont, homme du roi de France : un burelé d'or et de gueules (sans lambel). Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une boule de sable.

Plus loin, il attribue au seigneur d'Agimont (un autre ?) : le même écu. Volet *fascé* d'hermine et de sable. C. : un chapeau d'hermine, retroussé de sable, soutenant un vol, burelé d'hermine et de sable, sommé au haut d'une plume de sable.

— Jeanne *daygimont,* dame de *Pietersem* (Petersheim), scelle pour Gérard de *Virve* (Vierve), sire de *Roke,* son cousin, qui reçoit un paiement du Brabant, 1365 (n. st.), le 17 mars, à Bruxelles : parti ; au 1er, un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes (**Petersheim**) ; au 2^d^, un burelé au lambel à cinq pendants. L. : *S Iohanna d Agemvnt* (!) *dn . . . . . rsh* .. (Ibid., N° 1963).

— (Arnould, comte de), sire de *Ruminez* (Rummen) et de *Qualbeke* (Quabeek), 1364 ; Arn., sire de Rummen et de *Queetbeecke,* reçoit, du comte et de la comtesse de Clèves, une rente viagère, par le receveur du pays de Malines, 1367 : même écu que le comte Thierry (1337), mais les 2 lions à la queue simple. L. (1367) : ✠ *S' Arnoldi d . . . . . de Rvmmene et . . . Qvaecbeke (Luxembourg,* c. I, l. I, et Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 792).

D'après Gelre, *die here van Rummen* portait : écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent au lion de sable, lampassé de gueules (**Monferrant**) ; aux 2e et 3e, parti ; *a,* burelé d'or et de gueules ; *b,* de gueules à deux poissons d'or, adossés.

Looz *Johans de Louz, sires dagymont et de Wallehaing, chevalirs*, 1365 : un burelé. L'écu accosté de deux lions, assis, adossés. L. : ✠ *S Iohānis de Los domini d . A . mot et de Walhain militis* (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— Sire Gérard et sire Louis, frères, seigneurs de *Charencey le Chastel* (Chauvency-le-Château), chevaliers, hommes du duc de Luxembourg, 1366 : tous deux : un burelé et un lambel brochant, celui de Gérard chargé, sur chacun des trois pendants, de trois billettes (?), celui de Louis, chargé, sur chacun des trois pendants, de trois annelets. C. C. cassés (*Luxembourg*, c. IV, l. XVII, N° 9).

Comp. les sceaux de Gérard, de 1358-1377, décrits ci-dessus.

— La dame de *Bolant* (Bolland) déclare avoir reçu, du duc de Brabant, un acompte de 100 doubles moutons, 1372, le 28 octobre ; Marie, dame de *Bollant* (Bolland), promet au duc de Juliers de mettre toujours à sa disposition son château de *Gladebach* (Gladbach) qu'il lui a rendu, 1373 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux ecus ; A, une croix, cantonnée de douze croisettes, mal ordonnées dans les cantons supérieurs (**Bolland**) ; B, un burelé et un lambel brochant. L. : *S' Marie de Loes dne de Bovlant* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2433, Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 892) (voir **Reifferscheid**).

— *Jehan daugemont*, sires de *Singi le Petis* (Signy-le-Petit) et de . . . . (1), chevalier, donne à Thierry de *Maussieres* sa procuration générale, pour obtenir, du duc de Brabant, des indemnités « *pour mes gens qui furent prins desous my a la besongne devant Yulleir* (Juliers) *(id est :* a Basweiler), *en la compaignie de mondit signeur, cest asavoir pour Jehan de Sourmonne* (Sormonne), *escuier, Lermite de la Greve, Gerar de la Crois, escuiers* », 1374, le 16 décembre : un burelé, au lambel brochant. L. : . . . . . *mes Iohe . de Agimo* . . . (Chartes des ducs de de Brabant, N° 2665) (voir **Croes**).

(1) Un mot illisible, qui ressemble vaguement à : *Dontome (?)*.

— Henri, fils bâtard du seigneur d'Agimont, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 262 moutons, 1374 : un burelé et une bande brochante, chargée en chef d'une coquille (?). L. : *S Henrion bastar dagimon* (Ibid.).

— Jean, bâtard d'Agimont, prisonnier *illec*, sous ladite bannière ; i. t. : 78 moutons, 1374 : un burelé et un bâton bretessé (!) brochant. L. : *S' Iehans dagimont* (Ibid.).

Outre le sire d'Agimont et les deux Jean d'Agimont ci-dessus, un autre Jean d'Agimont avait assisté à la bataille de Basweiler, ainsi qu'il résulte du document suivant :

Wenceslaus de Boëme par le grace de dieu duc de Luccemb⁻, de Lothr̄, de Brab⁻ et de Lemb⁻, marchis du S⁻ Empire, faisons savoir a tous que, comme nostre ame cousin et feal messire Jehan daigemont, sires de Faulx, nous ait quiteit de toutes pertes et damaiges de ranchon ou autres frais quelconquez quil a eu et soustenu pour nous ou fait de le battaille de Baestwitre, en la duchie de Juller, nous recognissons au dit nostre cousin noz estre tenus et redevaule la somme de deux cents doubles mottons dor, boins et loyals, les queils li avons promis et promettons en bonne foid bien et loialment a payer, dedens quinze jours apres le jour de le saint Remy prochain venant, sans mal enghien. Tiesmoing cez lettres saellees de nostre sael, donnees a Bruexelle lan .m. ccc. sieptante et trois, sys jours en aoust

Per dominum ducem ex rel[atione] sigilliferi
P. Braeu

Original sur parchemin, avec le sceau de Wenceslas, en cire jaune, appendu à une simple queue de parchemin (Chartes de Brabant, N° 2473).

Looz. Adam van *Loen*, prisonnier *illec*, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 212 moutons, 1374, 5, 6 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées de trois maillets penchés, rangés en chef. L. : ✠ *S Adan de Los* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 353).

— Arnould van *Loen*, prisonnier *illec*, sous Schoonvorst ; i. t. : 280 moutons, 1374, 5, 6 : parti ; au 1er, cinq burelles ; au 2d, deux poissons adossés. Un bâton brochant sur l'écu. L. : *Sigillvm Arnoldi de Loes* (Ibid.).

— Louis van *Savenchy* (Chauvency), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 4773 1/3 moutons, 1374 : un burelé et un lambel à cinq pendants. L. : . . . *odowici de . . s* . . . . . (Ibid.).

— (Jean de), fils du sire de Heinsberg, 1386, 90 : même écu que le comte Thierry, 1337, mais brisé d'un lambel (a 3 pendants). Cq. couronné. C : deux oreilles d'âne. S. : deux léopards lionnés, les queues fourchées (Ibid.).

— Johan van *Loen*, seigneur de Heinsberg et de Lowenburg, 1413 : écartelé ; aux 1er et 4e, parti ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une croisette ; aux 2e et 3e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout : un écusson échiqueté (**Löwenburg**). Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. : deux lions. L. : *S Iohan va Loi hre zv Heinsbg ind zo Lewenbg* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 711).

— *Johan van Loen*, seigneur *zo Heijnsberg, zo Lewenberg ind zo Genepe*, et les trois suivants concluent un traité d'alliance avec Jean de Schoonvorst, burgrave de Montjoie, etc., 1418 : écartelé ; aux 1er et 4e, parti ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons adossés ; aux 2e et 3e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson échiqueté. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. du cq. : deux

lions. L. : *S Iohan va Loi hre zo Heinsbg ind zo Lewenbg* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Probablement le même sceau que celui de 1413.

Looz. *Johan van Loen, eldste son zo Heijnsberg*, 1418 : même écu que son père, ci-dessus, mais brisé d'un lambel (Ibid.).

— *Willem van Loen, greve zo Blanckenhem*, 1418 : parti ; au 1er, comme Jean, seigneur de Heinsberg (1418) ; au 2d, un lion et un lambel (à trois pendants) brochant (**Blankenheim**) (Ibid.).

— *Johan van Loen, proist zo Aichen* (Aix-la-Chapelle), 1418 : même écu que Jean, seigneur de Heinsberg (1418). L. : . . . . . *de Los filii minoris in Heinsberch* (Ibid.).

— *Jehan van Loon, soon te Heijnsberge, here van Sichen* (Sichem), *Zeelhem*, et Jeanne van Diest, sa sa femme. Depuis la mort de leur *ouder vader*, sire Thomas, seigneur de Diest, Sichem et Zeelhem, jusque naguère, le duc de Bourgogne et de Brabant, ayant eu, *in sinen regimente ende momborijen*, les villes, châteaux et pays de Diest et de Sichem, qu'il a fait administrer, d'abord, par sire Jean de *Hoerne* (Hornes), seigneur de *Bauseynies*, *Honschot*, *Heze*, *Leende*, et, après sa mort, par dame Marguerite van *Latrimoille* (la Trémouille), sa femme, les époux déclarent qu'ils leur ont été remis et qu'ils ont été bien administrés, 3 février 1437 (st. de Liége). Par acte du 15 du mois suivant, lesdits époux déclarent que le château de Sichem leur a été délivré, *mit allen den gereden goeden van goude ende van zilver, gemunt ende ongemunt, bussen, artellerie, gewere*, etc. : même écu que Jean, seigneur de Heinsberg (1418), mais, au lieu de l'écusson en cœur échiqueté, un écusson au lion, et au lambel à quatre pendants, brochant en chef sur l'écu. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Iohs d Los filii Heynsbg d'us d Dist ⨅ Sich* (Chartes des ducs de Brabant).

— *De edele Jonchere van Loon, oudste soon te Heijnsberch*, père dudit Jean, seigneur de Diest, etc., 1437 : écartelé ; aux 1er et 4e, parti ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons adossés ; aux 2e et 3e, un lion (non couronné), à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson indistinct. Un lambel, à trois pendants, brochant sur l'écu. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Ian van Loene soen zo Hynsberech* (Ibid.).

— (Jean de), seigneur de Heinsberg, *Leewenberch*, Diest, Sichem, ratifie la convention, faite entre le duc de Bourgogne et son oncle, Jean de Heinsberg, évêque de Liége, concernant le rachat des châteaux, pays et seigneuries de Millen, *Gangel* (Gangelt) et *Vucht* (Waldfeucht), 1446, 23 novembre : écartelé ; aux 1er et 4e, parti ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons adossés et un semé de croisettes ; aux 2e et 3e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson au lion. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. : un lion léopardé et un lion. L. : *S Iohis de Loin dns de Heynsbg Dyest Lewebg ⨅ de Ziche* (Ibid.).

Looz. (Les échevins de), 1468 : dans la partie supérieure du champ du sceau, un château ; dans la partie inférieure, un écu burelé. L. : *Sigillum scabinorum de Los* (Ibid.).

— Louis-Félix-Emmanuel-Chrysostome-Denis, comte et duc de Looz Corswarem, du Saint-Empire et de *Nijel* (Niel), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Henriette-Sophie-Joséphine, comtesse d'*Isendoorn* (IJzendoorn) de Blois, du côté paternel, est *gentilefemme*, fille de messire Frédéric-Jean, comte d'*Isendoorn* de Blois, baron de *Cannenburg* (Kannenburg), *Orey* (Oreye), Cortessem et du pays d'*Oost Ham* (Oostham), seigneur de Grandville, *Dessenair*, Wintershoven, *Beringen* (Beeringen), Pael, Heusden, seigneur foncier de Moll, Baelen, *Deschel* (Desschel), *dyhgraaf* de la Veluwe, lieutenant-général et colonel d'un régiment de cavalerie au service des Provinces-Unies, etc., et d'Anne-Marguerite-Joseph, comtesse de Renesse d'Elderen ; petite-fille de messire Jean-Henri, baron d'*Isendoorn* de Blois, seigneur de *Cannenburg*, etc., et de Marguerite de Reede (fille de messire *Godard*-Adrien, baron de Reede, seigneur d'Amerongen, etc., et d'Ursule-Philippine de Raesfeld) ; arrière-petite-fille de messire Albert d'*Isendoorn* de Blois, seigneur de *Cannenburg*, etc., et d'Odile de Wassenaer ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiment noble, de tous côtés paternels, sans aucune batardisse, bourgeoisse* (!), *ni autre empêchement quelconque*. L'acte est donné : *Dans notre maison a Nivelles*, le 2 août 1755, et signé : *Le duc de Looz* : écartelé ; aux 1er et 4e, burelé de . . . et de gueules ; aux 2e et 3e, deux fasces de sable (**Diest**). Sur le tout : d'hermine à deux fasces (**Corswarem**). L'écu, ovale, posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé du bonnet de duc de l'empire (petit cachet, ovale, sans L., en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375bis, A. G. B.) (voir **Baar, Beeck, Bolland, Brandenbourg Celles, Diest, Givet, Grimde, Heinsberg, Cannart, Clutinc, Coevoet, Limmingen. Menten, Montmédy, Reifferscheid, Rochefort, Royer, Sayn, Schoonvorst, Stockhem, Torre, Watronville, Wittem**).

Les ducs, princes et comtes de Looz-Corswarem, en Belgique, écartèlent de Looz et de Diest (le champ d'argent, au lieu d'or) et portent, sur le tout, un écusson de Corswarem.

Loose, voir **Loos, Lose, Mouriau.**

Loosen (Jean), échevin du banc de Borloo et allentier

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CI.

Fig. 1. Henri [de Walcourt], seigneur de Farciennes, chevalier (1338),
Fig. 2. *Johannes dictus Waltem, miles* (1338),
Fig. 3. *Gobellinus de Waschenstein, armiger* (1339),

} combattants de la guerre de Cent ans (voir Pl. XCIII).

de la cour de Mielen-sur-Aelst, appartenant tous les deux a l'abbé de Saint-Trond, 1589 : trois tulipes, tigées et feuillées, sur une terrasse (Ordange).

Loost, voir **Loste.**

Lopez, voir **Sproncholf.**

LOQUERON, voir **LOCRON.**

Lor *(Regnaut de)*, chevalier, châtelain de Laon, déclare avoir assisté, avec Monseigneur *Gauchier de Chastillon*, comte de Porcien et connétable de France, *la ou le roy Ph[elipp]e, n[ost]re si[res], que diex absoille, ralonga as bonnes gens de Tournay leur assise du septieme jour daoust jusques au noel ensuivant*, 1321 : un lion (couronné ?). L. : ✱ *S' R de Lor* (Tournai, Chartrier).

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par DOUET D'ARCQ, donne à un Monseigneur *Gauchier* de Lor : *A un lion d'argent rampant, à croizetes d'argent recroizetés au pie long* (sic !).

— Gauthier van *Lore*, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Montjardin ; i. t. : 1600 moutons, 1374 ; reçoit un acompte, sur une i. t. de 66 moutons, du chef de feu son frère, sire Jean van *Lor*, jadis prisonnier *illec*, 1384, et pour sire Baudouin van *Lo[e]nys* (L[h]on[n]eux ?) prisonnier *illec*, sous Montjardin (i. t. : 258 2/3 moutons), 1374 : un lion (sans timbre). L. : ✠ *S' Watier . de Lor* (Chartes des ducs de Brabant).

Ce frère avait laissé une femme et des enfants.

— *Watier de Lor*, chevalier, sire de *Braitt* (ou *Brais)*, reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de Jodoigne, 1379, 80 : un lion. C. : on voit une partie d'un vol (fort endommagé) (Ibid.).

— (Jean van), chevalier, prisonnier *illec*, sous la bannière d'Agimont ; i. t : 2729 1/3 moutons, 1374 : un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. *Cri : iaeyi jovi* (?). L. : *Seel Iehan de Lor chlr* (Ibid.) (voir **Walcourt**).

Item gegeven eenen bode die gesonden was mit brieven te Rysele aen heren Janne van Lorr, om dat hi doer Vlaenderen bringen soude die ylaeyen die hi van tshertogen wegen van Bourgoingnen bringen soude, re^en^ in octobri (1386), *xij. franken, valent .x.* β *.vj. d. gr. vlem.* (compte du receveur de Brabant, de la Saint-Jean 1386 — la Saint-Jean 1387, C. C. B., reg. 2372).

Loren (Jean), alleutier du duc de Bourgogne, à Hannut, 1484 : deux fasces. L. : . *Iehan Loren dit Malcorp* . (C. C. B., c. 36).

Lorent, voir **Laurent.**

Lorgniart (Gilles), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1628 (a Beaumont) : un chevron, accompagné de trois étoiles. S. senestre : . . . . . (Mons, Hommes de fief de Beaumont).

LOROIT (Lorroir ?) (Jean du), dit de *Hestrudt* (Hestreux ?), reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour ses deux fils, Jean et *Grardin*, 1473, 5 ; une autre, pour sa femme, Marguerite *Fueillette* (Feuillette), et lui-même, 1474, 6, 82 ; homme de fief du Hainaut, 1481 ; reçoit une rente pour lui seul (sa femme étant morte ?) 1485 : une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas. L'écu suspendu au bec d'un aigle. L. : *S Iehan dou Loroit* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 7).

Sur le sceau de 1475, il y a, au lieu de l'aigle, un ange, pour tenant. L. : *S Iehan . . . Loroit* (Ibid., l. 1685).

LOROIT (Gérard dou), dit de *Hestrut*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour son fils, maître Gérard *douloroit*, et *Ester*, fille de celui-ci, 1474, 7 : un meuble, formé d'une tige, repliée au milieu a senestre, pointue au bas, soutenant à dextre une traverse pointue, ledit meuble mouvant du flanc dextre et de la pointe et terminé au haut en anille, accosté en chef de deux roses. T. : un ange. L. : *S Grart dou Loroit* (Ibid., l. 1685).

— (Gérard du), dit de *Hestrut (Hestrud)*, 1481, 3, 95 ; maître Gérard *du Loroit* (tout court), reçoit une rente viagère, sur ledit domaine ; homme de fief du Hainaut, 1485, a Binche : un chevron, accompagné en chef de deux trefles et en pointe d'un croissant. C. : un vol. L. : *Seel Gerard du Loroit* (Ibid., l. 1687, 8).

Quelques-unes des quittances l'appellent : *Gerard du Loroy dit de Hestrud*, etc.

— Jean du *Lorois*, bourgeois de Binche, tient un fief de la seigneurie de Binche, 1545 ; homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1550 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un croissant contourné (!). L'écu suspendu à un arbre. L. : *S Ian dv Loroit* (Fiefs, N°s 10514 et 10467).

Voici, comment, dans son dénombrement de 1545, il décrit ce fief :

. . . ung fief ample, se comprendant en six bonniers de terres labourables, condict « les six bonniers tristan », gisants ou terroir de Merbes Sainte Marie . . . .

Lorrain, voir **Loherains, Saint-Gor.**

Lorraine (Mathieu, duc de), 1225, 46 : type équestre, à dextre, le chevalier tenant de la droite une banderole ; le bouclier et l'écu du contre-scel à la bande, chargée de trois alérions (Lorr., *Bitche*, B, 570, N°s 1, 3).

— (Ferry, duc de), 1272, 4 : type équestre, a dextre, le chevalier tenant de la droite une banderole ; le bouclier et la housse aux mêmes armes. L. : *S' Frederici . . . Lot . . . . . ie et . . . hio . . . .* Contre-scel : type équestre, à senestre, petit module, le bouclier aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigillvm secreti* (Lorr., *Blâmont*, B, 574, N°s 7 et 8).

Lorraine. *Ferris, duc de Loherenne et marchis,* 1281 : une bande, chargée de trois aigles (Lorr., *Briey*, B, 590, N° 58).

— *Haut homme et noble monsingneur Hugues de Loraine, singneur de Martengny* (Martigny), chevalier, 1335 : type équestre ; le bouclier à la bande, chargée de trois aigles (contournées ?) (fruste). C. : un écran échancré, les pointes garnies de plumails. La housse ornée de pals, chargés d'aigles contournées. Contre-scel : type équestre ; réduction du sceau de la fasce (Chartes des comtes de Flandre).

— Jehan, duc de *Lorainne* et *marchis*, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente annuelle de 1800 livres, sur le tonlieu de Flandre, 1384 : une bande, chargée de trois aigles. Cq. couronné. C. : un aigle essorant (entier). S. : deux griffons. L. : *S Iohis dvcis . . . . . ⊼ march* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280).

— (Ferry de), comte de Vaudémont, etc., gouverneur du duché de Bar, 1459 : mêmes écu et C. S. : deux lions (léopards lionnés ?). L. : *Seel Ferry de Lorrainne* (Lorr., *Etain*, N° 45) (voir **BEAUMEZ**, **Croy**).

D'après Gelre, le duc de Lorraine, cité dans la suite de l'empereur d'Allemagne, porte : d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent. Capeline de gueules. Couronne d'or. C. : une aigle d'argent issante.

LOS *(Godefridus de),* échevin de Bruxelles, 1304 : trois (2, 1) haches, posées en bande ; au franc-quartier brochant, chargé d'un huchet. Seul, écu subsiste (G., c. I, N° 125).

Lose *(Egidius dictus),* échevin de Bruxelles, 1298 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et une bordure componée. L. : ✠ *S' Egidii dci Lose* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et G., c. I, N° 99).

— *Theodericus Loze*, échevin de Bruxelles, 1303, 6 ; échevin d'Uccle, 1305 : neuf (4, 3, 2) billettes. L'écu posé sur un dragon rampant. L. : ✠ *S' Theoderici Loze* (G., c. I, *passim*, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497ª, A. G. B.).

— *Willem den Losen*, échevin de Bruxelles, 1306 : un dragon (non ailé) en chef et six (3, 2, 1) billettes. L. : ✠ *S' Willemi dic Loze* (Chartes des ducs de Brabant, N° 164).

— *(Theodericus dictus),* échevin *illec*, 1311 : neuf (4, 3, 2) billettes. L'écu posé sur un dragon. L. : ✠ *S . . . . . erici . oze* (Bruxelles).

— *(Theodericus dictus)* (et *Loze*), échevin *illec*, 1321, 3, 45 : dix (4, 3, 2, 1) billettes. L'écu posé sur un dragon rampant. L., 1321-3 : ✠ *Sigillvm Theoderici Loze* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 264, Bruxelles, G., c. II, N°s 225, 229, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497ᵇ).

Lose. *Egidius dictus Loeze* (et *Loese*), échevin *illec*, 1358, 9 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé de trois roses. L. : ✠ *S' Egidii dicti Loeze* (Bruxelles).

— Henri *Loze*, échevin de Bois-le-Duc, 1368 : de . . . à l'écusson, chargé d'un rencontre de bœuf. L. : . . . . *nrici Los . . . . . i beschod . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Gilles de *Loeze*, échevin de Bruxelles, 1372 ; jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom ; i. t. : 987 moutons, 1374 : trois fleurs de lis (complètes) ; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses. L. : ✠ *Sigillvm Egidii dicti Loze* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 354).

Item gereeht wgen Gielys den Loesen bi myn here van Brabant (le duc) *selve, opten lesten dach van oest, .oy amen .y. cr wyns, dame .x. peters* (compte du receveur de Brabant, de la Saint-Jean 1383 à la Saint-Jean 1384, C. C. B., reg. 2360).

— Gilles *de Loese*, scelle pour Jean *Bruke van der Eertbrughen, schriver in der tijt mijns liven genedegen Joncheren van Heijnsbergen*, qui reçoit un paiement, du Brabant, 1386 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses. L'écu chargé en cœur d'un écusson parti-ente, brochant sur le franc-quartier. C. : une tête et col de chien braque, colleté. L. : *S' Egidii dicti Loese* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 355).

L'écusson parti-ente doit, probablement, représenter les armes de We[e]rt : parti-emanché.

— Robert de *Loeze* scelle pour Jean van Hamme (fils *wilen Godevaerts van Hamme, bastarts tumelgem* [a Humelghem]) qui reçoit, pour son frère, Henri, de la part du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 1/2 florins, a lui dû, par le duc, du chef d'une maison, avec jardin, sise *in de Warantstrate* et (récemment) englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 ; échevin de Bruxelles, 1447 : écartelé ; aux 1ᵉʳ et 4ᵉ, une fasce et un sautoir brochant ; aux 2ᵉ et 3ᵉ, un semé de billettes (huit [3, 2, 3] au 2ᵉ, et six [3, 2, 1] au 3ᵉ). C. : une tête et col d'aigle, issant de flammes. S. : un homme sauvage, tenant sa massue, basse, de la main droite, et un griffon. L. : *S' Roberti de Lose* (Ibid. et Bruxelles) (voir **Loos**, **Loose**, **Lose**).

Lösnich. Conrard van *Luissenich*, chevalier, promet de ne jamais rien entreprendre contre le duc de Luxembourg et ses pays, 1361 : un senestrochère, mouvant du bord senestre de l'écu, vêtu d'une large manche, la main tenant une bague, le champ semé de croisettes. L. : ✠ *S' Conradi de Lvsnich Luxemburg*, c. III, l. X, N° 16).

— Le même inféode audit prince *alle dye wingard, dye Henrichz van Lusenich waren in der marcken zu Lusenich gelegen und in der marcken zu Erden*,

alle myne ploigvinninge dye zu myme husz zu Lussenich gehurich ist, etc., 1362 : même écu, mais des trèfles, au lieu de croisettes. L. : ✠ *S' Conradi de Lvzlich* (!) . . . . . (Ibid., N° 2) (voir **Walraven**).

Lösnich et Erden appartiennent, actuellement à la Province Rhénane, arrondissement de Treves.

Losschaert. Jean *Losscaert* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 4, 5, 40, 2 : deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas, cantonnées de quatre alérions. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Ian Losschaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377, 378).

— (Antoine) (et *Losschaerd*), tuteur d'Antoine Foluver van der *Banc*, bourgeois de Bruges, 1443 ; scelle en 1446 (voir **Brouc, Broek**) : même écu, brisé en chef à dextre d'un croissant. S. senestre : un aigle. L. : *Anthonis Losse* . . . . . (Ibid., l. 44, 378).

— (Jean) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1445, 54, 6, 60, 2 : même écu, mais sans le croissant. C. : une aigle (entière). L. : *S Ian Losschaert* (Ibid., l. 378, 379) (voir **GHEERSDALE, Rijcx**).

Lossy (Sœur Angéline de), abbesse de Beaupré, district de Grammont, province de Flandre, archevêché de Malines, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens appartenant à son abbaye, le 28 avril 1787 : écartelé ; aux 1er et 4e, de gueules au marteau, accompagné au flanc dextre d'une étoile ; aux 2e et 3e, de vair. L'écu, en losange, entouré d'un cartouche et posé sur une crosse, en pal (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46670).

La famille de Lossy, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : écartelé ; aux 1er et 4e, de gueules au marteau d'or, accompagné en chef à dextre d'une étoile du même, aux 2e et 3e de vair.

Les deux branches aînées sommait cet écu d'un casque couronné (sans cimier), et ont pour supports : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

La branche cadette, éteinte, cimait son casque, non couronné, d'une étoile de l'écu et ne possédait pas de supports.

Loste. *Jamoton Loste de Corioule* (Corioulle), échevin de la cour de *Corir* (Courrière), 1424 : trois roses, à six feuilles, l'écu semé de . . . (étoiles ?) ; au franc-quartier brochant, chargé de trois piles. L. : . . . . *ton de* . . . . . (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— *(Collart)* tient, de monseigneur de Saint-Pol, une rente à Ronquières, 1470 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre croisettes recroisetées. T. : un ange. L. : *S Colaert Loste* (Av. et dén., N° 1881) (Pl. 13, fig. 356).

— *Jehan Lhoste, eschevin de le court de le Val, de le court Saint Albain et de le court Saint Jehan en Liege, jugeant a Noville sur Mehaingne*, 1525 : une fourche, posée en pal. L. : *S Jehan* . . . . . (Abb. de la Ramée, c. 3179, A. G. B.).

Loste. Lambert *Loost*, maieur et lieutenant des fiefs de *madamme de Nivelle, jugeant a Jaucelett* (Jauchelette), 1547, 8, 55 : un rencontre de bœuf. L. : *S Lambert Lost* (!) (Ibid., c. 3177 et 3178).

— Guillaume *Loost* (et *Lhooste*), lieutenant-bailli de madame de Nivelles, dans sa cour a Jauchelette, 1560, 5 : une pignate, en pointe, a senestre ; au franc-quartier chargé d'un rencontre de bœuf. L. : . . *iell* . . . . *Lhost* (Ibid.).

— J.-N. *Lhoest*, recteur du bénéfice, sous l'invocation de la Sainte-Vierge et des S.S. Jean-Baptiste et Léonard, érigé en la cathédrale de Liége, remet, au gouvernement autrichien, l'état des revenus afférents a ce bénéfice, 1787, le 5 mai, a Liége : un lion couronné, accompagné en chef a dextre de deux petites roses accostées. L'écu dans un cartouche. C. : le lion de l'écu issant, accompagné des deux roses, en haut, a dextre (planantes) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46639).

Ces revenus consistent en une rente sur une terre, entre Hodelge et Bergilers, au lieu dit à *La Sault Dieu* ; les charges en deux messes à dire par semaine.

— Charles-Erard *Lhoest*, prêtre du diocèse de Namur, professeur de rhétorique au pensionnat royal de Ruremonde, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au bénéfice de Sainte-Marie-Madeleine, a Petit-Lez, en Brabant, diocèse de Namur, sans date (1787) : de gueules au chevron, accompagné de trois fleurs de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46567).

LOTHROCH, voir **Leyen**.

Lots van Cloten (Louis) reçoit, du duché de Brabant, un paiement pour solde de ses réclamations (non spécifiées), 1365, 2 mars : trois maillets penchés (Chartes des ducs de Brabant, N° 1955).

Louchars *(Jakemes)*, sergent du roi de France, 1289 (n. st.) : un semé de fleurs de lis. L. : ✠ *Sigillvm Iacob* . . . . . *art* (Chartes des comtes de Flandre, N° 482).

Louchier. *Jaques li Louchiers, fil de feu signeur Ghossuin*, reçoit, de la ville de Tournai, une rente pour son fils, *Jakemin*, 1398 : trois (2, 1) louches et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché ; l'écu muni d'une bordure componée. L. : *S Iake le Louchier* (Tournai, Quittances).

— (Maître Jean le) (fils de feu Jean) prêtre, *visce curet* d'Ellezelles, tient un fief, du château de Flobecq, 1529 ; prêtre et homme de fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1546 : trois louches. T. dextre : un homme sauvage, assis, tenant sa massue

sur l'épaule gauche. L. : *M Ie . . . . . Louchier pbr* (Fiefs, Nos 10266 et 10287).

Voici comment, dans l'acte de 1529, il dénombre son fief : *. . . ung fief ample, se comprendant en quattres bonniers et demi de terre labourable, au lieu que lon dist le Wintcontosse . . .*

Louchier (Jacques le), à Ath, tient, desdites châtellenies, la seigneurie de *Los[s]ignot*, 1548 : trois louches, les manches terminés en une sorte de pointe de fleche, ce qui les fait ressembler à des éperons, accompagnées, au point du chef, d'une étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : . . . . . *le Louchie* . (Ibid., No 10319).

. . . ung fief ample qui se comprend en sy.e quartrons de terre labourable ou environ et en quatorze arriers fiefs, appellez la terre et seignourie de Losignot . . . .

— (Sébastien le) tient, du château de Flobecq, un fief *illec*, 1555 : mêmes écu et T. que maitre Jean (1529, 46). L. : *S Bastien . . . . . ier* (Ibid., No 10324).

Louffars, voir **Corbion**.

Loup, voir **Leus**.

Lourde (Jeanne), veuve de Thierry Blancart, reçoit une rente viagere, sur le domaine de Courtrai, pour elle, *Dampt* Thierry (sic !) B., religieux, et Madeleine B., ses enfants, 1445 : trois têtes et col d'animal (ane ?). L. : . . . . . *nne Blanck . . t* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— La même reçoit une rente pour elle, *dom* Jean (sic !) B., religieux à l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, et Madeleine, ses enfants, 1447 ; enfin, pour elle et son fils dom Jean (sic !) B., religieux à ladite abbaye, seuls, 1462 : une (seule) tête et col d'animal (mouton ?). T. : un ange. L. : *S Iehenne . . an . . . . .* (Ibid., l. 391).

Le nom de ces personnes est aussi orthographié : *Blanquart*

Lourdo (Jean), homme de fief du Hainaut, 1475, à Binche : une paire de bésicles, en chevron, accompagnée en pointe d'une rose. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Iehan Lo . . . . .* (Ibid., l. 1685).

— (Romain), bourgeois de Binche, reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Binche, pour *Thumasse du Broec*, sa femme, et *Jehan du Broecq* (sic), son beau-pere, 1482, 3 : une paire de bésicles, en chevron, accompagnée en chef de deux étoiles. T. senestre : un ange debout, tenant de la main gauche un bâton terminé en croix. L. : *S Rom . . . le Fieue dit Lourdo* (Ibid., 1688).

— (Romain) scelle pour sa femme et le père de celle-ci, ci-dessus, 1484 : une paire de bésicles, en chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile. T. senestre : une femme nue. L. : *S Roumain le Fieue dy Lourdo* (Ibid., l. 1687).

Lourdo (Romain *le Fiefvet*, dit), scelle pour Guillaume de Marpent, qui reçoit une rente, sur le domaine de Binche, 1493 : mêmes écu et T. senestre. L. : *S Romain le Fieve dy Lovrdo* (Ibid., l. 1688) (voir **Marez**).

Louvain, **Loven**, **Loeven**, etc. *Henricus de Lovanio* déclare que l'abbaye d'Affligem a transporté la *curtis* qu'*Alardus de Levedale* (Leefdael) lui avait donnée *in elemosinam*, à *Willelmus de Eversberghe*, chevalier, son frere *(fratri ipsius Alardi)*, sous certaines conditions, 1233 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel au lion. L. de la fasce : *S' H . . . . r . . . . . L . . . . . .* (fort endommagé). L. du contre-scel : ✠ *Secret H de Lovanio (Affligliem)*.

Willelmus de Eversberghe, miles, fait grâce à l'abbaye de la moitié d'un cens sur une terre — à *Levedale*, qu'elle avait achetée, dudit *Alardus* — et ce de l'aveu du chevalier *Reinerus de Eversberge*, de qui cette propriété est tenue en fief, etc., etc.

Willelmus a un cousin : *Nicholaus de Eversberghe* (Everbergh) (même acte).

— *Henricus dictus de Lovanio* scelle un accord entre le comte de Berg et le sire de Heinsberg, 1268 ; *Henr. de Lovanio, dominus de Harstallio* (Herstal), 1273 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel a un lion. L. de la face · ✠ *Sigillvm Henrici de Lovanio dni de Heirstalia* L. du contre-scel : ✠ *S' H'rici de Lovanio dni de Harstalia* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 52, et *Affligliem*).

— *Jehans de Lovaing, sires de Harstal*, 1309 (n. st.) : un lion couronné. L. : . . *Ihis de Lovanio dni de Harst . . .* (Chartes des comtes de Flandre, No 1192).

— (Béatrice de), dame de Gaesbeek et de Herstal, 1335 . un lion couronné. L. : ✠ *S' Beatricis de Lovanio et de Luxembovrch (Cambre)*.

— (Béatrice de), damoiselle de Gaesbeek et de Montcornet, 1340 : dans le champ du sceau rond, dame debout, accostée de deux écus : A, un lion couronné ; B, un burelé et un lion couronné brochant (à la queue simple) (**Luxembourg**). L. : *S' Beatric' de Lovanio . . . . . (Ninove)*.

D'après A. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, I, p. 135, et Butkens, *Trophées*, p. 617, elle était fille de Jean (dit Tristan), et de Félicité de Luxembourg. Comp. J. van Malderghem, *La bataille de Staveren*, p. 59.

— *Godefridus de Lovanio*, échevins de Malines, 1353, 61, 5, 9, 71, 3 : trois (2, 1) scies, posées en bande ; au franc-quartier brochant, chargé d'un chien braque assis (Malines).

— *Julianne de Luvaing, damme de Wavre et de Hermalle*, déclare avoir reçu, de ceux de *Court Seint Stievene* (Court-Saint-Etienne), 71 1/4 vieux écus, à compte sur 200, que la duchesse de Brabant lui avait assignés, 1357, 2 octobre : dans le champ du

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CII.

Fig. 1. Gérard von Engelsdorf (1), chevalier, seigneur de Gripekoven, vassal du comte de Looz (1338-39).

Fig. 2. Gerlac de Letsch de Mulheim, chevalier, vassal du duc de Brabant (1338).

Fig. 3. Jean, comte de Solms (1338).

Fig. 4. Henri de *Spaenhem* (Sponheim), chevalier, ayant combattu, pour le duc de Brabant, dans la guerre de Rolduc (1338).

(1) Dans les actes anciens, ce nom est généralement orthographié *Endelsdorp*. A la page 129 du T. I, nous avons dit que la forme actuelle en est probablement : Engelsdorf.

Cette hypothèse est dans le vrai.

sceau, rond petit module, dame debout, tenant deux écus : A, un lion et un filet brochant (**Wavre**); B, un lion. L. : ✠ *S Iehane dam de Wane et de Hermale* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1429).

Louvain, Loven, Loeven, etc. *Eustacius de Lovanio,* échevin d'Aerschot, 1368 : dans le champ du sceau, une tête et col de bœuf, mouvant du cadre, a dextre. L. : ✠ *S' Evstaciy de Lova . . . . sca . arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Jean van *Lovene,* même qualité, 1384 : un cygne ; au chef denché de . . . et de . . . (Ibid.).

— Jean van *Lovene,* même qualité, 1387 : même écu, mais le cygne contourné. L. : ✠ *S' Iohs de Lovanio scab' ars* (Ibid.).

— *Gerardus, . . . abbas ecclesie sive monasterii vilaricensis* (Villers), *p[ate]r abbas monasterii sive ecclesie et Vallis ducis* (Val-Duc), *ordinis cisterciensis, leodiensis dyocesis,* 1435 : dans le champ du sceau, ogival, un saint prélat, sous un dais, accosté de deux anges, dans des niches ; dans le bas, tenus par un ange, deux écus : A, une fleur de lis ; B, une roue de moulin. L. : *Si . . . . . abbati . villariensis* (?) (G., c. IV, N° 508).

La charte ne révèle pas le nom de famille de ce prélat. La *Gallia Christiana,* T. III, col. 590 l'appelle : *Gerardus de Lovanio.*

— Thierry van *Louwen,* échevin de Wezel (Gueldre), 1440 : un crampon, posé en fasce, en pointe, soutenant un trèfle *(Geld.).*

— Jean van der *Loven* tient, du château d'Alost, un fief a Erembodegem, au hameau de *ten Wulghen,* 1454 : trois hamaides. T. : un ange (?). L. : . . . . . *Loene* (fort endommagé) (Fiefs, N° 4890).

. . . een leen, groot ii esende vyftiene dachwant of daer ontrent, met zekere heerlicheit, manscepen ende renten, metgaders alden vryheden, sollempnitheden ende appertenanchien, . . . metgaders vive manscepen die gehouden zyn van den voirs leene, . . item ontrent veertich late, die erve daer af houden.

— Rogier van *Lovene* (fils de Jean), mari de Catherine van *Eekene* (fille de Daniel), qui tient, du damoiseau Guillaume van Claerhout, du chef de sa seigneurie de Pitthem, un fief a *Heedeghem* (Eeghem), 1514 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant (Ibid., N° 10766).

— Daniel *van der Loovene,* fils de Jean, tient, du perron d'Alost, ledit fief à Erembodegem, 1514 : trois hamaides. S. dextre : un griffon (très endommagé) (Ibid., N° 4708).

Dans cet acte, le hameau est appelé : *ter Wilghen.*

— Daniel *van der Loeven,* fils de Jean, tient, dudit perron, ledit fief à Erembodegem, 1515 : même écu. S. dextre : un griffon. L. : *Daneel van der Loeuen* (Ibid., N° 4905).

Louvain, Loven, Loeven, etc. Gaspard *van Lo[e]vene,* échevin de Malines, 1540, 1, 5 : trois pals ; au chef chargé d'un besant, ou tourteau (Malines).

— Jean van *Loevene,* même qualité, 1591, 5, 1606, 22, 25, 34 : trois pals ; au chef chargé d'une merlette. C. : une aigle issante. L. : *Sig sca Ioannis van Loven* (Ibid.).

— Jean van *Loevene,* même qualité, 1640 : même écu (avec la merlette), brisé en chef a dextre d'une fleur de lis, au pied coupé. Même C. (Ibid.) (voir **Bréda, Hollant, Volckerich, Wittem**).

LOUVENGHIEM *(Jehans de),* homme du comte de Flandre et marquis de Namur, 1294 (n. st.) : trois molettes, a six rais. L. : ✠ *S' . . . . . Lovenge . . . (Namur,* N° 259) (voir **Lovendeghem**).

Louvignies. *Colars a Lovingnis,* homme du comte de Namur, 1354 : une ancre de maçonnerie, accompagnée de trois (2, 1) faucilles, les deux supérieures adossées. L. : . . *Colar . . a Lovigni (Namur,* N° 784).

— *Thomas auz Lovignis,* même qualité, 1389 : d'hermine a trois faucilles ; au franc-quartier brochant chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Temas . a Lovinis (Namur,* N° 1211).

— *Pierars aux Lovignis,* même qualité, 1389 : trois faucilles ; écusson en cœur à l'ancre de maçonnerie. L. : . . . *ierart a Louigni* . (Ibid.).

— *Jehans, fils Thiri aux Lovignis,* même qualité, 1397 : un fer de moulin, accompagné de trois faucilles. L. : *S Iehan . . Lovignis* (Ibid., N° 1267).

— *Pirar aux Lovignis,* même qualité, 1397 : trois faucilles ; écusson en cœur fruste. L. : . *P . . . . . a Lovignis* (Ibid.).

— *Jehan, fil Colart aus Louvengnis,* un des « *plus prochains amis de Agnez, fille legittime de Robert de Heymtinez, escuier, jadit* », 1399 : trois faucilles ; écusson en cœur a la bande, chargée d'une ancre de maçonnerie, posée dans le sens de la bande. L. : *S Iohan avz Lovignis* (Ibid., 1292).

— *Pirart, fils Thomas aus Lovignis,* homme du comte de Namur, 1405 : même écu que Thomas, 1389, mais deux faucilles en pointe et brisé entre celles-ci d'une étoile ; le franc-quartier diapré (Ibid., N° 1320) (Pl. 13, fig. 357).

— *Thomas aus (auz) Louvignis,* échevin de Namur, 1429 : de vair à trois faucilles ; au franc-quartier brochant, chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : un bonnet pointu de vair, terminé en volet. L. : *Sigill . . . . mas . . . . . .* (Ibid., N° 1370).

Louvigny (Jacques de), écuyer, franc homme du comte de Boulogne, 1393 : un loup passant et un lion naissant, rangés en pal, accompagnés en chef à senestre d'une étoile à cinq rais (Chartes des ducs de Brabant).

LOUVROILLES (*Jehan de*) (et *Louvroil*), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, sur la vie de sire *Jehan* et *Jaquemine* (*alias : Jakemin*), ses enfants, 1473 : un fer à cheval. L. : *Seel Iehan de Louuroille* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

— (*Jacquemart de*), « receveur du testament » de feu Ysabiau Desruelle, reçoit des rentes viagères, sur ledit domaine, pour les sœurs Marie, Catherine et Pasq le Mesureur, 1483 : un fer à cheval. L. : *S Iake . . . . . Lou . . de* (Ibid., l. 1688).

LOUWENBERG, voir **Löwenberg**.

Lovati, voir **Lannoy**.

LOVENBERG (-BERCK), voir **Calcum, Löwenberg**.

Lovendeghem. Roland van *Lovendighen*, homme de fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : un chevron, chargé de trois coquilles. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. S. : deux léopards hommés. Le sceau porte : *van Lovendeghem* (Fiefs, N° 2672) (voir **Louvenghiem**).

Le seigneur de Lovendeghem : *de sable, au chevron d'argent, sarge de trois coquilles de gueulle, et crye son nom* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Lövenich. Guillaume van *Lovenich* reçoit, du Brabant, un acompte de 20 vieux écus, sur 56, à lui dus (du chef de la guerre contre le comte de Flandre), 1357, le 23 septembre ; *Brune* et Gossuin van *Lovenich*, Guillaume et Pierre van *Lovenich*, Godefroid van *Nivenem* (Nievenheim) et *Meynaert*, son frère, reçoivent, du Brabant, un acompte de 110 vieux écus, sur 330, pour lesquels ils ont trois obligations, de 110, chacune, 1357, le 23 septembre : un fascé de six pièces, au lambel à cinq pendants, brochant sur les deux premières. L. : ✠ *S' Gvielmi de Leveniche* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1404, 1405).

La seconde de ces deux quittances n'a été scellée que par *Brune* et Guillaume van Lovenich. Le sceau de *Brune* est tombé.

Lovenjoul. Les échevins de *Lovengoel*, 1420 : dans le champ du sceau, un senestrochère, aux riches parements, tenant une crosse épiscopale. L. : *S' scabinorvm de Lovejol* (M. Rouffart).

Loverich. Renier van *Loveric*, receveur de Heinsberg, 1343 : trois pals et une fasce frettée, brochante. L. : ✠ *S' R . . . . . i de Lovke* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

Loverich (Francon van) scelle pour Jean van *Oyrschelt*, qui reçoit une rente par le drossard de Fauquemont, 1357 : même écu (Ibid.).

Loverix (Jean-Arnould), curé de la ville de Sittard, délivre des extraits des registres aux baptêmes de sa paroisse, 1774, 9 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et de trois (2, 1) feuilles de tilleul, les tiges en haut, en pointe. L'écu dans un cartouche. C. : une merlette (cachet, sans L., en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 342, 339, A. G. R.).

Lowaige. *Walterus de Luide, miles*, 1263 : plain (diapré) ; au chef plain. L. : . . *il* . . . *Walteri militis de Lvre* . . . (Abb. de Saint-Trond, c. 3).

LOWAR (Arnould de), écuyer, bailli du comté de Gammerages, *commis et estably* par monseigneur le prince de *Steenhuse*, comte de Gammerages, 1632 : une fasce de trois fusées. C. fruste (Ordange).

Löwe, voir **Leeuw**.

Löwenberg (-burg). Jean, seigneur de *Lewenberg*, 1268 : type sculptural ; un échiqueté et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *Sigillvm Iohannis de Lewenberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 52).

— *Nobilis vir Fredericus, dominus de Lovenberg*, moyennant une certaine somme reçue de la ville de Cologne, résigne une rente de 20 mares de Cologne et déclare tenir en fief, de cette ville, *curtim nostram sitam in villa Putzdorp* (Putzdorf), *quod est allodium nostrum*, 1275 (sans autre date) : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S Frederici nobil' viri d' Lovenberg* (Ville de Cologne, N° 401).

— *Henricus, dominus de Lewenberg*, et sa femme, Agnès, vendent à Adolphe, comte de Berg, moyennant 160 mares de deniers de Brabant, *dominium nostrum et jurisdictionem quod habemus apud Aldenrode* (Altenrath), 1311 ; Henri : un échiqueté et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois tours (?). L. : *S' Henrici domini de Lewenby militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 202).

— Agnès, susnommée, 1311, 33, 6, 8 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus : A, deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle (**Cuijk**) ; B, un échiqueté et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : *S Agnes vxor* (!) *Henrici de Lewenberch militis* (Ibid., N°s 202, 364, 409, 410).

— *Harpertus dictus Mule de Lovinberg* inféode à Godefroid, seigneur de Heinsberg, *dimidium mansum, scilicet triginta jurnales terre arabilis mei allodii, siti in Bastwilre*, 1324 : un lion (fruste).

L. : ✠ *S' Herperi de Loevenbge* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 293).

Basteldre = Bäsweiler.

Löwenberg (-**burg**). Henri, seigneur de *Leuenberg*, et Jean de L., freres, chevaliers, parents *(neven)* de Godefroid, sire de Heinsberg, 1325 ; Henri : un échiqueté et un lambel a quatre pendants, brochant. C. : un écran semi-circulaire, de l'écu, garni de six plumes de paon. L. : *S' Henrici dn de Leuenber* . . . . (Ibid., N° 307).

— Jean, susnommée, 1325 : meme écu, lambel à cinq pendants. L. : . . . *hannis de . . cenberg . .* (!) (Ibid.).

— Henri, seigneur de *Leuenberg*, promet d'aider son parent, Godefroid, seigneur de Heinsberg, dans la défense de sa terre, 1330 ; scelle en 1331 ; il inféode, avec sa dite femme, Agnes, a Guillaume, comte de Juliers, certaines juridictions, 1333 (le sceau de Henri est tombé) ; Henri : type équestre ; le bouclier et la housse, à un échiqueté et au lambel à quatre pendants, brochant. C. : comme en 1325. Contre-scel : le sceau de 1325 (Ibid., N°s 344, 352, 364, 384).

Henri fait sceller l'acte de 1330 par *Dollendorp, Merheim* et *Echerscheyt*, qu'il dit : *nostri fratres et amici dilecti* (voir ceux-ci).

— *Henricus de Leuenberg, miles, marscalcus Westphalie*, assigne au duc de Brabant 50 livres de petits tournois noirs sur ses alleux, *apud villam Lip* (Lippe), 1337 : un échiqueté, au lambel a cinq pendants ; au franc-quartier brochant, chargé de quatre burelles. L'écu accosté de deux dragons ailés rampants. L. : . . . . . *i d' Le . . . ber milit . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 375).

— Henri, seigneur de *Leuenberg (Louenberg)*, et sa femme, Agnes, cedent a Thierry, comte de Looz, la seigneurie de Kudinghoven, avec les villages qu'elle comprend, etc., et leur château de Honnef, sous reserve d'usufruit, 1338 : type équestre ; le bouclier, la cotte d'armes, l'ailette et la housse, a un échiqueté et au lambel à quatre pendants, brochant. C. et ornement du chantrein : cinq plumes de paon. L. : *S' Henrici de Hemsberch nob . . . dni de Leueber . .* (Dusseldort, *Jul.-Berg*, N°s 409, 410).

— *Henricus de Leuenberg, miles*, devient vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1341 : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Henrici one* (pour *dni*?) *de Leuenbergh (Luxembourg*, c. II, l. VIII, N° 27).

— Harper van *Loevenberg*, seigneur d'*Alstorp* (Alsdorf), 1360 ; Harper, seigneur d'*Aelstorpe*, 1370, reçoit, du Brabant, une rente sur Rolduc : un lion et un semé de billettes (Chartes des ducs de Brabant).

— Agnes van *Leuenberg*, dame de *Dollendorp* (=dorf), reçoit une rente sur *Leuenberg*, 1375 : parti ; au 1er, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au 2e, un échiquete et un lambel a quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S Domine . . . . a de . . . . f . l' t* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 917).

Löwenberg (-**burg**). La même, 1376 : un échiqueté et un lambel a quatre pendants, brochant. L. : *S . . . . . ollendo . . .* (Ibid., N° 917).

— *Hilleyer van Louenberg*, seigneur d'*Aylsdorp*, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, 1388 : même écu que Harper (1360, 70). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien braque en arrêt, posé devant un plumail. L. : *S Hilger van Aylsdorp ritter* (Chartes des ducs de Brabant).

Dominus Hilgerus, miles, alias quondam Herper Mulen zoen de Aelsdorp, heritier de son dit père, relève, du Brabant, cinq fiefs (compte Saint Jean-B. 1388-89, C. C. B., N° 13141, f° 241 v°).

— Pierre van *Lovenberch*, échevin d'Aix-la-Chapelle, reçoit, du Brabant, des acomptes sur 3896 1/2 florins du Rhin, dus a lui-même, a Henri de *Leeuwe*, et a Gérard Steegreep, bourgeois de ladite ville (guerre de Gueldre?), 1396, 7, 8 ; P. van *Louvenberch*, maieur d'Aix-la-Chapelle, 1402 ; 1396, 8 : un bouc, chargé d'un écusson au maillet penché (gravé en creux). L. : *S' Peter van Loneberch* ; 1397, 1402 : un bouc, l'épaule chargée d'un maillet penché (sans écusson). Cq. couronné. C. : un bouc issant. L. : *S Petri de Loiuenbg' scabini aqvensis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Dollendorf**, **Eggerscheidt**, **Heinsberg**, **Hemberg**, **Honnef**, **Looz**, **Merheim**, **Mule**, **Steen**).

Löwenstein. *Johan Lewensteyn*, bourgeois de Cologne, 1518 : un château, ou porte, crénelé, a trois tourelles crénelées. L. : *Sigillum Iohan Leuestyn* (Dusseldorf, *Schrein Gereon*, l. 12).

Lowet, voir **Proost**.

Lowy *(Johan)*, échevin du chapitre de Saint-Paul, a Liége, dans sa cour d'Avennes, 1474 : une fasce, accompagnée en pointe d'une force renversée (C. C. B., N° 108).

Lowijchs, voir **Loewics**.

Lu *(Godevaerd de)*, échevin de Tervueren, 1363, 6 : deux fourches, a deux dents, passées en sautoir, accompagnées au point du chef d'une rose. L. : . . . *odevert de Lu* (Abb. de Ste-Gertrude, a Louvain).

— *(Theodericus dictus)*, échevin de Bois-le-Duc, 1406 : trois fers de moulin, accompagnés en cœur d'une croisette (fleur de lis?) (Helmond).

— *Theodericus die Lu*, même qualité, 1427, 37, 49 : trois fers de moulin ; écusson en cœur fruste (Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 8 ; Malines) (voir **Leeuw**, **Scollen**).

Lubbeek (Les échevins de), 1366, 93, 1409, 26 : un lion. L., 1409, 26 : ✠ *S' scabinor' de Libbeke* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, et M. Roulart).

Lubler (Gaspard), *utriusque juris doctor*, échevin de Cologne, 1627 : parti de . . . et de . . ., a deux épées, les pointes en haut, passées en sautoir, brochantes. C. : un homme barbu, issant, brandissant une épée. L. : *Caspar Lvbler d' scab .* Contre-scel (cachet) : mêmes écu et C, le C. accosté des lettres C (= *Caspar*) — L. D (Dusseldorf, Testaments de Cologne, N° 379).

Lüderitz (Jeanne-Antoinette von), abbesse de l'abbaye de Niederpleum, archevêché de Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ladite abbaye, sis aux Pays-Bas autrichiens, a savoir la seigneurie de Hartelstein, 1787 : de gueules au senestrochère, armé, l'épaule mouvant du flanc senestre, la main tenant une étoile, placée du chef a dextre. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. Le tout posé sur une crosse en pal (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46661).

L'abbesse déclare se servir de son propre sceau *und habe selber mein Insiegel beygedruckt*) Les Lüderitz portent, toutefois, d'argent à une ancre renversée de gueules, posée en bande.

Lüdinghausen. *Hermannus, miles de Porzlare*, vendant des terres a Ludinghausen, se sert du sceau de *dominus Hermannus de Ludinchusen*, 1273 : type scutiforme : un fascé et un lion couronné, a la queue fourchée, brochant (Dusseldorf, *Werden*, N° 52).

Les actes que nous avons rencontrés donnent, tous, l'orthographe : *Ludinchusen*. Sur les sceaux de cette famille, décrits ici, le fascé est, toujours, de six pièces.

— *(Hermannus, miles, senior, de)*, et ses fils, Hermann, chevalier, et Bernard, donnent une charte en faveur de l'abbaye de Werden, 1319 : type scutiforme ; même écu. L. : . . . . . *vm Hermanni de Ludingh . sen* (Ibid., N° 74).

— *Hermannus, miles, junior, de Ludinchusen*, susnommé, 1319 : sceau rond ; même écu. L. : ✠ *S Hermanni ivnioris militis de Lvdinchvsen* (Ibid.)

— *(Elizabet, domina de), et Hermannus, eius natus*, vendent des hommes a l'abbé de Werden, 1359 ; la mère : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant deux écus : A, un fascé et un lion, a la queue fourchée, brochante ; B, un léopard homé. L. : . . . . . *bet domine de Lvdin* . . . . . (Ibid.).

— *Hermannus*, ci-dessus, 1359 : un fascé et un lion couronné, a la queue fourchée, brochant. L. : . *ermanni de Lvdinhvs* (Ibid.).

— (Hermann van), chevalier, tient, de l'abbé de Werden, son château de *Ludinchusen, wychelde, gherichte, munte, wessele, marked, joeden unde gruyt*, 1365 : meme écu, la queue simple. L. : ✠ *S' Hermanni de Lvd . . . vsen* (Ibid., N° 111).

Lüdinghausen *(Ludolfus* van) scelle l'acte de son dit frere Hermann, 1365 : un fascé et un lion brochant. L. : ✠ *S' Lvdolfi de Lvdinchvsen* (Ibid.).

Le lion est non couronné.

— (Herman van), chevalier, promet fidélité a l'abbé de Werden, 1383 : meme écu, la queue fourchée. L. : ✠ *S' Hermanni de Lvdinchvsen milit* (Ibid.) (voir **Batenhorst, Büren, Schlie, Wolf**).

Gelre donne ainsi l'écu de *Her Herman van Ludinchusen*, homme de l'eveque de Munster : fascé de gueules et d'argent, au lion d'azur, à la queue fourchée, couronné d'or, brochant.

Luedincx (Guillaume), échevin de Bois-le-Duc, 1477 : trois moutons a piloter, accompagnés au point du chef d'une quartefeuille (Malines).

Luenijs, voir **Loenijs**.

LUESDONCK, ou **LUESVONCK** (?) *(Melis Gerits zoon van der)*, échevin de Heusden (Brabant septentrional), 1515 : trois tierces ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux fers de moulin (Mal.).

LUGENE *(Gerardus de)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : une fasce entre deux burelles ; au franc-quartier fruste (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis) (comp. les armes de **LUCKE**).

Lugene est appelé, de nos jours, Luchem.

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « écu fascé, cantonné d'un petit écu ».

— *(Godeschalcus de)*, même qualité, 1315 : un fascé de six pieces, la 1re chargée a dextre d'une merlette (Ibid.).

Le même Cartulaire blasonne : « écu à trois fasces ».

— *Johannes de Lughene, locum villici et advocati habens*, scelle un acte des échevins d'Aix-la-Chapelle, 1343 ; *Johannes dictus de Lughen, judex*, 1351 : un fascé ; au franc-quartier chargé de quatre pals. L. : . . . *han* . . . . . *Lvghen* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 37).

LUGGHEVOERDE (et *Lucghevoerde*) (Guillaume de), *fermier de la clergie de la vierscare du Franc* (de Bruges), 1412, 3, 22 : trois maillets (non penchés). L. : *S Willem van Lugghenoerde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40, 41).

Luijcx, dit Coels (Corneille), tient, du château d'Alost, la *gruyt tlec*, 1515 : une marque de marchand. L. : . . . . . *lis Luycx al Coels* (Fiefs, N° 4721) (Fig. XLV).

D'après cet acte, la *gruyt* consiste en une redevance de 1/2 gros de Flandre sur chaque brassin de bière et de la même somme sur la bière importée, redevance qui est due par toute personne qui reçoit une partie de chaque envoi. Comp. *ad vocem* **Alistoc**.

Luijcx, dit Coels. Gisbert *Luijx*, dit *Cools*, tient ladite *gruijt*, il scelle du sceau de son pere, Jean, 1531 ; une marque de marchand (Ibid.) (Fig. XLVI).

LUINEN. Arnould van *Luenen*, échevin de Ravestein, 1397 : deux fasces et un pal engrêlé, brochant. L. : *S' Arnt van Luenen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark.* N° 609).

Luysche van GAILCHAVEN (Jean), un des parents et amis de *Kursillis vamme Raitgen*, etc. (voir **Hoemen**), 1450 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets (Dusseldorf, *Hauptgericht Julich*, 18).

LUYNRICKE Lurken?) (Arnould van) reçoit, du duc de Juliers, pour Jean *Schuyrman* (Schurmann) 890 *swaer gulden*, du chef des pertes que celui-ci et ses amis, compagnons et varlets avaient subies a Basweiler, 1371 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée a dextre d'une étoile. L. : .. *Arnoldi* . . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 865).

Luyten (Pierre), 2de moitié du XVIIIe siecle : d'argent?, a trois croissants, sommés, chacun, d'une tete et col d'aigle, et a trois lettres L, 1 au point du chef, les 2 autres aux cantons inférieurs. C. : une tête et col d'aigle. Cri : *Niet lui* (anagramme de Luijten).

Ce personnage aurait fait partie de la garde de Marie-Thérèse. Le blason se trouve sur un cachet-breloque en acier (en possession de M. Frans Luyten), à double face, portant sur le bord : *Jo. Anton Wideman t. in Wienn 1760*. La 2e face montre, sur un ecu rocaille, couronné, le monogramme P. L.

— (Arnould), prêtre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a une chapellenie qu'il possede, a *Nedercruchten*, seigneurie de *Cruchten* (Kruchten), évêché de Ruremonde, province de Gueldre, 1787, le 26 mars : dans le champ du sceau, un cœur, sommé, au milieu, d'un 4, la traverse terminée en croisette recroisetée, et de deux roses, tigées et feuillées, une de chaque côté ; ledit cœur ainsi armorié : une pointe plovee, touchant au bord superieur du cœur chapé-ployé, chargée d'une etoile et accostée d'un canard, nageant sur un ruisseau (fasce ondée), a dextre, et d'une rose a senestre (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46592).

Luijthen (Jean van den), homme servant de damoiselle Quintine Alaerts, qui, héritiere du damoisau François, son frere, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief a Oostwinkel, 1606 : deux bandes abaissées, accompagnees a senestre d'un lion. C. : un lion issant. L. : *S loannis va* . . . . . Contre-scel : ecu aux memes armes (cachet, sans L.) (Fiefs, N° 3251).

LUCHTMAR (Thierry van), écuyer, homme du comte de Berg, 1368 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : ✠ *S' Dederici de Luchtmar* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820) (voir **LEUCHTMAR**).

Comp. le blason de Pierre van Calcum qui scelle le même acte.

Luck (Pierre), échevin de Caprijcke, 1554 : trois étoiles. L. : *S . . . ter Lvc* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 51, 52).

LUCKE *(Rigaldus de)*, échevin de Saint-Trond, vassal du château de Duras, 1367 : une fasce entre deux burelles. Le sceau porte : *de Luckei* (Abb. de Saint-Trond, *c.* 3bis) (comp. les armes de **Gerardus de Lugene**).

Le *Cartulaire de Saint Trond* blasonne : « une fasce bordée ».

Lucq (Ursmer), ancien jure, demeurant *sur la grand rue*, a Binche, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a un bénéfice, dans la paroisse de Notre-Dame, a Binche, bénéfice dont il est le collateur, 1787, le 19 avril : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, trois . . . (fermaux ronds?). C. : un buste imberbe (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46628).

Lülsdorf. Louis, voué de *Lulstorp*, chevalier, reçoit une rente du comte de Berg, 1365 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : .. *Lodvvvci* (!) *militis advocati d* . . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 781) (voir **Wildenberg**).

Gelre donne à *Lulstorp* : d'or à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules.

— Guillaume van *Lulstorp*, chevalier, et Louis van *Lulstorp*, écuyer, renoncent a certaines prétentions, envers le chapitre de Notre-Dame, a Dusseldorf, 1410 ; tous deux : une fasce bretessée et contre-bretessée. Guillaume : sans cq., ni C. L. : ✠ *S' Wilhelmi vogt . . . Luls* . . . . . C. de Louis : un chien braque, assis sur un chapeau de tournoi. L. : *S Lodewich va Lulsdorp* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 111).

Lummen. *Alidis, domina de Upey* (Oupeye), veuve de Lambert, seigneur de ce lieu, reçoit, du Brabant, par le receveur de Dalhem, une pension de 40 réaux d'or, 1376 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, accostée de deux écus : A, six (3, 2, 1) fleurs de lis ; B. un lion. L. : *S Alis de Lvmayn dame dovpey* (Chartes des ducs de Brabant).

Elle était fille de « *noble Baron, et frank gentils Monss. Ernut arouvet de Hasbaing* (Hesbaye), *§ Saingnor de Lumaing, qui estoit de gentilh sang de Lemborch, de Dyest, § Doudenarde* (Audenarde), *§ portoit de geules a on lyon d'argent a vowe forchuwe, § estoit Lemborch* (Hemricourt, ed. Salbray, p. 67).

Le seigneur de Lummen : *de gueulle, au lyon d'argent, la queue mys en saultoir, coronè, lampassé et armé, tout d'or, et crye : Lymbourg !* (Corn. Gailliard,

L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres) (voir MARQUE).

Lummen (Les échevins du pays de), *in der banck van buyten*, 1447, 51, 1524 : une fasce échiquetée à trois tires, sommée d'un lion issant. Cq. couronné, le cercle de la couronne chargé d'une fasce échiquetée de l'écu. C. : deux cornes de bœuf (**Mark**). L. : . . . . *abinorvm de Lvm . . ne* (Diest, 1. *Lummen*).

Les actes de 1417 et 51 citent : « *Joncher Joncher Johan van der Marke, heer van Lummene* ».

Lunden (J.-A.), premier marguillier *(opperkerckmeester)* de l'église Saint-Jacques, a Anvers, et, en cette qualité, collateur d'une fondation instituée en cette église, 1787, le 4 avril : tranché d'argent sur gueules, au chicot, posé en bande, brochant, fleuri de trois roses, 1 a senestre, 2 a dextre. C. : cinq plumes d'autruche (L'écu ovale; cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46541).

— (Arnould), chanoine de l'église Saint-Jacques, a Anvers, et collateur d'une fondation en cette église, 1787, le 11 avril : mêmes écu et C. (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid.).

Ils remettent au gouvernement autrichien les états des biens afférents à ces fondations.

La famille Lunden, dont une branche obtint, en 1871, concession du titre de baron, transmissible aux descendants des deux sexes, appartient à la noblesse officielle de la Belgique.

Des deux branches qui y ont été incorporées, l'aînée porte les roses de l'un en l'autre, boutonnées d'or, *feuillée* de sinople à senestre et feuillées d'or à dextre; les plumes d'autruche : d'argent et de gueules;

la cadette : les roses toutes trois feuillées de sinople. S. : deux léopards lionnés d'or.

Lünen (La ville de) (Mark), 1417 : dans le champ du sceau, un lion. L. : ✠ *S' civitatis Lvnen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

LUNENBERG, voir **LOMARE**.

Lupaert (Paul), fils de Henri, tient, du château de Termonde, un fief a Opwijck, 1549, trois (2, 1) roses et une scie (?), posée en fasce, en cœur. L. : . . . . *Pavvels Lvpa . . .* (Fiefs, N° 4316).

. . . *een leen groot een bunder . . . yheheeten Leemans bloc, dairof deen helft toebehoort Adriane Lupaert, mynen broeder, . . . my verstorven van wylen Hendric Lupaert, mynen vader . . .*

— (Jean), feudataire dudit château, scelle pour d'autres, 1549 : trois roses. L. : *S M Iā Lvpaert* (Ibid., N°s 4304, 9, 11, 14).

La légende doit se lire : *Seyel m'ester Jan Lupaert.*

— (Jean), scelle un acte de Jean de Keijsere (fils de Lancelot), vassal de Liévin van Hoorenbeke, fils d'Antoine, a Opwijck, 1554 : trois roses. L. : *S Ian Lvpaert* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B).

Lupichine *(Franchois), nes de Florenche et demorans en le vile de Saint Amant en Pevle* (Pevèle), 1296 : type ovoïde; un loup passant. L. : . . *Franciscī Ioh . . Lvpecin . .* (Chartes des comtes de Flandre).

Luppe (et **Luppi**) *(Ras), allouyer* de l'empereur, scelle des actes du receveur de Jodoigne, 1528 : une rose en cœur, accompagnée de six coquilles, 3 rangées en chef, trois (2, 1) en pointe. L. : . . *ac . Lup . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c 3170, 3177).

LUS *(Richier de)* jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, reçoit, a Arlon, une indemnité de 230 francs de France, 1378 (n. st.) : une bande, accompagnée au canton senestre d'une étoile a cinq rais. L. : *S' Richier de Lvss* (Chartes des ducs de Brabant).

Luzy. *Regnadins de Lusey*, écuyer, jadis prisonnier a Basweiler, ou il avait accompagné sire *Ellars de Villers*, chevalier, reçoit du duc de Brabant, sur une indemnité de 250 francs de France, un acompte de 50 francs de France, 1373, le 21 août : une divise, surmontée de trois annelets. L. : . . *Regnaudin de Lvzey* (Ibid., N° 2478).

. . . *en la bataille que se fit encontre le duc de Juliers* . . Il déclare avoir reçu ce paiement par les Lombards *de la Tertett.*

— Guillaume de *Luzey*, écuyer, prisonnier *illec*, sous le comte de Saint-Pol, reçoit des indemnités (par le prévôt d'Ivoix), 1374, 5 : plain; au chef chargé de trois annelets; l'écu muni d'une bordure engrêlée. L. : *S' Wilame . . . v . . .* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 358).

— *Richards de Luzey*, écuyer : « *je suisse presens avec messire Pierre de Monceellz, chevalier, quant moss̄ li duc de Lucembourg et de Brabant fut prins par le duc de Juleir et ces complices, assavoir est que la perde de mon harnoix que je perdis ou servise mon dit signour le duc*, s'élève au chiffre de 30 *florins francs*, dont il a été indemnisé par ledit Pierre; déclare, en conséquence, le duc indemne, 1377 : un arbre, mouvant de la pointe; au franc-canton senestre chargé d'une étoile. L. : . . *Richa d' Lvze* (Ibid.).

LUSTAT (Henri *von*), chevalier, le jeune, transporte au margrave de Juliers, *zwene morgen guter wingarten an dem Nuwen berg in Wilre marg und anderwarbe anderhalben morgen auch wingarte, geleyen ame Steynbühel in der marg van Heynfelt* (Hemefeld), 1341 : une boucle (?), posée en bande. L. : ✠ *S' Heinr' d Lvstat* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 446) (Pl. 13, fig. 359).

Ce meuble, qui peut aussi représenter une ancre de maçonnerie, affecte la forme d'une grosse tige, raccourcie, garnie, aux deux extrémités, de deux bras repliés, adossés.

Lutgaerdis (Guillaume, fils de Guillaume, non cité

dans l'acte, qualifié, sur la queue de parchemin qui porte son sceau : *Rentemeijster van Vrieslant*, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : de . . . à trois fasces de vair ; au franc-quartier chargé de deux clefs, passées en sautoir, les pannetons en haut. L. : *S' Wilhel' f' Wilhi Lxtgaerdis (Hollande)*.

Luthyer (*Sylunan), de la compaignie de Peruche* de Florence (voir **Bernard**), 1315 ; deux petits sceaux, en cire rouge : A, dans le champ du sceau, une poire, la tige en haut, feuillées de deux pieces (emblème parlant de ladite compagnie) L. : . . . *Silunani Lotteri ;* B, un écu à la croix nillée. L. : ✠ *S' Silunani Lotteri* (Chartes des comtes de Flandre).

LUTZINCK. *Conradus de Lutzync, miles*, temoin de Jean, seigneur de *Saffemberg*, 1314 : un losangé ; au chef chargé d'un lion issant du champ. L. : ✠ *S' Conradi de L . . . . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 221).

— Conrard *Hoilch van Lutzinck*, scelle un acte, avec Thierry van Grensau (voir celui-ci), 1373 : neuf (5, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés) ; au chef plain. L. : ✠ *S Conrait Hoilch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 887).

Luttekenhove *(Theodericus de)* scelle un acte de Wenemar de *Liethen*. 1348 : cinq (3, 2) roses. L. : *S' Theoderici de Vler . . . .* (Dusseldorf, *Werden*, N° 122).

LUTTELNOWE *(Henricus de), miles. ministerialis* de l'abbé de Werden, 1345 : type scutiforme ; une croix engrêlée. L. : *S' Henrici de L . . . elowe m . . . . . s* (Ibid., N° 79).

— *Henricus Luttelnawe* (sans *de), armiger*, de l'aveu d'Ida, sa femme, et de leurs héritiers, vend une serve à l'abbé de Werden, 1384 : même écu. L. : ✠ *S H . . . . . Lxt . . . . ice* (Ibid., N° 97d).

Son frère, *Johannes Luttelnawe*, figure parmi les témoins de cet acte.

LUWILRE, voir **LONTSWIJLDRE.**

Lux C.), chanoine et vice-prévôt de Saint-Servais, directeur et syndic du couvent de la Vallée-de-Josaphat, autrement nommé le *Beijard*, à Maestricht, diocèse de Liége, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce monastère, 1787, le 28 avril : une barre, chargée de trois étoiles à cinq rais. T. : un ange (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46662).

Luxembourg (Henri, comte de), scelle un acte de Thierry, sire de Heinsberg, 1275 : type équestre ; bouclier cassé, la housse et l'écu du contre-scel a un burelé et au lion couronné, contourné (queue simple), brochant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 66) (voir **Ghistelles, Grancey, Louvain, Velde, Vlaminck**).

Luxembourg. *Walerans de Luxembourgh, chevaliers, sires de Lyni*, 1285, 6 : type équestre ; le bouclier et la housse a un burelé ; au chef de . . ., et à un lion (à queue simple), brochant sur le tout. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : . . . . . *de Lxce . . . . . eio.* Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigillvm secreti mei* (Chartes des comtes de Flandre, N°s 380 et 404).

Il était seigneur de Ligny (voir A. Wauters, *Table des chartes et dipl., passim*). Jacques Bretex, dans *Li tournois de Chauvenci* (1285), blasonne ainsi les armes de Waleran, fils de Henri II, *le Blondel : Dargent et dazur burele | A .i. chief dor fin esmere | A .i. vermoil lyon rampant* (brochant sur le tout). Cri : Limbourc !

— (Henri, comte de), 1288 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel a un burelé et au lion, à la queue fourchée, brochant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 90).

— (Béatrix, comtesse de), 1288 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant, sur la main gauche, un faucon, accostée de deux écus : A, un burelé et un lion a la queue fourchée, brochant ; B, un bandé (Ibid., N° 84).

— (Gérard de), sire de Durbuy, donne un acte en faveur de l'abbaye de Stavelot, 1289 : type équestre (endommagé) ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un burelé et au lion couronné brochant ; un lambel à cinq pendant brochant sur le tout C. : un éventail (Dusseldorf, *Stavelot*, N° 59).

— (Béatrice, comtesse de), 1291 (n. st.) : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus : A, un burelé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant ; B, un bandé. L. : ✠ *S' Beatricis comtisse Rvpensis.* Contre-scel : un écu : parti ; au 1er, un burelé et un lion couronné, a la queue fourchée, brochant ; au 2d, un bandé. L. : ✠ *Sigillv secreti mei (Namur*, N° 229).

— *Henris, cuens de Lucembourch et de la Roche et marchis derlons* (Arlon), 1293 : type équestre, de chasse, à dextre ; le comte tenant, sur la main gauche, un oiseau de chasse, et accompagné de deux écus, l'un à dextre, au haut, l'autre à senestre, au milieu ; A, un burelé et un lion (simple) brochant ; B, un bandé. L. : ✠ *S' Henrici comitis Ivcenbergis* (Chartes des comtes de Flandre, N° 681).

— (La prévôté de), 1312, 21, 54 : dans le champ du sceau, rond, un burelé, au lion couronné (a la queue simple), accosté, au bas, de deux petits châteaux, le tout brochant. L. : . . *prepositvre de Lv . bovr . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— (Jean, roi de Bohême et de Pologne, comte de), 1332 : type équestre ; le bouclier, l'ailette, la housse

et l'écu du contre-scel : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion couronné, a la queue fourchée ; aux 2e et 3e, un burelé et un lion couronné (queue simple), brochant. C. : un vol semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. Ornement du chanfrein : un dragon. L. : *Iohannes dei gratia rex Boemie* [*ac*] *Lvcembvrgensis comes.* L'écu du contre-scel posé sur une aigle. L. : ✠ *Secret . m Ioh'is regis Boemie et comitis lvccelbvrgē (Namur, N*os 535, 9).

D'après Gelre, le roi de Bohême porte : de gueules au lion d'argent, à la queue fourchée, armé, lampassé, et couronné d'or.

Luxembourg (Béatrice, reine de Bohême, comtesse de), scelle un acte de son fils, Wenceslas, duc de Luxembourg, 1351 : parti ; au 1er coupé ; *a*, un lion couronné, a la queue fourchée ; *b*, un burelé et un lion couronné, brochant ; au 2d, un semé de fleur de lis et un bâton brochant (**Bourbon**). L'écu suspendu a un arbre, devant lequel est couché un lévrier, regardant en haut, vers l'écu, et (l'écu) accosté de deux sirènes, la 1re jouant de la harpe, la 2de de la viole, toutes deux aux manteaux flottants, celui de la seconde semé de fleurs de lis et a la barre (!) brochante (Chartes des ducs de Brabant).

— Waleran de), sire de *Liny* et de *Beurevoir*, reçoit une rente du duc de Brabant, 1354 (n. st.), 61, 62, 64, 65 : un lion couronné, a la queue fourchée. C. : un dragon ailé, issant d'une cuve. L. : ✠ *Sigillvm secreti mei* (Ibid.).

Les actes de 1354 et 1361 ne le qualifient que seigneur de *Liny*.

En 1361, le duc lui rembourse le capital d'une rente

— (Les échevins de la ville de), 1364 : un burelé et un lion couronné, brochant. L'écu entouré de quatre briquets (1) (Dusseldorf, *Col.*, N° 858 1/2).

(1) Appelés, plus tard, fusils de la Toison d'or.

— (Waleran de), comte de Ligny et de Saint-Pol, jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière de Saint-Pol ; i. t. : 37600 moutons, 1374 : un lion couronné, a la queue fourchée. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Wallere . . de Lucembourc co . . . . . gny* (Chartes des ducs de Brabant).

Fils du comte Guy, qui fut tué à Bäsweiler. Gelre donne au comte van *Sympol*, homme du roi de France : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, armé, lampassé et couronné d'or. Cq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête et col de dragon d'argent, lampassé de gueules, issant d'une cuve d'argent.

— (Henri de), prisonnier *illec*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 400 moutons, 1374 : un château. L. : ✠ *S Hericvs de Lvsenbvrch* (!) (Ibid.).

— (Wenceslas de Bohême, duc de), de Lothier, Brabant, Limbourg, marquis du Saint-Empire, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion, a la queue fourchée ; aux 2e et 3e, un burelé et un lion brochant (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis, et Chartes des ducs de Brabant).

Luxembourg. Béatrice de Bourbon, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg, donne quittance a son fils, Wenceslas, duc de Luxembourg, etc., 1377 : dans un quadrilobe, un écu carré (pennon?), tiercé en pal ; au 1er, coupé ; *a*, un lion, a la queue fourchée ; *b*, un lion ; au 2e, un semé de fleurs de lis et au bâton brochant ; au 3e, un lion (**Grancey**). T. : deux sirènes (sans miroirs), aux manteaux flottants, celui de la 1re au semé de fleurs de lis et au bâton en barre, brochant ; celui de la 2de, a deux lions. L'écu sommé d'un aigle regardant et accompagné en pointe d'un griffon. Ledit quadrilobe accosté de quatre lettres B, chacune enclose d'un cercle (Chartes des ducs de Brabant).

Béatrice était, alors, remariée à Eude, sire de Grancey (voir celui-ci).

— Jean *van Luccemborg*, prévôt de Louvain, 1385, 6 : deux flèches, passées en sautoir. L. : *S' ✱ Ioh' ppo lovanien's* (= *prepositi lovanensis)* (Ibid.).

— Waleran de *Lucembourg*, comte de *Liney* et de Saint-Pol, seigneur de Fiennes et châtelain de Lille, reçoit une rente sur l'espier de Furnes, *a cause de un escange jadis fait entre feux mons de Flandres et nostre oncle de Fiennes, dont Dieux ait les ames*, 1390 : un lion couronné, a la queue fourchée. C. : un dragon issant d'une cuve. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Walera . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, t. 221).

— Guillaume, bâtard de *Luccembourch* (etc.), reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 350 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7 (n. st.), 8 : un burelé et un lion (simple) brochant, au bâton brochant sur le tout. Cq. couronné. C. : une tête et col de cerf de l'écu, mais sans le bâton. L. : *S' Gvīlli basta'di de Lvccenb'* (Chartes des ducs de Brabant).

— Le même, 1395, 7 : même écu, mais un filet, au lieu du bâton. Cq. couronné. C. : une tête et col de cerf burelé (!). L. : *S' Wīlli basta'di de Lvccenb'* (Ibid.).

— Le même, 1396 : même écu, mais au bâton. Sans cq., ni C. L. : *S Willem de bastaert* (Ibid.).

— Jean, bâtard de *Luccembourch*, reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 350 vieux écus (guerre de Gueldre), 1397, 8 : même écu, mais au filet. C. : une tête et col de cerf de l'écu, mais sans le filet. L. : *S' Ians basterts va Lvtseleborh* (Ibid.).

— Le même, 1398 (autre sceau) : mêmes écu et C. L. : *S' Ians bastarts va Lvtseleboch* (Ibid.).

Le continuateur de Gelre donne ainsi, sans nom, les armes d'un bâtard de Luxembourg : burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, et au filet de sable brochant. Le cq. couronné d'or. C. : une tête et col de cerf de l'écu, ramé d'or, terminé en volet (voir **Prusse**).

Fig. 1.

Fig. 2.

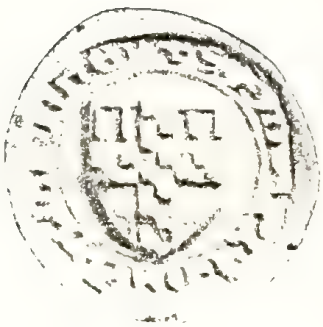

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CIII.

Fig. 1. Arnould de Gavre, chevalier, seigneur de Gages, vassal du comte de Hainaut (1339).

Fig. 2. Gauthier de Hallet, scelle pour Jean de Melen, écuyer, combattant de la guerre de Cent ans (1339).

Fig. 3. Philippe von Ingelheim, chevalier, ayant combattu, pour le duc de Brabant, dans la guerre de Rolduc (1339).

Fig. 4. Maitre Henri de Jodoigne [chanoine de Cambrai], vassal du comte de Hainaut (1340).

Luxembourg. *Marghertte de Lutsembourcq, dame de Werchin, espeuse a monseigneur le senescal de Haynnav . . . adpresent . . . hors du pays en la compagnie de mons[eigneur] le conte de la Marche,* déclare que, en vertu de l. p. de la comtesse Marguerite de Flandre (celle-ci traite ces époux de cousin et de cousine), son dit mari n'a pas eu a payer de droits du chef d'avoir vendu une rente a Guillaume de Hallum, chevalier, 1404 : parti ; au 1er, un lion et un semé de billettes (**Werchin**) ; au 2d, un lion couronné, a la queue fourchée. T. : un ange, émergeant derrière l'écu, et deux sirènes, portant l'écu des deux mains. L. : *S Marguert . . . . . -ch . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— (Jean de), seigneur de *Beaurevoir,* 1423 : un lion couronné, a la queue fourchée, au lambel brochant. Meme C. S. : deux aigles. L. : . . . . . *Luxenbourg* (Ibid.).

Luxembourg (Pierre de), comte de *Conversan* (Conversano) et de Brienne, seigneur d'Enghien, chevalier, conseiller du duc de Bourgogne, etc. : 1425 : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : un dragon ailé, issant d'une cuve. S. : deux griffons accroupis, tenant, chacun, une bannière barlongue ; la 1re aux armes de l'écu, le lion contourné, la 2de d'**Enghien** (un peu fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre de), comte de Ligny, de Saint-Pol, de *Conversant,* de Brienne, seigneur d'Enghien, de Fiennes, châtelain de Lille, 1431 : mêmes écu et C. que sur le sceau de 1425. S. : deux griffons, tenant chacun deux bannières ; le 1er : *a,* d'**Enghien** ; *b,* de **Châtillon,** brisé d'un lambel à cinq pendants (**Saint-Pol**) ; le 2d : *a,* un lion et un semé de billettes (**Brienne**) ; *b,* un lion (**Fiennes**? **Flandre**?) (M. Jean van Malderghem).

M

Maalstede. Jean van der *Maelstede,* chevalier, caution de sire Pierre van Borssele, envers sire Henri van der *Lecke,* 1278 : un sautoir et une fasce brochante (!). L'écu pose sur une aigle (endommagé) *(Zelande).*

Le sautoir est simple, non échancré.

— *Jan Willems zone van der Maelsteden* (voir **Poele**), 1292 : une fasce et un sautoir échancré brochant, accompagnés en chef d'une rose et en pointe d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Ioh'is Will'i de Maelsstede* (Chartes des comtes de Flandre).

— Wolfart *van der Maelsteden,* fils de sire Louis, scelle le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, fille de Florent, 1430 : d'hermine à la fasce et au sautoir (!) brochant. Cq. couronné. C. : une tête et col de bœuf, le col d'hermine. L. : *S' Wolfaert van d' Maelstede* (C. C. B., c. 465).

Voici, d'après Gelre, les armes des *van der Maelstede,* en Hollande : d'argent à la fasce d'azur et au sautoir de gueules, brochant.

Le seigneur de Maelstede *et du mystier : d'ermynes à la fesse d'asur, a deux eotyces recuitysez, en forme de saultoir, sur le tout, de gueulle, et crye son nom* (Cors Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Ma . . . llo, dictus de Gan . ino (de), voir **Foulloy.**

Maboge (Englebert-Joseph), de Nisramont, l'un des collateurs de la fondation faite, en faveur des familles Maboge de Nisramont, au ban d'Ortho, prévôté de La Roche, et Deumer, de Sommerain, prévôté de Houffalize, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cette fondation, 1787, le 19 juin : parti ; au 1er, contre-parti ; A, un lion couronné ; B, coupé ; *a,* un croissant ; *b,* une croix recroisetée, alésée, surmontée de deux étoiles a cinq rais ; au 2d, coupé ; *a,* trois glands ; *b,* une croix engrêlée, alésée. C. indistinct (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46587).

Le second collateur est Claude Deumer, prévôt de Houffalize, resident à Sommerain, dont le fils, Baudouin-Joseph Deumer, *etudiant en poesie,* au collège de Luxembourg, est le *pour vu actuel* de cette fondation. Celle-ci a été instituée — *pour faire étudier un enfant desdites familles* — par feu dame Dorothee de Nisramont, abbesse du couvent du Saint-Esprit, à Luxembourg, par son testament, *operé sous ses seing et cachet, audit couvent, avant la profession,* le 9 novembre 1726.

Macet *(Ottenin), watergrave* du comté de Flandre, 1332 : un rencontre de bœuf et une bordure engrêlée (Chartes des comtes de Flandre).

— *(Oddoc), filius Ottelijns, stede houdere van den watergrave mijns heren van Vlaenderen,* 1352 : trois bandes et une bordure engrêlée ; au franc-quartier brochant, chargé d'une tête de bélier, posée de face. L. : . *S' O . . . . . ace . . . . (Afflighem).*

— Jean *Machet,* bailli du pays d'Alost, 1365 : une

tête de belier, posée de face et une bordure engrêlée. C. : une tête et col de bélier. T. : deux hommes sauvages, sans massues *(Affighem)* (voir **Maetschedt, Meset**).

Ce qui est blasonné, d'après les sceaux de 1352 et 1365, une tete et col de belier, doit vraisemblablement représenter un rencontre (respectivement une tête et col de bœuf.

Machuray (Jean) (il signe : *J. De Machuray*) tient, du roi de France, la seigneurie foncière de Magerotte (prévôté de Bastogne), etc., 1682 : une fasce entre deux burelles, chargée de trois annelets et accompagnée au point du chef d'une merlette. C. : trois plumes d'autruche (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Maçon, voir **Masson**.

Madenart. *Philippe le Jonne Maden[ar]t*, echevin de Luxembourg, 1340 : trois (2, 1) chiens braques, en arrêt. L. : . . . *hi Madenart* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— *(Philippus)*, échevin de Luxembourg, 1360 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : *S Phi Ma . . . art* (Ibid., *ad annum* 1365).

Madere, voir **Maere**.

Madoets (Damoiseau Pierre), seigneur de Haren, echevin de Bruxelles, 1631, 5 : trois macles. C. : un buste de more, entre un vol. L. : *S Pe Madoets d de Haren* (Abb. de Forest, Etabl relig., c. 2496).

— (Jacques), seigneur de *Bernonsart*, échevin de Bruxelles, 1699 : trois macles. C. : un buste (M. van der Elst).

Madre, voir **Maere**.

Maech (Pierre de), homme du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1438 : un lion accompagné en pointe d'un . . . (croissant?). L. : . . . . . *Maec* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

— (Laurent de) (ou *le Mach*), conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général de Flandre et d'Artois, 1446, 8 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) billettes. T. : un homme sauvage, agenouillé. L. : *Laurencii le Maech* (Ibid., l., 35, 6, 7, 43).

— Le même, 1453, 4 : même écu. C. : un buste barbu, coiffé d'un béret, entre un vol. L. : *S' Laurencii le Maech* (Ibid.).

Maechelmi *(Henricus)*, échevin de Bois-le-Duc, 1368 : trois lions, accompagnés en cœur d'un maillet, et une bordure dentée. L. : ✠ *S Heinricvs Ma . . elmi scabi i Besco* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Chartes des ducs de Brabant, N° 2194).

Les généalogistes ont orthographié ce nom, parfois, à tort : *Maechelyn*.

MAEL (Goutier van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 928 moutons, 1374 : une bande, chargée en chef d'un croissant, posé dans le sens de la bande. L. : . . . *Gontar de Ma . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

MAELBUSCH (Gilles van) tient un fief de damoiselle Catherine 's Vos, du chef de sa seigneurie de Wijnghene, relevant, elle, d'Harlebeke, 1513 : deux étoiles en chef et un croissant en pointe. L. : *S Gillis va M . . . . ushe* (Fiefs, N° 10609).

Maelfeit, voir **Malfait**.

MAELGAVERE (Jean van), échevin du comte de Flandre, à Tronchiennes, 1443 : trois étoiles à cinq rais. S. : un aigle. L. : *S Ian van . . elgauere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

MAELGHEVE *(Jakemin van)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 680 moutons, 1374 : un papelonné de quatre tires, la 1re chargée de trois annelets. L. : ✶ *S' Ia . Maglauve de Garc* (Chartes des ducs de Brabant).

Maelscaf (Guillaume), homme du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1419 : quatre croissants, rangés en croix, et un lilet (non brochant). T. : un ange. L. : *Willem Maelscap* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Maere. *Claus de Madere, meijere ende wetteliic maendre inde vierscare van Senter Claeus* (Saint-Nicolas, au Pays de Waes), 1386, *tsondaghes vor Sente Jans dach Baptisten nadden zomere* ; une étoile. L. : . . . . . *Mader de ioy' (= de jonge)* (M. le Baron de Maere d'Aertrijcke).

— *Jan de Madere*, echevin dans ladite *vierscare*, scelle le même acte que le précédent, 1386 : une étoile. L. : . . . . *de M . . . .* (Ibid.).

Un *Symoen de Madere* scelle, en 1421, en qualité d'echevin de Saint-Nicolas. Son sceau est tombé (Ibid.).

— *Jan de Madere*, même qualité, 1451 : une étoile. L. : . . . . . *Madere* (Ibid.).

— *Pieter de Madere*, même qualité, 1454 : une étoile (Ibid.).

— *Martin de Madere*, même qualité, 1502 : une étoile. L. : *S Marten . . Mader .* (Ibid.).

— *Pieter de Maere*, même qualité, 1549, 51 : une étoile. L. : ✶ *S Pieter de Maer f' Ma* (Ibid.).

Les lettres *f' Ma*, qui terminent la legende de ce sceau, signifient : *filius Martin*. Comp. *Annuaire de la Noblesse*, 1879, p. 245 et suivantes.

Charles-Louis de Maere (fils de Pierre, conseiller de la ville de Saint-Nicolas, qui avait fait partie du corps equestre de la province d'Overijssel, obtint, en Belgique, le 1er septembre 1871, le titre de baron, transmissible à sa postérité masculine, par ordre de primogeniture.

Par lettres patentes du 31 janvier 1867, son fils puîné, Camille-Charles-Auguste de Maere, membre de la Chambre des représentants, reçut, du roi des Belges, reconnaissance de noblesse, au port de ces armes : *d'azur à l'étoile à six rais d'or, l'écu surmonté d'une couronne à 5 perles, timbre d'un heaume d'argent grillé, colleté et lisere d'or, doublé de gueules, au bourrelet et lambrequins, d'or et d'azur. Cimier : l'étoile de l'écu entre un vol, à dextre d'or, à senestre d'azur.* Supports : deux levrettes au naturel, contournées, colletées d'or, les colliers bordés de gueules.

M. Auguste de Maere fut honoré du titre de baron, transmissible, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et qui, à défaut de descendants mâles, passera à son neveu, Messire Maximilien-Jules-Emile-Maurice de Maere. Ces nouvelles l. p., datées du 16 mars 1896, se trouvent motivées par « *la part que ledit Messire Camille-Charles-Auguste de Maere a prise à la création d'un port en eau profonde sur la côte de Flandre* ». Elles lui confirment les armoiries de sa famille, décrites ci-dessus, avec la couronne de baron pour le titulaire, et la devise : *Stella Maris succurre cadenti*, d'or sur un listel d'azur.

Par arrêté royal du 30 janvier 1897, le baron Auguste de Maere fut autorisé à joindre à son nom patronymique celui de son domaine d'Aertrijcke.

Une famille de Madre, en Belgique, qui fut anoblie, en 1778, porte : d'azur au lacs d'amour d'or. C. : un lion issant de simple, lampassé de gueules, couronné et armé d'or.

Maerke, voir **Hac**.

Maerschaelk, voir **Marschalk**.

Maertens, voir **Martins**.

Maes. *Dominus Walterus Heren Maes, miles*, échevin de Louvain, 1352 (n. st.), 52 : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *S' Dñi Walti Maes militi scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain) (voir **Hermeis**).

— *Maes Maes sone*, échevin de sire Francon van Borssele, dans sa seigneurie d'Eeckeren, 1372 : un arbre arraché (a long fut). L. : *S Maes van Hoecbomme* (Hoogboom) (Ibid.).

— *Jan Maes sone*, prisonnier *illec*, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 520 moutons, 1375 (a Bréda) : un lion. L. : *S Iohan . ee . . . . . ere* (Chartes des ducs de Brabant).

— *(Michaelis), cellerarius Sancti Martini Yprensis*, reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1399 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : . . *gl' Mi* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

— (Baudouin), échevin de L'Ecluse (Flandre zél.), 1403 : deux poissons, passés en sautoir (le haut de l'écu est cassé) (Ibid., l. 80, 81).

— (Guillaume), homme de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1404 : un échiqueté, à la bande brochant, chargée en chef de . . ., en cœur d'une étoile (ou molette ?) et en pointe de . . . L. : *S Wil-* . . . . . (Ibid., l. 39).

Maes (Guillaume), homme de fief du duc de Bourgogne (ou ?), 1405 (n. st.) : un échiqueté, à la bande brochante, chargée de trois coquilles. L. : *S' Willem* . . . . (Ibid., l. 189).

Même sceau que celui de 1404, qui est plus fruste ?

— (Jean), homme de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1410 : trois étoiles à cinq rais ; au chef chargé de trois merlettes (Ibid., l. 40).

— (Hugues), prêtre, curé de Saint-Donat, a Bruges, 1416, 8, 23 : trois aigles. L. : . . . . . *Mae* . (Ibid., l. 41 et 376).

— (Michel) reçoit une rente pour Louis de *Temseke*, chevalier, 1436, et une autre, sur l'espier de Bruges, pour lui-même, 1437 : un sautoir, cantonné de quatre roses. L. : *S Michiel Maes* (Ibid., l. 377).

— (Jean), homme de fief de Robert van Berthem, abbé de *Vliederbeke* (Vlierbeek), de l'ordre de Saint-Benoit (dioc. de Liége), 1449 : une rose (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, c. 6).

— (Guillaume), échevin de Louvain, 1472 : un lion et un filet brochant L. : . . *Wilhelmi* . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— (Arnould), dit van Beneden, échevin d'Anvers, 1482, 3 : trois roses ; au franc-quartier chargé d'une colonne (*zuil*). S. senestre : un griffon assis (Hôpital de Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I, II et III).

— (Pierre), curé de Cortenberg, évêché de Malines, district de Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a sa cure, 1787 : de . . . a un grand écusson de . . ., charge de deux chevrons de sable, l'un renversé, entrelacés. L'écu suspendu a une guirlande (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46551).

— Charles-Bernard *Masius*, curé de Rosport, évêché, de Trèves, province de Luxembourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1788, le 14 avril : de gueules a deux chevrons alésés, abaissés, l'un renversé, entrelacés, réunis, sur chacun des côtés, par une tige verticale, de façon a former un seul meuble, accompagnés en chef de deux étoiles, en pointe de deux roses, tigées et feuillées, mouvant de la pointe, et en cœur d'une rose (non tigée). C. : une rose, tigée et feuillée (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46588) (voir **Spier**).

Note communiquée par M. J. Vannérus, attaché aux archives de l'Etat à Mons :

Le sceau de J.-Math. Masius, échevin d'Echternach, appendu à un acte de 1697, porte le même ecu, mais une étoile à six rais comme cimier (collection sigillogr. A. G. B., N° 4513).

Martin Masius, né en 1520, à Meerbeek (Brabant), devint abbé d'Echternach en 1569, et mourut en 1585.

Les Masius d'Echternach descendent probablement d'un parent de ce prélat.

Maeseijck (Les echevins de), 1773 : parti ; au 1er, un burele (**Looz**) ; au 2d, un chêne englanté, mouvant de la pointe. L. : ✠ *Sig mines scabin . . . de Eyck* (Office fiscal de Brabant, reg. 340, A. G. B.).

— (Le magistrat de), 1775 : parti ; au 1er, un burelé de . . . et de gueules ; au 2d, un chêne englanté, arraché, les branches écartées au milieu, accosté, en pointe de deux croisettes pommetées, au pied fiché, une 3e croisette pommetée, au pied fiché, se trouvant placée au milieu de la cime dudit chêne. L'écu entouré d'un cartouche, surmonté des lettres M. R (cachet, sans autre L., en cire rouge) (Ibid., reg. 339).

Maesen, voir **Masen, Waelhoven**.

Maest, voir **Maets**.

Maestricht. *Summus praetor et scabini supremae curiae ex parte Suae Celsissimae Altitudinis Episcopi et Principis leodiensis in civitate sua Trajectensi ad Mosam*, 1786 : une étoile à cinq rais. Derrière l'écu, à dextre, la Justice, tenant, de la dextre, une épée, de la senestre, une balance. L. : ★ *Sigil. schabinal svae Cels leod Traiecti ad Mosam* (Office fiscal de Brabant, reg. 339, A. G. B.).

Maet, voir **Duijst**.

Maeter. *Maelinus (Majelinus) de Meterne*, 1227, 9 : de . . . à l'écusson plain (ou chargé d'une fasce ? il est assez indistinct) et au lambel à six pendants, brochant sur l'écusson, le 3e pendant chargé d'une étoile brochante. L. : . . . . . *de M* . . . . (Chartes des comtes de Flandre, Nos 26 et 36).

Sa femme, qu'il appelle : *Elizabeth, karissima uxor mea*, scelle, en 1229, d'un type ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, sans armoiries. L. : . . . . . *scalce l'* . . . . . (Chartes des comtes de Flandre, N° 36).

— *Matheus, constabularius Flandrie* (sans autre nom) (voir **Wavrin**), 1256 : de . . . à l'écusson plain. L. : ✠ *S Mathelins cognost . . ilis* . . . . . Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S tra s Mathelins* (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

Serait-il bien un Maeter ? D'après Demay, *Maalin de Beausart*, connétable de Flandre, en 1309, scella d'un « écu portant un écusson en cœur, à la bande de losanges (?) sur le tout ».

— *Clais de Matrene*, receveur des *briefs* d'Assenede, 1414 : une aigle éployée, accompagnée au point du chef d'une étoile à cinq rais. T. senestre : une damoiselle. L. : *S' Rolant de Matrene* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— *Robbert de Materne, demourant a Borst* (Roodborst) déclare que, *pour les fraiz et despens de la france verite de Borst*, tenue le 18 octobre 1425, il a été dépensé, à son hôtel, par les bailli, feudataires, clercs, etc., 3 livres, 12 sols, qu'il a reçus par ledit bailli (de Termonde ?), 1425 : une aigle éployée (Ibid.).

Maets (Christophe de), echevin d'Ypres, 1438 : trois lions, C. cassé (deux pattes de lions ?). L. : *S Kersto . . . . . Maest* (Ibid., l. 192).

Maetschedt (Gérard), bailli et semonceur du duc de Bourgogne, dans la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1401, 2 : une tête de bélier, en pointe, surmontée d'un écusson au chevron, chargé de trois coquilles. L'écu seul est resté intact (Ibid., l. 157, 116) (voir **Macet, Meset**).

Au lieu de tête de bélier, il faudra peut-être blasonner un rencontre de bœuf.

Maghe (Jean-Bernard), prêtre, possesseur des bénéfices de Saint-Nicolas et de Notre-Dame, au château et en l'église de la paroisse de Trazegnies, terre franche, enclavée en Brabant, diocèse de Namur, décanat de Fleurus, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents auxdits bénéfices, 1787, le 11 avril : coupé : au 1er, parti ; *a*, une fasce, surmontée de trois merlettes contournées ; *b*, un lion ; au 2d, une aigle éployée. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46571).

Mager (Jean-Jacques), chapelain du château de *Strevestrop* (Streversdorf), dans la seigneurie de Montzen, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens d'une fondation en l'église de Hombourg et de la chapellenie dudit château, 1787, (evêché de Liége, province de Limbourg), le 22 mars : un pélican, dans son aire, avec trois jeunes. C. : un pélican (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576, 46577).

La collatrice de la fondation de Hombourg est la douairière M.-F. Sybertz, née de Surmont, dame de *Wilaeren* (et *Vilvaeren*), résidant à Dusseldorf.

Le collateur de la chapellenie de Streversdorf — fondée, en 1727, par Philippe-Vincent-Antoine, baron von der Heyden, dit Belderbusch, seigneur de Montzen — est Charles-Léopold, comte von der Heyden, dit Belderbusch, seigneur de Montzen, etc.

Magherman (*Johannes dictus*), *miles*, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à servir et à aider le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, bene et decenter cum galeis armatis et equatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : un lion et une bande brochante, chargée de trois lions. L. : *S Ioh'is Magerma' militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 429) (Pl. 13, fig. 360) (voir **Borgh**).

Maghijns, voir **FOEL**.

Maggiora (L'abbé J.-A.), chanoine d'Harlebeke, résidant à Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au bénéfice simple de Saint-Nicolas, en l'église de Chapelle-à-Wattines, bénéfice dont il est le possesseur, 1787, le 26 février : coupé de . . . sur gueules, à la fasce (d'argent) brochant sur le coupé, accompagnée en

Fig. 1

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

CIV.

Fig. 1. Henri d'Antoing, chevalier, seigneur *don Buyhenot* (Buggenhout) (1340),
Fig. 2. Gérard, dit Sausset d'Esnes (1340),
Fig. 3. Gérard [de Jauche] de Gommegnies, chevalier, seigneur de Mastaing (1340),
Fig. 4. Henri *Kueting* (Quétin), dit le Panetier (1339-40),

} tous vassaux du comte de Hainaut.

chef de cinq étoiles, rangées en croix, et en pointe d'un calice, accosté de deux lions affrontés. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'un chapeau ecclésiastique (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46630).

Magny, voir **CLARYE**.

Magnus (*Johannes dictus*), échevin de Bruxelles, 1393, 4 : un parti-émanché ; au chef chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S' Iohannis dicti Magnus* (Chartes des ducs de Brabant, G., c. VII, l. 22e, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *(Henricus), miles*, même qualité, 1427 : même écu. C. : un bonnet, aux armes, les fleurs de lis mal ordonnées. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite et l'appuyant sur l'épaule gauche. L. : *S' Henrici dicti Magnvs* (G. c. VII, l. 22e).

— (Henri), receveur de la ville de Bruxelles, 1431 : mêmes écu, C. et T., mais celui-ci tenant sa massue de la main gauche. L. : *S' Henrici dicti Magnvs* (Chartes des ducs de Brabant).

— *(Walterus)*, échevin de Bruxelles, 1437 : même écu. C. : un buste barbu, turbanné. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue vers le sol. L. : *S Wouter Mangnvs* (Ibid. et Bruxelles).

— *(Henricus), locumtenens feudorum et consiliarius ducis Brabantie et in armis miles*, 1467 : même écu. C. : un bonnet pointu aux armes, les fleurs de lis mal ordonnées, entre un vol, aussi aux armes, les fleurs de lis posées : 2, 1. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite (E. G., l. 231) (voir **Serjacobs**).

Magrey. *Abertinus de Magreyt, armiger*, reçoit, du duc de Brabant, une rente féodale, 1339 : de vair à la fasce, chargée d'une coquille. L. : ✠ *S' Abertin de Magreit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 539).

— Pierre *van Magret (Magreu, Magreit)* reçoit, du Brabant, 100 vieux écus pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358, le 17 juin ; scelle pour Guillaume de *Be[m]me[re]* qui reçoit, du Brabant, 260 vieux écus, pour ses frais et pertes (même guerre), 17 juin, 1358 : de vair à la fasce, chargée d'une coquille. C. : un bonnet, issant d'une cuve d'hermine, terminée en volet. L. : ✠ *S' Perotin de Magrey* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1649, 1651).

Mahuart, voir **Daval, Causin.**

Maije (Gaspard), échevin de la ville et métier d'Assenede, 1614 : un chevron, accompagné en chef de deux merlettes et en pointe de . . . (cassé). C. : un membre d'aigle, la serre en bas (?). L. : . . . *spar Maey f A* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35 37) (voir **Meij**).

Mayence. *Frater Hermannus de Maguncia, magister in Treveri* (!) *et totius balive per partes inferioris Alemanie*, promet que, moyennant la donation faite par le frère *Arnoldus de Nijenbeke* (Nijenbeek), il sera tenu, à perpétuité, deux prêtres afin de prier pour celui-ci, feu son frère, *dominus Theodericus de Nijenbeke*, et leurs prédécesseurs, 1297, *in die sancti Ambrosy* : deux demi-vols, abaissés, accostés, surmontés d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S* [*fr*] *is Hermanni . . . . . tia* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem).

Mayer, voir **Meijer[e]**.

Mayeur. *Colart Maieur*, homme de fief du comte de Hainaut, 1379 : une bande de quatre losanges, accompagnée au canton senestre d'une merlette. L. : *S . . lart Maieur (Namur*, N° 1128).

Le premier losange ne touchant pas au coin supérieur dextre de l'écu, il y a été relié au moyen d'une courte tige.

— (Adrien-J. le), prêtre et chapelain de la collégiale de Saint-Pierre, à Anderlecht, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice en l'église des religieuses *recolectinnes* et hospitalières, à Braine-le-Comte, bénéfice dont il est le possesseur, 1787 : un chevron, accompagné de trois roses. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une rose (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46629) (voir **Meijer, e**]).

Maijhu (Giselbert) (et *Maijhuus*), homme du château de Gand, 1398, 1402 : trois chiens braques passants, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S Ghiselbrecht Maiv* (C. C. B , Acquits de Lille, l. 111 et 116).

Mailfer. Jean *Mailfier*, échevin de Jodoigne, 1430 : une bande de trois losanges, accompagnée au canton senestre d'une rose. L. : *S Iohans Mailfier (Heylissem)*.

— (Jean), échevin *illec*, 1508, 10 : deux roses en chef et une étoile en pointe. L. : *S Iehan Malfier* (M. J. Vannérus et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Vos**).

L'acte de 1508 l'appelle : *Mailfer*, celui de 1510 *Mailfert*.

Maille (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : un héron essorant (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, liasse *Quevy)*.

Maillefier, voir **Vos.**

Maillen (Gérard de), échevin du monastère de Géronsart, dans sa cour à Erpent, 1529 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois peignes à cheval, à la poignée percée en rond ; au 2e, trois losanges ; au 3e, d'hermine (?) à une bande, côtoyée de deux filets (Melanges, c. 156).

Maillen (Mathieu de), échevin de Namur, 1568 : écartelé ; au 1er, trois peignes à cheval ; au 2e, trois losanges ; au 3e, une bande, côtoyée de deux filets ; au 4e, trois roses. C. : un lion issant (?). L. : *S Mathis de Maill . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— (Le baron de), seigneur d'Ohey, certifie exactes les déclarations que remettent, au gouvernement autrichien, le curé d'Ohey et le bénéficier d'une fondation dans l'église d'Ohey, au sujet des biens afférents à la cure et à ladite fondation, 1787, le 18 avril : d'or à trois peignes à cheval de gueules. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons, dont deux formées, chacun, de trois perles. S. : deux lions regardants, tenant, chacun, une bannière de l'écu (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46648) (voir **Coudenhove**).

Ladite fondation, dont le baron de Maillen est le collateur, est due à *un seigneur du nom et d'armes de la maison d'Ohay, seigneur foncier dudit lieu*, et dont la tombe s'y trouve, dans l'église, *en vieux caracteres de saint Pierre avec de quartiers.*

Les marquis de Maillen, en Belgique, portent : d'or à trois peignes à cheval de gueules. Couronne *de marquis ancienne*. S. : deux lions regardants d'or, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or, tenant, chacun, une banderole de l'écu. Le tout posé sous un pavillon.

Mailly (Païen de), chevalier-le-Roi, sire de Saint-George, gouverneur du bailliage de Vermandois, 1344 : de vair en point (ou un fascé-nébulé) ; à la bordure componée. C. cassé. Un dextrochere, tenant un glaive, issant, à dextre, de derrière l'écu (Tournai, Chartrier ; Assises de Péronne) (Pl. 14, fig. 361).

MAINI, Philippe van *Meny*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montigny ; i. t. : 698 moutons, 1374 : trois lions, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Flipres dor Maini* (Chartes des ducs de Brabant).

MAINLEURIEL (*Jehans de*), écuyer, bailli de Hainaut, 1292 : dans le champ du sceau, une hache, accompagnée à dextre, en-dessus du fer, d'une rose. L. : ✠ *S Iehan de Mainlevrel* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

Mainz, voir **Mayence**.

Mainsent (Etienne), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1568, 71 : un lion, T. dextre : un ange (Mons, Hommes de fief).

Mainwaut (Jean), homme de Jacques, comte de la *Marche*, etc., dans sa seigneurie de Leuze, 1429 : une étoile (Tournai, Chartreux, c 2).

MAIJO (*Gerardus de*), échevin de Maestricht, 1301 : six (3, 2, 1) roses (Dusseldorf, *Altenbiesen*, N° 32) (comp. **Meijdogen**).

Maire (Raoul le), conseiller du duc de Bourgogne, donne quittance à un maître d'hôtel de ce prince, pour 100 francs, que ce dernier lui a assignés, par l. p., de Compiegne, 28 avril dernier, *pour aler ou pays de Flandres, requerir . . . estre mis sus et cueilly sur les gens deglise dudit pays un demi xme pour un voiage que ycellui seigneur fait presentement fere a Pise pour lunion de nostre mere sainte eglise*, 1409, le 1er mai : un lion et un bâton brochant. T. : un ange. L. : *S Radulphi Maioris* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57, 58).

— (Jean le), homme de fief d'Enghien, 1457 : cinq étoiles, 2 en chef, trois (2, 1) en pointe, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *S Iehan le Ma . . .* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4008).

— (Jacques le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 (à Binche) : une coquille. S. senestre : un griffon (Mons, Hommes de fief de Binche) (voir **Trahegnies**).

Mairesse, voir **FERTIN**.

MAISFORT (*Johannes de*), chapelain de Mathilde de la Marck, dame de Malines, 1319 ; *J. de Maesvort*, chapelain perpétuel de l'église de Lierre, 1325 ; deux chevrons, accompagnés en chef de deux merlettes. L. : ✠ *S' Ioh d' Maisfort pbri* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 255, et N.).

Maizières (ou **Mézières**), Thierry van *Maysieres*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean d'Agimont ; i. t. : 86 2 3 moutons, 1374 : trois (2, 1) fleurs de lis, terminées au bas en chevrons alésés, les 2 supérieurs accolés. L. : + *S Tirri de Maser* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 362).

— *Pieras des Maisieres, dit le Grant*, bailli *a saige homme et honnerable Jehan Canart, bourgois de Lille, en son fief, justice et signourie que il a en le paroche de Esquermes*, etc., *nommé le fief de Grumares*, 1402 : dans le champ du sceau, une rose. L. : . . . . . *es M* . . . . . (Vte Desmaisières).

— Louis-François de *Maisieres*, chevalier, seigneur d'Izier, en partie, déclare tenir, du roi de France, la moitié de cette seigneurie, au comté de Chiny, 1683 : trois roses (quintefeuilles) L'écu sommé d'une couronne à 8 perles. S. : deux griffons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

— J.-M. de *Maisieres* de Stockhem autorise son mari, *M. de Stockhem* (!), à procéder au partage, avec sa sœur aînée, Madame de Monceau, et Monsieur de Senocq, curateur de mademoiselle [*de Maisieres*, dame] de Belveau, sa sœur cadette, des biens à elles échus, par le decès de leurs père et mère, 1752 : dans le champ du sceau, deux écus ovales : A, un tronc d'arbre écoté, posé sur une terrasse ; au chef chargé d'une fleur de souci, tigée et feuillée (**Stockhem**) ;

B, trois roses (quintefeuilles). Lesdits écus entourés d'un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles (cachet, sans L., en cire rouge) (Vte Desmaisieres) (voir **Desmaisières, Looz**).

Cette procuration est datée du 19 novembre 1752.

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Douet Darcq, donne à un *Mgr. Philippes de Maisieres* : *de vert à une fesse d'ermine.*

Maisgny, voir **CLARYE**

Maiu, voir **Maijhu.**

Mac-Mahon (J.-A.), curé de la paroisse des Saints-Philippe-et-Jacques dans la Citadelle, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à son église et à des fondations, 1787 : deux épées, passées en sautoir, les pointes en haut, cantonnées de quatre animaux passants. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants. Devise : *Virtus di . . . . . [erit ?* (cachets, sans autre L., en cire rouge, assez fruste) (C. C. B., reg. 46342).

Les quatres animaux de l'écu ont de petites queues abaissées. Ils ne doivent donc pas, semble-t-il, représenter des lions léopardés (comp. les armoriaux).

Makart, voir **Macka.**

Makeles, voir **Maqueles.**

Machelen. *Ghuselbertus dictus de Machla*, échevin de Vilvorde, 1297 : un parti-émanché, brisé en chef à dextre d'un étoile. L. : *S . . . . . ch . . . . . chle* (G., c. 1, N° 91).

Machern. Louis van *Ma[r]cheren*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 300 moutons, 1374 ; scelle pour Thilman van Remich, prisonnier, sous ledit drossard ; i. t. : 56 moutons, 1374 ; ratifie, avec Pierre van der Leyen (*1e loco*), une quittance de Jean Waleran (Walraven van *Triere*, 1374 : un cerf élancé. L. : ✶ *S Lvdouici de Mach'n* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Leyen**).

Machiels, voir **Michiels.**

Macka (?) *Rennewart)*, échevin de Jodoigne, 1461 : une tour, accostée de deux tamaux. L. : *S Reneri Makart* (C. C. B., c. 36).

Macler (Jean), alleutier du comté de Namur, 1359 : trois étoiles ?) ; au franc-quartier brochant, plain ; au chef de quartier denché. Un bâton brochant sur l'écu. L. : *S Ioh . . . . . aclet* (?) (*Namur*, N° 853).

Il scelle, le 6 novembre 1359, un acte de *Philippars de Prèles, baillieus de Wasege* (Wassenges) *et des appertenanches.*

MACQUEFOSSE (Pierre de), homme de fief du Hainaut, 1622, à Ath ; une bande, chargée de trois roses et accompagnée de deux . . . (étoiles ?). C. : deux palmes (plumes ?). L. : *S Pierre de Macqvefosse* (M. Hulin, à Gand).

Macquette, voir **Salles.**

Malaise, voir **Marneffe.**

Malapert (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1545 : un semé de fleurs de lis, fruste au haut, à senestre ; au franc-quartier chargé de trois animaux passants, rangés en pals. T. : un ange. L. : *Seel Iehan . . bounie* (Fiefs, N° 10383).

L'acte a trait à un fief relevant de Floberq-Lessines ; il cite damoiselle Françoise Joly, femme de Philippe Malapert, et qui a hérité un fief de feu sa mère, Jeanne de Maulde, veuve de Jean Joly.

Le document est daté de 1545, 21 mars, avant Pâques.

— (Philippe), même qualité, 1547 : un semé de fleurs de lis, et au canton senestre un lambel, surmonté de deux roses ; au franc-quartier chargé de trois animaux (renards ?) passants, rangés en pal. S. senestre : un griffon. L. : *S Phelippi Malapiē* (Ibid., N° 10371).

— (Jacques), *licentié es droictz*, avocat de la noble et souveraine cour à Mons, homme de fief du Hainaut, 1649 : un semé de fleurs de lis, brisé en chef à dextre d'une coquille. C. : une fleur de lis. L. : *S Iacqves Malapert* (Vte Desmaisieres) (voir **Patoul, Vivien**).

Malassuré. Baudouin *Maelassuereet*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 288 moutons, 1374 : trois étriers ; au franc-quartier brochant, charge d'une fleur de lis. L. : ✶ *S' Badewin Malasire* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rosières**).

Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles de Hasbaye*, où ce nom est orthographié : *Malcassureit.*

Malberg. Sire Henri de *Maylberch* scelle un acte des époux de Reifferscheid, 1341 ; de . . à l'écusson plain. L. : ✠ *S' Henrici domini de Maylberch (Luxembourg*, c. 1, l. IV).

— Guillaume, seigneur de *Moelbergh (-berch)*, semble avoir été un des capitaines des troupes luxembourgeoises, à Basweiler ; scelle pour Arnould van Erdorf (i. t. : 72 moutons), Gérard van *Gruen[en]dale* (i. t. : 162 moutons), Henri van *Gaffenbergh* (i. t. : 216 moutons), Nicolas *Walt van Wildere* (Weiler ?) (i. t. : 172 1/3 moutons), Louis van *Wych* (i. t. : 24 moutons), tous prisonniers à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg, 1374 ; scelle un acte de Jean de Reifferscheid, 1377 : même écu. Le volet semé de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. C. : un bonnet, semé de feuilles identiques, entre deux cornes de bœuf. S. du casque : deux léopards accroupis. L. : *S' Willelmi dñi de Malberch* (Chartes des ducs de Brabant) (*Luxembourg*, c. 1, l. IV).

Gelre donne ainsi l'écu d'un *Jan van Malborch* (sans indication de nationalité) : burelé de gueules et d'argent, au lion de sable brochant.

Malberg. *Emondus de Malberch, decanus ecclesie beate Marie aquensis* (d'Aix-la-Chapelle), *leodiensis diocesis*, 1445 : type ogival ; la Vierge, sous un dais ; écu de . . . à l'écusson plain. L. : *S Emundi de M . . . . rch decani ecce bte Maie aqvencis* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johann von Bolichen* (Boulay), *her zu Zolver* (Soleuvre), *zu Dudelingen* (Dudelange) *und zu Berperg* (Berbourg), *Johann, her zu Crichingen und zu Pittingen* (voir **Créhange**), *Wilhem, her zu Malberg und zu Adicht, von wegen siner huszfrauwen. Schenneten von Crichingen, Arnolt, her zur Veltz. . . . gemeyn hern zu der dutscher Veltz* (Larochette, *. . . so wir . . . angesehen han noturfft unsers slosses zur Veltz und umb beseronge und sture des vorgeschriben unsers slosses, so sin wir . . . entrechtenlich . . . worden . . . die selben sullen alle jor ein buwemeyster zur Veltz han und kiessen . . . und sal ein jellich gemeyner . . . alle jor zu Sant Martinus mess syeben gulden dem buwemeyster zu buwegelt schuldich sin zu betzallen*, 1464, *des eylfften tags ime brachmant* : de . . . à l'écusson plain. C. : un haut chapeau (!) pointu entre deux cornes de bœuf. S. : un lion et un griffon. L. : *S W . . . . m v Mal . . . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1264) (voir **Reiflerscheid**).

Malburg. Thierry van *Malburch Walr* (fils de Waleran?), juge en Tielerwaard, scelle un acte de Thierry van Malburg, fils d'Othon, 1360 : trois tours et un filet en barre brochant. Cq. couronné. C. : un vol *(Geld.)* (voir **Baexen**, **Bronkhorst**, **DOERN**, **Cock**, **Poelgeest**, **Wijhe**).

— Thierry van *Malborch* est doté, par Gauthier *Baexes* et sa femme, à son contrat de mariage avec Anne van Bronkhorst qui, elle, est dotée par Jean van Bronkhorst, 1541 ; le sceau est tombé ; scelle le contrat de mariage de damoiselle *Goyart van Malburch*, avec Gérard van Poelgeest, 1544 ; partage avec celui-ci, 1552 ; Th. van *Malbarch*, fils d'Othon et de damoiselle *Peter van Echtelt* (Echteld), fait un accord avec les héritiers de Gauthier van *Baexen*, mari de sa dite mere, 1560 : trois tours. C., 1544 : un chapeau de tournoi, sommé de trois plumes d'autruche. En 1552, 60 : un cq. couronné. C. : un vol *(Geld.)*.

A la mort de ces époux, il aura, c. a., la propriété de la maison qu'il habite à Zalt-Bommel (contrat de mariage de 1541).

Malchar, voir **Hannut**.

Maldeghem. Philippe, sire de *Maldenghem (Maldenghien)*, chevalier, 1309 ; scelle, à Ypres, un acte du comte de Flandre, 1312 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à la croix et à douze merlettes en orle. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *Sigillvm Philippi domini de M . . . enghem*. Contre-scel, écu aux mêmes armes. L. : *S dni Philippi dni de Maldengem* (Chartes des comtes de Flandre et *Namur*, N° 383).

Maldeghem. Monseigneur Philippe, sire de *Maudeghem*, chevalier, homme du comte de Flandre, 1331 : écu aux mêmes armes (Chartes des comtes de Flandre).

C'est à tort que *l'Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre* dit ce sceau, de 1331, disparu : il se trouve encore appendu à la charte.

— (Florent van) donne quittance à la ville de Gand pour damoiselle Marguerite, sa femme, et la sœur de celle-ci, Jeanne, femme de Thierry van *Onscote* (Hondschoote), 1372 : même écu, brisé d'un écusson en cœur à la fasce (?) (indistinct). L'écu sommé d'un homme sauvage issant (sans massue) et accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : *S Flor . . . de Maldeghem* (Ville de Gand).

— Philippe [sire] de Maldeghem, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 3140 moutons, 1374 ; Ph., sire de M., chevalier, reçoit, du duc de Brabant, 512 moutons, par l'abbé de *Vijenhoven* (Nimove), 1382 : même écu. Cq. couronné. C. : deux écoupes adossées. L. : *S' Philippi dni de Maldeghe'* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Grijsperre**, **Iseghem**, **Cusere**, **Poele**, **Risoir**, **Schoutheete**).

Si les données de *Maldeghem la Loyale*, par Mme la comtesse de Lalaing, née comtesse de Maldeghem (p. 245-50), sont exactes, Philippe V, seigneur de M., mourut le 14 août 1374. Notre personnage serait donc Philippe VI, qui n'était pas encore seigneur de M., lors de la bataille de Basweiler.

Gelre nous donne les émaux de l'écu du *here van Maldegen* en Flandre : le champ d'or, la croix et les merlettes de gueules.

Le seigneur de Maldeghem : *d'or à la croix et douze merlettes à l'orle de même, tout de gueulle, et crye son nom* (Chev. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Le seigneur de Masden : *d'argent, à la croix et douze merlettes à l'orle de même, tout de gueulle, et crye : Maldeghem ! Maldeghem !* (Ibid.).

Malden *(Johannes de)*, juge à Cranenburg, 1340 : une divise, surmontée de trois losanges (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 27) (Pl. 14, fig. 363).

Malderen. Guillaume van *Maldere*, échevin de Vilvorde, 1467, 83 ; alleutier juré, 1487 : trois roses. L., 1467 : *Willem van Maldere* (Bruxelles, Ch. et doc. div., c. 1 ; B. R., C. G., portef. 2220).

— Guillaume van *Maldere*, tenancier de Jean van *Cortteback*, chevalier, dans sa seigneurie, dite *thoff daer achter*, à Vilvorde, 1508, 16 ; tenancier juré *(verflaet)* du duc, scelle une charte de Thierry van *Liesvelt*, receveur de Tervueren et de Vilvorde, 1511 : trois roses à six feuilles. L. : *S Willem van Maldere* (Bruxelles et E. G., 1, 358).

Les membres de cette famille sont appelés, indifféremment *van Malder*, *Maldere* et *Malderen*.

Maldeuret (Jean), homme de fief du Hainaut, scelle un acte relatif aux chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1476 : une bande (d'hermine?), accompagnée au canton senestre d'une étoile, au lambel brochant (Tournai, Chartreux, c. IV).

Male (Olivier van den), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 499 moutons, 1374 : plain ; au chef chargé de trois pals, le 1er accompagné à dextre d'un rameau. L. : ✶ *S Olivier van den Male* (Chartes des ducs de Brabant).

De Grimbergsche Oorlog (Voir *Introduction*, p. 107) blasonne ainsi le tabar de *heer Seerman van den Male* : *Al van sinopere dat niet, | Met een hoede van silvere niet, | Gecommeert hardelike niet* | . . . (II, v. 3554-6) (écu de sinople au chef enlevé d'argent).

— Jean *van Male*, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 46 moutons, 1374, 9 : trois pals retraits et en pointe une rose à six feuilles. L. : *S Iohais de Male* (Ibid.).

— (Jean van den) (fils de Gérard), époux de Mathilde van der Queeren, tient des rentes, du château d'Alost, 1430, 1 : une marque de marchand (Fiefs, c. 905, l. 4643-4) (Fig. XLVII).

— (Gabriel van den), feudataire de Jean, seigneur de Merode, Gheel, Westerloo, etc., 1516 : un couteau (*Afflighem*).

— Simon *delle Mal*[*l*]*e*, échevin de la haute cour de Moxhe, 1560 ; se sert du sceau d'un Jacques *delle Malle* : un semé de fleurs de lis (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

Seules, les trois fleurs de lis du milieu sont quelque peu nettes. Les autres ressemblent plutôt à des mouchetures d'hermine.

— (Damoiseau Gilles-Albert van), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1641 : une tour, surmontée de trois oiseaux essorants ; une bordure componée (?). C. fruste (E. G., l. 368).

Les chevaliers et écuyers van Male de Ghorain, en Belgique, portent : d'argent à une tour, ouverte du champ, accompagnée de trois corneilles volantes, rangées en chef. Cq. couronne. C. : une corneille de l'écu entre un vol d'argent. S. : deux léopards lionnés d'or, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

Devise : *Nec male consistunt.*

— (Rombaut van den), échevin de Malines, 1765 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois burelles (simples), surmontées d'une burelle crenelée, le tout de gueules ; aux 2e et 3e, une fasce bretessée et contre-bretessée de gueules ; au franc-quartier fascé. L'écu dans un cartouche. L. : *Rombaut van den Male schepen van Mechelen 1758* (sceau plaqué, sur une hostie, recouverte de papier) (M. Louis Stroobant, à Gand).

Le seigneur de Male : *d'or au lyon de sable, lampassé de gueulle, armé d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Maleghijs (Jean), bourgeois de Dordrecht, a reçu en fief, du comte de Hollande, *ad vitam*, une rente sur le péage de Dordrecht, 1300 (n. st.) : dans le champ du sceau, un lion. L. : *S Ian Maleghis* (*Hollande*).

Maleingreau (Jean-François de), écuyer, seigneur de Quenast, Jaytte, etc., chef du magistrat de la ville de Mons, nommé bailli et greffier de ses dites seigneuries ; Nicolas Hanon, *deserviteur de la gref*, à Braine-le-Comte, 1714, 1er mars : de gueules au chevron d'argent ; au chef du même, chargé d'un lion léopardé (écu ovale, dans un cartouche). C. : un vol, dit à l'antique, l'aile senestre chargée d'un chevron (cachet, sans L., en cire rouge) (M. Hanon de Louvet).

Nic. Hanon prêta serment le 13 juillet 1714.

Les barons de Maleingreau de Quenast, en Belgique, portent : de gueules au chevron d'argent, au chef du même, chargé d'un lion léopardé de gueules. Cq. couronne. C. : un lion issant entre un vol, d'argent à dextre, de gueules chargé du chevron de l'écu à senestre. S. : deux lions d'or regardants, armés et lampassés de gueules.

Les barons et écuyers de Maleingreau d'Hembise possèdent les mêmes armes, avec la devise : *Virtuti nihil obstat*.

Malempré. Jean *van Malenpreet*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 192 moutons, 1374 : une bande et une bordure simple, qui est engrelée au canton senestre. L. : ✶ *Iehan . . . de . .* [*so ?*] . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Un . . . Malempré (sans particule), par lettre, datée de Marche (Luxembourg), le 2 février 1770, envoie des renseignements généalogiques sur sa famille : d'azur au chevron, accompagné de trois étoiles (à six rais). C. : une étoile de l'écu entre un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (Jointe des Administrations, c. 81, A. G. B.).

Dans cette lettre, il dit, entre autres, que, sur d'anciennes tombes, les armoiries de la famille Malempré représentent : d'azur au triangle d'argent, accompagné de trois étoiles, à cinq rais, d'or. C. : une étoile de l'écu, entre un vol coupé, le premier demi-vol d'argent et d'azur, le second d'azur et d'or.

— Un . . . *Malemprée*, prévôt et maieur (de Marche), scelle une déclaration du curé N. Fontaine, à Marche, 1787 : un chevron, accompagné de trois . . . (roses ou étoiles). L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles. S. : deux lions regardants (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46586).

Malerben, voir **Bongart**.

Males, voir **Fevre**, **Malet**.

Malet. *Symons Males*, bourgeois de Douai, 1280, 9 : une croix, cantonnée de quatre aigles. L. : ✠ *Cest seel Simo . . Malet* (Chartes des comtes de Flandre, Nos 269 et 508).

Malet (Thomas), receveur du comte de Saint-Pol, dans la châtellenie de Lille, 1437 : de . . . a l'écusson plain, accompagné en chef a dextre d'une étoile a cinq rais ; le tout surmonté d'un lambel (a trois pendants). C. : une tête et col de licorne. S. : deux léopards hommes. L. : . . . . . *as Mal* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 395).

— (Thomas), même qualité et conseiller dudit comte, 1445 : de . . . a l'écusson plain, accompagné en chef a dextre d'une croisette. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux lions. L. : *Seel Thomas Malet* (Ibid., l. 395).

— (Gilles), dit Hustin, receveur dudit comte, dans la chatellenie de Lille et « ses parties de Flandre », 1447 : même écu que Thomas, 1437, mais le lambel a quatre pendants. C. : une tête et col de . . . (aigle?). S. : deux lions. L. : . . . . . *alet* (Ibid., l. 395).

— (Thomas), maître de la Chambre des Comptes, a Lille, 1472 (n. st.) : de . . . a l'écusson plain (cet écusson un peu fruste). C. : une tête et col de licorne. S. : deux lions. L. : *Seel Thomas Malet* (Ibid., l. 95, 96).

Malfait. Guillaume *Maelfait*, homme de fief du château de Courtrai, 1421 ; Guillaume *Maelfeyt*, échevin du seigneur de *Robaeys* (Roubaix), dans sa seigneurie de ten Ackere, a Courtrai, 1438 : un chevron et une bordure engrêlée ; au bâton brochant. L'écu accoste de deux aigles passants, adossés. L., 1421 : *S Willem Maelfet* (Elseghem et C. C. B., Acquits de Lille, l. 55 et 56).

La famille Malfait, anoblie, en Belgique, en 1890, porte : parti, au 1er, d'argent a la fasce de gueules, accompagnée de trois têtes de cornille, arrachées, de sable, lequées de gueules, au 2e, d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux clefs, adossées, la 1re d'or, la 2e d'argent, et en pointe d'un gland, tige et feuille, d'or, renversé. C. : une main dextre de carnation, tenant une clef d'or, en pal.

Devise : *Bene laetare*.

— Josse *Maelfet* tient un fief de la seigneurie de *ten Mortaenschen*, appartenant a la femme d'Adrien van Rokeghem, 1502 : un chevron, chargé de trois croissants, et une bordure dentée. T. : un ange. L. : . . *oes* . . . . . (Fiefs, N° 1276) (voir **Rij[c]kere**, Pl. 11, fig. 364).

Ce fief consiste en *eene heerlycke et eelycke rente . . . up zekere gronden van erven ghelegen binnen der . . . proche van Belleghem* . . . .

Malfier, voir **Mailfer**.

Malgherappe (Gérard) (tout court), et *Maelgrapp van Boelsbeck* (Boubaye), jadis prisonnier a Basweiler, sous le burgrave de Dalhem ; i. t. : 274 moutons, 1374 : une fasce, chargée de deux (?) coquilles. L. : *S Geraet van Cortis* (= Cortils) (Chartes des ducs de Brabant).

Il reçoit une des indemnités par sire *Statze* van den Bongert, *ritter zu Boelsbeck*, burgrave de Dalhem.

Malgherappe. Gérard *Maelgherappe* (tout court), fils de Conrard, et *Maelgrapp van Corthijs*, le jeune ; prisonnier *illec*, sous ledit burgrave ; i. t. : 126 moutons, 1374 : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée a dextre d'un marteau penché. L. . ✶ *S Gerar de Cortis* (Ibid.) (Pl. 14, fig. 365).

Malicorne, voir **Briey.**

Malin (Guillaume), receveur de *ma damme de Oestkerke* (Oostkerke) et de *Heyne*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 5 : une bande, chargée de deux croissants, 1 en chef, 1 en pointe, et d'une coquille en cœur. T. : un ange. L. : *S Willem* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378, 377).

— (Mathieu) (fils d'Antoine), clerc du *Buzer polder*, 1483 ; clerc du *Ghoetyt polder*, 1485 : un santoir, accompagné de trois coquilles, 1 en chef et deux aux flancs (la pointe plaine). L. : *S Matheus f Antuens* (Ibid., l. 152).

Malines (Les échevins de), 1358 (n. st.) : trois pals. L'écu posé sur une crosse et tenu par deux hommes d'armes, armés de toutes pièces, tenant, chacun, de la main extérieure une lance. L. : ✠ *Sigillum ville machlinencis ad causas* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1578).

— *Paelders ende erffscheijders van Mechelen*, 1695 ; trois pals ; écusson en cœur a l'aigle. S. sénestre : un griffon. L. : *S iudicum finium* . . . . *vno* . . . . *machlinen* (M. Louis Stroobant, a Gand).

— (Les échevins de), 1780 : même écu, attaché a une lanière, formant un lacs. S. : deux griffons. L. : ✠ *Sigill ad causas comitatus oppidi mechlinensis* (Office fiscal de Brabant, reg. 539).

Maliot, voir **Coudenberg**.

Maljean (Jacques), receveur du domaine de Chiny, déclare tenir, du roi de France, la seigneurie de Namureux (diocèse de Trèves), 1682 : un lion, accosté de deux étoiles. C. : une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 457439).

Malcorps (Robert), *maieur de la court que madamme l'abaiesse et son couvent de la monastere del Rameyez* (a Jauchelette) *ont jugant au lieu de Noduwez et la entours*, 1540 ; échevin de l'abbé d'Heijlissem, dans sa cour a Noduwez, 1542 ; échevin de l'église Saint-Lambert, de Liége, a Noduwez, 1542 : un lion contourné, accosté de deux grandes forces renversées. L. : ✶ *S Roberti* . . . . . (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. R., et *Heijlissem*).

— (Henri), échevin de l'abbé d'*Heijlissem*, dans sa

cour de Noduwez, 1544 ; maieur de la cour de l'abbesse de la Ramée, *jugante a lieux de Noduwez*, 1545 : un lion contourné, accompagné de deux forces renversées (plus petites), 1 en chef a dextre, 1 en pointe a senestre. L. : ✶ *Henri Malcor (Heijlissem,* et *la Ramée,* c. 3178).

— (Josse), échevin de la cour de Créhen, 1572 : une divise, accompagnée en pointe d'une rose (comte Georges de Looz-Corswarem) (voir **Loren**).

— (Charles-Jacques), pleban et curé de la paroisse de Notre-Dame, a Nivelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a son église, 1787, le 17 avril : un lion ; au franc-canton d'or, chargé d'un cœur. C. : un cœur (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46365, *passim*).

MALLANES *(Hanekins de)* reçoit, du Brabant, 50 vieux écus, pour ses services (dans la guerre de Flandre), 1357, 22 juillet : une trangle, soutenant une vergette retraite, accompagnées au canton dextre d'une croisette (simple), au canton senestre d'une cotice en barre, et en pointe de . . . (une rose ?). L. : . . *le . . . de . a . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1274).

Il faut blasonner : *coupé, au 1er, parti* . . . . Le sceau étant assez grossièrement gravé, les lignes de séparation sont trop épaisses.

Malle (Jean van) scelle pour Pierre Borlant qui reçoit, du Brabant un acompte de 11 vieux écus, sur 56 a lui dus (guerre de Flandre), 1357, le 12 octobre : un chevron, accompagné en chef d'un cor de chasse et d'une rose et en pointe d'un oiseau. L. : *S' Ian van Malle* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1445, 1446, 1448, 1449).

Le même jour, il scelle, pour ledit P. Borlant, une autre quittance de 46 vieux ecus, à lui dus, pour tous frais, dommages et pertes, et deux quittances analogues, de 23 et de 66 1/2 vieux écus, pour Henri van der *Ducen* et Rodophe van *Honsbergh*, qui reçoivent ces indemnités en commun.

— (Gauthier) (sans particule), déclare tenir, du duc de Brabant, une rente de seigle, sur un fief a *Enclem* (Enblehem), 1468, le 12 août : un chevron, accompagné en pointe d'un trefle. S. senestre : un griffon. L. : *S Woute . va M . . . . .* (Av. et dén., N° 223).

MALLEVILLE *(Jako de)* tient, du Brabant, un fief a Bornival, 1470 : une branche de chaine, non englantée (Av. et dén., N° 1693).

Mallingrode. Herbert van *Mellinchrade*, drossard de Vollmarstein, 1417 : trois feuilles pointues, rangées en pairle, attachées a une boule, posée en cœur. L. : *Sigillum Har . . . . i de Malinchrot* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746) (comp. **Romberg**, **Vollmarstein**).

MALOES, voir **Goer**.

Malquareit (tout court) *(Reinardin)* et *Maulquareis de Clarey* (Clary), jadis prisonnier a Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; t. t. : 316 moutons, 1374 : une épée, dans son fourreau, posée en bande. L. : . . *Renavld . . . . . vlq . . . re* (Chartes des ducs de Brabant).

Malsart. Jean *Malschart*, jadis prisonnier a Basweiler, sous la banniere de *Wilre*, i. t. : 40 moutons, 1374 : trois pals, accompagnés, en chef, entre les deux premiers, d'une étoile. L. : ✶ *S Ian Malsart* (Ibid.).

— Jean *Malsaert*, prisonnier *illec*, sous sire Godenarts : i. t. : 32 moutons, 1374 : le sceau est tombé (Ibid.) (voir **Hannut**, **Malschaert**).

Malsen (Henri van), échevin de Heusden (Brabant), 1390, 1403, 29 : deux fasces, surmontées a dextre d'une tête de bœuf (Malines).

GELRE donne ainsi, deux fois, l'écu de *Her Claes van Malssem* (et *Malsem*), Gueldrois : de gueules à la bande d'argent. La premiere fois, il représente cet écu avec casque et cimier, volet de l'écu ; couronne d'or. C. : une tête et col de héron d'azur, becqué d'or.

Par acte, donné à *Annadal*, le 18 septembre 1618, Henri, comte de *Bergh* (Berg), baron de Hedel et *Bautersum* (Bautersem), seigneur de Stevensweert, *Spalbeek* (Spalbeek), Eem, Almstein, St *Michiels gastel* (Sint-Michiels Gestel), Opvelp, *Muelstede*, *Kerckum* (Kerkom) etc., du conseil de guerre de Sa Majesté et de L. L. A. A. S. S., lieutenant général de la cavalerie aux Pays-Bas, capitaine d'une compagnie de *cuirasses*, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Antoinette-Françoise de *Malsem* est fille de *Guido de Malsem*, seigneur de *Broeckhuysen* (Broekhuizen), et de Jeanne de Kessenich, fille de Jacques de Kessenich, seigneur de ce lieu, et de Jeanne *de Hinckart*, que ledit Jacques était fils d'Antoine de Kessenich et de Marie de *Huneppel* (Honnepel), dite d'*Impel* (Empel), que ladite Jeanne était fille de Guillaume *de Hinckart* et d'Adrienne de *Scherpenseel* (Scherpenzeel), et que, enfin, ladite damoiselle est *vray noble de tous coste : sans aulcune bastardise ou bourgeoisie* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

Par acte, daté du 10 décembre 1618, *Thiry de Haestrecht* (Haastrecht), seigneur de *Druynen* (Drunen, *Gansoyen* (Gansoijen), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que dame Jossine de *Blaesvelt* (Blaesveld), mère de Sr Guido de Malsen, seigneur de *Broeckhuysen*, et grand'mere de ladite damoiselle Antoinette-Françoise, était fille unique et héritière de nom et d'armes de messire Guido de *Blaesvelt*, chevalier, dernier hoir mâle de son nom, et d'Anne *Ruychrock* (Ruijchrok) van de Werve ; petite-fille de messire Antoine de *Blaesvelt*, chevalier, et de Christine de Boetere ; que ladite Anne était fille de messire Guillaume *Ruychrock* van de Werve, chevalier, et de Gisberte van Loon, dite *Kyfhoeck* (Kyfhoek), *tous vrays nobles de tout temps d'ancienne mayson et chevalerie, sans bastardise ou bourgeoisie aulcune* (Ibid.) (voir **Reede**).

Malsenberg, voir **Dungelen.**

Malschaert (Jean) scelle pour Guillaume der Bloemen (!), qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1440 : trois fleurs a cinq pétales

dentelés, tigées et feuillées (œillets?). L. : *S . an M . . sch . . r .* (Fiefs, N° 4235) (voir **Malsart**).

Malta (Fr.), curé de *Hombergh* (Hombourg), évêché de Liège, province de Limbourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 20 avril : écartelé ; au 1er, un arbre, mouvant de la pointe ; aux 2e et 3e, quatre cotices en barre ; au 4e, une croix de Saint-Etienne. Cq. sans C. Ecu ovale (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576).

Maltmyngher (Guillaume), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 . un chien braque assis. L. : *S Wilici Melter* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118).

MAMEREN (Thierry van), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; il reçoit, avec Henri van *Blic* (= Blitterswijk), un acompte sur une t. de 70 moutons, concernant ledit Thierry et maître Herman van *Langhel*, le chirurgien, tué *illec*, 1374 : une fasce, surmontée d'un lion léopardé. L. : . . . . *erc van . . mer . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gossuin van) (et *Moemeren*), bailli de Renauld de Fauquemont et de sa femme, Elisabeth de Cleves, à Ravestein, 1394 ; échevin d'*Harpen* (Herpen), 1397 : une fasce, surmontée d'un léopard. L. : *S Ghoesuïn van Mameren* (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, Nos 578 et 609) (voir **Blitterswijk**).

— *Goessuijnus van Mammeren*, bourgeois de Cleves, 1496 : plain ; au chef chargé de trois fermaux en losange, accolés. L. : *S Gosuini van Mameren* (Ibid., N° 658).

Man (*Jehan le*), échevin de l'Ecluse, 1341 : deux clefs, passées en sautoir, les pannetons en haut, accompagnées en pointe d'une coquille. L. : *S' Ian de Man* (*Namur*, N° 652).

— (Ivain de), bourgeois d'Anvers, jure fidélité à Louis de Male, 1358 : un renard rampant (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean de), prêtre, receveur du duc de Brabant, à Vilvorde, et à Tervueren, 1372 : trois pals ; écusson en cœur fruste. L. : . . *igillvm Iohis* . . . . . (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2499, A. G. B.).

— (Jean de), homme de fief du comte de Flandre, 1408 : deux croissants en chef et une étoile en pointe. L. : *Ian de Man* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 89, 90).

L'acte a trait au moulin du comte à Reninghelst.

— (Josse de), échevin du métier d'Ypres, 1461 : un dragon (non ailé) ; au chef chargé de trois étoiles. T. : un personnage. L. : . . . *os d* . . . . (Ibid., I. 194).

Man (Paul de), échevin d'Anvers, 1482, 3 : trois roues de moulin. T. dextre : un homme sauvage, agenouillé, brandissant sa massue de la main droite (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I , II) (voir **Attenrode, Druten, Lennick-Saint-Quentin**).

Jacques *Man*, *Manne* et *de Manne*, receveur du chapitre de Nivelles, échevin de Tubize, marié à Marguerite *Paten*, et *Parent* ; cité dans des actes du 15 décembre 1615 et 29 avril 1670 ; *orc des scabinaux*. Arrond de Nivelles, liasses 1992 et 2000, A. G. B.), eut, à notre connaissance, deux enfants :

1° Sébastien *Manne* et *de Manne*, bailli de la seigneurie de Ripain, échevin de Tubize, marié de Françoise de Housta, figurant dans des actes du 24 septembre 1701, 12 avril 1717 et 29 octobre 1721) Ibid., I. 2004 et 2006).

2° Françoise, comparant, en 1679, comme veuve de Nicolas de Warde.

Ledit Sébastien et sa femme eurent :

1 Jacques *de Manne*, demeurant, en 1701, à Morbecque (France), cité comme bailli de *Brouel* (Bruay), en 1717 et 1721.

2° Nicaise-François *de Manne* (il signe : *De Manne*) ;

3° Catherine *de Manne* (elle signe *De Manne*), femme de Jacques Scarllet, échevin de Tubize ;

4° Jeanne-Françoise *de Manne*.

Ces frères et sœurs, dont l'ordre n'est pas bien établi, sont cités dans des actes de 1701, 1717 et du 21 octobre 1721 (Ibid., I. 2004 et 2006).

Un Michel Manne, et *de Manne*, marié à Marie Fighé (et Fighetest mentionné dans un acte du 29 août 1679 (Ibid., I. 2000), elle était déjà veuve le 3 août 1660 et mourut avant le 4 juin 1687 (liasses 1991 et 2002). Ils eurent ces enfants .

1 Charles-Philippe *de Man*, et *de Manne*, docteur en médecine, maïeur de la ville et terre d'Enghien ;

2° Jeanne *de Man*, et *de Manne*, morte avant le 4 juin 1687, femme de Jacques de Housta, greffier de Tubize, bailli de Clabecq (liasse 2002), dont descendent :

1 Josse de Housta

2° Michel-Joseph de Housta, homme de fief et échevin de la seigneurie de Tubize ;

3° Marguerite de Housta, supérieure du béguinage d'Enghien.

Ces frères et sœur sont cités dans un acte du 23 avril 1700 (liasse 2005).

A cette famille, dont nous donnons ici deux fragments généalogiques des plus incomplets, appartient M. Georges de Man, actuellement premier secrétaire de la légation belge, à Belgrade, propriétaire à Oudstelles.

Mandavelani (*Johannes*), *canonicus claramontensis dominique regis Francie et Navarre clericus*, 1322 : un bœuf passant ; au chef chargé de trois fleurs de lis. L. : . . . . . *Madave* . . . . . (Tournai, Chartrier).

Mandekin (Jean), fils de Jean, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une croix (?), accompagnée au 1er canton d'un trèfle, au 2e, d'une fleur de lis, les deux autres cantons frustes (dont endommagé) (Fiefs, N° 3745).

MANDEN, voir **Maldeghem**.

Manderfeldt (Engelbert), curé de *Ringhouscheidt* (et *Rinckhoschelle* — Ringhuscheid), ressortissant à la seigneurie de *Neurbourg* (Neuerburg), évêché

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CV.

Fig. 1. Arnould, seigneur de Stein, chevalier, vassal du duc de Brabant (1363), ayant, autrefois, combattu, sous ce prince, à Basweiler (1371).

Fig. 2. Edouard Crupelant, échevin de Vilvorde (1468).

de Treves, province de Luxembourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de sa cure, 1788, le 9 mai ; une anille, accompagnée de quatre etoiles, 1 en chef, 1 en pointe, 2 aux flancs. Seul, l'ecu (ovale) reste (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46588).

Manderlier (L.), doyen de l'église Saint-Pierre, a Louvain, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 14 avril : deux dauphins contournés, nageant sur une mer, accompagnés, au point du chef, d'une étoile. C. : une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46560, *passim*).

Manderscheid (Guillaume, seigneur de), chevalier, scelle un acte de *Godefridus, armiger, natus Godefridi, quondam militis de Numagin* (Neumagen), 1304 : une fasce vivrée. L. : . . *vilmi milit dni de Made* . . . . . (*Luxembourg*, c. I. L., III).

Gelle donne aussi l'ecu de *Mandelscelt*, homme de l'« évesque » de Trèves : d'or a la fasce vivree de gueules.

— *Willem, here van Mandersceijt, ridder*, reçoit, du Brabant, 8 moutons, a valoir sur arrérages de solde *loen)*, 1366, le 13 avril (date de l'acte) ; *Willelmus, dominus de Manderscheit* (et *Mandersceijt), miles*, reçoit, du Brabant, une rente féodale, 1366, 7 : meme ecu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : *S Ile Wilhelm h'e ze Mandersceit* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2040, 2083, 2124).

— *Wilham, here zū Mandelschet, der alde*, reconnait que le duche de Brabant a racheté de lui une rente feodale, 1367, 31 janvier (date de l'acte) ; son fils ainé, *Wilham*, scelle pour lui ; *Willem, here van Mandersceijt*, reçoit, du Brabant, une rente feodale, 1368 ; dit sceller de son propre sceau : meme ecu. C. : un cygne essorant, issant, le col chargé d'une fasce vivree. L. : *S Wilhelmi d Mandersch* (Ibid., Nos 2106, 2166).

— *Johan von Manderscheit* scelle un acte par lequel Nicolas, voué et seigneur de Hunoldstein, se réconcilie avec ses cousins, les comtes Othon et Gérard, *wildgraven de Kirberg* (Kyrburg), 1400 : meme écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de . . . (le haut du C. est cassé ; il semble y avoir deux cornes, garnies de plumes de paon. L. : *S Ioh . nn van . . . . erscheit* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, No 304).

— *Dietherich, grave zu Manderschid unnd Blanckenheim* (Blankenheim), *her zur Schleuden, Kerpen, Cronenburg unnd Nuerburg* (Neuerburg), conclut un contrat de mariage avec *Elizabeth von der Nuenburg* (Neufchatel), fille de feu sire Claude, seigneur de *Nuenburg*, Moselberg, etc., veuve *zu Werdenberg unnd zum Heiligenberg* (Heiligenberg), 1533, le 19 mai ; il scelle en 1542, sa dite femme étant, alors, déja décédée : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce vivrée ; aux 2e et 3e, un lion (a la queue simple), au lambel a cinq pendants brochant (**Blankenheim**). C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : *S Theoderici . . . it' ī Manderscheit et Blākehem. . . . . Kerpe Cronē et No.* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 2504a et 2589).

Manderscheid (*Everhard, grave zu) unnd Blanckenheim*, archidiacre a Liége et prévôt de Saint-Siméon, pres de Treves, scelle ledit contrat de mariage, 1533 : mêmes écu et C. L. : *S Everhard e . . . . . Manderscheit, Blancke'he canone archidiacon ppti* Ibid., No 2504a).

— (*Dietherich, Junggrave zu) und Blanckenheim*, scelle le même contrat, 1533 ; scelle, comme frere et beau-frere respectif une constitution de rente faite, par *Frantz, junggraiff zu Manderscheit und Blanckenheim, herr zu Berpurg, Berris, Zolveren*, et sa femme Anne von Isenburg, en faveur de *Friedrich von Sombreff* (Sombreffe), voué héréditaire de Loutzen, 1545 : meme ecu. Deux casques, cimés, chacun, d'un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. T. : une damoiselle, emergeant derriere l'ecu. L. : *S Dhederich graf zu Manderscheit vn' Blan . kenhei . der Iunge* (Ibid., Nos 2504a et 2623).

— (*Frantze, Jung graiff zue) unnd Blanckenheim, herre zu Zolver und Berris*, et Anne von Isenburg, sa femme, empruntent, d'Agnes van *Walderfingen* (Wallerfangen), résidant a *Syrck* (Sierck), veuve de maitre Mathieu Zimmerman, conseiller et secretaire de l'empereur et du prince d'Orange, un capital de 400 florins du Rhin, moyennant une rente de 20 florins du Rhin, payable par le receveur de leur seigneurie de *Berris*, 1548, le 13 avril : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : *F iwnch grave zu Mand v Blahem* (Ibid., No 2580).

Ces époux donnent encore plusieurs actes en 1545, 1546 et 1547 (Nos 2623, 2624, 2628, 2640, 2650).

— *Dietherich, grave zu Manderscheit, Blanckenheim und Virnenburgh, herr zū der Schleuden, Kerpen, Cronenburgh, Neuwerburgh und Saffenburgh* (Saffenburg), apres le décès de son pere, *Dietherich*, promet de payer 1000 florins d'or a sa sœur, *Anna, geborn vonn Isemburgh*, veuve de *Frantz, junggraf zu Manderscheit und Blanckenheim*, son frere, a laquelle etaient assurés, a titre de douaire, cette rente et le chateau de Kerpen (elle lui avait intenté un proces, a Luxembourg,), 1556, le 30 juillet : le sceau décrit ci-dessus (1533, 1545) (écu écartelé, deux casques et T.) (Ibid., No 2738a).

Manderscheid (Jean-Maurice-Gustave, comte de), *Blanckenheimb*, baron de *Junckenrath* (Junkerath), seigneur de *Dhaun* (Daun) et Erp, chanoine des grandes églises de Cologne et de Strasbourg, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Claire-Bernardine-Françoise, née princesse de Nassau, du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Jean-Désiré, prince de Nassau, comte de *Catzenelenbogen* (Katzenelnbogen), Vianden et *Deitz* (Dietz), seigneur de *Beilstein* (Bilstein) et Renaix, chevalier de la Toison d'or, mestre-de-camp général des armées du roi, gouverneur et capitaine-général du duché de Gueldre et comté de Zutphen, et d'Isabelle-Claire-Eugénie du Puget de la Serre, *princesse immatricule d'Empire*, dame de *Distorff*, *Metzervise* (Metserwisse) et Roussy, fille de messire Nicolas du Puget de la Serre, chevalier, seigneur de *Chevaudon*, *Distorff*, *Metzervise* et Roussy, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment du baron de *Marollis*, gouverneur de Thionville, et de *Glaude*-Marguerite de *Sibricht* (Sibrecht) de *Neuerbourg* (Neuerburg), dame de *Distorff*, *Metzervise* et Roussy; que ledit Nicolas était fils de messire Antoine du Puget de la Serre, chevalier, seigneur de Bercenay, mestre-de-camp et premier capitaine au régiment de Picardie, gouverneur de la ville de Jametz, et de Catherine de la Motte, fille de messire *Glaude* de la Motte *Chevaudon*, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Motte, Chevaudon, *Bercenay de Montoy*, que ladite *Glaude*-Marguerite était fille de messire François *de Sibricht de Neuerbourg* et de Marie-Madeleine d'*Elteren*, dite d'Autel; et que, enfin, ladite princesse est *vrayment noble de tous costez sans aucune batardise, ny bourgeoisie*, 1694, le 2 janvier, à Cologne : écartelé; au 1er, une fasce vivrée; aux 2e et 3e, un lion (à la queue simple), au lambel à cinq pendants brochant (**Blankenheim**); au 4e, un fretté (**Daun**). Trois casques. C. C., le 1er (celui du milieu) : un léopard assis entre un vol; les deux autres : un chapeau de tournoi, sommé d'une touffe de plumes de paon. Sans L. (en cire rouge, dans une boîte de bois) (Chapitre de Nivelles, Établ. relig., 1375b, A. G. B.) (voir **Hattstein**, **Lierre**, **Raitz**).

Manesier (Jean), le jeune, homme de fief de Jean, seigneur de Waucourt, du *Pont de Remy* et de Noyelles-sur-l'Escaut, chevalier, chambellan du Roy de France, 1416 : une rose tigée (non feuillée) (Tournai, Chartrier).

Mangelman (Thierry), ami de Louis van *Doornsdael*, 1446 : une croix, accompagnée au 1er canton d'un croissant. C. cassé. L. : *S Derich Mangel . . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 2363).

Mangon (Pierre), greffier féodal de Sa Majesté, au comté de Hainaut, 1631 : un mangon, accompagné au point du chef d'une étoile. C. : un homme issant, tenant de la dextre le mangon, la senestre appuyée sur la hanche. L. : *Seel Pierre Mangon filz Ian* (Bruxelles, *passim*).

Le mangon est représenté sous forme de deux flèches, accolées, à chaque extrémité, d'une pointe, passées en sautoir.

MANY (-sur-Ourthe). *Stasse van Maney*, et *Eustacius de Many*, chevalier, reçoit, du Brabant, une rente féodale sur Maestricht, 1363, 4 (n. st.) : de vair à la fasce, chargée d'un lion léopardé, contourné. L. : ✠ *S Tassin d' Mani* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1815, 1873).

— *Eustacius de Mani, miles*, reçoit ladite rente, 1366, 7 (n. st.) : de vair au lion léopardé (non contourné). L. : ★ *S' Evstaci de Manu* (Ibid., Nos 2042 et 2110).

Il n'y a pas de fasce sur l'écu des sceaux de 1366 et 1367 (n. st.).

Un « *Mon. Istaße le viez Frankhomme de Holengnoul* » (Hognoul), fils de Monseigneur *Hombier de Lexhy*, eut, de sa femme, fille d'Ivain de *Monferan*, entre autres : « *Mess. Istasse de Many sour Ourte Chevalier* », dont Hemricourt relate les descendants (Salbray, p. 288).

Gelre donne à *her Wouter van Many* (*Mani*), homme du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : d'or à trois chevrons de sable. Le cq d'or. C. : un grand panache de sable, chargé, au bas, d'une boule d'or et issant d'une cuve, palée de sable et d'hermine (Gelre avait, d'abord, peint un chapeau de tournoi, dont le bord blanc reste encore visible). Ce personnage fut tué à Stavoren, en 1345. Dans le poème relatif à cette bataille, Gelre, dit de lui : *hi droech van goude u doet ic weten | Van sabel mit drien keperen.*

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Douët d'Arcq, blasonne ainsi l'écu de *Mgr. Gauthier de Mangny* : *d'or a trois quecrons noirs.*

Manines (*Reniers*) (au cas régime : *Maninet*), échevin de Nivelles, 1321 : trois feuilles de tilleul, renversés, sans tiges. L. : ✠ *S' Renier Mni . et* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Mannebach (Placide), abbé du monastère de Sainte-Marie (*St. Mergen*), près de Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens appartenant à ce couvent, dans la province de Luxembourg, 1788, le 28 mars : coupé d'azur et de gueules, à la fasce ondée, brochante, sommée d'un homme issant; le gueules chargé de trois (2, 1) étoiles. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé, au milieu, d'une étoile, et à dextre d'une petite mitre, le tout posé sur une crosse, en pal (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46661).

Mannier (Jean le), sergent du duc de Bourgogne (à Gand), 1423 : trois fleurs de lis; à la bande, brochant sur la 1re, chargée de . . . (?) (assez fruste) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113).

Mannins (Corneille) scelle un acte de Jean de Vos, seigneur de Lovendeghem et de *Zomerghem* (Somergem), au sujet d'une rente sur cette dernière sei-

gneurie, et qui le dit son bon ami, 1456 : une fasce frettée, accompagnée de trois (2, 1) tours. T. : un homme sauvage agenouillé, sans massue. L. : *S Cornelis Mannin* (Fiefs, N° 3307).

Mansfeldt. Pierre-Ernest, comte de *Mansfelt*, noble baron de *Heldrong* (**Heldrungen**), chevalier de la Toison d'or, gouverneur et souverain bailli du pays et comté de Namur, 1549, a Namur : écartelé ; aux 1er et 4e, contre-écartelé ; *a* et *d*, six (3, 3) losanges (non accolés, ni aboutés) (**Mansfeldt**) ; *b* et *c*, trois fasces (?) (**Querfurt**) ; au 2d, une aigle (**Arenstein**) ; au 3e, un lion et une cotice échiquetée, brochante (**Heldrungen**). Deux casques couronnés. C. C. : A, six (?) banderoles ; B, un lion issant entre un vol. L'écu entouré du collier de la Toison d'or. L. : . . . . . *ernato* . . . . . *censi* . . . . . Contre-scel : l'écu de la face, sommé d'une couronne et entouré du collier de la Toison d'or. Sans L. (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. R.).

Voir, sur lui : J.-Th. de Raadt, *Mengelingen over Heraldiek en Kunst* (Anvers, 1894), p. 23-24.

Mantel (Arnould), échevin de Tirlemont, 1429 : trois pals ; au chef chargé d'une aigle éployée. L. : . . . *A . . . . di M . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Mants soen (*Mant*), bourgeois d'Ijsselstein, 1416 : un santoir, chargé en cœur d'une merlette. L. : *S Mant Mant soen (Hollande)*.

Maqueles (André), *rentier* de Braine-l'Alleud, 1373 (n. st.) : une bande, chargée de cinq pals (graves en creux), accompagnée au canton senestre d'une étoile a cinq rais. L. : *St Andri Makel . .* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Maquest. *Diernus Makes*, maire des échevins de Tournai, 1341 : six (3, 2, 1) portes, ou tours crénelées. L. : ✠ *Seel . . D . . . erin Maket* (Tournai, Chartrier).

MAQUINCOURT, voir **Blondel.**

Marael (Pierre), echevin de Bruges, 1354 : un chevron, accompagné en chef a dextre d'une étoile et en pointe d'un chien passant (C. C. B., c. 107).

Marbais (*Watiers de*), chevalier, homme du comte de Namur, 1294 : une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S' Watie . . . Mar . . . . s . . . . . avl* (*Namur*, N°s 262, 266).

L'acte auquel il a appendu son sceau, scellent, entre autres, encore : *Watiers de Warans, Jehans de Warans, Chollars de Warans*, chevaliers, portant, tous les trois, les mêmes armes que ledit *Watiers de Marbais* : une fasce, surmontée de trois merlettes.

— *Watiers de Marbais* (non chevalier), homme du comte de Namur, 1294 : même écu. L. : ✠ *S Watier de Marba . . . escrier* (Ibid., N° 268).

Le sceau de Gérard de Marbais, qui scelle le même acte, est tombé.

Marbais. *Wautiers de Marbays*, écuyer, scelle un aveu de fief namurois, de Colard de *Haley*, châtelain de Hannut, 1300 : même sceau qu'en 1294 (*Namur*, N° 305).

De Grombergsche Oorlog (voir ci-dessus T. I, p. 107) blasonne ainsi la bannière et le tabar de *myn heer Jan, heer van Marbays* : *Van selveren rikelije ende diere, | Van kelen een vueschе daerin, | Drie meerlen meer no min | Van kelen staende in 't selver claer* (II, v. 1225-8). Voir Tarlier et Wauters, *La Bely. anc. et mod.*, canton de Genappe, *ad vocem* Marbais.

— (*Noble home et saige mon chier signeur mon signeur Jehan de, chastelain de Brousselle*, est pris par *Obiers de le Housire* (Houssière), *qui veillet le ceuse et chou ke deseure est dit louer, greer, aprouver et metre se saial a ches presentes lettres avoec le mien*, 1327, en avril : une fasce, chargée en cœur d'une étoile a cinq rais et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S' Iohannis de Marbais milit'* (Hospices de Nivelles, a Nivelles).

Nous comptons donner, dans le *Supplément*, l'analyse de cet acte et la description du sceau dudit Houssière. D'après leurs armoiries, les Houssière semblent être de la race des Marbais.

— (Jean, sire de), chevalier, homme du comte de Namur, 1340 (n. st.) : même écu, sans l'étoile. C. : une queue de paon, issant d'une cuve, aux armes de l'écu. L. : ✠ *S' Iohannis dni de Marbasio militis* (*Namur*, N° 614).

— Leon de *Marbays* scelle pour son frere, Jean, seigneur de *Marbays*, qui reçoit, du Brabant, un indemnité pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 8 août : même écu, mais la fasce chargée d'un annelet en cœur. C. : une queue de paon, issant d'une cuve de l'écu. L. : + *S' Lione de Marbais* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1333).

— Jean, sire de Marbais, et *Marbays*, chevalier, homme du comte de Namur, 1359, 60 : tuteur des enfants de feu sire *Lonys van Marbays*, reçoit, pour les dommages subis, pour celui-ci, a la bataille de Baswiler, sous Robert de Namur, un acompte sur une i. t. de 937 moutons, 1374 : même écu, mais sans l'annelet. Même C., la cuve aux armes de l'écu. L. : *S' Iehan sires de Marbais (Namur*, N°s 840, 897 ; Chartes des ducs de Brabant).

Dans l'acte de 1359, il figure comme : *nobles hons mesires Johans, sires de Marbais, chevalier.*

— Jean van *Marbays*, chevalier, fils dudit Jean, sire de M., scelle avec celui-ci, 1374 : même écu, mais la fasce chargée d'une étoile a cinq rais. C. : une plante a grosse tige, s'amenuisant au haut, garni de longues et larges feuilles pointues, issant d'une cuve aux armes. L. : *S' Iehan de Marbais* (Chartes des ducs de Brabant).

Marbais (Gerard, batard de), jadis prisonnier a Baswelier, sous Robert de Namur ; i. t. : 106 moutons, 1374 : une fasce, surmontée de trois merlettes, et un baton brochant. L. : *S' Girat de Marbais* (Ibid.).

— Noble homme *messires Jehans de Merbais, sires de Faurechines* (Farciennes), chevalier, scelle a Enghien, 1381 : une fasce, chargée d'une étoile a cinq rais et surmontée de trois merlettes. C. : comme Jean, le fils (1374), la cuve aux armes de l'écu. L. : *S' Iehans de Marbais* (*Namur*, N° 1173).

— *Honnorable et saige Jehan, seigneur de Marbays*, homme du comte de Namur, 1420 : une fasce, surmontee de trois merlettes. C. : une plante a grosse tige, s'amincissant au haut, garnie de longues et larges feuilles pointues, issant d'une cuve aux armes de l'ecu. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Iehas sir[e de] Marbais* (*Namur*, N°s 1349 et 1351).

— (Gerard de), ecuyer, reçoit une rente sur la ville de Binche, 1484, 5 : meme ecu, brisé en pointe d'une etoile a cinq rais. L. : *S Gerart de Marbaix* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687).

— Antoine de *Marbaix*, echevin de Namur, 1505 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : un grand plumail, issant d'une cuve, chargée d'une fasce(?). L. : *S . . . . ine de Marbais* (Abb. de la Ramee, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— (*Louys de*), tenancier de la cour de *Monsier Saint Feullin de Fosse, jugant a Walynee* (Walhée), 1525 : plain ; au chef chargé de trois merlettes, surmontées d'un lambel. C. : une merlette. L. : *S Loys de Marbay* (Hospices de Nivelles, a Nivelles).

— (Jean de), chevalier, seigneur de Marbais, atteste, a l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Agnes de Marbais est fille legitime de messire Philippe de Marbais, chevalier, seigneur de *Lovirval* (Loverval), *Fernemont* (Fernelmont) et *Dompre* (Dompierre), de *la Loux* (Laloux), etc., et de *madame Jehenne de Lonchamps* (Longchamps), *dit de Fernemont* (Fernelmont), sa femme, et qu'elle est *gentil femme de tous costez et nostre cousine . . . et de noz armes*, 1551, le 14 juin : une frangle, surmontée de trois merlettes. C. : un grand plumail, issant d'une cuve de l'ecu. L. : ✠ *Mesire Ian de Marbais s . . de Marbais* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

— (Marie de), chanoinesse de Sainte-Waudru, a Mons, 1572 : une fasce, surmontée de trois merlettes. T. senestre ; un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. D.

— Arnould de *Marbais*, seigneur de Loverval, remet, a l'abbesse de Nivelles, une declaration relative aux ascendants de damoiselle Alexandrine Hoen de Hoensbroeck, 1595, le 29 mai, a Liege :

Nous Arnold de Marbais, seigneur de Loverval, certifions et attestons sur nostre foy et honneur a tous ceus qual appartiendra et specialement a Madame de Nyvelles et aus damoyselles dudit lieu que dammoyselle Alexandrine Hoen de Hoensbroech est fille legitime de messire Herman Hoen de Hoensbroch, signeur d'Oestham, Quaet Mechelen, Reverloe, Beringen, etc., et de damme Anne de Bocholtz, son espeuse, laquelle damme Anne est fille legitime de feu messire Godefroy de Bocholtz, chevalier, signeur de Grevenbroech, Wachtendonck, Beringen, etc., et de damme Alexandrine de Wijtenhorst, son espeuse, grand-pere et mere de la susdite dammoyselle Alexandrine. Et fut le susdit Godefroy filz legitime de messire Arnoldt de Bocholtz, signeur de Hinsbeeck, etc., et de damme Francoise Vinck de Langevelt, son espeuse, aves de la mesme dammoyselle. D'autre part la susdite damme Alexandrine fut fille legitime de messire Johan de Wijtenhorst, signeur von der Horst et engagier de l'office de Montfort en Gueldres, etc., et de damme Josina de Wees, son espeuse, pareillement aves de dammoyselle Alexandrine Hoen de Hoensbroech susdite vray noble de tous costez sans aucune bourgeoisie ou bastardise. En tesmoignage de ce nous avons signé la presente de nostre nom et signe manuel et fait seeller de nostre seel armoye de noz armes. Fait en Liege, le 29 de May l'an de 1595.

A. de Marbais et Louernal.

Sceau, en cire rouge, appendu a une simple queue de parchemin : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une touffe de joncs, issant d'une cuve de l'écu. T. : cassé, a dextre ; a senestre : un homme sauvage, tenant une lance, ou bannière (le haut est casse. L. : . . . . . *Marbais s de L* . . . . . (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

Marbais (Philibert de), chevalier, seigneur de la Haye, maieur de Namur, 1602 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, surmontée de trois merlettes ; aux 2e et 3e, trois bandes. C. : un grand plumail, issant d'une cuve . . . (un peu fruste). L. : . . *iliber* . . . . . (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

— (Guillaume de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle, a Soignies, 1641 : un lion, surmonté de trois étoiles, mal ordonnées. C. : un lion issant (Mons, Hommes de fief de Soignies).

Les barons et ecuyers Marbais du Graty, en Belgique, portent : d'or a la ruche, entouree d'abeilles, le tout de sable.

Couronne de baron pour le titulaire. S. : deux levriers d'argent, regardants, colletes de gueules.

Les écuyers eq. couronné. C. un vol d'or et sable.

Devise : *Labore.*

Les ecuyers Marbais de la Panneterie portaient les mêmes armes, sans couronne ni sans devise

Marcel, voir **Marchel**.

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CVI.

Fig. 1. Guillaume, seigneur de Créhange et de Pittange (1539).
Fig. 2. *Wiric*, seigneur de Créhange et de Pittange (1630).

Marcels *(Johannes)*, échevin de Louvain, 1455 (n. st.), 6, 8 : un bandé de six pièces, les 1re, 3e et 5e chargées de sept (2, 3, 2) mêmes glands. L. : *S Iohis Marcels scabini louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et fonds de la même abbaye, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

Marchal (Cyprien), abbé de Saint-Hubert, en Ardennes, 1681 : un chevron, accompagné en chef de deux lions affrontés et en pointe de ... (cassé). L'écu, sommé d'une mitre, posé sur une crosse et un glaive, passés en sautoir, et accosté de deux palmes (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713e) (voir **Ma[e]rschalk**.

Les chevaliers et écuyers Marchal, en Belgique, portent : d'azur à la croix d'or, chargée de cinq tours de sable, accompagnée, aux 1er et 4e cantons, d'un croissant tourné d'or et d'une étoile à cinq rais d'argent, rangés en pal, aux 2e et 3e cantons, d'un léopard d'argent.

Couronne de chevalier pour les titulaires. S. : deux loups-cerviers au naturel.

Pour les écuyers, C. : un loup-cervier issant au naturel.

Marchant *(Johan* le), alleutier du comté de Namur, 1359 : un filet en croix, accompagné au 1er canton d'une rose ; aux 2e et 3e, d'un étrier ; au 4e, d'une merlette. L. : ✶ *S' Iohan de Bois (Namur*, N° 853).

L'inventaire imprimé l'appelle, à tort, le *Marichal*.

— (Jacques), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1365 : écartelé ; au 1er, deux oiseaux ; aux 2e et 3e, d'hermine plain ; au 4e, un oiseau. Le haut du sceau est cassé (Vte Desmaisieres).

— (Marie-Charlotte), dame d'Ell, déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, sise dans la prévôté d'Arlon, 1682 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une herse de labour, triangulaire. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge (C. C. B., 45713a).

— (François-Servais), écuyer, seigneur de *Lannoy* (Launoy) *Sainct Estienne*, capitaine et prévôt d'Arlon, tient, du roi de France, pour lui-même et son neveu, Charles-Hyacinthe de Cassal, la seigneurie de Rendeux, 1683 ; seigneur de *Launoier Sainct Estienne*, il déclare tenir, dudit roi, en qualité de tuteur de son neveu cité, les château et seigneurie de Fischbach, avec haute, moyenne et basse justice, 1683 ; Servais-François M., écuyer, tient, dudit roi, ses fiefs de Weris et de la Forge, mouvant de Durbuy, 1681, et le fief de *Lanoy*, mouvant de la châtellenie de *Boullogne* (diocèse de Treves), 1683 : mêmes écu et C. (cachets, sans L., en cire rouge) (Ibid., 45713c, a, c, b).

Les comtes de Marchant d'Ansembourg, en Belgique, portent : écartelé ; aux 1er et 4e, d'or au lion de gueules, couronné d'or (Ansembourg) ; au 2e, de gueules au chef d'argent, fretté de sable (Koerich) ; au 3e, de vair à la fasce de gueules ; au 4e, d'or à l'aigle de sable, languée de gueules. Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent au lion de sable, couronné d'or, aux 2e et 3e, d'argent à une herse triangulaire de sable.

Marche *(Bernechon de)*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1377 : de ... à cinq cotices et au lambel à cinq pendants brochant. L. : .... *chon de* ..... (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 366).

— (Gérard *delle))*, maieur en féauté de Liége, 1363-77 : une bande, chargée en chef d'un écusson à la fasce formée de douze besants, ou tourteaux à trois tires, chacune de quatre (?), ledit écusson posé dans le sens de la bande ; cette bande accompagnée d'un semé de billettes (C. de B.).

— *(Jehans de), eskevins de le court*, non citée nommément, 1397 : dans le champ du sceau, un fer de pelle, la douille en haut. L. : ✠ *S'* ..... *che* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.).

Dans l'acte qu'il scelle, il s'agit d'une rente sur un bien à *Ramilhes* (Ramilhes-Ollus).

— (... de), avocat à Liége, cachète ses lettres d'un cachet à ces armes, 1633 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une étoile à cinq rais (Pap. d'Et. et d'Audience, reg. N° 645, A. G. B.) (voir **Aubigny, LOCRON, Luxembourg**).

MARCHEI. *Cholart van Martchelle*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Clutine ; i. t. : 193 moutons, 1374 : d'hermine à l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une merlette. L. : ... *olas del Marchei* (Chartes des ducs de Brabant).

MARCHEL (Jean de), secrétaire du comte de Saint-Pol et receveur de sa châtellenie de Lille, 1450 : diapré, à la fasce chargée de trois (?) étoiles (la 1re étoile et la pointe de l'écu sont cassées). C. : une tête barbue tortillée. T. dextre : un homme sauvage, sans massue. L. : *Seel Iehan* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 395).

MARCHENELLES, voir **Coppin.**

MARCHIET, voir **Wez.**

MARCHIN (Henri de) (et *Marchinis)* reçoit, du Brabant, des indemnités du chef de la guerre de Flandre, celles-ci à partager avec *Gielijs* (et *Gilhot* = Julio) de Waha, *Jamelot* (et *Jamalot)* d'Ève, Rodolphe de *Morberille*, *Henikijn* (et *Hennekin)* Bourdeal (et *Bourdeaul)* Lambert de *Halles* (Halleux ?), *Wautier Dastenois* (Assenois), *Orbant* de *War* (Warre) et Petit-Jehan (et *Cleine-Jan)* de *Houdier* (et *Houdir)*, 1357, le 28 juillet : une bande, cotoyée de deux bâtons, accompagnée au canton senestre d'une merlette posée en bande. L. : ✶ *S' Henri de Marchin* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1214, 1306, 1609, 1620) (voir **Waha**).

Le 8 juillet 1357, Henri de *Marchines* reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, pour lui-même, 44 vieux écus, pour le *service que il leur a fait es guerres encontre le conte de Flandres* (même sceau)

Le 3 juin 1358, il scelle deux autres quittances, relatives à cette guerre, dont une avec Waha, l'autre, le concernant seul, pour 388 vieux écus, solde de tout compte.

MARCHIN. Henri van *Marchinis* scelle pour sa femme, Marasse, veuve de Gilles *van Pihaert van Hottoen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la banniere d'Agimont ; i. t. : 593 1/3 moutons, 1374 ; dit sceller de son propre sceau : une croix, chargée d'une étoile en cœur et de huit chevrons, deux sur chaque bras, ceux des bras horizontaux couchés, sur le bras dextre les cimes à dextre, sur le bras senestre les cimes à senestre ; ladite croix accompagnée au 1er canton d'un lion, dans chacun des trois autres d'une étoile. L. : ✠ *S' Lambier Lambines* (Ibid.) (Pl. 14, fig. 367).

Gelre donne ainsi les armes du *here van Marcheyn*, homme de l'évêque de Liége : d'argent au poisson de gueules, posé en bande, recourbé à dextre. Le cq d'or, couronné du même. C. : un bonnet pyramidal de gueules (terminé en volet), sommé d'une boule d'or, soutenant un grand plumail de sable.

Marchis *(Pierelos) de Lamalle, masuers et tenans heritables de Lambiers de Lamalle, li Brasseires, manans a Waule*, 1383 : de beffroi (à trois tires) L. : ★ *Pirelos Marchi* (Abb. d'Orient., A. G. B.) (voir **Lamalle**).

Marchot (Maître Lambert-Denis), prêtre, résidant à Couillet sur la Sambre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens du bénéfice de Saint-Nicolas qu'il possede en l'église paroissiale de Mettet, 1787, le 13 avril : un cœur, accompagné de trois molettes. L'écu dans un cartouche, sommé d'une tete d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46659).

Marci (L'abbé), prévôt de l'église Saint-Pierre, à Louvain, scelle un état des biens de ladite église qu'elle remet, au gouvernement autrichien, 1787, le 6 mars : deux étoiles en chef ; le bas de l'écu est fruste. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, au haut, d'une embouchure. L'écu ovale (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46560).

MARD *(Jehans de)*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, avec ses compagnons, reçoit des paiements par les prévôts, respectivement de Virton et d'Ivoix, 1373, 5 ; d'hermine à trois chevrons, le 1er écimé. L., 1373 : *S' Morsi Iehan de Mart* ; 1373, 5 : *S' Iehans de Mar* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2492, etc.).

L'une des quittances de 1373, du 15 octobre, relative à un acompte de 100 francs de France, motive ainsi ce paiement : *pour ma perte que ie fis avec mon dit seigneur* (le duc de Brabant) *en la bataille qui fuit devant Jullerx.*

Maréchal, voir **Marschalc**.

MARECHERS (Louis des), homme de fief de la châtellenie de Courtrai, 1467 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces ; aux 2e et 3e, une tour, à deux étages. Ce sceau est fort endommagé en dehors de l'écu. L. : *S Lois v* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57, 58).

MARECHS, voir **Mory**.

MAREY (Guillaume de), chevalier, reçoit un paiement de la reine de Bohême et de son fils, le duc de Luxembourg, 1377 : une croix. C. : un vol de l'écu. L. : *S Gvillavme de Mare* (Chartes des ducs de Brabant).

MARES. *Massaert van Marasch*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Clutine ; i. t. : 82 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, de . . . à deux pals de vair ; aux 2e et 3e, trois losanges. L. : ✶ *S' Masar de Mares* (Ibid.).

— (Guillaume van) reçoit, pour les héritiers de Lambert *van Mares*, son parent *(neve)*, tué à Basweiler, sous Robert de Namur, un acompte sur une i. t. de 100 moutons, 1374 : une aigle et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Villam de Mares* (Ibid.).

— (Jean van), époux de Marie, autrefois veuve dudit Lambert *van Mares*, tué à Basweiler, 1377 : deux avant-bras, mouvant de la pointe, passés en sautoir, la main dextre serrée par la main senestre. L. : ✠ *S Iohan Ionkin de Meres* (Ibid.).

— Olivier du *Marez*, dit *dausne* (Aulnes ?), bourgeois de Binche, reçoit, sur le domaine de Binche, une rente viagère inscrite sur la vie de maître Jean le Fiefvet, dit Lourdo, et d'Amalberge, sœur de celui-ci, enfants de Jean, 1473 : dans le champ du sceau, une paire de bésicles, accostée, en haut, de deux étoiles. L. : *S Oliuer* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685) (comp. les armes de **Lourdo**).

— (Jean *des*), échevin de Malines, 1620, 1 ; chevalier, seigneur de *Walle*, 1626 : une bande, accostée de deux branches de rosier, chacune fleurie de trois pieces, la seconde branche renversée. C. : un héron (?) issant (Malines) (voir **LETE, Meensel**).

Maresse, voir **FERTIN**.

Maret (Jean), bailli des chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, dans leur seigneurie dite « le fief *du Pret* », au lieu dit *le Mouliniel*, à Baisieux, qu'ils tiennent, *en justice de visconte*, de la seigneurie de *Scamaing* (Escamin), 1454 : un croissant, soutenant une lettre ꝑ (Tournai, Chartreux, c. III) (voir **Hulin**).

Mareuil, voir **Salm**.

Margant[s], voir **Mergant**.

Margny. Jean de *Marigney*, chevalier, homme du duc de Luxembourg, 1366 : un sautoir, cantonné de quatre merlettes. L. : ✠ *S' Iehan de Margny (Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 9) (voir **Marigny**).

Margoz (Lambinon), échevin de la haute cour et franchise de Floriffoux, 1417 : une hache contournée. L. : *S Lam . . . . Margv* (sic!) (*Namur*, N° 1342).

L'inventaire imprimé l'appelle, à tort, *Marg*.

Marichal, voir **Marschalc**.

Marié. Jean *le Marye*, homme de fief du Hainaut, 1450 ; scelle un acte relatif à des biens à Vezon, 1461 : une couronne de feuillages, ornée de trois roses. T. : un ange (Tournai, Chartreux, c. II).

— (Jean le), même qualité, scelle des actes concernant les couvents du Mont-Saint-André, 1471, et de Sainte-Croix, à Tournai, 1472 : trois roses. Le reste du sceau est cassé (Tournai, Chartrier).

Marien (Jean) scelle, parmi les *comannen* (marchands) de Louvain, un acte du receveur de Brabant, 1377 : deux pals, accompagnés en cœur d'une étoile (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean *Marye*[*n*], alleutier du Hainaut, 1459, 74 : quatre (2, 1, 1) roses. L. : *S Ian Marien* (Abb. de Wautier-Braine, c. 4808).

Dans l'acte de 1459, il s'agit d'une terre à Haute-Croix, dans celui de 1474, d'une terre non loin de Hal.

Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme *Pietre Mareye : chevaucheur de nostre escuerie*, par lettres patentes, données à *Peronne*, le 22 juin 1466 (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

— (Jean), échevin *des Edelen ind vermoghende Joncheren Willems van Horion, als letenant ind ghemechtticht van weyhen des erwerdigen heeren heere Johan Copy, proest tot Eyke* (Maeseyck), *etc., in syn dorpe ind in synder herlyckheijden der bauck tot Ardingen* (Ordange), 1511 : dans le champ du sceau, une charrue, surmontée d'un croissant et d'une étoile. L. : ✠ *S Ian Marien* (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. reli$_{x}$., c. 1686, A. G. B.).

— (Gilles), écoutète du banc de Looz, à Graesen, 1555 : une charrue, surmontée d'un croissant (Ordange).

— (Thielman), échevin dudit banc, 1591 : une fleur à cinq pétales effilés (Ordange).

Marigny. Philippe, évêque de Cambrai, 1307, 8 : dans le champ du sceau ogival, un prélat, debout, accosté de deux écus : A, deux fasces et une . . . (crosse?) brochante ; B, trois lions (**Cambrai**). L. : . . . . . *ippi dei gr* . . . . . *cam* . . . . . Contre-scel : un écu à trois lions. L. : . . . . *dei gracia eps ca* . . . . . (G., c. I) (voir **Margny**.

L'acte ne revèle pas le nom de famille de ce prélat. Voir LE COMTE DE MAS LATRIE.

Marilles. *Johannes de Marilis, armiger terre Gheldonensis*, s'engage, moyennant trois livres, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : deux losanges en chef, un besant, ou tourteau, en pointe, et un bâton brochant. L. : ✶ *S' Ioh de Ma* . . . . . *he* (Chartes des ducs de Brabant).

Marin. Ernest.-L. Houzeau, écuyer (ne scelle pas) (il signe : « E. L. Houzeau de Restaumont »), et Nicolas-Louis-Joseph Marin, écuyer, seigneur de Thiensies, Bracle, etc. (il signe : « Marin de Thiensies »), demeurant, tous deux, à Mons, remettent, au gouvernement autrichien, l'état des biens d'une fondation, en l'église Sainte-Waudru, à Mons, fondation dont ils sont les collateurs, 1787, le 30 mars : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles. L'écu ovale. C. : un trèfle cachet, sans L., en cire rouge) C. C. B., re$_{g}$. 46636).

Cette fondation fut instituée, par Anne *Sibille* (Sebille), femme de Louis de Longcourtil, seigneur de *Phanuel* (Fanuel), dans son testament du 26 septembre 1733.

Marissal, voir **Marschalc**.

Mark. *Comes Engelbertus de Marca*, 1270 : une fasce échiquetée, à trois tires. Contre-scel : même écu, mais la fasce sommée d'un lion issant (Dusseldorf, *Werden*, N° 50).

— *Engilbertus, comes de Marka*, 1273 : une fasce échiquetée, à trois tires (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 64).

— *Everhardus, comes de Marka*, 1280 : une fasce échiquetée, à trois tires, sommée d'un lion issant. Contre-scel : le même écu, sans lion (Dusseldorf, *Werden*, N° 50).

— *Everhardus, comes de Marka, Engelbertus, miles, eius primogenitus, Adolfus, Cunradus, Margareta, Yrmengardis, Katerina, Kuneguuda, liberi et heredes eusdem comitis*, 1298 ; le comte : type equestre ; le bouclier et la housse à la fasce échiquetée, à trois tires. C. : un écran échancré de l'écu. Contre-scel : écu aux mêmes armes, la fasce sommée d'un lion couronné issant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 129).

— (Englebert, comte de la), 1315 : même écu, sans lion. C. : un écran semi-circulaire, aux armes, orné de cinq panaches de plumes de paon. L. : *Secretv Engelberti coitis de Marka* (Ibid., N° 231).

— (Sire Conrard de la), prévôt, frère du comte Englebert, 1315 : une fasce échiquetée, à trois tires, sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Coradi de Marka* (Ibid., N° 231).

— *Machtildis de Marka, uxor nobilis viri domini Florentii Berthaut, militis, domini de Maghlinia*, fait son testament *in Anderstat*, 1318, *in vigilia*

divisionis apostolorum, scelle en 1319 : dans le champ du sceau ogival, sous une tour crenelée, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux ecus ; A, trois pals (**Berthout**) ; B, une fasce echiquetee, a trois tires. L. : *Sig' Machtildis de Marka domne machlinensis* (Ibid., Nos 251, 254, 255).

Le chateau d'Anderstat, situe sous Lierre, appartenait aux Berthout.

Mark. Adolphe, evêque de Liége, 1328 : sceau secret, armorial : parti ; au 1er, un bandé ; au chef chargé d'une rose et soutenu ; au 2e, une fasce échiquetée, a trois tires. L. : ✠ S. . . . . *olphi epi leodien'* (Chartes des ducs de Brabant, N° 259).

— Conrard *van der Marke* et *Elza*, sa femme, dotent le couvent de Bolbur, 1337 ; le mari : une fasce echiquetee, a trois tires, sommee d'un lion issant. La dame : dans le champ du sceau, dame debout, tenant deux ecus : A, comme celui du mari ; B, de . . . a l'ecusson plain et au lambel brochant (**Reifferscheid**?) (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 25).

— (Adolphe, comte de la), scelle un acte de la famille de Wickede, 1340 : type équestre ; le boucher, l'aiglette et la housse a la fasce échiquetée, a trois tires. C. et ornement du chaufrein : un écran semi-circulaire de l'ecu. L. : ✠ *Sigillvm Adolfi comitis de Marka*. Contre-scel : écu de la face, la fasce sommee d'un lion issant. L. : ✠ *Contra s Adolfi comitis de Marka* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 431).

— (Adolphe, comte de la), 1344 : une fasce échiquetée, a trois tires. Cq. couronne, le cercle de la couronne chargé de la fasce de l'écu. C. : un vol. L. : ✠ *Secretvm Adolfi . . . . tis de Marka* (Ibid., N° 473).

— Englebert, evêque de Liége, 1345 : sceau fort endommagé ; on ne voit guère que trois quarts de l'ecu, a une fasce échiquetee, a trois tires, sommé d'une mitre (Abb. de Saint-Trond, c. 3bis).

— *Engelbracht, grave van der Marke*, scelle en 1365 ; reçoit, du Brabant, une rente feodale, sur Bois-le-Duc. 1367, 73, 4 : même écu. Cq. couronné, le cercle de la couronne chargé d'une fasce échiquetee, a trois tires. C. : un vol. Le tout dans un ovale, celui-ci accosté de deux dragons ailés, rampants, affrontés. L. : *Secretvm Engelberti comitis de Marca* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 780, et Chartes des ducs de Brabant).

— *Enghelbrecht, grave van der Marke*, scelle pour Englebert Sobbe, chevalier, une quittance 200 vieux écus, revenus de cinq années, dus par le duc de Luxembourg, etc., du chef des toulieux de Roldue et de Maestricht, 1368 : dans le champ du sceau, un cq. couronné, le cercle de la couronne chargee d'une fasce echiquetée, a trois tires. C. : vol. L. : *Secretvm Engelberti de Mark coit* (Chartes des ducs de Brabant).

Mark. Thierry *van der Marke*, frère du comte Englebert, 1372 : une fasce échiquetee, a trois tires, surmontee a dextre d'une etoile a huit rais (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 408).

— (Everard, le batard de la), jadis prisonnier a Basweiler, sous l'ecoutete de Maestricht ; i. t. : 264 moutons, 1374 : même écu, mais l'étoile a six rais, et une bordure dentée. L. : *S Everardi de Marca* (Ibid.).

— Englebert, comte de la), 1383 : memes écu et C. qu'Englebert, 1365. Cq. couronné (Ibid.).

— (Thierry de la), frere d'Adolphe, comte de Cleves, et de feu Englebert de la Mark, partage avec ledit Adolphe ; reçoit, entre autres, la ville de Duisburg, 1392 ; scelle en 1393, 4 : une fasce échiquetée, a trois tires, surmontée a dextre d'une étoile à cinq rais. Cq. couronne, le cercle de la couronne chargé de la fasce de l'ecu. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Theoderici de Clivis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 551, 555, 540, 579).

— Jean van der *Marke*, seigneur d'*Arbergh* (Arenberg) et de *Nauerburg*, et d'autres declarent avoir été presents lorsque leur *nychte ende genedige joncfrou*, Marguerite, fille ainee de Cleves, a son départ de Cleves, pour aller epouser le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., a renoncé a tous ses droits sur le comté de Clèves et les autres pays d'Adolphe et de Marguerite, comte et comtesse de Cleves, 1394 : une fasce échiquetée, a trois tires, sommée d'un lion issant. Le cq. sommé d'une couronne, dont le cercle est chargé d'une fasce de l'ecu, et le fleuron central, plus grand que les autres, d'un lion issant. C. deux cornes de bœuf (Ibid., N° 579).

— Englebert van der *Marken*, chevalier, seigneur de *Lovervaulx* (Loverval), reçoit, de la duchesse de Brabant, une indemnite, *van den gelde onser schattingen onser gevenckenssen in hoiren dienst van den hertoge van Gelre*, pour les pertes, frais et débours, pour lui-meme, ses parents, amis et aides, 1396 (n. st.) : une fasce échiquetée, à trois tires, et une bordure (simple). Cq. couronné, le cercle de la couronne chargé de la fasce de l'écu. C. : une tête et col de bélier. L. : *S' dni Ingelb'ti de Mark mi* (Chartes des ducs de Brabant).

— Everard van der *Marcken*, seigneur d'*Arenberch*, ayant été autorisé, par le duc de Brabant, a racheter la part que le seigneur de Diest possédait, *bi versettingen ende leeningen*, dans la seigneurie de *Lōpne* (Lummen) — du chef de sire Thomas, seigneur de Diest, son aieul *(ouder vader)*, part transmise a celui-ci, par le feu duc Jean, moyennant la somme

de 114 livres, 8 deniers et 1 *halline* de vieux gros tournois — est investi de cette part, en presence du duc, apres avoir fait payer ladite somme a Thomas, seigneur de Diest, sous reserve de rachat par le duc ; 1411, *op sinte Mertens dach half wynter* une fasce échiquetee, a trois tires, sommée d'un lion issant, au lambel brochant. L. : *S Eurart van der Marcke* (Ibid.).

Mark. Sire Englebert van der *Marke*, seigneur de *Lovierael* et de *Walhaing* (Walhain), scelle un acte de Tristram, seigneur de Fraipont, 1416 ; Englebert van der *Marken*, chevalier, seigneur de *Lovierval*, reçoit, de l'amman de Bruxelles, 500 couronnes d'or de France, a valoir sur 1000 couronnes, a lui dues, par le duc de Brabant, sur la chatellenie de Vilvorde, 1420 (n. st.), 27 janvier, a Bruxelles : mêmes écu, couronne et C qu'en 1396. L. : *S dni Ingelb'ti de Marka mil* (Ibid.).

— *Me'sior van Marke* (Ma[e]rcke), serviteur et sergent a *mache* (massier) du duc de Bourgogne, a Gand, 1470, 1, 3 : un lion couronné, a la queue fourchée, et un baton brochant. C. : deux jambes humaines, accostees, les pieds en haut. L. : *S Melcior van Maerke*. C. C. B., Acquits de Lille, I. 109, 113, (voir **Hack**).

Le seigneur de MARCKE *de gueulle, au lyon d'argent, lampassé, armé et onglé d'or, et crye : Lymbourg, Lymbourg !* (COLIN GALLEMAND, *Armoriaire Noblesse de la Comté de Flandres*).

Le seigneur de LUMMEN *parcelles, et crye : Lumbourg !* (Ibid.).

Le seigneur de MARCKE, *pres Courtray, de gueulle, a trois fers de lance* (Ibid.).

Par lettres patentes, données le 31 mai 1460, Philippe, duc de Bourgogne, etc., ordonne au premier huissier du Conseil de Flandre de faire rentrer les creances dues a Gabriel et a *Carlequin de Marque*, enfants de sire *Charlequin de Marque*, demeurant a Audenarde, et de sire [illegible], ci-devant, les biens de leurs devanciers (Chartes de l'Audience, c. s, A. G. R.).

— *Everart de la Marck, comte de Rochefort et de Montalm* (Montaigu), *seigneur daginmont et de Durbut* (Durbuy), *hault avoues de Duant heritauble, etc.*, 1520 : ecartelé ; aux 1er et 4e, une fasce échiquetee, a trois tires ; aux 2e et 3e, une aigle **Rochefort**). C. : une tete et col d'animal (belier ?), sommé d'une couronne fermee. S. du cq. : deux lions. L., en deux ranzeys, fruste : *S' Ever . . . . . haut vou . . de Duant* (Arlon, Abb. de Saint-Hubert) (voir **Alpen**, **Berthout**, **Brusthem**, **Falkenstein**, **Givet**, **Clèves**, **Lippe**, **Lummen**, **MAISFORT**, **Moers**, **Noyelles**, **Randerath**).

GELRE donne ainsi le blason du comte de la Mark : d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, à trois tires. Volet d'or, double d'azur. Couronne d'or, le cercle charge d'une fasce de l'écu. C. : un vol d'or.

Il attribue à un *Her Evert van der Merke*, homme de l'evêque de Mayence : le même écu, brisé d'un lion de gueules, armé et lampasse d'azur, issant de la fasce. Volet d'or. C. : deux cornes de bœuf d'or, à la fasce de l'écu.

Marcadeel (Antoine), marchand de Venise, 1391 : une fasce bretessée. L. : *S Anton Mar . . . el* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Voir l'acte qu'il scelle dans NOMDY, *Gedenkwaardigheden* (III, 164).

MARKELE (André van), jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 86 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnes en cœur d'un annelet. L. : ✠ *S Andree Henrici de landraco* (fils de Henri ?) (Chartes des ducs de Brabant) (comp. **MERKIET**).

Marken, voir **Meerbeke**.

Markijer (Jean), échevin de Philippe de Cleves, seigneur de Ravenstein, etc., dans le métier de Roulers, 1523 : une marque de marchand, accompagné a senestre d'un croissant tourné (*Deijnze*, c. L. ; Fig. XLVIII).

Marcke, voir **Mark**.

Marcq (Thomas-Philippe), receveur des dimes, bois, censes et terres de l'abbaye d'Affligem, unie a l'archevêché de Malines, au district d'Asseche, 1787, le 18 avril, a Nivelles : d'argent a trois pals de gueules. C. : un lion issant (écu ovale ; cachet, sans L., en cire noire) (C. C. B., reg. 46663).

Les barons de Marcq de Tirge, en Belgique, portent : d'argent à trois pals de gueules. C. : . . . S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.
Devise : *Vis unita fortior*.

Markt. *Jhan van der Maret van Alst* (Alost) *et Jhan de Meier* (*Ier loco*) (voir **Meijer**), hommes de fief du comte de Flandre, 1298 : une rose (double). L. : ✠ *S' Iohannis de Foro* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2394).

- *Adam in dem Mart* (?), échevin de Luxembourg, 1389 : dans le champ du sceau, une tour crenelée, issant d'un mur crenelé, accostée de deux teles imbebbes, affrontées. L. : . *Sigillum A . . . . For* . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 237).

— *Conradus de Foro*, pretre et official, 1397 : de menu vair ; au franc-quartier chargé d'une étoile a cinq rais. L. : . . . . . *de . oro . . . . (Heylissem)* (voir **FORO**).

Marlay (Pascal), pretre, remet, au gouvernement autrichien, les etats des biens afférents a la chapelle de Saint-Nicolas, a *Caustaer*, 1787, le 20 avril, a Tilleur : d'or au lion couronne, accompagne de trois losanges d'azur, 2 aux flancs, 1 en pointe. C. : un lion issant, accosté de deux losanges d'azur (planants). L'ecu ovale (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46658, 46659).

Ces biens se trouvent situés sous les juridictions de Mouland et d'Ensden.

MARLE, voir **Gruijthuijs**.

Marly. Jean de *Marley*, chevalier, reçoit une rente du Brabant, 1354 : un lion couronné, a la queue fourchee, charge de . . .(?). C. : un vol. L. : *S Iehan de Mair . [l]er . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jehans de Marley*, écuyer, reçoit, par le prévôt d'Ivoix, des indemnités pour son cousin, Jean de *Marley*, chevalier, et ses compagnons, jadis prisonniers a Basweiler, 1374 : un lion (très fruste). C. : un vol. L. : *S Iehan de Mairlei* (Ibid.).

Le duc lui avait donné une obligation de 2581 petits florins.

Marlier (. . .) remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a un bénéfice en l'église Saint-Piat, a Tournai, bénéfice dont le possesseur est son fils, Alexandre-Joseph Marlier, clerc tonsuré, 1787, le 15 mars : écu, indistinct, dans un cartouche. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46653).

Marmol (Theodore-Jean-Laurent del), écuyer, licencié-es-droits, echevin de Bruxelles, 1753 : coupé de sinople sur azur, a la croix latine ecotée et au lion couronné, brochant, tous deux, sur le coupé, l'azur chargé a dextre d'une colonne renversée, posée en bande, brochant sur le pied de la croix. C. : un lion couronné issant (E. G., I 326).

Les barons del Marmol, en Belgique, portent : écartelé ; aux 1er et 4e, coupé d'azur et de sinople, à la croix ecotee d'or et au lion d'argent, armé et lampasse de gueules, couronné d'or, brochant, tous deux, sur le coupé, et a la colonne d'argent, posée en bande, le chapiteau brochant sur le montant de la croix ; aux 2e et 3e, de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules, a la bande de gueules, brochante, chargée d'un losange d'or (Dorgelberg). C. : un lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, issant. T : deux hommes sauvages de carnation, couronnés et ceints de feuillage, armés de massues.

Devise : *Marmora durant*.

Marneffe (Arnoul le Vilain de), chevalier, scelle, avec d'autres Liégeois, le record fixant les droits du haut-voué de Hesbaye, 1321, le 6 octobre : trois manches mal-taillées. L. : . . *Arnoldi de Marnef militis* (M. Clerex d'Aigremont).

Ce document est publié dans le *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, XI, p. 191.

— Gauthier de Ladrier de Marneffe, 1363 : trois etriers, accompagnés en cœur d'une étoile a cinq rais, au franc-quartier brochant, chargé d'un croissant. L. : . *S' Watir de Ladri* . . (Liége, Abb. de Neufmoustier, I. 49).

— *(Franchois de), escuier, echevien delle haulte court et Justiche de Tournez en Hesbain* (Tourinne-la-Chaussee), 1395, le 3 mai : trois manches mal-taillées, accompagnées en cœur d'un annelet ; au lambel, brochant sur les manches du chef. L. : ★ *S Fr. . . . . M . rnef* (Arch. de l'Etat, a Namur, Abb. de Marche-les-Dames).

Marneffe. Gauthier de Ladrier de Marneffe, 1403 : même écu que Gauthier (1363), mais l'étoile au flanc senestre. L. : ✠ *S V' Vatir de Ladr .* (Liége, Chartes provenant de Léau).

— Gauthier de Ladrier de Marneffe, échevin de Wanze, 1424 ; homme de fief du château de Fallais, 1432 : deux étriers, 1 en chef a dextre, 1 en pointe, et un croissant en chef a senestre, accompagnés en cœur d'un petit lion. L. : *S' W . . . . . de Laderier* (Liege, Abb. du Val-Notre-Dame, et C. C. B., c. 108).

— *Arnold de Buck, alias Marnef, eschevin des courts justices del Vaulx, de S' Aulbain et de S' Johan Exa^te en Liege que noble et horez* (honoré) *homme messire Guilh^me Dargenteau, chevalier, comte Dasscneu* (d'Esneux), *etc., at pagans a Noville sur Mehaigne*. 1537, 15 septembre : un chevron, accompagné de trois croissants. S. senestre : un lion, tenant l'écu par sa baniere. L. : *S Arnoldi de . . . . . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179).

— *Sire Aert de Buck*, prêtre, echevin desdites cours, a Noville-sur-Mehaigne, 1545 ; apparemment le même personnage et le même sceau que ci-dessus : l'ecu très cassé ; on ne voit qu'un croissant en chef a senestre. S. senestre : un lion. L. : . . . . . *de Bre . .* (Ibid., c. 3180).

Dans cet acte de 1545, le maire desdites cours se dit commis par *noble et honnorée femme madamoselle Franchoise del Malaize* (Malaise), *damme de Domelebert* (Domeldange), *de Lavoir* (Lavoir?), *etc.*

— Jacques de , échevin de Meeffe, 1558 : une anille. L. : *S Iaque d . Marnef* (Liége, Abb. du Val-Notre-Dame).

— Martin *de Buck*, un des deux vicaires de Meir, chanoines de l'abbaye de Saint-Michel, a Anvers, qui remettent, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a l'église de Meir, évêché d'Anvers, district d'Hoogstraeten, 1787 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois croissants ; aux 2e et 3e, un santoir engrêlé. L'ecu, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge,) (C. C. B., reg. 46562).

Buck est une dépendance de Marneffe.

— Henri *Marnef*, curé d'Oplinter, évêché de Malines, duché de Brabant, district de Tirlemont, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a sa cure, 1787, le 21 avril : d'or au lion couronné ; au franc-quartier ne brochant pas) d'or (?), chargé de trois cors de chasse, mal ordonnés. L'ecu en cartouche. Cq. couronné, sans C. (cachet, sans L., en

cire rouge) (C. C. B., reg. 46566) (voir **Rixensart.**)

Note, concernant les Vilain de Marnelle, due à l'obligeance de M. Edgar de Marnelle, sous-chef de section aux Archives générales du royaume, à Bruxelles :

1321. Il est question d'*Arnoul* de Marnelle, de ses quatre fils et de son gendre, à propos d'événements de cette année, dans la Chronique de Jean d'Outremeuse (T. VI, pp. 260 à 263).

1321, le 6 octobre. *Arnoul* le Vilain de Marnelle, chevalier, scelle avec les autres chevaliers hégeois, le record fixant les droits de l'avoué de Heshaye (*Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, T. XI, p. 191).

1331, le 9 décembre. *Helin* de Marnelle, fils de feu monseigneur Arnoul, relève un fief situé à Ciplet (Poncelet, p. 374).

1334, le 3 juillet. Dans un document de cette date se trouvent cités, en qualité d'hommes de fief du château de Moha, *Helin*, fils de monseigneur *Arnoul* de Marnelle), chevalier, et *Arnoul*, son frère (Borman et Schoolmeesters, *Cartulaire de Saint-Lambert*, T. III, p. 146).

1345, le 21 octobre. *Arnoul* le Vilain de Marnelle relève, après décès de son père, la maison qu'il habite (à Marnelle, et qui est contigue à la *taverne* appartenant aux enfants de Simon de Ladrier (Cour féodale de Liège, reg. n° 40, fol. 404).

1349, le 18 décembre. *Arnoul* le Vilain de Marnelle relève, à Hasselt, un fief lossain, de huit bonniers, situé à Berlingen (C. de Borman, *Les échevins du comté de Looz*, p. 233).

1350, le 25 mars. Dans un acte, émanant de la cour de Wanze, on voit que *Robert* de Marnelle, échevin de cette cour est déjà mort, à cette date, et que ses biens sont passés en héritage à Louis, fils d'*Arnoul* le Vilain, chevalier (Cet acte est la propriété de M. Edgar de Marnelle).

1350, le 21 mai. Un acte, émanant également de la cour de Wanze, cite, comme vivant à cette date, *Helien* et *Franchois*, écuyers, fils de feu *Arnoul* le Vilain de Marnelle (Ibid.)

1353, le 24 février. On trouve cités simultanément, dans un document de cette date, *Arnoul* le Vilain de Marnelle, Godefroid (de Ladrier), son gendre, ainsi que *Helin* et François, frères d'*Arnoul*. Godefroid fait transport d'une rente en faveur de sa tante, Hedwige, religieuse au prieuré de Saint-Maur, à Huy (Ibid.)

Maroye, voir **Marien.**

Maroton (Jean), échevin de Jodoigne, 1444, 49, 50, 65, 71, 6 : deux macles, rangés en pal, à senestre, et une rose en pointe à dextre ; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : *S Iohannis Maroton (Heijlissem, passim*, Chartes des ducs de Brabant ; C. C. B., c. 36, et Abb. de la Rance, c. 3178, A. G. B.).

Marpent, voir **Leus, Lion.**

MARQUE, voir **Mark.**

Marquemont (Denis-Simon de), docteur es deux droits, chapelain du pape, 1608 : un chevron, chargé de trois besants, ou tourteaux (?), et accompagné de trois roses, tigées et feuillées. L'écu surmonte d'un chapeau ecclésiastique (Abb. de Saint-Trond, c. 14).

Marquette (Jean, seigneur de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 760 moutons, 1374 : un croissant, accompagné de six billettes, rangées en orle. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Iehan de Markete chlr* (Chartes des ducs de Brabant).

Marquette. *Jehan dit Despeis de Marcquettes*, sergent de la cour de Mons, homme de fief du Hainaut, 1421, à Valenciennes : un croissant et un semé de billettes ; au bâton brochant. C. : une tête et col de lévrier. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Iehan de Markette (Namur*, Nos 1354-1356).

Rectifier et compléter, en conséquence, l'article placé, à tort, au nom d'E[s]peis.

L'armoriel de la fin du XIVe siècle, publié par Dolet Darcq, donne au sire de *Marquettes* : *d'azur à un croissant d'argent à croissettes*[?] *d'or.*

Philippe le Bon nomme *nostre bien ame escuier Iiste de Marquettes*, son échanson, par lettres patentes données, à Mons, le 7 mai 1451 (Chartes de l'Audience, c. 7).

Robert des Marquetz, escuier, est nommé *escuier d'escuerie*, par Charles de Bourgogne, comte de Charolais, à Bruges, le 15 mai 1463 (Ibid., c. 10).

Marquis (Jean), scelle pour un échevin de Perck et d'Elewijt, 1642 ; *lieutenant* de Frédéric van *Marsselaer*, chevalier, seigneur de Perck, Elewijt, Herseaux, Nederockerzeel, Otycke, etc., 1634 : un compas, accompagné de trois étoiles. C. : un homme issant, tenant de la main droite un glaive, et de la gauche un ruban flottant (Greffes scabinaux, *Varia*, A. G. B.).

Marrannes (Jacques), chanoine et curé de Sainte-Walburge, à Furnes, province de Flandre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 12 avril : un chevron, accompagné de trois cygnes. C. : un cygne (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46606, *passim*).

Marselaer. Jean van *Marslaer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelgem ; i. t. : 436 moutons, 1374, 9 : une bande de cinq macles(?), accompagnée au canton senestre d'une merlette. L. : ✠ *Sigillvm Ioh' de Marslar* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 368).

— (Frédéric van), chevalier, seigneur de Perck, échevin de Bruxelles, 1645 : une bande de cinq losanges(?). C. : deux cornes de bœuf (E. G., t. 368).

— (Frédéric van), chevalier, seigneur de Percq, Elewijt, Herseaux, Opdorp, échevin de Bruxelles, 1652 : mêmes écu et C. S. : deux lévriers colletés, bouclés (Bruxelles) (voir **Hoorebeke, Marquis, Perck**).

Un *Johannes de Marslaer*, héritier de son père, Henri, relève un bien de 30 bonniers de terre *apud Marsslaer, in parochia de Malre* (Malderen, compte Pâques 1377-78, C. C. B., N° 17144, f° 65 v°).

Ma|e|rschalk, Maréchal, etc. Thierry *Marscalc*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. 563 1/3 moutons, 1374; scelle pour Nicolas van Macheren, prisonnier *illec*, sous le même; i. t. : 44 moutons, 1374 : trois lévriers élancés, rangés en pal. C. : un vol de l'ecu. L. : *S Diederich Marschalt*(?) (Chartes des ducs de Brabant).

— Robert *de Marscalc*, chevalier, prisonnier *illec*, parmi les gets (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 1680 moutons, 1374 : trois (2, 1) poissons, posés en pal, accompagnés de deux étoiles a cinq rais, posées dans les coins supérieurs. L. : *S' Roberet de Marscalt* (?) (Ibid.) (Pl. 14, fig. 369).

— Guillaume *Maerscalc*, prisonnier *illec*, sous le sire de Perwez; i. t. : 60 moutons, 1374 : un buchet contourné, accompagné en pointe d'un maillet penché. L. : *S't Willem Maerscalc* (Ibid.).

— *Gerars li Mareschaus* reçoit, du duc de Luxembourg, une rente viagère de 6 muids de blé sur les moulins de *Pons sour Sambre* (Pont-sur-Sambre), 1373, le 11 octobre : un lion (sans queue), issant d'une eau. L. : ✠ *S' Gerardi de Marscalch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2490).

Ce paiement est fait par Jean de *Rozoy*, châtelain d'Aymeries.

— *Jehan le Mariscal* reçoit, du bailli de Bruges, des indemnités pour des voyages exécutés par lui, 1386, 7; pour une mission *es secretes besoignes touchans le duc de Bourgoigne, tant en passage de la mer, comme par devers le duc*, a Paris et ailleurs, 1388; pour une mission auprès du duc a *Ergelys* (Argilly), en son pays de Bourgogne, 1391; pour des voyages au service du duc, 1392, 3; pour un autre auprès du duc a Paris, 1393; pour un autre, de dix jours, auprès du duc, a Boulogne et a Abbeville, en Ponthieu, et plusieurs autres missions, 1398. Armoiries, 1386, 7 : un chevron, chargé d'une couronne et accompagné de trois étoiles. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *Sigillvm Iohannis Marisc . .* — 1388-98 : même écu, mais sans la couronne. Sans S. L. : *S Ioh'is Marisael* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— *Jehan le Marisal*, bailli d'honorable et sage Jacques de *Hellemmez*, fils de feu Jacques, 1403 : un fer a cheval renversé en pointe, surmonté d'un marteau, accompagné en chef de deux étoiles. L. : . .' *Iehan le Marisiel* (Tournai, Corps religieux, c. 1) (Pl. 14, fig. 370) (voir **Maughier**).

— Nicolas *Marschalk*, échevin de *Diedenhoven* (Thionville), passe un acte avec sa femme, Catherine van *Bettingen* (Bettange), 1419, le 18 novembre : trois levriers élancés, rangés en pal. C. : un vol. L. : . . . . *s Marscha* . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 159).

Ma|e|rschalk, Maréchal, etc. Jean *de Marscalc*, homme servant de damoiselle Catherine uten Zwane (fille de messire Jean), feudataire, a Lebbeke d'un fief relevant de Termonde, 1430 : parti; au 1er, trois fers a cheval; au 2d, un lion. L. : ✶ . *Ian de M . . . schalk* (Fiefs, N° 3913).

Il est appelé, dans l'acte : *cnaght ende dienghelike man ende van Joncvrouwen Katheline mer Jans dochter uten Zwane*.

Ce fief comprend environ 6 bonniers.

— *Franco Marscalc*, échevin de Leau, 1439 : trois pies, chargées, chacune, d'une rose, et une étoile en pointe. L. : . . . . *choras Ma* . . . . (M. J. Maertens, a Gand).

Au-dessus de l'étoile, à senestre, on aperçoit quelque chose qui ressemble a un croissant tourné, mais qui pourrait n'être qu'une bavure de la cire.

— *Pasquine Maressaulx*, veuve de feu messire Josse de *Halugn* (et *Halewin*), seigneur d'*Huutkerke* (*Utkerke* = Uytkerke), reçoit, du duc de Bourgogne, a titre de donation, une rente sur la terre et seigneurie de *Weru* (*Wercq* = Wervicq), rente dont son fils, Charles de *Halugn*, est nu-propriétaire, 1457, 70 : parti; au 1er, trois lions; écusson en cœur, a la croix; au 2d, un fer a cheval. T. : un ange. L. : *S Passchine Sm . . . . vrauwe van Huutkeerke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391, 51, 52).

En 1457, *Josse de Halugn* est cité comme bailli et receveur du duc dans sa terre et seigneurie de *Wercq* (Ibid., l. 391).

— *Jehan le Marissal*, échevin de Jodoigne, 1474, 5, 6; *J. le Marissal, dit de Brocqua*, même qualité, 1475 : une fasce, chargée de trois tours et surmontée de trois maillets penchés, accompagnés au haut, entre les deux premiers, d'une rose. L. : *S Geha* (?) *Marca de Lãtui* (C. C. B., c. 36).

— *Jehan li Marisal*, et *le Marissael*, échevin de la franche ville de Jauche, 1500, 8 : un marteau, accosté aux flancs de deux roses. L. : ✶ *Iehan le Marissa* (M. Vanneruss).

— Pierre *Maerscalck*, tenancier juré de la Chambre des tonlieux a Bruxelles, 1512 : deux faucilles, aux tranchants dentelés, affrontées, accompagnées d'une fleur de lis, au pied coupé, en cœur, et de onze roses, rangées en orle. C. : la fleur de lis de l'écu entre les deux faucilles de l'écu. L. : *S Peter* . . . . Bruxelles.

— *Jehan le Marischal*, 1524; *Jehan Segard*, 1525, allentier de l'empereur, scelle ces actes du receveur de Jodoigne : un arbre, mouvant de la pointe; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S Iehan Segard* (*Heylissem*).

Nicolas *Maerscalc*, échevin de Tirlemont, 1525, 35 : trois merlettes. L. : ✶ *S Nicolai Marscalc scabi then* (*Heylissem* et Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CVII.

Fig. 1. Les échevins de Droogenbosch (aux armes des Berthout) (1295) (1).

Fig. 2. Les échevins de Wisbecq et de Bierghes (aux armes des barons d'Overschie) (XVIIIe siècle).

(1) La description de ce sceau figurera dans le *Supplément*.

Ma[e]rschalk, Maréchal, etc. Le baron de *Mareschal*, collateur de l'autel de Sainte-Catherine, en l'église paroissiale de *Kayll* (Kayl), près de Luxembourg, 1788 : d'azur à trois poissons nageants, rangés en pal, accompagnés de deux croissants, 1 entre le 1er et le 2e, 1 entre le 2e et le 3e poisson. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. T. : deux hommes d'armes, tenant un sabre de la main extérieure (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. N° 46585) (voir **Daun, Espen, Heule, Colle, Metten Penninghen**).

Il est possible qu'il y ait un 3e croissant en pointe.

MARSQUEL (Jacques de), bailli de Peronne, 1362, 3, 4 : coupé ; au 1er, un renard passant ; au 2d, trois (2, 1) merlettes. L'écu sommé d'un héron essorant et accosté de deux animaux (?) (Tournai, Chartrier).

Marteau Henri *Marteel*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; t. l. : 2770 moutons, 1374 : six fleurs de lis, au pied coupé (?), rangées deux en chef à senestre, les autres 3 et 1 ; au franc-quartier chargé d'un sautoir. L. : ✠ *S' Henr[ici] Matel milit'* (Chartes des ducs de Brabant) Pl. 14, fig. 371).

D'après Hembricourt (Salbray, p. 77 78), les *Marteal* descendent de *messires Renyers sires delle Noeuthe, qui premiers encargat a porteir dazure a fleurs de Lys d'or . . .*

Une famille de Marteau, au pays de Liége, porte : de vair au sautoir de gueules ; écusson en cœur d'or à la merlette de sable. C. : une tête de loup de sable, lampassée de gueules.

Marteel (Gauthier), homme de fief du duc de Bourgogne, au Franc de Bruges, 1421, 7, 8, 9, 30 : un chevron, accompagné de trois marteaux couronnés. T. : un ange. L. : *S' Walter Maerteel* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 42, 125).

Martel (*Colins*), homme de fief de Flandre, 1292, à Bergues-Saint-Winoc : un échiqueté ; au franc-quartier chargé d'un marteau (droit). L. : *S' Colin Martel* (Chartes des comtes de Flandre), voir **Marteau**).

Martens, voir **Martins.**

MARTENVAL (Chrétien de), *rentier* du roi des Romains et de son fils, l'archiduc Philippe, 1493 : une bande, accompagnée à senestre de . . (un peu fruste) ; au lambel brochant. T. : un ange. L. : *S . . . li . . . . . .* (Abb. d'Avwieres, Etabl. relig., c. 1798).

Dans cet acte, il s'agit de biens sous la cour d'Ophain.

Martin (*Audrieu*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1456, à Mons : une hure de sanglier, accompagnée de trois (2, 1) annelets. T. : un ange. L. : *S Andrieu M . . . . .* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498).

— (*Hanin*), homme de fief du Hainaut, 1473, à Binche (deux actes) : trois têtes de léopard (?), accompagnées en cœur d'un annelet. Fort endommagé. Il ne reste que l'écu et un fragment de la L. : *S Iehan . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

Martin. *Nicolas Martin*, homme de fief de Flobecq et de Lessines, 1546, 7 : trois fleurs à quatre feuilles, accompagnées en cœur d'un M et en pointe d'une étoile à huit rais. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Nicolas Martin* (Fiefs, Nos 10390, 10395).

— (Servais), homme de fief du Hainaut, 1589 : parti ; au 1er, une bande, accompagnée à senestre de deux boules, rangées en bande, et à dextre de . . . (cassé) ; au 2d, deux pelles de boulanger, passées en sautoir, accompagnées de trois boules (pains ?), rangées en chef (la pointe est cassée). T. : un . . . ailé, posant le pied sur un monstre (démon ?) renversé. L. : . . *Se . . . . . in* (M. Hulin, à Gand) (voir **Martins, Vivien**).

MARTIIN (Henri van) (et *Martyn*, sans van) scelle l'aveu d'un fief, mouvant de l'abbaye de Werden, 1415 : un coticé de douze pièces (Düsseldorf, *Werden*, N° 165).

La même charte l'appelle *van Martyn* et *Martyn* tout court, Matten en Westphalie ?

Martiny (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1634 : trois roses ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir. C. fruste (M. Matthieu).

— (A.-J.-Remacle), curé de Bœur, district de la seigneurie de Tavigny, 1787 : d'azur au chevron (d'argent), accompagné de trois étoiles. L'écu sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. N° 46581).

— (Laurent), curé de Salm et des Halleux (Grand-et Petit-), diocèse de Liége, province de Luxembourg, comté de Salm, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens affectés à sa cure, 1787, le 11 juin, à Viel-Salm : un calice. L'écu, ovale, surmonté d'une couronne d'épines, accompagné, au haut, des lettres L M, et accosté de deux palmes, liées au bas (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46589).

Les comtes et écuyers Martiny, en Belgique, portent coupé, au 1er, d'argent au lion de gueules ; au 2d, de gueules à l'écusson d'argent à la croix ancrée de gueules. Couronne à cinq fleurons. S. : deux panthères regardantes, au naturel.

Voir, sur une famille *Martini*, la revue *Taxandria* Berg-op-Zoom), *passim*

Martins, Martens, Maertens, Mertens. Henri *Martins*, échevin de Malines, 1317 : une bande, chargée de trois croissants et accompagnée de six flanchis, rangés en orle (Elseghem).

— *Pieter Maertin Hughen sons sone,* échevin de Zierikzee, 1378 : dans le champ du sceau, un pois-

son, pose en fasce, accompagné en chef d'une coquille et en pointe d'une étoile à six rais. L. : . . *Pieter f Martini (Hollande).*

Martins, Martens, Maertens, Mertens. Jean *Maertus*, tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1430 : une marque de marchand (Fiefs, N° 3465) Pl. 1ª, fig. XLIX.

— Gaspard *Martens* tient, dudit château, un fief à Zele, 1513 : une fasce, accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe à senestre d'une rose ; la pointe est fruste à dextre (Ibid., N° 4568).

La famille Maertens, en Flandre, dont trois membres obtinrent confirmation de noblesse, le 31 décembre 1836, porte : d'or à la fasce d'azur, chargée de trois roses d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'une tour de sable. C. : une étoile d'azur entre un vol du même.

Devise : *Ni hil sine Deo.*

— *(Lugier)*, échevin de Zele, 1524 : une fleur de lis. L. : *Lugier M[art]ns / Laureis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— Gabriel *Mertens*, scelle pour Catherine Neelsens, femme de Gilles de Bosschere, qui tient un fief, d'Arnould Storm, du chef de sa seigneurie *op damelvelt* (?), à Saint-Nicolas (Waes), 1527 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile. L. : ✶ *S' Gabriel Martens* (Ibid., N° 7055) (voir **Mertens**).

Les barons Mertens, en Belgique, originaires d'Allemagne, et dont le titre, concédé par le duc d'Anhalt-Dessau, en 1842, fut approuvé par le roi des Belges, en 1843, portent : d'azur au chevron vidé d'argent, accompagné en chef de trois glands d'or, mal ordonnés, et en pointe de trois canards d'argent, contournés, mal ordonnés, les deux derniers posés sur une terrasse de sinople.

L'écu sommé d'une couronne de baron.

MARTRE (Liévin de), juge de Jacques de *Hellemmes*, en sa seigneurie de *Koqueriaumont* (Cocriamont), à *Blandaing* (Blandain), 1463 : une fasce, surmontée d'une martre. S. : deux aigles (Tournai, Corps religieux, c. 1).

— (Philippe du), reçoit, du duc de Bourgogne, une pension de 100 francs, par le *fermier de l'avoir de Meun* ; scelle de quatre sceaux différents : A, 1412, 3, 4 : un trefle barbé. L. : *S Filip . . . de Mardre*. B, 1415 : un cerf, couché sur un gazon, accosté de deux trefles ; au chef (?), chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' Philipe de Martre* C, 1419, 21, 2 : un cerf couché, accosté de deux rameaux, accompagné en pointe de trois trefles, rangés en fasce, et surmonté d'un lambel (à trois pendants). L. : *S Filippe du Martre*. D, 1423, 8, 30 : une tête de cerf (de profil) (?), accompagnée en pointe d'un croissant, accosté de deux trefles, et surmonté d'un lambel (à trois pendants). L. : *S Philippe dou Martre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13 14 (Pl. 14, fig. 372, 373, 374 et 375).

La quittance de 1423 l'appelle : Philippe du Martre, dit de *Lanfern*.

Masen (Guillaume van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoutète de Maestricht ; i. t. : 400 moutons, 1374 : trois fers à cheval, accompagnés en cœur d'une tour. L. : *S' Wilhelmi de Mosa* (Chartes des ducs de Brabant).

— Le même, 1385 : même écu, mais la tour posé sur un écusson en cœur. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Mosa* (Ibid.) (Pl. 14, fig. 376).

— *Godefridus dictus de Mosa*, échevin de Maestricht, 1287 : de vair à la fasce et à l'épée, en bande, la pointe en bas, brochante. L. : ✠ *S' Godefridi Ose scab* (Dusseldorf, Bailliage d'Altenbiesen, N° 25) (voir **Broekhuizen, MEERWIJK, Oze, Seuddemouwe, Walhorn**).

— Jean-Christophe-Joseph van der *Maesen*, chevalier du Saint-Empire Romain, seigneur d'Avionpuits, collateur laïc de la chapelle de la Sainte-Vierge, au village de Fontin, en la paroisse d'Esneux, en sa qualité d'Avionpuits, contigu à Fontin, et résidant, en été au château d'Avionpuits, en hiver à Liége, sans date (1787) : d'or à l'anille, surmontée d'un globe crucigère renversé. Deux casques couronnés. C. C. : 1°, un globe crucigère (non renversé), entre deux cornes de bœuf, coupées, munies, chacune, d'une embouchure ; 2°, un lévrier issant, colleté, bouclé (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576).

Il avait été créé chevalier du Saint-Empire, en 1770. Son petit-fils, Antoine Laurent-Christophe van der Maesen, obtint, en Belgique, le 20 février 1848, reconnaissance de noblesse et du titre de chevalier, transmissible à toute sa descendance mâle.

Les chevaliers van der Maesen portent : d'or à l'anille de sable, surmontée d'un globe crucigère d'azur, cintré et croisé d'or, renversé. Deux casques couronnés. C. C. : 1°, le globe de l'écu, mais non renversé, entre deux cornes de bœuf, coupées d'or et de sable, 2°, un lévrier issant d'argent, colleté d'or.

MASENER (Jean de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1622 ; licencié-ès-lois et homme de fief, 1651 : une fasce, chargée de trois roses, accompagnée en chef d'un lion léopardé et en pointe d'une rose. C. : un lion issant (Enghien et M. E. Matthieu).

— (Nicolas de) homme de fief d'Enghien, 1. . . : même écu, mais la pointe cassée (M. Matthieu).

Masier (Henri le), chevalier, seigneur de *Beaussart* (Beausart), 1382, 5 : écartelé ; aux 1er et 4e, un bordé et une bande . . . (fruste) brochante ; aux 2e et 3e, trois chevrons. C. : un dragon (entier) entre un vol. S. : deux léopards lionnés, assis (Tournai, Assises de Peronne).

MASICH, voir **MASIS**.

Masijn (Roland) tient, du château de Furnes, un fief sis dans la paroisse de Saint-Nicolas, *boosterpoort*, et dans la paroisse de Steenkerke : 1421 : un croissant, surmonté de deux étoiles. L. : ✶ *S Roelant Masin* (Fiefs, N° 921).

MASIS. Francon van *Masich*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la banniere de *Wilre* ; i. t. : 328 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant . . . (indistinct). L. : *S' Franconis de Mass* (Chartes des ducs de Brabant).

Masius, voir **Maes**.

Masny, voir **Feluy**.

Masnuy (*Willaume des*), homme de fief du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, 1322 : parti ; au 1er, un poisson, recourbé à dextre ; au 2d, un poisson, recourbé à senestre. L. : . . . *liavne de Masnu* (Mons, Sainte-Waudru, fonds de *Hal*).

— (*Tassart* de), homme de fief de la souveraine cour de Mons, 1517, 8, à Mons : écartelé ; aux 1er et 4e, deux poissons adossés ; aux 2e et 3e, un lion. Une cotice en barre, brochant sur l'écu. C. : un poisson, recourbé en croissant, entre un vol. L. : *S Tassart de Masnuy* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. R.).

— (*Jehan*, dit *Griffon*, de), bailli de Lens, 1524 ; homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547, 9, 51 : écartelé ; aux 1er et 4e, les armes de *Willaume* ; aux 2e et 3e, un burelé et une bande brochante. C. : un (poisson recourbé en) croissant entre un vol. L., 1524 : *Seel Ieh* . . . . . *Griffon de Masnuy* (Mons, Cour féodale, reg. H, et Sainte-Waudru, c. I).

Un seul personnage ? Pour les sceaux de 1547-1551, je n'ai pas annoté le poisson en croissant du cimier.

Massart (Guillaume), homme de fief de l'abbesse de Nivelles, 1519 : une barre. T. : un ange. L. : *S Villam Massart* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

— (Englebert), homme de fief de Braine-l'Alleud, 1608, 11 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (Notre-Dame, Anvers, pap. de la fam. Thijs, de Braine-l'Alleud).

Masse (Jean), alleutier à Jodoigne, 1461 : un lion ; à la champagne plaine (C. C. B., c. 36).

Masselot (*Ieannet*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1510 ; homme du chapitre de Sainte-Waudru, 1515 : trois roses. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue à terre (Mons, Sainte-Waudru, c. I).

Massemen. *Beatrix*, *domina de Masmine*, de l'aveu de ses fils et de ses filles (non spécifiés), dote, pour le salut de son âme et de celle de feu *Gerardus de Sottenghem*, son mari, l'hospice qu'elle a fait construire près de *Masmine* ; sans date : type ogival ; femme debout, sans armoiries. L. : ✠ *Sigill' Be* . . . . . *Masminne (Pitzembourg)*.

Massemen. L'un des fils de ladite dame *Beatrix* : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Ger* . . . . . (Ibid.).

Beatrix demande à ses fils de sceller l'acte analysé ci-dessus. Deux sceaux sont tombés. Il reste encore une partie d'un autre au milieu duquel on aperçoit un grand vol.

Cette charte, publiée, plusieurs fois, peut se dater d'environ 1220. Voir Alex. Wauters, *Table chron. des chartes et diplômes imprimés*, III, p. 546. Cet auteur signale des actes, datées par Beatrice, dame de *Masmines* et de Laerne, et ses fils : Giselbert et Gérard de Laerne (1213), par Beatrice, dame de Laerne (1215), et par la même et son fils Gislebert (1215).

— *Ysabella, domina de Masmines, nobilis matrona*, 1289 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, accostée de deux écus ; A, un lion ; B, trois lions (P., III).

Elle comparaît avec son fils, Gérard. Gelre donne ainsi les armes du seigneur de Massemen, en Flandre d'azur au lion d'or. Capeline d'azur. C. : un dauphin d'or, engoulant le cq.

Le seigneur de Maesmynes : *d'azur au lyon d'or, coroné, lampassé et armé d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandre*).

— Jean van *Massemyn*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 3529 2/3 moutons, 1374 : un lion, chargé . . . (fleur de lis ?) C. : un poisson engoulant, le casque. L. : *S' . . . n v Massem* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Gérard, sire de *Massemine*, chevalier, reçoit, du couvent de Ninove, un paiement pour compte du sire de Maldeghem, 1384 : un lion (l'épaule fruste). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un poisson, engoulant le chapeau. L. : *S' Gerardi dne* (?) *de Masmine* (Chartes des ducs de Brabant).

— Philippe van *Massemijne*, chevalier, seigneur d'*Eijke*, 1386, 8 : un lion couronné (l'épaule fruste). C. : un poisson, engoulant le cq. S. : deux chiens braques accroupis. L. : . . . . . *Phil* . . . . . *de Mam* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— *Lonys van Massemijne* reçoit une rente de *Woutre de Dijn* (Deijn), bailli de la seigneurie de Cruijbeke, 1410, 1, 3, 5 (quelques-unes des quittances sont datées de Gand) : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis. Même C. L. . *S Loenis va Masmine* (Ibid., l. 65, 66).

— Jean van *Massemine*, fils de *Rubbrecht*, tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 ; *Galaut*, son frère, scelle ce dénombrement : une bande, chargée de trois roses ; au franc-quartier brochant, au lion chargé d'une fleur de lis, posée en

bande. Même C. L. : *S Galaut vā Massemene* (Fiefs, N° 1388).

Massemen. *Lodewijc van Massemine*, seigneur de Hoelbeke, tuteur d'Oglier van *Massemine*, fils de feu *Louis*, seigneur d'Uytberghen et d'Overmeire, qui tient ces deux seigneuries du château de Termonde, 1432 : un lion (épaule fruste). Même C. sur un chapeau de tournois (Fiefs, N° 1452).

— Elisabeth, dame de *Masmines*, et de *Le[e]urenghien* (Leeuwergem), veuve de messire Robert, seigneur de *Masmines*, reçoit, du duc de Bourgogne, annuellement, 220 livres parisis, sur la recette de Ninove, à titre de rente et de pension, 1434, 7, 45, 6, 8, 53, 4 ; en 1455 (n. st.), se qualifiant . *nagaires chastellaine de Nieneve*, elle reçoit 147 livres, 15 sols parisis, dont 39 livres constituent ses gages, comme chatelaine, pour 9 mois et 11 jours : parti ; au 1er, un lion (?) ; au 2e, écartelé ; *a* et *d*, un lion et un semé de billettes (**Leeuwergem**) ; *b* et *c*, un chevron d'hermine (**Ghistelles**). T. : un ange. L. : *S Elizabeth dame de Mamines et de Leurenghuen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146, 188).

La quittance de 1455 (n. st.) contenant des détails sur la prise de Ninove, nous en reproduisons ici la teneur : *Je Elizabeth dame de Masmines et de Leuringhien nagaires chastel[aine] de Nieneve, confesse avoir eu et receu de maistre Gilles de le Hege, nagaires receveur de Nieneve, la somme de cent quarante sept livres quinze sols parisis, monnoie de Flandres, assavoir cent livres a moy deuz pour mes gaiges de ladicte chastellenie, de neuf mois et onze jours, a compter puis le jour de Saint Iehan Baptiste mil iiij cinquante deux jusques au jour dauril mil iiij cinquante trois, apres puis ens avant, que, durant la guerre qui nagaires a regnié en pays de Flandres, je tenoie ma continuelle residence, gardant par toute diligence a moy possible le dit chastel, tant et si longuement que ycelle garnison y peut valoir resister aux grandes et desmesurees rudesses et erres de ceulx de la verde tente de Gand, qui, oultre et contre dauril, de fait et de force le me osterent.*

Item et cinq livres xv sols parisis dicte monnoie a moy ordenez par messeigneurs de la chambre des comptes a Lille prendre et lever sur ledict maistre Gilles pour le fin de son cief et dernier compte jusques au vingtiesme dauoust mil iiij cinquante trois dautant moins de vj cx livres parisis monnoie que dict est, a moy deuz et escheuz pour les termes de noel mil iiij cly et Saint Iehan Baptiste mil iiij lij comprins oudict compte pour cause de ma pension que je prens et liece chascun an ma vie durant sur ladicte recette de Nieneve. De laquelle somme de cx. cloy livres xv sols parisis, dicte monnoie, je suis contente et en quitte led. et maistre Gilles et tous autres. Tesmoin ymon seel cy mis le xxiij jour de feurier l'an mil iiij cinquante et quatre.

(Original, en parcheimin, avec simple queue de parchemin ; sceau en cire rouge).

— Martin van *Massemine*, tuteur de la veuve et des hoirs de Jean van *Massemines*, jadis sous-bailli de Gand, reçoit, de la part du duc de Bourgogne, par Adrien van der Moten et Jean Gheijlline (non qualifiés), la restitution d'une somme due au défunt, 1438 : plain ; au franc-quartier chargé d'un lion. C. : une tête et col de lion. L. : *S Meertin . . . . . mine* (Ibid., l. 113).

Massemen. Roger de *Mamines*, homme de fief de la châtellenie d'Ypres, 1453, 7 : plain ; au franc-quartier chargé d'un lion. C. : casse ; on voit une partie d'un vol. S. : deux griffons. L. : . *Rugg* . . . . . (Ibid., l. 193) (voir **Ghinderover, Heule, Lauraguais, Pipenpoij, Ressegem, Vos**).

Masschereel (Rasse), chevalier, frère du seigneur de Fauquemont, 1353 : neuf (3, 3, 2, 1) besants (Abb. de Saint-Trond) (comp. **Feix, Merode, Reuschenberg, Schönau, Schoonvorst**).

Voir, sur cette famille, Hemricourt, *Miroir des Nobles de Hasbaye*. Gelre donne ainsi les armes d'un *her Jan Masschereel*, homme de l'« evêque » de Cologne : de gueules à quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants d'argent. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau pointu d'argent, sommé d'une boule de gueules, soutenant une toufle de plumes de paon. Il attribue à un autre (?) *her Jan Masschereel* (sans indication de nationalité) : neuf (3, 3, 2, 1) besants d'argent. Le cq. d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'une boule d'argent.

— Jean *Masscherele*, chevalier, seigneur de *Raede* (Wijnantsraede), reçoit, du Brabant, une rente à Fauquemont, 1369, 73 : un échiqueté. L. : ✠ *S' Iohan Maschereil* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean *Masscherele*, seigneur de *Raede*, reçoit ladite rente, 1373, 7, 9 : un échiqueté et une bordure (simple). L. : *S' Iohannis dei Maschr' dni de Raede* (Ibid.).

La charte ne lui donne pas de prénom.

Voici, d'après Gelre, les armes de *Her Winant van Roeden*, homme du duc de Berg : échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules. C. : un buste barbu, vêtu de l'écu, terminé en volet, la figure et le cou gris, cheveux et barbe noirs, coiffé d'un chapeau arrondi, au bord rabattu, de gueules, à la mentonnière du même.

Masson. Jean *Machon*, homme de fief du Hainaut, 1356, à Mons : un annelet. L. : *S' Iehan Machon* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

— *Phelippars Masons*, échevin du Feix, 1360 : trois étoiles à six rais et un bâton brochant. L. : . . *Philippe Goderin* (*Namur*, N° 863).

— Maître Guillaume *Massons*, receveur du comté de Namur, doyen et chanoine de Saint-Aubain, homme du comte, 1360 . une tasce, entre deux burelles, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. L. : . . . *ū' Ma* . . . . . (Ibid., N° 897) (Pl. 14, fig. 377).

— Jean *Machon*, dit *de le Sauch*, demeurant à Lille, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère sur le domaine de Courtrai, pour lui et sa femme, Jeanne *Commere*, 1448, 61, 2 : une croix ancrée, accom

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CVIII.

Fig. 1. Jean-Maurice-Gustave, comte de Manderscheid et de Blankenheim,
baron de Junkerath, seigneur de Daun, etc.,
chanoine *des grandes églises* de Cologne et de Strasbourg (1694)

Fig. 2. Ferdinand-Charles-Philippe, baron d'Eynatten,
seigneur d'Abée et de Saint-Fontaine, etc.,
gentilhomme de la Chambre du prince-evêque de Liége, etc. (1755) (1).

1) Ce sceau sera décrit dans le *Supplément*.

pagnée au 1er canton d'une coquille. L. : *S' Iehan Machon* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Masson. Antoine *Machon*, homme de fief du Hainaut (a Wannebecq?), 1578 : une tête et col de sanglier (dragon ?), surmontés de deux étoiles. S. : un léopard lionné. L. : Z *Anthoine Machon* (M. Hulin, a Gand).

Massul. *Willaumes de Massus, escuier*, a vendu *a noble home et saige monsign. Wyrich, sires de Berreperch, chevalier, a dame Juete, sa fame*, et a leurs hoirs : *tout ce entierement que moy escheut on ban et en la ville de Berge* (Berg) *deleis Bettestorff* (Betzdorf), *de par lofficiaul savaige, mon freire, . . . com je le reprins en fies et en homaige dou dit monss. Wiri*, 1346, *le venredy devant festes margerite* : un chevron. L. : ✠ *S Wil- l . . . . de . . . v.* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Berreperch = Berbourg.

Mast (Josse), fils de Jean, déclare tenir, de la châtellenie de Furnes, un fief a Pollinchove, 1516 (n. st.), 15 mars : une aigle éployée (assez fruste) (Fiefs, N° 742) (voir **Maets**).

Mastaing. Jacques van *Mastein*, chevalier, seigneur de *Heremeis, Masmine* (Massemen) et *Emelverdeghem* (Hemelverdegem), tient, du château d'Alost, un fief dit *de graeflichede* », avec seigneuries, etc., 1457 : une fasce, surmontée d'une divise vivrée. C. : un panache brochant sur . . . (très endommagé) (Fiefs, N° 4846).

— (Jean de), seigneur de Sassegnies, Florenville, *Court au Bois*, etc., gouverneur d'Enghien, 1584 : même écu. C. : six plumes d'autruche (Baron de Royer de Dour) (voir **Jauche, Merode, Noyelles**).

Par acte, donné à Lille, le 8 avril 1551 (après Pâques), le président de la Chambre des Comptes à Lille ordonne d'adhériter *messire Loys de Pruet, chevalier de l'ordre*, conseiller d'État, second chambellan et chef des finances de l'Empereur, de la terre et seigneurie de *Dringham* (Dringham), avec ses appartenances, et de la cense nommée *daloushof (dalonshoft)*, celle-ci consistant en deux fiefs, sis en la paroisse de Saint-Nicolas-lez-Furnes, et comprenant 40 mesures de terre (relevant du bourg de Furnes, et possédant 36 arrière-fiefs).

Le nouveau feudataire a acquis ces fiefs de messire Gabriel de *Jausse* (Jauche), chevalier, seigneur de Mastaing, *Heyne, Masmines* (Massemen), etc.

Le prix de vente était de 20,000 florins Carolus, de 20 *patars*, plus un denier à Dieu, non désigné dans l'octroi que nous analysons ici.

Masure (Gérard de le), alleutier du Hainaut, scelle un acte relatif a une terre a Beclers, 1398 : trois (2, 1) étoiles, accompagnées en cœur d'un annelet (Tournai, Chartrier).

— (Guillaume de le) reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1447 : une fasce, accompagnée en chef de deux merlettes et en pointe d'une étoile (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Masureel (Mathieu), échevin de Caprijcke, 1500, 8 : une croix, cantonnée de quatre croisettes ; au chef chargé d'une aigle éployée. L'écu surmonté de deux lanières, passées en sautoir, nouées, chacune, en haut, d'une boucle ovale. L. : *S Ma . . ius Mazureel* (Ibid., l. 82, 83, 51, 52).

Maswiens (Philippe-Joseph), prêtre chapelain de l'église Saint-Pierre, a Louvain, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a un bénéfice qu'il possède en l'église d'Oplinter (voir **Crabbé**), 1787, le 6 avril : deux lions couronnés, affrontés, brandissant, chacun, une épée, le lion de dextre de la patte senestre, le lion senestre de la patte dextre, les épées passées en sautoir. L'écu entouré d'un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46566).

Mataigne (Sœur Catherine), abbesse de l'abbaye de *Soliers* (Solhière), collatrice de la cure de Beaufort, province de Namur, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a cette cure, 1787, le 20 mars : une croix, accompagnée aux 1er et 4e cantons d'une étoile et aux 2e et 3e d'un lion. L'écu, ovale, sommé d'une tête d'ange et posé sur une crosse, en pal (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46644).

— (P.-L.), curé de Tourinnes, au pays de Liége, enclavé dans le Brabant, district de Louvain, paroisse s'étendant sur le hameau de Mille et une partie de Nodebais, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a sa cure, 1787, le 30 avril : même écu, ovale, surmonté d'un nœud, terminé en lambrequins (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46571).

Sur le sceau du curé, dans le champ du 1er quartier, on remarque des hachures indiquant le sinople.

Matelhon (!) *(Thiris), alleus de la renterie* de Hannut et de Ligney, *comme des alloux de Brabant*, 1463 : deux coutres de charrue, a l'état normal, adossés, passés en sautoir, cantonnés de quatre étoiles flamboyantes. L. : *S Thiri . . . . . n* (C. C. B., c. N° 108) (voir **Matillon**).

Mathelin. Emmanuel-Maximilien-Guillaume *Mathelin* (il signe : *de Mathelin)*, écuyer, déclare tenir, du roi de France, la seigneurie de Mabompré (comté de Chiny), 1681 ; tient, dudit roi, avec ses sœurs, damoiselles Anne-Catherine-Marie et Ida-Joseph, la franchise de Dudeldorf et Ordorf (même comté), 1681 : un double lacs d'amour. C. : un chien braque colleté, issant, entre un vol (cachets, en cire rouge, sans L.) (C. C. B. 45713b et a) (voir **Chos**).

La famille de Mathelin, et de Mathelin de Papegny, appartenant à la noblesse belge, porte : de gueules à un double lacs d'amour d'argent. C. : un chevalissant, collete d'or, entre un vol de sable.

Mathelot (?) (Hubin), *alluens de la renterie* de Hannut et de Ligney, *comme des alloux de Brabant* 1463, 74 : d'hermine plain ; au franc-quartier chargé d'une force renversée. L. : . . . . . *bin* (C. C. B., c. N° 108).

Mattenesse (Daniel van), chevalier, promet de réemployer en bon héritage le prix de 15 journaux de terre, fief de Hollande, que le comte lui a permis de vendre, à titre d'alleu, 1347 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes de lion (d'aigle?). L. : ✠ *S' Danel van Mattenesse (Hollande)*.

Dans l'acte, il s'appelle : *van Mathenesse*.

Matens (Jean), tenancier juré *(erflaet)* de Jean van *Locqueghem*, chevalier, en sa cour de tenanciers de Kockelberg et alentours (près de Bruxelles), 1549 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'un écusson à trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *Sigillvm . . . . atens* (Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles, Conseil Héraldique).

Mathieu, Mathijs, Matheeus (**zoon**) etc. *Stasin Mathieu*, échevin de l'Ecluse (Flandre zeland.), 1400, 1 : un chevron, accompagné de trois gerbes (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79, 80, 81).

— *Goevaert Mathijs*, échevin de Graesen, 1448 : trois pals retraits. L. : *Sigillum Goevaert Mathys* (Abb. d'Oriente, c. 2).

— *Jaquemin Mathieu*, échevin de Namur, 1468 : trois aigueres, surmontées de trois piles ; au franc-quartier brochant, écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce entre deux burelles ; aux 2e et 3e, trois etoiles à cinq rais. L. : *S Iakemin . . . . . T.* : un ange (*Namur*, Pauvres, c. 1026) (Pl. 14, fig. 378).

Les aiguières sont posées : 2 et 1.
Comp. le sceau de Jean *Mathys*, de 1541.

— Arnould *Mathijs*, échevin de Graesen, 1475 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, de . . . à cinq cotices en barre (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Gerard *Matheeus*, échevin de Tirlemont, 1514 : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : *S Ge . . . . . theus scabi the (Heijlissem)*.

— *Mathijs Jan Mathijs soene*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1516 : trois oiseaux, accompagnés en cœur d'une etoile à cinq rais. S. senestre : une licorne (Notre-Dame, Anvers, *capsa rer. extraord.*) (comp. **Mathijs Jans zoon** et **Vincken**).

— *Hubrecht Matheeus zone*, échevin *illec*, 1519 : cinq (3, 2) trefles et une rose en pointe, le tout surmonté d'un lambel à quatre pendants (Ibid.).

Mathieu, Mathijs, Matheeus (**zoon**) etc. *Pieter Mathys*, échevin *illec*, 1522 : un animal (sanglier?) passant. C. : un vol (Ibid.).

— *Peter Mathijs zoon*, échevin *illec*, 1525 (de même?) : écu cassé. C. : un vol (Ibid.).

— Arnould *Mathijs*, échevin de Malines, 1534, 5, 44, 5 : parti ; au 1er, trois fleurs de lis ; au 2d, trois gobelets (Abb. de Saint-Trond, c. 11, et Malines).

— Jean *Mathys*, échevin de la haute cour de Jambes, près de Namur, 1541 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois aigueres, rangées en fasce, surmontées de trois piles ; aux 2e et 3e, trois lions naissants. C. : un vol. L. : *S Ian Mat . . us* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— Antoine *Matthijs*, échevin de Malines, 1609, 12-4 : écartelé ; au 1er, trois gobelets ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis ; au 4e, un sautoir engrêlé. C. : un gobelet entre deux cornes de bœuf (Malines).

— Charles *Matheu*, homme de fief du Hainaut, à Soignies, 1611 : un chevron, accompagné de trois fleurs de lis. Derriere l'ecu, deux hommes sauvages, tenant leurs massues de la main extérieure. L. : *S Charles Mathier* (Hospices de Soignies, à Soignies).

— Antoine-Joseph *Mathieu*, curé de Weimerskirch, archevêché de Treves, province de Luxembourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1788, le 14 et le 29 mars : un griffon, tenant une boule. C. : un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46591).

Sur une peinture allégorique, constituant le « tableau de licences » de Séverin Matthieu, on aperçoit ces armoiries : d'argent à la bande échiquetée de gueules et d'azur, ou sinople, accostée de deux quintefeuilles d'or. Cq. sans C.

Sur le même tableau, on lit cette inscription :
D. Severinus Amatus M. Matthiel ex Havay Hanno-Montanus J. U. L. die 30 Aprilis 1785 (chez M. Ernest Matthieu, avocat, à Enghien).

Mathon, voir **Andrimont**.

Matillon *(Thiri)*, alleutier du duc de Brabant, à Hannut, 1478 : deux coutres de charrue, adossés, passés en sautoir. T. : un ange. L. : *S Derc Matthoen* (C. C. B., c. 36).

. . *alloenger de le court des alleux de mondit seigneur ayans endit lieu* (de Hannut) *et environ* . . .

MATLAER *(Gerardus de)*, *miles*, scelle, avec Werner Ingenhave, etc., un acte de Frédéric, sire de Moers, 1375 : une fasce de vair. L. : ✠ *S' Girardo de Matlor* (!) (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 421) (voir **HOEMEN**).

Fahne, *Coeln*, etc., *Geschlechter*, II, p. 91, blasonne : *ein quer dikter Querbalken*. Comp. les armes de Stecke, *Henricus van Mattelaer*, homme du duc de Berg, portant, d'après Geldre : d'or à la fasce de vair.

MATLAER. *Joncherr Frederich van Matlar* scelle pour les échevins de *Baerlle* (Baerl), 1440 : même écu. C. : une tête et col d'ane. L. : *S Freder ..... aur h so Thuschēbroich* (= Tuschenbroich) (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 64).

Il était donc, d'après la légende de son sceau, seigneur de Tuschenbroich.

Mattenesse, voir **MATHENISSE**.

Matthieu, voir **Mathieu**.

Mattlioen, voir **Matillon**.

Maubeuge. Gilles de *Mauboege*, veneur *(veneres)* du comte de Hainaut, déclare avoir reçu, de Jean de Mons, lieutenant du receveur de Hainaut, au Quesnoy, 29 livres, 4 sols, 8 denier tournois, pour ses gages, frais *et communes parties, pour les grans chiens de mond[ict] tres redoubte seigneur, bracqueners et garchons duculx fais en le forest de Mourmail, en le saison du chierf*, pendant 30 jours, à partir du 12 juin ; au Quesnoy, le 16 juillet, 1416 : de vair, la 1re tire chargée à dextre d'un petit cor de chasse. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux griffons. L. : *S Gilles de Marbvege* (Chartes de la Chambre des Comptes de Flandre, N° 870, A. G. B.).

A un autre endroit de cette quittance, Gilles de Mauboege désigne d'une façon plus précise l'endroit : *frais et despens fais au Lossignot par des bracqueniers et grans chiens ....*

— Les échevins de la ville de *Mauboege, en Haynnault*, 1606 : dans le champ du sceau, affectant la forme d'une rose gothique, une aigle, en haut, et quatre (2, 2) lions ; au bâton brochant sur le 1er et le 4e (Bruxelles).

Maughier (Jean), juge de Jacques de *Hellemmez*, en sa seigneurie de *Koqueriaumont* (Coeriamont) à Blandain, 1403 : coupé ; au 1er, deux merlettes ; au 2d, une étoile. L. : ✶ *S' Iehan Maughier* (Tournai, Corps religieux, c. I).

Mauguier (Jean), homme de fief de Jean, seigneur de Wancourt, etc., chevalier, chambellan du Roy de France, 1416 : une rose. L. : *S Iehan Maugier* (Tournai, Chartrier).

MAUCRŒUX (Pierre de), dit *Trouillart*, écuyer, prête au duc de Brabant le serment de fidélité comme *capitaine et garde des chastel, ville et forteresse de Lucheu* (Lucheux), naguère échus aux enfants de ce prince, par la mort du comte de Ligny et de Saint-Pol ; 27 avril 1415 : trois lions ; au chef d'hermine. C. : deux cuissards (?). L. : *S Pierre de Maucreue* (Chartes des ducs de Brabant).

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Douet d'Arcq, donne à un *Sgr. Frémin de Maucreus* : *d'azur trete d'or, a un lambel de quentes.*

Maulde (Robert de), chevalier, 1256 : une bande. L. : ✠ *S Roberti militis de Mavde* (Tournai, Chartrier).

Maulde (Marie de), veuve de Pierre Botoul, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1445, 7, 8 : de ... à trois écussons, chargés, chacun, d'une bande frettée. T. : un ange. L. : *Seel Marie de Maude* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 391) (Pl. 14, fig. 379).

— (Hue de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1524 : un chevron, chargé d'un ... et accompagné en chef à dextre d'une étoile à cinq rais, à senestre d'un ... et en pointe d'un trèfle. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule gauche (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. 41-50) (voir **Broeck**, **Malapert**, **Piers**).

La famille Cossée de Maulde, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, porte : d'azur au chevron, accompagné en chef de deux aigles abaissées et en pointe d'un lion, le tout d'or. Cq. couronné (sans C. ni S.) deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

D'autres branches de cette famille s'appellent Cossée, tout court, et Cossée de Semeries.

Mauprive, voir **Noyelles**.

Maurage *(Jehan dis Sausses de)*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : un échiqueté (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. Quevy).

— *(Ostes de)*, homme de fief du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, 1411, du Hainaut et de la cour de Mons, 1415 : même écu. L. : *S Os .... Mar . . e* (Ibid., fonds de *Hal*, et c. I).

Maurissen soen *(Bonifaes)*, (voir **Duijst**), 1376 : trois vautours couronnés *(Geld.)* (comp. les armes **Duijst** et de **Ghijer**) (voir **Mouweris soen**).

Les chevaliers et écuyers de Maurissens, en Belgique, portent : d'argent au tilleul au naturel, accompagné en pointe, à senestre, d'une cornelle essorante de sable, le tout posé sur une terrasse de sinople. Cq. couronné. C. : un cygne d'argent, essorant.

Mauroy (Luc), pleban et chanoine du chapitre de Saint-Pierre, à Turnhout, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ses prébendes, 1787, le 14 avril : (d'argent ? au pélican dans son aire, nourrissant ses trois jeunes. L'écu dans un cartouche. C. : les meubles de l'écu. Ledit C. accosté des lettres L M (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46571, *passim*).

Les armoriaux signalent diverses familles de ce nom.

Maître François-Joseph Mauroy, curé de Monbliart diocèse de Cambrai, décanat de Maubeuge, comté de Hainaut, terre de Beaumont, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de sa cure, qu'il dit être érigée en 1575 ; diverses déclarations de 1786, de mars et avril 1787, non scellées (Ibid., reg. N° 16635).

Un autre François-Joseph Mauroy, clerc et tonsuré, natif de Mons, et y domicilié, remet, audit gouvernement, en 1787, des états des biens afférents aux fondations qu'il possède en l'église de Blaugies (depuis le 6 juillet 1786, et dont la collation appartient à l'abbé de Ghislenghien) et au village d'*Feaussines Saint-Remy*

la Fête depuis le 6 octobre 1785, et dont le collateur est Jean-François Bronwet, chevalier, seigneur de ce lieu. Il décrit expressément n'être pas obligé de dire les messes au château de cette dernière localité, et, à ce sujet, se trouve en discorde avec le seigneur de l'endroit. Il sceller de mitres, entourées d'une guirlande (Ibid., reg. 16621 et 14631).

Une famille de ce nom est établie à Bernissart, en Hainaut.

Voici un jugement de sa filiation, tirée des registres de baptême, etc., de cette commune.

I. Jean-Joseph, Mauroy, marié à Anne-Catherine Mercier;

II. Pierre-François, né à Bernissart, y épouse, âgé de 42 ans, le 14 novembre 1741, Marie-Antoinette Lancy, âgée de 27 ans, fille de Jérôme et de Marie-Jeanne Lassue;

III. Augustin-Joseph, baptisé, à B., le 13 mars 1750, épouse Marie-Joseph Bourmez;

IV. Félix-Joseph, baptisé, à B., le 21 janvier 1777, épouse Catherine Locq, dont, entre autres :

V. 1° Nicolas-Joseph, bourgmestre de Bernissart, âgé de 80 ans (en 1899);

2° Marie-Thérèse, actuellement veuve d'Auguste Daussin, âgée de 76 ans (en 1899);

3° Louis-Joseph, baptisé, dans cette commune, le 9 juin 1822, marié à Albertine Cornette;

VI. Louis Mauroy, né à Bernissart, fils de Louis-Joseph.

Mausbach. Guillaume *van Muys*[*]*bach*, chevalier, arbitre entre l'archevêque de Trèves et le duc de Juliers, 1368 : dans le champ du sceau, un casque couronné, cimé d'un panache de plumes de coq. L. : *S' dñi Wilhelmi de Mus . . . . milit'* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 845).

— Le même scelle un acte du duc de Juliers, 1376 : quatre pals, au franc-quartier d'hermine. Cq. couronné. C. : comme en 1368. L. : . . . *ni Wilhelm . . . Musbag militis* (Ibid., N° 921) (Pl. 14, fig. 380).

Mauwer Gerard., homme du comte de Flandre, 1314 n. st.), à Male : une fasce, chargée de trois annelets et accompagnée de . . . billettes, 4 rangées en chef et 3 rangées en pointe, le bas de la pointe cassé (un semé de billettes). L. : ✠ *S' Gherar . . . . . penes* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1281 (comp. **Peene**).

Mavisent Etienne), homme de fief de la souveraine cour de Mons, 1518 : un hon. T. : un ange. L. : *Seel Estievene Mavisent* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. R.).

Maxenzele. Martin van *Masensele*, tenancier de sire Guillaume van den Hectvelde, chevalier, 1414, le 6 août : une bande ondée, accompagnée au canton senestre d'une patte de lion, posée en bande, la griffe en haut. L. : . . *Merten van Ma . . . . . .* (G., c. 14, l. 91[a]).

Dans l'acte, scellé par lui, il s'agit d'un bien situé *binnen den muren westen van Brucsele*.

Le mauvais de la cour à laquelle ressortit ce bien s'appelle Jean van den *Hectfelde*.

— Guillaume van *Masensele*, tenancier *(erflaet)* de Gauthieur *den Leen*, fils de feu le chevalier Jean *de Leen* (l'acte a trait à une terre à Ganshoren), 1421 : une bande ondée, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *illem van Masele* (Bruxelles).

Elizabeth et Margareta dicte van Mazensele, filie quondam Wilelmi dicte van Mazensele, Johannes dictus Eckart, dicte Elizabeth, et Petrus de Trigido Monte, dictus Scherpekin dicte Margarete mariti, ac Johannes de Bekemake, pro Johanne, Elizabeth et Maria de Bekemake, suis liberis, quos habuit a quondam Maria de Mazenzele sua uxore sororeque predictarum Elizabeth et Margarete de Mazensele, lesquels il représente, transportent, le 8 mars 1411-12 (n. st.), devant les échevins de Bruxelles, à l'église Sainte-Catherine, à Bruxelles, pour une chapellenie, récemment fondée, le centre d'un *domistadium* et de la maison qui s'y trouve, *in loco dicto de armesbrec*, à Bruxelles, moitié qu'ils ont héritée de *domicella Elizabeth dicta sgroten* (ou Groote) (G., c. XVI, l. 108').

Meches *(Jehans li)* et *Jan de Mets*, homme de fief du Hainaut, à Hal, 1434, 49 : un nœud, affectant la forme d'un 8, avec deux petits 8 au milieu. T. senestre : une damoiselle (Mons, Domaines de *Hal*, B, et Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

MEDFORDEN (et *Meedverden*) (Wichart van reçoit, du comte de Cleves, un acompte pour rançon et pertes *als ich in der Deelbruggen gevangen bin gehat ind verlaren hebbe*, 1412 : un vol (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, N°s 708, 749).

Meeffe, voir **Meffe**.

Meegoet (Pierre) reçoit une rente sur la recette des *groote brieven* et de la Chambre de Bruges, 1469 : deux ours passants en chef et un lévrier élancé en pointe. L. : *S Pieter . eg . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 134).

Meeckeren *(Ude* van), receveur du duc de Gueldre, 1342 ; écuyer, canton de Renaud, duc de Gueldre, 1349 : un sautoir, chargé en cœur d'une étoile, à cinq rais et cantonné de quatre torces de tonneur renversées. L., 1342 : *S' Vdonis de Mekeren* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436 et *Wassenaer*) (Pl. 14, fig. 381).

— Herman van se déclare payé, par le Brabant, pour lui et ses compagnons, de leurs services de guerre, 30 avril 1380 : même écu, mais un croissant, au lieu de l'étoile. L. : *S' Herman van Mekeren* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Herman van), fils d'*Ude*, reçoit, du Brabant, une rente, par l'écoutète de Bois-le-Duc, 1381, 3 : même écu, sans croissant. L. : *S Hermannrs* (?) *de Mekeren . . .* (Ibid.).

— (Gisbert van) promet de rendre indemnes Nicolas van der Hoeven et Jacques *Byerwijsch*, ses cautions envers Jean, sire de Gemen, 1430 : même écu. C. : *cassé (Geld.)*.

Meeckeren (Gérard van), oncle de *Stijn Hackforts*. 1521 : même écu (*Geld.*).

— (Conrard van), juge à Arnhem, bailli *in Veluwen zoem*, membre du corps équestre de la Veluwe, 1556 : même écu. Cq. timbre d'une couronne murale. C. : un buste de more (*Geld.*) (voir **Druten**).

Ces dernières quatre personnes portent *plein*.

Dans tous les actes que nous analysons, ici, le nom est orthographié : *Meeren*.

GELRE donne les armes de *Herman van Mekeren* et de *Herman van Mekeren* le jeune, tous deux Gueldrois. L. : 1° d'argent au sautoir, cantonné de quatre [roses] renversées, le tout de sable. Le cq d'or. Volet d'argent. C. : une tête maurelle, issant d'un mur crenelé (non colorié). Le 2e même écu. Le cq d'or. C. : un buste de more (non tortillé), la tête nimbée de deux cornes de bélier d'argent.

Meensel. Henri van *Meijnsel*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter ; i. t. : 428 1/2 moutons, 1374, 8 : une bande, accompagnée de six coquilles, trois 2, 1 au canton senestre, 3 à dextre, celle-ci rangées en orle, et un lambel brochant. L. : *S' Heinrec van Mencele* (Chartes des ducs de Brabant, Pl. 14, fig. 382).

— Henri van *Meyeetsen* scelle pour Helvige van *Maresch*, veuve de Jaquemin van *Maresch*, tué à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutine ; i. t. : 14 moutons, 1374 : même écu, les coquilles en orle, et la bande chargée en chef d'un écusson fruste, posé dans le sens de la bande. L. : ✠ *S' Heinric va . . enchel* (Ibid.).

— *Reinerus de Meensele*, échevin de Halen, 1381 : une scie de boulanger, posée en fasce, en chef, l'anneau à senestre. L. : . . . . *neri d Meensel sabi(?) hal* . . . Abb. d'Orienne, A. G. B.).

— Laurent van *Meensele*, échevin de Tirlemont, 1436, 8, 9 : une bande, accompagnée de six coquilles, rangées en orle. L. : ✠ *S Laurenci (?) de Meesele scabi tenencis* (Abb. d'Ophuter, A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3610, A. G. B.).

— Gérard *de Meenche*, maire de la cour de *Gollart*. 1525 ; échevin de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, à Liège, dans sa cour de Noduwez, 1526 : même écu. C. : un vol, charge d'une bande(?). L. : *S Ge[rar]t . . . Me . . . . .* Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— *Henry de Mieche*, échevin de l'abbé d'Heijlissem, dans sa cour de Noduwez, 1542, 4 ; échevin de l'église Saint-Lambert, de Liége, dans sa cour de Noduwez, 1542 ; *Henra de Mienche*, échevin de l'abbesse de la Ramée, dans sa cour de Noduwez, 1545 : même écu, mais les coquilles côtoyant la bande. L. : ✶ *S Henri de Meenche (Heijlissem* et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Meensel. Gaspard de *Mienche* (et *Miens'*), échevin de l'abbesse de la Ramée, dans sa cour de Noduwez, 1540, 5 ; échevin de l'abbé d'Heijlissem, dans sa cour à Noduwez, 1542, 4 ; maieur de l'église Saint-Lambert, de Liége, dans sa cour à Noduwez, 1542 : même écu, brisé au canton senestre d'une étoile(?). L. : ✶ *S Iaspar de M . enche* Abb. de la Ramee, Etabl. relig., c. 3178 et 3179, A. G. B., et *Heylissem*).

— Jean van *Meensele*, échevin de Léau, 1625 : une bande, accompagnée de six coquilles, rangées en orle ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux merlettes affrontées. L. : *Ian van Meensel* (Ibid.).

— Pierre van *Meensele*, même qualité, 1626, 8 : même écu, mais très mal gravé ; il y a un bâton, au lieu d'une bande, la ligne de séparation du chef est très large, formant divise, et la rose et les merlettes se trouvent surmontées d'une tranche. C. : une merlette. Sans L. (Ibid.) (voir **Meere**).

Meer, Me[e]re et **Meeren**. Jean, sire de *Mere* (Meer), chevalier, et Jean van *Broechusen*, chevalier (*1e loco*), reçoivent un paiement de la ville de Lierre, 1356 ; il reçoit, du Brabant, *van alselker teringhen alse wi te Bruesele ane tooren huus in den horen gedaen hebben*, 96 vieux écus ; Jean *de Boc*, sire de *Mere*, donne quittance, à Gauthier Pipenpoij et Michel de Leeuw, pour un acompte de 1000 vieux écus, *in lakenen*, 1357, 27 avril, à Bruxelles ; scelle pour *Gobel van Kessele*, qui reçoit, du Brabant, par la ville de Lierre, 70 vieux écus, à compte, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 17 mai ; scelle pour *Zegher van Broechuse ende Brun van Lanc*, qui reçoivent, par la ville de Lierre, un acompte de 20 vieux écus et 20 gros de Flandre, pour leurs services dans la même guerre, 1357, 17 mai ; scelle pour Jean Vierline, qui reçoit, par ladite ville, un acompte de 60 vieux écus, pour ses services dans la même guerre, 1357, 17 mai ; scelle pour Jacques van der *Hoevelaije*, Guillaume Codden et *Claes Harots zone*, qui reçoivent, par ladite ville, un acompte de 30 vieux écus et 21 gros de Flandre, 1357, 17 mai ; scelle pour *Huijn van Vanderic*, qui reçoit, par ladite ville, un acompte de 50 vieux écus et 50 gros de Flandre, *van r ghelaeuen* (même guerre), 1357, 18 mai ; il reçoit, lui-même, par la ville de Lierre, 300 vieux écus, pour 38 personnes, ayant combattu contre le comte de Flandre, 1357, 20 mai ; *Jan die men heet de Boc, here van Mere*, et *Jan die men heet van Broechusen, ser Willems zone, ridderen*, reçoivent, par la ville de Lierre, 1500 vieux écus, pour solde de tout compte, 1357, 10 juillet : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *Sigil' Iohis' dni' de Meer milit'* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 862, 882, 1041, 1087, 1088, 1089, 1090, 1092, 1116, 1225).

La seigneurie de Meer, dont il vient d'être question, est située dans le Brabant septentrional.

Plus tard, on l'appela, d'après *de Boc* : Boxmeer.

L'histoire de ce fief a été résumée dans un article intitulé : *Het kasteel te Boxmeer*, par A. van Sasse van Ysselt, Revue *Taxandria* (Berg-op-Zoom), 1899. Comp. les armes **Boxmeer**.

Meer, Me[e]re, Meeren. *Johannes van der Meren, miles*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et . . . equitatis*, dans la guerre contre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : plain; au chef chargé de trois pals. L. : *S' Iohannis de Mere* (Chartes des ducs de Brabant, N° 446) (voir **Gracht, Calsteren, Claes, Mol, Paridaens, Schelden, Stevoort, Wittem**).

— *Petrus de Meere*, échevin de Malines, 1345, 6 : dans le champ du sceau, un écran semi-circulaire, semé de feuilles de nénuphar, et garni d'un manche, brochant sur l'écran (Malines).

Domina Maria, filia quondam Francorum dicti Cluting, et dominus Henricus dictus van der Meeren, miles, son époux, transportent, devant les échevins de Bruxelles, *a domina Margareta, filia quondam domini Francorum dicti Cluting (!), militis* (!) (donc, un autre que le *Franco* cité en premier lieu), *relicta quondam domini Johannis de Melen*. (Mellet (!), *militis*, quelques pièces de terres, 1396 (n. st.), le 3 janvier (G., c. VI, l. 18[a]).

— *Reyntsoen van Meere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 114 moutons, 1374 : trois cygnes. L. : ✶ *S' Reinsson van Mere* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van der *Meeren*, chevalier, prisonnier *illec*, sous sire Henri van Cuijck; i. t. : 6384 3 moutons, 1374, 9 : plain; au chef chargé de trois pals. L. (1374) : ✠ *S' Iohis de Mere de St'beke milit'* (Sterrebeek) (Ibid.).

— Henri van der *Meeren*, prisonnier *illec*, sous le sire de Cuijk, i. t. : 657 moutons, 1374 : un maillet penché en cœur; au chef chargé de trois pals. L. : ✶ *S Heinrech van . . . Merre* (Ibid.).

— Jean van der *Meeren*, prisonnier *illec*, sous le sire de Witthem; i. t. : 3148 moutons, 1374 : plain; au chef chargé de trois pals, le 2e brisé d'un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S' Iehan de le Meyre (Mevre ?)* (Ibid.).

— Henri van der *Meeren*, chev., prisonnier *illec*, sous Jean van Redelgem; i. t. : 790 moutons, 1374 : même écu, mais un annelet, au lieu du besant. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S dni Henrici . . . Meeren* (Ibid.).

— *Godevaert van der Meeren*, chevalier, seigneur de *Zaventhen* (et *Saventhen* — Saventhem) et de *Steetbeke* (Sterrebeek), scelle pour les échevins de *Zaventhen*, dépourvus d'un propre sceau, 1404, le 20 août : plain; au chef charge de trois pals (le chef un peu fruste). C. : une hure et col de sanglier. L. : *S' Godefridi d M . . a milit'* (G., c. XIII, l. 76).

Meer, Me[e]re, Meeren. Pierre *de Meer*, échevin du métier d'Assenede, 1406 : un chevron, accompagné en pointe d'une rose, et un lambel à cinq pendants brochant (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— Jean van der *Meeren*, seigneur de *Zaventhen* et *Sterbeke*, scelle pour ses échevins, dépourvus d'un propre sceau, 1421, le 10 novembre : plain; au chef chargé de trois pals, le 2e brisé d'un annelet. C. : une hure et col de sanglier. T. : deux damoiselles. L. : *S Ian van der Meren* (G., c. XIII, l. 76).

— Jean van *Mere*, *vriscepen* du duc de Brabant, dans sa cour de Dormael, 1428 : un lion léopardé, en arrêt, accompagné de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. L. : *S Iohannis de Mere scabi de Dormal* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Cole van der Meere*, parent de Jeanne van *Steijnvoert* (Stevoort), dame de Grobbendonck, 1432 : un cheval passant, surmonté d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . *colin de Mer* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Gilles van der *Meere* tient, du château de Termonde, le fief *op den Peerstberch ter Meere*, 1440 : un chevron, accompagné de trois feuilles de nénuphar, renversées, sans tiges (Fiefs, N° 4242).

— Jean van der *Meeren*, chevalier, seigneur de Saventhem et de Sterrebeek, échevin de Bruxelles, 1454 : plain; au chef chargé de trois pals, le 2e brisé d'un annelet. C. : une hure et col de sanglier. T. : deux damoiselles. L. : *S Ian van der Meren ridder* (E. G., l. 352, G., c. VIII, l. 29, *passim*, et Bruxelles).

En 1454, le 10 mai, il déclare, avec *Osto dictus de Boek*, aussi échevin, qu'*Aegidis dicta Edelheers, filia quondam Willelmi dicti Edelheere*, et son mari, Jean Lemmens, dit van Leest, ont transporté à maître Adrien van der Ee, conseiller et maître des comptes du duc de Bourgogne, etc., fils de feu Jacques van der Ee, 76 verges de terre, *apud Noede* (Saint Josse-ten-Noode), ainsi qu'un grand vivier, *prope fontem de tum de Lancke* (Bruxelles).

— *Johannes dictus* (!) *van der Meeren de Steertbeke* (Sterrebeek), *miles*, échevin de Bruxelles, 1454 : le même écu, sans annelet; le plain diapré. Le volet d'hermine. C. : un vol. L. : *S' her Ian va der Meeren ridder* (E. G., l. 353, G., c. XVIII, l. 107[a], et Bruxelles).

Il y a lieu de faire remarquer ce phénomène apparemment étrange : le seigneur de Saventhem et de Sterrebeek brise d'un annelet, tandis que Jean dit van der Meeren de Sterrebeek porte l'écu plein.

Meer, Me[e]re, Meeren. *Joffroy de le Maire*, prêtre, religieux a l'abbaye d'Eename, 1454 : trois feuilles de nénuphar, sur-montées d'un lambel. T. : un ange. L. : *. . odefridi de M . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— *Conratte von Merre, den man nennette Rouche,* qui doit a *Jehan von Bolchen* (Boulay), *here zu Tzolveren* (Soleuvre), *Dudellingen* et *Berperche* (Berbourg), 64 florins du Rhin, lui engage : *alle die erbeschafft. . . . ich hain . . . tzu Battemberge* (Vatimont ?), *tzu Fallemache* (Fameck ?), *tzu Hettingen* (Hettange), *tzu Diedenhoffen* (Thionville), *tzu Landreuingen* (Landrefang), etc., au duché de Luxembourg, 1457, *uff sint Andres tag des heilligen appostellen ; Conrat van Meer, den man nennet Rauch, und Loeryhin*, sa femme, cedent audit seigneur de Soleuvre, etc., et a sa femme, Marguerite *van Elter* (d'Autel), tous leurs biens et des creances, *umb unser lyffzucht willen*, 1460, *uff sent Joergen dag des heilligen ritters und martelers :* une jumelle en croix, raccourcie au bas, cantonnée de quatre besants, ou tourteaux, et accompagnée en pointe d'un croissant (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 1103bis et 1151).

Colin Gailliard, dans son *Blason des Armes* (éd. J. van Malderghem, p. 11), représente un écu à une jumelle en sautoir, que cet écu d'armes du XVIe siècle blasonne : un *saultoir emp reste* et qui constitue une sorte de pendant au blason de Conrard *von Merre (Meer).*

Il est à remarquer qu'au bas la jumelle en croix, sur le sceau de ce dernier, n'est pas reliée par une traverse.

— *Conrardus de Mera, juris utriusque doctor et in armis miles,* 1467 ; *Dominus Conrardus [dictus] van der Meeren, dominus de Wo[e]luwe sancti Lamberti et de Grasen* (Graesen), *miles ac utriusque juris doctor*, 1471 : plain ; au chef chargé de trois pals, le 2e brisé d'un maillet penché. Cq. cour. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : *S Co . . . . . et . . . . . .* (E. G., l. 231, Ch. et doc. div., c. I, et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

Il scelle en qualité d'échevin de Bruxelles.

Le 8 mai 1461, Charles de Bourgogne, comte de Charolais, donne ordre, à Jean Gros, le jeune, son secrétaire et audiencier, de délivrer, à messire Conrard *de le Meere*, chevalier, docteur ès droits canon et civil, *tranchement*, sans droits, des lettres patentes de conseiller et de chambellan (Chartes de l'Audience, c. 10).

— *Elyas van der Meere*, sergent et serviteur à masse du comte de Flandre, en sa ville de Gand, 1475, 81 : trois feuilles de nénuphar, accompagnées en cœur d'une étoile ; au bâton brochant. C. : deux jambes humaines, les pieds en haut, accostées. L. : *S Elyas van der Meere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109).

— Henri van der *Meeren*, chevalier, échevin de Bruxelles, 1477, 9, 83 : plain ; au chef chargé de trois pals, le 2^d^ brisé d'un annelet ; au lambel brochant. C. : une hure et col de sanglier. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Henric van der Meeren* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B., G., c. XIV, l. 85, et Bruxelles).

Meer, Me[e]re, Meeren. *Iohannes, filius quondam Elegasti dicti van der Meeren*, échevin de Bruxelles, 1489, 90 : trois croisettes recroisetées ; au chef charge de trois pals. C. : un vol. L. : *S Iohis . . . .* (Bruxelles et E. G., l. 357) (Pl. 14, fig. 383).

— Gossuin van der *Meeren* scelle pour Nicolas van Halle, résidant a *Nederhockresele* (Nederockerzeel), qui tient, de Jean *Waelravens*, des terres dans cette localité et a Erps ; sans date (XVe siècle) : plain ; au chef chargé de trois pals ; au filet en barre, brochant sur l'écu. L. : *S Ghoesen v . . . er M . eren* (Arv. et dén., N° 3050).

— Jean van der *Merre* scelle pour son fils Arnould, qui tient, du château de Termonde, un fief a Merchtem, 1513 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une rose. S. : un aigle essorant, perché sur l'écu. L. : *S Ian van der M . . . e* Fiefs, N° 4112).

— Adrien *van* (?) *Meeren*, échevin de l'hôpital de Lille, dans sa seigneurie a Peteghem, 1521 : trois feuilles de nénuphar, les tiges en haut (*Deinze*, c. k).

— Nicolas van der *Meere[n]*, echevin d'Anvers, 1522, 4 : trois tours. C. : une tour (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Batengoeden*, c. I).

— Jacques de *Meer*, maieur de l'abbé d'Heijlissem, dans ses cours de Noduwez, 1522, et de Pellaines, 1527 ; échevin de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, a Liége, dans sa cour a Noduwez, 1526 : trois merlettes. L. : *S Iags de Mers (Heijlissem* et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179).

— Jean *van Meere*, non cité dans l'acte ; son sceau est employé, sans constatation d'emprunt, par *Jehan de Meenche* (Meensel), *le joesne*, échevin de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, a Liége, dans sa cour de Noduwez, 1526 : un coutre de charrue, posé en barre, la pointe en haut, le tranchant à dextre. L. : *S Ian van Meere* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

— Jacques de *Mere*, échevin de l'abbé d'Heijlissem et de l'église Saint-Lambert, de Liége, dans leurs cours respectives de Noduwez, 1542 (deux actes) : un coutre contourné, la pointe en bas, posé en bande. L. : ✠ *Jacques* (?) *de Mere (Heijlissem).*

Il scelle, en 1540, du même sceau, comme échevin de l'abbesse de la Ramee, dans sa cour de Noduwez (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

— Daniel van der *Meere*, fils de Josse, tient, du château de Termonde, deux fiefs a Opwijck, 1549 ;

une rose tigée, la tige recourbée a dextre ; au chef chargé de trois merlettes. L. : . . . . *iel van der Meerre* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B., et Fiefs, Nos 4302, 4318).

Il a hérité ces fiefs de feu son père, Josse.

En 1548, Daniel van der *Meere* se sert du même sceau, en qualité d'echevin d'Opwijck.

Meer, Me[e]re, Meeren. Jean van der *Meeren*, tenancier juré de Jean van *Locqueghem*, dans sa cour de Koekelberg (près de Bruxelles) et alentours, 1549 : plain-diapré ; au chef chargé de trois pals, surchargés, chacun, d'un besant, ou tourteau (Ministère des Aff. Etr., à Bruxelles, Conseil héraldique).

— Jean van der *Meeren*, échevin d'Anvers, 1557 : trois tours ; écusson en cœur à trois pals et au franc-quartier (d'hermine ?). L'écu brisé d'une bordure engrêlée. C. : une tour (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I) (Pl. 14, fig. 384).

— *Lucas de Meera*, échevin *illec*, 1574 : trois hérons. C. : un héron (Ibid., c. II).

— Gilles *de Me[e]ra*, échevin *illec*, 1597 : trois oiseaux et une bordure engrêlée. C. : un oiseau (Ibid., c. I).

— Maître Jacques van der *Meire*, prêtre, doyen, curé de Termonde, scelle pour Marie de Keijser (fille aînée de Josse), qui tient, du château de Termonde, un fief a Merchtem, 1600 : une étoile a huit rais. L. : ★ *Iacobvs van der Meren* (Fiefs, N° 4120).

Il signe : *Jacob vander Mere pbr.*

— Pierre *van* (?) *Meeren*, échevin de Malines, 1640 : un fer de moulin en pointe, sommé d'une marque de marchand (Pl. 1a, fig. L.) (Malines).

— Les échevins de Jauche, 1788, 93 : parti ; au 1er, d'azur a trois feuilles de nénuphar, les tiges en haut (**Meere de Cruijshautem**) ; au 2d, de gueules a la fasce d'or (**Jauche**). Couronne a cinq fleurons. S. : deux lions regardants. L. : *Sigillum Giac'[iae]* (Office fiscal de Brabant, reg. 341 et 342, A. G. B.).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille van der Meeren porte : d'argent (lisez d'or !) à la fasce d'azur, sommée d'un lion de gueules naissant.

Les comtes et ecuyers van der Meere de Cruyshautem, en Belgique, portent : d'azur à trois « feuilles de murier » d'or renversées (Il faudrait, evidemment, blasonner : feuilles de nénuphar).

Couronne de « marquis ancien ». S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, à la queue fourchée.

Meerbeek. *Kerstiaen van Meerbeke*, bourgeois de Louvain, reçoit, du duc et de la duchesse Brabant, 180 vieux écus a lui dus *van scaden ende van ghevankenissen . . . daer mi Rutgher van Bremen* (ou *Breinen* = Brienen ? *op haer scout ghevaen hadde* . . . , 1359, 3 janvier (n. st.) : un fasce (de six pièces et une pelle ?) brochante. L. : ★ ★ *Kerstiane . . . Marken* ?) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1692).

Le meuble qui broche sur le fascé consiste en une tige, munies aux extremités de deux boules, celle du haut assez mince, celle du bas beaucoup plus grosse (louche ?).

Un Jean van *Meerbeke*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Rotselaer, reçoit, en 1374, un acompte sur une r. t. de 122 moutons ; son sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

Meerbeek. Les échevins de *Meerbeke*, 1416 (n. st.), 37 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L'écu sommé d'un oiseau, passant a senestre. L. : ✠ *S scabinorvm de Mierebeke* (Léproserie de Terbanck, a Héverlé, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

— Pierre van *Meerbeke*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, dû, par le duc, a lui et a Beatrice Zomers, sa mère, du chef d'un jardin, « *neven den putte geheiten den Kiekelere* », vendu pour cause de l'agrandissement du parc ducal, a Bruxelles, 1432 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier charge d'un lion. T. : un ange. L. : *S' Petri de Meerbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume van *Meerbeke*, échevin de Malines, 1589 : trois trangles ondées, rapprochées au centre de l'écu, la 1re sommée de trois canettes. C. : une canette. L. : *Sig sca Gvilielmi de Mirbeke* (Malines).

— Guillaume van *Meerbeke*, échevin de Malines, 1595, 6 : une fasce ondée, surmontée de trois merlettes. C. : un oiseau essorant (Malines).

— Louis van *Meerbeke*, licencié-es-droits, échevin de Malines, 1636, 8, 42 : même écu. C. : un oiseau entre un vol (Malines).

Meerbeck, voir **MEERWIJCK**.

Meerenstein, voir **Egmond**.

Meerhem (Thierry van), échevin de Bois-le-Duc, 1418 ; écartelé ; aux 1er et 4e, une angle ; aux 2e et 3e, deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 3) merlettes, rangées en orle (Helmond) (voir **Bleyche**).

La mayson de MEERHEM *d'or, a la bende de sable sarge de trois quinte fueulles d'argent* (Cons. Gauthard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

La mayson VAN DEN ACKERE *d'or, à la bende de gueulle et quinte fueulles d'argent.*

Meerhout (Les échevins du damoiseau Gérard van Rummen, a), 1342 : une fasce. T., derrière l'écu : un chevalier, armé de toutes pièces, tenant de la droite un glaive, et coiffé d'un heaume cimé de deux cornes de bœuf (Malines).

— *(Scepenen ons heerscaps van Diest in den dorpe van)*, 1448, 35, 50, 60 : deux fasces (Malines).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CIX.

Fig. 1. Eugène, comte de Maldeghem, seigneur de Steenhuffel et Diepenstein (fin du XVIIe siècle) (1).

Fig. 2. Pierre-Pascal de Deckere, chevalier, amman d'Anvers (fin du XVIIe siècle).

(1) La description de ce sceau figurera au *Supplément*.

Meerhout (Henri van), jadis prisonnier a Basweiler, dans la troupe de la commanderie de Chantraine ; i. t. : 82 moutons, 1374 : plain ; au chef denché, chargé d'une coquille et de deux besants, ou tourteaux. L. : . . . *Henricvs de M* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 385).

— Nicolas van *M[eer]hout*, échevin de Tervueren, 1419, 22 (n. st.) : trois feuilles de chêne, celle de la pointe accostee de deux glands, le 1er posé en bande, le 2d en barre ; au franc-quartier brochant chargé d'une rose a six feuilles. L. : *S Claes van Merort* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

MEERLAIR *(Bertolomeus de)*, échevin de Bois-le-Duc, 1445 : trois merlettes. L. : . . . *artholomei de Meerlair* . . . . . (Ibid.).

Meermans, voir **Meremans**.

MEERSBERGHE (Louis van den), echevin de Louvain, 1453, 5 : un lion, issant de la pointe ; au chef charge d'une rose, accostée de deux mouchetures d'hermine. L. : *S Ludouici de Meersberghe scab lou* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Meersel. Jean van *Mersele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom ; i. t. : 88 moutons, 1374 : trois renards, rangés en pal, et un baton brochant. L. . *S Ian Vos van Meersele* (Chartes des ducs de Brabant).

Meersch (Jean van der), bailli de Bruges, 1358 : une croix (hachurée), accompagnée au 1er canton d'un oiseau (Chartes des comtes de Flandre).

— Jean van der *Mersch*, receveur de la dame *van den Gruthuse*, 1409 : une croix (le 1er canton est cassé). C. : une aiguiere, a deux anses, entre deux cornes de bœuf. L. : *S Ioh . n . . . e Prato* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 53, 56).

— Jean van den *Meersche* (fils de Guillaume), échevin de *Vielroede brouc* (Thielrode), 1426 : trois hamaides, la 1re transformée en lambel par l'adjonction de trois petits pendants, et une bordure engrêlée. L. : *Sigill Ian van den Meersche* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— Jean van den *Meersche* déclare tenir, du chateau de Termonde, un fief a Hamme, 1430 : une fleur de lis, epanouie. L. : *S Ian van de M* . . . . . (Fiefs, N° 3726).

— Philippe van den *Mersch*, mari de damoiselle Marguerite van *Vorssele* (Vorssel), declare tenir, de la cour de Vriessele, une rente sur un fief a Contich, 1468, le 10 aout : une fasce echiquetee et une bordure engrelee. C. casse. L. : . . . . . *de Merssche* (Av. et den., N° 219).

— Jean van der *Mersch*, fils de Jean, tient, du château de Furnes, un fief a Steenkerke, 1514 : un chevron, accompagne en pointe d'un trefle (ou etoile ?) et un lambel brochant. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian van der Mersch f' Jans* (Ibid., c. 889, f. 897-969).

Meersch. Josse van der *Meersch, alias Meerschaert*, bailli et semonceur du comte de Flandre, dans sa seigneurie de *Syravenlivenare*, 1520, 1, 2 ; amman de la seigneurie de Grammene, 1524 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette, et un bâton brochant sur l'écu (Deijnze, c. K et L).

L'acte de 1524 ne lui donne pas son *alias*.

— L'abbé et le couvent des Prémontrés de Justemont, au diocèse de Metz, vendent, *a honoré seigneur Pierre van der Mersche, escuyer, officier et capitaine de Beaurepair* (Beaurepère), *Solleuvres* (Soleuvre), *Berris, Mont Saint Jan* (Mont-Saint-Jean), etc., *certain nostre bien es villages de Balsingenn, Buringenn* (Burange), *Dullingenn* (Dudelange), *Bodesperch* (Budersberg), *gisantz et situez en la seigneurie du Mont Saint Jan, pays de Lucembourg, sy comme de receptoir et proffiter par admodiation la somme de neuf a dix escus par an* . . . , 1574, le 6 novembre : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois trefles ; aux 2e et 3e, trois coquilles. C. : un lion issant. S. : deux lions. L. : *S P'. eter van der Mersch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2869a).

Il resulte, de cet acte, que, *pour la distance du lieu, diversite de langage*, le couvent avait eu, souvent, des procès avec ses tenanciers ressortissant audit bien.

Le seigneur de Hombergue (Oombergen), *d'argent, à la croix de gueulle, au premier canton, ung courbeau de sable* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres*).

Le seigneur de Huucquenghien : *pareilles* (Ibid.).

La mayson van der Meersch : aussy (Ibid.).

La famille van der *Meerschen*, annoblie, en Belgique, le 31 juillet 1872, porte : d'or, au chef echiquete d'argent et de sable. C. : une gerbe de roseaux de sinople, liée d'or.

Devise : *Laet vloeyen 't water van der meersch.*

Meerschaert, voir **Meersch.**

Meerschaute (Jan van den), fils de Zegher, tient un fief de la cour d'*Oisterseele* (Oosterzeele), appartenant a Antoine de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur du pays de *Roden*, 1540 : un chevron accompagné en chef a dextre de . . . (cassé) et a senestre d'une etoile, et en pointe d'une rose. L. : . *Ian* . . . . . (Fiefs, N° 4732).

Meerschen, voir **Meersch.**

Meersman. Renier *Mersman*, echevin de Tirlemont, 1427 : une fasce, surmontee d'une lettre B. L. : . . . . *neri* . . . . . *en* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (Henri de), échevin de maitre François de Beere, dans sa seigneurie de Grammene, 1524 : un chevron,

accompagne en chef de deux merlettes et en pointe d'un gland (*Deinze*, c. L.).

Meersman (Adrien de) tient, du château d'Alost, le tiers d'un fief à Erembodegem, provenant, par héritage, de Jean van Loebeke, dit Prince, son beau-père, et dont les deux autres tiers appartiennent à son beau-frère, François van Loebeke, 1558 : un pélican dans son aire, avec ses jeunes. T. : un homme sauvage, tenant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *S Adriaen de Mersman* (?) (Fiefs, N° 4920 (voir **Rivieren, Spiroel**).

Ce même écu se trouvait, en l'église de Ninove, sur la pierre tombale de Marie-Maximine de Meersman, morte le 30 décembre 1709, femme de Pierre-Joseph van Eeckeren, fils de Pierre (Bibl. royale à Bruxelles, C. G., reg. 1421, p. 12).

Elle était fille de Henri-Charles de Meersman.

Devant le notaire F. Van Wambeke, à Alost, le 14 mars 1761, enchérissent un contrat de mariage : *d'heer ende meestere Jacobus Christianus Vincentius van Langenhove* et *Jof. Agnes Petronella* de Meersman, tous deux majeurs.

Elle est assistée dudit notaire, comme tuteur.

Signent encore, comme témoins : Jean-Dominique van Langenhove, père du futur, Jean-Baptiste-Joseph de Meersman, frère de la future, F. Lenaert, la veuve de Jean-François de Meersman, mère de la future, et Philippe-Jean-François Meert (docteur en médecine, beau-frère de la future).

A Alost, le 28 janvier 1796, les enfants des époux maître Jacques-Chrétien van Langenhove et Agnes-Pétronille de Meersman déclarent que, après le décès de leur dit père, sa succession a été réglée entre eux et leur mère, d'après la coutume du pays d'Alost, signent :

Jean-Baptiste-Dominique van Langenhove,

F[rançois-]A[lexandre] de Waepenaert,

Agnes-Jeanne-Colette de Waepenaert, née van Langenhove (sa femme),

Marie-Christine-Josephine de Waepenaert, née van Langenhove,

Charles-Marie van Langenhove,

Charles-Louis de Waepenaert (mari de M. C.-J. van Langenhove et-dessus),

van Langenhove, née Jeanne-Marie de Clippele (femme dudit Jean-Baptiste-Dominique van Langenhove).

Les documents ci-dessus analysés se trouvent chez M. Louis van Langenhove, à Bruxelles.

Jacques-Chrétien-Vincent était né à Termonde, le 22 janvier 1756, fils de Jean Dominique van Langenhove, chef-bailli d'Escornaix, etc., et de Thérèse-Cornelie Mortgat.

Sa femme, Agnès-Pétronille de Meersman, née en 1730, avait pour parents maître Jean-François de Meersman, licencié en droit, d'abord greffier de la chambre pupillaire d'Alost, puis greffier de cette ville († 6 février 1746), et d'Agnès van Outtre,

pour grands-parents maître Jean-Baptiste de Meersman, avocat, greffier de la cour féodale d'Alost, et de Jeanne-Marie van der Donckt. (Etats civils d'Alost et de Termonde.)

Meerssen Les échevins de, 1374, 9 : dans le champ du sceau rond, un évêque, tenant de la main droite sa crosse et de la gauche une bouteille, ou un sac, ou vient manger, ou boire, une colombe, accosté de deux ecus, chacun au lion couronné, à la queue fourchée (Chartes des ducs de Brabant).

Meerte, *Johannes M[er]the*, échevin de Bruxelles, 1275 : trois fleurs de lis (entières) et un semé de billettes. L. : ✠ *S* . . . . . *e* (Bruxelles).

— (Guillaume), échevin de Bruxelles, 1357 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e plain ; au chef de quartier échiqueté ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé. Une étoile brochante en cœur sur l'écartelure. C. : un bonnet issant d'une cuve. L. : *S Willelmi dicti Merte* (Chartes des ducs de Brabant, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., *passim*).

— (Guillaume), le jeune, même qualité, 1357 : même écu, mais les fleurs de lis mal ordonnées, et sans l'étoile. Même C. (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Willelmus dictus*), 1357 ; *Willelmus, filius quondam Johannis dicti Meerte*, 1358, 63, 4, 73, même qualité : même écu, les fleurs de lis posées 2 et 1. Même C. L. : ✠ *S' Willelmi dicti Meerte* (Bruxelles, G., c. XIV, l. 91, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— (*Gendulphus*) (et *Geldulphus*), même qualité, 1359 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un bonnet entouré de deux cercles, issant d'une cuve. L. : *Sigillu' Geldulphi Meerte* (E. G., l. 131, Bruxelles, Actes scabinaux de Bruxelles, *passim*, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— (Guillaume), même qualité, 1379, 80 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur plain, au chef échiqueté. L. : *S' Willi' dicti Meerte* (Bruxelles et G., c. XV, l. 82).

— (Henri) et Jean, son fils (son sceau est tombé), scellent, en qualité de parents (*magen*) de Henri van *Lymborch*, 1391 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, plain ; au chef de quartier échiqueté ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un bonnet, issant d'une cuve. L. : *S' Henrici dēi Meerte* (Chartes des ducs de Brabant, N° 5504).

Il semble y avoir une étoile brochant sur l'écartelure.

— Daniel, échevin de Bruxelles, 1407, 8 : même écu que Guillaume, 1379, l'écusson en cœur mal gravé : le chef est trop grand, de sorte que le champ, plain, est réduit presque à l'état de champagne. C. : un bonnet, issant d'une cuve. L. : *S Daneel Merte* (Bruxelles et G., c. XIV, l. 91).

— (Jean) (fils de feu Henri), même qualité, 1430, 5 : même écu et C. que Guillaume, 1357, mais un losange (?) au lieu de l'étoile. L. : *S Iohannis di Merte* (Ch. et doc. div., c. I, G., c. XX, l. 101, et Bruxelles).

— (Jean), à Bruxelles, possède un bien sur le ruisseau dit Schaerbeek, 1414 : même écu, mais sans le losange (*Cambre*).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1454 : écartelé ;

aux 1er et 4e, plain, au chef de quartier échiqueté; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé. Un ... (maillet?) brochant en cœur sur l'écartelure. C. : une tête et col de dragon entre un vol. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Iohañis d'i Meerte* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, et G., c. XVIII, l. 107a).

Meerte. Henri *Merte,* échevin d'Aerschot, 1469 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une lettre b. L. : *S Henric Mert . . . . . arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, Etabl. relig., c. 3608).

— (Josse), tient, du château d'Alost, un fief a Erembodegem, 1524 ; n'ayant pas de sceau propre, il emploie celui de Jean van den (?) Laughenhove : trois roses. L. : *. . an van La . . . . . .* (Fiefs, N° 4908) (voir **Cassart, Koningsloo, Looz**).

Meerten (Albert van) *(Merten* et *Meerthen),* prêtre, contre-scelle le sceau d'Albert, palatin du Rhin, duc de Bavière, *ruard* du Hainaut, de Hollande, etc., 1363 ; chanoine du *dôme* d'Utrecht, reçoit 300 écus, a valoir sur la somme que la duchesse de Brabant doit a Jean de Blois, duc de Gueldre, etc., 1372 : un sautoir, chargé en cœur d'une lettre X et cantonné de quatre fers a cheval. L. : . . . . . *Meer . . .* (Elseghem et Chartes des ducs de Brabant, N° 2439).

La seconde quittance est datée de La Haye, le vendredi après la Sainte-Lucie (17 décembre) 1372.

— (Guillaume van), garant de Jean van *Beijnhem* (Beimm, écuyer (fils de Jean) qui vend, a la commanderie de Saint-Jean, a Arnhem, une terre a *Hoesden* (Heusden), *op den Pol,* 1382, *op den heijlighen pijnxter dach* : un sautoir, accompagné de trois fers a cheval, 2 aux flancs, 1 en pointe, et au lambel brochant. L. : ✠ *S' Willem van Merte* Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

— (Thierry van), *heemraad* en Nederbetuwe, 1490 : un levrier colleté, sautillant *(Wassenaer).*

— (Guillaume van), caution pour *Goirt* Pannenkoick et sa femme, *Evert,* 1519 : trois annelets, mal ordonnés, en pointe, le 1er soutenant une croix alesée, a la traverse abaissée, ladite croix recroisetée au haut et a dextre *(Geld.)* (Pl. 14, fig. 386).

MEERWIJK (Henri van der) scelle pour Henri Scuddemouwe et Gerard van der Masen, qui reçoivent, du Brabant, un acompte de 114 1/4 vieux écus, pour leurs services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 7 juillet ; Henri et *Mant uter Meerwijc,* freres, reçoivent, du Brabant, soixante et quelques (second chiffre illisible, par suite d'une déchirure du parchemin) vieux écus, pour leurs frais, dommages et pertes (dans la même guerre), 1357, 19 nov. ; Henri scelle pour *Reynken* van der Heijden, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 50 vieux écus, pour ses services dans ladite guerre, 1357, 7 juillet ; scelle pour Gerard de Vette, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 90 1/2 vieux écus, pour ses services, dans ladite guerre, 1357, 7 juillet : trois masses a picots. L. : ✠ *S' Heinrich van Meirwich* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1178, 1529, 1183, 1186).

MEERWIJK. Jean *van der Merwijch,* écuyer, cousin de Roger van Heeckeren et de sa femme, Odile, 1364 : même écu. L. : ✠ *S' Iohannes de Merwic* (Dusseldorf, *Col.,* N° 858).

Le meuble que les deux personnages ci-dessus portent sur leur écu est l'arme appelée aussi masse à picotons et, par les Allemands, *Morgenstern.*

— *Jean van Merwick,* caution d'Hedvige, veuve de Jean *Ba[e]ke,* chevalier, 1374, une tasse, accompagnée de trois (2, 1) feuilles de tilleul (nénuphar), renversées, sans tiges. L. : . . *Iohannis de Merwich* (Dusseldorf, *Werden,* N° 147).

— Jean van *Merwich,* homme du comte de Moers, 1416 : même écu. L. : *S Iohan . . . . . uic* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 738).

On peut se demander si ces deux Jean van *Merwick (Merwich),* de 1374 et de 1416, n'empruntent pas leur nom a la localité de Merbeck, près de Mors, dans la Province Rhénane.

— Henri van *Marwick,* écuyer, scelle le traité d'alliance des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : plain ; au chef d'hermine, charge a dextre de . . . . L. : ✠ *S' Henric van Merwic* (Arnhem, *Rekenkamer).*

— *Jasperus de Merwick,* échevin de Nimegue, 1518 : coupé, d'hermine plain sur . . . plain. C. : un vol *(Geld.)* (voir **Doerne, Friemersheim, MERWEKE, Tengnagel, VELAER**).

Meese (Pierre) (ou *Moese ?)* échevin de l'Ecluse (Flandre zélandaise), 1421 : deux étoiles a cinq rais en chef et un . . . en pointe (cassée), accompagnés en cœur d'une merlette. L. : *S Pieter . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

Meesens (Jean), échevin de Heijst-op-den-Berg, 1529 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une rose, tigée et feuillée. L. : *Si . . . . . Mees . . .* (Elseghem) (Pl. 14, fig. 387).

Meester Jean de), homme du château et Vieux-Bourg de Gand, 1481 : un oiseau (colombe ?) essorant, accompagne au point du chef d'une coquille. L. : *S Ian de Meester* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

— *Mauwers de Meestre,* échevin du pays de Nevele, 1489 : un *agnus Dei* regardant. L. : *S Mouwers de Meest . .* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean de) tient, du château et Vieux-Bourg de

Gand, un fief *illec*, paroisse Sainte-Pharaïlde, 1502 : un oiseau, surmonté a senestre d'une coquille (Fiefs, N° 2695).

Dans l'acte, il s'appelle *de Meestre* et *de Meestere*.

La famille de Meester, de Meester van Ravestein et de Meester de Betzenbroeck, porte : de sable à la croix «patenôtrée» d'or (de sable à neuf besants, accolés en croix). C. : la croix de l'écu entre un vol de sable.

Meesterjans (Mathieu), échevin du duc de Brabant, dans la franchise d'Overijssche, 1464 : une fleur de lis, au pied coupé, accompagnée de cinq étoiles a cinq rais, rangées en orle. L. : . . *attijs Me* . . . . . *s* (Bruxelles).

Meester-Willems (Guillaume), jadis prisonnier a Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 15 moutons, 1374 : trois croissants et un sautoir, brochant sur les deux supérieurs. L. : *S' Willem* . . . . . *willems* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 388).

Meetkerke (Henri de), homme de fief du comte de Flandre, 1329, a Bruges : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. L. : *S Henri de Mee .. kerke* (Chartes des comtes de Flandre, *passim*).

— (Josse, fils de Chrétien de), même qualité, 1401, au bourg de Bruges, 1401, 3 ; Josse de *Meedkerke*, homme de fief dudit comte, dans la seigneurie de *le Houtsche*, 1403 : une croix engrêlée. L. : *S Ioos van Meetkerke* (C. C. B., Acquits de Lille, I 38, 39, 125).

— (Henri van), échevin du Franc de Bruges, 1421, 3 : même écu que Henri, 1329. C. : une tête et col de biche (?). Le cq. accosté des lettres h et e. L. : . . . . . *Meetkerke* (Ibid., I. 43, 125).

— (Jean de), l'un des tuteurs de Simon, fils d'Olivier van der *Banc*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1469 . même écu. C. : une tête et col de . . . . L. : *S Ian* (?) *de Meetkerke* (Ibid., I. 379).

Le seigneur de Ogyerlande : *de gueulle, a deux espeez, mys en saultour, les pommetz en bas, d'argent, les croes manses* (manchées) *et pomés, tout d'or* (Corn. Gailliard, *l'Ancienne Noblesse de la Contee de Flandres*).

La mayson de Meedtquerque : *pareilles* (Ibid.).

Meeus (Henri) et Pierre van *Bolenbehe*, reçoivent, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens dû, par le duc de Brabant, du chef d'un jardin avec vignes, englobé dans le parc ducal, 1432 : une barrière de prairie. L. : ✠ *S* . . . . *ie M* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— (Arnould), scelle le dénombrement de son fils, Libert, chanoine de *St Phasis* (Saint-Sulpice), a Diest, qui tient, de Jean van den Huys, un fief, a *Miskem* (Miscom), sous le seigneur de *Zichenne* (Sichem), 1470, le 30 juin : trois flanchis, chargés, chacun, d'une croisette. L. : . . . *nou* . . . *v* . (Av. et dén., N° 940).

Meeus (Martin), échevin du duc de Brabant, a Overijsche, 1497 : une coquille (rose, besant, tourteau ?), surmontée de trois pals retraits (C. C. B., c. 107).

— *Claes Meeus zoon*, échevin d'Amsterdam, 1538, 42 : une marque de marchand (Notre-Dame, Anvers, Couvent de Saint-André de *ter Saligherhaven*) (Pl. 1ª, fig. LI).

— *(Walrand)*, licencié-ès-droits, juré dans la chambre des tonlieux, a Bruxelles, 1635, 7, 40, 3 ; lieutenant du receveur général des domaines du Roi, au quartier de Bruxelles, 1640 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois épis, accostés de deux animaux affrontés, le tout posé sur une terrasse ; aux 2e et 3e, un chaudron, accompagné de trois étoiles à cinq rais, 2 en chef, 1 en pointe. C. : un oiseau essorant, tenant du bec un rameau. L. : *S Walrandi Meevs* (C. C. B., c. 47) (voir **CRAIJEWERVE, Meeux**).

Ces armoiries varient légèrement de celles des comtes de Meeus, qui sont :

écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent à trois épis de blé de sinople, accostés de deux chevreaux, au naturel, affrontés, le tout posé sur une terrasse de sinople ; aux 2e et 3e, de sable, à une «chaudière à brasser» d'or, accompagnée de trois étoiles à cinq rais du même, rangées en chef. C. : un corbeau essorant, au naturel, tenant du bec une branche de laurier de sinople. S. : un chevreau, au naturel, et un lion d'or.

Devise : *Virtute et prudentia*.

Meeux van Overijssche (Jean), secrétaire de la duchesse de Bourgogne et de Brabant, 1439 ; trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une croix engrêlée. C. : une fleur de lis, au pied coupé, entre un vol. S. dextre : un lévrier (C. C. B., c. 111, *passim*) (voir **Ee, Coppin, Meeus, Os, Wittem**).

— Jean *Meeux* (tout court), receveur de Fauquemont, 1448 : une croix engrêlée. C. : un vol, chargé de deux fleurs de lis, rangées en pal. S. dextre : un lévrier colleté (Ibid.).

MEFFE (Meeffe) *(Henry de)*, maieur de Noville-sur-Mehaigne, 1555 ; *maieur des courtes et justices de Noville sur Mehaingne, appertenant a noble et honnoree damme madamme de Dongelbert* (Dongelberg), *Noville*, etc., 1557, 9 : une herse de labour triangulaire. L. : *S Henry de Me* . . . (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. R.).

MEGADEM (Jean van) et *Hillen*, sa femme, déclarent avoir vendu a Gilles van Bogaerden, tous les droits hérités, par ladite *Hillen*, de feu Conrard *van Retingen* (Redinghen ?), son frère, sur un bien *(hofstat)* et une maison, sis hors la porte Saint-Gudule, *int tellebert*, à Bruxelles, 1370, le 26 juillet : parti de . . . et de . . ., à la fasce bretessée et et contre-bretessée, brochante, surmontée a senes-

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CX.

Fig. 1. Josse-Hubert van den Vijvere, *practor* du pays de Grimbergen (XVIIe-XVIIIe siècle).

Fig. 2. P.-J. Robijns, seigneur des Grand et Petit-Rollant (XVIIIe siècle).

tre d'un trefle. L. : ✠ *S' Henhen* ×r[*d*] ×[*g*] ... *vm* (Chartes des ducs de Brabant, N° 332).

Meganc (Nicolas), homme de fief du Vieux-Bourg, a Gand, 1564 : un griffon passant. C. : un griffon issant. C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

— (Nicolas), même qualité, 1587 : même écu. C. cassé. L. : *S Cl* . . . . . Ibid., l. 229).

Megen. Jean, sire de *Meghen*, chevalier, homme du seigneur de Fauquemont, scelle un acte de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maesijck, 1347 : plain ; au chef plain. L. : . . *Iohannis domini de Meghe* . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 500) (voir **Abcoude, Hersel**).

Voici, d'après Gelle, le blason du *here van Meghen*, Brabançon : d'or, au chef de gueules. Vélet d'or. Cq. couronné d'or. C. une tete et col de chien braque de gueules, langué d'argent.

— Arnould van *Meghem*, échevin de Vilvorde, 1533 : même ecu. Cq. couronné. C. cassé (on voit un col d'animal). L. : *S A* . . . . . *Meghen* (Bruxelles).

Emondus de Meghen, presbiter, capellanus prime capellanie sancti Mathie in ecclesia beate Gudele bruxellensis, transporte, devant deux echevins de Bruxelles, à *Egidius dictus Daneels, aurifaber, filius Henrici dicti Daneels, sellarii, quam habuit a quondam Maria de Monte, sua dudum uxore* : un *domistadium*, avec maisons, sis *in vico dicto den Steenrack*, en face de la chapelle de Marie-Madeleine, 1467, le 21 decembre (G., c. IV, N° 193).

Megere, voir **Limburg**.

Mehagne, voir **Havrec, THYNES**.

Meij (Louis de), fils d'*Inceel*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481, 3 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) rameaux. T : un ange. L. : *S Ludouici de Mey* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Henri de) scelle pour Jacques Cammaert (fils d'Antoine), qui tient, du château de Termonde, un fief a Saint-Gilles, 1513 : deux roses, tigées et feuillées, sur une terrasse. L. : *S Heinderic de Mei* (Fiefs, N° 4410).

— (Antoine de), prêtre, tient, du château de Termonde, une dime a Zaamslag, 1514 : un chevron. L. : *Anthonirs de Maio* (petit sceau-cachet) (Ibid., N° 4365).

— (Jean de), échevin de Rotterdam, 1660 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un arbre. C. : un arbre. L. : *S Iean de Mey* (C.) (voir **Maije, Meye, MAIJO**).

Meijden (Jean van der), tenancier de la cour censale du couvent de Saint-Jean, de Liége, sise dans la paroisse de *Velme* (Velm), *in dije catten strate oft aldaer omtrynt*, 1460 : un oiseau. L. : ✶ *S Ian van der Meye* (Couvent de Mariendael, a Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.) (voir **Poele**).

Meijden (Fop van der) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1581 : deux fasces, accompagnées de neuf (4, 3, 2) flanchis. C. : un vol. L. : *S* . . . . *r d Me* . . . . . (C.).

Meijdoghen (Hughes), échevin de Léau, 1375 (n. st.) : deux fasces, accompagnées de trois roses, rangées en chef, et de trois (2, 1) maillets, posés en fasce. L. : *S' Hvgois Meydoghe scab leue* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 389).

Une famille *Meydoghen*, à Tirlemont, scellait de dix (4, 3, 2, 1) roses (Voir J.-Th. de Raadt, Armorial brabançon).

— *Robijn Meijdogen*, échevin de Tirlemont, 1401, 5, 6 : dix (4, 3, 2, 1) roses. L. : *Roberti* . . . . *dogen scabin* . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B. ; Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

En 1422, il se sert d'un autre sceau, aux mêmes armes (Abb. d'Oplinter).

— Robert *Meijdogen*, échevin de Léau, 1426 (n. st.) : coupé ; au 1er parti ; *a*, trois (2, 1) roses ; *b*, . . . (cassé) ; au 2d, trois pals (M. J. Maertens, a Gand).

— Robert *Meijdoegen*, échevin de Tirlemont, 1444 : dix (4, 3, 2, 1) roses, accompagnées d'une étoile a cinq rais, posée entre les trois roses de la pointe. L. : *S Roberti Mei* . . . . . (Abb. d'Orienté, c. 2, A. G. B.).

— Grégoire *Meijdogen*, échevin de Léau, 1459* : trois pals ; au chef coupé ; au 1er, trois (2, 1) roses ; au 2d, fruste (un écusson accompagné de . . . besants en orle?). L. : *S Gregory Meydogen scabi leue* (Ibid.).

— Robert, Henri et *Meghtilt Meidogen*, frère et sœur, déclarent tenir, du seigneur de *Nederlinter* (Neerlinter), une prairie *op tshertogengracht* : elle tient, seule, du seigneur de *Tyanterney*, un bois a *Binckeem* (Binkom), et du seigneur de *Goetsenhoven* (Gossoncourt), la cour censale de *Lutslage ende Hellingen*, a *Goetsenhoven*, 1470, le 4 septembre ; Henri scelle seul : dix (3, 3, 3, 1) roses. L. : . *Hen* . . . . . *dog* . . (Ay. et dén., N° 962).

Meye (Nicolas), échevin de *Diedenhoven* (Thionville), 1455 : un grillage, mouvant de tous les bords du champ, les tiges attachées, a chaque croisement, au moyen d'un rivet ; au chef burelé (de 6 ou 7 pieces), au lion couronné brochant, issant. Cq. couronné. C. : un lion couronné, issant. L. : *Claes Mei van Diedenho* . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1057*) (voir **Maije, Meij, Meijden**).

Meijer[e]. *Jhan de Meier* et *Jhan van der Marct van Alst* (Alost), hommes de fief du comte de Flandre, 1298 : une rose (quintefeuille), au lambel brochant. L. : ✠ . . . . . *ici (= villici. de Alost* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.).

Meijere. *Amelricus Meier,* échevin de Bruxelles, 1304, 5 : un mouton passant. L. : *S' Amelrici dci Meyre* (G., c. XIV, l. 100, et c. I, l. 128).

— Jean de *Meijere*, homme de fief du comte de Flandre, 1333 : une fasce partie, la 1re moitié échiquetée, la 2de frettée (Chartes des comtes de Flandre).

— *Jacop de meijer van der prochie van Opwijc* (Opwijck), 1341 : une rose (quinteleuille), surmontée d'un lambel (ne brochant pas). L. : ✠ ✠ *S Iacop de Meiere van Oppijt* (sic !) (*Afflighem*).

— Zegher de *Meijier*, de Grammont, homme de fief de Jean de Fosseux, chevalier, seigneur de Boulaere, 1372 : écartelé, de . . . et de . . . (plain) (Els.).

— Guillaume *Meijer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoutete de Maestricht ; i. t. : 32 moutons, 1374 : une ramure de cerf, accompagnée de trois (2, 1) besants ou tourteaux. L. : ✠ *S Wilhelmus Meyer* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 391).

— Pierre de *Meyere*, homme de fief du Vieux-Bourg de Gand, 1387 : même écu que Jean (1333), brisé en chef de deux étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 2672) (Pl. 14, fig. 390).

— Jean de *Meijere*, *tolnare* à Termonde, 1396 : un cygne, accompagné au point du chef de . . . rose, étoile?) (C. C. B., Acquits de Lille, I. 70, 71).

— Gauthier de *Meijere*, semonceur, au nom de sa fille Marie, *up 't heerscip van Beverne*, *in 't houde hof*, sis à Lookeren, 1405 : un lion couronné et une bordure componée (Gand, Chap. de Sainte-Pharaïlde).

— Guillaume de *Meijere* scelle, pour des tiers, des quittances relatives à des rentes sur l'espier d'Alost, 1428, 31 : une barriere de prairie, accompagnée au canton senestre d'une étoile. T. : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : ✠ *Willem de Meiere* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 371).

— Jean *le Meijere*, homme de fief du comte de Flandre, à l'Ecluse (Flandre zélandaise), 1428, 9, 33 ; échevin de cette ville, 1438 : un arbuste, sur une terrasse. T. : un ange. L. : *S' Ian de Meiere* (Ibid., I. 78, 79, 82, 83, 239).

— Guillaume de *Meijere* scelle, pour un tiers, une quittance relative à une rente sur l'espier d'Alost, 1434 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois merlettes ; 2e et 3e, une barrière de prairie. T. : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : *S Willem* . . . . . (Ibid., I. 371).

— Jean de *Meijheere*, maieur de la *vierscare* de Kemseke, 1455, 6, 9 : un chêne englanté, sur une terrasse. L. : *S Ian de Meiere* (Ibid., I. 240).

Meijere. Jean de *Meijere*, échevin de maitre François de Beere, dans sa seigneurie de Grammene, 1524 : un cor de chasse, accompagné de trois (2, 1) étoiles (*Deijnse*, c. L.).

— Nicolas de *Meijere*, échevin d'Anvers, 1609 : un ours. C. : l'ours issant (114 lettres scab.) (voir **Coninc, Meijers, Musschenzele, Preco**).

La famille Mayer, anoblie, en Belgique, le 19 septembre 1887, dont le chef porte le titre de chevalier, transmissible par ordre de primogeniture, et le nom de Mayer van den Bergh, a pour armoiries : d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux roses du même et en pointe d'une plante de muguet au naturel, garnie de quatre tiges fleuries, terrassée de sinople. Couronne à cinq perles pour le chevalier. Pour les écuyers, C. : la plante de muguet de l'écu.

Meijers (Elisabeth), veuve de Gilles van der Vorst, tient, du château de Termonde, *de meijerie van Gremberghen*, avec arriere-fiefs, 1430 : une merlette, accompagné de trois (2, 1) roses (?). L. : . . *Liis* . . . . . (Fiefs, N° 3692).

Il est douteux que *Meyers* soit son nom de famille. L'acte l'appelle : *Lysb^tsmeyers wedeuwe Gillis van der Vorst* = Elisabeth, veuve du maieur Gilles van der Vorst.

— Sœur Marie, abbesse du couvent de *Spermaille* (*Spermalia*), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1452, 6 : dans le champ du sceau, ogival, une sainte, sous un dais ; au bas, un écu, à deux lions léopardés, l'un sur l'autre (très cassé). L. : . . . . . *ie Meyers abbatisse* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 378).

D'après SANDERUS, *Flandria Illustrata*, II, p. 126, Marie Meyers mourut le 8 décembre 1468.

— Louis *Meijers*, écoutete et échevin de la justice de Gorssum, 1675 : un chevron, accompagné de trois rameaux. C. : une colombe, tenant du bec un rameau de l'écu (Ordange).

— (Damoiseau Joseph-Antoine), ancien échevin de la ville d'Anvers et y résidant, rue *Everdijk*, collateur de fondations en l'église Saint-Jacques, de cette ville, dont une avait été instituée par Guillaume de Raet, chanoine et *actuarius* du chapitre de Saint-Jacques, par son testament, passé, le 8 juin 1754, devant le notaire Melchior Kramp : un chevron, accompagné de trois rameaux. C. : une colombe, tenant du bec un rameau (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46541 et 46542).

Sa femme est Anne-Marie Ullens (voir **Ullens**).

La famille Meyers de Santhoven et de Vlchte blasonne : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois rameaux de laurier, au naturel. C. : une colombe, tenant du bec un rameau de l'écu.

Meijgem. Guillaume van *Maij[e]ghem*, homme de fief du comte de Flandre, 1331, 3 : trois fleurs à quatre feuilles, 1 au canton senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier plain (Chartes des comtes de Flandre).

Meijlaen[s] (Gossuin), échevin de Tirlemont, 1427, 48 : parti; au 1er, un parti-émanché; au 2d, un lambel à cinq pendants. L. : . . *Goeswini Mella . . scabini tenenci*. (Greffes scabinaux, *Louvain*, c. 5645, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

MEYLEVILLE, voir **MILEVILLE**.

Mein (Daniel) scelle pour sa femme Catherine *Koens* (= Coene), qui tient, du château de Termonde, un fief à *Belle* et à Zwijveke, 1430 : fascé d'hermine et de . . . . Derrière l'écu émerge un homme sauvage (très cassé) (Fiefs, No 3605).

Elle tient : *de tiendeel van der meyerie ende prointre van Belle* (Denderbelle) *ende Zuiveque, deenelt me thelt in hurinyhen* . . . *parts siuers, of der omtrent* . . .

Meijnaert *(Jan)*, *Jans soen*, échevin de Deil, 1444, 5 : trois aigles contournées *(Geld.)*.

Meynar, voir **Berk**.

Meijnartshoven *(Gosuwinus dictus de)*, échevin d'Aerschot, 1308, 9 : trois fleurs de lis (complètes) et une cotice sur laquelle broche la 1re de ces fleurs de lis. L. : ✱ *S' Goswini scab . . . . . Ar . . . ot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Honorabilis et discretus vir Willelmus dictus van der Meynaerdshoven, filius quondam Walteri dicti Hauweel de Meijnaerdshoven, armiger, leodiensis dyocesis*, teste le 22 septembre 1368 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Willem van der Mershoven* (Ibid.).

Dans son testament, il mentionne ses deux filles naturelles (N. N.), procréées avec Elisabeth *de Zonne*, ses deux bâtards Guillaume et Gauthier (sans nom de famille), un autre bâtard : *Johannes de Lobbele, quem habuit de Agnete* (N. N.; *de Lobbele*?), une fille naturelle, *Aleydis*, procréée avec la même Agnès, et son propre frère *Walterus dictus Hauweel*. Il institue comme exécuteurs testamentaires : *nobiles et valentes viros dominos videlicet Walterum de Eercham, Rasonem, dominum de Nederlintere, Danielem de Stalle milites, tunc absentem, domicellam Elizabeth et Machtildem, suas sorores, et Johannem van der Rivieren, suum consanguineum*.

— (Arnould van, et van den) *Meynarchoven*, *Meijnarthoven)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 112 moutons, 1374, 5, 6 : même écu, brisé au point du chef d'une rose, et d'un lambel, brochant sur cette rose. L. : ✠ *S Arnoldi d Mein'shove* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Wesemael**).

Sur le sceau de 1375, à la même légende, les fleurs de lis sont entières, non au pied coupé, et le lambel est représenté comme trois pals retraits. Le 25 février 1369-1, *Willelmus dictus de Meynartshoven, armiger, filius domicelle Marie de Meynartshoven*, promet, devant le magistrat d'Aerschot, d'adhériter d'un pré sire Jean de Meynartshoven, chanoine régulier de Sainte-Gertrude, à Louvain (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Berchem**, **Hauwel**, **Rivieren**, **Staden**, **Stalle**).

Meijnartshoven. Jean van der *M'tshove*, et *Meijnartshoven*, échevin d'Aerschot, 1397 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : . . . . *his . . Me . . . . hove scab* . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3608, A. G. R.).

— *Johannes de* (et *van der*) *M'tshoven*, même qualité, 1400 : même écu. L. : *S Ioh d Meiartshove scab ar* (Ibid. et Etabl. relig., c. 3608, A. G. R.).

Meinere (Jean de), échevin d'Ypres, 1434 : un chevron, accompagné de trois chapels de roses. L. : *S* . . . . . *Mener* (C. C. R., Acquits de Lille, l. 418).

Meijngheere *(Rikelwaard)*, tient, du chef de sa femme Marie, un fief du château de Furnes, 1421 : une bande, accostée de deux étoiles. S. senestre : un ange (Fiefs, c. 887, l. 219-254) (voir **Houte**).

Meijniers (Pierre) (fils de Jean), prêtre, *costre van der upper costerie* de l'église Sainte-Pharaïlde, à Gand, 1473 : trois fleurs de lis, accompagnées de quatre quartefeuilles, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe, et d'une rose à cinq feuilles en cœur. L. : . . . . . . *Me . . . . rs* (C. C. R., Acquits de Lille, l. 402).

MEIRLE *(Johannes de)* (Mierlo?), *prepositus monasterii Sancti Trudonis pater*, 1348 : dans le champ du sceau, ogival, un saint Trond; à dextre un homme agenouillé; dans le bas : un écu à trois fers de moulin (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis).

Meijs. *Pierre Meis*, homme de fief de l'abbesse de Nivelles, 1519 : coupé; au 1er, une aigle éployée; au 2d, trois pals. L. : . *Pietre* . . . . . (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

— *(Johannes)*, échevin de Louvain, 1524, 9 : de . . . à l'écusson plain. L. : *S Iohanis Meys scabini louan* (Etabl. relig., c. 3610, 3175, 3179, A. G. R.).

— (Georges), échevin de l'église Saint-Servais, à Maestricht, dans sa cour à Zepperen, 1588 : trois coquilles. Cq. couronné. C. : une coquille entre deux cornes de bœuf (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— (Melchior), curé de Rillaer, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure et à diverses fondations, 1787, le 3 avril : d'azur à trois coquilles. L'écu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. R., reg. 46368) (voir **ANDELGHEM**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Meys porte : d'azur à trois coquilles d'or.

Meysembourg. *Walterus, dominus de Meysenburch*, scelle un acte de Henri de Kerpen, 1343 : plain; au chef chargé de trois oiseaux. L. : ✠ *S' dni Walteri* . . . . . . *nberg (Luxembourg*, c. IV, l. XVI, No 21).

Meysen *(Walterus filius)*, échevin de Louvain,

1253 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé de trois étoiles à huit rais (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.) (comp. **Meysonis**).

Il faudra probablement lire ce nom : *Meyson̄*.

Meisiaen. Gauthier *Meiciaen*, conseiller du duc de Bourgogne et gouverneur de sa ville de *Wervy* (Wervicq), 1438, 40 : trois tierces, accompagnées de cinq roses, rangées en chef. T. : une damoiselle, accompagnée à senestre d'un chien. L. : *S Wouter Meisiaen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418).

— (Jean), échevin d'Ypres, 1454 : trois tierces, accompagnées de quatre . . ., rangées en chef ; écusson en cœur à trois (2, 1) . . . ; ledit écusson au chef plain. Cq. couronné. C. : une tête et col de cheval. S. : deux lions. L. : *S Iehan* . . . . . (Ibid., l. 418).

Meysonis (*Walterus, filius*), échevin de Louvain, 1276 : neuf (3, 3, 2, 1) étoiles. L. : . . . . . *eyso . . s* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (comp. **Meysen̄**).

Les étoiles sont à six rais.

Meysse (Les échevins de) 1433 (n. st.) : une fasce et un sautoir brochant. L. : . . *seab* . . . . . *e Meise* (G., c. VIII, l. 29).

— (Les échevins de) adhèrent à Philippe Josse, avocat au conseil de Brabant, et sa femme, Marie-Anne de Lavallée, d'une terre à Meysse, 1775 : une fasce et un sautoir brochant (M. van der Elst).

Meijstere (*Live van den*), échevin du comte de Flandre, à *Syravenlivenare*, 1520, 1, 2 : trois huchets (*Deijnze*, c. K.).

Mechelen. *Henricus (de Machlinia)*, abbé de Saint-Michel, à Anvers, 1283 : dans le champ du sceau, un saint Michel, terrassant le démon, accompagné à senestre d'un écusson : au sautoir et à la croix (?) brochante, surchargée en cœur d'un besant, au tourteau (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I) (voir **Agone, Berthout, Broeder, Hinckart**).

— (Henri van) scelle pour les héritiers de son frère Florent, tué à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 100 moutons, 1374 : trois pals et une bande brochante, chargée de trois . . . croissants, huchets, merlettes ?). L. : ✠ *S' Heinrec* . . . . . *chle* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1428, 9, 46, 72, 76 : trois pals ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : une tête et col d'animal (sanglier, dragon ?). S. : deux griffons (Notre-Dame, Chapellenies, *capsae*, 6-10 ; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I et III).

Ce sont, probablement, deux personnages distincts qui scellent de 1428 à 1476.

Mechelen (Henri van), échevin du *bijvang* de Lierre, 1507 : même écu, brisé en cœur d'un croissant brochant. C. : une tête et col de bœuf (Malines) (Pl. 15, fig. 392).

— (François van), homme de fief du Brabant, scelle pour son parent (*neve*) Godefroid van *Eijcke*, qui tient un fief à Bladel, 1536 : même écu, sans le croissant. C. cassé (Av. et dén., N° 5067).

— (Martin van), feudataire et tenancier du Brabant, à Santhoven, 1571 : même écu. C. : une tête et col d'âne (?) (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

— (Nicolas van), chevalier, 1609 : mêmes écu et C. (Ibid., c. I).

— (Edouard van), échevin de Lierre, 1611, 20 : même écu. C. fruste (Malines).

— (Nicolas van), échevin *illec* et du *bijvang*, 1656 : même écu. C. : une tête et col de chèvre (Malines).

— (Florent van), échevin de Lierre, 1666 : mêmes écu et C. (Malines).

— (Lancelot van), échevin de Merxem-Dambrugge, 1642 : mêmes écu et C. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

Le continuateur de Gelre, au XVe siècle, représente ainsi les armoiries de *Jan van Mechelen*, Brabançon : d'or à trois pals de gueules ; au franc-quartier d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de sable. C. : une tête et col de lièvre d'argent.

Cri : *Wesemal*.

Mechelere (Jean de), reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, hérité de *Machtelt Smecheleren*, sur une ferme (*hove*), située (c'est-à-dire récemment englobée) dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 ; scelle une quittance analogue pour Gilles de Vos, 1432 : un oiseau (canard), accompagné de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Ian de Mechelare* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Haseldonck**).

Melcion (Gilles-Joseph), curé de Saint-Etienne, à Liége, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens d'une fondation — dont il est collateur — et de sa cure, 18 et 20 avril 1787 : écartelé ; aux 1er et 4e, une étoile ; aux 2e et 3e, une fasce de gueules. C. : une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46659).

Melders (*Gherit*), *leenman des vermoghenden hoghebortighen heeren Willems van Alsteren, ridder, heere tot Hamelle, tot halff Bruestem*, etc., dans sa seigneurie de Brusthem, 1478 : trois glands (Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 8).

Meldert (Les échevins de), 1264, 87 (n. st.) : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : ✶ *S' scabinor' de Meldert* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *(Oliverus, dictus de), miles, et Beatrix, eius uxor, filia domini Egidii, quondam militis de Ridevε,* 1281 ; le mari : une bande. L. : ✶ *S Olie . . i de Morsele militis* (Ninove).

Un acte de la même année (voir au nom de *Ledeberg*) appelle Olivier de Meldert : *Oliverus, miles de Ridene.* L'évêque de Cambrai avait confirmé, en juillet 1251, la fondation d'une chapellenie, instituée par *Aegidius, miles, dictus de Rideca*, qui avait doté celle-ci d'une rente sur *curtim suam apud Ridece extra parrochiam de Pamella.* Cet acte, ainsi que les deux où intervient Olivier, ont été publiés, dans le *Corpus chronicorum Flandriae*, par M. DE SMET, II, p. 910 et 912.

'T Hof te Riede, appelé aussi *Riedecre* et *Rijhoce*, passa, au XVe siècle, aux De Kethulle (voir A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, p. 292).

Sur la filiation d'Olivier de M., voir ALPH. DE VLAMINCK, *Cart. de l'abb. de Zwyveke lez-Termonde*, p. 77).

— *(Ywanus de), miles, dapifer Brabantie*, 1286 ; *Monseygnour Iwain de Myedreye*, chevalier, sénéchal de Brabant, 1287 : plain ; au chef d'hermine, chargé de trois pals. L. : *S Ywani de Meldert militis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Léau, N° 18).

GELRE donne ainsi le blason de *Her Henric van Meldert*, Brabançon : d'argent au chef d'hermine, chargé de trois pals de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, sommé d'une tête barbue, de carnation, tortillée d'argent.

— *Henris de Miaudreghe*, sénéchal de Brabant, 1324 (n. st.) : trois maillets penchés ; au chef chargé de trois pals. C. cassé. L. : . . . . *nrici de Meld . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 205).

— *(Ywanus de), miles*, s'engage moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris honestis, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : même écu qu'*Iwain* (1286-7). C. : une tête humaine tortillée. L. : *S' Ywani de Meldert militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 430).

— (Les échevins de), 1358, 62, 4, 77, 85 : même écu, le chef non d'hermine. L'écu accosté de deux dragons rampants, adossés, et surmonté d'une étoile. L. : ✶ *S' scabinor' de Meldert* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, c. 2, et M. Rouffart).

Le 10 octobre 1364, *domicella Heylwigis, filia quondam Regneri de Genetſe* et *Johannes de Meldert, maritus eius et tutor legitimus*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à Jean Craenhals, qui accepte, *nomine et ad opus festi beate Marie in ecclesia Gudile bruxellensi existentis*, un cens d'un florin d'or, sur un *domistadium et domum superstantem situm in pottrya supra rivulum dictum de Coeperbeke, inter bona Nicholai dicti Coelun Magherman et bona Henrici de Roesbeke*, . . . (Original sur parchemin ; les sceaux des échevins : *Henricus dictus de Zeael* et *Ghiselbertus dictus Pyppenpoy* sont tombés ; Archives communales de Bruxelles).

Meldert (Jean van), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 1452 moutons, 1374 : même écu qu'*Ywanus*. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffé d'un turban. Le cq. supporté par deux léopards accroupis, chacun sous un édicule. L. : *S' Io de Me* . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— (Ivain van), prisonnier *illec*, sous le sire de Diest ; i. t. : 672 moutons, 1374 : même écu. L. : *S' Iwani dicti de Meldert* (Ibid.).

— (Guillaume van), chevalier, prisonnier *illec*, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 1204 moutons, 1374 : même écu, le 1er pal chargé au haut d'un maillet. L. : . . *Willelmi de Meldet* (!) *milit* . . (Ibid.).

— (Henri van), chevalier, prisonnier *illec*, sous le sire de Diest ; i. t. : 3054 moutons, 1374 : parti ; au 1er, un lion ; au 2[d], plain ; au chef d'hermine, chargé de trois pals. C. : une tête barbue, aux oreilles d'âne (tête de *Midas*). L. : ✠ *S' Herici de Meldt milit* (Ibid.) (Pl. 15, fig. 393).

— (Jean van), chevalier, reçoit un acompte de la duchesse de Brabant, 1388 : plain ; au chef (d'hermine?), chargé de trois pals. C. cassé (Ibid.).

— (Libert, seigneur de), de Budingen, de ***Vroedelinghen*** et voué de ***Raetshoven*** (Racour), 1433 : un lion. C. : une tête de Midas. T. dextre : une damoiselle (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Libert van), échevin de Louvain, 1467, 9 (n. st.) : un lion. L. : *S Liberti dni de Meldert scab lou* (Ibid.).

Les actes ne le disent pas *seigneur* de Meldert.

— (Jean van), échevin de Léau, 1522 : un lion. L. : *S Ian va Meldert schepe van Le* . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— (Maître Florent van), échevin de Léau, 1521, 5 : un lion. L. : *S M Florety de Meldert scab le* (M. J. Maertens, à Gand ; Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— (Barthélemy van), même qualité, 1554, 9, 69, 72 : un lion. L. . ✠ *Barthl̃z ṽ Meldert s v Lee͡r* (Couvent des Alexiens, à Diest, Etabl. relig., c. 4670, A. G. B. ; *Heijlissem* et M. J. Maertens, à Gand).

— (Jean van), échevin de Saint-Trond, 1615, 26, 34, 7 : un lion. C. : un buste barbu (qui est un peu fruste) (Ordange et Abb. de Saint-Trond, c. 14).

D'après GELRE, un *Her Lubrecht van Meldert*, Brabançon, portait : d'azur au lion d'argent, lampassé de gueules, armé et couronné d'or. C. : une tête et col de femme brune, les cheveux, tressés, de sable, sommée de deux oreilles d'âne d'argent. *Dominus Libertus de Meldert, miles*, par suite de la résignation de son père

sire Henri, relève, du Brabant, trois fiefs : une rente sur les terres de Jean van Meldert, chevalier, sous Orsmael, une terre à Budingen, et, enfin, un tiers du moulin de *Aelissem* (Heylissem, mairie de Tirlemont; il constitue, sur ces fiefs, une rente de 300 florins à sa femme *Aleydis de Boebroec* (compte Saint-Jean 1386-87; C. C. B., N° 17144).

Meldert (Jacques van), échevin de Sa Majesté, scelle, avec le lieutenant du receveur du Brabant, un acte relatif au couvent de *'s Hertogendael*, a Auderghem, 1660; échevin de Sa Majesté, scelle un acte de la prieure dudit couvent, 1661 : de . . . a l'écusson plain et a la bande brochante, chargée de trois maillets. L. : *S Ians van . . . . . rt* (Bruxelles).

— (Les échevins du village et de la seigneurie de), 1665 : trois besants, ou tourteaux, rangés en bande. C. : une tête et col de cygne, ou de serpent, couronné (Diest, I. Echevinages et bancs divers, I) (Pl. 15, fig. 394) (comp. **Vlierbeek**) (voir **Bouchout, Ledeberg, Sabel**).

Le seigneur de Meldert : *fesses de gueulle et d'argent de syx, et crye : Pamele ! Pamele de Ste-Aernould* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Une famille van Meldert, qui obtint, le 20 juillet 1843, reconnaissance de noblesse, en Belgique, porte : d'or, au chef d'hermine, charge de trois pals de gueules. C. : un buste de vieillard, vêtu de l'écu.

Melen, Melin, Mellet. Les échevins de Melin (Brabant), 1314 : dans le champ du sceau, un lion couronné, la queue terminée en tête de griffon, contournée, ledit lion contourné, accompagné de trois fleurs de lis, au pied coupé, 2 aux flancs, 1 en pointe, a senestre, celle-ci posée en barre (**Wesemael**). L. : . . *scabinorvm de Mille* . . (M. Rouffart).

Comp. Tarlier et Wauters, *La Belg. anc. et mod., ad vocem* Melin, et canton de Genappe, *ad vocem* Loupoigne.

— *Walterus, dominus de Meling, miles*, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, *cum sex viris . . ., cum galeis armatis et equatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 16 juin 1339 : de vair a trois pals et au lambel brochant. C. : un chapeau pyramidal, garni de deux boules. L. : ✠ *S Watier de Meling chevallier* (Chartes des ducs de Brabant, N° 528).

— Arnould van *Melin (Melin, Mellijn, Malijn)*, chevalier, reçoit, du sire de la *Lecke*, 70 moutons, pour un étalon *(heinxt)*, fourni a sire Henri van Bautersem, sire de *Berghen opten Zoem*, alors maréchal du duc de Brabant, *in der reisen van Carpen*, 1362, 23 décembre; il reçoit, du Brabant, 100 moutons a lui dus, 1365 (n. st.), 18 février; jadis prisonnier a Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 871 moutons, 1374; scelle pour Jean Peters, prisonnier *illec*, sous Bourbon (i. t. : 61 moutons), 1374 : palé de vair et de . . . ; au franc-quartier chargé de trois croissants. L. : ✠ *S' Arnovt de borchgreve van . er Vvere* (Tervueren) (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1734, 1949, etc.) (Pl. 15, fig. 395).

Le palé est de huit pièces.

Voir sur lui, A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 103 et *passim*. *Dominus Arnoldus de Mellyn* succéda à Gilles *Rike*, comme maieur de Louvain, en 1372-3 (compte Saint-Jean-Baptiste 1372-73; C. C. B., N° 2359).

Extrait des comptes généraux de Brabant :

Item her Arnde van Melyn, jussu ducisse, ideo quod iacuit ad domum suam, dum imperator fuit apud Furam (Tervueren) *c esceladen* (soit cent charges d'âne de bois) (compte Saint-Laurent 1377 à la Saint-Jean 1378) (C. C. B., 2363).

Melen, Melin, Mellet. *Rykout van Moelen* (!), jadis prisonnier a Basweiler, sous le burgrave de Fauquemont; i. t. : 78 moutons, 1374 : un sautoir. L. : ✶ *S' Rigote de Melen* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Argenteau, Hallet**).

Hemricourt (Salbray, p. 205) parle du « *bon Escuier Rigault de Melen* », qui blasonnait : « *de sable a on Satoir d'argent* », et criait : *Hozemont*, famille dont il était issu, et dont il portait les armes, quoiqu'en d'autres émaux.

— *Jammaert de Mellen*, prisonnier *illec*, sous Montjardin; i. t. : 58 moutons, 1374 : un burelé, chargé d'un lion, et un filet brochant sur le tout. L. : ✶ *S Jamar de Melen* (Ibid.).

— *Jehan, filz de feu messire Ernoul de Melijn*, châtelain de Tervueren, 1396 (n. st.) : de vair a trois pals et un lambel; au franc-quartier brochant chargé de trois croissants. L. : ✠ *S* . . . . . s *de M* . . . . *in* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Meeren**).

Meligny, voir **Belpetit.**

Melin, MELIJN, etc., voir **Coppens, Meeren, Melen, Pipenpoij.**

Melis (Jean), homme de fief du comte de Flandre, 1353 : un homme, issant d'un mur crénelé et brandissant des deux mains une hache (Chartes des comtes de Flandre, N° 1723).

— (Georges), homme de fief du comte de Flandre, au Franc de Bruges, 1420, 4 : même écu, l'homme barbu. S. senestre : un léopard lionné accroupi. L. : *S Ioris . elis* (C. C. B., Acquits de Lille, c. 41).

MELIS *(Johannes de)*, échevin de Léau, 1394, 5 : un chevron, chargé de trois maillets. L. : . . *Iohis d . . elis scab l* . . . (M. Donnet).

Melijs soen *(Jan)*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1432 : trois oiseaux, accompagnés en cœur d'une étoile (Notre-Dame, Anvers, *capsa rer. extraord.*) (comp. les armes **Mathijs, Jan Mathys soene, Jans zoon** et **Vincken**).

MELCHEBOURNE (probablement **Milchborn**). *Ritsaert van Welsborne* (sic!) reçoit, du Brabant, un acompte de 160 vieux écus, pour pertes de chevaux, etc. (guerre de Flandre), 1357, *omtrent beloken paschen* (vers le 16 avril); *Ritsaert von Melsborne* reçoit, du Brabant, un acompte de 570 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre, 1357, le 4 août; *Ritsaert van Melseborne, ruddere*, reçoit, du Brabant, 369 1/2 vieux écus, pour [solde de] tous ses frais, dans ladite guerre, 1357, le 4 octobre : un chevron, accompagné de trois molettes. C. : un chapeau de tournoi, soutenant une boule. L. : *Sigill' Ricardi de Melchebovrn̄* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 978, 1326 et 1432).

Melkere *(Henricus dictus)*, échevin de Louvain, 1400 : trois pals; au chef chargé à dextre d'un écusson au sautoir engrêlé. L. : ✠ *S* ..... *Melkere scabi lovanie* (Saint-Pierre, à Louvain, c. I, A. G. B., et Anc. Université de Louvain, A. G. B.).

L'écusson au sautoir engrêlé est un peu fruste. Il est possible qu'il y ait une brisure.

MELLET *(Ysabeaus de), contesse de Joigny, dame de Montpancier* (Montpensier), 1289 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la droite un lis, accostée de deux écus : A, un lion (à la bordure engrêlée?); B, deux fasces, accompagnées de six merlettes, en orle. L. : *S' Ysabellis comitisse Io* ..... *ne Motis Pancer*- .... Contre-scel : écu parti; au 1er, une aigle, mouvant du parti; au 2^d^, deux fasces, accompagnées de quatre (2, 1, 1) merlettes, en orle. L. : ✠ *S' Isab . a . de S . or . .* (?) (Chartes des comtes de Flandre, N° 492) (voir **Melin**).

Mellini, voir **Garcias**.

Melotte (Lambert) (sans particule), curé d'Attenhoven (évêché de Liége), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787 : un lion couronné. L'écu dans un cartouche. T. : un ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46539).

Les chevaliers de Melotte d'Envoz, de Melotte, dits de Lavaux, et de Melotte, dits de Lamalle, en Belgique, portent : d'argent au lion de gueules, couronné d'or. Cq. couronné. C. : le lion de l'écu, issant. S. : deux lions de gueules regardants.

MELS[E]BORNE, voir **MELCHEBOURNE**.

Melsbroeck. Les tenanciers du seigneur de Merode, Westerloo et Leefdael, dans sa cour *(laethof)* s'étendant sous Melsbroeck et les alentours, 1570 : quatre pals et une bordure engrêlée (**Merode**). L. : *S der late* ..... *va Merode* ..... (Bruxelles).

MELSCHEDE. Herman van *Melschied* donne quittance au comte de Cleves et de la Mark, 1412; se déclare indemnisé, par ledit, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1413 : un vol. L. : *S* ★ *Herman van Mischede* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N°s 708, 719).

Melter voir **Maltmyngher.**

Melun. *Jehan, viconte de Meleum, signeur de Apustruel (Axustruel?), Bellay* et chambellan de France (et *Ysabiel, vicontesse de Meleum, dame danthoing et despinoy*, sa femme; ils citent son fils, a elle : *Mons. Charle despaigne, conte de Montfort)*, 1348 : type équestre; très endommagé; on aperçoit, sur la housse : des besants, sous un chef plain. L. : .. .. *vno d . . . e movsto* ... . Contre-scel : un écu à la croix trèflée resarcelée. L. : ..... *comit de Meldvno* ..... (Tournai, Chartrier).

— *Hues de Meleum* (et *Mulun)*, seigneur d'Antoing et d'*Espinoy*, chevalier, châtelain de Gand, 1371; seigneur d'Anthoing, 1392 : écartelé; au 1er, neuf (3, 3, 3) besants, ou tourteaux; aux 2e et 3e, un lion; au 4e, sept (3, 3, 1) besants; au chef de quartier plain. C. : une tête et col de bœuf, colleté et bouclé. T. : deux hommes sauvages, sans massues, issant du cadre du champ du sceau. L. : 1371 : *S' Hue de Melun segneur danthoing* (Tournai, Chartrier, et *Namur*, N° 1219).

— *(Hue de)*, 1385 : type équestre; le bouclier écartelé; au 1er, neuf (3, 3, 3) besants, ou tourteaux; au chef de quartier plain; au 2e et 3e, un lion; au 4e, sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux. C. : une tête et col de bœuf. Ornement du chanfrein : un écran. L. : *S Hve de Melvn seyne . . . Anthoing de Pinoy de Oteguin ⊼ chastelain de Gand.* Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contre seel Hve de Melvn seigneur danthoing* (Ville de Gand).

— *Ysabiaul de Mulun, femme et espeuse a seingneur de bonne memoire mon seingneur Robert de Namur, dont Dieux ait lame*, 1392 : parti; au 1er, un lion et un bâton engrêlé, brochant (**Namur**); au 2^d^, écartelé; *a* et *d*, neuf besants; au chef de quartier plain; *b* et *c*, un lion. L'écu sommé d'une tête d'ange (*Namur*, N° 1219).

— *Henris de Mulun, seingneur de Faluy* (Falvy?), *chevaliers*, fils dudit Hue et frère de ladite *Ysabiaul*, 1392 : écartelé; aux 1er et 4e, sept (3, 3, 1) besants; au chef de quartier chargé à dextre d'une étoile à cinq rais; aux 2e et 3e, un lion. C. cassé. S. : deux griffons (Ibid.) (Pl. 15, fig. 396).

— (Jeanne de), dame de Beauval et d'Haverskerque, certifie que le bailli de Bruges a fait livrer à la duchesse de Bourgogne un drap vert, qu'il a fait acheter en Angleterre, 1392 : parti; au 1er, une

fasce, surmontée d'une divise vivrée (**Mastaing-Jauche**); au 2d, six (3, 2, 1) besants; au chef chargé d'un lion léopardé (très cassé) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

Melun (Jean van), chevalier, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, plusieurs fiefs, dont le tonlieu de Gand, dit « *Haijshove* », qui avait été acheté, jadis, de sire Pierre Damman, et valant 215 livres parisis par an, 1524 : sept (3, 3, 1) besants; au chef plain. Cq. couronné. C. : une tête et col de bœuf. S. : deux griffons. L. : . . . . . *an de Melev* . . . . . (Fiefs, Nos 2738-40) (voir **Gand, Ligne, WINCKELE**).

Gelre donne ainsi les armes du *here van Antoenge*, homme du comte de Flandre; écartelé, au 1er, d'azur à neuf besants d'or, au chef de quartier d'or; aux 2e et 3e, de gueules au lion d'argent, au 4e, d'azur à sept (3, 2, 2) besants d'or. Volet tierce d'or, d'azur et de gueules, l'azur chargé de neuf besants. Couronne de gueules. C. : une queue de paon. Il attribue à un sire *Hue* de Melun, homme du roi de France : le même écu, brisé aux 1er et 4e, en chef à dextre d'une merlette de sable, et au 4e, huit besants (3, 3, 2).

Melwer (*Conrart de*), bourgeois de Bruges, 1439 : une bande et un lion issant de la bande. C. : un lion issant. L. : *Conradus Melwer* (sic !) (Tournai, Chartrier).

MEMBRECHOEN (*Despeer van*) (Mont-Bernanchon ?), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 240 moutons, 1374 : une trangle, surmontée d'un losange, accosté de deux étoiles. L. : . . *Despers* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 397).

Menden. *Clenegedancus de Mendene, miles,* scelle l'acte des deux veuves Craz (voir **Winteren**), 1305 : une bande bretessée et contre-bretessée (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 166).

— *Reymair van Menden*, chevalier, scelle un acte de Louis van *Royde*, inféodant à Henri, seigneur de Lowenburg, *myn huys zu Royde, overste inde nederste, inde den hof,* 1334 : même écu. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau pointu. L. : ✶ *S' Remardi de Menden milit* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 379).

— Henri van *Menne* reçoit, du Brabant, 20 vieux écus, pour un cheval usé dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 11 octobre; *Pelgherym van Haenbach* (Hambach), qui reçoit, du Brabant, un acompte de 30 vieux écus, sur 110 (même guerre), scelle, le 12 du même mois, du sceau dudit Henri, en disant se servir de son propre sceau : même écu. L. : *S H . . . . c van Menden* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1439, 1456).

Mendoza . . . . . doba (*Le Chevalier Don Andres de*), lieutenant du régiment de Salm, scelle la sentence d'un tribunal martial, tenu sur les ordres des colonels comtes de Valvason et de Lillers, 1742, le 2 janvier, à Luxembourg, parti; au 1er, écartelé en sautoir; *a* et *d*, une jumelle en bande (ou une bande bordée); *b*, les lettres A M (initiales de *Ave Maria*), côtoyant le flanc; *c*, les lettres G P (initiales de *Gratia Plena*), côtoyant le flanc; au 2d, une jumelle en bande (ou une bande bordée). L'écu, posé sur une croix fleuronnée, sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux pyramides de trois perles. S. dextre : un lion, tenant une banniere chargée des lettres A M — G — P. T. senestre : un homme, coiffé d'un chapeau de fer et tenant une banniere chargée d'une étoile et d'un croissant contourné, rangés en bande (cachet, sans L., en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

La première partie de ce nom est illisible.

Mengede (Gérard van), chevalier, scelle un partage relatif à un bien à Leveringhausen, 1343 : type scutiforme; un fascé de quatre pieces. L. : ✠ *S' Gerardi* . . . . . (Dusseldorf, *Werden*, No 118) (comp. les armes de **Scoduvel**).

Mengersruijt (Jean van) tient, de la Flandre, la seigneurie dite *'t hof te Weyns*, à Haesdonk, *in de Perstrate*, avec une dime à Vracene et de nombreux arriere-fiefs (76 bonniers), 1533 : écartelé; aux 1er et 4e, une volée, munie de ses deux palonniers, posée en bande; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé (**Rotselaer**). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une gerbe, ou panache de plumes, entre deux cornes de bœuf, chacune garnie au haut d'un plumail. S. : deux lions. L. : *S Ian vā Menghersrievt* (Fiefs, No 6604) (voir **Bolsele, Roije, Rotselaer**).

Voir, sur cette famille, J.-Th. de Raadt, *Les seigneuries du pays de Malines. Heghem et ses seigneurs, passim.*

Menin (Jean de), clerc de Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, 1294 : plain (écu lisse, sans meuble, ni partition, etc.). L. : ✠ *S' Iohannes . . . . . de Menen* (*Namur*, No 268).

La mayson surnome de Menyne : *de queulle, à l'aigle au double teste d'argent, membrez d'or* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comte de Flandres*).

Menyn (*celle a present — xvie siècle — sans clôture, nonobstant precedente*) : *d'argent, à trois chevrons de queulle* (Ibid.).

Le seigneur de Menyn : *d'argent, à trois chevrons de queulle, et crye : Courtraey! Courterosyen! Courterosyen!* (Ibid.).

Mennen (*Willelmus dictus*), échevin de Bruxelles, 1298 : plain; au chef échiqueté et au lambel brochant sur le champ. L. : ✠ *VVillelmi Mennen* (G., c. 1).

— (Guillaume), échevin *idem*, 1301, 2, 6; plain, au chef échiqueté et au lambel, brochant sur le champ. L. : *S' VVillelmi Mennen* (Bruxelles, G., c. XIV, l. 85, et Chartes des ducs de Brabant).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CXI.

Fig. 1. Marie-Thérèse-Joseph Bureau (XVIIIe siècle) (1).
Fig. 2. Marie-Thérèse-Victoire Taquenier (milieu du XVIIIe siècle).

(1) La description de ce sceau figurera au *Supplément*.

Mennen (Jean), échevin *illec*, 1351, 2, 7, 63, 8 *senior*, 1373 : même écu, le lambel non brochant. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle d'hermine. L. : *Sigil Iohannis dicti Mennen* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., G., c. XIV, l. 85, G., c. XX, l. 101, et Ch. et doc. div., c. I).

— (Jean), de Bruxelles, moyennant 200 vieux écus, cede au duc et a la duchesse de Brabant, *alse mine propre ende eyghen goide, sesse buenre bosschs*, a *Nuvenrode* (Nieuwenrode), dans le bois *dat men heit van Walhem*, 1362, le 24 décembre : meme ecu que Guillaume (1301-6). Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle d'hermine. L. : *Sigil' Iohannis d . . . . . n* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1784).

— *Reijnere Mennen, die men heit Clutinc*, moyennant 200 vieux écus, cede au duc et a la duchesse de Brabant, *alse mine propre ende eijghen goide, een huijs ende hof met beemden, lande ende heiden*, a Uccle (environs 5 bonniers), 1362, 24 décembre : trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. L. : . . . . . *eti Clvtinc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1785).

— *(Johannes dictus), junior*, échevin de Bruxelles, 1372 ; n'est plus *junior*, 1377, 8 : plain ; au chef échiqueté chargé d'un lambel. L. : *S' Iohannis Mennen* (Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— (Gilles), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 466 moutons, 1374 : même écu. C. : une tete et col chien (?). L. : *Sigillv Gillis Mennen* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 398).

— *(Egidius dictus)*, échevin de Bruxelles, 1374 : même écu. C. : une tête et col d'aigle. L. : *Sigill . . . . . lis Mennen* (G., c. XVII, l. 108).

C'est apparemment ce Gilles qui assista à la bataille de Basweiler.

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1386 : plain, diapré ; au chef echiqueté. Cq. couronné. C. : une tete et col d'aigle L. : *Sigillv . Iohannis Mennen* (Chartes des ducs de Brabant et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— (Jean), meme qualite, 1404, 9, 16, 28 : meme écu. Cq. couronne. Meme C. T. : deux anges, issant de l'encadrement du champ du sceau. L., 1404 : *Sigillum Iohannis Mennens* ; 1428 : *S Iohannis Mennens* (Chartes des ducs de Brabant, Malines et Bruxelles).

— (Godefroid), echevin *illec*, 1418, 26, 7 : plain, au chef echiqueté. Cq. couronné. Meme C. Le timbre accoste de six fleurs tigées (marguerites), 4 a dextre, 2 a senestre, les 3 inférieures feuillées de 4 pieces. L. : *L Godeuert Mennen* (Bruxelles, G., c. V, N° 556, *passim*, et *Afflighem*).

Mennen (Antoine), même qualité, 1441, 7, 53, 4, 61 : mêmes écu et C. Cq. couronné. T. dextre : une damoiselle. L. : *S' Anthoni Mennens (Afflighem*, G., c. VIII, l. 29, G., c. XIV, l. 81, G., c. XVIII, l. 107a, et Ch. et doc. div., c. I, et Bruxelles).

— (Gilles), échevin *illec*, 1445 : même écu. Cq. couronné. Meme C. T. : dextre : un homme sauvage, sans massue. L. : *S Gielis Mennen* (Bruxelles).

— (Jean), même qualité, 1448, 57 : même écu, le champ diapré. Cq. couronné. Même C. T. : deux anges issants. L. : *S Iohannis Mennen* (Ibid.) (voir **Clutinc**).

MENSDORFF. Nicolas van *Mensdorp*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 204 moutons, 1374 : dans le champ du sceau, un cerf passant, sur une terrasse. L. : ✠ *Sigillvm Nicholai de Mens* . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

Menten (Jean), échevin de Gorssum, 1470 ; Jean *Mijnten, wiin tot Mielen*, échevin de *Bierlevelt* (Binderveld, 1470 ; *Jannes* Menten, échevin de *Bielderveli*, 1503 : écartelé ; au 1er un « v » ; au 2d, un « g » ; au 3e, un « l » (ou « s ») ; au 4e, un « g ». Sur l'écartelure, un « m » brochant en cœur. L. : *S Ian Minten* (Ordange et Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— (Gérard), echevin de Binderveld, 1552, 6 : une croix alésée, cantonnée au 1er canton d'un 𝔙, au 3e d'un 𝔓, aux 2e et 4e, d'un annelet, ou ℭ. L. : . . . . . *Mente* . . . . (Abb. d'Oriente et Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— (Jean), echevin de Brusthem, 1555 : ecu cassé ; on n'aperçoit qu'un « m », au centre, et un « o » au 4e canton. T. senestre : un homme sauvage assis (le haut est cassé) (Ordange).

— (Gilles), échevin *illec*, 1555 : une croix, chargée en cœur d'un « 𝔐 », accompagnée au 1er canton d'un « 𝔚 », au 2d, d'un « 𝔊 ». Le bas de l'écu est cassé. C fruste (Ibid.).

— (Jean), echevin de Léau, 1569 : une croix, chargee en cœur d'une fleur de lis. L. : . . . . . *en van Leuw . (Heylissem)*.

— Arnould *Minten*, écoutete de l'abbé de Saint-Trond, 1570, 6 : une croix, chargée en cœur d'un « m » (les cantons plains). C. cassé (Ordange.).

— (Sébastien), tenancier de la cour *van den Cruijce*, a Saint-Trond, 1571 ; échevin *illec*, 1571 : une croix, chargée en cœur d'un « m » et accompagnée au 1er canton d'un « w », au 2d d'un « g », au 3e d'un « o », au 4e d'un « r ». C. . un homme sauvage issant, tenant de la main droite un croissant tourné (rondache ?) et brandissant sa massue de la gauche (Ordange).

Menten. Jean *Minten,* échevin de Léau, 1585, 6, 9, 90 : une croix, chargée en cœur d'une fleur de lis. L. : ✠ *Ian Minten van Leeuw* (Conseil héraldique, à Bruxelles, et Ordange).

— François *Minten,* échevin *illec,* 1594 : même écu. Le sceau porte : *Menten* (Ordange).

— Renier *Minten,* même qualité, 1594, 1604 : même écu. L., 1604 : *Renier . . Menten* (Ibid. et Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— François *Minten,* même qualité, 1623 : même écu. L. : . . . *ans* . . . . *en s* . . . . . (*Heylissem*).

— (Henri), échevin de la haute justice de Saint-Trond, 1625, 6, 30, 1 : une croix. C. : un homme issant (un peu fruste) (Abb. de Saint-Trond, c. 14, 16 et Ordange).

— (. . .), capitaine et prévôt de Remich, 1788, le 16 mars, à Remich : une croix, chargée en cœur d'une fleur de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. : deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46588).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond contient deux blasons *Menten* : I, d'or à la croix de gueules, chargée en cœur d'une fleur de lis d'argent. II, d'or à la croix de gueules, chargée en cœur d'un O de sable et cantonnée des lettres G, W, M et R de sable.

Les chevaliers et barons de Menten de Horne, en Belgique, portent : d'or à la croix de gueules, et écartelent, en partie, de **Looz-Corswarem.**

La branche qui a conservé l'écu simple sommé celui-ci d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. T. : deux hommes sauvages de carnation, ceints et couronnés de lierre, appuyés sur leur massue.

Les membres de la famille qui écartelent de Looz-Corswarem, sommant leur écu, les barons : d'une couronne de baron, les chevaliers : d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. T. dextre : un homme sauvage, comme ci-dessus. S. senestre : un lextier d'argent, au colli d'or, bouclé du même, bordé de gueules, tenant une bannière aux armes de Looz.

Mercelijs (Jean), échevin de Tervueren, 1425 : un sautoir echiqueté ; écusson en cœur au cygne. L. : *S Iohannes Merceli . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Merchenirs *(Henrions ly),* échevin de la franche ville de Jauche, 1419 : une balance, accompagnée en chef de deux roses et en pointe d'une force renversée (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Mercy, voir **Raville.**

Merciaen (Ganthier), bailli de Gand, 1429 : trois tierces, surmontées de . . . . Seul, l'écu subsiste (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112).

Mercier, voir **Court.**

MEREM (Jacques van) reçoit, du Brabant, un acompte de 12 vieux écus, sur 30 (pour ses services dans la guerre de Flandre), 1358 (n. st.), 1er janvier ; dit sceller de son propre sceau : plain ; au chef chargé à dextre d'une merlette. L. : *S . o . s- . . . ci de Vorsbay* (Forstbach) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1566).

Meremans (Gérard), *scepen ons heeren sente Peeters ende abels van Corby* (Corbie), dans la paroisse de Neerijssche, 1531 : une rose, tigée et feuillée, la tige recourbée à dextre ; au chef chargé de deux trefles. L. : . . . . . *mans* (M. Max de Troostembergh d'Oplinter).

MERENVOIRT (Thomas van), échevin de Helmond, 1508 : un marteau, surmonté d'une couronne (Helmond).

Mergat (*Mergant*[s], *Maryant*) *(Heijn),* jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 98 moutons, 1374, 9 ; échevin de Tervueren, 1408 (n. st.) : trois maillets penchés ; au franc-quartier brochant chargé d'un poisson posé en bande. L. : ✠ *S Heinrici dēi Margas* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gheert M*ˉ*gants,* échevin de Tervueren, 1415, 22 : trois maillets penchés ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir engrêlé. L. : *S Gheert Margants* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Mergˉ**[en]** *(Petre),* échevin de Remich, 1364 : un griffon. L. : ✠ *S' Petre de Ramᵉ*[*r*] (Arnhem, Chartes de Luxembourg) (voir **Remich**).

Merheim. *Johannes de Merheym (Meyrheym), frater et amicus dilectus* de Henri, sire de Lowenburg, 1330 ; scelle un acte du même, 1336 : un échiquete ; au franc-quartier chargé d'un senestrochere, vêtu d'une large manche, mouvant du bord senestre et tenant de la main une bague. L. : ✠ *S' Iohannis de Merheim* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N°s 344 et 384) (voir **Eggerscheidt**).

La note qui figure au nom d'**Egghelin** concerne l'article précédent **Eggerscheidt** (T. I, p. 413).

— Jean van *Merheym,* chevalier, scelle un acte de Henri, burgrave de Drachenfels, 1351 : un échiquete et un lambel à cinq pendants brochant ; au franc-quartier brochant, comme le précédent. L. : ✠ *S' Iohannis de Meyrhem* (Ibid., N° 549).

D'après Gelre, *die vogcht van Merem,* homme de l'evêque de Cologne, portait : d'azur à trois croissants tournés d'or.

Merkenich, voir **Bongart.**

MERKIET (Jean van den) ; au dos de la charte : *du Markiet,* jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 74 moutons, 1374 : trois losanges,

accompagnés en cœur d'un coq. L. : *S Ioh libolengier de . . . . . (Mar . .?)* (Chartes des ducs de Brabant) (comp. **MARKELE**).

Merchijs (Corneille), échevin de Rotterdam, 1621 : un soleil et un croissant figure tourné, accostés. C. : un soleil. L. : *S Cornelis Merchys* (U.).

Merckem. *George de Merkeem*, homme de fief de la Salle d'Ypres, 1432 : un chevron, accompagné de trois . . . (têtes de léopard bouclées?). S. sénestre : un aigle. L. : *S Ioris van Merkeem* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 190).

Le seigneur de MELCHEM : *essequeté d'argent et d'azur de six pièces* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Merchtem (Les échevins de), 1777, 80 : trois fasces; au chef chargé de trois écureuils (**Peeters**). C. : un écureuil. L. : *Sig . . . . . Merchtem* (Office fiscal de Brabant, reg. 346, A. G. R.).

Merlane, voir **Wert**.

MERLANT, voir **Zurpele**.

Merlants soon *(Dirick Willem)*, échevin de Heusden (Brabant), 1462, 84 : trois pals de vair; au chef chargé de deux roues. S. sénestre : un lion assis (Malines).

Merle, voir **Zandt**.

Merlemont *(Walter de)* (et *Mierlemont)*, chevalier, scelle un acte du bailli de Namur, 1290; homme du comte de Namur, 1294 : une croix, cantonnée de quatre merlettes. L. : ✠ *S' Walteri militis de Merlemõ (Namur*, Nos 217, 223, 262).

Merlin. André de *Mierleng*, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes, inscrites sur sa vie et celles de sa femme, Magne *Villaine*, dite de Vy, et de son fils, *Hanin*, 1403, 8 : trois merlettes. L. : *S' Andrieu de Mierleng* (Tournai, Chartrier, Quittances).

Merllo *(Ghion)*, dit *Pierre*, serviteur *(duneer)* de la maison des lombards à Bois-le-Duc, reçoit, du Brabant, pour lesdits, 421 doubles moutons, leur part de 5302 petits moutons, empruntés, par le duc, aux lombards de Bois-le-Duc, Herenthals, Lierre, Bruxelles, Incourt, Halen, Maestricht, Hougarde, Tirlemont et Wavre, 1373, 13 juillet : trois glaives, les pointes en haut, chacun muni à sénestre d'une garde, rangés en fasce, le 2e soutenant, ou perçant une merlette. L. : ✶ *S Ghioni Merli* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 399).

Merode. *Wernerus de Rode, fideiussor* pour la ville de Cologne, 1275 : quatre pals (graves en creux). L. : *S' Werheri* (?) *de . . . .* (Ville de Cologne, No 415).

Merode. *Sceyvardus de Rode, miles*, témoin d'un acte d'*Arnoldus, miles, dictus de Pomerio, filius Godefridi, militis et dapiferi*, 1303 : quatre pals. L. : ✠ *S' Iohis Scefart de Rode* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 153).

— *Wernerus de Rode, miles, dapifer juliacensis*, donne quittance à Adolphe, comte de Berg, 1311 : quatre pals et une bordure échancrée. L. : ✠ *Sigillvm Werner . . . . di . . . . . e* (Ibid., No 200).

— *Gerart, here van Ryngberch* (Rimburg) *ind van me Roiden*, déclare avoir reçu de Guillaume, comte de Juliers, *myn deil van deme hus zo me Roide . . . in al sulger wys, dat ut eire offen hus sal sin*, 1336 : quatre pals; au franc-quartier chargé de trois pals retraits; au chef de quartier chargé d'une étoile. L. : ✠ *S Gerardi de Reÿbgh milit* (Ibid., No 385).

— *Here Scheyvard, here van Hemersbach* (Hemmersbach), scelle un acte de son frère, Gérard, seigneur de Rimburg et de Merode, 1336; *Scheivard van Roide*, chevalier, scelle un acte de Herman, seigneur seigneur de Virnich, 1342; *Scheyvard*, sire *van me Royde*, chevalier, scelle un acte de son parent Cono van *Putze*, burgrave de Lipp, 1343 : quatre pals. L. : ✠ *S' Schevardi de Royde milit dni de Heymersbag* (Ibid., Nos 385, 451, 463).

— *Johann Scheyvart, ridder, herre zu deme Royde*, et Marguerite, sa femme, vendent à Guillaume, margrave de Juliers, leurs hommes : Herman *van Vrechgenne* (Frechen), Gérard Rost *van Wilre* et Arnould *Ghoyntzē van Bachgeym* (1) (Bachem), tous chevaliers, *mid den manschaffen, mid den hulden ind eyden, der si uns gebunden waren, inde dar zu mid den manlenen, die si van uns ze halden plagen, mid namen dye gerichten, ho of neder, zu Vrechen*. 1338; le mari : le même sceau qu'en 1336 : 42, 13. La dame : parti; au 1er, quatre pals; au 2d, deux fasces échiquetées (**Müllenark, Müggenhausen, Tomburg, Virnich** ?) (2). L. : *S' do- . . . . . rete dne de Hamersbac* (Ibid., No 407 1/2).

(1) LACOMBLET a lu, à tort, *Choyntzen*.

(2) RICHARDSON, *Geschichte der Familie Merode*, I, p. 72, dit que, d'après les manuscrits, elle aurait été une Pallant (*t*).

— *Gerardus, dominus de Ringberghe, et prepositus Sancti Georgii coloniensis* s'engagent, moyennant 78 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum viginti quatuor viris*, UNA NOBISCUM AMBOBUS, *bene et decenter cum galea* (!) *armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 13 août 1338 : quatre pals; au franc-quartier chargé de trois pals; au chef de quartier chargé d'une étoile. L. : ✠ *S Gerardi . . . . . sbgh milit* (Chartes des ducs de Brabant, No 421) (Pl. 15, fig. 400).

M. A. Wauters, dans sa notice « *La formation d'une armée de croisés* », etc., dit Gerard prévôt de l'église Saint G[illegible] de Cologne, tandis que Gerard et le prévôt de cette église sont deux personnages distincts.

Merode. *Metze*, femme de Conon van *Putze*, burgrave de Lipp, 1343 : parti, au 1er, un fasce de huit pieces et un coq, brochant a dextre sur les quatre premieres ; au 2d, deux pals. L. : ✠ *S' Metze van Merode* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 463).

— Metze van *Merode*, femme de Thierry van Milburg, chevalier de la tacque, 1348 : dans le champ du petit sceau, tout dame de bout, tenant deux écus : A, un fasce de six pieces, la 2e chargée a dextre d'une merlette ; B, cinq pals. L. : *S Domine Mezze de Mers*[el] (Ibid., N° 510).

— *Carselis van Meroede*, chevalier, drossard de Julliers, scelle pour *Broichger, kelnere ze Mullenarken* (Mullenark, 1351 ; *Carsilis van Merode*, chevalier, scelle un acte d'Engelrich van Ringsheim, 1358 : quatre pals et un lambel a cinq pendants. L. : ✠ *S Carsselis de Rode* (Ibid., N°s 546 et 628).

— *Rykalt vamme Roede*, chevalier, scelle un acte du duc de Juliers, 1361 : quatre pals et une bordure engrêlée. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S Rikalt heer van Meroyde* (Dusseldorf, *Col.*, N° 846).

— *Werner, here van Ringbergen*, 1362 ; *Wernerus, dominus de Renchberg*, 1363 (n. st.), reçoit, du Brabant, une rente feodale, par le receveur de Maestricht : quatre pals et un lambel a cinq pendants. Meme C. L. : *S Werner va R[enb]erch* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1771, 1795).

— *Werner van Me Roede, here zu Rucberg*, 1363 ; *Wernerus de Renghercz, miles*, 1367, 8, reçoit, du Brabant, une rente feodale, sur Maestricht : quatre pals ; au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier fruste. Meme C. L. : *S her Werner van Rencherch* (Ibid., N°s 1852, 2137, 2185).

— *Her Werner van Ringberge*, chevalier, burgrave de *Dalhem*. Dalhem, se porte caution pour le duc de Brabant, a Aix-la-Chapelle, le 17 novembre 1369 ; dans le champ du sceau, tout petit module (contre-scel), un casque, cimé d'un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S . . . n dher*. (Ibid., N° 2301).

— *Harper vamme Roede*, chevalier, reçoit du Brabant un payement par le receveur de Limbourg, 1370 : quatre pals. Meme C. L. : *S' Harpe . . . a . me royde* (Ibid.).

— *Scheyvart vamme Roide*, seigneur de Hemmersbach, donne quittance au Brabant, 1374 : quatre pals (Ibid.).

Merode. *Harper vamme Royde* scelle un accord entre l'archeveque de Cologne et le drossard de Lowenburg, 1375 : quatre pals et un annelet brochant en chef à dextre. Meme C. qu'en 1361 et 1369 (Dusseldorf, *Col.*, N° 962).

— Dame *Aleydis*, dame de *Rengberch*, reçoit du Brabant une rente par le receveur de Maestricht, 1377 : parti ; au 1er, quatre pals et un lambel a cinq pendants brochant ; au 2d, une demi-croix, défaillante a dextre, mouvant du parti, chargée de quatre coquilles et accompagnée de huit croisettes, 3 en chef, 3 en pointe. L. : *S vrove Aleit van Rincberg* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 401).

Elle etait une Arzenteau. Richardson, I, p. 123, l'appelle, erronément, Catherine. Le mari de cette dame fut, d'après ce même auteur, Werner de Merode, seigneur de Rumburg, burgrave de Dalhem.

— *Scheyva[e]rt van Meroyde*, seigneur de *Heymersbach*, reçoit une rente sur le Rolduc, 1382, 3 : quatre pals (Ibid.).

— *Walraven vamme Roide*, voué de Gusten, reçoit une rente a Rolduc, 1383, 4, 5 : quatre pals et un lambel a cinq pendants brochant. C. : comme *Rykalt* (1361). L. : *S' Walr' de Royde voyt i Guste* (Ibid.).

— *Scheyffaert van me Rode, here te Heymersbach*, et *Magriete van me Rode, vrouwe van Gronsselt* (Gronsveld), sa sœur, reçoivent, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 15700 florins du Rhin, *ruerende van der cost die wy Scheyffart vors. mit luden van wapenen deden in onser voirs. genediger vrouwen lesten crige gegen die hertogen van Gulic ende van Gelre* ; ces acomptes s'élevent : a 4000 vieux ecus, en 1390 ; a 3176 vieux écus en 1391 (n. st.), 5 fevrier ; a 339 vieux écus, 1391 ; *Scheyffaert* : quatre pals. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : . . *Iohis Scheifart de Meroide dns de Hemsbach* (Ibid.).

— *Magriete van me Rode, vrouwe van Gronsselt*, ci-dessus, 1390-1 : parti ; au 1er, trois tourteaux ; au 2e, quatre pals. L. : . . . . . *rgte va Merode vue va Groselt* . . . . . *S Achterode* (Rhode-Sainte-Agathe (Ibid.).

— *Scheyvart van Meroyde*, le vieux, et *Scheyvart van Meroide*, le jeune, seigneurs de *Hemersbach*, beau-pere, respectivement beau-frere de Jean, seigneur de Rheydt, 1392 ; le pere : quatre pals. C. : un vol (sur un chapeau de tournoi ?). Le fils : Meme cen (sans timbre) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1124 1/2 ; *Cleves Mark*, N° 545).

— *Rihals, herre vamme Rode ind zu Vraentze* (Frentz, ni ses fils, ne porteront, a l'archevêque de Cologne, aucun dommage *uysser unsen slossen noch restenen, . . . die wyle ind aslange die kriege . . . weren, den die . . . herre van Colne hait mit deme*

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CXII.

Fig. 1. Olivier van Schoonhoven, seigneur de Horst, Rhode-Saint-Pierre, *Cortelke* (Cortrijck-Dutzel), etc. (commencement du XVIIe siècle).
Fig. 2. Philippe le Roy (première moitié du XVIIe siècle) (1).

(1) Voir un sceau postérieur, du même personnage, Pl. LXVIII, fig. 1.

greven van der Marken ind dem greven van Cleve ind synen kinderen, 1391 : quatre pals et une bordure engrêlée. C. : comme *Rykalt* (1361) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1143).

Merode. Werner, fils dudit *Rikals*, 1391 : même écu, surbrisé en chef a dextre d'un alérion (?).

— *Ryckald*, fils dudit *Rikals*, 1391 : même écu, que son père, mais sans surbrisure.

— Guillaume, fils dudit *Rikals*, 1391 : même écu, surbrisé de trois fleurs de lis, rangées en chef, dans les interstices des pals (Ibid.) (Pl. 15, fig. 402).

Cette brisure est empruntée aux armes de la mère de Guillaume de Merode, Marguerite de Wesemael.

Guillaume van Merode reçoit en 1395-96 (n. st.) et en 1396 des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 200 florins de Hollande, du chef de la guerre de Gueldre.

La première des deux quittances, relative au premier sixième, porte le montant de 20 vieux écus, 1 escalins, 2 deniers de gros de Flandre.

Il scelle du même écu (surbrisé des trois fleurs de lis), L. : *Willem van Mer . . d* (Chartes des ducs de Brab.).

— Chrétien van *Rincberch* (*Rencberch* et *Ren[g]berch*, etc.), chevalier, reçoit une rente sur Maestricht, 1394, 5, 1400, 3 : quatre pals et un lambel à cinq pendants brochant. Le sceau de 1394 est sans timbre. C., 1395, 1400, 3 : fruste ; on aperçoit un vol. L., 1400 : *S Kerste van Remberg ritter* (Chartes des ducs de Brabant).

Il append un sceau avec cimier (l'écu à quatre pals, brisé d'un lambel à cinq pendants) à un acte dont nous avons oublié d'annoter la date, et qui l'appelle : *Koerstben van Rongberghe, ritter, here zu der Heyden*, chevalain de *Roede* (= Roldue) (Ibid.).

Chrétien de *Ransberghe* scelle, parmi les *oncles, cousins, parens et amis charnelz* de Guillaume, sire d'Argenteau, écuyer, un acte que nous analyserons, plus loin, au nom d'Argenteau, 1410 : écu cassé. C : un chapeau de tournoi, garni d'un vol (Chartes des ducs de Brabant).

— Sire *Scheyvart vamme Roede*, seigneur de *Heimersbach*, chevalier, scelle un acte de Hermann, seigneur de *Lievendale*, 1395 : quatre pals. C. : comme *Rikalt* (1361). L. : *S' Iohs Schevart* . . . . . (Dusseldorf, *Col.*, N° 1182).

— Arnould van Merode, chanoine à Liége, reçoit, de la ville de Bruxelles, le prix de rachat d'une rente inscrite aux noms de Jean, sire de Wesemael et de Fallais, et dudit Arnould, 1402 : quatre pals et une bordure engrelée ; écusson en cœur fruste. L. : . . . . . *ldi de . erod* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Conrard *vamme Roide*, homme de l'abbé de Saint-Pantaléon, à Cologne, 1410 : quatre pals, accompagnés en chef entre les deux premiers d'une béquille de Saint-Antoine (roc d'échiquier ?) (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 41).

Merode (Frédéric *Scheiffaert* van) est investi, par son parent (*neve*), sire Henri van *Bergen*, seigneur de *Grymbergen* et de *Melyn*, au nom du duc de Brabant, des fiefs de feu *her Scheiffart van Merode*, son père, savoir de : *mijn huijs mit sijnre toebehoerten, gelegen te Coelen* (Cologne), *geheiten des hertogen huijs*, et d'une rente de 100 florins du Rhin, sur le tonlieu de Roldue, 1446, 25 août, à Maestricht : quatre pals. L. : *S . rederick van Mero . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Andrieu de*), *chevalier, seigneur de Franquebergue*, il a pour oncle : Jean de Schoonvorst, seigneur de Montjoie, seigneur de la *Flamengerie* (Flamengrie) et de *Walay* (Wallers), conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., 1417, à Saint-Trond : à quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux (**Frankenberg**). L. : *S Adrues van Merode* (Ibid.).

— *Rickalt*, seigneur *vom Roide* et de *Vraentze*, a été investi, par l'archevêque de Cologne, *myt dryn voyder weyns, manlvens . . . in dem ampte van Bonne* (Bonn), 1437 : quatre pals et une bordure engrelée. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol (Dusseldorf, *Col.*, N° 1143).

— Jean, fils dudit *Rickalt*, 1437 : même écu, sans timbre (Ibid.).

— Werner van *Merode*, chevalier, jadis voué de Duren, pour Gérard de Looz, *eyn herre zo Gulche*, (Juliers), comte de Blankenheim, 1447 : quatre pals (très endommagé). Cq. couronné. C. : un vol. L. : *S Werre van Merode* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 2365-6).

— (Henri de), abbé de Stavelot et de Malmédy, 1448 : quatre pals, et une bordure engrelée, au lambel brochant (Dusseldorf, *Stavelot-Malmedy*, N° 93).

— (Jean, seigneur de), de Petersheim, de Leefdael et d'Impde, 1456 : quatre pals. C. : un vol (*Affligbem*).

— *Scheffart vamme Rade*, seigneur de *Hemmersbeeg*, scelle un acte de son parent (*neve*), Jean, voué de Neersen, 1456 : quatre pals. Cq. couronné. C. : un dragon ailé issant et une banderole, entre l'aile senestre et le col. L. : *S . . . . . van Merode her tzo H . . mersbach* (Dusseldorf, *Col.*, 938).

— Sire *Scheyffart vamme Roide*, seigneur de *Lymburg*, chevalier, bon ami du comte de Neuenahr, 1466 : quatre pals. L. : *S' Willem Scheiffin d* (?) (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 532).

— (Jean, seigneur de), de Petersheim, Leefdael, Impde, etc., 1474 ; seigneur de Merode, Petersheim, Oirschot et Hilvarenbeek, 1478 : écartelé ; aux 1er et 4e, quatre pals ; aux 2e et 3e, un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes (**Petersheim**). C. : un vol (*Affligbem*).

Merode (Jean, seigneur de), de Petersheim, Leefdael, et Impde (fils dudit Jean), 1493 (n. st.) : mêmes écu et C. (Ibid.).

— (Henri de), seigneur de Petersheim, Diepenbeck, Orschot, *Herloe* (Herlaer), etc., se porte garant, envers l'empereur, pour son parent Erard, libre seigneur de *Palant* (Paland) et de Wittem, qui l'appelle : « *edelen welgeboeren mynen lieven neve* », 1525 : écartelé ; aux 1er et 4e, quatre pals et une bordure engrelée ; aux 2e et 3e, un lion, à la queue fourchée, et un semé de billettes. C. : on voit une partie d'un vol (C. C. B, c. 107).

— (Arnould van), echevin de Malines, 1535 : écartelé ; aux 1er et 4e, quatre pals (sans bordure) ; aux 2e et 3e, un lion. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S S* (!) *Arnoldi de Merode* (Chartes des ducs de Brabant).

Le 9 février 1541 (n. st.), René de *Chalon*, prince d'Orange, comte de Nassau, seigneur de Breda, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général de Hollande, de Zelande, de Frise et d'Utrecht, fait savoir, par un mandataire, en la cour féodale, à Bruxelles, qu'il a vendu, aux exécuteurs testamentaires de feu dame Marie van *Hamele* (Hamal), marquise d'Aerschot, une rente de 150 florins Carolus, rachetable par 2700 florins, sur la ville, pays, biens, et seigneurie de *Sichene* (Sichem), avec le château et toutes les dépendances, et sur certains moulins à Diest, et fait investir les acheteurs de cette rente.

Lesdits exécuteurs sont : sire Jean, sire de *Trazegnies* (Trazegnies), etc., chevalier de la Toison d'or, sire Jean, sire de Merode, sire Louis van *Schetz*, président du conseil privé, sire Henri van Schoonhoven, sire Olivier van Schoonhoven, chevaliers, et Lion de la Couture (Couvent des Célestins, à Heverlé, Etabl. relig., c. 4698, A. G. B.).

— (Bernard van), seigneur de Rummen, *Capellen* (Capelle-au-Bois) et *Raemsdonck* (Ramsdonck), 1569 : écartelé ; aux 1er et 4e, quatre pals et une bordure engrelée ; aux 2e et 3e, un semé de fleurs de lis (**Warfusée**). Sur le tout, un écusson échiqueté (**Aa**). C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *Bernardvs a Meroda dns i Rvmmen* (Abb. d'Orienté, c. 2, A. G. B.).

L'écusson de van der Aa comporte un franc-quartier à la merlette. Il est un peu fruste.

— *Philips, vrij banreheere van Merode, van Petershem, grave tot Oelen* (Oolen), *borchgrave van Montfoort, heere der landen ende heerlicheijden Westerloo, Herssele, Diepenbeecke, Hansurheure* (Ham-sur-Heure), *Rohegnies*, etc., fait apposer à un acte le *segel van leenen onser heerlicheijde ende borchgraeffschappe van Montfoort* : trois fers de moulin. Cq. couronné. C. : un bonnet pointu, soutenant . . . (cassé). S. : deux lions. L. : *S ad fevda dom de Montfort* (M. le Baron de Maere d'Aertrijcke) (voir **Montfoort**).

— (*Juan*, libre baron de), *Petershem*, *Parcis* (Perwez), *Duffele*, etc., comte d'*Olen* (Oolen), seigneur de Gheel, Westerloo, Waelhem, *Eimden* (Impde), *Autheerlaer* (Oud-Herlaer), *Diepenbeeck* (Diepenbeek), *Ijsselmond* (Ijsselmonde), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, l'ascendance de damoiselle Catherine Hoen de Hoensbroeck (*ex matre* Spies) (voir **Hoen**), 1597, le 15 mars : quatre pals et une bordure engrelée. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. S. : deux léopards lionnés (très cassé) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375bis, A. G. B).

Par acte donné, à Bruxelles, le 26 novembre 1605, *Charles, prince comte d'Arembergh* (Arenberg), baron de *Zevenbergh* (Zevenbergen) et de *Naelwyck* (Naaldwijk), seigneur de *Marvicart* (Marwart), etc., chevalier de la Toison d'or, des conseils d'Etat et de guerre, amiral et « capitaine général de la mer », capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, grand-fauconnier de LL. AA. SS., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que *madamoyselle Lyzye de Merode* est fille de dame *Jehanne* de Montmorency et de messire Philippe de Merode, baron du Saint-Empire et de *Frentze* (Frentz), etc., *issue de huict quartiers paternels et maternels d'ancienne noblesse, sans bastardise* . . . , que ladite dame est fille de messire Georges de Montmorency, chevalier, baron de Croisilles, Wancourt, etc., et de Françoise de Mastaing, fille de Gabriel de Mastaing, chevalier, seigneur dudit lieu, baron de Poucques, *Hayne* (Lanet), etc., et de Catherine de Launoy ; que ledit Georges est fils de messire Baudouin de Montmorency, chevalier, baron de Croisilles, etc., et d'Isabeau de Stavele, et que, enfin, ladite damoiselle est « *vraye noble sans bastardise ny bourgeoisie ou empeschement quelconque* » (Chap. de Nivelles, c. 1375bis, A. G. B.).

Merode Philippe de), baron du Saint-Empire et de *Frenche* (Frentz), vicomte d'Ypres, seigneur de la ville de Middelbourg, en Flandre, *Watene* (Watten), *Chastelgneau* (Chatelineau), *Lambrissart* (Lambersart), Béthencourt, la Marche, Machelen, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle *Claude de Ruysschenborgh* (Reuschenburg) est fille de monsieur *Emondt de Ruysschenborgh*, seigneur de Setterich, et d'Anne de *Swartzenberch* (Schwarzenberg) ; petite-fille de messire Jean *de Ruysschenborgh*, seigneur de Setterich, maréchal et conseiller de S. A. le duc de Juliers, bailli de *Willemsteyn* (Wilhelmstein) et d'*Eschuyler* (Eschweiler), et d'*Vlandt* Huijn *danstenraedt* (d'Amstenrade), dame de *Riviren* (Rivieren) ; arrière-petite-fille de feu *Emondt* [de] *Ruyssenborgh* (!), seigneur de Setterich, bailli de Heinsberg et de *Wassenbergh* (Wassenberg), et de *Philippe de Nesselrocde* (Nesselrode), fille du seigneur Guillaume de *Nesselrocde*, seigneur de Holtrop, et de Gertrude Spies, dame de *Bullissem* (Bulleshem) ; que ce dernier *Emondt* était fils de feu Jean [de] *Ruyssenborgh*, seigneur de Setterich, et de Marguerite *Gryn* (Grein), dame d'Overbach ; que ladite *Vlandt* était fille de Werner Huijn *danstenraedt* (fils de messire Arnould Huijn, seigneur de Geleen, et d'Agnes de Printhagen) et de dame *Herbert de Masscherel*, fille de mons. Henri *de Masschereel* (!),

seigneur d'*Oppenhem* (Opheim?), et de dame *Vlandt doij* (de, ou van Ooij), dame héréditaire de *Bellegoij*, et que, enfin, ladite damoiselle est *vray noble de tout coste sans aucune bastardise ou bourgeoisie*, 1608, le 10 juillet, a Liége; le même atteste, a ladite abbesse, que damoiselle Anne *Doyenbrugghe* (d'Oyenbrugghe) de Duras est fille de madame Marie de Merode, dame *dosongne* (d'Ossogne), Sanzeur, etc., et de monsieur Gérard *Doyenbrugghe* de Duras, seigneur de Roost, pair de Bouillon, etc., son mari; que ladite Marie est fille de feu monsieur Evrard de Merode, seigneur de *la Waux* (Vaux), *Abbayes* (Abée), *Sanzeur*, *Pourcheresse* (Porcheresse), *Waulin* (Waulin?), *Aue*, *Croy* (Croix), *Steugne*, Belvaux, gouverneur du duché de Bouillon, etc., et de *Mechtelt de Rougrave*, dame *depprave* (Eprave), etc.; que ledit Evrard était fils de monsieur François de Merode, chevalier, seigneur des lieux susdits, et d'Anne de *Schauuembourg* (Schauenburg); que ladite *Mechtelt* était fille de monsieur Jean de *Rougrave*, seigneur d'*Hermal* (Hermalle), *Emptine*, *Engin*, *Epprave* (Eprave), Rabozee, etc., et de Marguerite de Horion; et que, enfin, ladite damoiselle est *noble de tous costes sans aulcune bastardise ou bourgeosie*, 1609, le 18 février, a Bruxelles: écartelé; aux 1er et 4e, quatre pals et une bordure engrelée; aux 2e et 3e, un burele, au lion couronné brochant (**Houffalize**). C.: un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L.: *Philippe de Merode* .. ... *de Fren* ..... (sceaux empreints sur papier, plaqué sur cire rouge) (Ibid., c. 1376).

Bellegoij est Balgoy, en Gueldre.

Merode (Jean de), baron du Saint-Empire, seigneur de Waroux, *Thyant* (Thiant), *Osoingne* (Ossogne), baron de Harchies, seigneur de *Gourgeson* (alias: *Gourguechon*), *Everbeeck* (Everbecq), Lawardin, *Le Warde* (Lawarde), etc., grand-maître d'hôtel de S. A. S. l'Electeur de Cologne, prince de Liége, atteste, a l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne-Madeleine de *Bockholt* (Bocholtz), est fille de messire *Godefroy*, seigneur de *Bockholt*, *Cortersom* (Cortessem), etc., drossard de *Peelt*, et de Marguerite de *Groeijsbeeck* (Grosbeek); petite-fille de feu Guillaume, seigneur de *Bockholt*, *Cortersom*, etc., drossard de Wageningen, et d'Oda de Cottenbach, fille de Jean de Cottenbach, chevalier, drossard de Bilsen, etc., et d'Anne de *Hanzeller* (Hanxleden); que ladite damoiselle était arrière-petite-fille d'Arnould de *Bockholt*, chevalier, et de Françoise Vinck de *Langenfelt* (Langenfeld), et que, enfin, elle est *vrayment noble de tous costez sans aulcunne bastardise ny bourgeoise*, 1611, le 31 mai: écartelé; aux 1er et 4e, quatre pals et une bordure engrêlée; aux 2e et 3e, un semé de fleurs de lis (**Warfusée**). C.: un chapeau de tournoi, garni d'un vol. S.: deux griffons, tenant, chacun, une bannière aux armes des 1er et 4e quartiers (grand cachet, sans L., appendu, empreint sur papier, plaque sur cire rouge) Ibid.

Merode (Philippe de), comte de Middelbourg, baron du Saint-Empire, de *Frentzen*, *Croysilles* (Croisilles), Vicomte d'Ypres, seigneur de Lannoy, *Watene*, Chadelineau, Lauselles, etc., maître d'hôtel de LL. AA. SS., grand veneur de Flandre et premier commissaire ordinaire au renouvellement des magistrats dans les villes dudit pays, grand-bailli de Bruges et du Franc, atteste, a l'abbesse de Nivelles, l'ascendance de damoiselle Marie-Françoise d'Estournel (von **Vilain**), 1618, le 24 août, a Gand: écartelé; aux 1er et 4, quatre pals et une bordure engrêlée; aux 2e et 3, un burele et un lion couronné brochant **Houffalize**. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. L.: ... *sire Phle de Merode conte de Middelbour, Lar*..... ..... Ibid., c. 1375/48)

— «Les échevins de (du) pays de Juliers», 1784: quatre pals et une bordure engrêlée, l'écu entouré d'un cordon d'ordre, portant un dragon. Ledit écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, soutenant un archange saint Michel, tenant, d'un coup d'épée, le démon-dragon. Double légende; à l'extérieur: *Ioannes Philippus Evgenius S R I comes a Merode marchio*, à l'intérieur, en plus petites lettres: *de Westerloo sigillum scabinale comitatus de Merode* en cire rouge, plaquée (Office fiscal de Brabant, reg. 346, A. G. R. (voir **AIX, Berlaer, Eyneburg, Gronsveld, Haren, Immerseel, Isenburg, Lannoy, Lauraguais, Leefdael, Leutesdorf, Mausbach, Melsbroeck, Milburg, Pellaines, Raville, Reede, Rivieren, Rummen, Rurich, Schoonvorst, Virneburg, Vlatten, Wachtendonk**).

Gelre donne aussi le blason de *Her Segrert van Merode*, homme du duc de Juliers: d'or à quatre pals de gueules, à la bordure componée d'argent et de gueules. C.: un chapeau de tournoi, d'*argent* (non coloriée) et de gueules. C.: un vol d'*argent* et de gueules.

Les comtes de Merode, princes de Rubempré, etc., portent, actuellement: les quatre pals de gueules, à la bordure engrêlée d'azur. Cq. d'or, couronne. C.: une chauve-souris au naturel. S.: deux griffons d'or, au vol d'or et de gueules, tenant, chacun, une bannière, aux armes de Leur, celle de dextre sous la bordure engrêlée. Manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne ducale de marquis.

Le fils aîné du chef de la maison, qui porte, du vivant du père, le titre de prince de Rubempré sans autre nom, met, écartelé, les armes ci-dessus de celles de Rubempré d'or au croissant de gueules, avec, sur le tout, mi-écussonné de Merode.

L'écusson du second fils porte, S. et timbre comme ci-dessus.

Devise: *Pro Deo, rege et honore*.

Le chauve-souris devait être remplacée par un dragon.

MERSE (Thierry van), donne quittance à sire Henri, seigneur de *Gronsselt* (Gronsveld), 1392;

une fleur de lis. L. : ✠ *S Teoderici de Merse* (Chartes des ducs de Brabant).

MERSEN, voir **Bake**.

Mersenere, voir **Honecourt**.

Mersch. Jean van *Maresch*, chevalier, jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 893 moutons, 1374 : un fascé de six pieces, la 1re chargée a dextre d'une merlette. L. : *S' Iehan va Meir . . . . . t* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van), seigneur de *Wilre* (Weiler), chevalier, reçoit, du chef de la bataille de Basweiler, 600 *peters* d'or, 1377 : un fascé. L. : *Sygille Ioh de M . . . ch* (Ibid.).

— (Fréderic von), seigneur de *Hamme*, chevalier, appelé aussi Fred. *van Ham*, chevalier, prisonnier *illec*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 1344 moutons, 1374 : un fascé de six pièces, la 1re chargée d'un cerf élancé. C. : un chapeau de tournoi, a large bord, garni de deux boules, soutenant, chacune, une touffe de plumes de paon. L. : ✠ *S Frderich von Merch* (!) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Merode** (1348 , **Milburg**).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Her Jan van Merberts*, homme de l'« évêque » de Cologne : fasce d'argent et de gueules. Le casque d'or. C. : une tête de cerf d'argent, langue de gueules, sur un col, de l'écu, terminé en volet.

Mersche, voir **Meersche**.

Merstraten (Roland van der), maieur des damoiseaux Henri et Jean Zwane, dans leur seigneurie de Muijselwijk, a Hombeek, 1530 : deux étoiles a cinq rais en chef et un peigne en pointe (Malines).

— (Jean van der), tenancier de ladite seigneurie, 1559 : meme ecu, mais les etoiles a cinq rais (Mal.).

Merte, voir **Meerte**.

Mertens. *Dideric Mertens soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1365 : une rose, surmontee a dextre d'une étoile (Malines).

— (Jean), échevin de Louvain, 1383, 9 (n. st.), 93 : une fleur de lis (complete) en chef a dextre et deux marteaux penchés, 1 en chef a senestre, 1 en pointe. L. : ✠ *S' Iohas Mertens scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B., et Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 103).

— (Martin), alleutier au métier de Tirlemont, 1434 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un maillet, penché a senestre. L. : . *Merten Mertens* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Mertens (Guillaume), tenancier de la cour de l'abbé Saint-Trond, a Mielen-sur-Aelst, 1472, 86 : deux de étriers accostés (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— *Goessen Mertijns zoon*, échevin de Heusden (Brabant), 1490, 1504 : une fleur a quatre feuilles (Malines).

— (Lugier) scelle pour Daniel van Brande (fils de Jean) qui tient, du château de Termonde, un fief a Zele, 1513 : une fleur de lis. L. : *S' Lieg . . Martins . . .* (Fiefs, N° 4577).

Luger Mertens est un des tenants et aboutissants de ce fief et, sans doute, lui même feudataire de la cour de Termonde.

— (Josse), homme de fief du damoiseau Jean van *Baulleth*, dans sa cour féodale de Neerlinter, 1524 : deux triangles vidés, entrelacés, formant une étoile, renfermant une fleur de lis, et sommés de deux flanchis (Diest, l. de Neerlinter).

— (Arnould), échevin du chapitre de Saint-Servais, de Maestricht, a Zepperen, 1555 : trois trèfles, attachés a une seule tige (Ordange).

— J.-W. *Mertens*, curé de l'église Saint-Nicolas, a Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 17 avril : un chevron de sable, accompagné en pointe de cinq (2, 3) merlettes. L'écu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46548).

— Jean-Mathieu *Mertens*, curé de Sippenaeken, évêché de Liège, province de Limbourg, district de Herve, remet, audit gouvernement, l'état des biens de son église, 1787, le 28 avril : un homme, tenant de la main dextre . . ., appuyant la senestre sur la hanche. C. : un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid., reg. 46578) (voir **Martins**).

Mertert, voir **Cretzel**.

Merval (Milet de), écuyer, homme de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366, le 4 août : un burelé; au franc-quartier chargé d'une molette. C. : un vol de l'écu (!). T. : a dextre, un homme barbu, cassé au bas ; a senestre, cassé. L. : . . . . . (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 9).

Merwede (Daniel van der), écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : une fasce, accompagnée de dix-neuf besants, huit (4, 4) en chef, onze (4, 4, 3) en pointe. L. : ✠ *Sigillvm Danielis . . . . . ede (Hollande)*.

— (Daniel van der), écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1352 : une fasce, accompagnée de quinze besants, neuf (5, 4) en chef, six (2, 3, 1) en pointe. L. : ✶ *Daniel van d . r M . rwede* (Ibid.).

Merwede. Jean van der *Marwede*, écuyer, fils de sire Florent, caution pour Guillaume de Bot van der Merwede, 1358 : une fasce, chargée d'un lion léopardé et accompagnée de quinze besants, neuf (5, 4) en chef et six (3, 2, 1) en pointe *(Geld.)*.

— Nicolas van der *Merweden*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, avec *Reijnken*, son varlet, et ses autres hommes *(minen knecht ende myn ghesinde)*, dans l'armée brabançonne ; r. t. : 1048 moutons, 1375, à Breda : même écu, sans le lion léopardé. L. : *S Nicolaes de Mu* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— (Thierry van der), châtelain de *Sinte Geerdenberge* (Geertruidenberg), 1414 : une fasce, accompagnée de quinze besants, neuf (5, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. L. : *S Dirc va der Merweede (Hollande)* (voir **Bot**, **Moerkerke**).

Dans l'éloge d'un *Her Daniel van Merwede*, GELRE décrit ainsi ses armes : *Sun scilt ghevt zo lichten schijn | als van orient die robijn | gebisanteert van te paesse | ende van mat gout een faesse | die stelle daer op lichtet als . . . een vane enclet | nu heft hier disunteren ane | met en bescit des helms gedane | die lappe is van roode . . . gebisanteert van richeit | met dien helm des zet weel vrout | dat is van re michelt een hoet | die is voren opgheslaghen | die hoet met een appel d. . . , die de sterke hevet ane | nider lappen gedane.*

Dans le texte, il peint ce blason — qu'il répète, plus loin, en citant, parmi les vassaux du «duc» de Hollande, *Her Daniel van der Merwede* — : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de quinze besants d'or, neuf (5, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. Volet de gueules semé de besants d'or. C. : un chapeau de tournoi d'argent, sommé d'un disque de gueules, semé de besants d'or.

Voici, d'après GELRE, les armes de *Her Clays van der Merwede*, homme du «duc» de Hollande : de sable (!) à la fasce, accompagnée de quinze besants, neuf (5, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe, le tout d'argent. Le cq. d'or. C. : un grand panache de sable, enserré dans une boule d'or, issant d'une cuve de sable, doublée de gueules, chargée d'une fasce et d'un semé de besants, le tout d'argent, ladite cuve terminée en volet, doublé de gueules.

Dans le poème relatif à la bataille de Stavoren (1345), GELRE dit du seigneur de la Merwede (Daniel), qui y succomba : *hi die echt van lele duer mach een faes van silver gebisanteert | van goude zo wast geblasineert.*

Her Dericl. van der Merwyden, ridder, onse castellain ende drossate ons stats ende lants van Huesden (Heusden), assiste, comme homme de fief, à l'investiture, par Philippe le Bon, de Robert, comte de Virneburg, à Mons, le 23 juillet 1445 (Chartes de l'Audience, c. 1, A. G. R.).

Dammoiselle Odelye de le Marweyde, Jehan et Gilles de le Marweyde, frères, et les *communs habitans du village de Wye* (Wijk), en Hollande, d'une part, ayant, pendant en appel, devant le Grand Conseil dudit prince, un procès au sujet de certains pâturages, sis près de Wye, le duc charge deux de ses conseillers et maîtres des requêtes de son hôtel d'instruire cette affaire, en vue d'en faire rapidement, par acte donné, *en nostre hostel de le Haye*, le 6 novembre 1455 (Ibid., c. 8).

MERWEKE (Philippe van) (Meerwijk), échevin de la cour de tenanciers du prévôt du couvent de Saint-Trond, 1425 : trois pals retraits. C. : une tête et col d'aigle (Abb. de Saint-Trond, c. 9) (voir **Meerwijk**).

Merxem (Guillaume, le bâtard de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom ; r. t. : 286 moutons, 1374, 5 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et un bâton brochant. L. : *S Wille bastaert vā Merezem* (Chartes des ducs de Brabant).

Mes (Henri), receveur du duc de Brabant, à Tervueren, 1419 : trois trèfles. L. : *S Heinric Mes* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Meset *(Zeghere)*, reçoit, du bailli du Vieux-Bourg, à Gand, un paiement pour frais faits, dans sa maison, par le bailli et les hommes du duc, *int besouc van die van Bellem inde zoufrerein warede ghedaen te Haeltre* (Aeltre) *anno xl*, 1442 : une tête de bélier, de face, accompagnée au point du chef d'un . . . besant, tourteau, rose?). L. : *S Segher* . . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116) (voir **Macet**, **Maetschedt** ; comp. **Puemoortre**).

Au lieu de tête de bélier, il faudrait, peut-être, blasonner : rencontre de bœuf.

Mézières, voir **Maizières**.

Meschede (Godefroid de), 1286 : un chevron. L. : ✠ *S Godefridi de Meschede* (Dusseldorf, *Col.*, N° 309).

Mesnil (François du), écuyer, seigneur d'Hoffelt, *Troyne* (Troine) et *Moynet* (Moinet) (dépendances d'Hoffelt) et « mayeur de ladite mairie » (sic !) (prévôté de Bastogne), déclare tenir, du roi de France, la mairie et seigneurie d'Hoffelt, 1681 : quatre (!) fasces, la 2e surmontée d'une étoile. C. : une étoile entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., 45713b).

Les hachures des fasces indiquent le gueules.

— (Corneille du), *gentilhomme, jugeant au siege de la Salle de Bastoigne, presentement officier a Messancy et y resident*, tient, du roi de France, avec son frère, François du M. : *une maison francq alleuf audit Mesnil* (prévôté de Bastogne), etc., 1682 : trois (!) fasces, la 2e surmontée d'une étoile à cinq (!) rais. C. : une étoile à cinq rais entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid.) (voir **MAINI**).

Les barons du Mesnil, en Belgique, portent, actuellement : d'argent à trois fasces de gueules, la 2e surmontée d'une étoile à cinq rais du même. Cq. couronné. C. : . . . . S. : deux lévriers regardants d'argent, colletés et bouclés d'or, tenant, chacun, une bannière aux armes de l'écu.

Mespelbrunn, voir **Ingelheim**, **Yve**.

Mesre (Gilles le), receveur de Lille, vers 1393 : une

fasce, chargée de trois étoiles a cinq rais, surmontée a dextre d'une fleur de lis. L. : *Seel* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55-6).

Mesrie *(Oste de le), a present demourant en le paroice de Roubais* (Roubaix) et son fils, Martin, déclarent que le duc leur a fait grâce d'une amende a laquelle ils avaient été condamnés, au profit des *manans de Wat'loo*, 1464 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois merlettes. T. : un ange. L. : . . . . *e de* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 132).

Messancy. Gilles van *Metsy*, jadis prisonnier a Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 289 2/3 moutons, 1374 : trois pals. C. : une tête humaine (mibet'be). L. : *S Ielis u'a Go'delay* (Gondelange?) (Chartes des ducs de Brabant).

Les pals sont gravés en creux.

— Gilles van *Metzich*, et seigneur de *Messencey*, scelle des actes de Henri de *Glabbay*, 13.3 et 1381 : mêmes écu et C. S. : un léopard homné et un lion. L. : *S Gille de Mecencey* (Chartes des ducs de Brabant et *Luxembourg*, c. III, l. X, N°s 9 et 19).

— *Bernhart von Hondelingen* et sa femme, *Mechtolt von Mechezig*, vendent : *eyne wise gelegen beniden Niderherschen* Buscharage *muten, genant Hondelinger Brull*, 1456, le 14 avril ; *Mechtelt* : trois pals. L. : *S Mechtold von Mechtzich* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1067).

Messem (= **Messines**). *Margriete, jille de messire Guy, jilz de messire Guy de Flandres, jadis bastuerd, chevalers, femme Tristram de Messem*, reçoit une rente sur les *briefs* d'Assenede, 1398 : parti ; au 1er, un chevron, accompagné de trois croissants ; au 2^d^, plain ; au franc-quartier chargé d'un lion **Flandre**). L. : . . . . . *van Messem* (C. C. B., Acquits de Lille).

— (Jean de) (voir **Themseke**), 1459 : un chevron, accompagné de trois croissants, et un lambel brochant. C. : une tête et col d'aigle, tenant du bec un croissant, suspendu a une lanière, ou corde. S. : deux oiseaux, a figure humaine (?). L. : *S Iohannis* . . . . . *m* (Ibid., l. 379).

— (Damoiselle Marguerite de), veuve de Daniel de *Temsche (Teemsche)*, a present femme de *maistre Jehan de le Driessche*, tutrice de son fils, *Loys de Temsche*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1459, 60, 1 : un chevron, accompagné de trois croissants. T. : un ange. L. : *S Maergriete van Messem* Ibid., l. 739) (voir **Driessche, Cusere**).

Elle scelle, du même sceau, en 1481, comme femme dudit Jean van den Driessche (Ibid.).

Messyne (ville a present — XVIe siècle — sans cloture, nonobstant previlegie) de gueulle, à une croise d'argent, vuidie au nigtan (milieu) *de une grande M, tout d'or, venant les piet's dudict M aussy sur le gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Messincourt. Henri van *Messencourt*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 248 moutons, 1374 : deux léopards, rangés en pal. L. : ✠ *S' Henrion de Mesenkovrt* (Chartes des ducs de Brabant).

Messines, voir **Messem**.

Mesureur, voir **Ruelles**.

Meteren (Jean van), échevin de *Deyll* (Deil), 1397 ; écartelé ; aux 1er et 4e, deux fasces, accompagnées de neuf (3, 3, 3) merlettes ; aux 2e et 3e, une fleur de lis. C. : deux cornes de bélier affrontées *(Geld.)*.

— (Guillaume van), échevin *illec*, 1597 (?) : le même écu, mais écartelure inverse, et les merlettes contournées. Cq. couronne. C. : deux cornes de bélier adossées *(Geld.)* (Pl. 15, fig. 404).

Mets *(Ghillebert le)*, bourgeois, hôtelier, a Grammont, reçoit, pour les frais faits, dans son hotel, par le bailli, douze hommes de fief, clercs, sergents et autres serviteurs de *mons dalost* (d'Alost), lors *de la jrance souveraine verite de Lierde Saint Martin*, tenue le 23 octobre 1425, une indemnité de 10 livres, 12 sols parisis, 1426 (n. st.), le 12 janvier : trois chevrons ; écusson en cœur a l'aigle. L. : *S Gillebert de Mets* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 405) (voir **Meches**).

— (Pierre de), échevin d'Enaeme, 1444 : trois (2, 1) truelles, accompagnées au point du chef d'une rose. L. : . . . . . *Mets* (Ibid., l. 157).

Metz. Jacques de *Mes*, échevin de Liége, 1360 : une ramure de cerf et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois annelets ; au franc-quartier brochant d'hermine ; au chef de quartier chargé d'un lambel a cinq pendants. L. : . . . . *cobi de Metis scabin leodie* . . (C. de B.).

— (L'official de la cour de), 1461, 3 : dans le champ du sceau rond, un personnage, tenant de la droite une palme, accosté de deux écus, chacun a la bande et chacun posé sur une crosse. L. : *Sigillum curie metensis*. Dans le champ du contre-scel, un sénestrochère, mouvant du cadre, tenant de la main une épée, accompagné a dextre d'un écusson a la bande, coupant la légende. L. : *S' curie Met ad caus* (Lorr., *Brieg*, B, 590, N° 89 ; B, 592, N° 246).

— Jean *van Metze*, échevin de *Diedenhoven* (Thionville), 1470 : un poisson, posé en bande, accompagné en chef a senestre d'un croissant verse, posé dans le sens de la bande, et en pointe a dextre d'une étoile. L. : *S Iohan von Me* . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 941^b^).

Metsenhausen. *Der erenveste Dietrich von Metzenhusen, her zu Linsteren* (Linster), *zor zeit stathalter in Lutzenburg*, scelle un acte d'*Appollonaris* Hoecklin, seigneur de *Biertringenn* (Bertrange), 1527 : un crampon (qui semble accompagné, en chef, à dextre, d'un petit meuble). Cq. couronné. C. : fruste et cassé (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2408*).

— (Philippe-Christophe de), chevalier, seigneur de Linster, en partie (comté de Chiny), tient, du roi de France : « un chasteau sur roche (a Bourglinster), au dessus de la demeure du sieur de Roben, ayant fossez et murailles d'un coste et roche de l'aultre, une seule porte et pont levis », 1681 : un crampon contourné. Cq. couronné. C. : une plante aquatique, à longues feuilles pointues, issant du couronnement d'une tour (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Mettecoven (Herman van), écoutete de l'abbé de Saint-Trond, 1473 : une fasce ; écusson en cœur chargé d'une croix de vair (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Jean van *Mettecove*, échevin de Saint-Trond, 1519 : une croix, chargée de cinq « clochettes » de vair. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Iohn de Mettecove scabi Sci Trv* M. Max de Troostembergh d'Oplinter).

— (Herman van), échevin de Saint-Trond, 1611, 30, 3 : une croix de vair. C. : un homme sauvage issant, brandissant de la gauche une massue et tenant de la droite une rondache (Abb. de Saint-Trond, c. 14, 16, et Ordange) (voir **Cannart**, **Kortenbach**).

Note due à l'obligeance de M. Max de Troostembergh d'Oplinter et dont nous garantissons l'exactitude :

Le livre féodal de l'abbaye de Saint-Trond, de 1420, reproduisant le livre de 1355 (A. G. B., Etabl. relig., N° 6745, f° 551) décrit ainsi un fief de cette famille :

« *de mansione cum curte et attinentiis suis, sita apud Stayen* (Staden), *etc., inter mansiones Walteri de Mettecoven, nunc vero* (1355) *Franconis de Mettecoven, ex una latere, et Adae de Zerckingen* [*naturalis*] (Zerkingen), *ex alio latere* ».

Cette tenure eut pour possesseurs successifs :

Adam de Sancta Catharina.

Joannes Esselen.

Franco de Mettecoven (1355),

Joannes de Mettecoven, après cession, faite, en 1367, par ses neveux, *Ilvanus* et *Joannes de Mettecoven* ;

il se déshérite immédiatement en faveur du même *Ilvanus*, qui, mineur, a pour mambour son frère *Henricus*.

Le 25 octobre 1393, le fief est adjugé à Tilman, mari d'une cousine germaine d'*Ivanus de Mettecoven*, réserve étant faite de l'usufruit de la mère de ce dernier.

Metteneije. Marguerite, veuve de Jacques *metten eije*, reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, 1384 : parti ; au 1er, un chevron abaissé, accompagné de trois tours ; au lambel brochant sur les deux premières ; au 2d, une croix engrêlée (**Bachterhalle**, **Meetkerke**?). T. : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, I, 280).

Metteneije. *Jehan Metten Eyde, escuier deschuuirie* du duc de Bourgogne, 1393 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois tours. C. : un cygne essorant, issant, tenant du bec une chaine de deux chamois. T. du cq. : deux sirènes. L. : *S' Ian Metten He . e . . f Iacops* (Ibid., I, 65, 66).

Les tours affectent, tel, plutôt la forme de châteaux.

— Jacques *Metten Eije*, mari de damoiselle Claire, veuve d'Antoine Guiselin, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1451 : un chevron, chargé sur la cime de . . . (une merlette?) et accompagné de trois tours. C. cassé (Ibid., I, 378).

— Jehan van *Singhene* (Sijnghem), receveur de l'espier de Bruges, disant sceller de son propre sceau, se sert de celui de Jacques Metteneije, 1451 : un chevron, chargé de trois . . . et accompagné de trois tours. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Iacob* . . . . . (Ibid., I, 378).

— (Jean), fils de Jacques, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1476 : un chevron abaissé, chargé d'une feuille de tilleul et accompagné de trois tours. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Ian Metteneije* (Ibid., I, 229) (voir **Sijnghem**).

Metten Erve (Henri), écoutete de Gorssum, 1427, 39, 47, 8 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron alésé ; au 2e, trois étoiles à cinq rais ; au 3e, trois croissants, rangés en bande. L. : . . . . *rici . . i Metten Erue* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. B. G. et Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— (Henri, écoutete du banc de la prieure de Nonnen-Mileu, 1461 : même écu, mais le chevron non alésé (Ibid., c. 9) (Pl. 15, fig. 405).

Metten Ghelde, voir **Brugg[h]en**.

Metten Penninghen (Jean) scelle pour Jean de Maerscalc, qui tient, du château de Termonde, un fief *bin der ghulden van Sent Annen*, au pays de Termonde, 1430 : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux, et surmontée de trois merlettes. La pointe est cassée. L. : *S* . . . . . *ninghen* (Fiefs, N° 1435).

Metten Scachte (Jean) (fils de feu *Zygerus, Seger, Sigerus)*, échevin de Bruxelles, 1394, 5, 1400, 15, 6, 20 : trois feuilles de nénuphar ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion et d'un semé de billettes. T. : un ange. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S' Iohannis Mette Scachte* (Chartes des ducs de Brabant, Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., Malines, E. G. et Bruxelles) (voir **Mons**).

Il est aussi appelé, parfois : *Mitten Scachte*.

Gosuinus dictus Metten Scachte, filius quondam Gosuini dicti Metten Scachte, transporte, devant les échevins de Bruxelles, une rente, entre les mains de *Johannes de Carylon* (Carlon), — représentant sa mère, *domicella*

Maria van der Noet (Noot), en qualité de dame foncière, — au profit de la chapellenie de Saint-Jean-l'Evangéliste, en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1394, le 20 mars (date de l'acte) (G., c. V, N° 556).

Metternich (Thierry de), seigneur de Bourscheid, 1395 : trois coquilles. Cq. couronné. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Dietri .... Metternich 135[9?]* (sceau sur hostie) (C. C. B., reg. 15292) voir **Rolshausen**).

— (*Wolffgang Henry, escuyer, chevalier, baron de*) (il signe : *W. H. Baron de Metternich*), maréchal héréditaire du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, déclare tenir, du roi de France, la ville et seigneurie de Bitbourg, 1683 : trois coquilles. L'écu sommé d'une couronne à 11 perles et accosté de deux palmes (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713[b]).

Meuldre, voir **Muldre**.

Meulebeke, voir **Molenbeek**.

Meulen, voir **Molen**

Meulenaer, etc., voir **Molenere**.

Meulepas (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1525 : une levrette saillante, contournée, accompagnée en chef à dextre d'une merlette (Mons, Sainte-Waudru, c. I) (voir **Moelepas**).

Meuret (Guillaume), homme de fief du Hainaut, scelle un acte relatif au couvent de Sainte-Croix, à Tournai, 1472 : un lion et une fasce brochante, chargée de trois roses. C. : une aigle issante (Tournai, Croisiers).

Meurin (Jean), homme de fief du Hainaut, 1617, à Condé : un lion, accompagné de trois (2, 1) étoiles et au point du chef d'un croissant. Cq. sans C. (?) (le haut du sceau est cassé). L. : *S Iean Mevrin filz* (Mons, Greffes scabinaux de Condé).

Meurquin (Jacques-François), curé de Taverneux et de Fontenaille, diocèse de Liége, province de Luxembourg, terre de Houffalize, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ses cures, 20 et 28 juin, 1787 : un échiqueté : au comble plain (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46590).

Meurs, (A. V[an?]), président de la régence de Velthoven, déclare que C. Lenaerts a été reconnu officiellement comme curé de Velthoven, 1782, le 21 mai : coupé ; au 1er, de gueules à l'étoile à huit rais ; au 2e, trois (2, 1) huchets. C. : une étoile à huit rais (cachet, sans L., en cire rouge) (Office de Brabant, reg. 349, A. G. B.) (voir **Moers**).

MEUSTOIRFF (*Nyclaes van*), échevin de Luxembourg, 1389 : un cerf sautillant. C. : une ramure de cerf. L. : . . *N . . olay de . e . stof* (?) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 237).

Meustoirff = *Meersdorf*, ou *Moesdorf*? Plutôt Mensdorf.

Michaut. *Colars, dis Michars*, échevin de la cour de Jean Hazart, de Dinant, à Villers-lez-Heest, 1359 : un chat assis. L. : . . *Colar Michavt* (*Namur, N° 858*).

Michault, voir **Leus**.

Michaux (P.-J.), chanoine, aumônier de Son Altesse le prince de Chimay, résidant (ledit prince) en son hôtel, à Paris, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à la chapelle castrale de Chimay, diocèse de Liége, sans date (1787) : de gueules à l'avant-bras, vêtu d'un gantelet, la main tenant un mors ; au chef chargé d'une aigle. Cq. couronné. C. : une aigle issante (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46630) (comp. les armes **de l'Escaille**).

Il dit sceller de son propre cachet, maison on peut se demander s'il ne se sert pas du cachet d'un de l'Escaille.

Michel (Joseph-Antoine), doyen et chanoine de la collégiale de Sainte-Walburge, à Furnes, évêché d'Ypres, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son bénéfice, en ladite église, 1787, le 4 janvier : un archange Michel, brandissant de la main dextre une longue croix, tenant de la main sénestre un écu ovale, à la croix, terrassant le démon, dont la tête est posée à sénestre. C. : l'archange de l'écu, issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46606).

Michiel (Messire Henri), prêtre, homme de fief du Hainaut, 1524 : une coquille. T. sénestre : une femme nue. L. : *S Henri* . . . . . (Mons, Cour féod., reg. II).

Middachten (Henri van), chevalier, du pays de Veluwe, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre fleurs de tondeur (?). Cq. couronné. C. : un renard en arrêt. L. : *S Hen* . . . . . *Middachten* (Arnhem, *Rekenkamer*).

L'acte l'appelle *Henric van Myddachten*.

— (Jean van), écuyer, scelle ledit traité, 1418 : même écu, mais brisé d'un lambel à cinq pendants. Cq. non couronné. C. : un renard en arrêt. L. : *Sygillvm Iohanis de Mydachte* (Ibid.).

— (*Everhart van*), *wapensticker*, et *Styngen*, sa femme, reçoivent de Pierre van *Lenepe*, *tolner* à Düsseldorf, de la part de Gérard, duc de Juliers et de Berg, 150 florins du Rhin, restes dus à Jean Reydstock, *unsen suegher, herren ind vader seliger*, 1446 ; le mari : une croix engrêlée, cantonnée de quatre fleurs renversées, et un lambel brochant (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2365) (Pl. 15 fig. 406) (voir **Düsseldorf** et **Sonntag**).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CXIII.

Fig. 1. Gauthier van Immerseel (1537 n. st.), } échevins de la
Fig. 2. Roger van der Haept (1580), } ville d'Anvers.

Middegaal. Jean van *Middelgale* reçoit, du chef de son frere, Arnould, tué a Basweiler, sous le sire de Perwez, un acompte sur une i. t. de 60 moutons, 1379 : un santoir compone, accompagné en chef d'une coquille. L. : *S . . . . . is de Eerpe* (Erp) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Erp**).

Middelborch *(Iohannes, filius quondam Henrici dicti)*, conseiller de la ville de Bruxelles, 1471 : une porte crenelee (tour) et un poisson, posé en fasce, nageant en travers la porte (tour). L. : . . . . . *delborch* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Armoiries jouant sur le nom. La partie antérieure du poisson broche sur la partie dextre de la porte crenelée (tour).

— (Pierre) scelle pour Jean Germain, dont la femme, Catherine Springnon, tient, du Brabant, « *une maison et courtil* », a Molembais, et pour un autre, 1495 : de . . . a cinq cotices (Av. et den., Nos 2736 et 2753).

— (Pierre) (fils de maitre Pierre) scelle pour un autre, feudataire brabançon, a Jauche, 1530 : même écu (Ibid., No 4225).

— (Pierre), homme de fief de Charles-Quint, en Brabant, 1532 (n. st.), a Bruxelles : de . . . a cinq cotices, brisé en cœur d'une molette brochante. L. : *S Peter M . ddelborch* (Couvent des Célestins, a Heverlé, Etabl. relig., c. 4698, A. G. B.).

— (Antoine), homme de fief de Charles-Quint, en Brabant, 1544 (n. st.), a Bruxelles : un coticé de dix pieces, celle du milieu chargée, en cœur, d'une étoile a cinq rais, ou molette. L. : *S' Anthonis Middelborch* (Ibid.).

Middelbourg (Les échevins de), en Zélande, 1481, 6, 9 : une tour, crénelée et hersée, a deux étages. L'écu posé sur une aigle (C. C. B., c. 108 et 113).

Mydelbourg (en Flandre, *ville à present* — XVIe siecle — *sans cel dure, nonobstant precelque*) *d'argent, a la parte a trois tourrettes de gueulle* (Corn. Gailliard, *Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*, où l'on peut trouver quelques renseignements historiques sur cette localité de la Flandre).

Le seigneur et fondateur de la ville de Mydelbourg, *en Flandres, fut Messire Pierre Bladelyne* (Bladelin), *chevalier et premier seigneur . . . , lequel portoit . . d'armynes a la bende de gueulle, sarge de deux cotyses d'or, et ce fut au temps du bon duc Phelypphe de Bourgongne, filz du duc Jehan* (Ibid.)

MIDDELHERE (Nicolas van), jadis prisonnier a Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 66 moutons, 1374 : écartelé ; au 1er, un animal (cerf ?) passant ; aux 2e, 3e et 4e plains. L. : *Sigillum Nicholaus de Puteo* (Chartes des ducs de Brabant).

Miedem *(Thierris li)*, chevalier, homme du comte de Flandre, 1312 (n. st.), a Ypres : plain ; au chef plain. L. : . . . . *ieri le Me . . . . ire . . . . . rewart che . . (Namur*, No 383).

Nous devons à l'obligeance de M. Guillaume Des Marez, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles, la note suivante sur les Medem, famille patricienne d'Ypres :

Terricus Medem apparait, en 1196, comme témoin dans un acte (Diegerick, *Inventaire des archives d'Ypres*, I, n° 16); reapparait dans un acte du mois de mai 1198 (*Cartulaire de la Prevôté de Saint-Martin d'Ypres*, n° 53).

Johannes Medem, fait partie du magistrat d'Ypres, de 1206 à 1230 :

Echevin en 1206 *Reg. rubrum*, fol. 92 v°, Bibliothèque publique à Ypres);

Echevin en 1208 (Diegerick, *Inventaire*, n° 21),

Echevin en 1210 (*Cartulaire de la Prevôté de Saint-Martin*, n° 72),

Echevin en 1217 (Diegerick, *Inventaire*, n° 25),

Echevin en 1219 (*Cartulaire de l'abbaye des Dunes*, n° 130),

Echevin en 1220 (Diegerick, *Inventaire*, n° 29),

Echevin en 1225 (Diegerick, n° 33),

Echevin en 1227 (Diegerick, n° 40),

Echevin en 1228 (Diegerick, n° 42),

Echevin en 1230 (De Sagher, *Notice sur les archives d'Ypres*, n° 24, p. 86),

Lambertus Medem, cité parmi les *oppidani*, dans un acte de 1208 (Diegerick, *Inventaire*, n° 21).

Walterus Medem, échevin en 1214 (*Cartulaire de la Prevôté de Saint-Martin*, n° 83).

Marguerite Medem, veuve de Lambert Voet (*Piet, Pes*), convertit son habitation, située rue du Sud, non loin de l'église Saint-Pierre, en un hôpital pour les pauvres, sous le vocable de Sainte-Catherine, en janvier 1227 (n. st.) (Diegerick, *Inventaire*, n° 40).

Stalinus Medem, echevin en 1245 (De Sagher, *Notice sur les Archives d'Ypres*, n° 25, p. 87).

Bartholomeus Medem, échevin du *Hoftant* à Ypres, en 1258 (*Cartulaire de la Prevôté de Saint-Martin*, n° 210).

Theodericus Medem, échevin en 1245 (*Cartulaire de la Prevôté de Saint-Martin*, n° 161).

Tierris li Miedes, échevin du 24 aout 1265 au 12 aout 1266 (Archives communales d'Ypres, collection des chirographes),

Thierri Medem, échevin du 24 aout 1268 au 24 aout 1269 (Ibid.),

Thierri li Medem, échevin du 24 aout 1269 au 24 aout 1270 (Ibid.),

Thierri li Medem, échevin du 24 aout 1272 au 24 aout 1273 (Ibid.),

Thierri le Medem, échevin du 24 aout 1273 au 24 aout 1274 (Ibid.),

Thierri li Medem, échevin du 24 aout 1280 au 24 aout 1281 (Ibid.),

Thierri li Medem, échevin du 24 aout 1285 au 24 aout 1286

Thierri li Medem, échevin du 24 aout 1286 au 24 aout 1287 (Ibid.).

A partir de 1287 les Medem n'apparaissent plus comme membres du collège échevinal.

Les détails qui précèdent sont extraits des annotations recueillies, par M. Des Marez, pour servir à l'histoire des fastes consulaires de la ville d'Ypres

Miedes, voir **Miedem**.

Mijen *(Vrieze* van der), bailli de la Hollande méridionale, 1303 : une feuille de tilleul, sans tige, renversée (de nenuphar), surmontée de deux étoiles. L. : ✠ *S' Vrieze van der Me (Hollande)*.

Mierlo, voir **MEIRLE**

Mierop, voir **Cuijk**.

Miget de MALENGPREIT *(Colar)*, un *des hommes delle cyese Dieu appelleis alluens jugant entre Sainte Marie et Saint Lambert, eiglieses de Liege*, 1373 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une rose et au 2e d'un losange. L. : ✶ *S' Colar . . . nghet* (Dusseldorf, *Star.-Malm.*, N° 105).

MIGGHERODE (Gilles van) tient, du château de Termonde, un fief à Zele, 1430 ; scelle pour son bon ami Baudouin Sherweutins, qui tient un fief, a Berlaere, 1430 : diapré à un oiseau. L. : *S G . . lis van Migrode* (Fiefs, Nos 3496 et 4548) (voir **WESEPEEL**).

— Jean van *Miggrode* tient, du château d'Alost, un fief à Erpe, 1538 : trois merlettes, rangées en chef. Le reste de l'écu est cassé. T. : un ange. L. : . *Ian van Migrode* (Ibid., N° 4849).

Il déclare avoir acheté ce fief de maître Jacques van *Leeuwe*.

La famille *Goeaert*, dite aussi *van Migrode*, à Alost, porte : d'argent à la fasce de sable, chargée de trois coquilles d'or et accompagnée de trois merlettes contournées, rangées en chef, et d'une étoile en pointe, le tout de sable (Pl. 15, fig. 407).

Mignault, voir **Ecaussinnes**.

Mignon (François le), échevin de Fumal, 1356 : une divise, une étoile brochante en cœur et une bordure. L. : . . . *ancois de . . s . .* (*Namur*, N° 805) (Pl. 15, fig. 408).

MIGRODE, voir **MIGGHERODE**.

Michaelis (Leonard), curé d'Hemers heid, évêché de Liège, province de Luxembourg, seigneurie d'Ouren, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1788, le 7 avril : un chevron, accompagné de trois gerbes. C. : une gerbe (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46584).

Micault, voir **Steenhuffel**.

Michiels. Jean *Machiels*, changeur à Bruxelles, reçoit le remboursement de sommes prêtées par lui à la duchesse de Brabant, 1366 : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux, et accompagnée de trois (2, 1) merlettes ; l'écu muni d'une bordure (simple). L. : ✠ *Sig' Iohannis dicti Michiels* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2041, 2071) (Pl. 15, fig. 409).

La première des deux quittances (datée du 16 avril) comporte 100 moutons, qu'il avait prêtés à la princesse, *sonder brief van haer te nemene*, la seconde, du 15 juillet, 125 moutons.

— Arnould *Machiels*, jadis prisonnier à Baswciler, sous le sire de Diest ; r. (. . 136 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux, rangés en bande, et une rose (?) au canton senestre. L. : ✠ *S' Arnoldus M . . . . . . s* (Chartes des ducs de Brabant).

Michiels. *Ariaen Michielsz*, échevin de Rotterdam, 1488 : une croix ancrée, cantonnée de quatre croisettes ancrées. S. senestre : un aigle. L. : *S Ariaen Michiels z* (V.)

— *Willem Michiel*, échevin du métier de Bouchaute, 1521 : un oiseau-échassier, contourné. L. : *S . illem Michiels / Villems* (Grand Conseil de Malines, Appel de Flandre, A. G. B.).

— (François), homme de fief de la cour féodale de Brabant, 1616 : écartelé ; aux 1er et 4e, une herse de labour triangulaire ; aux 2e et 3e, trois tierces. L'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : un vol. L. : *S Francisci Michiels* (Bruxelles, Papiers de la famille de Busseret).

— (Melchior), curé de *Grimpde* (Grimde), près de Tirlemont, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 18 avril : coupé ; au 1er, un ange issant du coupé, tenant, de chaque main, l'extrémité d'une lanière, dont une partie est invisible, étant enlevée par le coupé ; au 2d, une aigle. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46554).

Ce curé est chanoine de l'abbaye d'Heylissem.

Micken (Henri), échevin du banc de Looz, à Graesen, 1555 : un fer de moulin (Ordange).

Mil (Adrien de), fils de Jean, tient, du château d'Alost, un cens seigneurial à Elst, le 10 octobre 1450 : trois aigles, accompagnées en cœur d'une rose, et une bordure engrêlée. S. senestre : un aigle. L. : . . . . *Mil / Ia . .* (Fiefs, N° 4647).

— (Pierre de), fils d'Adrien, tient, dudit château, ce fief à Elst, 1515 : trois aigles. L. : *S Pieter d . . . .* (Ibid., N° 4854).

Ce second acte, du 1 décembre 1515, spécifie ainsi ce fief : *gheheeten t'Hutscip ten Dumple, groet wesende twaelf ponden parisis tsiaers eerfliker renten, gheassigeneert staende up sesse bundre lands gheleghen binnen der prochien van Elst, int lant van Aelst, ten Tween beeken* etc., et comportant encore trois livres 5 escalins parisis, cinq chapons et cent œufs, à charge de diverses terres, sises audit endroit, un maieur et des tenanciers.

Marc de Mil, fils d'Adrien, demeurant à Alost, est nommé varlet de chambre, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., à Bruxelles, le 16 novembre 1462 (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

Milburg. Jean, sire de *Mileberch* et de *Marcy*, 1305 : un fasce et une cotice componée, brochante. L. : ✠ *S . . . . de Mirabel chr* (Lorr., *Briey*, B. 590, N° 70) (Pl. 15, fig. 410).

— Thierry van *Mylberg*, chevalier, abandonne à Guillaume, margrave de Juliers, certains biens de sa femme *Metze van Meroude*, e. a. : *dat alde guyt van Luppe* (Lupp), tel que le comte Guillaume de

Wied l'avait possédé, et au sujet desquels il y avait eu des contestations, 1348 : un fascé de six pièces, la 2e chargée à dextre d'une merlette. L. : *S' Dietri . . . e Mi . . . .* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 510).

Milburg. Fréderic van *Milberch*, seigneur de *Ham[m]*, jadis prisonnier à Basweiler, reçoit une indemnité de 1120 florins, 1377, à Luxembourg : un fascé . . . . C. : un chapeau plat, légèrement arrondi, garni de deux boules, chacune sommée d'une touffe de plumes de paon. L. : ✠ *S' Fruderich von Merch* (Chartes des ducs de Brabant (voir **Mersch**).

— Guillaume van *Milenberghe (-berch)*, seigneur de *Craendonc* (Craendonck, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1397 ; seigneur de *Zevenborne* (Septfontaines), donne quittance à *Gherem* de Froijere, 1399 (n. st.) ; seigneur de Septfontaines et Craendonck, cons. de la duchesse, 1402 (n. st.) : parti ; au 1er, un fascé ; au 2d, écartelé ; *a* et *d*, une croix ancrée ; *b* et *c*, trois huchets (contournés ?). C. : deux cornes de bélier adossées. L. : . . . *Will . . . . . berch heer van* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Huncherange, Merode, Rodemack, Sayn, Septfontaines**).

Mijld (*Jan die*). *Willems soen*, échevin de Sint-Geertrudenberg, 1473 : un poisson, posé en fasce, accompagné de trois (2, 1) flanchis (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Milde, voir **Hiele**.

Mijldman (Jean), échevin d'Herpen, 1397 : une rose à six feuilles, surmontée à senestre d'une étoile. L. . *S Ioh Mildman Hermans soe* (Düsseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

Mijleman (Jean), échevin de l'hôpital de Lille, dans sa seigneurie à Petershem, 1521 : un buste, au large col rabattu, contourné, accompagné en chef à dextre d'un nœud, sous forme d'un 8 couché, terminé en un ruban, côtoyant le bord dextre de l'écu, et en chef à senestre d'une étoile (*Deputé*, c. K).

MILENDONC (Sire Jacques, seigneur de), chevalier, scelle un acte du seigneur de Friemersheim, 1366 : un fascé. Cq. couronne (?). C. : un bonnet pointu (dont le haut est cassé), entre deux cornes de bœuf. L. : *S Ia . . . . . ere ī Mile . . . . .* (Düsseldorf, *Orange-Moers*, N° 29).

MILENY, voir **Belpetit**.

MILEVILLE (Jean de) (et *Mylerille*), échevin de Jodoigne, 1474, 5, 6 : trois fasces renversées ; au franc-quartier brochant chargé d'un oiseau (canard ?). L. *S Iehan de Meylerille* (C. C. B., c. 36).

MILEWALT, voir **OVIRSBURCH**.

Milheeze. Jean van *Milheze*, fils de Lambert, échevin de Helmond, 1395 : trois fers de moulin ; au franc-quartier brochant, chargé d'une colonne (*sud*) (Helmond).

Milcamp, voir **Coppin**.

Milchborn, voir **Melchebourne**.

Millé (Laurent), pléban de l'église des SS.-Michel-et-Gudule, à Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de la plébanie et de l'archiprêtré de Bruxelles, sans date (1787) : coupé ; au 1er, parti ; *a*, trois (2, 1) trèfles ; *b*, d'azur à trois (2, 1) maillets (droits) ; au 2d, une fleur de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., sur papier, plaqué sur un pain à cacheter) (C. C. B., reg. 46547).

Millen. *Wilhelmus de Milne, miles, dominus de Greve et de Wyckerode* (Wickrath), *et Wilhelmus, noster filius*, promettent à Gérard, comte de Juliers, de l'aider fidèlement, *contra quoscunque*, par leur château de *Wyckerode*, qui relève de lui, 1310 : une fasce haussée, surmontée à dextre d'une étoile. L. : *S' Wilhelmi de Mi . lne militis* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 197).

Miller, voir **Hoen, Muller**.

Millet (Charles), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1585 : un chevron, accompagné de trois touffes de millet, renversées. C. : une tête et col d'aigle, tenant dans le bec une touffe de millet (Mons, Hommes de fief).

Millich, voir **HOEMEN**.

Millinck (Jean) scelle un dénombrement de fief de Jean van Herl[a]er, seigneur de Waalwijk, 1470 : une aigle éployée. C. : une aigle éployée, issante (Av. et dén., N° 1678).

— Lambert *Milline*, échevin de Bois-le-Duc, 1503 : même écu (Helmond).

Gelre donne, de *Her Everaert (Everart) (die) Mylline*, Gueldrois, deux blasons ; le 1er, probablement erroné : d'or à l'aigle (simple) de gueules ; le 2d, d'argent à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'or.

MILNBEKE (Guillaume van) scelle un acte d'Herman *Huyn* (Hoen), chevalier, 1371 : écartelé, de . . . et de . . . (plains). L. : *S Wilhelmi de M . . . . bee .* (Düsseldorf, *Col.*, N° 912).

Milwalt (Henri von), variet noble (*Edilknecht*) (voir **Knebel**), 1381 : une bande. C. : une boule entre deux cornes de bœuf adossées. L. : *S Hein . . . . . Milwalt* (*Luxembourg*, c. III, l. X, N° 27).

Mijnden, voir **Amstel**.

Gelre donne à *Her Wouter van Mynden*, homme de l'évêque d'Utrecht : écartelé, aux 1er et 4e, d'or à la fasce de gueules ; aux 2e et 3e, fascé d'or et de sable.

au sautoir de gueules brochant. Volet d'or. Couronne de gueules. C. : une tête et col de dragon d'or, lampassé de gueules.

Mijnen (Antoine), homme de fief du comte de Namur, 1602 : trois étoiles. C. fruste. L. : ✶ *S Antho . . . My . . .* Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

Minghet, voir **Miget**

Mingnet (sans prénom), varlet du sire de Rochefort, jadis prisonnier à Baswelder, sous la bannière d'Azimont : t. 1 : 30 moutons, 1374 : une fleur de lis. L. : . . *alaertin Mĕhet* (Chartes des ducs de Brabant).

Minnaert (Jacques), échevin du métier d'Hulst, 1470 : une sirène, tenant de la main droite un miroir et de la gauche un peigne. T. : un ange. L. : *S Iacop Minnaert Pieter s'* (C. C. B., Acquits de Lille, t. 240).

Mijnne (Gérard) tient, du seigneur d'Héverlé et de Jean van *Waelham* (Walhain), un fief à Héverlé, 1470, le 27 juin : une faucille, accompagnée au flanc dextre d'une étoile ; le flanc senestre est cassé. L. : . . . . . *Minn* . (Av. et den., N° 552).

Minne *(Jehans)*, bourgeois de Gand, *prochain ami*, du côté maternel, de *Gillekin de Rosnaix* (Renaix), 1294 ; scelle un acte comme bourgeois de Gand, 1294 : trois bandes et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Iohis dicti Minne* (*Namur*, N° 265, et Chartes des comtes de Flandre).

Minnebeeck Henri van (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1653 : trois (2, 1) cygnes, nageant, chacun, dans une eau. C. : un cygne issant entre un vol. L. : *S Henricvs van Minnebeeck* (U.).

Minnemoen (H *alterus*), échevin de Louvain, 1322, 6, 7, 34 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écusson à trois pals ; ledit écusson au chef plain, ou fruste. L. : ✠ *S Walti Minmoen scab lov* (Saint-Pierre, à Louvain, c. I, A. G. B., et Abb. de Sainte Gertrude, à Louvain).

— (Simon) scelle, à Louvain, parmi les *comannen* (marchands), un acte du receveur de Brabant, 1377 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef chargé de trois maillets penchés à senestre. C. : une tête et col de chien braque, entre un vol (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 411).

— Henri *Munemoens*, alleutier du quartier de Tirlemont, 1421 : mêmes écu, le chef de l'écusson chargé de trois marteaux (?), penchés à dextre. L. : . *Sigille . Henri . . . . . i Minnemoe* . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Minninc *(Henricus dictus), opidanus lovaniensis*, reçoit, du Brabant, une somme, due à lui-même et à Rodolphe Rabode, 1339 : un sautoir, accompagné en chef d'une coquille. L. : . . . . . *minc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 342).

— (Henri) scelle un acte de Jean van den Grate et de sa femme, Marguerite, qui déclarent avoir désigné *Goerd Heren Meijs ghesworen te sine in der stad rade van Lovene, want ui dies wel mechtech sijn*, à partir du jour de la Saints-Pierre-et-Paul, jusqu'au même jour de l'année prochaine, à condition que Henri Minninc, le fils de celui-ci, Henri, et Gilles van der Molen promettent sous serment que, dès que ledit *Goerd* viendra à Louvain, avant d'être juré, il leur promettra d'elire, à son tour, dans le délai ci-dessus, un juré d'après les indications de Jean van den Grate et d'Arnould van Herent, ou du survivant d'entre eux, faute de quoi les trois garants seraient parjures et félons, 1357, 29 juin : même écu. L. : . . *igillum Henric Minni* . . (Ibid., N° 1147).

Le sceau de Gilles van der Molen est tombé.

— (Henri), fils, dudit Henri, 1357 : une bande, chargée de trois écussons, chacun au sautoir, ladite bande accompagnée au canton senestre d'une coquille. L. : . . . *gi* . . . . . *i di* . . . . *inn* . . . (Ibid.).

— *Henricus dictus Mynninc*, échevin de Louvain, 1362 : une bande, chargée de trois écussons, chacun au sautoir ; le canton senestre est cassé. L. : . . . . . *lovañ* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Mijnschart (Jean) échevin d'Arnhem, 1457 : trois panelles (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Mijnten (Henri), échevin de Graesen, 1448, 57 : trois trèfles. L. : *S Henric Mylen* (Abbaye d'Orienté, A. G. B.) (voir **Menten**).

Minuccy (F. C[omte ?]. .), écrit, à Mons, 1707 (27 et 28 octobre, 26 décembre, etc.), des lettres, en italien, au financier Gasparini (et *de* Gasparini), à Bruxelles ; d'azur à la bande (simple) de gueules, chargée de trois roses. L'écu, ovale, somme d'une couronne à neuf perles et accosté de deux palmes, liées au bas (cachets, sans L., en cire rouge) (Brux.).

MIRABEELE *(-biele, Merabiele)* (*Swane*, ou *Zwane* van) reçoit une rente *up de moutmuelne, upt lakenhuus, up de kelres ende vischmaerct* de Bruxelles, 1377, 9, 80 : un lion couronné. L. : . . *Swa* . . . *Merabele* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Buren, Halen, Milburg**).

Miraumont (Gilles, sire de) chevalier, fait savoir à la ville de Tournai ne pouvoir assister à une *journée*

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CXIIII.

Fig. 1. Jean van Meurs (1649),
Fig. 2. Dominique de Raet (1650),
} échevins de la ville d'Anvers.

convenue, 1314; scelle 1315 : trois besants, ou tourteaux (Tournai, Chartrier).

... as vos presentes lettres seelees de me bourlete et bailliee a chaus de Tournai.

Par lettres patentes données à Saint-Denis, en France, le 5 juillet 1465, Charles de Bourgogne, comte de Charrollais, *lieutenant général* de son père, nomme messire Robert, seigneur de Miraumont, chevalier, conseiller et chambellan du duc Philippe de Bourgogne, etc., aux mêmes fonctions (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.)

Messire Pierre de Miraumont, chevalier, seigneur de la Boutillerie, est nommé conseiller et chambellan, par ledit comte de Charrollais, par lettres patentes données à Conflans, près de Paris, le 12 octobre 1465 (Ibid., c. 9).

Mire (Jacques le), tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1634 : un chevron, accompagné de trois miroirs ovales, les deux du chef avec manche, le 3e, sans manche, accompagné en pointe d'une fleur de lis. C. : une fleur de lis. L. : *S Iaqves le Mire* (C. C. B., c. 48).

— Le même, même qualité, 1634 (!) : même écu, dans un cartouche, sans C. L. : ✠ *S Iacqves le Mire* (Ibid., c. 47, 48).

A propos de la suppression du cimier, voir la note à l'article **Houte**, et, pour des exemples analogues, aux noms de **Bruijne** et **Polspoel**.

— Jacques le), licencié en droits, même qualité, 1660 : un chevron, accompagné de trois miroirs ovales, munis, chacun, d'un socle. C. : une damoiselle issante, tenant de la main dextre un miroir de l'écu. L. : . . . . . *bien se mire* (Ibid., c. 48).

— (Barthélemy le), tenancier juré de ladite chambre, 1666, 7, 8 : un chevron, accompagné de trois miroirs ronds (sans manche, ni socle). L'écu sommé de la partie inférieure d'un casque, avec lambrequins, soutenant un socle, élevé, sommé d'un miroir de l'écu (imitant un casque avec cimier). L. : *Sig Bartholomai le Mire* (Ibid., c. 48).

Mirlaer. Jacques van *Mierlaer*, le vieux, et sire Jacques, son fils, inféodent au seigneur de Heinsberg leur alleu de *ten Berghe*, à *Wanssem* (Wanssum), 1324, et au comte de Juliers *nostram curtem in Meegentzheim . . . cum jurisdictione, hominibus et omnibus ipsius curtis . . .*, 1324; le père : un fasce (de 6 pièces). L. : ✠ *S' Iacopi de Mierlar militis*. Le fils : même écu, la 1re pièce chargée à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S' Ia . . . de M . . . . . er* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 297-8).

Dans ce second acte, ils se disent : *Jacobus et Jacobus, milites de Mirlaer, pater videlicet et filius.*

Meegentzheim = Megelsum.

— *Mechtildis de Myrlaer*, femme d'Herman van *Luevendale*, chevalier, 1370 : parti ; au 1er, un lion ; au 2d, un fascé (Dusseldorf, *Col.*, N° 1182) (voir **Bavière, Lieventhal, Odenkirchen**).

GELRE donne aux *Myerlaer*, Gueldres : fasce d'or et de sable. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, garni de deux cornes de bœuf d'or, garnies, chacune, de trois boules de sable, attachées à des virioles du même. Il attribue, à un *Her Jan van Myerlaer*, le même écu, brisé d'un lambel de gueules.

Mirlo (Thierry de), dit *de Cheval*, échevin de Liége, vers 1420 : trois annelles ; au franc-quartier brochant chargé de deux fasces. L. : . . . . . *de Cheual*. . . . . (C. de B.).

Il porte son *alias* d'après sa maison, dite «du Cheval».

MIRWILRE (Pierre van), bourgeois de Cologne, 1372 : une fasce vivrée. C. : deux cornes de bélier. L. : *S' Peter van Myrwilre* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 882).

Mijs *(Henricus dictus)*, échevin de Lierre, 1335 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : ✠ *S Heinrîic Miis* (N.).

— (Henri), échevin de Lierre, 1399; échevin du *bijvang* de Lierre, 1415 : un chevron, chargé de trois étoiles et accompagné de trois étoiles, toutes à cinq rais (Malines et *Nazareth*).

— Jean *Mijs*, tient, du château de Termonde, le fief *'t goet te Hoverneste*, à Lebbeke, 1440 : un lion (Fiefs, N° 3959).

Miscom. Les échevins de *Myskem*, 1438, 58 : un lion et un lambel brochant (Diest, 1. *Miscom*).

Mispelken (Renier), échevin de Saint-Trond, 1261 : trois fleurs de néflier. L. : *S' R' Escula scabini sci Trudonis* (Chartes des ducs de Brabant).

Dans ces armes, ils convient, évidemment, de blasonner les quinteleuilles fleurs de neflier; elles font allusion au nom de Mispelken, *mispel* = nèfle.

Mobbe (Guillaume), vassal de l'abbé de Saint-Trond, 1455 : une croix de vair, accompagnée au 1er canton d'un chevron ; écusson en cœur charge de quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, et d'un franc-quartier brochant fruste (Abb. de Saint-Trond, c. 9) (Pl. 15, fig. 412).

Mobben, voir **Cannart**.

Möderscheidt, voir **Birgel**.

Moeije, voir **Moije**.

MOELEM, voir **Donc[k]**.

Moelenere, etc., voir **Molenere**.

Moelepas (Henri) scelle pour Francon Moelepas (fils de Henri), qui tient, du Brabant, un fief à Overijsche, 1430 : trois grenades ; au franc-quartier brochant chargé d'une fleur de lis (Av. et dén., reg. 560) (voir **Meulepas**).

MOELKEN *(Heer Servoes van)*, échevin de Maestricht, scelle, pour Arnould van *Sijmper*, qui le qualifie : *minen heven swoger*, une quittance relative a une rente féodale qu'il reçoit, du Brabant, par le receveur de Maestricht, 1392 : un fascé (de huit pièces), a l'aigle (faucon ?) couronné brochant. L'écu sommé de . . . (casse). S. : deux léopards lionnés. L. : . . . . . *acy de M . lke scabi' tiecten* . . (Chartes des ducs de Brabant).

Sijmper = Schimper.
Moelken = Mulken ?
L'oiseau qui broche sur ce fascé est un oiseau de proie, non stylisé.

Moen (Jean), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1404 : une croix, chargée en cœur d'un besant, ou tourteau (?), et accompagnée aux 1er et 4e cantons d'un cygne, aux 2e et 3e d'un arbre (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80, 81).

— (Jean), même qualité, 1409 : une croix, chargée en cœur d'un fermail rond (?) et accompagnée aux 1er et 4e cantons d'un canard, aux 2e et 3e, d'un arbre. L'écu suspendu au bec d'un aigle, accroupi a senestre. L. : *S Iohannis Moen* (Ibid., l. 78, 79).

— (Bertin), prêtre et chapelain de *Sinte-Baselis*, a Bruges, 1465 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une étoile a cinq rais. L. : . *Bertin* . . . . (Ibid., l. 379) (voir **Moens**).

Moenen. Hugues *Moenin*, bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : un chevron, chargé de trois têtes de lion et accompagné de trois croisettes potencées, au pied fiché. L. : *S' Hygonis filii Joanis (Namur*, N° 741) (Pl. 15, fig. 413).

L'inventaire imprimé l'appelle, à tort, *Moenin*.

— *Pietre, fil Jehan* (sans nom de famille) (Moenen ?), bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : un chevron, chargé de trois têtes et cols de lion et accompagné en chef a dextre d'une étoile à cinq rais. L. : *Sig Pieter Ians sone* (Ibid.) (comp. les armes **Alard**).

— Pierre *Moenin*, échevin de la ville de L'Ecluse, 1399, 1403 : coupé ; au 1er, un léopard ; au 2d, trois roses. L. : . . . . . *Moenin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79, 80, 81).

L'Ecluse dans la Flandre zélandaise.

— Jacques *Moenin*, homme de fief du comte de Flandre, au Franc de Bruges, 1408 : une bande de quatre losanges, entre deux bandes de trois losanges ; au franc-quartier brochant sur la bande de quatre losanges, chargé d'une merlette. L. : *S Iacob Moene* (Ibid., l. 40).

— (Jean), bailli des hommes de fief *des edelen ende weerden Mer Jacop van Jongny, gheseijt Blondeel, heere van Vlaenderen, baron, heere van Pamele, gheseijt van Oudenaerde*, etc., 1557 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe . . . (cassé) (Elseghem).

Moens (Jean), homme de fief du comte de Flandre, 1396, 8, 1401, 3, 4, 5, 9 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'un annelet. L. : *S Ian Moens Iacobs sone* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38, 39, 125).

Il scelle des actes concernant, les uns, le bourg de Bruges, les autres, la seigneurie de *le Houtsche*.

— (Henri), homme de fief de Thomas, seigneur de Diest, Sichem et Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1424 : un coq (Diest, l. Cours diverses).

— (Jean), échevin d'Aerschot, 1431 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile a cinq rais. L. : *S Ian Moens scab a* . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— (Jean), allentier au quartier de Tirlemont, 1446 : un lion et un bâton brochant *(Heijlissem)*.

— *Johannes geheten Moens*, tenancier juré de Gauthier van den Winckele, dans sa cour *van der Rivieren*, 1450 : un lion ; au franc-quartier (non brochant) chargé de trois roses. T. : un ange. L. : . . . . . *unis dicti Moens* (G., c. 42, l. 63).

L'acte a trait à une rente sur un bien à Ganshoren, paroisse de Jette.

— (Henri), échevin d'Herenthals, 1517 : une marque de marchand (Mons, Sainte-Waudru, c. II) (Pl. 1a, fig. LII) (voir **Darschere, Heijvaert, Cleijmans, Moen Prince, Winricx**).

Moer, voir **Moor**.

Moere (André van den), *de wisselere*, bourgeois d'Anvers, prête le serment de fidélité a Louis de Male, 1358 : trois trefles (Chartes des comtes de Flandre).

— (Gilles van den), homme du comte de Flandre, 1398 (n. st.) : plain ; au chef chargé a dextre d'un écusson, fruste, surmonté d'un lambel ; un bâton brochant sur l'écu. L. : *S' Gill* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

— Léon van den *Moure*, homme la châtellenie de Gand, 1399 : plain ; au chef chargé a dextre d'un écusson un peu fruste (a un chevron). C. : tres cassé ; on voit une tête imberbe. L. : *S' Loenis van* . . . . . (Ibid., l. 111).

— (Hector van den), échevin du métier d'Assenede, 1406 : plain ; au chef chargé a dextre d'un écusson fruste, accompagné à senestre de trois billettes rangées en fasce (trois pendants d'un lambel, mal gravé ?). L. : *S . . . tor van den Moere* (Ibid., l. 222).

— (Georges *de le*) déclare que le bailli de Bruges l'a dispensé du dixième denier du chef d'un fief de 80 mesures de terre, sis au polder de Bonem et tenu du bourg de Bruges, 1427 : plain ; au chef

chargé a dextre d'un écusson fruste. C. : un . . ., issant d'une cuve. S. : deux leopards lionnés. L. : . . *ons van* . . . . . Ibid., l. 41 (comp. **Vilain**).

D'après Gelre, *Here van den Moer*, homme du comte de Flandre, porte : de sable au chef d'argent, chargé à dextre d'un écusson d'or, au chevron de gueules. C. : une tête humaine, imberbe, de carnation, issant d'une cuve de sable, terminée en volet.

Le seigneur de Le Moeri, *pays Hatelemart* (Audenarde) *de sable a la croix et quatre maillettes tout d'argent, et crye* : *Chesselare* (Knesselaere). Cons. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Le seigneur de Le Moere, *au pays de Waes* : *de sable au chief d'argent escartelé d'or, au chevron de queulle, et crye* : *Vilaeyn* (Ibid.).

Le seigneur de Moer : *de sable a la croix ancrée d'argent et crye* : *Halt vast van der Woestyne* ! *Halt vast van der Woestyne* ! (Ibid.).

Moere (Maître Albert-Ferdinand van der), prêtre, résidant au château de Laerne (voir **Vilsteren**), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de l'office castral, *illec*, dont il est le possesseur, 1787, le 3 avril : d'or au chevron, accompagné en chef de deux roses a cinq feuilles, non tigées, et en pointe d'une rose a quatre feuilles, tigée. Écu ovale (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46611).

— (J.-A.-B. van der), curé de l'église Saint-Michel, a Louvain, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 17 avril : une vigne, fruitée de plusieurs grappes, terrassée. L'écu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46561).

Moerkerke (Roland van) reçoit une rente sur la seigneurie de Guines, pour sa femme, Jacqueline Outins, 1419 : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir, chargé de cinq coquilles ; aux 2e et 3e, un échiquete. L. : *S Roeland van Mo* . . . . *ke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Le 10 mars 1422 (n. st.), Jacqueline Houtins (?), veuve dudit, reçoit cette rente (Ibid.).

— Catherine, veuve de messire Louis de *Mourquerque*, chevalier, bailli de Courtrai, reçoit, *de saige et honnourable* Jacques de la *Tanerye*, 97 livres, 5 sols, 3 deniers parisis, pour compte des hoirs de feu damoiselle Jeanne de la *Tanerye*, fille dudit Jacques, et femme de feu Robert *le Courtroysien*, écuyer, bailli de Courtrai, c'est-a-dire la moitié de la somme que ledit Robert lui devait, 1425, 23 juillet ; reçoit l'autre moitié de cette somme, le 23 aout 1425 : parti ; au 1er, un sautoir, chargé de cinq coquilles et accompagné en chef d'un écusson a trois chevrons ; au 2e, une bande, chargée de trois fers a cheval. L. : *S Kateline* . . . . . *Louis va Moerkerke* (Ibid., l. 55, 56).

— Louis, seigneur de *Mourquerque* et de *Marwede* (Merwede), scelle une des quittances de ladite Catherine, 1425 : un sautoir, chargé de cinq coquilles. C. : une tête de more (tortillée), issant d'une cuve. S. : un lion et . . . un homme sauvage ? L. : *S Ludovici domini de Moerke* (Ibid.).

D'après Gelre, voir les armes du *here van Moerkerke*, homme du comte de Flandre : d'or au sautoir de gueules, chargé de cinq coquilles d'argent. Cq. de sinople (?). C. : une tête de more (non tortillée) de sable, issant d'une cuve d'hermine, entourée d'un bourrelet de gueules et ternaine en volet.

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Douet d'Arcq, donne au sire de *Preat* (lisez : Praet) *d'or a I sautoir de gueules*.

Le seigneur de Moerbeque : *d'or au sautoir de queulle, sarge de cinq coquilles d'argent, et crye* : *Praet* ! *Praet* ! Cons. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Moerman (Pierre) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 florins, a lui dû, par le duc de Brabant, du chef de deux maisons, sises rue du Parc, a Bruxelles, et qui lui avaient été achetées en vue de l'agrandissement du parc ducal, 1432 : une fourche et un balai, passés en sautoir. L. : *S Pieter Moerman* (Chartes des ducs de Brab.).

— (Messire Jean-Joseph), seigneur de *Rabecque* (Rabecque), etc., prévôt de l'église collégiale de Saint-Hermes, a Renaix, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a une fondation, en l'église Saint-Pierre, *illec*, fondation dont il est le collateur, 1787 : de sable a la hache, au manche pommelé et recourbé a dextre. L'écu dans un cartouche, sommé d'une couronne a treize perles, dont trois relevées (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46617).

Les vicomtes de Moerman d'Harlebeke portent ce même écu, la hache d'or, sommé d'une couronne de vicomte, ancienne. T. : deux hommes sauvages de carnation, ceints et couronnés de lierre, s'appuyant sur leur massue.

Devise : *Securi sic securus*.

Moers (et **Mours**), *Johannes dictus Moers*, echevin de Bruxelles, 1397, 8 (n. st.) : une bande ondée ; au franc-quartier chargé d'un lion couronné. L. : *S Iohannes Moers* (Bruxelles, G., c. XVIII, l. 103, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Reinerus dictus Moers*, echevin *illec*, 1402, 3 : même écu, mais le lion non couronné et le franc-quartier semé de billettes. L. : *Sibillum* (?) *Reinere Movrs* (Bruxelles, Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., et G., c. XVI, l. 108e).

D'autres actes l'appellent : *Mours*.

— Renier *Moers*, chevalier, conseiller du duc de Brabant, 1416 : même écu. L. : *Sigillum Reyner Movrs* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes dictus Mours*, echevin de Bruxelles, 1423, 4 : une bande ondée ; au franc-quartier chargé d'un lion. S. : un aigle, au vol déployé. L. : ✠ *S' Iohannis Moers* (Bruxelles et E. G., l. 360).

Moers (et **Mours**). Renier *Mours* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, d'un 1/2 florin, à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'un jardin, récemment englobé dans le parc ducal à Bruxelles, 1432 : même écu, mais le franc-quartier semé de billettes. L. : *Sigil . . . . . Mo . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— Pierre-Dominique *Moers*, recteur de l'église de Wambach, résidant à Alsdorf, collateur d'un bénéfice dans ladite église, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce bénéfice, 1787, le 24 avril : trois têtes de more (non tortillées). C. : un oiseau essorant (écu ovale ; cachet, en cire rouge, sans L., (C. C. B., reg. 46579).

Wambach, au pays de Rolduc (Herzogenrath), au ban d'Uebach.

Moers, Mörs. *Fredericus de Mũrse, miles*, déclare avoir reçu les arrérages, pour neuf années, d'une rente sur la ville de Cologne, dus au comte de Gueldre et distribués, en partie, à des créanciers de celui-ci, 1292 (n. st.), 8 janvier, etc. : une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Frederici de Mvrse militis* (Ville de Cologne, Nos 564 et 565).

— (Les échevins de), 1329, 63, 1439, 79, 1500 : de . . . à la tour, ou porte crénelée, hersée, posée à dextre, accompagnée à senestre d'un écusson à la fasce. L. : *S' scabinorvm de Moyrse* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, Nos 9, 27, 62, 63).

— *Vrederich, greve van Mũrse*, 1346 ; conclut un traité d'alliance, avec le sire de Baar et d'autres, contre le duc de Gueldre, 1351 : une fasce. L. (1346) : ✠ *Secretv Frederici comitis de Mvrse* (Ibid., N° 19, et *Geld.*).

— *Didderic, greve toe Murse*, 1363 ; *Theodericus de Moerse, comes*, cousin d'Englebert de la Mark, archevêque de Cologne, 1364 : une fasce. L. (1363) : ✠ *S' Theoderici comitis de Moerse* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 27, et *Col.*, N° 859).

— Jean van *Moerse*, chevalier, scelle un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête et col de lévrier, colleté. L. : *Secret Ioh'is de Mverse milit'* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

— Jean van *Moerse*, chevalier, et Adolphe de la Mark, comte de Cleves (*1er loco*), désignent des arbitres, 1373 : une fasce. T. : un homme sauvage, émergeant derrière l'écu. Celui-ci est accosté de deux léopards lionnés assis, adossés. L. : ✠ *S' maius Iohannis de Mverse militis* (Ibid., N° 415).

— (Frédéric, comte de), reçoit une rente du Brabant, 1382 ; comte de *Muerse* et seigneur de *Baere* (Baar), reçoit un paiement du receveur de Rolduc, 1384 ; convient avec le comte Adolphe de Cleves et de la Mark que son fils aîné, ou, à son défaut, le suivant, épousera une des deux plus jeunes filles dudit comte, Catherine et *Ermegart*, 1392 ; reçoit, du Brabant, un acompte sur 1200 vieux écus (guerre de Gueldre ?), 1396 : une fasce. C. : une tête et col de chien, aux armes. L. : *S' maius Frederici comitis de Moerse* (Chartes des ducs de Brabant, Dusseldorf, *Cleves-Mark*, Nos 532, 540).

Moers, Mörs. Thierry, prévôt de Bonn, Jean, Waleran et Henri, frères, *soene to Morse*, consentent à ce que leur frère, *her Frederich, eldste soen to Morse, Greve to Saruerden*, constitue un douaire à sa femme, dame Engleberte de Cleves et de la Mark, 1411 ; Thierry : une fasce. Jean : une fasce, au lambel brochant. C. : une tête et col de chien colleté. L. : *S Ioh . . . . . .* Les deux autres sceaux cassés (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 699).

Ils sont fils de Frédéric, comte de Moers, seigneur de Baar (Ibid.). D'après Geldre, *de here van Muerse*, homme du duc de Gueldre, portait : d'or, à la fasce de sable. C. : une tête et col de chien d'or, lampassé de gueules, le col entouré d'une couronne d'épines de sable et terminé en volet.

— Frédéric van *Moerse*, comte de Saarwerden, 1413 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle éployée (**Saarwerden**) ; aux 2e et 3e, une fasce. C. : une tête et col de chien (loup). L. : *S Fridei elstr son zo Morse y z Sarue* (Ibid., N° 711).

— Jean van *Moerse*, frère aîné du comte Frédéric de *Moerse* et de Saarwerden, 1418 : une fasce. C. : une tête et col de chien colleté. L. : . . . . . *son z . M . . . se* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 55).

— Waleran van *Muerse*, écuyer, seigneur de *Bare*, scelle le traité d'alliance des nobles et des villes de Gueldre, 1418 ; écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, une bande (**Baar**). Même C. L. : *Sigillvm Walraven van Mvers heer . . . . . er* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— Henri van *Moerse* fait savoir que son frère, le comte Frédéric, lui a engagé son *sloss zo Kraekaue*, etc., par lettres du samedi après la Sainte-Agnès, 1423, lettres dont il donne un *vidimus*, en date du même jour, soit 23 janvier : une fasce. Même C. L. : *S' Heynrich van Moirse* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 59).

— Waleran van *Moirse*, seigneur de *Baer*, 1426 ; *Walraven van Moirse, here toc Bare, . . . also als ich . . . vortijds toe veden komen ben*, avec le duc de Brabant, . . . *ghevc eyne goede, volcomen, vaste ende stede zicoene, . . . voir mij, mijne hulpere ende hulp hulpere*, 1428, 12 août : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, une bande. C. : une tête et col de chien colleté. L., 1428 : *S' Walraven va Moers heer to Baer* (*Geld.* et Chartes des ducs de Brabant).

Moers, Mörs (Vincent, comte de) et de Saarwerden, 1466 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, une aigle éployée (**Saarwerden**). C. : une tête et col de chien, colleté (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 532).

— *Diederich, jonggreve zo Moorse*, fils du comte Vincent, 1481 : mêmes écu et C. L. : *S Dederici coñ' Mo . . . . en* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 83).

— Frederic van *Moorse*, curé de *Moorse*, 1484 : une fasce, surmontée à dextre d'une fleur de lis. L. : *S Frederici de Moorse pastor* (Ibid., N° 86).

— Christophe, comte de *Moersse* et de *Saruairden*, un des amis et parents de Rodolphe van Lennep, drossard de Middelar, maître d'hôtel, etc., partageant avec son beau-frère de Cock, 1531 : mêmes écu et C. (*Geld.*).

— Jean van *Meurs*, echevin d'Anvers, 1649 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle ; aux 2e et 3e, une fasce. L'écu est timbré d'une pointe ployée. Sur le tout, un écusson à deux fasces. L'écu est sommé d'une tête d'ange, soutenant une aigle. L. : *S Ian van Meers* (Notre-Dame, Anvers, Chap.) (voir **Berg — 's Herrenberg — Ingenhave, Limburg, Mours**).

Cette pointe ployée est traversée au milieu de la ligne verticale de l'écartelure, de même que l'écusson en cœur est coupé par la ligne horizontale de celle-ci. Deux fautes de graveur. Le personnage à qui appartient cet étrange bois-fi, était imprimeur à Anvers (voir FERD. DONNET, *Histoire d'un livre (Pompa introitus Ferdinandi)*, Anvers, 1895).

Moerzeke. Antoine van *Moersche*, scelle pour Paul de Bloc, fils de Josse, qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1513 : un sautoir et une fasce brochante (?). L. : *S . . . . . va Mo . . . . . .* (Fiefs, N° 4274) (voir **Grimberghe**).

— Antoine van *Moeseke*, fils d'Antoine, tient un fief de la seigneurie de Dackmam ; 1565 : une fasce et un sautoir brochant (?). C. : deux cottes de charme (?). L. : . . . . . *Moerze . .* (Ibid., N° 10656) (voir **Grijsperre, Mons**).

Le seigneur de MOISEQUE *d'argent, à la fesse d'azur, à deux fretures ou coliyes, recolyees en forme de sautoir sur le tout de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *l'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Moerslach (Jean), prêtre, *upper coster* de l'église Sainte-Pharaïde, à Gand, 1470 : une branche de mûrier sauvage, fruitée de trois pièces. T. : un ange. L. : *S Ihois Mourslach* (C. C. B., Acquits de Lille, L. 379).

MOERSPIC (Henri van) échevin de Tirlemont, 1400 : dans la partie inférieure de l'écu, trois (2, 1) macles. Le haut de l'écu est cassé (coupe, chef ?). L. : . . . . . *i de Moerspic sc* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Moese, voir **Meese.**

Moge, voir **Sept-Fawes.**

Mohier. *Colün van Buns* (Binche) reconnaît, envers le receveur de Brabant, avoir reçu, par Thierry van Hodenpijl, pour la duchesse de Brabant, *alse van hare duecarie in Northollant* : le 9 juin 1365, 900 moutons ; le 4 septembre 1365, 1000 moutons ; le 2 septembre 1366, 850 moutons : dans le champ du sceau, un buste d'homme barbu, de trois quarts. L. : *Sigill' Claes Mohier* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1980, 1993, 2077).

— (Jean) (aussi *Mohieu*), homme de fief du Brabant, 1393 ; bourgeois de Bruxelles, 1396 ; reçoit de la duchesse des acomptes, sur 700 florins du Rhin (guerre de Gueldre ?), 1395, 6, 8 : sur un écu une tête et col d'homme barbu, aux trois quarts, et un semé de billettes. L. : *Sigillum Iohan Mohier* (Ibid.).

Mohr von Sunegg und Morberg. *Johannes de Mohr de Sunneg et Mohrenberg, judex militaris cohortis Invaludorum Caesareae et Regio-Apostolicae in Belgio Austriaco*, 1778 : écartelé ; au 1er et 4e, un buste de more, posé de fasce ; aux 2e et 3e, tranché de sable et de . . . , au griffon brochant. Deux casques, le 1er couronné. C. C. : A, un more issant, tenant de chaque main une pomme de grenade ; B ; un griffon issant (cachet, sans L., en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 348, A. G. B.).

Il atteste la signature d'un aumônier, sur un acte de baptême, et signe : *cohortis Invaludorum auditor*.

Mohr de Wald *Everolt, eyn edil kneht* (noble varlet) *van Bopʃten* (Boppard), *dem man sprichit Heuveth* (plus loin, on lit : *Heuvel*), et Agnes, sa femme, vendent à *Herin Symohde van dem Walde, Johanne in den Are, Johanne, gebroderin, dem man sprichit den More, dey da sint mine gemeyner*, leurs biens *in dem gereychte zu Sente Peters Walde* (Peterswald), *zu Leffilscheyt* (Lotfelscheid), *zu Waldhuisun* (Walhausen) *inde in Blankinroder* (Blankenrath) *kyrspel, inde unse deyl in dem bussche dem man nennyt Morscheyt*, etc., 1346, *des nesten dages na sente Andreas dage* : trois (2, 1) fleurs de lis ; au chef échiqueté. L. : . . . . *rol* . . . . . *scab' Bo* . . . . . Archives de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Rheinach).

L'inventaire imprimé lui donne, à tort, le prénom de *Gueralt*.

D'après son sceau, *Everolt* était donc, ou avait été, échevin de Boppard.

Il prie de sceller cet acte : *herin Thideman Brendelin, maimbr(eder)*.

Sa femme, Agnes, ci-dessus, n'ayant pas de sceau, fait sceller par *her Johan Wnant, eyn ritter van Bopʃten* (Boppard, voir WYNANT).

La vente est approuvée par *den ersamen herren herin Gerlach van Isenbrch* (comme suzerain).

— *Her Thideman Brendelin* scelle l'acte, ci-dessus

analysé, de son frère *Everolt*, dit Heuvet(h), noble varlet de Boppard, 1346 ; *Thieleman Brendelin, eyn Ritter von Boparde, wainhestich zu Rense* (Rhens), de concert avec ses quatre fils, *Brendillin* (?), *Engilbrech*, *Gerlach* et *Gervayt* (des sceaux de ces deux derniers sont tombés), vend des biens dans les localités citées ci-dessus *(Sente Peters Walde, Leffilscheyt, Waldinhusin, Blankinrode)* et leur part du bois dit *Morscheyt*, a *Symonde von deme Walde, Johanne und Johanne, gebrudern, den man sprichat die Mure* (?), *die unse gemeyner sint*, 1348, *des nesten samdagis vor Sente Johans daye Baptisten* ; même écu que son frère *Everolt* L. : . . . . *Brendelin militis* (Ibid. .

Mohr de Wald, *Brendillin*, fils de *Thieleman Brendelin, eyn Ritter von Boparde*, ci-dessus, 1348 : plain ; au chef échiqueté. C. : deux cornes de bœuf (aux armes de l'écu ?). L. : ✠ *S' B . . . . . lini . . . . . .* (Ibid.).

Sur les trois sceaux décrits ci-dessus, le chef de l'écu est échiqueté de deux tires.

— *Engilbrech*, frère du précédent : plain, diapré ; au chef échiqueté de trois tires. L. : . . *Engilber . . . . Silva* [?] (Ibid.).

Brendillin et *Engilbrech de Silva* brisent donc leurs armes par la suppression des trois fleurs de lis qui figurent dans celles de leur père et de leur oncle *Everolt*.

— *Johan Moor van dem Walde* père *hern Symonde van dem Walde, ritter*, de sceller un acte qu'il donne (analysé, dans l'inventaire imprimé, au N° 439), en 1357. Ce Simon dit sceller de son propre sceau : plain ; au chef échiqueté (de deux tires). L. : ✠ *S' [Argi M]osd . . . . an de Walde (– armigeri Mors dicti van de Walde?)* (Ibid.) (voir **Elsig, Moor**).

D'après les deux actes ci-dessus, la famille Mohr de Wald semble donc avoir emprunté son nom à Peterswald.

MOY, voir **Goulart**

Les deux fils de madame Isabelle de Chin (de la maison de Berlaimont) et de feu Monseigneur de Moy, son époux, étaient, en 1419 (n. st., 27 janvier, Monseigneur *Ghin*, dit *Goudart*, seigneur de *Moy* et de Chin, chevalier, et Monseigneur *Jehan*, dit *Ghotteharts*, seigneur de *Tournaisson*, ou de *Tournoises*, chevalier (note due à l'obligeance du comte Paul du Chastel de la Howardries).

Moije (Jean de), échevin de Tervueren, 1419, 20, 2, 3 (n. st.) : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut, accompagnée en chef d'une étoile a cinq rais. L. : *S Ian de Moeye* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

Moijensone (Jean), *dit van Anderlecht*, tenancier de Henri Tsmeijs, dit van *Bolenbeke*, 1423 : une croix (assez mince : bâton en croix), accompagnée au 1er canton d'une merlette et dans chacun des trois autres d'un huchet. L. : *Ian Moeyensone . . . . dlech* (Bruxelles).

Moine. *Wis diz li Moin[n]es*, prévôt de Saint-Quentin, écrit des lettres au bailli de Vermandois, Gauthier Bardin, 1281, 3 : une bande, chargée de cinq billettes. L. : ✠ *S' Wiart le Moine escuier* (Tournai, Chartrier) (voir **Greppe, Munck**).

La lettre de 1281 a trait au sire de Cysoing.

MOINKEN (*Diederic van der*), homme de fief de Henri, seigneur d'Héverle et d'Oplinter, chambellan héréditaire du Brabant, 1403 : un sautoir (qui semble être accompagné d'un petit meuble en chef). L. : ✠ *S Dyderic . . . . . le* (?) (Léproserie de Terbanck, a Héverle, Etabl. relig., c. 4720, A. G. R.).

MOIRE (Nicolas de), homme de fief de Flobecq et de Lessines, 1383 : un chevron, accompagné de deux étoiles en chef et d'une coquille en pointe. S. senestre : un lion. L. : *S Nicolaz de Moire* (Fiefs, N° 10345).

MOIRSSUYT, voir **Birgel.**

MOITEMONT (Guillaume de), bailli et maieur de Brame-l'Alleud, 1650 : une tasce, accompagnée en chef d'une rose et en pointe d'une levrette élancée. C. : une tête et col d'aigle (levrette?) (Notre-Dame, Anvers, Papiers de la famille Theijs).

MOYTREY (Hubert de), *Poere de Rocheffort aux Ardannes*, seigneur de *Custine* (-es), *Ver*, du ban de *Mazé sur Meuze* (Maxey-sur-Meuse), d'*Affleyville* (Affléville), tient des fiefs, dans la châtellenie de Briey, du duc de Calabre, de Lorraine, etc., 1573 : un palé et un chevron brochant. C : deux fers de lance. L. : *Hubert de Moytrey* (Lorr., *Briey*, B, 393, N°s 51-60) (Pl. 15, fig. 414) (voir **Failly**).

Moke (Jean-Augustin), prévôt de l'église collégiale et paroissiale de Saint Pierre, a Thourout, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a celle-ci, 1787, le 16 avril ; Jean Moke, *praepositus thoraltensis*, scelle comme ancien possesseur du bénéfice de la chapelle de Saint-Hubert, au château de Wijnendale, paroisse de Thourout, 1787 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné en chef de deux arbres terrassés et en pointe d'une étoile ; aux 2e et 3e, d'azur au chevron d'or ; au chef de quartier chargé de trois mouchetures d'hermine. Sur le tout, un écusson a deux clefs, les pannetons en haut, passées en sautoir (**Saint-Pierre, à Thourout**). L'écu sommé d'une tête d'ange, surmontée d'un chapeau ecclésiastique. Devise : *Ut fructificem* (cachets, sans autre L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46620 et 46622) (voir **Thourout**)

D'après le premier des deux documents scellés par lui, l'église de Thourout aurait été fondée, en 1073, par Robert le Frison, comte de Flandre.

D'après le second, il avait le bénéfice de la chapelle de Saint-Hubert, encore en 1786.

Mol *(Radulphus)*, échevin de Bruxelles, 1298 : cinq losanges, rangés en croix, cantonnées de huit billettes. L. cassée (G., c. XVI, l. 97).

— *(Radulphus), junior*, échevin *illec*, 1302 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, accompagnés de six billettes, 1 aux 1er et 2e cantons, 2 aux 3e et 4e; au lambel brochant. L. : ✠ *S* . . . . . *dei Talpe* (Bruxelles).

— *(Radulphus)*, échevin de Bruxelles, 1314, 5, 7, 28 : cinq losanges, rangés en croix, cantonnés de huit billettes. L. : ✠ *Sig' Rodelphi dei Talpa* (E. G., I. 339, Bruxelles, G., c. II, N° 204, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.) (Pl. 15, fig. 415).

Radulphus Mol et *Willelmus Taye*, échevins de Bruxelles, déclarent, en 1328, *in crastino beati Dyonisii*, que *Gerardus dictus Bex* a transporté à *Johannes dictus Crupeland quoddam domistadium* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *(Johan der)* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, loyalement, avec ses parents *(maghen)* et amis *(vrienden)*, etc., 1318 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois taupes. L. : ✠ *S' Iohis dicti Mols* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1339).

— *(Arnoldus)*, échevin de Bruxelles, 1322, 3 : cinq losanges, *rangés* en croix, et un semé de billettes. L. : ✠ *Sigill Arnoldi dei Mol* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 264, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *(Dominus Arnoldus), miles*, échevin *illec*, 1334, 55, 53 : cinq losanges, *rangés* en croix, accompagnés de seize billettes, cinq aux 1er et 2e cantons, trois 2, 1) aux 3e et 4e. L. : *Sigillu' Arnoldi dicti Mol militis* (Bruxelles).

Arnoldus dictus Mol, miles, Leonius, curé de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et *Theodericus dictus de Stremelee* (Strembeek), chapelain perpétuel de la même église, en qualité d'exécuteurs du testament de *domicella Maria dicta Vrouds* (de Vroede?), transportent, devant les échevins de Bruxelles, à cette église, une pièce de terre, sise à Woluwe-Saint-Pierre, au profit d'une chapellenie, 1347, le 3 mai.

Arnould de Mol, append à cet acte le sceau décrit ci-dessus (G., c. XII, l. 63).

— *(Radulphus dictus)*, échevin *illec*, 1346, 52 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, cantonnés de douze billettes, celles des cantons supérieurs mal ordonnées; au lambel brochant. L. : ✠ *Sig Radulphi dei Mols* (Bruxelles et G., c. II, N° 341).

— *(Ghiselbertus)*, échevin *illec*, 1347 : une croix de cinq losanges (!), celui du milieu chargé d'un écusson à trois tours, ou portes crénelées, ladite croix accompagnée de quatorze billettes, cinq aux 1er et 2e cantons, deux au 3e, rangées en barre, deux au 4e, rangées en bande. L. : ✠ *Sig'i Ghiselberti dicti Mol* (Bruxelles et G., c. II, N°s 322, 331).

Mol. *Arnt de Molle* reçoit, du Brabant, 30 vieux écus, pour un cheval perdu dans la guerre de Flandre, 1358, 24 septembre : cinq losanges, rangés en croix, les trois en pal aboutés, le 1er losange chargé d'une étoile à cinq rais, le tout accompagné d'un semé de billettes. L. : . . *Arnoldi dicti* . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 1679).

— (Gilles de), bourgeois de Bruxelles, reçoit 74 moutons, pour dépenses, *die verlijst waren in mine herberghe (in den Roiden Scilt), op minen here den hertoghe*, 1369 (n. st.), le 24 février ; il reçoit 37 1/2 moutons, pour dépenses faites sans sa dite auberge, *op scout die mun here van Brabant sculdich was Janne Zoderman*, 1369, le 6 mai ; échevin de Bruxelles, 1365, 1376, 7, 82, 3 : un lion, l'épaule chargée d'une coquille. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : ✠ *Sigille Egidii dicti Mol* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1995, 2269, 2284, et Bruxelles).

— *(Lonijs de)*, scelle pour Jean Coerleboc, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelgem ; i. t. : 12 moutons, 1374 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, le 1er chargé d'une tour (ou plutôt porte), et un semé de billettes. L. : *S' Leonii dei Mol* (Chartes des ducs de Brabant).

— *(Weijn de), acht der gulden van Brusele*, 1378, à la Noël : une croix de cinq losanges, accompagnée de deux billettes, 1 au 1er canton, 1 au 2e. L. : *S' Ywani dei' Mol* (G., c. XVII, l. 104).

— *(Ywanus, dictus de)*, échevin de Bruxelles, 1383, 4, 95, 1403, 10, 11 : cinq losanges, *rangés* en croix, le 1er accosté de deux billettes. C. : une tête barbue, tortillée. S. : deux lions, accroupis, à têtes de femme, la 1re coiffée d'une sorte de béguin. L. : *S' Ywani dicti Mol* (Bruxelles, Chartes des ducs de Brabant, G., c. XVIII, l. 103, Malines et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *(Weijn de)*, fils de Thierry, reçoit du Brabant 16 *francs* de France, pour service *van dien tide dat ic lach van tsheren weghen van Boechout tote den Bosscbe sesthen daghe*, 138. : cinq losanges, *rangés* en croix, et un semé de billettes. L. : *S' Theoderici dei Mol* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Thierry de), échevin de Bruxelles, 1396, 1401 : cinq losanges, accolés et aboutés en croix, et un semé de billettes. C. : une tête barbue, coiffée d'un turban (béret, ou cerclée?). L. : ✠ *S' Theoderici dei Mol* (Malines, G., c. XVII, l. 104, et Bruxelles).

— *(Johannes dictus de)*, échevin de Bruxelles, 1399 (n. st.), 99, 1409 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, accompagnés au canton dextre d'un écusson à la fasce et au sautoir brochant, et au canton senestre d'une billette. C. : une tête barbue, cerclée.

S. du cq. : deux aigles. L. : *S' Iohannis dicti de Mol* (Actes scabinaux de Bruxelles, *passim*, G., c. VIII, l. 32, et G., c. XVI, l. 107).

Mol (*Yvanus, plus Theoderici dicti de*), échevin *illec*, 1407, 8 (n. st.), 21 (n. st.) : une croix de cinq losanges, accompagnée de seize billettes, cinq aux 1er et 2e cantons, trois aux 3e et 4e. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Yvenus dictus de Mol* (Bruxelles et G., c. XVI, l. 107).

— (*Huc eyn gheheten de*), mambour du *gasthuis de* Saint-Jean-Baptiste, à Bruxelles, 1414 : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés aux 1er et 2e cantons d'une billette. C. : une tête barbue, tortillée. S. : deux hons, accroupis, à têtes de femme. L. : *S . . . . . dicti Mol* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— (Jean, fils de Jean de), échevin *illec*, 1436, 41, 7, 51, 6, 8, 68 : même écu que Thierry, 1396, et un lambel brochant. C. : une tête barbue, ceinte d'un chapel de roses. L. : *S' Iohannis de Mol* (E. G., l. 351, Bruxelles et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964).

— (Roland de), échevin *illec*, 1459, 44, 53 ; chevalier, 1476, 82, 7, 99 : cinq losanges, accolés et aboutés en croix, accompagnés au 1er canton d'une billette. C. : une tête barbue, cerclée. S. du cq. : deux chiens. L. L., 1459-53 : *S Roelant de Mol* ; 1476-99 : *S Rolãdi de Mol militis* (Malines, E. G., l. 352, 6 ; Bruxelles, G., c. VIII, l. 29, f° 107a, Abb. de Wauthier-Braine, c. 4006).

Plusieurs des actes scellés par lui sont de 1454, n. st.

— (*Johannes dictus de*), *miles*, échevin de Bruxelles, 1471 (n. st.) : cinq losanges, *rangés* en croix et un lambel brochant. C. : une tête barbue . . . (cerclée ?). L. : *Sigillu Iah de Mo* . . . . . (Bruxelles).

Le 10 janvier 1471 (n. st.), il déclare, avec *Henricus, filius Johannis dicti Cautine*, que *dominus Johannes de Ius van der Meeren, dominus de Zaventhem* (Saventhem) *et de Steerbeke* (Sterrebeek), *miles, filius quondam domini Johannis van der Meeren*, seigneur desdits lieux, chevalier, a cédé une terre à *Schaerenbeke* (Schaerbeek) (Bruxelles).

— (Henri de), échevin *illec*, 1481, 8, 96 : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés au 1er canton d'une billette. C. : un buste barbu. L. : *S Henryk de Mol* (E. G., l. 356, et Bruxelles).

— (Thierry de) scelle pour sa femme, Catherine van den Werve, fille de Nicolas, chevalier, et de Catherine van der *Muelen*, un dénombrement, d'après lequel elle tient, du duc de Brabant : *thoeff tot Hoveerst onder Santhoven met meyerien ende manscapen, metten needer hove, bogaerde, metter warandien, met wegelde van den dike te Virsele* (Vilvorde), *met bempden, bosschen ende winnende landen* (dont suit une longue énumération), 1496 (n. st.), le 28 janvier : une croix de cinq losanges et un semé de billettes. C. : une tête barbue . . . (cerclée ?). L. : . *Dheric . . . Mol* (Av. et dén., N° 2459).

Mol (*Dominus Johannes de Ius de*), *miles*, échevin de Bruxelles, 1503 (n. st.) : même écu que *Johannes*, 1471, mais sans lambel. C. : une tête barbue . . . (cerclée ?). L. : . . . *Ius de Mol militis* (G., c. XI, f° 47).

— (Gaspard de), seigneur d'Oetinghen, tient, du Brabant, une rente sur les seigneuries de Rixensart, Genval et *Steene*, 1530 : cinq losanges, accolés et aboutés en croix, cantonnés de vingt billettes. C. : un buste barbu (Av. et dén., N° 4281).

— Jean de, fils d'Antoine, échevin de Bruxelles, 1551 (n. st.) : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, accompagnés dans chacun des cantons supérieurs de cinq billettes, et brisé, semble-t-il, entre les deux 1er du 1er canton d'une étoile ; le bas de l'écu est cassé. C. : un buste d'homme barbu, la tête étant cassée. L. : *S Iohannis . . Mo*. (G., c. XIII, f° 68).

— (Sire Pierre de), drossard du pays et baronnie de Grimberghe, lieutenant de S. A. le prince d'Orange, seigneur-banneret de Grimberghe, et des fiefs de son pays et baronnie de Grimberghe, 1669 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, cantonnés de vingt billettes ; à la bordure (simple). C. : un buste barbu (?). L. : . *Petri de Mol* (Bruxelles, Papiers de la famille de Busseret) (voir **Capelle-Saint-Ulric, Cruijp[e]lant[s], Pipenpoij**).

A la suite du grand maître de Prusse, le continuateur de Gelre donne ainsi, sans nom, le blason d'un Mol : de gueules à la croix de cinq losanges d'argent, accompagnée aux 1er et 2e cantons d'une billette d'or. C. : un chapeau de l'artiste de sable, retroussé de gueules (on n'en a indiqué que le *retroussé*), sommé d'une tête barbue (noir colorié), ceinte d'un bandeau de gueules, orné de roses du même, boutonnées d'or. Volet de sable (buste), vêtu de sable ? (comp., dans le manuscrit de Gelre, le C. de Zwael, voir Prusse).

Moleman (Henri), garant envers le duc de Bourgogne, pour le duc de Brabant, 1416 ; échevin de Vilvorde, 1418, 9 : une fasce, chargée de trois losanges et surmontée de trois merlettes. S. : deux griffons. Un ange émerge derrière l'écu. L., 1416 : *S' Henrici de Mol'm*. (Chartes des ducs de Brabant, E. G., l. 349, et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.) (voir **Molen, Thomaes**).

Les griffons sont regardants.

— (Amand), tient, du château d'Alost, un fief avec 5 ou 6 hommages, à Poperode, paroisse d'Alost, 1456 : une marque de marchand. L. . . . . *Mrelem* . . (Fiefs, N° 4651) (Pl. 1a, fig. LIII).

Molemans (Henri), échevin d'Aerschot, 1520 : trois pals abaissés, arguisés, et un filet brochant. L. : ✠ *S Henric Moolemas scabi arschot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 5.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXV.

Fig. 1. Antoine Beelaerts, échevin de Bois-le-Duc (1528).
Fig. 2. Adrien Beelaerts, fils de Roger (1548),
Fig. 3. Maître Gossuin, Beelaerts, fils de Roger (1562, 6),
Fig. 4. Sébastien Beelaerts (1648),
} échevin de Heusden (Brabant).
Fig. 5. Paul Beelaerts, bourgmestre de La Haye (1788) (1).

(1) Les fig. 4 et 5 seront décrites au *Supplément*.

Molembais. *Johannes de Molenbays, armiger,* s'engage, moyennant 9 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum tribus viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis secundum hoc decenter,* dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : d'hermine à une rose en chef à dextre, à deux étriers, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, et à l'écusson en cœur, plain. L. : ✶ *S' Iehan de Molebais* (Chartes des ducs de Brabant, N° 447) (Pl. 15, fig. 419).

— Arnould van *Molenbais,* chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 2288 moutons, 1374 ; *Messires Arnoul de Molembais, sires de Linsemial* (Linsmeau), chevalier, homme de fief du comte de Namur, 1384 : trois étriers ; au franc-quartier chargé d'une bande (**Dave**?). Cq. couronné. C. : un chapeau conique, d'hermine. L. : ✠ *S Iernou de Molebais chl* (Chartes des ducs de Brabant et *Namur,* N° 1166) (voir **Glimes**).

Hemricourt cite « *uns bon Chevaliers Mess · Ernus de Molembais, Sire de Linsmeal, qui fist le Casteal de Linsmeal* », fils de Jean, seigneur de *Linsmeal* et d'Agnes, fille de Thibaut d'Elzée, qui était fils de Warnier, seigneur de Dave (voir **Dave**). Salbray (p. 15, 23, 93) attribue à ces Molembaux, à tort, d'argent à quatre burelles d'azur.

— *Wilke de Molembais, eschevin des cours tresfonchiers que Rasse de Loinchamps, escuier, singneur de Loinchamps* (Longchamps), *at jugant a Noville sur Mehaingne,* 1499 : un soc de charrue. L. : *S' W . . . . . M . . . . . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

— *Warnier de Molembais, eschevin des courts et justices del Vaulx, de Sainct Albain et de Sainct Johan Evangeliste en Liege, jugeantes a Noville sur Mehaigne,* 1545 (voir **Marneffe**) : un croissant. L. : . *Warni de . . . . . baei .* (Ibid., c. 3180).

MOLEMBIZOUL. *Jehan de Molebsoul,* alleutier, scelle des actes du receveur de Jodoigne, 1578, 62, 7 ; un autre se sert de son sceau, sans constatation d'emprunt, 1556 : un lévrier colleté, bouclé, clancé, regardant, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : *S Iehan de Molembzoul* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3177, 3178).

Molen, Meulen, Muelen, Mühlen. *Baldewinus de Molendino, scabinus trajectensis* (Maestricht), 1268 : trois jumelles ; au franc-quartier chargé d'une anille. L. : ✠ *B . . . . . . endino scabini* (?) (Elseghem) (Pl. 15, fig. 416).

— *Hermannus de Molendino, miles,* s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis, sicut decet,* dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : plain ; au chef chargé de trois pals ; un baton brochant sur l'ecu. L. : ✠ *S' Hermani de Mola mit* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 431).

Molen, Meulen, Muelen, Mühlen. Gauthier van der *Molen,* echevin d'Anvers, 1339, 59 ; bourgeois d'Anvers, prête le serment de fidélité au comte de Flandre, 1358 : une anille (Hopital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden,* c. 1, et Chartes des comtes de Flandre).

— *Egidius dictus de Mola,* échevin d'Aerschot, 1344 : dans le champ du sceau, une anille, renfermant un petit besant, ou tourteau (boule). L. : ✠ *S Egediv* (!) *de Mola scabi arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Andreas de Molendino, miles,* devient homme de Jean, roi de Bohême, pour 100 ecus d'or, et lui constitue une rente *in uno nemore dicto « Aspin », sito prope mansionem meam « de Molendino », infra districtum domini comitis de Monte,* son alleu, 1346 : plain ; au chef chargé de trois anilles. L. : ✠ *S' Andree de Molendino militis* (*Luxembourg,* c. III, l. XI, N° 22).

— Jean van der *Molen,* dit *Moleman,* bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois anilles. L. : *S' Ian Molenma . .* (Chartes des comtes de Flandre).

— Arnould van der *Moelen,* échevin de Léau, 1358 : deux fasces, la 1re chargée de deux maillets, la 2de d'un maillet, posés en fasce, lesdites fasces accompagnées de huit (3, 2, 2, 1) merlettes. L. : *S' Ar de Moledino scab'i leu* ; *Leau,* N° 46) (Pl. 15, fig. 417).

Dans l'*Inventaire des chartes de Leau,* ces armes sont blasonnées ainsi : « eu au champ charge de merlettes, 3, 2 et 3, et à deux burelles chargées de maillets deux et un.

— *Renerus de Mola,* échevin d'Aerschot, 1360 *junior),* 1361 (n. st.) : dans le champ du sceau, les mêmes meubles que *Egidius,* 1344. L., 1360 : ✠ *S' Reneri de Mola scab arscot ;* 1361 (n. st.) : . . *Reneri dēi de Mola scab̄ arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean van der *Molen,* jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 613 1/3 moutons, 1374 : trois hamaides, chacune chargée d'un besant, ou tourteau ; au franc-quartier brochant chargé d'une anille. C. : un eventail (?) entre deux têtes de chevre, aux cols allongés, colletés, recourbés, affrontés. L. : . *S Iohis de Molendino* (Chartes des ducs de Brab.).

— *Ludeken van der Molen, lantvoocht van Westfalen,* a reçu, de l'évêque d'Utrecht, 80 florins *als van den lant vrede sijns landes van Sallant,* 1387 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : ✠ *S' Ludolfi de Molēdiō* (Utrecht).

Molen, Meulen, Muelen, Mühlen. Renier van der *Molen*, échevin d'Aerschot, 1389 : dans le champ du sceau, une anille, renfermant une petite croisette. L. : ✠ *S' Reneri de Mola scab' ar'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Lamsin de le Muelen*, 1401 ; *van der Muelne*, 1405, *du Mollin*, 1406, *du Moulin*, 1407, *du Molin*, 1414, homme de fief du duc de Bourgogne, comte de Flandre : un moulin à vent. L. : . . . *el Lamsin va . . . . . . elne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35, 37, 38, 39, 40, 125).

Il scelle des actes relatifs au bourg de Bruges et à la seigneurie de *le Houtsche*.

— Henri van der *Muelen*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une force, posée en bande, les pointes en haut, accompagnée au canton senestre d'un losange. L. : *S Heynric Willams soen* (*Hollande*) (comp. les armes **Heinrics soen**).

— Borchaert van der *Molen* et Henri Hellinck déclarent avoir assisté à l'adhéritance de Marie van Lent, par Thierry van *Me[ec]keren*, d'une terre, à charge de cens, 1417 : une aigle éployée. L. : *S Borchgert van d' Molen (Geld.)*.

— *Zegher van der Muelene*, échevin de Captijcke, 1446 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un moulin à vent. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *S Zegher van . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

— Gauthier van der *Molen*, échevin de Gorssum, 1451 : un mont, surmonté de trois roses, rangées en chef. T. : un ange (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (Pl. 15, fig. 418).

— *Arnoldus van der Molen*, échevin de Louvain, 1479 : un arbre arraché, accosté des lettres ð et b. L. : *S Arnoldi vader . e . . . . scab lou* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Pierre van der *Moelen*, échevin d'Anvers, 1501 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fers de moulin ; aux 2e et 3e, d'hermine? au sautoir. Un lambel brochant sur l'écu. C. : deux plumes de coq (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 11).

— Gilles van der *Muelne*, tuteur de *Neelkin* van der *Muelne*, qui tient, de la cour de Thielt et du château de Courtrai, un fief à Pitthem, 1502 : un moulin à vent (Fiefs, No 10728).

— Martin van der *Muelne*, fils de Gilles, tient de sire Jacques de Thiennes, dit de Lombyse, chevalier, seigneur de Castre, Rumbeke, Claerhout, souverain bailli de Flandre, du chef de Claerhout, un fief à Moulebeke, 1514 : un moulin à vent, accosté de deux petites boules. L. : *S Maertin vader Meelen* (Ibid., No 10626).

Molen, Meulen, Muelen, Mühlen. Mathieu van der *Muelene*, échevin de l'hôpital de Lille, dans sa seigneurie de Peteghem, 1521, 4 : même écu, mais sans les petites boules (*Deynze*, c. K.).

— Gérard van der *Moelen* (fils de Thierry), échevin de Rotterdam, 1545 : écartelé ; aux 1er et 4e, une lettre V ; aux 2e et 3e, trois glands. C. cassé. L. : *S Gerit va . . . Moelen* (U.).

— J.-J. *van der Meulen de Paddeschoef*, licencié en droit, surintendant de l'église Sainte-Marie-Madeleine-aux-Sachets, à Bruxelles, et y domicilié, près du *Meyboom*, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens d'une fondation, dans ladite église, dont il est le collateur, 1787 : dans le champ du sceau, deux écus, ovales : A, de sable à trois fers de moulin ; B, écartelé ; aux 1er et 4e, une demi-aigle, mouvant du parti ; aux 2e et 3e, de gueules à deux fasces. Cq. couronné. C. : un fer de moulin entre un vol. S. : deux lions regardants, tenant, chacun, une bannière, la 1re, de sable à trois fers de moulin ; la 2de, à la cotice ondée, accostée de deux fleurs de lis (au pied coupé?) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46549) (voir **Kerman, Minninc, Mol, Smet, Straten**).

La seconde bannière doit représenter les armes de **Pape**, qui sont une cotice ondée, accompagnée de trois fleurs de lis, ou trois fleurs de lis, à la cotice ondée brochante.

De *Grimbergsche Oorlog* (voir ci-dessus, I, p. 107) dit, à propos d'un *Segher van der Molen* : *Sweert was syn schilt ongheveeschen | Daer drie molen-yseren inne | Van silvere stonden als u versinne* (II, v. 3188-90).

Molenare, voir **Molenere**.

Molenbeek. *Johannes de Molenbeke*, échevin de Tirlemont, 1344 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, trois chevrons. L. : . . . . *n-bek* . . . . (Abb. d'Opluiter, A. G. B.).

— Arnould van *Molenbeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelghem ; r. t. : 71 moutons, 1374 : trois (2, 1) macles, surmontés d'un lambel. L. : *S Aert van Molebeke* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 420).

— Jean van *Molenbeke*, prisonnier *illec*, sous Redelghem ; r. t. : 38 moutons, 1374 : même écu. L. : ✠ *S Ian van Molenbeke* (Ibid.).

— *Johannes dictus de Molenbeke*, échevin de Louvain, 1380 : un macle, accompagné en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Iohis de Molenbeke sca . . . . louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean van *Molenbeke*, fils de *Weijn*, écrit, le 19 avril 1381, au couvent de Sainte-Gertrude, à Louvain, qu'il consent à lui vendre des bois à Waenrode : trois macles, accompagnés au point du chef d'un maillet penché. L. : ✠ *S' Ioh de . . . . n-beke* (Ibid.).

Molenbeek. Gérard van *Molenbeke*, échevin de Tervueren, 1389, 95 : trois macles ; au franc-quartier brochant charge d'un maillet penché. L. : *S Gherts v.. Molebeke* (Ibid.).

— *Henricus de Molenbeke*, échevin de Bruxelles, 1397 : une fasce, chargée de deux coquilles, et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, le ventre chargé d'une troisième coquille et l'épaule d'une tour, où porte crénelée. L. : *S' Henrici de Molenbeke* (Bruxelles, G., c. XVIII, l. 103, et G., c. III, N° 471).

— Michel van *Molenbeke*, déclare pour Daniel Coe, cordonnier, que le receveur de Bruxelles a racheté un cens de 1 3 4 *cheynsgulden*, dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison comprise dans le parc de Bruxelles, 13 juin 1432 : cinq coquilles en croix ; au franc-quartier brochant, chargé d'un poisson recourbé en bande ; au lambel brochant sur l'écu. L. : *S' Michiel va Molebe..* (Chartes des ducs de Brabant).

Le seigneur de Molenbeque (Meulebeke), *près la ville de Thielt... d'or, au sautoir dentelé d'azur, et quatre testes de feves d'azur; leur surnom fut Beaujeu, tres ancien, noble et puissant* (Colins, Gailliard, *l'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Molenere, Molere, Molenare, Moelnere, Molitor, Meulenaere, etc. *Arnoldus dictus Molitor,* échevin d'Aerschot, 1344 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et une bordure dentée. L. : ✠ *S' Ar de Molere scabni arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Guillaume de *Moelnere* (*Molenere, Molenare*), échevin d'Anvers, 1345, 9, 50, 2, 4 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers de moulin (Hôpital Sainte Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I et III ; Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 12, 1-5, 6-10).

— Enzlebert de *Molennere*, même qualité, 1355 : un fleurdelis en chef à dextre et deux fers de moulin, 1 en chef à sénestre, 1 en pointe (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, III).

— *Art diemen heet Mulnere*, 1360, *Arnoldus dictus Multor,* 1365, échevin d'Aerschot : trois fleurs de lis, au pied coupé, et une bordure engrêlée (?). L. : ✠ *S' Ar' dei Meltoris scabni arsc'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Arnoldus dictus Multor,* même qualité, 1367, 8 : même écu. L. : *S Ar' dei Meltor (?) scabni ar...* (Ibid.).

— Guillaume de *Moelnere*, etc., échevin d'Anvers, 1381, 5, 6, 7, 9, 98, 1409 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers de moulin (Hôpital Sainte-Elisabeth, *loc. cit.*).

C'est un autre personnage que le précédent Guillaume.

— *Aert Molener Jans sone*, échevin de Sint-Geertrudenberg, 1413, 6 : un arbuste, accompagné de trois merlettes, rangées en chef, et d'une lettre a a dextre (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa ver. extraord.*).

Molenere, Molere, Molenare, Moelnere, Molitor, Meulenaere, etc. Danckaert de *Molenere*, échevin d'Anvers, 1428 : trois anilles. C. : deux pattes de lion. T. dextre : une damoiselle (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I et 3).

— *Clais le Moelnair* donne quittance au bailli de Bruges pour ses frais de voyages de Bruges, a *Middelborch* et a Malines, d'où il suivit, a Compiègne, le duc de Bourgogne, qui l'envoya en mission, a Malines, a Louvain, pour le retrouver a *Roys* (Roye), en Vermandois, et, de là, il l'envoya, de nouveau, a Malines et a *Middelborch, en retournant a Tournay, la mon dit . . . seigneur estoit pour certaines besongnes touch[ans] les Englois et ciaux de Gand* (absence totale : 62 jours), 1386 (n. st.), le 22 janvier : une croix nillée, qui semble être accompagnée, en chef, de deux petits meubles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

Il a voyagé avec un seul cheval.

L'indemnité s'élève à 21 gros, monnaie de Flandre, par jour.

— Guillaume de *Moelu[e]ere*, échevin d'Anvers, 1445, 52, 56, 89, 1502 : trois anilles. C. : deux pattes de lion. S. dextre : un aigle. L., 1452 : *S Willem de Mollenere* (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 1-3).

Deux personnages ?

— *Aert Jan Giclis sone die Mollencer* tient, du Brabant, un fief a Drunen, 1496 (n. st.) : une fasce brelessée et contre-brelessée, surmontée d'un fer de moulin (Av. et dén., N° 2558).

— Roger de *Muelneere* scelle pour *Janet* l'Escuier (fils de Pierre), qui tient un fief de maître Antoine van *Vliemderbeke*, prêtre, *meester in aerten (magister artium)*, seigneur d'Aelbeke, 1502 : un chevron, accompagné en chef de deux poissons, le 1er posé en barre, le 2d en bande, et en pointe d'une coquille. S. dextre : un lion. L. : *S Rugg.. de Muelneere* (Fiefs, N° 10585).

— M.-M. de *Meulenaere, eleemosinarius capituli Sancti Baronis Gandavi* (à Gand), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a l'*aelmoessenye*, a Gand, 1787, le 12 avril : de sable au chevron, accompagné en chef de deux poissons, le 1er posé en barre, le 2d en bande, et en pointe d'une coquille. L'écu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 46607).

— La douairière de *Meulenaer*, née Catherine-Caroline-Jeanne Knijff, résidant a Anvers, collatrice d'une fondation, instituée, en la cathédrale d'Anvers, par Marie-Thérèse-Caroline Knijff, douairière

de Jean-Joseph du Bois, seigneur de Vroijlande, Roosenbergh, etc., chevalier de Saint-Jacques, 1787 : dans le champ du sceau, deux écus : A, trois anilles (**Meulenaer**); B, fruste (voir **Knijff**). Cq. couronné. C. : une anille entre un vol. S. senestre : un lion regardant (sans S. dextre) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46540).

Le defunt mari de ladite dame était damoiseau Guillaume-Theodore-Louis de Meulenaer, ayant résidé à Anvers (Ibid.).

Gelre attribue à un *Her Tilman die Molenere*, homme du « duc » de Hollande : de gueules à la roue de moulin d'argent, aux dents pointues.

Les chevaliers et écuyers de Meulenaer, en Belgique, portent, actuellement : écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent à trois fers de moulin de sable ; aux 2e et 3e, d'argent à trois trèfles de sinople ; au chef de quartier cousu d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules (Nicolkens).

Les chevaliers somment l'écu d'une couronne de chevalier. S. : deux lions regardants d'or, armés et lampassés de gueules.

Les écuyers de la même branche : un casque couronné. C. : un fer de moulin de l'écu entre un vol d'argent.

Les écuyers de la seconde branche, eteinte : d'argent à trois fers de moulin de sable. Cq. couronné. C. et S. comme ci-dessus.

Molenere, Molere, Molenare, Moelnere, Molitor, Meulenaere, etc. *Johannes Henricus Molitor*, curé de Remich et de Neunkirchen, 1788 : trois (2, 1) étoiles, accompagnées au point du chef d'une rose et en cœur d'une anille. C. : un calice, renfermant une hostie. Dans le haut : *Hinc vires* (cachet) (C. C. B., reg. 46581).

MOLENHEYM (Mulheim ?) (Daniel van), échevin de *Bunne* (Bonn), 1372 : trois têtes et cols de bœuf, accompagnés en cœur d'une étoile (Dusseldorf, *Col.*, N° 922bis).

Mo[e]lenslegere, voir **Berthem, Coster.**

Molepas (Henri), échevin de la franchise d'Overijsche, 1426 : trois boutons de roses, tigés et feuillées ; au franc-quartier brochant chargée d'une grappe de raisin (non pamprée). L. : . . . . . *ici dei M . . inp . s* (Bruxelles).

Molhem. *Claes van Mollem,* tenancier juré de Gauthier van den Winckele, dans sa cour *van der Rivieren,* 1450 : une croix, les quatre bras terminés, chacun, en deux têtes de dragon (!), et un semé de besants, ou tourteaux. S. senestre : un griffon, ou aigle. L. : . . . . . *van Mullem* (G , c. XII, l. 63).

Le côté dextre de l'écu est cassé.

L'acte a trait à une rente sur un bien à Ganshoren, dans la paroisse de Jette (-Saint-Pierre).

Devant les tenanciers dudit G. van den Winckele, dans sa dite cour, *Claes van Mollem,* fils de feu Jean, promet de payer à Jean dit *tsraets,* fils de feu Gerard dit *tsraets* (Raets, de Raet ?, une rente, hypothéquée sur un terrain à Ganshoren, sous Jette (Ibid., c. XII, l. 59).

Molewijc (Jean) scelle pour *Hanse van Herwaerden,* qui reçoit, du Brabant, 35 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 16 juillet : une hure et col de sanglier. L. : *Ian van Mvelwijc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1267).

Moliaert. *Walterus dictus Moelgaert* (et *-gaerd*), échevin de Malines, 1353, 61 : trois oiseaux ; au franc-quartier brochant, à la bande, chargée de trois croisettes et accompagnée au canton senestre d'une tête de bœuf (Malines).

De profil, et non pas *de face* (rencontre), comme dans van den Eijnde.

— *Petrus dictus Moeliaert,* 1374, 5, 6, 79, 80 : trois oiseaux ; au franc-quartier chargé d'un rencontre de bœuf (Ibid.).

A. van den Eijnde estropie son nom en « *Mol* ».

— (Adrien), échevin de *Thuijl* (Tuil), 1594 : un poisson, posé en bande. S. senestre : un griffon *(Geld.)* (voir **Feij**).

MOLIN, voir **Kerman.**

Molitor, voir **Molenere.**

Molle *(Johannes dictus van), censualis seu mansionarius* de l'abbaye de Saint-Bernard (sur l'Escaut) (il s'agit, dans l'acte, d'un bien à Nijlen), 1344 : trois chevrons, accompagnés de trois flanchis. L. : ✠ *S' Ian van Molle* (Nazareth).

— (Jean van), échevin du *bijvang* de Lierre, 1399 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux roses (Malines).

— (Jean van) tient, du duc de Brabant, une terre à Lierre, 1468, le 12 août : trois chevrons ; au franc-quartier chargé d'un lion et d'un bâton brochant. C. : un vol. L. : . . . . *van Molle* (Av. et dén., N° 236).

— (Jean van), échevin de Malines, 1550, 9, 62 : un chevron et deux fasces brochantes (ou bien : un fascé et un chevron brochant ?) ; au chef chargé de deux fleurs de lis (Malines).

MOLLEM, voir **Molhem.**

Mollener, voir **Wittenhorst.**

MOLLIN (Pierre du), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour Pierre Bladelin, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, 1458 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion léopardé ; aux 2e et 3e, un fer de moulin. S. senestre : une licorne (?). L. : *S P . . . . . du M . ll . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Mollo (. . .) écrit une lettre, en français, d'Amsterdam, 1707, le 31 décembre, à Monsieur Gasparini, banquier, à Bruxelles : une jumelle, accompagnée

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CXVI.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel de Philippe, par la grace de Dieu prince comte d'Arenberg, duc d'Aerschot, baron de Zevenbergen, chevalier de la Toison d'or, du Conseil d'Etat de Sa Majesté et de Leurs Altesses Sérénissimes (1624).

Fig. 3. Le sceau des échevins de Droogenbosch (aux armes des Arenberg), 1781 (1).

(1) Ces trois sceaux seront décrits au *Supplément*.
Voir, au sujet de la rose et de la quintefeuille, *Introduction*, p. 130 et 131.

en chef d'une tour et d'une nef, accostées, et en pointe d'une tranple nébulee et contre-nebulée. Cq. couronné. C. : un lion issant, brandissant une épee (cachet, sans L., en cire rouge) (Bruxelles).

Molrepas (Henri), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Witthem ; i. t. : 509 2 3 moutons, 1374 : un fascé. L. : ✠ *S Molre . . as d' . . . nr . .'* (Chartes des ducs de Brabant).

Mols, voir **Mol**.

La famille Mols, en Belgique, anoblie, en 1756, obtint, le 15 septembre 1843, reconnaissance de noblesse
Ses armes sont : d'or à trois merlettes de sable, au franc-quartier brochant d'azur, chargé d'un arbre d'or, terrassé du même. C. : l'arbre de l'écu entre un vol de sable et d'or.

Mom. *Goiswijn Mumme*, homme du duc de Cleves, 1418 : une fasce echiquetée, a trois tires. L. : *S Gosen M . . m* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 756).

— *Dirc van Kelle* (Kell), écuyer, scelle le traité d'alliance entre les nobles et les villes de Gueldre, 1418 : meme écu. L. : *S Deric M . mne van Kell* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— (Jean), bailli et juge de l'Entre-Meuse-et-Waal, 1568 : même écu. Cq. couronné (?). C. : un buste (cassé) (*Wassenaer*).

GELRE attribue à un *Gerart Mom*, Gueldrois : de gueules à la fasce echiquetee d'argent et d'azur, à trois tires. C. : une tête et col d'homme barbu de sable, cheveux et barbe gris, la tête sommee de deux cornes de bélier d'argent.

Momalle. *Walterus de Mosmale, dictus de Werfaseis* Warfusee), *dominus etiam de Mosmale, miles* (voir **Seraing**), 1338 : un semé de fleurs de lis, au lambel b ochant. L. : ✠ *S' Walteri de Memalia milit'* (Chartes des ducs de Brabant, N° 457) (Pl. 16, fig. 421).

— *Walterus de Momalia, archidiaconus de Hanonia, in ecclesia leodiensi*, 1415 : type ogival ; un prelat sous un dais, accosté de deux écus, chacun d'hermine a deux fasces. Dans le bas du sceau, un pretre en oraison. L. : *S' Wal . . . . . ano . . . . . leodien* (Mons, Abb. de Bonne-Esperance) (voir **Rivieren**).

Par lettres patentes, de *Saintron* (Saint-Trond), 1466 n. st.), le 7 janvier, Charles de Bourgogne, comte de Charollais, nomme conseiller et chambellan, messire Guillaume de *Mommalle*, seigneur *dentines* (d'Anthisnes?), chevalier (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).
Le « *Saingnor de Momale* », issu de Warfusee, portait : « *de gueules a fleurs de lis d'argent a un labeal a 5 pendans d azure* (voir HEMRICOURT, *Miroir des Nobles, passim*).

Momber (Jean die), échevin de Heusden (Brabant), 1445, 53 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une étoile (Malines).

Momboirs (Henri), échevin du duc de Brabant, dans la franchise d'Overijsche, 1464 : une scie de boulanger, posee en bande, les dents en bas. L. : . . . . *rice M* . . . . . (Bruxelles).

Mommaert *(Amelrijck), eijgenoot*, scelle un acte de Jean Olemaert, 1528 (n. st.) : une charrue. L. : . . . . . *mmart* (M. Paul Hankar, a Bruxelles).

Mommaerts (Martin), tenancier des Archiducs, dans leur chambre de tonlieux a Vilvorde, 1609 : une fleur de lis et un croissant, rangés en pal. L. : . . . . . *ten* . . . . . *erts* (Ibid.).

Momme, voir **Mom**.

Mommen (Pierre), échevin de Perck et d'Elewijt, 1632, 4 : trois étoiles. L. : *Peter Mommen* (Greffes scabinaux, Melanges, A. G. B.).

Mompelier (Jean) reconnait etre paye, par le Brabant, pour lui et ses compagnons, de leurs services de guerre, 30 avril 1380 ; J. *Monpeleur*, écuyer, scelle un acte du comte de Gueldre, 1388 : trois lions, accompagnes en cœur d'une fleur de lis. L. 1380 : *Sil' Ian Mompelier* (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Col.*, N° 1118).

Monart *(Hueghe)*, tenancier de la duchesse Jeanne, scelle un acte du receveur de Brabant, a Bruxelles, 1388, le 26 juin : trois portes, ou tours crénelees, hersées. L. : *Sigillum H . . . . . Monart* (G., c. VIII, f. 29).

Monceau[x]. *Baldewins des Monchias*, échevin du Fex, 1344 : trois piles, la 1re chargee d'une merlettes, les autres de . . . . L. : ★ *S Bade . . . . . es Mocia (Namur*, N° 697).

— *Massars des Moncheas*, echevin de la cour de Mehaigne, 1361 : deux coutres renversés, passés en sautoir. L. ; ✠ *S' Marcar* . . . . . (Namur, *Salzinnes*, c. 516) (Pl. 16, fig. 422).

— *Ghuy, seigneur de Monchaux et de Baudegnies* (Baudignies), chevalier, homme de fief du duc de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., 1421, a Valenciennes : une aigle. C. : deux bras, dont les mains tiennent, ensemble, un chapel de roses. L. : *S' Gu sen . . de Monchiau (Namur*, N°s 1354-6).

— Jean du *Monceal*, souverain maieur et échevin de Temploux, 1498 : une fasce, sommée d'un lion issant, accompagnée en pointe d'une mouchetture d'hermine ; un filet brochant sur l'écu. C. : un lion issant d'une cuve. L. : *Iehan de Moncea* (Namur, *Salzinnes*, c. 517).

— Jehan du *Moncea*, échevin de Namur, 1504, 15, 6 : même écu, sans le filet. Même C. L. : . . . . . *Mon . . a (Namur*, N°s 1384-6, et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Monceau[**x**]. Jean du *Monceau*, échevin de la haute cour de Jambes, près de Namur, 1541 ; maieur, 1545 ; mêmes écu et C. L. : *S Iehan du Monchia*[e] (Abb. de la Ramée, *loc. cit.*) (voir **Maizières**).

Gelre attribue à un *Her Jan van Monchiaus*, Hennuyer (?) : d'argent à la bande de cinq losanges de gueules.

Pierre du Monceau, abbé et comte de Gembloux, portait : de gueules au chevron, accompagné en chef d'un coq et d'un serpent, roulé sur lui-même, posé en fasce, et en pointe d'un membre d'aigle, la serre en bas, le tout d'or (P. de Caumetier, *Histoire du Saint-Sacrement de Miracle*).

Les comtes du Monceau et du Monceau de Bergendal, portent : écartelé, aux 1er et 4e, d'azur à l'épée d'or, le 1er quartier chargé du franc-quartier des comtes militaires de l'Empire (France) : d'azur à l'épée d'or, aux 2e et 3e, d'or à la bande de sable, chargée de trois oiseaux (canaris) d'or. Sur le tout, un écusson de gueules à trois roses d'argent.

Couronnes, supports et devises variant, selon les branches.

Moncelle. Pierre (ou *Perin*) van *Monc*[*e*]*el* (*Montseel*), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 975 1/3 moutons, 1374 ; scelle pour Jean *de Wackere* (i. t. : 30 moutons), 1374 ; scelle pour Godefroid de *Wes* (voir **Wez**), héritier de son parent, feu Thomas van *Verchem*, prisonniers *illec* sous ledit comte, 1374 : cinq annelets ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion léopardé. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'un écran rond, à la fasce et à la bordure (simple). L. : *S' Piere de Mo'cel' chlr* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 423) (voir **Boulange, Luzy**).

MONCHY. Thomas *die Camerlenc*, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur ; i. t. : 393 moutons, 1374 : dans le champ du sceau, une rose enclose de quatre avant-bras, empoignés, les uns les autres, de leurs mains de façon à former un macle. L. : *Tovmas de Monchy* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van), prisonnier *illec*, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 50 moutons, 1374 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'une pignate, enclose d'un annelet brochant. L. : ✠ *S Iohan van Mvnceh* (Ibid.) (voir **Montjoie**).

Mond (Thierry), homme de la Salle d'Ypres, 1442 : une croix, recroisetée au haut et aux deux bras. C. : . . . (?). Seuls, l'écu et ce fragment de la légende sont conservés : . *Diederic* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192) (Pl. 16, fig. 424).

Par lettres patentes, données à Bruxelles, le 20 juin 1465, Philippe, duc de Bourgogne, ordonne à son premier huissier et sergent d'armes de Flandre de faire rentrer toutes les créances dues à *nostre ame et feal conseillier et procureur general en nostre chambre de nostre conseil en Flandres, Thierry Mond, et a nostre bien ame Roland Mond, son filz, commis depar nous, en labsence de sondit pere, a la recepte des explois de nostre dite chambre de conseil, et tant en leurs propres et privez noms, comme a cause de nostre dite recepte* (Chartes de l'Audience, c. 14, A. G. B.).

MONDEION CUTFET (?) (Jean de), un des héritiers de son frère, Colart, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean d'Agimont ; i. t. : 168 moutons, 1374 : trois annelets, les deux supérieurs entre trois pals retraits (sans doute un lambel mal gravé) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 425).

Monement (= Mormter). *Wicker* van *Moenmenten*, chevalier, scelle un acte du comte de Cleves, 1348 : une fasce, surmontée de trois besants. L. ✠ *S Wigeri de . . . ement* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

— Thierry van *Monemunt*, chevalier, scelle un acte du sire de Fremersheim, 1366 ; déclare le duc et la duchesse de Brabant indemnes des dommages que lui et sa sœur, dame Ysabeau van den *Gruythuyse*, ont subis, 1370 (n. st., 3 janvier) ; reçoit une rente du duché, 1386 ; ledit chevalier Thierry et son fils, *Wycker*, doivent 200 florins du Rhin à l'archevêque de Cologne, 1391 ; il scelle un acte relatif au mariage de Marguerite de Cleves avec le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., 1394 : même écu. L. : *S' Theoderici de Monement* (Dusseldorf, *Orange-Mors*, N° 29, Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Col.*, N° 1140).

Les actes ci-dessus analysés l'appellent : *Monemunt, Monemunt, Monemunt, Monemunt*.

Son contemporain, le roi d'armes Gelre, le cite, dans la suite du comte de Cleves : *her Deric van Munmunt*, avec ces armes : d'azur à la fasce d'argent, surmontée de trois besants d'or. Le Cq. d'or, couronné d'argent (?). C. : une tête et col de chien braque d'azur (terminé en volet), langue de gueules, chacune des oreilles chargée d'un besant d'or et les yeux couverts, chacun, d'un besant du même (voir, sur l'étymologie de ce nom, le T. X des *Jahrbücher des Dusseldorfer Geschichts-Vereins*, p. 177).

— *Wycker*, fils dudit Thierry, 1391 : même écu (Dusseldorf, *Col.*, N° 1140).

— Thierry van *Monmenten* scelle un acte de Gérard de Cleves et de la Mark, 1413 : même écu. T. dextre : une damoiselle, portant de la main droite un cq. couronné, cimé d'une tête et col de chien braque. L. : . . . . . *Moenemeter* (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, N° 713).

— Thierry van *Monementen*, chevalier, homme du duc de Cleves, 1418 ; mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : *S here Deric vā Moenemeten* (Ibid., N° 756) (voir **Wickrath**).

Monferrant (*Hueyn van*), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les hommes de la commanderie de Chantraine ; i. t. : 256 moutons, 1374 : un lion couronné. C. : une barrière de prairie. L. : *S Iuen de Monfferan* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Looz, Rijckel, Rummen**).

Voir, sur la seigneurie de Monferrant, fief brabançon, les articles du Chevalier C. de Borman, dans *L'Ancien Pays de Looz*.

Hennicourt cite un « *Monss. Iven de Monferan.* » *Abraham de Monferant* relève, du Brabant, par suite de la renonciation de maître Henri de Saint-Trond, *magister* de Chantraine : *bona de Monferant*, au comte de Looz, jadis achetés par ledit Henri (compte de Saint-Jean-B. 1385-86; C. C. B., N° 17144, f° 191). Le même Abraham assigne à *Ida de Gutschoven* (Gossoncourt), fille de feu *dominus Johannes de G., senior*, *bona sua de Monferant* compte Saint-Jean-B. 1388-89, Ibid., f° 239). Comp. Tahlier & Wauters, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Leau, *verbo* Rummen, p. 193. Le château de Monferrant était bâti à cheval sur Heers, Opheers et Bassenhoven (voir l'article « *Monferrant,* » par le chevalier Cam. de Borman, dans *L'ancien Pays de Looz*, N° 6, 1897).

Monflin (Charlotte-Marguerite de), douairière de Werpen, à Niederkampach, déclare tenir, du roi de France, une maison *noble* dans ledit lieu (comté de de Wiltz), avec jardin, terres, bois, chasse dans la prévôté de Bastogne, etc., 1681 : trois fleurs de lis, accompagnées en cœur d'une rose. L'écu, en losange, timbré d'un cq. cimé d'une fleur de lis (**Werpen**?), (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713[b]).

— (Marie-Catherine de), veuve de Nicolas Pascal, écuyer, à Florenville, déclare tenir, du roi de France, pour elle, Charles-Florent de *Bre[i]derbach*, écuyer, et Charlotte-Marguerite de *Montflin*, sa sœur, le fief de Florenville (comté de Chiny), 1681 : trois besants (!), rangés en fasce, accompagnés de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. L'écu, en losange, hachuré de lignes horizontales, sommé d'une couronne à 9 perles (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713[a]).

Monych (*Sybertus dictus*), *miles*, scelle un acte de *Hermannus de Lievendale, miles*, 1370 : un moine, posé de profil, tenant, des deux mains, un livre ouvert. C. : un chien assis entre un vol. L. : *S' Siberti dci Monich* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1182) (voir **Mönch, Munck**)

MONICHOVE, voir **Monnecove.**

Monin (Antoine de), échevin de la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur, en la ville de Namur, 1612 : un chevron, accompagné de trois équerres, le 1er contourné. C. : un animal issant, entre deux équerres, posés en chevron renversé (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

En la même année, Jean d'Ardenne, licencié en droit, échevin de ladite cour, se sert du même sceau, en disant se servir du sien propre (Ibid.).

— (Jacques-François du), écuyer, déclare tenir, du roi de France, les seigneuries de Rendeux-Sainte-Marie, de Vaux-Chavanne, du Menil, près de Breuvanne (ces deux-ci en partie) et de *Ramloz*, 1682 : un chevron (non accompagné). Cq. couronné. C. : un animal issant (cachets, en cire rouge) (C. C. B., 45713[b] et [c]) (voir **Anlier**).

Monins son *(Rychart)*, échevin de Luxembourg, 1363 : parti ; au 1er, trois tours (ou portes crénelées), rangées en pal ; au 2[d], trois lévriers élancés, rangés en pal. L. : . . . . *cha* . . . . *Monn* . . . (Archives de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Monix. *Jacobus Monic*, échevin de Bois-le-Duc, 1415 : trois besants, ou tourteaux, chargés, chacun, d'une moucheture d'hermine ; au franc-quartier brochant, échiqueté, surchargé d'un franc-quartier à la merlette (**Aa**). L. : *S Iacobi* . . . . . *ni busco du* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (comp. les armes de **Pels**).

— *Arnoldus Monix, filius Giselberti*, échevin *illec*, 1451 : même écu, brisé en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : . . . . *noldi Moni* . . . . . *b~ti scabi busco* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 45).

— *Johannes Monix, filius Jacobi*, échevin *illec*, 1473 : même écu que *Jacobus* (Malines).

— (Jean), échevin *illec*, 1500 : même écu (Malines).

— Arnould *Monnincx*, échevin d'Herenthals, 1517 : même écu, mais la merlette, au lieu d'être sur un franc-quartier, ou franc-canton, brochant en chef à dextre sur l'échiquete (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

— Arnould *Monicx*, échevin de Bois-le-Duc, 1529 : même écu, mais le franc-quartier échiqueté, sans le franc-canton, ou franc-quartier, et un lambel brochant sur l'écu (Helmond).

Le 1er pendant du lambel occupe la place de la merlette.

Monissart (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590, 2, 4 : une tête et col de chien braque ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : une tête et col de chien braque (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II).

Mönch, voir **Fuchs, Monych, Munck.**

MONCLEIR, voir **Montclair.**

Monnecove. *Bertel de Monichove, dit de Holnghe*, reçoit, du duc de Bourgogne, une pension annuelle de 140 francs, sur l'espier de Bergues (-Saint-Winoc), 1423 : une divise, soutenant quatre pals. L. : *S Bertelmye* . . . *Mon . o .* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 376).

Les le Sergeant de Monnecove, en France, portent : d'azur à trois gerbes d'or.

Monnikendam (La *ville* de) scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : parti ; au 1er, fascé de six pièces, la 1re chargée de quatre flanchis, la 3[e] de trois flanchis et la 5[e] de deux flanchis (**Persijn**?) ; au 2[d], un cygne. L. : ✠ *Sigillvm Moniqdam (Hollande).*

Monreal. Charles de *Monrial[z]*, chevalier, reçoit, du Brabant, avec Guillaume *die Quade*, chevalier, une indemnité, du chef de la guerre de Flandre, 1337; scelle pour *Her Jan van Ossenem, ridder*, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 50 vieux écus, pour services rendus (dans la même guerre), 1357, 4 juillet; scelle un acte de l'archevêque de Cologne, 1364; reçoit, du Brabant, avec Englebert Sobbe (ne scelle pas) et Guillaume *die Quade*, chevaliers, une assignation de 1885 moutons, sur la ville de Louvain *ende anderen steden* a valour sur 1486 vieux écus, 249 et 150 vieux écus (Monreal est cité en 3e lieu), le 2 novembre 1360; et une rente par le receveur de Maestricht, 1363, 4, 6, 7, 8 : sept (4, 3) losanges. L. : ✠ *S' Karle de Monriane* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 993, 1162, 1727, 1829, 1916, 2090, 2128, 2187, et Dusseldorf, *Col.*, No 859) (Pl. 16, fig. 426) (voir **Boseclaes, Virneburg**).

Les quittances donnent, de son nom, les formes suivantes : *Monrial*, *Monraiz*, *Monre ...l* et *Montreu*.

Mons. *(Godefridus de)*, échevin de Bruxelles, 1300 : cinq coquilles, rangées en croix. L. : .. *Go* . . . . . *t de Monte* (Bruxelles).

— *(Jacobus de)*, échevin *illec*, 1309, 10, 9, 20, 2 : les mêmes meubles, surmontés d'un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *S Iacobi dicti de Mons* (Ibid., G., c. II, *passim*, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1315, *feria secunda post festum beatorum Symonis et Jude apostolorum*, *Jacobus de Mons* et *Johannes*, *filius quondam Everardi (Campsoris)*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Johannes dictus Cruuplant* et *Henricus dictus Stoeart* cèdent à *Henricus de Moerseke*, *tinctor*, *quoddam domistadium*, . . . *in vico dicto Sepenvinestrate* (Fonds de Locquenghien).

En 1319, *die dominica ante conversionem beati Pauli apostoli*, J. de Mons et *Renerus Eggloy*, échevins, déclarent que *Johannes Crupeland*, *campsor*, et ledit *Stoeard* (?) cèdent *un domistadium* . . . *in vico sec de-narvorum* (Ibid.).

— *(Willelmus de)*, échevin *illec*, 1320, 3, 4, 8, 31, 4 : même écu, mais diapré et sans lambel. L. : ✠ *Sicillvm* (!) *Willelmi dic de Mons* (Ibid., G., c. II, No 235, Fonds de Locquenghien, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

En 1328, *feria tertia post octavam Epyphanie domini*, *Willelmus de Mons* et *Willelmus Vaye*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Henricus*, *filius quondam Henrici Stoeard*, cède à *Johannes Cruplant* sa part *in domistadio . . . in vico dicto zessepennincstrate* (Fonds de Locquenghien).

— *(Mes sires Lambiers de)*, receveur du comté de Namur, 1330; receveur du comté et prévôt de l'église Saint-Aubain, à Namur, 1333, 4 : trois roses et un bâton brochant. L. : *S' secreti mei* (*Namur*, Nos 514, 552, 560).

— *(Godefridus de)*, échevin de Bruxelles, 1333, 6, 7 : *oppidanus Bruxellensis*, s'engage, moyennant 6 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum duobus armigeris, probis viris et honestis, una nobiscum*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 8 septembre 1338 : une étoile à cinq rais au point du chef et quatre (3, 1) coquilles, le tout surmonté d'un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *S' Godefridi dci de Mos* (G., c. II, Nos 260, 271, 277, Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant, No 463) (Pl. 16, fig. 427).

Les armes . . . *servient bene et honeste cum galeis armat et secundum* . . . *equitatu*

Mons (Jean de), homme de fief du Hainaut (voir **Héron**), 1358 (n. st.) : un sautoir, cantonné d'un semé de billettes, et une bordure engrêlée. L. : *S' Johannes de Montibus* (Chartes des ducs de Brabant, No 1592).

— (Henri de), écuyer, inféodé au roi de Bohême, comte de Luxembourg, moyennant 100 livres de petits tournois, *ma maison et assise entierement a Hohay (Hahay?)*, etc., 1380 : trois roses et un filet brochant. L. : ✶ *S' Henri de Mon* . . (*Luxembourg*, c. III, I, IX, No 62).

— (Guillaume de), échevin de Bruxelles, 1408, 19 : cinq coquilles, rangées en croix; au franc-quartier brochant, chargé d'un écusson plain et d'une cotice componée, brochante. C. : un bonnet pointu, semé de trèfles, entre un vol. T. : un homme sauvage couché, sans massue. L. : *S' Wilhelmi de Mons* (Bruxelles, E. G., I. 573, et G., XVIII, I. 1074) (Pl. 16, fig. 428).

— (*Wilhelmus de*) déclare, avec damoiselle Marie Metten Scachte (sa femme?), que le receveur de Bruxelles a racheté d'eux un cens de 4 florins, sur leur jardin, naguère englobé dans le parc ducal, 1432; échevin *illec*, 1438 : écartelé; aux 1er et 4e, un écusson plain et une cotice componée brochante; aux 2e et 3e, cinq coquilles, en croix. C. : une tête et col de lion couronné. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Wilhelmi de Mons* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

— (Jean de) reçoit une pension viagère sur le domaine de Binche, 1493 : un arbre terrassé, accosté en pointe de deux merlettes (non posées sur la terrasse). T. senestre : un homme sauvage, portant sa massue sur l'épaule gauche. L. : . . . . . . *de* . . *ns* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 1688).

— (Philippe van), échevin de Bruxelles, 1507 (n. st.), 10 : écartelé; aux 1er et 4e, un écusson plain; aux 2e et 3e, cinq coquilles, rangées en croix. Un bâton componé brochant sur l'écu (!). C. : une tête de lion couronné. L. : *S Philippi de Mons* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

Le 18 mars 1507 (n. st.), Antoine van *Grymbergen*, dit van Assche, et Philippe van Mons, échevins de Bru-

Nelles, déclarent que demoiselle Jeanne van Ittre (fille de feu sire *Imbrecht* van Ittre, chevalier, sire d'Ittre, et de feu Marguerite van Ophem, sa femme), femme d'*Anthonis vare Nauna* (Nunat), sire de Trivières, a transporté à Jean Sterck, clerc, agissant pour la confrérie de Saint Eloi, à Bruxelles, ladite compagnie étant *dame vraere*, du fonds, une terre à *Scharenbeke* (Schaerbeek), au profit de Laurent Sterck, contrôleur et clerc de l'office de la cour de l'archiduc d'Autriche, prince de Castille, fils de Jean Sterck.

Mons (François de), bourgeois de Mons (?), tient un fief du château de Binche, 1545 : un arbre arraché, accosté en pointe de deux oiseaux. T. senestre : un homme sauvage, tenant de la main gauche sa massue, appuyée à terre. L. : *S Franchois de Mons* (Fiefs, N° 19471 — voir **Boileau**, **Maubeuge**, **Patin**, **Wilbroit**).

Mons Regalis, voir **Montis Regalis**.

MONSTEYNE voir **Sechtem**.

MONSTRY (Hughes van), homme servant de damoiselle Jeanne van den Meersch, veuve de Jean Lauwijn, laquelle tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Merjzeem, 1549 : un bâton, accompagné à senestre d'un lion léopardé, posé en bande. C. : une tête et col de léopard (?) entre un vol. L. : *S Hreghe van Monst . .* (Fiefs, N° 3202).

Mont (Jacques), de *Foron* (Fouron), reçoit, du receveur de Limbourg, 108 moutons, *pro uno caballo, per me vendito domino duci*, 1365 : un chevron. L. : ✠ *S' Iacobi Mont* (Chartes des ducs de Brabant — voir **Huwelet**, **Munt**).

— (Jean Mont, *van Beerne* (de Berneau), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Holset ; i. t. : 92 moutons, 1374 : un chevron. L. : ✱ *S Ioh Mont de B . auce* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Nicaise du), l'oncle, alleutier du Hainaut, scelle un acte relatif à une terre à Beclers, 1398 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une rose. L. : . . . *aise dov Mont* (Tournai, Chartrier).

— (*Massin* de), échevin de Jodoigne, 1442 : parti ; au 1er, une rose ; au chef chargé d'un oiseau ; au 2e, un coutre, la pointe en bas. L. : *Sigille Massceti de Mon* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Thierry du), clerc, tenant le compte des deniers du bailliage de Hainaut, homme de fief, 1529 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais (ou rose), accompagné de deux roses en chef et d'un trèfle en pointe. T. senestre : un homme sauvage, passant, tenant sa massue, levée de la main droite. L. : *Seel Thiery du Mont* (Mons, Cour féodale, Recueils).

Il est l'auteur des du Mont, seigneurs de Rumpemont, et des marquis de Gages, qui portèrent : de gueules au chevron, accompagné de trois trèfles, le tout d'or ; puis : de gueules au chevron d'or, accompagné de trois trèfles d'argent (note due à l'obligeance de M. Georges Hulin, à Gand).

Mont (Thierry du), clerc, tenant le compte des deniers du bailliage de Hainaut, homme de fief, 1540 : un chevron, chargé d'une rose, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle. T. senestre : un homme sauvage passant, appuyé des deux mains sur l'écu et tenant de la dextre sa massue levée. L. : *Seel Thiri de Mont* (Ibid.).

— (Claude du), homme de fief du Hainaut, 1540 : un chevron, chargé d'une rose à six feuilles, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle. T. senestre : un homme sauvage, passant, tenant de la main droite la lanière de l'écu et de la gauche une massue baissée en barre. L. : *Seel Claude du Mont* (Ibid.).

Les deux roses du chef sont à cinq feuilles.

Dans un acte du 10 juin 1542, figurent, comme hommes de fief, Thierry du Mont, clerc, tenant le compte des deniers du bailliage de Hainaut (voir plus haut), et Claude du Mont, fils dudit Thierry (Ibid.).

— (Maître Louis du), homme de fief du Hainaut, 1538 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main droite (Mons, Hommes de fief).

— (Louis du), bailli de Quevaucamps, homme de fief du Hainaut, 1562 : un chevron, accompagné de trois trèfles. Seul, l'écu subsiste de ce sceau (Ibid.).

— (Guillaume du), homme de fief du Hainaut, 1573, 9, 81 : un bandé ; au franc-quartier chargé de trois mouchetures d'hermine. T. senestre : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II, Hommes de fief).

— (Jean du (fils de Jean), homme de fief du Hainaut, 1589 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle. T. : un saint, portant un calice. L. : *S Iean de Mont fils Iean* (Mons, Sainte-Waudru, Généralité, c. B).

Son père Jean, fils de Thierry, est qualifié *maistre es arts, fils Thery*, et homme de fief, dans un acte du 13 janvier 1542 (n. st.).

— (Jean du), homme de fief du Hainaut, 1660 (à Beaumont ?) : une aigle éployée. S. senestre : un lion. L. : *S Iehan de Mont 1571* (Chap. de Binche, A. G. B).

— (Maître Guillaume du), licencié en droit, conseiller ordinaire des archiducs, à Mons, homme de fief, 1606, 7, 10 : un bandé ; au franc-quartier chargé de trois mouchetures d'hermine ; l'écu à la bordure engrêlée. C. : une mouchetture d'hermine. L. : *Seel Guillame de Mont* (Mons, Sainte-Waudru, et M. E. Matthieu).

— A.-J. *Du Mont*, curé d'*Amstenraedt* (Amstenrade), évêché de Ruremonde, province de Limbourg, sous

le banc d'*Oursbeck* (Oursbeck) — *Valckenborg* (Fauquemont, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 25 avril : une fasce de cinq fusées. L'écu, ovale, dans un cartouche. T. : un ange cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575).

Mont. Sœur Marie-Victoire *Dumont*, abbesse de l'abbaye de Notre Dame de Bonnevoie (ordre de Cîteaux), archidiocèse de Trèves, province de Luxembourg, remet, audit gouvernement, l'état des biens de son abbaye, 1788, le 4 mars : (écu en losange) d'argent au mont, chargé (et non sommé !) d'une tour et surmonté de trois trèfles de sinople, mal ordonnés. C. : une tour. Le tout posé sur une crosse, en pal, à laquelle se trouve attaché un voile (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46669).

— Pierre-Augustin *Dumont*, prêtre, remet, audit gouvernement, l'état des biens d'une fondation qu'il possède dans la chapelle de Hollange instituée par Suzanne Feller, veuve de Pierre Simonin, seigneur foncier de Hollange, 1788, le 20 mars : une tierce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. L'écu, ovale, sormé d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46584).

Il dit que « l'acte de la fondation, de l'an 1632, se trouve « chez le notaire Brostius à Luxembourg ».

Mont-Bernanchon, voir **MEMBRECHOEN**.

Mont-Saint-André. Le souverain manoir de *Mont St Andrieu et des franqs alleux de Bomal, de Glymes* (Glimes) *et Florembuzoul* (Florembuzoul), etc., 1624, 56 : dans le champ du sceau, rond, un sénestrochère, au manipule flottant, la main tenant une crosse, surmonté d'une mitre. L. : *S des eschins [de] de Mons Sains Andrieu et des alloux a Bomale*. Contre-scel : une aigle, accostée en chef de deux tours ; coussin en cœur à la croix. C. : un cimier (cachet, ovale, sans L.) (Abb. de la Ramée, Liasse, reg., c. 3178, A. G. B.).

Le dit manoir est : Jean le Groz, bailli d'Opprebais. Les armoiries du contre-scel lui appartiennent elles ?

D'après l'acte de 1624, la cour de Mont Saint André, avec la haute, moyenne et basse justice, est la propriété de l'église collégiale de Saint-Lambert, à Liège.

Montaigu. Les échevins de la ville de *Scherpenheuvel*, 1793 : dans le champ du sceau, une Vierge, portant l'Enfant, posée devant un arbre arraché et entrecoupé derrière un écu, à trois chevrons. L. : *S die stadt van Sche . . . . evvel* (Office fiscal de Brabant, reg. 342, A. G. B.).

Montbéliard, voir **CHALON**.

MONTBRAY *(Jehans de)*, chevalier, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : un lion. L'écu accosté de deux dragons rampants, affrontés, et surmonté d'une tête et col de cerf. L. : *Sigillum Iohannis de Mornbray* (Chartes des ducs de Brabant, N° 530).

MONTEGNY, voir **Montigny, Montignies.**

MONTEIGNIE, voir **Montenaeken.**

Monteliano, voir **Paternostre.**

Montenaeken. *W., castellanus de Monteignie*, donne deux actes en faveur de l'abbaye d'Heylissem, 1249, *in mense maio* : un fascé. L. : ✠ *S W[i?] castellani de Mote . . . . . (Heylissem*, N° 151).

— *Johannes de Montenake, miles, et Johannes, eius nepos, filius quondam domini Willelmi, castellani de Montenake, militis, domini de Bilrevelt* (Binderveld), font, avec l'abbesse d'Oriente, un accord, au sujet de certains biens, *in campis de Bilrevelt*, 1318 : *Johannes, miles de Montenake*, reçoit, de Gérard, comte de Juliers, *domum in Kessenich* (Kessenich, Limbourg ?) *cum iurisdictione, fidelibus, dominio et situatione que nominatur « Gelege »*, que lui et ses hoirs légitimes, à procréer avec sa femme, *domina Johanna, filia quondam Arnoldi de Kessenich*, tiendront en fief, 1321 : une bande, chargée en chef d'une étoile. L. : ✠ *S' Iohis de Motenac militis* (?) (Abb. d'Oriente, A. G. B., Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 276).

— *Johannes, filius quondam domini Willelmi, castellani de Montenake, militis*, susmentionné, 1318 : même écu, mais sans l'étoile. L. : ✠ *S I. . . . . d Montenak . . .* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— *Here Willem, borghgreve van Montenaken, heere van Bielrevelt* (Binderveld), chevalier, 1358 : une bande. L'écu accosté de deux léopards assis, adossés. L'écu soutenu par un homme sauvage (?), émergeant de derrière. L. : . . . *ilh castellani de Montenake dns d' Bilda . . . . . (Leau*, N° 46).

L'*Inventaire des chartes de Leau* ne dit, à propos de ce sceau, que : « écu bandé » (?).

— *Henricus de Montenaken*, abbé de Sainte-Marie, à Heylissem, de l'ordre de Prémontré, 1366 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge, assise, tenant l'Enfant, sous un dais, flanqué de deux édicules latéraux, contenant, chacun, un ange, le 1er contourné, tenant, tous les deux, une palme. Dans le bas, un prélat en oraison, accompagné à sénestre d'un écu à trois pals retraits, accompagnés de trois roses, rangées en pal, à dextre, dans la partie supérieure de l'écu. L. : . . . . . *enrici de Motenake abbatis he . . . . . nensis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2136).

— Jean van *Montenaken*, chevalier, seigneur de *Bijlrevelt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean Godenarts ; i. t. : 908 moutons, 1374 : une bande.

C. : une tête et col d'âne. L. : . *S* . . . . . *ke dni d' Biervl mi* (?) (Chartes des ducs de Brabant).

Ce Jean, sire de Binderveld, est, évidemment, le parricide dont Hemricourt conte l'histoire, et frère de Godefroid, sire de Graesen.

Gelre donne ainsi les armes de *Her Jan van Montenake*, Brabançon : de gueules à la bande d'or. C. : une tête et col d'âne de sable, le museau et les oreilles d'argent, langué de gueules.

Montenaeken. Godefroid van *Montenaken*, chevalier, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 1414 moutons, 1374 : une bande, chargée en chef d'une fleur de lis. C. : une tête et col d'âne. L. : *S' God de Mōtenake dni de Grsē mil'* (Graesen) (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume de *Montenaken*, maieur de Tirlemont et de Léau, 1416 ; Guillaume van Montenaken, seigneur de Graesen et Wilderen, conseiller et homme du duc de Brabant, 1428 ; Guillaume, vicomte de Montenaeken, sgr. de Graesen et de Wilderen, homme du duc de Brabant, 1437 : une bande. C. : une tête et col d'âne. S. du cq. : deux griffons accroupis. L. : *S Willelmi de Montenake* (Chartes des ducs de Brabant et *Heylissem*) (voir **Bosch**).

Par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 6 juin 1465, Philippe, duc de Bourgogne, ayant reçu, de *nostre ame et feal chevalier messire Guill^e de Fontaines, comme mary et bail de dame Marye de Resves* (Rêves), *faidiz resve de feu Godefroy de Montenac*, pour eux-mêmes et leurs sujets de la terre et seigneurie de *Montigny*, impétrants et demandeurs, une requête relative à certain procès, pendant devant le Grand Conseil du duc, contre ceux de la loi, maimbours, etc., de la communauté de *Vieuxal le Walerant* (Vieux-Wallerand), défendeurs, ordonne, au premier huissier sergent d'armes du Conseil de Flandre, de faire comparaître ceux-ci devant le Grand Conseil, *pour reprendre et resumer la cause et proces dont dessus est faicte mencion*, etc. (Chartes de l'Audience, c. 14, A. G. R.).

— Jean van *Montenaken*, échevin de Tirlemont, 1523, 30 (n. st.), 9, 48, 50 : une bande. L. : ✶ *S Iohis de Motenake scabi then (Heiylissem*, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3175, 3180, A. G. R.) (voir **Bosch, INCHUIJSEN, Kersbeek, Montigny, Néthen, Neufchâteau, Oijenbrugghe, Sirejacobs**).

MONTENGY, voir **Montigny, Montignies.**

Montfo[o]rt, -furt. *Anthys von Montfort, Ritter*, promet de donner *mynem swager, Johanne, herre zu Hoenberg* (Hombourg), tous les ans, à Larochette, deux charretées de foin *(zweene wagen mit hauwe zu der Vels)*, 1325, *an dem sonnentag in der fasten, so man singet in der heiligen kirchen Oculy* : une bande échiquetée. C. : . . . , issant d'une cuve (?), garnie de deux boules. L. : . . . . . *Montv* . . . . (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Rheinach).

— Sire *Sweder*, burgrave de *Montforde*, chevalier, parent *(maghe)* des frères van den Nesse, 1353 : trois fers de moulin. L. : . . *vederi castel* . . . . . *. orde (Utrecht)*.

Montfo[o]rt, -furt Henri van *Montford* reçoit, du Brabant, 86 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 7 septembre : trois roses. L. : ✠ *S Heinrici de Monfort* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1376).

— Le burgrave de Montfoort, non cité dans le texte, 1361 : trois fers de moulin. Cq. couronné. C. : un bonnet pointu, garni de trois boules, 1 sur la pointe et 1 sur chaque côté. L. : ✠ *S Borchgrave van Mont . oerde (Hollande)*.

Gelre donne ainsi les armes du burgrave de *Montfoorde*, homme de l'évêque d'Utrecht : d'argent à trois fers de moulin de gueules. Le cq. d'or, couronné de pourpre. C. : un haut bonnet pointu de sable (terminé en volet), garni de trois boules d'argent, 1 sur la pointe et 1 sur chaque côté.

— Frédéric von *Montfurt*, chevalier, fidèle de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, etc., 1368, à Bacharach : une bande échiquetée et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Fred'ici de Mvfort* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820).

— *Her Anthonis von Monffort, ritter*, scelle un acte d'*Arnolt, greve czu Hombergh* (Hombourg) et seigneur de la *Vels* (Larochette), et de sa femme, *Schennete*, qui l'appellent : *unssen lieben eydem*, 1385, *des andern dagis na Sente Katherinen dage* ; *Anthys von Monford* et *Jehennete*, sa femme, renoncent à 31 florins de Mayence que *der Edel her Arnolt, grave czu Hombery* et seigneur de la *Vels*, et sa femme, *Jehennete*, leur avaient assignés, *in und usser den dorfferen Crusnachen* (Christnach), *Kesselyngen und Wallpilch* (Waldbillig) *und was in den hoff Crusnache gehoirich ist*, et déclarent que cette rente a été cédée, de leur aveu, à sire *Wynmar* [von Gymnich], 1386, *uf Sent Jacobs day des heiligen apostelen, gelegen in dem haumande* . une bande échiquetée, au lambel brochant. L. : *S Anthonii militis de Monfort* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 225^a^ et 228).

Par lettres patentes, données, à Gand, le 3 mai 1458, Philippe, duc de Bourgogne, ordonne au premier huissier du Conseil de Hollande, à l'humble supplication de *nostre ame et feal chevalier conseillier et chambellain messire Guill^e de Montfort*, d'exécuter la sentence rendue dans le procès entre ledit, d'une part, et Henri, seigneur de *Montfort*, écuyer, défendeur, d'autre part, le 28 avril dernier (Chartes de l'Audience, c. 6, A. G. R.).

Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme *messire Jehan de Montfort*, chevalier, chambellan et conseiller, par lettres patentes données, à Dordrecht, le 29 mars 1461 (date de l'acte) (Ibid., c. 10).

— *Willam van Montforde de Ruever*, chevalier, caution de Gauthier van *Ghent*, 1418 : trois fers de moulin, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *S . . . Willa va Montferde Hei* . . . . (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 770).

Montfo[o]rt, -furt Jean, burgrave de Montfoort, donne quittance à Jean Gelis, changeur de Louvain, pour 4000 couronnes, reçues par l'intermédiaire du damoiseau Jacques, seigneur de Gaesbeek, Abcoude, Putte et Strijen, 1431 : mêmes écu et C. que le burgrave, 1361. Cq. couronné. Le C. accosté des lettres D et C. L. : *S' Iohas borgreue va Motforde* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Baergien, Melun, Merode, Waden**).

Montigny. Montignies. *Mon signeur Baudain de Montegni*, chevalier, 1304 : trois roses, surmontées d'un lambel (*Afflighem*).

— Basile de *Montigny*, doyenne du chapitre de . . . . ., 1328 : trois tourteaux ronds. L. : *S' Basile de Montegn* (*Namur*, N° 189).

La communauté de femmes dont elle est la doyenne n'est pas citée nominalement.

— *Rasses de Montigny, escuyers*, confirme à la ville de Gammerage certains privilèges accordés, à celle-ci par son frère et sa belle-sœur : *ke comme mes chiers et amis freres, messires Jehans de Montigny Saint Cristoffle* (Montignies-Saint-Christophe), *sires de Gaumerege, chevaliers, pour le pourfit et eamiendrenenche de se ville et tiere de Gaumerege, ait toutes les gens et le commun de se ditte ville et tiere de Gaumerege et tous chiaus qui y venront demorer, affrankis de pluseurs cas touchans a chiaus et a celles de le ditte ville et t[er]re de Gaumerege, parmy aucunes droitures ciertainnes qui en doivent rendre et payer a me dit frere et a ses hoirs a tous jours, ensi comme toutes ces coses sont plus plainement contenues et expresses ens es lettres sour chou faites, . . . sayellees dou sayel mon chier frere dessus dit et dou sayel noble dame me dame Yolent doltre* (Oultre?), *dame descaillemont* (Scailmont) *et de Gaumerege, se chiere femme et compaigne, qui dou dit affrankissement et ordenance font mention, Savent tout que, sil advenoit que li ditte ville et t[er]re de Gaumerege eskeist en me main par le succession de men chier frere et de ses hoirs de se char, je seroie tenus et proumech as gens et au commun de le ditte ville et t[er]re de Gaumerege a tenir et a emplir le ditte ordenanche et affrankissement et a conduire et porter paisiule, de mi et des mes hoirs a tous jours perpetuelment . . . ; 1330, le samedy procain apries le jour saint Jehan de Collasce* (!) : un burelé ; au franc-quartier chargé d'un lion (couronné?) et d'une bordure engrêlée (**Gavre**?). L. : ✠ *S' Rases de Montegni* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498ᵇ, A. G. B.).

— *Johannes, dominus de Montengys de Sancto Christoforo* (Montignies-Saint-Christophe) *et de Gammeray, miles*, s'engage, moyennant 72 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, avec deux chevaliers et vingt écuyers, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 22 août 1338 : un burelé. L. : ✠ *S. Iehan de Montegni* (Chartes des ducs de Brabant, N° 459).

Etc non : « ... *de Gammeragen* » voir Alph. Wauters, *La formation d'une Armée brabançonne*, etc., C'est Gammerage.

. . . *cum duobus militibus una cum viginti armigeris, probis honestisque viris, bene et honeste cum quibus armatis et secundum hoc decenter equitatis* . . .

Gelre donne au *here van Montenges* (et *Montinons*), homme du « duc » de Hollande : burelé d'argent et d'azur. Il représente ainsi les armes d'un autre *here van Montenois*, vassal du même prince : de sinople au lion d'argent, armé et lampassé de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col du lion de l'écu, entre un vol de sinople.

Montigny, Montignies. Marie, dame d'Angre et de *Resays* (Ressaix), veuve de sire *Brugoen van Monteyny*, un des chefs de l'armée brabançonne à la bataille de Baswerler, où il fut fait prisonnier; i. t. : 1462 moutons, 1374 : parti ; au 1er, un burelé, chargé en chef à dextre d'un écusson au lion; au 2d, une bande, chargée de trois lions et accompagnée d'un semé de billettes (**Galon**). L. : *S' Marie Galon dame dangre et de Resai* (Chartes des ducs de Brabant (Pl. 46, fig. 429).

En 1410, Olivier de *Galon* était sire d'Angre et de Ressaix (Mons, Cartul. de la Cour féod. de Hainaut, de 1410).

— Robert van *Montengy*, prisonnier *illec*, sous le bailli du Brabant wallon, Chitine; i. t. : 60 moutons, 1374 : un croissant, surmonté d'une petite étoile à cinq rais, et un bâton brochant sur le croissant. L. : ✠ *S Robr de Motegni* (Chartes des ducs de Brabant, N° 3464).

— Perrin de *Montigny*, dit *Besainge*, citain de Metz, tient, du roi de Sicile, des fiefs à *Arry* (Avril), en la prévôté de Briey, etc., 1455 : trois annelets. C. cassé. L. : *S Perrin Besainge* (Lorr., *Briey*, B, 592, N° 226) (voir **Galon, Roucel**).

Montis Regalis (*Hieronymus, abbas*), *internuntius apostolicus in Belgio et Burgundiae comitatu cum facultatibus nuntii*, etc., 1659 : un cerf rampant; au chef chargé d'une aigle éployée. L'écu timbré d'un chapeau ecclésiastique (M. Louis Paris).

Montjardin *Gerlax*, sire de *Monjardin*, chevalier, châtelain de *Waresmes* (Waremme), 1374, 5, reçoit du Brabant une rente, de 200 livres tournois, par le receveur de Raismes : une fasce, surmontée d'un lambel. C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : ✠ *S' Gerlaci de Monardin milit* (!); un autre sceau, aux mêmes armes : *S Gerlaci de Moniardin milit'* (Chartes des ducs de Brabant).

Cette rente était à la charge des terres d'Aymeries et de Raismes.

— Baudouin de *Monjardin* (fut, d'après un acte du duc de Brabant, de 1375, fait prisonnier à Basweiler, avec ses varlets et domestiques), chevalier,

Fig. 1.

Fig. 2.

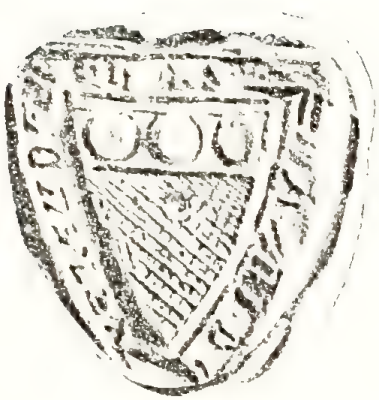

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXVII.

Fig. 1. Zobbo, chevalier d'Altena (1298).
Fig. 2. Noble homme Gérard de Juliers, chevalier, seigneur de Caster (1295).
Fig. 3 et 4. Sceau et contre-scel de Herman von Davensberg, chevalier (1298).

reçoit un paiement par le burgrave de Dalhem, 1376 ; cen fruste. C. : une tête et col d'âne d'hermine ; reçoit du duc de Luxembourg, etc., divers joyaux à donner en gage, pour une somme de 1000 *peters* d'or, à emprunter, 1382 ; Baudouin, sire de Montjardin, chevalier, prête serment comme châtelain de *Spremont* (Sprimont), à la duchesse Jeanne de Brabant qui l'a confirmé dans ces fonctions, après la mort du duc de Bourgogne, 15 juillet 1404 ; prête le même serment au duc de Limbourg, 12 décembre 1405 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, un lion. C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : S' *Baldewini de Moniardin castellan de Wareme* (Ibid.).

Butkens (*Trophées*), dans sa relation de la bataille de Baesweiler, le nomme Baud. de *Mondersdorf*, sire de *Moniardin*. Hemricourt cite « *Mons. Gerlar de Mondersdorp, son ner de Monjardin . . . qui at esteit braz et ont ysez chevalier* » Salbray, p. 39.

Gelre donne aussi les armes de sire Bradouin de Montjardin, homme de l'archevêque de Trèves : écartelé, aux 1er et 4e, d'argent à la fasce de sable, aux 2e et 3e, d'argent au lion de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col d'âne, parti de sable et d'hermine.

Sur Baudouin de *Mondersdorp*, seigneur de Montjardin, Goneffe, Jehay, etc., et sa famille, voir Chev. C. de Borman, *Les fiefs du comté de Looz, sous Jean d'Arckel* (1875), *passim*, et *L'Histoire de la seigneurie de Montjardin*, etc., par le chev. J. de Theux de Montjardin.

Le document de 1382 étant intéressant pour l'histoire de l'art, en voici la teneur :

I. Baudewijn van Montjardin, ridder, doe kondt allen luden ende bekenne openbairlie mit desen brieve dat ic opten dach datum des briefs ontfaen hebben, van minen lieven gnedigen here, den hertoge van Luccemb^e ende van Brabant, alsulke juwelen van hechtselen as hier na volgen. In den irsten, een groot hechtsel mit eenen blauwen hert, mit eenen groten robijn, mit vier groten dyamanten, mit derthien cleinen dyamanten, mit vier saphieren, mit vier balaisen, mit vier trochen van perlen buten, ende an elc troche staende vier perlen, ende mit vier trochen van perlen binnen, elke troche van tween perlen, item een hechtsel mit eenen gulden aer ende eenen gulden leawe mit eenen robijn, mit tween dyamanten, mit eenen balais mit eenre groenre emmeraulden, boven mit vijf groten perlen ende beneden mit seven groten perlen. Item een hechtsel mit tween vrouwen armen mit eenen witten hert, mit drien saphieren, mit tween balaisen, ende mit vier trochen, elc troche van vier perlen mit eenen dyamant in midden den trochen staende, item noch een hechtsel mit eenen witten hert midden, mit eenen balais, mit drien saphieren ende mit drien perlen, de welke hechtselen, minen vorsereven lieven gnedigen here toebehorende, hi mi geleent heeft op te ontleenen wair ic can, te mogelijker cost, de somme van dusent gulden peters, ende geloven hem ende sinen erven, die hechtsele, also sij voir genoemt staen, bij mijnre trouwen, eeren ende sekerheit in eedstat, voir mi, mijn oir ende erven, weder vrij ende los te leveren of te doen leveren, altijt as hem of sinen erven, binnen eenen jair na datum des briefs, genuegen sal te betalen de vorsereven dusent peters ende oic alsulken mogeliken cost ende scade als dair op gaen sal ter stat dair ic die dusent peters dair op ontleenen sal. Ende vielt dat mijn vorsereven lieve gnedige here de vorsereven pande binnen die vorsereven jair niet en loeste, so wille nochtans gerne geredlich ende geholpich sijn na alen minen vermogen dat hi sijn vorsereven pande gekrigen moge in den vuegen vorsereven, alen argelist uutgesceiden. In orkonde des briefs mit onsen segel besegelt, gegeven te Bruessele .xxviij. dage in aprille in 't jair onsen heren m ccc tweentachtentich.

(Original en parchemin, sceau, en cire verte, appendu à une queue de parchemin, Chartes des ducs de Brab.).

Montjardin (Baudouin, sire de), chevalier, prête serment au duc de Brabant, qui, après le décès de son père, le duc Antoine, l'a institué, à nouveau, son châtelain de la forteresse *de Spremont*, et promet de la rendre, à la première réquisition, dès qu'il aura reçu le remboursement de 3800 florins du Rhin, 1416, le 15 mai : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une fasce. L. : ✠ *Baudeuin sire de Mon . . . . ngrobl'* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Celles, Fontaine**).

Montjoie. *Gobele van Monmoiie*, écuyer, se porte fort pour le duc et la duchesse de Brabant, 1371, 6 août, à Bruxelles : une croix ancrée ; au franc-quartier chargé de trois maillets. L. : . . *Goblin . . Schuflar* . (Ibid. ; Pl. 16, fig. 430).

Une des formes du nom de Montjoie, mais il est probable que le scribe brabançon a écrit pour *Monmoiie* un autre nom qui ressemble plus ou moins à Montjoie. Comp. **Monchy**.

— *Gerart Lemkens soen van Monjoe*, 1446 : trois fleurs de lis. L. : . . . *erart van Mon . . . . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2363).

— *Lemken Lemkens soen van Monjoe*, frère dudit, 1446 : une étoile en chef à dextre et deux fleurs de lis, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : . . *Lemken van Monnoe* (Ibid.).

— *Clais Gerhartz son van Monjoe* (fils dudit Gérard, fils de Lambert) ; 1446 : trois fleurs de lis. L. : . . *Claus von Mon . . .* (Ibid.) (voir **Fauquemont**).

Ces trois personnages cités se reconnaissent, en 1446, avec le sire de Juliers et de Berg, etc., et Gérard de Looz, *eyn herre zo tzoijn* (Juliers), comte de Blankenheim.

MONTCLAIR, MONCLER. Jacques de *Moncleir*, écuyer, scelle un acte de Ferry, sire de Bourscheid, 1317 : une clef, le panneton en haut. L. : . . . *aques d . . . ncleir* (*Luxembourg*, c. II, l. VII, N° 26).

— *Jakop, sires de Moncleir*, chevalier, doit à *Joffroit de Corich* (Korich), *chevalier, justicier des gentis homes*, au comté de Luxembourg, 140 livres de tournois, vieille monnaie, et lui donne en gage tous ses biens à Bittel et à Lembach, 1342, *le merdi devant feste S' Lorrand*. *Jacobus, dominus de Monte Claro*, reçoit de Jean, roi de Bohême, une rente sur ses alleux de Luxembourg, 1343 ; *Jacobus de Moncler* scelle un acte de Henri de Kerpen, 1343 ; *Jocob* (?), *here zu Moncher*, engage des biens à *Hanse* et à *Milroyt*, à *erbern besceydin manne*

heren Welter, here zu Clerve (Clervaux), *mine[n] mage*, pour 100 petits florins de Florence, prix d'un étalon *(hengst)*, acheté de lui, 1355, *xiij. dage in den Merte, dat is des nestin sondags vure sint Gregory pape* : même écu. C. : une tête et col de cheval. L. : *S Iac . . . . . Monte Claro militis* (Archives de l'Etat, a Metz, Seigneurie de Clervaux ; Luxembourg, c. I, l. III ; c. IV, l. XVI, N° 21 ; *Metz, loc. cit.)*.

Montmédy *(Seel du tabellionnaige de la ville et proveste de)*, 1531 : parti ; au 1er, un burelé **Looz** ; au 2e, deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes pattées, au pied fiché (**Chiny**). L'écu surmonté d'une petite tour. L. : *Seel aux contraux de la seignorie de Mon . . . . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2461).

Montmorency (Georges de), chevalier, baron et seigneur de Croisilles, Wancourt, *Henplines (Heuplines?)*, Molmont, *Nieucapele* (Nieucappelle), etc., grand-bailli de la ville de Bruges, grand-veneur de Flandre, commissaire ordinaire au renouvellement de la loi aux villes du pays et comté de Flandre, atteste, a l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Isabelle de Zuijlen, dite d'Erpe, est fille de messire Charles de Zuijlen, seigneur d'Erpe, Laerne, Etondeghem, etc., et de dame Ghislaine d'Estourmel, dame de Lannoy, fille de messire Jean d'Estourmel, chevalier de *Vendville* (Vendeville), baron de Doulieu, mareschal de Flandre, seigneur de *Steenwerch* (Steenwerck), *Niepe* (Nieppe), etc., et de Florence de la Viesville, dame de ce lieu, de Mametz, *Martes* (Marthes), *Enghineghate* (Engumegatte), *Aurin, Mulan, Natoy*, etc., fille de feu Jean de la Viesville, chevalier, seigneurs desdits lieux, et de Françoise de *Nedoncel* (Nédonchel), dame de Liévin ; que ledit Jean d'Estourmel était fils de messire Jean d'Estourmel, chevalier, seigneur de *Vendville*, gouverneur et capitaine des ville et château de *Gravelingnes* (Gravelines), et d'Anne de Bailleul, baronne de Doulieu, dame de *Steenverk, Niepe*, etc., fille de messire Charles de Bailleul, baron de Doulieu, etc., et de Jeanne de Cleves ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vraie noble damoiselle de tous costez, sans aucune bastardise ny bourgeoisie* ; sans date (1603?) : une croix, cantonnée de seize alérions. C. : une tête et col d'animal (chien?). L. : *S Ge . . . . de . . . . . .* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. R.).

Mulan = Mulain, département du Nord ?
Natoy = Nettoye, province de Namur ?

— (Nicolas de), baron de *Haveskercke* (Haverskerque), seigneur de Vendegies, de la ville d'Estaires, *Zoutbercquin, Bermarain* (Bermerain), Pamele, *Escaries, Helem* (Hellemmes, ou Hélesmes?), etc., du conseil des Archiducs et chef de Leurs Finances, atteste, a l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne de *Noyelle* (Noyelles), du côté paternel, est *gentille femme*, fille de messire Adrien, chevalier, seigneur de Croix, gouverneur, capitaine et souverain bailli du château de la Motte-au-Bois et commissaire ordinaire au renouvellement « des lois » de Flandre, et d'Anne *Villain* (Vilain) ; petite-fille de messire Adrien de *Noyelle*, chevalier, seigneur de Croix, et de Françoise de Lille, fille de messire Jean de Lille, chevalier, seigneur de *Fresne* (Fresnes), et de Jacqueline de Ligne, fille de messire Guillaume de Ligne, chevalier, seigneur de *Barbenson* (Barbençon) ; arriere-petite-fille de messire Philippe de *Noyelle*, chevalier, seigneur des *Maretz*, et d'Isabeau de Luxembourg, dame heritiere de Croix ; *le tout de legittime mariaige, vray noble, sans aucune bastardise ou bourgeoisie*, 1608, le 10 mars, a Bruxelles ; Nicolas de Montmorency, baron de *Haveskercke*, seigneur de Vendegies, Pamele, de la ville d'Estaires, etc., du conseil d'Etat, chef des Finances des Archiducs, atteste, a ladite abbesse, que damoiselle Marie de Dion, du côté paternel, est *gentille femme*, fille de messire Gilles de Dion, chevalier, seigneur de ce lieu, et d'Alix de *Baillœul* ; petite-fille de messire Adrien de Dion, chevalier, et d'Anne de Lens, fille de messire Gilles de Lens et de Marie de *Habarcqz* (Habarcq) ; arriere-petite-fille de messire Adrien de Dion, chevalier, et d'Adrienne d'*Allenne* (Allennes) ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vray noble, sans aulcune bastardise, bourgeoisie ou aultre empeschement quelconque*, 1610, le 2 avril, a Bruxelles : une croix, cantonnée de seize alerions ; écusson en cœur fruste. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal (chien?). L. : *S N de Mo . . . . . cy baron de Haveskercke s de Vendeq . . . . . taires* (Ibid.).

Montmorency (Messire Jean de), comte d'*Esterres* (Estaires), Morbecque, vicomte d'Aire, baron de *Haveskercke, Wastines*, seigneur de *Bersees* (Bersée), *Labourre, Dranoultre* (Dranoutre), *Robecque* (Robecq), Blessy, *Saint-Quintin* (Saint-Quentin), Renescure, *Brecin* (Brécy?), etc., maitre d'hôtel de Son Altesse, atteste, a l'abbesse de Nivelles, que damoiselle *Volente* d'Oijenbrugghe, dite Duras, est fille de messire Ernest, chevalier, baron de Thiennes, et de Jeanne-Anne de la Tramerie, dame de la Tramerie et du *Quand de la Fosse*, fille de feu François de la Tramerie, chevalier, baron de Roisin, seigneur de la Tramerie, Forest, Auby, *Herancourt, Angre* (Angres), *Givency* (Givenchy), *Hertain* (Herlin), gouverneur d'Aire, et de Marie de Bernemicourt, dame de Flers et *Gaverlus* ; que ledit François est fils de feu messire Robert de la Tramerie, chevalier, seigneur de la Tramerie, Forest, *Herancourt*, Auby, Maisnil, *Corbehen* (Corbehem), gouverneur d'Aire, et d'Anne de la Fosse, dame héritière de *Givency*, du *Quand de la Fosse* et d'*Ordeghem* (Ordegem?) ; que ladite Marie est fille de messire

Jean de Bernemicourt, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et premier chevalier du Conseil d'Artois, seigneur de *Laticuloy* (la Thiculoye), *Frevin* (Frévin-Capelle), Douvrin, *Waccin*, *Guincourt* (Guincourt), etc., gouverneur et capitaine de Béthune, et de Jeanne de Cottrel, dame héritière d'*Ere* (Erre), Flers, *Gaverlus*, et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costes sans aucune bastardise ou bourgeoisie*, 1623, le 4 avril; le même donne une déclaration analogue, à Bruxelles, le 7 juillet 1628 : une croix, cantonnée de seize alérions. L'écu sommé d'une tête d'ange, surmontée d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. T. : deux anges. Devise : *Aplanos*. L. : ✠ *Ian de Montmorency conte . . . . . es Morbecq visconte dare baron d'Haveskerke* (Ibid.) voir **Ligne**).

Dans l'acte de 1628, il y a : *Blessin*, au lieu de Blessy, de plus, Jean de Montmorency y est qualifié chevalier de la Toison d'or.

Montmorency (Eugène de), prince de Robecq, marquis de *Morbecq* (Morbecque), comte d'Estaires, vicomte héréditaire de la ville et terroir d'Aire, baron de *Haveskerque*, chevalier de la Toison d'or, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Ernestine-Philippine de Lens, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire François de Lens, comte et sénéchal de *Blendecq* (Blandecques), baron de Hallines, etc., et de Léonore de *Houchin* (Houchain), dame de *Bourjonval*; petite-fille de messire Robert de Lens, vicomte et sénéchal de *Blendecq*, gouverneur et grand-bailli de Saint-Omer, et de Madeleine de *Belforiere* (Bellefourrière) fille de messire Jean, seigneur de *Belforiere*, Sailly, Courcelles-au-Bois, etc., et d'Anne de Nédonchel; arrière petite-fille de messire Oudard de Lens, vicomte de *Blendecq*, et de Marguerite de Nedonchel; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez sans aucune bastardise ny bourgeoisie*, 1681, le 22 septembre, au château de *Morbecq* : une croix, cantonnée de seize alérions. L'écu sommé d'une tête d'ange, surmontée d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux pyramides, chacune de trois perles, et, en outre, de quatre perles simples. T. : deux anges, tenant, d'une main l'écu, de l'autre la couronne. Devise : *Aplanos*. L. : ✠ *Eugen . . . Montmorency prince de Ro . . . . . marquis de Morbecq comte destaires* Dans le champ du contre-scel, ovale, un écu aux mêmes armes, entouré du collier de la Toison d'or et sommé d'une couronne comme celle du sceau. Sans L. (Ibid.).

— (Madeleine de), baronne de Brandenbourg, vicomtesse d'*Esclay* et de la ville de *Dinan*, tient, du roi de France, les château et seigneurie de Beauraing, arrière-fief de Laroche (comté de Chiny), 1682 : parti; au 1er, de . . . à un écusson plain (**Brandenbourg**); au 2e, une croix, cantonnée de seize alérions. L'écu, ovale, sommé d'une couronne (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Montmorency (N. de), marquis de Morbecque, Reves, baron de Luttéal, seigneur foncier en Villers-Perwez, colonel du régiment de l'Ile-de-France, au service de Sa Majesté Très-Chrétienne, tient, du Brabant, la seigneurie de Luttéal, en Reves, etc., en suite du testament conjonctif d'Anne-Auguste de Montmorency, prince de Robecq, et d'Albertine-Jeanne-Josephe d'*Immerselle*, comtesse de Bokhoven, née Dongelberghe, marquise de Reves, baronne de Luttéal, etc., du 4 septembre 1743; aveu daté du château de *Reves*, 1754 : une croix de gueules, cantonnée de seize alérions. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. : deux anges (Av. et den., N° 7378) (voir **Egmond, Immerseel, Jauche, Lauraguais, Merode, Noyelles, Rubempré, Serclaes, Zuijlen, Thiennes**).

L'armorial du XIVe siècle, publié par Douët Darcq, donne au sire de Montmorency : *d'or à une croix de gueules, à XVI. esplettes d'azur*.

Par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 22 février 1462 (n. st.), le comte de Charollais nomme *Hughes de Montmorency, escuier*, aux fonctions d'échanson (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

Montrœul. *Hue de Monstruel*, prêtre, reçoit une rente viagère sur la ville de Courtrai, 1444, 5, 7 : un macle, accompagné en cœur d'une fleur de lis et cantonné de quatre roses. T. : un homme sauvage, portant de la main gauche un écot. L. : *S sire Huces de Monstruel* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

MOOKENBORCH (Rombaut van), échevin de Malines, 1588 : écu fruste. C. : un cygne issant (Malines).

Moor (Jean de), échevin de la damoiselle de Trouchiennes et de son mari, Jean van Artevelde, 1347 : dans le champ du sceau, un arbre (Elseghem).

— Jean de *Mour*, échevin du métier d'Assenede, 1361 : sept boules, 1 en cœur, les autres six groupées autour d'elle en cercle et reunies au 1er par des tiges, de façon a former une sorte d'escarboucle (ou rose) (Saint-Bavon, Fonds van Lokeren).

— Jean *Moer van Montenaken*, jadis prisonnier a Basweiler, sous l'écoutete de Maestricht; i. t. : 33 moutons, 1378 (n. st.) : un fascé, chargé a senestre d'une demi-ramure de cerf; au franc-quartier chargé de trois roses. L. : . . *Iohanes d . s Moer de Mo . . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant) (Comp. **Voeren**).

— Pierre de *Moer* (et *le Moer*), échevin du métier d'Assenede, 1398 : trois carreaux, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Pieter . . . . . f . . Wil . . mi* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88, 161).

Moor. *Jan de Moer van Wackersele* (Wackerzeel), homme de fief de Jean, seigneur de Rotselaer, drossard héréditaire de Brabant, voué de Maestricht, 1408, le 15 juin : d'après un baton ondé ; au chef chargé à senestre de trois maillets penchés ; au franc-quartier chargé d'une tête de more. L. : . . . . *de Mo . .* (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

— *Leurench le Moor*, échevin de L'Ecluse (Flandre zélande), 1412 : une étoile à cinq rais et neuf coquilles, le tout rangé 1, 3, 2, 1. L. : *Lau . . . . M . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

— Victor de *Moer*, échevin de Loo (Flandre), 1412 : deux têtes de more en chef et une étoile en pointe. L. : *S Victoer de Moer* (Ibid., l. 111).

— (Jacques de), homme de fief du comte de Flandre dans sa châtellenie de Furnes, 1414 : trois têtes de more, non tortillées. L. : *S Iacob de . . .* (Ibid., l. 89-90).

— Jean de *Moer*, homme de fief de Jean *Schoef*, à Malines, 1437 : une tête de more couronné (Malines).

— Jean *die Moer*, échevin de Denderbelle-Saint-Gilles, 1496 : un fasce, chargée d'une étoile et surmontée de trois feuilles de chêne. L. : *S Ian de Mo . . (Zuyveke)*.

— (Josse de), échevin de Louvain, 1545 (n. st.), 1554 (n. st.), 60 : trois pals ; au chef chargé d'une fleur de lis, au pied coupé, et d'une tête de more. L. : *S Iudoci de Moor scab' lovan'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.).

— (Gérard de), tenancier juré du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, dans sa cour *illec*, 1570 : écartelé ; aux 1er et 4e, une merlette ; au 2e, un parti-émanché ; au 3e, . . . (cassé). C. : cassé. L. : *. . . rae . . de M . . .* (Conseil héraldique, au Ministère des Affaires Etrangères, à Bruxelles).

— (François de), héritier de son beau-père, *(heer)* Adrien d'Hamere, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, le fief dit *'t goet te Quathem*, à Leerne-Saint-Martin et à Tronchiennes, *bij Sinte Geerolfs cruijce*, 1664 : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée de trois (2, 1) têtes de more. L'écu ovale, dans un cartouche. Sans L. Cachet en cire rouge (Fiefs, N° 3290).

Ce fief, *sunde . n ler landt ende meersch*, a une étendue de 4 bonniers, 2 mesures *(ghemeten)*.

— (Mathieu de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1683 : un cœur enflammé, percé de deux flèches, passées en sautoir, les pointes en bas (M. E. Matthieu) (voir **Cleinaerts, Claessens, LOMARE, Mohr**).

Le seigneur de MOLREGHEM : *de sable, à dix coquilles d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

La mayson surnome Smeers : pareilles (Ibid.).

Les barons de Moor, en Belgique, portent : d'azur à une frégate équipée d'argent, flottant sur une mer du même, au chef d'or chargé d'un lion de sable, issant, lampassé de gueules, brandissant de la patte dextre une épée d'argent, garnie d'or. Cq. couronne. C. : le lion issant de l'écu. S. : deux léopards lionnés d'or.

Devise : *Terra marique fideles*.

Mooregem. *Vrancke de Moereghem*, homme de fief du comte de Flandre, à l'Ecluse, 1428, 9, 32, 4 : un sautoir, chargé de cinq coquilles et accompagné en chef d'une étoile. L'écu suspendu au bec d'un griffon, posé à senestre. L. : *S Vranke v̄ Moereghe* (Acquits de Lille, l. 78, 79, 80, 81, 191) (voir **Moor**).

Moorslede. *Henris, sires de Morselede, chevaliers*, 1287 (n. st.) : deux bandes ; au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S' Henri de Morsled* (Chartes des comtes de Flandre, N° 428).

— Jean van *Morslede* tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1514 : deux bandes (?). C. : une chouette. L. : *S Ichan de Morsled .* (Fiefs, N° 3541).

Ce fief est : *een thiende ende in penninc rente xi s. parisis ende thien hoenre sraers, die ic hebbe up xl lacten, of daer omtrent, up haer leder gronde van eenen diese van my houden, noch behoeren te mynen erfs. leene tweer leenen, d e men van my hout . . . ,*

GELRE, donne à *Moorsle(y)le*, en Flandre, un écu d'or à deux fasces (?), de gueules.

Le seigneur de MOLSLEDE : *d'or, à deux bendes de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Moortebeek, voir **Mortenbeke**.

Moortere. Jean van der *Moertere*, un des *maysenijde manne* du duc de Brabant, 1328 : un lion couronné. L. : ✶ *S' I . . . s de Mortre* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1438).

— Jean van den *Mortere*, échevin d'Anvers, 1345, 9, 88 : un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais. L., 1349 : ✠ *Sigillvm Iohannis de Mortere* (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1 et 2, et Baron de Maere d'Aertrijcke).

— Nicolas van den *Mortere*, échevin *illec*, 1393 : même écu, le chevron chargé d'un flanchis (Ibid., c. 2).

— Nicolas van den *Mortere*, même qualité, 1398, 9 : même écu que Jean (1345) (Ibid., c. 1 et 2 ; Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 6-10).

— Jean van den *Moertre* (*Gheeraerts sone*), homme de fief du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie de Cruijbeke, 1444 : un canard. L. : . . . . . . *n Mortere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

— (Pierre van den), fils de Gilles, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme ; son père Gilles scelle pour lui, 1514 : une marque de marchand (Fiefs, N° 3821) (Pl. 14, fig. LIV) (voir **Mortier**).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXVIII.

Fig. 1. Gérard de Katzenelnbogen, chevalier (1299).
Fig. 2. Ehrenfried Quatterlant (1298).
Fig. 3. *Conradus dictus Scultetus, miles* (1298).
Fig. 4. Werner von Westerburg, chevalier (1299).

Petrus dictus van den Mortere, filius domini Johannis quondam van den Mortere, militis, promet, devant les échevins de Louvain, de satisfaire *dominus Pancratius de Nygpesele, presbiter*, du chef de certains biens à Londerzeel, 1438, le 11 juillet (G., c. XI).

Moorthamere *(Lauwers de)*, échevin de *Lombardije*, 1414 : une croix. L. : *S Lov . . . . . die Mo . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 131).

Mopertingen. Adam van *Mobertinghen*, chevalier, scelle un acte de Thierry, comte de Looz, 1338 : de vair a la fasce, chargée d'un écusson . . . (fruste). L. : ✠ *S' Adam de Mobertinghen* (Chartes des ducs de Brabant, N° 474).

Voir sur lui Hemricourt (Salbray, p. 78).

L'armorial de Gelre contient ainsi, deux fois, les armes *heer Adaem van Mabbertingen* (et *Mobbertingen*), homme de l'évêque de Liège : de vair à la fasce de gueules, chargée d'une couronne, à cinq fleurons, d'or, ornée de pierres bleues et rouges. Volet de gueules. Cq. couronné d'or. C. : un plumail de sable. Le 1er de ces blasons a été peint au XVe siècle. Catherine, héritière de feu sire Adam *de Mabertingen*, son père, relève, du Brabant, une rente sur Maestricht (compte Saint Jean-Baptiste 1381-85, C. C. B., N° 17144, f° 181).

— *Adam de Mobertingen, dictus de Sippernau (Sippernau), miles*, reçoit, du Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.) et 1363 : de vair a la fasce, chargée d'une couronne. L. : ✠ *S Adaem van Mobertingen* (Ibid., N°s 1801, 1864).

— Catherine van *Mober-, Mabertingen*, fille légitime de feu sire Adam, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1390, 1 : de vair a la fasce, chargée d'un corbeau, accompagné à dextre d'une couronne. L. : ✶ *S Katerine van Mobertinghe* (Ibid.).

Morael (Jean), échevin de Philippe de Cleves, seigneur de Ravestein, etc., dans sa seigneurie du metier de Roulers, 1525 : une fleur de lis *(Deijnze*, c. I.) (voir **Moral**).

Moraen (Jean) tient en fief, de l'église Saint-Pierre, près de Gand, deux pieces de terre a Swijnaerde, 1396 : deux rencontres de bœuf en chef et un chien passant en pointe *(Ninove)*.

Moral, voir **Morael, Neufchastel.**

Moranville (Pierre de), écuyer, déclare tenir, du roi de France, un quart de la seigneurie fonciere d'Ethe et de Belmont (prévôté de Virton), 1682 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois annelets ; aux 2e et 3e, une fasce, accompagnée de trois merlettes contournées, rangées en chef, et d'une étoile a cinq rais (sic) en pointe. Cq. sans C. (cachet, en cire rouge) (C. C. B., 15713) (comp **Cugnon**).

Moravie. *Jost von Gotes genaden Marggraff und herre tzu Merhen* (Mahren), 1390, a Tangermunde sur l'Elbe : dans le champ du sceau, une aigle échiquetée *(Luxembourg*, c. IV, l. XVII, N° 14).

Gelre donne ainsi les armes du « *greve van Meyeren* » : d'azur à l'aigle echiquetée d'argent et de gueules, becquée, membrée et couronnée d'or.

Morbecque, voir **Saint-Omer.**

MORBEVILLE, voir **MARCHIN.**

Morchies (Jean de), dit *Galehault*, chevalier, capitaine du duc de Bourgogne, *en son chastiel del Escluse*, 1391 : une croix engrêlée. T. : un ange (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

Moreau *Rasoins Moriaus*, rentier de Jodoigne, 1349 : un semé de croisettes pattées, au pied fiché ; a la bande brochante (!), chargée en chef d'une coquille. L. : . . . . . *ial de I . . . . gne* (Dusseldorf, Bailliage d'Altenbiesen, N° 39).

— (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1453 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois oiseaux ; aux 2e et 3e, une aigle. T. : une damoiselle (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quaregnon*).

Huguenin Moreau est homme pannetier, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais, par lettres patentes données, à Gand, le 10 mars 146. (v. st., la date est déchirée ; Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. R.).

— (Guillaume), bailli du chapitre de Sainte-Waudru, 1466 : meme écu. C. cassé (Mons, *loc. cit.*, Q, l. Quévy, 41-50).

— (Nicolas), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1635 ; à Ath, 1641 : un chevron, accompagné de trois têtes de more. S. semestre : un lion. L. : . . . *Nicolas Moreau* (Fiefs, N° 10433, et M. Hulin, a Gand).

— (Charles-Philippe), échevin de Villers-Saint-Amand, 1681 : un chevron, accompagné de trois trefles. Cq. sans C. (M. L. Paris) (voir **HERIPONT, Mouriau**).

Les barons et chevaliers de Moreau, en Belgique, autrefois seigneurs de Binol, Dommelbrouck, etc., portent : d'or au soc de charrue de sable.

Les chevaliers Moreau de Bellaing, dans le même pays : d'azur à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable.

Morel. Pierre *Moreel* reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 94 écus d'Anvers, *a quatre leons et vinte quatre sous de payemens, de serviche que ju leur a faiche en le guerre contre le conte de Flandres*, 1357, 20 août : une trangle vivrée et un bâton brochant. L. : *S P . . . . . [r]t* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1345).

— Jean *Moreel (Moriaus)* reçoit, desdits, des indemnités du chef de la guerre contre les comtes de Flandre et de Namur ; deux quittances, l'une de 1357, l'autre avec date incomplete, 135 . : un franc-quartier fretté et une trangle vivrée, brochante (!). L. : ✠ *S' Ichan Morel* (Ibid., N°s 1480 et 1564) (Pl. 16, fig. 131).

Par la 1re quittance, du 21 octobre, 1357, *Jehan Morcel* déclare avoir reçu 58 écus d'Anvers, sur 288 à lui dus, par la seconde, dont la date est restée incomplète, 135.., sans jour, *Jehans Morcaus* reconnaît être payé, *pour plus cors[1] pertes et damages*, dans la guerre contre les comtes de Flandre et de Namur, de 288 écus d'Anvers.

Morel. Maître *Jehan Moriel*, feudataire de la seigneurie de Gondecourt, 1602 : une fasce vivrée, surmontée de deux taux. L'écu suspendu par une longue courroie à un listel portant la L. : . . . . . — . . . . *Moriel* (Archives de Gondecourt).

— A. Morel de Tangry (signature), capitaine lieutenant de S. A. Monseigneur le duc de Croy, délivre un laissez-passer à « son frère E.adius M. de T., aveeq son vallet », 13 août 1684 : une fasce vivrée. C. : un cor de chasse contourné. S. : deux lévriers (cachet, en cire rouge) (Archives de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis). (voir **Champs**, **Hallet**, **Carnin**, **Rixensart**, **Tramerie**).

Les Morel de Tangry, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : d'argent à la fasce vivrée de sable. C. : une tête et col de cygne. S. : deux lévriers d'argent.

Les Morel de Westgaver, branche cadette de la même famille, brisent cet écu de trois (2, 1) étoiles de sable. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué de gueules. S. : deux lévriers d'argent, colletés d'or.

Morelle (Pierre), homme du comté de Berlaimont, 1667 : un cœur enflammé, percé de deux flèches, passées en sautoir, les pointes en bas, accosté de deux palmes, passées en sautoir, liées en pointe. L'écu dans un cartouche. L. : . . . . . *e Morelle* (M. de Latre du Bosquiau).

Moretus (Damoiselle Maria-Anne-Josephe), dame de de *Baerelconck*, habitant à Anvers, rue de l'Empereur, collatrice de la chapellenie cantrale de Notre-Dame *ter groene stracte*, dans la chapelle de *Baerelconck*, paroisse et juridiction de *Beirelaere* (Berlaere), évêché de Gand, district de Termonde, 1787, le 19 mars ; collatrice d'une fondation instituée, par Guillaume van der Horst, dans la cathédrale, à Anvers, 1787, le 17 avril : d'or à la champagne échiquetée d'azur et de . . . ; l'or à l'aigle, chargée d'un écusson au soleil. C. : un soleil entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46540, 46597).

— (Jean-Joseph), écuyer, à Anvers, collateur d'une fondation, instituée, dans la cathédrale, *illec*, par le Révérend Paul-Joseph de Vleghere, licencié-ès-droits et protonotaire apostolique (par son testament du 18 avril 1720), 1787, le 10 avril : même écu (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid., reg. 46540).

Ces personnages remettent au gouvernement autrichien les états des biens afférents auxdites fondations.

La famille Moretus, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : d'or à la champagne échiquetée d'argent et d'azur, l'or à l'aigle de sable, chargée d'un écusson de gueules à l'*ombre*(?) de soleil d'or. C. : l'*ombre*(?) de soleil de l'écu entre un vol de sable et de gueules.

Mory (?). Barthélemy van *Moir*, scelle pour sa femme, Marguerite van *Marechs*, auparavant mariée à Louis van *Senty*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte Saint-Pol ; i. t. : 684 3/4 moutons, 1374 : cinq roses. Volet de l'écu. C. : une tête et col d'homme barbu. L. : *S Bertremin de Mori* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 432).

Morialmé. *Robiers, sires de Morialmeis et de Bailluel*, reçoit, du Brabant, 150 écus *Philippus*, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, *le lundy devant le St Piere en traute aoust* (31 juillet) : de vair en chevron renversé à deux chevrons de . . . . C. : une hure et col de sanglier. L. : *S' Rob de Baill' sign' de Morialm'*. Contre-scel : un eq. cimé d'une hure et col de sanglier. Sans L. (cachet de bague) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1312).

— *Jehans, sires de Morialmes, de Bailluel et de Fontainnes*, reçoit, du Brabant, 150 moutons, à valoir sur une rente sur les revenus de la ville d'Anvers, 6 avril 1364, lettres *donnees en nostre castiaul a Fontainnez* : même écu. Sans eq. L. : ✠ *S' Ieh signr de Morialmeis de Bailleul . de Font*[n] (Chartes des ducs de Brabant, N° 1882).

— (Jacques de), écuyer, échevin de Liége, vers 1455 : écartelé ; aux 1er et 4e, comme le précédent ; aux 2e et 3e, parti ; *a*, une croix, cantonnée de vingt billettes ; *b*, un lion couronné. C. cassé ; S. dextre : cassé ; S. senestre : un lion (C. de B.) (voir **Belœil**, **Condé**, **Lincent**, **Looz**, **Rouc**).

Par lettres patentes données à Bruxelles, le 1er février 1460 n. st.), le duc Philippe de Bourgogne, ordonne à son premier huissier ou sergent d'armes du Conseil de Flandre de faire rentrer tous les créances dues à Nicolas de *Morianne* (un Morialmé ?), demeurant à Lille, en opérant des saisies chez ses débiteurs (Chartes de l'Audience, c. 8, A. G. B.).

MORIALSART (Moriensart) *(mon signeur Renier de)*, chevalier, 1304 : de . . à l'écusson plain, et à la bordure componée *(Afflighem)*.

La seigneurie de Moriensart (sart de *Morial, Moreau*) à Céroux, voir Fairtier et Wauters, *La Belg. anc. et mod., ad vocem* Céroux et Limal.

— Arnould van *Moriaulsart*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Clutine ; i. t. : 2034 moutons, 1374 : de . . . à l'écusson, plain ; l'écu muni, d'une bordure componé. C. : une boule entre deux cornes de bœuf componées. L. : *S' Iernoe* [*sires*] *de Morriasart* (Chartes des ducs de Brabant).

MORIANCOURT (Renaud de), prisonnier *illec*, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 90 2/3 moutons, 1374 : plain ; au chef chargé d'un lambel, le 1er des

trois pendants surchargé d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Renav . de Mo . r . . . . c . . .* (Ibid.).

Moriensart, voir **MORIALSART**.

Morinck (Gérard) fils de Nicolas), échevin de Hedel (Gueldre, 1561 : une tête de more (*Geld.*, basse *ma 1600*).

Morijs, voir **Fontaine**.

Moriset (Guillaume), échevin de Luxembourg, 1482 n. st.) : une tête de more (non tortillée), accompagnée de trois (2, 1 . . . étoiles?). L. : *S Wi . . . . Moriset* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1717).

Morken. *Cono de Morke, villicus et advocatus aquensis*, 1341 : une fasce, surmontée à senestre d'une étoile ; au franc-quartier fascé. L. : . . *Cononis de M . yrke* Düsseldorf, Commanderie de Biesen, N° 49).

— Reynart van *Moirch (Moerke)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1358, 71 ; juge *illec*, 1362 : une fasce, chargée d'un écusson, de . . . à trois fasces. L. : . . *Reinar . . . . . Morka* (Ibid., N° 60, 64, 71).

Morcourt (Jeanne de), veuve de Simon du *Gardin*, reçoit une rente viagère sur la ville de Courtrai, pour elle et son frère, sire Jean de Morcourt, 1445, 8 : fascé d'hermine et de . . . . T. senestre : une damoiselle L. : *S Iehan de Morcorrt* (?) (C. C. B., Acquits de Lille, I. 391).

Un des actes, de 1445, le dit bourgeois de Tournai.

Mo e rlet, voir **PLOICH**.

Mörmter, voir **MONEMENT**.

Morre (Jean), bourgmestre de Cologne, 1518 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix, les bras terminés en crampon ; aux 2e et 3e, un lion. C. : un vol. L. : *S Iohan Morr* (Düsseldorf, Schrein Gereon, I. 12 Pl. 16, fig. 133).

Morren (maître Pierre), tenancier de la cour dite *Persoens hoff*, à Buvingen et Borboo, 1540 : une branche, posée en fasce, en pointe, munie d'une fleur, tigée et feuillée (rose?) (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille Morren porte . de gueules à trois étoiles d'or.

— Pierre), tenancier de la cour censale dite de *Söberghen*, dans la franchise de Brusthem, 1596 ; tenancier, *illec*, de la cour censale dite de Liége, 1593 : une fasce, accompagnée en chef d'une rose et en pointe d'une paire de bésicles (Ordange) (Pl. 16, fig. 134).

Morruijt, voir **Moruijt**, **Morutus**.

Mors (*Grars li*, chevalier, homme du comte de Flandre, assiste, à Wijnendale, à l'investiture de Jean de Namur, par son père, Gui, comte de Flandre, de la terre de Roulers, 1284 : de . . . à six (3, 2, 1) coquilles. L. : . . *Gra . . . . . ort chr* (*Namur*, N°s 173, 170).

Mors. *Williames li Moers*, homme du comte de Flandre ; l'acte a trait à un fief à Hooghlede, 1284 : dans le champ du sceau, cinq coquilles, surmontées d'un lambel. L. : *Si Wilame . e Mors* (Ibid., N° 173).

Mörs, voir **Moers**.

Morsaint. *Jehan de Morchin*, échevin de la ville et franchise de *Gres* (Grez-Doiceau), 1461 : une charrue, accompagnée en pointe d'une étoile. L. : . . . . . *Morcein* (C. C. B., c. 36).

— Jean de *Mortsain*, fils de feu Jean, tient, du Brabant, deux fiefs à Grez, 1521 : une charrue (Av. et dén., N° 3763).

Morsbach (*Johannes de*), *miles*, se déclare indemnisé, par le duc de Brabant, de toutes pertes subies à son service (guerre de Roldue?), 1339 : dans le champ du sceau, un eq. cimé d'une tête de léopard (?), entre deux cornes, chargées, chacune, de deux fasces. L. : ✠ *S' Iohannis de Morrsbach* (Chartes des ducs de Brabant, N° 344).

Mörsberg. *Wilhelm von Morsberg, Hennemans seliē sun von Morsberg, eins edelen knehtes*, promet et jure à *Juncherr Wynche von Ochingen* (Créhange) de le tenir indemne, du chef de la garantie assumée, pour lui, envers un bourgeois de Metz, etc., 1345 (sans autre date) : une fasce. L. : ✠ *S' Willavme* . . . . . (Archives de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Rheinach).

MORSDORF (Morsdorf?) (Herman van), chevalier, et ses compagnons combattirent jadis, sous le duc de Brabant, contre le comte de Flandre, 1357 ; Herman van *Mudersdorp (Moeders-)*, chevalier, reçoit une rente sur le tonlieu de Roldue, 1368, 9 : une croix. L., 1357 : ✠ *S Erman Monerstopi* (?) (Chartes des ducs de Brabant).

Par la quittance donnée, à Bruxelles, le 24 avril 1357, il déclare avoir reçu, du Brabant, un acompte de 110 3/4 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre (Ibid., N° 1000).

MORSELE, voir **Meldert**.

Morshof. *Adam de Morshoyve* inféode au sire de Heinsberg, deux alleux : 19 journaux *in loco dicto op den Breme agher*, et 6 journaux, *inter Schonhausen* (Schonhausen) *et Cronhusen*, 1325 : une fasce frettée. L. : ✠ *S Ade de Moryshoven* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 309).

Mortagne. *Arnulphus, dominus de Mauritanea* (voir **Wavrin**), type équestre ; le bouclier a une croix. L. : ✠ . . . . . *lai torn* . Contre-scel : écu à la croix. L. : ✠ *Secretvm mevm* (Mons, Trésorerie des chartes de Hainaut).

Mortagne *(Jehans, sire de), castelains de Tornai* (Tournai), 1279 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et la housse à la croix. L. : ✠ *S' Ioh'is dni de Mortagnia castell' tornac* . . . . Contre-scel : écu à la croix. L. : ✠ *Iov sire de Mortagne* (Chartes des comtes de Flandre, N° 242).

— Guillaume de *Mortaigne*, chevalier, assiste, à Wijnendale, à l'investiture de Jean de Namur, de la terre de Roulers, 1284 ; *baron de Flandres*, il assiste, comme pair du sire de Cysoing, à la vente, faite par celui-ci au comte de Flandre, du château de Peteghem, 1286 ; une croix, chargée de cinq coquilles. L. : ✠ *S W . . Iavme de Mo . . . . . ecvier signevr de Remeis* (*Namur*, N°s 170 et 198).

— *Baudain de Mortaingne*, seigneur de *Landast* (Landas), homme du marquis de Namur, 1291 (n. st.) ; scelle en 1295 ; une croix et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : *S' Bavdein de Mortagne chl'r* (*Namur*, N° 228, Tournai, Chartrier).

— Marie, dame de *Mortaingne*, châtelaine de Tournai, fait un contrat, avec Gui, comte de Flandre, et sa femme, Isabelle, à l'occasion du mariage de sa fille Marie avec Guyon, fils des dits époux, 28 mars 1291 (n. st.) ; scelle en 1295 : type ogival ; dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite une fleur de lis, et accostée de deux écus ; A, une croix ; B, un lion, un semé de billettes et un lambel à cinq pendants brochants. L. : ✠ *S' Marie dne Moritane castellane tornacen*. Contre-scel : un écu unique, à la croix. L. : *S' Marie dame de Mortagne* (*Namur*, N° 229 et Tournai, Chartrier).

Le 1er de ces deux écus est Comblains.

— *Marie, damoisele et hoir de Mortaingne*, fille de ladite dame Marie, scelle ledit contrat, 1291 (n. st.) ; *Marie damoisielle de Mortagne, castelaine de Tournai, fille a noble home Jehan, iadis signeur de Mortagne, castelain de Tournai*, 1293, 5 : type ogival ; dame debout, portant sur la main gauche un faucon, accostée de deux lévriers assis, affrontés, surmontés, chacun, d'un écu : A, un lion et un semé de billettes ; B, une croix. L. : ✠ *S' damoisielle de Mortain . . . chastelaine de Tovr* . . . . Contre-scel : écu à la croix. L. : *Contrescel Marie damoiselle de Mort*(?) (Ibid., Ibid.).

Il est difficile de constater si le premier de deux écus est brisé d'un lambel (voir la description du sceau de la mère). Si ce lambel existe, il est posé au-dessus du lion, au lieu de brocher sur l'épaule de celui-ci.

— Thomas de *Mortaingne, sengneur de Roumeries* (et *Rommeries* = Romerée), chevalier, homme du marquis de Namur, 1291 (n. st.) ; sire de *Romeries*, scelle, comme oncle de Marie de Mortagne, le contrat de mariage de celle-ci avec Guyon, fils du comte de Flandre, 1291 (n. st.) ; scelle 1295 : une croix, chargée de cinq fermaux ronds. L. : ✠ *S' Thomas de Morctengne chevalier* (*Namur*, N°s 228-9, et Tournai, Chartrier).

Mortagne. *Willames de Mortaingne, sengneur de Rumeis*, chevalier, frère dudit Thomas, et homme du marquis de Namur, scelle l'acte de mariage de sa nièce Marie, 1291 (n. st.) ; sire de *Dossemer*, chevalier homme du comte de Flandre, marquis de Namur, 1294 ; annule, au nom de Marie de *Mortaigne*, châtelaine de Tournai, et de la fille de celle-ci, Marie, l'accord fait, pour le mariage de cette dernière, avec Guyon de Flandre, 1er février 1295 (n. st.) ; *sires de Rumes et de Dossemer*, 1295 : type équestre ; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel, à la croix chargée de cinq coquilles. C. : un dragon ailé entre deux plumes. Ornement du chanfrein : un dragon ailé (sans les plumes). L. : ✠ *S' Will'i de Mavritana ml'tis du'i de Remeis*. L. du contre-scel : *Ȣtras' Will'i de Mavritana ml'tis* (*Namur*, N°s 228-9, 258, 9, 66, 71, et Tournai, Chartrier).

— *Ernous de Mortaingne*, prévôt de l'église Notre-Dame, à Cambrai, oncle de Marie de M., dont il scelle le contrat de mariage, 1291 (n. st.) : type ogival ; sous un dais, la Vierge, posée sur un léopard ; au bas, un écu à la croix. L. : . . *r ꝑpositi . . . Mar Camr̃. Thes* . . . . . (*Namur*, N° 229).

— *Jehan de Mortaingne*, seigneur d'*Espiere*, homme du marquis de Namur, 1291 (n. st.) ; seigneur de *Spere*, scelle le contrat de mariage de Marie de M., 1291 (n. st.) : une croix (?). L. : ✠ *S' Jehan de Morteigne chevalier sires despiee* (*Namur*, N°s 228, 9).

— Robert de *Mortaingne*, seigneur de *Seellimbroch* (et *Scellimbroec*), frère dudit Jean et homme du marquis de Namur, 1291 (n. st.) : une croix et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : ✠ *S' Robert de Mortaingne chevalier* (Ibid., N° 228).

— *Willaume de Mortaigne* s'appelle lui-même : chevalier, sire de *Dossemer*, dit sire d'Audenarde et *ber* de Flandre, 1341 : une croix, chargée de cinq coquilles (Tournai, Chartrier).

— Marie de *Mortaigne*, damoiselle d'Audenarde, ratifie une vente faite par noble homme Guillaume de M., chevalier sire de *Dossemer*, dit sire d'Audenarde et *ber* de Flandre, son cher sire et frère, 1341 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, accostée de deux écus : A, une croix, chargée de cinq coquilles. B, un fascé (**Audenarde**?) (Tournai, Chartrier).

— *Agnes de Mortaigne, dame de Gru[n]tha[u]se et despiere* (Espierres), reçoit, pour l'abbé de Corbie, une rente sur l'espier de Bruges, 1446, 21, 4, 5, 34,

5 : parti ; A, écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir ; aux 2e et 3e, une croix (**Aa**) ; B, une croix. L'écu pendu au col d'un griffon accroupi. L. : *S Agne . . . va Mortaigne e . . . van Grembgen van de Gre . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376, 377).

Mortagne. Roland de *Mortaigne*, dit de *Pottelles* (Pottelle), écuyer, conseiller du duc de Bourgogne, etc., comte de Hainaut, 1473 : une croix, chargée en cœur d'un écusson (à la bande?). Le côté dextre de l'écu est cassé. Cq. couronné. C. : deux clefs, les panetons en haut (les poignées cachées par la couronne) (M. E. Matthieu).

— Antoine de *Mortaigne*, seigneur d'Eecke, tuteur de son parent *(neve)* Antoine Quispeau, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Waesmunster et à Belcele, 1515 : une croix. Cq. couronné. C. : deux pieds de cerf. L. : *Seel Anthonne de Mortaigne sign de Eecke* (Fiefs, No 7144) (voir **Avesnes, Berthout, Diest, Ere, Espierres, Harnes, Condé, Lille, Nevele, Saint-Genois, Tournai**).

Dans le *Roman du chatelain de Coucy et de la dame de Fayel* (XIIIe siècle), le bouclier d'Arnould de Mortagne est ainsi décrit : *Couvers fu d'or a une crois de geulles . . .*

Gelre donne au *here van Mortaengen* : d'or à la croix de gueules. Capeline de gueules, doublée d'azur. Couronne d'or. C. : un vol de gueules.

Le prince de Moertaeingne *d'or, a la croix de gueulle et est pe . . . Tournay* (Corn. Gailliard, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Mortelmans (Jean), *schepen des heeren van Sinter Baeffs* (Saint-Bavon), *in synen hove van Sompeken, binnen Bouchout* (-lez-Lierre) *residerende*, 1619 : une marque de marchand (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Boutengoeden*, II) (Pl. 1a, fig. LV).

MORTEMONT (Guillaume de), bailli de Wauthier-Braine, 1637 : une fasce, chargée en cœur d'une feuille de tilleul, la tige en haut, accompagnée en chef d'une rose et en pointe d'un lévrier colleté, bouclé, élancé. C. : une tête et col de lévrier. L. : *Guile . . . . emont* (Wauthier-Braine, Etabl. relig., c. 4007, A. G. B.).

MORTENBEKE (**Moortebeek**) (Renier van), échevin de Bruxelles, 1370, 5, 6 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion. L. : *S' Reineris* (!) *de Mortenbeke* (Chartes des ducs de Brabant, Malines, Bruxelles, G., c. XVII, l. 108, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., *passim*).

Item gehaelt aen Henr̄ van Mortenbeke binnen den termine voirsei (sedert sinte Jansm̄ lxxoy tot sinte Jansm̄ lxxoy = 1378), tot heren Jacobs behoef van Bourbon (Bourbon) IX. paer cousen, elc paer xxviij g̃ lak̄, valent . . . maken . . . quart̄.

Il fait d'autres fournitures analogues pour le duc etc. (Comptes du receveur de Brabant, C. C. B., reg. 2363). En 1378-79, on lui achète : *cy ellen swerts(?), tot mins heren steke hernasch* (Ibid., reg. 2364) ; en 1379-80, des *cousen* (chausses), et des étoffes (reg. 2365), et, dans les années suivantes, divers autres objets (reg. 2368, etc.).

Aleyd . . . van den Assche, alias de Mortenbeke, filia quondam Henrici van den Assche, alias de Mortenbeke, relicta quondam Willelmi dicti de Bock, dote, devant les échevins de Bruxelles, d'une rente, la chapellenie de la Sainte-Vierge, en l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, le 23 novembre 1434 (G., c. VII, l. 228).

Mortere, voir **Moortere**, **Mortier**.

Mortgat. André van den *Moirtgate*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1440 : deux roses en chef et une étoile en pointe, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *S' Dries va . . . Mortgate (Zwijveke)*.

— Georges *van den Moortgate* tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1513 : même écu. L. : *S Iorys van den M . . . . . . te* (Fiefs, No 3624) (voir **HUEVINGHEN**).

Ce fief a nom *der Berghe* et comprend 3 bonniers et un journal. Il touche à la Dendre et à une terre que Georges avait donnée en dot à sa fille Catherine, lors du mariage de celle-ci.

— Gilles *Mortgat* scelle pour un autre, feudataire dudit château, à Lebbeke, 1541 : même écu. L. : un ange (Ibid., No 4017).

— Jean Mortgat (fils de Georges), homme de fief de Termonde, 1555 : même écu qu'André, mais l'étoile à cinq rais *(Zwyveke)*.

— Gilles *Moortgat* prête son sceau à Jean Heuvinck, homme de fief de Termonde, 1587 : même écu que Jean (Ibid.) (voir **Meersman**).

Mortier *(Godefrois, sires dou)*, chevalier, confirme une donation faite à l'abbaye de Wauthier-Braine, 1273 ; scelle un acte de son fils Henri, 1296 : d'hermine au lion. L. : *. S Godefr . . . dou Mortie . . . .* (Abb. de Wauthier-Braine, Chartes) (voir **Bourgois**, **Canivette**).

Par l'acte de 1273, du mois de mai, il déclare avoir remis à ladite abbaye, une pièce de terre qui relève de lui, sise devant la porte de ce monastère, et que ses tiers ont donnée à celui-ci *pour Dieu et en aumosne*.

— *Henris dou Mortier*, fils dudit Godefroid, fait un échange avec l'abbaye susnommée, 1296 : trois molettes à cinq rais, surmontées d'un lambel. L. : *. S' Henri . . . .* (Ibid.).

Ce sont bien des molettes, et non des étoiles (voir *Introduction*, p. 59).

Comp. Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Nivelles, p. 46.

— *(Jakemes dou)* donne un acte relatif à l'abbaye de Bonne-Espérance, 1366 : plain ; à la bordure engrêlée et au bâton brochant. L'écu suspendu à un arbre, muni, en guise de branches, de deux étoiles. L. : *S Iaqve dv Mortier* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Un acte de 1390 cite un Jaquemart du Mortier, bourgeois de Mons (Ibid.).

Mortier *(Stassars dou)*, homme du *Roman pays* du Brabant, 1391 : d'hermine au lion couronné. L. : *S St . . . . . dor Mortir* (Chartes des ducs de Brabant, N° 3520).

— Catherine *Bourgoise*, veuve de sire Mathieu du Mortier, reçoit un paiement de la ville de Tournai, 1407 : parti ; au 1er, un échiqueté au lambel (**Mortier**) ; au 2d, trois chapels de roses (**Bourgois**) (Tournai, Quittances).

Victor Bouton, *Jouste faite à Tournay l'an mil trois cens trente* (Paris, 1870), cite un Gossuin du Mortier qui prit part à cette joute ; armes : échiqueté d'or et d'azur.

— (Guillaume *dou*), homme de fief du Hainaut, 1431 ; *maistre carpentier* de Hainaut, 1431 : deux cognées, posées en fasce et rangées en pal, la 1re le tranchant en bas, la 2de, contournée, le tranchant en haut (Mons, Domaines de Hal, I) (Pl. 16, fig. 435).

— Guillaume van den *Mortere*, receveur du duc de Bourgogne, et de Brabant, au pays d'*Overzenne*, 1435 (n. st.) : d'hermine au lion couronné, chargé d'un écusson à la fasce et au lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. T. : un ange (*Afflighem*) (Pl. 16, fig. 436).

Sur notre planche, le lion est représenté, erronément, non couronné.

— J.-B.-F. *Dumortier* de la Potterie, demeurant à la Potterie, à Acren-Saint-Martin, collateur d'une fondation attachée à la chapelle du château de la Potterie, 1787, le 14 avril : parti ; au 1er, coupé ; *a*, une rose ; *b*, d'azur à trois (2, 1) étoiles ; au 2d, indistinct ; on n'aperçoit qu'un oiseau (colombe ?) essorant en chef. Cq. couronné. C. : une aigle issante. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46626).

Les comtes Du Mortier, en Belgique, portent : échiqueté d'argent et de sable ; à la bande d'argent, chargée de trois croisettes de gueules. Couronne de comte. S. . deux griffons d'or, lampassés de gueules.
Devise : *Par droit et pour loi*.

Moruijt. *Gérard* (!) *Morruijt* donne, avec Simon Royer (ne scelle pas), tous deux lombards, à Saint-Trond, à la duchesse de Brabant, des quittances pour des acomptes, 1395, 6, 8 : un fascé. C. : une sirène, tenant les bras en l'air. L. : *S' Garvagnivs* (!) *Morvtvs* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

La sirène a les mains vides.

Mozet. Maître *Nicolle de Mouzet*, échevin de Namur, 1486 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande, chargée en chef d'une étoile ; aux 2e et 3e, une fasce entre deux burelles. L. : *S Colinet . . osset* (Namur, *Saizinnes*, c. 517).

— (Antoine de), échevin de la collégiale de Saint-Aubain, dans sa cour en la ville de Namur, 1539 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande (non chargée) ; aux 2e et 3e, une aigle. Fort endommagé ; seul, l'écu reste intact (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Mozet (Georges de), écuyer, déclare tenir, du roi de France, les terres et seigneuries de Grune (prévôté de Marche) et de Harsin, 1681 : une bande (non chargée). C. : une tête et col de lévrier colleté (cachet, en cire rouge) (C. C. B., 45713b) (voir **Comte**).

Mosnier (Louis le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1596 : un chevron, chargé d'un besant, ou tourteau, et accompagné de trois trèfles. L. : *Seel Lois le Mosnier* (B. R., C. G., portefeuille 1907) (Pl. 16, fig. 437).

L'acte l'appelle : *Loys de Mosnir*.

Mosselman *(Johannes dictus), rector policie*, à Bruxelles, 1479 ; Jean Mosselman, receveur de la ville de Bruxelles, 1488 : un rencontre de bœuf ; au chef chargé de deux roses, accompagnées, au point, d'une petite étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : *S Ian Mosselma* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B., E. G., I. 356).

Most (Pierre van der), échevin de Louvain, 1469 (n. st.) : diapré à la fleur de lis, au pied coupé, florencée, les étamines terminées, chacune, en une étoile. L. : *S Petri vā d' Most scabini louan̄* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Mostart (Jean), représentant les héritiers de Jean Rauwelts, tué à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 14 moutons, 1374 : un chevron abaissé, chargé d'une étoile à cinq rais, accompagné de trois merlettes et surmonté d'un lambel, les pendants chargés, chacun, de deux billettes. L. : ✠ *S Iehan Mostarde* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 438) (voir **Moustarde**).

Mostel (Henri, échevin de Helmond, 1389 : trois poissons, posés en pal et rangés en fasce (Helmond).

MOTE[N], voir **Motte.**

Motta *(Willamme)*, échevin du duc de Bourgogne, à Jandrain, 1485 ; dit sceller de son propre sceau : trois étriers ; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. S. senestre : un aigle. L. : . . . . . *d Hempline* (C. C. B., c. 36).

— *(Gilchon)*, échevin de l'abbé d'Heijlissem, en sa cour de Pellaines, 1526 : une anille. L. : ✶ *S Gilchon Motta (Heijlissem)*.

Motte. *Willaumes de le Mote*, bailli de Lille, 1288 : une fasce, chargée de trois fermaux ronds, surmontée à dextre d'un lion léopardé. L. : ✠ *S' Willavme de le Mote* (Tournai, Chartrier).

Motte. *Symon de le Motte* reçoit, du duc de Brabant, 40 vieux écus et lui accorde un répit, jusqu'à la Noël prochaine, pour le paiement d'autres 50 vieux écus, qu'il lui doit encore, à lui et à son frère, Guillaume (guerre de Flandre), 1357, le 24 septembre : un croissant, accompagné au point du chef d'un annelet ; à la bordure engrêlée. L. : ✠ *S' Symon de le Motte* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1407 (Pl. 16, fig. 439).

— (Guillaume et Simon de le), frères, reçoivent, du Brabant, 50 vieux écus *pour aucuns frais que nous avons eut a Asque* (Asseche) *en ses guerres contre le conte de Flandres*, 31 mai 1358 ; Guillaume : un croissant, surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S' Wilavme de le Mote*. Simon : même sceau qu'en 1357 (Ibid., N° 1613).

— (Martin de le), alleutier du Hainaut (il s'agit d'une vente à l'église de Bassilly, 1366 : une fasce, surmontée à dextre d'une coquille (Elseghem).

— (Baudouin *de le*), homme de fief du Hainaut, 1373 : un croissant et un semé de billettes (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— Gérard van der *Motten*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 80 moutons, 1374 : trois hamaides et une bordure engrêlée. L. : *S' Gheeraert van der Mote* (Chartes des ducs de Brabant (Pl. 16, fig. 440).

— Guillaume van der *Motten*, prisonnier *illec*, sous le bailli du Brabant Wallon, Clutine ; i. t. : 35 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S' Wilhemen de le Mote* (Ibid.).

— Arnould van der *Motten*, prisonnier *illec*, sous ledit bailli ; i. t. : 146 moutons, 1374 : même écu que Guillaume, 1374. L. : *S' Arnoldi de le Mota* (Ibid.).

— Guillaume van der *Motten*, prisonnier *illec*, parmi les hommes de la commanderie de Chantraine ; i. t. : 170 moutons (1374, 9 : un lion, l'épaule chargée d'une merlette. L. : ✠ *S Wilem va de Mo* (Ibid.).

(Acte de 1371 : elle *Willem Motten*.

— Guillaume van der *Motten* scelle pour Henri van *Gheldorp*, prisonnier *illec*, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 170 moutons, 1374 : écartelé, aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, trois merlettes. L. : . . . . . *am del Mott* . . (Ibid.).

— (Baudouin *de le*), écuyer, 1374 ; châtelain d'Ath, 1375, reçoit une pension, du Brabant, par le châtelain d'Aymeries : un croissant, accompagné d'un semé de billettes. C. : un plumail rond, issant d'une cuve. L. : *S Baudewin de le Motte* (Ibid.).

Motte (Martin de le), homme de fief du comte de Hainaut, scelle un acte de Jean de Marbais, chevalier, seigneur de Farciennes, 1384 (à Enghien) : une fasce, surmontée de trois coquilles. L. : *S' Martin dele Motte* (*Namur*, N° 1473).

— (Jean de le), bailli de Saint Denis, homme de fief du Hainaut, 1388, à Mons : une fasce, accompagnée de trois coquilles, rangées en chef, et d'une étoile à cinq rais en pointe. L. : . . . . . *de le* . . . . . (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies).

— Jean van der *Mote* reçoit, du duc de Bourgogne, une pension viagère de 100 francs, sur l'espier de Furnes, 1409 : de vair ; au franc-quartier plain ; une épée, posée en bande, la pointe en bas, brochant sur l'écu. L. : . . . *han del M* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

— Jean *de le Mote* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416, 24 : même écu. C. : un griffon issant. S. senestre : un griffon. L. : *S Iehan de* . . . . . (Ibid., l. 376).

— Pierre van der *Motten*, alleutier du duc de Brabant, au quartier de Tirlemont, 1421 : un lion. L. : ✠ *S' Peter van der Motten* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Messire Jehans de le*), chevalier, homme de fief du Hainaut, 1421, à Valenciennes : plain ; au chef gironné de dix pièces, cinq plaines, alternant de cinq autres, chargées, chacune de trois croisettes recroisetées (**Enghien**?). C. : une tête et col d'homme barbu, le col, allongé, entouré d'une écharpe, aux bouts flottants, tenue, sur le devant, par un anneau. T. dextre : une damoiselle. L. : *Seel Iehan de le Motte chevalier* (*Namur*, N°s 1354-56).

— *Jehan de le Motte*, homme de fief du Hainaut, 1449 : une bande, accompagnée à senestre d'un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Iehan* . . . . . (Tournai, Chartrier).

— (Martin) (tout court), homme de fief du Hainaut, scelle le *vidimus* d'un acte concernant l'abbaye de Bonne-Espérance, 1449 : une aiguière contournée, accompagnée de sept étoiles (?) (roses ou molettes), rangées en orle. T. : un ange. L. : *Seel* . . . . . *otte* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Inghelram van der Moten (de le Mote)* (son sceau est employé, en 1465, par Josse de Grijpskerke) serviteur et sergent à masse du duc de Bourgogne, à Gand, 1466, 8 : trois hamaides, brochant sur un filet. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S' Inghele van der Moten* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113, 109, 116).

— Jean *Motte* (?), à Louvain, tient, du seigneur

d'Arenberg, un fief à Geest-Saint-Remy, 1470 : une fleur de lis, au pied coupé (Av. et den., N° 1889).

Motte. Guillaume van der *Moten* tient, d'Adrien van Rokezhem, seigneur de ter Donct, un fief de la seigneurie de ter Ruwen, à Berchem-lez-Audenarde, 1480 : trois hamaides. C. cassé (Elseghem).

— Jacques *del Motte*, afleutier de l'empereur, scelle un acte du receveur de Jodoigne, 1523 : trois (2, 1) macles et une rose en cœur, surmontés d'un lambel. L. : . . . . . *delle Mo . . (Heylissem)*.

— (*Andreau* de la), (et *del Motte*), afleutier du souverain, à Jodoigne, 1562 ; échevin de cette ville, 1565, 6 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais et de trois petites pointes (clous ?), mouvant, une du chef, les deux autres des flancs. L'écu surmonte du millésime *1556*. L. : *Adrian de la Motte* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3176, 3177, 3178).

— (Damoiseau Charles de la), fils du damoiseau Jean, tient, du château de Termonde, un fief à *Kerckhove*, (Kerkhove) et à Oijghem, fief appelé *Scolders velt, . . . hofstede, wmmende lande ende bogaerde*, avec dreve, le tout d'une étendue de 12 à 13 bonniers, avec diverses terres, des rentes seigneurales, bailli, échevins, etc., le 3 janvier 1614 : trois hamaides et une bordure (simple). C. cassé. L. : . . . . *Chaer . . . . . (Fiefs, N° 3892)*.

— Christophe *Motte* (?), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1620 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle et d'un croissant, rangés en pal (Mons, Hommes de fief) (Pl. 16, fig. 441).

— (Guillaume de le), même qualité, 1630, à Buiche : une tête et col de . . . (cheval, lion ?) ; le haut est cassé. T. : un saint. L. : *S Gvillaume de le Mott* (Mons, Hommes de fief à Buiche).

— (Jaspard de la), même qualité, 1642 : même écu que Gérard, 1374. Cq. sans C. (M. L. Paris).

— (Henri de la), échevin de Villers-Saint-Amand, 1681 : même écu, mais la bordure dentée. Cq. sans C. (M. L. Paris).

— Jean van der *Moten*, homme de fief d'Enghien, 1685 : un chevron renversé, accompagné en chef d'un V et en pointe des lettres I M (Enghien) (voir **Borch, Gent, Heede, Corduannier, Manderscheid, Massemen, Vivien**).

Par lettres patentes, données à Arre, le 24 juin 1464, Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme Guillaume de la *Motte*, écuyer, aux fonctions d'*escuier panetier* (Chartes de l'Audience, c. IX, A. G. R.).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille van der Motten portait d'or à sept (4, 3) losanges de gueules, accolés en fasce, surmontés de trois roses du même, boutonnées du champ (Pl. 16, fig. 442).

La maison surnomme VAN DER MOTE : *d'argent, a trois annelets de sable* (Cors. GALLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Le seigneur de LA MOTE : *vairé d'or et d'azur.*

La maison de PALME *patrollet* (Cors GALLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Les barons et écuyers de la Motte-Barake, en Belgique, portent actuellement : d'azur à la bande de cinq losanges d'or. Couronne de baron. S. : deux griffons regardants d'or, lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

Motten, voir **Motte.**

Mottet (J. L.-J.), curé de Waret-l'Evêque, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 10 avril : coupé ; au 1er, un lion léopardé ; au 2e, trois (2, 1) annelets. C. : un lion issant (cachet, sans L., sur papier, plaqué sur cire rouge (C. C. B., reg. 46659).

Mottin (N.-C.), greffier de la haute cour d'Abolens, 1780 : d'or ? au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles (roses). C. : une quintefeuille (écu ovale ; cachet, sans L., en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. R.).

Moucheron (F.-P.-J. de), écuyer, chanoine de la cathédrale de Saint-Martin, à Ypres, et curé titulaire de Saint-Jean, près d'Ypres, province de West-Flandre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 10 avril : d'argent à une fleur de lis d'azur, partie, les deux moitiés séparées, réunies, au bas, par leur bon. C. : une tête et col de griffon (?), entre un vol. S. : deux griffons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46619).

Mouchet (Gilles de), échevin de Liège, vers 1320 : un épervier (mouchet, emouchet) essorant (G. de B.).

Le comte Mouchet de Laubespin, en Belgique, porte : écartelé, aux 1er et 4e, de gueules à l'épée d'or, accostée de deux roses du même (**Batteforte**), aux 2e et 3e, d'azur au sautoir, cantonné de quatre billettes, le tout d'or (**Laubespin**). Sur le tout, un écusson de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois ciseaux (emouchets) d'or (**Mouchet**). Couronne de comte. S. : deux lions regardants d'or, armés et lampassés de gueules.

MOUI, voir **Goulart, MOY.**

Mouhin, *Amelys van Mohien*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 764 moutons, 1374 : de vair au lion (couronné ?). L. : ✶ *S Amele de Mohien* (Charles des ducs de Brabant).

Baudouin et Amelot de *Mouhien*, tous deux fils de sire Guillaume, seigneur de Jehay, fils de Baudouin, seigneur de Jeneffe, portent « *ces armes d'Avans, assavoir Vairé d'argent et d'azure et y adjoustent par difference un lyon rampant de gueules et couppé* DAMARTIN » (Dommartin) (HENRICOURT).

Mouisson, voir **Movisson.**

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXIX.

Fig. 1. Wiart le Moine, écuyer, prévôt de Saint-Quentin (1281, 83).
Fig. 2. Henri de Champigny (1303),
Fig. 3. Nicolas de Chaumontel (1303) (1),
Fig. 3. Jean Choisel (1303),
} chevaliers du roi de France.

(1) La mince croix, sur l'écu de Nicolas de Chaumontel, est simplement un effet de lumière, qui s'est produit à la photographie, deux des quartiers — tous quatre plains — étant fort en relief.

Mouland, Jacques de *Moylant*, échevin de Liége, vers 1355 : trois chevrons et un rosier sec, mouvant de la pointe, brochant, fleuri de six pièces, les roses posées sur le champ. L. : ✠ *S' Iacobi d ..... t s .... leod'* (C. de B.).

— Thierry de *Moylant*, échevin *illec*, chevalier après 1370 ; se sert successivement de ces trois sceaux : 1°, trois chevrons, accompagnés de sept besants, ou tourteaux, rangés en orle, et un 8e au point du chef, brochant sur le 1er chevron (à moins que le chevron ne soit brochant sur ce 8e). L. : ✠ *S' Theodrici de Moylant*. 2°, comme Jacques (ci-dessus, mais au franc-quartier brochant, plain, ou fruste. L. : .. *Theodri* .. *Moilant*. 3°, trois chevrons, accompagnés de trois roses à quatre feuilles. C. : une tête et col de chien. L. : .. .. *odr de Moylat s .. bini . eodiensis* (C. de B.).

M. le Chevalier C. de Polman, qui a reproduit ces sceaux, n'en indique pas les dates précises.

— Thierry *van Moulaijn*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 2168 moutons, 1374, 82 (n. st.) ; Th. van *Moylant* promet, pour lui et son parent *(neve)*, Basse van *Bruistem*, de donner quittance à la duchesse de Brabant, 1385 : trois chevrons, accompagnées de trois roses (à 5 feuilles). C. : un tête et col de chien braque. L. : *S' Theol'ci de Movlāt milit' scabini leodiensis* (Chartes des ducs de Brabant).

Il est appelé aussi *van Moylant*, etc.

— Thierry van *Moulant*, 1389 ; Th. *van Meulant* (fils de sire Thierry, chevalier, 1391 ; van *Moylant*, 1393, reçoit, du Brabant, une rente sur le tonlieu de Maestricht : écartelé ; aux 1er et 4e, trois chevrons, accompagnés de trois roses ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée (**Charneux**). L., 1389, 91 : ✠ *Si' Dieric van Moelant* ; 1393 : ✶ *S' Theoderici* ..... (Ibid.) (Pl. 16, fig. 443).

Voir Henri-Bourt, *passim*, qui le cite, ainsi que son père, et le dit *«marié nouellement a la fille Mons. Johan de Gotehen Chevalier»*. Saumay leur attribue, à tort, pour armes : de gueules à trois chevrons d'or.

Thierry, fils du chevalier Thierry de *Moylant*, relève, du Brabant, une rente sur Maestricht, rente dépendant de la succession de feu Libert *Battour*, voué de *Horion* (Butoir (compte Saint-Jean 1386-87 ; C. C. B., N° 17144, f° 211).

Moule (Jean), *escardeur* de Tournai, 1341 : trois moules closes (Tournai, Chartrier).

MOULEHAN, *Hanche van Molnhom* (tout court), et *Hantse van Moelhem van Polanen*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 400 moutons, 1374 : parti ; au 1er, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2d, deux roues de moulin, rangées en pal. L. : ✶ *Iehan de Movlehan* (Chartes des ducs de Brabant).

Ce nom de *Polanen* est probablement la corruption d'un nom roman qui y ressemble quelque peu. Il est peu probable qu'il s'agisse d'une localité des Pays-Bas septentrionaux, la légende du sceau indiquant que le personnage se servait de la langue française.

Mo|u|l|l|in|s, *Jehan de Moulins*, chevalier, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant, 1339 : coupé ; au 1er, trois losanges accolés, touchant à tous les bords du champ ; au 2d, plain-diapré. L. : ✶ *Sigillum Iohannis de Molyns* (Chartes des ducs de Brabant, N° 530).

— *Thiris de Molins*, homme du comte de Namur, 1358 : trois anilles ; au franc-quartier brochant d'hermine, chargé d'une rose(?). L. : ✶ *S' Thiris de Molins* (*Namur*, N° 830) (voir **Desmoulins**, **Kerman**, **MOLLIN**, **Sainte-Livière**).

— *Colar de Molin*, échevin de Namur, 1427 ; seigneur *dou Nout Mau[u]sny en Ardenne*, maieur et échevin de Namur, 1429, 30 : trois anilles ; écusson en cœur écartelé ; aux 1er et 4e, deux animaux (lions léopardés ?) l'un sur l'autre ; aux 2e et 3e, une fasce. C. : une anille. L. : *S' Colart de Molyn* (Namur, *Saltzinnes*, c. 517, et *Namur*, N°s 1370-1).

Les actes de 1429 et de 1430 l'appellent *de Moullin*.

— *Elloy du Moullin* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1444, 8 : trois anilles, accompagnées au point du chef d'un croissant. L'écu sommé d'un buste d'homme sauvage (?). S. : deux léopards lionnés, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : .. *oy d* .. *oulin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— Michel *des Moulins*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1358 : un moulin à vent. T. : un archange Michel, brandissant un glaive de la main droite. L. : *S Michel des Morli* .. (Fiefs, N° 10501).

— Pierre-François du Moulin, prêtre de l'évêché de Liége, chapelain et possesseur d'une chapellenie en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Maestricht, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de cette chapellenie, 1787 : d'or au chevron de gueules, accompagné de trois anilles. C. : une anille (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46662).

Cette fondation, instituée par les demoiselles Marie et Pétronille Aelders, célibataires, le 10 mars 1732, devant le notaire Vengen, jouissait des revenus d'un capital de 10,000 florins.

Mour, voir **Villers**.

Moreau (Guillaume), XVIe — XVIIe siècle : parti ; au 1er, un coutre ; au 2d, une fourche. L. : *S Guillame Movreav* (Matrice au Musée de Tournai).

Voir *Introduction*, T. I, 86.

Moureaux (Jean-Simon), curé du village de Louvignies, diocèse de Cambrai, province de Hainaut,

district de Chièvres, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 13 avril : de vair en pal. C. : deux pattes de cerf (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., c. 46634).

Mouriau (J.-B.) (d'après sa signature ; dans l'acte, il est appelé : *Mijnheer Moreau),* à Gand, un des collateurs de la chapelle de Saint-Daniel, au hameau de Beervelde, paroisse de Destelbergen, sous la seigneurie de l'abbaye de Saint-Pierre (près de Gand), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de cette chapelle, 1787, le 11 avril : trois têtes de more ; au chef chargé d'une aigle issante (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46597).

Les autres collateurs sont : le damoiseau Corneille della Faille, le damoiseau van den Hecke, Madame de Loose, les hoirs de Mademoiselle Borluut, tous à Gand, et les hoirs du damoiseau Vilain XIIII, seigneur de Welle, à Alost.

Mours, voir **Moers.**

Mourslach, voir **Moerslach**

Mouza, voir **LONTZEN.**

Mousourt (Catherine), veuve de Jacques *de Vaghevière,* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1440, 1 : une bande, accompagnée de deux merlettes. L. : . *ate* . . . . *Mo* . . *ou* . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— (Louis) déclare avoir reçu, d'Antoine Ruchs, 388 livres, 18 sols, 5 deniers parisis, *avant que icellui Anthoine fist le serement du bailliaige del Houdsche, devant les hommez de fiefs du bourg de Bruges, ou il estoit institue par mon tres redoubte seigneur, et moy deschargie, et ce pour le reste que mon dit seigneur me devoit comme bailli del Houdsche,* 1445, 4 novembre : une cotice, accompagnée de deux oiseaux (?). C. : un oiseau entre un vol. L. : . . . . . *ousourt* (Ibid., l. 190).

Moustarde (Raoul dit), homme du roi de France, scelle une lettre de *Wis dis li Moinnes,* prévôt de Saint-Quentin, au bailli de Vermandois, 1281 : un lion contourné, surmonté d'un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *S Ravl* . . . . . *starde* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), homme de fief de Catherine de *Hallewin* (Halewijn), abbesse de Nivelles, 1385 : un chevron abaissé, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois oiseaux, le tout surmonté d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de deux billettes. L. : ✠ . . . . . *starde* (Hospices de Nivelles, à Nivelles) (voir **Mostart, Vigreus**).

Moustier. Baudouin *des Mostiers,* homme de fief du comte de Namur, 1358, 9, 60, 2 : deux léopards, rangés en pal. L. : ✠ *S' Bavdvin de Movstier Namur,* Nos 830, 859, 897, 925, 926).

Moustier. Jean *dou Mostier,* jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 680 moutons, 1374 : trois sangliers passants et un bâton brochant. L. : ✠ *S' Ichan de Monstie .* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre du) reçoit, du haut-bailli de Gand, un paiement pour avoir porté diverses lettres au duc de Bourgogne, à son Grand Conseil, etc., 1458 : une église. L'écu posé sur un aigle. L. : *S Pierre vā der Kerke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109).

— *(Johannes du),* reçoit, du haut-bailli de Gand, 4 livres parisis, pour un voyage de quatre jours auprès du duc de Bourgogne, à qui il a porté une lettre, 1458 : une église. S. senestre : un aigle. L. : *S Ian van* . . . . . (Ibid., l. 109).

— Charles *Demoustier,* homme de fief de la baronnie de Silly, 1661 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose, tigée et feuillée. L. : *S Charle de Movstier* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Mouton (Colart), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1366 : un chevron, accompagné de trois cors de chasse contournés. L. : . . *Cholart Movton .* (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy,* et Abb. d'Epinlieu).

Dans l'acte du fonds d'Epinlieu, il est appelé : *Colars Moutons.*

Mouttiaux (P.-L.), curé de *Lanne* (Lasne), district de Genappe, diocèse de Namur, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 9 mai : coupé ; au 1er, parti ; *a,* une herse de labour triangulaire ; *b,* un arbre terrassé ; au 2d, trois oiseaux, posés sur une terrasse. C. fruste (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46558).

Mouwe (Gilles) reçoit, du Brabant, 450 écus *Philippus* pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358, 28 juillet : une bande de cinq losanges, accompagnée de deux coquilles. L. : ✠ *Sigi' Egidii dicti Movice* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1674) (Pl. 16, fig. 444).

Mouweris soen *(Heinric),* bourgeois d'IJsselstein, 1416 : deux griffes d'aigle, passées en sautoir, accompagnées en chef d'une coquille. Cq. couronné. C. : deux griffes d'aigle accostées. T. : cassé à dextre ; à senestre : un homme sauvage, portant une branche. L. : *S Heinric Mov* . . . . . *(Hollande).*

Movisson. *Col[l]art Mouisson, tellier de toilles,* à Mons, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, 1476, 81, 4 : un oiseau (mouette ?). T. : un ange. L. : *S Collar* . . *Mouisson* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1688).

La quittance de 1481 cite son fils *Lyon Mouisson.*

Moxhe *(Jehans Henneuses de), sires en partie de le court con dist de Kokerualvals, seant en le ville de Saint Germain en le conteg de Namur*, 1387 : une fasce entre deux burelles ; au franc-quartier chargé d'une aigle (?). L. : ✱ *S Iehan Hennose (Namur*, N° 1205).

— *(Hucairt Galkairt de)*, faisant fonction de maieur, a la place de Jehan de *Cipley*, souverain maieur du chapitre de Saint-Lambert, a Liége, 1474 ; échevin de l'église collégiale de Saint-Paul, a Liége, dans sa cour, jugeant en la *ville davennes* (Avennes), 1474 : une fasce, chargée en cœur d'un petit lion. L. : *S Galka de Mo.he* (C. C. B., c. 108).

— *(Hucart de)*, maieur de l'église Saint-Lambert, a Liége, dans sa cour de Moxhe, 1474 : une rose en chef a dextre et deux étriers, 1 en chef a senestre, 1 en pointe, accompagnés en cœur d'un annelet. C. cassé. L. : *S Houa . de Moch* (C. C. B., c. 108) (voir **Soreis**).

Moxheron, voir **Soreis**.

Muchars *de Nodeweys* (Noduwez) *(Johannes), Ludovicus, eius filius*, s'engagent, chacun moyennant trois livres, a servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 ; scellent tous deux du même sceau : trois losanges et un bâton brochant. L. : ✠ *S' Iohēs Mregsar* (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

Et non : « Muchais » (voir ALPH. WAUTERS, *La Formation d'une Armée brabançonne*, etc.).

Muchet, voir **Musset**.

Müddersheim. *Roese van Muedersheym* reçoit, du receveur de Fauquemont, une rente sur le tonlieu de *Gole* (Geulle ; aussi Schin op Geul), 1383 : une bande et un lambel brochant. Le reste du sceau, avec le bas de l'écu, est cassé (Chartes des ducs de Brabant).

Muds (Charles de), tuteur de *Pierkin*, enfant de feu Pierre Baltine, qui tient, du comte de Flandre, un fief a Wulpen, 1502 : une fasce, surmontée d'une merlette, accostée de deux . . . (?). T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S K . . . el . . Muds* (Fiefs, c. 889, l. 1049).

Muegsar, voir **Muchars**.

Muel (Guillaume) (sans de), échevin de Léau, 1673 : une croix. L. : . . . . *ilmes de Mel* (Cure de Léau).

Mueldere, **Coene**, **Mulder**.

Mueleman, voir **Hende**.

Muelen, voir **Molen**.

Muelstroe, voir **Erp**.

MUELWIJC, voir **MOLEWIJC**.

Muenxhede (Chrétien van), échevin de Deuterghem, 1523 : un froc de moine, sans capuchon *(Deynze*, c. L.).

Mues *(Johannes dictus)*, receveur de Bruxelles, 1472 : trois lévriers élancés, rangés en pal. S. : un aigle, perché sur l'écu. L. : . . . . . . *Mues* (Abb. de Forest, Etabl relig., c. 2496, A. G. B.).

Muess (Jean), bailli du comte de Clèves, a Orsoy, 1392 : un annelet. L. : *S' Iohan van Lynen* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

Muet (Guillaume le), maître de la Chambre des Comptes, a Lille, 1458, 9 : une licorne agenouillée, contournée, regardante. T. senestre : un ange. L. : *S Guillaume le Muet* (C. C. B., Acquits de Lille, 1 95, 96, 111).

Müggenhausen. *Winant van Muckinhusin*, chevalier, devient vassal du comte de Juliers, pour une somme d'argent, et lui assigne une rente de 12 marcs, sur 28 journaux de terre a *Muckinhusen*, 1331 : deux fasces échiquetées, surmontées de trois étoiles a cinq rais. L. : ✠ *S Winanti d . . . . . horin* (!) *militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 359) (Comp. les armes de Marg., femme de Jean **Scheyvart de Merode** 1438, **Tomburg**, **Virnich**).

— Herman van *Mucgenhusen*, chevalier, homme du château de Virnich, scelle un acte d'Herman, seigneur de Virnich, 1342 : trois coquilles. L. : ✠ *S Hmanni de Mchkenvse miles* (!) (Ibid., N° 451).

Mühl[en]bach *Herman, dir herre van Helfinstein* (Helfenstein), *unde Mechtilt, die wilne was eleche husvrauwe hern Heinrichis, des vurgenantin hern Hermannis mūder, und ire erbin*, d'une part, et *Agnes, die frauwe van Mūlinbach, die wilne was eliche wirten hern Hermannis, dis herrin van Helfinsteyn, und her Friderich van Brandenberg* (Brandenbourg), *ir eidem, unde Agnes, sine eliche wirtin*, d'autre part, font un accord, au sujet du château de *Mulinbach*, qui appartiendra a Agnès et a son mari, *her Friderich van Brandenberg*, et d'autres biens, dont le château de *Helfinsteyn*, le maréchalat *(dat marschalc ammit)*, etc., passeront a *Mechtilt* et a *her Herman*, son fils, 1318, *an sente Marien Magdalenen dage* ; la dame de *Mūlinbach* : six (3, 2, 1) fleurs de lis ; au chef chargé d'un lion issant, a la queue fourchée (**Helfenstein**). L. : ✠ *S' Angnetis de Helpēsteyn* (Archives de l'Etat, a Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Stein**).

Les parties font sceller leur acte par ces temoins : *den edelin herrin hern [illegible], den herrin van Ysenberg* (Isenburg) (son sceau est tombé), *hern Johanne, den herrin van Brunsh[orn]* (Braunshorn), *hern [illegible] van [illegible]* [illegible]

Gerarte, de burggrevin van Hamerstein (Hammerstein) (le sceau de ce dernier est tombé) (voir **Pfaffendorf**).

Nous décrirons, au *Supplément*, les sceaux du seigneur de Helfenstein, de sa mère, de Brandenbourg, de Braunshorn, d'Alfter et du burgrave Louis de Hammerstein.

Mühlenbroich, voir **Honselar.**

Muyau (Servais le), homme de fief du Hainaut, 1473 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné d'une rose en chef à dextre et de deux (?) étoiles, 1 en chef à senestre, 1 (?) en pointe (celle-ci est douteuse). T. dextre : un homme sauvage assis, tenant sa massue dans le bras droit (M. E. Matthieu).

Muiden. *Aernt van Muden,* 1416 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1 glands. L. : *S. Aernt van Muden (Hollande).*

— *Peter van Muden,* 1416 ; même écu, brisé au point du chef d'une rose à six feuilles. L. : *S' Peter van Muden* (Ibid.).

— *Ghüsbrecht van Muden,* 1416 ; même écu qu'*Aernt*, mais la fasce chargée d'une étoile. L'écu suspendu au col d'un aigle. L. : *S Ghisebrecht . . . . uden* (Ibid.).

— *Splinter van Muden,* 1416 ; même écu qu'*Aernt*, brisé au point du chef d'un petit besant, ou tourteau. L. : *S' Splinter van Muden* (Ibid.).

Ces quatre Muiden scellent le même acte, en qualité de bourgeois d'Ysselstein (voir **Ysselstein**).

— Les échevins de la ville de *la Mue,* en Flandre, 1428 ; une ancre renversée, l'anneau en bas. L'écu suspendu au col d'un griffon accroupi. Contre-scel : écu à un lion (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

Muijlickom (Guillaume van), témoin de Rodolphe van Lennep, à son contrat de mariage, 1528 ; une croix, accompagnée au 1er canton d'un croissant. L. : *Willem van Mullickeum (Geld.).*

MUIJLKE, voir **Mulck.**

Muijlwijck (Guillaume van) (fils de Corneille), échevin de Rotterdam, 1535 : une fasce, accompagnée de quinze besants, ou tourteaux, neuf (5, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. C. : un vol. L. : . *Willem Cornelis Mvl* . . . . . (U.).

— (Baudouin van) (fils de Guillaume), même qualité, 1587 : même écu, mais le 11e besant, ou tourteau, enclos d'un annelet. C. fruste L. : *S Bordeuci* . . . . . *Mvylv* . . . . . (U.).

Muys, voir **Raitz.**

Muijs van Holy (Albert) (fils d'Antoine), échevin de Rotterdam, 1570 : un burelé-ondé, chargé de sept merlettes brochantes, quatre (2, 2) au canton senestre, trois (2, 1) en pointe ; au franc-quartier chargé d'un arbre arraché. C. fruste. L. : . . . . . *Mvüs ab Hol* . . (U.).

Muiseconinc, voir **Museconinc.**

Muijsen. Gérard van *Muzene* (Muijsen?) reçoit, du Brabant, un paiement de 278 moutons, pour arrérages de rente et perte de chevaux, 1364 (n. st.), le 18 janvier ; G. van *Musen,* écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1377 : une fasce frettée, surmontée de trois croissants. L., 1364 : *S' Gerardi dei Mvsenen* (?) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1868, etc.) (Pl. 17, fig. 451).

— *Suster Janne van Musen* a reçu de *Dijderic van Hodenpile* (Hodenpijl), *van mijre vrouwen weghen van Brabant,* 2 livres de vieux gros, échues à la Saint-André (à titre de rente), 1365, le 15 décembre : parti ; au 1er, une fasce frettée, surmontée de trois croissants ; au 2d, trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une bande de cinq losanges (**Dilbeek**?). L. : . . . . . *oe* . . . . . *e* (Ibid., N° 2015) (voir **Buijs**).

— Jean van *Musene* se porte garant, avec quatorze autres (voir **Thomaes**), pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, comte de Flandre, 1416 : coupé ; au 1er, parti ; *a,* coupé ; α, deux têtes et cols de chèvre, accostés ; β, deux étoiles à cinq rais, accostées ; *b,* un lion ; au 2d, une chèvre passante. L. : *S Ians van Musenen* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Muijsenen,* alleutier au quartier de Tirlemont (l'acte a trait à un bien à *Vesnake* = Vissenacken), 1428 : une main, empoignant une attrape à souris, accompagnée de trois (2, 1) tours. L. : *S Ian van Mvsen* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 16, fig. 445).

Muijswinckele (Pierre van), échevin de Tervueren, 1402, 13, 9, 20, 3 : une hache, posée en bande, accompagnée en chef de deux roses. L. : *S' Peter van Mvsvinkel* (Ibid.).

Mul, voir **Muel.**

Mulaert (Jean), chevalier, homme de fief du comte de Flandre, 1335 : trois lions et un lambel brochant (Chartes des comtes de Flandre).

— Rasse *Mulart,* jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 199 1/2 moutons, 1374 : trois lions couronnés, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S' Rase Mvlaerts* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gossuin), prisonnier *illec,* dans la même troupe ; i. t. : 108 2/3 moutons, 1374 : même écu, mais les lions non couronnés. L. : . . . *oesen Mvlaert* (Ibid.).

— *(Rase),* seigneur d'Exaerde, homme de fief du duc de Bourgogne, 1398 (n. st.), 1398 : trois lions, surmontés d'un lambel. Cq. couronné. C. cassé. S. : deux griffons accroupis. L. : . . . . . *vlart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXX.

Fig. 1. Henri, fils de sire Gilles van Wissekerke (1291),
Fig. 2. Jean, fils de Guillaume van Baarsdorp (1292),
Fig. 3. Rasse van Borssele (1292).
Fig. 4. Baudouin van *Brugdamme* (1292).

} hommes de fief du comte de Hollande, Zélande, etc.

Mulaert. Nicolas *Mulaerd*, receveur du duc de Bourgogne, dans sa terre et seigneurie de Winendale, 1407 : une rose en cœur, enclose d'une sorte d'étoile vidée à huit rais, les rais garnis, chacun, d'un trefle. S. senestre : un griffon (Ibid., l. 417 (Pl. 16, fig. 146) (voir **Borssele**, **Heinsberg**, **Scherf**).

Le seigneur de SNELLEGHEM : *de gueulle, à six coquilles d'argent.*

Les mayeur et eschevins de MULLAERDT : *parties* COLNS. GAILLARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Mulder. Sébastien *de Meuldre*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1651, 3 : une anille. L'écu accompagne à senestre d'un saint Sébastien, frappé de deux fleches, l'une transperçant la poitrine, l'autre le dos. L. : *S Sebastien de Meuldre* (MM. le Baron de Royer de Dour, à Bruxelles, et Ame Demeuldre, à Soignies).

— Jean de *Meuldre*, même qualité, 1651 : une anille, accompagnée de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. T. dextre : un homme ange, saint ?, accompagné à senestre d'un chien, posé à senestre, regardant (Baron de Royer de Dour).

— Pierre de *Muldre*, *francq alloetier*, 1693 (à Enghien.) : un oiseau (Enghien (voir **Coene**).

Mule *(Harper deme man spricht)* scelle un acte de Gerard, seigneur de Rumburg et de Merode, qui le qualifie *myn oem*, 1336 : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Ha* . . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 383) (voir **Alaerts**, **Binsfeld**, **Bombaye**, **Löwenburg**).

— (Liévin), le Vieux, homme de Jean van *Wassenhove* (-hoven), scelle un acte du bailli de celui-ci, constatant qu'un Liévin van *Wassenhove*, homme dudit Jean, a vendu à Gheeraem Borluut, bourgeois de Gand, un fief à Sotteghem, 1365 : trois besants, ou tourteaux, et une bordure engrêlée (Madame la douairière de Biseau de Hauteville, Pl. 16, fig. 147).

— (Gilles) aussi *Mulle*, homme de fief du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1418, 9, 20, 1, 32 : une cotice, accompagnée au canton senestre d'une rose. S. senestre : un aigle. L. : *S Gillis Mule* (?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 191).

— (Baudouin), échevin du métier d'Ypres, 1451 : un chevron, accompagné de . . . (Ibid., l. 193).

Ce sceau est très fruste et endommagé. Il semble y avoir en chef, à dextre, une tour et en pointe un mur, ou tour, le cran supérieur à senestre est cassé.

Emile-Pierre Mulle, petit-fils de Jean Baptiste, seigneur de ter Schueren, obtint, le 20 janvier 1843, concession de noblesse *pour autant que de besoin*. Le 30 novembre 1870, il fut autorisé, ainsi que ses trois fils, à joindre au nom de Mulle celui de *de ter Schueren*.

Mulerpesch. *Henricus dictus Mulrepesch, avunculus de Wilhelmus de Kamenata, miles,* qui renonce à toutes prétentions envers ceux de Cologne (du chef de la bataille de Worringen ?), 5 avril 1289 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S' Henrici Molre* . . . . . (Ville de Cologne, N° 344).

Mulerpesch. *Henricus dictus Mulrepesch, dominus de Rinchorg* (Rimburg), scelle un acte de *Lambertus de Strithane* (Strijthagen), *Johannes, frater Wenemari de Retersbeke* (Retersbeek), *Johannes de Patterne* (Patten), *Reynarus de Sancto Alberto, Henricus, frater eius, Schefardus, consanguineus eorum, Johannes, frater Rutgeri de Sancto Gerecne,* qui donnent une quittance à la ville de Cologne, pour solde de leur créance (du chef de la bataille de Worringen ?), 1291 : même écu, mais les pals gravés en creux. L. : ✠ *S' Henrici militis Mrlerpesch* (Ibid., N° 566) (voir **Molrepas**, **Mülnerpesche**).

Mulert *(Aelbert), Hessels soen, Godike* Mulert, son frere, 1381 (voir **Halle**) ; tous deux : trois chevrons. L. L., 1°, *S . . . ert Melert* ; 2°, *S . . d . . . . Mrlert (Utrecht).*

— Frédéric *Muylert*, fils d'Alijt van *Buckhorst*, 1551 : même écu. C. : trois roseaux fleuris (*Geld.*) (voir **BUCKHORST**).

Mülheim, voir **Letsch**, **Müllenheim**.

MULINBACH, voir **Mühl(en)bach**.

Mulken, voir **MOELKEN**

Mulck. *Gerardus de Mulke*, échevin de Tirlemont, 1260 : une tasce (?), chargée de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Gerardi de M* . . . . . (*Heylissem*, N° 177).

— *Gerardus de Mulke*, échevin de Tirlemont, 1324 : une bande (?), chargée de trois fleurs de lis (complètes), accompagnée au canton senestre d'un écusson à trois merlettes (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gerardus de Mulke*, même qualité, 1337 (n. st.) : même écu, mais l'écusson a trois oiseaux contournés. L. : . . . . . *Mulce scabi* . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— *Henricus de Mu[y]lke*, échevin de Louvain, 1414 (n. st.), 7, 8 : une bande, chargée d'une fleur de lis, au pied coupé, posée dans le sens de la bande, et de deux merlettes, posées, chacune, en pal. L. : ✠ *S Henrici de Meilke scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *Afflighem* et Malines).

Mullaerdt, voir **Mulaert**.

Mulle, voir **Mule**.

Mullem (Daniel van), chevalier, donne quittance à la ville de Gand, 1378 : six (3, 2, 1) coquilles. L. : *Se . . Daneel van . . . lem* (Ville de Gand).

La 1re coquille est cassée.

MULLEM, voir **Molhem**

Müllenark. *Hermannus, dominus de Mulinarke*, témoin d'un accord entre le comte de Berg et le sire de Heinsberg, 1268 : type sculptural ; deux fasces échiquetées et un lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *Sigillum Her . . . . i de Mv . . . . . ken* (Düsseldorf, *Jul. Berg*, N° 52).

— *Reynerus, miles, dictus Hinnekyn de Mollenarken*, 1290 : une fasce (Ibid., N° 107).

— *Renerus, dictus Hunkin de Mulenerken, miles*, scelle un acte d'Arnould de Gymnich, 1307 : type équestre, très petit module ; le bouclier a une fasce (Ibid., N° 176).

— *Ernestus de Muelenarken*, chanoine de Cologne, reçoit une rente du comte de Luxembourg, 1341 ; Ernest van *Mulenarke* assigne en garantie, audit comte, pour 20 marcs, reçus de lui, un vignoble à *Melenheim* (Mehlem ?, 1341 : même écu qu'*Hermannus*, 1268. L. : ✠ *S' Ernesty de Melinarkin* (*Luxembourg*, c. III, l. XI, N° 6, et Ibid., N° 28) (Pl. 16, fig. 448).

— *Johan, baynritzer van Mul[en]narke[n]*, chevalier, reçoit, du Brabant, une rente sur le tonlieu de Roldue, 1358, 74, 8, 84 ; son sceau est apposé, par Daniel van Irnich, à un arbitrage entre le duc de Juliers et le sire de Heiden, 1369 ; scelle un acte de son parent (*maeg*) Bernard van Kinzweiler, 1371 ; devient homme du duc de Luxembourg, 1377 : une fasce. L. : ✠ *S Iohan de Molnernae . . .* (Chartes des ducs de Brabant, Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 835, 857 ; *Luxembourg*, c. III, l. XI, N° 14) (voir **Merode, Tomburg**).

Les actes l'appellent : *Mulennarke, Mulnarken, Mullenmark*, etc.

Baynritzer, Bannritze, etc. = banneret. Fahne a pris ce mot pour un nom de famille. Au commencement du XVe siècle ?, dit-il, *das Rittergeschlecht* Bainritzi reçut la terre de Mullenark. Il cite, en 1405, *Johann Bannritze v. M.*, chevalier, dont la sœur, Catherine, aurait épousé Thierry van Langel (*Coeln.*, etc. *Geschl.*, I, 288).

Gethe donne au *Her baenrots van Molenare*, homme du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable. Le cq. d'or. C. : une tête et col de loup d'argent, lampassé de gueules, le col chargé d'une fasce de sable.

Müllenheim. *Rycwijn van Mle*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Sponheim ; i. t. : 227 moutons, 1374 : une rose. L. : *S Richvi de Meln'm* (Chartes des ducs de Brabant).

Muller. *Eghelof Muller*, marchand d'Oostburg, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : une licorne, issant de la pointe. C. : le meuble de l'écu. L. : *S Eglof Muller* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 380) (voir **Harbonnières**).

Mulnere, voir **Molenere**.

Mülnerpesche van der NÜWERBURCH (Neuerburg *(Goedefart)*, bourgeois de Luxembourg, scelle un acte des époux Catherine van *Cronenburch* et *Jacob Schaiffe van Diedenhoven* (Thionville), qui l'appelent : *unseren lieben suwerherre und stieff vader*, 1461 : de . . . à l'écusson chargé d'un oiseau échassier (héron ?). L. : . *Go . . dart M ele . . . . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1189bis).

Mulrepas, voir **Goer**.

Mulrepesch, voir **Mulerpesch**.

Mulrisch *(Claisz)*, échevin de *Diedenhoven* (Thionville), 1455 : un fascé de quatre pièces, la 1re chargée à dextre d'une étoile. L. : . *Cla . s Morlri . . . on [R] . . . . .* (Ibid., N° 1057bis).

MULSTE. Arnould van *Mulstede*, échevin de Léau, 1548 : parti ; au 1er, deux fasces (gravées en creux) ; au 2^d^, trois pals retraits en chef. L. : ✠ *S' Arnoldi d Melste(!) scab leeuw* (Cure de Léau, à Léau).

— *Aelbrecht van Mulste*, échevin de Léau, 1558 : parti ; au 1er, deux fasces ; au 2^d^, trois pals retraits en chef. L. : ✠ *Aelbe . . . . van Melste s v L* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

Mumm, voir **Mom**

Mummersloch (Francon van), pour lui, sa femme, *Blytze*, et leurs héritiers, inféode à l'archevêque de Cologne, *myne huys ind hoff genant Mummersloch, binnen Colne, by der Wyer Portzen*, 1392 : une fasce vivrée. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf (Düsseldorf, *Col.*, N° 1155).

Münkart *(Philipczs)*, *eyn burger zey Münster in Eyflem* (Eifel), déclare avoir cédé à *Arnolde van Dune* (Dahn), *deymen sprigch van deyme Marte* (Markt), la dette de 30 écus d'or à lui revenant de feu *her Johan van Brandenberg* (Brandenbourg) et reconnue par *her Herman van Brandenberg*, frère du défunt, 1356, *in vigilia annunciacionis beate Marie virginis* : cinq petites étoiles à cinq rais, enclosés, chacune, d'un annelet (le point du chef est cassé). L. : . . . . . *ippi Mv . . . . .* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

MUNKENBEKE (Henri van der), scelle un acte d'un autre Henri van der M., fils de Gérard, qui vend à Detmar van *Pokinchusen*, bourgeois de *Dorpmunde* (Dortmund), une rente sur des biens à Sombern, 1373 : trois burelles dans la partie médiane de l'écu. L. : . . *H . . . . . de Mvnkenbeke* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 888 1/2) (Comp. **Dücker, Reyger**).

Münchhausen. *Estachius vam Munchhauszen, Oberamptmann* (haut-bailli) du comté de Vianden, des seigneuries de *Dasbourg* (Dasburg), Saint-

Vith (Sanct-Vith), Butgenbach, etc., 1581 : un moine, de profil, tenant un bréviaire, suspendu a une laniere. C. : le moine de l'écu. Ledit C. accosté des lettres E — V M (petit cachet, sans autre L., plaqué) (M. J. Vannérus).

Münchhausen Eustache de *Munichausen*, seigneur d'Esch-sur-la-Sure, gouverneur et intendant des ville et comté de Vianden, des seigneuries de *Saint-Veyth* et de *Dagsbourg*, *Colonel entretenu pour Sa Majeste Catholicque*, atteste, a l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Marguerite *Douren* (d'Outen) est fille de messire Jean *Douren*, seigneur de Tavigny, *Mabomprel* (Mabompré) et Limpach, etc., capitaine et bailli des ville et prévôte de Luxembourg, et d'Adrienne de *Pallandt* (Paland) et *Rullant* (Reuland, fille de feu messire *Carsillius*, baron de *Pallandt*, seigneur de *Rullant* et de *Rueffe* (Ruit), et d'Odile de *Flodroff* (Vlodorp); petite-fille de messire Werner, baron de *Pallant*, seigneur de *Bredebent* (Breitenbend) et de *Rueffe*, etc., et de Jeanne de *Brunckhorst* (Bronkhorst) *Battemburg* (Batenborg), fille [du seigneur] dudit lieu (?) et de Stein; que ladite O[dile] est fille de messire Balthasar, baron de *Flodroff*, seigneur de *Lheut* (Leuth?) et de *Welle* (Well), etc., et de Catherine de *Bijllandt* (Bijland), fille d'Adrien, baron de *Bijllandt*, seigneur de *Welle*; enfin, *le tout de legitime mariage, vray noble sans aulcune bastardise, bourgeoisie, ou aultre empeschement quelconques*, 1615, le 12 mai, au château de Vianden : un moine, posé de face, tenant de la dextre un bâton et de la senestre, devant lui, un bréviaire. C. : le moine de l'écu. L. : *S Eustachius vō Munchausen* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375bis, A. G. R.).

Munck. *Amelrec[ke] de[n] Moene*, tenancier de *Joncf. Marie, Wouters wijf van Cockelberghe* (Kockelberg), *ende Wouters, haers mans ende momboers*, 1360, le 12 juin : écartelé; aux 1er et 4e, un parti-émanché; au 2e, un oiseau échassier; au 3e, cassé. L. : ✱ *S Amelri* . . . . . (G., c. XIV, l. 91a).

Pour la situation de la cour de tenanciers desdits époux, voir, entre autres, aux noms de **Neenken, Oudergheem.**

— *Passchier le Monec*, homme de la salle d'Ypres, 1405 : un chevron, accompagné en chef de deux roses (sans tiges) et en pointe d'une rose tigée, la tige en haut. L. : . . . . . *de Mvenic* (C. C. R., Acquits de Lille, l. 189).

— *Anceel le Muenec*, homme de la salle d'Ypres, 1421, 2, 32 : même écu (Ibid., l. 191).

— *Jaques le Monne (le Moene et le Monc)*, prêtre, curé de Saint-Donat, a Bruges, 1452, 3, 4, 60 : un chevron, chargé d'une étoile, sur la cime, accompagné de deux coquilles en chef et d'un trefle en pointe. T. : un ange. L. : *S Iacobi Monachi pbri* (Ibid., l. 378) (voir **Greppe**).

Une famille de Munck, anoblie, en Belgique, en 1847, porte : coupé; au 1er, recoupé d'argent et d'azur, l'argent chargé de trois trefles de sable, rangés en fasce; au 2e, d'or, 6 q. couronné. C. un trèfle de l'écu. Devise : *Virtus et Constantia*.

Münster. Jean van *Munster*, écuyer, cher ami et conseiller du comte de Tecklenburg, 1371 : deux fasces et une bordure (simple). L. : ✠ *S' Iohannis de Monasterio* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 856).

— Etienne van *Munster* se déclare indemnisé, par le comte de Cleves, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1415; homme du duc de Cleves, 1418 : plain; au chef diapré. L. : ✠ *S Steven de Menster* (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, N°s 738, 756).

— Jacques van *Munster*, curé de Bemmel, 1494 : coupé de . . . et de . . . (plains). C. : . . . *(Geld.)* (voir **Bemmel, Nesselrath, Spee**).

Munt (Martin), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1357 : un chevron. L. : ✠ *S' Martini d* . . . . . *aqven* (Dusseldorf, Commanderie de Buesen, N° 60).

— *(Reynart)*, même qualité, 1357; juge a Aix-la-Chapelle, 1357 : un chevron. L. : . . *Reinardi Mon* . (?) (Ibid., N° 59, 60).

— *(Reynart)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1 : un chevron. L. : . . . . *mardi dci Munt scabini aquen* (Ibid., l. 23, 71) (voir **Mont**).

Munte *(Bussaert van)*, châtelain du château de Gand, 1393 : trois lions; au franc-quartier brochant chargé d'une croix échiquetée (**Camere**?). C. : une tête et col de lion échiqueté (?). L. : *S' Bessaert v* . . . . . *e* (C. C. R., Acquits de Lille, l. 401).

Munten (Jean van der), jadis prisonnier a Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant; i. t. : 185 moutons, 1374 : une croix, chargée en cœur d'une étoile a cinq rais; au franc-quartier chargé d'un sautoir. L'écu sommé d'un leopard lionné assis, contourné. L. : *S Iohani* (?) *de Moneta* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 449).

Munther (Jean), échevin de Boppard, 1357 : un bandé. L. : . . . . . *enthe* . . . . . (Arch. de l'Etat, a Luxembourg, Fonds de Rheinach, invent. impr. N° 462).

Muntere *(Andreas dictus)*, échevin de Louvain, 1365 (n. st.) : trois pals; au chef chargé a dextre d'une ancre, posée en fasce, l'anneau a senestre. L. : . . . . *dree Mente' scabini lovanie* . . (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— (Hubert de), fils de Christophe, tient, de la seigneurie de knesselaere un fief *illec*, 1567 : un meuble qui semble représenter un outil de monnayeur (Fiefs, N° 10907) (Pl. 16, fig. 450).

Mur (Mathieu du), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1512 : un chevron, accompagné de trois étoiles. S. senestre : un griffon (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

Museconinc (Jean), bourgeois de Bruges, 1291, à Lille : type scutiforme ; une croix fleuronnée. L. : ✠ *S' Ian Mvseconinc* (Chartes des comtes de Flandre, N° 603).

— *Gillebers Musecueninch*, bourgeois de Gand, 1296 : une bande, chargée de trois roses, et un semé de billettes. L. : ✠ *S . . . l fili M Mesoc . . c* (!) (Chartes des comtes de Flandre, N° 845).

— (Jean), échevin de Bruges, 1310 : type scutiforme ; une croix fleuronnée. L. : ✠ *S' Ioh'is Mvseconinc* (Ibid., N° 1214).

— (Jean), *hostelier* à Bruges, 1324 (n. st.) : une croix fleuronnée. L. : ✠ *Sigi'lvm Iohannis Mvseconinc* (Ibid.).

— (Pierre), chef-homme du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : une croix fleuronnée et un bâton brochant. L. : *S' Petri Mvseconinc* (Ibid.).

Dans les armes de Jean, 1324 (n. st.), la croix fleuronnée est d'un seul tenant, tandis que dans celles de Jean, 1291, de Jean, 1310, et de Pierre, 1324 (n. st.) les fleurs de lis, qui terminent les bras, sont munies, chacune, d'une petite traverse.

Voir, sur ces personnages, le Baron J. DE SAINT-GENOIS, *Invent. analyt. des chartes des comtes de Flandre*.

MUZEN, voir **Muijsen**.

MUSENHEYM (Werner van) se déclare payé, par le comte de Berg, *van gevenckenisse ind verlust, wegen dat ich . . . neder hadde geleygen*, 1368 : un chevron, accompagné en chef à dextre de . . . . L. : . . . . . *van Mvsseneim* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 814).

Museur (Antoine), homme de fief de la seigneurie de Blicquy, appartenant à Jean de *Henin-Lietart*, chevalier, baron de Fosseux, seigneur de Cuvillers, Blicquy, etc., 1634 : une bequille de Saint-Antoine et un croissant, rangés en pal. T. senestre : un saint (-Antoine?) (Baron de Royer de Dour) (Pl. 17, fig. 452).

Musiel (Maximilien) (il signe : *Max von Musiell*), 1681 : un coupé-denché (!), au 1er, trois étoiles, rangées en fasce ; au 2d, plain. C. : un vol, chaque aile chargée d'un chevron (!).

— (Claude) (il signe : *Claudt von Musiel*), 1681 : mêmes écu et C (cachets en cire rouge) (C. C. B., 45713a) (voir **Lassou**).

Musset. *Goffar Muchet*, échevin de la cour d'*Evrar de Jupleu, escuvier, signeur de casteal de Bonneffe jugante a dit lieu*, 1409 : trois lions. Le sceau porte : *Mvsset (Afflighem)* (voir **Queval**).

Mussy (Conon de), 1228 : type scutiforme ; une croix, accompagnée de dix-huit (5, 5, 4, 4) aigles. L. : ✠ *S . . . . lvm Cononis de Mvceio* (A. G. B., coll. sig.).

Muzzarelli. *Hieronymus, bononiensis* (de Bologne), archevêque de Conza, 1554 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) vases, à deux anses. L'écu, ovale, dans un cartouche, somme d'une mitre et posé sur la croix pastorale. L. : *F Hieronymvs Mvtiarellvs archieps compsanv* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Musschenbroek (Sceyvaert van *Mussenbroech*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont : i. t. : 758 moutons, 1374 : une feuille d'ortie. L. : ✠ *S . . . . . e Mvss . . . . . g militis* (Chartes des ducs de Brab.).

Musschenzeele. Corneille van *-sele* scelle pour Jean de Meijere (fils de Gossuin), tuteur de *Pieterkin* van *Musschensele*, qui tient une rente du château d'Alost, 1456 : une marque de marchand (Fiefs, N° 4652) (Pl. 1a, fig. LVI).

— Pierre van *Musschezele* tient une rente dudit château, 1458 : un oiseau, perché sur une branche sèche et surmonté à senestre d'une rose (Ibid., N° 4703).

Muts *(Pasquier le)*, échevin et *cuerheer* de la châtellenie de Furnes, 1434 : parti ; au 1er, une fasce, surmontée d'une merlette ; au 2d, une fasce de trois fusées. L. : . . . . . *ier de Muts* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

— *(Pasquier le)*, même qualité, 1438 ; homme de fief de ladite châtellenie, 1438 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, surmontée d'une merlette ; aux 2e et 3e, trois losanges, rangés en fasce (non accolés). S. senestre : un aigle. L. : *S Passcier de Muts* (Ibid., l. 93, 94).

Muulken, voir **Bombaye**, **Mule**.

Muus (Charles), seigneur de ten Hauw, se déclare vassal du comte de Flandre, du chef de sa dite seigneurie, comprenant 90 bonniers, sous Melsele, Gand, *den Hauw*, etc., avec arrière fiefs, etc., 1603 : trois chevrons (Fiefs, c. 915, l. 6901-66).

Muuster (Pierre) (tout court), échevin de West-Eecloo, 1420 : une souris sautillante. L. : *S Pieter Mvvster* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

— *Pietre de Muustre*, même qualité, 1476 : même écu. S. senestre : un aigle. L. : . . . . . *Pieter* (Ibid., l. 82, 83).

CODICE HÉRALDIQUE

PLANCHES

D'ARMOIRIES D'APRÈS LES SCEAUX

Armoiries d'après les sceaux : planches 16 à 23.

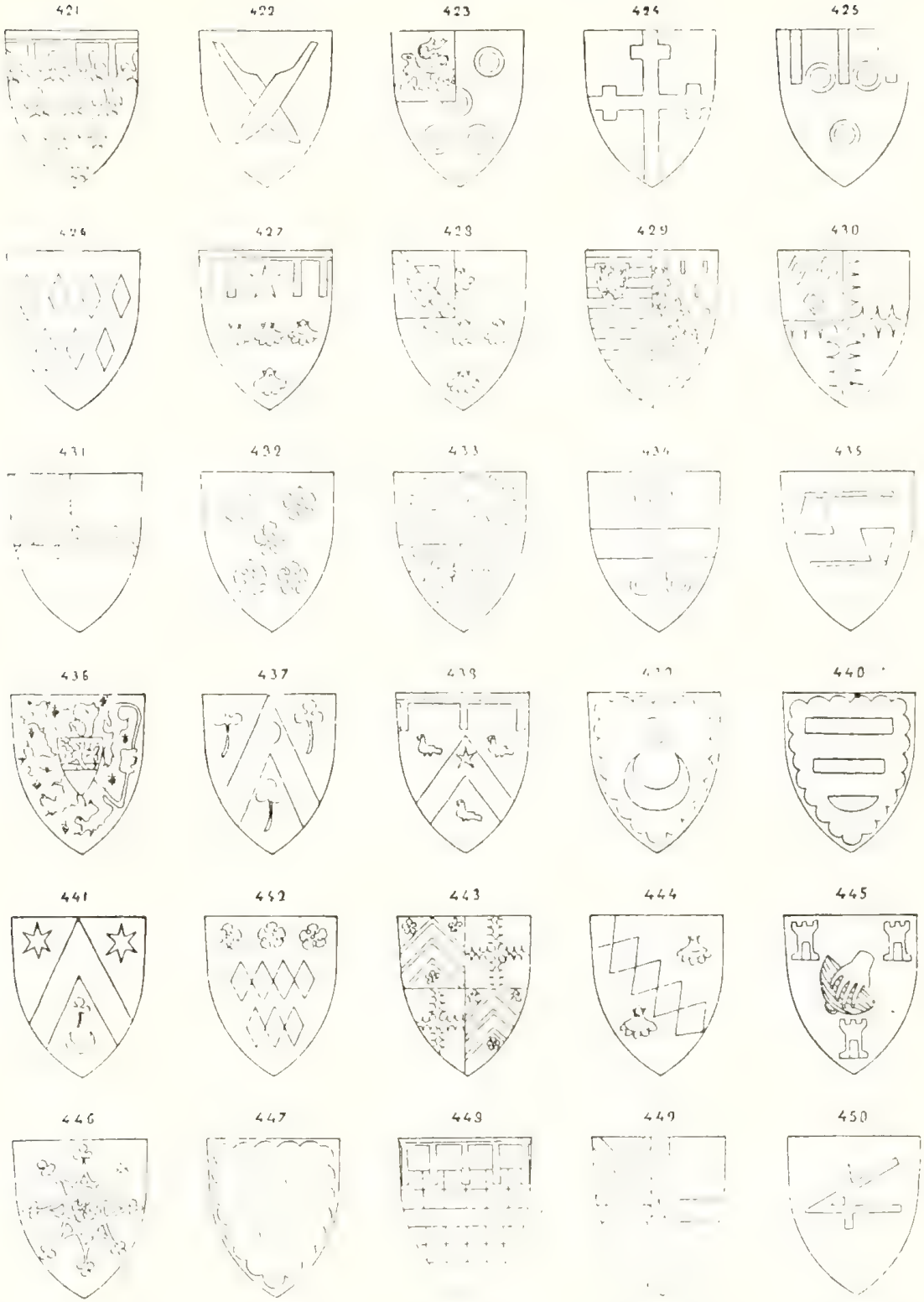

421. Momalle (Gauthier de) (1338). 422. Monceaux *(Massars des Monchcas)* (1361). 423. Moncelle. 424. Mond. 425. *Mondeion Cutfet* (Jean de) (1374). 426. Monreal. 427. Mons (Godefroid de) (1336). 428. Mons (Guillaume de) (1408). 429. Montignies-Galon. 430. *Moniouwe (Gobele van)* (1371) (voir Montjoie). 431. Morel (Jean) (1357). 432. Mory. 433. Morre. 434. Morren. 435. Mortier (Guillaume du (1431). 436. Mortier (Guillaume *van den Mortere)* (1435, n. st.). 437. Mosnier. 438. Mostart. 439. Motte (Simon de la) (1357). 440. Motten (Gérard van der) (1371). 441. Motte (Christophe) (1620). 442. Motten (van der). 443. Mouland (Thierry de) (1389). 444. Mouwe. 445. Muijsen (Jean van) (1428). 446. Mulaerd (Nicolas) (1407). 447. Mule (Liévin) (1365). 448. Mullenark (Ernest de) (1341). 449. Munten (Jean van der) (1374). 450. Muntere (Hubert de) (1567).

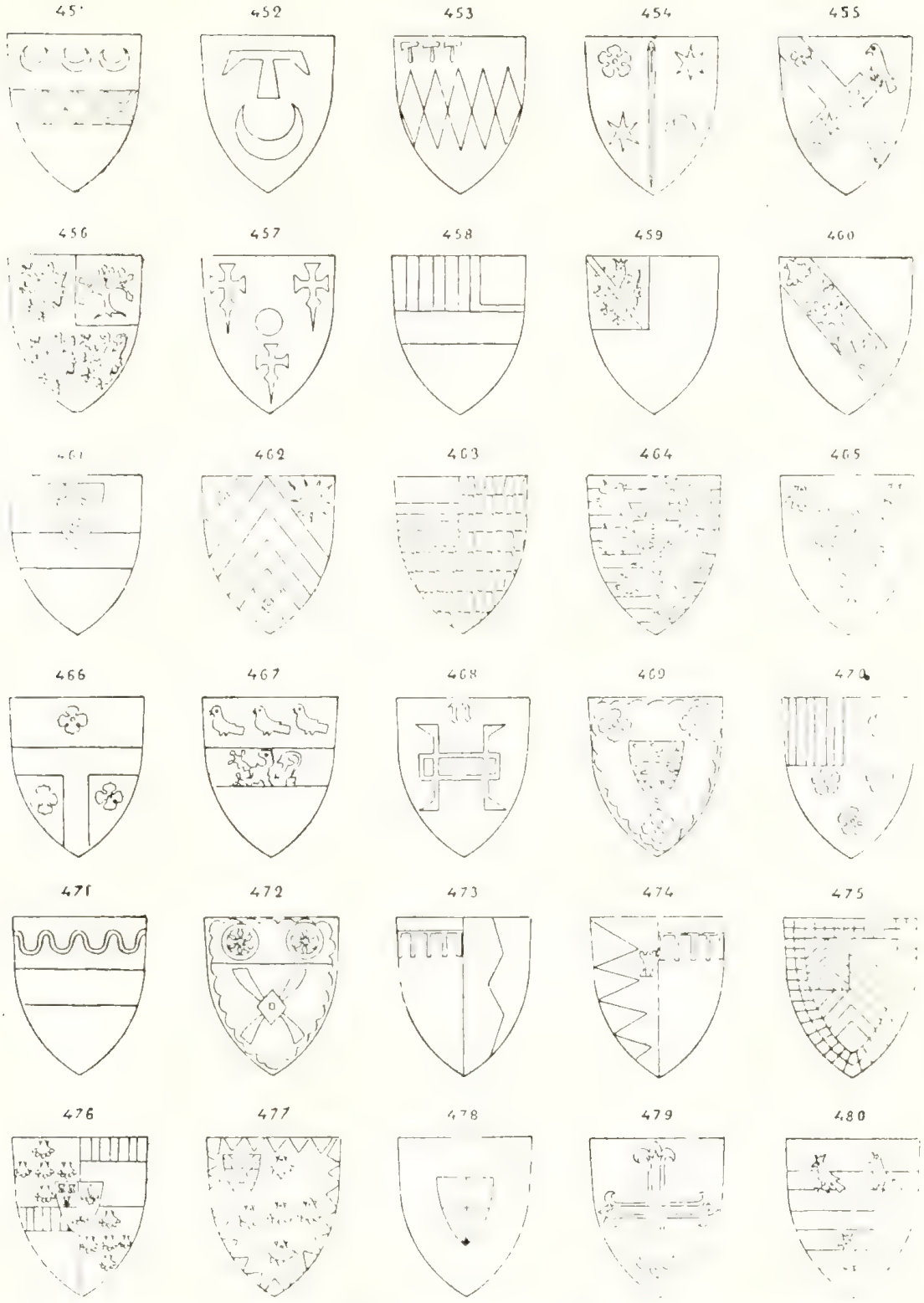

451. *Muzen* (Gérard van) (1363). 452. Museur. 453. Nadons. 454. Naeijaert. 455. Naes. 456. Naes van der Hulst. 457. Naijere. 458. Namelot. 459. Namur *(Emery*, bâtard de) (1374). 460. Naninnes *(Gilchon* de) (1374). 461. Nederbeempt. 462. Nedermoelen. 463. Neckere (Lambert) (1449). 464. Neufchâteau (Remer de) (1374). 465. Neve (Jean die) (1374). 466. Neven. 467. Nieuwenhove (Philippe van den) (1458). 468. *Nieuwenhuize*. 469. Nieuwland (1374). 470. Nieuwensteen *(Oliverus de Novo Lapide)* (1324) 471. Nievenheim (Conrard de) (1322). 472. *Nijversele*. 473. *Nodevoert* (Henri van) (1396). 474. *Nodevoert* (Jean van) (1430). 475. Noijts (Paul) (1374). 476. Noot (Antoine van der) (1505). 477. Noot (Jérôme van der) (1601). 478. Nose *(Gilbertus)* (1270). 479. Nouvelles. 480. Nuijst.

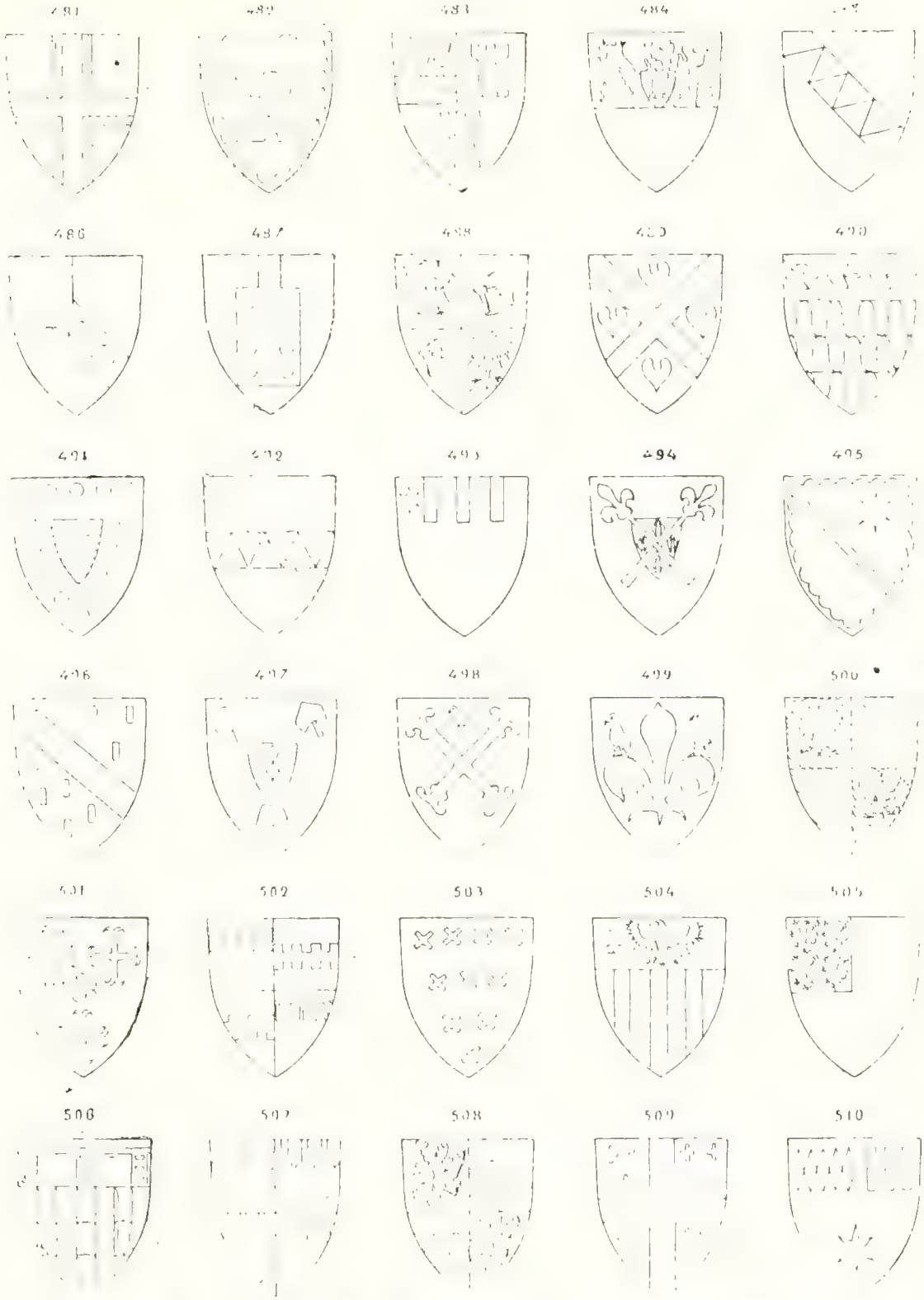

481. *Nusia*. 482. Oem (Jean) (1374). 483. Oemen (Francon) (1339). 484. Oemen (Pierre) (1374). 485. Oer. 486. Oesterzeel. 487. Ogimont. 488. Ojen (Robert van der) (1414). 489. Oirsbeek (Englebert van) (1353). 490. Okegem (Corneille van) (1379). 491. *Ocken*. 492. *Olaerds sone*. 493. *Olivierus* (1261). 494. Onchout. 495. Onckele. 496. Oost. 497. Ophem (Simon van) (1418). 498. Ophoven (Arnould van) (1357). 499. Ophoven (Thierry van) (1373). 500. Orjo (Robert d') (1374). 501. Ottenvelde. 502. Ouden (Guillaume van) (1376). 503. Ouderghem (Arnould van) (1374). 504. Ouderogge (Gossuin) (1419). 505. Oudewater (Henri d') (1414). 506. Oud-Heusden (Ivain van) (1493). 507. *Oura*. 508. Oultremont (Philippe d') (1515). 509. Ourthe (Henri d') (1371). 510. Overbeke (Gauthier van) (1371).

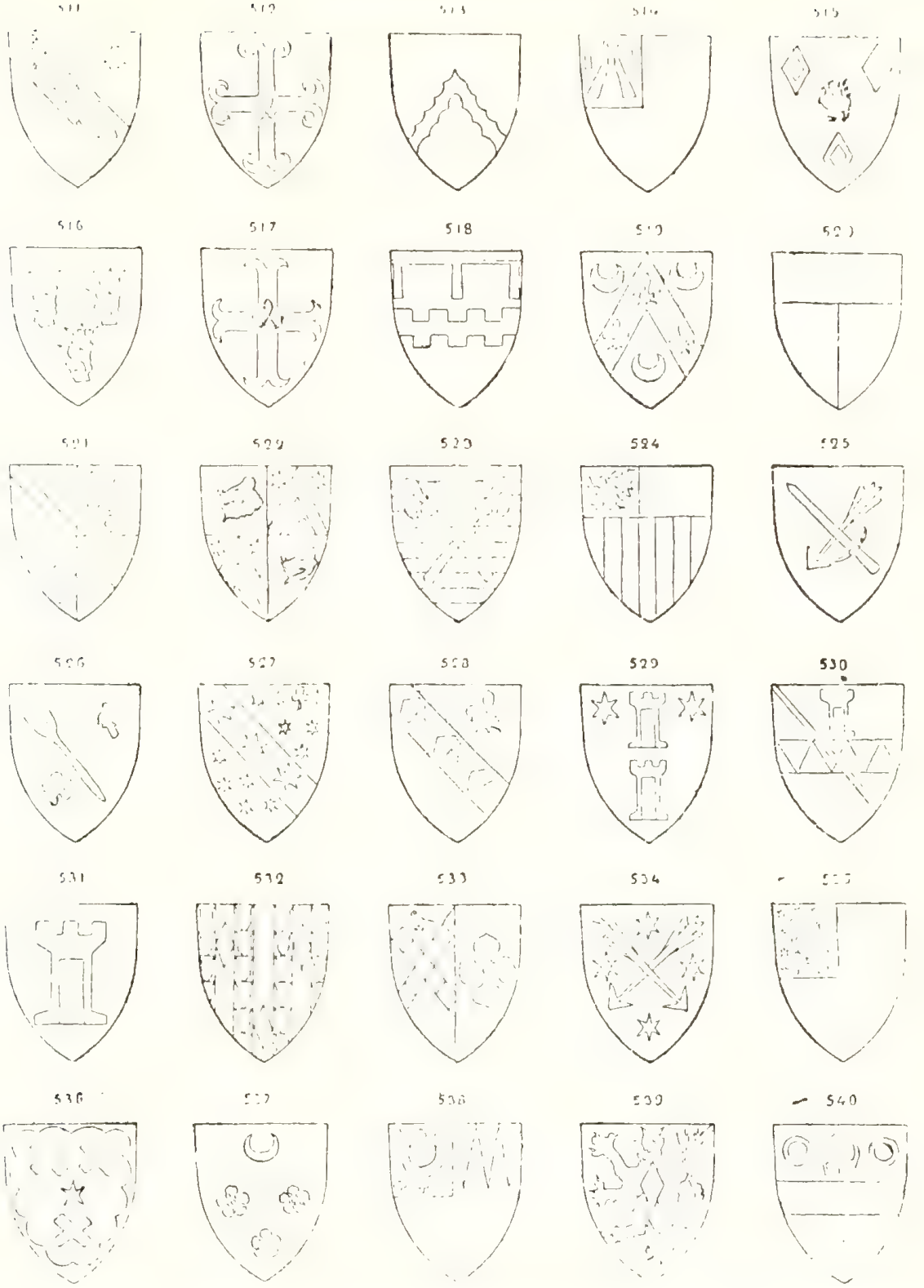

511. *Overdile* (Robert van) (1374). 512. Pagge. 513. Palast. 514. Palfrois. 515. Pamele (Gauthier van) (1546). 516. Panau. 517. Pape (Henri de) (1514). 518. Paridaens (Gérard) (1395). 519. Paris (Etienne, dit de) (1371). 520. *Parsperg*. 521. Pasture (Jean de la) (1472). 522. Paternostre. 523. *Pauli (Rutgerus)* 1307). 524. Pauwels (Josse) (1416). 525. Pauwels *(Zeghere)* (1453). 526. Pauwels (Georges) (1502). 527. Pauwels (Maillart) (1561). 528. Pede (Arnould van) (1483). 529. *Pietre (Pirars)* (voir Peeters) (1371). 530. *Pieters sone (Daem)* (1427). 531. Pec. 532. Pellaines (Guillaume de) (1374) 533. Pels (Gisbert) (1476). 534. Penaville. 535. Pendre. 536. Pensaert. 537. Pepin. 538. *Peron (Lambekin dou)* (1396). 539. Petersheim (Henri van) (1374). 540. Petitbon (Jean) (1360).

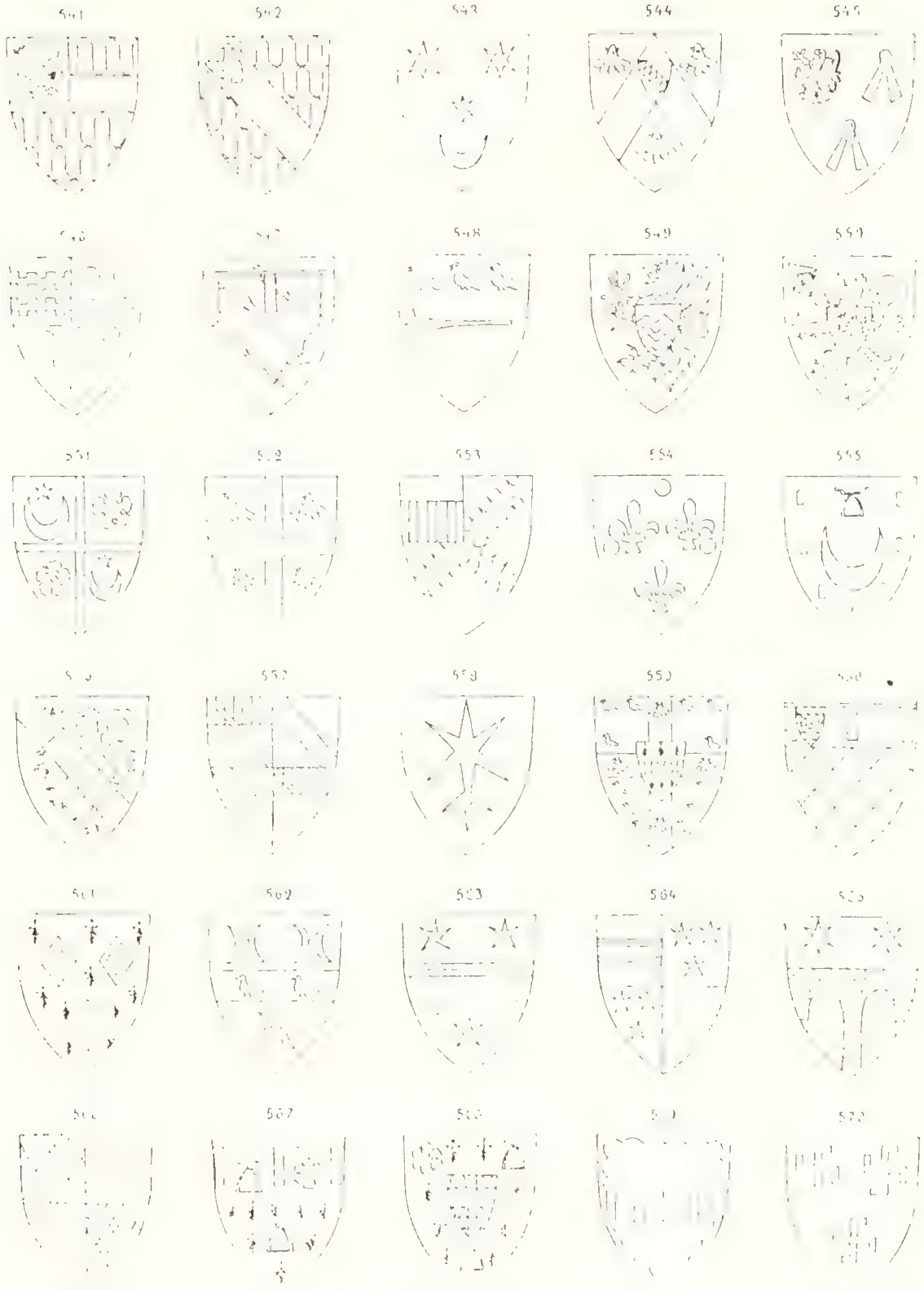

541. Petitjean (1374). 542. Pevereal (1374). 543. Philippart. 544. Pierres. 545. Piétrain (Renier de) (1374). 546. Pickaerts (Guillaume) (1588). 547. Pijl (Pierre) (1330). 548. Pijl (Gilles) (1430). 549. *Pilch* (Billich). 550. Pijlijser (Henri) (1374). 551. Pillart. 552. Prinkers. 553. Pynnoc (Louis) (1374). 554. Pipenpoij (Gislebert) (1374-88). 555. Pitet. 556. Pitteurs (Jean) (1523). 557. Plassche (Henri van den) (1374). 558. Pleke. 559. Poele (Alard van den) (1374). 560. Polarde (Libert) (1374). 561. Pollinchove (Jean de) (1331). 562. Pont (Simon de) (1358). 563. Pont (*Jamar* du) (1410). 564. Pont (Jacques du) (1429). 565. Pont (Jean du) 1583-97). 566. *Pontdremy* (*Gobier dou*) (1484-94). 567. Pontillas (Goutier de) (1338). 568. Pontillas (Libert de) (1338). 569. Poorten (Gilles van der) (1374). 570. Poorter (Jean) (1326-32).

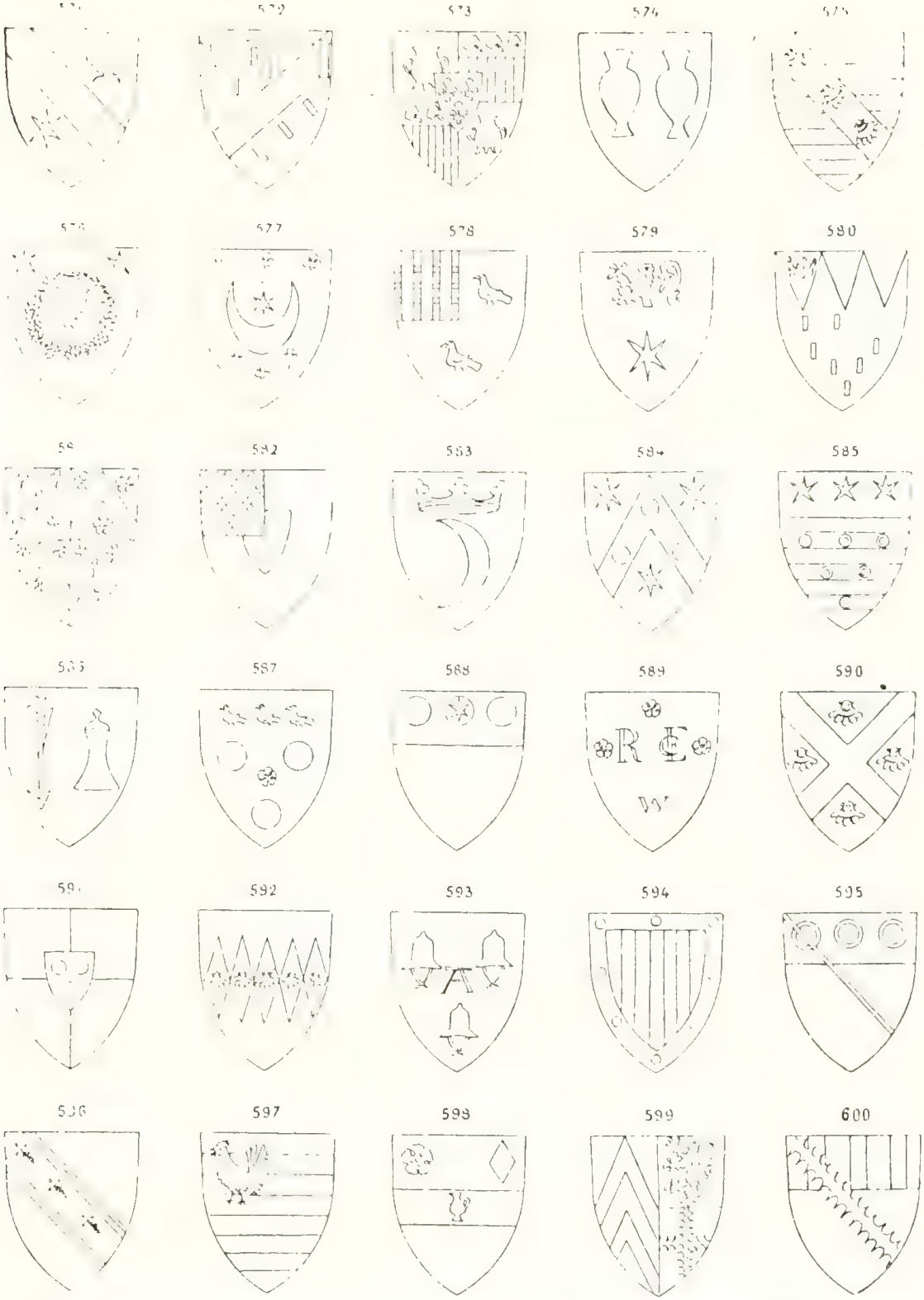

571 Poplimont. 572. Porte (Jacques de la) (1459). 573. Pot (Conrard) (1492-1504). 574. Potter (Jean de) (1426). 575. Pottes (Thierry de) (1371). 576. Pouillart. 577. Poullet (Gérard) (1374). 578. *Preele* (Gauthier van) (1374) (voir *Praiele*). 579 Pré (Guillaume du) (1331). 580. Pré (Thomas du) (1352-54). 581. Pré (Laurent du) (1610-13). 582. Prés (Michel des) (1290). 583. Prens (Adrien) (1520). 584. *Preumonteaux*. 585. *Prices* (Jean de) (1466-95). 586. *Priches* (Jean de) (1473-77). 587. Prince. 588. Princel (Gérard) (1341). 589. Princen (Guillaume) (1594-96). 590. Prindaal. 591. Print (Henri) (1374). 592. Proost (Guillaume) (1376). 593. *Pueflic* (*Alis de*) (1376). 594. *Puys* (Guillaume *dou*) (1374). 595. Pulle (Jean van) (1371). 596. Putmans. 597. Putz. 598. *Putzey* (Michel van) (1374). 599. Putzeijs (Jean) 1591-96). 600. Putte (Gérard van den) (1374).

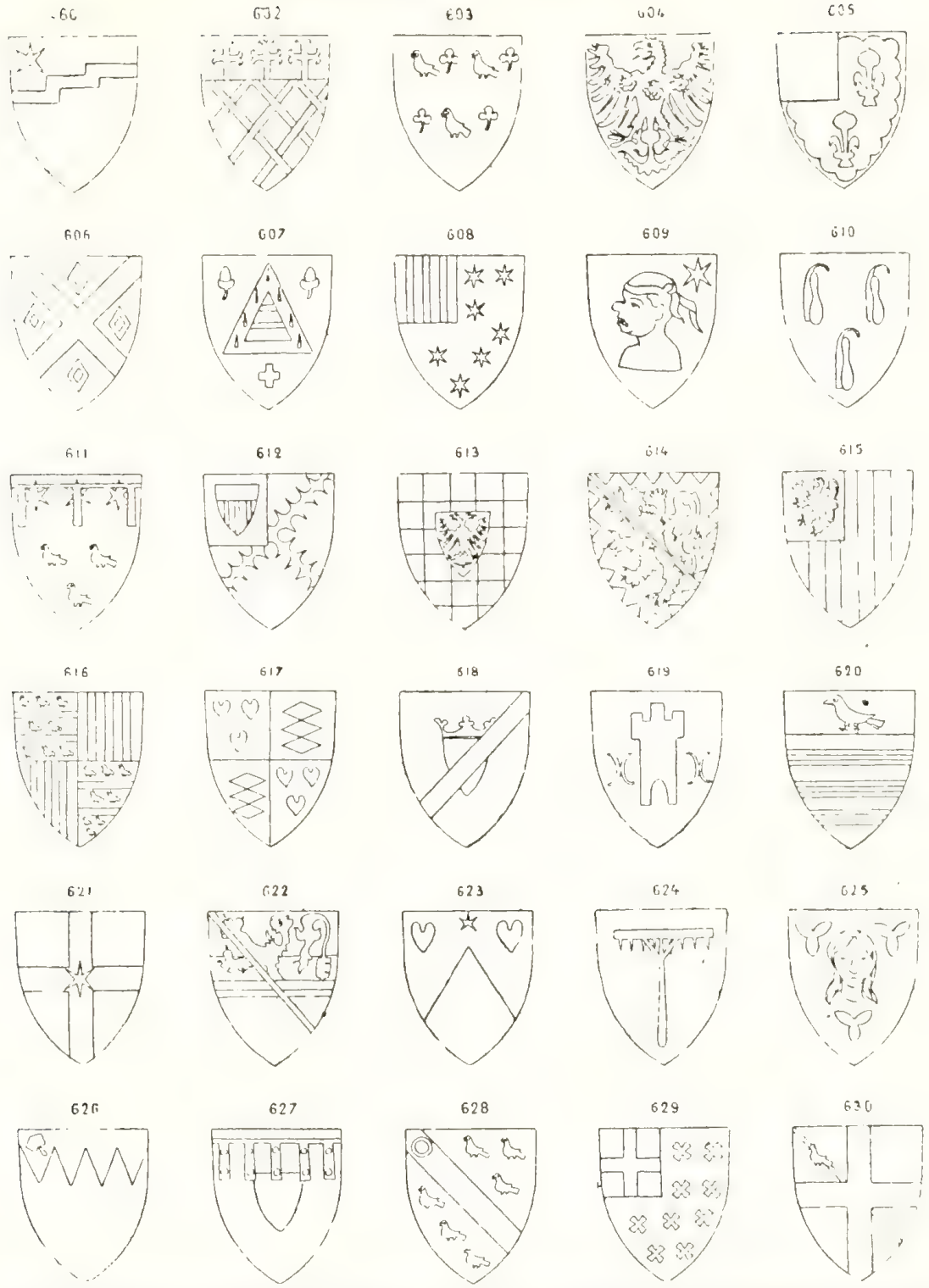

601. Putter *(Rutgher tom)* (1391-1402). 602. Putte (Jean van den) (1396). 603. Qua[e]le *(Fredericus dictus)* (1312). 604. Quade (Jean de) (1374). 605. Quaderbrugghen (Gossuin van der) (1376). 606. Quarouble. 607. Quesne (Jean du) (1546). 608 Raduwaerd (Rombaut) (1356). 609. Raet (Gerard de) (1369). 610. Raet (Arnould de) (1592-1611). 611. Racour (Henri de) (1339). 612. *Raetshove (Johannes de)* (voir Racour) (1358) 613. Randerath (Herman van) (1379). 614. Randwijk (Jean van) (15[illegible]9). 615. Ranst (Henri van) (1397-99). 616. Ranst (Henri van) (1456). 617. Rape (Hughes) (1456). 618. *Rapemont*. 619. Rauwelet. 620. Ravenecker. 621. Ravenswaaij. 622. Redinghen (Jean van) (1357). 623. Redinghoven. 624. Reek (Jean van) (1155). 625. Rees (Frédéric van) (1364). 626. Refail (Othon de) (1304). 627. Reifferscheid (Jean de) (1306). 628. *Reyesthemme*. 629. Reijniers (Mathieu) (1553). 630. Releghem (Jean, bâtard van) (1374).

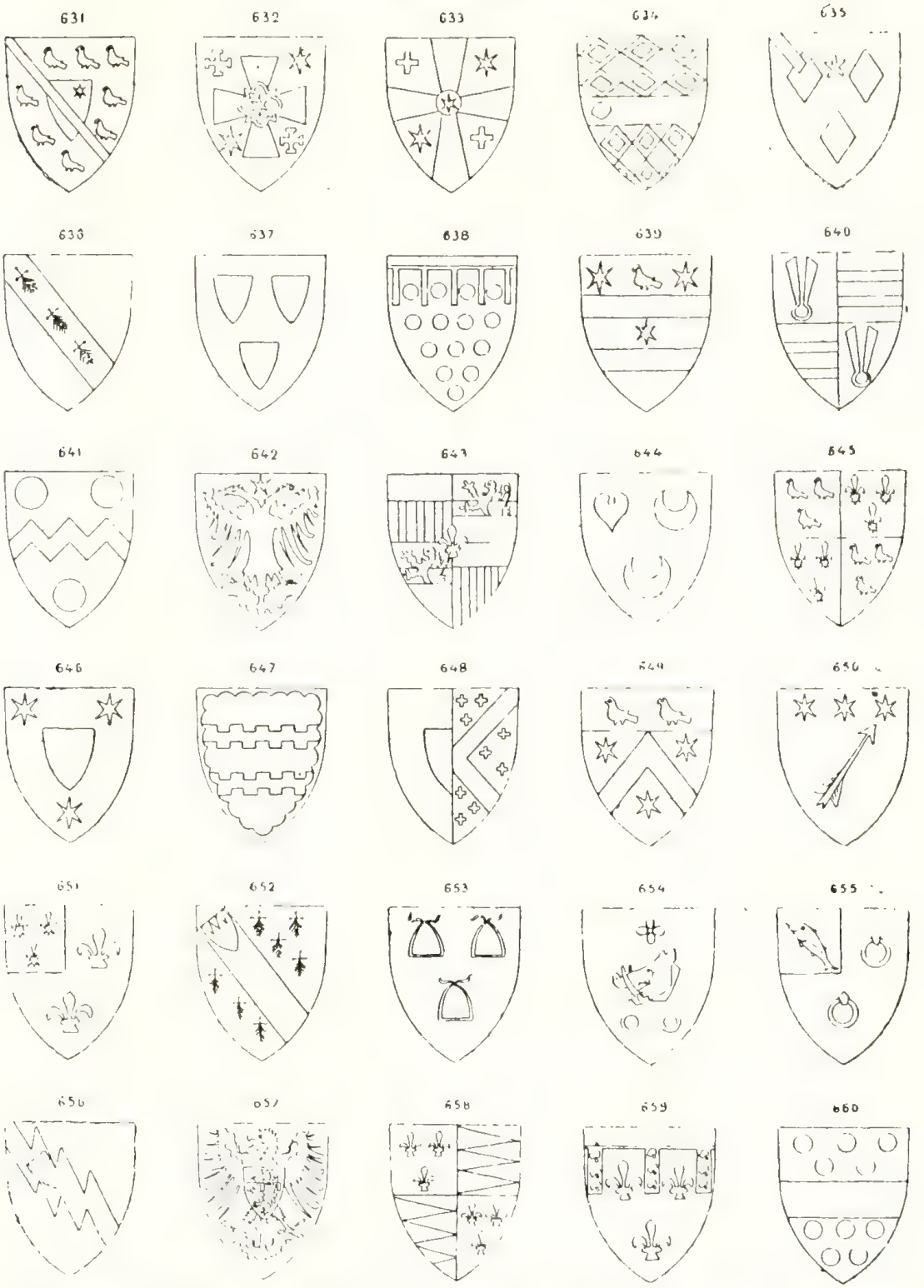

631. *Reptain*. 632. Repus (Jean) (1414). 633. Repus (Jean) (1401-8). 634. Résigny. 635. *Reutour*. 636. Revigny. 637. Ribeaupierre. 638. Riddere *(Otto dictus)* (1353). 639. Riddere (Jean de) (1397). 640. *Riebreck*. 641. *Riele*. 642. Riemsdijk (Michel van) (1445). 643. Rijcke (Gilles de) (1401-30). 644. Rikier. 645. Rijmenam (Les échevins de) (1609). 646. Rijn (Etienne van den) (1440). 647. Rijnestein. 648. Ringhelden van *Besselant*. 649. Rijsselinck. 650. Rijswijk (Thierry van) (1587). 651. Rivieren (Jean van der) (1374). 652. *Rieuwencheal* (Libert de) (1362). 653. Rixensart. 654. Robert (Jean) (1546). 655. Robijns (Jean) (1392-1416). 656. Roche (Baudouin de la) (1374). 657. Rochefort (Thierry de) (1368-72). 658. Rode *(Amelricus* de) (1338). 659. Rode (Godefroid de) (1338). 660. *Rade (Herlbaren de)* (voir Rode) (1346).